BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 20 décembre 2019	***N° 2019-829***

Convocation du 13 décembre 2019
Aujourd'hui vendredi 20 décembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jacques BOUTEYRE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Michel DUCHENE à M. Max COLES
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Kévin SUBRENAT à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Odile BLEIN à Mme Léna BEAULIEU
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne BREZILLON à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Cécile BARRIERE
M. Jean-Louis DAVID à M. Jacques BOUTEYRE
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Christine PEYRE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM
Mme Martine JARDINE à M. Jacques GUICHOUX
M. Pierre LOTHAIRE à M. Daniel HICKEL
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Arielle PIAZZA à Mme Dominique IRIART
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir 11h35
M. Michel VERNEJOUL à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h25
M. Erick AOUIZERATE à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 11h55
M. Nicolas BRUGERE à Mme Magali FRONZES à partir de 12h05
M. Bernard JUNCA à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h50
M. Eric MARTIN à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h00
Mme Gladys THIEBAULT à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h35
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST à partir de 12h15

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 20 décembre 2019**	***Délibération***
	Direction générale Haute qualité de vie **Direction énergie écologie et développement durable**	***N° 2019-829***

Concessions pour le service public de la distribution de gaz - Comptes-rendus annuels des sociétés REGAZ et GRDF pour l'exercice 2018 - Information

---

Madame Anne WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole est autorité concédante du service public de distribution de gaz sur les 28 communes :

- via 6 contrats passés avec la société GrDF pour 6 communes de la rive droite (Ambès, Saint-Louis de Montferrand, Saint-Vincent-de-Paul, Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux et Bouliac) ;

- via 1 contrat passé avec la société REGAZ pour les 22 autres, à savoir Bassens, Bègles, Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Carbon-Blanc, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan, Le Bouscat, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Lormont, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Parempuyre, Pessac, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Médard-en-Jalles, Talence et Villenave-d'Ornon.

En vertu de l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales, l'autorité concédante assure le contrôle des réseaux publics de distribution de gaz.

Ce contrôle s'opère notamment au vu du compte rendu annuel produit par le concessionnaire : les dispositions prévues à l'article L.2224-31-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) posent l'obligation pour le concessionnaire de produire avant le 30 juin de chaque année un rapport contenant des informations financières, patrimoniales et plus généralement sur l'exécution du contrat.

Les sociétés REGAZ et GrDF ont présenté les rapports annuels du délégataire pour l'exercice 2018. Des informations complémentaires ont été sollicitées dans le cadre de ce contrôle.

Les services de Bordeaux Métropole, assistés du bureau d'études AEC, ont procédé à l'analyse de ces rapports et des données complémentaires fournies par les concessionnaires. Concernant la société REGAZ, le contrôle a également pris la forme de journées d'audits et de contrôle sur pièces et sur place sur le domaine technique (inventaire, politique de surveillance maintenance, incidents), les domaines travaux, service aux usagers et enfin comptable et financier (cf. rapport de contrôle joint à la délibération).

La Commission consultative des services publics locaux a procédé à l'examen de ces rapports.

Il vous est demandé de bien vouloir prendre acte du rapport ci-annexé présenté par la société REGAZ

au titre de l'exercice 2018 pour l'exécution des contrats de concession pour le service public de la distribution de gaz pour les communes de Bassens, Bègles, Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Carbon-Blanc, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan, Le Bouscat, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Lormont, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Parempuyre, Pessac, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Médard-en-Jalles, Talence et Villenave-d'Ornon ainsi que des rapports ci-annexés présentés par la société GrDF au titre de l'exercice 2018 pour l'exécution des contrats de concession pour le service public de la distribution de gaz pour les communes d'Ambès, Saint-Louis de Montferrand, Saint-Vincent-de-Paul, Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux et Bouliac.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 décembre 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **23 DÉCEMBRE 2019** **PUBLIÉ LE :** **23 DÉCEMBRE 2019**	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Anne WALRYCK

Bordeaux Métropole

Rapport de contrôle

- Exercice 2018 -

Expertise des distributions publiques de gaz naturel concédées à Régaz et Gaz Réseau Distribution France (GRDF)

Novembre 2019

Sommaire

Préambule 3

Le périmètre concédé 5

1.1 Le périmètre géographique 5

1.2 Les chiffres clés de l'usage du gaz naturel 6

2. Le service rendu et la relation avec les usagers 7

2.1 Le service rendu par les infrastructures de distribution 7

2.2 Les prestations exécutées en dehors de l'acheminement 9

2.3 L'activité de relève des distributeurs 10

2.4 Les réclamations adressées aux concessionnaires 11

3. Les infrastructures de distribution publique : les inventaires techniques 14

3.1 Les canalisations 14

3.2 Les ouvrages de raccordement 15

3.3 Les équipements de réseau 17

4. La valorisation du patrimoine : la comptabilité des concessions, l'approche économique de GRDF et la tenue à jour des états du patrimoine concédé 19

4.1 Valorisation des biens concédés 19

4.2 L'amortissement des biens concédés et la constitution de provisions pour renouvellement 23

4.3 Origine de financement des biens concédés 26

4.4 Les comptes « droits du concédant » 27

4.5 Compte d'exploitation des concessions versus « compte de régulation » 28

5. Représentativité des inventaires et cohérence des bases 32

6. Les évolutions des ouvrages concédés par nature de travaux 34

7. La surveillance des réseaux en domaine public 38

8. Les incidents d'exploitation et le nombre d'usagers ayant subi des interruptions de fourniture 41

9. Bilan & mise en perspective 45

10. Annexe : Analyse financière de la concession GrDF 47

Préambule

La loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM) a notamment confié à Bordeaux Métropole la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz (AODG) à compter du 1er janvier 2015 (date de transformation de la Communauté urbaine en Métropole).

En matière de délégation de service public de distribution de gaz, l'exercice des prérogatives des autorités concédantes en matière de contrôle découle notamment des dispositions du I de l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ; disposition modifiée courant 2015 par le III de l'article 153 de la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Ces prérogatives sont également encadrées par les contrats de concession qui s'appuient chacun sur un cahier des charges qui rappelle notamment le rôle de la collectivité organisatrice du service public de distribution du gaz, de même qu'il définit les obligations du concessionnaire dans l'exploitation des domaines concédés.
Ainsi, la compétence nouvellement exercée par la Métropole concerne 28 communes organisée comme suit :

- 22 communes exploitées par le délégataire REGAZ dans contexte monopolistique et regroupées sous un contrat unique entré en vigueur le 1er octobre 2016. Précédemment, Bordeaux Métropole s'est vu transférer, d'une part 18 contrats par les 18 communes exerçant leur compétence d'autorité organisatrice de la distribution (AOD) en propre et un contrat sur le territoire de 4 communes qui avaient transféré leur compétence au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) ;
- 6 contrats communaux signés avec le concessionnaire Gaz Réseau Distribution France (GRDF) et exploités dans un cadre de desserte exclusive. Sur ce sous-ensemble, 5 communes exerçaient la compétence d'AOD en propre (contrats communaux « modèle 1994 ») et une commune avait transféré sa compétence au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de Gironde (SDEEG), avant intégration d'un contrat global construit selon le « modèle 2010 ».

Les échanges d'informations entre les deux parties, nécessaires à la vie des contrats de concession, sont également prévus dans les contrats. Ainsi, le concessionnaire s'engage dans ses relations avec l'autorité concédante à :

- Fournir un compte-rendu annuel d'activité,
- Permettre l'accès à « tous documents techniques et comptables » aux agents chargés du contrôle du service concédé.

C'est sur la base de ces dernières dispositions qu'un contrôle des résultats 2018 des concessionnaires a été organisé sur 2019 par Bordeaux Métropole.

Concrètement, les analyses ont été menées dans la continuité des exercices précédents. Ainsi, elles ont visé :

- En premier lieu à collecter les données et informations nécessaires aux investigations à mener sur l'ensemble des domaines caractéristiques des concessions et à statuer sur leur conformité et leur représentativité ;
- Puis, en second lieu, à procéder à l'actualisation du tableau de bord d'indicateurs de performance et de suivi de la qualité du service de distribution publique de gaz naturel ; outil permettant également de dégager :
  - La cohérence entre les grands volets caractéristiques du service que sont les aspects techniques, financiers et le service rendu aux usagers ;
  - Les points donnant satisfaction et les axes de progression des concessionnaires et d'investigations complémentaires à mener lors d'opérations de contrôle ultérieures.

Les éléments analysés dans le cadre de ces investigations sont exclusivement ceux qui ont été fournis par les services de REGAZ et GRDF.

Notons encore que des entretiens ont été menés avec les représentants de REGAZ uniquement (le 04/10/2019) dans l'optique d'expliciter et d'échanger sur les attentes de Bordeaux Métropole en matière de mise à disposition d'informations nécessaires à l'exercice de son contrôle.

Les analyses ont été réalisées sur la base de demandes d'informations formalisées et préalablement adressées à chaque exploitant. La qualité des données fournies par les exploitants se trouve rapportée dans le présent document, lorsqu'elle est nécessaire pour expliquer les résultats.

Cette édition rassemble les informations disponibles pour l'exercice 2018 et les évolutions du service par rapport à 2015, dès lors que les informations à une maille consistante ont pu être récupérées sur cet horizon.

Nota : Si les développements qui suivent évoquent les exercices 2015 à 2018 des délégataires, dans les faits, l'exercice comptable des deux concessionnaires[1] est fixé sur deux périodes différentes. En effet, l'exercice du concessionnaire REGAZ s'exécute du 1er octobre de l'année n-1 au 30 septembre de l'année n alors que celui du délégataire GRDF s'exécute du 1er janvier de l'année n au 31 décembre de l'année n. Au-delà des informations à caractère comptable et financière, par soucis de comparabilité des informations, ces périodes concernent l'ensemble des données remises par les exploitants (qu'elles relèvent du domaine technique ou de la relation clientèle).

[1] Période pour laquelle les opérateurs sont tenus d'établir leurs comptes annuels.

Le périmètre concédé

1.1 Le périmètre géographique

Les communes du périmètre concédé par Bordeaux Métropole aux concessionnaires REGAZ et GRDF.

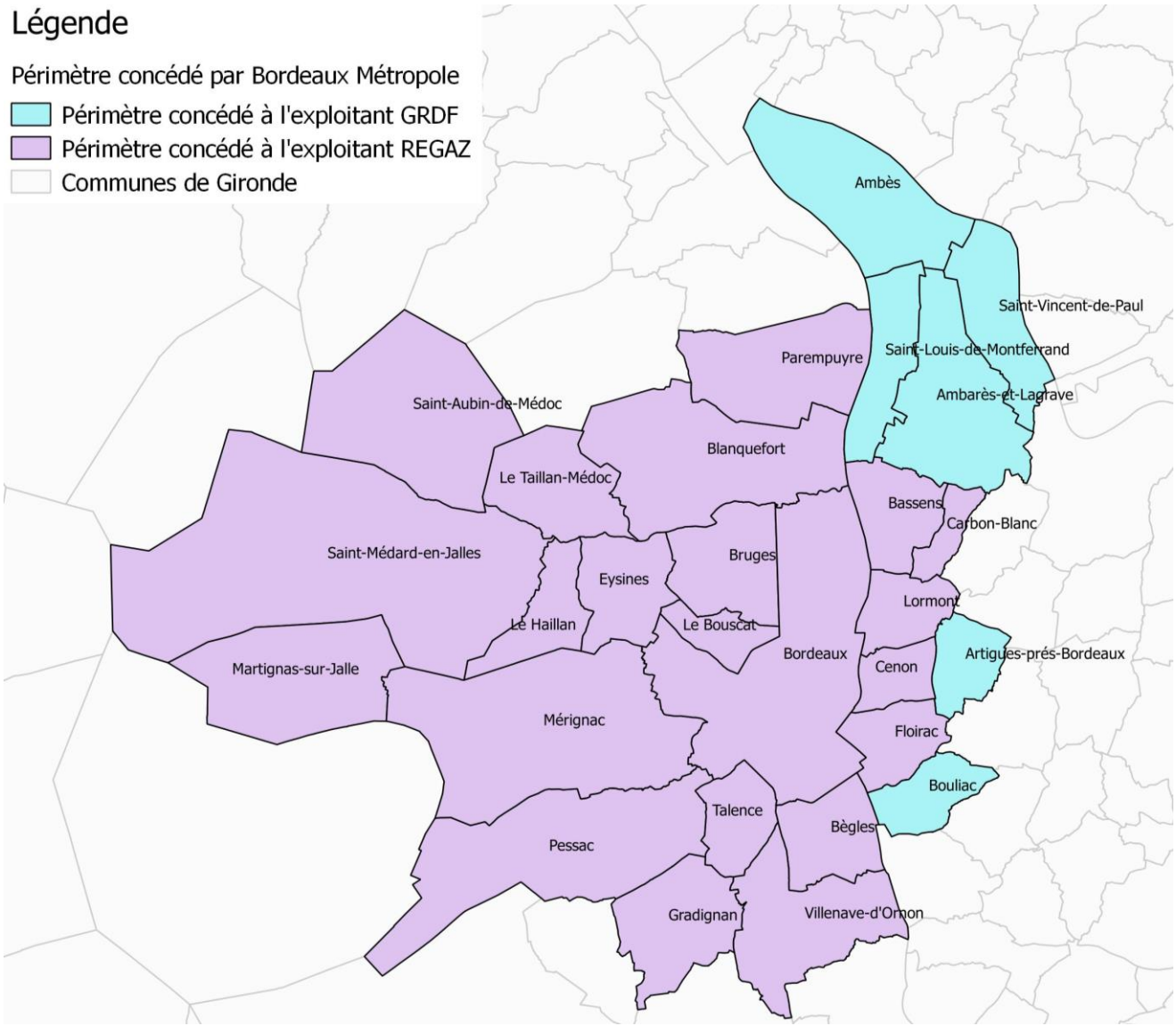

REGAZ BORDEAUX

BORDEAUX	BEGLES	TALENCE	PESSAC	MERIGNAC	LE BOUSCAT
CENON	FLOIRAC	LORMONT	VILLENAVE D ORNON	GRADIGNAN	BLANQUEFORT
BASSENS	EYSINES	CARBON-BLANC	LE HAILLAN	PAREMPUYRE	BRUGES
SAINT MEDARD EN JALLES	LE TAILLAN MEDOC	SAINT AUBIN DE MEDOC	MARTIGNAS SUR JALLE		

GRDF

AMBARES-ET-LAGRAVE	AMBES	ARTIGUES-PRES-BORDEAUX	BOULIAC
SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND	SAINT-VINCENT-DE-PAUL		

1.2 Les chiffres clés de l'usage du gaz naturel

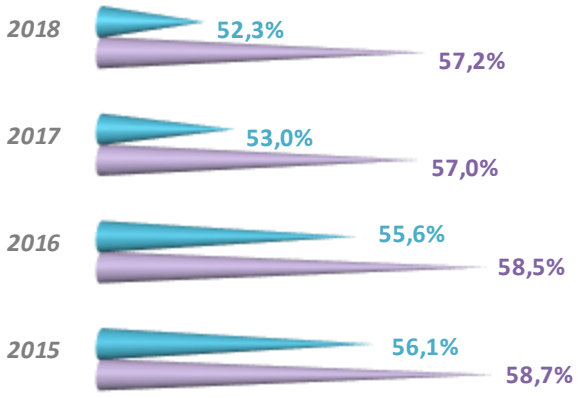

Pénétration de l'énergie gaz naturel
(taux de desserte des résidences principales)

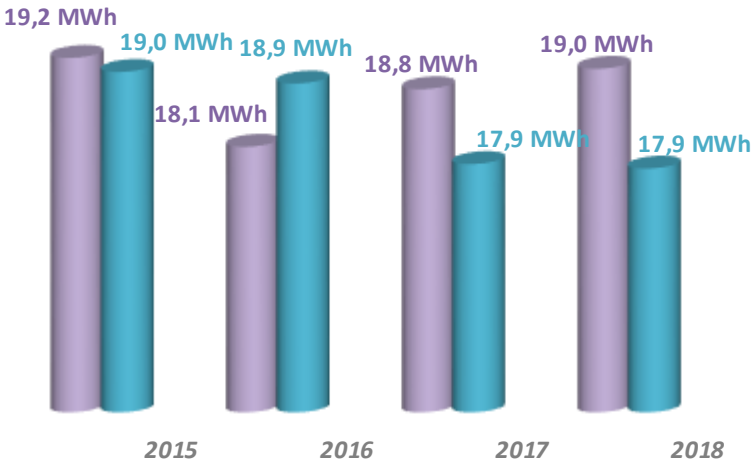

La consommation moyenne de gaz naturel des usagers du réseau

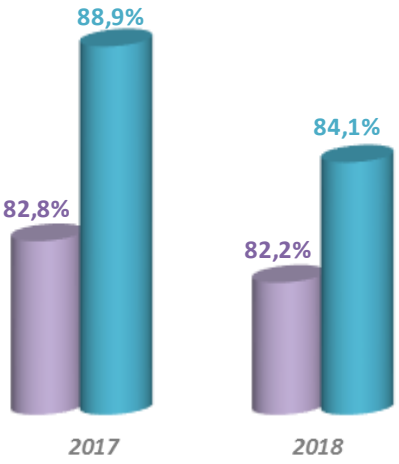

Part des raccordements finaux actifs
(desservant du gaz naturel)

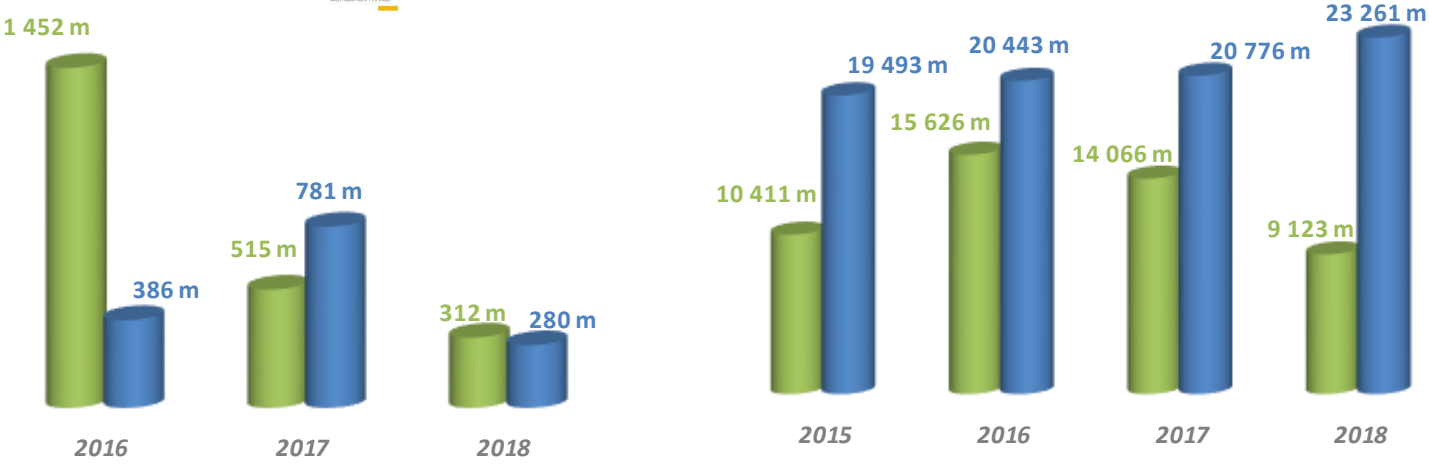

2. Le service rendu et la relation avec les usagers

2.1 Le service rendu par les infrastructures de distribution

Les quantités de gaz naturel distribuées en 2018 pour couvrir les besoins des 215 503 usagers actifs[2] des concessions s'établissent à 4 092 GWh. Globalement, le nombre d'usagers du service s'inscrit en augmentation de 1,4% par rapport à l'exercice précédent, soit 2 952 points de livraison supplémentaires, niveau similaire à celui constaté en 2016 (+1,4% soit + 2 980 pdl).

	REGAZ BORDEAUX Porteur d'énergie	GRDF	TOTAL
Nombre d'usagers actifs	208 341	7 162	**215 503**
Nombre de points de livraison supplémentaires	+2 926 *(2017 : + 2 335)*	+26 *(2017 : +261)*	**+ 2 952** ***(2017 : +2 596)***
Consommation	3 964 GWh *(2017 : 3 859 GWh)*	128 GWh *(2017 : 128 GWh)*	**4 092 GWh** ***(2017 : 3 987 GWh)***

Le périmètre exploité par REGAZ regroupe logiquement la grande majorité (97%) des usagers consommateurs et des volumes acheminés sur le périmètre concédé par Bordeaux Métropole.

La dynamique de raccordement constatée sur le périmètre concédé (hausse continue des usagers raccordés), et notamment sur la concession exploitée par REGAZ, est principalement liée au secteur résidentiel neuf en collectif pour lequel le gaz naturel est bien implantée (hors chaufferies collectives).

Dans le détail, la tendance constatée sur les exercices précédents se poursuit en 2018 avec une baisse continue des usagers raccordés sur certaines communes parmi les plus anciennes dessertes et plus particulièrement Bordeaux et Le Bouscat. Ces déraccordements concernent principalement les consommateurs les plus faibles (secteur résidentiel et petits professionnels). Les choix réalisés en faveur du mix énergétique sur le territoire (notamment par le développement des réseaux de chaleur) peuvent expliquer principalement ces déraccordements.

Solde du nombre d'usagers actifs en 2018 sur les communes du périmètre concédé

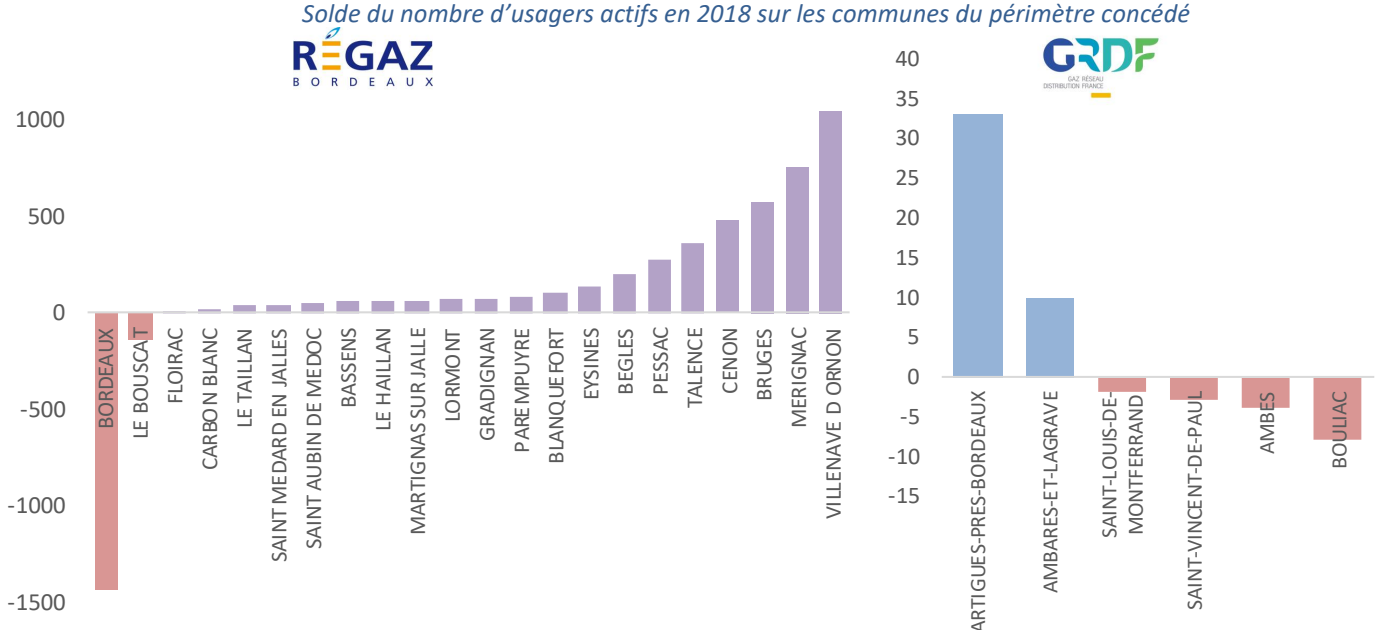

[2] Par usagers actifs, il s'entend les points de livraison consommateurs (associés à un contrat d'acheminement

Toute proportion gardée, **le concessionnaire** GRDF connait un net ralentissement du nombre d'usagers actifs en 2018 (+0,4%, contre 3,8% en 2017 et +3,2% en 2016). Les projets de lotissement qui se sont développés sur les communes de Artigues-Près-Bordeaux et Ambarès-et-Lagrave expliquent principalement l'évolution des usagers raccordés depuis 2015.

Sur les deux derniers exercices, la période hivernale a été plus rigoureuse qu'en 2017, entrainant une hausse des consommations globales de gaz naturel pour atteindre des niveaux similaires à ceux constatés en 2015. Les volumes de gaz acheminés en 2018 ont atteint 4 092 GWh en hausse de 105 GWh par rapport à 2017 (+2,6%).

Si le volume global d'usagers actifs tend à augmenter de manière continue, les concessionnaires précisent que les consommations unitaires moyennes s'inscrivent en baisse de 1% à 1,2% par an en conséquence de l'amélioration de la performance énergétique des logements neufs, notamment en habitat collectif.

Evolution des consommations corrigées du climat

(Correction DJU trentenaire - Station météo de BRDEAUX–MERIGNAC (33) Indicatif : 33281001, alt : 47m, lat : 44°49'48"N, lon : 00°41'24"W)

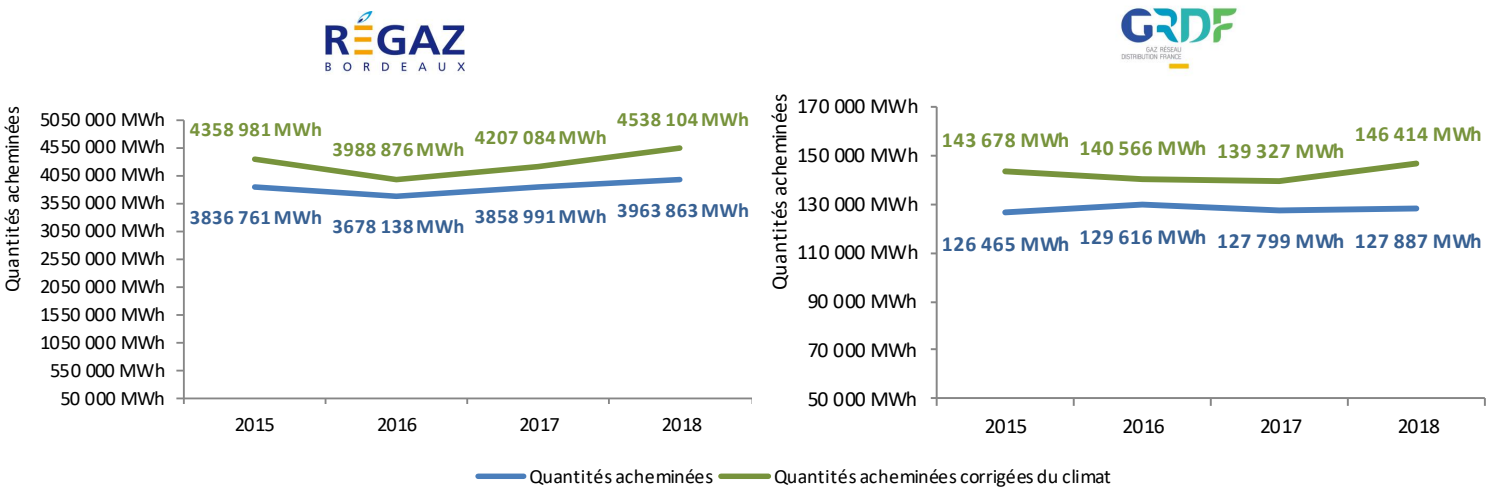

Consécutivement, les recettes d'acheminement ont atteint 62,6 M€ en 2018, en hausse de 3,9% (+2,4 M€) par rapport à l'exercice précédent. La hausse plus soutenue des recettes perçues par les opérateurs par rapport à l'évolution des consommations est principalement la conséquence d'une hausse des tarifs péréqués d'acheminement survenue juillet 2018 (notamment sur le périmètre de REGAZ) ; structure et niveau des tarifs d'utilisation des infrastructures de gaz régulés fixés par la Commission de Régulation de l'Energie (ATRD 5).

Une fois définis, les revenus autorisés par la CRE aux gestionnaires de réseau REGAZ et GRDF sont structurés en grilles tarifaires (décomposées en options tarifaires T1, T2, T3…). Pour chaque tranche, une part fixe (abonnement) et une part variable (proportionnelle à la consommation) est déterminée.
En appliquant à chaque segment tarifaire un niveau de consommation moyen, il est possible d'estimer la facture annuelle de distribution (HTT) et de suivre son évolution. Sur 2018, il ressort une augmentation moyenne de la facture annuelle sur la seule part liée à la distribution du gaz naturel :

- De +6,5% sur le périmètre de REGAZ (contre -0,4% sur 2017) ;
- De +0,5% sur le périmètre de GRDF (contre +2,1% en 2017).

Evaluation de la facture annuelle HT par gamme tarifaire de distribution

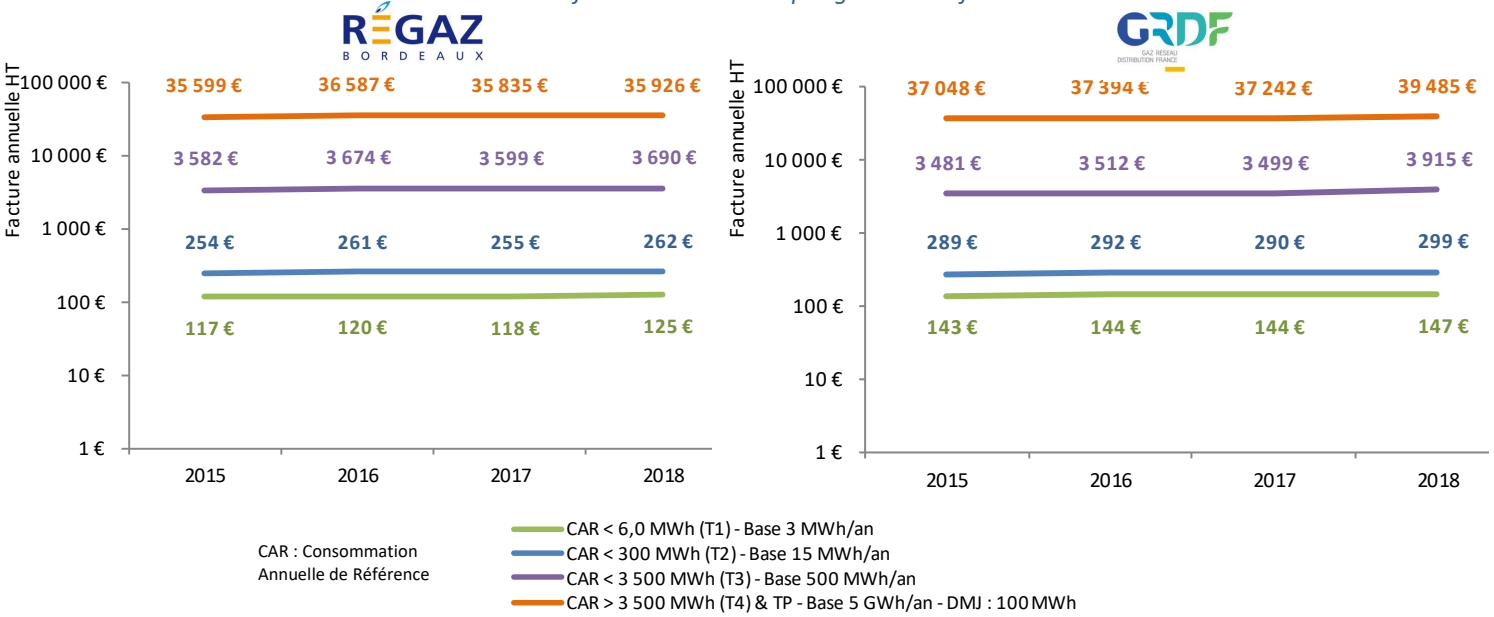

2.2 Les prestations exécutées en dehors de l'acheminement

Les articles L.452-2 et L.452-3 du code de l'énergie confèrent à la CRE la compétence en matière de tarification des prestations annexes réalisées à titre exclusif par les Gestionnaires des Réseaux de Distribution (GRD) de gaz naturel (fixation des tarifs et de leurs modalités de révision). En complément de la prestation d'acheminement du gaz naturel, les GRD réalisent à titre exclusif des prestations annexes à leur mission. Ces prestations réalisées à la demande principalement des fournisseurs et des consommateurs sont rassemblées, pour chaque GRD, dans un catalogue de prestations.

Le catalogue des prestations des concessionnaires est structuré de telle manière qu'il permet de distinguer :

- Les prestations incluses dans le tarif d'acheminement qui ne peuvent donc pas faire l'objet d'une facturation complémentaire. Il s'agit des prestations dites « de base » telles que le changement de fournisseur (sans déplacement), la continuité de l'acheminement, la pose, l'entretien et la maintenance des compteurs-détendeurs, la vérification périodique des compteurs…) ;
- Les prestations payantes (distinctes entre les usagers à relève semestrielle et les usagers à relève mensuelle ou journalière), c'est-à-dire :
    - Les prestations facturées à l'acte (mise en service, changement de tarif ou modification contractuelle, intervention pour impayé, réalisation ou modification de raccordement…) ;
    - Les prestations dites « récurrentes » (ou non facturées à l'acte) qui regroupent essentiellement des actes de location de compteur, détendeur ou convertisseur (location mensuelle ou annuelle) ;
    - Les prestations destinées aux producteurs de biométhane (études, raccordement, analyse de la qualité du biométhane, service d'injection…).

En 2018, les montants perçus par les deux concessionnaires en dehors de l'acheminement sont les suivants :

2018	RÉGAZ BORDEAUX Porteur d'énergie	GRDF
Recettes hors acheminement *Part sur les recettes globales*	**7 279 k€** *(2017 : 4 451 k€)* *9,5% (2017 : 6,0%)*	**108,5 k€** (2017 : 116,9 k€) *5,4% (2017 : 6,1%)*

Si les montants globaux des recettes issues de la facturation de prestations réalisées par les deux opérateurs sont lisibles, il perdure une difficulté à les reconstituer par type de prestations. A noter que le détail des prestations facturées au titre des raccordements (participations versées par les usagers lors de leur raccordement au réseau sur extension ou lors d'une densification) n'est pas produit par les délégataires.

Dans le cas du concessionnaire REGAZ, les restitutions proposées à Bordeaux Métropole sont désormais produites à un niveau satisfaisant mais restent très incomplètes, notamment vis-à-vis des prestations facturées à l'acte. En 2018, la reconstitution n'a été possible que pour 17% des recettes perçues par REGAZ (68% en 2017).

A noter que sur l'exercice examiné, 3 787 actes de coupures pour impayées ont été réalisés par REGAZ, soit 6,4% de moins qu'en 2016. Plus de la moitié a fait d'objet d'un rétablissement (55%).

S'agissant du délégataire GRDF, sur la forme, les éléments remis à Bordeaux Métropole restent décomposés par "code frais" et non par nature de prestations. Cette présentation permet d'obtenir une visibilité sur le volume de prestations réalisées et les montants facturés en regard mais vient agréger les statistiques des prestations ayant le même coût ; quand bien même ces prestations seraient de nature différente[3]. Ce format de restitution vient limiter la précision des contrôles à réaliser sur le détail des actes réalisés par le concessionnaire.
La reconstitution des montants facturés en dehors de l'acheminement a été d'un meilleur niveau qu'en 2017 (respectivement 69% et 50%).

En 2018, le nombre d'actes de coupures pour impayé est identique en 2018 par rapport à 2017 (35 prestations de coupures pour impayés). Aucune n'a fait l'objet d'un rétablissement.

2.3 L'activité de relève des distributeurs

L'activité de relève (cyclique) fait partie des prestations « de base » des concessionnaires (incluse dans le tarif d'acheminement). Au-delà de son impact sur la facture énergétique du consommateur, elle revête un caractère fondamental dans la mesure où elle est réalisée au plus près des usagers et qu'elle est source de l'essentiel des réclamations.

La fréquence de relève standard d'un point de livraison dépend de deux paramètres principaux :

- Le niveau de sa Consommation Annuelle de Référence (CAR)[4] ;
- La distinction entre les points de livraison nouvellement mis en service et ceux déjà raccordé au réseau de distribution.

Sur ce domaine, il convient de distinguer les points de livraison à relève semestrielle (majoritairement les points de livraison des tranches tarifaires T1 et T2 regroupant l'essentiel du secteur résidentiel) de ceux à relève mensuelle ou journalière (c'est-à-dire les consommateurs les plus important : gammes tarifaires T3 et T4). Dans leur très grande majorité, les points de livraison à relève mensuelle ou journalière sont équipés de compteurs évolués permettant un relevé déporté (télérelève) et donc sans lecture physique des index. La relève des compteurs est donc réalisée au plus près des fréquences standard.
Dans le cas des points de livraison à relève semestrielle, en l'absence de compteur évolué dans la très grande majorité des cas, l'accès au compteur est essentiel mais peu s'avérer ponctuellement difficile, notamment en cas d'incessibilité du compteur (compteurs en domaine privatif ou non déportés en limite du domaine public), d'impossibilité pour le releveur d'accéder à l'immeuble, …, voire dans le cas d'une défaillance du concessionnaire dans la réalisation des tournées de relève.

Si légalement (article L.224-11 du code de la consommation), un compteur de gaz naturel doit être relevé par le GRD au moins une fois par an, le concessionnaire demeure le seul responsable de la relève des compteurs (par application du cahier des charges de concession).

[3] A titre d'exemple, regroupement sous le même code frais des prestations « Coupure à la demande du client », « Rétablissement à la suite d'une coupure à la demande du client » et « Enquête ».

[4] La Consommation Annuelle de Référence (CAR) est l'estimation de la consommation annuelle d'un Point de Comptage et d'Estimation (PCE) en année climatiquement moyenne. Elle est déterminée selon les règles dictées par la procédure dédiée du groupe de travail gaz (GTG) piloté la CRE.

Au titre de l'exercice 2018, **le concessionnaires REGAZ** a été en mesure de rendre compte précisément des actes de relève qu'il a mené sur les concessions, notamment vis-à-vis des points de livraison à relève semestrielle (1,97 relèves mesurées pour chaque point de livraison).
Notons que l'opérateur fait état de 69 798 compteurs inaccessibles (valeur nettement différente de celle présentée en 2017 avec 4 164 compteurs inaccessibles). Ainsi, plus du tiers du parc de compteurs « domestiques » serait inaccessibles ; valeur très supérieure à ce qu'il est possible de constater par ailleurs[5]. Typiquement, les compteurs inaccessibles sont majoritairement des compteurs situés à l'intérieur des logements ; la présence de l'usager étant nécessaire pour permettre au concessionnaire de procéder au relevé.

S'agissant du périmètre concédé à GRDF, les restitutions de l'opérateur sont d'un bon niveau et permettent une bonne appréciation de l'activité de relève. En première approche, les fréquences constatées n'appellent pas de remarque particulière. Par rapport à l'exercice précédent, le volume de compteurs inaccessibles a fortement augmenté (+90%, soit 1073 compteurs après une baisse notable de 13% en 2017). Cette instabilité dans les valeurs présentées conduit à s'interroger sur la validité des données communiquées à Bordeaux Métropole.

2.4 Les réclamations adressées aux concessionnaires

Les réclamations adressées aux concessionnaires par les usagers du service directement ou par les fournisseurs via les portails dédiés (pour leur propre compte ou pour le compte de leur client) restent un indicateur clef de la qualité du service à la charge des GRD.
Aussi, la méthode de détermination des tarifs d'utilisation des réseaux publics de distribution gaz naturel, retenue par la CRE, incite les GRD à maîtriser leurs coûts mais également à améliorer la qualité du service rendu aux utilisateurs des réseaux au travers d'une régulation incitative. Cette régulation est basée sur des indicateurs de suivi dont l'objectif est de mesurer la performance des opérateurs dans plusieurs domaines, base à partir de laquelle une incitation financière est mise en place (application de bonus/malus).

Le traitement des réclamations dans les délais est une des incitations financières examinée par la CRE et plus spécifiquement :

- Pour REGAZ : un objectif de 100% de réponses aux réclamations fournisseurs dans les 15 jours calendaires et un objectif de 100% de réponses aux réclamations clients dans les 30 jours calendaires.
- Pour GRDF, un objectif de 96% des réclamations fournisseurs déposées sur le portail OMEGA traitées dans les 15 jours calendaires et un objectif de 100% de réponses aux réclamations clients dans les 30 jours calendaires.

Dans le cas de REGAZ, les analyses menées antérieurement avaient conduit Bordeaux Métropole à s'interroger sur le processus d'enregistrement et de suivi des réclamations par l'opérateur (singularité des statistiques associées[6]). Si le concessionnaire convient qu'il doit optimiser le processus de prise en compte des réclamations[7] la faible part des réclamations adressées directement par les fournisseurs pourrait s'expliquer en grande partie par la méthode d'estimation des index utilisés par le fournisseur Gaz de Bordeaux sur les sites à relève semestrielle. En effet, jusqu'en octobre/novembre 2018, Gaz de Bordeaux estimait les index non relevés selon ses propres méthodes pour établir ses factures. Depuis, le fournisseur utilise systématiquement les index du gestionnaire de réseau de distribution (en l'occurrence REGAZ). Une hausse des réclamations associées aux consommations facturées pourra être observée sur les exercices à venir.

Ainsi, en 2018, le volume de réclamations enregistré par REGAZ reste très faible (175 réclamations, contre 110 en 2017). Moins de 0,1% des usagers actifs a été concerné.

[5] Source cabinet AEC (exercice 2016) : moyenne 6,2%.

[6] Très faible proportion de réclamations, réclamations majoritairement portées par les usagers alors même que les fournisseurs sont naturellement les principaux réclamants, part importante de réclamations pour « Qualité de fourniture et réseau » alors même que les problématiques associées aux données de comptage représentent habituellement et logiquement une part importante des réclamations

[7] Notamment la nécessité d'améliorer la communication en interne sur le traitement des réclamations par les différents services pour éviter le traitement des courriers de réclamation avant leur enregistrement pour suivi),

Sur le périmètre concédé à GRDF, le volume de réclamations adressé à l'opérateur reste stable sur les trois derniers exercices (26 en 2018 et 2017 et 25 sur 2016). La majorité concerne classiquement des problématiques de consommation ou d'index de facturation (dans le cas de la relève périodique ou lors de l'exécution de prestations : changements de fournisseurs, mise en ou hors service…). Néanmoins, notons que 5 réclamations ont été adressées à GRDF en lien avec le déploiement du compteur communicant GAZPAR.
Les délais de traitement des réclamations par GRDF s'inscrivent en amélioration par rapport à 2017 puisque la totalité a été traitée dans objectifs fixés par le CRE.

Evolution et répartition du nombre de réclamations adressées aux concessionnaires

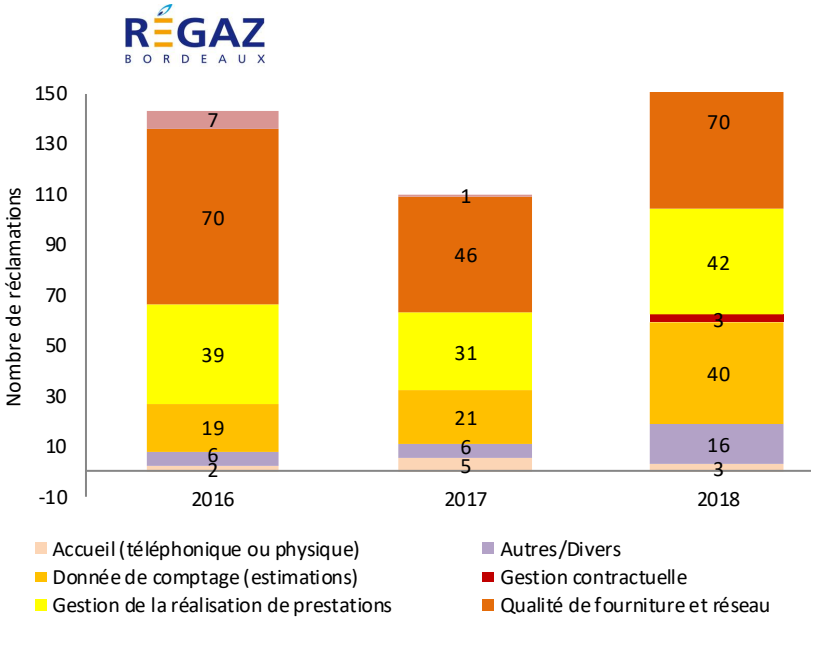

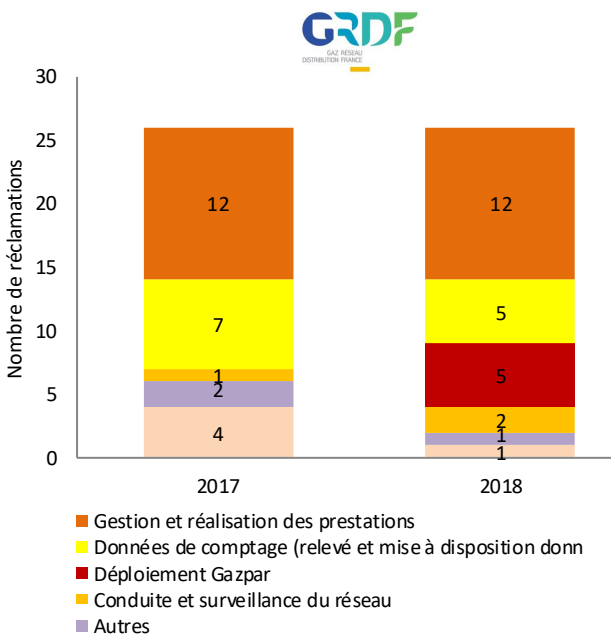

Conclusions

Le service de distribution poursuit son développement avec 2 952 usagers supplémentaires (+2 600 usagers en 2016). A noter que la baisse continue des usagers actifs sur certaines dessertes parmi les plus anciennes du périmètre de REGAZ (Bordeaux et Le Bouscat notamment) s'avère compensée par des taux de pénétration important du gaz sur le résidentiel neuf en immeuble collectif. L'hiver 2018 ayant été plus rigoureux qu'en 2017 et 2016, les consommations de gaz naturel ont augmenté sensiblement de 2,6% (+105 GWh). En conséquence, les recettes d'acheminement perçues par les concessionnaires ont augmenté mais dans des proportions plus importantes (+3,9%, soit +2,4 M€), consécutivement à la hausse des tarifs ATRD facturés par REGAZ notamment (la hausse de la facture annuelle de l'acheminement a été estimée à 6,5% en moyenne).

Concernant les prestations facturées par les opérateurs en dehors de l'acheminement, il convient de souligner :

- une difficulté pour reconstituer les recettes perçues par les deux opérateurs à partir du détail des actes réalisés auprès des usagers :
  - La lisibilité des prestations facturées à l'acte reste partielle. Les deux opérateurs devront faire preuve de plus de transparence vis-à-vis des prestations entrant dans la catégorie au titre des raccordements.
  - Les restitutions produites par REGAZ se sont nettement améliorées ;
- une bonne lecture des prestations facturées de manière récurrente par REGAZ et GRDF (location de matériels de détente ou de comptage notamment).

Une activité de relève des distributeurs qui apparait :

- mieux perceptible sur le périmère de GRDF (amélioration des restitutions). Néanmoins, les statistiques associées à l'accessibilité des compteurs « domestiques » doivent être fiabilisées ;
- nettement plus lisible pour Bordeaux Métropole à la suite d'une fiabilisation des requêtes de l'opérateur.

S'agissant des réclamations reçues et traitées par les concessionnaires :

- le volume de réclamations adressées par les fournisseurs à REGAZ reste particulièrement bas. Si le processus d'enregistrement et de suivi des réclamations doit être optimisé, cette particularité serait en partie explicable par le fait que l'estimation des index facturés jusqu'alors par le fournisseur Gaz de Bordeaux relevait de sa responsabilité. Son choix de recourir à des index calculés par REGAZ (depuis fin 2018) devait conduire à une hausse des réclamations associées aux volumes facturés.
- sur le périmètre concédé à GRDF, le volume de réclamations reste globalement maitrisé (pas d'évolution notable sur les quatre derniers exercices et faible part des usagers réclamants). Les contestations d'index demeurent au cœur des réclamations avec l'apparition de quelques contestations en lien avec le déploiement du compteur communiquant GAZPAR.

3. Les infrastructures de distribution publique : les inventaires techniques

Les réseaux de distribution publique sont alimentés à partir du réseau de transport haute pression via 12 postes de détente faisant l'interface avec le réseau de distribution (7 sur le périmètre REGAZ et 5 sur le périmètre GRDF). Ces ouvrages, propriété des gestionnaires de réseau de transport, n'entrent pas dans les limites des concessions.

3.1 Les canalisations

Au terme de l'exercice 2018, l'infrastructure de distribution compte 2 991kilomètres de réseaux, essentiellement exploités par le concessionnaire REGAZ (pour 94,0% du linéaire global).

Les réseaux implantés sur le périmètre sont majoritairement exploités en moyenne pression B (82%).

Les canalisations exploitées en basse pression représentent la seconde typologie de réseaux avec 12,2% du linéaire inventorié (contre 12,0% à fin 2017). Ces réseaux sont exclusivement implantés sur le périmètre de REGAZ. Ces infrastructures anciennes sont implantées sur les plus vieilles dessertes, essentiellement en milieu urbain dense. Les communes de BORDEAUX, TALENCE et BEGLES regroupent les trois quarts de ce linéaire. Ces réseaux sont constitués à 87% de fonte ductile ; matériau qui n'est plus mis en œuvre dans les techniques de pose modernes.

La part restante correspond aux réseaux exploités en moyenne pression C (5%), nécessaire au transit du gaz entre les zones de consommations.

Evolution et répartition du linéaire de canalisation par gamme de pression (périmètre Bordeaux Métropole)

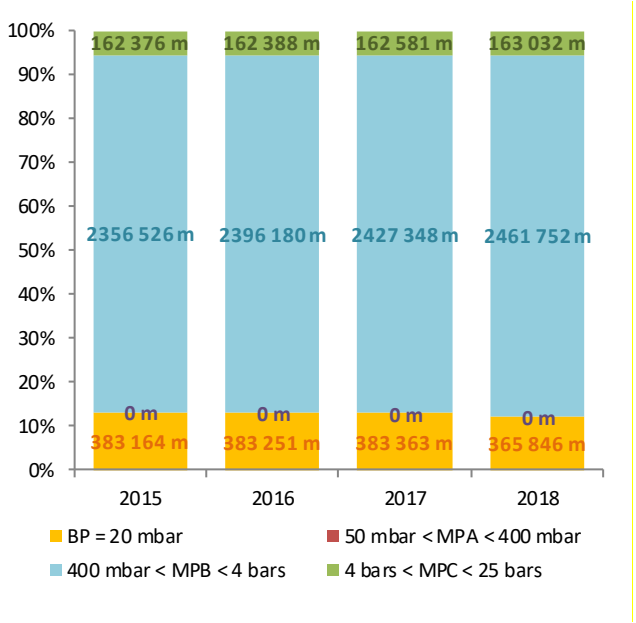

En tant que réseaux sensibles, REGAZ attache une attention particulière aux canalisations exploitées en fonte ductile (et, en l'occurrence, exploitée en basse pression). Dans le cadre de sa politique d'investissement et de sécurisation des réseaux, l'opérateur souhaite maintenir un rythme de renouvellement de 20 à 25 kilomètres par an en priorisant ses interventions sur les fontes ductiles de 1ère génération. Sur cette base, la totalité du réseau en fonte ductile devrait être résorbé dans 13 à 16 ans (entre 2030 et 2033). Les évolutions constatées sur l'inventaire technique des réseaux confirment cette volonté, le linéaire basse pression affichant une baisse de 17,1 kilomètres en 2018 et de 15,2 kilomètres pour la fonte ductile.

Le concessionnaire GRDF est également confronté à une problématique de sensibilité des réseaux en raison de la présence de 12,7 kilomètres de cuivre (majoritairement sur les communes d'AMBARES-ET-LAGRAVE et SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND). La faiblesse des renouvellements opérés en 2018 vient rallonger l'échéance théorique à laquelle leur remplacement complet pourrait s'observer : 2059 à fin 2018, contre 2046 à fin 2017. Une intensification des travaux de modernisation de ces réseaux devra être constatée sur les exercices futurs pour raccourcir cette échéance. A noter que ces canalisations présentent un âge moyen de 47,6 ans à fin 2018 (valeur à comparer avec une durée de vie théorique des réseaux fixée par GRDF à 45 ans).

Répartition du linéaire de canalisation par matériaux - 2018

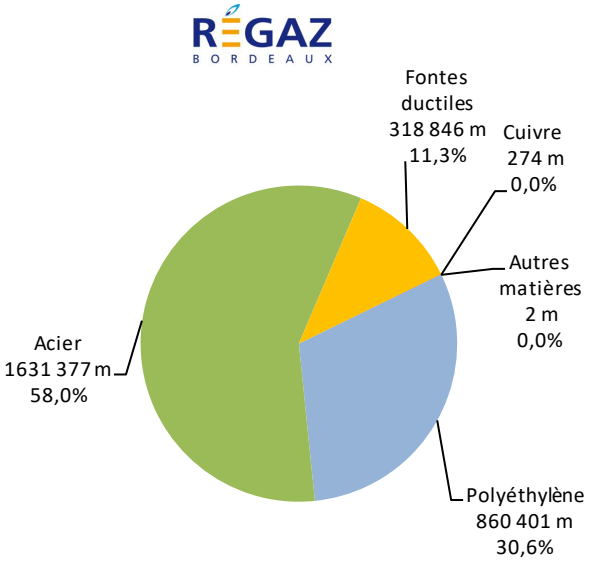

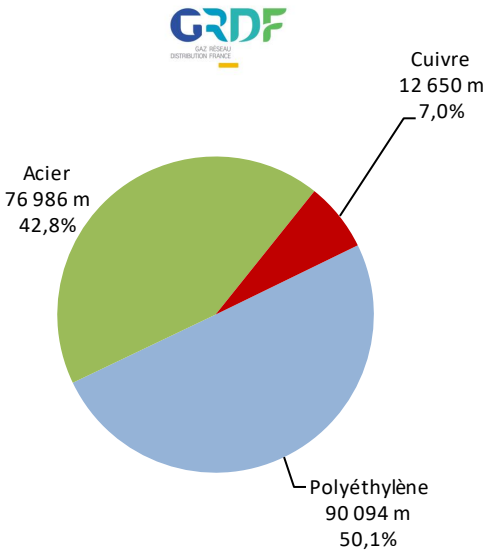

La part représentée par les réseaux en acier s'inscrit à un niveau élevé sur le périmètre de REGAZ alors que la majorité des réseaux est en polyéthylène à l'échelle nationale (matériau mis en œuvre à compter du début des années 70 et plus majoritairement dans les années 80 et 90). La protection cathodique active de ces réseaux contre les phénomènes de corrosion est assurée à partir de postes de protection dédiés (postes de soutirage ou de drainage). La surveillance préventive réalisée sur ces canalisations ne fait pas apparaitre de non-conformités majeures (niveau 1 selon la classification réglementaire) et REGAZ ne fait pas état de problématiques particulières de corrosion sur la concession. Selon l'exploitant, la nature des sols permet une protection cathodique efficace.

Pour l'heure, le concessionnaire a indiqué qu'aucun programme de renouvellement moyen ou long terme n'avait été défini sur cette typologie de canalisations. Leur remplacement est aujourd'hui dicté par des opportunités de travaux (coordination) ou des difficultés d'intervention en cas d'incident (cas des aciers de gros calibre à soudure hélicoïdale).

A fin 2018, l'infrastructure de distribution exploitée par REGAZ affiche un âge moyen de 34,3 ans, contre 30,8 ans pour les périmètres concédés à GRDF. Ces deux valeurs s'établissent à des niveaux supérieurs à ceux constatés sur d'autres concessions[8]. Ce constat est cohérent avec les taux d'amortissement élevés constatés sur ces concessions et plus spécifiquement sur le périmètre exploité par REGAZ.

3.2 Les ouvrages de raccordement

Les concessionnaires GRDF et REGAZ sont tous deux confrontés à des problématiques de constitution des inventaires techniques des ouvrages de raccordement :

Le concessionnaire REGAZ a engagé dès 2010 un programme de recensement et de diagnostic des ouvrages de raccordement qu'il exploite. La priorité est donnée aux immeubles collectifs anciens avec, en premier lieu, un dénombrement et une identification de la nature de chaque ouvrage (matériaux, techniques de poses, environnement…) de l'Organe de Coupure Général (OCG) jusqu'au compteur. Au terme de l'exercice 2018, Bordeaux et les communes en première couronne ont été traitées. Les communes de Floirac et Eysines étaient en cours de recensement et la phase de diagnostic a débutée sur Bègles. Quant aux communes Médocaines, elles feront l'objet d'un recensement plus ciblé en raison d'un faible nombre d'immeubles collectifs (essentiellement les communes de Saint-Aubin-de-Médoc et Parempuyre).

[8] Source cabinet AEC (exercice 2017 de GRDF) : ayant moyen global établit à 24,6 ans. Dans le cas des concessions « urbaines » de plus de 10 000 habitants, l'âge moyen atteint 30,0 ans.

Consécutivement, des travaux de rénovation peuvent être engagés par REGAZ et notamment si des ouvrages dits « sensibles » sont identifiés. En effet, sept catégories d'ouvrages « à risque » classées de A à G ont été prédéfinies par REGAZ et font l'objet d'un programme de travaux prioritaires.
Il s'agit de tout ou partie des ouvrages collectifs d'immeuble[9] constitués en plomb et situés à l'intérieur des bâtis. Au terme de l'exercice 2018, 35 ouvrages sensibles restaient à traiter sur les 64 435 immeubles recensés (25 ouvrages collectifs en plomb situées en emplacement intérieur et 7 nourrices de distribution en plomb situées en emplacement intérieur avec CI ou CM en autres matériaux), uniquement sur les communes de Bordeaux et Talence (34 des 35 ouvrages étant localisés à Bordeaux).

En second lieu, les travaux de recensement du concessionnaire se concentrent sur les ouvrages de raccordement alimentant les « résidences » (collectifs plus récents situés sur des secteurs historiquement moins denses). Cet exercice est mené en interne par les équipes de REGAZ au rythme des visites programmées par l'exploitant pour réaliser la maintenance préventive des ouvrages de raccordement.

Concomitamment, le délégataire procède également au récemment et au traitement d'autres configurations dites « sensibles » et plus particulièrement :

- la suppression (mise au rebut ou renouvellement) de conduites d'immeuble et de conduites montantes inactives implantées en façade ;
- le traitement des branchements individuels pour lesquels la détente s'effectue à l'intérieur du bâti (détente en cave ou en couloir).

S'agissant spécifiquement de la tenue des inventaires techniques par REGAZ : ils restent fragiles et incomplets, en conséquence :

- de défaut de traçabilité des caractéristiques techniques des ouvrages et notamment sur des ouvrages récemment mis en service (insuffisance des descriptifs des travaux réalisés) ;
- d'une impossibilité pour le concessionnaire de dissocier l'état technique des raccordements finaux selon qu'ils alimentent des usagers en immeubles collectifs ou en habitat individuel. Le concessionnaire a admis devoir clarifier la définition de chacune de ces catégories et les différentes configurations associées (branchements multiples, doubles comptables…) ;
- d'une impossibilité de produire un état chainé des ouvrages collectifs, c'est-à-dire un inventaire liant chaque branchement collectif sur réseau avec les ouvrages collectifs d'immeuble à l'aval.

Concernant GRDF, les branchements d'immeubles individuels ne sont pas inventoriés techniquement et ne devraient pas faire l'objet d'un inventaire à moyen terme. Les stipulations de l'article 2 des cahiers des charges de concession restent insatisfaites (obligation pour le concessionnaire d'établir un inventaire technique des biens concédés).
Quant aux branchements collectifs et ouvrages collectifs d'immeuble, le concessionnaire a engagé depuis plusieurs années un recensement in situ permettant leur dénombrement et leur identification. Cet inventaire a fait l'objet de vagues successives de fiabilisation qui se sont achevées en 2018. Bordeaux Métropole dispose enfin d'états techniques consolidés de son patrimoine collectif.
Sur ce point, la fiabilisation des bases techniques de GRDF sur cette typologie d'ouvrages a conduit GRDF à réaliser une mise en cohérence de l'inventaire comptable (fortement divergent jusqu'alors). Si aucune concertation ou information n'a été menée auprès de Bordeaux Métropole, il s'agira d'examiner avec attention la méthode employée et ses impacts sur les actifs immobilisés (sur les quantités et valeurs).

[9] Conduites d'immeuble, conduites montantes, nourrices de compteurs, conduites de coursives…

Les ouvrages de raccordement (périmètre Bordeaux Métropole - 2018)

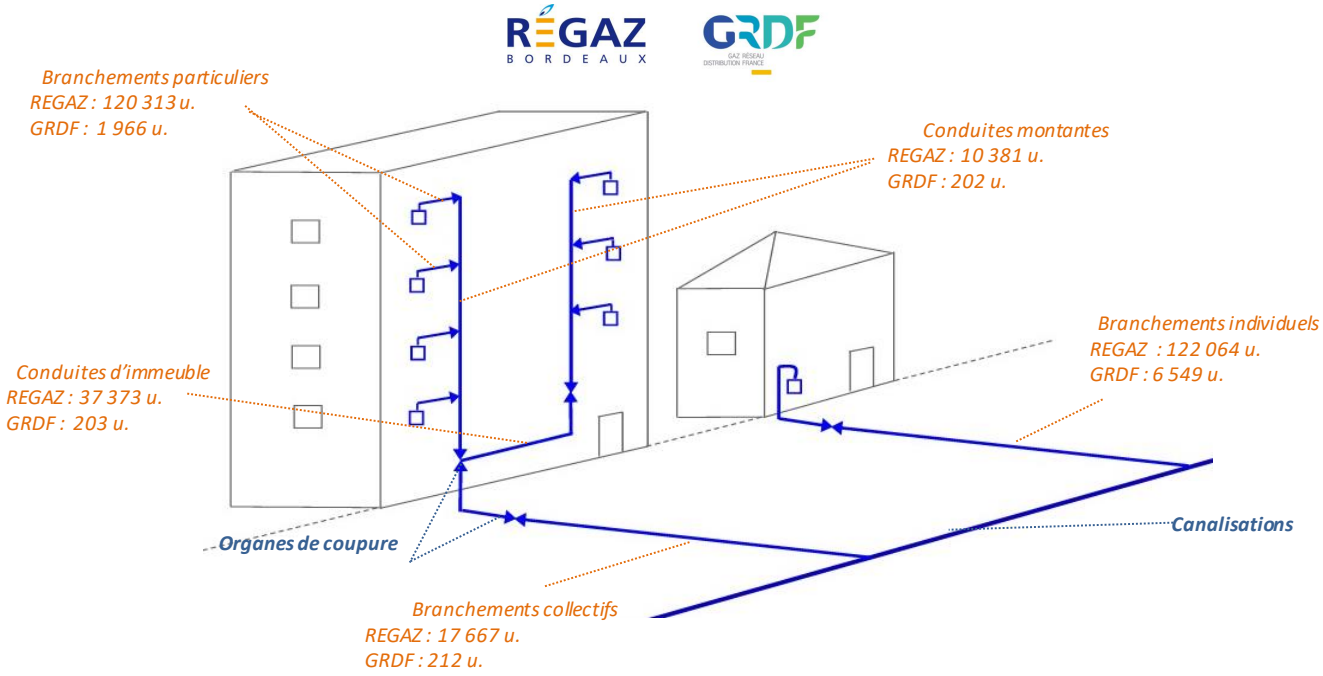

3.3 Les équipements de réseau

Il a notamment été demandé aux concessionnaires de remettre un inventaire technique détaillé :

- Des robinets de réseaux ;
- Des purges fixes du réseaux ;
- Des postes de détente de la distribution publique ;
- Des ouvrages de la protection cathodique active des réseaux en acier ;
- Des ouvrages de télé-exploitation.

Globalement les états techniques remis par les exploitants présentent un niveau de détail proche de la demande initiale, permettant à Bordeaux Métropole de disposer d'un descriptif précis des équipements de réseaux en exploitation.
Soulignons toutefois :

- GRDF n'a pas souhaité rendre compte de l'exhaustivité du parc de robinets de réseaux (limité aux équipements dits « utiles » à l'exploitation, sans faire état des autres vannes[10]) ;
- Un refus de GRDF de communiquer les caractéristiques permettant de qualifier les fréquences de surveillance préventive auxquels les ouvrages concédés sont règlementairement soumis ;
- La nécessité, à nouveau, de stabiliser les états techniques extraits par REGAZ (source et contenu) pour permettre à Bordeaux Métropole de bénéficier d'une lecture objective de l'évolution de son patrimoine.

[10] Hors robinets non manœuvrables maintenus en position ouverte ou fermée.

En l'occurrence, pour certains ouvrages, les extractions du délégataire sont construites de telle manière qu'elles ne rendent compte que des ouvrages pour lesquels l'ensemble des caractéristiques descriptives sont complètes.

Conclusions

La lisibilité et la qualité des inventaires techniques tenus à jour par les concessionnaires sont essentielles puisqu'elles témoignent du niveau de connaissance des opérateurs du patrimoine qu'il exploite au plus près de la situation du terrain.

Les canalisations de distribution ne présentent pas de matériaux nécessitant un renouvellement systématique imposé par la règlementation. En revanche, les concessionnaires exploitent des canalisations qu'ils qualifient de « sensibles » en raison de leur ancienneté, de leur fragilité ou encore de leur condition d'implantation. Le concessionnaire REGAZ a engagé un programme soutenu de renouvellement des réseaux en fonte ductile qui devrait aboutir au début de la décennie 2030. Les renouvellements opérés par le délégataire sur les trois derniers exercices confirment cet objectif. Quant à GRDF, le remplacement des réseaux en cuivre sur les concessions de Bordeaux Métropole a été anecdotique en 2018 et mériterait une intensification.

L'historique de constitution des infrastructures sur les territoires concédés se traduit par des âges moyens relativement élevés (34 ans pour REGAZ et 31 ans pour GRDF). L'ampleur des canalisations posées par REGAZ dans les décennies 60 à 80 devrait conduire à un vieillissement soutenu et continu des réseaux d'ici à 10 ans (toutes choses égales par ailleurs). Pour l'heure, aucun programme de renouvellement n'a été anticipé par le concessionnaire ; sujet qui devra faire l'objet d'une attention particulière lors des exercices futurs compte tenu des volumes en question.

Concernant les ouvrages de raccordement, la constitution des inventaires par les concessionnaires reste fragile et incomplète. REGAZ poursuit son programme de recensement et de diagnostic des raccordements en immeubles anciens qui le conduit, selon les résultats, à traiter certains ouvrages en plomb qualifiés de sensibles. Les inventaires remis à Bordeaux Métropole devront également être stabilisés et adaptés à court terme pour permettre une lecture plus précise de ce patrimoine.
Quant à GRDF, l'inventaire technique des branchements individuels n'est pas constitué. Ces ouvrages étant le siège de la majorité des incidents, il convient de s'interroger sur les moyens à disposition du concessionnaire pour adapter la politique de surveillance et de maintenance de ces ouvrages.
Quant aux ouvrages collectifs d'immeuble, leur recensement a été achevé par GRDF. Bordeaux Métropole dispose aujourd'hui d'un état technique fiabilisé de ce patrimoine.

Les états techniques des équipements de réseaux (robinets, postes de détente, ouvrages de la protection cathodique active…) remis par les exploitants se sont avérés d'un bon niveau permettant une appréciation objective de ce patrimoine. Ces états devront néanmoins être complétés et stabilisés dès l'exercice 2018, notamment pour REGAZ qui fait à nouveau face à des difficultés d'extraction de ses bases.

4. La valorisation du patrimoine : la comptabilité des concessions, l'approche économique de GRDF et la tenue à jour des états du patrimoine concédé

4.1 Valorisation des biens concédés

Au terme de l'exercice 2018, la valeur brute des biens en concession à la maille du périmètre de Bordeaux Métropole peut être estimée à 294 557 k€ ; valeur de baisse de 65 238 k€ (-18,1%) par rapport au terme de l'exercice précédent. Cette baisse significative est la conséquence :

- De la prise en compte par REGAZ du renouvellement du contrat de concession survenu le 29/09/2016 concomitamment au regroupement de tous les contrats précédents. En effet, en raison de l'inadaptation de l'outil de gestion des immobilisations de REGAZ, ce dernier a dû immobiliser les actifs concédés à une valeur brute égale à leur valeur résiduelle (VNC) au terme du contrat précédent.
- D'un défaut de communication de REGAZ de l'inventaire comptable augmenté notamment des valeurs d'acquisition d'origine (à l'image de l'état remis au titre de l'exercice précédent).

Les valeurs d'actifs immobilisées de l'exercice 2018 telles qu'elles sont présentées par REGAZ (y compris au sein des comptes rendus annuels d'activité), et reprise dans les développements suivants, sont donc à considérer avec une grande prudence.

Les biens en concession, se sont …

… des biens de retour

Biens concédés, indispensables au service public et qui doivent retourner à la collectivité concédante en fin de concession.

… des biens de reprise

Ouvrages qui, en fin de concession, peuvent être repris par l'autorité concédante à la condition que cette dernière exerce cette prérogative moyennant un prix à déterminé conjointement par les parties, sans que le concessionnaire ne puisse s'opposer à cette reprise.

… des biens propres

Biens propriétés du concessionnaire non indispensables et non nécessaires au fonctionnement du service mais utilisés par le concessionnaire lors de l'exécution des prestations.

Evolution de la valeur d'actif brute estimée selon le régime des biens - Périmètre Bordeaux Métropole (REGAZ et GRDF)

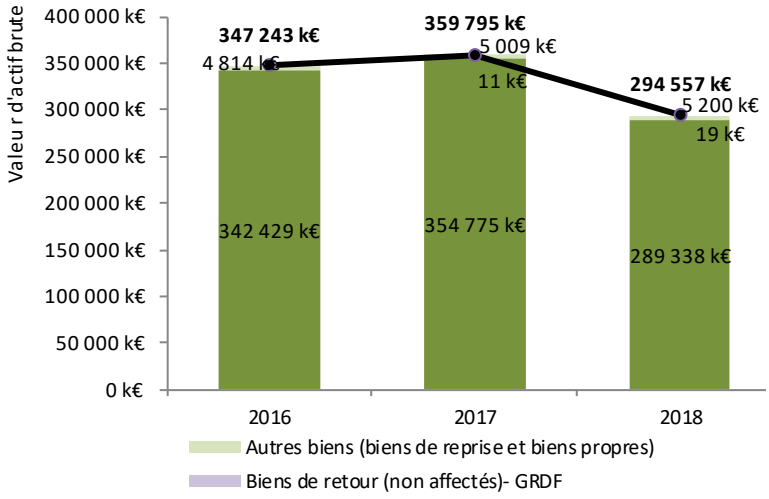

Sur la base des statistiques au terme de l'exercice 2018, les biens de retour représentent la grande majorité des actifs en concession (98,2%), soit 289 228 k€ contre 354 775 k€ à fin 2017.

Le périmètre concédé à REGAZ concentre 95,0% de ces actifs :

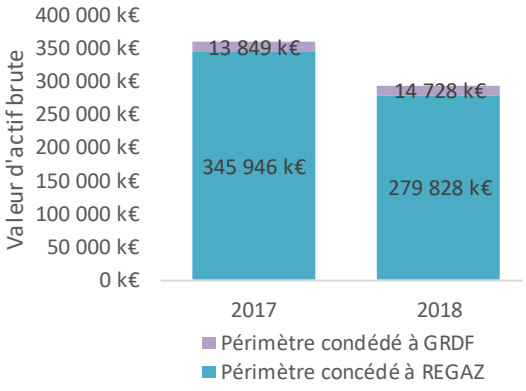

L'utilisation du terme « estimé » est également la conséquence du fait qu'une partie des actifs ne peut pas être localisé sur le périmètre de chaque contrat ; et ce en raison :

- Soit d'imprécisions des inventaires tenus à jour par les exploitants ;
- Soit parce que certains actifs ne sont pas localisables ou qu'ils sont dédiés à d'autres concessions ou acticités de l'exploitant (systèmes informatiques, véhicules…).

En l'absence de suivi analytique des charges afférentes, ces actifs sont donc affectés aux concessions de Bordeaux Métropole à partir de clefs de répartition (chiffre d'affaire, nombre d'usagers, linéaire de réseau…). La représentativité de ces valeurs est donc à considérer avec une certaine réserve.

Réparition de la valeur d'actif brute des biens en concession par méthode d'affectation

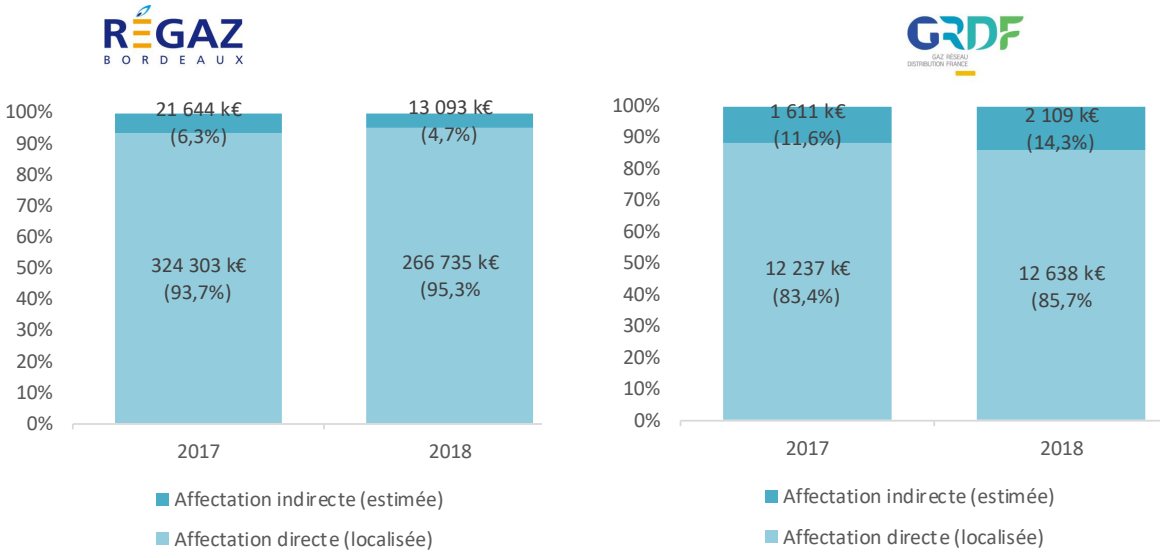

S'agissant spécifiquement du délégataire REGAZ, les biens en concession sont estimés, à fin 2018, pour une valeur brute de 279 828 k€, en baisse de 19,1% (-66,1 M€) par rapport au terme de l'exercice précédent (pour les raisons évoquées ci-avant).

Rappelons que, consécutivement au renouvellement du contrat de concession survenu le 29/09/2016 (concomitamment au regroupement de tous les contrats précédents), REGAZ a dû palier à l'inadaptation de son outil de gestion des immobilisations en procédant aux retraitements suivants :

- Une immobilisation des actifs à une valeur brute égale à la valeur nette comptable au terme du contrat précédent et la mise en place de dotations aux amortissements sur la durée de vie restante des ouvrages.
- L'enregistrement des actifs totalement amortis sur le contrat précédent à une valeur brute de 0,01 € ; l'outil de gestion comptable n'acceptant pas une valeur brute nulle.

Soulignons également qu'à la suite de la création de la SEML Bordeaux Métropole Energies qui est venue filialiser les activités de REGAZ, Gaz de Bordeaux, Mixener et Neomix, REGAZ à procéder en 2018 à des cessions d'actifs vers BME pour une valeur d'acquisition de 10,8 M€ et une valeur nette comptable de 1,7 M€ (principalement des immobilisations incorporelles et notamment des logiciels).
Sur ce point, il est nécessaire de souligner que l'essentiel de ces actifs (78% de la valeur d'acquisition) concerne des biens de retour. Aussi, leur sortie de l'inventaire comptable des immobilisations concédées par Bordeaux Métropole apparait d'autant plus surprenante. A minima, il s'agira pour l'autorité concédante de s'assurer de conserver une lecture récurrente sur l'inventaire de ces actifs (y compris les biens de reprise et les biens propres de REGAZ) pour pouvoir exercer son contrôle sur leur gestion et leur valorisation.

REGAZ - Répartition de la valeur d'acquisition des actifs cédés à BME …

… par typologie de biens

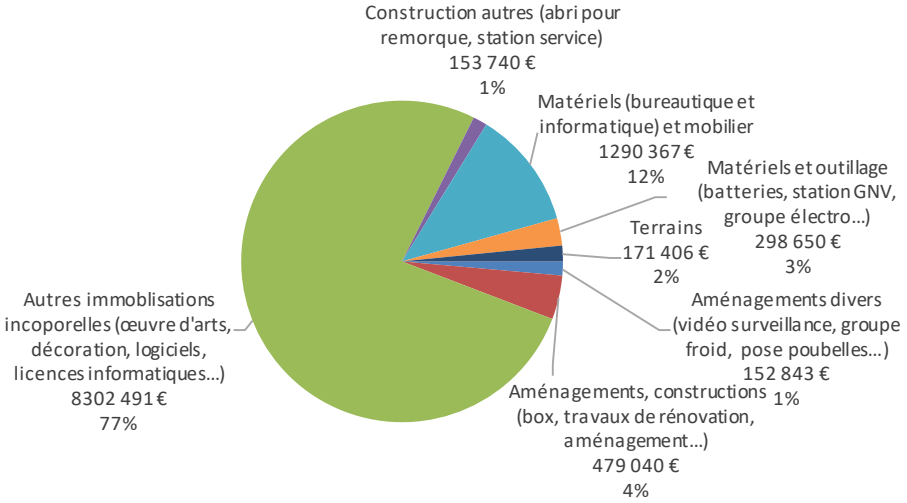

… selon leur régime

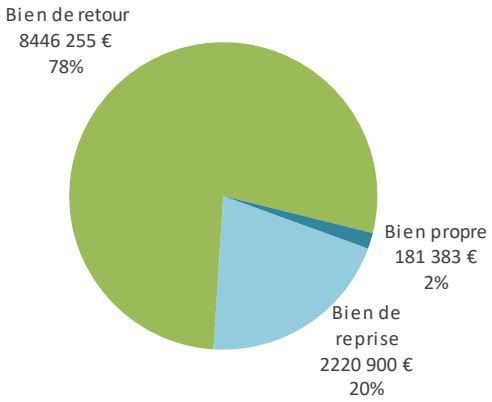

L'état des actifs en concession a été examiné sur la base d'un inventaire détaillé :

- des biens « localisables » (sur les communes du périmètre concédé) qui regroupe l'essentiel des biens de retour (95%) à l'exception des matériels informatiques et des logiciels dont la valeur brute représente 3,6% des biens de retour.
- des biens « non localisables » et faisant l'objet d'une affectation à la concession en proportion du chiffre d'affaire. Il s'agit de la totalité des biens propres de REGAZ (mobilier et œuvre d'art) et des biens de reprise (véhicules et outillage industriel).

Répartition de la valeur brute par nature de biens et par mode d'affectation au patrimoine en concession – REGAZ (2018)

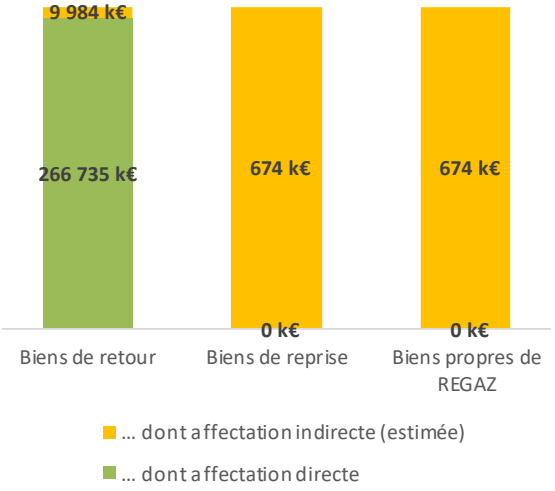

Evolution et répartition de la valeur d'actif brute des biens de retour – REGAZ

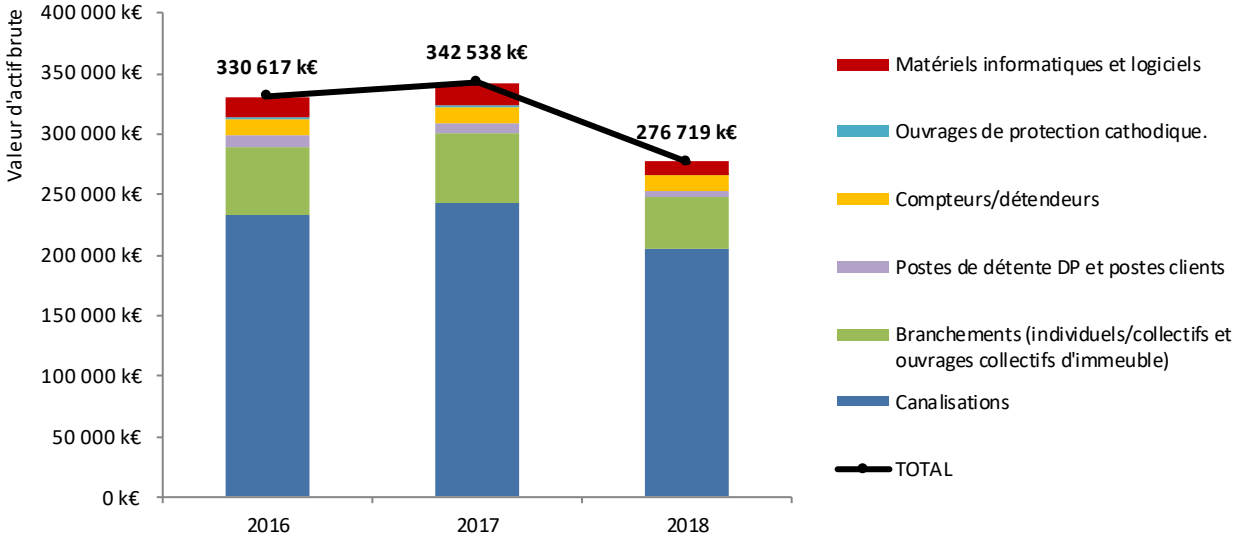

En l'absence d'évolution dans les pratiques de REGAZ, les principales anomalies relevées lors les exercices précédents sur l'inventaire des biens de retour sont reconduites ici. Parmi-elles, il convient d'évoquer :

- des actifs qui présentent des valeurs d'acquisition anormalement basses ou anormalement élevées au regard des quantités associées. Les défauts d'affectation, de ventilation des dépenses ou encore l'absence de rigueur dans l'enregistrement des quantités conduisent indéniablement à des imprécisions dans la gestion des actifs dans le temps,
- l'agrégation d'ouvrages ou d'équipements de natures différentes sous un même groupe d'immobilisation, sans possibilité de les dissocier. Là encore, ceci est de nature à générer des imprécisions dans la gestion des actifs concernés puisqu'ils ne peuvent pas faire l'objet d'une identification précise,
- une sous-valorisation du patrimoine concédé immobilisé, des défauts de gestion des origines de financement par le délégataire (cf. section dédié ci-après).

Si ces anomalies peuvent s'expliquer pour partie par l'imprécision des méthodes passées en termes d'enregistrement des immobilisations, elles découlent également d'inadéquation de certaines pratiques du concessionnaire à l'économie du contrat de concession. Un programme de correction du stock d'anomalies et un rééquilibrage des méthodes utilisées par REGAZ dans le processus d'enregistrement des actifs reste souhaitable.

Concernant le concessionnaire GRDF, les actifs en concession sont estimés à 14 728 k€ en croissance de 6,4% par rapport à l'exercice précédent (+880 k€).

Règlementairement, le concessionnaire est tenu de remettre à Bordeaux Métropole « *un inventaire des ouvrages identifiés par le contrat de concession comme biens de retour et comme biens de reprise* ».
Or, si le concessionnaire affirme sans équivoque que les compteurs sont les seuls biens de reprise des concessions, il n'existe aucune liste établie ou de définition contractuelle de cette typologie de biens. De fait, les états économiques qu'il produit regroupent les biens de reprise et les biens propres de GRDF sous une même catégorie les « autres biens ».

Répartition de la valeur brute par nature de biens et par mode d'affectation au patrimoine en concession – GRDF (2018)

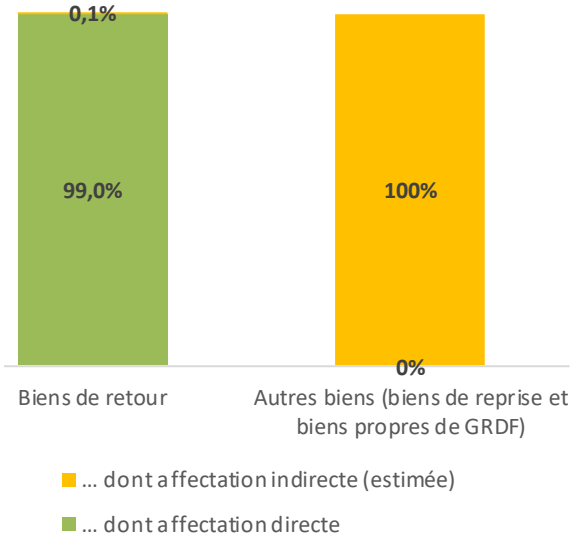

A noter également que les inventaires remis par GRDF font état de biens de retour qualifiés de « non affectés ». Il s'agit pour l'essentiel d'ouvrages non localisés ou issus de concessions sans contrats (situation juridique précaire). Ces ouvrages sont affectés arbitrairement au périmètre concédé à partir de clefs de répartition alors même qu'ils ne concernent pas les concessions de Bordeaux Métropole. A fin 2018, leur valeur brute atteignait 19 k€ (11 k€ à fin 2017).

Contrairement aux biens de retour qui sont affectés directement aux concessions en fonction de leur localisation (commune d'implantation), les « autres biens » sont affectés à la concession de Bordeaux Métropole selon des clefs de répartition. A l'exception des postes clients, l'ensemble des valeurs d'acquisition de ces autres biens est déterminé en proportion du nombre de points de livraison et selon la maille à laquelle le bien est comptabilisé (concession, région GRDF ou France). De part cette méthode, la valorisation de ces actifs à la maille de la concession de Bordeaux Métropole reste approximative.

L'état des actifs en concession a été examiné sur la base :

- De l'inventaire comptable détaillé (ouvrage par ouvrage) des biens de retour.
- De l'inventaire économique détaillé (ouvrage par ouvrage) des « autres biens ».

Les biens de retour représentent 85,7% de la valeur des biens en concession, soit 12 619 k€. Ils ne sont constitués que d'ouvrages du réseau.

Evolution et répartition de la valeur d'actif brute des biens de retour – GRDF

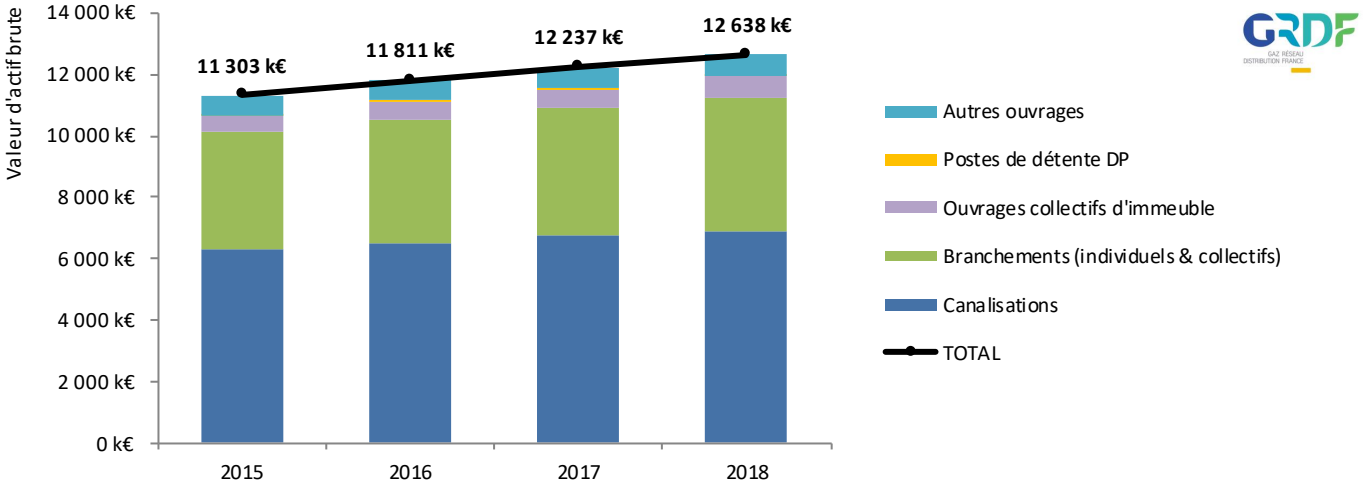

Là encore, en l'absence d'actions correctrices délibérées par GRDF, l'inventaire comptable des biens de retour produit par GRDF présente à nouveau :

- Un volume d'ouvrages présentant des coûts unitaires anormalement bas et anormalement hauts, y compris sur des ouvrages récents (plus de 300 lignes d'inventaire sont concernées par cette problématique) ;
- De canalisations de distribution valorisées sans quantités associées.

La mise en place de procédures de corrections souhaitée lors des exercices passés reste nécessaire afin de limiter les risques en matière de gestion des actifs concédés par Bordeaux Métropole.

4.2 L'amortissement des biens concédés et la constitution de provisions pour renouvellement

Au terme de l'exercice examiné, le patrimoine en concession exploité par REGAZ (biens de retour, biens propres et biens de reprise) est amorti pour moitié (50,3%) soit 140 661 k€, en baisse de 70 519 k€ (-33%) par rapport à 2017.

Rappelons que la forte baisse de la part amortie des ouvrages reste totalement artificielle puisqu'elle résulte des retraitements opérés sur les actifs à la suite du renouvellement du contrat en 2016 (reprise de la VNC en tant que valeur d'acquisition et dotation aux amortissements sur la durée restante du contrat).

En conséquence, les valeurs figurant ci-dessous ne sont qu'indicatives et ne sauraient être valablement considérées que lors de la mise à disposition des valeurs d'actifs d'origine.

Les pratiques comptables de REGAZ

Le concessionnaire a recours à un amortissement industriel étalé linéairement sur la durée de vie comptable du bien (durée de vie théorique). Aucune provision pour renouvellement n'est constituée pour préfinancer les ouvrages à remplacer.

Evolution de la part amortie des actifs en concession (biens de retour et autres biens) – REGAZ

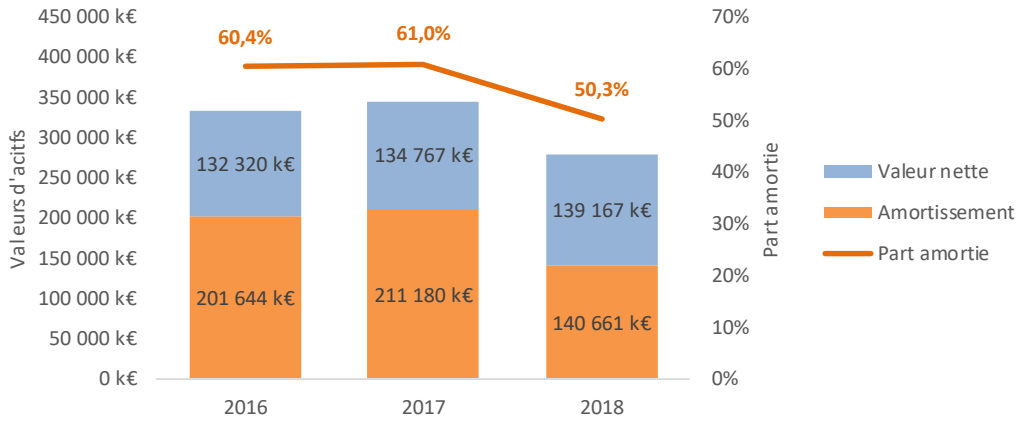

S'agissant spécifiquement des biens de retour, ils affichent un taux d'amortissement de 49,9% (137 997 k€), contre 60,9% au terme de l'exercice précédent (208 445 k€).

Les taux d'amortissement affichent des amplitudes importantes selon le type d'ouvrages. Ils témoignent des différences de durées de vie définies par REGAZ entre les catégories de biens.

Evolution du taux d'amortissement des biens de retour – REGAZ

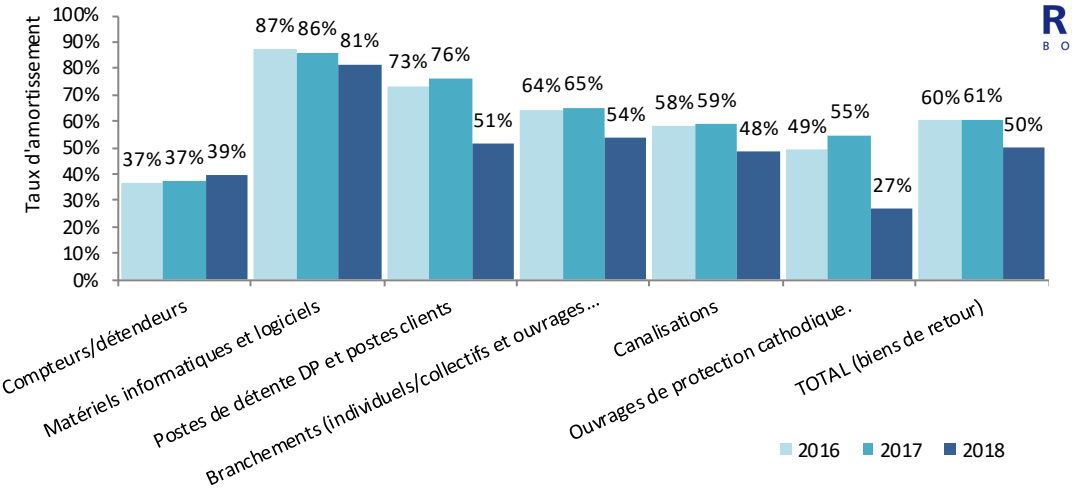

Malgré des dotations aux amortissements « artificiellement » basses (consécutivement aux retraitements évoqués plus avant), il n'en demeure pas moins que la part amortie des biens de retour s'inscrit nettement au-delà de celle constatée par ailleurs[11].

Cependant, ce constat peut être nuancé par la forte décorrélation entre les durées d'amortissement appliquées par REGAZ sur les canalisations et les branchements et leur durée vie théorique définie par l'exploitant (87% des actifs sont amortis à un rythme plus important que leur durée d'exploitation théorique).

	Durée d'amortissement	Durée de vie théorique
Branchements	30	50
Canalisations	25	50
Compteurs	20	20 /10
Détendeurs	20	20
Postes	15	15
Protection cathodique	15	15

Si cette décision d'entreprise semble avant tout correspondre à une logique fiscale (équivalent à un amortissement accéléré), elle explique par partie le taux d'amortissement élevé constaté sur la concession. La déprécation des actifs

11 Source cabinet AEC : taux d'amortissement établit à 35,2%. Dans le cas des concessions « urbaines » de plus de 10 000 habitants, ce taux atteint 41%.

concédés apparait artificielle et ne reflète pas la valeur de la concession en cohérence avec son utilisation par le délégataire.

Concernant le concessionnaire GRDF, il convient de dissocier :

- l'amortissement des biens de retour issu de l'inventaire comptable détaillé bien par bien remis par le délégataire ;
- l'amortissement des autres biens (biens propres de GRDF et biens de reprise) figurant à l'inventaire économique et qui découle d'une estimation (répartition des amortissements à partir de clefs de répartition).

Les pratiques comptables de GRDF

Le concessionnaire pratique un amortissement de caducité sur les biens de 1er établissement et, un amortissement industriel sur les biens en renouvellement et constitue des provisions pour renouvellement. Les dotations aux amortissements et aux provisions sont constituées par le concessionnaire en tenant compte des trois paramètres suivants :

- *l'origine de financement de l'ouvrage concerné (financement concessionnaire ou financement de tiers) ;*
- *de la distinction entre bien de 1er établissement et bien renouvelé (remplaçant) ;*
- *du caractère « renouvelable » ou « non renouvelable » du bien considéré, c'est-à-dire si la fin de vie théorique du bien intervient pendant la durée du contrat ou après l'échéance du contrat.*

Globalement, l'amortissement de caducité permettant à GRDF d'accélérer l'amortissement des biens 1er établissement sur la durée restante du contrat. Il s'agit d'un amortissement dérogatoire. Quant à l'amortissement industriel et à la provision pour renouvellement, la finalité de ces deux mécanismes est de permettre de préfinancer le renouvellement du bien remplaçant. Ces mécanismes comptables mis en œuvre par le concessionnaire sont la traduction des conditions fiscales accordées à l'opérateur pour compenser le retour à titre gratuit des actifs concédés à l'autorité concédante au terme des contrats, sans indemnité de sortie.

Cela étant dit, au terme de l'exercice 2018, le patrimoine en concession exploité par GRDF (biens de retour, biens propres et biens de reprise) est amorti à 38,7% (5 697 k€).
Quant aux ouvrages concédés, ils affichent un taux d'amortissement de 35,3% (4 457 k€), contre 33,9% à fin 2017 (4 148 k€).

Les taux d'amortissement constatés sont cohérents avec l'historique de constitution des actifs (en l'occurrence, l'historique de desserte) et s'inscrivent à des niveaux similaires des valeurs constatées par ailleurs. Dès lors que leur durée de vie est inférieure à la majorité des autres biens concédés, les postes de détente affichent logiquement des taux d'amortissement plus élevés.

Evolution du taux d'amortissement des biens de retour – GRDF

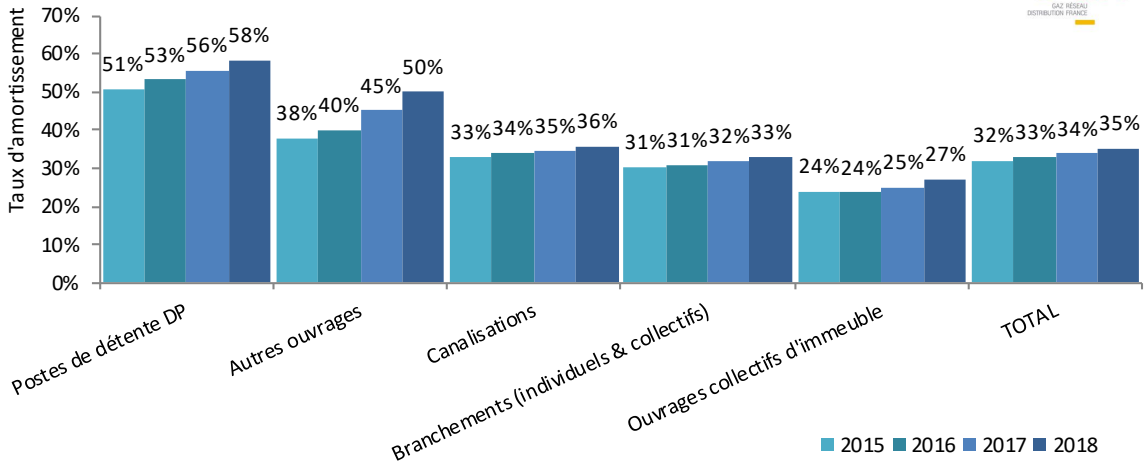

4.3 Origine de financement des biens concédés

Au-delà des obligations contractuelles, les récentes dispositions de l'article D2224-50 du CGCT, imposent aux concessionnaires de faire figurer aux comptes rendus annuels d'activité, un inventaire des ouvrages faisant apparaitre les origines de financement.

S'agissant de REGAZ, le suivi des origines de financement des biens concédés n'est toujours pas mis en œuvre. L'inventaire comptable tenu à jour par l'exploitant :

- ne fait état d'aucun financement de tiers sous la forme de contribution à l'équilibre des projets de développement[12] ou lors de remises gratuites au concessionnaire (par exemple, dans le cas de travaux de coordination, de la remise de sur-largeurs de tranchées, lors de la réalisation d'une partie des travaux de raccordement par les aménageurs…) ;
- affiche des valeurs d'acquisition (valeurs brutes) minorés des financements de tiers qu'il a perçu dans le cadre des chantiers concernés. Plus précisément, la valeur d'acquisition immobilisée par REGAZ correspond au financement du concessionnaire minoré des financements qu'il perçoit des tiers.

De fait, le patrimoine de Bordeaux Métropole s'avère sous-valorisé. Aussi, il a été demandé au concessionnaire de mettre en place une procédure structurée dans les meilleurs délais pour :

- tenir compte des origines de financement des actifs à l'inventaire comptable biens concédés ;
- valoriser et enregistrer les remises gratuites dont il bénéficie.

Sur ce point, REGAZ a annoncé qu'il avait engagé une réflexion afin de tenir compte des contributions de tiers au financement des actifs sans toutefois apporter davantage de précisions. Quant à la valorisation des remises gratuites, REGAZ a été interrogé sur les moyens qu'il entendait mettre en œuvre dans ce sens et à quelle échéance ; éléments sur lesquels le concessionnaire ne s'est pas encore positionné.

A noter néanmoins que l'état des immobilisations tenu à jour par REGAZ permet d'identifier les biens financés sur les contrats précédents et remis gratuitement à Bordeaux Métropole en leur terme (considérant que le concessionnaire se succède à lui-même).

La perte de lisibilité sur 2018 de la valeur d'acquisition d'origine des actifs évoquée plus avant empêche une présentation objective des origines de financement. Néanmoins, sur les deux derniers exercices, 36% de la valeur d'acquisition des biens de retour a été remise gratuitement à Bordeaux Métropole à la suite du renouvellement des contrats précédents. A noter que la totalité des biens propres et de biens de reprise a été financée par REGAZ.

Evolution des origines de financement des biens de retour – REGAZ

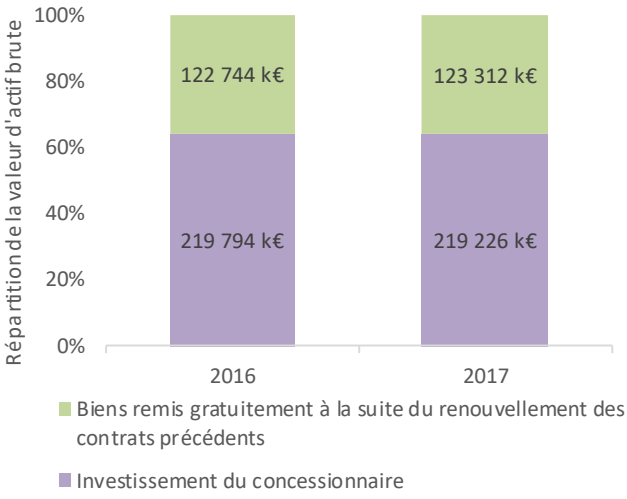

Dans le cas de GRDF, les états agrégés formalisant les comptes « droits du concédant » (cf. section suivante) permettent d'identifier :

- les financements de tiers dont il a bénéficié sur les contrats en cours et notamment les remises gratuites qu'il a valorisées ;

[12] Notamment dans le cas contribution versée par les demandeurs de raccordement pour lesquels le calcul de rentabilité s'est avéré déficitaire (B/I < 0).

- les origines de financement indirectes qui amènent le concessionnaire à faire retour gratuit des biens concédés à l'autorité concédante au terme des contrats de concession.

Ainsi, au terme de l'exercice 2018, les biens de retour apparaissent financés par GRDF à hauteur de 71,2% de leur valeur d'acquisition (soit 8 993 k€).

Evolution des origines de financement des biens de retour –GRDF

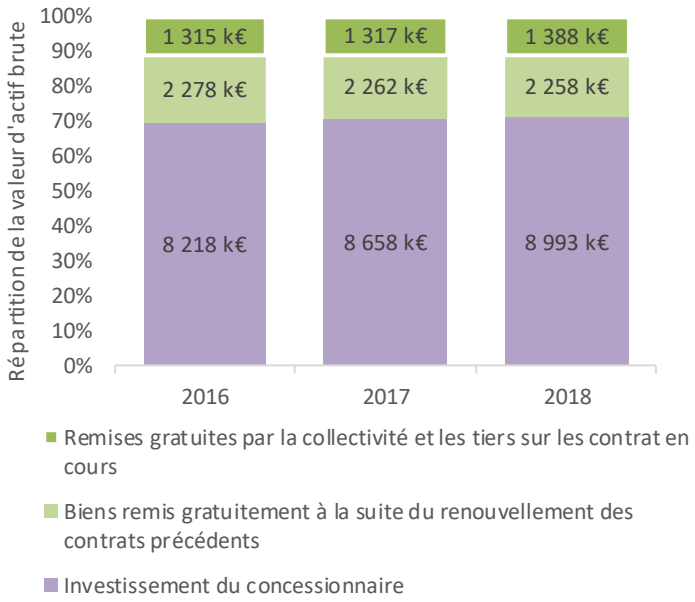

4.4 Les comptes « droits du concédant »

Le sens des comptes « droits du concédant »

Dans son principe, le compte « droits du concédant » correspond, au terme du contrat, au droit au retour de l'ensemble des ouvrages au bénéfice de Bordeaux-Métropole.

Ce droit est constitué par la contre-valeur en nature des ouvrages, déduction faite des financements non encore amortis du concessionnaire. Les droits du concédant s'inscrivent au passif du bilan (compte 229 « droits du concédant ») en contrepartie des actifs immobilisés au compte 22 (« immobilisations mises en en concession).

Les droits du concédant au Bilan

Actif	*Passif*
Immobilisations	*Droits du concédant*
Actif circulant	*Capitaux propres*
Trésorerie	*Dettes financières*
	Autres

Le compte « droits du concédant » permet donc de mesurer l'effort de financement de chacune des parties contractantes (concédant/ concessionnaire). Il permet d'enregistrer les différentes origines de financement des ouvrages, qu'elles soient directes (telles que les remises gratuites des collectivités ou des tiers ou les financements du concessionnaire) ou indirectes, c'est-à-dire celles liées à des pratiques comptables du délégataire en matière d'amortissement ou de provisions (amortissement de caducité, provisions pour renouvellement utilisées…).

Le solde du compte « droits du concédant » converge vers la valeur nette comptable des biens concédés quel que soit leur origine de financement. Ainsi, au terme du contrat, le compte « droits du concédant » correspond à la valeur de la concession qui sera remise à Bordeaux-Métropole ; la valeur nette comptable correspondant au droit au retour au bénéfice de l'autorité concédante.

Dans le cas du concessionnaire REGAZ, aucun compte 229 (droits du concédant) n'est tenu à jour par l'exploitant et inscrit au passif de son bilan. De fait, il n'existe aucune contrepartie des actifs immobilisés mis en concession (compte 22 : immobilisations mises en concession) traduisant l'obligation de restitution des biens concédés au terme du contrat.

S'agissant de l'exploitant GRDF, ce dernier a fourni à Bordeaux Métropole un état agrégé (par commune et par famille d'ouvrages) des comptes « droits du concédant ». Le solde des comptes « droits du concédant » attaché à chacun des contrats évolue de la manière suivante :

Evolution du solde des comptes "droits du concédant"

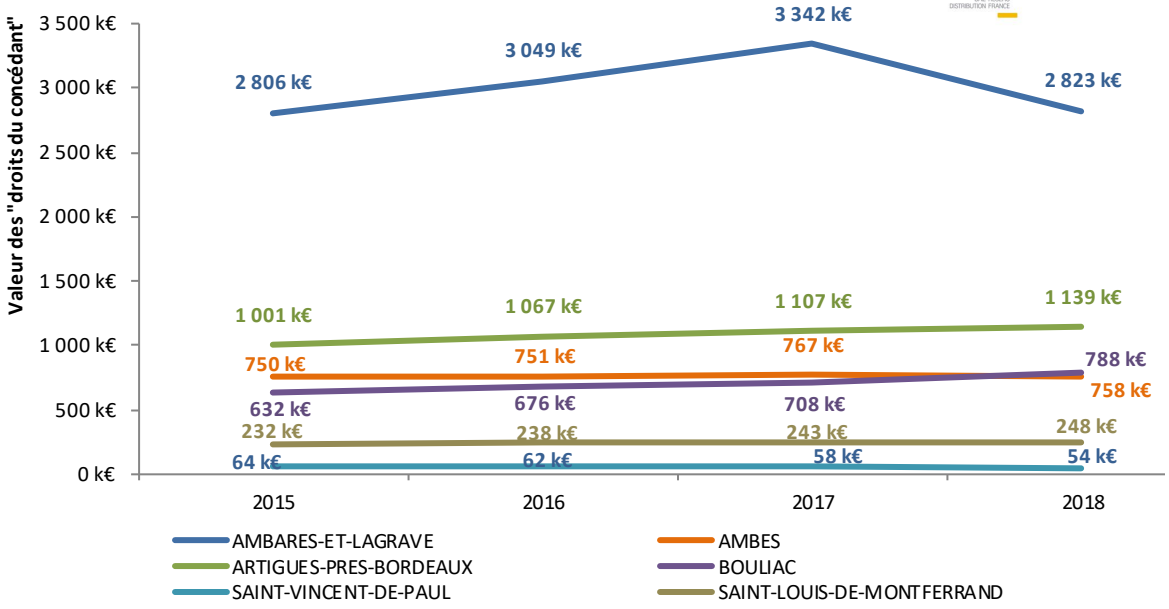

4.5 Compte d'exploitation des concessions versus « compte de régulation »

Règlementation et précisions terminologiques

Tel qu'il a été rappelé, les dispositions du 3 de l'article D2224-50 du CGCT sont venues préciser les informations devant figurer a minima dans les comptes rendus annuels d'activité produits par les concessionnaires, sur leurs périmètres de desserte exclusive (monopole), et notamment en matière de compte d'exploitation.

Elles supposent la mise en place d'un « compte d'exploitation » de la concession présentant la contribution du contrat de concession concerné (positive ou négative), à la péréquation tarifaire. Ce « compte d'exploitation » doit être cohérent avec les principes de fixation du tarif ATRD et notamment vis-à-vis des charges relatives aux investissements qui doivent être calculées selon la méthode retenue par la CRE.

Ces dispositions sont applicables dès l'exercice 2015 de GRDF et dès l'exercice 2016-2017 de REGAZ.

Avant tout développement, il est nécessaire de préciser que le terme « compte d'exploitation » employé dans les dispositions rappelées ci-dessus apparait détourné de son sens premier. En effet, du point de vue comptable et financier, le compte d'exploitation représente une composante du compte de résultat. Il respect donc une norme matérialisée sous la forme d'un document comptable sur lequel est enregistré l'ensemble des flux impactant les concessions au cours d'un exercice déterminé. Il vise notamment à identifier, sur un exercice donné, l'ensemble des produits et charges survenus sur un périmètre d'exploitation et, par son résultat (charges soustraites des recettes), à qualifier la performance économique (perte ou bénéfice) de l'exploitant.

Ainsi, il est possible de considérer que la détermination d'un compte d'exploitation transposant les principes retenus par le CRE dans un cadre de péréquation tarifaire s'apparente à un « compte de régulation » et que l'utilisation du terme « compte d'exploitation » est difficilement justifiable (notamment vis-à-vis des charges d'investissement prises en compte dans l'un et l'autre des états).

Indépendamment de ces dispositions propres aux comptes rendus annuels d'activité, il a été demandé aux concessionnaires les éléments constitutifs des comptes d'exploitation, au sens comptable du terme. La lisibilité de ces états est indispensable à Bordeaux Métropole pour lui permettre de juger de la capacité des concessionnaires à exploiter le service de manière équilibrée.

Dans le cas de REGAZ, des échanges concertés avec Bordeaux Métropole avaient été initiés en 2018 et avaient abouti à l'établissement d'un compte d'exploitation de la concession indépendant du compte de résultat (à partir du contenu de la comptabilité analytique de REGAZ). Si le résultat obtenu apparait satisfaisant, des optimisations restent à mener et notamment vis-à-vis des méthodes d'affectation des charges d'exploitation indirectes.
Cela étant dit, au terme de l'exercice examiné, il ressort que la concession de Bordeaux Métropole affiche un résultat d'exploitation excédentaire de 19,2 M€ en hausse de 1,1 M€ par rapport à 2017 ; résultat le plus important depuis au moins 2015. Les recettes perçues par REGAZ couvrent nettement les charges qu'il supporte.

Synthèse du compte de régulation

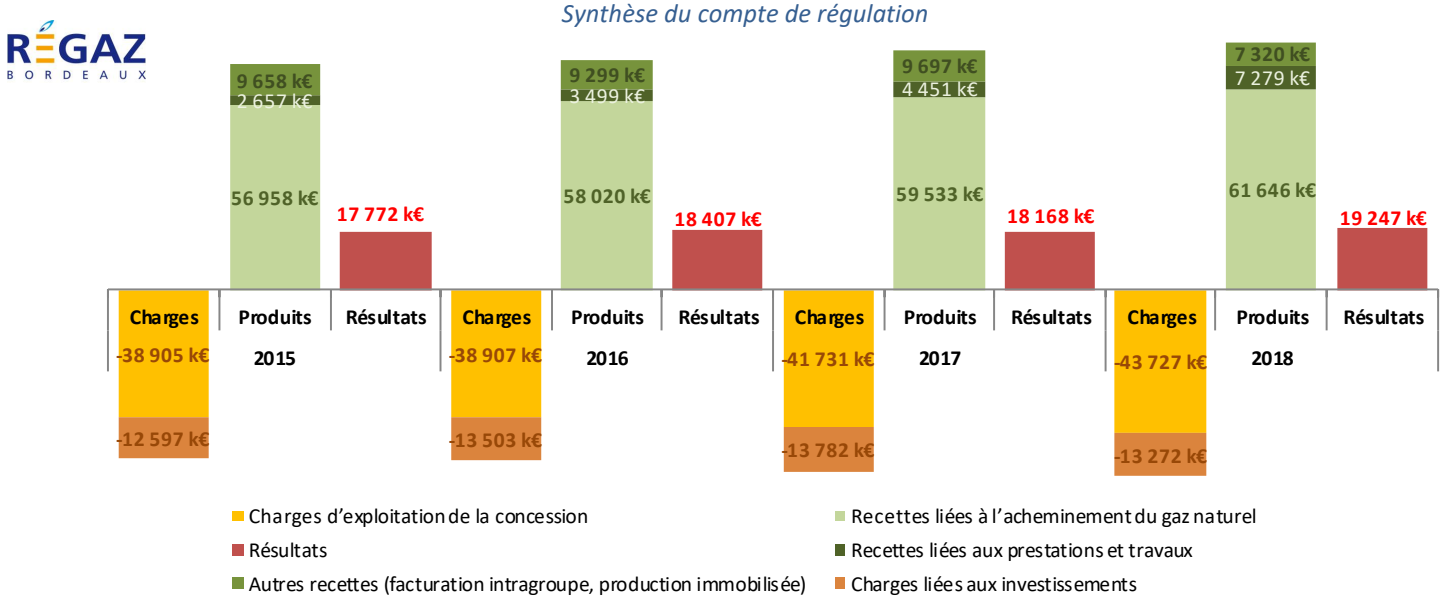

Concernant le délégataire GRDF, la mise en place des « comptes de régulation » répond à une exigence règlementaire définissant le contenu minimum des comptes rendus annuels d'activité. Néanmoins, elle est venue se substituer à une approche comptable normée, définissant la constitution des comptes d'exploitation. Pour l'heure, le concessionnaire refuse toujours de communiquer à l'autorité concédante les charges d'investissement qu'il supporte sur chaque contrat (dotations aux amortissements et provisions) empêchant toute élaboration des comptes d'exploitation.

Sur ce domaine, il convient d'ajouter que :

- l'approche économique apporte une vision très estimative du poids de la concession dans la péréquation tarifaire rendant l'interprétation des résultats présentés délicate ;
- Bordeaux Métropole se trouve dans l'incapacité de contrôler les charges d'exploitation présentées par le concessionnaire, ce dernier jugeant le modèle « trop complexe » (leur réutilisation dans l'élaboration d'un compte d'exploitation serait donc très subjectif) ;
- la présentation des différentes natures de charges d'exploitation apparait peu représentative du service concédé rendant impossible toute appréciation objective des statistiques présentées : absence de lisibilité sur les charges d'entretien et de maintenance des biens concédés, interprétation difficile des dépenses de main d'œuvre dans le total des charges d'exploitation…

A titre indicatif, les concessions exploitées par GRDF affichent un déséquilibre économique estimé à 108 k€ en 2018 (après correction climatique). En d'autres termes, le périmètre de Bordeaux Métropole bénéficierait de la péréquation tarifaire de l'ATRD à hauteur de 108 k€ (117 k€ en 2017).

In fine, le refus de transparence de GRDF empêche Bordeaux-Métropole d'apprécier :

- l'équilibre financier de la concession, c'est-à-dire la capacité du délégataire à exploiter le service de manière équilibrée (vision permise par l'établissement d'un compte d'exploitation au sens comptable) ;
- la répartition entre dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation (arbitrage OPEX/CAPEX).

Conclusions

Au terme de l'exercice 2017, il avait à nouveau été rappelé l'inadaptation de l'outil de gestion des immobilisations de REGAZ à une économie en concession et les conséquences lourdes induites sur les actifs concédés :

- réalisation de retraitements lourds, multiplicités des écritures, tenue d'une comptabilité parallèle pour conserver, entre autres, une lecture des valeurs d'acquisition d'origine… ;
- gestion pour partie « manuelle » des actifs (sur la base de tableurs non sécurisés extraits du logiciel comptable).

Un programme de correction du stock d'anomalies et un rééquilibrage des méthodes utilisées par REGAZ dans le processus d'enregistrement des actifs apparaissent nécessaires. Sur ce dernier point, il convient de mentionner :

- La mise en place d'un référentiel commun entre les inventaires techniques et les immobilisations comptables (sur le flux) qui permettra à REGAZ d'identifier avec plus de précision les actifs immobilisés devant faire l'objet d'une mise à jour ou d'un retrait.
- Un engagement de REGAZ à engager une réflexion dans l'optique de mettre en place un processus de prise en compte et de suivi des origines de financement.

Par ailleurs, les actifs immobilisés présentent des anomalies tant dans leur descriptif que dans leur valorisation (agrégation de valeurs entre différentes familles d'ouvrages, défauts d'enregistrement des quantités…). Le processus d'inscription des actifs doit être optimisé pour apporter à Bordeaux Métropole une lecture objective de son patrimoine et assurer une gestion objective des immobilisations dans le temps.

Concernant GRDF, le patrimoine en concession a pu être appréhendé à partir de l'inventaire comptable détaillé des biens de retour et d'un état économique détaillé des autres biens (biens de reprise et biens propre de GRDF).
En l'absence de définition contractuelle des biens de reprise et des biens propres du concessionnaire, Il demeure un incertitude sur la nature des actifs entrant dans chacune de ces deux catégories de biens (contraignant GRDF à une présentation globale). Une clarification devra être opérée à moyen terme sur ce point. En l'absence de comptabilité analytique, ces « autres biens » ont été estimés et affectés à chaque concession à partir de clefs de répartition très majoritairement basées sur le nombre de points de livraison.
A nouveau, rappelons la nécessité d'engager des procédures de corrections ciblées sur l'inventaire comptable (valorisation et remise en cohérence des quantités) afin de limiter les risques en matière de gestion des actifs concédés par Bordeaux Métropole.

Sur la problématique des amortissements, les taux constatés sur le périmètre concédé à REGAZ s'établissent à des niveaux élevés, notamment sur les biens de retour. S'ils traduisent pour partie un patrimoine concédé vieillissant, ils résultent également de la décorrélation entre la durée de vie des ouvrages et la durée d'amortissement pratiquée par REGAZ ; cette dernière étant plus courte pour l'essentiel des actifs. S'ils permettent au concessionnaire d'accélérer l'amortissement de la majeure partie de ses investissements, il ressort que la valeur d'actif nette des ouvrages concédés ne peut pas être représentative de la valeur de la concession.

Concernant GRDF, l'appréciation des amortissements a pu être appréhendée sur l'ensemble des actifs en concession (antérieurement limité aux seuls biens de retour). Pour les biens de retour, les taux d'amortissement identifiés sont cohérents avec l'historique de constitution des actifs. Leur évolution témoigne d'un patrimoine qui vieillit progressivement.

Sur la question des origines de financement, leur suivi sur les biens concédés n'est pas réalisé par le délégataire REGAZ. De plus, la valeur d'acquisition immobilisée se trouve sous-évaluée des financements de tiers ; REGAZ immobilisant uniquement la valeur brute de ses investissements minorée des financements de tiers). Le patrimoine de Bordeaux Métropole se trouve alors sous-valorisé. Un retour de REGAZ est attendu à court terme sur les procédures de valorisation de remises gratuites et d'enregistrement des financements de tiers envisagées par le délégataire.

Quant à GRDF, le modèle économique qu'il a mis en place permet aujourd'hui d'obtenir une lecture, ouvrage par ouvrage des origines de financement des biens concédés (l'origine des investissements mis en œuvre par les financeurs au moment de la construction des ouvrages). Néanmoins, il conviendra de s'assurer que cette présentation ne vienne pas occulter les origines de financement indirectes induites par les pratiques comptables du concessionnaire (traduction de la remise gratuite des biens concédés à Bordeaux Métropole au terme des contrats).

S'agissant des « droits du concédant », aucun compte 229 (droits du concédant) n'est tenu jour par REGAZ et inscrit au passif de son bilan. En l'état actuel, il n'existe aucune contrepartie aux actifs immobilisés mis en concession (compte 229 : immobilisations mises en concession) traduisant, dans les comptes du concessionnaire, l'obligation de restitution des biens concédés au terme du contrat.

Enfin, le compte d'exploitation de la concession exploitée par REGAZ affiche à nouveau une croissance de l'excédent financier au terme de l'exercice examiné (+1,1% pour un excédent de 19,2 M€). Si le concessionnaire a fait preuve de transparence dans l'élaboration du compte d'exploitation, l'affectation des charges indirectes nécessitera d'être affinée dans l'optique d'accroitre la représentativité des résultats.

Quant à GRDF, le délégataire refuse d'établir un compte d'exploitation conforme aux attentes de Bordeaux Métropole, c'est-à-dire selon les normes comptables. L'absence de lisibilité sur les charges d'investissement supportées par GRDF (dotations aux amortissements et provisions) empêche toute appréciation des équilibres financiers de chaque contrat.

5. Représentativité des inventaires et cohérence des bases

La cohérence des inventaires : représentativité du service et qualité de gestion des actifs concédés

Ainsi qu'en dispose les contrats de concession, les biens nécessaires à la réalisation des services délégués font l'objet d'un double inventaire (technique/comptable) tenu à jour par les délégataires. Dès lors que ces deux états sont censés refléter une même réalité, l'analyse de leur convergence permet d'apprécier la représentativité du patrimoine tenu. Aussi, la recherche de la cohérence conduit de fait à identifier toutes les quantités d'ouvrage dont la gestion, jusqu'à leur retrait des actifs en exploitation, ne pourra s'opérer de façon certaine. En effet, l'enregistrement par les concessionnaires des biens concédés dans les inventaires (technique et comptable) suppose l'inscription de chacun des paramètres descriptifs dans l'un et l'autre de ces états. Dans le cadre de la gestion des actifs, le concessionnaire se base sur l'ensemble de ces paramètres pour identifier les ouvrages à retirer de l'inventaire (dans le cas de l'abandon). Les divergences identifiées sont donc le reflet de l'ampleur des ouvrages susceptibles de faire l'objet d'une gestion imprécise par les exploitants.

En première approche, la cohérence des inventaires a été examinée pour les principaux ouvrages et à un niveau global et communal, sans tenir compte de la totalité des paramètres qui impactent la comparaison.

Evolution des taux de cohérence des inventaires (technique / comptable) pour les canalisations

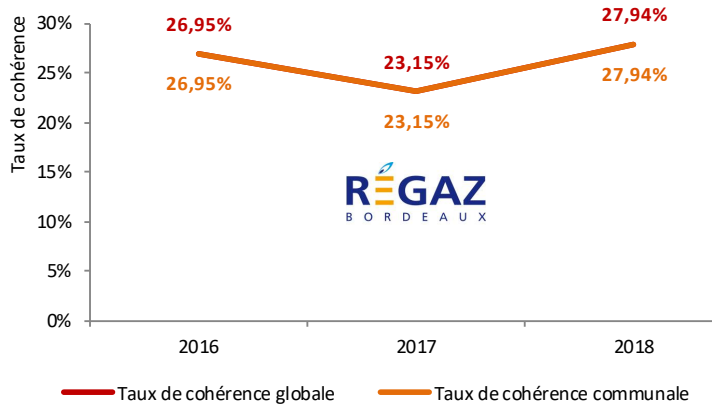

Pour le concessionnaire REGAZ, les inventaires technique et comptable affichent des divergences fortes. Les taux de cohérence apparaissent donc très faibles. Les taux constatés à la maille globale[13] et communale[14] sont identiques, ce qui signifie que le sens de l'écart est systématiquement le même (sous-immobilisation comptable) entre les deux états comparés (absence de compensation des écarts entre les écarts positifs et négatifs). Les défauts soulignés précédemment dans le processus d'enregistrement des actifs (descriptif et quantités associées) expliquent en grande partie ces divergences. A fin 2018, elles atteignent 1 489 kilomètres, soit un taux de cohérence de 27,9%, en amélioration de 62 km par rapport à 2017.

Ce constat peut également être transposé aux ouvrages de raccordement (branchements individuels et branchements collectifs sur réseaux) pour lesquels les quantités immobilisées comptablement s'inscrivent à des niveaux sans commune mesure avec les états techniques. L'enregistrement de la valeur des branchements immobilisés à l'inventaire comptable ne s'est pas accompagné d'une comptabilisation systématique et homogène du nombre d'ouvrages associés (4 088 ouvrages immobilisés contre 140 297 branchements sur réseaux enregistrés à l'inventaire technique). Il en découle une importante sous immobilisation comptable des volumes d'ouvrages, traduite par des taux de cohérence fortement négatifs (-86,5% à l'échelle globale et -86,6% à la maille communale).
Un plan d'actions visant à corriger les divergences les plus remarquables devra être proposé par REGAZ. Néanmoins, il ne saurait être efficace sans une optimisation du processus d'enregistrement des actifs déjà évoqué.

[13] Ecart absolu des linéaires globaux de chaque inventaire.

[14] Ecart absolu cumulé des linéaires de chaque commune.

S'agissant du concessionnaire GRDF, les divergences d'inventaire des canalisations de distribution s'établissent à des niveaux corrects. La cohérence globale et communale reste relativement stable depuis quatre exercices. Elle atteint respectivement 1 360 m et 3 946 m.

Les taux de cohérence constatés sur le périmètre concédé à GRDF s'inscrivent à des niveaux proches de ceux constatés par ailleurs[15].

Une analyse fine des divergences d'inventaire sur l'ensemble des paramètres communs aux états comparés permettrait de cibler précisément les correctifs à mener prioritairement par le délégataire.

Evolution des taux de cohérence des inventaires (technique / comptable) pour les canalisations

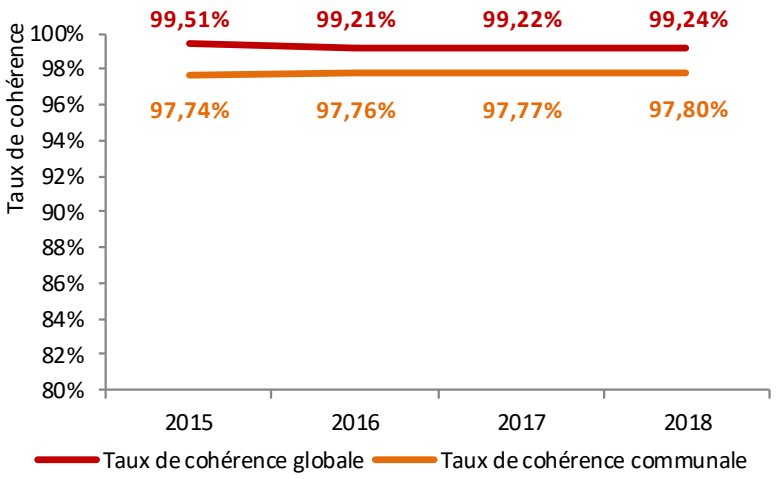

S'agissant des ouvrages de raccordement, au-delà de l'incomparabilité des états d'inventaire vis-à-vis des branchements individuels (en l'absence d'un inventaire technique), les branchements collectifs et ouvrages collectifs d'immeuble présentent des sur-immobilisations comptables importantes depuis leur inventaire *in situ*.
Le rapprochement avec l'inventaire comptable a été opéré en 2019 par GRDF et les résultats pourront être constatés sur l'exercice suivant par Bordeaux Métropole. Soulignons qu'aucune concertation avec l'autorité concédante n'a été menée sur la méthode de rapprochement choisie ainsi que sur ses impacts sur le patrimoine concédé.

Conclusions

L'analyse de convergence des inventaires technique et comptable reste fondamentale pour Bordeaux Métropole puisqu'elle est révélatrice de la représentativité des états tenus à jour concomitamment par les concessionnaires et de la précision avec laquelle ils gèrent les actifs qui leur sont concédés.

Dans le cas du concessionnaire REGAZ et dans la continuité des constats établis lors de l'analyse comptable et financière, l'inventaire des biens immobilisés qu'il tient à jour nécessite une fiabilisation et notamment une localisation systématique des biens et la mise en place d'une procédure pérenne d'enregistrement des quantités d'ouvrages. Pour l'heure, il convient de s'interroger sur la précision de la gestion des actifs immobilisés et notamment sur les moyens utilisés par REGAZ pour identifier les ouvrages à retirer dans le cas de renouvellements ou d'abandons purs.

Quant à GRDF, les divergences constatées sur les canalisations de distribution s'établissent à un niveau correct. Une analyse plus fine permettrait de cibler les divergences les plus significatives et faire l'objet de cibles prioritaires de corrections par le concessionnaire.
Les incertitudes les plus fortes concernent les ouvrages de raccordement. En l'absence d'un état technique des branchements individuels, la convergence des inventaires ne peut pas être étudiée. Aussi, le rapprochement prévu des inventaires sur les ouvrages collectifs d'immeuble devrait impacter le patrimoine concédé et sa valorisation, sans pour autant que la méthode envisagée et son impact n'aient été partagés avec Bordeaux Métropole.

[15] Source cabinet AEC (exercice 2017 de GRDF) : taux de cohérence global établit à 99% et taux de cohérence communal établit à 98%.

6. Les évolutions des ouvrages concédés par nature de travaux

Indépendamment des mouvements qui peuvent impacter les inventaires, chacun des deux concessionnaires a été interrogé sur l'ensemble des chantiers (mise en et hors service) qu'il a réalisé en 2018 avec une décomposition permettant d'identifier chaque typologie d'ouvrages concernée et les motifs précis à l'origine de ces décisions d'investissement.
Au-delà de la décomposition avec laquelle les travaux doivent être analysés objectivement, il est nécessaire de les distinguer des mouvements constatés dans les inventaires. En effet, en raison des délais de leur enregistrement dans les états technique ou comptable, les travaux mis en ou hors service sur un exercice donné peuvent être constatés jusqu'à plusieurs mois après la réalisation effectives des travaux. De plus, les inventaires peuvent faire l'objet de correctifs (fiabilisation des bases) entrainant des mouvements non assimilables à des travaux.

Concernant le périmètre concédé à REGAZ, malgré une amélioration constatée sur l'exercice 2017, la lisibilité sur les travaux réalisés par le délégataire apparait là encore d'un niveau insuffisant et dégradée. Les incomplétudes et les incohérences constatées empêchent toute appréciation des travaux réalisés sur la concession :

- manque de clarté des motifs à l'origine des travaux ;
- natures d'ouvrages limitées aux seules canalisations de distribution (hors branchements, ouvrages collectifs d'immeuble, équipements…) ;
- quantités et investissements partiels ;
- incohérences entre les états agrégés et les états détaillés ;
- absence de lisibilité sur les origines de financement.

Les travaux réalisés par REGAZ ont dû être appréhendés sur la base des informations figurant dans les comptes rendus annuels d'activité de la concession ; informations restreintes aux seules évolutions des linéaires de canalisations de distribution (sans lisibilité sur les investissements associés) par nature de travaux :

Les canalisations de distribution mises en service dans le cadre d'extension

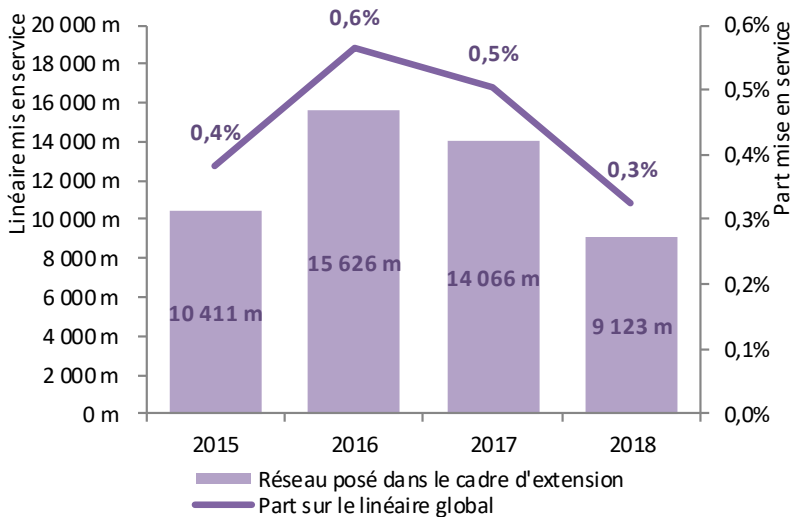

En matière de développement, 9,1 km de réseaux ont été mis en service en 2018 par le concessionnaire. Plus de la moitié (54%) de ces développements a concerné les seules communes de MARTIGNAS-SUR-JALLE, LE HAILLAN, MERIGNAC et PESSAC.

Il est à noter que les développements de réseaux affichent un ralentissement sur les trois derniers exercices. Les exercices suivants devront permettre de confirmer cette tendance ou s'il s'agit d'un ralentissement conjoncturel.

Quant à l'activité de renouvellement, elle a concerné 23,3 kilomètres de canalisations de distribution (0,8% du linéaire global), soit 2,5 kilomètres de plus qu'en 2017.

L'activité de renouvellement des réseaux constatée en 2018 reste cohérente avec l'objectif annoncé par REGAZ de résorber les 318 kilomètres de fonte ductile d'ici le début de la décennie 2030. En considérant que l'inventaire technique des réseaux affiche une baisse de 17,5 kilomètres du linéaire en fonte ductile, il est possible d'estimer que 75% de cette évolution est liée aux renouvellements opérés par REGAZ en 2018.

Les canalisations de distribution renouvelées

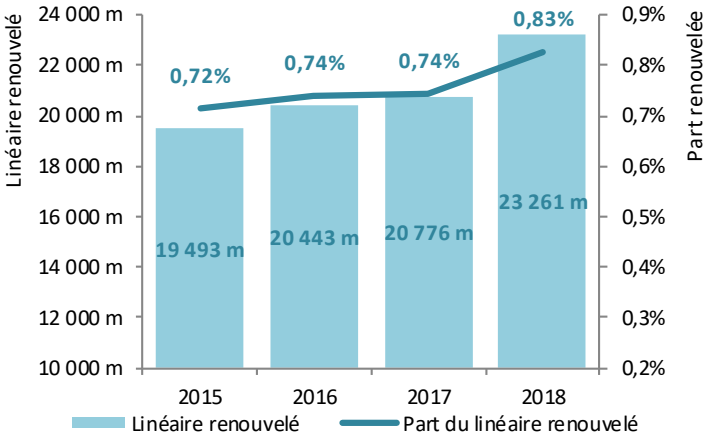

S'agissant des ouvrages de raccordement, si la lecture des travaux réalisés sur cette catégorie d'ouvrages reste impossible (en raison de la moindre qualité des restitutions de REGAZ), il est à noter que les efforts de renouvellements du concessionnaire concernent également :

- la poursuite du renouvellement des ouvrages de raccordement dits « sensibles » identifiés dans le cadre du programme de l'inventaire des raccordements en immeubles collectifs anciens et en résidences ;
- la suppression (mise au rebut ou renouvellement) de conduites d'immeuble et de conduites montantes inactives implantées en façade ;
- le traitement des branchements individuels pour lesquels la détente s'effectue à l'intérieur du bâti (détente en cave ou en couloir).

Enfin, selon REGAZ, les perspectives de renouvellements significatifs à venir sur les deux exercices concerneront :

- le renforcement du réseau MPC implanté sur la rive droite de la Garonne en vue de sécuriser l'alimentation du réseau de chaleur Plaine de Garonne Energies ;
- des déplacements de réseaux gaz en lien avec la mise en place de la liaison BHNS Pessac-Le Haillan via l'aéroport.

Concernant le concessionnaire GRDF, les informations associées à la base des travaux ont été remises à un niveau de décomposition conforme aux attentes (par chantier et par typologie d'ouvrages). Rappelons toutefois une perte de lisibilité sur les deux derniers exercices sur les finalités associées à chaque chantier venant limiter l'appréciation de l'origine des décisions d'investissement (le libellé « modernisation d'ouvrages » est trop restrictif).
Relevons là encore que les informations associées aux travaux proviennent d'une source d'origine économique (état des mouvements constatés sur l'inventaire économique par nature de travaux) et qu'il ne peut pas être garanti qu'elles concernent l'exhaustivité des mises en ou hors service réalisées sur l'exercice[16].

Cela étant dit, sur l'exercice examiné, les mises en service réalisées par GRDF ont concerné :

- 592 mètres de canalisations ont été posés par le délégataire, dont 52% dans le cadre d'extension et 48% en renouvellement ;
- 82 branchements sur réseaux (dont 71% en développement) et 18 ouvrages collectifs d'immeuble (exclusivement en développement) ;
- Un ouvrage de télé-exploitation en développement.

[16] Les travaux présentés ne concernent que les mises en service pour lesquelles un enregistrement a été réalisé en immobilisation (hors chantiers qui ne sont pas encore enregistrées dans l'inventaire).

Les développements réalisés par GRDF en 2018 (tous ouvrages confondus) ont nécessité un investissement de 152 k€ dont 46% par des remises gratuites reçues et valorisées par GRDF (70,7 k€). L'essentiel de ces investissements a concerné l'alimentation en gaz de lotissements ou de zones d'aménagement sur la commune d'Ambarès-et-Lagrave. La majorité des branchements mis en service en 2018 (81%) sont liés à ces chantiers.

Répartition des investissements de développement par motif de travaux – GRDF (2018)

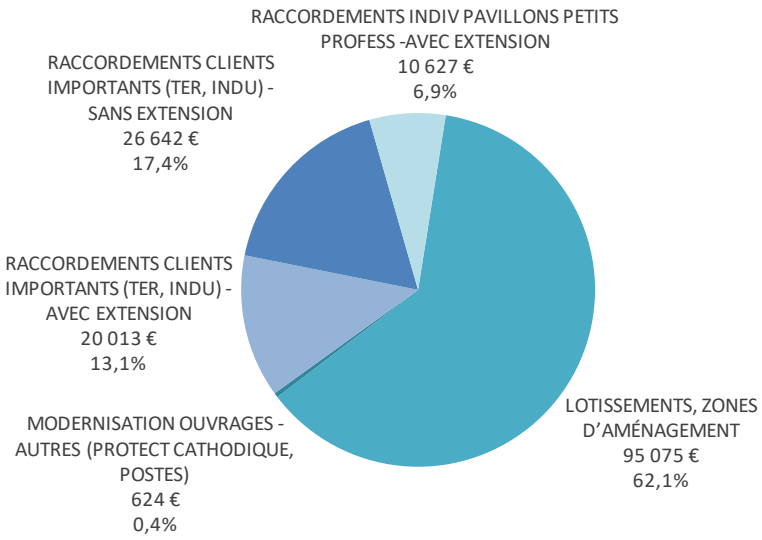

Répartition des investissements en renouvellement par motif de travaux – GRDF (2018)

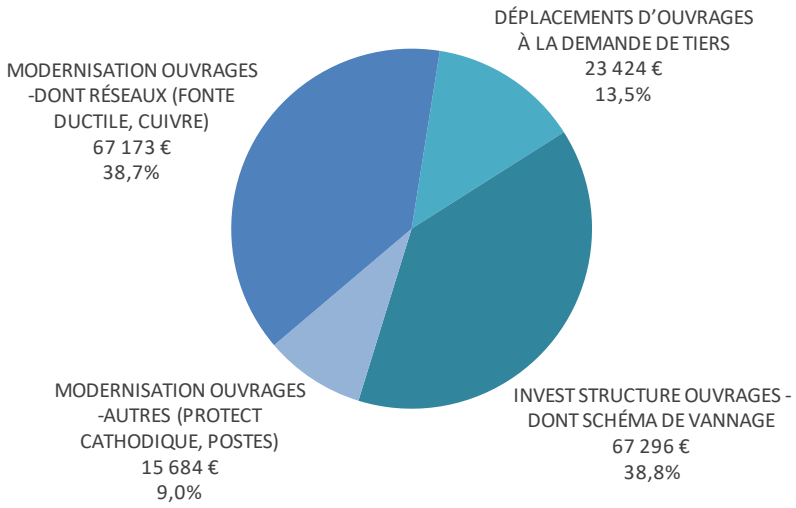

L'activité de renouvellement de GRDF apparait moins soutenue qu'en 2017, tant que le volume d'ouvrages qu'en matière d'investissement (respectivement 174 k€ et 326 k€).

A noter qu'une part significative des investissements engagés en 2018 (39% soit 67 k€) a concerné le renouvellement d'une vanne de réseau.

Conclusions

Au même titre que les exercices passés, Bordeaux Métropole est confrontée aux difficultés rencontrées par REGAZ pour extraire les informations à un niveau de détail suffisant et au contenu satisfaisant pour permettre une appréciation objective des travaux réalisés sur la concession. Pour 2018, les états partiels et agrégés produits par le concessionnaire au sein des comptes rendus annuels d'activité communaux restent les éléments les plus fiables à disposition de Bordeaux Métropole.

Néanmoins, il conviendra de souligner :

- Un volume de canalisations exploitées en basse pression renouvelé reste cohérent avec l'objectif annoncé par REGAZ de résorber les réseaux en fonte ductile d'ici le début de la décennie 2030 ;
- La poursuite du traitement des ouvrages de raccordement dits « sensibles » (collectifs ou individuels)

- Un ralentissement des linéaires de réseaux développés comparativement aux deux exercices précédents (-42% et -35% par rapport à 2016 et 2017 respectivement).

Quant à GRDF, le contenu des informations mise à disposition permet une bonne appréciation des travaux réalisés par le délégataire.

La perte de lisibilité depuis deux exercices sur la finalité des travaux associée à chaque chantier (notamment sur les chantiers de « modernisation ») reste limitante de l'appréciation des investissements engagés par le délégataire.

Tel qu'il avait été relevé en 2017, la commune d'Ambarès-et-Lagrave reste la commune sur laquelle l'essentiel des développements sont réalisés (notamment pour l'alimentation de lotissements ou de zones d'aménagement). Quant aux dépenses de renouvellement, elles affichent une baisse de 47% en 2018 (-152 k€) et ont principalement concerné le remplacement de réseaux en cuivre ainsi qu'une vanne de réseau.

A nouveau, il doit être rappelé que les travaux réalisés par les concessionnaires sur leurs périmètres (extension et renouvellement) sont insuffisants pour contenir les âges moyens des infrastructures.

7. La surveillance des réseaux en domaine public

Obligations règlementaires et contractuelles et états des ouvrages concédés

Les infrastructures de distribution évoquées plus avant doivent faire l'objet d'une surveillance de la part des exploitants en conséquence, notamment, des obligations réglementaires définies par l'arrêté du 13 juillet 2000 (et ses cahiers des charges associés[17]) ainsi que par les dispositions contractuelles relatives à la sécurité[18].

Ces obligations définissent notamment, pour chaque typologie d'ouvrages, la nature des vérifications à opérer ainsi que les fréquences avec lesquelles elles doivent être réalisées. Selon les ouvrages de distribution considérés et la nature des actes à réaliser (inspection, révision, vérification, remplacement d'équipements…) les rythmes de surveillance et de maintenance préventive peuvent varier de six mois (pour certaines technologies de postes de détente) à 20 ans (dans le cas notamment de la vérification périodique de l'étalonnage de certain compteur ou lors de l'inspection d'ouvrages collectifs d'immeuble de sensibilité particulière).
Aussi, dès lors que les contrats de concession confèrent aux délégataires la responsabilité d'assurer l'entretien et la maintenance des ouvrages de distribution, il incombe à Bordeaux Métropole de s'assurer de la qualité des actes réalisés. Les résultats obtenus par les exploitants témoignent également de l'état des ouvrages en exploitation.

Sur ce domaine, les concessionnaires ont notamment été interrogés sur :

- la recherche systématique de fuites des canalisations de distribution ;
- la surveillance des potentiels électrolytiques des ouvrages métalliques (c'est-à-dire les moyens mis en œuvre contre les phénomènes de corrosion des réseaux en acier et les contrôles périodiques des ouvrages de protection dédiés) et les éventuelles non conformités identifiées ;
- la surveillance des postes de protection cathodique active (postes de drainage et de soutirage) ;
- la surveillance des vannes de réseaux ;
- la surveillance des postes de détente de la distribution publique ;
- la surveillance des ouvrages collectifs d'immeuble ;
- l'équipement et les contrôles des organes de coupure des ouvrages de raccordement ;
- la vérification périodique de l'étalonnage des compteurs.

Dans le cas du concessionnaire GRDF, il est nécessaire de rappeler à nouveau que l'appréciation des activités de surveillance et de maintenance préventive du délégataire n'a pas pu être menée de façon précise et satisfaisante par Bordeaux Métropole. Le concessionnaire refuse de rendre compte avec précision des actes qu'il réalise et n'apporte qu'une lecture laconique des résultats obtenus dans ce cadre (fuites confirmées, anomalies de fonctionnement constatées, non conformités…).
Les restitutions qu'il propose sont limitées à une vision agrégée (par commune) du volume de visites réalisées par rapport à un volume prévu, sans possibilité d'identifier la conformité des fréquences de surveillance[19] et sans aucune lecture de l'état de ces ouvrages.

[17] Cahiers des charges supports de l'arrêté du 13 juillet 2000- RSDG : Règlement de Sécurité de la Distribution de Gaz.

[18] Article 4 des cahiers des charges de concession signés avec GRDF et article 5 du cahier des charges de concession signé avec REGAZ.

[19] Celle-ci s'observant ouvrage par ouvrage en fonction des caractéristiques de chacun et considérant qu'un ouvrage peu faire l'objet de plusieurs visites au cours d'un exercice (inspection, révision…).

S'agissant des canalisations de distribution, 53,7 kilomètres de réseaux ont fait l'objet d'une surveillance en 2018. En considérant que chaque fuite confirmée doit faire l'objet d'un bon d'incident, il ressort que 6 aléas de cette nature ont été enregistrés en 2018 par GRDF. Si le taux de fuites confirmées en 2017 apparaissait démesuré (211 f/100 km), il convient d'émettre des réserves sur la représentativité statistique de cette valeur (notamment au regard de la faiblesse du linéaire surveillé : 1,9 km). Cela étant dit, les taux de fuites constatés sur la concession sur les trois derniers exercices restent à des niveaux élevés par rapport aux taux constatés par ailleurs[20].

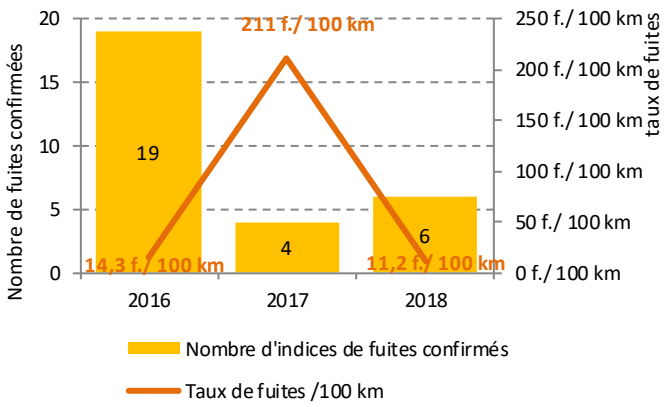

S'agissant du périmètre concédé à REGAZ, l'activité de surveillance des canalisations de distribution organisée par le concessionnaire a concerné 1 545 kilomètres de réseaux, soit plus de la moitié du linéaire exploité (55%). Elle reste donc à un niveau élevé en considérant qu'elle doit être observée sur le moyen terme (4 années), voire à des fréquences plus courtes dans le cas de réseaux plus « sensibles »[21].

Cette surveillance a permis la détection de 99 fuites conduisant à obtenir un taux de fuites rapporté au linéaire inspecté de 11,2 fuites pour 100 kilomètres. Cette valeur s'inscrit en forte hausse à l'exercice précédent ou elle s'établissait à 1,9 f./100 km et se situe à un niveau élevé par rapport aux taux constatés par ailleurs. Interrogé sur ce point, REGAZ n'a pas été en mesure d'apporter d'explications particulières.

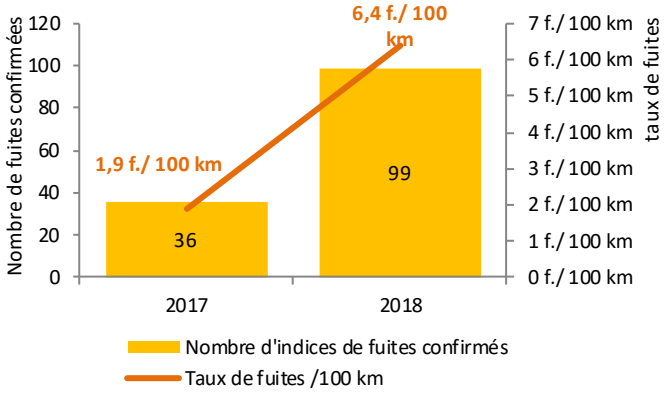

Evolution de l'activité de recherche systématique de fuites sur les canalisations de distribution (GRDF et REGAZ)

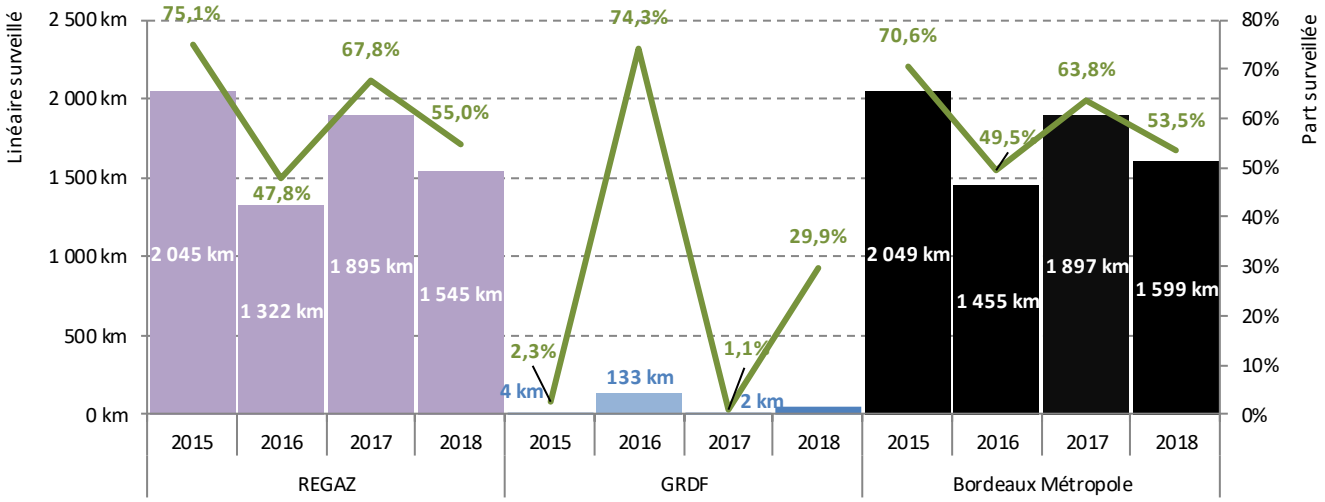

[20] Source cabinet AEC (exercice 2017 de GRDF) : taux moyen établit à 3,11 fuites pour 100 km surveillés. Dans le cas des concessions « urbaines » de plus de 10 000 habitants, ce taux atteint 2,96 f. 100 km surveillés.

[21] Tous les ans pour les réseaux en acier non protégés cathodiquement de façon active ou encore dans l'année suivant la mise en service de réseaux neufs.

Le concessionnaire REGAZ fait preuve d'une certaine transparence sur ses activités et leur enregistrement dans ses outils de suivi. La restitution des actes réalisés et des résultats obtenus ouvrage par ouvrage permet une lecture objective de Bordeaux Métropole sur ces activités.
En l'état actuel des informations mises à disposition, la fréquence des actes de surveillance et les résultats présentés n'appellent pas à des réserves notables. Néanmoins, s'agissant de la qualité des restitutions du concessionnaire, les conclusions établies lors de l'exercice 2017 doivent être reconduites. En effet, de nouvelles incohérences ont à nouveau été mises à jour et des réserves émises sur les résultats présentés[22] sans que REGAZ ne puisse apporter les explications ou les rééditions correspondantes.

Selon REGAZ, l'évolution du système d'information (GMAO) prévue en 2019 devrait permettra de corriger ces anomalies. Cette amélioration devra également être associée à une fiabilisation des requêtes réalisées par le délégataire pour extraire les informations nécessaires aux vérifications à opérer par Bordeaux Métropole.

Conclusions

Eu égard aux obligations règlementaires et contractuelles qui régissent la surveillance et la maintenance préventive des ouvrages concédés, leur suivi et leur appréciation par Bordeaux Métropole doivent être menés sur des horizons de temps variables selon les typologies d'ouvrages et les actes à réaliser.

Les informations communiquées par REGAZ s'avèrent d'un bon niveau permettant d'appréhender les volumes d'ouvrages maintenus. Néanmoins, des réserves notables doivent à nouveau être émises sur la qualité des restitutions mises à disposition de Bordeaux Métropole et plus particulièrement sur la présentation des résultats obtenus à la suite des actions de maintenance préventive (anomalies décelées, non conformités, fuites…).

Quant à GRDF, le concessionnaire refuse d'apporter le niveau d'information nécessaire à Bordeaux Métropole pour exercer son contrôle. En l'occurrence les éléments remis à Bordeaux Métropole apparaissent nettement dégradés depuis deux exercices. La position qu'il défend et qui consiste à refuser une lecture ouvrage par ouvrage, sans lisibilité sur les résultats obtenus ne peut pas être acceptée. Le suivi des obligations du concessionnaire en la matière ne peut pas être mené objectivement dans le temps à partir d'informations agrégées ou par la simple communication de taux de réalisation. En l'état actuel, les obligations règlementaires et contractuelles qui s'imposent au concessionnaire ne peuvent pas être contrôlées et l'état des ouvrages ne peut pas être apprécié par Bordeaux Métropole.

[22] Absence de potentiels électrolytiques anormaux relevés sur 1 625 mesures réalisées, un parc de robinets qualifiés totalement accessibles et manœuvrable en contradiction avec l'inventaire technique…).

8. Les incidents d'exploitation et le nombre d'usagers ayant subi des interruptions de fourniture

Malgré les dispositions prises par les exploitants en matière d'entretien et de maintenance préventive des ouvrages concédés mais aussi parce que les intervenants aux abords des ouvrages sont nombreux, la structure de distribution est le siège d'événements symptomatiques d'incidents. Tel que l'impose la règlementation, chacun de ces événements génère alors immédiatement chez les concessionnaires des procédures de traitement (intervention), de collecte d'informations et d'enregistrement sur l'origine de la signalisation, les circonstances, l'ouvrage affecté, les dommages… et ce, pour l'ensemble des appels qu'il reçoit.

Les signalements d'anomalies symptomatiques d'incidents sur les ouvrages gaz ont globalement deux origines. D'une part, ceux qui proviennent des agents de l'exploitant dans le cadre de leur activité. Ils génèrent des signalements d'incidents dits "internes" et d'autre part, ceux provenant de tiers au sens large, qui génèrent des signalements d'incidents dits "externes" (usagers, pompiers, force de police, entreprises de travaux…).

En 2018, 5 610 signalements ont été enregistrés par les délégataires sur le périmètre de Bordeaux Métropole, soit 9,0% de plus qu'en 2017 (+464 signalements). Près de la moitié (48,3%) a nécessité une intervention d'urgence des exploitants en raison du motif à l'origine du signalement (fuites ou odeur de gaz, incendie…) ; valeur relativement stable sur les deux derniers exercices.

Cela étant dit, parmi l'ensemble des signalements reçus par les centres d'appels dédiés des concessionnaires, tous ne concernent pas les ouvrages concédés. Ainsi des signalements peuvent également concerner les installations intérieures des usagers, les installations d'autres distributeurs ou alors n'affecter aucun équipement gazier dans le cas où, in fine, ces derniers ne présentent pas de défaut.
Il s'ensuit que les incidents réels ayant affecté les ouvrages concédés ne représentent qu'une part de l'ensemble des signalements reçus par les concessionnaires.

Sur le périmètre concédé à REGAZ, 5 359 signalements ont été comptabilisés par le délégataire sur la concession. Les signalements nécessitant une intervention d'urgence ont représenté 43,7% des évènements enregistrés par REGAZ.

Natures des signalements et nombre d'interventions à caractère d'urgence – maille REGAZ (2018)

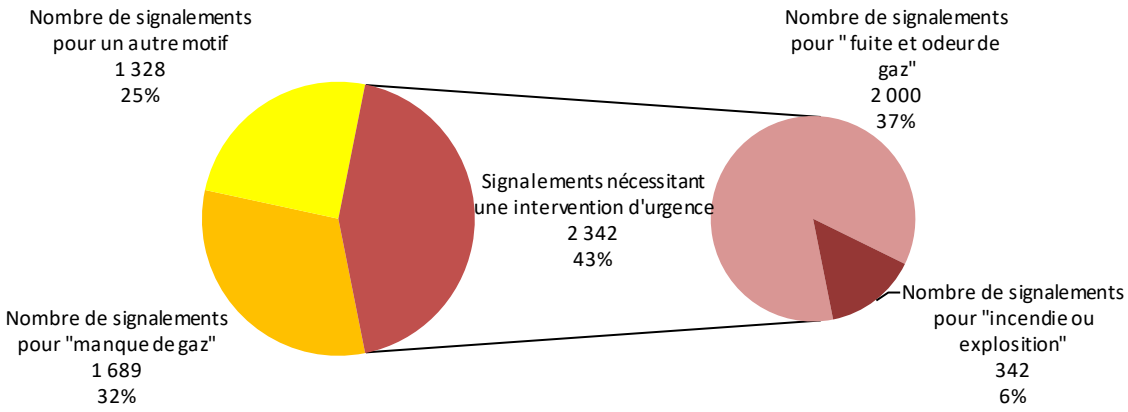

Cela étant dit, les statistiques associées aux incidents présentent à nouveau des défauts de complétude et de lisibilité. Les réserves émises sur la qualité des données produites par REGAZ doivent être reconduites sur 2018. En effet, il ressort à nouveau :

- des incohérentes dans leur globalité puisque le volume global de signalements diverge d'une source de donnée à une autre ;
- des difficultés à dissocier les incidents sur ouvrages concédés des signalements sans défaut constatés ou hors concession ;
- des défauts de complétude et de qualité venant limiter les analyses et l'appréciation des incidents (en dehors des incidents ayant affecté les installations intérieures, les ouvrages concernés ne sont pas qualifiés pour 1 252 incidents et la cause pour 1 462, l'ampleur des sièges ou des causes catégorisés « autres » reste significatif…).

En octobre 2017, REGAZ avait entrepris une refonte du compte rendu d'intervention sur lequel les informations sont collectées par les agents d'intervention au regard de chaque évènement (à la suite d'un constat d'insuffisance des champs à disposition des intervenants pour qualifier l'origine, la nature, la cause et le siège de chaque aléa). Pour l'heure, cette évolution apparait insuffisante ou nécessite d'être mieux considérée par les agents de REGAZ.
En l'état actuel, la qualification des incidents affectant le périmètre concédé à REGAZ reste impossible. Le concessionnaire devra démonter dès l'exercice 2019 une amélioration de la précision et de la qualité du descriptif associés aux incidents survenant du périmètre concédé ; informations indispensables à l'appréciation de l'état du patrimoine concédé.

Quant au concessionnaire GRDF, 251 signalements ont été enregistrés par l'exploitant (21% de moins qu'en 2017). Sur cet ensemble, 45,2% à nécessité une intervention d'urgence pour des motifs de fuites, d'odeurs de gaz ou d'incendies (proportion en baisse par rapport à 2017 ou elle représentait 55,8%).

Les incidents survenus sur les ouvrages concédés à GRDF ont représenté 46% des signalements, soit 116 incidents. La hausse progressive constatée depuis au moins 2015 se poursuit (80, 93 et 112 incidents, respectivement entre 2015 et 2017).

Rapporté au service rendu le taux moyen d'incident atteint 1,62 inc./100 Us, valeur en constante depuis 2015 et supérieure au taux moyen habituellement observé par ailleurs[23].

Evolution du nombre d'incidents ayant affecté les ouvrages concédés

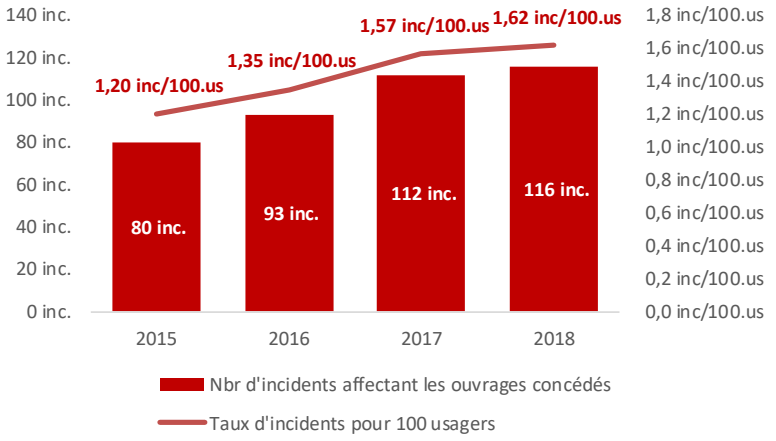

Les dommages causés par altération de l'intégralité des ouvrages (usure, rupture de pièces, fissure…) constituent la première cause d'incidents avec 51% des aléas enregistrés en 2018 (45% en 2017). L'évolution globale des incidents constatée en 2018 est majoritairement explicable par l'accroissement des aléas entrant dans cette catégorie (+18%, soit 9 incidents supplémentaires). Les activités humaines sur ou aux abords des ouvrages constituent la deuxième cause d'incidents à hauteur de 21% (5 incidents de moins qu'en 2017). Dans cette catégorie, les dommages aux ouvrages dans le cas de travaux de tiers représentent une part minoritaire et stable (7,8% du total, soit 9 incidents). Les « fausses manœuvres et erreurs » restent la cause la plus courante (+19% du total, soit 22 incidents).

Evolution et répartition des incidents affectant les ouvrages concédés selon leur cause - GRDF

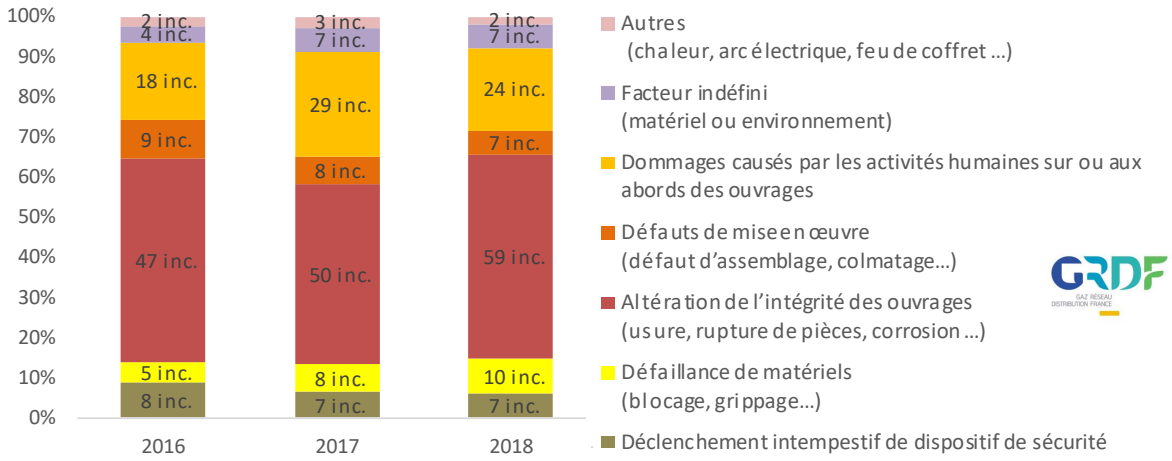

[23] Source cabinet AEC (exercice 2017 de GRDF) : taux moyen < à 1 incident pour 100 usagers (0,99 inc. /100 usagers). Dans le cas des concessions « urbaines » de plus de 10 000 habitants, ce taux atteint 0,91 inc./ 100 usagers.

Siège des incidents ayant affectés les ouvrages concédés en 2018

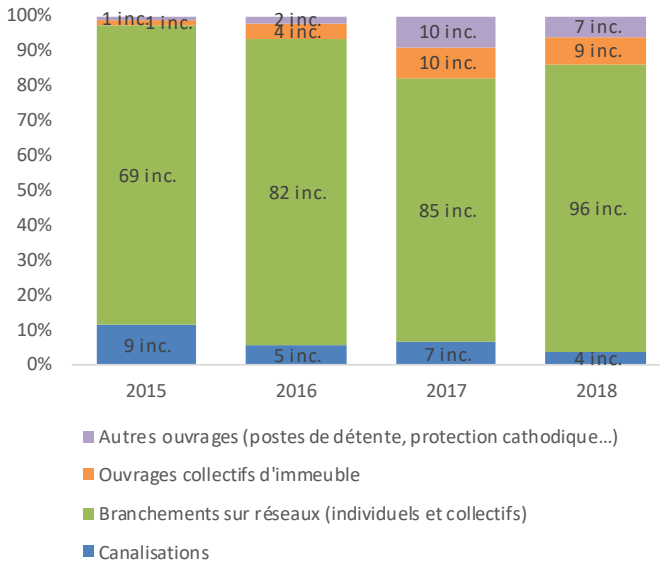

La répartition des incidents suivant les ouvrages reste similaire à celle constatée sur les antériorités. Elle met évidence que la majeure partie d'entre eux (90,5%) a affecté les ouvrages de raccordement (branchements sur réseaux et ouvrages collectifs d'immeuble).

L'analyse des sièges et notamment des équipements en défaut permet d'identifier que les parties actives des branchements (détendeurs-régulateurs et robinets) sont les éléments les plus fragiles de l'infrastructure de distribution. Les causes à l'origine de ces incidents suggèrent des besoins en renouvellement puisqu'elles résultent majoritairement de problématique d'usures, de ruptures, de cassures et de blocages et grippages (c'est-à-dire de l'altération de l'intégrité ou de défaillances de leurs constituants) ; causes suggérant des phénomènes de vétusté des matériels ou une utilisation au-delà des limites normales de leur utilisation.

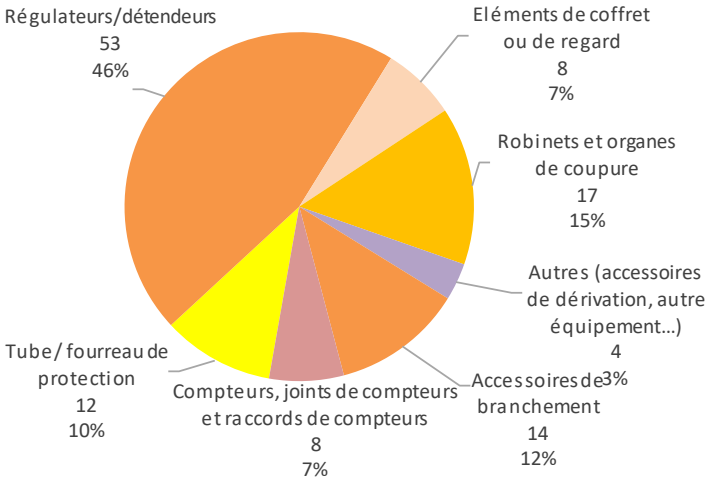

La survenue des incidents sur ouvrages concédés a eu pour conséquence d'interrompre la fourniture de gaz chez 237 usagers, soit un taux moyen de 2,0 usagers coupés par incident (1,6 et 2,0 respectivement en 2016 et 2017) ; valeur nettement inférieure au taux moyen constaté sur d'autres concessions[24]. Cela dit, l'ampleur des usagers coupés est susceptible de varier fortement d'un exercice à l'autre, notamment lors de dommages aux ouvrages à la suite de travaux de tiers qui peuvent être générateur d'un nombre important d'usagers coupés simultanément.

Conclusions

L'examen des incidents ayant affecté les concessions de Bordeaux Métropole reste limité par la qualité des informations produites par le concessionnaire REGAZ. Malgré les mesures prises par le concessionnaire, la qualité de la collecte des données associées à chaque signalement et incident doit être améliorée à très court terme pour permettre à Bordeaux Métropole de qualifier la sensibilité des ouvrages concédés aux aléas et d'exercer son contrôle.

Concernant le périmètre concédé à GRDF, les analyses réalisées sur les incidents ont pu être menées sur une base consistante d'informations, conformes à la demande de Bordeaux Métropole.
Le taux d'incidents (rapporté au service rendu) affectant les biens concédés poursuit la hausse constatée depuis au moins 2015 et reste à un niveau relativement élevé.

[24] Source cabinet AEC (exercice 2015) : taux moyen établit à 3,9 Us. coupés/inc.

Les parties actives des branchements (détendeurs-régulateurs et robinets) sont les éléments les plus fragiles de l'infrastructure de distribution et les causes à l'origine de ces incidents (altération/défaillance) suggèrent un remplacement plus soutenu de ces équipements. Ceci est de nature à renforcer l'intérêt de disposer d'un inventaire technique des branchements individuels (et de ses équipements), non constitué par GRDF.
En l'absence d'évènements d'ampleur, le taux d'usagers coupés à la suite de ces incidents s'établit à un niveau maitrisé.

9. Bilan & mise en perspective

Concernant la concession exploitée par REGAZ, il convient à nouveau de saluer la transparence de l'exploitant sur l'ensemble des domaines caractéristiques des concessions (lisibilité sur le contenu des SI, apports de justificatifs, présentation de notes méthodologiques…).
Néanmoins, les restitutions proposées par REGAZ à Bordeaux Métropole restent instables et incomplètes, rendant difficile l'appréciation objective du service rendu et limitant les vérifications nécessaires à l'exercice du contrôle. Il devient primordial que des moyens adaptés soient mis en œuvre à court terme pour fiabiliser les informations remises à Bordeaux Métropole.
Il convient également de préciser qu'une très faible part des interrogations formalisées à la suite des analyses menées sur les informations produites (en amont de l'audit) et consécutivement aux échanges avec les représentants de REGAZ a été apportée par le concessionnaire.

Sur le volet financier, il est nécessaire de souligner à nouveau l'inadaptation de l'outil de gestion des immobilisations à la comptabilité des concessions. Cette inadaptation :

- impose à REGAZ d'établir une comptabilité de la concession sur la base de tableurs non sécurisés extraits de son logiciel de gestion comptable, en parallèle de sa gestion comptable globale ;
- oblige le concessionnaire à réaliser des retraitements manuels lourds (multiplicités des écritures, revalorisation des ouvrages et de leurs amortissements…) pour tenir compte, notamment, des renouvellements successifs des contrats ;
- empêche une comptabilisation des origines de financement des actifs concédés entrainant une sous-valorisation du patrimoine de Bordeaux Métropole ;
- empêche l'établissement et le suivi des comptes "droits du concédant" ;
- rend imprécise la gestion des retraits d'ouvrages ou des correctifs.

In fine, en l'état actuel des choses, la gestion objective et durable des actifs de Bordeaux Métropole ne peut pas être garantie. Ceci doit également être associé à l'ampleur des divergences d'inventaire constatées entre les inventaires techniques et comptables qui résultent :

- d'une part, de la récupération d'états comptables imprécis construits du temps de la régie municipale ;
- d'autre part, de défauts dans le processus d'enregistrement des biens concédés à l'inventaire comptable (décomposition insuffisante des dépenses par nature de biens, enregistrement non rigoureux des quantités d'ouvrages…).

Le concessionnaire s'est toutefois engagé améliorer le processus d'identification des immobilisations concernées par des mouvements (notamment lors de mise au rebut) par la mise en place d'un référentiel commun entre les inventaires techniques et les immobilisations comptables et à engager une réflexion dans l'optique de mettre en place un processus de prise en compte et de suivi des origines de financement. Un programme de correction du stock d'anomalies et un rééquilibrage des méthodes utilisées par REGAZ dans le processus d'enregistrement des actifs restent toutefois nécessaires.

Enfin, le compte d'exploitation établit à la maille de la concession affichent un excédent financier croissant depuis au moins trois exercices (+19 M€ en 2018), témoignant d'une concession nettement équilibrée.

S'agissant du concessionnaire GRDF, les informations produites à Bordeaux Métropole ont été limitées dans leur grande majorité au cadre défini nationalement pour répondre à l'ensemble des autorités concédantes. La standardisation des informations produites par le délégataire a entrainé une perte de précision des informations attachées aux concessions de Bordeaux Métropole depuis deux exercices (par rapport aux restitutions antérieures à 2017).

Aussi, certains domaines caractéristiques du service concédé font l'objet de défaut de transparence notables de la part du délégataire et notamment face à son refus :

- d’apporter un niveau de détail suffisant sur ses activités d’entretien et de maintenance des ouvrages, empêchant Bordeaux Métropole de vérifier le respect des obligations règlementaires en la matière et d’apprécier pleinement l’état des ouvrages concédés ;
- de donner lecture des charges d’investissement d’origine comptable qu’il supporte sur chaque contrat (dotations aux amortissements et provisions). Cette information permettrait à Bordeaux Métropole d’établir les comptes d’exploitation de chaque concession, nécessaire à l’appréciation de l’équilibre financier des concessions et de la performance d’exploitation de l’opérateur.

Cela étant dit, en considérant les informations disponibles, l’exploitation du service concédé par GRDF n’appelle pas de réserves majeures. Les usagers consommateurs continuent de croitre lentement et les réclamations qu’ils émettent à l’attention de l’opérateur restent dans des proportions maitrisées. En outre, les points d’attention identifiés au titre de l’exercice précédent restent identiques et peuvent être reconduits en 2018, c'est-à-dire : :

- la faiblesse des rythmes de renouvellement des réseaux sensibles en cuivre nécessitant une intensification du rythme de remplacement sur les exercices futurs ;
- l’absence d’un état technique des branchements individuels alors même que ces ouvrages font pourtant l’objet de la majorité des incidents ;
- le rapprochement à venir des inventaires technique et comptable sur les raccordements collectifs, sans information préalable de Bordeaux Métropole sur la méthode déjà retenue et les impacts financiers ;
- l’absence de lisibilité sur les actions engagées par l’opérateur en faveur de la densification des réseaux existants (et notamment l’utilisation des raccordements inopérants). L’enjeu se situe notamment sur le maintien du potentiel productif du patrimoine de Bordeaux Métropole.

10. Annexe : Analyse financière de la concession GrDF

(Réalisée par la direction du contrôle de gestion de Bordeaux Métropole)

GRDF - CONTRATS DE CONCESSIONS DES COMMUNES d'AMBARES ET LAGRAVE, AMBES, ARTIGUES, BOULIAC, SAINT LOUIS DE MONTFERRAND, SAINT VINCENT DE PAUL.

ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'EXERCICE 2018

Synthèse

L'analyse économique et financière de l'exercice 2018 permet de constater une augmentation constante des charges des fonctions support nationale imputées aux communes (clef de répartition patrimoniale de 21.8% en 2015 contre 27% en 2018).

De même, les charges d'investissements évoluent à la hausse sur les biens autres que ceux des biens concédés et s'expliquerait par le démarrage de la mise en place des compteurs communicants Gazpar et des systèmes d'information liés à ce déploiement.

Ces compteurs sont qualifiés de biens propres par GRDF, même si le concessionnaire est en réflexion sur l'affectation de cet actif.

Les recettes d'acheminement sont en augmentation de 12.8% en trois ans pour une augmentation de 3% sur la même période des MWh acheminés, cependant il est aussi important de rappeler qu'il est constaté un vieillissement de 2 ans de l'âge moyen du réseau en 2018.

La collectivité a une méconnaissance de la valeur réelle du patrimoine dans la mesure où les immobilisations imputées aux concessions locales sont majorées d'un volant de frais financier et les valeurs nettes comptables des biens sont inflatées tous les ans, ce qui est contraire à toute règle comptable établie.

Enfin, compte tenu de la possibilité de rétroactivité des tarifs, le concessionnaire n'assume aucun risque.

1-Préambule

Le présent rapport, relatif à l'exercice 2018, constitue le quatrième rapport de Bordeaux Métropole, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz, mission qu'elle exerce sur les 28 communes de la Métropole dont 22 communes ont été confiées au concessionnaire Régaz Bordeaux et 6 communes au concessionnaire Gaz réseau distribution France (GRDF).

L'article L.5215-20-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif aux compétences des Communautés urbaines a été modifié par la Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite MAPTAM, du 27 janvier 2014, en son article 71 III, qui leur a attribué notamment la compétence « concession de la distribution publique d'électricité et de gaz ».

Les Métropoles créées au 1er janvier 2015, dont Bordeaux Métropole, ont à exercer cette compétence depuis cette date.

Les communes d'Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Artigues, Bouliac et Saint-Louis-de-Montferrand qui exerçaient directement le rôle de concédant auprès du concessionnaire GRDF ont transféré leurs contrats à la Métropole.

Il en est de même pour la commune de Saint-Vincent-de-Paul qui avait adhéré au Syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde (SDEEG), syndicat qui a également transféré son contrat à la Métropole.

Ce transfert de compétence s'est effectué, pour chaque commune, après conclusion d'avenants de transfert, sans apporter aucune autre modification auxdits contrats.

2-Rappel des grands principes d'encadrement de la distribution de gaz naturel

L'acheminement (activité de distribution et transport) de gaz est assuré sur les communes considérées par GRDF. Celui-ci est encadré par :

- l'Etat qui détient un contrat de service public signé pour une durée de 3 ans (prenant fin le 31 décembre 2018) et soumis à la règlementation régissant son activité ;
- la Commission de régulation de l'énergie (CRE) qui fixe les tarifs d'Accès des tiers aux réseaux de distribution (ATRD) à l'intérieur de la zone de desserte de chaque distributeur ainsi que le contenu et le tarif des prestations complémentaires du catalogue des prestations de GRDF ;
- l'autorité concédante qui exerce le contrôle du bon accomplissement par GRDF des missions de service public déléguées et des engagements du contrat de concession qui la lie au concessionnaire.

Les missions de service public confiées à GRDF comprennent, sur la base des contrats de concession :

- la gestion déléguée du service public de distribution de gaz naturel ;
- l'acheminement du gaz pour l'ensemble des fournisseurs ;
- l'exploitation et l'entretien des réseaux ;
- la promotion des usages du gaz naturel ;
- l'accompagnement du développement du biométhane.

3-Le groupe GRDF

Créée le 31 décembre 2007, GRDF est une filiale indépendante regroupant les activités de distribution de gaz naturel en France et détenue à 100% par ENGIE.

En termes d'organisation, GRDF est structurée avec, au niveau national une direction expertise et fonction support.

L'activité est découpée en six régions comptant chacune une direction réseaux, une direction clients/territoire, une direction fonctions supports et des unités services régionaux.

Les contrats des six communes de la région bordelaise sont rattachés à la région Sud-ouest avec une direction réseaux et clients basée à Toulouse.

4-Périmètre du rapport d'activité

Bien qu'il y ait six contrats de concession distincts (un par commune concernée), ce rapport regroupe l'analyse de l'ensemble des contrats et avenants ci-après :

Communes	dates de la concession		Durée	Avenants	Numéros avenants	Motifs
	Début	Fin		Dates		
GRDF						
Ambares et Lagrave	29-juin-92	28-juin-22	30 ans	10-févr-00	1	Nouveau cahier des charges se substituant à celui de 1992
				07-juil-10	2	Modification des articles 11/17/37 et annexes
				5 aout 2015	3	Transfert du contrat à Bordeaux Métropole à compter du 1er janvier 2015 suite à loi Maptam
Ambes	28-mars-94	27-mars-24	30 ans	27-juil-99	1	Nouveau cahier des charges se substituant à celui de 1994
				21 aout 2015	2	Transfert du contrat à Bordeaux Métropole à compter du 1er janvier 2015 suite à loi Maptam
Artigues	20-mars-98	19-mars-28	30 ans	28-juil-15	1	Transfert du contrat à Bordeaux Métropole à compter du 1er janvier 2015 suite à loi Maptam
Bouliac	17-mars-98	16-mars-28	30 ans	28-juil-15	1	Transfert du contrat à Bordeaux Métropole à compter du 1er janvier 2015 suite à loi Maptam
Saint Louis de Montferranc	18-avr-94	17-avr-24	30 ans	30-nov-99	1	Nouveau cahier des charges se substituant à celui de 1994
				04 aout 2010	2	Modification des articles 11/17/37 et annexes
				5 aout 2015	3	Transfert du contrat à Bordeaux Métropole à compter du 1er janvier 2015 suite à loi Maptam
SDEEG ET GRDF						
Saint Vincent de Paul	02-janv-12	01-janv-42	30 ans	2015	1	Transfert du contrat à Bordeaux Métropole, via SDEEG, à compter du 1er janvier 2015 suite à loi Maptam

5-Les indicateurs principaux des contrats

Les principales données 2018 communiquées par le concessionnaire sont exposées ci-après.

5.1 Réseau

Sur les quatres dernières années, le nombre de mètres de réseau par commune est sensiblement équivalent.

Il en va de même pour le nombre de MWh acheminés par mètre linéaire de réseau (entre 0,70 et 0,72 MWh/ml depuis 2015).

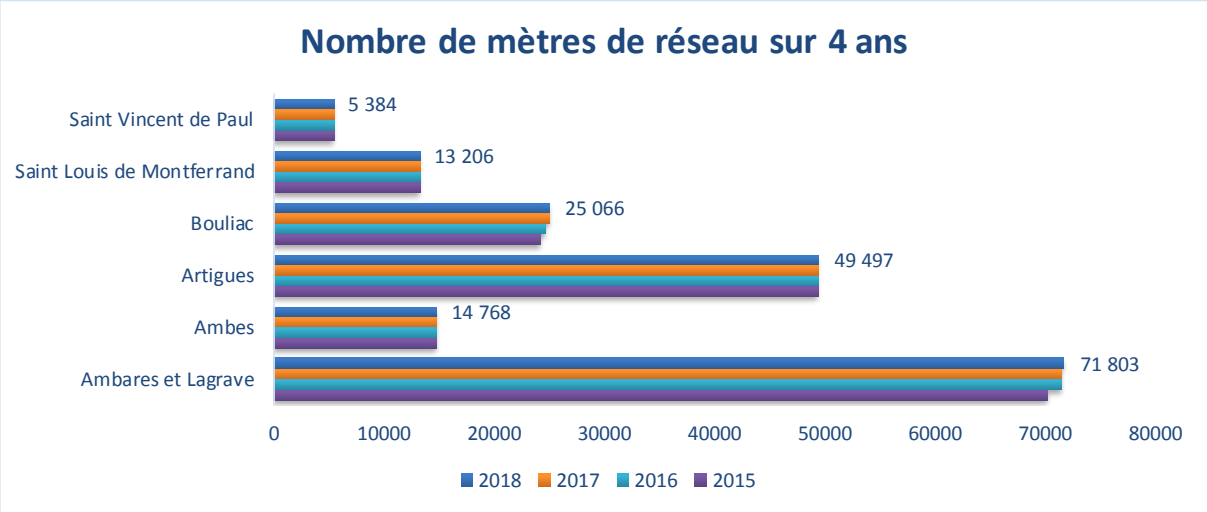

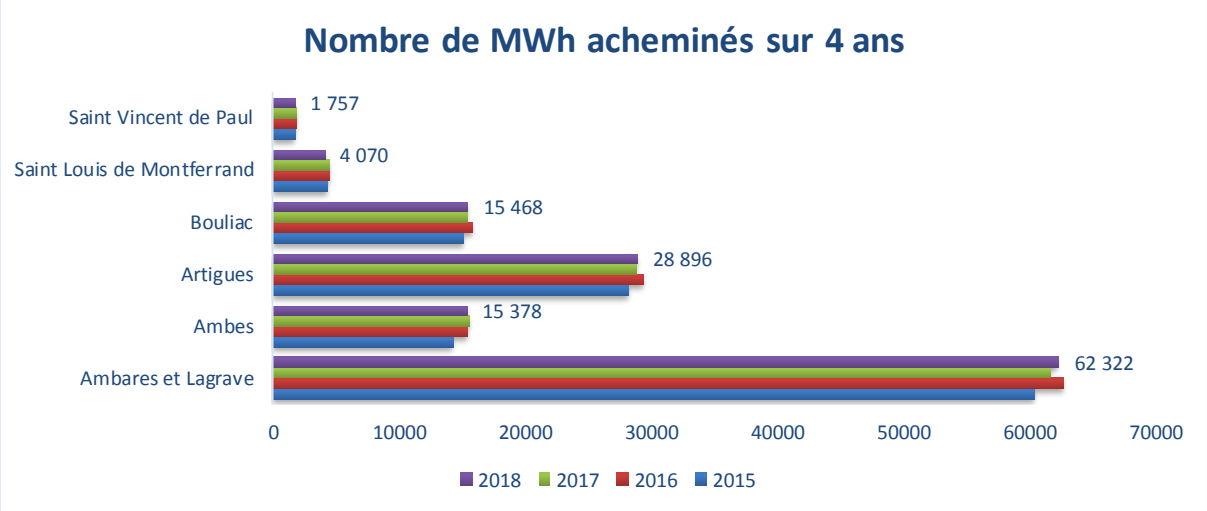

Le nombre de mètres de réseau surveillés est un indicateur des opérations de maintenance réalisées par le concessionnaire chaque année.

En 2017, il avait été constaté que GRDF n'était quasiment pas intervenu sur l'ensemble des communes de la Métropole dont il a la charge.

En 2018, seul le réseau de la commune d'Artigues a fait l'objet d'une surveillance importante, ce qui représente 29.8% du nombre de mètres de réseau pour l'ensemble des communes.

Le concessionnaire explique qu'il répond à l'obligation légale de surveiller les canalisations à minima tous les quatre ans.

Concernant la commune d'Artigues, il a été relevé que le nombre de mètres de réseau surveillés en 2018 (52 km) était supérieur au nombre de mètres de réseau total de la commune (49 km).

Interrogé, le concessionnaire explique que l'outil de géolocalisation d'un véhicule spécifique équipé de capteurs suit des tournées programmées pour inspecter les réseaux et ne retient sur une même journée que le dernier point de passage. Or, certains axes de la commune auraient été traversés plusieurs fois sur des journées différentes.

EXERCICE 2015 A 2018	**Nombre de Mètres de réseau surveillés**			
	2015	**2016**	**2017**	**2018**
Ambares et Lagrave	811	73 422	1 567	1 005
Ambes	136	14 773	0	0
Artigues	975	1 383	158	52 567
Bouliac	1 312	24 777	173	87
Saint Louis de Montferrand	758	13 336	0	0
Saint Vincent de Paul	151	5 402	0	0

5.2 Clients et raccordements

Avec 0.36% d'augmentation du nombre de clients du réseau, le développement de la clientèle apparaît comme faible au cours de l'exercice 2018. La progression est visible aussi en comparant le nombre de nouveaux raccordements de gaz (seulement 49 en 2018 pour 196 en 2017 et 202 en 2016).

EXERCICE 2015 A 2018	Nombre de Nouveaux raccordements gaz				Nombre de Clients du réseau				Nombre de compteurs domestiques actif			
	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018
Ambares et Lagrave	137	121	160	23	2 938	3 047	3 229	3 239	2 888	3 002	3 118	3 147
Ambes	5	27	17	4	678	699	730	726	656	684	695	696
Artigues	145	27	5	21	1 769	1 782	1 802	1 835	1 723	1 735	1 726	1 775
Bouliac	13	25	12	1	830	873	895	887	811	856	853	854
Saint Louis de Montferrand	1	2	2	0	346	343	347	345	343	340	338	338
Saint Vincent de Paul	0	0	0	0	132	131	133	130	131	129	129	128
Total	**301**	**202**	**196**	**49**	**6 693**	**6 875**	**7 136**	**7 162**	**6 552**	**6 746**	**6 859**	**6 938**

6-Analyse financière par commune

6.1 Les comptes rendus d'activités du concessionnaire

GRDF a produit pour chaque commune au titre de l'exercice 2018 le compte rendu d'activité de la concession (CRAC).

Ce document est normé au niveau national, dans la lignée des recommandations publiées au décret n°2016-495 du 21 avril 2016, qui précise le contenu du rapport du délégataire.

D'un point de vue comptable, il n'y a pas de société dédiée par contrat de concession.

Les données des concessions sont pour la seconde année consécutive disponibles en ligne sur un portail sécurisé réservé à la collectivité.

6.2 Les comptes d'exploitation par commune

Les comptes de résultat synthétisés par commune sur les cinq dernières années sont les suivants :

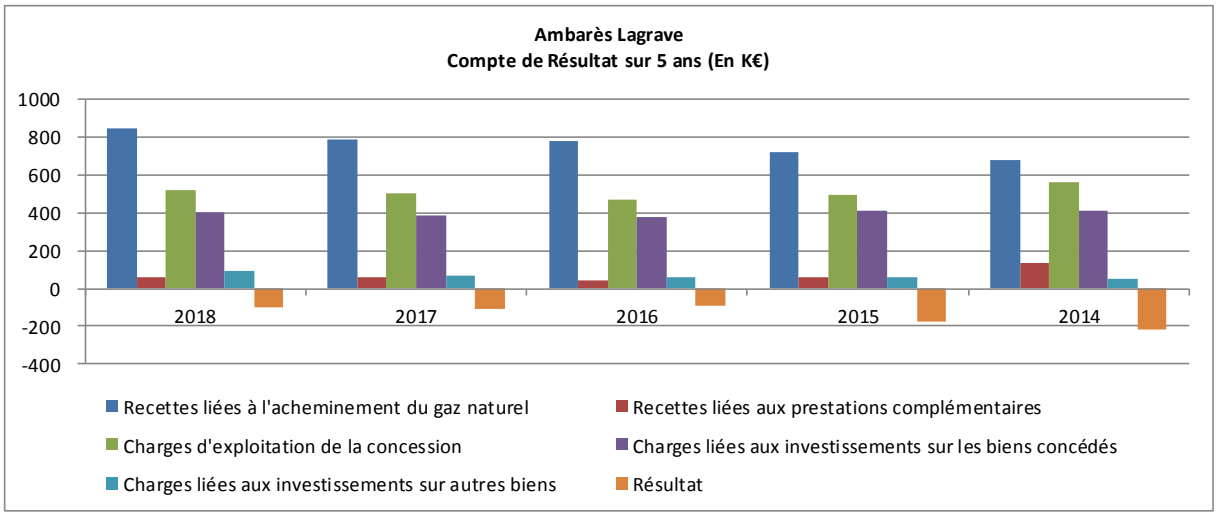
Ambarès Lagrave
Compte de Résultat sur 5 ans (En K€)
1000
800
600
400
200
0
-200
-400
2018
2017
2016
2015
2014
Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel
Recettes liées aux prestations complémentaires
Charges d'exploitation de la concession
Charges liées aux investissements sur les biens concédés
Charges liées aux investissements sur autres biens
Résultat

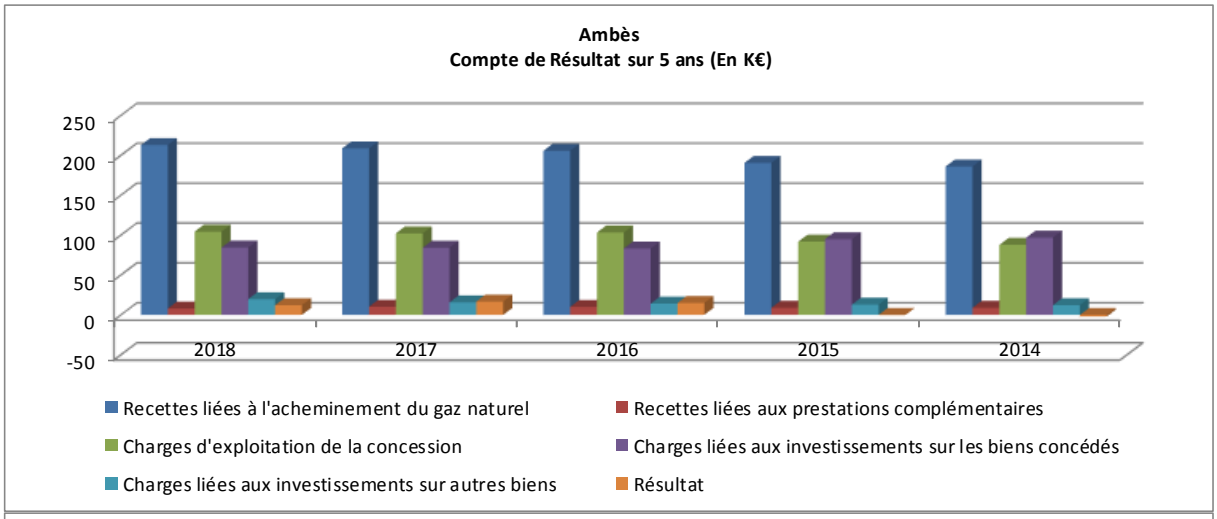
Ambès
Compte de Résultat sur 5 ans (En K€)
250
200
150
100
50
0
-50
2018
2017
2016
2015
2014
Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel
Recettes liées aux prestations complémentaires
Charges d'exploitation de la concession
Charges liées aux investissements sur les biens concédés
Charges liées aux investissements sur autres biens
Résultat

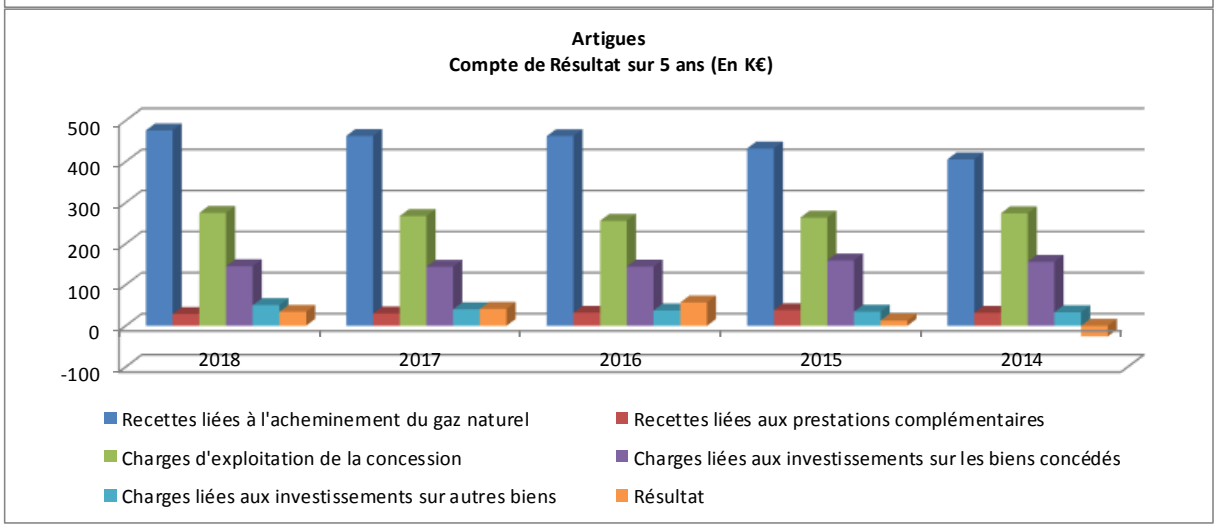
Artigues
Compte de Résultat sur 5 ans (En K€)
500
400
300
200
100
0
-100
2018
2017
2016
2015
2014
Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel
Recettes liées aux prestations complémentaires
Charges d'exploitation de la concession
Charges liées aux investissements sur les biens concédés
Charges liées aux investissements sur autres biens
Résultat

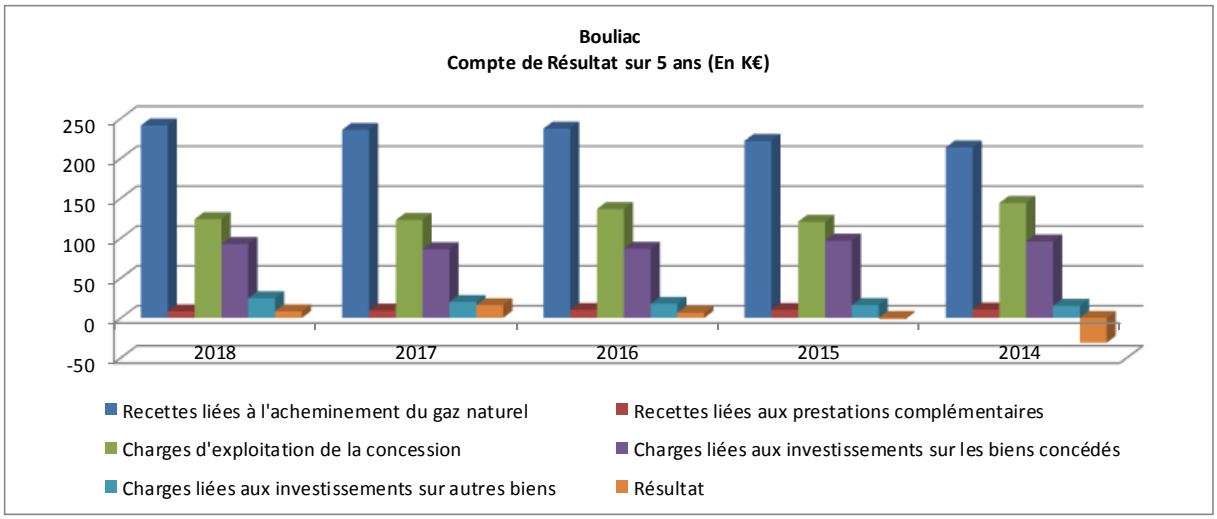
Bouliac
Compte de Résultat sur 5 ans (En K€)
250
200
150
100
50
0
-50
2018
2017
2016
2015
2014
Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel
Recettes liées aux prestations complémentaires
Charges d'exploitation de la concession
Charges liées aux investissements sur les biens concédés
Charges liées aux investissements sur autres biens
Résultat

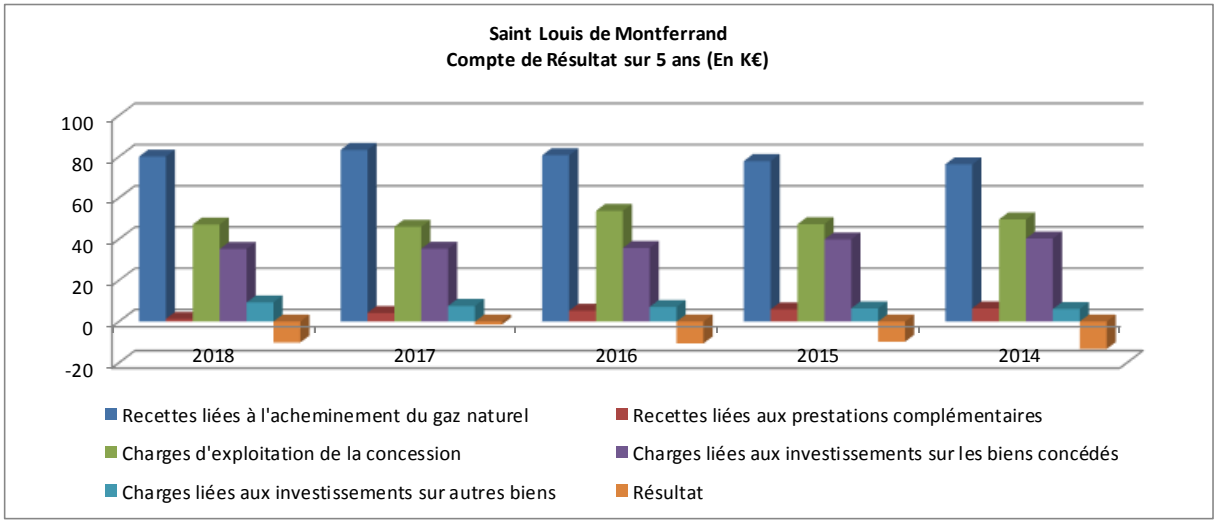
Saint Louis de Montferrand
Compte de Résultat sur 5 ans (En K€)
100
80
60
40
20
0
-20
2018
2017
2016
2015
2014
Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel
Recettes liées aux prestations complémentaires
Charges d'exploitation de la concession
Charges liées aux investissements sur les biens concédés
Charges liées aux investissements sur autres biens
Résultat

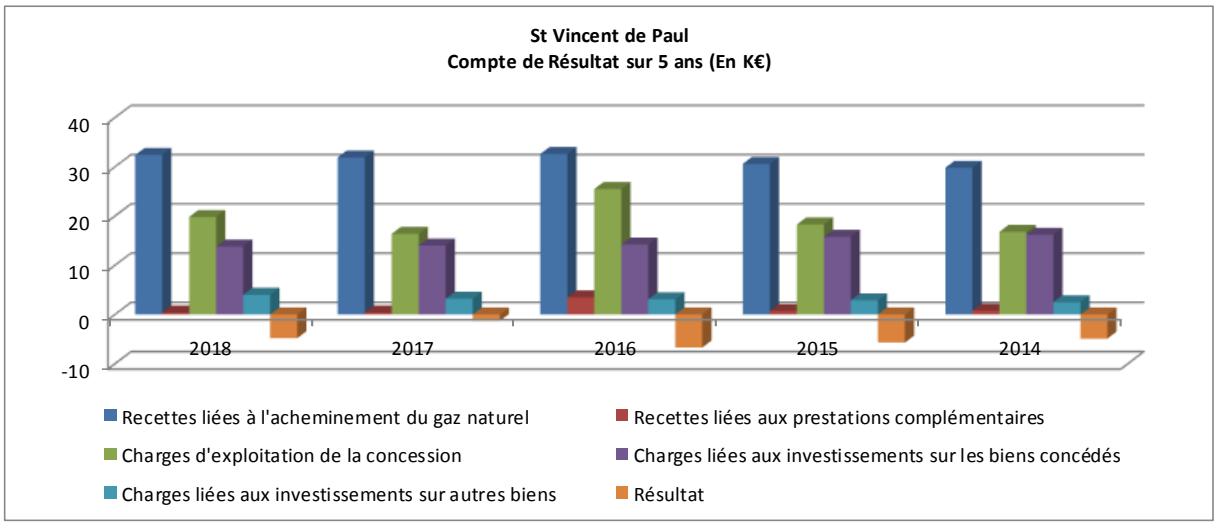
St Vincent de Paul
Compte de Résultat sur 5 ans (En K€)
40
30
20
10
0
-10
2018
2017
2016
2015
2014
Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel
Recettes liées aux prestations complémentaires
Charges d'exploitation de la concession
Charges liées aux investissements sur les biens concédés
Charges liées aux investissements sur autres biens
Résultat

Hormis la commune d'Ambarès pour qui les recettes d'acheminements sont en augmentation de près de 6% en 2018 par rapport à 2017, les recettes des autres communes sont sensiblement équivalentes (entre 1 et 2% d'augmentation).

Les charges relatives aux investissements sur les biens concédés représentent entre 70 et 80% des charges d'exploitation pour la majorité des communes.

Les résultats nets sont dans la continuité de ceux de l'exercice précédent avec 3 communes sur 6 en déficit.

6.2.1 Ce qu'il faut retenir sur la construction des comptes de résultat

Méthode présentée en 2018

Pour mémoire les clefs de répartition des charges avaient fortement changé en 2016 (voir détails dans le rapport annuel 2016), générant des modifications dans la présentation des charges des années antérieures.

En 2017 l'assiette des charges d'exploitation avait évolué au plan national, avec un impact direct sur les charges réparties au périmètre de la concession (diminution de 20% des achats de matériel et du montant des assurances ; augmentation de 50% du poste maintenance informatique due à la désimbrication du système d'information de GRDF de ceux d'ENGIE).

En 2018, GRDF a finalisé la réorganisation de ses activités d'intervention réseau et de clientèle. Désormais, les unités mixtes gaz et électricité n'existent plus.

- Répartition des charges d'exploitation

Elles sont essentiellement réparties selon des clefs de répartition dont les principes sont décrits par GRDF dans ses CRAC 2018.

En résumé, le concessionnaire distingue :
- les charges directement liées à l'activité de la concession qui comprennent :
    - les redevances (R1 dite « de fonctionnement », soit l'équivalent de ce qui est appelé « frais de contrôle » sur d'autres concessions, cf. § 6.2.4.) imputées directement (seules charges directes),
    - les charges *affectées* par des clefs opérationnelles,
    - et les charges *réparties au prorata* des charges affectées par des clés opérationnelles.

- les charges réparties selon des clés patrimoniales, utilisées lorsqu'il n'existe pas de clefs opérationnelles pertinentes pour une charge. Elles sont utilisées par exemple pour ventiler les charges liées aux fonctions support comme les ressources humaines ou la direction juridique. De plus, chaque type de clef patrimoniale peut dépendre :

    - ✓ du nombre de Points de livraison (PDL) ;
    - ✓ du tarif d'acheminement ;
    - ✓ de la longueur du réseau.

Comparées aux clefs de répartition pratiquées en 2017, 2016 et 2015, elles sont les suivantes pour 2018 :

	2018			2017			2016			2015		
Type de clés	Directement liées à l'activité	Patrimoniales	Total	Directement liées à l'activité	Patrimoniales	Total	Directement liées à l'activité	Patrimoniales	Total	Directement liées à l'activité	Patrimoniales	Total
Fonction Centrales	0,00%	5,50%	5,50%	0,00%	6,80%	6,80%	0,00%	6,20%	6,20%	0,00%	6,90%	6,90%
Nationale	2,20%	27,00%	29,20%	1,70%	23,70%	25,40%	2,10%	24,60%	26,70%	1,10%	21,80%	22,90%
Régionale	13,00%	15,20%	28,20%	14,20%	15,30%	29,50%	12,60%	13,40%	26,00%	11,70%	15,90%	27,60%
Infrarégionale	4,40%	2,10%	6,50%	4,50%	2,30%	6,80%	6,80%	3,90%	10,70%	6,50%	4,60%	11,10%
Locale	26,00%	4,60%	30,60%	25,50%	6,00%	31,50%	26,50%	3,90%	30,40%	29,20%	2,30%	31,50%
Total	**45,60%**	**54,40%**	**100,00%**	**45,90%**	**54,10%**	**100,00%**	**48,00%**	**52,00%**	**100,00%**	**48,50%**	**51,50%**	**100,00%**

Il est constaté que les clefs de répartition patrimoniale deviennent prépondérantes (51.5% en 2015 contre 54.4% en 2018)

En particulier, les charges des fonctions centrales et nationales sont réparties majoritairement par des clefs patrimoniales, qui sont en augmentations constantes (en 2018, 27% pour le national contre 21.8% en 2015).

On retrouve aussi cette tendance au niveau local même si les proportions d'évolutions sont moins importantes.

Il est possible d'en déduire que les charges des fonctions support au niveau du groupe sont plus importantes.

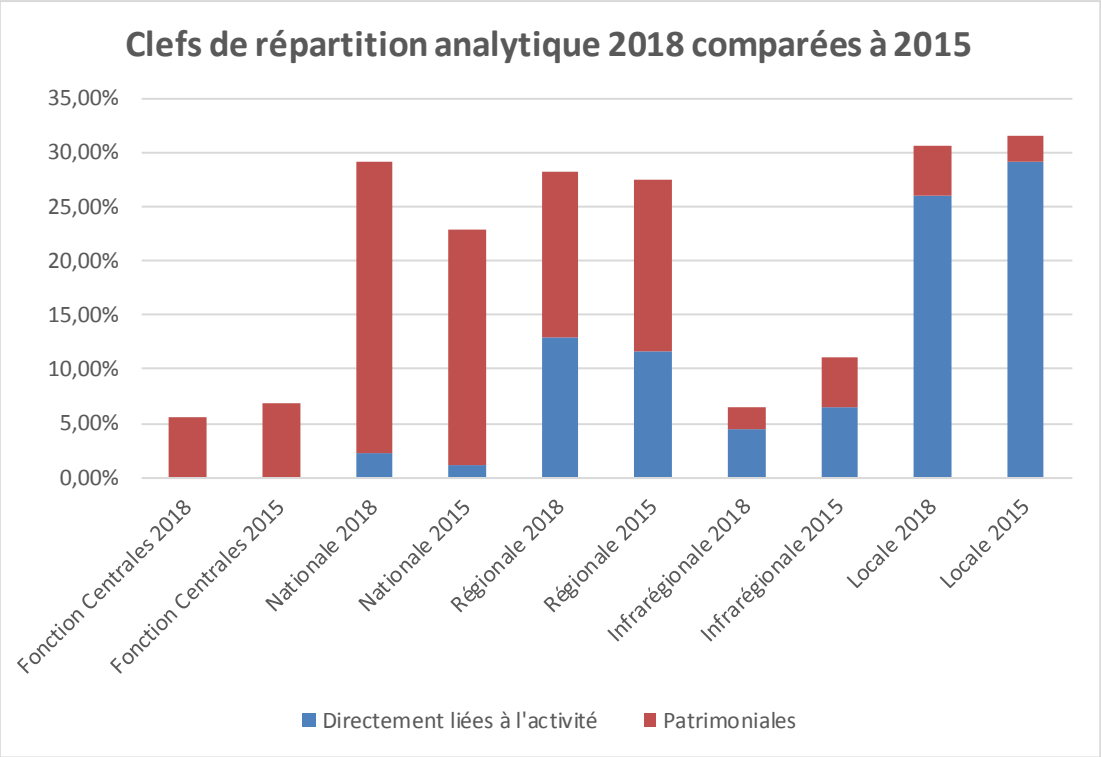

- <u>Répartition des charges d'investissements</u>

Elles sont imputées directement au périmètre du contrat de concession lorsqu'elles concernent des ouvrages localisés sur la concession (95% des ouvrages selon le rapport d'activité national de GRDF). Dans les autres cas, elles sont réparties au prorata des points de livraison (PDL) de chaque concession.

Par ailleurs, depuis 2015, GRDF intègre à ces charges d'investissements des coûts financiers, censés représenter le coût du financement par GRDF de ses investissements (le coût de rémunération du capital est estimé par la CRE à 5%). Ainsi, la valeur nette des biens n'est plus

purement comptable mais réévaluée. Cette valeur nette réévaluée au 31 décembre 2018 pour les six concessions s'élève à 8 959 K€ dont :

- 90.4 % correspondent à des investissements sur les biens concédés directement affectés au périmètre des concessions ;
- 9.6 % correspondent à des investissements sur d'autres biens, réalisés à une échelle plus large que celle des concessions, répartis au *prorata* des points de livraisons de chacune.

Cette répartition a légèrement évolué par rapport à l'exercice précédent avec 92.8 % sur les biens concédés et 7.2 % sur les autres biens.

Cette évolution s'explique par le démarrage de la mise en place des compteurs communicants Gazpar et des systèmes d'information liés à ce déploiement. En effet, cette nature de biens est considérée par GRDF comme des biens propres qui n'entrent donc pas dans la catégorie des biens concédés.

Cela dit, le concessionnaire a indiqué récemment lors d'une réunion de service, que les compteurs pourraient dans un avenir proche être requalifiés comme des biens de retour à la collectivité.

- Répartition des recettes d'acheminement

Pour les clients dont les compteurs sont relevés de manière mensuelle ou journalière, les recettes liées à l'acheminement sont directement disponibles dans le système de facturation de GRDF (options tarifaires T3, T4 et TP). Pour les clients dont les compteurs sont relevés semestriellement (options tarifaires T1 et T2), les recettes d'acheminement sont reconstituées à la maille de chaque concession.

Pour mémoire, depuis 2016, le concessionnaire a changé sa méthode d'évaluation des recettes (clients T1 et T2) et se base désormais sur les dates de relevé et sur les index de consommation des usagers ainsi que sur un panel de clients ayant des compteurs télérelevés, alors que précédemment les recettes d'acheminement étaient calculées à partir des quantités mesurées à l'interface transport / distribution.
Ce changement de méthode a conduit GRDF à modifier ses recettes d'acheminement en 2015 et en 2014 afin de pouvoir les comparer à l'exercice 2016.

Le concessionnaire explique que plus le déploiement des compteurs communicants se poursuivra, plus cette méthode reposera sur des consommations réelles.

Entre 2015 et 2018, les recettes d'acheminement pour les 6 concessions passent de 1.674 K€ à 1.889 K€ soit une augmentation en 3 ans de 12.8 %.
En parallèle, sur la même période, les MWh acheminés ont augmenté de 3%.

- Répartition des recettes liées aux prestations complémentaires

Elles comprennent les recettes liées aux prestations du « catalogue » de GRDF ; les recettes liées aux « autres travaux » (déplacements ou abandons d'ouvrages) et le cas échéant les « autres recettes » (acheminement du gaz vers un réseau aval n'étant pas dans la zone de desserte exclusive (i.e. zone sur laquelle s'exerce le monopole de la distribution de gaz), recettes diverses provenant d'activités régulées non identifiées etc.)

Seules les *autres recettes* ne sont pas rattachables à chaque concession ; Elles sont donc réparties sur l'ensemble des concessions au prorata des points de livraisons.

Entre 2015 et 2018, les recettes liées aux prestations complémentaires ont diminué de 12,8%.
Le concessionnaire indique que ces recettes sont très variables d'une année à l'autre puisqu'elles dépendent des demandes des clients.

6.2.2 Précisions sur les tarifs du gaz

Pour les principaux distributeurs de gaz naturel, le tarif appliqué sur leur zone de desserte exclusive n'est pas fonction de l'équilibre économique de chaque concession. Il s'applique sur l'ensemble des concessions de la zone desservie : c'est le principe de la « péréquation tarifaire » de la distribution.

Le tarif de distribution péréqué de GRDF est déterminé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) à partir de l'ensemble des charges de GRDF selon le principe de la couverture des coûts d'investissement et de fonctionnement d'un opérateur de réseau, sans tenir compte des recettes et des charges propres à chaque contrat de concession.

Ainsi, le tarif de distribution est identique pour toutes les concessions.
Le dernier tarif Accès des tiers au réseau (ATRD) 5 a été fixé pour 4 ans en juillet 2016 ; l'évolution de la grille tarifaire de GRDF se fait chaque année à cette date.

Au 1er juillet 2018, le tarif a augmenté de 2.01%.

6.2.3 Synthèse des comptes de résultat par commune sur les 5 dernières années

Au regard des données fournies par GRDF dans les CRAC, les tendances des résultats affichés sont identiques à celles de l'exercice précédent, à savoir :

- Pour les communes d'Ambès, d'Artigues et de Bouliac des résultats bénéficiaires ;
- Pour les communes d'Ambarès-et-Lagrave, St Louis de Montferrand et St Vincent de Paul des résultats déficitaires.

Ces résultats sont la traduction de l'imputation des charges et des produits sur l'exercice à la maille de la concession.
Le concessionnaire impute ces résultats à 3 items :

- ✓ l'impact du climat sur les recettes ;
- ✓ la contribution de la concession à la péréquation tarifaire ;
- ✓ le solde identifié comme « autres » et précédemment intitulé « part locale de la performance nationale de l'entreprise » .

6.2.3.1 L'impact du climat sur les recettes

Pour évaluer l'impact du climat à l'échelle de chaque concession, GRDF a développé une méthode nouvelle depuis 2016 qui simule une consommation « à climat moyen » client par client.

La différence entre les recettes d'acheminement réelles et la valorisation de celles-ci « à climat moyen » constitue l'impact climatique du compte d'exploitation de chaque concession.
Lorsque ce chiffre ressort négatif, cela signifie que GRDF n'a pas obtenu toutes les recettes que la CRE avait estimée sur la base d'une température moyenne et constitue un manque à gagner pour le concessionnaire.

Ce manque à gagner est pris en compte par la CRE lors de l'évolution annuelle du tarif ATRD de l'année suivante de sorte que GRDF récupère auprès des usagers (ou clients) cet impact climatique.
A l'inverse, en cas d'impact positif, le concessionnaire restitue aux usagers le trop-perçu.

6.2.3.2. La contribution de la concession à la péréquation tarifaire

Pour mémoire, une contribution à la péréquation positive signifie que la concession participe au système de solidarité national. Inversement, si la contribution à la péréquation est négative, cela signifie que la concession bénéficie de ce système.

La « valeur » de cette contribution permet à chaque autorité concédante de connaître la situation de sa concession dans le système de solidarité mais elle n'a aucune incidence sur le niveau du tarif, le niveau des investissements ou le niveau de qualité de service.

Elle est calculée par différence entre les recettes d'acheminement de la concession corrigées du climat et la répartition, au *prorata* des charges de chaque concession, du total du revenu autorisé par la CRE de la zone de desserte péréquée.
Cette contribution dépend ainsi des différents paramètres permettant l'affectation ou la répartition des charges entre les concessions (nombre de clients, de leur consommation, de l'activité d'exploitation sur la concession, de la quantité d'ouvrages, des valeurs initiales des ouvrages et de l'âge de ceux-ci).

Au titre de 2018, pareillement aux exercices 2017 à 2015, cinq communes sur six « bénéficieraient » de la péréquation.

GRDF indique qu'il n'est pas possible de vérifier le calcul de la contribution à la péréquation à l'échelle de chaque concession puisque cela est probant uniquement à l'échelle de toutes les concessions de la zone de desserte péréquée.

Bordeaux Métropole n'a donc aucun moyen de vérification de ces données mais la collectivité a demandé à GRDF d'accéder au rapport du commissaire aux comptes attestant du calcul de cette contribution.

Ce document a bien été transmis à la collectivité. Il ne peut toutefois en être fait état ici, dans la mesure où le document porte la mention *ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité*.

6.2.3.3 La part locale de la performance nationale de GRDF renommée « Autres » en 2018

En 2018, GRDF a remplacé, dans son compte d'exploitation, l'intitulé « part locale de la performance nationale » par « autres ».
Interrogé, le concessionnaire a indiqué que cette dénomination utilisée jusqu'en 2017 avait peu de sens dans la mesure où elle recouvre essentiellement des effets d'écarts entre trajectoire et réalisé sur les charges et produits lors de la fixation du tarif par la CRE.

Elle est calculée par différence entre les recettes corrigées de l'impact climatique et la contribution à la péréquation et les charges de la concession
Lorsque cette différence est positive, les recettes perçues par GRDF ont dépassé les trajectoires de charges définies par la CRE pour fixer le tarif d'acheminement.
Une partie de ce trop-perçu, identifiée en année N sera reversée aux usagers en n+1 dans le cadre des évolutions tarifaires.

En outre, l'entrée en vigueur au 1er juillet 2016 du tarif ATRD5 a introduit plusieurs changements importants qui sont désormais pris en compte pour déterminer la performance de GRDF :

- l'apurement du tarif ATRD4, portant sur la période 2012/2015, (au niveau national, 160 M€ de sous facturation par an - liées à des consommations moindres dues à une succession d'années chaudes - sont répartis sur 4 ans auprès des usagers) ;
- la prise en compte obligatoire par les distributeurs (GRDF ou entreprises locales de distribution) des impayés sur la part acheminement des factures, en vue de dédommager les fournisseurs de gaz (au niveau national 14,7 M€ par an au titre des impayés avec effet rétroactif sont apurés sur la période 2016/2019 et 29 M€ par an au titre des flux d'impayés sont facturés à compter de 2016) ;
- l'indexation du tarif ATRD5 à l'inflation moins 0,8%.

La majoration durant quatre ans du revenu autorisé de GRDF s'élève à 170 M€/an et devrait s'achever à la fin du tarif ATRD5.

Ce mécanisme explique donc pourquoi la part locale de la performance de GRDF renommée « autres » en 2018 n'a cessé d'augmenter depuis 4 ans.

6.2.3.4 Les résultats par commune

Les graphiques ci-après indiquent les résultats par commune sur les 5 dernières années ; pour mémoire, les données 2015 et 2016 ont été modifiées suite aux différents changements de méthodes arrêtées par GRDF en 2016.

Globalement, il est relevé pour 2018 :

- ✓ un impact climatique qui tend à devenir positif ou proche de 0 pour l'ensemble des communes, ce qui indique d'une part que le tarif établi par la CRE a été correctement anticipé, d'autre part, que le climat prévisionnel a été bien approché.
  Il a été relevé que, contrairement aux autres communes, l'impact climatique pour la commune d'Ambarès était en augmentation. Interrogé, le concessionnaire a admis qu'une erreur manifeste s'était produite et que la donnée était erronée ;
- ✓ une participation à la péréquation nationale uniquement pour la commune d'Artigues contrairement aux autres communes qui bénéficieraient de la péréquation ;
- ✓ une part locale de la performance nationale positive (rubrique autres) et en progression sur l'ensemble des communes, ce qui indique que GRDF a dépassé la performance nationale et réalise un gain sur les concessions.

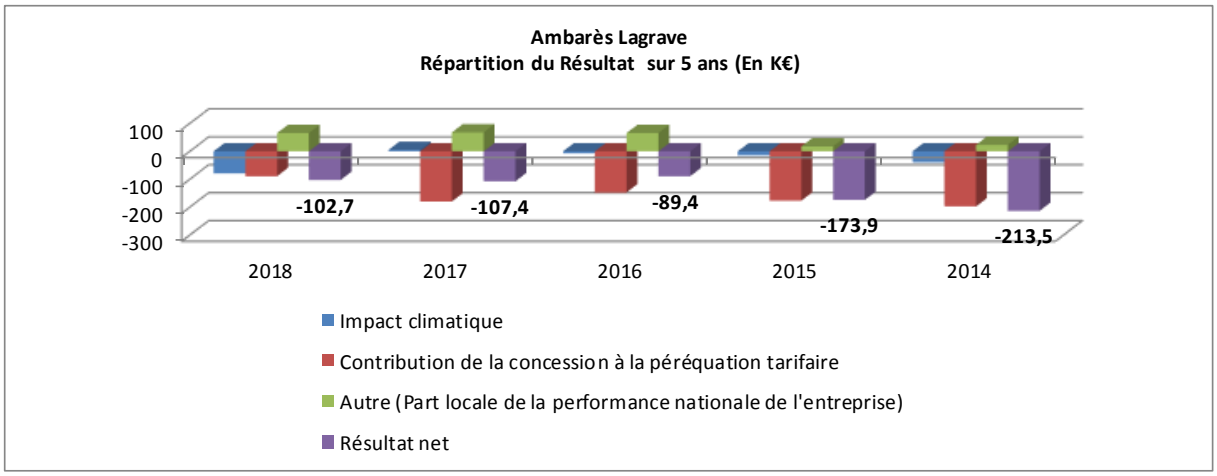
Ambarès Lagrave
Répartition du Résultat sur 5 ans (En K€)
100
0
-100
-200
-300
-102,7
-107,4
-89,4
-173,9
-213,5
2018
2017
2016
2015
2014
Impact climatique
Contribution de la concession à la péréquation tarifaire
Autre (Part locale de la performance nationale de l'entreprise)
Résultat net

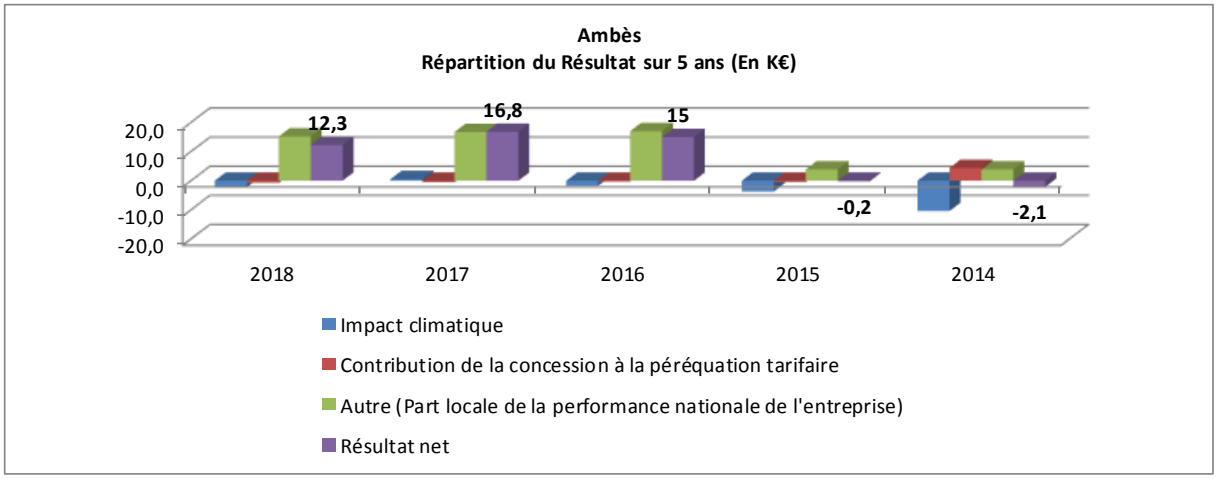
Ambès
Répartition du Résultat sur 5 ans (En K€)
20,0
10,0
0,0
-10,0
-20,0
12,3
16,8
15
-0,2
-2,1
2018
2017
2016
2015
2014
Impact climatique
Contribution de la concession à la péréquation tarifaire
Autre (Part locale de la performance nationale de l'entreprise)
Résultat net

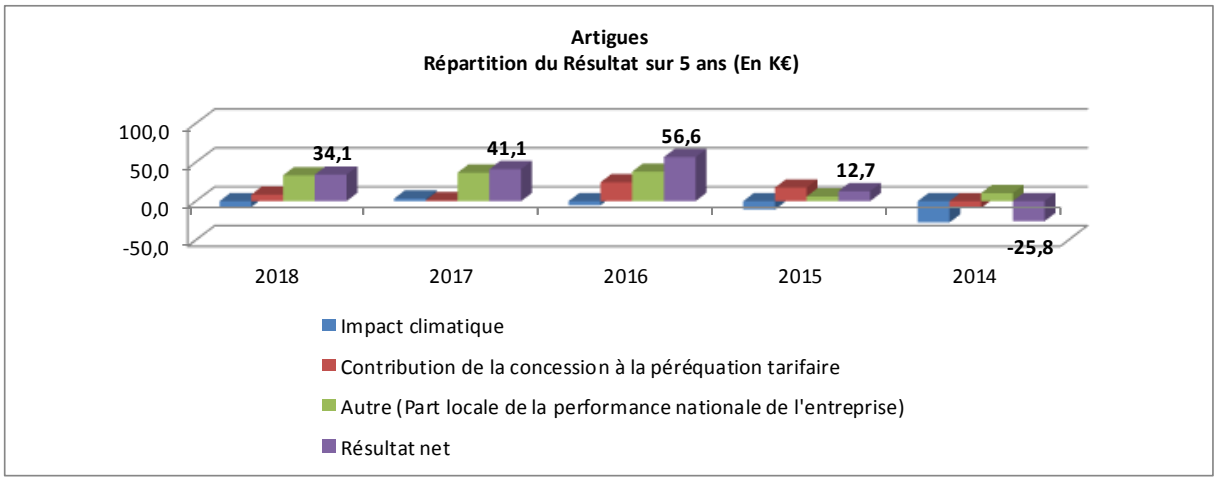
Artigues
Répartition du Résultat sur 5 ans (En K€)
100,0
50,0
0,0
-50,0
34,1
41,1
56,6
12,7
-25,8
2018
2017
2016
2015
2014
Impact climatique
Contribution de la concession à la péréquation tarifaire
Autre (Part locale de la performance nationale de l'entreprise)
Résultat net

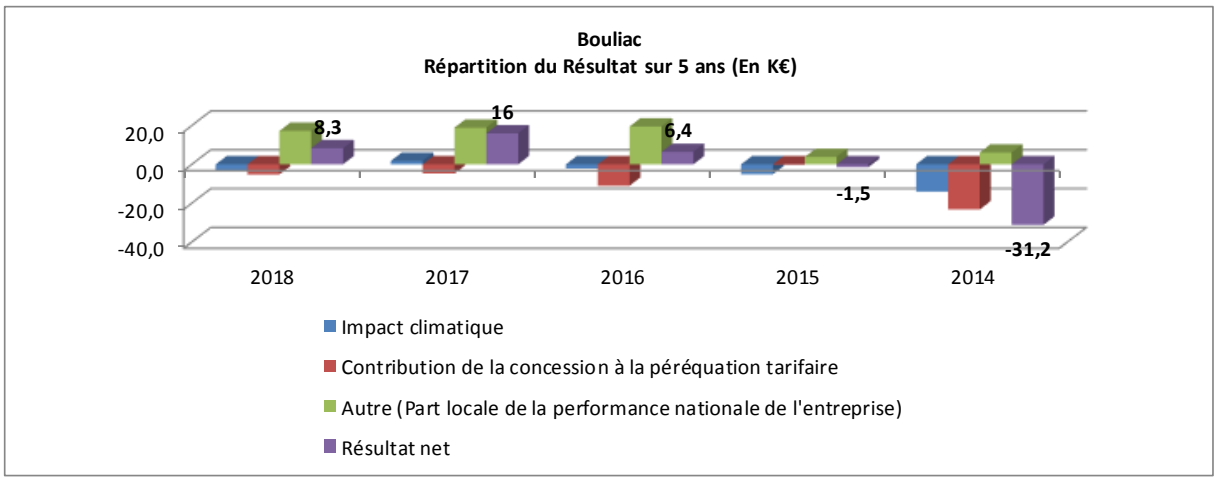

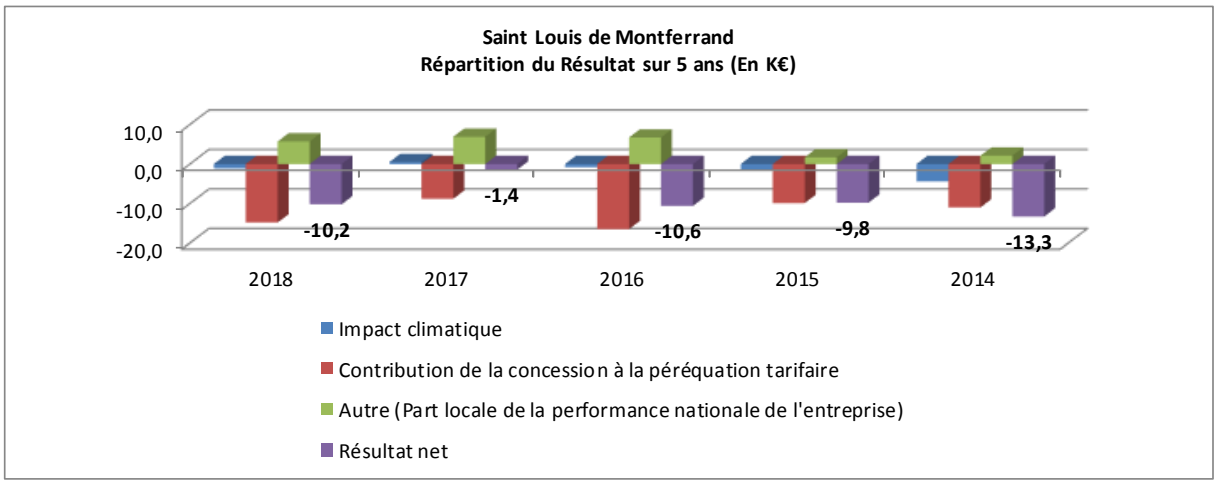

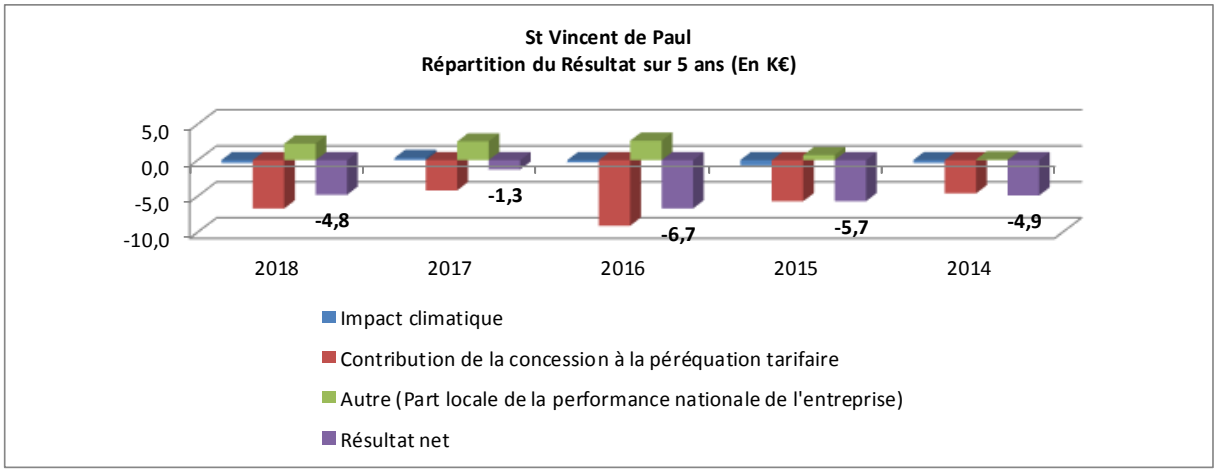

6.2.4 Les redevances contractuelles perçues par Bordeaux Métropole

Le tableau ci-dessous présente les redevances de concession (R1) et les redevances d'occupation du domaine public (RODP) perçues par la collectivité au titre de 2018, 2017, 2016 et 2015, conformément aux contrats de concession.

Bien que prévues contractuellement, il n'y a pas de redevance de concession (R2) sur l'exercice car non applicables.

Pour mémoire, la redevance R1 dite de « fonctionnement » vise à financer les dépenses annuelles de structure supportées par l'autorité concédante pour l'accomplissement de sa mission.

La redevance R2 dite « d'investissement » est la contrepartie soit des charges financières que l'autorité concédante supporte au titre des installations établies par ses soins et intégrées dans la concession, soit de la participation de l'autorité concédante à des actions conduites conjointement avec le concessionnaire.

Il a été relevé encore en 2018, que les montants enregistrés dans les comptes de GRDF (ci-dessous) sont différents de ceux comptabilisés à la Métropole.

	Comptabilité Bordeaux Métropole 2018			Comptabilité Bordeaux Métropole 2017			Comptabilité Bordeaux Métropole 2016			Comptabilité Bordeaux Métropole 2015		
(en €)	Redevances	Rodp	**Total**	Redevances	Rodp	**Total**	Redevances	Rodp	**Total**	Redevances	Rodp	**Total**
Ambares et Lagrave	8 341,43	2 490,59	10 832,02	8 018,25	2 449,05	10 467,30	7 597,41	2 208,22	9 805,63	7 419,91	2 208,22	9 628,13
Ambes	1 873,25	475,13	2 348,38	1 861,14	467,21	2 328,35	1 844,47	488,59	2 333,06	1 718,67	488,59	2 207,26
Artigues	4 809,68	1 599,10	6 408,78	4 642,16	1 572,43	6 214,59	4 468,39	1 644,41	6 112,80	4 363,63	1 644,41	6 008,04
Bouliac	2 262,77	669,48	2 932,25	2 185,74	658,31	2 844,05	2 110,15	688,44	2 798,59	2 081,43	688,44	2 769,87
Saint Louis de Montferrand	1 465,46	347,97	1 813,43	1 453,35	342,17	1 795,52	1 400,18	357,83	1 758,01	1 392,23	357,83	1 750,06
Saint Vincent de Paul	1 017,16	133,72	1 150,88	1 006,83	131,49	1 138,32	992,14	137,51	1 129,65	0,00	137,51	137,51
Total	**19 769,75**	**5 716,00**	**25 485,75**	**19 167,47**	**5 620,65**	**24 788,12**	**18 412,74**	**5 525,00**	**23 937,74**	**16 975,87**	**5 525,00**	**22 500,87**

	Comptabilité GRDF 2018			Comptabilité GRDF 2017			Comptabilité GRDF 2016			Comptabilité GRDF 2015		
(en €)	Redevances	Rodp	**Total**	Redevances	Rodp	**Total**	Redevances	Rodp	**Total**	Redevances	Rodp	**Total**
Ambares et Lagrave	16 359,00	2 967,00	19 326,00	8 018,00	2 946,00	10 964,00	7 597,00	2 282,00	9 879,00	7 078,00	2 764,00	9 842,00
Ambes	3 734,00	601,00	4 335,00	1 861,00	591,00	2 452,00	1 844,00	463,00	2 307,00	0,00	580,00	580,00
Artigues	9 451,00	2 019,00	11 470,00	4 642,00	1 996,00	6 638,00	4 468,00	1 565,00	6 033,00	0,00	1 941,00	1 941,00
Bouliac	4 448,00	1 023,00	5 471,00	2 185,00	1 013,00	3 198,00	2 110,00	799,00	2 909,00	0,00	950,00	950,00
Saint Louis de Montferrand	2 918,00	537,00	3 455,00	1 453,00	530,00	1 983,00	1 400,00	416,00	1 816,00	0,00	520,00	520,00
Saint Vincent de Paul	2 024,00	219,00	2 243,00	1 006,00	215,00	1 221,00	992,00	169,00	1 161,00	0,00	211,00	211,00
Total	**38 934,00**	**7 366,00**	**46 300,00**	**19 165,00**	**7 291,00**	**26 456,00**	**18 411,00**	**5 694,00**	**24 105,00**	**7 078,00**	**6 966,00**	**14 044,00**

Interrogé à ce sujet, le concessionnaire explique qu'il est possible que la redevance R1 soit en décalage avec la Métropole si le titre n'est pas émis sur l'exercice civil.

En effet, GRDF indique dans les CRAC uniquement les redevances réglées dans l'année.

Ainsi, le concessionnaire justifie les sommes indiquées en 2018 par le fait que la redevance R1 au titre de 2017 a été réglée au début de l'exercice 2018 et celle au titre de 2018 en décembre 2018. Ceci tend à remettre en question les montants indiqués sur les exercices précédents.

S'agissant de la RODP, cette redevance est reconstituée à partir du volume national de RODP payée par GRDF puis recalculée au périmètre du CRAC avec la clef patrimoniale « longueur

du réseau ». C'est sans doute ce qui explique les écarts constatés entre les deux comptabilités.

6.3 Les ouvrages concédés sur les 6 dernières années et l'âge moyen du réseau

Sur les 4 dernières années du contrat, il n'est pas constaté de variations significatives des longueurs totales des canalisations.

En revanche, Il est constaté un vieillissement de l'âge moyen du réseau en 2018 (avec deux ans de plus pour toutes les communes).

Pour information, le concessionnaire n'indique plus dans ses CRAC l'âge moyen du réseau, considérant qu'il ne s'agit pas d'un élément utilisé par GRDF dans ses décisions d'investissement.

Néanmoins, les données ont été transmises à la collectivité suite à sa demande.

	Longueur totale des canalisations (en mètres)				**âge moyen du réseau**			
	2018	2017	2016	2015	2018	2017	2016	2015
Ambares et Lagrave	71 803	71 541	71 531	70 331	30 ans	28 ans	28 ans	28 ans
Ambes	14 768	14 768	14 768	14 767	30 ans	28 ans	28 ans	27 ans
Artigues	49 497	49 498	49 423	49 396	33 ans	31 ans	31 ans	30 ans
Bouliac	25 066	25 035	24 759	24 193	29 ans	27 ans	27 ans	26 ans
Saint Louis de Montferrand	13 206	13 243	13 243	13 243	38 ans	36 ans	36 ans	35 ans
Saint Vincent de Paul	5 384	5 384	5 384	5 384	36 ans	34 ans	34 ans	33 ans

6.4 Le patrimoine par commune

6.4.1 Les mouvements du patrimoine concédé

Les investissements sur l'exercice se sont élevés à 272 K€ essentiellement pour les communes d'Ambarès-et-Lagrave et de Bouliac, majoritairement au titre du renouvellement. Parallèlement, il y a eu 10 K€ de cessions pour mises au rebut dont 9 K€ pour renouvellement.

Ainsi, les mouvements nets sur l'ensemble des communes s'élèvent en 2018 à 262 K€ dont 51.67% sont relatifs à la commune d'Ambarès-et-Lagrave et 34.92% à la commune de Bouliac.

	Investissements		Cessions			
communes	Extensions	Renouvellement	Retraits renouv	Retrait abandon	Total Mouvements sur 2018	Mouvements en %
Commune INSEE	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	
AMBARES-ET-LAGRAVE	62 239,75	80 202,36	-5 388,44	-1 597,39	135 456,28	51,67%
SAINT-VINCENT-DE-PAUL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
AMBES	2 151,21	2 088,73	-154,24	0,00	4 085,70	1,56%
BOULIAC	12 770,30	79 994,41	-1 223,90	0,00	91 540,81	34,92%
SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND	322,75	0,00	0,00	0,00	322,75	0,12%
ARTIGUES-PRES-BORDEAUX	20 628,14	12 008,81	-1 787,90	-106,31	30 742,74	11,73%
Total général	98 112,15	174 294,31	-8 554,48	-1 703,70	262 148,28	100,00%

Pour mémoire, les mouvements nets sur l'exercice précédent s'élevaient à 425 K€ dont 74.6% pour la commune d'Ambarès-et-Lagrave.

6.*4.2 Synthèse des biens concédés par commune*

Le tableau ci-après représente la synthèse du détail des fichiers des investissements transmis par GRDF au titre des biens concédés pour 2018.

Il est à noter que seuls les biens concédés qui se situent par ailleurs sur le territoire de la concession sont considérés par GRDF comme des biens de retour.

Il s'agit des branchements, des canalisations de distribution et de la plupart des installations techniques.

Par exception à ce qui précède, les compteurs ne sont pas considérés comme des biens de retour.

Pour l'ensemble des communes, au 31 décembre 2018, la valeur brute comptable des biens concédés s'élève à 12 566 K€ (contre 12 237 K€ en 2017, 11 811 K€ en 2016 et 11 303 K€ en 2015) avec une valeur nette comptable de 8 137 K€ (contre 8 089 K€ en 2017 et 7 925 K€ en 2016).

Les branchements et les canalisations représentent l'essentiel du patrimoine des communes.

Étiquettes de lignes	Valeur Brute	Amortissement	Valeur Nette
AMBARES-ET-LAGRAVE	**6 367 828,41**	**-2 047 027,92**	**4 320 800,49**
Branchements coll	139 794,48	-20 369,37	119 425,11
Branchements indiv	1 903 941,19	-596 558,88	1 307 382,31
Cdt Mt./Nour./TigCui	225 360,49	-62 976,10	162 384,39
Conduites de distrib	3 383 305,55	-1 036 497,54	2 346 808,01
Conduites d'immeubl	91 778,48	-18 678,94	73 099,54
Postes det. Rés GrDF	15 669,01	-11 546,13	4 122,88
Protection cathodiqu	606 323,71	-299 722,07	306 601,64
Téléexpl fixe R	1 655,50	-678,89	976,61
AMBES	**1 323 813,13**	**-471 056,45**	**852 756,68**
Branchements coll	16 319,88	-4 960,66	11 359,22
Branchements indiv	493 896,46	-178 644,84	315 251,62
Cdt Mt./Nour./TigCui	31 725,75	-7 409,79	24 315,96
Conduites de distrib	742 954,13	-259 207,72	483 746,41
Conduites d'immeubl	6 563,20	-1 876,06	4 687,14
Postes det. Rés GrDF	14 335,17	-10 000,21	4 334,96
Protection cathodiqu	17 615,94	-8 759,22	8 856,72
Téléexpl fixe R	402,60	-197,95	204,65
ARTIGUES-PRES-BORDEAUX	**2 521 470,10**	**-1 005 740,09**	**1 515 730,01**
Branchements coll	67 359,22	-13 447,94	53 911,28
Branchements indiv	850 148,63	-325 229,11	524 919,52
Cdt Mt./Nour./TigCui	154 993,63	-31 989,27	123 004,36
Conduites de distrib	1 388 960,36	-615 902,97	773 057,39
Conduites d'immeubl	38 011,53	-9 185,05	28 826,48
Postes det. Rés GrDF	16 435,60	-5 504,68	10 930,92
Protection cathodiqu	3 883,73	-3 883,73	0,00
Téléexpl fixe R	1 677,40	-597,34	1 080,06
BOULIAC	**1 601 273,61**	**-510 459,57**	**1 090 814,04**
Branchements coll	15 881,34	-6 414,22	9 467,12
Branchements indiv	527 875,34	-153 639,34	374 236,00
Cdt Mt./Nour./TigCui	37 485,41	-16 623,82	20 861,59
Conduites de distrib	1 005 091,10	-326 536,33	678 554,77
Conduites d'immeubl	11 759,25	-4 732,99	7 026,26
Protection cathodiqu	3 181,17	-2 512,87	668,30
SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND	**575 459,21**	**-275 065,42**	**300 393,79**
Branchements coll	11 520,86	-3 390,70	8 130,16
Branchements indiv	200 639,83	-77 320,33	123 319,50
Cdt Mt./Nour./TigCui	24 821,00	-7 961,94	16 859,06
Conduites de distrib	301 668,67	-169 943,67	131 725,00
Conduites d'immeubl	9 502,14	-2 795,47	6 706,67
Protection cathodiqu	26 423,61	-13 395,07	13 028,54
Téléexpl fixe R	883,10	-258,24	624,86
SAINT-VINCENT-DE-PAUL	**176 441,36**	**-119 446,37**	**56 994,99**
Branchements indiv	82 624,57	-41 535,54	41 089,03
Conduites de distrib	90 194,97	-75 291,66	14 903,31
Protection cathodiqu	3 219,22	-2 421,22	798,00
Téléexpl fixe R	402,60	-197,95	204,65
Total général	**12 566 285,82**	**-4 428 795,82**	**8 137 490,00**

6.4.3 Valeur de l'ensemble des biens imputés aux communes

Outre les biens concédés imputés à chaque commune, les autres biens correspondent pour la plupart à une quote-part des investissements (établie en fonction d'une clef de répartition) réalisés par le concessionnaire à une échelle plus large que celle de la concession (exemple : mobilier, véhicules, système d'information…).

Etant mutualisés à une échelle supra-concessive, ces biens ne sont pas considérés comme des biens de retour.

Il n'en demeure pas moins que les charges liées à l'amortissement financier de ces biens sont imputées au compte de résultat des communes.

Fin 2018, la valeur nette réévaluée de ces autres biens s'élève à 863 K€ (contre 617 K€ fin 2017).

Cette évolution significative est relative au début de la mise en place des nouveaux compteurs qui ne sont pas considérés par GRDF comme des biens concédés.

	Biens concédés		Autres biens		Total des biens	
2018 (en €)	Valeur nette réévaluée début d'année	Valeur nette réévaluée fin d'année	Valeur nette réévaluée début d'année	Valeur nette réévaluée fin d'année	Valeur nette réévaluée début d'année	Valeur nette réévaluée fin d'année
Ambares et Lagrave	4 362 856	4 244 365	330 990	390 460	4 693 846	4 634 825
Ambes	970 214	936 467	75 596	90 378	1 045 810	1 026 845
Artigues	1 484 372	1 446 417	186 834	217 811	1 671 206	1 664 228
Bouliac	1 026 463	1 067 263	100 041	105 017	1 126 504	1 172 280
Saint Louis de Montferrand	328 003	309 515	35 829	39 946	363 832	349 461
Saint Vincent de Paul	101 410	92 632	15 178	19 165	116 588	111 797
Total	8 273 318	8 096 659	744 468	862 777	9 017 786	8 959 436

Les valeurs nettes réévaluées représentent les charges liées aux investissements que d'après GRDF les usagers auront encore à payer par leur facture d'acheminement à venir.

Ces valeurs sont différentes des valeurs nettes comptables en raison de l'imputation de charges financières calculées par le concessionnaire.

L'écart global, sur les six communes, entre la valorisation des valeurs nettes comptables des biens concédés et la valorisation des valeurs nettes réévaluées des biens s'élève à 41 K€.

Pour mémoire, les valeurs réévaluées en début d'année ne correspondent pas aux valeurs nettes réévaluées en fin d'année précédente en raison de l'application d'un coefficient d'inflation annuelle (écart entre 2018 et 2017 sur les biens concédés à hauteur de 292 K€).

7-Conclusion

La conclusion de cette analyse est quasiment identique à celle du rapport d'activité de l'exercice précédent.

En effet, les données transmises par le concessionnaire ne permettent pas d'établir un contrôle financier fiable et pertinent par commune puisque :

- La plupart des charges et des produits sont imputés aux concessions par clefs de répartition qui, par ailleurs, changent d'une année sur l'autre ;
- Les charges d'investissements comprennent depuis 2015 des coûts financiers difficilement vérifiables ; ces coûts impactant directement les valeurs nettes des biens ;
- Les provisions pour renouvellement des biens n'apparaissent pas clairement dans les comptes alors qu'elles existent dans les comptes sociaux du groupe GRDF ; selon le concessionnaire, ces provisions ne seraient pas inclues ni dans les tarifs des usagers, ni dans les charges imputées aux communes ;

- L’application d’une péréquation nationale à l’ensemble des concessions ne permet pas d’afficher la véritable rentabilité de chaque contrat.

Enfin, il n’est pas constaté de risque pour l’exploitant sur cette activité, les tarifs pouvant être régularisés à la hausse avec effet rétroactif.

Compte rendu annuel de concession

Annexes

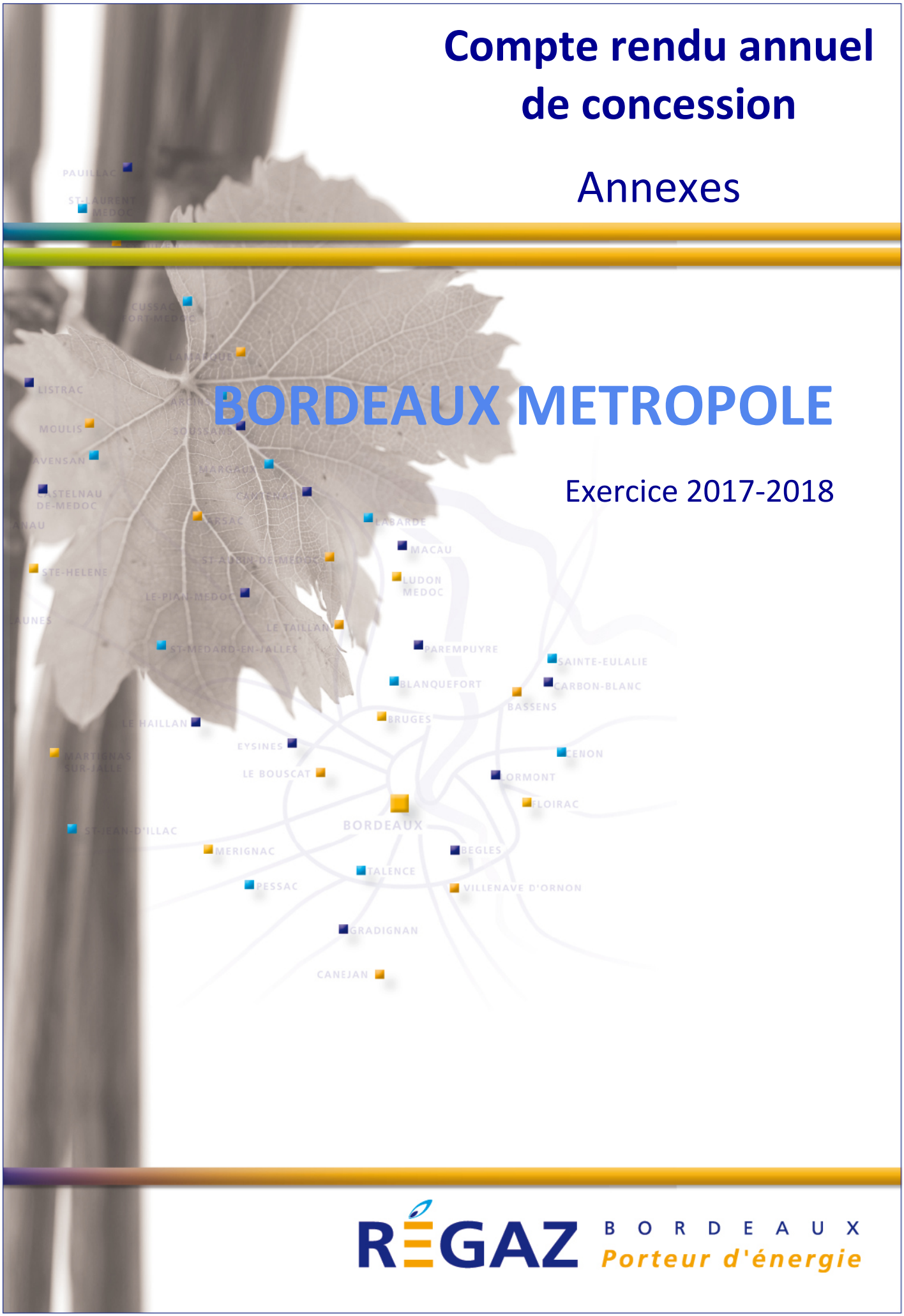

BORDEAUX METROPOLE

Exercice 2017-2018

REGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

1 / ELEMENTS FINANCIERS

Chiffres clés

Concession	Quantités de gaz acheminées par tarif d'acheminement 2017-2018 (kWh)						Total
BORDEAUX METROPOLE	T1	T2	T3	T4	TF	Total	2016-2017
BASSENS	2 109 320	21 460 717	30 299 652	5 630 735		59 500 424	58 117 051
BEGLES	10 042 861	94 294 906	29 194 049			133 531 816	126 766 640
BLANQUEFORT	2 949 376	43 413 816	30 828 134	3 854 005		81 045 331	77 859 148
BORDEAUX	78 834 711	815 052 162	339 252 705	240 532 532	296 381	1 473 968 491	1 444 290 313
BRUGES	7 095 354	48 599 506	19 738 400			75 433 260	71 350 374
CARBON BLANC	2 060 901	24 290 533	3 733 661			30 085 095	29 279 691
CENON	8 181 405	48 080 365	11 126 245			67 388 015	63 046 523
EYSINES	6 926 863	66 243 844	16 806 373	12 484 561		102 461 641	97 993 490
FLOIRAC	4 382 750	40 622 656	27 372 604			72 378 010	72 865 354
GRADIGNAN	5 170 800	85 809 235	37 471 313	18 175 252		146 626 600	142 748 530
LE BOUSCAT	7 897 289	100 468 078	19 303 103			127 668 470	127 079 625
LE HAILLAN	3 224 348	29 930 727	7 662 934	62 853 043		103 671 052	111 055 658
LE TAILLAN MEDOC	1 517 066	29 423 391	1 887 818			32 828 275	32 224 470
LORMONT	7 090 320	31 296 556	11 863 802			50 250 678	45 036 932
MARTIGNAS SUR JALLE	802 824	20 768 653	10 551 290			32 122 767	29 661 443
MERIGNAC	19 795 020	210 970 853	94 370 109	48 670 391		373 806 373	358 335 877
PAREMPUYRE	1 734 270	17 325 285	1 853 712			20 913 267	19 452 087
PESSAC	15 627 724	192 144 601	96 991 508	62 937 354		367 701 187	353 722 595
SAINT AUBIN DE MEDOC	926 690	21 993 912	1 178 733			24 099 335	24 210 618
SAINT MEDARD EN JALLES	5 364 706	98 545 847	16 104 755	95 260 349	3 053	215 278 710	210 904 045
TALENCE	12 274 111	115 297 210	66 003 008	38 635 317		232 209 646	226 966 268
VILLENAVE D'ORNON	12 799 069	98 215 296	29 880 327			140 894 692	136 024 488
Total	216 807 778	2 254 248 149	903 474 235	589 033 539	299 434	3 963 863 135	3 858 991 220

Concession	Nombre de PDL par tarif d'acheminement 2017-2018						Total
BORDEAUX METROPOLE	T1	T2	T3	T4	TF	Total	2016-2017
BASSENS	487	1 497	14	1		1 999	1 940
BEGLES	3 005	6 093	31			9 129	8 927
BLANQUEFORT	923	2 684	30	1		3 638	3 533
BORDEAUX	21 085	47 934	355	9	62	69 445	70 889
BRUGES	2 015	3 517	23			5 555	4 976
CARBON BLANC	458	1 686	8			2 152	2 133
CENON	4 658	3 150	17			7 825	7 350
EYSINES	2 114	4 321	23	1		6 459	6 326
FLOIRAC	1 594	2 967	21			4 582	4 573
GRADIGNAN	1 868	4 892	40	2		6 802	6 731
LE BOUSCAT	1 999	6 205	27			8 231	8 376
LE HAILLAN	1 028	1 987	11	2		3 028	2 966
LE TAILLAN MEDOC	375	1 848	4			2 227	2 186
LORMONT	3 457	2 259	13			5 729	5 661
MARTIGNAS SUR JALLE	208	1 208	9			1 425	1 358
MERIGNAC	6 742	13 318	95	5		20 160	19 406
PAREMPUYRE	506	1 183	5			1 694	1 606
PESSAC	4 602	11 766	95	3		16 466	16 190
SAINT AUBIN DE MEDOC	233	1 208	4			1 445	1 395
SAINT MEDARD EN JALLES	1 276	6 085	20	3	1	7 385	7 344
TALENCE	4 516	7 619	71	3		12 209	11 842
VILLENAVE D'ORNON	4 107	6 618	31			10 756	9 707
Total	67 256	140 045	947	30	63	208 341	205 415

Concession	Répartition du chiffre d'affaires 2017-2018 (€)				Total
BORDEAUX METROPOLE	Acheminement	Location compteur	Prestation	Total	2016-2017
BASSENS	717 460	5 623	9 535	732 618	*658 770*
BEGLES	2 432 300	25 047	42 321	2 499 669	*2 437 898*
BLANQUEFORT	1 192 388	16 200	13 493	1 222 081	*1 134 050*
BORDEAUX	22 001 783	212 164	305 804	22 519 751	*21 693 445*
BRUGES	1 467 088	18 168	29 555	1 514 811	*1 342 138*
CARBON BLANC	607 250	3 708	7 514	618 473	*595 945*
CENON	1 454 724	15 571	39 067	1 509 363	*1 423 626*
EYSINES	1 766 509	15 282	27 262	1 809 053	*1 738 831*
FLOIRAC	1 181 812	14 201	18 487	1 214 500	*1 201 101*
GRADIGNAN	1 988 798	20 750	21 404	2 030 951	*2 013 286*
LE BOUSCAT	2 379 693	16 189	26 157	2 422 039	*2 382 118*
LE HAILLAN	944 981	5 043	10 155	960 179	*988 275*
LE TAILLAN MEDOC	614 243	3 219	5 410	622 872	*634 577*
LORMONT	1 369 402	9 947	34 598	1 413 947	*1 268 976*
MARTIGNAS SUR JALLE	448 345	5 498	4 281	458 124	*455 338*
MERIGNAC	5 775 218	59 759	83 121	5 918 099	*5 708 842*
PAREMPUYRE	427 172	2 972	6 620	436 765	*417 001*
PESSAC	5 095 004	42 912	57 984	5 195 899	*4 998 433*
SAINT AUBIN DE MEDOC	414 052	1 590	5 722	421 364	*408 052*
SAINT MEDARD EN JALLES	2 439 795	15 615	19 805	2 475 215	*2 516 741*
TALENCE	3 429 901	29 026	52 267	3 511 194	*3 287 924*
VILLENAVE D'ORNON	2 610 536	18 304	51 808	2 680 648	*2 586 158*
Total	60 758 456	556 787	872 371	62 187 614	***59 891 523***

Patrimoine de la concession et investissements

	Investissements par communes 2017-2018 (€)							Total 2016-2017
COMMUNE	Branchements	Canalisations	Compteurs	Détendeurs	Postes	Prot. cathodique	Total	
BASSENS	2 077,66	63 157,19	4 524,40	3 981,01	39 672,06	2 675,00	116 087,32	*33 498,85*
BEGLES	62 121,29	1 107 366,15	18 875,49	11 126,63	99 695,55		1 299 185,11	*919 537,77*
BLANQUEFORT	11 687,46	63 445,84	7 116,38	2 904,40			85 154,08	*138 472,92*
BORDEAUX	478 302,86	6 138 603,55	113 672,33	31 437,55	126 703,37		6 888 719,66	*6 273 965,67*
BRUGES	30 044,06	120 886,08	17 756,93	1 284,22		19 562,97	189 534,26	*233 286,08*
CARBON BLANC	8 023,11	33 105,45	3 696,63	3 190,38			48 015,57	*10 606,37*
CENON	170 669,72	281 713,65	27 470,27	2 527,98	13 614,98		495 996,60	*291 504,73*
EYSINES	27 849,82	1 265 204,05	15 519,81	6 269,82			1 314 843,50	*109 829,38*
FLOIRAC	13 649,31	177 878,08	10 897,42	12 953,84	1 586,00		216 964,65	*75 383,52*
GRADIGNAN	11 328,22	146 071,59	10 277,02	5 808,90	6 881,00		180 366,73	*83 396,73*
LE BOUSCAT	42 369,77	1 479 344,75	8 209,44	3 859,40	8 574,81	1 942,35	1 544 300,52	*493 786,01*
LE HAILLAN	3 145,27	43 747,98	6 092,38	8 387,84			61 373,47	*29 045,21*
LE TAILLAN	16 203,64	100 022,73	3 370,37	7 269,05			126 865,79	*31 381,33*
LORMONT	8 466,50	20 945,48	19 342,84	2 225,23	1 584,00		52 564,05	*102 209,90*
MARTIGNAS	1 050,42	65 653,52	2 316,36	2 922,67			71 942,97	*7 659,06*
MERIGNAC	180 819,19	865 645,53	34 986,72	14 238,61	5 338,00		1 101 028,05	*1 303 350,06*
PAREMPUYRE	3 281,63	83 004,42	3 705,93	740,62			90 732,60	*100 114,02*
PESSAC	85 025,44	121 411,82	36 709,24	7 774,71	12 715,87		263 637,08	*561 123,16*
ST AUBIN DE MEDOC	1 107,43	29 394,61	2 443,14	5 698,02	3 640,00		42 283,20	*56 651,64*
ST MEDARD EN JALLES	26 257,69	33 743,34	7 522,45	3 309,18	1 646,00		72 478,66	*85 012,91*
TALENCE	93 949,07	389 948,48	16 517,61	5 805,66			506 220,82	*528 913,45*
VILLENAVE D ORNON	142 692,54	602 434,31	36 559,10	4 678,47	2 797,00		789 161,42	*187 851,25*
Total Métropole	**1 420 122,10**	**13 232 728,60**	**407 582,26**	**148 394,19**	**324 448,64**	**24 180,32**	**15 557 456,11**	*11 656 580,02*

Ouvrages constituant le réseau

Biens mis en concession	30-sept.-17			30-sept.-18		
	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Par le concessionnaire						
Branchements	18 726 431,67	1 133 491,88	17 592 939,79	20 146 553,77	2 313 667,28	17 832 886,49
Canalisations	94 130 064,02	5 665 669,11	88 464 394,91	107 237 262,00	11 709 301,98	95 527 960,02
Compteurs	11 518 111,53	4 518 600,04	6 999 511,49	11 394 691,75	4 729 302,93	6 665 388,82
Détendeurs	2 269 495,85	607 761,61	1 661 734,24	2 417 890,04	725 675,93	1 692 214,11
Postes	2 195 988,24	279 901,54	1 916 086,70	2 543 179,31	566 459,70	1 976 719,61
Protection cathodique	695 602,53	76 495,16	619 107,37	719 782,85	147 722,43	572 060,42
Total par le concessionnaire	**129 535 693,84**	**12 281 919,34**	**117 253 774,50**	**144 459 359,72**	**20 192 130,25**	**124 267 229,47**
Par le concédant						
Branchements	22 737 104,77	20 422 030,22	2 315 074,55	22 701 099,36	20 675 344,43	2 025 754,93
Canalisations	98 015 178,47	86 399 979,10	11 615 199,37	97 582 921,00	87 224 190,16	10 358 730,84
Postes	1 885 549,68	1 670 818,84	214 730,84	1 885 549,68	1 706 028,69	179 520,99
Protection cathodique	106 330,27	70 752,86	35 577,41	106 330,27	74 412,52	31 917,75
Total par le concédant	**122 744 163,19**	**108 563 581,02**	**14 180 582,17**	**122 275 900,31**	**109 679 975,80**	**12 595 924,51**
Total général	252 279 857,03	120 845 500,36	131 434 356,67	266 735 260,03	129 872 106,05	136 863 153,98
% de la Concession	**100%**			**100%**		

Tous les ouvrages constituant le réseau ont la nature de biens de retour (art. 2 du contrat).

Autres biens utilisés par le concessionnaire

		Situation au 30/09/2016			Situation au 30/09/2017		
Regroupement	Groupe IMMO	Somme de Valeur brute	Somme de Amort. cumulés	Somme de Valeur nette	Somme de Valeur brute	Somme de Amort. cumulés	Somme de Valeur nette
Biens propres	**Œuvres Art**	185 782,25		185 782,25	185 786,62		185 786,62
	Mobilier	753 460,41	623 796,54	129 663,87	709 250,22	513 093,02	196 157,19
Biens de reprise	**Véhicules**	301 016,48	285 384,88	15 631,59	296 698,98	278 240,11	18 458,87
	Outillage Industriel	1 937 564,08	1 791 948,81	145 615,27	2 032 589,56	1 853 699,41	178 890,15
Biens de retour	**Matériel Informatique**	1 147 900,11	938 886,30	209 013,82	1 343 081,40	1 125 012,74	218 068,66
	Logiciels (amort. dérog.)	2 118 543,54	388 637,11	1 729 906,43	3 485 727,56	1 132 436,26	2 353 291,30
	Logiciels	13 581 106,25	13 384 164,18	196 942,07	13 590 586,87	13 582 562,75	8 024,12
Total général		**20 025 373,12**	**17 412 817,82**	**2 612 555,30**	**21 643 721,21**	**18 485 044,30**	**3 158 676,91**

Nb : Les actifs reportés sous la ligne "Logiciels (amort. dérog.)" sont amortis comptablement sur 3 ans et fiscalement sur 12 mois prorata temporis.

(Valeurs proratisées à l'aide d'une clé de répartition fondée sur les recettes liées aux activités réalisées sur le territoire de la concession)

Compte de résultat de la concession

COMPTE DE RESULTAT 2017-2018 CONCESSION BORDEAUX METROPOLE EN K€	RESULTAT 2014/15 K€	RESULTAT 2015/16 K€	RESULTAT 2016/17 K€	RESULTAT 2017/18 K€
ACHEMINEMENT	56 958,4	58 019,5	59 533,2	61 646,5
PRESTATIONS ET TRAVAUX	2 657,0	3 498,7	4 450,9	7 279,2
PRESTATIONS INTRAGROUPE	4 547,8	4 537,6	5 073,8	3 399,7
PRODUCTION IMMOBILISEE	5 110,4	4 761,7	4 623,2	3 920,4
PRODUCTION ENTREPRISE	**69 273,5**	**70 817,5**	**73 681,2**	**76 245,8**
ACHATS				
ACHATS ET CONSOMMABLES	2 855,0	3 022,5	3 018,6	3 491,0
CARBURANTS	276,0	166,4	95,9	73,3
FOURNITURES DE BUREAU	111,4	42,6	67,6	54,7
EAU ENERGIE	189,3	300,8	314,9	263,6
TOTAL ACHATS	**3 431,7**	**3 532,2**	**3 497,0**	**3 882,6**
SERVICES EXTERIEURS				
SOUS TRAITANCE TECHNIQUE	2 551,6	3 011,9	4 166,8	5 403,8
SOUS-TRAITANCE INTRAGROUPE	0,0	0,0	0,0	2 729,3
TRX RELATIFS INVESTISSEMENTS	0,0	0,0	0,0	0,0
TRAVAUX ADMINISTRATIFS	171,7	197,2	197,4	166,3
ANALYSES ET DIVERS	0,0	0,0	0,0	0,0
LOYER IMMEUBLES PARKINGS	1 375,7	1 277,5	1 236,7	1 336,5
LOCATIONS AUTRES	1 177,4	1 036,3	952,4	1 017,8
ENTRETIENS	1 445,6	1 041,0	1 243,9	1 027,7
ENT REPAR VEHICULES	0,0	0,0	0,0	0,0
ASSURANCES	264,9	296,5	261,3	311,2
MAINTENANCE	838,2	773,6	818,8	836,3
ETUDES ET RECHERCHES	35,2	61,6	96,5	43,2
DOCUMENTATION GENERALE	0,0	0,0	0,0	0,0
CONGRES COLLOQUES	49,7	37,0	73,7	28,9
TOTAL SERVICES EXTERIEURS	**7 910,0**	**7 732,6**	**9 047,6**	**12 901,0**
AUTRES SERVICES EXTERNES				
INTERIM	170,6	105,1	257,9	237,0
HONORAIRES	5,1	430,7	828,7	412,9
DEPENSES DE FPC	11,7	54,4	33,8	50,7
FRAIS D'ACTES CONTENTIEUX	0,4	0,4	3,2	0,1
COMMUNICATION	105,3	107,3	141,2	107,5
CATALOGUES ET IMPRIMES	0,0	0,0	0,0	0,0
TRANSPORTS SUR ACHATS	0,0	0,0	0,0	0,0
COTISATIONS ET DIVERS	65,5	84,0	68,5	80,1
FRAIS DE PTT	354,9	438,7	492,2	413,5
FRAIS DE DEPLACEMENT	238,4	263,8	235,3	213,0
SERVICES BANCAIRES	41,4	40,1	46,3	28,2
TOTAL AUTRES SERVICES EXTERNES	**993,2**	**1 524,6**	**2 107,1**	**1 543,2**
VALEUR AJOUTEE	**56 938,7**	**58 028,1**	**59 029,4**	**57 919,0**

IMPOTS ET TAXES				
CET	950,2	965,4	975,3	1 001,4
VIGNETTES ET DIVERS	229,7	244,4	317,8	153,3
TOTAL IMPOTS ET TAXES	**1 179,9**	**1 209,8**	**1 293,1**	**1 154,7**
FRAIS DE PERSONNEL				
REMUNERATIONS	14 920,2	14 557,0	14 023,0	13 107,2
CHARGES	7 427,9	7 693,5	8 081,5	7 817,6
CONGES PAYES	-1,1	93,2	93,8	185,5
INTERESSEMENT	554,6	948,3	861,8	863,0
TAXES SUR SAL	380,7	505,8	467,5	325,4
REMBOURSEMENT IVD ET IFC	-989,2	-783,2	-844,0	-977,7
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	**22 293,1**	**23 014,6**	**22 683,5**	**21 321,1**
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**33 465,6**	**33 803,6**	**35 052,8**	**35 443,2**
AUTRES CHARGES				
PAB SNCF OCCUPATION DES SOLS	0,0	0,0	0,0	0,0
REDEVANCE RESEAU	3 554,6	3 058,2	2 891,3	2 978,8
DROIT DE CONTRÔLE	0,0	0,0	0,0	0,0
REDEVANCE BIENS IMMATERIELS	0,0	0,0	0,0	0,0
COMPLEMENT REDEVANCE	0,0	0,0	0,0	0,0
PRIMES COMMERCIALES	400,9	305,5	101,9	38,9
CREANCES IRRECOUVRABLES	141,0	52,0	108,8	-92,9
DIVERS	3,9	2,2	0,7	-0,8
TOTAL AUTRES CHARGES	**4 100,3**	**3 417,9**	**3 102,7**	**2 924,0**
DOTATIONS AMORTIS PROVS.				
AMORTISSEMENTS	11 386,8	12 187,7	11 532,0	11 740,1
PROVISIONS DEPREC.	0,0	0,0	14,3	-25,0
RETRAITE	1 210,2	1 280,5	2 235,6	1 557,3
AUTRES PROVISIONS ET REPRISES	0,0	34,8	0,0	0,0
TOTAL DOTS AMORTIS PROVS	**12 597,0**	**13 503,0**	**13 781,9**	**13 272,5**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**16 768,3**	**16 882,8**	**18 168,2**	**19 246,8**
RESULTAT FINANCIER	**-991,9**	**-1 246,5**	**-1 294,5**	**-932,0**
RESULTAT COURANT	**15 776,4**	**15 636,3**	**16 873,7**	**18 314,7**
RESULTAT SUR CESSIONS D'IMMOS	-199,0	-601,2	10 306,9	37 892,4
PROVISION RISQUE FISCAL	0,0	0,0	0,0	0,0
SUBVENTIONS	0,0	0,0	0,0	0,0
AUTRES EXCEPTIONNELS	803,8	824,6	573,1	708,0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**604,8**	**223,4**	**10 880,0**	**38 600,3**
RESULTAT AVANT IS	**16 381,2**	**15 859,7**	**27 753,8**	**56 915,1**
IMPOT SOCIETES	6 658,9	5 803,9	10 230,8	4 747,4
PARTICIPATION	1 105,5	714,8	1 444,9	806,8
RESULTAT NET COMPTABLE	**8 616,7**	**9 341,0**	**16 078,1**	**51 360,9**

Pour établir le compte d'exploitation de la concession, le compte de résultat global de Régaz-Bordeaux a été analysé par concession et par commune, soit par imputation directe des produits et charges sous un centre analytique dédié à une commune, soit par répartition en fonction d'unités d'œuvre. Dans le second cas, les charges indirectes sont réparties selon la nature du produit ou de la charge, comme par exemple les charges financières, ou bien selon l'activité du centre analytique sous lequel le produit ou la charge a été comptabilisé (par exemple : la maintenance des postes réseau).

La méthodologie et les étapes en sont les suivantes :

- Chiffre d'affaires d'acheminement : il est suivi par point de comptage (PCE) et peut donc être directement réparti par commune, selon le détail de la facturation.

- Les redevances R1 et R2 versées à Bordeaux Métropole sont réparties par commune en fonction du chiffre d'affaires d'acheminement.

- Les redevances d'utilisation du réseau, consécutives aux renouvellements de contrats, sont directement reportées sous la commune concernée.

- Dotations aux amortissements : le détail des dotations est extrait de la base d'immobilisation par actif. Il convient de distinguer les actifs pouvant être rattachés à un emplacement, essentiellement des actifs de réseau, des autres immobilisations. Dans le premier cas, les dotations relatives aux actifs sont directement reportées sous les communes où l'actif est localisé. Dans le second cas, les dotations concernant des actifs ne pouvant être rattachés à une commune sont réparties en fonction du chiffre d'affaires d'acheminement.

- Imputation directe des produits et charges sur un centre analytique dédié à un chantier : les charges et produits relatifs à des travaux de réseau sur un chantier sont comptabilisés sous un centre analytique directement rattaché à la commune du chantier.

- Autres produits et charges relatifs aux travaux de maintenance du réseau : les produits et charges imputés sous des attachements génériques sont répartis par communes au moyen de clés, selon la nature des travaux ou interventions réalisés. Chaque attachement est classifié selon la nature de l'ouvrage ou du type d'intervention concernés et les produits et charges afférents sont répartis en fonction de l'unité d'œuvre correspondante. Les types d'ouvrage et d'intervention ainsi identifiés incluent : les interventions de sécurité, la maintenance du réseau en fonte, du réseau en acier, des organes de coupure réseau, des compteurs et des postes.

- La charge d'intérêts d'emprunts est répartie par commune en fonction de la valeur brute des actifs de réseau acquis sur la période des dix derniers exercices

- Les autres produits et charges, incluant ceux des fonctions support, sont répartis en fonction du chiffre d'affaires d'acheminement.

2 / QUALITE DE SERVICE

Indicateurs de performance visés à l'Annexe 1 du contrat

RÉGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

INDICATEURS DE PERFORMANCE 2017/2018
BORDEAUX METROPOLE

Indicateurs	Description	2017-2018	2016-2017	2015-2016
QUALITE DU GAZ				
Fuites de gaz				
Nombre de fuites sur canalisations.	Nombre de fuites sur réseau y compris postes de distribution publique, dont recherche systématique de fuites et dont dommages comptabilisés suite à intervention de sécurité (IS), hors branchements, postes de détente clients et compteurs clients.	125	40	56
Nombre de fuites sur branchements.	Nombre de fuites avérées sur branchements, dont recherche systématique de fuite et dont dommages comptabilisés suite à IS.	713	280	648
Nombre de fuites sur postes de détente clients et compteurs clients.	Nombre de fuites avérées sur postes de détente clients et compteurs clients, dont dommages comptabilisés suite à IS.	124	756	752
Nombre de fuites sur conduites d'immeubles/montantes.	Nombre de fuites sur conduites d'immeuble / conduites montantes dont dommages comptabilisés suite à IS.	70	70	68
Visites annuelles des postes de distribution publique				
Nombre de visites.	Nombre de postes de détente réseau visités.	298	221	219
Interventions de sécurité				
Nombre d'endommagements de tiers sur ouvrages en concession.	Nombre d'endommagements de tiers ayant causé une fuite sur canalisations, branchements, postes de détente, compteurs.	197	173	191
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur ouvrages en concession.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur ouvrages en concession, hors endommagement de tiers.	1032	1146	1524
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur installations clients.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur installations clients, hors endommagements de tiers.	662	291	274
Nombre des autres interventions de sécurité.	Nombre des interventions autres que pour fuites de gaz (appels fondés et appels non fondés).	1886	2780	2780
Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés.	Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés, suite à incident ou intervention non planifiée.	4	0	0
QUALITE DES SERVICES				
Indicateurs choisis par l'autorité concédante dans la liste des indicateurs fixés par arrêté ministériel.	Les définitions et les modes de calcul des indicateurs retenus sont ceux de l'arrêté ministériel.	0	0	0
BIO-METHANE				
Nombre de sites effectifs.	Nombre de raccordements d'installations de production de bio-méthane.	0	0	0

Bilan annuel de sécurité transmis à la DREAL

Ce bilan est annexé à la fin du document.

Liste des incidents survenus sur le réseau et ayant entraîné une interruption de service

Incidents devant être reportés à la DREAL en application de l'article 21 de l'arrêt du 13 juillet 2000 « *portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations* ».

Bègles : 1
Bordeaux : 10
Bruges : 1
Eysines : 1
Gradignan : 3
Le Bouscat : 1
Lormont : 1
Mérignac : 4
Pessac : 1
Saint Médard en Jalles : 1
Villenave d'Ornon : 1
Total : 25 *(31 en 2016-2017)*

(Voir détails dans les fiches par commune).

Incidents ayant justifié la mise en œuvre d'une « *Procédure Gaz Renforcée* » (PGR)

Bègles : 6
Blanquefort : 3
Bordeaux : 43
Bruges : 2
Carbon Blanc : 1
Cenon : 2
Eysines : 4
Floirac : 3
Le Bouscat : 7
Gradignan : 4
Martignas sur Jalle : 1
Mérignac : 3
Pessac : 10
Saint Aubin de Medoc : 1
Saint Médard en Jalles : 6
Talence : 4
Villenave d'Ornon : 4
Total : 104 *(79 en 2016-2017)*

(Voir détails dans les fiches par commune).

Ensemble des incidents survenus sur l'exercice

	2016-2017	*2017-2018*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz avant compteur.	1.032	*1.032*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz après compteur.	398	*662*
Nombre d'endommagements d'ouvrages gaz causés par les entreprises de travaux publics ou des tiers.	172	*197*

Parc des dispositifs de comptage

Situation au 30 septembre 2018

Compteurs	2016/2017	*2017-2018*
6 et 10 m3/h	206.557	210.015
16 à 100 m3/h	2.705	2.739
> 100 m3/h	431	439
Total	209.693	213.193

Nouveaux raccordements réalisés sur l'exercice

Nouveaux raccordements 2017-2018	**Nombre de Branchements**	**Nombre de Compteurs**
	3.332	4.209
2016-2017	*594*	*2.690*

Actions mises en œuvre pour garantir les valeurs de PCS

Aucune action n'a été mise en œuvre sur l'exercice car ces valeurs sont déterminées, et communiquées quotidiennement, par le gestionnaire de réseau de transport TIGF sans que REGAZ ne puisse opérer un quelconque contrôle.

3 / TRAVAUX REALISES

Dépenses relatives aux extensions pour lesquelles l'autorité concédante a versé une participation financière

Sans objet pour Bordeaux Métropole en 2017-2018.

Liste des principales extensions de réseau gaz réalisées sur l'exercice

Extensions commerciales

2017-2018 : 9.058 ml
2016-2017 : 11.638,50 ml

Extensions techniques

2017-2018 : 65 ml
2016-2017 : 233 ml

Total des Extensions (commerciales + techniques)

2017-2018 : 9.123 ml
2016-2017 :11.871,50 ml

(Voir détails dans les fiches par commune).

Liste des travaux de renouvellement réalisés sur l'exercice

Travaux de renouvellement

2017-2018 : 21.574,60 ml
2016-2017 : 16.954,65 ml

Travaux de déplacement réseau

2017-2018 : 819,30 ml
2016-2017 : 999 ml

Travaux de déviation tramway

2017-2018 : 866,60 ml
2016-2017 : 4.552,60 ml

Total Travaux de renouvellement (renouvellement + déplacement réseau + déviation)

2017-2018 : 23.260,50 ml
2016-2017 :22.506,25 ml

(Voir détails dans les fiches par commune).

Abandon d'ouvrages sur l'exercice

2017-2018 : 10.227,30 ml
2016-2017 : 11.458,10 ml

(Voir détails dans les fiches par commune).

Bilan des actions préventives réalisées

	2016-2017	*2017-2018*
Contrôle de l'étanchéité des ouvrages par Véhicule de Surveillance du Réseau	1.419,64 Km	*1.392,81 km*
Ratissage pédestre	74 km	*152,53 km*
Nombre de vannes contrôlées	3.885	*2.494*
Nombre de compteurs contrôlés	8.085	*3.666*
Nombre de détendeurs contrôlés	1.154	*456*
Nombre de conduites montantes contrôlées	544	*1.101*

4 / PATRIMOINE

Constitution du réseau au 30 septembre 2018

Canalisations		
Régime de pression[1]		
Moyenne Pression C	km	161,210
Moyenne Pression B	km	2.283,844
Basse Pression	km	365,846
Total 2017-2018	**km**	**2.810,900**
Total 2016-2017	*km*	***2.793,824***

Types de matériaux		
Fonte ductile GS	km	28,060
Fonte ductile 2GS	km	290,786
Acier	km	1.631,377
PE	km	860,401
Autres	km	0,276

Postes de détente réseau	u	
Transport/Distribution		6
25 bars / 4 bars	u	45
4 bars/ 20mbar	u	172

Répartition des conduites par âge (en ml) et par pression

DECENNIE	Basse Pression	Moyenne Pression B	Moyenne Pression C
Avant 1950	0	5.776	3.556
1950-1959	0	61.521	45.790
1960-1969	42.833	337.231	52.452
1970-1979	202.076	546.744	15.713
1980-1989	68.219	470.185	13.292
1990-1999	11.322	302.021	14.299
2000-2009	35.444	257.940	7.447
2010-2019	5.954	302.427	8.661

[1] Réseau Basse Pression BP : pression normale de service n'excédant pas 50 mbars.
Réseau Moyenne Pression B : pression normale de service comprise entre 0,4 et 4 bars.
Réseau Moyenne Pression C : pression normale de service comprise entre 4 et 25 bars.

Nombre de mètres linéaires posés par année (extensions, renouvellements, déplacements)

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
33008	29320	28615	28062	17453	27944	31714	52844	25330	29722	23552	36228
2012	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**					
38354	36045	32973	35067	38384	34179	32.383,5					

* Total : extensions 9.123 – Total : renouvellements 23.260,5.

Décennie de pose des postes réseau

DECENNIE					
1960-1969	**1970-1979**	**1980-1989**	**1990-1999**	**2000-2009**	**2010-2019**
25	**22**	**10**	**12**	**78**	**70**

Etat des règlements financiers intervenus entre l'autorité concédante et le concessionnaire sur l'exercice

- Redevance versée au titre de l'occupation du domaine public : 112 604 euros.

- Redevance de concession versée au titre du Traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel ayant pris effet le 1er octobre 2016 (R1 + R2) : 2 302 840,80 euros TTC.

Liste des immeubles mis à disposition par l'autorité concédante

Sans objet.

5 / ELEMENTS PREVISIONNELS

Voir les fiches par commune.

Compte rendu annuel de concession

Annexes

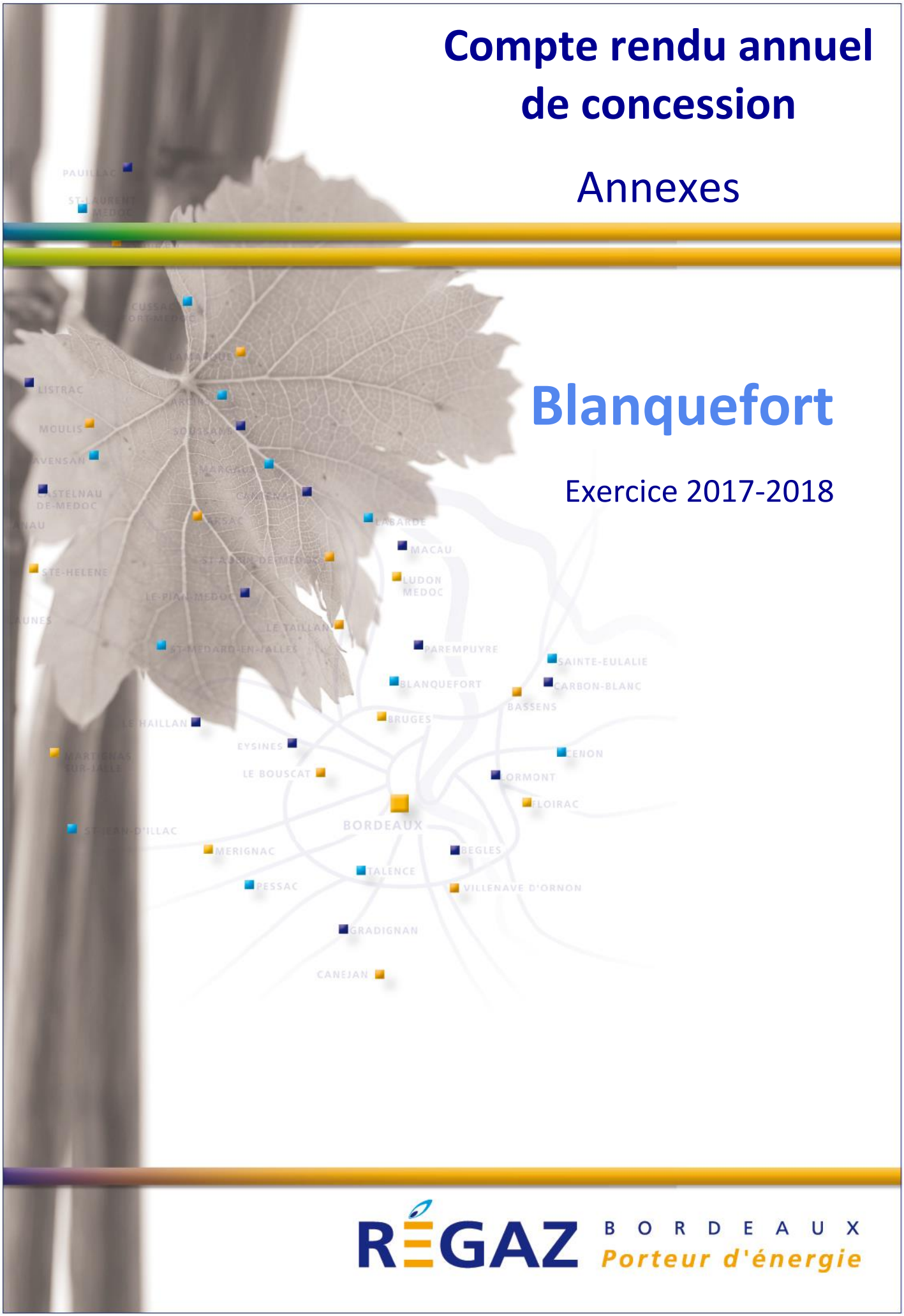

Blanquefort

Exercice 2017-2018

RÉGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

1 / ELEMENTS FINANCIERS

Patrimoine de la concession et investissements

Ouvrages constituant le réseau

Biens mis en concession	30-sept.-17			30-sept.-18		
	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Par le concessionnaire						
Branchements	426 670,16	26 394,11	400 276,05	438 357,62	53 382,62	384 975,00
Canalisations	1 157 410,57	80 503,88	1 076 906,69	1 220 856,41	162 282,17	1 058 574,24
Compteurs	210 891,66	92 974,16	117 917,50	210 667,08	96 472,33	114 194,75
Détendeurs	76 800,67	21 376,29	55 424,38	79 705,07	25 309,29	54 395,78
Postes	41 531,00	5 382,60	36 148,40	41 531,00	10 535,04	30 995,96
Protection cathodique	15 678,95	1 155,60	14 523,35	15 678,95	2 311,20	13 367,75
Total par le concessionnaire	1 928 983,01	227 786,64	1 701 196,37	2 006 796,13	350 292,65	1 656 503,48
Par le concédant						
Branchements	379 498,60	375 213,60	4 285,00	379 313,01	376 419,53	2 893,48
Canalisations	2 491 242,15	2 460 056,06	31 186,09	2 491 242,15	2 474 906,59	16 335,56
Postes	39 798,14	38 853,16	944,98	39 798,14	39 325,36	472,78
Protection cathodique	3 715,95	3 715,95	0,00	3 715,95	3 715,95	0,00
Total par le concédant	2 914 254,84	2 877 838,77	36 416,07	2 914 069,25	2 894 367,43	19 701,82
Total général	4 843 237,85	3 105 625,41	1 737 612,44	4 920 865,38	3 244 660,08	1 676 205,30
% de la Concession	**1,3%**			**1,2%**		

Tous les ouvrages constituant le réseau ont la nature de biens de retour (art. 2 du contrat).

Autres biens utilisés par le concessionnaire

		30/09/2017			30/09/2018		
		Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Biens propres	Œuvres d'art	3 518	0	3 518	0	0	0
	Mobilier	13 430	9 715	3 714	13 244	8 735	4 509
Biens de reprise	Véhicules	5 618	5 268	350	6 439	5 633	806
	Outillage industriel	38 487	35 100	3 387	41 423	37 989	3 434
Biens de retour	Matériel informatique	25 431	21 302	4 129	10 668	8 089	2 579
	Logiciels	323 341	278 629	44 712	185 524	151 572	33 952
Total		**409 825**	**350 016**	**59 810**	**257 299**	**212 019**	**45 280**

(Valeurs proratisées à l'aide d'une clé de répartition fondée sur les recettes liées aux activités réalisées sur le territoire de la commune)

2 / QUALITE DE SERVICE

Indicateurs de performance visés à l'Annexe 1 du contrat

RÉGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

INDICATEURS DE PERFORMANCE 2017/2018

BLANQUEFORT

Indicateurs	Description	2017-2018	2016-2017	2015-2016
QUALITE DU GAZ				
Fuites de gaz				
Nombre de fuites sur canalisations.	Nombre de fuites sur réseau y compris postes de distribution publique, dont recherche systématique de fuites et dont dommages comptabilisés suite à intervention de sécurité (IS), hors branchements, postes de détente clients et compteurs clients.	1	3	2
Nombre de fuites sur branchements.	Nombre de fuites avérées sur branchements, dont recherche systématique de fuite et dont dommages comptabilisés suite à IS.	25	3	11
Nombre de fuites sur postes de détente clients et compteurs clients.	Nombre de fuites avérées sur postes de détente clients et compteurs clients, dont dommages comptabilisés suite à IS.	3	11	13
Nombre de fuites sur conduites d'immeubles/montantes.	Nombre de fuites sur conduites d'immeuble / conduites montantes dont dommages comptabilisés suite à IS.	1	2	1
Visites annuelles des postes de distribution publique				
Nombre de visites.	Nombre de postes de détente réseau visités.	2	1	1
Interventions de sécurité				
Nombre d'endommagements de tiers sur ouvrages en concession.	Nombre d'endommagements de tiers ayant causé une fuite sur canalisations, branchements, postes de détente, compteurs.	6	5	8
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur ouvrages en concession.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur ouvrages en concession, hors endommagement de tiers.	30	19	27
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur installations clients.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur installations clients, hors endommagements de tiers.	12	2	3
Nombre des autres interventions de sécurité.	Nombre des interventions autres que pour fuites de gaz (appels fondés et appels non fondés).	28	42	42
Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés.	Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés, suite à incident ou intervention non planifiée.	1	0	0
QUALITE DES SERVICES				
Indicateurs choisis par l'autorité concédante dans la liste des indicateurs fixés par arrêté ministériel.	Les définitions et les modes de calcul des indicateurs retenus sont ceux de l'arrêté ministériel.	0	0	0
BIO-METHANE				
Nombre de sites effectifs.	Nombre de raccordements d'installations de production de bio-méthane.	0	0	0

Bilan annuel de sécurité transmis à la DREAL

Ce bilan est annexé à la fin du document.

Liste des incidents survenus sur le réseau et ayant entraîné une interruption de service

Incidents devant être reportés à la DREAL en application de l'article 21 de l'arrêt du 13 juillet 2000 « *portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations* ».

Sans objet pour Blanquefort en 2017-2018.

Incidents ayant justifié la mise en œuvre d'une « *Procédure Gaz Renforcée* » (PGR)

Réf.	Adresse		Date et Heure d'appel	Motif de l'appel	Initiative déclcht. PGR	Heure de transmiss°	Heure d' arrivée	Délai de déplact.	Mise hors danger	Pression ouvrage	Equipement endommagé	Cause	Nb. Clients coupés
	N°	Voie											
2871459	3	VICTOR HUGO	11/01/2018 18:03	MANQUE DE GAZ CLIENT	REGAZ		18:05		18:10			Pas d'incident constaté	0
2873634	12	ONZE NOVEMBRE	20/01/2018 12:31	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	SDIS	12:39	12:55	15	13:00	MPB	Branchement	Dommage	1
2950924		GARE	21/09/2018 08:55	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	08:57	09:10	12	09:25	MPB	Branchement	Dommage	2

Ensemble des incidents survenus sur l'exercice

	2016-2017	*2017-2018*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz avant compteur.	19	*30*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz après compteur.	2	*12*
Nombre d'endommagements d'ouvrages gaz causés par les entreprises de travaux publics ou des tiers.	5	*6*

Parc des dispositifs de comptage

Situation au 30 septembre 2018

Compteurs	2016-2017	*2017-2018*
6 et 10 m3/h	3.519	*3.631*
16 à 100 m3/h	76	*72*
> 100 m3/h	18	*18*
Total	3.613	*3.721*

Nouveaux raccordements réalisés sur l'exercice

Nouveaux raccordements 2017-2018	Nombre de Branchements	Nombre de Compteurs
	34	85
2016-2017	*31*	*69*

Actions mises en œuvre pour garantir les valeurs de PCS

Aucune action n'a été mise en œuvre sur l'exercice car ces valeurs sont déterminées, et communiquées quotidiennement, par le gestionnaire de réseau de transport TIGF sans que REGAZ ne puisse opérer un quelconque contrôle.

3 / TRAVAUX REALISES

Dépenses relatives aux extensions pour lesquelles l'autorité concédante a versé une participation financière

Sans objet pour Blanquefort en 2017-2018.

Liste des principales extensions de réseau gaz réalisées sur l'exercice

Extensions commerciales

ADRESSE	LIBELLE	MAT	PRESSION	ML POSE	MONTANT	ATTACHEMEN
30 RUE GEORGES MANDEL 33290 BLANQUEFORT	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	50	6 079,62	IA248705
5 RUE DES MESANGES 33290 BLANQUEFORT	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	47	7 117,32	IA240902

Total 2017-2018	**97 ml**
2016-2017	*389 ml*

Liste des travaux de renouvellement réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Blanquefort en 2017-2018.

Total 2016-2017	*0 ml*

Liste des travaux de déplacement réseau réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Blanquefort en 2017-2018.

Total 2016-2017	*0 ml*

Liste des travaux de déviation tramway réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Blanquefort en 2017-2018.

Total 2016-2017	*0 ml*

Abandon d'ouvrages sur l'exercice

COMMUNE	LOCALISATION	LONGUEUR ML	MATIERE
BLANQUEFORT	GARE (RUE DE LA)	8,1	PE

Total 2017-2018	**8,1 ml**
2016-2017	*203,6 ml*

Bilan des actions préventives réalisées

	2016-2017	*2017-2018*
Contrôle de l'étanchéité des ouvrages par Véhicule de Surveillance du Réseau	96,79 km	*2,30 km*
Ratissage pédestre	0	*1,15*
Nombre de vannes contrôlées	167	*58*
Nombre de compteurs contrôlés	187	*82*
Nombre de détendeurs contrôlés	*40*	*11*
Nombre de conduites montantes contrôlées	*2*	*9*

4 / PATRIMOINE

Constitution du réseau au 30 septembre 2018

Canalisations		
Régime de pression[1]		
Moyenne Pression C	km	**12,404**
Moyenne Pression B	km	**88,146**
Basse Pression	km	**0**
Total 2017-2018	**km**	**100,550**
Total 2016-2017	km	*100,207*

Types de matériaux		
Fonte ductile GS	km	**0**
Fonte ductile 2GS	km	**0**
Acier	km	**83,134**
PE	km	**17,416**
Autres	km	**0**

[1] Réseau Basse Pression BP : pression normale de service n'excédant pas 50 mbars.
Réseau Moyenne Pression B : pression normale de service comprise entre 0,4 et 4 bars.
Réseau Moyenne Pression C : pression normale de service comprise entre 4 et 25 bars.

Postes de détente réseau		u	
	Transport/Distribution		0
	25 bars / 4 bars	u	1
	4 bars/ 20mbar	u	0

Répartition des conduites par âge (en ml) et par pression

DECENNIE	Basse Pression	Moyenne Pression B	Moyenne Pression C
Avant 1950	**0**	**0**	**0**
1950-1959	**0**	**4.992**	**2.988**
1960-1969	**0**	**6.058**	**1.653**
1970-1979	**0**	**27.435**	**9**
1980-1989	**0**	**30.015**	**42**
1990-1999	**0**	**10.244**	**6.129**
2000-2009	**0**	**5.760**	**1.461**
2010-2019	**0**	**3.643**	**121**

Âge moyen du réseau en années : 36,2 (34,5 en 2016-2017).

Nombre de mètres linéaires posés par année (extensions, renouvellements, déplacements)

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
944	1.174	916	669	677	621	191	1.641	264	392	245	167
2012	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**					
0	838	0	150	602	389	97					

Décennie de pose des postes réseau

DECENNIE					
1960-1969	**1970-1979**	**1980-1989**	**1990-1999**	**2000-2009**	**2010-2019**
	1				

Etat des règlements financiers intervenus entre l'autorité concédante et le concessionnaire sur l'exercice

Sans objet pour Blanquefort en 2017-2018.

Liste des immeubles mis à disposition par l'autorité concédante

Sans objet pour Blanquefort en 2017-2018.

5 / ELEMENTS PREVISIONNELS

Liste des principales extensions de réseau gaz en prévision sur l'exercice 2018-2019

Extensions commerciales

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIO	MATIERI
RUE DE	CAMPOT	1.055	MPB	PE
RUE DE LA	GABARREYRE	285	MPB	PE
RUE DE LA	GARE	180	MPB	PE
RUE	GEORGES MANDEL	56	MPB	PE
AVENUE	JEAN DUVERT	750	MPB	PE
AVENUE DU	PORT DU ROY	315	MPB	PE

Liste des travaux de renouvellement en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Blanquefort en 2018-2019.

Liste des travaux de déplacement réseau en prévision sur l'exercice 2018-2019

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIO	MATIERI
AVENUE DU	ONZE NOVEMBRE	20	MPB	ACIER

Liste des travaux de déviation tramway en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Blanquefort en 2018-2019.

Compte rendu annuel de concession

Annexes

Bassens

Exercice 2017-2018

REGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

1 / ELEMENTS FINANCIERS

Patrimoine de la concession et investissements

Ouvrages constituant le réseau

Biens mis en concession	30-sept.-17			30-sept.-18		
	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Par le concessionnaire						
Branchements	202 860,25	12 324,10	190 536,15	204 937,91	24 955,43	179 982,48
Canalisations	539 811,52	49 287,60	490 523,92	602 968,71	99 317,38	503 651,33
Compteurs	112 474,92	49 584,70	62 890,22	111 648,07	49 669,33	61 978,74
Détendeurs	26 620,95	5 825,02	20 795,93	30 601,96	7 273,46	23 328,50
Postes	125 875,17	19 494,36	106 380,81	169 961,24	41 497,81	128 463,43
Protection cathodique	45 328,10	4 140,26	41 187,84	48 003,10	7 635,26	40 367,84
Total par le concessionnaire	1 052 970,91	140 656,04	912 314,87	1 168 120,99	230 348,67	937 772,32
Par le concédant						
Branchements	230 254,39	228 030,04	2 224,35	229 895,76	228 398,97	1 496,79
Canalisations	1 226 614,20	1 208 404,19	18 210,01	1 226 614,20	1 215 233,21	11 380,99
Postes	43 465,84	43 465,84	0,00	43 465,84	43 465,84	0,00
Protection cathodique	2 769,75	2 769,75	0,00	2 769,75	2 769,75	0,00
Total par le concédant	1 503 104,18	1 482 669,82	20 434,36	1 502 745,55	1 489 867,77	12 877,78
Total général	**2 556 075,09**	**1 623 325,86**	**932 749,23**	**2 670 866,54**	**1 720 216,44**	**950 650,10**
% de la Concession	**0,7%**			**0,7%**		

Tous les ouvrages constituant le réseau ont la nature de biens de retour (art. 2 du contrat).

Autres biens utilisés par le concessionnaire

		30/09/2017			30/09/2018		
		Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Biens propres	Œuvres d'art	2 044	0	2 044	0	0	0
	Mobilier	7 801	5 644	2 158	7 940	5 236	2 703
Biens de reprise	Véhicules	3 264	3 060	203	3 860	3 377	483
	Outillage industriel	22 357	20 390	1 968	24 832	22 774	2 059
Biens de retour	Matériel informatique	14 773	12 374	2 399	6 395	4 850	1 546
	Logiciels	187 829	161 856	25 973	111 219	90 865	20 354
Total		**238 068**	**203 324**	**34 743**	**154 246**	**127 102**	**27 145**

(Valeurs proratisées à l'aide d'une clé de répartition fondée sur les recettes liées aux activités réalisées sur le territoire de la commune)

2 / QUALITE DE SERVICE

Indicateurs de performance visés à l'Annexe 1 du contrat

RÉGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

INDICATEURS DE PERFORMANCE 2017/2018
BASSENS

Indicateurs	Description	2017-2018	2016-2017	2015-2016
QUALITE DU GAZ				
Fuites de gaz				
Nombre de fuites sur canalisations.	Nombre de fuites sur réseau y compris postes de distribution publique, dont recherche systématique de fuites et dont dommages comptabilisés suite à intervention de sécurité (IS), hors branchements, postes de détente clients et compteurs clients.	2	0	1
Nombre de fuites sur branchements.	Nombre de fuites avérées sur branchements, dont recherche systématique de fuite et dont dommages comptabilisés suite à IS.	6	1	4
Nombre de fuites sur postes de détente clients et compteurs clients.	Nombre de fuites avérées sur postes de détente clients et compteurs clients, dont dommages comptabilisés suite à IS.	3	10	5
Nombre de fuites sur conduites d'immeubles/montantes.	Nombre de fuites sur conduites d'immeuble / conduites montantes dont dommages comptabilisés suite à IS.	0	0	0
Visites annuelles des postes de distribution publique				
Nombre de visites.	Nombre de postes de détente réseau visités.	9	5	5
Interventions de sécurité				
Nombre d'endommagements de tiers sur ouvrages en concession.	Nombre d'endommagements de tiers ayant causé une fuite sur canalisations, branchements, postes de détente, compteurs.	0	4	3
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur ouvrages en concession.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur ouvrages en concession, hors endommagement de tiers.	11	11	10
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur installations clients.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur installations clients, hors endommagements de tiers.	3	3	2
Nombre des autres interventions de sécurité.	Nombre des interventions autres que pour fuites de gaz (appels fondés et appels non fondés).	14	18	18
Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés.	Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés, suite à incident ou intervention non planifiée.	0	0	0
QUALITE DES SERVICES				
Indicateurs choisis par l'autorité concédante dans la liste des indicateurs fixés par arrêté ministériel.	Les définitions et les modes de calcul des indicateurs retenus sont ceux de l'arrêté ministériel.	0	0	0
BIO-METHANE				
Nombre de sites effectifs.	Nombre de raccordements d'installations de production de bio-méthane.	0	0	0

Bilan annuel de sécurité transmis à la DREAL

Ce bilan est annexé à la fin du document.

Liste des incidents survenus sur le réseau et ayant entraîné une interruption de service

Incidents devant être reportés à la DREAL en application de l'article 21 de l'arrêt du 13 juillet 2000 « *portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations* ».

Sans objet pour Bassens en 2017-2018.

Incidents ayant justifié la mise en œuvre d'une « *Procédure Gaz Renforcée* » (PGR)

Sans objet pour Bassens en 2017-2018.

Ensemble des incidents survenus sur l'exercice

	2016-2017	*2017-2018*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz avant compteur.	11	*11*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz après compteur.	3	*3*
Nombre d'endommagements d'ouvrages gaz causés par les entreprises de travaux publics ou des tiers.	4	*0*

Parc des dispositifs de comptage

Situation au 30 septembre 2018

Compteurs	2016-2017	*2017-2018*
6 et 10 m3/h	*1.957*	*1.988*
16 à 100 m3/h	*33*	*33*
> 100 m3/h	*8*	*8*
Total	*1.998*	*2.029*

Nouveaux raccordements réalisés sur l'exercice

Nouveaux raccordements 2017-2018	Nombre de Branchements	Nombre de Compteurs
	6	31
2016-2017	3	27

Actions mises en œuvre pour garantir les valeurs de PCS

Aucune action n'a été mise en œuvre sur l'exercice car ces valeurs sont déterminées, et communiquées quotidiennement, par le gestionnaire de réseau de transport TIGF sans que REGAZ ne puisse opérer un quelconque contrôle.

3 / TRAVAUX REALISES

Dépenses relatives aux extensions pour lesquelles l'autorité concédante a versé une participation financière

Sans objet pour Bassens en 2017-2018.

Liste des principales extensions de réseau gaz réalisées sur l'exercice

Extensions commerciales

ADRESSE	NDO_LIBELLE	MAT	PRESSION	ML POSE	MONTANT	ATTACHEMENT
RUE FABRE 33530 BASSENS	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	80	2 984,05	IA258703
66 QUAI FRANCAIS 33530 BASSENS	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	170	7 958,00	IA251600

Total 2017-2018	**250**
2016-2017	*40*

Liste des travaux de renouvellement réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Bassens en 2017-2018.

Total 2016-2017	*0 ml*

Liste des travaux de déplacement réseau réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Bassens en 2017-2018.

Total 2016-2017	*0 ml*

Liste des travaux de déviation tramway réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Bassens en 2017-2018.

Total 2016-2017	*0 ml*

Abandon d'ouvrages sur l'exercice

LOCALISATION	LONGUEUR M	MATIERE
VIAL ALFRED DE (QUAI)	84,4	ACIER

Total 2017-2018	**84,4 ml**
Total 2016-2017	*0 ml*

Bilan des actions préventives réalisées

	2016-2017	*2017-2018*
Contrôle de l'étanchéité des ouvrages par Véhicule de Surveillance du Réseau ***Le Véhicule de Surveillance du Réseau contrôlera les ouvrages de votre commune en 2018/2019.***	0 km	*0 km*
Ratissage pédestre	0	*8,58*
Nombre de vannes contrôlées	67	*36*
Nombre de compteurs contrôlés	43	*37*
Nombre de détendeurs contrôlés	26	*18*
Nombre de conduites montantes contrôlées	0	*14*

4 / PATRIMOINE

Constitution du réseau au 30 septembre 2018

Canalisations		
Régime de pression[1]		
Moyenne Pression C	km	**6,686**
Moyenne Pression B	km	**38,946**
Basse Pression	km	**0**
Total 2017-2018	**km**	**45,632**
Total 2016-2017	km	*45,406*

Types de matériaux		
Fonte ductile GS	km	**0**
Fonte ductile 2GS	km	**0**
Acier	km	**35,927**
PE	km	**9.705**

[1] Réseau Basse Pression BP : pression normale de service n'excédant pas 50 mbars.
Réseau Moyenne Pression B : pression normale de service comprise entre 0,4 et 4 bars.
Réseau Moyenne Pression C : pression normale de service comprise entre 4 et 25 bars.

Postes de détente réseau		u	
	Transport/Distribution		1
	25 bars / 4 bars	u	4
	4 bars/ 20mbar	u	0

Répartition des conduites par âge (en ml) et par pression

DECENNIE	Basse Pression	Moyenne Pression B	Moyenne Pression C
Avant 1950	**0**	**0**	**0**
1950-1959	**0**	**1.729**	**2.757**
1960-1969	**0**	**5.018**	**1.454**
1970-1979	**0**	**10.945**	**181**
1980-1989	**0**	**10.647**	**1.340**
1990-1999	**0**	**5.252**	**755**
2000-2009	**0**	**3.576**	**77**
2010-2019	**0**	**1.780**	**122**

Âge moyen du réseau en années : 37,8 (36,4 en 2016-2017).

Nombre de mètres linéaires posés par année (extensions, renouvellements, déplacements)

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
0	0	196	196	75	568	613	1.179	219	518	70	90
2012	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**					
280	132	173	220	90	40	250					

Décennie de pose des postes réseau

DECENNIE					
1960-1969	**1970-1979**	**1980-1989**	**1990-1999**	**2000-2009**	**2010-2019**
1		1		2	

Etat des règlements financiers intervenus entre l'autorité concédante et le concessionnaire sur l'exercice

Sans objet pour Bassens en 2017-2018.

Liste des immeubles mis à disposition par l'autorité concédante

Sans objet pour Bassens en 2017-2018.

5 / ELEMENTS PREVISIONNELS

Liste des principales extensions de réseau gaz en prévision sur l'exercice 2018-2019

Extensions commerciales

COMMUNE	INT	VOIE	ML Proj	PRESSIO	MATIERI
BASSENS	RUE	FABRE	80	MPB	PE
BASSENS	RUE	FLEURETTE	215	MPB	PE
BASSENS	QUAI	FRANCAIS	140	MPB	PE
BASSENS	RUE	FRANKLIN	40	MPB	PE
BASSENS	RUE	JULES VERNE	40	MPB	PE
BASSENS	RUE DU	MOURA	870	MPB	PE
BASSENS	RUE DE LA	POMME D OR	193	MPB	PE
BASSENS	AVENUE DE LA	REPUBLIQUE	70	MPB	PE
BASSENS	RUE	ST JAMES	250	MPB	PE

Extensions techniques

COMMUNE	INT	VOIE	ML Proj	PRESSION	MATIERE
BASSENS	QUAI	ALFRED DE VIAL	20,0	MPC	ACIER

Liste des travaux de renouvellement en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Bassens en 2018-2019.

Liste des travaux de déplacement réseau en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Bassens en 2018-2019.

Liste des travaux de déviation tramway en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Bassens en 2018-2019.

Compte rendu annuel de concession

Annexes

Bègles

Exercice 2017-2018

RÉGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

1 / ELEMENTS FINANCIERS

Patrimoine de la concession et investissements

Ouvrages constituant le réseau

Biens mis en concession	30-sept.-17			30-sept.-18		
	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Par le concessionnaire						
Branchements	830 311,48	57 039,91	773 271,57	892 432,77	116 266,20	776 166,57
Canalisations	6 299 542,61	371 072,59	5 928 470,02	7 404 734,84	783 013,00	6 621 721,84
Compteurs	490 819,17	187 620,58	303 198,59	489 915,05	197 490,59	292 424,46
Détendeurs	65 630,01	19 010,97	46 619,04	76 756,64	22 782,51	53 974,13
Postes	227 145,89	26 245,38	200 900,51	326 841,43	58 229,54	268 611,89
Protection cathodique	44 677,86	4 000,32	40 677,54	44 677,86	8 000,64	36 677,22
Total par le concessionnaire	**7 958 127,02**	**664 989,75**	**7 293 137,27**	**9 235 358,59**	**1 185 782,48**	**8 049 576,11**
Par le concédant						
Branchements	767 260,76	752 973,04	14 287,72	766 711,64	757 092,88	9 618,76
Canalisations	3 035 609,99	3 011 612,53	23 997,46	3 024 420,92	3 014 228,98	10 191,94
Postes	78 270,63	78 270,63	0,00	78 270,63	78 270,63	0,00
Protection cathodique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total par le concédant	**3 881 141,38**	**3 842 856,20**	**38 285,18**	**3 869 403,19**	**3 849 592,49**	**19 810,70**
Total général	11 839 268,40	4 507 845,95	7 331 422,45	13 104 761,78	5 035 374,97	8 069 386,81
% de la Concession	**5,6%**			**5,9%**		

Tous les ouvrages constituant le réseau ont la nature de biens de retour (art. 2 du contrat).

Autres biens utilisés par le concessionnaire

		30/09/2017			30/09/2018		
		Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Biens propres	Œuvres d'art	7 562	0	7 562	0	0	0
	Mobilier	28 870	20 886	7 985	27 090	17 866	9 224
Biens de reprise	Véhicules	12 077	11 326	751	13 171	11 523	1 648
	Outillage industriel	82 737	75 455	7 282	84 727	77 704	7 024
Biens de retour	Matériel informatique	54 670	45 794	8 877	21 821	16 546	5 275
	Logiciels	695 095	598 977	96 118	379 474	310 028	69 446
Total		**881 012**	**752 438**	**128 575**	**526 284**	**433 667**	**92 617**

(Valeurs proratisées à l'aide d'une clé de répartition fondée sur les recettes liées aux activités réalisées sur le territoire de la commune)

2 / QUALITE DE SERVICE

Indicateurs de performance visés à l'Annexe 1 du contrat

RÉGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

INDICATEURS DE PERFORMANCE 2017/2018

BEGLES

Indicateurs	Description	2017-2018	2016-2017	2015-2016
QUALITE DU GAZ				
Fuites de gaz				
Nombre de fuites sur canalisations.	Nombre de fuites sur réseau y compris postes de distribution publique, dont recherche systématique de fuites et dont dommages comptabilisés suite à intervention de sécurité (IS), hors branchements, postes de détente clients et compteurs clients.	4	3	1
Nombre de fuites sur branchements.	Nombre de fuites avérées sur branchements, dont recherche systématique de fuite et dont dommages comptabilisés suite à IS.	42	13	29
Nombre de fuites sur postes de détente clients et compteurs clients.	Nombre de fuites avérées sur postes de détente clients et compteurs clients, dont dommages comptabilisés suite à IS.	8	33	37
Nombre de fuites sur conduites d'immeubles/montantes.	Nombre de fuites sur conduites d'immeuble / conduites montantes dont dommages comptabilisés suite à IS.	4	1	3
Visites annuelles des postes de distribution publique				
Nombre de visites.	Nombre de postes de détente réseau visités.	17	12	12
Interventions de sécurité				
Nombre d'endommagements de tiers sur ouvrages en concession.	Nombre d'endommagements de tiers ayant causé une fuite sur canalisations, branchements, postes de détente, compteurs.	9	6	13
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur ouvrages en concession.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur ouvrages en concession, hors endommagement de tiers.	58	50	70
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur installations clients.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur installations clients, hors endommagements de tiers.	21	10	8
Nombre des autres interventions de sécurité.	Nombre des interventions autres que pour fuites de gaz (appels fondés et appels non fondés).	82	157	157
Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés.	Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés, suite à incident ou intervention non planifiée.	0	0	0
QUALITE DES SERVICES				
Indicateurs choisis par l'autorité concédante dans la liste des indicateurs fixés par arrêté ministériel.	Les définitions et les modes de calcul des indicateurs retenus sont ceux de l'arrêté ministériel.	0	0	0
BIO-METHANE				
Nombre de sites effectifs.	Nombre de raccordements d'installations de production de bio-méthane.	0	0	0

Bilan annuel de sécurité transmis à la DREAL

Ce bilan est annexé à la fin du document.

Liste des incidents survenus sur le réseau et ayant entraîné une interruption de service

Incidents devant être reportés à la DREAL en application de l'article 21 de l'arrêt du 13 juillet 2000 *« portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations »*.

PRODUITS DE LA COMBUSTION

Réf. : 18-18

ADRESSE	DATE	HEURE	COMMENTAIRES
Rés. Maye de Bernet. Bât. D.Apts 113,115,116 a	14/08/2018	21 h 00	Présence de Co dans les appartements. Chaudière gaz à tirage naturel. Evacuation des produits de combustion par VMC. Une personne évacuée par le SDIS.

Incidents ayant justifié la mise en œuvre d'une « *Procédure Gaz Renforcée* » (PGR)

Réf.	Adresse N°	Adresse Voie	Date et Heure d'appel	Motif de l'appel	Initiative déclcht. PGR	Heure de transmiss°	Heure d' arrivée	Délai de déplact.	Mise hors danger	Pression ouvrage	Equipement endommagé	Cause	Nb. Clients coupés
2853880		LENINE	14/11/2017 11:36	ODEUR DE GAZ INTERIEURE	REGAZ	11:41	11:50	9	11:57	BP		Dommage	10
2856844	30	MARECHAL LYAUTEY	22/11/2017 09:03	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	09:03	09:20	17	09:27	BP	Autre	Dommage	0
2871545		LOUIS DENIS MALLET	12/01/2018 08:16	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	08:21	08:50	29	08:55	MPB	Purge	Dommage	0
2898767	55	ANDRE LAPELLETERIE	31/03/2018 14:45	ODEUR DE GAZ EXTERIEURE	SDIS	14:47	15:10	22	15:15	MPB	Autre	Dommage	0
2906847	22	GENERAL CREMER	25/04/2018 14:24	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	14:29	14:45	15	14:50	BP	Branchement	Dommage	1
2936224	8	DOURNEAU	26/07/2018 11:03	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	11:07	11:30	23	11:45	BP	Branchement	Dommage	1

Ensemble des incidents survenus sur l'exercice

	2016-2017	*2017-2018*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz avant compteur.	50	*58*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz après compteur.	10	*21*
Nombre d'endommagements d'ouvrages gaz causés par les entreprises de travaux publics ou des tiers.	6	*9*

Parc des dispositifs de comptage

Situation au 30 septembre 2018

Compteurs	2016-2017	*2017-2018*
6 et 10 m3/h	8.990	*9.232*
16 à 100 m3/h	119	*120*
> 100 m3/h	18	*19*
Total	9.127	*9.371*

Nouveaux raccordements réalisés sur l'exercice

Nouveaux raccordements 2017-2018	Nombre de Branchements	Nombre de Compteurs
	336	242
2016-2017	*29*	*191*

Actions mises en œuvre pour garantir les valeurs de PCS

Aucune action n'a été mise en œuvre sur l'exercice car ces valeurs sont déterminées, et communiquées quotidiennement, par le gestionnaire de réseau de transport TIGF sans que REGAZ ne puisse opérer un quelconque contrôle.

3 / TRAVAUX REALISES

Dépenses relatives aux extensions pour lesquelles l'autorité concédante a versé une participation financière

Sans objet pour Bègles en 2017-2018.

Liste des principales extensions de réseau gaz réalisées sur l'exercice

Extensions commerciales

ADRESSE	LIBELLE	MAT	PRESSION	ML POSE	MONTANT	ATTACHEMEN
RUE MARC SANGNIER 33130 BEGLES	EXT COMMERCIALE			0	4 117,24	IA121601
RUE LOUIS DENIS MALLET 33130 BEGLES	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	135	24 208,63	IA128709
RUE LOUIS DENIS MALLET 33130 BEGLES	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	80	19 390,78	IA12870A
ALL DE LA MAYE DE BERNET 33130 BEGLES	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	300	44 044,24	IA120704

Total 2017-2018	**515 ml**
2016-2017	*889 ml*

Liste des travaux de renouvellement réalisés sur l'exercice

ADRESSE	LIBELLE	MAT	PRESSION	ML POSE	MONTANT	ATTACHEMEN
RUE PAUL LOUIS COURIER 33130 BEGLES	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	50	3 203,09	IR123309
RUE LAVOISIER 33130 BEGLES	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	284	22 079,49	IR12330H
RUE ARAGO 33130 BEGLES	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	148	39 140,03	IR12330T
RUE AMPERE 33130 BEGLES	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	128	40 843,97	IR12330U
AV FARVARQUE 33130 BEGLES	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	451	126 567,08	IR12330W
ALL DE LA SAVONNERIE 33130 BEGLES	RENOUVELLEMENT			6	14 981,58	IR12330X
RUE ANDRE LAPELLETERIE 33130 BEGLES	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	347,4	133 107,58	IR123310
RUE DELPHIN LOCHE 33130 BEGLES	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	217	84 902,08	IR123312
RUE CHARLES DOMERCQ 33130 BEGLES	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	250	89 915,68	IR12331B
RUE MARCEL SEMBAT 33130 BEGLES	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	575	185 838,46	IR12331C
RUE JEAN PAULY 33130 BEGLES	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	490	18 044,27	IR12331D
RUE LAHARPE 33130 BEGLES	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	148	10 046,42	IR12331F

Total 2017-2018	**3.094,40 ml**
2016-2017	*2.772,10 ml*

Liste des travaux de déplacement réseau réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Bègles en 2017-2018.

Total 2017-2018	**0 ml**
2016-2017	*0 ml*

Liste des travaux de déviation tramway réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Bègles en 2017-2018.

Total 2017-2018	**0 ml**
2016-2017	*0 ml*

Abandon d'ouvrages sur l'exercice

COMMUNE	LOCALISATION	LONGUEUR ML	MATIERE
BEGLES	DOMERCQ CHARLES (RUE)	191,9	FONTE
BEGLES	FAIDHERBE GENERAL (RUE DU)	5	PE
BEGLES	FAIDHERBE GENERAL (RUE DU)	1	FONTE
BEGLES	LAHARPE (RUE)	11,9	FONTE
BEGLES	PLATANES (ALLEE DES)	41,7	PE
BEGLES	PRUNIERS (ALLEE DES)	55,2	PE
BEGLES	SALIN PIERRE (RUE)	4,7	FONTE
BEGLES	TILLEULS (ALLEE DES)	31,5	PE

Total 2017-2018	**342,9 ml**
2016-2017	*664,8 ml*

Bilan des actions préventives réalisées

	2016-2017	*2017-2018*
Contrôle de l'étanchéité des ouvrages par Véhicule de Surveillance du Réseau ***Le Véhicule de Surveillance du Réseau contrôlera les ouvrages de votre commune en 2018/2019.***	66,01 km	*105 km*
Ratissage pédestre	0	*10,93*
Nombre de vannes contrôlées	85	*70*
Nombre de compteurs contrôlés	369	*90*
Nombre de détendeurs contrôlés	27	*5*
Nombre de conduites montantes contrôlées	16	*18*

4 / PATRIMOINE

Constitution du réseau au 30 septembre 2018

Canalisations		
Régime de pression[1]		
Moyenne Pression C	km	**2,822**
Moyenne Pression B	km	**60,272**
Basse Pression	km	**38,272**
Total 2017-2018	**km**	**101,366**
Total 2016-2017	km	*100,609*

Types de matériaux		
Fonte ductile GS	km	**1,280**
Fonte ductile 2GS	km	**30,260**
Acier	km	**18,705**
PE	km	**51,121**

Postes de détente réseau	**u**	
Transport/Distribution		1
25 bars / 4 bars	u	2
4 bars/ 20mbar	u	9

[1] Réseau Basse Pression BP : pression normale de service n'excédant pas 50 mbars.
Réseau Moyenne Pression B : pression normale de service comprise entre 0,4 et 4 bars.
Réseau Moyenne Pression C : pression normale de service comprise entre 4 et 25 bars.

Répartition des conduites par âge (en ml) et par pression

DECENNIE	Basse Pression	Moyenne Pression B	Moyenne Pression C
Avant 1950	**0**	**0**	**0**
1950-1959	**0**	**804**	**2.651**
1960-1969	**2.211**	**1.347**	**0**
1970-1979	**21.398**	**3.651**	**48**
1980-1989	**7.648**	**7.161**	**49**
1990-1999	**2.030**	**13.712**	**21**
2000-2009	**3.767**	**13.780**	**1**
2010-2019	**1.220**	**19.817**	**52**

Âge moyen du réseau en années : 26,9 (26,9 en 2016-2017).

Nombre de mètres linéaires posés par année (extensions, renouvellements, déplacements)

2000	**2001**	**2002**	**2003**	**2004**	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**
1.026	725	0	695	647	511	1.587	5.560	3.589	2.383	4.725	618
2012	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**					
3.534	792	1.373	1.002	3.090	3.662	3.609,40					

Décennie de pose des postes réseau

DECENNIE					
1960-1969	**1970-1979**	**1980-1989**	**1990-1999**	**200-20009**	**2010-2019**
	2	2		1	6

Etat des règlements financiers intervenus entre l'autorité concédante et le concessionnaire sur l'exercice

Sans objet pour Bègles en 2017-2018.

Liste des immeubles mis à disposition par l'autorité concédante

Sans objet pour Bègles en 2017-2018.

5 / ELEMENTS PREVISIONNELS

Liste des principales extensions de réseau gaz en prévision sur l'exercice 2018-2019

Extensions commerciales

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIO	MATIERI
RUE	ANDRE JOSEPH SIRE	200	MPB	PE
RUE	CALIXTE CAMELLE	150	MPB	PE
RUE DU	CHEVALIER DE LA BARRE	115	MPB	PE
RUE	DURCY	100	MPB	PE
RUE	HENRI WALLON	35	BP	PE
RUE LEON	GAMBETTA	90	MPB	PE
RUE	JOSEPH KOSMA	110	MPB	PE
RUE	LOUIS DENIS MALLET	155	MPB	PE
ALLEE DE LA	MAYE DE BERNET	100	MPB	PE
CHEMIN DE	MUSSONVILLE	110	MPB	PE
RUE	ST EXUPERY	110	MPB	PE

Extensions techniques

Sans objet pour Bègles en 2018-2019.

Liste des travaux de renouvellement en prévision sur l'exercice 2018-2019

INT	VOIE	ML Proj	PRESSION	MATIERE
RUE	ALBERT LAILHACAR	98	MPB	PE
RUE	ANDRE LAPELLETERIE	23	MPB	PE
RUE	ANDRE MUREINE	507	MPB	PE
RUE	ANTOINE PARMENTIER	125	MPB	PE
RUE	ARDOUIN	365	MPB	PE
ALLEE	BERTRAND DE SEGUR	306	MPB	PE
IMPASSE	CALAIS	59	MPB	PE
RUE	CAMILLE JULLIAN	275	MPB	PE
IMPASSE DES	CAMPS	331	MPB	PE
RUE	CHARLES LAMOUREUX	497	MPB	PE
IMPASSE	CHASSIN	98	MPB	PE
RUE DE	COULON	232	MPB	PE
RUE	DUMAGODOUX	650	MPB	PE
RUE	DURCY	670	MPB	PE
RUE	ERNEST RENAN	466	MPB	PE
RUE	FRANCIS DE PRESSENSE	405	MPB	PE
ALLEE DE	FRANCS	315	MPB	PE
RUE DU	GENERAL FAIDHERBE	258	MPB	PE
RUE	HECTOR BERLIOZ	544	MPB	PE
RUE	HENRI WALLON	1 279	MPB	PE
RUE	JEAN PAULY	592	MPB	PE
RUE	JEAN PHILIPPE RAMEAU	538	MPB	PE
RUE	JEAN SEDZE HOO	113	MPB	PE
RUE	LAHARPE	132	MPB	PE
RUE	LAVOISIER	339	MPB	PE
RUE	MARCEL DELATTRE	139	MPB	PE
RUE	MARCEL SEMBAT	590	MPB	PE
RUE	MAURICE MARTIN	199	MPB	PE
RUE	MAURY	220	MPB	PE
RUE	MICHEL ZARZUELA	155	MPB	PE
RUE	MONTAIGNE	163	MPB	PE
RUE	MONTESQUIEU	279	MPB	PE
CHEMIN	PASSERAT	567	MPB	PE
RUE	PIERRE ET MARIE CURIE	736	MPB	PE
RUE	PIERRE SALIN	246	MPB	PE
AVENUE DU	PROFESSEUR BERGONIE	315	MPB	PE
AVENUE DU	PROFESSEUR BERGONIE	244	MPB	PE
RUE DES	QUATRE CASTERA	165	MPB	PE
IMPASSE DU	QUATRE SEPTEMBRE	330	MPB	PE
RUE	RICHARD MERY	71	MPB	PE
RUE DE	SOLFERINO	87	MPB	PE
AVENUE	ST PAULIN	492	MPB	PE
RUE	TOUZET	152	MPB	PE

Liste des travaux de déplacement réseau en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Bègles en 2018-2019.

Liste des travaux de déviation tramway en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Bègles en 2018-2019.

Compte rendu annuel de concession

Annexes

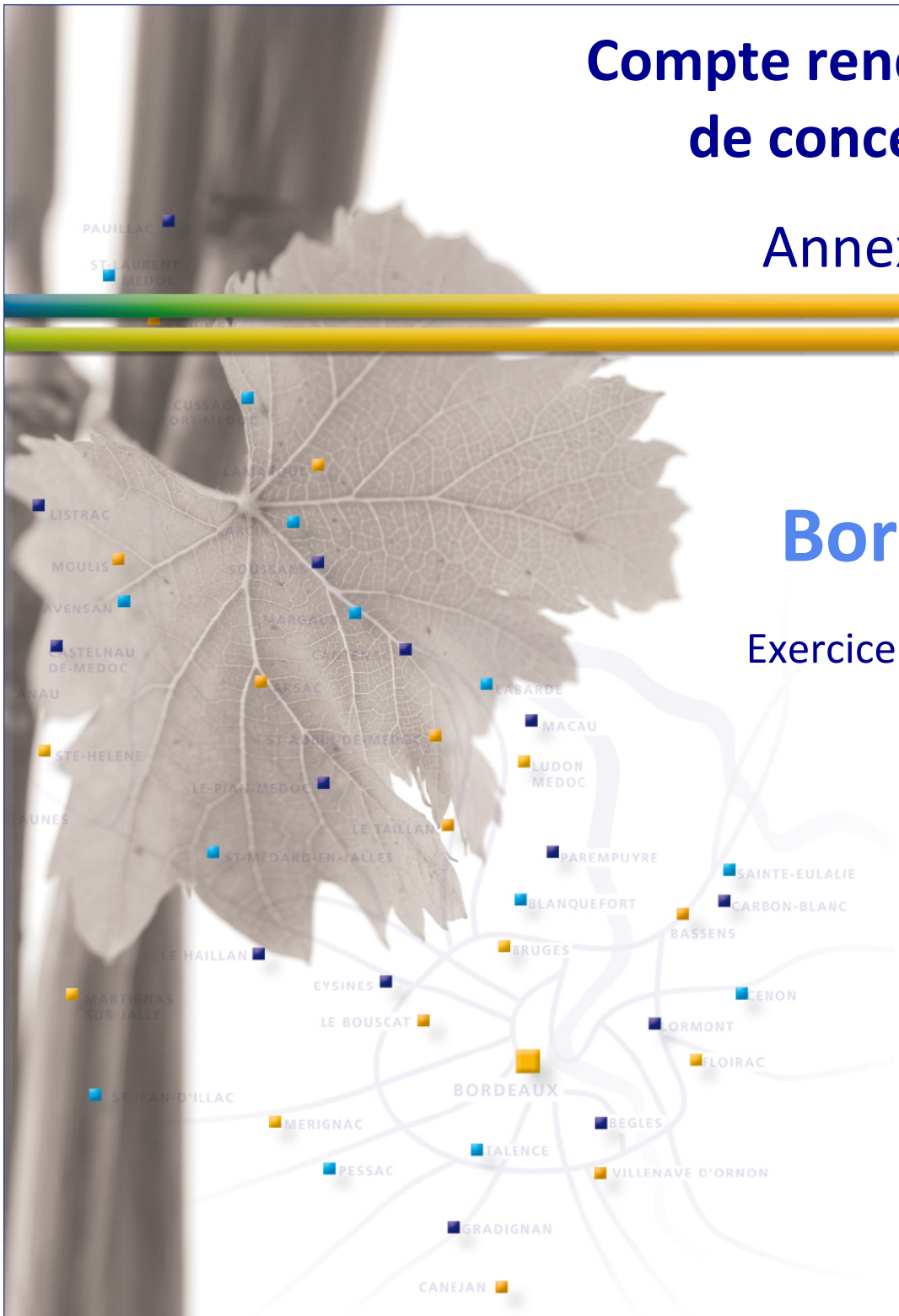

Bordeaux

Exercice 2017-2018

RÉGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

1 / ELEMENTS FINANCIERS

Patrimoine de la concession et investissements

Ouvrages constituant le réseau

Biens mis en concession	30-sept.-17			30-sept.-18		
	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Par le concessionnaire						
Branchements	8 657 881,74	526 818,20	8 131 063,54	9 136 184,60	1 072 383,99	8 063 800,61
Canalisations	61 247 369,44	3 562 906,36	57 684 463,08	67 263 851,93	7 295 475,31	59 968 376,62
Compteurs	4 076 745,87	1 462 112,28	2 614 633,59	3 960 736,19	1 512 555,03	2 448 181,16
Détendeurs	455 354,08	105 207,95	350 146,13	486 791,63	129 213,89	357 577,74
Postes	1 007 501,39	122 093,34	885 408,05	1 142 933,41	244 929,55	898 003,86
Protection cathodique	212 794,31	27 104,26	185 690,05	212 794,31	50 588,83	162 205,48
Total par le concessionnaire	75 657 646,83	5 806 242,39	69 851 404,44	82 203 292,07	10 305 146,60	71 898 145,47
Par le concédant						
Branchements	5 191 586,19	4 997 444,95	194 141,24	5 169 725,91	5 044 823,90	124 902,01
Canalisations	25 052 318,88	23 400 215,27	1 652 103,61	24 731 731,71	23 364 668,62	1 367 063,09
Postes	366 501,98	315 943,99	50 557,99	366 501,98	323 028,48	43 473,50
Protection cathodique	8 166,40	8 166,40	0,00	8 166,40	8 166,40	0,00
Total par le concédant	30 618 573,45	28 721 770,61	1 896 802,84	30 276 126,00	28 740 687,40	1 535 438,60
Total général	106 276 220,28	34 528 013,00	71 748 207,28	112 479 418,07	39 045 834,00	73 433 584,07
% de la Concession	**54,6%**			**53,7%**		

Tous les ouvrages constituant le réseau ont la nature de biens de retour (art. 2 du contrat).

Autres biens utilisés par le concessionnaire

		30/09/2017			30/09/2018		
		Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Biens propres	Œuvres d'art	67 294	0	67 294	0	0	0
	Mobilier	256 899	185 849	71 051	244 058	160 961	83 097
Biens de reprise	Véhicules	107 468	100 782	6 686	118 657	103 809	14 848
	Outillage industriel	736 229	671 433	64 796	763 318	700 039	63 279
Biens de retour	Matériel informatique	486 481	407 493	78 987	196 588	149 068	47 520
	Logiciels	6 185 251	5 329 953	855 297	3 418 718	2 793 071	625 648
	Total	**7 839 622**	**6 695 510**	**1 144 112**	**4 741 340**	**3 906 947**	**834 393**

(Valeurs proratisées à l'aide d'une clé de répartition fondée sur les recettes liées aux activités réalisées sur le territoire de la commune)

2 / QUALITE DE SERVICE

Indicateurs de performance visés à l'Annexe 1 du contrat

RÉGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

INDICATEURS DE PERFORMANCE 2017/2018
BORDEAUX

Indicateurs	Description	2017-2018	2016-2017	2015-2016
QUALITE DU GAZ				
Fuites de gaz				
Nombre de fuites sur canalisations.	Nombre de fuites sur réseau y compris postes de distribution publique, dont recherche systématique de fuites et dont dommages comptabilisés suite à intervention de sécurité (IS), hors branchements, postes de détente clients et compteurs clients.	38	17	25
Nombre de fuites sur branchements.	Nombre de fuites avérées sur branchements, dont recherche systématique de fuite et dont dommages comptabilisés suite à IS.	225	125	269
Nombre de fuites sur postes de détente clients et compteurs clients.	Nombre de fuites avérées sur postes de détente clients et compteurs clients, dont dommages comptabilisés suite à IS.	32	281	280
Nombre de fuites sur conduites d'immeubles/montantes.	Nombre de fuites sur conduites d'immeuble / conduites montantes dont dommages comptabilisés suite à IS.	38	42	34
Visites annuelles des postes de distribution publique				
Nombre de visites.	Nombre de postes de détente réseau visités.	159	125	122
Interventions de sécurité				
Nombre d'endommagements de tiers sur ouvrages en concession.	Nombre d'endommagements de tiers ayant causé une fuite sur canalisations, branchements, postes de détente, compteurs.	59	64	64
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur ouvrages en concession.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur ouvrages en concession, hors endommagement de tiers.	333	465	608
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur installations clients.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur installations clients, hors endommagements de tiers.	280	116	129
Nombre des autres interventions de sécurité.	Nombre des interventions autres que pour fuites de gaz (appels fondés et appels non fondés).	902	1392	1392
Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés.	Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés, suite à incident ou intervention non planifiée.	1	0	0
QUALITE DES SERVICES				
Indicateurs choisis par l'autorité concédante dans la liste des indicateurs fixés par arrêté ministériel.	Les définitions et les modes de calcul des indicateurs retenus sont ceux de l'arrêté ministériel.	0	0	0
BIO-METHANE				
Nombre de sites effectifs.	Nombre de raccordements d'installations de production de bio-méthane.	0	0	0

Bilan annuel de sécurité transmis à la DREAL

Ce bilan est annexé à la fin du document.

Liste des incidents survenus sur le réseau et ayant entraîné une interruption de service

Incidents devant être reportés à la DREAL en application de l'article 21 de l'arrêt du 13 juillet 2000 *« portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations »*.

ACCIDENT

Numéro	Date et heure	Commune	Commentaires
18-02	16/01/2018 – 1 h 17	BORDEAUX Rez-de-chaussée. 89 rue Mondenard.	Avant l'arrivée de l'agent REGAZ, mise en sécurité par les pompiers par fermeture de l'OCG en trottoir. L'appartement du RDC a brûlé de manière accidentelle. La résidente est décédée. L'agent REGAZ a condamné le robinet compteur. 7 personnes ont été évacuées dont deux enfants transportés à l'hôpital par précaution. Après vérification, l'agent REGAZ a remis le gaz aux trois logements restants.

ENDOMMAGEMENT D'OUVRAGE GAZ

Numéro	Date et heure	Commune	Commentaires
18-03	22/01/2018 – 8 h 17	BORDEAUX Angle boulevard Albert 1er/impasse des acacias.	Endommagement de la canalisation gaz lors de la mise en place de piquets de chantier. Absence de DICT.
18-05	31/01/2018 – 10 h 27	BORDEAUX 200 cours de la Marne.	Endommagement de la canalisation par un engin mécanique lors de la réalisation d'une fouille. DICT à jour.

FUITE OU SURPRESSION DE GAZ

Numéro	Date et heure	Commune	Commentaires
18-14	25/06/2018 – 17 h 00	BORDEAUX 50 cours Marc Nouaux.	Fuite sur installation client. Détecté 15 % gaz (100 % LSE).

PRODUITS DE LA COMBUSTION

Numéro	Date et heure	Commune	Commentaires
18-07	14/02/2018 – 21 h 30	BORDEAUX 112 rue de Bègles.	Problème sur la chaudière (au niveau du coupe-tirage ou de l'évacuation des gaz brûlés). Pas d'hospitalisation nécessaire pour les deux adultes et les deux enfants habitant sur place.
18-09	11/03/2018 – 14 h 40	BORDEAUX 91 bis rue Camille Sauvageau.	Défaut fonctionnement chaudière et/ou mauvaise évacuation des produits de la combustion.
18-19	24/08/2018 – 17 h 07	BORDEAUX CAUDERAN Entrée B Etage 3 Apt 47 - Résidence Brasilia – 328 rue Pasteur.	Dysfonctionnement appareil ayant entrainé une mauvaise évacuation des gaz brûlés.

AUTRE

Numéro	Date et heure	Commune	Commentaires
18-06	30/01/2018 – 13 h 30	BORDEAUX 19 place Ferme Richemont.	Endommagement avec fuite d'une purge BP. DICT réalisée. Plan gaz OK. Mise en sécurité par écrasement à 14 h 25. Presse « Sud-Ouest » sur place.
18-08	09/03/2018 – 19 h 25	BORDEAUX Rés. Avant Première. Bât. E. Apts 104/204/304/404/504 - 10 rue Louis Emie.	Défaut fonctionnement chaudière et/ou mauvaise évacuation des produits de la combustion.
18-17	08/07/2018 – 18 h 06	BORDEAUX 78 rue de Tauzia.	Un feu de voiture s'est propagé à un immeuble squatté, ainsi qu'à l'hôtel IBIS proche. Explosions dues à des bouteilles de gaz dans l'immeuble squatté. Evacuation de l'hôtel IBIS. Suspension de la fourniture gaz en attendant le constat des dégâts.

Incidents ayant justifié la mise en œuvre d'une « *Procédure Gaz Renforcée* » (PGR)

Réf.	Adresse		Date et Heure d'appel	Motif de l'appel	Initiative déclcht. PGR	Heure de transmiss°	Heure d' arrivée	Délai de déplact.	Mise hors danger	Pression ouvrage	Equipement endommagé	Cause	Nb. Clients coupés
	N°	Voie											
2839836	4	DULUC	11/10/2017 10:59	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	11:04	11:20	16	11:25	BP	Autre	Dommage	0
2843475	52	TREUILS	19/10/2017 09:54	ODEUR DE GAZ INTERIEURE	SDIS	09:58	10:20	21	10:25			Dommage	1
2844221	17	HUGUERIE	23/10/2017 12:02	ODEUR DE GAZ INTERIEURE	SDIS	12:02	12:15	12	12:20			Matériel	1
2846694	26	BONGRAND	31/10/2017 15:30	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	15:34	15:45	11				Dommage	
2847621	13	CATULLE MENDES	06/11/2017 08:32	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	08:37	09:10	32	09:20	BP	Branchement	Dommage	0
2850662	2	GEORGES BONNAC	07/11/2017 10:16	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	10:19	10:30	11	10:36	BP	Autre	Dommage	
2853875	152	MEDOC	14/11/2017 11:19	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	11:24	11:35	10	11:42	BP	Branchement	Dommage	0
2855794	67	MARC NOUAUX	17/11/2017 13:59	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	14:01	14:20	18		BP	Canalisation	Dommage	0
2856915		PECHEURS	22/11/2017 13:51	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	SDIS	13:53	14:00	6	14:15	BP	Autre	Dommage	0
2857290		MINIMETTES	24/11/2017 03:51	ODEUR DE GAZ EXTERIEURE	SDIS	03:53	04:10	16					
2860646	7	FRANCIS MARTIN	07/12/2017 09:01	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	09:05	09:20	15	09:40	MPB	Détente particulier		1
2864045	284	ARES	13/12/2017 13:56	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	14:02	14:20	18	14:25	BP			3
2865903	1	BIGOURDAN	20/12/2017 16:02	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	16:06	16:25	18				Dommage	1
2868781	19	FRANCOIS ROGANEAU	28/12/2017 17:29	ODEUR DE GAZ INTERIEURE	SDIS	17:31	17:55	23				Défauts de mise en oeuvre	
2873651		ACACIAS	22/01/2018 08:17	ODEUR DE GAZ EXTERIEURE	SDIS	08:21	08:50	28	09:00	MPB	Canalisation	Dommage	1
2874405	5	PALAIS GALLIEN	24/01/2018 11:24	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	11:26	11:40	13	11:45	BP	Branchement	Dommage	1
2875521	19	FERME DE RICHEMONT	30/01/2018 13:28	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	13:31	14:00	28	14:25	BP	Purge	Dommage	0
2875548		LUCIEN FAURE	30/01/2018 15:24	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	15:30	15:40	10	16:00	MPB	Purge	Dommage	0
2875815	200	MARNE	31/01/2018 10:25	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	10:27	10:45	17	11:30	MPB	Canalisation	Dommage	40
2876227	23	BELFORT	01/02/2018 12:22	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	12:28	12:47	19	13:20	BP	Canalisation	Dommage	0
2891328	104	JEAN SOULA	19/03/2018 16:40	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	16:46	17:10	23	17:20	BP	Branchement	Matériel	0
2900603		LAROQUE	09/04/2018 11:40	AUTRE MOTIF IU	SDIS	11:42	11:55	13					
2902081	28	MENUTS	12/04/2018 14:29	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	14:32	14:40	8	14:50	MPB	Branchement	Dommage	2
2903100		LUCIEN FAURE	13/04/2018 08:31	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	08:33	08:45	11	10:10	MPB	Purge	Dommage	3
2904274	7	RAYMOND POINCARE	18/04/2018 07:40	ODEUR DE GAZ INTERIEURE	SDIS	07:43	08:00	17	08:05			Incident sur inst. intérieure	1
2905121	18	DR CH NANCEL PENARD	23/04/2018 11:31	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	11:35	12:25	49	12:35	BP	Branchement	Dommage	0
2907563	259	BALGUERIE STUTTENBERG	27/04/2018 14:02	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	14:08	14:15	7		BP	Branchement	Dommage	0
2910741	270	SOMME	11/05/2018 05:16	ODEUR DE GAZ EXTERIEURE	SDIS	05:18	05:40	22					
2910982		ROBERT CAUMONT	14/05/2018 09:39	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	09:41	09:50	8	10:10	MPB	Canalisation	Dommage	0
2912471	81	CHARLES MARTIN	18/05/2018 08:41	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	08:42	08:50	7	08:55	MPB	Branchement	Dommage	1
2912651	15	LHOTE	18/05/2018 15:19	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	15:25	15:45	20					
2914701	22	FONDAUDEGE	27/05/2018 13:56	AUTRE MOTIF IU	SDIS	13:58	14:20	22	14:25				
2915305	50	CROIX BLANCHE	28/05/2018 22:03	ODEUR DE GAZ EXTERIEURE	SDIS	22:04	22:23	18	22:30	MPB	Canalisation	Dommage	0
2916022	15	MONTFAUCON	30/05/2018 14:28	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	SDIS	14:37	14:40	2	14:45				
2916903		ORLEANS	01/06/2018 15:53	ODEUR DE GAZ EXTERIEURE	SDIS	15:58	16:05	7	16:10				
2919603	115	STE CATHERINE	11/06/2018 10:39	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	10:46	11:05	18	11:10				
2920767	62	PIERRE TREBOD	13/06/2018 12:56	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	SDIS	12:58	13:10	11	13:15				
2939709	19	CAMILLE GODARD	08/08/2018 20:44	EXPLOSION	REGAZ	20:47	21:00	13					
2953082	102	PRUNIER	28/09/2018 09:08	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	09:11	09:25	13	09:30	BP	Branchement	Dommage	1
2871460	7	ALFRED DALANCOURT	11/01/2018 18:13	MANQUE DE GAZ CLIENT	REGAZ		18:15					Pas d'incident constaté	
2899871	22	MIRANDE	05/04/2018 14:09	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	14:14	14:15	1	14:20	BP	Purge	Dommage	0
2915582	11	CAGE VERTE	29/05/2018 17:10	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	17:11	17:25	13	17:35	MPB	Branchement	Dommage	80
2951070	54	DEPE	22/09/2018 09:15	ODEUR DE GAZ INTERIEURE	SDIS	09:20	09:40	19	09:45			Incident sur inst. intérieure : fuite de gaz	1

Ensemble des incidents survenus sur l'exercice

	2016-2017	*2017-2018*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz avant compteur.	465	*333*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz après compteur.	116	*280*
Nombre d'endommagements d'ouvrages gaz causés par les entreprises de travaux publics ou des tiers.	64	*59*

Parc des dispositifs de comptage

Situation au 30 septembre 2018

Compteurs	2016-2017	*2017-2018*
6 et 10 m3/h	70.517	*70.119*
16 à 100 m3/h	1.044	*1.060*
> 100 m3/h	161	*165*
Total	71.722	*71.344*

Nouveaux raccordements réalisés sur l'exercice

Nouveaux raccordements 2017-2018	**Nombre de Branchements**	**Nombre de Compteurs**
	1.602	911
2016-2017	*31*	*176*

Actions mises en œuvre pour garantir les valeurs de PCS

Aucune action n'a été mise en œuvre sur l'exercice car ces valeurs sont déterminées, et communiquées quotidiennement, par le gestionnaire de réseau de transport TIGF sans que REGAZ ne puisse opérer un quelconque contrôle.

3 / TRAVAUX REALISES

Dépenses relatives aux extensions pour lesquelles l'autorité concédante a versé une participation financière

Sans objet pour Bordeaux en 2017-2018.

Liste des principales extensions de réseau gaz réalisées sur l'exercice

Extensions commerciales

ADRESSE	LIBELLE	MAT	PRESSION	ML POSE	MONTANT	ATTACHEMEN
RUE ROBERT CAUMONT 33300 BORDEAUX	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	120	14 458,24	IA118706
24 RUE DU FAUBOURG DES ARTS 33300 BORDEAUX	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	20	5 390,66	IA110902
25 RUE DE METZ 33000 BORDEAUX	EXT COMMERCIALE	PE	BP	42	5 970,24	IA11870B
RUE ROBERT CAUMONT 33300 BORDEAUX	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	80	7 220,94	IA11870D
55 RUE CHARLES CHAIGNEAU 33000 BORDEAUX	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	2	19 423,64	IA11160B
RUE ACHARD 33300 BORDEAUX	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	6	5 717,41	IA11160C
158 RUE DE LA PELOUSE DE DOUET 33000 BORDEAUX	EXT COMMERCIALE	PE	BP	22	9 523,80	IA110706
45 CRS DU MARECHAL GALLIENI 33000 BORDEAUX	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	41	4 831,04	IA118902
48 RUE GUYNEMER 33200 BORDEAUX CAUDERAN	EXT COMMERCIALE	PE	BP	82	15 120,55	IA168706

Total 2017-2018	**415 ml**
2016-2017	*301 ml*

Extensions techniques

ADRESSE	LIBELLE	MAT	PRESSION	ML POSE	MONTANT	ATTACHEMEN
RUE GABRIEL LEGLISE 33200 BORDEAUX CAUDERAN	EXT TECHNIQUE	PE	MPB	65	27 448,32	IR16MR00

Total 2017-2018	**65 ml**
2016-2017	*233 ml*

Liste des travaux de renouvellement réalisés sur l'exercice

ADRESSE	LIBELLE	MAT	PRESSION	ML POSE	MONTANT	ATTACHEMEN
CRS D ALBRET 33000 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	58	96 151,64	IR1133L1
RUE LAFAYETTE 33000 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	81	29 241,90	IR11336P
RUE RENIERE 33000 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	152	53 166,74	IR113375
RUE D ALZON 33000 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	16	70 226,07	IR11337G
RUE PAGES 33000 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	217	21 591,36	IR11337Q
RUE EDOUARD COLONNE 33300 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	119	11 755,63	IR11337Y
RUE ARMAND DULAMON 33300 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	209	74 169,94	IR113380
CRS EDOUARD VAILLANT 33300 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	222	105 458,20	IR113381
RUE DUQUESNE 33300 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	254,5	26 518,86	IR11337R
RUE CHAMPLAIN 33300 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	156	28 170,85	IR113382
RUE JEAN BART 33300 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	107	3 844,61	IR113384
RUE DE CESTAS 33000 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	222,8	82 783,02	IR11338B
RUE DU CDT MARCHAND 33000 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	121	36 919,73	IR11338C
RUE AURELIEN SCHOLL 33000 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	108,5	43 506,95	IR11338G
RUE EDOUARD LARROQUE 33000 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	123,8	52 027,53	IR11338H
RUE LEVIEUX 33000 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	90	40 824,29	IR11338I
RUE CHARLES LEVEQUE 33000 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	90,3	44 242,88	IR11338J
RUE DE GRAVELOTTE 33800 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	229,6	84 003,29	IR11338O
RUE EMILE PEREIRE 33800 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	171,8	87 469,21	IR11338Q
RUE DU PROFESSEUR DAGUIN 33800 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	300	123 493,16	IR11338R
RUE PAUL MAMERT 33800 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	170,4	62 756,03	IR11338S
RUE DE CAUDERAN 33000 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	335	105 962,06	IR11338Y
RUE DES 3 CHANDELIERS 33000 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	81	15 806,04	IR11339B
CRS D ALBRET 33000 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	407,2	100 273,54	IR11339E
RUE DU CANCERA 33000 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	75	31 942,15	IR11339G
PL DES MARTYRS RESISTANCE 33000 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	233	62 144,08	IR11339I
RUE ST ETIENNE 33000 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	132	54 706,45	IR11339J
RUE CAPDEVILLE 33000 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	122	106 661,39	IR11339K
CRS MARC NOUAUX 33000 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	845	190 513,41	IR11339L
RUE FRANCOIS DE SOURDIS 33000 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	1587,5	389 003,56	IR11339M
RUE DU COL. GRANDIER VAZEILLE 33000 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	199	174 080,08	IR11339R
RUE CHABRY 33000 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	140	6 312,61	IR11339S
IMP DE LA FRATERNITE 33000 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	BP	0,3	20 243,94	IR11339X
RUE DE LA CROIX BLANCHE 33000 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	746	335 810,76	IR11339Z
PL GAMBETTA 33000 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	124	175 279,41	IR1133AA
RUE HUGUERIE 33000 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	238	187 579,76	IR1133AB
RUE LEONARD LENOIR 33100 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	209,8	117 677,56	IR1133AF
RUE CHABRELY 33100 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	238,4	76 890,63	IR1133AG
RUE MONTMEJEAN 33100 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	307,8	169 654,57	IR1133AH
RUE PAUL CAMELLE 33100 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	315,8	126 997,79	IR1133AI
RUE VANTRASSON 33000 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	183,8	55 575,56	IR1133AJ
RUE DE BRUGES 33000 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	78,4	39 574,39	IR1133AK
RUE DE BLANQUEFORT 33000 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	62,2	59 461,10	IR1133AL
RUE DES TERRES DE BORDE 33800 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	227,5	76 320,50	IR1133AM
RUE RODRIGUES PEREIRE 33000 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	41	44 886,50	IR1133AU
RUE CHARLES MARIONNEAU 33000 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	160	20 424,09	IR1133AX
RUE BLAISE PASCAL 33800 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	106	38 605,05	IR1133AY
RUE DE VAUCOULEURS 33800 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	230	98 798,35	IR1133AZ
RUE DE SETE 33800 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	157	53 540,34	IR1133B0
RUE THIAC 33000 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	275	35 171,52	IR1133B6
RUE DU DR CH NANCEL PENARD 33000 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	343	51 424,10	IR1133B8
RUE BELLE ETOILE 33800 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	135	27 845,99	IR1133BB
RUE DE TAUZIA 33800 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	78,8	34 674,66	IR1133BD
RUE CAZEAUX 33800 BORDEAUX	RENOUVELLEMENT	PE	BP	8,1	2 840,86	IR1133CE
RUE DES FAUVETTES 33200 BORDEAUX CAUDERAN	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	211	42 071,33	IR16330B
AV CHARLES DE GAULLE 33200 BORDEAUX CAUDERAN	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	587	171 632,08	IR16330K
ALL BORDELAISE 33200 BORDEAUX CAUDERAN	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	103	17 716,69	IR16330M
AV MAL L TASSIGNY 33200 BORDEAUX CAUDERAN	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	935	126 665,21	IR16330P

Total A 2017-2018	**13.478,3 ml**
2016-2017	*8.274,20 ml*

Liste des travaux de déplacement réseau réalisés sur l'exercice

ADRESSE	LIBELLE	MAT	PRESSION	ML POSE	MONTANT	ATTACHEMEN
BD ALFRED DANEY 33300 BORDEAUX	DEPLACEMENT RESEAU	AC	MPB	45	142 167,05	IR11DS02
CRS DE L YSER 33800 BORDEAUX	DEPLACEMENT RESEAU	PE	MPB	259	36 926,40	IR11DR07
BD DE L ENTRE 2 MERS 33100 BORDEAUX	DEPLACEMENT RESEAU	AC	MPB	44	47 913,82	IR11DS08
RUE BELLEVILLE 33000 BORDEAUX	DEPLACEMENT RESEAU	PE	BP	3,5	2 279,99	IR11TR0K

Total B 2017-2018	**351,5 ml**
2016-2017	0 ml

Liste des travaux de déviation tramway réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Bordeaux en 2017-2018.

Total C 2017-2018	**0 ml**
2016-2017	**2.872,1 ml**

Total renouvellements pour l'exercice 2017-2018

Total A + B + C 2017-2018	**13.829,80 ml**

Abandon d'ouvrages sur l'exercice

COMMUNE	LOCALISATION	LONGUEUR ML	MATIERE
BORDEAUX	ALBRET (COURS D)	346,3	FONTE
BORDEAUX	ALZON (RUE D)	2,3	PE
BORDEAUX	ASILE (RUE DE L)	25,8	FONTE
BORDEAUX	AUDEGUIL FERNAND (RUE)	16,6	FONTE
BORDEAUX	BAC NINH (RUE DE)	26,2	FONTE
BORDEAUX	BEAUX ARTS (RUE DES)	17,6	FONTE
BORDEAUX	BEGLES (RUE DE)	0,8	PE
BORDEAUX	BEGLES (RUE DE)	35,9	ACIER
BORDEAUX	BELLE ETOILE (RUE) RUE DES ANCIENS COMBATTANTS	30,8	FONTE
BORDEAUX	BELLE ETOILE (RUE) RUE DES ANCIENS COMBATTANTS	3,1	PE
BORDEAUX	BERRUER (RUE)	8,7	PE
BORDEAUX	BERTIN (RUE)	34,3	FONTE
BORDEAUX	BORDELAISE (ALLEE)	25	FONTE
BORDEAUX	BOUFFARD (RUE)	8,4	FONTE
BORDEAUX	BOULAN (RUE)	1,1	FONTE
BORDEAUX	CEREY (RUE)	61,7	ACIER
BORDEAUX	CHATEAU D EAU (RUE DU)	120	FONTE
BORDEAUX	CHATEAUNEUF (RUE DE)	32,7	FONTE
BORDEAUX	CORMIER MANON (RUE)	1,6	FONTE
BORDEAUX	CROIX BLANCHE (RUE DE LA)	36,8	FONTE
BORDEAUX	DAGUIN PROFESSEUR (RUE DU)	11,3	ACIER
BORDEAUX	DANEY ALFRED (BOULEVARD)	1219	ACIER
BORDEAUX	DESFOURNIEL (RUE)	3,7	FONTE
BORDEAUX	DESPAGNET FRANTZ (RUE)	29,3	PE
BORDEAUX	DOMERCQ CHARLES (RUE)	22,6	PE
BORDEAUX	DOUMER PAUL (RUE)	15,1	FONTE
BORDEAUX	ECOLE (RUE DE L)	10,8	FONTE
BORDEAUX	ENTRE DEUX MERS (BD DE L)	38,8	ACIER
BORDEAUX	EXPOSITIONS (PARC DES)	140,5	ACIER
BORDEAUX	FAURE LUCIEN (RUE)	149,6	ACIER
BORDEAUX	FAURE LUCIEN (RUE)	52,2	PE
BORDEAUX	FORT LOUIS (RUE DU)	37	FONTE
BORDEAUX	GAMBETTA (PLACE)	44,1	FONTE
BORDEAUX	GAMBETTA (PLACE)	46	PE
BORDEAUX	GAULLE CHARLES DE (AVENUE)	5,7	PE
BORDEAUX	GAULLE CHARLES DE (AVENUE)	1,1	FONTE
BORDEAUX	GODARD (RUE)	5,9	FONTE
BORDEAUX	GRAVELOTTE (RUE DE)	17,2	FONTE
BORDEAUX	HENRI IV (RUE)	13,8	FONTE
BORDEAUX	JOLIOT CURIE (BOULEVARD)	121,7	ACIER
BORDEAUX	JOUGUET CHATEAU (RUE)	3,9	FONTE
BORDEAUX	JUIN MARECHAL (COURS)	118,6	FONTE
BORDEAUX	LABARDE (AVENUE DE)	1089,5	ACIER
BORDEAUX	LAFON (RUE)	4,3	FONTE
BORDEAUX	LANDIRAS (RUE DE)	10,2	FONTE
BORDEAUX	LATTRE DE TASSIGNY MARECHAL DE (AVENUE)	131,7	FONTE
BORDEAUX	LATTRE DE TASSIGNY MARECHAL DE (AVENUE)	12,4	PE
BORDEAUX	LENOIR LEONARD (RUE)	13,6	FONTE
BORDEAUX	MADERE (RUE)	3,3	FONTE
BORDEAUX	MARAN RENE (PLACE)	127,4	ACIER
BORDEAUX	MARCHAND COMMANDANT (RUE DU)	82,3	FONTE
BORDEAUX	MARIONNEAU CHARLES (RUE)	3,5	FONTE
BORDEAUX	MEXICO (RUE)	10	PE
BORDEAUX	MICHELET EDMOND (RUE)	4,9	FONTE

BORDEAUX	MONTMEJEAN (RUE)	13,8	FONTE
BORDEAUX	MOUNEYRA (RUE)	1,7	PE
BORDEAUX	NANCEL PENARD CHARLES DOCTEUR (RUE DU)	74,7	FONTE
BORDEAUX	NOUAUX MARC (COURS)	41,7	ACIER
BORDEAUX	PALUDATE (QUAI DE)	125,3	PE
BORDEAUX	PASCAL BLAISE (RUE)	12,6	FONTE
BORDEAUX	PECHEURS (RUE DES) BD ANTOINE GAUTIER	29,9	FONTE
BORDEAUX	PEREIRE EMILE (RUE)	6,1	FONTE
BORDEAUX	PORTE DIJEAUX (RUE DE LA)	1,6	FONTE
BORDEAUX	POUPOT WALTER (RUE)	6,8	FONTE
BORDEAUX	POUPOT WALTER (RUE)	17	PE
BORDEAUX	PROFESSEUR LANNELONGUE (RUE DU)	74,6	ACIER
BORDEAUX	PROSPER (RUE)	8,4	FONTE
BORDEAUX	RAYNAL COLONEL (PLACE DU)	68,4	FONTE
BORDEAUX	RENAUDEL PIERRE (PLACE)	48,4	FONTE
BORDEAUX	RICHARD (RUE)	13,9	FONTE
BORDEAUX	ROTONDE (RUE DE LA)	51,9	PE
BORDEAUX	SERVANDONI (RUE)	3,8	FONTE
BORDEAUX	SOMME (COURS DE LA)	9,9	FONTE
BORDEAUX	SONTAY (RUE DE)	54,8	FONTE
BORDEAUX	SOUBIRAS (RUE DE)	11,5	FONTE
BORDEAUX	SOULA JEAN (RUE)	9,3	FONTE
BORDEAUX	SOURDIS FRANCOIS DE (RUE)	85,9	FONTE
BORDEAUX	SOURDIS FRANCOIS DE (RUE)	6,1	PE
BORDEAUX	ST AMAND (AVENUE)	12,2	FONTE
BORDEAUX	ST AMAND (AVENUE)	26,3	PE
BORDEAUX	ST GERMAIN AMEDEE (RUE)	7,2	PE
BORDEAUX	TAUZIA (RUE DE)	7,3	FONTE
BORDEAUX	TERRES DE BORDE (RUE DES)	4,4	FONTE
BORDEAUX	TERRES DE BORDE (RUE DES)	14,3	PE
BORDEAUX	THIAC (RUE)	2,9	FONTE
BORDEAUX	TONDU (RUE DU)	35,4	FONTE
BORDEAUX	TOULOUSE LAUTREC (RUE)	2,3	FONTE
BORDEAUX	TREBOD PIERRE (RUE) GRAND PARC	78,7	ACIER
BORDEAUX	TROIS CHANDELIERS (RUE DES)	4,5	FONTE
BORDEAUX	VANTRASSON (RUE)	1,4	PE
BORDEAUX	VERDUN (AVENUE DE)	10,8	FONTE
BORDEAUX	VERDUN (AVENUE DE)	5,2	PE
BORDEAUX	VIDEAU (RUE)	1,4	PE
BORDEAUX	VILLENEUVE (RUE)	2,6	FONTE
BORDEAUX	YSER (COURS DE L)	235,7	PE

Total 2017-2018	**5.667,4 ml**
2016-2017	3.407,5 ml

Bilan des actions préventives réalisées

	2016-2017	*2017-2018*
Contrôle de l'étanchéité des ouvrages par Véhicule de Surveillance du Réseau ***Le Véhicule de Surveillance du Réseau contrôlera les ouvrages de votre commune en 2018/2019.***	521,58 km	*532,89 km*
Ratissage pédestre	55,58	*18,71*
Nombre de vannes contrôlées	814	*630*
Nombre de compteurs contrôlés	2490	*1.051*
Nombre de détendeurs contrôlés	225	*39*
Nombre de conduites montantes contrôlées	371	*736*

4 / PATRIMOINE

Constitution du réseau au 30 septembre 2018

Canalisations		
Régime de pression[1]		
Moyenne Pression C	km	**40,556**
Moyenne Pression B	km	**416,008**
Basse Pression	km	**195,071**
Total 2017-2018	**km**	**651,635**
Total 2016-2017	km	*647,735 km*

Types de matériaux		
Fonte ductile GS	km	**15,712**
Fonte ductile 2GS	km	**155,997**
Acier	km	**177,996**
PE	km	**301,683**
Autres	km	**0,247**

Postes de détente réseau		**u**	
	Transport/Distribution		0
	25 bars / 4 bars	u	13
	4 bars/ 20mbar	u	108

[1] Réseau Basse Pression BP : pression normale de service n'excédant pas 50 mbars.
Réseau Moyenne Pression B : pression normale de service comprise entre 0,4 et 4 bars.
Réseau Moyenne Pression C : pression normale de service comprise entre 4 et 25 bars.

Répartition des conduites par âge (en ml) et par pression

DECENNIE	Basse Pression	Moyenne Pression B	Moyenne Pression C
Avant 1950	**0**	**5.359**	**3.511**
1950-1959	**0**	**15.224**	**12.523**
1960-1969	**25.344**	**39.080**	**1.600**
1970-1979	**112.217**	**44.334**	**7.450**
1980-1989	**30.128**	**22.741**	**5.430**
1990-1999	**5.852**	**59.607**	**6.130**
2000-2009	**17.839**	**88.269**	**2.453**
2010-2019	**3.692**	**141.396**	**1.458**

Âge moyen du réseau en années : 29,4 (29,3 en 2016-2017).

Nombre de mètres linéaires posés par année (extensions, renouvellements, déplacements)

2000	**2001**	**2002**	**2003**	**2004**	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**
9.469	10.497	9.017	13.921	7.306	9.824	11.748	20.658	10.326	11.539	12.095	15.709
2012	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**					
17.236	16.894	18.397	18.006	15.997	11.418	14.309,8					

Décennie de pose des postes réseau

DECENNIE					
1960-1969	**1970-1979**	**1980-1989**	**1990-1999**	**2000-2009**	**2010-2019**
11	7	5	8	44	46

Etat des règlements financiers intervenus entre la Ville de Bordeaux et concessionnaire sur l'exercice

Sans objet pour Bordeaux en 2017-2018.

Liste des immeubles mis à disposition par l'autorité concédante

Sans objet pour Bordeaux en 2017-2018.

5 / ELEMENTS PREVISIONNELS

Liste des principales extensions de réseau gaz en prévision sur l'exercice 2018-2019

Extensions commerciales

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIO	MATIERI
BOULEVARD	ALBERT 1ER	210	BP	PE
RUE D'	ARMAGNAC	147	MPB	PE
QUAI	ARMAND LALANDE	320	MPB	PE
QUAI DE	BACALAN	50	MPB	PE
RUE	CAMILLE CLAUDEL	70	MPB	PE
RUE DE	CAPEYRON	180	MPB	PE
RUE	CATULLE MENDES	40	BP	PE
RUE DU	CDT J Y COUSTEAU	880	MPC	PE
RUE DU	CDT J Y COUSTEAU	50	MPC	ACIER
RUE	DULUC	25	MPB	PE
PLACE DE L'	EUROPE	422	MPB	PE
RUE	FONDAUDEGE	139	MPB	PE
RUE	FREDERIC BENTAYOUX	35	MPB	PE
RUE DES	FRERES PORTMANN	160	MPB	PE
RUE	JACQUES RIVIERE	60	MPB	PE
RUE	LAVILLE FATIN	70	MPB	PE
IMPASSE	LETELLIER	75	MPB	PE
RUE DE	LONGCHAMPS	60	MPB	PE
AVENUE	LOUIS BARTHOU	66	BP	PE
AVENUE	MAL DE LATTRE DE TASSIGNY	90	MPB	PE
RUE DE LA	PELOUSE DE DOUET	30	BP	PE
RUE	ROBERT CAUMONT	80	MPB	PE
SQUARE	ST ESTEPHE	60	MPB	PE
RUE	STEHELIN	110	MPB	PE
RUE	SURSON	100	MPB	PE
RUE	YVES GLOTIN	25	MPB	PE
	Total 2018-2019	**3.554 ml**		

Extensions techniques

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIO	MATIERI
RUE	REGIS	40	MPB	PE

Liste des travaux de renouvellement en prévision sur l'exercice 2018-2019

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIC	MATIERI
RUE	ABBE DE L EPEE	1	MPB	PE
RUE	ALBERT	292	MPB	PE
COURS D'	ALBRET	216	MPB	PE
RUE	AMEDEE ST GERMAIN	1.136	MPB	PE
COURS	ARISTIDE BRIAND	557	MPB	PE
RUE	BASTE	141	MPB	PE
RUE DE	BEL ORME	205	MPB	PE
PASSAGE	BERTIN	285	MPB	PE
RUE	BONNAFFE	35	MPB	PE
RUE DE	BUDOS	116	MPB	PE
RUE	CAPDEVILLE	87	MPB	PE
RUE	CAZEAUX	6	BP	PE
RUE	CHAMPLAIN	120	MPB	PE
RUE	CHARLES MARIONNEAU	108	MPB	PE
RUE DU	CHATEAU D EAU	60	MPB	PE
RUE DE	CHEMINADE	93	MPB	PE
RUE	CRUCHINET	141	MPB	PE
RUE	DAVID JOHNSTON	173	MPB	PE
RUE	DUBLAN	115	MPB	PE
RUE	DUBOURDIEU	126	MPB	PE
RUE	DUMONTEIL	277	MPB	PE
RUE	EDMOND COSTEDOAT	458	MPB	PE
RUE	EDOUARD COLONNE	199	MPB	PE
RUE	ELVINA SIVAN	227	MPB	PE
RUE	ERNEST RENAN	598	MPB	PE
RUE	EUGENE LE ROY	378	MPB	PE
RUE	FERNAND AUDEGUIL	818	MPB	PE
RUE	FRANCOIS CHAMBRELENT	281	MPB	PE
RUE	FRANCOIS MAURIAC	213	MPB	PE
PLACE	GAMBETTA	686	MPB	PE
IMPASSE DES	GANTS	155	MPB	PE
RUE DES	GANTS	155	MPB	PE
RUE DU	GRAND LEBRUN	228	MPB	PE
RUE	GRATIOLET	156	MPB	PE
RUE	JACQUES CARTIER	129	MPB	PE
RUE	JEAN BART	120	MPB	PE
RUE	LEO SAIGNAT	403	MPB	PE
RUE	LEON BLUM	1.329	MPB	PE
RUE	LEON BOURGEOIS	98	MPB	PE

RUE	LEYDET	252	MPB	PE
RUE	LOUIS DAVID ALLEGRE	320	MPB	PE
PLACE DES	MARTYRS RESISTANCE	210	MPB	PE
RUE	MASSON	317	MPB	PE
RUE	MERCIERE	151	MPB	PE
RUE	MILLANGES	43	MPB	PE
RUE	MINVIELLE	181	MPB	PE
RUE	MONADEY	167	MPB	PE
PLACE	NANSOUTY	227	MPB	PE
PLACE DU	PARLEMENT	131	MPB	PE
RUE DU	PAS ST GEORGES	363	MPB	PE
RUE	PAUL COURTEAULT	280	MPB	PE
RUE	PENICAUD	88	MPB	PE
RUE DE	PESSAC	1.333	MPB	PE
RUE	PEYREBLANQUE	81	MPB	PE
RUE	PEYRONNET	740	MPB	PE
RUE	PIERRE NOGUEY	206	MPB	PE
RUE DE LA	POMME D OR	415	MPB	PE
RUE DE LA	PREVOTE	147	MPB	PE
RUE DU	QUAI BOURGEOIS	216	MPB	PE
RUE	RAMONET	156	MPB	PE
RUE	RAZE	158	MPB	PE
RUE	RODRIGUES PEREIRE	76	MPB	PE
RUE	ROGER ALLO	4	BP	PE
RUE	ROSE	95	MPB	PE
AVENUE	ST AMAND	658	MPB	PE
IMPASSE	ST AMAND	82	MPB	PE
RUE	ST NICOLAS	365	MPB	PE
RUE	ST SIMEON	95	MPB	PE
RUE	STE CATHERINE	420	MPB	PE
RUE DE	TAUZIA	392	MPB	PE
RUE	THEODORE DUCOS	248	MPB	PE
RUE	THIAC	275	MPB	PE
ALLEE	VERCINGETORIX	110	MPB	PE
PASSAGE DE LA	VILLA	214	MPB	PE
	Total A 2018-2019	**20.137 ml**		

Liste des travaux de déplacement réseau en prévision sur l'exercice 2018-2019

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIC	MATIER
RUE DE	CAUDERAN	90	MPB	ACIER
RUE	LUCIEN FAURE	375	MPB	PE
RUE	RAVEZ	50	MPB	PE
	Total B 2018-2019	**515 ml**		

Liste des travaux de déviation tramway en prévision sur l'exercice 2018-2019

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIO	MATIERI
AVENUE	MAL L TASSIGNY	112	MPB	ACIER
	Total C 2018-2019	**112 ml**		

Total prévision de renouvellements pour l'exercice 2018-2019

Total A + B + C 2018-2019	**20.764 ml**

Compte rendu annuel de concession

Annexes

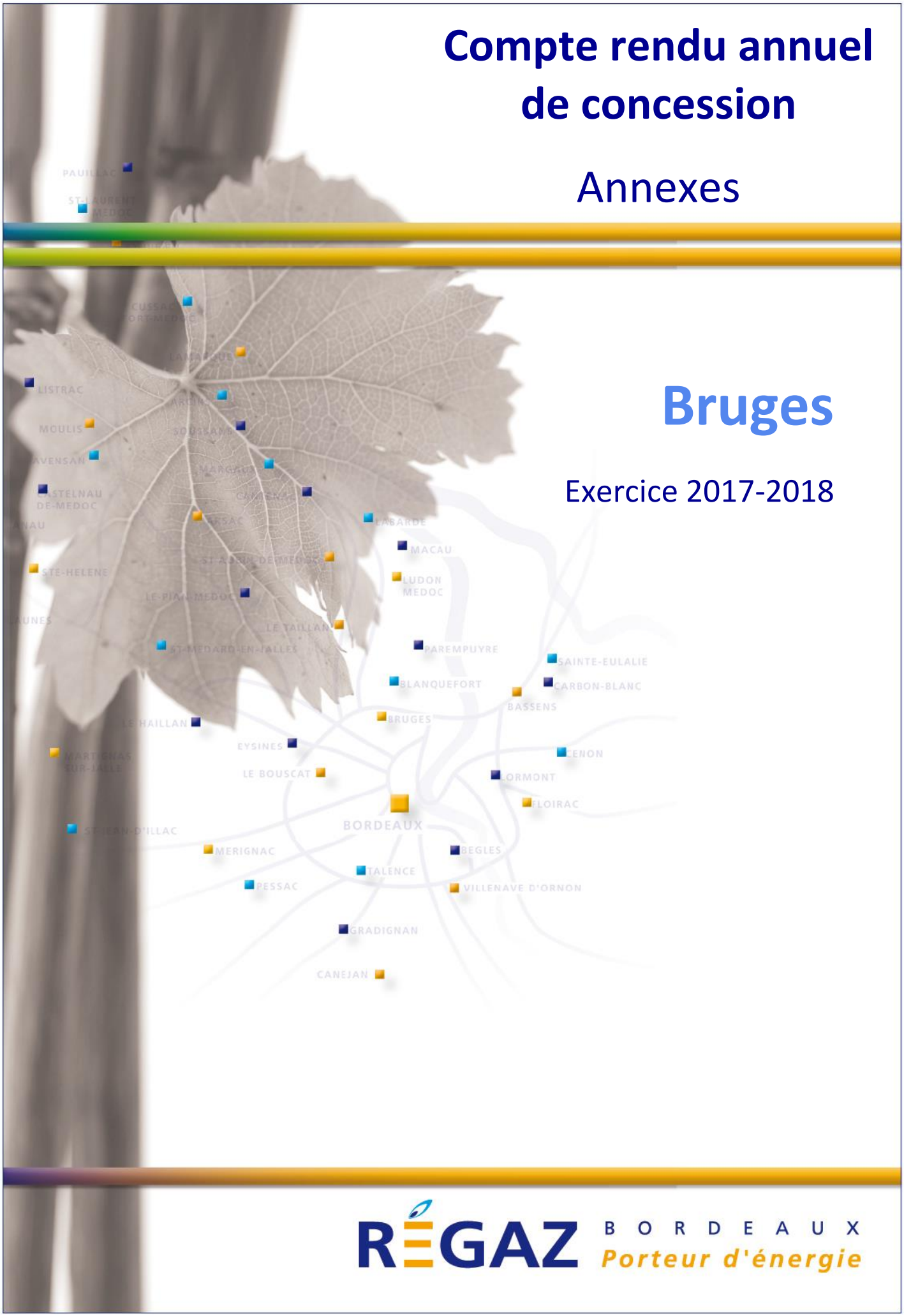

Bruges

Exercice 2017-2018

RÉGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

1 / ELEMENTS FINANCIERS

Patrimoine de la concession et investissements

Ouvrages constituant le réseau

Biens mis en concession	30-sept.-17			30-sept.-18		
	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Par le concessionnaire						
Branchements	122 531,24	3 707,99	118 823,25	152 575,30	8 474,37	144 100,93
Canalisations	332 418,19	11 106,57	321 311,62	453 304,27	27 849,84	425 454,43
Compteurs	253 363,37	103 414,18	149 949,19	256 832,64	102 001,38	154 831,26
Détendeurs	78 423,02	25 405,98	53 017,04	79 707,24	29 365,34	50 341,90
Postes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Protection cathodique	13 166,84	940,44	12 226,40	32 729,81	3 185,04	29 544,77
Total par le concessionnaire	799 902,66	144 575,16	655 327,50	975 149,26	170 875,97	804 273,29
Par le concédant						
Branchements	1 043 569,25	734 959,17	308 610,08	1 043 440,54	761 362,22	282 078,32
Canalisations	2 630 622,11	1 887 077,24	743 544,87	2 630 622,11	1 946 612,34	684 009,77
Postes	58 187,79	51 966,31	6 221,48	58 187,79	52 869,90	5 317,89
Protection cathodique	61 216,20	29 010,53	32 205,67	61 216,20	32 015,93	29 200,27
Total par le concédant	3 793 595,35	2 703 013,25	1 090 582,10	3 793 466,64	2 792 860,39	1 000 606,25
Total général	4 593 498,01	2 847 588,41	1 745 909,60	4 768 615,90	2 963 736,36	1 804 879,54
% de la Concession	**1,3%**			**1,3%**		

Tous les ouvrages constituant le réseau ont la nature de biens de retour (art. 2 du contrat).

Autres biens utilisés par le concessionnaire

		30/09/2017			30/09/2018		
		Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Biens propres	Œuvres d'art	4 163	0	4 163	0	0	0
	Mobilier	15 894	11 498	4 396	16 417	10 827	5 590
Biens de reprise	Véhicules	6 649	6 235	414	7 982	6 983	999
	Outillage industriel	45 549	41 540	4 009	51 345	47 089	4 257
Biens de retour	Matériel informatique	30 098	25 211	4 887	13 224	10 027	3 196
	Logiciels	382 671	329 756	52 916	229 963	187 878	42 085
Total		**485 025**	**414 240**	**70 784**	**318 930**	**262 804**	**56 126**

(Valeurs proratisées à l'aide d'une clé de répartition fondée sur les recettes liées aux activités réalisées sur le territoire de la commune)

2 / QUALITE DE SERVICE

Indicateurs de performance visés à l'Annexe 1 du contrat

RÉGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

INDICATEURS DE PERFORMANCE 2017/2018

BRUGES

Indicateurs	Description	2017-2018	2016-2017	2015-2016
QUALITE DU GAZ				
Fuites de gaz				
Nombre de fuites sur canalisations.	Nombre de fuites sur réseau y compris postes de distribution publique, dont recherche systématique de fuites et dont dommages comptabilisés suite à intervention de sécurité (IS), hors branchements, postes de détente clients et compteurs clients.	7	1	1
Nombre de fuites sur branchements.	Nombre de fuites avérées sur branchements, dont recherche systématique de fuite et dont dommages comptabilisés suite à IS.	13	10	9
Nombre de fuites sur postes de détente clients et compteurs clients.	Nombre de fuites avérées sur postes de détente clients et compteurs clients, dont dommages comptabilisés suite à IS.	2	29	19
Nombre de fuites sur conduites d'immeubles/montantes.	Nombre de fuites sur conduites d'immeuble / conduites montantes dont dommages comptabilisés suite à IS.	0	0	2
Visites annuelles des postes de distribution publique				
Nombre de visites.	Nombre de postes de détente réseau visités.	0	0	0
Interventions de sécurité				
Nombre d'endommagements de tiers sur ouvrages en concession.	Nombre d'endommagements de tiers ayant causé une fuite sur canalisations, branchements, postes de détente, compteurs.	3	1	5
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur ouvrages en concession.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur ouvrages en concession, hors endommagement de tiers.	22	40	31
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur installations clients.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur installations clients, hors endommagements de tiers.	17	8	8
Nombre des autres interventions de sécurité.	Nombre des interventions autres que pour fuites de gaz (appels fondés et appels non fondés).	34	34	34
Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés.	Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés, suite à incident ou intervention non planifiée.	0	0	0
QUALITE DES SERVICES				
Indicateurs choisis par l'autorité concédante dans la liste des indicateurs fixés par arrêté ministériel.	Les définitions et les modes de calcul des indicateurs retenus sont ceux de l'arrêté ministériel.	0	0	0
BIO-METHANE				
Nombre de sites effectifs.	Nombre de raccordements d'installations de production de bio-méthane.	0	0	0

Bilan annuel de sécurité transmis à la DREAL

Ce bilan est annexé à la fin du document.

Liste des incidents survenus sur le réseau et ayant entraîné une interruption de service

Incidents devant être reportés à la DREAL en application de l'article 21 de l'arrêt du 13 juillet 2000 *« portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations »*.

PRODUITS DE LA COMBUSTION

Numéro	Date et heure	Commune	Commentaires
18-13	08/06/2018 – 17 h 35	BRUGES 17 rue du tapis vert.	Dysfonctionnement de l'appareil (conduits d'évacuation des fumées et/ou chaudière).

Incidents ayant justifié la mise en œuvre d'une « *Procédure Gaz Renforcée* » (PGR)

Réf.	Adresse		Date et Heure d'appel	Motif de l'appel	Initiative déclcht. PGR	Heure de transmiss°	Heure d' arrivée	Délai de déplact.	Mise hors danger	Pression ouvrage	Equipement endommagé	Cause	Nb. Clients coupés
	N°	Voie											
2844717	2	GEAI DES CHENES	24/10/2017 08:46	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	PREGAZ	08:50	09:10	20	09:25	MPB	Canalisation	Dommage	0
2952750		FRANCOIS BARTOLINI	27/09/2018 08:27	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	08:32	08:40	8	09:04	MPB	Branchement	Dommage	1

Ensemble des incidents survenus sur l'exercice

	2016-2017	*2017-2018*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz avant compteur.	40	*22*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz après compteur.	8	*17*
Nombre d'endommagements d'ouvrages gaz causés par les entreprises de travaux publics ou des tiers.	1	*3*

Parc des dispositifs de comptage

Situation au 30 septembre 2018

Compteurs	2016-2017	*2017-2018*
6 et 10 m3/h	5.304	*5.600*
16 à 100 m3/h	57	*59*
> 100 m3/h	10	*10*
Total	5.371	*5.669*

Nouveaux raccordements réalisés sur l'exercice

Nouveaux raccordements 2017-2018	Nombre de Branchements	Nombre de Compteurs
	26	269
2016-2017	*46*	*334*

Actions mises en œuvre pour garantir les valeurs de PCS

Aucune action n'a été mise en œuvre sur l'exercice car ces valeurs sont déterminées, et communiquées quotidiennement, par le gestionnaire de réseau de transport TIGF sans que REGAZ ne puisse opérer un quelconque contrôle.

3 / TRAVAUX REALISES

Dépenses relatives aux extensions pour lesquelles l'autorité concédante a versé une participation financière

Sans objet pour Bruges en 2017-2018.

Liste des principales extensions de réseau gaz réalisées sur l'exercice

Extensions commerciales

ADRESSE	LIBELLE	MAT	PRESSION	ML POSE	MONTANT	ATTACHEMEN
40 ALL DU BRION 33520 BRUGES	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	151	33 255,34	IA218706
RUE DES HIRONDELLES 33520 BRUGES	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	137	34 355,76	IA21870D
44 T AV DES MARTYRS RESISTANCE 33520 BRUGES	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	58	8 463,72	IA218900

Total 2017-2018	**346 ml**
2016-2017	*1.662 ml*

Liste des travaux de renouvellement réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Bruges en 2017-2018.

Total 2017-2018	**0 ml**
Total 2016-2017	*0 ml*

Liste des travaux de déplacement réseau réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Bruges en 2017-2018.

Total 2017-2018	**0 ml**
Total 2016-2017	*0 ml*

Liste des travaux de déviation tramway réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Bruges en 2017-2018.

Total 2017-2018	**0 ml**
Total 2016-2017	*0 ml*

Abandon d'ouvrages sur l'exercice

COMMUNE	LOCALISATION	LONGUEUR ML	MATIERE
BRUGES	COLONNE (CH DE LA)	3,8	ACIER
BRUGES	GAULLE GENERAL DE (AVENUE)	38,1	ACIER
BRUGES	GEAI DES CHENES (RUE DU)	2,1	PE

Total 2017-2018	**44 ml**
2065-2017	*29,6 ml*

Bilan des actions préventives réalisées

	2016-2017	*2017-2018*
Contrôle de l'étanchéité des ouvrages par Véhicule de Surveillance du Réseau	67,66 km	*0 km*
Ratissage pédestre	0	*3,92 km*
Nombre de vannes contrôlées	124	*66*
Nombre de compteurs contrôlés	109	*82*
Nombre de détendeurs contrôlés	49	*2*
Nombre de conduites montantes contrôlées	1	*0*

4 / PATRIMOINE

Constitution du réseau au 30 septembre 2018

Canalisations		
Régime de pression[1]		
Moyenne Pression C	km	**1,516**
Moyenne Pression B	km	**68,345**
Basse Pression	km	**0**
Total 2017-2018	**km**	**69,861**
Total 2016-2017	km	*69,576*

Types de matériaux		
Fonte ductile GS	km	**0**
Fonte ductile 2GS	km	**0**
Acier	km	**45,504**
PE	km	**24,357**

[1] Réseau Basse Pression BP : pression normale de service n'excédant pas 50 mbars.
Réseau Moyenne Pression B : pression normale de service comprise entre 0,4 et 4 bars.
Réseau Moyenne Pression C : pression normale de service comprise entre 4 et 25 bars.

Postes de détente réseau		u	
	Transport/Distribution		0
	25 bars / 4 bars	u	0
	4 bars/ 20mbar	u	0

Répartition des conduites par âge (en ml) et par pression

DECENNIE	Basse Pression	Moyenne Pression B	Moyenne Pression C
Avant 1950	**0**	**0**	**0**
1950-1959	**0**	**6.661**	**1.186**
1960-1969	**0**	**9.201**	**0**
1970-1979	**0**	**14.557**	**84**
1980-1989	**0**	**11.751**	**246**
1990-1999	**0**	**9.944**	**0**
2000-2009	**0**	**8.244**	**0**
2010-2019	**0**	**7.988**	**0**

Âge moyen du réseau en années : 35 (33,3 en 2016-2017).

Nombre de mètres linéaires posés par année (extensions, renouvellements, déplacements)

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
1.370	821	321	479	392	1.947	443	2.117	843	1.615	18	446
2012	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**					
1.989	862	626	238	600	1.662	195					

Décennie de pose des postes réseau

Sans objet pour Bruges en 2017-2018.

Etat des règlements financiers intervenus entre l'autorité concédante et le concessionnaire sur l'exercice

Sans objet pour Bruges en 2017-2018.

Liste des immeubles mis à disposition par l'autorité concédante

Sans objet pour Bruges en 2017-2018.

5 / ELEMENTS PREVISIONNELS

Liste des principales extensions de réseau gaz en prévision sur l'exercice 2018-2019

Extensions commerciales

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIO	MATIERI
RUE	ANDRE MALRAUX	153	MPB	PE
RUE	BEYERMAN	401	MPB	PE
ALLEE DU	BRION	140	MPB	PE
AVENUE	CONRAD GAUSSENS	75	MPB	PE
RUE DES	HIRONDELLES	145	MPB	PE
RUE	JACQUES OFFENBACH	95	MPB	PE
RUE DE	LARTIGUE	70	MPB	PE
RUE	PIERRE ANDRON	215	MPB	PE
AVENUE	RAYMOND MANAUD	160	MPB	PE
RUE DU	REDUIT	160	MPB	PE

Liste des travaux de renouvellement en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Bruges en 2018-2019.

Liste des travaux de déplacement réseau en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Bruges en 2018-2019.

Liste des travaux de déviation tramway en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Bruges en 2018-2019.

Compte rendu annuel de concession

Annexes

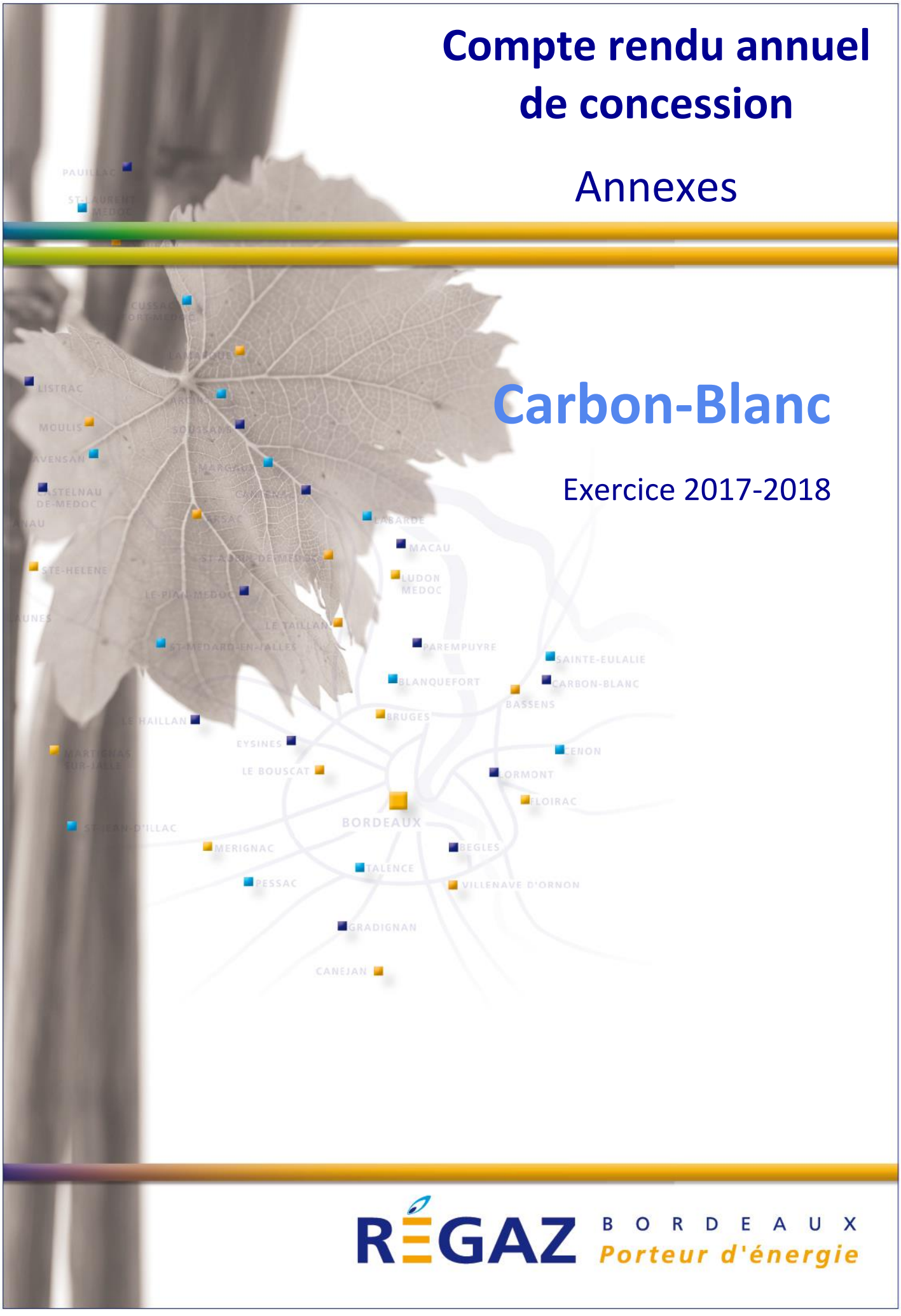

Carbon-Blanc

Exercice 2017-2018

REGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

1 / ELEMENTS FINANCIERS

Patrimoine de la concession et investissements

Ouvrages constituant le réseau

Biens mis en concession	30-sept.-17			30-sept.-18		
	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Par le concessionnaire						
Branchements	174 349,53	12 103,00	162 246,53	182 372,64	24 405,01	157 967,63
Canalisations	198 521,11	16 749,70	181 771,41	231 626,56	33 381,93	198 244,63
Compteurs	119 319,31	50 210,95	69 108,36	118 464,77	52 648,37	65 816,40
Détendeurs	39 853,69	11 093,37	28 760,32	43 044,07	13 197,66	29 846,41
Postes	7 100,29	666,28	6 434,01	7 100,29	1 491,16	5 609,13
Protection cathodique	3 432,76	311,16	3 121,60	3 432,76	622,32	2 810,44
Total par le concessionnaire	542 576,69	91 134,46	451 442,23	586 041,09	125 746,45	460 294,64
Par le concédant						
Branchements	266 095,19	262 743,25	3 351,94	266 012,92	263 744,94	2 267,98
Canalisations	643 461,00	636 725,50	6 735,50	643 461,00	639 219,06	4 241,94
Postes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Protection cathodique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total par le concédant	909 556,19	899 468,75	10 087,44	909 473,92	902 964,00	6 509,92
Total général	1 452 132,88	990 603,21	461 529,67	1 495 515,01	1 028 710,45	466 804,56
% de la Concession	0,4%			0,3%		

Tous les ouvrages constituant le réseau ont la nature de biens de retour (art. 2 du contrat).

Autres biens utilisés par le concessionnaire

		30/09/2017			30/09/2018		
		Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Biens propres	Œuvres d'art	1 849	0	1 849	0	0	0
	Mobilier	7 057	5 105	1 952	6 703	4 421	2 282
Biens de reprise	Véhicules	2 952	2 769	184	3 259	2 851	408
	Outillage industriel	20 225	18 445	1 780	20 963	19 226	1 738
Biens de retour	Matériel informatique	13 364	11 194	2 170	5 399	4 094	1 305
	Logiciels	169 916	146 420	23 496	93 890	76 708	17 183
Total		**215 364**	**183 934**	**31 430**	**130 214**	**107 299**	**22 915**

(Valeurs proratisées à l'aide d'une clé de répartition fondée sur les recettes liées aux activités réalisées sur le territoire de la commune)

2 / QUALITE DE SERVICE

Indicateurs de performance visés à l'Annexe 1 du contrat

RÉGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

INDICATEURS DE PERFORMANCE 2017/2018
CARBON-BLANC

Indicateurs	Description	2017-2018	2016-2017	2015-2016
QUALITE DU GAZ				
Fuites de gaz				
Nombre de fuites sur canalisations.	Nombre de fuites sur réseau y compris postes de distribution publique, dont recherche systématique de fuites et dont dommages comptabilisés suite à intervention de sécurité (IS), hors branchements, postes de détente clients et compteurs clients.	0	1	1
Nombre de fuites sur branchements.	Nombre de fuites avérées sur branchements, dont recherche systématique de fuite et dont dommages comptabilisés suite à IS.	10	3	9
Nombre de fuites sur postes de détente clients et compteurs clients.	Nombre de fuites avérées sur postes de détente clients et compteurs clients, dont dommages comptabilisés suite à IS.	3	9	15
Nombre de fuites sur conduites d'immeubles/montantes.	Nombre de fuites sur conduites d'immeuble / conduites montantes dont dommages comptabilisés suite à IS.	2	1	0
Visites annuelles des postes de distribution publique				
Nombre de visites.	Nombre de postes de détente réseau visités.	0	0	0
Interventions de sécurité				
Nombre d'endommagements de tiers sur ouvrages en concession.	Nombre d'endommagements de tiers ayant causé une fuite sur canalisations, branchements, postes de détente, compteurs.	3	3	3
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur ouvrages en concession.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur ouvrages en concession, hors endommagement de tiers.	15	14	25
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur installations clients.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur installations clients, hors endommagements de tiers.	7	4	5
Nombre des autres interventions de sécurité.	Nombre des interventions autres que pour fuites de gaz (appels fondés et appels non fondés).	13	28	28
Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés.	Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés, suite à incident ou intervention non planifiée.	0	0	0
QUALITE DES SERVICES				
Indicateurs choisis par l'autorité concédante dans la liste des indicateurs fixés par arrêté ministériel.	Les définitions et les modes de calcul des indicateurs retenus sont ceux de l'arrêté ministériel.	0	0	0
BIO-METHANE				
Nombre de sites effectifs.	Nombre de raccordements d'installations de production de bio-méthane.	0	0	0

Bilan annuel de sécurité transmis à la DREAL

Ce bilan est annexé à la fin du document.

Liste des incidents survenus sur le réseau et ayant entraîné une interruption de service

Incidents devant être reportés à la DREAL en application de l'article 21 de l'arrêt du 13 juillet 2000 *« portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations »*.

Sans objet pour Carbon-Blanc en 2017-2018.

Incidents ayant justifié la mise en œuvre d'une « *Procédure Gaz Renforcée* » (PGR)

Réf.	Adresse		Date et Heure d'appel	Motif de l'appel	Initiative déclcht. PGR	Heure de transmiss°	Heure d' arrivée	Délai de déplact.	Mise hors danger	Pression ouvrage	Equipement endommagé	Cause	Nb. Clients coupés
	N°	Voie											
2904600	14	ACACIAS	19/04/2018 16:43	ODEUR DE GAZ EXTERIEURE	SDIS	16:44	17:05	20		MPB	Autre	Défauts de mise en oeuvre	0

Ensemble des incidents survenus sur l'exercice

	2016-2017	*2017-2018*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz avant compteur.	14	*15*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz après compteur.	4	*7*
Nombre d'endommagements d'ouvrages gaz causés par les entreprises de travaux publics ou des tiers.	3	*3*

Parc des dispositifs de comptage

Situation au 30 septembre 2018

Compteurs	2016-2017	*2017-2018*
6 et 10 m3/h	2.165	*2.171*
16 à 100 m3/h	27	*28*
> 100 m3/h	2	*2*
Total	2.194	*2.201*

Nouveaux raccordements réalisés sur l'exercice

Nouveaux raccordements 2017-2018	Nombre de Branchements	Nombre de Compteurs
	4	23
2016-2017	*3*	*3*

Actions mises en œuvre pour garantir les valeurs de PCS

Aucune action n'a été mise en œuvre sur l'exercice car ces valeurs sont déterminées, et communiquées quotidiennement, par le gestionnaire de réseau de transport TIGF sans que REGAZ ne puisse opérer un quelconque contrôle.

3 / TRAVAUX REALISES

Dépenses relatives aux extensions pour lesquelles l'autorité concédante a versé une participation financière

Sans objet pour Carbon-Blanc en 2017-2018.

Liste des principales extensions de réseau gaz réalisées sur l'exercice

Extensions commerciales

ADRESSE	LIBELLE	MAT	PRESSION	ML POSE	MONTANT	ATTACHEMEN
RUE DES FRERES LUMIERE 33560 CARBON BLANC	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	500	7 483,87	IA271600

Total 2017-2018	**500 ml**
2016-2017	*73 ml*

Liste des travaux de renouvellement réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Carbon-Blanc en 2017-2018.

Total 2017-2018	**0 ml**
Total 2016-2017	*0 ml*

Liste des travaux de déplacement réseau réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Carbon-Blanc en 2017-2018.

Total 2017-2018	**0 ml**
Total 2016-2017	*0 ml*

Liste des travaux de déviation tramway réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Carbon-Blanc en 2017-2018.

Total 2017-2018	**0 ml**
Total 2016-2017	*0 ml*

Abandon d'ouvrages sur l'exercice

Sans objet pour Carbon-Blanc en 2017-2018.

Total 2017-2018	**0 ml**
Total 2016-2017	*0 ml*

Bilan des actions préventives réalisées

	2016-2017	*2017-2018*
Contrôle de l'étanchéité des ouvrages par Véhicule de Surveillance du Réseau ***Le Véhicule de Surveillance du Réseau contrôlera les ouvrages de votre commune en 2018/2019.***	0 km	*0 km*
Ratissage pédestre	0 km	*2,38 km*
Nombre de vannes contrôlées	50	37
Nombre de compteurs contrôlés	42	29
Nombre de détendeurs contrôlés	29	10
Nombre de conduites montantes contrôlées	5	15

4 / PATRIMOINE

Constitution du réseau au 30 septembre 2018

Canalisations		
Régime de pression[1]		
Moyenne Pression C	km	**0**
Moyenne Pression B	km	**37,639**
Basse Pression	km	**0**
Total 2017-2018	**km**	**37,639**
Total 2016-2017	km	*37,642*

Types de matériaux		
Fonte ductile GS	km	**0**
Fonte ductile 2GS	km	**0**
Acier	km	**28,675**
PE	km	**8,964**

[1] Réseau Basse Pression BP : pression normale de service n'excédant pas 50 mbars.
Réseau Moyenne Pression B : pression normale de service comprise entre 0,4 et 4 bars.
Réseau Moyenne Pression C : pression normale de service comprise entre 4 et 25 bars.

Postes de détente réseau	u	
Transport/Distribution		0
25 bars / 4 bars	u	0
4 bars/ 20mbar	u	0

Répartition des conduites par âge (en ml) et par pression

DECENNIE	Basse Pression	Moyenne Pression B	Moyenne Pression C
Avant 1950	**0**	**0**	**0**
1950-1959	**0**	**728**	**0**
1960-1969	**0**	**9.609**	**0**
1970-1979	**0**	**13.408**	**0**
1980-1989	**0**	**4.708**	**0**
1990-1999	**0**	**5.515**	**0**
2000-2009	**0**	**2.048**	**0**
2010-2019	**0**	**1.622**	**0**

Âge moyen du réseau en années : 40,2 (38,4 en 2016-2017).

Nombre de mètres linéaires posés par année (extensions, renouvellements, déplacements)

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
243	436	459	85	10	175	319	0	49	407	0	0
2012	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**					
18	118	0	259	1.199	73	500					

Décennie de pose des postes réseau

Sans objet pour Carbon-Blanc en 2017-2018.

Etat des règlements financiers intervenus entre l'autorité concédante et le concessionnaire sur l'exercice

Sans objet pour Carbon-Blanc en 2017-2018.

Liste des immeubles mis à disposition par l'autorité concédante

Sans objet pour Carbon-Blanc en 2017-2018.

5 / ELEMENTS PREVISIONNELS

Liste des principales extensions de réseau gaz en prévision sur l'exercice 2018-2019

Extensions commerciales

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIC	MATIERI
RUE DES	FRERES LUMIERE	550	MPB	PE

Liste des travaux de renouvellement en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Carbon-Blanc en 2018-2019.

Liste des travaux de déplacement réseau en prévision sur l'exercice 2017-2018

Sans objet pour Carbon-Blanc en 2018-2019.

Liste des travaux de déviation tramway en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Carbon-Blanc en 2018-2019.

Compte rendu annuel de concession

Annexes

Eysines

Exercice 2017-2018

RÉGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

1 / ELEMENTS FINANCIERS

Patrimoine de la concession et investissements

Ouvrages constituant le réseau

Biens mis en concession	30-sept.-17			30-sept.-18		
	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Par le concessionnaire						
Branchements	433 938,47	28 503,97	405 434,50	461 788,29	57 828,48	403 959,81
Canalisations	725 976,85	50 698,42	675 278,43	1 991 180,90	144 003,43	1 847 177,47
Compteurs	338 905,41	140 703,05	198 202,36	332 221,39	138 668,25	193 553,14
Détendeurs	74 275,57	23 051,11	51 224,46	80 545,39	27 005,40	53 539,99
Postes	44 967,37	6 776,24	38 191,13	44 967,37	13 472,60	31 494,77
Protection cathodique	9 832,68	702,36	9 130,32	9 832,68	1 404,72	8 427,96
Total par le concessionnaire	**1 627 896,35**	**250 435,15**	**1 377 461,20**	**2 920 536,02**	**382 382,88**	**2 538 153,14**
Par le concédant						
Branchements	614 688,31	607 683,63	7 004,68	614 678,70	609 957,02	4 721,68
Canalisations	2 163 665,58	2 147 668,89	15 996,69	2 159 918,98	2 150 066,74	9 852,24
Postes	16 559,53	16 559,53	0,00	16 559,53	16 559,53	0,00
Protection cathodique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total par le concédant	**2 794 913,42**	**2 771 912,05**	**23 001,37**	**2 791 157,21**	**2 776 583,29**	**14 573,92**
Total général	4 422 809,77	3 022 347,20	1 400 462,57	5 711 693,23	3 158 966,17	2 552 727,06
% de la Concession	**1,1%**			**1,9%**		

Tous les ouvrages constituant le réseau ont la nature de biens de retour (art. 2 du contrat).

Autres biens utilisés par le concessionnaire

		30/09/2017			30/09/2018		
		Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Biens propres	Œuvres d'art	5 394	0	5 394	0	0	0
	Mobilier	20 592	14 897	5 695	19 606	12 930	6 675
Biens de reprise	Véhicules	8 614	8 078	536	9 532	8 339	1 193
	Outillage industriel	59 012	53 818	5 194	61 319	56 235	5 083
Biens de retour	Matériel informatique	38 994	32 663	6 331	15 792	11 975	3 817
	Logiciels	495 777	427 221	68 556	274 632	224 372	50 259
Total		**628 382**	**536 676**	**91 706**	**380 880**	**313 852**	**67 028**

(Valeurs proratisées à l'aide d'une clé de répartition fondée sur les recettes liées aux activités réalisées sur le territoire de la commune)

2 / QUALITE DE SERVICE

Indicateurs de performance visés à l'Annexe 1 du contrat

RÉGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

INDICATEURS DE PERFORMANCE 2017/2018
EYSINES

Indicateurs	Description	2017-2018	2016-2017	2015-2016
QUALITE DU GAZ				
Fuites de gaz				
Nombre de fuites sur canalisations.	Nombre de fuites sur réseau y compris postes de distribution publique, dont recherche systématique de fuites et dont dommages comptabilisés suite à intervention de sécurité (IS), hors branchements, postes de détente clients et compteurs clients.	18	1	1
Nombre de fuites sur branchements.	Nombre de fuites avérées sur branchements, dont recherche systématique de fuite et dont dommages comptabilisés suite à IS.	35	10	16
Nombre de fuites sur postes de détente clients et compteurs clients.	Nombre de fuites avérées sur postes de détente clients et compteurs clients, dont dommages comptabilisés suite à IS.	3	31	34
Nombre de fuites sur conduites d'immeubles/montantes.	Nombre de fuites sur conduites d'immeuble / conduites montantes dont dommages comptabilisés suite à IS.	1	2	1
Visites annuelles des postes de distribution publique				
Nombre de visites.	Nombre de postes de détente réseau visités.	3	1	1
Interventions de sécurité				
Nombre d'endommagements de tiers sur ouvrages en concession.	Nombre d'endommagements de tiers ayant causé une fuite sur canalisations, branchements, postes de détente, compteurs.	13	14	9
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur ouvrages en concession.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur ouvrages en concession, hors endommagement de tiers.	57	44	52
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur installations clients.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur installations clients, hors endommagements de tiers.	16	8	10
Nombre des autres interventions de sécurité.	Nombre des interventions autres que pour fuites de gaz (appels fondés et appels non fondés).	62	48	48
Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés.	Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés, suite à incident ou intervention non planifiée.	2	0	0
QUALITE DES SERVICES				
Indicateurs choisis par l'autorité concédante dans la liste des indicateurs fixés par arrêté ministériel.	Les définitions et les modes de calcul des indicateurs retenus sont ceux de l'arrêté ministériel.	0	0	0
BIO-METHANE				
Nombre de sites effectifs.	Nombre de raccordements d'installations de production de bio-méthane.	0	0	0

Bilan annuel de sécurité transmis à la DREAL

Ce bilan est annexé à la fin du document.

Liste des incidents survenus sur le réseau et ayant entraîné une interruption de service

Incidents devant être reportés à la DREAL en application de l'article 21 de l'arrêt du 13 juillet 2000 *« portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations »*.

PRODUITS DE LA COMBUSTION

Numéro	Date et heure	Commune	Commentaires
18-01	15/01/2018 – 21 h 34	EYSINES 64 avenue du Haillan.	Appel client pour odeur de gaz. Fuite de gaz sur raccord chaudière. Egalement, lorsque la hotte et la chaudière sont en fonctionnement, l'agent REGAZ mesure une présence importante de CO (> 500 PPM). L'agent contacte le SDIS. Les deux personnes présentes n'ont pas été évacuées à l'hôpital.

Incidents ayant justifié la mise en œuvre d'une « *Procédure Gaz Renforcée* » (PGR)

Réf.	Adresse		Date et Heure d'appel	Motif de l'appel	Initiative déclcht. PGR	Heure de transmiss°	Heure d' arrivée	Délai de déplact.	Mise hors danger	Pression ouvrage	Equipement endommagé	Cause	Nb. Clients coupés
	N°	Voie											
2850639	277	HAILLAN	07/11/2017 09:09	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	09:13	09:35	21	09:35			Dommage	225
2857409	3	AIME CESAIRE	24/11/2017 11:56	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	SDIS	12:00	12:20	19	12:40	MPB	Canalisation	Dommage	0
2880479	20	GABRIEL MOUSSA	07/02/2018 14:14	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	14:18	14:55	36	15:00	MPB	Prise de Branchement	Dommage	280
2900659	73	HIPPODROME	09/04/2018 13:36	AUTRE MOTIF DEP	REGAZ	13:41	13:45	3		MPB	Branchement	Dommage	

Ensemble des incidents survenus sur l'exercice

	2016-2017	*2017-2018*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz avant compteur.	44	*57*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz après compteur.	8	*16*
Nombre d'endommagements d'ouvrages gaz causés par les entreprises de travaux publics ou des tiers.	14	*13*

Parc des dispositifs de comptage

Situation au 30 septembre 2018

Compteurs	2016-2017	*2017-2018*
6 et 10 m3/h	6.397	*6.511*
16 à 100 m3/h	79	*79*
> 100 m3/h	10	*11*
Total	6.486	*6.601*

Nouveaux raccordements réalisés sur l'exercice

Nouveaux raccordements 2017-2018	**Nombre de Branchements**	**Nombre de Compteurs**
	100	90
2016-2017	*49*	*271*

Actions mises en œuvre pour garantir les valeurs de PCS

Aucune action n'a été mise en œuvre sur l'exercice car ces valeurs sont déterminées, et communiquées quotidiennement, par le gestionnaire de réseau de transport TIGF sans que REGAZ ne puisse opérer un quelconque contrôle.

3 / TRAVAUX REALISES

Dépenses relatives aux extensions pour lesquelles l'autorité concédante a versé une participation financière

Sans objet pour Eysines en 2017-2018.

Liste des principales extensions de réseau gaz réalisées sur l'exercice

Extensions commerciales

ADRESSE	LIBELLE	MAT	PRESSION	ML POSE	MONTANT	ATTACHEMEN
40 RUE D EYSINES 33320 EYSINES	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	120	14 659,20	IA268708
67 RUE DES GRAVES 33320 EYSINES	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	50	13 647,17	IA268903
AV DU HAILLAN 33320 EYSINES	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	170	16 447,89	IA260903
54 RUE DE MONTALIEU 33320 EYSINES	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	54	2 262,54	IA268906

Total 2017-2018	**394 ml**
2016-2017	*850 ml*

Liste des travaux de renouvellement réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Eysines en 2017-2018.

Total 2017-2018	**0 ml**
Total 2016-2017	*0 ml*

Liste des travaux de déplacement réseau réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Eysines en 2017-2018.

Total 2017-2018	**0 ml**
Total 2016-2017	*0 ml*

Liste des travaux de déviation tramway réalisés sur l'exercice

ADRESSE	LIBELLE	MAT	PRESSION	ML POSE	MONTANT	ATTACHEMEN
AV DE PICOT 33320 EYSINES	DEVIATION TRAMWAY	AC	MPB	300	323 548,05	IR26TS01
RUE JEAN JAURES 33320 EYSINES	DEVIATION TRAMWAY			20,7	40 003,62	IR26TS04
AV DU TAILLAN MEDOC 33320 EYSINES	DEVIATION TRAMWAY			207,3	109 554,30	IR26TS0E
RUE JEAN JAURES 33320 EYSINES	DEVIATION TRAMWAY			57,6	68 077,56	IR26TS0F

Total 2017-2018	**585,6 ml**
2016-2017	*740 ml*

Abandon d'ouvrages sur l'exercice

COMMUNE	LOCALISATION	LONGUEUR ML	MATIERE
EYSINES	DEES (RUE DU)	29	ACIER
EYSINES	DUMONT PAUL (RUE)	35	PE
EYSINES	HAILLAN (AVENUE DU)	1,4	PE
EYSINES	JAURES JEAN (RUE)	50	ACIER
EYSINES	PICOT (AVENUE DE)	350,6	ACIER
EYSINES	PICOT (AVENUE DE)	78,6	PE
EYSINES	PORC MARTIN (RUE)	2,8	ACIER
EYSINES	SIBASSIE DANIEL (RUE)	3,5	ACIER
EYSINES	TAILLAN MEDOC (AVENUE DU)	132,5	ACIER
EYSINES	TRIAT BERTRAND (RUE)	0,4	ACIER
EYSINES	VIGNAN (RUE DU)	11,1	ACIER
EYSINES	VILLEMEUR LIEUTENANT (RUE)	18	ACIER

Total 2017-2018	**712,9 ml**
2016-2017	*1.396,3 ml*

Bilan des actions préventives réalisées

	2016-2017	*2017-2018*
Contrôle de l'étanchéité des ouvrages par Véhicule de Surveillance du Réseau	88 km	*4,59 km*
Ratissage pédestre	0,67 km	*1,51 km*
Nombre de vannes contrôlées	195	*88*
Nombre de compteurs contrôlés	182	*173*
Nombre de détendeurs contrôlés	18	*24*
Nombre de conduites montantes contrôlées	11	*12*

4 / PATRIMOINE

Constitution du réseau au 30 septembre 2018

Canalisations		
Régime de pression[1]		
Moyenne Pression C	km	**3,228**
Moyenne Pression B	km	**90,966**
Basse Pression	km	**0**
Total 2017-2018	**km**	**94,194**
Total 2016-2017	km	*93,280*

Types de matériaux		
Fonte ductile GS	km	**0**
Fonte ductile 2GS	km	**0**
Acier	km	**76,591**
PE	km	**17,603**

[1] Réseau Basse Pression BP : pression normale de service n'excédant pas 50 mbars.
Réseau Moyenne Pression B : pression normale de service comprise entre 0,4 et 4 bars.
Réseau Moyenne Pression C : pression normale de service comprise entre 4 et 25 bars.

Postes de détente réseau	u	
Transport/Distribution		0
25 bars / 4 bars	u	1
4 bars/ 20mbar	u	0

Répartition des conduites par âge (en ml) et par pression

DECENNIE	Basse Pression	Moyenne Pression B	Moyenne Pression C
Avant 1950	**0**	**0**	**0**
1950-1959	**0**	**0**	**1.708**
1960-1969	**0**	**18.981**	**896**
1970-1979	**0**	**32.445**	**133**
1980-1989	**0**	**18.300**	**0**
1990-1999	**0**	**8.788**	**462**
2000-2009	**0**	**4.391**	**29**
2010-2019	**0**	**8.061**	**1**

Âge moyen du réseau en années : 37,8 (36,6 en 2016-2017).

Nombre de mètres linéaires posés par année (extensions, renouvellements, déplacements)

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
1.435	412	686	902	965	52	45	0	114	384	513	50
2012	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**					
286	530	1.020	998	570	1.590	979,60					

Décennie de pose des postes réseau

DECENNIE					
1960-1969	**1970-1979**	**1980-1989**	**1990-1999**	**2000-2009**	**2010-2019**
				1	

Etat des règlements financiers intervenus entre l'autorité concédante et le concessionnaire sur l'exercice

Sans objet pour Eysines en 2017-2018.

Liste des immeubles mis à disposition par l'autorité concédante

Sans objet pour Eysines en 2017-2018

5 / ELEMENTS PREVISIONNELS

Liste des principales extensions de réseau gaz en prévision sur l'exercice 2018-2019

Extensions commerciales

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIO	MATIERI
RUE	ARMAND GUIRAUD	110	MPB	PE
CHEMIN DE	BOS	450	MPB	PE
RUE DU	DEES	95	MPB	PE
RUE DE	GASTEBOY	115	MPB	PE
AVENUE DU	MEDOC	350	MPB	PE
RUE DE	MONTALIEU	43	MPB	PE
RUE DU	MOULIN A VENT	105	MPB	PE
AVENUE DE	ST MEDARD	160	MPB	PE

Liste des travaux de renouvellement en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Eysines en 2018-2019.

Liste des travaux de déplacement réseau en prévision sur l'exercice 2018-2019

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIO	MATIERI
RUE	BERTRAND TRIAT	75	MPB	PE
ALLEE DE L'	EUROPE	220	MPB	PE
RUE	MARTIN PORC	260	MPB	PE

Liste des travaux de déviation tramway en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Eysines en 2018-2019.

Compte rendu annuel de concession

Annexes

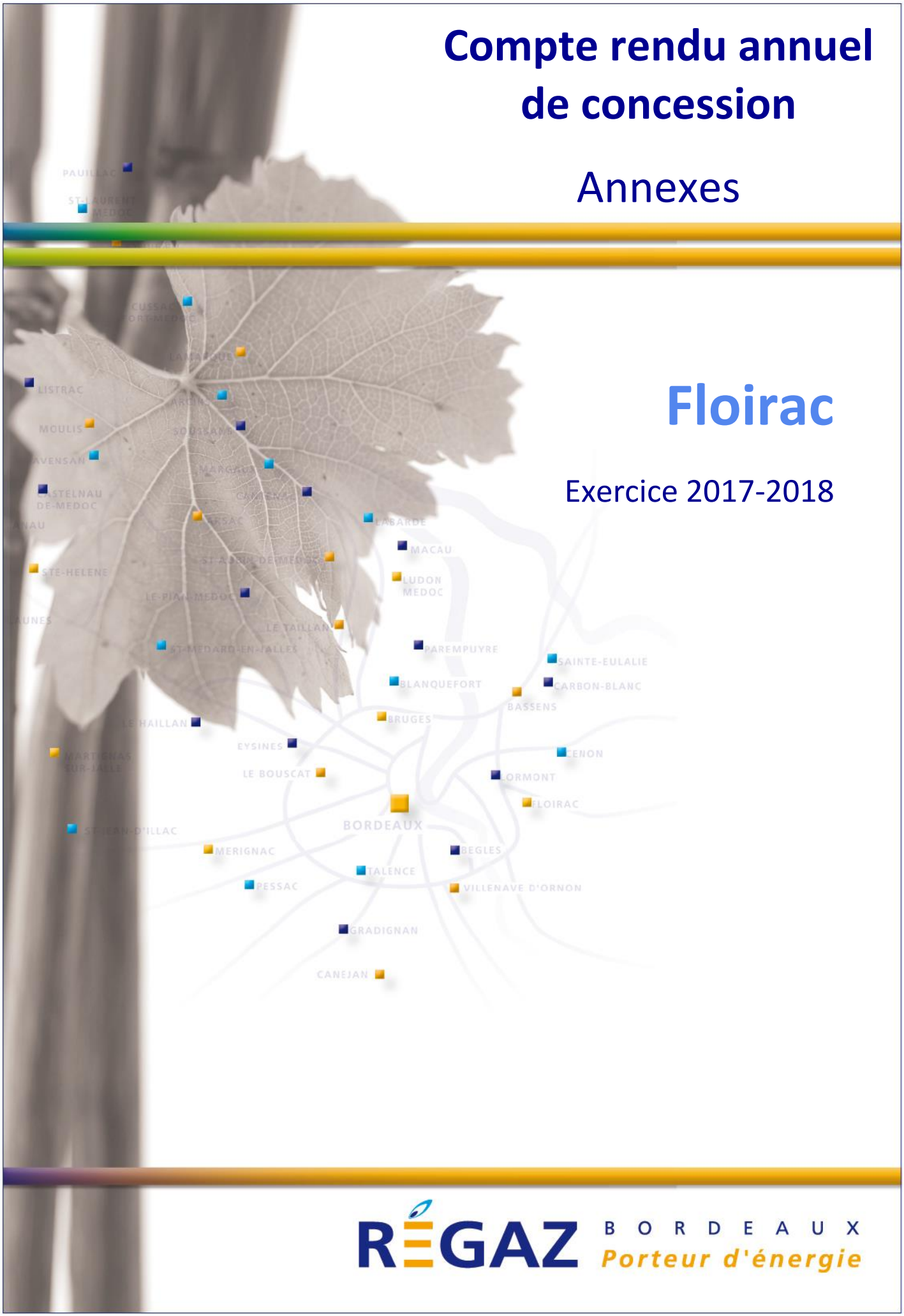

Floirac

Exercice 2017-2018

REGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

1 / ELEMENTS FINANCIERS

Patrimoine de la concession et investissements

Ouvrages constituant le réseau

Biens mis en concession	30-sept.-17			30-sept.-18		
	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Par le concessionnaire						
Branchements	326 844,19	20 249,15	306 595,04	340 493,50	40 825,68	299 667,82
Canalisations	1 639 297,92	99 903,35	1 539 394,57	1 817 176,00	199 833,65	1 617 342,35
Compteurs	246 374,50	89 360,11	157 014,39	239 771,38	90 795,80	148 975,58
Détendeurs	62 447,28	16 852,20	45 595,08	75 401,12	20 345,46	55 055,66
Postes	95 347,98	10 669,79	84 678,19	96 933,98	20 981,50	75 952,48
Protection cathodique	46 790,54	3 821,82	42 968,72	46 790,54	7 489,02	39 301,52
Total par le concessionnaire	2 417 102,41	240 856,42	2 176 245,99	2 616 566,52	380 271,11	2 236 295,41
Par le concédant						
Branchements	486 746,68	464 647,12	22 099,56	486 746,68	472 038,28	14 708,40
Canalisations	2 089 234,06	1 926 719,94	162 514,12	2 086 160,66	1 952 927,55	133 233,11
Postes	17 471,78	16 668,76	803,02	17 471,78	16 769,20	702,58
Protection cathodique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total par le concédant	2 593 452,52	2 408 035,82	185 416,70	2 590 379,12	2 441 735,03	148 644,09
Total général	5 010 554,93	2 648 892,24	2 361 662,69	5 206 945,64	2 822 006,14	2 384 939,50
% de la Concession	1,8%			1,7%		

Tous les ouvrages constituant le réseau ont la nature de biens de retour (art. 2 du contrat).

Autres biens utilisés par le concessionnaire

		30/09/2017			30/09/2018		
		Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Biens propres	Œuvres d'art	3 726	0	3 726	0	0	0
	Mobilier	14 224	10 290	3 934	13 162	8 681	4 481
Biens de reprise	Véhicules	5 950	5 580	370	6 399	5 598	801
	Outillage industriel	40 763	37 175	3 588	41 166	37 753	3 413
Biens de retour	Matériel informatique	26 935	22 562	4 373	10 602	8 039	2 563
	Logiciels	342 459	295 104	47 355	184 373	150 631	33 741
Total		**434 056**	**370 710**	**63 346**	**255 702**	**210 703**	**44 999**

(Valeurs proratisées à l'aide d'une clé de répartition fondée sur les recettes liées aux activités réalisées sur le territoire de la commune)

2 / QUALITE DE SERVICE

Indicateurs de performance visés à l'Annexe 1 du contrat

RÉGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

INDICATEURS DE PERFORMANCE 2017/2018

FLOIRAC

Indicateurs	Description	2017-2018	2016-2017	2015-2016
QUALITE DU GAZ				
Fuites de gaz				
Nombre de fuites sur canalisations.	Nombre de fuites sur réseau y compris postes de distribution publique, dont recherche systématique de fuites et dont dommages comptabilisés suite à intervention de sécurité (IS), hors branchements, postes de détente clients et compteurs clients.	2	1	2
Nombre de fuites sur branchements.	Nombre de fuites avérées sur branchements, dont recherche systématique de fuite et dont dommages comptabilisés suite à IS.	18	1	18
Nombre de fuites sur postes de détente clients et compteurs clients.	Nombre de fuites avérées sur postes de détente clients et compteurs clients, dont dommages comptabilisés suite à IS.	3	12	15
Nombre de fuites sur conduites d'immeubles/montantes.	Nombre de fuites sur conduites d'immeuble / conduites montantes dont dommages comptabilisés suite à IS.	0	1	1
Visites annuelles des postes de distribution publique				
Nombre de visites.	Nombre de postes de détente réseau visités.	8	6	9
Interventions de sécurité				
Nombre d'endommagements de tiers sur ouvrages en concession.	Nombre d'endommagements de tiers ayant causé une fuite sur canalisations, branchements, postes de détente, compteurs.	5	3	4
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur ouvrages en concession.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur ouvrages en concession, hors endommagement de tiers.	23	15	36
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur installations clients.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur installations clients, hors endommagements de tiers.	11	6	8
Nombre des autres interventions de sécurité.	Nombre des interventions autres que pour fuites de gaz (appels fondés et appels non fondés).	24	64	64
Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés.	Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés, suite à incident ou intervention non planifiée.	0	0	0
QUALITE DES SERVICES				
Indicateurs choisis par l'autorité concédante dans la liste des indicateurs fixés par arrêté ministériel.	Les définitions et les modes de calcul des indicateurs retenus sont ceux de l'arrêté ministériel.	0	0	0
BIO-METHANE				
Nombre de sites effectifs.	Nombre de raccordements d'installations de production de bio-méthane.	0	0	0

Bilan annuel de sécurité transmis à la DREAL

Ce bilan est annexé à la fin du document.

Liste des incidents survenus sur le réseau et ayant entraîné une interruption de service

Incidents devant être reportés à la DREAL en application de l'article 21 de l'arrêt du 13 juillet 2000 « *portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations* ».

Sans objet pour Floirac en 2017-2018.

Incidents ayant justifié la mise en œuvre d'une « *Procédure Gaz Renforcée* » (PGR)

Réf.	Adresse		Date et Heure d'appel	Motif de l'appel	Initiative déclcht. PGR	Heure de transmiss°	Heure d' arrivée	Délai de déplact.	Mise hors danger	Pression ouvrage	Equipement endommagé	Cause	Nb. Clients coupés
	N°	Voie											
2846250	5	LAMPROIE	30/10/2017 13:40	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	13:53	14:25	32	14:00	MPB	Autre	Dommage	0
2855600	66	JEAN JAURES	17/11/2017 09:20	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	09:20	09:25	4	09:35	MPB	Prise de Branchement	Dommage	0
2907321	5	PAUL GROS	26/04/2018 19:53	ODEUR DE GAZ EXTERIEURE	SDIS	19:55	20:05	10	20:15	MPB	Branchement	Environnement	0

Ensemble des incidents survenus sur l'exercice

	2016-2017	*2017-2018*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz avant compteur.	15	*23*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz après compteur.	6	*11*
Nombre d'endommagements d'ouvrages gaz causés par les entreprises de travaux publics ou des tiers.	3	*5*

Parc des dispositifs de comptage

Situation au 30 septembre 2018

Compteurs	2016-2017	*2017-2018*
6 et 10 m3/h	4.639	*4.614*
16 à 100 m3/h	64	*66*
> 100 m3/h	6	*7*
Total	4.709	*4.687*

Nouveaux raccordements réalisés sur l'exercice

Nouveaux raccordements 2017-2018	Nombre de Branchements	Nombre de Compteurs
	55	114
2016-2017	*7*	*69*

Actions mises en œuvre pour garantir les valeurs de PCS

Aucune action n'a été mise en œuvre sur l'exercice car ces valeurs sont déterminées, et communiquées quotidiennement, par le gestionnaire de réseau de transport TIGF sans que REGAZ ne puisse opérer un quelconque contrôle.

3 / TRAVAUX REALISES

Dépenses relatives aux extensions pour lesquelles l'autorité concédante a versé une participation financière

Sans objet pour Floirac en 2017-2018.

Liste des principales extensions de réseau gaz réalisées sur l'exercice

Extensions commerciales

Sans objet pour Floirac en 2017-2018.

Total 2017-2018	**0 ml**
2016-2017	*10 ml*

Liste des travaux de renouvellement réalisés sur l'exercice

ADRESSE	LIBELLE	MAT	PRESSION	ML POSE	MONTANT	ATTACHEMEN
RUE DE LA GRAVETTE 33270 FLOIRAC	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	41	7 727,05	IR193308
RUE DE LA PAIX 33270 FLOIRAC	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	369	137 008,65	IR193309

Total 2017-2018	**410 ml**
Total 2016-2017	*0 ml*

Liste des travaux de déplacement réseau réalisés sur l'exercice

ADRESSE	LIBELLE	MAT	PRESSION	ML POSE	MONTANT	ATTACHEMEN
RUE EDOUARD VAILLANT 33270 FLOIRAC	DEPLACEMENT RESEAU	PE	BP	2,3	2 179,94	IR19DR02

Total 2017-2018	**2,3 ml**
Total 2016-2017	*0 ml*

Liste des travaux de déviation tramway réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Floirac en 2017-2018.

Total 2017-2018	**0 ml**
2016-2017	*0 ml*

Abandon d'ouvrages sur l'exercice

COMMUNE	LOCALISATION	LONGUEUR ML	MATIERE
FLOIRAC	FRANCE ANATOLE (RUE)	4,5	FONTE
FLOIRAC	FRANCE ANATOLE (RUE)	5,9	PE

Total 2017-2018	**10,4 ml**
2016-2017	*616,2 ml*

Bilan des actions préventives réalisées

	2016-2017	*2017-2018*
Contrôle de l'étanchéité des ouvrages par Véhicule de Surveillance du Réseau ***Le Véhicule de Surveillance du Réseau contrôlera les ouvrages de votre commune en 2018/2019.***	12,52 km	*27,89 km*
Ratissage pédestre	0 km	*0,12 km*
Nombre de vannes contrôlées	92	*46*
Nombre de compteurs contrôlés	299	*152*
Nombre de détendeurs contrôlés	21	*42*
Nombre de conduites montantes contrôlées	13	*0*

4 / PATRIMOINE

Constitution du réseau au 30 septembre 2018

Canalisations		
Régime de pression[1]		
Moyenne Pression C	km	**0,025**
Moyenne Pression B	km	**62,185**
Basse Pression	km	**4.260**
Total 2017-2018		*66.471*
Total 2016-2017	km	*66,435*
Postes de détente réseau	**u**	
Transport/Distribution		0
25 bars / 4 bars	u	1
4 bars/ 20mbar	u	6

Types de matériaux		
Fonte ductile GS	km	**0,398**
Fonte ductile 2GS	km	**3,731**
Acier	km	**42,546**
PE	km	**19,795**
Autres	km	**0,001**

Répartition des conduites par âge (en ml) et par pression

DECENNIE	Basse Pression	Moyenne Pression B	Moyenne Pression C
Avant 1950	**0**	**0**	**0**
1950-1959	**0**	**0**	**0**
1960-1969	**595**	**4.711**	**0**
1970-1979	**2.818**	**16.853**	**10**
1980-1989	**660**	**21.832**	**0**
1990-1999	**114**	**5.197**	**0**
2000-2009	**3**	**7.267**	**0**
2010-2019	**70**	**6.326**	**15**

Âge moyen du réseau en années : 32,9 (31,5 en 2016-2017).

[1] Réseau Basse Pression BP : pression normale de service n'excédant pas 50 mbars.
Réseau Moyenne Pression B : pression normale de service comprise entre 0,4 et 4 bars.
Réseau Moyenne Pression C : pression normale de service comprise entre 4 et 25 bars.

Nombre de mètres linéaires posés par année (extensions, renouvellements, déplacements)

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
997	898	138	159	465	599	1.015	94	703	484	232	6.687
2012	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**					
432	1.046	0	2.650	240	80	412,30					

Décennie de pose des postes réseau

DECENNIE					
1960-1969	**1970-1979**	**1980-1989**	**1990-1999**	**2000-2009**	**2010-2019**
1	1		1	4	

Etat des règlements financiers intervenus entre l'autorité concédante et le concessionnaire sur l'exercice

Sans objet pour Floirac en 2017-2018.

Liste des immeubles mis à disposition par l'autorité concédante

Sans objet pour Floirac en 2017-2018.

5 / ELEMENTS PREVISIONNELS

Liste des principales extensions de réseau gaz en prévision sur l'exercice 2018-2019

Extensions commerciales

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIC	MATIERI
RUE	FEDERICO GARCIA LORCA	200	MPB	PE
RUE DE LA	LAMPROIE	420	MPB	PE
AVENUE DE LA	LIBERATION	120	MPB	PE
RUE	PAUL LAFFARGUE	180	MPB	PE
CHEMIN DES	PLATEAUX	120	MPB	PE

Liste des travaux de renouvellement en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Floirac en 2018-2019.

Liste des travaux de déplacement réseau en prévision sur l'exercice 2018-2019

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIO	MATIERI
CHEMIN	CLERC	304	MPB	PE
AVENUE	PASTEUR	710	MPB	PE

Liste des travaux de déviation tramway en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Floirac en 2018-2019.

Compte rendu annuel de concession

Annexes

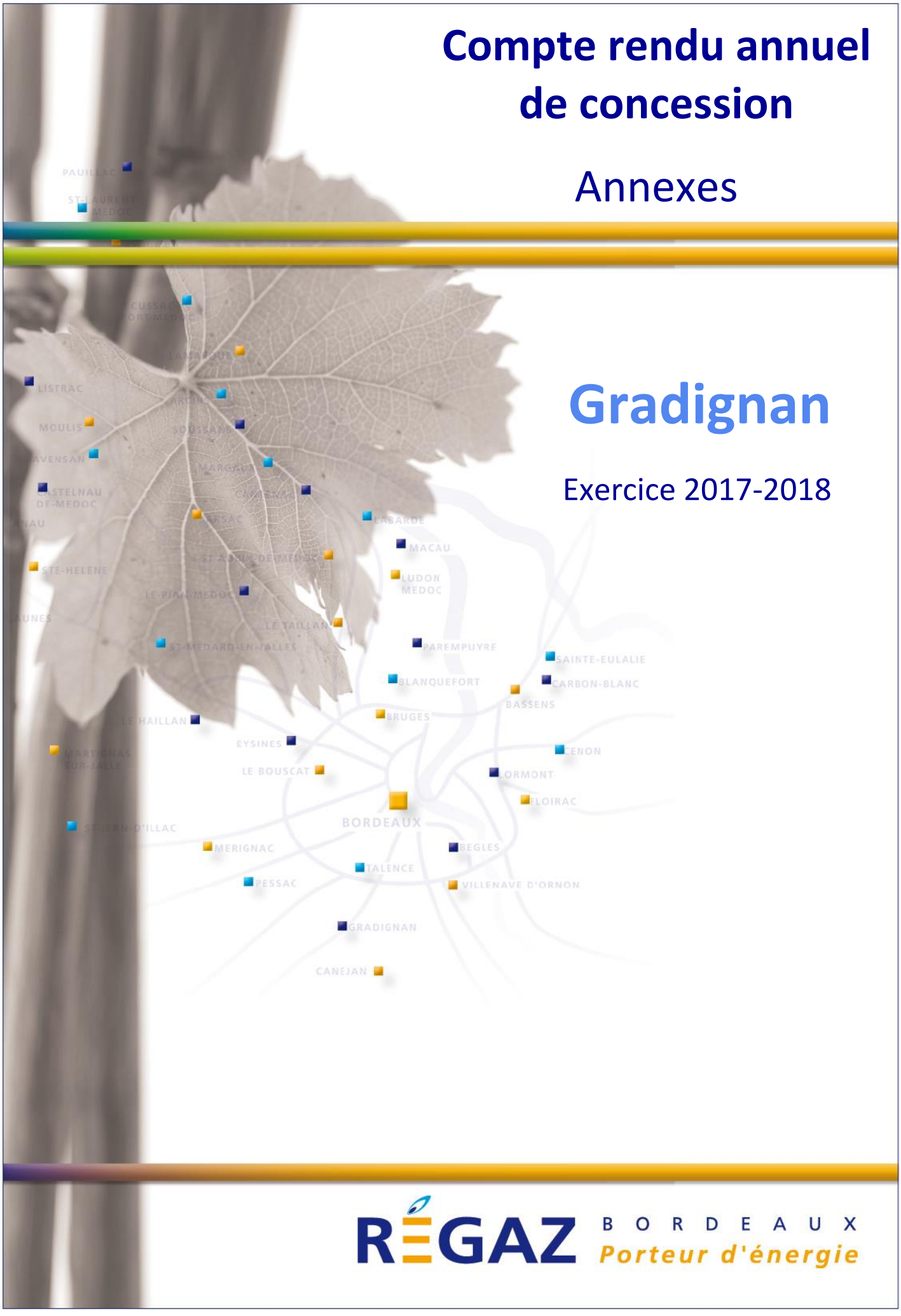

Gradignan

Exercice 2017-2018

REGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

1 / ELEMENTS FINANCIERS

Patrimoine de la concession et investissements

Ouvrages constituant le réseau

Biens mis en concession	30-sept.-17			30-sept.-18		
	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Par le concessionnaire						
Branchements	555 605,79	32 685,64	522 920,15	566 934,01	66 279,22	500 654,79
Canalisations	483 540,72	39 806,73	443 733,99	629 612,31	83 465,77	546 146,54
Compteurs	394 573,13	173 869,07	220 704,06	390 501,08	181 612,09	208 888,99
Détendeurs	113 735,11	27 707,49	86 027,62	119 544,01	33 106,27	86 437,74
Postes	18 670,31	3 270,95	15 399,36	25 551,31	6 831,14	18 720,17
Protection cathodique	28 885,83	2 758,68	26 127,15	28 885,83	5 517,36	23 368,47
Total par le concessionnaire	1 595 010,89	280 098,56	1 314 912,33	1 761 028,55	376 811,85	1 384 216,70
Par le concédant						
Branchements	781 531,21	774 538,54	6 992,67	781 207,85	776 506,94	4 700,91
Canalisations	3 564 272,68	3 544 096,86	20 175,82	3 564 272,68	3 554 560,62	9 712,06
Postes	38 668,12	37 967,57	700,55	38 668,12	38 513,09	155,03
Protection cathodique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total par le concédant	4 384 472,01	4 356 602,97	27 869,04	4 384 148,65	4 369 580,65	14 568,00
Total général	5 979 482,90	4 636 701,53	1 342 781,37	6 145 177,20	4 746 392,50	1 398 784,70
% de la Concession	**1,0%**			**1,0%**		

Tous les ouvrages constituant le réseau ont la nature de biens de retour (art. 2 du contrat).

Autres biens utilisés par le concessionnaire

		30/09/2017			30/09/2018		
		Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Biens propres	Œuvres d'art	6 245	0	6 245	0	0	0
	Mobilier	23 842	17 248	6 594	22 010	14 516	7 494
Biens de reprise	Véhicules	9 974	9 353	621	10 701	9 362	1 339
	Outillage industriel	68 327	62 313	6 013	68 840	63 133	5 707
Biens de retour	Matériel informatique	45 148	37 818	7 330	17 729	13 444	4 286
	Logiciels	574 030	494 653	79 377	308 318	251 894	56 424
	Total	**727 566**	**621 385**	**106 181**	**427 599**	**352 349**	**75 250**

(Valeurs proratisées à l'aide d'une clé de répartition fondée sur les recettes liées aux activités réalisées sur le territoire de la commune)

2 / QUALITE DE SERVICE

Indicateurs de performance visés à l'Annexe 1 du contrat

RÉGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

INDICATEURS DE PERFORMANCE 2017/2018
GRADIGNAN

Indicateurs	Description	2017-2018	2016-2017	2015-2016
QUALITE DU GAZ				
Fuites de gaz				
Nombre de fuites sur canalisations.	Nombre de fuites sur réseau y compris postes de distribution publique, dont recherche systématique de fuites et dont dommages comptabilisés suite à intervention de sécurité (IS), hors branchements, postes de détente clients et compteurs clients.	5	1	2
Nombre de fuites sur branchements.	Nombre de fuites avérées sur branchements, dont recherche systématique de fuite et dont dommages comptabilisés suite à IS.	27	10	12
Nombre de fuites sur postes de détente clients et compteurs clients.	Nombre de fuites avérées sur postes de détente clients et compteurs clients, dont dommages comptabilisés suite à IS.	12	19	13
Nombre de fuites sur conduites d'immeubles/montantes.	Nombre de fuites sur conduites d'immeuble / conduites montantes dont dommages comptabilisés suite à IS.	2	0	0
Visites annuelles des postes de distribution publique				
Nombre de visites.	Nombre de postes de détente réseau visités.	3	1	1
Interventions de sécurité				
Nombre d'endommagements de tiers sur ouvrages en concession.	Nombre d'endommagements de tiers ayant causé une fuite sur canalisations, branchements, postes de détente, compteurs.	7	5	7
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur ouvrages en concession.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur ouvrages en concession, hors endommagement de tiers.	46	30	27
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur installations clients.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur installations clients, hors endommagements de tiers.	19	6	6
Nombre des autres interventions de sécurité.	Nombre des interventions autres que pour fuites de gaz (appels fondés et appels non fondés).	39	89	89
Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés.	Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés, suite à incident ou intervention non planifiée.	0	0	0
QUALITE DES SERVICES				
Indicateurs choisis par l'autorité concédante dans la liste des indicateurs fixés par arrêté ministériel.	Les définitions et les modes de calcul des indicateurs retenus sont ceux de l'arrêté ministériel.	0	0	0
BIO-METHANE				
Nombre de sites effectifs.	Nombre de raccordements d'installations de production de bio-méthane.	0	0	0

Bilan annuel de sécurité transmis à la DREAL

Ce bilan est annexé à la fin du document.

Liste des incidents survenus sur le réseau et ayant entraîné une interruption de service

Incidents devant être reportés à la DREAL en application de l'article 21 de l'arrêt du 13 juillet 2000 « *portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations* ».

PRODUITS DE LA COMBUSTION

Numéro	Date et heure	Commune	Commentaires
17-36	05/11/2017 – 13 h 15	GRADIGNAN 6 allée Verdi.	Suite à des travaux sur les ouvrants de la pièce, la ventilation basse n'existe plus ; cette absence a entrainé, à priori, un défaut d'évacuation des produits de combustion.

AUTRE

Numéro	Date et heure	Commune	Commentaires
17-38	10/11/2017 – 19 h 28	GRADIGNAN 2 allée Mercure.	Sur place, le résident, atteint de la maladie d'Alzheimer, a voulu se servir des plaques de cuisson au gaz naturel, ma a oublié de les allumer, lors de l'absence de sa femme.
17-41	19/12/2017 – 00 h 05	GRADIGNAN 43 rue du Bourdillat.	Appel SDIS à 00 h 05 pour une fuite de gaz à l'extérieur. Un véhicule automobile a percuté un coffret gaz situé en limite de propriété provoquant une fuite non enflammée.

Incidents ayant justifié la mise en œuvre d'une « *Procédure Gaz Renforcée* » (PGR)

Réf.	Adresse		Date et Heure d'appel	Motif de l'appel	Initiative déclcht. PGR	Heure de transmiss°	Heure d' arrivée	Délai de déplact.	Mise hors danger	Pression ouvrage	Equipement endommagé	Cause	Nb. Clients coupés
	N°	Voie											
2865584	43	BOURDILLAT	18/12/2017 23:53	ODEUR DE GAZ EXTERIEURE	REGAZ	23:56	00:15	19		MPB	Compteur	Dommage	1
2880433		JEAN LARRIEU	07/02/2018 11:52	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	12:01	12:20	18	12:30	MPB	Branchement	Dommage	147
2882921	238	GENERAL DE GAULLE	20/02/2018 10:00	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	10:04	10:10	5	10:20	MPB	Canalisation	Dommage	5
2942489		GENERAL DE GAULLE	22/08/2018 13:50	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	13:53	14:10	17	14:35	MPB	Canalisation	Dommage	0

Ensemble des incidents survenus sur l'exercice

	2016-2017	*2017-2018*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz avant compteur.	*30*	*46*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz après compteur.	*6*	*19*
Nombre d'endommagements d'ouvrages gaz causés par les entreprises de travaux publics ou des tiers.	*5*	*7*

Parc des dispositifs de comptage

Situation au 30 septembre 2018

Compteurs	2016-2017	*2017-2018*
6 et 10 m3/h	6.837	*6.849*
16 à 100 m3/h	95	*98*
> 100 m3/h	23	*23*
Total	6.955	*6.970*

Nouveaux raccordements réalisés sur l'exercice

Nouveaux raccordements 2017-2018	**Nombre de Branchements**	**Nombre de Compteurs**
	21	38
2016-2017	*37*	*131*

Actions mises en œuvre pour garantir les valeurs de PCS

Aucune action n'a été mise en œuvre sur l'exercice car ces valeurs sont déterminées, et communiquées quotidiennement, par le gestionnaire de réseau de transport TIGF sans que REGAZ ne puisse opérer un quelconque contrôle.

3 / TRAVAUX REALISES

Dépenses relatives aux extensions pour lesquelles l'autorité concédante a versé une participation financière

Sans objet pour Gradignan en 2017-2018.

Liste des principales extensions de réseau gaz réalisées sur l'exercice

Extensions commerciales

ADRESSE	LIBELLE	MAT	PRESSION	ML POSE	MONTANT	ATTACHEMEN
102 RTE DE CANEJAN 33170 GRADIGNAN	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	150	6 283,28	IA238902
ALL DU CLOS ST FRANCOIS 33170 GRADIGNAN	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	46	1 112,03	IA231601

Total 2017-2018	**196 ml**
2016-2017	*692 ml*

Liste des travaux de renouvellement réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Gradignan en 2017-2018.

Total 2017-2018	**0 ml**
Total 2016-2017	*0 ml*

Liste des travaux de déplacement réseau réalisés sur l'exercice

ADRESSE	LIBELLE	MAT	PRESSION	ML POSE	MONTANT	ATTACHEMEN
PL BERNARD ROUMEGOUX 33170 GRADIGNAN	DEPLACEMENT RESEAU	AC	MPB	15	8 293,16	IR23DS03

Total 2017-2018	**15 ml**
Total 2016-2017	*0 ml*

Liste des travaux de déviation tramway réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Gradignan en 2017-2018.

Abandon d'ouvrages sur l'exercice

COMMUNE	LOCALISATION	LONGUEUR ML	MATIERE
GRADIGNAN	ROUMEGOUX BERNARD (PLACE)	5,9	ACIER

Total 2017-2018	**5,9 ml**
2016-2017	118,7 ml

Bilan des actions préventives réalisées

	2016-2017	*2017-2018*
Contrôle de l'étanchéité des ouvrages par Véhicule de Surveillance du Réseau ***Le Véhicule de Surveillance du Réseau contrôlera les ouvrages de votre commune en 2018/2019.***	0,29 km	*0,25 km*
Ratissage pédestre	0 km	*1,34 km*
Nombre de vannes contrôlées	136	*155*
Nombre de compteurs contrôlés	517	*128*
Nombre de détendeurs contrôlés	39	*46*
Nombre de conduites montantes contrôlées	6	*0*

4 / PATRIMOINE

Constitution du réseau au 30 septembre 2018

Canalisations		
Régime de pression[1]		
Moyenne Pression C	km	**6,580**
Moyenne Pression B	km	**120,024**
Basse Pression	km	**0**
Total 2017-2018	**km**	**126,604**
Total 2016-2017	km	*126,335*
Postes de détente réseau	**u**	
Transport/Distribution		1
25 bars / 4 bars	u	1
4 bars/ 20mbar	u	0

Types de matériaux		
Fonte ductile GS	km	**0**
Fonte ductile 2GS	km	**0**
Acier	km	**111,898**
PE	km	**14,682**
Autres	Km	**0,024**

[1] Réseau Basse Pression BP : pression normale de service n'excédant pas 50 mbars.
Réseau Moyenne Pression B : pression normale de service comprise entre 0,4 et 4 bars.
Réseau Moyenne Pression C : pression normale de service comprise entre 4 et 25 bars.

Répartition des conduites par âge (en ml) et par pression

DECENNIE	Basse Pression	Moyenne Pression B	Moyenne Pression C
Avant 1950	**0**	**0**	**0**
1950-1959	**0**	**4.950**	**0**
1960-1969	**0**	**23.255**	**6.473**
1970-1979	**0**	**45.703**	**107**
1980-1989	**0**	**29.639**	**0**
1990-1999	**0**	**8.415**	**0**
2000-2009	**0**	**4.308**	**0**
2010-2019	**0**	**3.753**	**0**

Âge moyen du réseau en années : 41,9 (40,2 en 2016-2017).

Nombre de mètres linéaires posés par année (extensions, renouvellements, déplacements)

2000	**2001**	**2002**	**2003**	**2004**	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**
511	536	325	278	652	761	588	469	236	135	197	500
2012	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**					
0	225	623	391	175	692	211					

Décennie de pose des postes réseau

DECENNIE					
1960-1969	**1970-1979**	**1980-1989**	**1990-1999**	**2000-2009**	**2010-2019**
1					

Etat des règlements financiers intervenus entre l'autorité concédante et le concessionnaire sur l'exercice

Sans objet pour Gradignan en 2017-2018.

Liste des immeubles mis à disposition par l'autorité concédante

Sans objet pour Gradignan en 2017-2018.

5 / ELEMENTS PREVISIONNELS

Liste des principales extensions de réseau gaz en prévision sur l'exercice 2018-2019

Extensions commerciales

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIC	MATIERI
RUE DU	BRANDIER	140	MPB	PE
ROUTE DE	CANEJAN	120	MPB	PE
RUE DE LA	LANDETTE	190	MPB	PE

Liste des travaux de renouvellement en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Gradignan en 2018-2019.

Liste des travaux de déplacement réseau en prévision sur l'exercice 2018-2019

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIC	MATIERI
AVENUE	JEAN LARRIEU	50	MPB	ACIER

Liste des travaux de déviation tramway en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Gradignan en 2018-2019.

Compte rendu annuel de concession

Annexes

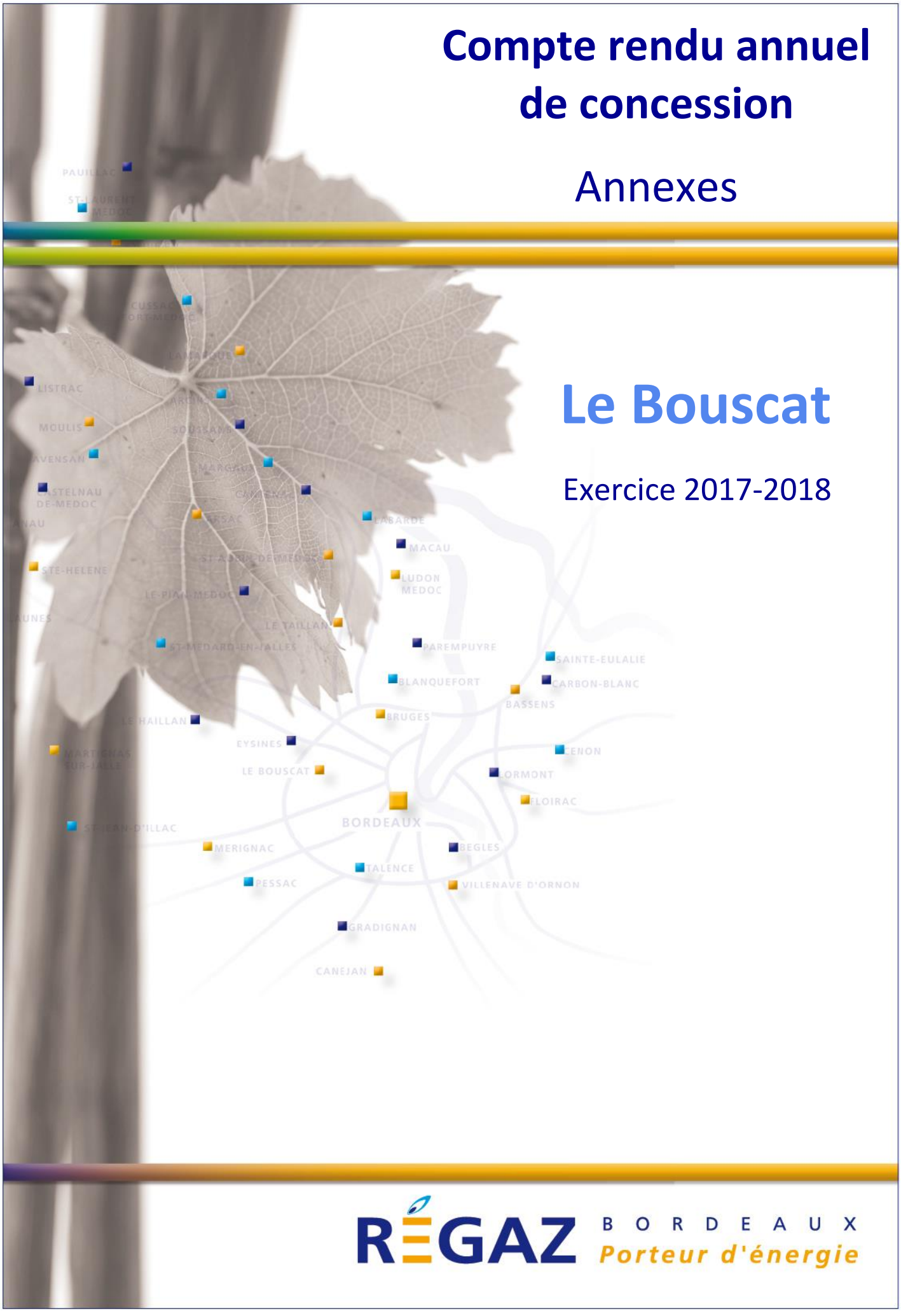

Le Bouscat

Exercice 2017-2018

REGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

1 / ELEMENTS FINANCIERS

Patrimoine de la concession et investissements

Ouvrages constituant le réseau

Biens mis en concession	30-sept.-17			30-sept.-18		
	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Par le concessionnaire						
Branchements	215 473,51	6 977,97	208 495,54	257 843,28	15 196,04	242 647,24
Canalisations	1 112 788,98	35 295,76	1 077 493,22	2 592 133,73	134 823,87	2 457 309,86
Compteurs	441 451,73	181 264,58	260 187,15	436 251,23	192 935,16	243 316,07
Détendeurs	71 671,25	18 070,28	53 600,97	75 530,65	21 794,35	53 736,30
Postes	7 909,65	538,79	7 370,86	16 484,46	1 629,11	14 855,35
Protection cathodique	1 630,55	128,76	1 501,79	3 572,90	387,00	3 185,90
Total par le concessionnaire	1 850 925,67	242 276,14	1 608 649,53	3 381 816,25	366 765,53	3 015 050,72
Par le concédant						
Branchements	2 034 648,93	1 462 038,93	572 610,00	2 031 911,18	1 510 659,14	521 252,04
Canalisations	7 277 472,04	4 327 039,24	2 950 432,80	7 226 326,91	4 487 210,08	2 739 116,83
Postes	222 558,43	186 578,71	35 979,72	222 558,43	193 052,65	29 505,78
Protection cathodique	7 498,20	6 153,27	1 344,93	7 498,20	6 339,63	1 158,57
Total par le concédant	9 542 177,60	5 981 810,15	3 560 367,45	9 488 294,72	6 197 261,50	3 291 033,22
Total général	11 393 103,27	6 224 086,29	5 169 016,98	12 870 110,97	6 564 027,03	6 306 083,94
% de la Concession	**3,9%**			**4,6%**		

Tous les ouvrages constituant le réseau ont la nature de biens de retour (art. 2 du contrat).

Autres biens utilisés par le concessionnaire

		30/09/2017			30/09/2018		
		Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Biens propres	Œuvres d'art	7 389	0	7 389	0	0	0
	Mobilier	28 210	20 408	7 802	26 249	17 312	8 937
Biens de reprise	Véhicules	11 801	11 067	734	12 762	11 165	1 597
	Outillage industriel	80 844	73 729	7 115	82 096	75 290	6 806
Biens de retour	Matériel informatique	53 420	44 746	8 673	21 143	16 033	5 111
	Logiciels	679 191	585 273	93 919	367 689	300 400	67 290
	Total	**860 855**	**735 222**	**125 633**	**509 939**	**420 199**	**89 740**

(Valeurs proratisées à l'aide d'une clé de répartition fondée sur les recettes liées aux activités réalisées sur le territoire de la commune)

2 / QUALITE DE SERVICE

Indicateurs de performance visés à l'Annexe 1 du contrat

RÉGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

INDICATEURS DE PERFORMANCE 2017/2018
LE BOUSCAT

Indicateurs	Description	2017-2018	2016-2017	2015-2016
QUALITE DU GAZ				
Fuites de gaz				
Nombre de fuites sur canalisations.	Nombre de fuites sur réseau y compris postes de distribution publique, dont recherche systématique de fuites et dont dommages comptabilisés suite à intervention de sécurité (IS), hors branchements, postes de détente clients et compteurs clients.	14	1	0
Nombre de fuites sur branchements.	Nombre de fuites avérées sur branchements, dont recherche systématique de fuite et dont dommages comptabilisés suite à IS.	43	11	20
Nombre de fuites sur postes de détente clients et compteurs clients.	Nombre de fuites avérées sur postes de détente clients et compteurs clients, dont dommages comptabilisés suite à IS.	5	32	25
Nombre de fuites sur conduites d'immeubles/montantes.	Nombre de fuites sur conduites d'immeuble / conduites montantes dont dommages comptabilisés suite à IS.	4	1	5
Visites annuelles des postes de distribution publique				
Nombre de visites.	Nombre de postes de détente réseau visités.	18	11	11
Interventions de sécurité				
Nombre d'endommagements de tiers sur ouvrages en concession.	Nombre d'endommagements de tiers ayant causé une fuite sur canalisations, branchements, postes de détente, compteurs.	22	10	6
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur ouvrages en concession.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur ouvrages en concession, hors endommagement de tiers.	66	45	50
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur installations clients.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur installations clients, hors endommagements de tiers.	27	9	12
Nombre des autres interventions de sécurité.	Nombre des interventions autres que pour fuites de gaz (appels fondés et appels non fondés).	84	85	85
Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés.	Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés, suite à incident ou intervention non planifiée.	0	0	0
QUALITE DES SERVICES				
Indicateurs choisis par l'autorité concédante dans la liste des indicateurs fixés par arrêté ministériel.	Les définitions et les modes de calcul des indicateurs retenus sont ceux de l'arrêté ministériel.	0	0	0
BIO-METHANE				
Nombre de sites effectifs.	Nombre de raccordements d'installations de production de bio-méthane.	0	0	0

Bilan annuel de sécurité transmis à la DREAL

Ce bilan est annexé à la fin du document.

Liste des incidents survenus sur le réseau et ayant entraîné une interruption de service

Incidents devant être reportés à la DREAL en application de l'article 21 de l'arrêt du 13 juillet 2000 « *portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations* ».

ENDOMMAGEMENT D'OUVRAGE GAZ

Numéro	Date et heure	Commune	Commentaires
18-04	31/01/2018 – 09 h 11	LE BOUSCAT 399 route du Médoc.	Endommagement de la canalisation par un engin mécanique lors de la réalisation d'une fouille. DICT à jour.

Incidents ayant justifié la mise en œuvre d'une « *Procédure Gaz Renforcée* » (PGR)

Réf.	Adresse		Date et Heure d'appel	Motif de l'appel	Initiative déclcht. PGR	Heure de transmiss°	Heure d' arrivée	Délai de déplact.	Mise hors danger	Pression ouvrage	Equipement endommagé	Cause	Nb. Clients coupés
	N°	Voie											
2837042	68	LIBERATION CH DE GAULLE	02/10/2017 16:17	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	16:21	16:45	24	16:55	MPB	Détente particulier	Matériel	1
2846161	97	RAYMOND LAVIGNE	30/10/2017 11:19	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	11:24	12:25	61				Pas d'incident constaté	0
2875792	399	MEDOC	31/01/2018 09:11	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	09:14	09:40	26	09:45	MPB	Branchement	Dommage	0
2884328	41	LIBERATION CH DE GAULLE	26/02/2018 15:02	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	15:07	15:10	3	15:15	MPB	Branchement	Dommage	1
2906383	406	LIBERATION CH DE GAULLE	24/04/2018 17:31	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	17:38	17:55	16	18:10	MPB	Branchement	Dommage	0
2915759	457	MEDOC	30/05/2018 08:47	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	SDIS	08:51	09:10	18	09:30	MPB	Branchement	Matériel	0
2949810		LIBERATION CH DE GAULLE	18/09/2018 16:04	ODEUR DE GAZ INTERIEURE	SDIS	16:07	16:20	12					

Ensemble des incidents survenus sur l'exercice

	2016-2017	*2017-2018*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz avant compteur.	45	*66*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz après compteur.	9	*27*
Nombre d'endommagements d'ouvrages gaz causés par les entreprises de travaux publics ou des tiers.	10	*22*

Parc des dispositifs de comptage

Situation au 30 septembre 2018

Compteurs	2016-2017	*2017-2018*
6 et 10 m3/h	8.392	*8.321*
16 à 100 m3/h	80	*79*
> 100 m3/h	10	*10*
Total	8.482	*8.410*

Nouveaux raccordements réalisés sur l'exercice

Nouveaux raccordements 2017-2018	Nombre de Branchements	Nombre de Compteurs
	179	90
2016-2017	*14*	*71*

Actions mises en œuvre pour garantir les valeurs de PCS

Aucune action n'a été mise en œuvre sur l'exercice car ces valeurs sont déterminées, et communiquées quotidiennement, par le gestionnaire de réseau de transport TIGF sans que REGAZ ne puisse opérer un quelconque contrôle.

3 / TRAVAUX REALISES

Dépenses relatives aux extensions pour lesquelles l'autorité concédante a versé une participation financière

Sans objet pour Le Bouscat en 2017-2018.

Liste des principales extensions de réseau gaz réalisées sur l'exercice

Extensions commerciales

ADRESSE	LIBELLE	MAT	PRESSION	ML POSE	MONTANT	ATTACHEMEN
48 AV LEON BLUM 33110 LE BOUSCAT	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	56	15 821,98	IA170901

Total 2017-2018	**56 ml**
2016-2017	*272 ml*

Liste des travaux de renouvellement réalisés sur l'exercice

ADRESSE	LIBELLE	MAT	PRESSION	ML POSE	MONTANT	ATTACHEMEN
RUE BONNAOUS 33110 LE BOUSCAT	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	290	80 345,44	IR173301
RUE MOLIERE 33110 LE BOUSCAT	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	113	38 574,28	IR173302
RUE EMILE COMBES 33110 LE BOUSCAT	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	117	28 729,06	IR173303
RUE DE LA REPUBLIQUE 33110 LE BOUSCAT	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	184	53 355,88	IR173304
RUE FRANCIS DE PRESSENSE 33110 LE BOUSCAT	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	263,7	79 003,14	IR17330B
RUE GEORGES MANDEL 33110 LE BOUSCAT	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	176,6	54 906,70	IR17330C
RUE POISSANT 33110 LE BOUSCAT	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	180,5	57 289,78	IR17330D
AV LEON BLUM 33110 LE BOUSCAT	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	150	30 511,69	IR17330E
RUE RAYMOND LAVIGNE 33110 LE BOUSCAT	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	200	20 194,17	IR17330G
RUE PAUL BERT 33110 LE BOUSCAT	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	175	78 689,83	IR17330H

Total A 2017-2018	**1.849,8 ml**
2016-2017	806 ml

Liste des travaux de déplacement réseau réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Le Bouscat en 2017-2018.

Total B 2017-2018	**0 ml**
2016-2017	*0 ml*

Liste des travaux de déviation tramway réalisés sur l'exercice 2017-2018

ADRESSE	LIBELLE	MAT	PRESSION	ML POSE	MONTANT	ATTACHEMEN
AV DE LA LIBERATION CH DE GAULLE 33110 LE BOUSCAT	DEVIATION TRAMWAY	AC	MPC	100	228 116,08	IR17TS00
RTE DU MEDOC 33110 LE BOUSCAT	DEVIATION TRAMWAY	AC	MPB	180	92 806,02	IR17TS0C

Total C 2017-2018	**280,0 ml**
2016-2017	*940,5*

Total renouvellements pour l'exercice 2017-2018

Total A + B + C 2017-2018	**2.129,8 ml**

Abandon d'ouvrages sur l'exercice

COMMUNE	LOCALISATION	LONGUEUR ML	MATIERE
LE BOUSCAT	BERT PAUL (RUE)	39	FONTE
LE BOUSCAT	BERT PAUL (RUE)	1,7	PE
LE BOUSCAT	CLEMENCEAU GEORGES (AVENUE)	15	ACIER
LE BOUSCAT	COMBES EMILE (RUE)	17,7	FONTE
LE BOUSCAT	DESCARTES (RUE)	16,5	PE
LE BOUSCAT	GALLIENI MARECHAL (RUE DU)	70,7	FONTE
LE BOUSCAT	GAMBETTA (PLACE)	28,1	PE
LE BOUSCAT	LAMARTINE (RUE)	32,5	FONTE
LE BOUSCAT	LAVIGNE RAYMOND (RUE)	113,6	FONTE
LE BOUSCAT	LESSEPS FERDINAND (RUE)	12,8	ACIER
LE BOUSCAT	LIBERATION (AV DE LA)	173,3	ACIER
LE BOUSCAT	LIBERATION (AV DE LA)	81,3	PE
LE BOUSCAT	MANDEL GEORGES (RUE)	7,7	FONTE
LE BOUSCAT	MEDOC (ROUTE DU)	505,5	ACIER
LE BOUSCAT	MEDOC (ROUTE DU)	9,4	PE

Total 2017-2018	1.124,8 ml
2016-2017	2.077,5 ml

Bilan des actions préventives réalisées

	2016-2017	*2017-2018*
Contrôle de l'étanchéité des ouvrages par Véhicule de Surveillance du Réseau ***Le Véhicule de Surveillance du Réseau contrôlera les ouvrages de votre commune en 2018/2019.***	72,52 km	*18,54 km*
Ratissage pédestre	6,83 km	*3,24 km*
Nombre de vannes contrôlées	94	*77*
Nombre de compteurs contrôlés	310	*69*
Nombre de détendeurs contrôlés	19	*2*
Nombre de conduites montantes contrôlées	0	*0*

4 / PATRIMOINE

Constitution du réseau au 30 septembre 2018

Canalisations		
Régime de pression[1]		
Moyenne Pression C	km	**4,088**
Moyenne Pression B	km	**50,530**
Basse Pression	km	**25,326**
Total 2017-2018	**km**	**79,944**
Total 2016-2017	km	*79,954*

Types de matériaux		
Fonte ductile GS	km	**1,042**
Fonte ductile 2GS	km	**20,193**
Acier	km	**30,773**
PE	km	**27,936**

Postes de détente réseau	u	
Transport/Distribution		0
25 bars / 4 bars	u	2
4 bars/ 20mbar	u	12

Répartition des conduites par âge (en ml) et par pression

DECENNIE	Basse Pression	Moyenne Pression B	Moyenne Pression C
Avant 1950	**0**	**0**	**0**
1950-1959	**0**	**3.183**	**3.622**
1960-1969	**2.948**	**6.406**	**0**
1970-1979	**15.504**	**7.520**	**0**
1980-1989	**2.770**	**7.099**	**110**
1990-1999	**83**	**8.099**	**2**
2000-2009	**3.573**	**7.443**	**7**
2010-2019	**448**	**10.781**	**347**

Âge moyen du réseau en années : 33,5 (33,4 en 2016-2017).

[1] Réseau Basse Pression BP : pression normale de service n'excédant pas 50 mbars.
Réseau Moyenne Pression B : pression normale de service comprise entre 0,4 et 4 bars.
Réseau Moyenne Pression C : pression normale de service comprise entre 4 et 25 bars.

Nombre de mètres linéaires posés par année (extensions, renouvellements, déplacements)

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
225	429	164	441	917	1.188	2.261	3.812	1.395	878	0	6
2012	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**					
1.087	2.218	1.037	1.110	534	2.125	2.185,8					

Décennie de pose des postes réseau

DECENNIE					
1960-1969	**1970-1979**	**1980-1989**	**1990-1999**	**2000-2009**	**2010-2019**
1	1			6	6

Etat des règlements financiers intervenus entre l'autorité concédante et le concessionnaire sur l'exercice

Sans objet pour Le Bouscat en 2017-2018.

Liste des immeubles mis à disposition par l'autorité concédante

Sans objet pour Le Bouscat en 2017-2018.

5 / ELEMENTS PREVISIONNELS

Liste des principales extensions de réseau gaz en prévision sur l'exercice 2018-2019

Extensions commerciales

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIO	MATIERI
AVENUE	ANATOLE FRANCE	37	BP	PE
AVENUE DU	HUIT MAI 1945	580	MPB	PE
AVENUE DE LA	LIBERATION	150	MPB	PE
ROUTE DU	MEDOC	60	MPB	PE
AVENUE DE	TIVOLI	120	MPB	PE

Liste des travaux de renouvellement en prévision sur l'exercice 2018-2019

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIC	MATIERI
RUE	AMIRAL COURBET	482	MPB	PE
RUE	CAMILLE MAUMEY	180	MPB	PE
RUE	CASTILLON	405	MPB	PE
RUE DES	GIRONDINS	216	MPB	PE
RUE	GUY TOULOUSE	191	MPB	PE
AVENUE	JOSEPH TERRAL	335	MPB	PE
AVENUE	LAKANAL	541	MPB	PE
PLACE	MARCEAU	454	MPB	PE
RUE DU	PROFESSEUR ARNOZAN	270	MPB	PE

Liste des travaux de déplacement réseau en prévision sur l'exercice 2018-2019

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIC	MATIERI
ROUTE DU	MEDOC	18	MPB	PE

Liste des travaux de déviation tramway en prévision sur l'exercice 2018-2019

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIC	MATIERI
AVENUE DE LA	LIBERATION	65	MPB	ACIER
ROUTE DU	MEDOC	70	MPB	ACIER
ROUTE DU	MEDOC	7	MPC	ACIER

Compte rendu annuel de concession

Annexes

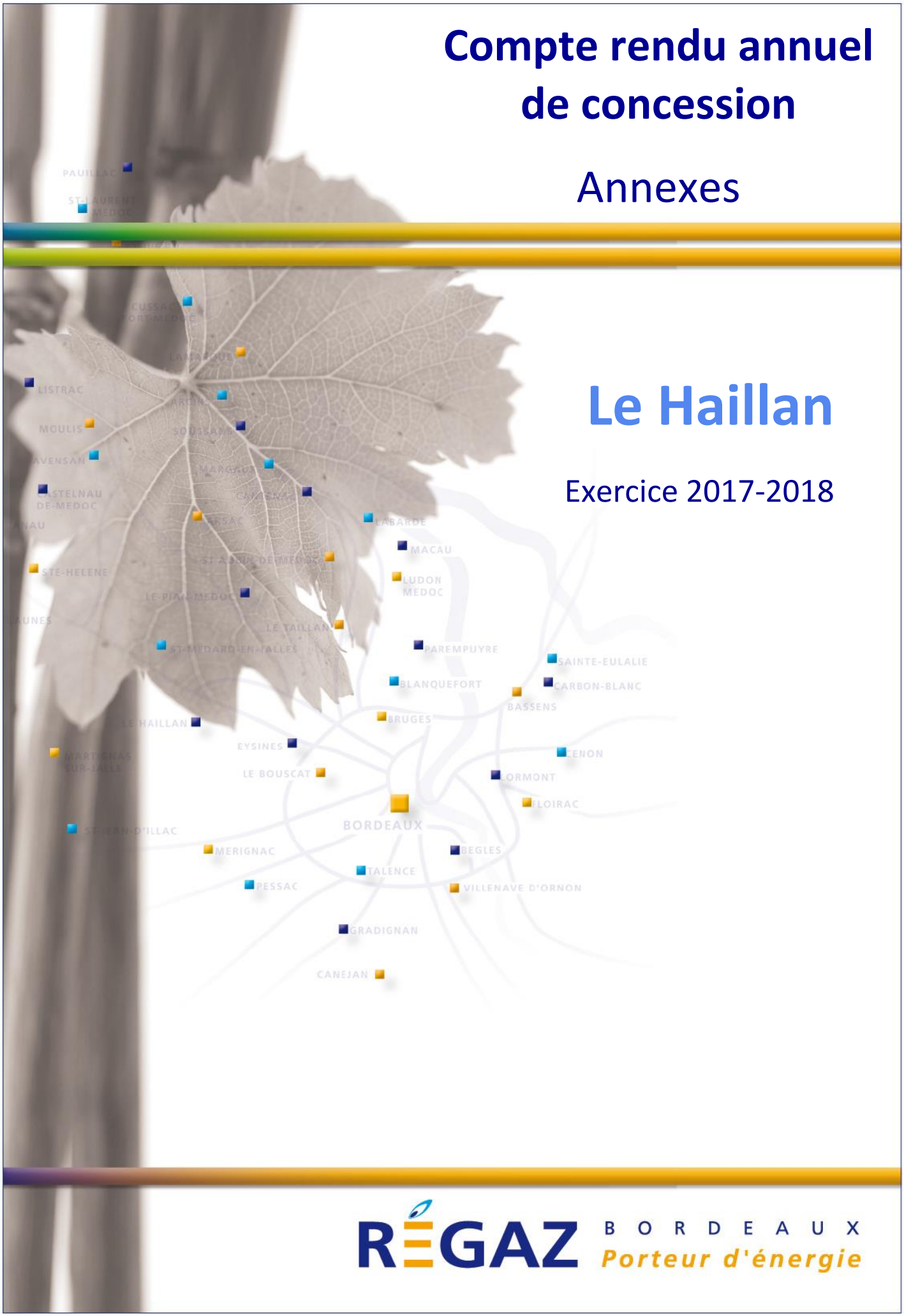

Le Haillan

Exercice 2017-2018

RÉGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

1 / ELEMENTS FINANCIERS

Patrimoine de la concession et investissements

Ouvrages constituant le réseau

Biens mis en concession	30-sept.-17			30-sept.-18		
	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Par le concessionnaire						
Branchements	400 807,36	20 747,87	380 059,49	403 952,63	41 854,36	362 098,27
Canalisations	603 642,84	45 781,38	557 861,46	647 390,82	90 161,84	557 228,98
Compteurs	152 521,17	62 665,65	89 855,52	154 563,84	67 337,37	87 226,47
Détendeurs	60 375,76	19 261,52	41 114,24	68 763,60	22 521,83	46 241,77
Postes	14 224,98	1 875,36	12 349,62	14 224,98	3 750,63	10 474,35
Protection cathodique	7 026,44	574,77	6 451,67	7 026,44	1 071,09	5 955,35
Total par le concessionnaire	1 238 598,55	150 906,55	1 087 692,00	1 295 922,31	226 697,12	1 069 225,19
Par le concédant						
Branchements	324 362,44	321 527,87	2 834,57	324 080,85	322 163,20	1 917,65
Canalisations	1 256 305,12	1 237 589,14	18 715,98	1 256 305,12	1 245 909,67	10 395,45
Postes	24 742,47	24 742,47	0,00	24 742,47	24 742,47	0,00
Protection cathodique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total par le concédant	1 605 410,03	1 583 859,48	21 550,55	1 605 128,44	1 592 815,34	12 313,10
Total général	2 844 008,58	1 734 766,03	1 109 242,55	2 901 050,75	1 819 512,46	1 081 538,29
% de la Concession	**0,8%**			**0,8%**		

Tous les ouvrages constituant le réseau ont la nature de biens de retour (art. 2 du contrat).

Autres biens utilisés par le concessionnaire

		30/09/2017			30/09/2018		
		Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Biens propres	Œuvres d'art	3 066	0	3 066	0	0	0
	Mobilier	11 703	8 467	3 237	10 406	6 863	3 543
Biens de reprise	Véhicules	4 896	4 591	305	5 059	4 426	633
	Outillage industriel	33 540	30 588	2 952	32 546	29 848	2 698
Biens de retour	Matériel informatique	22 162	18 564	3 598	8 382	6 356	2 026
	Logiciels	281 778	242 814	38 964	145 765	119 089	26 676
Total		**357 145**	**305 023**	**52 122**	**202 157**	**166 581**	**35 576**

(Valeurs proratisées à l'aide d'une clé de répartition fondée sur les recettes liées aux activités réalisées sur le territoire de la commune)

2 / QUALITE DE SERVICE

Indicateurs de performance visés à l'Annexe 1 du contrat

RÉGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

INDICATEURS DE PERFORMANCE 2017/2018

LE HAILLAN

Indicateurs	Description	2017-2018	2016-2017	2015-2016
QUALITE DU GAZ				
Fuites de gaz				
Nombre de fuites sur canalisations.	Nombre de fuites sur réseau y compris postes de distribution publique, dont recherche systématique de fuites et dont dommages comptabilisés suite à intervention de sécurité (IS), hors branchements, postes de détente clients et compteurs clients.	2	2	1
Nombre de fuites sur branchements.	Nombre de fuites avérées sur branchements, dont recherche systématique de fuite et dont dommages comptabilisés suite à IS.	9	1	15
Nombre de fuites sur postes de détente clients et compteurs clients.	Nombre de fuites avérées sur postes de détente clients et compteurs clients, dont dommages comptabilisés suite à IS.	1	9	11
Nombre de fuites sur conduites d'immeubles/montantes.	Nombre de fuites sur conduites d'immeuble / conduites montantes dont dommages comptabilisés suite à IS.	0	1	0
Visites annuelles des postes de distribution publique				
Nombre de visites.	Nombre de postes de détente réseau visités.	3	2	2
Interventions de sécurité				
Nombre d'endommagements de tiers sur ouvrages en concession.	Nombre d'endommagements de tiers ayant causé une fuite sur canalisations, branchements, postes de détente, compteurs.	3	4	2
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur ouvrages en concession.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur ouvrages en concession, hors endommagement de tiers.	12	13	27
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur installations clients.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur installations clients, hors endommagements de tiers.	8	2	1
Nombre des autres interventions de sécurité.	Nombre des interventions autres que pour fuites de gaz (appels fondés et appels non fondés).	31	30	30
Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés.	Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés, suite à incident ou intervention non planifiée.	0	0	0
QUALITE DES SERVICES				
Indicateurs choisis par l'autorité concédante dans la liste des indicateurs fixés par arrêté ministériel.	Les définitions et les modes de calcul des indicateurs retenus sont ceux de l'arrêté ministériel.	0	0	0
BIO-METHANE				
Nombre de sites effectifs.	Nombre de raccordements d'installations de production de bio-méthane.	0	0	0

Bilan annuel de sécurité transmis à la DREAL

Ce bilan est annexé à la fin du document.

Liste des incidents survenus sur le réseau et ayant entraîné une interruption de service

Incidents devant être reportés à la DREAL en application de l'article 21 de l'arrêt du 13 juillet 2000 « *portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations* ».

Sans objet pour Le Haillan en 2017-2018.

Incidents ayant justifié la mise en œuvre d'une « *Procédure Gaz Renforcée* » (PGR)

Sans objet pour Le Haillan en 2017-2018.

Ensemble des incidents survenus sur l'exercice

	2016-2017	*2017-2018*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz avant compteur.	*13*	*12*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz après compteur.	*2*	*8*
Nombre d'endommagements d'ouvrages gaz causés par les entreprises de travaux publics ou des tiers.	*4*	*3*

Parc des dispositifs de comptage

Situation au 30 septembre 2018

Compteurs	2016-2017	*2017-2018*
6 et 10 m3/h	2.991	*3.067*
16 à 100 m3/h	33	*31*
> 100 m3/h	7	*7*
Total	3.031	*3.105*

Nouveaux raccordements réalisés sur l'exercice

Nouveaux raccordements 2017-2018	Nombre de Branchements	Nombre de Compteurs
	84	127
2016-2017	*10*	*35*

Actions mises en œuvre pour garantir les valeurs de PCS

Aucune action n'a été mise en œuvre sur l'exercice car ces valeurs sont déterminées, et communiquées quotidiennement, par le gestionnaire de réseau de transport TIGF sans que REGAZ ne puisse opérer un quelconque contrôle.

3 / TRAVAUX REALISES

Dépenses relatives aux extensions pour lesquelles l'autorité concédante a versé une participation financière

Sans objet pour Le Haillan en 2017-2018.

Liste des principales extensions de réseau gaz réalisées sur l'exercice

Extensions commerciales

ADRESSE	LIBELLE	MAT	PRESSION	ML POSE	MONTANT	ATTACHEMEN
23 B RUE DE LA MORANDIERE 33185 LE HAILLAN	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	161	10 217,51	IA288702
RUE DU BICENTENAIRE 33185 LE HAILLAN	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	430	26 423,11	IA288703
AV DE MAGUDAS 33185 LE HAILLAN	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	580	20 251,94	IA288902
RPT DU MOULINAT 33185 LE HAILLAN	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	168	2 341,90	IA288903
18 ALL DE TANAYS 33185 LE HAILLAN	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	35	582,15	IA280900

Total 2017-2018	**1.374 ml**
2016-2017	*46 ml*

Liste des travaux de renouvellement réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Le Haillan en 2017-2018

Total 2017-2018	**0 ml**
Total 2016-2017	*0 ml*

Liste des travaux de déplacement réseau réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Le Haillan en 2017-2018

Total 2017-2018	**0 ml**
Total 2016-2017	*0 ml*

Liste des travaux de déviation tramway réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Le Haillan en 2017-2018

Total 2017-2018	**0 ml**
Total 2016-2017	*0 ml*

Abandon d'ouvrages sur l'exercice

Sans objet pour Le Haillan en 2017-2018.

Total 2017-2018	**0 ml**
Total 2016-2017	*0 ml*

Bilan des actions préventives réalisées

	2016-2017	*2017-2018*
Contrôle de l'étanchéité des ouvrages par Véhicule de Surveillance du Réseau	1,32 km	*38,05 km*
Ratissage pédestre	2,32 km	*1,40 km*
Nombre de vannes contrôlées	71	*52*
Nombre de compteurs contrôlés	18	*108*
Nombre de détendeurs contrôlés	5	*34*
Nombre de conduites montantes contrôlées	2	*0*

4 / PATRIMOINE

Constitution du réseau au 30 septembre 2018

Canalisations		
Régime de pression[1]		
Moyenne Pression C	km	**3,249**
Moyenne Pression B	km	**53,822**
Basse Pression	km	**0**
Total 2017-2018	**km**	**57,071**
Total 2016-2017	km	*55,667*

Types de matériaux		
Fonte ductile GS	km	**0**
Fonte ductile 2GS	km	**0**
Acier	km	**42,994**
PE	km	**14,077**

Postes de détente réseau	u	
Transport/Distribution		0
25 bars / 4 bars	u	2
4 bars/ 20mbar	u	0

Répartition des conduites par âge (en ml) et par pression

DECENNIE	Basse Pression	Moyenne Pression B	Moyenne Pression C
Avant 1950	**0**	**0**	**0**
1950-1959	**0**	**0**	**0**
1960-1969	**0**	**7.277**	**2.963**
1970-1979	**0**	**20.606**	**0**
1980-1989	**0**	**9.468**	**0**
1990-1999	**0**	**7.582**	**0**
2000-2009	**0**	**3.839**	**286**
2010-2019	**0**	**5.050**	**0**

Âge moyen du réseau en années : 35,5 (34,7 en 2016-2017).

[1] Réseau Basse Pression BP : pression normale de service n'excédant pas 50 mbars.
Réseau Moyenne Pression B : pression normale de service comprise entre 0,4 et 4 bars.
Réseau Moyenne Pression C : pression normale de service comprise entre 4 et 25 bars.

Nombre de mètres linéaires posés par année (extensions, renouvellements, déplacements)

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
609	672	72	436	295	69	954	368	184	379	436	503
2012	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**					
262	863	512	406	114	46	1.374					

Décennie de pose des postes réseau

DECENNIE					
1960-1969	**1970-1979**	**1980-1989**	**1990-1999**	**2000-2009**	**2010-2019**
	1			1	

Etat des règlements financiers intervenus entre l'autorité concédante et le concessionnaire sur l'exercice

Sans objet pour Le Haillan en 2017-2018.

Liste des immeubles mis à disposition par l'autorité concédante

Sans objet pour Le Haillan en 2017-2018.

5 / ELEMENTS PREVISIONNELS

Liste des principales extensions de réseau gaz en prévision sur l'exercice 2018-2019

Extensions commerciales

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIO	MATIERI
RUE DU	BICENTENAIRE	500	MPB	PE
RUE DE	HUSTIN	260	MPB	PE
RUE DE LA	MORANDIERE	140	MPB	PE
AVENUE DE LA	REPUBLIQUE	300	MPB	PE

Liste des travaux de renouvellement en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Le Haillan en 2018-2019.

Liste des travaux de déplacement réseau en prévision sur l'exercice 2018-2019

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIO	MATIERI
RUE DE	VENTEILLE	40	MPB	ACIER

Liste des travaux de déviation tramway en prévision sur l'exercice 2018-2019

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIO	MATIERI
AVENUE	PASTEUR	133	MPC	ACIER
AVENUE	PASTEUR	133	MPB	ACIER

Compte rendu annuel de concession

Annexes

Le Taillan-Médoc

Exercice 2017-2018

RÉGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

1 / ELEMENTS FINANCIERS

Patrimoine de la concession et investissements

Ouvrages constituant le réseau

Biens mis en concession	30-sept.-17			30-sept.-18		
	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Par le concessionnaire						
Branchements	47 506,45	1 618,18	45 888,27	63 710,09	3 602,60	60 107,49
Canalisations	149 931,94	6 519,24	143 412,70	249 954,67	16 981,80	232 972,87
Compteurs	113 082,31	50 822,51	62 259,80	113 118,42	54 028,59	59 089,83
Détendeurs	18 763,94	3 122,97	15 640,97	26 032,99	4 265,75	21 767,24
Postes	1 982,67	143,28	1 839,39	1 982,67	286,56	1 696,11
Protection cathodique	5 356,82	382,68	4 974,14	5 356,82	765,36	4 591,46
Total par le concessionnaire	336 624,13	62 608,86	274 015,27	460 155,66	79 930,66	380 225,00
Par le concédant						
Branchements	702 638,53	425 928,75	276 709,78	702 401,49	426 571,19	275 830,30
Canalisations	2 953 205,41	2 422 030,44	531 174,97	2 953 205,41	2 426 303,30	526 902,11
Postes	48 695,05	33 788,58	14 906,47	48 695,05	35 894,94	12 800,11
Protection cathodique	1 966,36	1 364,05	602,31	1 966,36	1 364,05	602,31
Total par le concédant	3 706 505,35	2 883 111,82	823 393,53	3 706 268,31	2 890 133,48	816 134,83
Total général	4 043 129,48	2 945 720,68	1 097 408,80	4 166 423,97	2 970 064,14	1 196 359,83
% de la Concession	**0,8%**			**0,9%**		

Tous les ouvrages constituant le réseau ont la nature de biens de retour (art. 2 du contrat).

Autres biens utilisés par le concessionnaire

		30/09/2017			30/09/2018		
		Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Biens propres	Œuvres d'art	1 968	0	1 968	0	0	0
	Mobilier	7 515	5 436	2 078	6 750	4 452	2 298
Biens de reprise	Véhicules	3 144	2 948	196	3 282	2 871	411
	Outillage industriel	21 536	19 641	1 895	21 113	19 362	1 750
Biens de retour	Matériel informatique	14 231	11 920	2 311	5 437	4 123	1 314
	Logiciels	180 931	155 912	25 019	94 558	77 253	17 305
Total		**229 325**	**195 857**	**33 468**	**131 140**	**108 062**	**23 078**

(Valeurs proratisées à l'aide d'une clé de répartition fondée sur les recettes liées aux activités réalisées sur le territoire de la commune)

2 / QUALITE DE SERVICE

Indicateurs de performance visés à l'Annexe 1 du contrat

REGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

INDICATEURS DE PERFORMANCE 2017/2018

LE TAILLAN-MEDOC

Indicateurs	Description	2017-2018	2016-2017	2015-2016
QUALITE DU GAZ				
Fuites de gaz				
Nombre de fuites sur canalisations.	Nombre de fuites sur réseau y compris postes de distribution publique, dont recherche systématique de fuites et dont dommages comptabilisés suite à intervention de sécurité (IS), hors branchements, postes de détente clients et compteurs clients.	0	0	0
Nombre de fuites sur branchements.	Nombre de fuites avérées sur branchements, dont recherche systématique de fuite et dont dommages comptabilisés suite à IS.	8	3	4
Nombre de fuites sur postes de détente clients et compteurs clients.	Nombre de fuites avérées sur postes de détente clients et compteurs clients, dont dommages comptabilisés suite à IS.	1	8	8
Nombre de fuites sur conduites d'immeubles/montantes.	Nombre de fuites sur conduites d'immeuble / conduites montantes dont dommages comptabilisés suite à IS.	0	0	0
Visites annuelles des postes de distribution publique				
Nombre de visites.	Nombre de postes de détente réseau visités.	2	1	1
Interventions de sécurité				
Nombre d'endommagements de tiers sur ouvrages en concession.	Nombre d'endommagements de tiers ayant causé une fuite sur canalisations, branchements, postes de détente, compteurs.	1	2	2
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur ouvrages en concession.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur ouvrages en concession, hors endommagement de tiers.	9	11	12
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur installations clients.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur installations clients, hors endommagements de tiers.	4	2	0
Nombre des autres interventions de sécurité.	Nombre des interventions autres que pour fuites de gaz (appels fondés et appels non fondés).	5	13	13
Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés.	Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés, suite à incident ou intervention non planifiée.	0	0	0
QUALITE DES SERVICES				
Indicateurs choisis par l'autorité concédante dans la liste des indicateurs fixés par arrêté ministériel.	Les définitions et les modes de calcul des indicateurs retenus sont ceux de l'arrêté ministériel.	0	0	0
BIO-METHANE				
Nombre de sites effectifs.	Nombre de raccordements d'installations de production de bio-méthane.	0	0	0

Bilan annuel de sécurité transmis à la DREAL

Ce bilan est annexé à la fin du document.

Liste des incidents survenus sur le réseau et ayant entraîné une interruption de service

Incidents devant être reportés à la DREAL en application de l'article 21 de l'arrêt du 13 juillet 2000 « *portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations* ».

Sans objet pour Le Taillan-Médoc en 2017-2018.

Incidents ayant justifié la mise en œuvre d'une « *Procédure Gaz Renforcée* » (PGR)

Sans objet pour Le Taillan-Médoc en 2017-2018.

Ensemble des incidents survenus sur l'exercice

	2016-2017	*2017-2018*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz avant compteur.	11	*9*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz après compteur.	2	*4*
Nombre d'endommagements d'ouvrages gaz causés par les entreprises de travaux publics ou des tiers.	2	*1*

Parc des dispositifs de comptage

Situation au 30 septembre 2018

Compteurs	2016-2017	*2017-2018*
6 et 10 m3/h	2.203	*2.199*
16 à 100 m3/h	17	*17*
> 100 m3/h	1	*1*
Total	2.221	*2.217*

Nouveaux raccordements réalisés sur l'exercice

Nouveaux raccordements 2017-2018	Nombre de Branchements	Nombre de Compteurs
	14	29
2016-2017	*0*	*0*

Actions mises en œuvre pour garantir les valeurs de PCS

Aucune action n'a été mise en œuvre sur l'exercice car ces valeurs sont déterminées, et communiquées quotidiennement, par le gestionnaire de réseau de transport TIGF sans que REGAZ ne puisse opérer un quelconque contrôle.

3 / TRAVAUX REALISES

Dépenses relatives aux extensions pour lesquelles l'autorité concédante a versé une participation financière

Sans objet pour Le Taillan-Médoc en 2017-2018.

Liste des principales extensions de réseau gaz réalisées sur l'exercice

Extensions commerciales

ADRESSE	LIBELLE	MAT	PRESSION	ML POSE	MONTANT	ATTACHEMEN
28 RUE DES SABLES 33320 LE TAILLAN MEDOC	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	6	2 674,32	IA330901

Total 2017-2018	**6 ml**
Total 2016-2017	*0 ml*

Liste des travaux de renouvellement réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Le Taillan-Médoc en 2017-2018

Total 2017-2018	**0 ml**
Total 2016-2017	*0 ml*

Liste des travaux de déplacement réseau réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Le Taillan-Médoc en 2017-2018

Total 2017-2018	**0 ml**
Total 2016-2017	*220 ml*

Liste des travaux de déviation tramway réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Le Taillan-Médoc en 2017-2018.

Abandon d'ouvrages sur l'exercice

COMMUNE	LOCALISATION	LONGUEUR ML	MATIERE
LE TAILLAN MEDOC	CROIX (45 AV DE LA - PRIVE)	85,7	ACIER

Total 2017-2018	**85,7 ml**
2016-2017	*221,2 ml*

Bilan des actions préventives réalisées

	2016-2017	*2017-2018*
Contrôle de l'étanchéité des ouvrages par Véhicule de Surveillance du Réseau	59,04 km	*0,66 km*
Ratissage pédestre	0,12 km	*3,56 km*
Nombre de vannes contrôlées	83	*60*
Nombre de compteurs contrôlés	37	*69*
Nombre de détendeurs contrôlés	10	*38*
Nombre de conduites montantes contrôlées	0	*0*

4 / PATRIMOINE

Constitution du réseau au 30 septembre 2018

Canalisations		
Régime de pression[1]		
Moyenne Pression C	km	**6,431**
Moyenne Pression B	km	**57,395**
Basse Pression	km	**0**
Total 2017-2018	**km**	**63,826**
Total 2016-2017	km	*63,572*

Types de matériaux		
Fonte ductile GS	km	**0**
Fonte ductile 2GS	km	**0**
Acier	km	**49,720**
PE	km	**14,106**

[1] Réseau Basse Pression BP : pression normale de service n'excédant pas 50 mbars.
Réseau Moyenne Pression B : pression normale de service comprise entre 0,4 et 4 bars.
Réseau Moyenne Pression C : pression normale de service comprise entre 4 et 25 bars.

Postes de détente réseau	u	
Transport/Distribution		1
25 bars / 4 bars	u	1
4 bars/ 20mbar	u	0

Répartition des conduites par âge (en ml) et par pression

DECENNIE	Basse Pression	Moyenne Pression B	Moyenne Pression C
Avant 1950	**0**	**0**	**0**
1950-1959	**0**	**36**	**0**
1960-1969	**0**	**10.299**	**6.203**
1970-1979	**0**	**13.986**	**0**
1980-1989	**0**	**17.829**	**0**
1990-1999	**0**	**6.372**	**0**
2000-2009	**0**	**6.329**	**0**
2010-2019	**0**	**2.545**	**228**

Âge moyen du réseau en années : 36,1 (34,3 en 2016-2017).

Nombre de mètres linéaires posés par année (extensions, renouvellements, déplacements)

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
816	430	752	1.100	385	385	878	386	511	337	62	150
2012	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**					
1.071	297	412	452	133	220	6					

Décennie de pose des postes réseau

DECENNIE					
1960-1969	**1970-1979**	**1980-1989**	**1990-1999**	**2000-2009**	**2010-2019**
	1				

Etat des règlements financiers intervenus entre l'autorité concédante et le concessionnaire sur l'exercice

Sans objet pour Le Taillan-Médoc en 2017-2018.

Liste des immeubles mis à disposition par l'autorité concédante

Sans objet pour Le Taillan-Médoc en 2017-2018.

5 / ELEMENTS PREVISIONNELS

Liste des principales extensions de réseau gaz en prévision sur l'exercice 2018-2019

Extensions commerciales

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIO	MATIERI
AVENUE DE LA	BOETIE	106	MPB	PE
AVENUE DE	BRAUDE	166	MPB	PE
AVENUE DE LA	DAME BLANCHE	100	MPB	PE
CHEMIN DE LA	HOUN DE CASTETS	230	MPB	PE
CHEMIN DE	SABATON	320	MPB	PE
AVENUE DU	STADE	350	MPB	PE

Liste des travaux de renouvellement en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Le Taillan-Médoc en 2018-2019.

Liste des travaux de déplacement réseau en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Le Taillan-Médoc en 2018-2019.

Liste des travaux de déviation tramway en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Le Taillan-Médoc en 2018-2019.

Compte rendu annuel de concession

Annexes

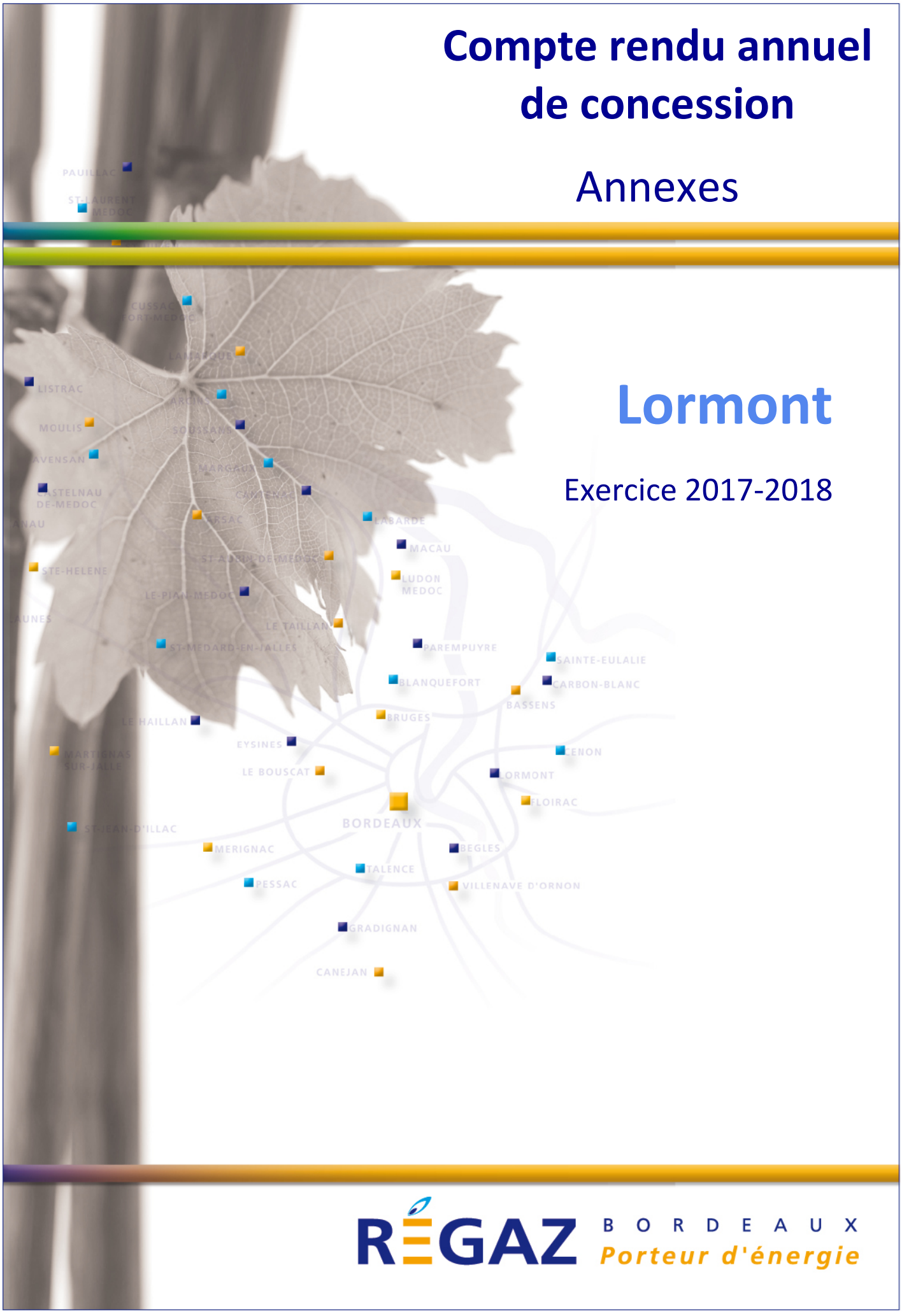

Lormont

Exercice 2017-2018

RÉGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

1 / ELEMENTS FINANCIERS

Patrimoine de la concession et investissements

Ouvrages constituant le réseau

Biens mis en concession	30-sept.-17			30-sept.-18		
	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Par le concessionnaire						
Branchements	431 299,88	23 273,37	408 026,51	439 766,38	46 750,90	393 015,48
Canalisations	1 053 836,93	79 858,89	973 978,04	1 074 782,41	154 620,35	920 162,06
Compteurs	297 961,09	95 346,49	202 614,60	296 256,50	99 483,83	196 772,67
Détendeurs	53 709,95	16 761,13	36 948,82	55 935,18	19 516,86	36 418,32
Postes	76 225,29	9 439,80	66 785,49	85 709,08	19 398,17	66 310,91
Protection cathodique	29 120,96	5 091,28	24 029,68	29 120,96	9 102,26	20 018,70
Total par le concessionnaire	1 942 154,10	229 770,96	1 712 383,14	1 981 570,51	348 872,37	1 632 698,14
Par le concédant						
Branchements	511 087,96	504 461,72	6 626,24	510 943,10	506 494,38	4 448,72
Canalisations	2 215 998,95	2 204 414,12	11 584,83	2 215 431,49	2 208 551,86	6 879,63
Postes	9 645,11	9 645,11	0,00	9 645,11	9 645,11	0,00
Protection cathodique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total par le concédant	2 736 732,02	2 718 520,95	18 211,07	2 736 019,70	2 724 691,35	11 328,35
Total général	4 678 886,12	2 948 291,91	1 730 594,21	4 717 590,21	3 073 563,72	1 644 026,49
% de la Concession	**1,3%**			**1,2%**		

Tous les ouvrages constituant le réseau ont la nature de biens de retour (art. 2 du contrat).

Autres biens utilisés par le concessionnaire

		30/09/2017			30/09/2018		
		Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Biens propres	Œuvres d'art	3 936	0	3 936	0	0	0
	Mobilier	15 028	10 871	4 156	15 324	10 106	5 217
Biens de reprise	Véhicules	6 286	5 895	391	7 450	6 518	932
	Outillage industriel	43 066	39 276	3 790	47 926	43 953	3 973
Biens de retour	Matériel informatique	28 457	23 837	4 620	12 343	9 360	2 984
	Logiciels	361 811	311 780	50 031	214 651	175 368	39 283
Total		**458 585**	**391 659**	**66 926**	**297 694**	**245 305**	**52 389**

(Valeurs proratisées à l'aide d'une clé de répartition fondée sur les recettes liées aux activités réalisées sur le territoire de la commune)

2 / QUALITE DE SERVICE

Indicateurs de performance visés à l'Annexe 1 du contrat

RÉGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

INDICATEURS DE PERFORMANCE 2017/2018
LORMONT

Indicateurs	Description	2017-2018	2016-2017	2015-2016
QUALITE DU GAZ				
Fuites de gaz				
Nombre de fuites sur canalisations.	Nombre de fuites sur réseau y compris postes de distribution publique, dont recherche systématique de fuites et dont dommages comptabilisés suite à intervention de sécurité (IS), hors branchements, postes de détente clients et compteurs clients.	3	1	1
Nombre de fuites sur branchements.	Nombre de fuites avérées sur branchements, dont recherche systématique de fuite et dont dommages comptabilisés suite à IS.	16	12	10
Nombre de fuites sur postes de détente clients et compteurs clients.	Nombre de fuites avérées sur postes de détente clients et compteurs clients, dont dommages comptabilisés suite à IS.	4	35	14
Nombre de fuites sur conduites d'immeubles/montantes.	Nombre de fuites sur conduites d'immeuble / conduites montantes dont dommages comptabilisés suite à IS.	4	6	2
Visites annuelles des postes de distribution publique				
Nombre de visites.	Nombre de postes de détente réseau visités.	3	3	3
Interventions de sécurité				
Nombre d'endommagements de tiers sur ouvrages en concession.	Nombre d'endommagements de tiers ayant causé une fuite sur canalisations, branchements, postes de détente, compteurs.	0	5	7
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur ouvrages en concession.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur ouvrages en concession, hors endommagement de tiers.	27	54	27
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur installations clients.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur installations clients, hors endommagements de tiers.	17	15	8
Nombre des autres interventions de sécurité.	Nombre des interventions autres que pour fuites de gaz (appels fondés et appels non fondés).	41	55	55
Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés.	Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés, suite à incident ou intervention non planifiée.	0	0	0
QUALITE DES SERVICES				
Indicateurs choisis par l'autorité concédante dans la liste des indicateurs fixés par arrêté ministériel.	Les définitions et les modes de calcul des indicateurs retenus sont ceux de l'arrêté ministériel.	0	0	0
BIO-METHANE				
Nombre de sites effectifs.	Nombre de raccordements d'installations de production de bio-méthane.	0	0	0

Bilan annuel de sécurité transmis à la DREAL

Ce bilan est annexé à la fin du document.

Liste des incidents survenus sur le réseau et ayant entraîné une interruption de service

Incidents devant être reportés à la DREAL en application de l'article 21 de l'arrêt du 13 juillet 2000 « *portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations* ».

PRODUITS DE LA COMBUSTION

Numéro	Date et heure	Commune	Commentaires
17-35	05/11/2017 – 11 h 47	LORMONT Bât. B Et. 1 Apt. 16 Résidence Clos Montaigne 285 rue M. Montaigne.	Défaut d'évacuation des produits de combustion.

Incidents ayant justifié la mise en œuvre d'une « *Procédure Gaz Renforcée* » (PGR)

Sans objet pour Lormont en 2017-2018.

Ensemble des incidents survenus sur l'exercice

	2016-2017	*2017-2018*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz avant compteur.	54	*27*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz après compteur.	15	*17*
Nombre d'endommagements d'ouvrages gaz causés par les entreprises de travaux publics ou des tiers.	5	*0*

Parc des dispositifs de comptage

Situation au 30 septembre 2018

Compteurs	2016-2017	*2017-2018*
6 et 10 m3/h	5.711	*5.786*
16 à 100 m3/h	46	*48*
> 100 m3/h	9	*9*
Total	5.766	*5.843*

Nouveaux raccordements réalisés sur l'exercice

Nouveaux raccordements 2017-2018	Nombre de Branchements	Nombre de Compteurs
	7	141
2016-2017	*7*	*96*

Actions mises en œuvre pour garantir les valeurs de PCS

3 / TRAVAUX REALISES

Dépenses relatives aux extensions pour lesquelles l'autorité concédante a versé une participation financière

Sans objet pour Lormont en 2017-2018.

Liste des principales extensions de réseau gaz réalisées sur l'exercice

Extensions commerciales

ADRESSE	LIBELLE	MAT	PRESSION	ML POSE	MONTANT	ATTACHEMEN
RUE DES GAROSSES 33310 LORMONT	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	71	9 559,41	IA208701
RUE GEORGES JEROME DURET 33310 LORMONT	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	88	20 087,83	IA208702

Total 2017-2018	**159 ml**
2016-2017	*87 ml*

Liste des travaux de renouvellement réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Lormont en 2017-2018.

Total 2017-2018	**0 ml**
Total 2016-2017	*0 ml*

Liste des travaux de déplacement réseau réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Lormont en 2017-2018.

Total 2017-2018	**0 ml**
Total 2016-2017	*0 ml*

Liste des travaux de déviation tramway réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Lormont en 2017-2018.

Total 2017-2018	**0 ml**
Total 2016-2017	*0 ml*

Abandon d'ouvrages sur l'exercice

COMMUNE	LOCALISATION	LONGUEUR M	MATIERE
LORMONT	BEYDTS LOUIS (RUE)	149,5	PE

Total 2016-2017	*0 ml*

Bilan des actions préventives réalisées

	2016-2017	*2017-2018*
Contrôle de l'étanchéité des ouvrages par Véhicule de Surveillance du Réseau ***Le Véhicule de Surveillance du Réseau contrôlera les ouvrages de votre commune en 2018/2019.***	2,58 km	*9,83 km*
Ratissage pédestre	0,46 km	*13,88 km*
Nombre de vannes contrôlées	131	*51*
Nombre de compteurs contrôlés	441	*254*
Nombre de détendeurs contrôlés	25	*6*
Nombre de conduites montantes contrôlées	27	*57*

4 / PATRIMOINE

Constitution du réseau au 30 septembre 2018

Canalisations		
Régime de pression[1]		
Moyenne Pression C	km	**5,992**
Moyenne Pression B	km	**59,712**
Basse Pression	km	**5,562**
Total 2017-2018	**km**	**71,266**
Total 2016-2017	km	*71,010*

Types de matériaux		
Fonte ductile GS	km	**0**
Fonte ductile 2GS	km	**5,179**
Acier	km	**54,724**
PE	km	**11,363**

Postes de détente réseau	u	
Transport/Distribution		0
25 bars / 4 bars	u	2
4 bars/ 20mbar	u	1

Répartition des conduites par âge (en ml) et par pression

DECENNIE	Basse Pression	Moyenne Pression B	Moyenne Pression C
Avant 1950	**0**	**46**	**0**
1950-1959	**0**	**0**	**2.229**
1960-1969	**85**	**8.895**	**2.007**
1970-1979	**4.585**	**19.628**	**1.277**
1980-1989	**491**	**17.437**	**130**
1990-1999	**177**	**5.209**	**7**
2000-2009	**139**	**4.786**	**343**
2010-2019	**85**	**3.711**	**0**

Âge moyen du réseau en années : 38,8 (37 en 2017-2018).

[1] Réseau Basse Pression BP : pression normale de service n'excédant pas 50 mbars.
Réseau Moyenne Pression B : pression normale de service comprise entre 0,4 et 4 bars.
Réseau Moyenne Pression C : pression normale de service comprise entre 4 et 25 bars.

- Nombre de mètres linéaires posés par année (extensions, renouvellements, déplacements)

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
731	67	510	922	170	135	1.464	441	604	658	1.309	315
2012	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**					
671	433	240	277	18	87	159					

- Décennie de pose des postes réseau

DECENNIE					
1960-1969	**1970-1979**	**1980-1989**	**1990-1999**	**2000-2009**	**2010-2019**
	2			1	

- Etat des règlements financiers intervenus entre l'autorité concédante et le concessionnaire sur l'exercice

Sans objet pour Lormont en 2017-2018.

- Liste des immeubles mis à disposition par l'autorité concédante

Sans objet pour Lormont en 2017-2018.

5 / ELEMENTS PREVISIONNELS

- Liste des principales extensions de réseau gaz en prévision sur l'exercice 2018-2019

- Extensions commerciales

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIO	MATIERI
RUE DE	BANLIN	600	MPB	PE
RUE DE LA	CAMARDE	28	MPB	PE
AVENUE DE LA	GARDETTE	90	MPB	PE
RUE DES	GAROSSES	50	MPB	PE
RUE	GEORGES JEROME DURET	260	MPB	PE
RUE	JEAN RAYMOND GUYON	245	MPB	PE
RUE	LOUIS BEYDTS	150	MPB	PE
RUE DES	MARGUERITES	40	MPB	PE

- Liste des travaux de renouvellement en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Lormont en 2018-2019.

Liste des travaux de déplacement réseau en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Lormont en 2018-2019.

Liste des travaux de déviation tramway en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Lormont en 2018-2019.

Compte rendu annuel de concession

Annexes

Martignas-sur-Jalle

Exercice 2017-2018

RÉGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

1 / ELEMENTS FINANCIERS

Patrimoine de la concession et investissements

Ouvrages constituant le réseau

Biens mis en concession	30-sept.-17			30-sept.-18		
	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Par le concessionnaire						
Branchements	133 603,72	9 267,94	124 335,78	134 654,14	18 559,09	116 095,05
Canalisations	229 197,87	29 659,17	199 538,70	294 851,39	57 053,31	237 798,08
Compteurs	72 376,22	36 777,07	35 599,15	74 692,58	40 532,49	34 160,09
Détendeurs	28 282,41	7 077,27	21 205,14	31 205,08	8 593,84	22 611,24
Postes	20 169,15	3 706,44	16 462,71	20 169,15	7 412,88	12 756,27
Protection cathodique	7 639,15	545,76	7 093,39	7 639,15	1 091,52	6 547,63
Total par le concessionnaire	491 268,52	87 033,65	404 234,87	563 211,49	133 243,13	429 968,36
Par le concédant						
Branchements	146 101,82	145 077,06	1 024,76	145 920,35	145 230,15	690,20
Canalisations	965 888,23	953 305,70	12 582,53	965 888,23	957 590,67	8 297,56
Postes	25 358,30	24 511,34	846,96	25 358,30	25 358,30	0,00
Protection cathodique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total par le concédant	1 137 348,35	1 122 894,10	14 454,25	1 137 166,88	1 128 179,12	8 987,76
Total général	1 628 616,87	1 209 927,75	418 689,12	1 700 378,37	1 261 422,25	438 956,12
% de la Concession	0,3%			0,3%		

Tous les ouvrages constituant le réseau ont la nature de biens de retour (art. 2 du contrat).

Autres biens utilisés par le concessionnaire

		30/09/2017			30/09/2018		
		Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Biens propres	Œuvres d'art	1 412	0	1 412	0	0	0
	Mobilier	5 392	3 901	1 491	4 965	3 274	1 690
Biens de reprise	Véhicules	2 256	2 115	140	2 414	2 112	302
	Outillage industriel	15 453	14 093	1 360	15 528	14 241	1 287
Biens de retour	Matériel informatique	10 211	8 553	1 658	3 999	3 033	967
	Logiciels	129 826	111 874	17 952	69 548	56 820	12 728
Total		**164 551**	**140 536**	**24 015**	**96 454**	**79 480**	**16 974**

(Valeurs proratisées à l'aide d'une clé de répartition fondée sur les recettes liées aux activités réalisées sur le territoire de la commune)

2 / QUALITE DE SERVICE

Indicateurs de performance visés à l'Annexe 1 du contrat

RÉGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

INDICATEURS DE PERFORMANCE 2017/2018
MARTIGNAS-SUR-JALLE

Indicateurs	Description	2017-2018	2016-2017	2015-2016
QUALITE DU GAZ				
Fuites de gaz				
Nombre de fuites sur canalisations.	Nombre de fuites sur réseau y compris postes de distribution publique, dont recherche systématique de fuites et dont dommages comptabilisés suite à intervention de sécurité (IS), hors branchements, postes de détente clients et compteurs clients.	0	0	0
Nombre de fuites sur branchements.	Nombre de fuites avérées sur branchements, dont recherche systématique de fuite et dont dommages comptabilisés suite à IS.	5	1	7
Nombre de fuites sur postes de détente clients et compteurs clients.	Nombre de fuites avérées sur postes de détente clients et compteurs clients, dont dommages comptabilisés suite à IS.	2	3	3
Nombre de fuites sur conduites d'immeubles/montantes.	Nombre de fuites sur conduites d'immeuble / conduites montantes dont dommages comptabilisés suite à IS.	0	0	0
Visites annuelles des postes de distribution publique				
Nombre de visites.	Nombre de postes de détente réseau visités.	2	1	1
Interventions de sécurité				
Nombre d'endommagements de tiers sur ouvrages en concession.	Nombre d'endommagements de tiers ayant causé une fuite sur canalisations, branchements, postes de détente, compteurs.	2	2	0
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur ouvrages en concession.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur ouvrages en concession, hors endommagement de tiers.	7	4	10
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur installations clients.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur installations clients, hors endommagements de tiers.	5	0	0
Nombre des autres interventions de sécurité.	Nombre des interventions autres que pour fuites de gaz (appels fondés et appels non fondés).	13	12	12
Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés.	Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés, suite à incident ou intervention non planifiée.	0	0	0
QUALITE DES SERVICES				
Indicateurs choisis par l'autorité concédante dans la liste des indicateurs fixés par arrêté ministériel.	Les définitions et les modes de calcul des indicateurs retenus sont ceux de l'arrêté ministériel.	0	0	0
BIO-METHANE				
Nombre de sites effectifs.	Nombre de raccordements d'installations de production de bio-méthane.	0	0	0

Bilan annuel de sécurité transmis à la DREAL

Ce bilan est annexé à la fin du document.

Liste des incidents survenus sur le réseau et ayant entraîné une interruption de service

Incidents devant être reportés à la DREAL en application de l'article 21 de l'arrêt du 13 juillet 2000 *« portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations »*.

Sans objet pour Martignas-sur-Jalle en 2017-2018.

Incidents ayant justifié la mise en œuvre d'une « *Procédure Gaz Renforcée* » (PGR)

Réf.	Adresse		Date et Heure d'appel	Motif de l'appel	Initiative déclcht. PGR	Heure de transmiss°	Heure d' arrivée	Délai de déplact.	Mise hors danger	Pression ouvrage	Equipement endommagé	Cause	Nb. Clients coupés
	N°	Voie											
2914662	7	LOUIS LAVILLE	26/05/2018 12:49	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	SDIS	12:51	13:10	19	13:18	MPB	Branchement	Dommage	0

Ensemble des incidents survenus sur l'exercice

	2016-2017	*2017-2018*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz avant compteur.	4	*7*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz après compteur.	0	*5*
Nombre d'endommagements d'ouvrages gaz causés par les entreprises de travaux publics ou des tiers.	2	*2*

Parc des dispositifs de comptage

Situation au 30 septembre 2018

Compteurs	2016-2017	*2017-2018*
6 et 10 m3/h	1.367	*1.424*
16 à 100 m3/h	27	*27*
> 100 m3/h	4	*4*
Total	1.398	*1.455*

Nouveaux raccordements réalisés sur l'exercice

Nouveaux raccordements 2017-2018	Nombre de Branchements	Nombre de Compteurs
	100	17
2016-2017	*2*	*32*

Actions mises en œuvre pour garantir les valeurs de PCS

Aucune action n'a été mise en œuvre sur l'exercice car ces valeurs sont déterminées, et communiquées quotidiennement, par le gestionnaire de réseau de transport TIGF sans que REGAZ ne puisse opérer un quelconque contrôle.

3 / TRAVAUX REALISES

Dépenses relatives aux extensions pour lesquelles l'autorité concédante a versé une participation financière

Sans objet pour Martignas-sur-Jalle en 2017-2018

Liste des principales extensions de réseau gaz réalisées sur l'exercice

Extensions commerciales

ADRESSE	LIBELLE	MAT	PRESSION	ML POSE	MONTANT	ATTACHEMEN
AV MAL DE L DE TASSIGNY 33127 MARTIGNAS SUR JALLE	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	334	14 424,90	IA498901
AV MAL DE L DE TASSIGNY 33127 MARTIGNAS SUR JALLE	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	1240	44 617,42	IA498902

Total 2017-2018	**1.574 ml**
2016-2017	*25 ml*

Liste des travaux de renouvellement réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Martignas-sur-Jalle en 2017-2018.

Total 2017-2018	**0 ml**
Total 2016-2017	*0 ml*

Liste des travaux de déplacement réseau réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Martignas-sur-Jalle en 2017-2018.

Total 2017-2018	**0 ml**
Total 2016-2017	*0 ml*

Liste des travaux de déviation tramway réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Martignas-sur-Jalle en 2017-2018.

Abandon d'ouvrages sur l'exercice

Sans objet pour Martignas-sur-Jalle en 2017-2018.

Total 2017-2018	**0 ml**
Total 2016-2017	*0 ml*

Bilan des actions préventives réalisées

	2016-2017	*2017-2018*
Contrôle de l'étanchéité des ouvrages par Véhicule de Surveillance du Réseau	50,48 km	*0 km*
Ratissage pédestre	0,05 km	*5,54 km*
Nombre de vannes contrôlées	46	*34*
Nombre de compteurs contrôlés	12	*36*
Nombre de détendeurs contrôlés	6	*20*
Nombre de conduites montantes contrôlées	0	*0*

4 / PATRIMOINE

Constitution du réseau au 30 septembre 2018

Canalisations		
Régime de pression[1]		
Moyenne Pression C	km	**4,056**
Moyenne Pression B	km	**48,118**
Basse Pression	km	**0**
Total 2017-2018	**km**	**52,174**
Total 2016-2017	km	*50,391*

Types de matériaux		
Fonte ductile GS	km	**0**
Fonte ductile 2GS	km	**0**
Acier	km	**34,062**
PE	km	**18,112**

[1] Réseau Basse Pression BP : pression normale de service n'excédant pas 50 mbars.
Réseau Moyenne Pression B : pression normale de service comprise entre 0,4 et 4 bars.
Réseau Moyenne Pression C : pression normale de service comprise entre 4 et 25 bars.

Postes de détente réseau	u	
Transport/Distribution		0
25 bars / 4 bars	u	1
4 bars/ 20mbar	u	0

Répartition des conduites par âge (en ml) et par pression

DECENNIE	Basse Pression	Moyenne Pression B	Moyenne Pression C
Avant 1950	**0**	**0**	**0**
1950-1959	**0**	**0**	**0**
1960-1969	**0**	**0**	**0**
1970-1979	**0**	**19.848**	**3.420**
1980-1989	**0**	**10.470**	**484**
1990-1999	**0**	**9.087**	**23**
2000-2009	**0**	**4.486**	**129**
2010-2019	**0**	**4.227**	**0**

Âge moyen du réseau en années : 32,1 (31,6 en 2016-2017).

Nombre de mètres linéaires posés par année (extensions, renouvellements, déplacements)

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
2.520	640	548	28	100	548	0	432	147	249	175	283
2012	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**					
432	183	0	227	0	25	1.574					

Décennie de pose des postes réseau

DECENNIE					
1960-1969	**1970-1979**	**1980-1989**	**1990-1999**	**2000-2009**	**2010-2019**
				1	

Etat des règlements financiers intervenus entre l'autorité concédante et le concessionnaire sur l'exercice

Sans objet pour Martignas-sur-Jalle en 2017-2018

Liste des immeubles mis à disposition par l'autorité concédante

Sans objet pour Martignas-sur-Jalle en 2017-2018

5 / ELEMENTS PREVISIONNELS

Liste des principales extensions de réseau gaz en prévision sur l'exercice 2018-2019

Extensions commerciales

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIO	MATIERI
AVENUE DU	COLONEL P BOURGOIN	416	MPB	PE
AVENUE DES	DRAGONS IMPERATRICE	290	MPB	PE

Liste des travaux de renouvellement en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Martignas-sur-Jalle en 2018-2019.

Liste des travaux de déplacement réseau en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Martignas-sur-Jalle en 2018-2019.

Liste des travaux de déviation tramway en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Martignas-sur-Jalle en 2018-2019.

Compte rendu annuel de concession

Annexes

Mérignac

Exercice 2017-2018

RÉGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

1 / ELEMENTS FINANCIERS

Patrimoine de la concession et investissements

Ouvrages constituant le réseau

Biens mis en concession	30-sept.-17			30-sept.-18		
	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Par le concessionnaire						
Branchements	1 720 770,58	110 708,02	1 610 062,56	1 901 589,77	226 381,58	1 675 208,19
Canalisations	5 940 611,90	393 847,82	5 546 764,08	6 806 034,07	804 176,03	6 001 858,04
Compteurs	1 113 710,37	465 430,46	648 279,91	1 118 454,31	499 735,61	618 718,70
Détendeurs	251 624,10	74 114,11	177 509,99	265 862,71	87 061,63	178 801,08
Postes	182 911,71	24 831,83	158 079,88	188 249,71	50 103,45	138 146,26
Protection cathodique	75 245,27	7 836,84	67 408,43	75 245,27	15 673,68	59 571,59
Total par le concessionnaire	9 284 873,93	1 076 769,08	8 208 104,85	10 355 435,84	1 683 131,98	8 672 303,86
Par le concédant						
Branchements	1 950 310,08	1 866 702,85	83 607,23	1 948 633,40	1 892 679,55	55 953,85
Canalisations	8 982 060,26	7 861 484,72	1 120 575,54	8 959 439,17	8 011 055,64	948 383,53
Postes	116 111,30	101 471,88	14 639,42	116 111,30	103 434,36	12 676,94
Protection cathodique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total par le concédant	11 048 481,64	9 829 659,45	1 218 822,19	11 024 183,87	10 007 169,55	1 017 014,32
Total général	20 333 355,57	10 906 428,53	9 426 927,04	21 379 619,71	11 690 301,53	9 689 318,18
% de la Concession	**7,2%**			**7,1%**		

Tous les ouvrages constituant le réseau ont la nature de biens de retour (art. 2 du contrat).

Autres biens utilisés par le concessionnaire

		30/09/2017			30/09/2018		
		Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Biens propres	Œuvres d'art	17 709	0	17 709	0	0	0
	Mobilier	67 606	48 908	18 698	64 137	42 300	21 838
Biens de reprise	Véhicules	28 281	26 522	1 759	31 183	27 281	3 902
	Outillage industriel	193 746	176 694	17 052	200 597	183 967	16 630
Biens de retour	Matériel informatique	128 022	107 236	20 786	51 663	39 175	12 488
	Logiciels	1 627 709	1 402 629	225 080	898 425	734 008	164 418
Total		**2 063 073**	**1 761 989**	**301 084**	**1 246 005**	**1 026 730**	**219 275**

(Valeurs proratisées à l'aide d'une clé de répartition fondée sur les recettes liées aux activités réalisées sur le territoire de la commune)

2 / QUALITE DE SERVICE

Indicateurs de performance visés à l'Annexe 1 du contrat

RÉGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

INDICATEURS DE PERFORMANCE 2017/2018

MERIGNAC

Indicateurs	Description	2017-2018	2016-2017	2015-2016
QUALITE DU GAZ				
Fuites de gaz				
Nombre de fuites sur canalisations.	Nombre de fuites sur réseau y compris postes de distribution publique, dont recherche systématique de fuites et dont dommages comptabilisés suite à intervention de sécurité (IS), hors branchements, postes de détente clients et compteurs clients.	12	4	5
Nombre de fuites sur branchements.	Nombre de fuites avérées sur branchements, dont recherche systématique de fuite et dont dommages comptabilisés suite à IS.	45	15	47
Nombre de fuites sur postes de détente clients et compteurs clients.	Nombre de fuites avérées sur postes de détente clients et compteurs clients, dont dommages comptabilisés suite à IS.	4	60	62
Nombre de fuites sur conduites d'immeubles/montantes.	Nombre de fuites sur conduites d'immeuble / conduites montantes dont dommages comptabilisés suite à IS.	2	5	6
Visites annuelles des postes de distribution publique				
Nombre de visites.	Nombre de postes de détente réseau visités.	13	12	10
Interventions de sécurité				
Nombre d'endommagements de tiers sur ouvrages en concession.	Nombre d'endommagements de tiers ayant causé une fuite sur canalisations, branchements, postes de détente, compteurs.	17	8	11
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur ouvrages en concession.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur ouvrages en concession, hors endommagement de tiers.	63	84	120
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur installations clients.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur installations clients, hors endommagements de tiers.	62	21	21
Nombre des autres interventions de sécurité.	Nombre des interventions autres que pour fuites de gaz (appels fondés et appels non fondés).	133	167	167
Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés.	Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés, suite à incident ou intervention non planifiée.	0	0	0
QUALITE DES SERVICES				
Indicateurs choisis par l'autorité concédante dans la liste des indicateurs fixés par arrêté ministériel.	Les définitions et les modes de calcul des indicateurs retenus sont ceux de l'arrêté ministériel.	0	0	0
BIO-METHANE				
Nombre de sites effectifs.	Nombre de raccordements d'installations de production de bio-méthane.	0	0	0

Bilan annuel de sécurité transmis à la DREAL

Ce bilan est annexé à la fin du document.

Liste des incidents survenus sur le réseau et ayant entraîné une interruption de service

Incidents devant être reportés à la DREAL en application de l'article 21 de l'arrêt du 13 juillet 2000 « *portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations* ».

FUITE OU SURPRESSION DE GAZ

Numéro	Date et heure	Commune	Commentaires
17-39	11/11/2017 – 20 h 09	MERIGNAC Etage 3 Apt n° 302 - résidence Concorde - 17 allée Concorde.	Sur place, teneur en gaz supérieure à 6 % de gaz dans les communs. Porte des gaines techniques gaz du RDC ouvertes. Les écrous amont et aval du compteur étaient desserrés. Plus personne dans le logement concerné depuis un mois. Forte suspicion de tentative de vol de compteur.

PRODUITS DE LA COMBUSTION

Numéro	Date et heure	Commune	Commentaires
17-40	12/12/2017 – 13 h 45	MERIGNAC 35 rue Louis Coullet.	Valeurs monoxyde relevées : RDC 400 PPM par les pompiers puis 227 PPM par REGAZ après ventilation. 80 PPM à l'étage après ventilation. 5 victimes : 4 évacuations, 1 adulte avec 400 PPM et 3 adultes à 40 PPM, et 1 adulte non évacué à 12 PPM.
18-12	12/04/2018 – 20 h 10	MERIGNAC Rés. Cours Alberi – Bât. A 141 av. de la Libération.	Mauvaise évacuation des produits de la combustion dans un conduit collectif.
18-16	08/07/2018 – 19 h 37	MERIGNAC 4 allée Pont de Madame - Rés. Pont de Madame - Bât. 5 Apt 132	Refoulement des gaz brûlés et/ou dysfonctionnement de l'appareil.

Incidents ayant justifié la mise en œuvre d'une « *Procédure Gaz Renforcée* » (PGR)

Réf.	Adresse		Date et Heure d'appel	Motif de l'appel	Initiative déclcht. PGR	Heure de transmiss°	Heure d' arrivée	Délai de déplact.	Mise hors danger	Pression ouvrage	Equipement endommagé	Cause	Nb. Clients coupés
	N°	Voie											
2846581		VERT CASTEL	31/10/2017 08:45	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	08:50	09:15	24	10:20	MPB	Canalisation	Dommage	2
2904296	3	FARADAY	18/04/2018 09:50	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	09:52	10:00	7	10:15	MPB	Branchement	Dommage	10
2923645	50	EDMOND ROSTAND	26/06/2018 10:00	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	10:07	10:15	8	10:30	MPB	Branchement	Dommage	1

Ensemble des incidents survenus sur l'exercice

	2016-2017	*2017-2018*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz avant compteur.	84	*63*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz après compteur.	21	*62*
Nombre d'endommagements d'ouvrages gaz causés par les entreprises de travaux publics ou des tiers.	8	*17*

Parc des dispositifs de comptage

Situation au 30 septembre 2018

Compteurs	2016-2017	*2017-2018*
6 et 10 m3/h	19.384	*20.175*
16 à 100 m3/h	314	*324*
> 100 m3/h	35	*36*
Total	19.733	*20.535*

Nouveaux raccordements réalisés sur l'exercice

Nouveaux raccordements 2017-2018	**Nombre de Branchements**	**Nombre de Compteurs**
	182	545
2016-2017	*113*	*225*

Actions mises en œuvre pour garantir les valeurs de PCS

Aucune action n'a été mise en œuvre sur l'exercice car ces valeurs sont déterminées, et communiquées quotidiennement, par le gestionnaire de réseau de transport TIGF sans que REGAZ ne puisse opérer un quelconque contrôle.

3 / TRAVAUX REALISES

Dépenses relatives aux extensions pour lesquelles l'autorité concédante a versé une participation financière

Sans objet pour Mérignac en 2017-2018.

Liste des principales extensions de réseau gaz réalisées sur l'exercice

Extensions commerciales

ADRESSE	LIBELLE	MAT	PRESSION	ML POSE	MONTANT	ATTACHEMEN
5 RUE PAUL LANGEVIN 33700 MERIGNAC	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	233	50 698,77	IA158705
RUE JEAN MOULIN 33700 MERIGNAC	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	58	40 037,86	IA158707
AV DES FAUVETTES 33700 MERIGNAC	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	121	28 700,47	IA15870C
AV DES FRERES ROBINSON 33700 MERIGNAC	EXT COMMERCIALE			55	29 915,86	IA15870E
345 AV ARISTIDE BRIAND 33700 MERIGNAC	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	90	12 328,16	IA158903
123 AV ARISTIDE BRIAND 33700 MERIGNAC	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	50	5 426,99	IA158904
AV DES COLOMBES 33700 MERIGNAC	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	94	11 143,48	IA158905
305 AV ARISTIDE BRIAND 33700 MERIGNAC	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	125	8 101,00	IA158906
361 AV ARISTIDE BRIAND 33700 MERIGNAC	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	75	21 042,43	IA15870I
RUE DE LA DEVEZE 33700 MERIGNAC	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	35	9 253,08	IA150906
31 RUE DU PRADAS 33700 MERIGNAC	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	36	3 557,23	IA150800
18 RUE LEO LAGRANGE 33700 MERIGNAC	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	18	5 895,00	IA150908
35 AV GUSTAVE EIFFEL 33700 MERIGNAC	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	60	9 938,90	IA151608
2 ALL DU PRESIDENT RENE COTY 33700 MERIGNAC	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	41	5 386,17	IA151609

Total 2017-2018	**1.091 ml**
2016-2017	*2.474 ml*

Liste des travaux de renouvellement réalisés sur l'exercice

ADRESSE	LIBELLE	MAT	PRESSION	ML POSE	MONTANT	ATTACHEMEN
IMP DUPUCH 33700 MERIGNAC	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	70	19 492,69	IR153309

Total 2017-2018	**70 ml**
2016-2017	*3.364,35 ml*

Liste des travaux de déplacement réseau réalisés sur l'exercice

ADRESSE	LIBELLE	MAT	PRESSION	ML POSE	MONTANT	ATTACHEMEN
AV DE L EUROPE 33700 MERIGNAC	DEPLACEMENT RESEAU	AC	MPB	5	28 190,58	IR15DS04
IMP GUYNEMER 33700 MERIGNAC	DEPLACEMENT RESEAU	PE	MPB	0,5	2 251,35	IR15DR02

Total 2017-2018	**5,5 ml**
2016-2017	*167,0 ml*

Liste des travaux de déviation tramway réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Mérignac en 2017-2018.

Total 2017-2018	**0 ml**
2016-2017	*0 ml*

Abandon d'ouvrages sur l'exercice

COMMUNE	LOCALISATION	LONGUEUR M	MATIERE
MERIGNAC	CLAIR LOGIS (ALLEE DU)	20,8	ACIER
MERIGNAC	DUKAS PAUL (RUE)	69,3	PE
MERIGNAC	DUPUCH (IMPASSE)	3,7	PE
MERIGNAC	OULEY ANDRE (RUE)	64,6	ACIER
MERIGNAC	PARKER GEORGE JOSE HARRY (RUE)	242,4	PE
MERIGNAC	VERT CASTEL (RUE)	35,4	PE
MERIGNAC	YSER (AVENUE DE L)	549,6	ACIER
MERIGNAC	YSER (AVENUE DE L)	0,4	PE

Total 2017-2018	**986,2 ml**
Total 2016-2017	*1135,4ml*

Bilan des actions préventives réalisées

	2016-2017	*2017-2018*
Contrôle de l'étanchéité des ouvrages par Véhicule de Surveillance du Réseau ***Le Véhicule de Surveillance du Réseau contrôlera les ouvrages de votre commune en 2018/2019.***	61,04 km	*192,48 km*
Ratissage pédestre	2,82 km	*8,73 km*
Nombre de vannes contrôlées	436	*317*
Nombre de compteurs contrôlés	1.371	*107*
Nombre de détendeurs contrôlés	157	*47*
Nombre de conduites montantes contrôlées	26	*7*

4 / PATRIMOINE

Constitution du réseau au 30 septembre 2018

Canalisations		
Régime de pression[1]		
Moyenne Pression C	km	**17,036**
Moyenne Pression B	km	**257,300**
Basse Pression	km	**12,962**
Total 2017-2018	**km**	**287,298**
Total 2016-2017	km	*286,419*

Types de matériaux		
Fonte ductile GS	km	**1,029**
Fonte ductile 2GS	km	**11,108**
Acier	km	**195,534**
PE	km	**79,627**

Postes de détente réseau	u	
Transport/Distribution		1
25 bars / 4 bars	u	4
4 bars/ 20mbar	u	8

Répartition des conduites par âge (en ml) et par pression

DECENNIE	Basse Pression	Moyenne Pression B	Moyenne Pression C
Avant 1950	**0**	**371**	**0**
1950-1959	**0**	**8.482**	**6.688**
1960-1969	**1.029**	**55.409**	**4.661**
1970-1979	**7.092**	**36.733**	**265**
1980-1989	**3.602**	**69.541**	**4.474**
1990-1999	**472**	**46.465**	**21**
2000-2009	**555**	**18.552**	**845**
2010-2019	**212**	**21.749**	**83**

Âge moyen du réseau en années : 36,4 (34,9 en 2016-2017).

[1] Réseau Basse Pression BP : pression normale de service n'excédant pas 50 mbars.
Réseau Moyenne Pression B : pression normale de service comprise entre 0,4 et 4 bars.
Réseau Moyenne Pression C : pression normale de service comprise entre 4 et 25 bars.

Nombre de mètres linéaires posés par année (extensions, renouvellements, déplacements)

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
4.522	1.624	2.455	918	755	3.859	2.326	2.275	930	1.661	414	1.326
2012	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**					
1.099	2.464	1.868	2.567	2.169	6.005	1.166,5					

Décennie de pose des postes réseau

DECENNIE					
1960-1969	**1970-1979**	**1980-1989**	**1990-1999**	**2000-2009**	**2010-2019**
1	2	1		6	2

Etat des règlements financiers intervenus entre l'autorité concédante et le concessionnaire sur l'exercice

Sans objet pour Mérignac en 2017-2018.

Liste des immeubles mis à disposition par l'autorité concédante

Sans objet pour Mérignac en 2017-2018.

5 / ELEMENTS PREVISIONNELS

Liste des principales extensions de réseau gaz en prévision sur l'exercice 2018-2019

Extensions commerciales

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIO	MATIERI
AVENUE	ARISTIDE BRIAND	75	MPB	PE
IMPASSE	BEAUSEJOUR	53	MPB	PE
AVENUE	BON AIR	240	MPB	PE
RUE	CAMILLE GOILLOT	600	MPB	PE
AVENUE DU	CHATEAU D EAU	65	MPB	PE
AVENUE DES	FAUVETTES	130	MPB	PE
AVENUE DES	FRERES ROBINSON	55	MPB	PE
AVENUE	GUSTAVE EIFFEL	770	MPB	PE
RUE DES	JACINTHES	80	MPB	PE
RUE	JACQUES PREVERT	50	MPB	PE
ROUTE	JEAN BRIAUD	108	MPB	PE
RUE	JEAN GIONO	20	MPB	PE
RUE	JEAN MONNET	544	MPB	PE
RUE	JEAN MOULIN	90	MPB	PE
RUE DE LA	JEUNESSE	30	MPB	PE
AVENUE DE LA	LIBERATION	20	MPB	PE
RUE	LIONEL TERRAY	173	MPB	PE
AVENUE DE	MAGUDAS	60	MPB	PE
AVENUE	MARCEL DASSAULT	887	MPB	PE
AVENUE DE LA	MARNE	110	MPB	PE
AVENUE DES	MARRONNIERS	75	MPB	PE
ALLEE DE	PAGNEAU	270	MPB	PE
RUE	PAUL DUKAS	250	MPB	PE
RUE	PAUL LANGEVIN	875	MPB	PE
CHEMIN DE LA	PROCESSION	200	MPB	PE
AVENUE DE LA	SOMME	200	MPB	PE
AVENUE DE	ST MEDARD	80	MPB	PE
AVENUE DE	VERDUN	140	MPB	PE

Extensions techniques

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIO	MATIERE
AVENUE DU	PDT J F KENNEDY	90,0	MPB	PE

Liste des travaux de renouvellement en prévision sur l'exercice 2018-2019

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIC	MATIERI
RUE DES	3 ETOILES	249	MPB	PE
RUE D'	ALGER	322	MPB	PE
AVENUE	CHAPELLE STE BERNADETTE	227	MPB	PE
IMPASSE	DUPUCH	66	MPB	PE
RUE	EMILE ZOLA	448	MPB	PE
AVENUE DE LA	FRATERNELLE	500	MPB	PE
AVENUE DU	HAUT BRION	434	MPB	PE
RUE	JULES FERRY	319	MPB	PE
RUE	JULES MICHELET	1 163	MPB	PE
RUE	MARCEL CERDAN	204	MPB	PE
RUE DE	MARSEILLE	288	MPB	PE
RUE	MAURIAN	408	MPB	PE
RUE	ROGER HOURQUET	451	MPB	PE

Liste des travaux de déplacement réseau en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Mérignac en 2018-2019.

Liste des travaux de déviation tramway en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Mérignac en 2018-2019..

Compte rendu annuel de concession

Annexes

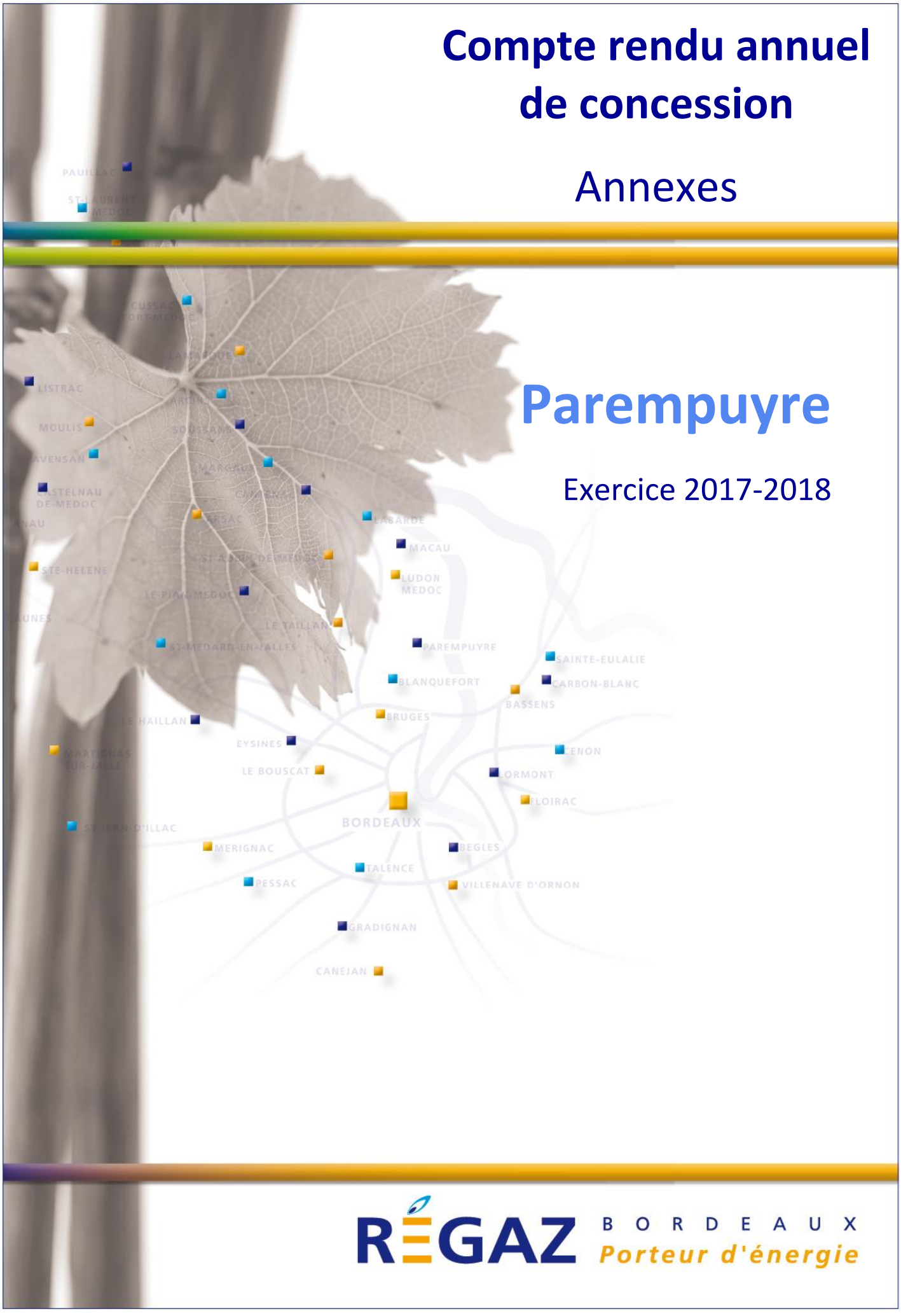

Parempuyre

Exercice 2017-2018

RÉGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

1 / ELEMENTS FINANCIERS

Patrimoine de la concession et investissements

Ouvrages constituant le réseau

Biens mis en concession	30-sept.-17			30-sept.-18		
	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Par le concessionnaire						
Branchements	186 569,43	10 501,16	176 068,27	189 851,06	21 225,98	168 625,08
Canalisations	346 469,88	25 146,88	321 323,00	429 474,30	54 277,47	375 196,83
Compteurs	78 358,90	33 256,82	45 102,08	82 064,83	37 442,13	44 622,70
Détendeurs	31 812,67	10 544,08	21 268,59	32 553,29	12 150,26	20 403,03
Postes	1 964,06	151,08	1 812,98	1 964,06	302,16	1 661,90
Protection cathodique	6 273,68	1 491,13	4 782,55	6 273,68	1 859,05	4 414,63
Total par le concessionnaire	651 448,62	81 091,15	570 357,47	742 181,22	127 257,05	614 924,17
Par le concédant						
Branchements	188 808,10	186 904,60	1 903,50	188 408,09	187 107,35	1 300,74
Canalisations	677 061,57	673 366,14	3 695,43	677 061,57	675 025,62	2 035,95
Postes	3 894,14	3 894,14	0,00	3 894,14	3 894,14	0,00
Protection cathodique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total par le concédant	869 763,81	864 164,88	5 598,93	869 363,80	866 027,11	3 336,69
Total général	1 521 212,43	945 256,03	575 956,40	1 611 545,02	993 284,16	618 260,86
% de la Concession	**0,4%**			**0,5%**		

Tous les ouvrages constituant le réseau ont la nature de biens de retour (art. 2 du contrat).

Autres biens utilisés par le concessionnaire

		30/09/2017			30/09/2018		
		Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Biens propres	Œuvres d'art	1 294	0	1 294	0	0	0
	Mobilier	4 938	3 572	1 366	4 733	3 122	1 612
Biens de reprise	Véhicules	2 066	1 937	129	2 301	2 013	288
	Outillage industriel	14 152	12 907	1 246	14 804	13 577	1 227
Biens de retour	Matériel informatique	9 351	7 833	1 518	3 813	2 891	922
	Logiciels	118 896	102 455	16 441	66 305	54 171	12 134
	Total	**150 697**	**128 704**	**21 993**	**91 957**	**75 774**	**16 183**

(Valeurs proratisées à l'aide d'une clé de répartition fondée sur les recettes liées aux activités réalisées sur le territoire de la commune)

2 / QUALITE DE SERVICE

Indicateurs de performance visés à l'Annexe 1 du contrat

RÉGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

INDICATEURS DE PERFORMANCE 2017/2018

PAREMPUYRE

Indicateurs	Description	2017-2018	2016-2017	2015-2016
QUALITE DU GAZ				
Fuites de gaz				
Nombre de fuites sur canalisations.	Nombre de fuites sur réseau y compris postes de distribution publique, dont recherche systématique de fuites et dont dommages comptabilisés suite à intervention de sécurité (IS), hors branchements, postes de détente clients et compteurs clients.	2	0	0
Nombre de fuites sur branchements.	Nombre de fuites avérées sur branchements, dont recherche systématique de fuite et dont dommages comptabilisés suite à IS.	11	1	3
Nombre de fuites sur postes de détente clients et compteurs clients.	Nombre de fuites avérées sur postes de détente clients et compteurs clients, dont dommages comptabilisés suite à IS.	6	4	3
Nombre de fuites sur conduites d'immeubles/montantes.	Nombre de fuites sur conduites d'immeuble / conduites montantes dont dommages comptabilisés suite à IS.	1	0	0
Visites annuelles des postes de distribution publique				
Nombre de visites.	Nombre de postes de détente réseau visités.	0	0	0
Interventions de sécurité				
Nombre d'endommagements de tiers sur ouvrages en concession.	Nombre d'endommagements de tiers ayant causé une fuite sur canalisations, branchements, postes de détente, compteurs.	1	1	2
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur ouvrages en concession.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur ouvrages en concession, hors endommagement de tiers.	20	5	6
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur installations clients.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur installations clients, hors endommagements de tiers.	4	1	1
Nombre des autres interventions de sécurité.	Nombre des interventions autres que pour fuites de gaz (appels fondés et appels non fondés).	4	13	13
Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés.	Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés, suite à incident ou intervention non planifiée.	0	0	0
QUALITE DES SERVICES				
Indicateurs choisis par l'autorité concédante dans la liste des indicateurs fixés par arrêté ministériel.	Les définitions et les modes de calcul des indicateurs retenus sont ceux de l'arrêté ministériel.	0	0	0
BIO-METHANE				
Nombre de sites effectifs.	Nombre de raccordements d'installations de production de bio-méthane.	0	0	0

Bilan annuel de sécurité transmis à la DREAL

Ce bilan est annexé à la fin du document.

Liste des incidents survenus sur le réseau et ayant entraîné une interruption de service

Incidents devant être reportés à la DREAL en application de l'article 21 de l'arrêt du 13 juillet 2000 « *portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations* ».

Sans objet pour Parempuyre en 2017-2018.

Incidents ayant justifié la mise en œuvre d'une « *Procédure Gaz Renforcée* » (PGR)

Sans objet pour Parempuyre en 2017-2018.

Ensemble des incidents survenus sur l'exercice

	2016-2017	*2017-2018*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz avant compteur.	5	*20*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz après compteur.	1	*4*
Nombre d'endommagements d'ouvrages gaz causés par les entreprises de travaux publics ou des tiers.	1	*1*

Parc des dispositifs de comptage

Situation au 30 septembre 2018

Compteurs	2016-2017	*2017-2018*
6 et 10 m3/h	1.644	*1.704*
16 à 100 m3/h	15	*15*
> 100 m3/h	2	*2*
Total	1.661	*1.721*

Nouveaux raccordements réalisés sur l'exercice

Nouveaux raccordements 2017-2018	Nombre de Branchements	Nombre de Compteurs
	15	79
2016-2017	*25*	*198*

Actions mises en œuvre pour garantir les valeurs de PCS

Aucune action n'a été mise en œuvre sur l'exercice car ces valeurs sont déterminées, et communiquées quotidiennement, par le gestionnaire de réseau de transport TIGF sans que REGAZ ne puisse opérer un quelconque contrôle.

3 / TRAVAUX REALISES

Dépenses relatives aux extensions pour lesquelles l'autorité concédante a versé une participation financière

Sans objet pour Parempuyre en 2017-2018.

Liste des principales extensions de réseau gaz réalisées sur l'exercice

Extensions commerciales

Sans objet pour Parempuyre en 2017-2018.

Total 2017-2018	0 ml
2016-2017	*958,5 ml*

Liste des travaux de renouvellement réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Parempuyre en 2017-2018.

Total 2017-2018	0 ml
Total 2016-2017	*0 ml*

Liste des travaux de déplacement réseau réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Parempuyre en 2017-2018.

Total 2017-2018	0 ml
Total 2016-2017	*0 ml*

Liste des travaux de déviation tramway réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Parempuyre en 2017-2018.

Abandon d'ouvrages sur l'exercice

Sans objet pour Parempuyre en 2017-2018.

Total 2016-2017	*0 ml*

Bilan des actions préventives réalisées

	2016-2017	*2017-2018*
Contrôle de l'étanchéité des ouvrages par Véhicule de Surveillance du Réseau	35,21 km	*3,67 km*
Ratissage pédestre	0 km	*0 km*
Nombre de vannes contrôlées	29	*25*
Nombre de compteurs contrôlés	9	*6*
Nombre de détendeurs contrôlés	4	*4*
Nombre de conduites montantes contrôlées	0	*0*

4 / PATRIMOINE

Constitution du réseau au 30 septembre 2018

Canalisations		
Régime de pression[1]		
Moyenne Pression C	km	**3,930**
Moyenne Pression B	km	**36,585**
Basse Pression	km	**0**
Total 2017-2018	**km**	**40,515**
Total 2016-2017	km	*40,262*
Postes de détente réseau	**u**	
Transport/Distribution		0
25 bars / 4 bars	u	0
4 bars/ 20mbar	u	0

Types de matériaux		
Fonte ductile GS	km	**0**
Fonte ductile 2GS	km	**0**
Acier	km	**29,809**
PE	km	**10,706**

[1] Réseau Basse Pression BP : pression normale de service n'excédant pas 50 mbars.
Réseau Moyenne Pression B : pression normale de service comprise entre 0,4 et 4 bars.
Réseau Moyenne Pression C : pression normale de service comprise entre 4 et 25 bars.

Répartition des conduites par âge (en ml) et par pression

DECENNIE	Basse Pression	Moyenne Pression B	Moyenne Pression C
Avant 1950	**0**	**0**	**0**
1950-1959	**0**	**0**	**3.770**
1960-1969	**0**	**1.987**	**0**
1970-1979	**0**	**13.070**	**0**
1980-1989	**0**	**10.828**	**75**
1990-1999	**0**	**2.634**	**85**
2000-2009	**0**	**4.048**	**0**
2010-2019	**0**	**4.018**	**0**

Âge moyen du réseau en années : 36 (34,4 en 2016-2017).

Nombre de mètres linéaires posés par année (extensions, renouvellements, déplacements)

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
321	474	1.100	0	138	866	435	75	56	534	36	276
2012	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**					
250	5	496	181	219	959	0					

Décennie de pose des postes réseau

Sans objet pour Parempuyre en 2017-2018.

Etat des règlements financiers intervenus entre l'autorité concédante et le concessionnaire sur l'exercice

Sans objet pour Parempuyre en 2017-2018.

Liste des immeubles mis à disposition par l'autorité concédante

Sans objet pour Parempuyre en 2017-2018.

5 / ELEMENTS PREVISIONNELS

Liste des principales extensions de réseau gaz en prévision sur l'exercice 2018-2019

Extensions commerciales

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIO	MATIERI
RUE DES	ARDILLERES	110	MPB	PE
RUE	GAE AULENTI	160	MPB	PE
RUE	LANDEGRAND	1119	MPB	PE
RUE	MARCEL BENSAC	150	MPB	PE
RUE	MAURICE FILLON	236	MPB	PE

Extensions techniques

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIOI	MATIERE
AVENUE DE	LABARDE	30,0	MPC	ACIER

Liste des travaux de renouvellement en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Parempuyre en 2018-2019.

Liste des travaux de déplacement réseau en prévision sur l'exercice 2018-2019

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIO	MATIERI
RUE	MARCEL BENSAC	75	MPB	ACIER

Liste des travaux de déviation tramway en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Parempuyre en 2018-2019.

.

Compte rendu annuel de concession

Annexes

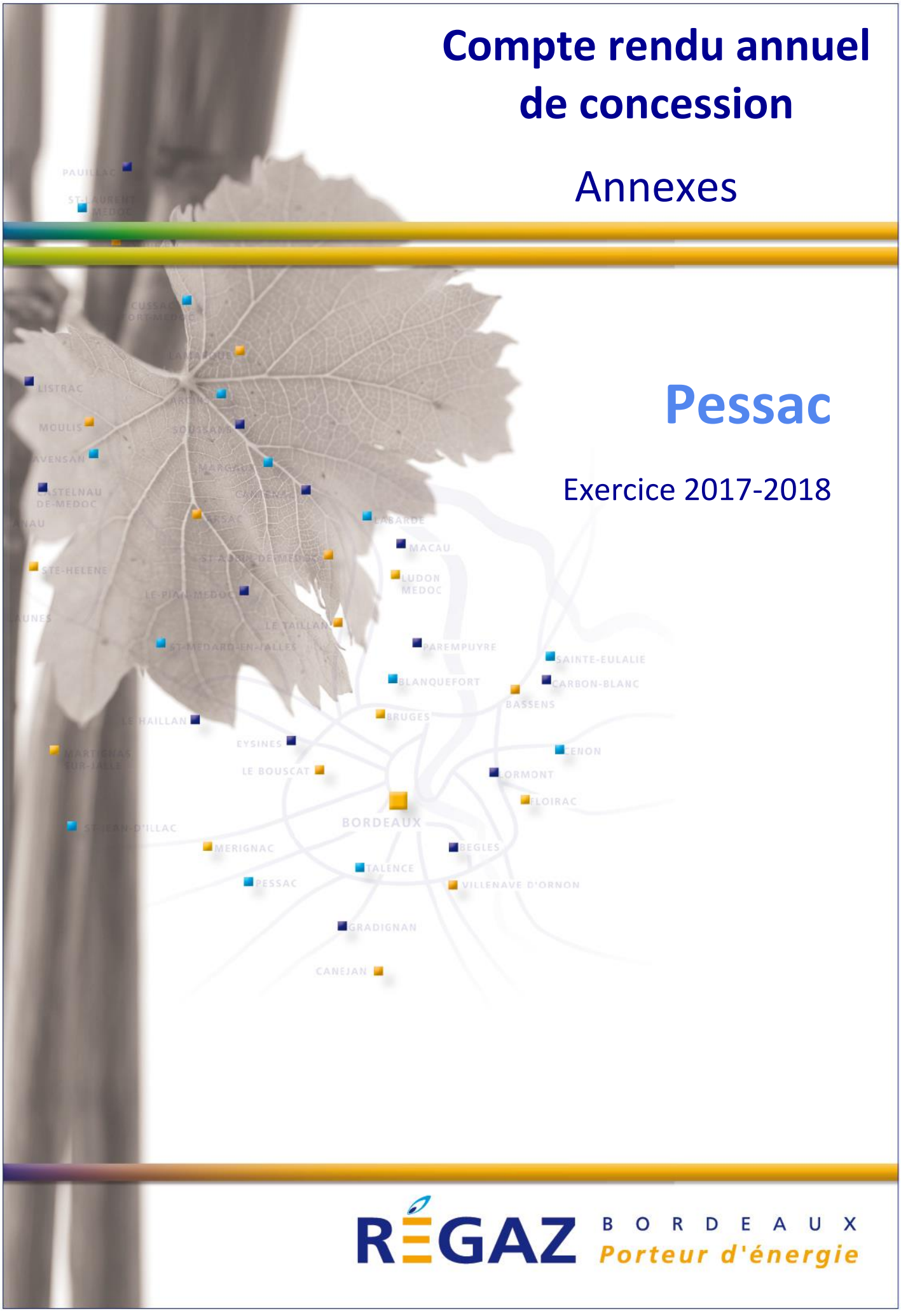

Pessac

Exercice 2017-2018

RÉGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

1 / ELEMENTS FINANCIERS

Patrimoine de la concession et investissements

Ouvrages constituant le réseau

Biens mis en concession	30-sept.-17			30-sept.-18		
	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Par le concessionnaire						
Branchements	1 557 721,79	101 193,14	1 456 528,65	1 642 747,23	205 515,46	1 437 231,77
Canalisations	5 506 364,85	367 759,39	5 138 605,46	5 626 764,39	733 386,55	4 893 377,84
Compteurs	993 208,03	466 861,95	526 346,08	988 132,15	482 641,92	505 490,23
Détendeurs	278 213,85	71 230,44	206 983,41	285 988,56	85 356,82	200 631,74
Postes	149 292,18	22 060,51	127 231,67	162 008,05	40 892,22	121 115,83
Protection cathodique	76 522,34	7 668,60	68 853,74	76 522,34	15 337,20	61 185,14
Total par le concessionnaire	8 561 323,04	1 036 774,03	7 524 549,01	8 782 162,72	1 563 130,17	7 219 032,55
Par le concédant						
Branchements	1 818 813,26	1 788 775,42	30 037,84	1 817 724,54	1 797 415,34	20 309,20
Canalisations	6 997 139,49	6 922 884,18	74 255,31	6 987 655,79	6 945 672,42	41 983,37
Postes	66 246,34	66 246,34	0,00	66 246,34	66 246,34	0,00
Protection cathodique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total par le concédant	8 882 199,09	8 777 905,94	104 293,15	8 871 626,67	8 809 334,10	62 292,57
Total général	17 443 522,13	9 814 679,97	7 628 842,16	17 653 789,39	10 372 464,27	7 281 325,12
% de la Concession	**5,8%**			**5,3%**		

Tous les ouvrages constituant le réseau ont la nature de biens de retour (art. 2 du contrat).

Autres biens utilisés par le concessionnaire

		30/09/2017			30/09/2018		
		Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Biens propres	Œuvres d'art	15 505	0	15 505	0	0	0
	Mobilier	59 193	42 822	16 371	56 311	37 138	19 173
Biens de reprise	Véhicules	24 762	23 221	1 541	27 377	23 951	3 426
	Outillage industriel	169 636	154 706	14 930	176 118	161 517	14 600
Biens de retour	Matériel informatique	112 091	93 891	18 200	45 358	34 394	10 964
	Logiciels	1 425 157	1 228 086	197 071	788 788	644 435	144 353
	Total	**1 806 344**	**1 542 727**	**263 617**	**1 093 952**	**901 436**	**192 516**

(Valeurs proratisées à l'aide d'une clé de répartition fondée sur les recettes liées aux activités réalisées sur le territoire de la commune)

2 / QUALITE DE SERVICE

Indicateurs de performance visés à l'Annexe 1 du contrat

RÉGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

INDICATEURS DE PERFORMANCE 2017/2018

PESSAC

Indicateurs	Description	2017-2018	2016-2017	2015-2016
QUALITE DU GAZ				
Fuites de gaz				
Nombre de fuites sur canalisations.	Nombre de fuites sur réseau y compris postes de distribution publique, dont recherche systématique de fuites et dont dommages comptabilisés suite à intervention de sécurité (IS), hors branchements, postes de détente clients et compteurs clients.	7	2	6
Nombre de fuites sur branchements.	Nombre de fuites avérées sur branchements, dont recherche systématique de fuite et dont dommages comptabilisés suite à IS.	57	21	40
Nombre de fuites sur postes de détente clients et compteurs clients.	Nombre de fuites avérées sur postes de détente clients et compteurs clients, dont dommages comptabilisés suite à IS.	12	57	57
Nombre de fuites sur conduites d'immeubles/montantes.	Nombre de fuites sur conduites d'immeuble / conduites montantes dont dommages comptabilisés suite à IS.	4	1	3
Visites annuelles des postes de distribution publique				
Nombre de visites.	Nombre de postes de détente réseau visités.	16	15	15
Interventions de sécurité				
Nombre d'endommagements de tiers sur ouvrages en concession.	Nombre d'endommagements de tiers ayant causé une fuite sur canalisations, branchements, postes de détente, compteurs.	18	9	12
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur ouvrages en concession.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur ouvrages en concession, hors endommagement de tiers.	80	81	106
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur installations clients.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur installations clients, hors endommagements de tiers.	53	23	16
Nombre des autres interventions de sécurité.	Nombre des interventions autres que pour fuites de gaz (appels fondés et appels non fondés).	126	160	160
Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés.	Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés, suite à incident ou intervention non planifiée.	0	0	0
QUALITE DES SERVICES				
Indicateurs choisis par l'autorité concédante dans la liste des indicateurs fixés par arrêté ministériel.	Les définitions et les modes de calcul des indicateurs retenus sont ceux de l'arrêté ministériel.	0	0	0
BIO-METHANE				
Nombre de sites effectifs.	Nombre de raccordements d'installations de production de bio-méthane.	0	0	0

Bilan annuel de sécurité transmis à la DREAL

Ce bilan est annexé à la fin du document.

Liste des incidents survenus sur le réseau et ayant entraîné une interruption de service

Incidents devant être reportés à la DREAL en application de l'article 21 de l'arrêt du 13 juillet 2000 *« portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations »*.

PRODUITS DE LA COMBUSTION

Numéro	Date et heure	Commune	Commentaires
18-15	08/07/2018 – 15 h 41	PESSAC 34 avenue du Dr Nancel Pénard Rés. Le Pin vert - Entrée E & 1	Défaillance chaudière et/ou dysfonctionnement au niveau du conduit d'évacuation des gaz brûlés.

Incidents ayant justifié la mise en œuvre d'une « Procédure Gaz Renforcée » (PGR)

Réf.	Adresse		Date et Heure d'appel	Motif de l'appel	Initiative déclcht. PGR	Heure de transmiss°	Heure d' arrivée	Délai de déplact.	Mise hors danger	Pression ouvrage	Equipement endommagé	Cause	Nb. Clients coupés
	N°	Voie											
2839786	9	CALIXTE CAMELLE	11/10/2017 09:17	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	09:22	09:50	27	10:00			Dommage	
2852326	4	COMTE	10/11/2017 13:38	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	13:44	14:05	21	14:15	MPB	Prise de Branchement	Dommage	8
2858868	6	MONTCALM	30/11/2017 14:03	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	14:07	14:20	13	14:30	MPB	Autre	Dommage	1
2860715	3	MAL DE L DE TASSIGNY	07/12/2017 12:10	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	12:14	12:30	15					
2865240	27	CITE LES MESANGES	16/12/2017 12:12	INCENDIE	SDIS	12:12	12:20	8				Défaillance installation à proximité	0
2917172	12	JEAN BART	04/06/2018 13:31	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	13:36	13:40	3	13:45	MPB	Branchement	Dommage	0
2925456	1	DAUPHINE	03/07/2018 13:04	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	13:09	13:10	1	13:15	MPB	Branchement	Dommage	1
2934703		MARECHAL LYAUTEY	19/07/2018 07:54	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	07:59	08:35	36	08:35	MPB	Branchement	Dommage	1
2937808	9	POUJEAU	01/08/2018 09:55	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	10:02	10:15	13	10:20	MPB	Branchement	Dommage	1
2951789	21	VIOLETTES	25/09/2018 09:01	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	09:05	09:26	21	09:31	MPB	Branchement	Dommage	1

Ensemble des incidents survenus sur l'exercice

	2016-2017	*2017-2018*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz avant compteur.	81	*80*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz après compteur.	23	*53*
Nombre d'endommagements d'ouvrages gaz causés par les entreprises de travaux publics ou des tiers.	9	*18*

Parc des dispositifs de comptage

Situation au 30 septembre 2018

Compteurs	2016-2017	*2017-2018*
6 et 10 m3/h	16.352	*16.570*
16 à 100 m3/h	191	*190*
> 100 m3/h	43	*43*
Total	16.586	*16.803*

Nouveaux raccordements réalisés sur l'exercice

Nouveaux raccordements 2017-2018	**Nombre de Branchements**	**Nombre de Compteurs**
	220	236
2016-2017	*25*	*73*

Actions mises en œuvre pour garantir les valeurs de PCS

Aucune action n'a été mise en œuvre sur l'exercice car ces valeurs sont déterminées, et communiquées quotidiennement, par le gestionnaire de réseau de transport TIGF sans que REGAZ ne puisse opérer un quelconque contrôle.

3 / TRAVAUX REALISES

Dépenses relatives aux extensions pour lesquelles l'autorité concédante a versé une participation financière

Sans objet pour Pessac en 2017-2018.

Liste des principales extensions de réseau gaz réalisées sur l'exercice

Extensions commerciales

ADRESSE	LIBELLE	MAT	PRESSION	ML POSE	MONTANT	ATTACHEMEN
4 AV DU PORT AERIEN 33600 PESSAC	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	56	13 766,06	IA14870A
56 AV BOUGNARD 33600 PESSAC	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	171	29 764,94	IA14870B
33 RUE DES FAUVETTES 33600 PESSAC	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	130	25 395,44	IA14870D
130 AV DU HAUT LEVEQUE 33600 PESSAC	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	169	13 347,87	IA140700
195 AV DU GENERAL LECLERC 33600 PESSAC	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	357	27 866,06	IA148901
5 AV LOUIS DE BROGLIE 33600 PESSAC	EXT COMMERCIALE			0	3 047,67	IA141602

Total 2017-2018	**883 ml**
2016-2017	*353 ml*

Liste des travaux de renouvellement réalisés sur l'exercice

ADRESSE	LIBELLE	MAT	PRESSION	ML POSE	MONTANT	ATTACHEMEN
AV DE GENEVE 33600 PESSAC	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	438	67 837,37	IR143303
AV DE FONTAUDIN 33600 PESSAC	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	96	37 243,86	IR143305
AV DES CHASSEURS 33600 PESSAC	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	335	118 896,87	IR143307
AV DES 2 PONTS 33600 PESSAC	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	400	108 936,09	IR143308
RUE DE LA SOURCE 33600 PESSAC	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	112	35 163,05	IR143309
RUE FAUST 33600 PESSAC	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	208,5	23 181,13	IR14330R
AV ROGER CHAUMET 33600 PESSAC	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	140,6	37 738,60	IR14330S

Total 2017-2018	**1.730,1 ml**
2016-2017	*760 ml*

Liste des travaux de déplacement réseau réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Pessac en 2017-2018.

Total 2017-2018	**0 ml**
2016-2017	0 ml

Liste des travaux de déviation tramway réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Pessac en 2017-2018.

Total 2017-2018	**0 ml**
2016-2017	0 ml

Abandon d'ouvrages sur l'exercice

COMMUNE	LOCALISATION	LONGUEUR M	MATIERE
PESSAC	ANTOUNE FERDINAND (RUE)	6,4	PE
PESSAC	BARDANAC (AVENUE DE)	90,7	ACIER
PESSAC	CHASSEURS (AVENUE DES)	0,6	FONTE
PESSAC	CORNEILLE PIERRE (AVENUE)	320,7	FONTE
PESSAC	CORNEILLE PIERRE (AVENUE)	11,8	PE
PESSAC	DEUX PONTS (AVENUE DES)	15,7	FONTE
PESSAC	EDISON THOMAS (RUE)	69,8	ACIER

Total 2017-2018	**515,7 ml**
2016-2017	261,7 ml

Bilan des actions préventives réalisées

	2016-2017	*2017-2018*
Contrôle de l'étanchéité des ouvrages par Véhicule de Surveillance du Réseau ***Le Véhicule de Surveillance du Réseau contrôlera les ouvrages de votre commune en 2018/2019.***	73,81 km	*95,25 km*
Ratissage pédestre	0,17 km	*28,64 km*
Nombre de vannes contrôlées	419	*244*
Nombre de compteurs contrôlés	469	*526*
Nombre de détendeurs contrôlés	185	*32*
Nombre de conduites montantes contrôlées	1	*2*

4 / PATRIMOINE

Constitution du réseau au 30 septembre 2018

Canalisations		
Régime de pression[1]		
Moyenne Pression C	km	**13,444**
Moyenne Pression B	km	**241,717**
Basse Pression	km	**26,941**
Total 2017-2018	**km**	**282,102**
Total 2016-2017	km	*281,389*

Types de matériaux		
Fonte ductile GS	km	**3,122**
Fonte ductile 2GS	km	**18,916**
Acier	km	**196,247**
PE	km	**63,817**

[1] Réseau Basse Pression BP : pression normale de service n'excédant pas 50 mbars.
Réseau Moyenne Pression B : pression normale de service comprise entre 0,4 et 4 bars.
Réseau Moyenne Pression C : pression normale de service comprise entre 4 et 25 bars.

Postes de détente réseau	u	
Transport/Distribution		0
25 bars / 4 bars	u	5
4 bars/ 20mbar	u	8

Répartition des conduites par âge (en ml) et par pression

DECENNIE	Basse Pression	Moyenne Pression B	Moyenne Pression C
Avant 1950	**0**	**0**	**0**
1950-1959	**0**	**12.478**	**1.239**
1960-1969	**2.549**	**50.203**	**10.923**
1970-1979	**11.677**	**63.456**	**603**
1980-1989	**7.347**	**49.354**	**168**
1990-1999	**1.080**	**31.981**	**90**
2000-2009	**4.197**	**19.440**	**0**
2010-2019	**92**	**14.807**	**423**

Âge moyen du réseau en années : 38,3 (36,9 en 2016-2017).

Nombre de mètres linéaires posés par année (extensions, renouvellements, déplacements)

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
1.554	1.730	1.456	2.302	712	2.225	2.521	5.821	2.821	3.091	494	728
2012	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**					
2.883	1.852	1.195	1.320	2.216	1.144	2.613,1					

Décennie de pose des postes réseau

DECENNIE					
1960-1969	**1970-1979**	**1980-1989**	**1990-1999**	**2000-2009**	**2010-2019**
2	3	1		6	1

Etat des règlements financiers intervenus entre l'autorité concédante et le concessionnaire sur l'exercice

Sans objet pour Pessac en 2017-2018.

Liste des immeubles mis à disposition par l'autorité concédante

Sans objet pour Pessac en 2017-2018.

5 / ELEMENTS PREVISIONNELS

Liste des principales extensions de réseau gaz en prévision sur l'exercice 2018-2019

Extensions commerciales

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIO	MATIERI
RUE	ADRIEN DUCOURT	65	MPB	PE
AVENUE	BOUGNARD	180	MPB	PE
RUE DE	CAMPONAC	122	MPB	PE
RUE DU	CHATEAU D EAU	20	MPB	PE
RUE DES	FAUVETTES	100	MPB	PE
RUE	FERDINAND ANTOUNE	30	MPB	PE
RUE DE LA	GARENNE	150	MPB	PE
AVENUE DU	GENERAL LECLERC	70	MPB	PE
AVENUE DU	GENERAL LECLERC	200	MPB	PE
AVENUE DU	HAUT LEVEQUE	60	MPB	PE
AVENUE DU	HAUT LEVEQUE	165	MPB	PE
AVENUE	JEAN JAURES	93	MPB	PE
BOULEVARD DE	LADONNE	100	MPB	PE
AVENUE DE	MAGONTY	165	MPB	PE
AVENUE DU	MARECHAL JUIN	250	MPB	PE
RUE DU	MERLOT	124	MPB	PE
AVENUE	PIERRE WIEHN	80	MPB	PE
AVENUE	ROGER CHAUMET	80	MPB	PE

Liste des travaux de renouvellement en prévision sur l'exercice 2018-2019

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIO	MATIERI
RUE DU	11 NOVEMBRE	291	MPB	PE
RUE DE L'	AVENIR	308	MPB	PE
RUE	CLAUDE DEBUSSY	170	MPB	PE
RUE	FERNAND COUYLAS	164	MPB	PE
RUE	LOUIS PASTEUR	179	MPB	PE
AVENUE	PASTEUR	726	MPB	PE
RUE	ST JACQUES	220	MPB	PE

Liste des travaux de déplacement réseau en prévision sur l'exercice 2018-2019

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIO	MATIERI
AVENUE DU	HAUT LEVEQUE	60	MPB	ACIER

Liste des travaux de déviation tramway en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Pessac en 2018-2019.

Compte rendu annuel de concession

Annexes

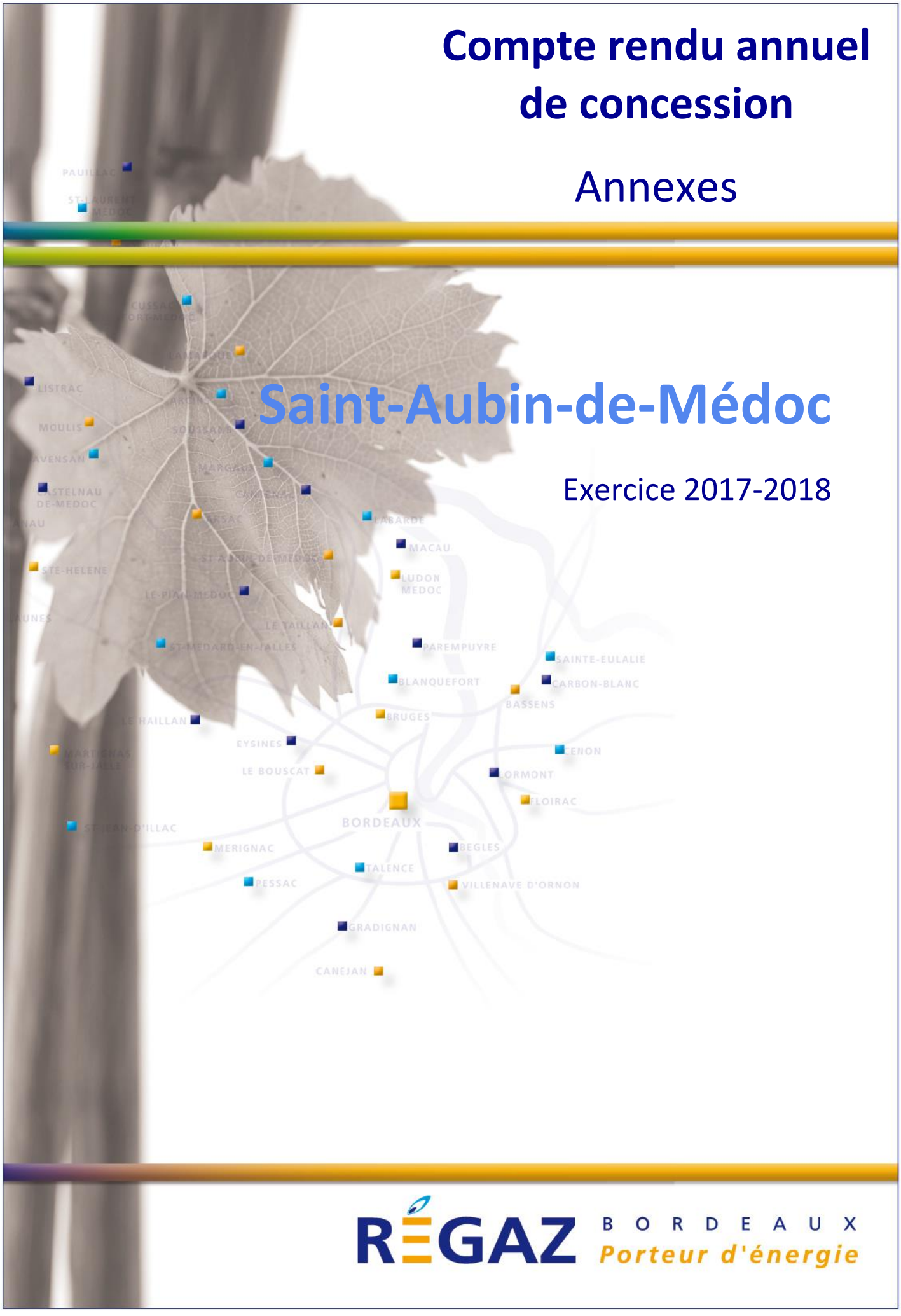

Saint-Aubin-de-Médoc

Exercice 2017-2018

REGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

1 / ELEMENTS FINANCIERS

Patrimoine de la concession et investissements

Ouvrages constituant le réseau

Biens mis en concession	30-sept.-17			30-sept.-18		
	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Par le concessionnaire						
Branchements	22 783,06	788,19	21 994,87	23 890,49	1 595,21	22 295,28
Canalisations	113 960,02	4 629,87	109 330,15	143 354,63	10 517,91	132 836,72
Compteurs	59 863,44	23 418,81	36 444,63	60 362,88	25 159,38	35 203,50
Détendeurs	33 962,03	9 764,75	24 197,28	39 660,05	11 625,83	28 034,22
Postes	2 916,11	231,72	2 684,39	6 556,11	706,08	5 850,03
Protection cathodique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total par le concessionnaire	233 484,66	38 833,34	194 651,32	273 824,16	49 604,41	224 219,75
Par le concédant						
Branchements	421 489,12	277 735,39	143 753,73	421 088,61	288 958,56	132 130,05
Canalisations	2 301 865,77	1 994 531,28	307 334,49	2 301 865,77	2 025 098,41	276 767,36
Postes	19 716,76	18 942,97	773,79	19 716,76	19 053,49	663,27
Protection cathodique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total par le concédant	2 743 071,65	2 291 209,64	451 862,01	2 742 671,14	2 333 110,46	409 560,68
Total général	2 976 556,31	2 330 042,98	646 513,33	3 016 495,30	2 382 714,87	633 780,43
% de la Concession	**0,5%**			**0,5%**		

Tous les ouvrages constituant le réseau ont la nature de biens de retour (art. 2 du contrat).

Autres biens utilisés par le concessionnaire

		30/09/2017			30/09/2018		
		Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Biens propres	Œuvres d'art	1 266	0	1 266	0	0	0
	Mobilier	4 832	3 496	1 336	4 567	3 012	1 555
Biens de reprise	Véhicules	2 021	1 896	126	2 220	1 942	278
	Outillage industriel	13 848	12 630	1 219	14 282	13 098	1 184
Biens de retour	Matériel informatique	9 151	7 665	1 486	3 678	2 789	889
	Logiciels	116 344	100 256	16 088	63 967	52 261	11 706
	Total	**147 463**	**125 942**	**21 521**	**88 715**	**73 102**	**15 612**

(Valeurs proratisées à l'aide d'une clé de répartition fondée sur les recettes liées aux activités réalisées sur le territoire de la commune)

2 / QUALITE DE SERVICE

Indicateurs de performance visés à l'Annexe 1 du contrat

RÉGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

INDICATEURS DE PERFORMANCE 2017/2018
SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

Indicateurs	Description	2017-2018	2016-2017	2015-2016
QUALITE DU GAZ				
Fuites de gaz				
Nombre de fuites sur canalisations.	Nombre de fuites sur réseau y compris postes de distribution publique, dont recherche systématique de fuites et dont dommages comptabilisés suite à intervention de sécurité (IS), hors branchements, postes de détente clients et compteurs clients.	0	0	0
Nombre de fuites sur branchements.	Nombre de fuites avérées sur branchements, dont recherche systématique de fuite et dont dommages comptabilisés suite à IS.	1	0	6
Nombre de fuites sur postes de détente clients et compteurs clients.	Nombre de fuites avérées sur postes de détente clients et compteurs clients, dont dommages comptabilisés suite à IS.	0	1	5
Nombre de fuites sur conduites d'immeubles/montantes.	Nombre de fuites sur conduites d'immeuble / conduites montantes dont dommages comptabilisés suite à IS.	0	0	0
Visites annuelles des postes de distribution publique				
Nombre de visites.	Nombre de postes de détente réseau visités.	3	2	2
Interventions de sécurité				
Nombre d'endommagements de tiers sur ouvrages en concession.	Nombre d'endommagements de tiers ayant causé une fuite sur canalisations, branchements, postes de détente, compteurs.	0	0	5
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur ouvrages en concession.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur ouvrages en concession, hors endommagement de tiers.	1	1	11
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur installations clients.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur installations clients, hors endommagements de tiers.	4	4	1
Nombre des autres interventions de sécurité.	Nombre des interventions autres que pour fuites de gaz (appels fondés et appels non fondés).	11	8	8
Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés.	Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés, suite à incident ou intervention non planifiée.	0	0	0
QUALITE DES SERVICES				
Indicateurs choisis par l'autorité concédante dans la liste des indicateurs fixés par arrêté ministériel.	Les définitions et les modes de calcul des indicateurs retenus sont ceux de l'arrêté ministériel.	0	0	0
BIO-METHANE				
Nombre de sites effectifs.	Nombre de raccordements d'installations de production de bio-méthane.	0	0	0

Bilan annuel de sécurité transmis à la DREAL

Ce bilan est annexé à la fin du document.

Liste des incidents survenus sur le réseau et ayant entraîné une interruption de service

Incidents devant être reportés à la DREAL en application de l'article 21 de l'arrêt du 13 juillet 2000 « *portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations* ».

Sans objet pour Saint-Aubin-de-Médoc en 2017-2018.

Incidents ayant justifié la mise en œuvre d'une « Procédure Gaz Renforcée » (PGR)

Réf.	Adresse		Date et Heure d'appel	Motif de l'appel	Initiative déclcht. PGR	Heure de transmiss°	Heure d' arrivée	Délai de déplact.	Mise hors danger	Pression ouvrage	Equipement endommagé	Cause	Nb. Clients coupés
	N°	Voie											
2888256	3	CHATAIGNIERS	08/03/2018 08:26	ODEUR DE GAZ EXTERIEURE	SDIS	08:27	08:55	27					0

Ensemble des incidents survenus sur l'exercice

	2016-2017	*2017-2018*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz avant compteur.	1	*1*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz après compteur.	4	*4*
Nombre d'endommagements d'ouvrages gaz causés par les entreprises de travaux publics ou des tiers.	0	*0*

Parc des dispositifs de comptage

Situation au 30 septembre 2018

Compteurs	2016-2017	*2017-2018*
6 et 10 m3/h	1.420	*1.437*
16 à 100 m3/h	14	*15*
> 100 m3/h	1	*1*
Total	1.435	*1.453*

Nouveaux raccordements réalisés sur l'exercice

Nouveaux raccordements 2017-2018	Nombre de Branchements	Nombre de Compteurs
	8	26
2016-2017	*25*	*25*

Actions mises en œuvre pour garantir les valeurs de PCS

Aucune action n'a été mise en œuvre sur l'exercice car ces valeurs sont déterminées, et communiquées quotidiennement, par le gestionnaire de réseau de transport TIGF sans que REGAZ ne puisse opérer un quelconque contrôle.

3 / TRAVAUX REALISES

Dépenses relatives aux extensions pour lesquelles l'autorité concédante a versé une participation financière

Sans objet pour Saint-Aubin-de-Médoc en 2017-2018.

Liste des principales extensions de réseau gaz réalisées sur l'exercice

Extensions commerciales

ADRESSE	LIBELLE	MAT	PRESSION	ML POSE	MONTANT	ATTACHEMEN
RUE EMILE ZOLA 33160 SAINT AUBIN DE MEDOC	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	18	4 983,16	IA340905
CHE DE LA TUILERIE 33160 SAINT AUBIN DE MEDOC	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	70	14 529,95	IA340906

Total 2017-2018	**88 ml**
2016-2017	308 ml

Extensions techniques

Sans objet pour Saint-Aubin-de-Médoc en 2017-2018.

Total 2017-2018	**0 ml**
Total 2016-2017	*0 ml*

Liste des travaux de renouvellement réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Saint-Aubin-de-Médoc en 2017-2018.

Total 2017-2018	**0 ml**
Total 2016-2017	*0 ml*

Liste des travaux de déplacement réseau réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Saint-Aubin-de-Médoc en 2017-2018.

Total 2017-2018	**0 ml**
Total 2016-2017	*0 ml*

Liste des travaux de déviation tramway réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Saint-Aubin-de-Médoc en 2017-2018.

Abandon d'ouvrages sur l'exercice

Sans objet pour Saint-Aubin-de-Médoc en 2017-2018.

Total 2017-2018	**0 ml**
Total 2016-2017	*0 ml*

Bilan des actions préventives réalisées

	2016-2017	*2017-2018*
Contrôle de l'étanchéité des ouvrages par Véhicule de Surveillance du Réseau	59,39 km	*0,32 km*
Ratissage pédestre	0 km	*2,29 km*
Nombre de vannes contrôlées	36	*39*
Nombre de compteurs contrôlés	50	*39*
Nombre de détendeurs contrôlés	43	*26*
Nombre de conduites montantes contrôlées	0	*0*

4 / PATRIMOINE

Constitution du réseau au 30 septembre 2018

Canalisations		
Régime de pression[1]		
Moyenne Pression C	km	**8,231**
Moyenne Pression B	km	**53,012**
Basse Pression	km	**0**
Total 2017-2018	**km**	**61,243**
Total 2016-2017	km	*61,080*

Types de matériaux		
Fonte ductile GS	km	**0**
Fonte ductile 2GS	km	**0**
Acier	km	**35,133**
PE	km	**26,110**

Postes de détente réseau		u	
	Transport/Distribution		0
	25 bars / 4 bars	u	1
	4 bars/ 20mbar	u	0

Répartition des conduites par âge (en ml) et par pression

DECENNIE	Basse Pression	Moyenne Pression B	Moyenne Pression C
Avant 1950	**0**	**0**	**0**
1950-1959	**0**	**0**	**0**
1960-1969	**0**	**4.858**	**2.296**
1970-1979	**0**	**3.176**	**0**
1980-1989	**0**	**26.583**	**141**
1990-1999	**0**	**7.703**	**10**
2000-2009	**0**	**4.760**	**0**
2010-2019	**0**	**5.932**	**5.783**

Âge moyen du réseau en années : 28,1 (26,7 en 2017-2018).

[1] Réseau Basse Pression BP : pression normale de service n'excédant pas 50 mbars.
Réseau Moyenne Pression B : pression normale de service comprise entre 0,4 et 4 bars.
Réseau Moyenne Pression C : pression normale de service comprise entre 4 et 25 bars.

- Nombre de mètres linéaires posés par année (extensions, renouvellements, déplacements)

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
1.180	429	905	489	159	218	68	1.294	106	538	304	283
2012	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**					
1.273	360	873	1.113	6.862	308	88					

- Décennie de pose des postes réseau

DECENNIE					
1960-1969	**1970-1979**	**1980-1989**	**1990-1999**	**2000-2009**	**2010-2019**
1					

- Etat des règlements financiers intervenus entre l'autorité concédante et le concessionnaire sur l'exercice

Sans objet pour Saint-Aubin-de-Médoc en 2017-2018.

- Liste des immeubles mis à disposition par l'autorité concédante

Sans objet pour Saint-Aubin-de-Médoc en 2017-2018.

5 / ELEMENTS PREVISIONNELS

- Liste des principales extensions de réseau gaz en prévision sur l'exercice 2018-2019

- Extensions commerciales

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIO	MATIERI
ROUTE DE	LOUSTAOU VIEIL	765	MPB	PE
ROUTE DE	MOUNIC	275	MPB	PE

- Liste des travaux de renouvellement en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Saint-Aubin-de-Médoc en 2018-2019.

- Liste des travaux de déplacement réseau en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Saint-Aubin-de-Médoc en 2018-2019.

- Liste des travaux de déviation tramway en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Saint-Aubin-de-Médoc en 2018-2019.

Compte rendu annuel de concession

Annexes

Saint-Médard-en-Jalles

Exercice 2017-2018

REGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

1 / ELEMENTS FINANCIERS

Patrimoine de la concession et investissements

Ouvrages constituant le réseau

Biens mis en concession	30-sept.-17			30-sept.-18		
	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Par le concessionnaire						
Branchements	666 442,46	43 806,09	622 636,37	692 700,15	88 607,14	604 093,01
Canalisations	1 343 570,84	110 479,15	1 233 091,69	1 377 314,18	218 302,36	1 159 011,82
Compteurs	429 676,37	201 131,81	228 544,56	428 865,60	216 585,56	212 280,04
Détendeurs	143 185,82	43 400,11	99 785,71	146 495,00	50 655,86	95 839,14
Postes	56 624,81	10 356,27	46 268,54	58 270,81	19 962,32	38 308,49
Protection cathodique	22 062,49	2 236,92	19 825,57	22 062,49	4 473,84	17 588,65
Total par le concessionnaire	2 661 562,79	411 410,35	2 250 152,44	2 725 708,23	598 587,08	2 127 121,15
Par le concédant						
Branchements	922 242,34	912 662,73	9 579,61	920 415,96	913 925,63	6 490,33
Canalisations	3 990 257,01	3 964 833,47	25 423,54	3 988 811,20	3 974 172,09	14 639,11
Postes	19 916,45	19 916,45	0,00	19 916,45	19 916,45	0,00
Protection cathodique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total par le concédant	4 932 415,80	4 897 412,65	35 003,15	4 929 143,61	4 908 014,17	21 129,44
Total général	7 593 978,59	5 308 823,00	2 285 155,59	7 654 851,84	5 506 601,25	2 148 250,59
% de la Concession	**1,7%**			**1,6%**		

Tous les ouvrages constituant le réseau ont la nature de biens de retour (art. 2 du contrat).

Autres biens utilisés par le concessionnaire

		30/09/2017			30/09/2018		
		Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Biens propres	Œuvres d'art	7 807	0	7 807	0	0	0
	Mobilier	29 804	21 561	8 243	26 825	17 692	9 133
Biens de reprise	Véhicules	12 468	11 692	776	13 042	11 410	1 632
	Outillage industriel	85 413	77 896	7 517	83 899	76 943	6 955
Biens de retour	Matériel informatique	56 439	47 275	9 164	21 608	16 385	5 223
	Logiciels	717 575	618 349	99 226	375 762	306 995	68 767
Total		**909 505**	**776 772**	**132 733**	**521 135**	**429 424**	**91 711**

(Valeurs proratisées à l'aide d'une clé de répartition fondée sur les recettes liées aux activités réalisées sur le territoire de la commune)

2 / QUALITE DE SERVICE

Indicateurs de performance visés à l'Annexe 1 du contrat

RÉGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

INDICATEURS DE PERFORMANCE 2017/2018
SAINT-MEDARD-EN-JALLES

Indicateurs	Description	2017-2018	2016-2017	2015-2016
QUALITE DU GAZ				
Fuites de gaz				
Nombre de fuites sur canalisations.	Nombre de fuites sur réseau y compris postes de distribution publique, dont recherche systématique de fuites et dont dommages comptabilisés suite à intervention de sécurité (IS), hors branchements, postes de détente clients et compteurs clients.	0	0	0
Nombre de fuites sur branchements.	Nombre de fuites avérées sur branchements, dont recherche systématique de fuite et dont dommages comptabilisés suite à IS.	26	6	24
Nombre de fuites sur postes de détente clients et compteurs clients.	Nombre de fuites avérées sur postes de détente clients et compteurs clients, dont dommages comptabilisés suite à IS.	6	28	20
Nombre de fuites sur conduites d'immeubles/montantes.	Nombre de fuites sur conduites d'immeuble / conduites montantes dont dommages comptabilisés suite à IS.	0	1	1
Visites annuelles des postes de distribution publique				
Nombre de visites.	Nombre de postes de détente réseau visités.	4	2	2
Interventions de sécurité				
Nombre d'endommagements de tiers sur ouvrages en concession.	Nombre d'endommagements de tiers ayant causé une fuite sur canalisations, branchements, postes de détente, compteurs.	8	7	5
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur ouvrages en concession.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur ouvrages en concession, hors endommagement de tiers.	32	35	45
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur installations clients.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur installations clients, hors endommagements de tiers.	16	6	5
Nombre des autres interventions de sécurité.	Nombre des interventions autres que pour fuites de gaz (appels fondés et appels non fondés).	40	55	55
Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés.	Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés, suite à incident ou intervention non planifiée.	0	0	0
QUALITE DES SERVICES				
Indicateurs choisis par l'autorité concédante dans la liste des indicateurs fixés par arrêté ministériel.	Les définitions et les modes de calcul des indicateurs retenus sont ceux de l'arrêté ministériel.	0	0	0
BIO-METHANE				
Nombre de sites effectifs.	Nombre de raccordements d'installations de production de bio-méthane.	0	0	0

Bilan annuel de sécurité transmis à la DREAL

Ce bilan est annexé à la fin du document.

Liste des incidents survenus sur le réseau et ayant entraîné une interruption de service

Incidents devant être reportés à la DREAL en application de l'article 21 de l'arrêt du 13 juillet 2000 *« portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations »*.

PRODUITS DE LA COMBUSTION

Numéro	Date et heure	Commune	Commentaires
18-11	12/04/2018 – 18 h 20	ST-MEDARD-EN-JALLES Résidence Le Bois de Jalles 6 bis rue E. Branly. Bât. C entrée 1 apt. 11	Défaut fonctionnement chaudière et/ou mauvaise évacuation des produits de la combustion.

Incidents ayant justifié la mise en œuvre d'une « Procédure Gaz Renforcée » (PGR)

Réf.	Adresse		Date et Heure d'appel	Motif de l'appel	Initiative déclcht. PGR	Heure de transmiss°	Heure d' arrivée	Délai de déplact.	Mise hors danger	Pression ouvrage	Equipement endommagé	Cause	Nb. Clients coupés
	N°	Voie											
2859622		ECOLE	04/12/2017 10:50	AUTRE MOTIF DEP	SDIS	10:56	11:17	20					0
2861103	2	BIOTS	08/12/2017 11:16	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	11:18	11:30	12	11:55	MPB		Dommage	1
2880139		GABRIEL GARBAY	06/02/2018 11:17	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	11:25	11:40	14	11:50	MPB	Branchement	Dommage	1
2916347	26	JEAN DUPERRIER	31/05/2018 11:52	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	11:57	12:25	27	13:40	MPB	Branchement	Environnement	1
2924116	14	LAMARTINE	27/06/2018 10:10	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	10:21	10:24	2	10:39	MPB	Branchement	Dommage	1
2933544	13	VOLTAIRE	16/07/2018 09:52	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	09:55	10:15	20	10:20	MPB	Branchement	Dommage	1

Ensemble des incidents survenus sur l'exercice

	2016-2017	*2017-2018*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz avant compteur.	35	*32*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz après compteur.	6	*16*
Nombre d'endommagements d'ouvrages gaz causés par les entreprises de travaux publics ou des tiers.	7	*8*

Parc des dispositifs de comptage

Situation au 30 septembre 2018

Compteurs	2016-2017	*2017-2018*
6 et 10 m3/h	7.434	*7.445*
16 à 100 m3/h	69	*68*
> 100 m3/h	11	*11*
Total	7.514	*7.524*

Nouveaux raccordements réalisés sur l'exercice

Nouveaux raccordements 2017-2018	**Nombre de Branchements**	**Nombre de Compteurs**
	64	59
2016-2017	*10*	*73*

Actions mises en œuvre pour garantir les valeurs de PCS

Aucune action n'a été mise en œuvre sur l'exercice car ces valeurs sont déterminées, et communiquées quotidiennement, par le gestionnaire de réseau de transport TIGF sans que REGAZ ne puisse opérer un quelconque contrôle.

3 / TRAVAUX REALISES

Dépenses relatives aux extensions pour lesquelles l'autorité concédante a versé une participation financière

Sans objet pour Saint-Médard-en-Jalles en 2017-2018.

Liste des principales extensions de réseau gaz réalisées sur l'exercice

Extensions commerciales

ADRESSE	LIBELLE	MAT	PRESSION	ML POSE	MONTANT	ATTACHEMEN
20 AV DU GENERAL DE GAULLE 33160 SAINT MEDARD EN JA	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	86	10 824,93	IA328703
RUE JEAN PAUL SARTRE 33160 SAINT MEDARD EN JALLES	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	242	4 424,23	IA328906
ALL DES ETOILES 33160 SAINT MEDARD EN JALLES	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	55	520,84	IA328907
2 RUE DOCTEUR CHARLES RICHET 33160 SAINT MEDARD E	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	31	5 747,50	IA320907

Total 2017-2018	**414 ml**
2016-2017	379 ml

Liste des travaux de renouvellement réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Saint-Médard-en-Jalles en 2017-2018.

Total 2017-2018	**0 ml**
Total 2016-2017	*0 ml*

Liste des travaux de déplacement réseau réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Saint-Médard-en-Jalles en 2017-2018.

Total 2017-2018	**0 ml**
Total 2016-2017	*0 ml*

Liste des travaux de déviation tramway réalisés sur l'exercice

ADRESSE	LIBELLE	MAT	PRESSION	ML POSE	MONTANT	ATTACHEMEN
PL DE LA REPUBLIQUE 33160 SAINT MEDARD EN JALLES	DEVIATION TRAMWAY	AC	MPB	1	11 430,10	IR32TS02

Total 2017-2018	**1 ml**
Total 2016-2017	*0 ml*

Abandon d'ouvrages sur l'exercice

Sans objet pour Saint-Médard-en-Jalles en 2017-2018.

Total 2017-2018	**0 ml**
2016-2017	*81,8 ml*

Bilan des actions préventives réalisées

	2016-2017	*2017-2018*
Contrôle de l'étanchéité des ouvrages par Véhicule de Surveillance du Réseau	-	*128,22 km*
Ratissage pédestre	5,32 km	*4,15 km*
Nombre de vannes contrôlées	250	*131*
Nombre de compteurs contrôlés	170	*60*
Nombre de détendeurs contrôlés	91	*14*
Nombre de conduites montantes contrôlées	23	*10*

4 / PATRIMOINE

Constitution du réseau au 30 septembre 2018

Canalisations		
Régime de pression[1]		
Moyenne Pression C	km	**11,740**
Moyenne Pression B	km	**171,209**
Basse Pression	km	**0**
Total 2017-2018	**km**	**182,949**
Total 2016-2017	km	*182,435*

Types de matériaux		
Fonte ductile GS	km	**0**
Fonte ductile 2GS	km	**0**
Acier	km	**142,003**
PE	km	**40,942**
Autres	km	**0,004**

Postes de détente réseau	**u**	
Transport/Distribution		1
25 bars / 4 bars	u	2
4 bars/ 20mbar	u	0

[1] Réseau Basse Pression BP : pression normale de service n'excédant pas 50 mbars.
Réseau Moyenne Pression B : pression normale de service comprise entre 0,4 et 4 bars.
Réseau Moyenne Pression C : pression normale de service comprise entre 4 et 25 bars.

Répartition des conduites par âge (en ml) et par pression

DECENNIE	Basse Pression	Moyenne Pression B	Moyenne Pression C
Avant 1950	**0**	**0**	**0**
1950-1959	**0**	**0**	**0**
1960-1969	**0**	**14.169**	**7.582**
1970-1979	**0**	**69.122**	**2.109**
1980-1989	**0**	**42.856**	**0**
1990-1999	**0**	**22.143**	**0**
2000-2009	**0**	**15.952**	**2.049**
2010-2019	**0**	**6.967**	**0**

Âge moyen du réseau en années : 36,2 (34,5 en 2016-2017).

Nombre de mètres linéaires posés par année (extensions, renouvellements, déplacements)

2000	**2001**	**2002**	**2003**	**2004**	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**
676	1.832	2.648	2.948	1.410	2.137	565	797	741	1.538	1.219	1.389
2012	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**					
1.160	773	1.529	1.338	293	466	415					

Décennie de pose des postes réseau

DECENNIE					
1960-1969	**1970-1979**	**1980-1989**	**1990-1999**	**2000-2009**	**2010-2019**
2					

Etat des règlements financiers intervenus entre l'autorité concédante et le concessionnaire sur l'exercice

Sans objet pour Saint-Médard-en-Jalles en 2017-2018.

Liste des immeubles mis à disposition par l'autorité concédante

Sans objet pour Saint-Médard-en-Jalles en 2017-2018.

5 / ELEMENTS PREVISIONNELS

Liste des principales extensions de réseau gaz en prévision sur l'exercice 2018-2019

Extensions commerciales

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIO	MATIERI
RUE	ALEXIS PUYO	258	MPB	PE
AVENUE	ANATOLE FRANCE	600	MPB	PE
IMPASSE AUX	AUX SAUX	35	MPB	PE
RUE	CLAUDE DEBUSSY	150	MPB	PE
RUE	JEAN DUPERRIER	150	MPB	PE
AVENUE DU	JEANDRON	120	MPB	PE
CHEMIN	LAFON	130	MPB	PE
RUE	MAURICE LESTAGE	500	MPB	PE

Liste des travaux de renouvellement en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Saint-Médard-en-Jalles en 2018-2019.

Liste des travaux de déplacement réseau en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Saint-Médard-en-Jalles en 2018-2019.

Liste des travaux de déviation tramway en prévision sur l'exercice 2018-2019

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIO	MATIERI
AVENUE	MONTAIGNE	56	MPB	ACIER

Compte rendu annuel de concession

Annexes

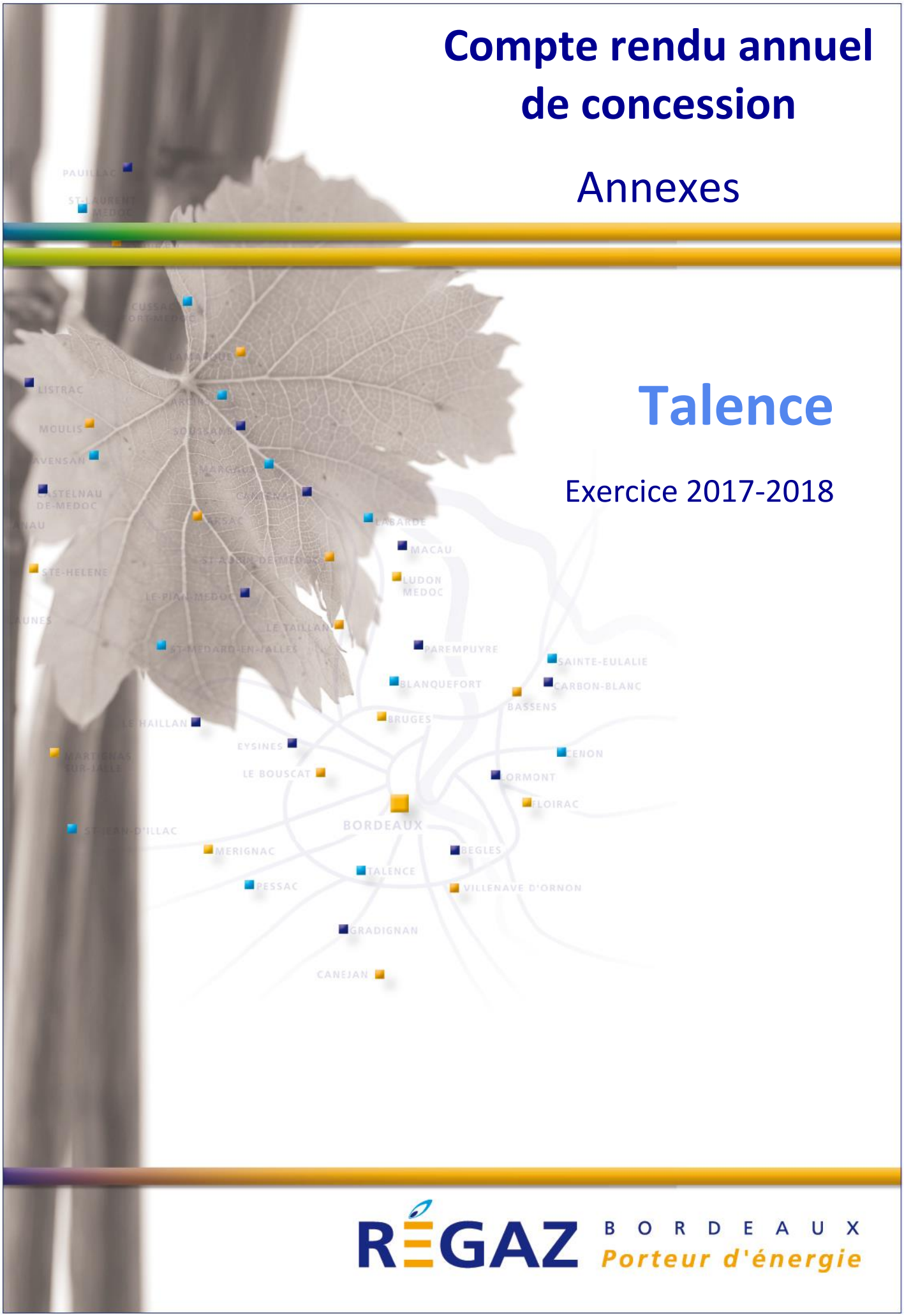

Talence

Exercice 2017-2018

REGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

1 / ELEMENTS FINANCIERS

Patrimoine de la concession et investissements

Ouvrages constituant le réseau

Biens mis en concession	30-sept.-17			30-sept.-18		
	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Par le concessionnaire						
Branchements	281 269,57	7 823,03	273 446,54	375 218,64	19 102,38	356 116,26
Canalisations	1 426 524,01	52 968,44	1 373 555,57	1 816 472,49	125 149,42	1 691 323,07
Compteurs	701 134,47	267 623,55	433 510,92	707 010,83	295 618,87	411 391,96
Détendeurs	92 778,96	28 352,60	64 426,36	98 584,62	33 184,77	65 399,85
Postes	16 180,01	930,60	15 249,41	16 180,01	2 055,36	14 124,65
Protection cathodique	7 095,59	524,16	6 571,43	7 095,59	1 048,32	6 047,27
Total par le concessionnaire	2 524 982,61	358 222,38	2 166 760,23	3 020 562,18	476 159,12	2 544 403,06
Par le concédant						
Branchements	2 378 030,69	1 788 036,83	589 993,86	2 377 066,46	1 840 571,60	536 494,86
Canalisations	11 268 651,59	7 541 378,97	3 727 272,62	11 262 322,65	7 848 033,50	3 414 289,15
Postes	577 707,93	493 764,51	83 943,42	577 707,93	506 477,14	71 230,79
Protection cathodique	14 360,65	13 193,20	1 167,45	14 360,65	13 596,90	763,75
Total par le concédant	14 238 750,86	9 836 373,51	4 402 377,35	14 231 457,69	10 208 679,14	4 022 778,55
Total général	16 763 733,47	10 194 595,89	6 569 137,58	17 252 019,87	10 684 838,26	6 567 181,61
% de la Concession	5,0%			4,8%		

Tous les ouvrages constituant le réseau ont la nature de biens de retour (art. 2 du contrat).

Autres biens utilisés par le concessionnaire

		30/09/2017			30/09/2018		
		Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Biens propres	Œuvres d'art	10 199	0	10 199	0	0	0
	Mobilier	38 936	28 168	10 769	38 053	25 096	12 956
Biens de reprise	Véhicules	16 288	15 275	1 013	18 501	16 186	2 315
	Outillage industriel	111 585	101 764	9 821	119 014	109 147	9 866
Biens de retour	Matériel informatique	73 732	61 761	11 972	30 651	23 242	7 409
	Logiciels	937 455	807 824	129 631	533 034	435 485	97 549
Total		**1 188 197**	**1 014 792**	**173 405**	**739 252**	**609 156**	**130 095**

(Valeurs proratisées à l'aide d'une clé de répartition fondée sur les recettes liées aux activités réalisées sur le territoire de la commune)

2 / QUALITE DE SERVICE

Indicateurs de performance visés à l'Annexe 1 du contrat

RÉGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

INDICATEURS DE PERFORMANCE 2017/2018
TALENCE

Indicateurs	Description	2017-2018	2016-2017	2015-2016
QUALITE DU GAZ				
Fuites de gaz				
Nombre de fuites sur canalisations.	Nombre de fuites sur réseau y compris postes de distribution publique, dont recherche systématique de fuites et dont dommages comptabilisés suite à intervention de sécurité (IS), hors branchements, postes de détente clients et compteurs clients.	2	1	4
Nombre de fuites sur branchements.	Nombre de fuites avérées sur branchements, dont recherche systématique de fuite et dont dommages comptabilisés suite à IS.	38	15	26
Nombre de fuites sur postes de détente clients et compteurs clients.	Nombre de fuites avérées sur postes de détente clients et compteurs clients, dont dommages comptabilisés suite à IS.	6	29	40
Nombre de fuites sur conduites d'immeubles/montantes.	Nombre de fuites sur conduites d'immeuble / conduites montantes dont dommages comptabilisés suite à IS.	5	1	5
Visites annuelles des postes de distribution publique				
Nombre de visites.	Nombre de postes de détente réseau visités.	23	13	13
Interventions de sécurité				
Nombre d'endommagements de tiers sur ouvrages en concession.	Nombre d'endommagements de tiers ayant causé une fuite sur canalisations, branchements, postes de détente, compteurs.	15	5	9
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur ouvrages en concession.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur ouvrages en concession, hors endommagement de tiers.	51	46	75
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur installations clients.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur installations clients, hors endommagements de tiers.	33	19	16
Nombre des autres interventions de sécurité.	Nombre des interventions autres que pour fuites de gaz (appels fondés et appels non fondés).	104	128	128
Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés.	Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés, suite à incident ou intervention non planifiée.	0	0	0
QUALITE DES SERVICES				
Indicateurs choisis par l'autorité concédante dans la liste des indicateurs fixés par arrêté ministériel.	Les définitions et les modes de calcul des indicateurs retenus sont ceux de l'arrêté ministériel.	0	0	0
BIO-METHANE				
Nombre de sites effectifs.	Nombre de raccordements d'installations de production de bio-méthane.	0	0	0

Bilan annuel de sécurité transmis à la DREAL

Ce bilan est annexé à la fin du document.

Liste des incidents survenus sur le réseau et ayant entraîné une interruption de service

Incidents devant être reportés à la DREAL en application de l'article 21 de l'arrêt du 13 juillet 2000 « *portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations* ».

Sans objet pour Talence en 2017-2018.

Incidents ayant justifié la mise en œuvre d'une « Procédure Gaz Renforcée » (PGR)

Réf.	Adresse		Date et Heure d'appel	Motif de l'appel	Initiative déclcht. PGR	Heure de transmiss°	Heure d' arrivée	Délai de déplact.	Mise hors danger	Pression ouvrage	Equipement endommagé	Cause	Nb. Clients coupés
	N°	Voie											
2880154		MICHEL SLITINSKY	06/02/2018 12:11	ODEUR DE GAZ EXTERIEURE	SDIS	12:13	12:30	16					0
2885153	22	PASSERELLE	01/03/2018 09:17	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	SDIS	09:20	09:45	24	09:50	BP	Branchement	Dommage	1
2890424	32	PAUL BERT	16/03/2018 09:17	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	SDIS	09:21	09:35	14	09:45	BP	Branchement	Dommage	0
2936397	19	PAUL BERT	26/07/2018 20:44	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	SDIS	20:46	21:00	13	21:05	BP	Branchement	Dommage	1

Ensemble des incidents survenus sur l'exercice

	2016-2017	*2017-2018*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz avant compteur.	46	*51*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz après compteur.	19	*33*
Nombre d'endommagements d'ouvrages gaz causés par les entreprises de travaux publics ou des tiers.	5	*15*

Parc des dispositifs de comptage

Situation au 30 septembre 2018

Compteurs	2016-2017	*2017-2018*
6 et 10 m3/h	12.034	*12.410*
16 à 100 m3/h	124	*128*
> 100 m3/h	33	*33*
Total	12.191	*12.571*

Nouveaux raccordements réalisés sur l'exercice

Nouveaux raccordements 2017-2018	**Nombre de Branchements**	**Nombre de Compteurs**
	109	306
2016-2017	*8*	*53*

Actions mises en œuvre pour garantir les valeurs de PCS

Aucune action n'a été mise en œuvre sur l'exercice car ces valeurs sont déterminées, et communiquées quotidiennement, par le gestionnaire de réseau de transport TIGF sans que REGAZ ne puisse opérer un quelconque contrôle.

3 / TRAVAUX REALISES

Dépenses relatives aux extensions pour lesquelles l'autorité concédante a versé une participation financière

Sans objet pour Talence en 2017-2018.

Liste des principales extensions de réseau gaz réalisées sur l'exercice

Extensions commerciales

ADRESSE	LIBELLE	MAT	PRESSION	ML POSE	MONTANT	ATTACHEMEN
15 RUE REMI BELLEAU 33400 TALENCE	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	105	25 634,49	IA130706

Total 2017-2018	**105 ml**
2016-2017	*0 ml*

Liste des travaux de renouvellement réalisés sur l'exercice

ADRESSE	LIBELLE	MAT	PRESSION	ML POSE	MONTANT	ATTACHEMEN
RUE LAMARTINE 33400 TALENCE	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	409	146 081,84	IR13330I
RUE DU PROFESSEUR ARNOZAN 33400 TALENCE	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	185	70 125,39	IR13330J
RUE AMBROISE PARE 33400 TALENCE	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	172	32 598,66	IR13330K
RUE DU PROFESSEUR ROUX 33400 TALENCE	RENOUVELLEMENT	PE	MPB	175	32 561,14	IR13330L

Total 2017-2018	**941 ml**
2016-2017	*978 ml*

Liste des travaux de déplacement réseau réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Talence en 2017-2018.

Total 2017-2018	**0 ml**
2016-2017	*0 ml*

Liste des travaux de déviation tramway réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Talence en 2017-2018.

Total 2017-2018	**0 ml**
2016-2017	*0 ml*

Abandon d'ouvrages sur l'exercice

COMMUNE	LOCALISATION	LONGUEUR ML	MATIERE
TALENCE	COUBERTIN PIERRE DE (ALLEE)	26,7	PE

Total 2017-2018	**26,7 ml**
2016-2017	602,4 ml

Bilan des actions préventives réalisées

	2016-2017	*2017-2018*
Contrôle de l'étanchéité des ouvrages par Véhicule de Surveillance du Réseau ***Le Véhicule de Surveillance du Réseau contrôlera les ouvrages de votre commune en 2018/2019.***	106,71 km	*76,02 km*
Ratissage pédestre	0 km	*20,43 km*
Nombre de vannes contrôlées	165	*77*
Nombre de compteurs contrôlés	665	*111*
Nombre de détendeurs contrôlés	27	*11*
Nombre de conduites montantes contrôlées	18	*0*

4 / PATRIMOINE

Constitution du réseau au 30 septembre 2018

Canalisations		
Régime de pression[1]		
Moyenne Pression C	km	**1,006**
Moyenne Pression B	km	**66,152**
Basse Pression	km	**41,158**
Total 2017-2018	**km**	**108,316**
Total 2016-2017	km	*106,726*

Types de matériaux		
Fonte ductile GS	km	**3,886**
Fonte ductile 2GS	km	**32,996**
Acier	km	**33,296**
PE	km	**38,138**

[1] Réseau Basse Pression BP : pression normale de service n'excédant pas 50 mbars.
Réseau Moyenne Pression B : pression normale de service comprise entre 0,4 et 4 bars.
Réseau Moyenne Pression C : pression normale de service comprise entre 4 et 25 bars.

Postes de détente réseau	u	
Transport/Distribution		0
25 bars / 4 bars	u	0
4 bars/ 20mbar	u	15

Répartition des conduites par âge (en ml) et par pression

DECENNIE	Basse Pression	Moyenne Pression B	Moyenne Pression C
Avant 1950	**0**	**0**	**0**
1950-1959	**0**	**853**	**987**
1960-1969	**4.969**	**5.257**	**0**
1970-1979	**19.960**	**16.512**	**17**
1980-1989	**11.576**	**8.560**	**1**
1990-1999	**886**	**10.471**	**1**
2000-2009	**3.102**	**14.070**	**0**
2010-2019	**665**	**10.429**	**0**

Âge moyen du réseau en années : 32,8 (31,5 en 2016-2017).

Nombre de mètres linéaires posés par année (extensions, renouvellements, déplacements)

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
1.453	3.657	2.987	614	23	350	2.851	3.237	580	1.200	331	2.266
2012	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**					
1.155	917	323	822	1.372	978	1.046					

Décennie de pose des postes réseau

DECENNIE					
1960-1969	**1970-1979**	**1980-1989**	**1990-1999**	**2000-2009**	**2010-2019**
2	1		2	8	2

Etat des règlements financiers intervenus entre l'autorité concédante et le concessionnaire sur l'exercice

Sans objet pour Talence en 2017-2018.

Liste des immeubles mis à disposition par l'autorité concédante

Sans objet pour Talence en 2017-2018.

5 / ELEMENTS PREVISIONNELS

Liste des principales extensions de réseau gaz en prévision sur l'exercice 2018-2019

Extensions commerciales

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIO	MATIERI
RUE DU	19 MARS 1962	200	MPB	PE
RUE	ERNEST RENAN	55	MPB	PE
COURS	GAMBETTA	70	MPB	PE
RUE	PEYBOUQUEY	45	MPB	PE
RUE	REMI BELLEAU	140	MPB	PE
RUE	RENE VACHE	74	MPB	PE
RUE	ROBESPIERRE	200	MPB	PE

Liste des travaux de renouvellement en prévision sur l'exercice 2018-2019

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIO	MATIERI
RUE	ALFRED CHARLIONNET	214	MPB	PE
RUE DE	BAZEILLES	219	MPB	PE
RUE	CHARLES FLOQUET	195	MPB	PE
AVENUE DU	CHATEAU	210	MPB	PE
RUE DE	COULMIERS	211	MPB	PE
RUE	ELISEE RECLUS	207	MPB	PE
RUE DES	EPOUX LESGOURGUES	293	MPB	PE
RUE	FRANCOIS COPPEE	274	MPB	PE
RUE DU	GENERAL ANDRE	607	MPB	PE
AVENUE	GEORGES CLEMENCEAU	626	MPB	PE
RUE	GEORGES DENEY	118	MPB	PE
RUE	JEAN JACQUES ROUSSEAU	245	MPB	PE
RUE	JEAN METTE	360	MPB	PE
RUE	JULES GUESDE	424	MPB	PE
RUE	LEON SAY	176	MPB	PE
RUE DE	LORRAINE	191	MPB	PE
RUE	LOUISE	318	MPB	PE
RUE	MARIE	170	MPB	PE
RUE	MARIE MARTHE	419	MPB	PE
RUE	MATTEOTI	452	MPB	PE
RUE DE LA	MEDOQUINE	373	MPB	PE
RUE	PEYBOUQUEY	182	MPB	PE
RUE	PIERRE RENAUDEL	384	MPB	PE
RUE	REDEUILH	615	MPB	PE
RUE	ROBESPIERRE	250	MPB	PE
RUE	ROGER SALENGRO	456	MPB	PE

Liste des travaux de déplacement réseau en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Talence en 2018-2019.

Liste des travaux de déviation tramway en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Talence en 2018-2019.

Compte rendu annuel de concession

Annexes

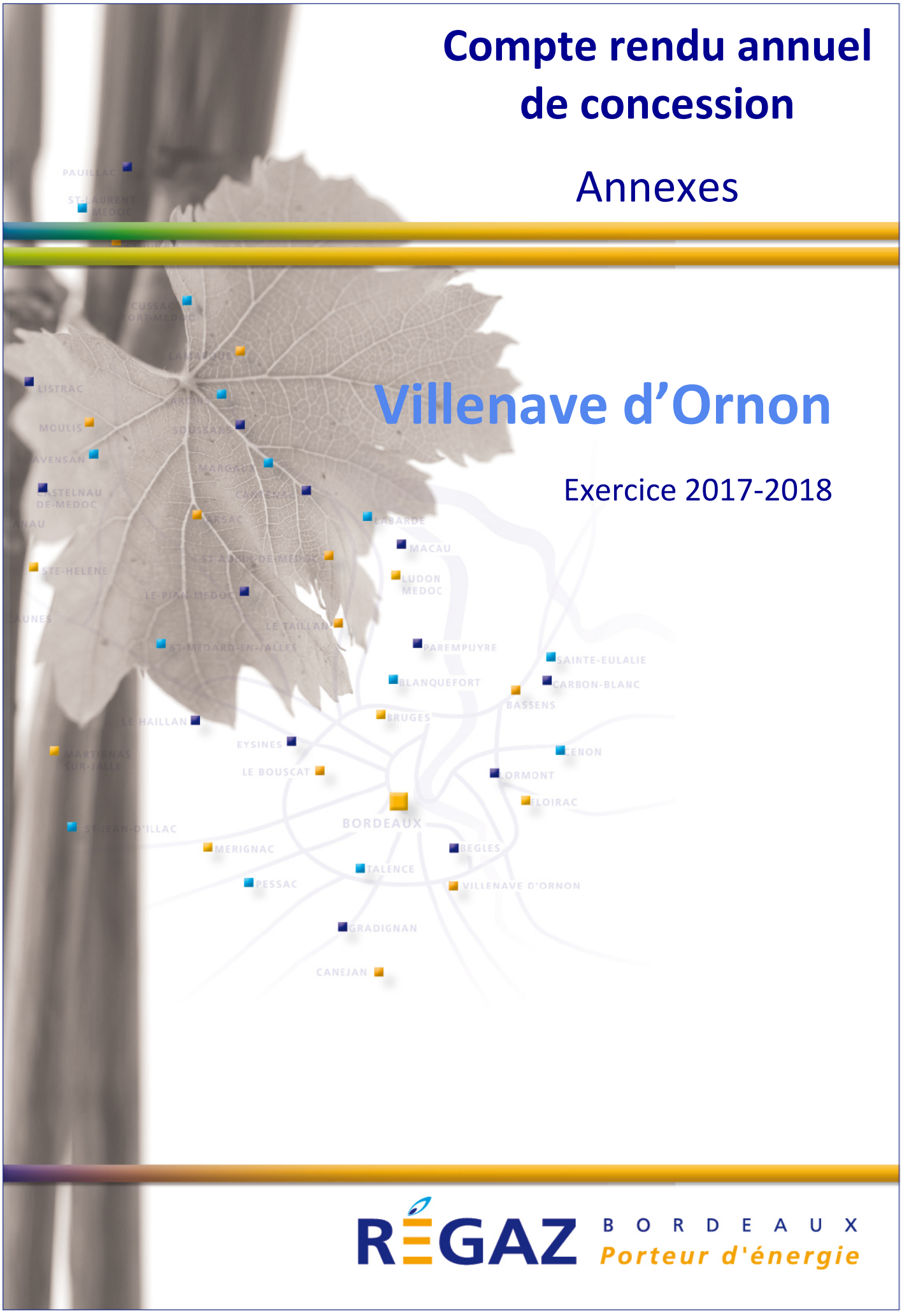

Villenave d'Ornon

Exercice 2017-2018

REGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

1 / ELEMENTS FINANCIERS

Patrimoine de la concession et investissements

Ouvrages constituant le réseau

Biens mis en concession	30-sept.-17			30-sept.-18		
	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Par le concessionnaire						
Branchements	774 716,61	47 561,49	727 155,12	917 409,15	98 407,12	819 002,03
Canalisations	2 036 205,05	130 976,58	1 905 228,47	2 638 639,36	269 412,20	2 369 227,16
Compteurs	455 862,47	162 542,30	293 320,17	468 265,09	171 030,44	297 234,65
Détendeurs	144 816,66	32 514,36	112 302,30	149 495,13	39 893,55	109 601,58
Postes	58 234,32	6 266,48	51 967,84	61 031,32	12 367,45	48 663,87
Protection cathodique	28 068,75	3 915,24	24 153,51	28 068,75	7 830,48	20 238,27
Total par le concessionnaire	3 497 903,86	383 776,45	3 114 127,41	4 262 908,80	598 941,24	3 663 967,56
Par le concédant						
Branchements	835 026,19	822 739,29	12 286,90	833 381,96	825 108,94	8 273,02
Canalisations	4 064 365,93	4 042 584,59	21 781,34	4 063 871,55	4 053 474,11	10 397,44
Postes	80 278,96	76 745,07	3 533,89	80 278,96	78 510,15	1 768,81
Protection cathodique	4 068,04	4 068,04	0,00	4 068,04	4 068,04	0,00
Total par le concédant	4 983 739,12	4 946 136,99	37 602,13	4 981 600,51	4 961 161,24	20 439,27
Total général	8 481 642,98	5 329 913,44	3 151 729,54	9 244 509,31	5 560 102,48	3 684 406,83
% de la Concession	**2,4%**			**2,7%**		

Tous les ouvrages constituant le réseau ont la nature de biens de retour (art. 2 du contrat).

Autres biens utilisés par le concessionnaire

		30/09/2017			30/09/2018		
		Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Biens propres	Œuvres d'art	8 022	0	8 022	0	0	0
	Mobilier	30 626	22 156	8 470	29 052	19 160	9 891
Biens de reprise	Véhicules	12 812	12 015	797	14 124	12 357	1 767
	Outillage industriel	87 769	80 044	7 725	90 862	83 329	7 532
Biens de retour	Matériel informatique	57 995	48 579	9 416	23 401	17 744	5 657
	Logiciels	737 367	635 404	101 963	406 949	332 474	74 474
Total		**934 591**	**798 197**	**136 394**	**564 387**	**465 065**	**99 322**

(Valeurs proratisées à l'aide d'une clé de répartition fondée sur les recettes liées aux activités réalisées sur le territoire de la commune)

2 / QUALITE DE SERVICE

Indicateurs de performance visés à l'Annexe 1 du contrat

RÉGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

INDICATEURS DE PERFORMANCE 2017/2018
VILLENAVE D ORNON

Indicateurs	Description	2017-2018	2016-2017	2015-2016
QUALITE DU GAZ				
Fuites de gaz				
Nombre de fuites sur canalisations.	Nombre de fuites sur réseau y compris postes de distribution publique, dont recherche systématique de fuites et dont dommages comptabilisés suite à intervention de sécurité (IS), hors branchements, postes de détente clients et compteurs clients.	5	0	3
Nombre de fuites sur branchements.	Nombre de fuites avérées sur branchements, dont recherche systématique de fuite et dont dommages comptabilisés suite à IS.	39	6	42
Nombre de fuites sur postes de détente clients et compteurs clients.	Nombre de fuites avérées sur postes de détente clients et compteurs clients, dont dommages comptabilisés suite à IS.	5	33	55
Nombre de fuites sur conduites d'immeubles/montantes.	Nombre de fuites sur conduites d'immeuble / conduites montantes dont dommages comptabilisés suite à IS.	2	2	1
Visites annuelles des postes de distribution publique				
Nombre de visites.	Nombre de postes de détente réseau visités.	3	3	3
Interventions de sécurité				
Nombre d'endommagements de tiers sur ouvrages en concession.	Nombre d'endommagements de tiers ayant causé une fuite sur canalisations, branchements, postes de détente, compteurs.	3	11	11
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur ouvrages en concession.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur ouvrages en concession, hors endommagement de tiers.	51	41	101
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur installations clients.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur installations clients, hors endommagements de tiers.	25	17	8
Nombre des autres interventions de sécurité.	Nombre des interventions autres que pour fuites de gaz (appels fondés et appels non fondés).	51	102	102
Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés.	Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés, suite à incident ou intervention non planifiée.	0	0	0
QUALITE DES SERVICES				
Indicateurs choisis par l'autorité concédante dans la liste des indicateurs fixés par arrêté ministériel.	Les définitions et les modes de calcul des indicateurs retenus sont ceux de l'arrêté ministériel.	0	0	0
BIO-METHANE				
Nombre de sites effectifs.	Nombre de raccordements d'installations de production de bio-méthane.	0	0	0

Bilan annuel de sécurité transmis à la DREAL

Ce bilan est annexé à la fin du document.

Liste des incidents survenus sur le réseau et ayant entraîné une interruption de service

Incidents devant être reportés à la DREAL en application de l'article 21 de l'arrêt du 13 juillet 2000 « *portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations* ».

AUTRE

Numéro	Date et heure	Commune	Commentaires
18-10	06/04/2018 – 09 h 35	VILLENAVE D'ORNON 2 place Versein Rés. de la piste Versein - bât. D - apt 4	Tentative de suicide. Personne évacuée par les pompiers vers l'hôpital.

Incidents ayant justifié la mise en œuvre d'une « *Procédure Gaz Renforcée* » (PGR)

Réf.	Adresse		Date et Heure d'appel	Motif de l'appel	Initiative déclcht. PGR	Heure de transmiss°	Heure d' arrivée	Délai de déplact.	Mise hors danger	Pression ouvrage	Equipement endommagé	Cause	Nb. Clients coupés
	N°	Voie											
2856078	21	DUBOS	20/11/2017 13:03	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	13:11	13:20	8	13:45	MPB	Prise de Branchement	Dommage	110
2871544	8	YVON MANSENCAL	12/01/2018 06:18	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	06:19	06:45	26	06:45	MPB	Coffret	Dommage	1
2876895	58	VICTOR HUGO	05/02/2018 09:32	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	09:36	09:55	18	10:10	MPB	Branchement	Dommage	43
2893054		COURREJEAN	27/03/2018 12:20	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	13:11	13:15	3		MPB	Branchement	Dommage	0

Ensemble des incidents survenus sur l'exercice

	2016-2017	*2017-2018*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz avant compteur.	41	*51*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz après compteur.	17	*25*
Nombre d'endommagements d'ouvrages gaz causés par les entreprises de travaux publics ou des tiers.	3	*3*

Parc des dispositifs de comptage

Situation au 30 septembre 2018

Compteurs	2016-2017	*2017-2018*
6 et 10 m3/h	9.821	*10.856*
16 à 100 m3/h	112	*113*
> 100 m3/h	16	*16*
Total	9.949	*10.985*

Nouveaux raccordements réalisés sur l'exercice

Nouveaux raccordements 2017-2018	**Nombre de Branchements**	**Nombre de Compteurs**
	149	510
2016-2017	*117*	*487*

Actions mises en œuvre pour garantir les valeurs de PCS

Aucune action n'a été mise en œuvre sur l'exercice car ces valeurs sont déterminées, et communiquées quotidiennement, par le gestionnaire de réseau de transport TIGF sans que REGAZ ne puisse opérer un quelconque contrôle.

3 / TRAVAUX REALISES

Dépenses relatives aux extensions pour lesquelles l'autorité concédante a versé une participation financière

Sans objet pour Villenave d'Ornon en 2017-2018.

Liste des principales extensions de réseau gaz réalisées sur l'exercice

Extensions commerciales

ADRESSE	LIBELLE	MAT	PRESSION	ML POSE	MONTANT	ATTACHEMEN
16 IMP DU TARN 33140 VILLENAVE D'ORNON	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	120	19 355,82	IA22870E
RUE JEAN PAGES 33140 VILLENAVE D'ORNON	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	161	38 805,13	IA220705
62 AV MIRIEU DE LABARRE 33140 VILLENAVE D'ORNON	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	74	5 907,96	IA22870I
RUE DU 11 NOVEMBRE 1918 33140 VILLENAVE D'ORNON	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	71	30 800,85	IA22870L
50 AV GEORGES CLEMENCEAU 33140 VILLENAVE D'ORNON	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	57	14 129,69	IA22870N
84 T RUE FERNAND SOORS 33140 VILLENAVE D'ORNON	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	11	4 853,33	IA220905
6 AV DU GENERAL DE CASTELNAU 33140 VILLENAVE D'ORN(	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	69	1 946,62	IA228903
13 b RUE FERDINAND BUISSON 33140 VILLENAVE D'ORNON	EXT COMMERCIALE	PE	MPB	32	8 329,71	IA220906

Total 2017-2018	**595 ml**
2016-2017	1.580 ml

Liste des travaux de renouvellement réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Villenave d'Ornon en 2017-2018.

Total 2017-2018	**0 ml**
Total 2016-2017	*0 ml*

Liste des travaux de déplacement réseau réalisés sur l'exercice

ADRESSE	LIBELLE	MAT	PRESSION	ML POSE	MONTANT	ATTACHEMEN
RUE PIERRE CURIE 33140 VILLENAVE D'ORNON	DEPLACEMENT RESEAU	AC	MPB	445	355 027,50	IR22DS00

Total 2017-2018	**445 ml**
Total 2016-2017	*0 ml*

Liste des travaux de déviation tramway réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Villenave d'Ornon en 2017-2018.

Total 2017-2018	**0 ml**
Total 2016-2017	*0 ml*

Abandon d'ouvrages sur l'exercice

COMMUNE	LOCALISATION	LONGUEUR ML	MATIERE
VILLENAVE D ORNON	COURBET (RUE)	4	ACIER
VILLENAVE D ORNON	CURIE PIERRE (RUE)	429,4	ACIER
VILLENAVE D ORNON	LEBAS JEAN BAPTISTE (RUE)	2,9	ACIER
VILLENAVE D ORNON	MARCEILLE HENRI (RUE)	8,3	ACIER
VILLENAVE D ORNON	SOORS FERNAND (RUE)	18,1	ACIER

Total 2017-2018	**462,7 ml**
2016-2017	0 ml

Bilan des actions préventives réalisées

	2016-2017	*2017-2018*
Contrôle de l'étanchéité des ouvrages par Véhicule de Surveillance du Réseau ***Le Véhicule de Surveillance du Réseau contrôlera les ouvrages de votre commune en 2018/2019.***	23,04 km	*111,89 km*
Ratissage pédestre	0 km	*7,13 km*
Nombre de vannes contrôlées	253	*136*
Nombre de compteurs contrôlés	207	*344*
Nombre de détendeurs contrôlés	90	*14*
Nombre de conduites montantes contrôlées	9	*168*

4 / PATRIMOINE

Constitution du réseau au 30 septembre 2018

Canalisations		
Régime de pression[1]		
Moyenne Pression C	km	**3,801**
Moyenne Pression B	km	**150,858**
Basse Pression	km	**3,159**
Total 2017-2018	**km**	**157,818**
Total 2016-2017	km	*155,268*

Types de matériaux		
Fonte ductile GS	km	**0,002**
Fonte ductile 2GS	km	**2,988**
Acier	km	**118,902**
PE	km	**35,926**

Postes de détente réseau	u	
Transport/Distribution		0
25 bars / 4 bars	u	1
4 bars/ 20mbar	u	1

Répartition des conduites par âge (en ml) et par pression

DECENNIE	Basse Pression	Moyenne Pression B	Moyenne Pression C
Avant 1950	**0**	**0**	**0**
1950-1959	**0**	**0**	**194**
1960-1969	**2**	**41.037**	**3.593**
1970-1979	**2.502**	**31.275**	**0**
1980-1989	**479**	**39.994**	**15**
1990-1999	**170**	**14.619**	**0**
2000-2009	**7**	**6.438**	**0**
2010-2019	**0**	**17.495**	**0**

Âge moyen du réseau en années : 37,1 (36,1 en 2016-2017).

[1] Réseau Basse Pression BP : pression normale de service n'excédant pas 50 mbars.
Réseau Moyenne Pression B : pression normale de service comprise entre 0,4 et 4 bars.
Réseau Moyenne Pression C : pression normale de service comprise entre 4 et 25 bars.

Nombre de mètres linéaires posés par année (extensions, renouvellements, déplacements)

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
1.712	604	1.800	40	829	287	397	757	339	367	122	2.402
2012	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**					
2.802	3.801	1.199	1.162	813	1.581	1.040					

Décennie de pose des postes réseau

DECENNIE					
1960-1969	**1970-1979**	**1980-1989**	**1990-1999**	**2000-2009**	**2010-2019**
1			1		

Etat des règlements financiers intervenus entre l'autorité concédante et le concessionnaire sur l'exercice

Sans objet pour Villenave d'Ornon en 2017-2018.

Liste des immeubles mis à disposition par l'autorité concédante

Sans objet pour Villenave d'Ornon en 2017-2018.

5 / ELEMENTS PREVISIONNELS

Liste des principales extensions de réseau gaz en prévision sur l'exercice 2018-2019

Extensions commerciales

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIO	MATIERI
RUE DU	11 NOVEMBRE 1918	35	MPB	PE
RUE	ALFRED NOBEL	20	MPB	PE
RUE DE	CHAMBERY	60	MPB	PE
AVENUE	FERNAND COIN	200	MPB	PE
RUE	FLORENCE ARTHAUD	87	MPB	PE
RUE DE	FRANCOISE DOLTO	360	MPB	PE
AVENUE	GALGON	335	MPB	PE
AVENUE	GEORGES CLEMENCEAU	225	MPB	PE
AVENUE DES	GRAVES	60	MPB	PE
RUE	JEAN EDGARD GLADY	80	MPB	PE
AVENUE	JEAN MONNET	270	MPB	PE
RUE	JEAN PAGES	160	MPB	PE
ROUTE DE	LEOGNAN	75	MPB	PE
RUE	LEON GAMBETTA	60	MPB	PE
CHEMIN DE	LEYRAN	325	MPB	PE
AVENUE	MIRIEU DE LABARRE	2530	MPB	PE
AVENUE DU	PARC DE COURREJEAN	95	MPB	PE
AVENUE DE LA	PETITE ILE	110	MPB	PE
AVENUE DES	PRES DE GARONNE	95	MPB	PE
ROUTE DE	TOULOUSE	105	MPB	PE
RUE	WINSTON CHURCHILL	100	MPB	PE

Liste des travaux de renouvellement en prévision sur l'exercice 2018-2019

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIO	MATIERI
ALLEE	DUBOS	466	MPB	PE
RUE	DUBOS	906	MPB	PE
RUE	MARCEL DELATTRE	932	MPB	PE
RUE	ROGER ROBERT	910	MPB	PE
RUE	YVES ARDILLER	413	MPB	PE

Liste des travaux de déplacement réseau en prévision sur l'exercice 2018-2019

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIC	MATIERI
CHEMIN DE	LEYRAN	30	MPB	ACIER

Liste des travaux de déviation tramway en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Villenave d'Ornon en 2018-2019.

Compte rendu annuel de concession

Annexes

Cenon

Exercice 2017-2018

RÉGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

1 / ELEMENTS FINANCIERS

Patrimoine de la concession et investissements

Ouvrages constituant le réseau

Biens mis en concession	30-sept.-17			30-sept.-18		
	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Par le concessionnaire						
Branchements	556 474,40	29 399,36	527 075,04	727 144,12	62 068,42	665 075,70
Canalisations	1 643 069,98	100 711,34	1 542 358,64	1 924 783,63	211 816,39	1 712 967,24
Compteurs	365 437,62	121 608,96	243 828,66	355 895,84	124 858,41	231 037,43
Détendeurs	67 158,07	18 017,61	49 140,46	69 686,05	21 455,30	48 230,75
Postes	39 213,90	4 770,44	34 443,46	54 528,87	9 624,97	44 903,90
Protection cathodique	8 972,62	1 164,12	7 808,50	8 972,62	2 328,24	6 644,38
Total par le concessionnaire	**2 680 326,59**	**275 671,83**	**2 404 654,76**	**3 141 011,13**	**432 151,73**	**2 708 859,40**
Par le concédant						
Branchements	742 314,73	721 205,44	21 109,29	741 390,36	728 114,72	13 275,64
Canalisations	2 167 866,45	2 031 960,63	135 905,82	2 166 291,73	2 053 669,08	112 622,65
Postes	11 754,63	10 875,48	879,15	11 754,63	11 001,12	753,51
Protection cathodique	2 568,72	2 311,67	257,05	2 568,72	2 375,87	192,85
Total par le concédant	**2 924 504,53**	**2 766 353,22**	**158 151,31**	**2 922 005,44**	**2 795 160,79**	**126 844,65**
Total général	5 604 831,12	3 042 025,05	2 562 806,07	6 063 016,57	3 227 312,52	2 835 704,05
% de la Concession	**1,9%**			**2,1%**		

Tous les ouvrages constituant le réseau ont la nature de biens de retour (art. 2 du contrat).

Autres biens utilisés par le concessionnaire

		30/09/2017			30/09/2018		
		Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable	Valeur Brute	Amortissements Cumulés	Valeur Nette Comptable
Biens propres	Œuvres d'art	1 849	0	1 849	0	0	0
	Mobilier	7 057	5 105	1 952	6 703	4 421	2 282
Biens de reprise	Véhicules	2 952	2 769	184	3 259	2 851	408
	Outillage industriel	20 225	18 445	1 780	20 963	19 226	1 738
Biens de retour	Matériel informatique	13 364	11 194	2 170	5 399	4 094	1 305
	Logiciels	169 916	146 420	23 496	93 890	76 708	17 183
Total		**215 364**	**183 934**	**31 430**	**130 214**	**107 299**	**22 915**

(Valeurs proratisées à l'aide d'une clé de répartition fondée sur les recettes liées aux activités réalisées sur le territoire de la commune)

2 / QUALITE DE SERVICE

Indicateurs de performance visés à l'Annexe 1 du contrat

RÉGAZ BORDEAUX
Porteur d'énergie

INDICATEURS DE PERFORMANCE 2017/2018

CENON

Indicateurs	Description	2017-2018	2016-2017	2015-2016
QUALITE DU GAZ				
Fuites de gaz				
Nombre de fuites sur canalisations.	Nombre de fuites sur réseau y compris postes de distribution publique, dont recherche systématique de fuites et dont dommages comptabilisés suite à intervention de sécurité (IS), hors branchements, postes de détente clients et compteurs clients.	1	1	0
Nombre de fuites sur branchements.	Nombre de fuites avérées sur branchements, dont recherche systématique de fuite et dont dommages comptabilisés suite à IS.	14	12	27
Nombre de fuites sur postes de détente clients et compteurs clients.	Nombre de fuites avérées sur postes de détente clients et compteurs clients, dont dommages comptabilisés suite à IS.	3	22	18
Nombre de fuites sur conduites d'immeubles/montantes.	Nombre de fuites sur conduites d'immeuble / conduites montantes dont dommages comptabilisés suite à IS.	0	3	3
Visites annuelles des postes de distribution publique				
Nombre de visites.	Nombre de postes de détente réseau visités.	7	5	5
Interventions de sécurité				
Nombre d'endommagements de tiers sur ouvrages en concession.	Nombre d'endommagements de tiers ayant causé une fuite sur canalisations, branchements, postes de détente, compteurs.	2	4	3
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur ouvrages en concession.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur ouvrages en concession, hors endommagement de tiers.	18	38	48
Nombre d'interventions pour fuites de gaz sur installations clients.	Nombre d'interventions pour fuite de gaz sur installations clients, hors endommagements de tiers.	18	9	6
Nombre des autres interventions de sécurité.	Nombre des interventions autres que pour fuites de gaz (appels fondés et appels non fondés).	45	80	80
Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés.	Nombre de coupures d'alimentation de gaz au-delà de 200 logements concernés, suite à incident ou intervention non planifiée.	0	0	0
QUALITE DES SERVICES				
Indicateurs choisis par l'autorité concédante dans la liste des indicateurs fixés par arrêté ministériel.	Les définitions et les modes de calcul des indicateurs retenus sont ceux de l'arrêté ministériel.	0	0	0
BIO-METHANE				
Nombre de sites effectifs.	Nombre de raccordements d'installations de production de bio-méthane.	0	0	0

Bilan annuel de sécurité transmis à la DREAL

Ce bilan est annexé à la fin du document.

Liste des incidents survenus sur le réseau et ayant entraîné une interruption de service

Incidents devant être reportés à la DREAL en application de l'article 21 de l'arrêt du 13 juillet 2000 « *portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations* ».

Sans objet pour Cenon en 2017-2018.

Incidents ayant justifié la mise en œuvre d'une « *Procédure Gaz Renforcée* » (PGR)

Réf.	Adresse		Date et Heure d'appel	Motif de l'appel	Initiative déclcht. PGR	Heure de transmiss°	Heure d' arrivée	Délai de déplact.	Mise hors danger	Pression ouvrage	Equipement endommagé	Cause	Nb. Clients coupés
	N°	Voie											
2883708	21	ROGER SALENGRO	22/02/2018 13:24	ODEUR DE GAZ EXTERIEURE	REGAZ	13:30	13:45	14	14:40	MPB	Branchement	Matériel	1
2911378	52	MARECHAL FOCH	15/05/2018 15:34	DOMMAGE SUR OUVRAGE GAZ	REGAZ	15:38	16:00	22	16:06	BP	Branchement	Dommage	0

Ensemble des incidents survenus sur l'exercice

	2016-2017	*2017-2018*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz avant compteur.	38	*18*
Nombre d'interventions pour fuite de gaz après compteur.	9	*18*
Nombre d'endommagements d'ouvrages gaz causés par les entreprises de travaux publics ou des tiers.	4	*2*

Parc des dispositifs de comptage

Situation au 30 septembre 2018

Compteurs	2016-2017	*2017-2018*
6 et 10 m3/h	7.479	*7.906*
16 à 100 m3/h	69	*69*
> 100 m3/h	3	*3*
Total	7.551	*7.978*

Nouveaux raccordements réalisés sur l'exercice

Nouveaux raccordements 2017-2018	Nombre de Branchements	Nombre de Compteurs
	17	241
2016-2017	*2*	*51*

Actions mises en œuvre pour garantir les valeurs de PCS

Aucune action n'a été mise en œuvre sur l'exercice car ces valeurs sont déterminées, et communiquées quotidiennement, par le gestionnaire de réseau de transport TIGF sans que REGAZ ne puisse opérer un quelconque contrôle.

3 / TRAVAUX REALISES

Dépenses relatives aux extensions pour lesquelles l'autorité concédante a versé une participation financière

Sans objet pour Cenon en 2017-2018.

Liste des principales extensions de réseau gaz réalisées sur l'exercice

Extensions commerciales

Sans objet pour Cenon en 2017-2018.

Total 2017-2018	**0 ml**
2016-2017	*17 ml*

Liste des travaux de renouvellement réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Cenon en 2017-2018.

Total 2017-2018	**0 ml**
Total 2016-2017	0 ml

Liste des travaux de déplacement réseau réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Cenon en 2017-2018.

Total 2017-2018	**0 ml**
2016-2017	*612 ml*

Liste des travaux de déviation tramway réalisés sur l'exercice

Sans objet pour Cenon en 2017-2018.

Total 2017-2018	**0 ml**
Total 2016-2017	0 ml

Abandon d'ouvrages sur l'exercice

Sans objet pour Cenon en 2017-2018.

Total 2017-2018	**0 ml**
2016-2017	*641,4 ml*

Bilan des actions préventives réalisées

	2016-2017	*2017-2018*
Contrôle de l'étanchéité des ouvrages par Véhicule de Surveillance du Réseau ***Le Véhicule de Surveillance du Réseau contrôlera les ouvrages de votre commune en 2018/2019.***	21,66 km	*44,97 km*
Ratissage pédestre	0 km	*4,90 km*
Nombre de vannes contrôlées	142	*65*
Nombre de compteurs contrôlés	88	*113*
Nombre de détendeurs contrôlés	18	*11*
Nombre de conduites montantes contrôlées	31	*53*

4 / PATRIMOINE

Constitution du réseau au 30 septembre 2018

Canalisations		
Régime de pression[1]		
Moyenne Pression C	km	**4,390**
Moyenne Pression B	km	**54,903**
Basse Pression	km	**13,134**
Total 2017-2018	**km**	**72,427**
Total 2016-2017	km	*72,428*

Types de matériaux		
Fonte ductile GS	km	**1,590**
Fonte ductile 2GS	km	**9,419**
Acier	km	**47,205**
PE	km	**14,213**

Postes de détente réseau	u	
Transport/Distribution		0
25 bars / 4 bars	u	1
4 bars/ 20mbar	u	4

Répartition des conduites par âge (en ml) et par pression

DECENNIE	Basse Pression	Moyenne Pression B	Moyenne Pression C
Avant 1950	**0**	**0**	**0**
1950-1959	**0**	**1.403**	**3.294**
1960-1969	**2.718**	**13.662**	**149**
1970-1979	**4.706**	**21.320**	**0**
1980-1989	**3.518**	**5.049**	**588**
1990-1999	**458**	**2.500**	**1**
2000-2009	**1.370**	**4.751**	**328**
2010-2019	**365**	**6.218**	**31**

Âge moyen du réseau en années : 39,1 (37,3 en 2016-2017).

[1] Réseau Basse Pression BP : pression normale de service n'excédant pas 50 mbars.
Réseau Moyenne Pression B : pression normale de service comprise entre 0,4 et 4 bars.
Réseau Moyenne Pression C : pression normale de service comprise entre 4 et 25 bars.

Nombre de mètres linéaires posés par année (extensions, renouvellements, déplacements)

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
694	1.233	1.160	440	371	619	445	1.431	573	435	555	2.034
2012	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**					
434	442	1.077	178	1.078	629	0					

Décennie de pose des postes réseau

DECENNIE					
1960-1969	**1970-1979**	**1980-1989**	**1990-1999**	**2000-2009**	**2010-2019**
1				1	3

Etat des règlements financiers intervenus entre l'autorité concédante et le concessionnaire sur l'exercice

Sans objet pour Cenon en 2017-2018.

Liste des immeubles mis à disposition par l'autorité concédante

Sans objet pour Cenon en 2017-2018.

5 / ELEMENTS PREVISIONNELS

Liste des principales extensions de réseau gaz en prévision sur l'exercice 2018-2019

Extensions commerciales

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIO	MATIERI
RUE DES	ACACIAS	30	BP	PE
RUE DU	HUIT MAI 1945	25	MPB	PE
AVENUE	PRESIDENT J F KENNEDY	60	MPB	PE
AVENUE	RENE CASSAGNE	145	MPB	PE

Liste des travaux de renouvellement en prévision sur l'exercice 2018-2019

INT	VOIE	ML Proj	PRESSIO	MATIERI
RUE	JULES GUESDE	1.042	MPB	PE
COURS	VICTOR HUGO	90	MPB	PE

Liste des travaux de déplacement réseau en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Cenon en 2018-2019.

Liste des travaux de déviation tramway en prévision sur l'exercice 2018-2019

Sans objet pour Cenon en 2018-2019.

GRDF
GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Compte rendu d'activité de concession 2018

BORDEAUX MÉTROPOLE

AMBARES-ET-LAGRAVE

L'édito

Depuis 2016, la loi NOTRe a redécoupé les régions administratives françaises et en a élargi le champ de compétences, permettant désormais aux territoires de définir leurs politiques, notamment en matière énergétique. Désormais, les visions sont plus décentralisées et plus intégrées aux grands enjeux des territoires : mobilité, qualité de l'air, précarité, empreinte économique locale. Dans ce contexte, et pour vous accompagner toujours plus efficacement, nous nous devions de repenser notre découpage territorial.

GRDF compte, depuis le 1er janvier 2019, 6 grandes régions gazières en cohérence avec les nouvelles régions administratives françaises.

Au plus près des enjeux locaux, nous travaillons chaque jour pour vous proposer une énergie plus sûre, plus propre, plus respectueuse de la qualité de l'air et produite localement. A cet égard, je pense notamment au biométhane, un gaz renouvelable produit à partir de déchets provenant de l'agriculture, de l'industrie agroalimentaire et des collectivités. Le biométhane connaît un formidable essor avec près de 80 sites en service à fin 2018. Je pense également à la mobilité grâce au GNV et BioGNV, ainsi qu'aux compteurs communicants en cours d'installation chez nos 11 millions de clients.

En 2019, GRDF poursuit ses actions en faveur d'un réseau toujours plus fiable, plus sûr et un gaz de plus en plus renouvelable. Chez GRDF, nous investissons 1 million d'euros chaque jour pour la sécurité du réseau, et nous réalisons 300 000 actes de maintenance par an. La sécurité est le socle de l'activité de GRDF, ça l'a toujours été et ça le sera toujours.

Nous serons toujours et chaque jour à vos côtés pour vous accompagner dans la transition énergétique de votre territoire, convaincus que «choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir».

" Choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir

Édouard Sauvage,
Directeur Général de GRDF

Sommaire

01 **L'essentiel de votre concession** 6

Les chiffres clefs de votre concession 8
Vos interlocuteurs privilégiés 10
Votre contrat de concession 11

02 **L'activité au quotidien** 12

Les clients et leurs usages 14
Les services et les prestations 18
L'activité de comptage 20
L'écoute client 24
La chaine d'intervention 31
La sécurité du réseau 37

03 **Le patrimoine de votre concession** 44

Vos ouvrages 46
Les chantiers 53
Les investissements 56
La valorisation de votre patrimoine 64

04 **Le compte d'exploitation** 68

La synthèse du compte d'exploitation 70
Les recettes 73
Les charges 77
L'équilibre financier 85

05 **La transition énergétique** 92

Le gaz vert 94
La mobilité durable 96
Les données au service de la maitrise de l'énergie 98

06 **GRDF & vous** 100

La distribution du gaz, une mission de service public 102
Une organisation à votre service 107
Les outils digitaux à votre disposition 112

NPL12/110 G4
No. 31 16 B1 001260 12
Propriété inaliénable
GE Oil & Gas
2016
GRDF

01

L'essentiel de votre concession

1.1 Les chiffres clefs de votre concession 8

1.2 Vos interlocuteurs privilégiés 10

1.3 Votre contrat de concession 11

1.1 Les chiffres clefs de votre concession

Clientèle

3 239
Nombre de clients

23
Nombre de premières mises en service clients

62 GWh
Quantités de gaz acheminées

92,7%
Taux de satisfaction accueil dépannage gaz / exploitation maintenance (région)

16
Nombre de réclamations

96,7%
Taux de demandes fournisseurs traitées dans les délais

Contrat

2022
Année d'échéance du contrat

22
Durée du contrat

29/06/2000
Date d'entrée en vigueur du contrat

Économie

16 360 €
Redevance R1 versée

222 989 €
Investissements réalisés sur la concession

908 576 €
Recettes acheminement et hors acheminement

Maintenance et sécurité

149,6%
Taux d'atteinte de l'objectif de surveillance du réseau

103,7%
Taux de visites réalisées sur les robinets

100%
Taux de visites réalisées sur les branchements

82
Nombre d'interventions de sécurité gaz

71
Nombre d'incidents

Patrimoine

71,8 km
Longueur totale de canalisations

3 147
Nombre de compteurs résidentiels actifs

278 m
Longueur de réseau développé

1.2 Vos interlocuteurs privilégiés

Maïlys HUET
Directrice Territoriale
06 69 52 79 17
mailys.huet@grdf.fr

1.3 Votre contrat de concession

GRDF est lié aux autorités concédantes par un contrat de concession qui précise les conditions d'exploitation du service public de la distribution de gaz naturel et les engagements contractuels des deux parties pendant la durée du contrat.

Date d'entrée en vigueur du contrat : 29/06/2000

Durée d'application : 22 ans

02

L'activité au quotidien

2.1 Les clients et leurs usages 14

2.2 Les services et les prestations 18

2.3 L'activité de comptage 20

2.4 L'écoute client 24

2.5 La chaine d'intervention 31

2.6 La sécurité du réseau 37

2.1 Les clients et leurs usages

Les clients et les consommations sur la concession

GRDF achemine le gaz naturel via le réseau de distribution pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente réalisée par le fournisseur d'énergie.

Le nombre de clients correspond, depuis 2017, au dénombrement des clients ayant un contrat de fourniture actif et ayant consommé sur l'année. Cette méthode de calcul permet d'avoir une meilleure cohérence avec les quantités de gaz naturel consommées sur l'année.

Les quantités de gaz naturel livrées aux clients sont déterminées lors des relevés périodiques ou de relevés ponctuels. Les volumes mesurés par les compteurs sont convertis en énergie par application d'un coefficient thermique. Les relevés périodiques ont lieu :

- chaque jour pour les clients avec l'option tarifaire T4 ou TP,
- chaque mois pour les clients avec l'option tarifaire T3,
- chaque semestre pour les clients avec l'option tarifaire T1 ou T2.

Lorsque GRDF ne peut pas accéder au compteur pour le relevé périodique, les quantités livrées sont déterminées à partir d'un index auto-relevé par le client ou d'une estimation sur la base d'un historique de consommation. De même, l'index utilisé lors de certains événements contractuels peut être un index auto-relevé ou un index calculé sur la base du dernier index connu et d'un historique de consommation. Enfin, dans le cas d'un dysfonctionnement du comptage, les quantités livrées sont déterminées au moyen d'une estimation.

Afin de donner une image des quantités acheminées sur l'année civile écoulée, il est nécessaire, pour les clients dont les compteurs ne sont pas relevés à une fréquence mensuelle ou journalière, d'utiliser une méthode de reconstitution de ces quantités sur la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre.

Votre interlocuteur GRDF est à votre disposition pour toute information complémentaire sur la méthode de reconstitution des quantités acheminées.

Les clients et la consommation par secteur d'activité
Le nombre de clients de la concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par secteur d'activité.

Evolution du nombre de clients par secteur d'activité

sur votre concession

En 2018, le nombre total de clients sur votre concession est de 3 239. Ce nombre était de 3 229 en 2017, et de 3 047 en 2016.

Evolution des quantités de gaz acheminées (en MWh) par secteur d'activité

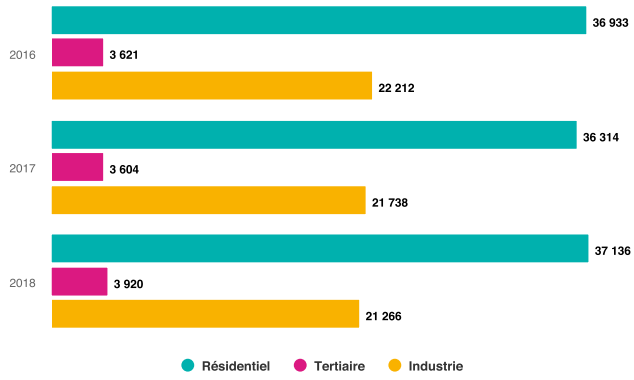

sur votre concession

En 2018, la quantité totale de gaz acheminé sur votre concession est de 62 GWh. Cette quantité était de 62 GWh en 2017, et de 63 GWh en 2016.

Les clients et les consommations par tarif d'acheminement

Le nombre de clients de la concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par tarif.
Vous trouverez la description des tarifs d'acheminement dans le chapitre 6.

Evolution du nombre de clients par tarif

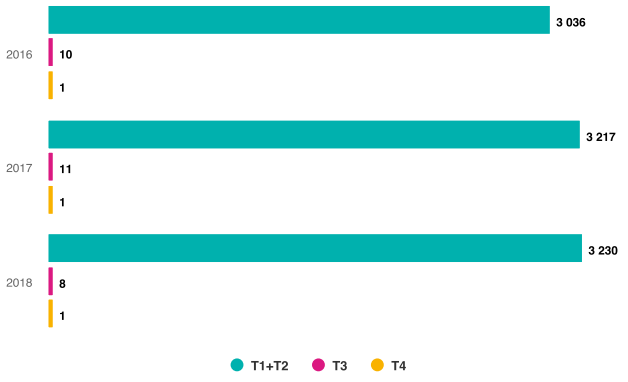

sur votre concession

Evolution des quantités de gaz acheminées (en MWh) par tarif

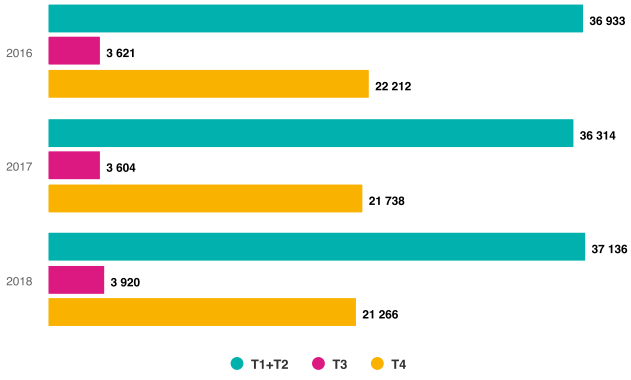

sur votre concession

L'efficacité énergétique du réseau

L'efficacité énergétique et la sécurité du réseau sont étroitement liées et constituent deux priorités essentielles tant pour GRDF que pour les autorités concédantes. Les émissions de méthane sur les ouvrages concédés ont principalement pour origine les incidents et les dommages aux ouvrages causés par des tiers.

GRDF observe l'évolution de ces émissions de méthane au niveau national. Ainsi, sur la période 2012-2018, on estime que les émissions fugitives ont baissé de 18% grâce à l'ensemble des actions volontaires menées par GRDF sur la conception des réseaux, la modernisation de la cartographie et la sensibilisation des entreprises de travaux publics notamment.

À titre de comparaison, le réseau exploité par GRDF se classe au plus bas niveau d'émissions fugitives en Europe, avec 0,12% de pertes estimées.

BIOGAZ

2.2 Les services et les prestations

Les prestations et services réalisés par GRDF sont définis dans le catalogue des prestations, lui-même fixé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE). Le catalogue des prestations est consultable sur le site **www.grdf.fr**

Les principales prestations réalisées

À la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel, GRDF réalise :

- des prestations comprises dans le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture,…),
- des prestations payantes, facturées à l'acte ou périodiquement suivant leur nature (mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux,…).

Principales demandes de prestations réalisées			
	2018	2017	2016
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	461	623	478
Mise hors service (initiative client ou fournisseur)	271	344	285
Intervention pour impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement)	38	27	57
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	313	405	200
Demande d'intervention urgente ou express par rapport au délai standard	37	43	25
Déplacement vain	13	10	13
1ère mise en service	23	160	121

Taux de respect du délai catalogue des demandes reçues des fournisseurs

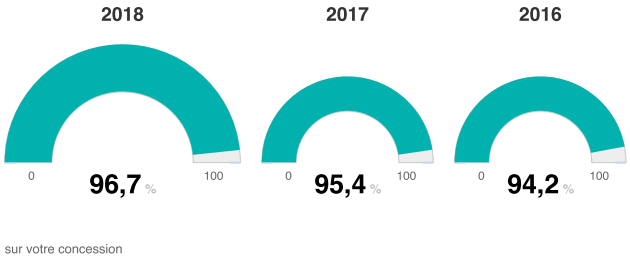

sur votre concession

Taux de raccordement dans les délais catalogue

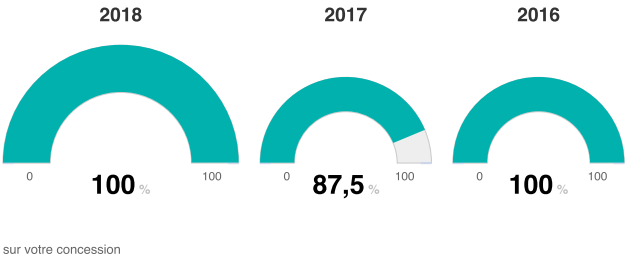

sur votre concession

En 2018, sur votre concession, 23 premières mises en service clients ont été effectuées, correspondant à autant de nouveaux raccordements suite à une demande fournisseur.

2.3 L'activité de comptage

Le relevé des compteurs

Le relevé des compteurs par GRDF est aujourd'hui séparé entre les gros consommateurs (environ 100 000 relevés à distance sur un rythme mensuel ou journalier), et le reste des clients (10 millions environ) dont le relevé est organisé sur un rythme semestriel.

Le relevé semestriel est réalisé par des entreprises prestataires, qui se rendent chez tous les clients disposant d'un compteur. Si le client a souscrit un contrat de fourniture avec un fournisseur, on parle de compteur actif. Si le client n'a pas de contrat avec un fournisseur, on parle de compteur inactif. GRDF relève les compteurs dans les deux cas, notamment pour vérifier l'absence de consommation irrégulière des compteurs inactifs.

La qualité du relevé des comptages

Les indicateurs de mesure tiennent compte de l'arrivée des compteurs communicants, qui viennent améliorer le relevé du comptage, en particulier pour certains compteurs inaccessibles.

Le « taux de relevés sur index réels », consolidé du télérelevé des nouveaux compteurs communicants, est de 98,9% pour votre concession.

L'indicateur « taux de relevés corrigés » correspond au nombre d'index corrigés rapporté au nombre de compteurs non communicants relevés. Il est de 0,3% sur votre concession.

Le « taux d'absence au relevé 2 fois et plus sur compteurs inaccessibles au relevé » concerne les compteurs non communicants et correspond au nombre de compteurs inaccessibles qui n'ont pas pu être relevés suite à l'absence du client, rapporté au nombre de compteurs inaccessibles devant faire l'objet d'un relevé du fait d'une précédente absence du client. Ce taux sur votre concession est de 0,8%.

Ces indicateurs sont conçus pour rendre compte de la qualité du service de relevé, en cohérence avec le déploiement des compteurs communicants, qui constitueront l'essentiel du parc de compteurs d'ici 2024.

L'accessibilité des compteurs

La majorité des compteurs est accessible sans nécessiter la présence du client. Dans le cas d'un compteur inaccessible (situé dans le logement du client), un rendez-vous client est nécessaire pour collecter l'index, et une annonce du passage du releveur est faite au préalable. Le client aura la possibilité, s'il ne peut pas être présent lors du passage du releveur, de fournir un auto-relevé qu'il pourra transmettre à GRDF.

Au niveau national, le taux d'accessibilité des compteurs s'élève à 80,31%.

Evolution du nombre de compteurs accessibles et inaccessibles

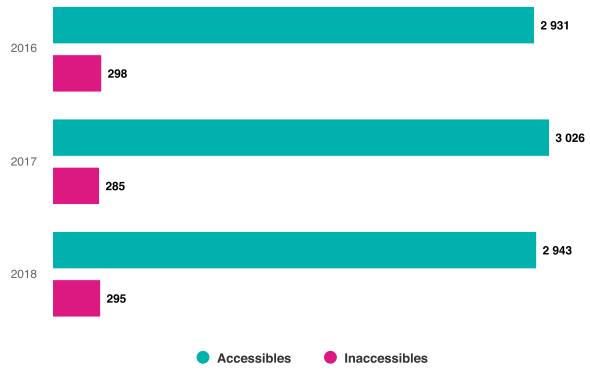

sur votre concession

En 2018, sur votre concession le nombre de compteurs est de 3 238. En 2017, ce nombre était de 3 311 et de 3 229 en 2016.

Evolution du nombre de compteurs actifs et inactifs

sur votre concession

Taux d'accessibilité des compteurs résidentiels

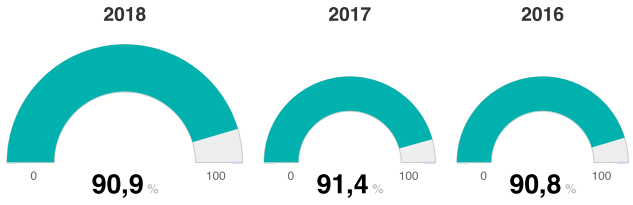

sur votre concession

L'organisation du relevé des compteurs évolue avec l'arrivée des compteurs communicants gaz qui réduisent, au fil de leur déploiement, la volumétrie du relevé à pied et amènent des évolutions profondes dans le pilotage de la qualité du comptage.

Le compteur communicant gaz de GRDF au service de la transition énergétique des territoires

Maîtriser la consommation d'énergie est l'un des grands enjeux pour réussir la transition énergétique dans les territoires. Les consommateurs sont prêts à en devenir acteurs, mais avant de maîtriser la consommation d'énergie, il faut d'abord la connaître et l'évaluer. C'est le rôle de Gazpar, le compteur communicant gaz de GRDF, dont le déploiement a débuté à grande échelle en 2017 et se poursuivra jusqu'en 2023.

En 2018, le déploiement a progressé dans les territoires
A fin 2018, plus d'un millier de communes avait démarré le déploiement programmé sur leur territoire. Le dialogue avec les parties prenantes locales s'est poursuivi tout au long de l'année afin d'accompagner l'installation des compteurs communicants gaz de GRDF dans les communes concernées. Ainsi, conformément à l'attendu, plus de 2,5 millions de dispositifs de comptage ont été installés en cumulé, à fin d'année. Le déploiement dit « par opportunités » réalisé à l'occasion d'interventions classiques de maintenance ou de mises en service a bénéficié à plus de 420 000 foyers. En parallèle, près de 4 400 concentrateurs ont été posés à fin 2018, assurant le relais entre les compteurs et les systèmes d'informations de GRDF. La majorité des communes raccordées au réseau de gaz naturel a signé une convention cadre d'hébergement pour permettre la pose de ces concentrateurs sur des bâtiments communaux.

En 2019, plus de 1 500 collectivités sont concernées par le déploiement programmé des compteurs communicants gaz de GRDF.

Au service des clients et de la collectivité, Gazpar facilite la maîtrise de l'énergie
Plus de 1,9 millions de compteurs étaient télé-relevés à fin 2018 permettant la mise à disposition des données quotidiennes de consommation aux clients, et mensuelles aux fournisseurs de gaz. La finalité de ces données est de permettre aux consommateurs de mieux maîtriser leurs consommations de gaz. Pour cela, la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'écosystème de la maîtrise de l'énergie (collectivités locales, fournisseurs d'énergie, sociétés de conseil en énergie, organismes de logement social, Agences Locales de l'Energie…) est déterminante.

Les consommateurs peuvent suivre gratuitement leur consommation journalière de gaz naturel depuis Mon Espace GRDF, espace privé et sécurisé sur grdf.fr. Ils ont également la possibilité d'accéder aux services des fournisseurs d'énergie, sous réserve de leur consentement pour disposer de la donnée quotidienne. De nouveaux services seront progressivement proposés par des tiers autorisés, grâce au projet GRDF ADICT de mise à disposition de données, sous forme de flux automatisé et adapté aux services digitaux.

Le déploiement des compteurs communicants gaz est l'opportunité, pour les acteurs de l'écosystème de la maîtrise de l'énergie, en particulier les collectivités, d'enrichir leurs démarches territoriales de planification et d'actions en faveur de la transition énergétique.

En 2018, sur votre concession 370 compteurs communicants ont été installés.

2.4 L'écoute client

Le Service Client GRDF

Le Service Client GRDF traite l'ensemble des appels (hors urgence sécurité gaz) concernant la demande de raccordement et le conseil en matière de solutions gaz naturel. Il est dédié à tous les clients, promoteurs, partenaires et fournisseurs.

Contactez nos conseillers du lundi au vendredi de 8h à 17h

N°Cristal 09 69 36 35 34
APPEL NON SURTAXE

83 751
appels tous motifs confondus sur votre région GRDF

Taux d'accessibilité de l'accueil téléphonique distributeur

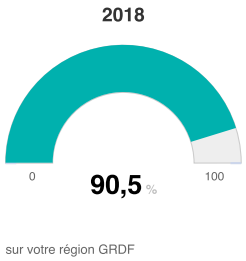

sur votre région GRDF

Satisfaction des collectivités locales
Comme chaque année, GRDF a réalisé une enquête de satisfaction auprès des collectivités locales desservies en gaz naturel. En 2018, plus de 1 000 élus et agents territoriaux se sont exprimés sur leur niveau de satisfaction et de confiance vis-à-vis de GRDF : 97% des collectivités interviewées sont satisfaites de GRDF.

L'image globale de GRDF demeure excellente, tout comme en 2017 : 97% des élus et fonctionnaires territoriaux interrogés déclarent avoir une bonne image de GRDF, 93% d'entre eux sont satisfaits des relations entretenues avec les interlocuteurs de GRDF et 89% font confiance à GRDF pour les accompagner dans les projets de biométhane sur leur territoire et pour développer l'usage du gaz dans les transports.
Lorsque l'on évoque le sujet des compteurs communicants gaz, ils sont 93% à déclarer faire confiance à GRDF pour agir en faveur de la maîtrise de l'énergie.

Le professionnalisme et la qualité des relations avec les équipes de GRDF sont fortement appréciés.
A l'attachement au gaz naturel s'ajoute la perception d'opportunités d'avenir comme la méthanisation. De plus en plus d'élus et de fonctionnaires territoriaux s'investissent dans le sujet de la transition énergétique. Ils visent d'une part la diversification énergétique et le développement d'énergies renouvelables avec des solutions décentralisées qui favorisent une indépendance énergétique. Et d'autre part, ils restent attachés à la desserte collective et publique du gaz par un concessionnaire dont l'expertise et la compétence sont saluées.

97% des collectivités interrogées sont satisfaites de GRDF

Les élus encouragent GRDF à les aider à s'approprier les opportunités offertes par le réseau et à les associer pour faire du réseau de gaz un outil essentiel de la transition énergétique. Ils attendent toujours plus de proximité et d'échanges avec GRDF pour les accompagner dans la réalisation de projets sur leurs territoires, pour nouer un véritable « partenariat pragmatique et territorial ».

Satisfaction des clients particuliers et professionnels
Un dispositif dématérialisé d'enquêtes de satisfaction est actif depuis 2015 qui permet, via des questionnaires en ligne, la mesure « à chaud » de la satisfaction des clients sur les prestations suivantes :

- Raccordement avec/sans extension au réseau (hors collectif) et première mise en service
- Modification de branchement
- Mise en service avec intervention
- Contact avec le Service Client
- Dépannage

90% de satisfaction, objectif du projet d'entreprise GRDF

Ces événements mettent en relation, physique ou à distance, les clients et les équipes de GRDF.
Les résultats de la satisfaction sur ces prestations ont progressé tant au niveau national qu'au niveau des régions de GRDF depuis 2015.
En vision nationale, sur 2018, certains items dépassent les 90% de satisfaction, objectif du projet d'entreprise GRDF à fin 2018.
Au-delà de la mesure, c'est le dispositif de rappel sous 3 jours des clients se déclarant « pas du tout satisfaits » qui soutient la démarche d'amélioration continue de GRDF. En 2018, toutes prestations confondues, il s'agit de près de 6 000 clients, ayant accepté de lever l'anonymat, qui ont pu être joints au téléphone et pour lesquels :

- Les raisons du mécontentement ont été identifiées
- Les explications ont été apportées
- Des mesures curatives ont été mises en œuvre, lorsque cela était possible

Ces clients saluent positivement cette initiative de rappel et, dans près de la moitié des cas, témoignent de leur satisfaction à l'issue de cette nouvelle interaction.

Taux de satisfaction des particuliers lors d'un raccordement (avec ou sans extension) - hors collectif

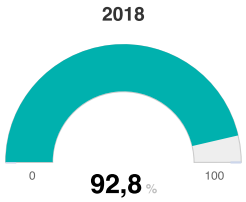

sur votre région GRDF

Taux de satisfaction des particuliers lors d'une mise en service avec intervention

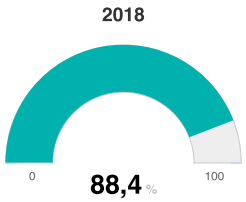

sur votre région GRDF

Taux de satisfaction des particuliers pour l'accueil distributeur

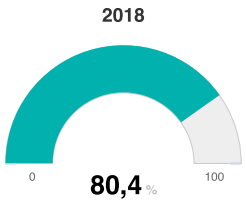

sur votre région GRDF

Taux de satisfaction des particuliers et professionnels pour l'accueil dépannage gaz / exploitation maintenance

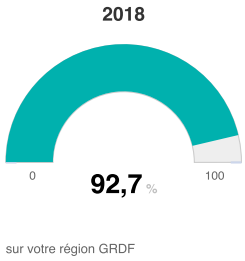

La gestion des réclamations émises par les fournisseurs pour le compte des clients

Le nombre de réclamations émises par les fournisseurs pour le compte des clients était en décroissance continue depuis 2013 avec une volumétrie en baisse de l'ordre de 10% par an entre 2014 et 2017.

Cependant l'année 2018 a été marquée par une rupture de cette tendance et une hausse de près de 40% des réclamations émises par les fournisseurs.

Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation :

- Des comportements propres à certains fournisseurs : des erreurs de procédures notamment sur les contestations d'index (non recours aux prestations de vérification de données de comptage avec/sans déplacement) ou des évolutions de pratiques de certains fournisseurs, qui ont tendance à déposer formellement plus de réclamations que précédemment ;
- Des problématiques organisationnelles ponctuelles : du fait de la mise en œuvre progressive au sein de GRDF de l'organisation mono-énergie ou de mouvements sociaux à mi-année ayant pu impacter localement les activités ;
- L'intensification du programme de déploiement de compteurs communicants :

des contestations d'index liées aux changements de compteurs (notamment du fait des déposes des anciens compteurs) et plusieurs incidents relatifs aux systèmes d'information de la chaîne de communication (calcul et/ou publication des données) impactant les relevés évènementiels et cycliques.

Ce dernier point, largement prépondérant dans cette évolution, est cependant à relativiser au regard du triplement du rythme de pose par rapport à 2017, avec environ 2,5 millions de compteurs posés à fin 2018 contre 700 000 à fin 2017, et tendra à disparaître avec la fin du déploiement.

A noter que malgré cette volumétrie en hausse, le délai de traitement sous 15 jours des réclamations émises par les fournisseurs n'a pas significativement évolué et se stabilise au dessus de 98%, avec un délai moyen de réponse de 7 jours.

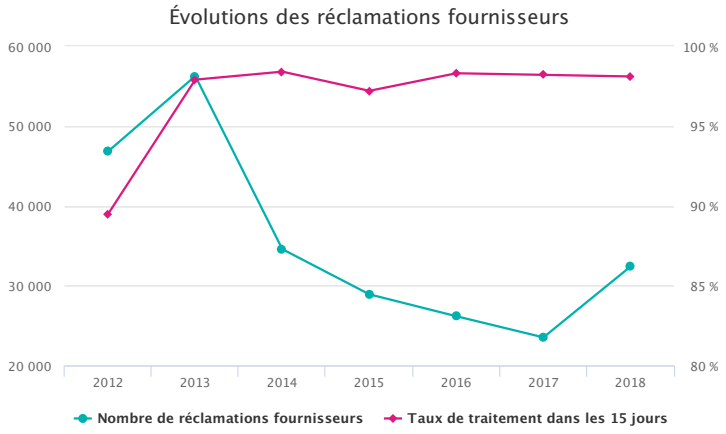

En 2018 sur votre maille régionale GRDF, le taux de réponse aux réclamations fournisseurs courantes sous 15 jours atteint 97,8%.

La gestion des réclamations directement émises par les clients

Les réclamations émises directement par les clients sont en augmentation de près de 90% entre 2017 et 2018.

Cette variation de la volumétrie des réclamations est la résultante de deux phénomènes :

- Une tendance générale à la hausse et progressive depuis 2014 ;
    - GRDF est plus connu des clients et ceux-ci l'interpellent directement sans passer par leur fournisseur d'énergie,
    - GRDF a fait évoluer son service Client en simplifiant et structurant son dispositif téléphonique et en modernisant son site www.grdf.fr où les contacts pour des demandes ou des réclamations y sont facilités. Le client est également mieux informé et mieux guidé dans son parcours réclamations,
    - Enfin une meilleure qualification des réclamations dans les outils de collecte permet d'en fiabiliser le dénombrement.
- Une intensification en 2018 du déploiement des compteurs communicants.

A iso périmètre, c'est-à-dire sans tenir compte des réclamations associées au déploiement

des compteurs communicants, la volumétrie des réclamations est en augmentation de 20% par rapport à 2017.
Le nombre de réclamations liées à ce déploiement généralisé est à relativiser. En effet, avec plus de 1,9 millions de compteurs installés en 2018, seul 1% des interventions a fait l'objet d'une réclamation.

Les délais de traitement de ces réclamations sont en baisse avec près de 97% de réponses apportées en moins de 30 jours.

Retrouvez ci-dessous l'évolution des réclamations clients directes, au niveau national.

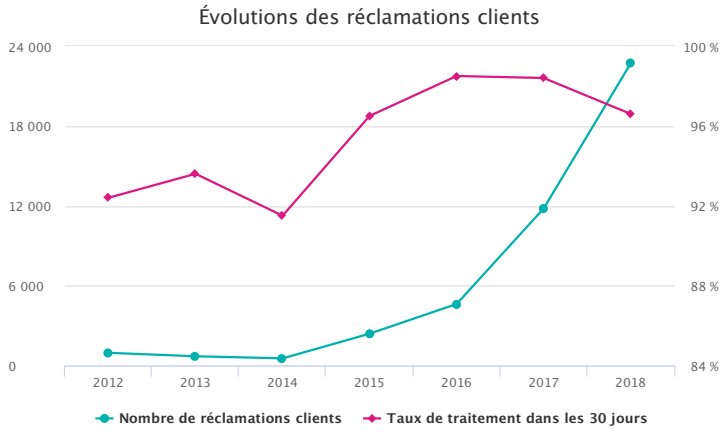

Les réclamations sur votre concession

Les réclamations émises par les clients se répartissent en plusieurs catégories :

- « Accueil » : accueil acheminement, livraison / gestion des demandes,
- « Conduite » : conduite et surveillance du réseau,
- « Comptage » : données de comptage (hors compteurs communicants),
- « Prestations » : gestion et réalisation des prestations,
- « Cpt. Com. » : données de comptage liées aux compteurs communicants,
- « Autres ».

Répartition des motifs de réclamations en 2018

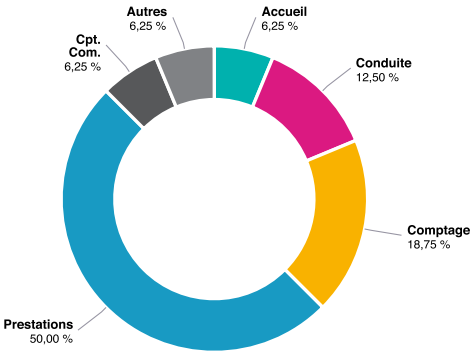

sur votre concession

Evolution du nombre de réclamations par motif

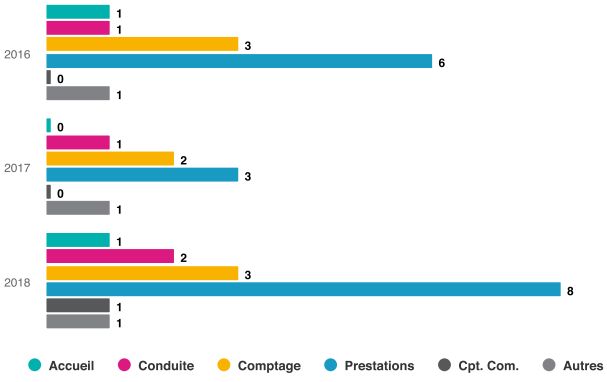

sur votre concession

En 2018, le nombre total de réclamations sur votre concession est de 16. Ce nombre total était de 7 en 2017, et de 12 en 2016.

En 2018 sur votre concession, le taux de réponse sous 30 jours aux réclamations (tous émetteurs confondus) s'élève à 100%.

2.5 La chaine d'intervention

Les appels de tiers sur votre concession

Lorsqu'un tiers appelle pour signaler une odeur ou un manque de gaz, l'appel est pris en charge par l'Urgence Sécurité Gaz qui qualifie l'appel puis décide de l'opportunité de déclencher, ou pas, une intervention. Dans 98% des cas, l'intervention ne nécessite pas une coordination complexe. Dans 2% des cas, une Procédure Gaz Renforcée est déclenchée.

- Plus d'un million d'appels sont traités chaque année par les 130 salariés des trois sites GRDF garantissant un traitement des appels 24h/24 et 7 jours/7, avec une traçabilité complète.
- Des lignes téléphoniques prioritaires sont réservées aux services d'incendie, de secours et aux entreprises de travaux ayant endommagé un ouvrage du réseau de distribution de gaz.

Les appels de tiers reçus sont répartis en « interventions de sécurité gaz » (fuites ou odeurs de gaz, incendies, explosions ou autres motifs de sécurité) et en « dépannages gaz » (manque de gaz et autres dépannages).

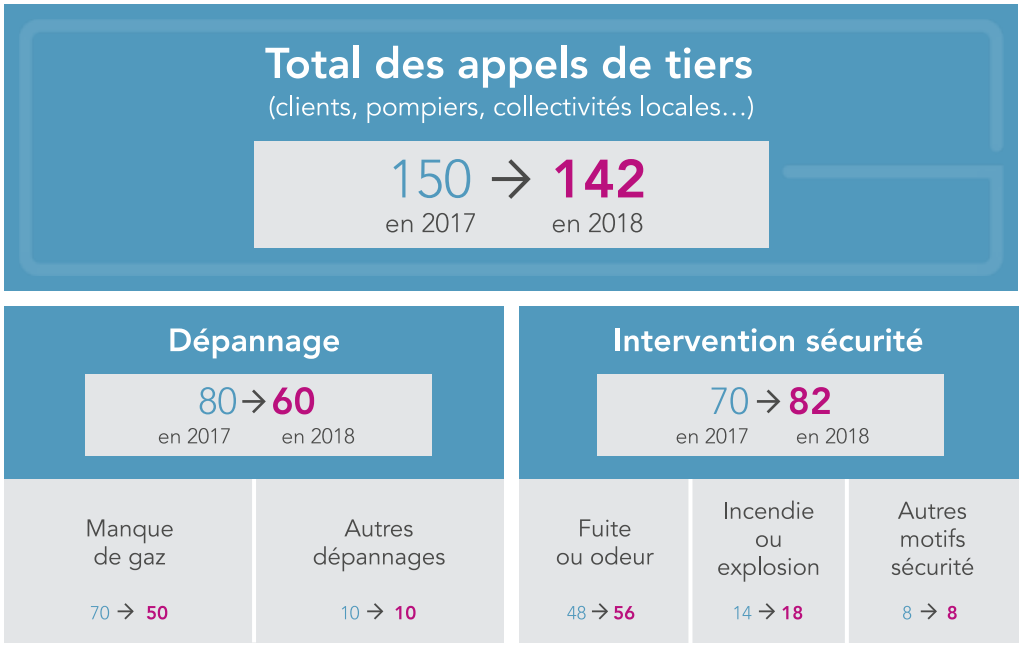

Les interventions de sécurité

Le délai d'intervention de sécurité suite à appel de tiers pour odeur de gaz fait l'objet d'un engagement dans le Contrat de Service Public signé avec l'État. Une attention particulière est apportée au suivi des interventions de sécurité.

Sur le département 33, le taux d'interventions en moins de 60 minutes est de 97,7%.

Les incidents sur votre concession

Les tableaux ci-après rassemblent l'ensemble des incidents ou anomalies survenus sur le territoire de votre concession, ainsi que leur répartition par nature, par siège, par cause et par type d'ouvrage.

Nombre total d'incidents

60 en 2017 → 71 en 2018

Incidents, par nature

Manque de gaz ou défaut pression sans fuite	Fuite de gaz sans incendie ni explosion	Incendie et/ou explosion	Autres natures
27 → 20	21 → 43	4 → 4	8 → 4

Incidents, par siège du défaut

Installations intérieures desservies par GRDF	Ouvrages exploités par GRDF	Autres sièges
2 → 4	56 → 64	2 → 3

Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par type d'ouvrage

Réseau 5 → 3	Branchement individuel ou collectif 45 → 54
CI, CM et branchement particulier 4 → 6	Poste de détente et protection cathodique 0 → 0
Autres ouvrages exploités par GRDF 2 → 1	

Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par cause de l'incident

Dommages 6 → 10	Défaut de mise en œuvre 12 → 8
Défaillance d'installations à proximité 0 → 0	Incendie 2 → 1
Environnement 3 → 1	Matériel 33 → 44

Clients concernés par une interruption de livraison suite à un incident

132 → 214

Répartition du nombre d'incidents sur le réseau, par pression

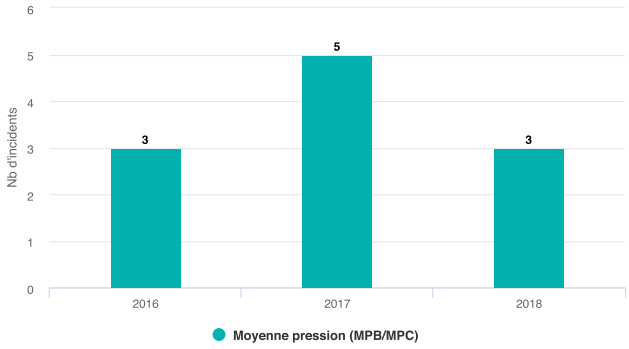

sur votre concession

Certains des incidents répertoriés sont liés à des fuites de gaz. En 2018, les incidents ayant pour origine une fuite se répartissent comme suit :

Evolution du nombre de fuites par catégorie

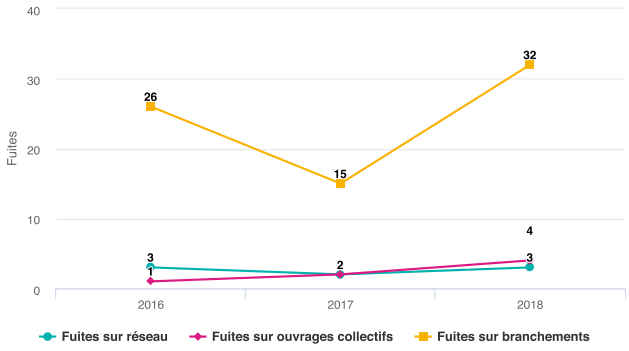

sur votre concession

Les incidents significatifs sur les ouvrages exploités par GRDF

Un incident est dit « significatif » ou « majeur » lorsqu'il entraîne :

- une coupure de la distribution de gaz pour au moins 500 clients,
- et/ou au moins une victime.

La Procédure Gaz Renforcée (PGR)

Déclenchée lors d'incidents spécifiques, la Procédure Gaz Renforcée se distingue des procédures d'intervention gaz classiques. L'objectif de la PGR est d'améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz naturel, notamment grâce à une coordination renforcée entre Sapeurs-Pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et exploitants du réseau gaz. La PGR représente 2% des interventions de sécurité.

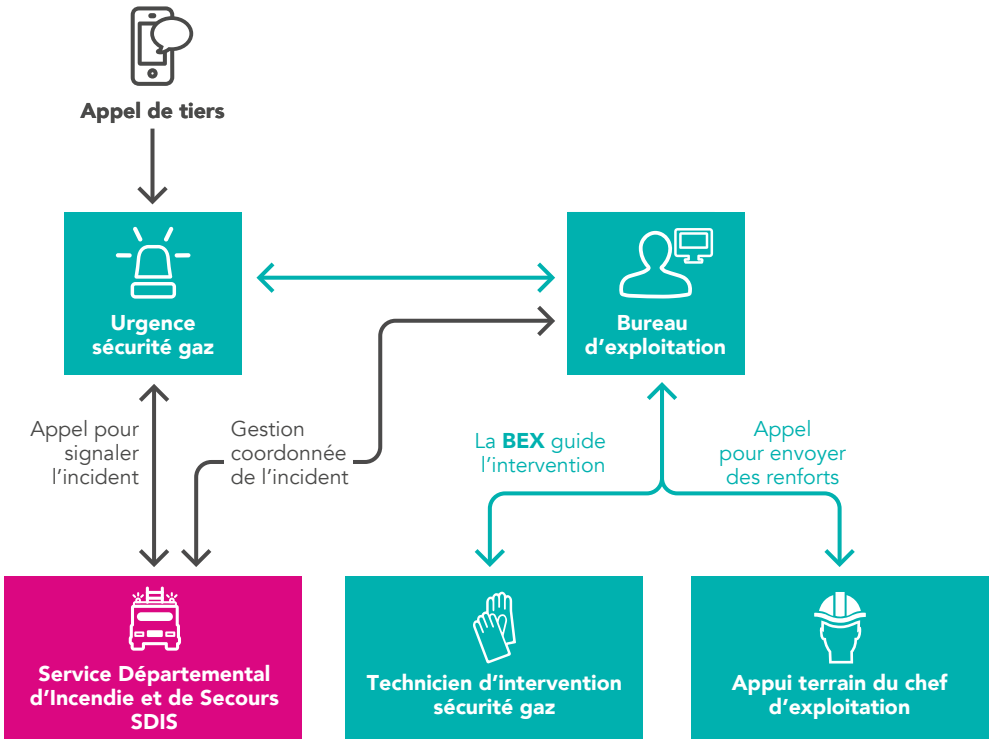

En 2018 sur votre concession, 5 Procédures Gaz Renforcées ont été réalisées sur un total de 82 interventions de sécurité gaz.

Le délai d'interruption du flux gazeux

Le suivi du « délai d'interruption du flux gazeux » en cas de fuite sur la voie publique permet de mesurer à la fois l'efficacité de l'organisation, des moyens engagés et des décisions prises, et la qualité de la maintenance des robinets de sectionnement. Il comptabilise le temps écoulé entre l'appel du client et l'arrêt effectif du flux gazeux sur les lieux de l'incident.

Sur le département 33, le délai moyen d'interruption du flux gazeux est de 69 minutes.

ORIGAZ : le plan d'organisation et d'intervention gaz

GRDF a adopté un plan d'organisation et d'intervention, appelé ORIGAZ, permettant de prendre rapidement les mesures nécessaires pour limiter les répercussions, pour les personnes ou les biens, d'un événement important concernant la distribution du gaz naturel.

Le Chef d'Exploitation du Bureau d'Exploitation (BEX), assure la conduite du réseau sur un territoire donné, dirige toutes les opérations et actions lors des incidents. Il organise ainsi les moyens pour assurer la sécurité des personnes et des biens en coopération avec les opérateurs présents sur le terrain et en coordination avec les services de secours.

Un exercice ORIGAZ a été organisé le 19/06/2018 sur la commune Le Passage d'Agen dans le Lot-et-Garonne**.** Le scénario de cet exercice était un dommage sur un ouvrage gaz par une tarière lors de travaux sous la maitrise d'ouvrage de l'autorité concédante. Ont été impactés deux réseaux au droit du lieu du dommage avec une concomitance d'indisponibilité d'un poste d'alimentation de TEREGA, conséquence d'un incident sur réseau de Transport. Le SDIS a été associé à cet exercice.

Les plans ORIGAZ suivants ont été déclenchés en 2018 sur la zone qui couvre les départements de la Dordogne, des Landes, du Lot-et Garonne, des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées :

Le 01/06/2018 à Artiguelouve (64) : consécutif à un endommagement réseau sur une canalisation en polyéthylène qui a engendré la coupure de 780 clients.

Le 29/06/2018 à Libourne et à Arcachon (33) : deux dommages aux ouvrages sur des canalisations qui ont entraîné la coupure de 785 clients à Libourne et 390 clients à Arcachon.

Le 05/10/2018 à Bayonne (64) : un arrachage par un engin mécanique d'une prise sur un réseau en polyéthylène a entraîné la coupure de 889 clients.

InfoCoupure

GRDF met à disposition de ses clients « InfoCoupure », un service gratuit disponible 7j/7 et 24h/24 sur le site http://infocoupure.grdf.fr

Ce service permet en temps réel d'informer les clients sur la gestion par les équipes de GRDF d'un événement sur le réseau de distribution de gaz naturel, notamment sur la date et l'heure probable à laquelle la fourniture de gaz naturel sera rétablie. Son utilisation est simple : il suffit pour le client, dont l'alimentation de gaz naturel a été interrompue, de se connecter au site et d'y renseigner son adresse postale. En moyenne, plus de 20% des clients, dont l'alimentation de gaz naturel a été interrompue suite à un incident réseau, ont consulté ce site en 2018 (15% en 2017).

Par ailleurs, GRDF propose un service complémentaire spécifiquement dédié aux collectivités. Sur le portail Ma Concession Gaz (réservé aux autorités concédantes, sur www.grdf.fr), « InfoCoupure » permet de visualiser sur une carte les incidents en cours sur votre collectivité ainsi que les détails associés (date de déclenchement, impact estimé, délai prévisionnel de rétablissement). Vous avez également la possibilité d'être notifié en temps réel, via envoi de mail et/ou de sms, sur la mise à jour des informations d'intervention.

2.6 La sécurité du réseau

Le schéma de vannage

Un schéma de vannage permet d'interrompre rapidement et efficacement l'alimentation en gaz lors d'incidents ou de travaux, et de limiter le nombre de clients coupés. Il définit le nombre et le positionnement des organes de coupure (vannes ou robinets) sur le réseau.

Au niveau national, GRDF a investi en 2018, 14 millions d'euros de travaux d'optimisation des schémas de vannage (insertion d'organes de coupure sur des secteurs insuffisamment pourvus, suppression des superflus, travaux de structure du réseau…). Environ 120 000 organes de coupure sont exploités et entretenus sur les réseaux enterrés.

Le schéma suivant est une illustration synthétique d'un schéma de vannage. En fermant les organes de coupure C, D et E, il est possible d'isoler la zone 2, tout en conservant l'alimentation du reste du réseau.

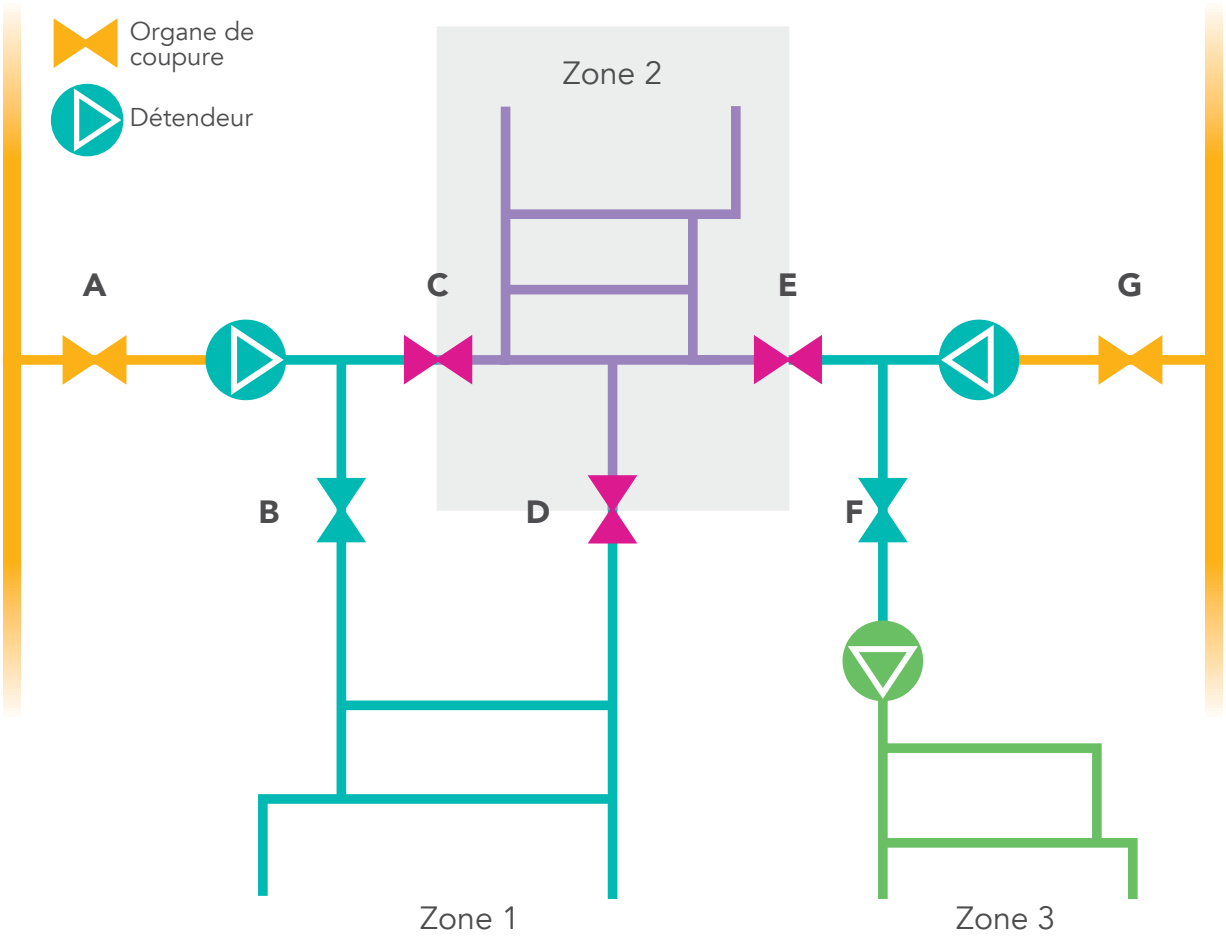

La maintenance des ouvrages

La politique de maintenance et de surveillance

La maintenance, qu'elle soit préventive ou corrective, vise à s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages dans la durée, prévenir les incidents par une intervention ciblée et corriger d'éventuelles anomalies ou défaillances constatées. GRDF définit une politique de maintenance pluriannuelle à l'échelle nationale, spécifique par type d'ouvrage et revue régulièrement en fonction des constats réalisés. Au total environ 80 « gammes de maintenance » sont gérées.

Maintenance des postes de détente réseau (en nombre de visites)

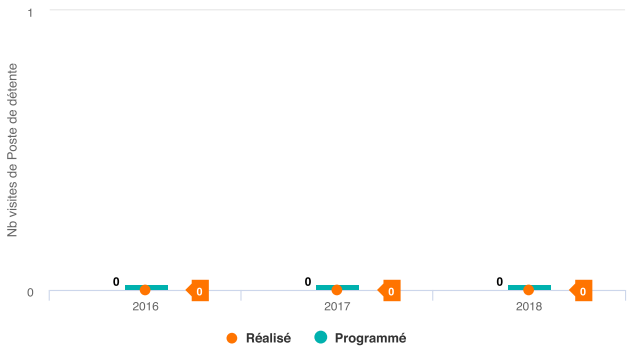

sur votre concession

Maintenance des robinets de réseau (en nombre de visites)

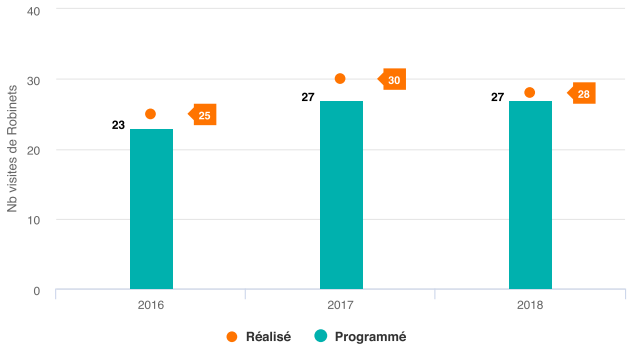

sur votre concession

Maintenance des branchements collectifs (en nombre de visites)

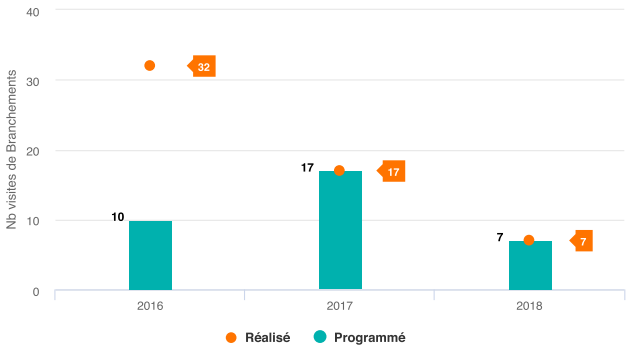

sur votre concession

La surveillance systématique du réseau

La Recherche Systématique de Fuite (RSF) s'effectue soit à l'aide de Véhicules de Surveillance Réseau (VSR) équipés de capteurs de méthane, soit à pied pour les canalisations situées dans des passages non accessibles aux véhicules. En cas de présence suspecte de méthane, le technicien procède à des analyses et peut faire appel à une équipe d'intervention.

La périodicité de surveillance dépend de deux facteurs :

- les caractéristiques du réseau (nature, pression),
- l'environnement du réseau (densité de population, présence de travaux tiers, terrain, etc.).

Surveillance du réseau (programmation et réalisation)

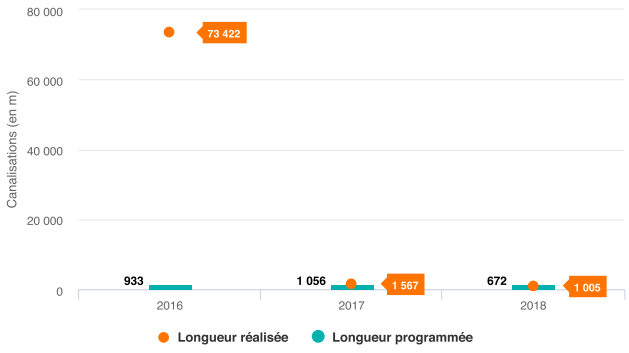

sur votre concession

La sécurité des installations intérieures

Les installations de distribution de gaz situées à l'intérieur des habitations sont placés sous la responsabilité de l'occupant du logement. Elles ne font pas partie du domaine concédé. Environ 97% des incidents en France liés au gaz trouvent leur origine sur ces installations.

En complément de la réglementation existante, GRDF mène une politique de prévention

fondée sur :

- la réalisation d'actions de communication sur la sécurité des installations, à destination des utilisateurs,
- la proposition de diagnostics sur les installations intérieures remises en service après une interruption de plus de 6 mois, dont le coût est pris en charge par GRDF.

En 2018, sur votre concession :

- 12 diagnostics ont été réalisés suite à l'accord du client,
- aucune situation de danger - grave et immédiat - n'a été mise en évidence nécessitant une interruption de la fourniture de gaz, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

Les opérations spécifiques pour nos clients les plus fragiles : CIVIGAZ et ISIGAZ

La précarité énergétique et la sécurité dégradée des installations gaz sont souvent liées. Ainsi, CIVIGAZ et ISIGAZ sont deux opérations spécifiques visant à promouvoir la sécurité des installations intérieures gaz de même que les éco-gestes permettant de réduire les consommations d'énergie et d'eau. Au total, 660 jeunes ont été missionnés, jusque fin 2018, pour visiter environ 100 000 foyers modestes alimentés au gaz naturel.

Au titre de l'opération ISIGAZ, menée chez les bailleurs sociaux de votre région (pour les communes en patrimoine classé Quartier politique de la ville), GRDF a fait réaliser 5 578 médiations chez les habitants. Dans le cadre le l'opération CIVIGAZ, 3 855 visites ont été effectuées par les intervenants sur votre région.

La vérification des dispositifs de comptage

Conformément à la réglementation et indépendamment des éventuelles demandes des

clients, GRDF procède à la vérification des dispositifs de comptage. La périodicité de vérification dépend de la technologie des compteurs.

Dépose et Pose des Compteurs				
Type de compteur	Périodicité	2018	2017	2016
Compteurs domestiques à soufflets	20 ans	247	82	4
Compteurs industriels à soufflets	15 ans	2	1	5
Compteurs industriels à pistons rotatifs ou de vitesse	5 ans	1	1	0

Le Plan anti-endommagement et l'AIPR

Le « Plan anti-endommagement » est un cadre réglementaire applicable depuis le 1er juillet 2012. Il concerne tous les intervenants des chantiers. Il est constitué d'un ensemble de mesures ayant pour objectif de renforcer la sécurité, de la conception des projets à la réalisation des travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens. Depuis 2015, un arrêté renforce le contrôle des compétences des maîtres d'ouvrages et du personnel de travaux intervenant sur les chantiers à proximité des réseaux. Depuis le 1er janvier 2018, les personnels chargés de concevoir ces chantiers et les exécutants de travaux doivent disposer d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) délivrée par leur employeur après réussite au test de compétences organisé par le Ministère de la Transition Energétique et Solidaire. Pour connaître les centres d'examen agréés les plus proches et pour plus d'information, il convient de consulter le site ministériel suivant : www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr (rubrique « construire sans détruire »)

Le suivi des travaux de tiers sur votre concession

GRDF traite les Déclarations de projet de Travaux (DT) et les Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) adressées par les tiers (responsables de projets, exécutants de travaux) avant la mise en œuvre des travaux sur la voirie. Les travaux ne peuvent en aucun cas commencer avant la réponse de l'exploitant. Ce traitement préalable a pour objectif de limiter les risques de dommages aux ouvrages.

Évolution du nombre de DT (déclarations de projet de travaux)

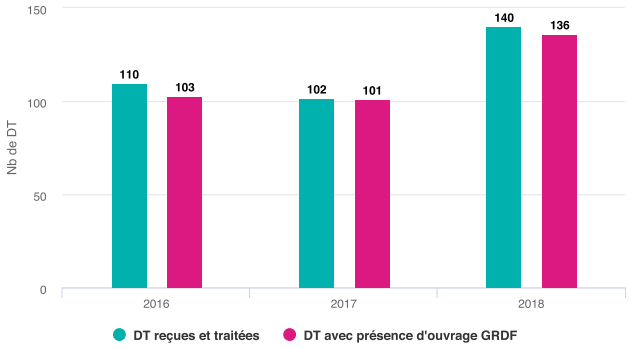

sur votre concession

Évolution du nombre de DICT (déclarations d'intention de commencement de travaux)

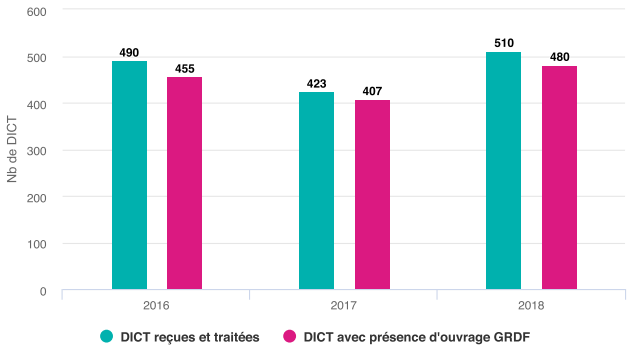

sur votre concession

Les dommages aux ouvrages

Les dommages aux ouvrages lors de travaux de tiers provoquent des incidents sur le réseau de distribution de gaz avec ou sans interruption de fourniture pour les clients.

En 2018, le nombre de dommages aux ouvrages avec fuite est resté quasiment stable au niveau national (-0,1% par rapport à 2017), dans un contexte de volume de travaux toujours orienté à la hausse pour la troisième année consécutive. Le nombre de chantiers à proximité des ouvrages gaz a ainsi augmenté de près de 5% en 2018 (+20% sur trois ans).

Il est donc indispensable de maintenir la vigilance sur les points suivants :

- la qualité des déclarations préalables de travaux (DT et DICT),
- l'analyse des risques avant le commencement du chantier,
- la mise en œuvre de techniques de détection préalable des réseaux dans le

sous-sol,

- le marquage au sol des réseaux et des branchements,
- l'adaptation impérative des techniques de terrassement dès lors que le décroûtage a été réalisé en employant des « techniques douces »,
- le recours systématique à des équipes travaux compétentes disposant de l'AIPR.

Evolution du nombre de dommages aux ouvrages

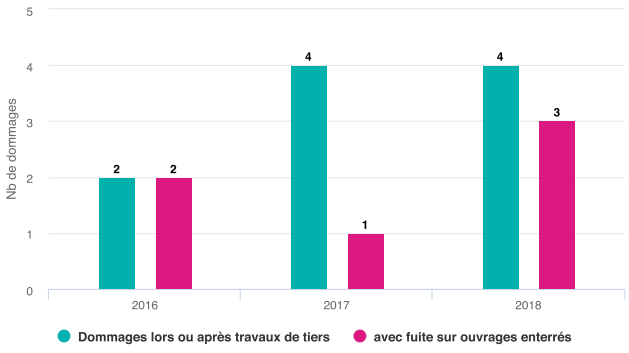

sur votre concession

03

Le patrimoine de votre concession

3.1 Vos ouvrages 46

3.2 Les chantiers 53

3.3 Les investissements 56

3.4 La valorisation de votre patrimoine 64

3.1 Vos ouvrages

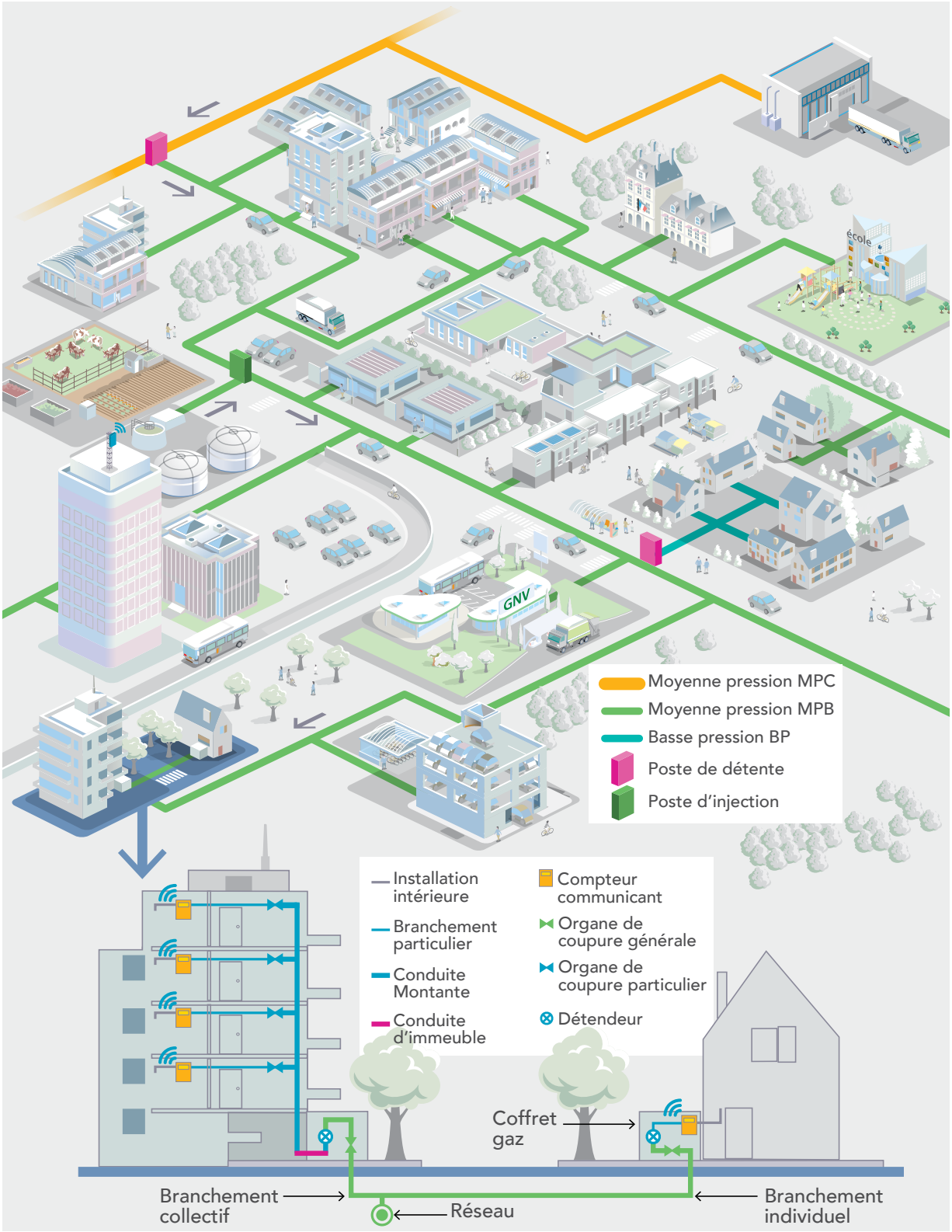

Sur le réseau de distribution de gaz naturel géré par GRDF sont connectés à fin d'année 2018 environ 5,6 millions de branchements individuels qui alimentent des maisons, des chaufferies collectives et des sites industriels, ainsi que 840 000 branchements collectifs d'immeubles reliant 5,3 millions d'appartements. 96% de ce réseau est constitué de Moyenne Pression (MP, pression ≥ 0,4 bar).

L'inventaire des canalisations

L'inventaire des canalisations par type de pression

Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations en basse et moyenne pression. Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

- la répartition de ces ouvrages par pression, sur l'année 2018,
- l'historique de la répartition par pression, sur les trois dernières années.

Répartition des canalisations par pression en 2018

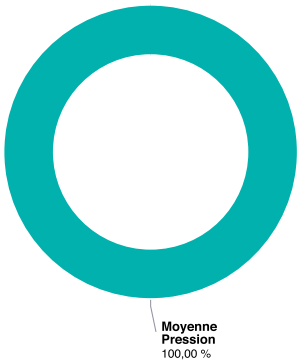

sur votre concession

Historique de la répartition par pression (en mètres de canalisations)

sur votre concession

En 2018, sur votre concession la longueur totale du réseau est de 71,8 km. En 2017, elle était de 71,54 km, et de 71,53 km en 2016.

L'inventaire des canalisations par type de matière

Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations de différentes matières. Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

- la répartition de ces ouvrages par matière sur l'année 2018,
- l'historique de la répartition par matière sur les trois dernières années.

Répartition des canalisations par matière en 2018

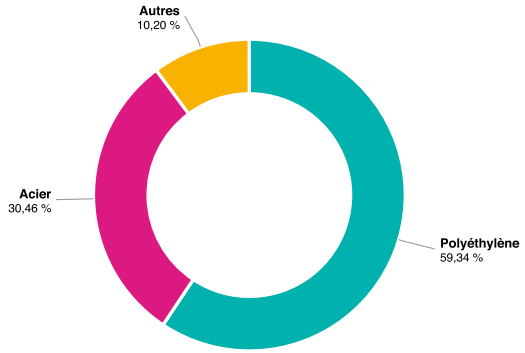

sur votre concession

Historique de la répartition par matière (en mètres de canalisations)

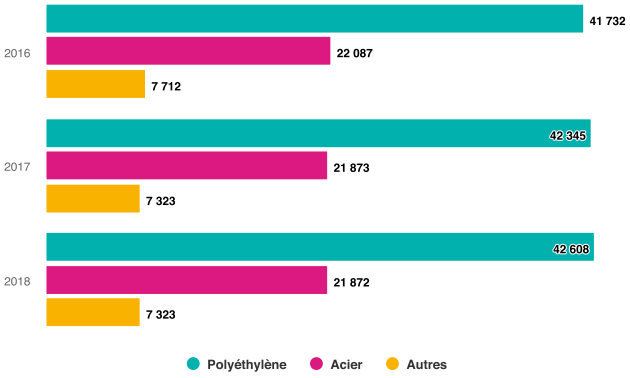

sur votre concession

L'inventaire des d'ouvrages

Retrouvez ci-dessous l'inventaire du patrimoine de votre concession par type d'ouvrage. Les données sont affichées en nombre d'ouvrages.

Inventaire des ouvrages			
	2018	2017	2016
Postes de détente réseau	0	0	0
Robinets de réseau	40	40	44
Branchements collectifs	105	102	95

L'amélioration de la cartographie du réseau de gaz

Les classes de précision
La réglementation « anti-endommagement » fixe des classes de précision (A, B et C), associées à la cartographie des réseaux. Elle précise également les modalités de réponse aux déclarations de travaux par les exploitants et les mesures de prévention des dommages sur les chantiers. GRDF classe en A (précision maximale) les réseaux neufs et renouvelés depuis la parution de l'arrêté du 15 février 2012 et a également engagé une démarche volontariste de classement en précision cartographique A des réseaux posés avant 2012.

Sur votre concession, le taux de réseau en précision cartographique classe A sur les réseaux neufs et renouvelés est proche de 100%.

La mise à jour de la cartographie
GRDF met à jour sa cartographie en continu, notamment suite aux travaux de pose et de renouvellement d'ouvrages gaz ou à l'occasion d'actions correctives. Il améliore sa cartographie en poursuivant une démarche de géoréférencement des fonds de plans Grande Échelle et celle de recalage des réseaux sur la cartographie moyenne échelle.

En 2018, sur votre concession 55 actes de mise à jour de la cartographie ont été réalisés.

Le Plan Corps de Rue Simplifié
GRDF a signé, en 2015, le protocole d'accord entre les exploitants de réseaux et les collectivités sur le déploiement du PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié), sous l'égide du Conseil National de l'Information Géographique (CNIG). Il vise à constituer des bases mutualisées de fonds de plan pour disposer du meilleur référentiel dans les réponses aux déclarations de travaux (DT-DICT). Ces démarches, porteuses de sécurité à proximité des réseaux, ont été initiées par quelques collectivités depuis 2016, auxquelles GRDF a apporté son concours.

La démarche d'inventaire complémentaire des ouvrages
GRDF a réalisé de 2004 à 2009 un inventaire de ses branchements collectifs en utilisant un référentiel unique et commun à toutes ses entités : ce référentiel a été appelé «Référentiel d'Inventaire d'Ouvrages» (RIO). Le projet RIO a ainsi permis de répertorier et de spécifier les caractéristiques techniques de 703 289 branchements collectifs pour, in fine, les intégrer dans l'outil de suivi de la maintenance GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur). Les retours d'expérience ont abouti au constat que cet inventaire était incomplet : environ 20% des branchements collectifs n'étaient pas recensés dans la GMAO.

En 2015, GRDF a donc lancé le projet RIO2 avec pour objectif de compléter l'inventaire technique des branchements collectifs. Entre 2015 et fin 2017, ce programme a consisté à visiter plus de 460 000 adresses et a ainsi permis d'identifier 150 000 branchements collectifs supplémentaires dans l'inventaire technique. Cette action a contribué à renforcer la sécurité industrielle en intégrant ces ouvrages supplémentaires dans le programme de maintenance.

Par ailleurs, à l'issue de la phase de recensement complémentaire du projet RIO2, GRDF a conduit fin 2018 une opération de recalage de l'inventaire comptable, dont les impacts financiers sur la valorisation de chaque concession sont très limités. Pour plus d'informations sur les modalités pratiques de ce recalage, vous pouvez vous adresser à votre interlocuteur local GRDF.

L'indice de connaissance du patrimoine

Le patrimoine de la distribution de gaz naturel est en constante évolution. La connaissance de ce patrimoine est assurée par des bases de données techniques et une base des immobilisations mises à jour en permanence pour garantir cohérence et exhaustivité.

Pour mesurer et objectiver le niveau de connaissance du patrimoine, GRDF a mis en place l'indice de connaissance du patrimoine. Cet indicateur, introduit il y a trois ans et affiché dans un premier temps au niveau national, est décliné à la maille contractuelle depuis 2016. L'indice est constitué de sous-indicateurs répartis en trois catégories (inventaire, cartographie et autres éléments de connaissance et de gestion). Ce système de mesure permet d'évaluer la progression de la connaissance du patrimoine au fil des années.

Au national en 2018, l'indice de connaissance du patrimoine est de 86.

Voici le détail de l'indice de connaissance du patrimoine à l'échelle de notre concession.

Indice de connaissance du patrimoine				
N°	Sous-indicateur	Pts max	Gradation	Note 2018
1	Existence d'un inventaire des réseaux et procédure de mise à jour	10	Binaire	10
2	Connaissance des matériaux et diamètre dans le système d'information géographique (SIG)	5	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	5
3	Connaissance de l'année de pose des ouvrages dans le SIG	5	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	5
4	Connaissance des branchements individuels (report sur le plan)	5	0 à 25% : 0 point, > 25% : Progressif	2
5	Taux de cohérence entre GMAO (gestion de la maintenance) et la base des immobilisations pour le nombre de branchements collectifs	4	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	4
6	Connaissance des branchements collectifs (report sur plan)	5	0 à 25% : 0 point, > 25% : Progressif	2
7	Connaissance des ouvrages d'immeuble collectif (nombre de CI/CM, longueur, matériau, nombre de branchements particuliers, année de pose, pression)	10	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	8
8	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (stock)	5	0 à 80% : 0 point, > 80% : Progressif	4
9	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (flux)	3	0 à 90% : 0 point, > 90% : Progressif	3
10	Taux de cohérence entre SIG et GMAO pour le nombre de vannes	4	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	4
11	Taux de cohérence entre SIG et GMAO pour les postes de détente réseau et poste d'injection biométhane	4	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	0
12	Existence d'une cartographie numérisée et procédure de mise à jour	5	Binaire	5
13	Taux de plans grande échelle géoréférencés	10	Progressif	10
14	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (stock)	5	Progressif	3
15	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (flux) (tolérance de 0,5% en cas d'opérations en cours de vérification)	5	Binaire	5
16	Mise à disposition, dans le portail Ma Concession Gaz, de données patrimoniales informatisées sur le périmètre de votre concession	10	Binaire	10
17	Existence d'une modélisation pour l'exploitation et la conception des réseaux	5	Binaire	5
	TOTAL	100		85

Ac 168 72
BETI
GC-17
TB 110 67
RUE
DANIELLE
Ac 168 72
CASANOVA
Ac 219
GC-18
TB 110 44
Ac 114
TB 301
Ac 324 79

3.2 Les chantiers

La politique d'investissement de GRDF

Les investissements réalisés en concession par GRDF se décomposent en trois grandes familles, selon leur degré de prévisibilité : les investissements de développement du réseau, les déplacements d'ouvrages à la demande de tiers et les investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages.

Les principaux chantiers sur votre territoire

Les chantiers de développement du réseau
Les travaux de développement du réseau concédé consistent à raccorder :

- des nouveaux clients, directement sur le réseau existant ou grâce à des extensions de réseau,
- des unités de production de biométhane,
- des stations GNV (Gaz Naturel Véhicule).

Les demandes de raccordement varient en fonction de nombreux facteurs externes tels que le dynamisme immobilier local ou la conjoncture économique.

Pour les projets d'extension, la réglementation prévoit la réalisation d'une étude économique appelée « B sur I » (Bénéfice sur Investissement). Ainsi, conformément au contrat de concession, le concessionnaire réalise à ses frais les travaux de développement du réseau dès lors que le critère de décision des investissements « B sur I », défini par l'arrêté du 28 juillet 2008, est au moins égal à zéro.

En 2018, GRDF a développé le réseau de votre concession de 278 m.

Travaux de Développement	Longueur	Branchements collectifs	Branchements individuels
RUE G PEYCHAUD - AMBARES-ET-LAGRAVE	198 m	0	10
RUE ROGER SALENGRO - AMBARES-ET-LAGRAVE	66 m	1	6
ZAC LIBERTE - AMBARES-ET-LAGRAVE	14 m	0	38

Les principaux chantiers de déplacement d'ouvrages
Dans la grande majorité des cas, les demandes de déplacements sont à l'initiative de collectivités. Ainsi GRDF peut être amené à déplacer des ouvrages, soit lors de grands projets urbains, soit suite à des modifications sur le réseau de transport de gaz ou bien encore à la demande de clients finals.

En 2018, GRDF a déplacé 66 m de réseau sur votre concession.

	Longueur	Branchements collectifs	Branchements individuels
AVENUE DES INDUSTRIES - AMBARES-ET-LAGRAVE	66 m	0	0

Les chantiers d'adaptation et de modernisation des ouvrages

Les investissements d'adaptation et de modernisation du réseau ont pour objectif de garantir la sécurité, la continuité de service et le maintien en conditions opérationnelles des ouvrages. Ils regroupent les investissements de structure (optimisation des schémas de vannage, restructurations et renforcements de réseau) et les investissements de modernisation.

Ils peuvent résulter d'exigences réglementaires (arrêté du 13 juillet 2000, décret du 2 mai 2012, décret du 10 novembre 2017), comme par exemple la mise en œuvre de « mesures compensatoires » suite aux résultats des études de dangers réalisées pour les canalisations « hautes caractéristiques ».

D'autres investissements sont le fruit de la politique volontariste de GRDF. Ils résultent d'une analyse de plusieurs facteurs : les anomalies constatées lors des opérations de maintenance et les incidents, la vulnérabilité aux dommages de tiers, les caractéristiques techniques (matériau, technique de construction et d'assemblage, …), la sensibilité à un environnement spécifique, les opportunités de coordination de travaux.

Les investissements de modernisation du réseau concernent notamment :

- le renouvellement des réseaux, centré sur les canalisations en fonte ductile, cuivre et certains réseaux acier (qui représentent environ 3 % du réseau exploité par GRDF),
- le renouvellement des branchements et ouvrages collectifs, concomitamment avec le renouvellement du réseau ou en fonction de leurs caractéristiques propres (ex. branchements plomb, certains branchements cuivre) et de la nature des incidents éventuels.

La sécurisation des branchements et ouvrages collectifs posés avant 2000 peut également être assurée sans renouvellement, quand la configuration le permet, par la pose d'un

dispositif de protection, appelé DPBE, permettant l'interruption du débit de gaz.

Les autres investissements concernent l'amélioration de la protection cathodique, le fonctionnement du réseau (télésurveillance et modernisation des postes réseaux stratégiques), les renouvellements suite à endommagement, …

En 2018, GRDF a modernisé 167 m de réseau sur votre concession.

Travaux d'Adaptation et de Modernisation	Longueur	Branchements collectifs	Branchements individuels
RUE LATTRE DE TASSIGNY - AMBARES-ET-	167 m	0	10
- AMBARES-ET-LAGRAVE	0 m	0	3

Travaux de Déclassement	Longueur	Branchements collectifs	Branchements individuels
AVENUE DES INDUSTRIES - AMBARES-ET-LAGRAVE	16 m	0	0
RUE LATTRE DE TASSIGNY - AMBARES-ET-	0 m	0	1

Le contrôle de la conformité des travaux

La conformité des travaux réalisés par les prestataires de GRDF est garantie par la mise en œuvre d'une démarche de contrôle au fil de l'eau sur un échantillon très représentatif des chantiers (plus de 50%), centrée sur les points techniques sensibles comme, par exemple :

- la qualification et l'habilitation du personnel en rapport avec le travail réalisé,
- la qualité de réalisation des fouilles,
- le respect de la couverture spécifiée et le respect des distances inter-ouvrages,
- la qualité de pose des ouvrages encastrés (en et hors sol),
- le plan de recollement cartographique après travaux.

Le contrôle de conformité est complété d'une démarche d'évaluation qui prévoit que tous les prestataires doivent être évalués par des visites sur leurs chantiers de quatre à douze fois par an (selon le volume des marchés). Cette évaluation très complète permet de coter les thématiques suivantes : sécurité, qualité des travaux, environnement, relation client, organisation / information. Tout écart révélé par cette démarche est tracé et fait l'objet d'actions correctives, pouvant aller jusqu'à l'arrêt définitif du marché en cas de récidive.

3.3 Les investissements

Une politique d'investissement nationale déclinée dans votre concession

L'une des missions essentielles du distributeur de gaz est de définir la politique d'investissement et de développement des réseaux de distribution de gaz naturel (articles L. 111-61 et L. 432-8 du Code de l'énergie).

Le mécanisme de régulation des investissements décidé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) repose sur plusieurs principes :

- Il incite le distributeur à investir suffisamment. Seuls les investissements effectivement réalisés donnent lieu à une rémunération et le distributeur gaz ne perçoit pas de marge sur l'activité d'exploitation.
- Il incite le distributeur à réaliser les trajectoires d'investissement sans dépassement et à maîtriser les coûts des programmes d'investissement.

Les projets d'investissement de GRDF s'inscrivent dans trois horizons temporels :

- À court terme : par la programmation des travaux en coordination avec les services des collectivités.
- À moyen terme : pour la prise en compte de ses investissements dans le tarif de distribution (visibilité stricto sensu de 4 ans)
- À long terme : pour les projets complexes sur lesquels des échanges ont lieu avec la CRE (ex : les compteurs communicants).

La politique d'investissement de GRDF est définie de manière globale à l'échelle nationale et est ensuite déclinée et adaptée localement. Par conséquent, les investissements ne sont pas réalisés en tenant compte de l'équilibre économique de chaque concession, mais en fonction des besoins et des priorités qui se dégagent à l'échelle de chaque concession. Les données présentées ci-après montrent l'impact économique de la réalisation de la politique d'investissement à l'échelle de votre concession.

Au niveau national, GRDF a investi environ 950 millions d'euros en 2018, un chiffre en hausse par rapport aux années précédentes. Ces investissements se décomposent en un tiers lié au développement du réseau, un tiers à l'adaptation et à la modernisation du réseau, et un tiers à d'autres dépenses (compteurs et systèmes d'information). Ils vont sensiblement augmenter les prochaines années avec le déploiement des 11 millions de compteurs communicants gaz (dont plus de 3 millions ont d'ores et déjà été installés à fin 2018) et devraient avoisiner le milliard d'euros en 2019.

Les investissements prévus dans le tarif ATRD5

Sur la période 2016-2019, les investissements envisagés par GRDF augmentent en moyenne de 23 % par rapport aux montants réalisés en 2015. La hausse des investissements est due, à parts égales :

- au démarrage de travaux d'études de dangers (décret dit « multifluides » et caractérisation du risque amiante), au développement de la télésurveillance des postes réseaux et à la reconstruction des systèmes d'informations de GRDF,
- au déploiement du projet compteurs communicants.

- aux premiers pilotes liés au programme changement de gaz pour la conversion du Nord de la France de gaz B en gaz H (augmentation du PCS)

La CRE a retenu l'intégralité des prévisions d'investissements demandées par GRDF tout en mettant en place, pour la période du tarif ATRD5, deux mécanismes de régulation incitative. Ils ont pour objectif d'encourager GRDF à la maîtrise de ses investissements sans compromettre la réalisation des ouvrages nécessaires à l'exploitation et à la sécurité du réseau, GRDF ayant investi pour cette dernière 300 millions d'euros en 2018, montant stable au cours des dix dernières années et ayant doublé en vingt ans.

Les clés de lecture pour comprendre les tableaux sur les investissements

GRDF prévoit ses investissements en fonction de la finalité de ceux-ci (développement du réseau, déplacements d'ouvrages, adaptation de la structure et modernisation du réseau…) et non par famille d'ouvrages (canalisations, branchements, postes de détente…). Cependant pour plus de visibilité, les investissements réalisés à l'échelle de votre concession sont présentés ci-après selon les deux logiques.

Deux approches de restitution des investissements
Les investissements sont rapportés suivant deux approches : les mises en service dans l'année (immobilisations) et le flux de dépenses de l'année (décaissées).

Les investissements des mises en service dans l'année correspondent à la valeur totale des ouvrages mis en service sur 2018. Ils sont présentés en 2 grandes familles de dépenses :

- sur les biens concédés : dépenses effectives pour la construction d'ouvrages

qui se situent physiquement sur le territoire de la concession, et dont l'objet est prévu au cahier des charges de la concession.
- sur les autres biens : il s'agit de la quote-part des investissements réalisés pour des ouvrages qui ne sont pas localisés sur le territoire de la concession ou qui servent à plusieurs concessions (ex : les systèmes d'informations).

Les investissements en flux de dépenses de l'année correspondent au montant effectivement dépensé (décaissé) sur une année.

Les deux approches sont complémentaires et sont équivalentes en moyenne sur une période longue.

Un écart important peut être noté sur les dépenses en systèmes d'informations selon qu'elles correspondent aux mises en service dans l'année ou au flux de dépenses de l'année. Cet écart s'explique par le délai important entre le développement des systèmes d'informations et leur mise en service effective. Par exemple, GRDF a construit les systèmes d'informations nécessaires à la chaîne de télétransmission des compteurs communicants. Ces développements informatiques ont duré plusieurs années et n'ont été mis en service qu'au début du déploiement de ces compteurs en 2017. D'une manière générale, le développement de nouveaux systèmes d'information peut générer des flux de dépenses sur plusieurs années avant leur mise en service. Il en est de même pour la modernisation des applications informatiques propres aux métiers de GRDF.

Les deux tableaux proposés ci-après vous présentent des synthèses de restitution des investissements :
- un premier tableau des mises en service dans l'année par famille d'ouvrages,
- un second tableau du flux de dépenses de l'année par finalités.

Les investissements sur la concession : mises en service de l'année par famille d'ouvrages

Le tableau ci-après présente la valeur totale des ouvrages (biens concédés et autres biens) mis en service (immobilisations) par famille d'ouvrages.

Invest. réalisés par famille d'ouvrages - mises en service (montant en euros)			
	2018	2017	2016
BIENS CONCÉDÉS (Premier établissement et Renouvellement)	142 499	327 580	214 286
Premier établissement	62 298	92 045	130 842
Canalisations de distribution	20 631	36 488	29 773
Branchements	41 666	55 557	57 180
Branchements - Individuels	31 191	27 242	33 970
Branchements - Collectifs	503	15 631	2 594
Branchements - Conduites montantes	9 107	0	19 014
Branchements - Conduites d'immeubles	863	12 683	1 600
Installations techniques	0	0	43 888
Postes de détente	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	43 360
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0
Autres équipements	0	0	528
Génie Civil	0	0	0
Terrains	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0
Aménagements	0	0	0
Renouvellement	80 201	235 534	83 444
Canalisations de distribution	29 956	197 846	6 519
Branchements	50 244	37 688	76 924
Branchements - Individuels	50 245	37 686	62 880
Branchements - Collectifs	0	1	8 988
Branchements - Conduites montantes	0	0	2 644
Branchements - Conduites d'immeubles	0	0	2 411
Installations techniques	0	0	0
Postes de détente	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0
Autres équipements	0	0	0
Génie Civil	0	0	0
Terrains	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0
Aménagements	0	0	0

Invest. réalisés par famille d'ouvrages - mises en service (montant en euros)			
	2018	2017	2016
AUTRES BIENS (Premier établissement et Renouvellement)	141 526	52 037	90 072
Canalisations de distribution	0	0	0
Installations techniques	21 003	4 293	3 286
Postes de détente	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	20 972	4 266	3 281
Autres équipements	31	27	5
Génie Civil	0	0	0
Terrains	0	2	0
Mobilier et Matériels Divers	5 312	7 060	6 378
Aménagements	11 818	6 726	3 761
Compteurs	47 218	8 058	4 491
Véhicules et engins d'exploitation	1 975	2 728	4 818
Immobilisations incorporelles	54 198	23 166	67 336
Projets informatiques	31 031	11 474	63 490
Autres immobilisations incorporelles	23 166	11 692	3 845

Les investissements sur la concession : flux de dépenses de l'année par finalité

Le tableau ci-après présente le montant effectivement dépensé (décaissé) par année suivant la finalité des investissements ainsi que les prévisions d'investissements.

Invest. réalisés et prévisionnels par finalité - flux (montant en euros)						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TOTAL	254 767	462 159	222 989	190 760	438 456	224 482
Développement du réseau	83 844	97 804	70 521	62 000	72 000	72 000
Raccordements individuels de pavillons et petits pros	10 195	35 725	8 676	17 000	17 000	17 000
sans extension	6 126	19 626	8 675	12 000	12 000	12 000
avec extension	4 068	16 099	0	5 000	5 000	5 000
Lotissements, zones d'aménagement	69 780	56 815	49 023	30 000	40 000	40 000
Raccordements de clients importants (logements collectifs..)	3 869	5 263	12 821	15 000	15 000	15 000
sans extension	3 869	5 252	2	5 000	5 000	5 000
avec extension	0	11	12 819	10 000	10 000	10 000
Transition énergétique (biométhane, GNV, Smart Gas Grids)	0	0	0	0	0	0
Dont raccordement en concession	0	0	0	0	0	0
Dont installations hors concession (ex poste biométhane...)	0	0	0	0	0	0
Extension sur territoire concédé pour desserte autre commune	0	0	0	0	0	0
Déplacements d'ouvrages à la demande de tiers	4 872	166 733	23 065	20 000	10 000	10 000
Adaptation et modernisation des ouvrages	103 673	128 827	28 379	50 238	50 323	91 563
Investissements de structure des ouvrages	0	0	0	0	0	0
Dont restructurations et renforcements	0	0	0	0	0	0
Dont schéma de vannage	0	0	0	0	0	0
Modernisation des ouvrages	100 476	125 319	25 664	45 000	45 000	85 000
Dont réseaux (fonte ductile, cuivre, autres matériaux,...)	0	121 173	573	10 000	10 000	50 000
Dont branchements et ouvrages collectifs	56 575	13	8 298	20 000	20 000	20 000
Autres investissements de modernisation	43 901	4 131	16 792	15 000	15 000	15 000
Modernisation de la cartographie	3 196	3 508	2 715	5 238	5 323	6 563
Comptage	14 560	16 170	41 510	17 978	270 793	17 108
Projet Compteurs Communicants Gaz	0	0	35 894	10 376	263 230	9 544
Postes de livraison clients	5 703	4 835	0	5 000	5 000	5 000
Compteurs et télérelevé	8 857	11 334	5 616	2 602	2 563	2 563
Autres	47 816	52 623	59 511	40 543	35 338	33 810
Logistique	17 403	20 496	14 431	14 697	12 194	11 397
Véhicules	4 818	2 728	1 975	3 505	3 213	3 213
Immobilier	5 993	9 909	6 994	4 891	2 536	1 681
Autres (outillage, télécom, matériel informatique,..)	6 591	7 858	5 461	6 300	6 444	6 502
Système d'information	30 413	32 126	45 080	25 846	23 144	22 413

Les prévisions d'investissements

GRDF produit des prévisions d'investissements, non engageantes, pour l'année en cours au moment de la publication du CRAC et les 2 années suivantes pour les contrats dont les investissements de développement du réseau, de déplacement et d'adaptation des ouvrages en concession sont supérieurs à 100 K€/an en moyenne sur les trois dernières années (soit 300 K€ sur 3 ans). Pour les contrats ne remplissant pas ce critère, les investissements prévisionnels 2019, 2020, 2021 ne sont pas renseignés.

Ces prévisions ne peuvent pas être totalement exactes par définition, notamment parce que certains investissements ne sont pas à l'initiative de GRDF (ex : « raccordement d'un nouveau client »). Néanmoins, plus l'horizon de temps est proche, plus l'estimation est juste.

Les investissements d'adaptation et de sécurisation des ouvrages se décomposent en :

- Investissements imposés par la réglementation au titre de l'amélioration de la sécurité industrielle. Ils sont prévisibles à 2 ou 3 ans,
- Investissements volontaires et prévisibles. Ils sont décidés en fonction de plusieurs critères liés à la sécurité des personnes, à la continuité de service et au maintien en conditions opérationnelles des ouvrages et la nécessaire coordination des travaux avec les autres opérateurs et collectivités.

Plusieurs rubriques d'investissements prévisionnels sont estimées à partir d'enveloppes budgétaires définies à la maille régionale et/ou nationale qui sont ensuite réparties par concession :
Les prévisions d'investissements Modernisation de la cartographie et Compteurs et télérelevé sont définies à la maille régionale et sont réparties par concession au prorata du nombre de PDL (Points De Livraison, proche de la notion de client) de la concession par rapport au nombre de PDL total de la région concernée,
Les prévisions d'investissements Logistiques (Véhicules, Immobilier, Autres) et Système d'information sont définies à partir d'enveloppes budgétaires régionales et nationales. Selon le cas, elles sont réparties par concession au prorata du nombre de PDL de la concession par rapport soit au nombre de PDL total de la région concernée, soit au nombre de PDL total national.

3.4 La valorisation de votre patrimoine

Les origines de financement

Il s'agit de montrer qui de GRDF, de l'autorité concédante ou des tiers a réellement financé les ouvrages. Le tableau ci-dessous restitue l'origine de financement des tous les ouvrages de la concession à fin 2018.

Origine de financement (montant en euros)			
.	Financée par GRDF 2018	Financée par Autorité Concédante 2018	Financée par des tiers 2018
Biens concédés (Premier établissement et Renouvellement)	5 718 572	0	661 528
Branchements (Premier établissement et Renouvellement)	1 967 483	0	400 985
Branchements - Individuels	1 677 410	0	232 109
Branchements - Collectifs	103 213	0	36 591
Branchements - Conduites montantes	134 463	0	92 898
Branchements - Conduites d'immeubles	52 396	0	39 385
Premier établissement hors branchements	2 405 703	0	260 538
Canalisations de distribution	1 800 233	0	260 538
Installations techniques	605 469	0	0
Postes de détente	11	0	0
Protection Cathodique	603 795	0	0
Autres équipements	1 662	0	0
Renouvellement hors branchements	1 345 372	0	5
Canalisations de distribution	1 326 139	0	5
Installations techniques	19 232	0	0
Postes de détente	15 669	0	0
Protection Cathodique	3 563	0	0

Origine de financement (montant en euros)			
.	Financée par GRDF 2018	Financée par Autorité Concédante 2018	Financée par des tiers 2018
Autres biens (Premier établissement et Renouvellement)	930 659	0	0
Installations techniques	105 616	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	76 914	0	0
Autres équipements	28 702	0	0
Génie Civil	1 329	0	0
Terrains	237	0	0
Mobilier et Matériels Divers	88 023	0	0
Aménagements	70 082	0	0
Compteurs	214 883	0	0
Véhicules et engins d'exploitation	34 356	0	0
Immobilisations incorporelles	416 130	0	0
Projets informatiques	331 500	0	0
Autres immobilisations incorporelles	84 629	0	0

La valeur nette réévaluée de votre concession

Il s'ait de montrer la valeur réelle du patrimoine de la concession déjà remboursé par les usagers vie le tarif de distribution et la valeur qui reste encore à rembourser. En effet, la valeur nette réévaluée de la part des ouvrages financés par le concessionnaire représente les charges liées aux investissements (remboursement économique et coût du financement) que les usagers auront encore à payer à travers la part acheminement de

leur facture, conformément au système de régulation qui repose sur le remboursement et la rémunération des investissements financés par le distributeur.

Le choix de la CRE dans le domaine du gaz a été d'effectuer ce remboursement et cette rémunération via un remboursement réévalué et un taux réel avant impôt appliqué à la valeur nette réévaluée des financements du distributeur. Il s'agit donc d'une donnée financière utile et porteuse de sens à l'échelle de la concession.

Valorisation du patrimoine (montant en euros)

.	VNR Début d'année 2018	VNR fin d'année 2018	Remb. Eco. Réeval. 2018	Coût de Financement 2018	Charges d'Invest. 2018
BIENS CONCÉDÉS (Premier établissement et Renouvellement)	4 362 856	4 244 365	181 888	219 690	401 579
Branchements (Premier établissement et Renouvellement)	1 527 674	1 499 316	60 024	77 148	137 172
Branchements - Individuels	1 296 247	1 275 629	51 777	65 566	117 343
Branchements - Collectifs	92 643	90 717	2 430	4 644	7 075
Branchements - Conduites montantes	98 018	93 775	4 243	4 899	9 142
Branchements - Conduites d'immeubles	40 765	39 192	1 572	2 037	3 610
Premier établissement hors branchements	1 643 630	1 573 449	90 346	82 678	173 025
Canalisations de distribution	1 279 997	1 242 521	57 689	64 499	122 188
Installations techniques	363 633	330 927	32 657	18 179	50 837
Postes de détente	5	4	0	0	0
Protection Cathodique	362 409	329 875	32 486	18 118	50 605
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0	0	0
Autres équipements	1 219	1 047	170	60	231
Génie Civil	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0	0	0
Aménagements	0	0	0	0	0
Renouvellement hors branchements	1 191 550	1 171 600	31 517	59 863	91 381
Canalisations de distribution	1 184 549	1 165 057	30 917	59 509	90 426
Installations techniques	7 001	6 543	600	353	954
Postes de détente	7 001	6 405	596	350	946
Protection Cathodique	0	137	4	3	7
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0	0	0
Autres équipements	0	0	0	0	0
Génie Civil	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0	0	0
Aménagements	0	0	0	0	0

Valorisation du patrimoine (montant en euros)					
.	VNR Début d'année 2018	VNR fin d'année 2018	Remb. Eco. Réeval. 2018	Coût de Financement 2018	Charges d'Invest. 2018
AUTRES BIENS (Premier établissement et Renouvellement)	330 990	390 460	67 970	20 135	88 105
Canalisations de distribution	0	0	0	0	0
Installations techniques	15 490	33 151	3 718	1 503	5 222
Postes de détente	0	0	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	15 384	33 049	3 686	1 497	5 183
Autres équipements	105	102	32	6	38
Génie Civil	518	490	27	25	53
Terrains	1 837	1 837	0	91	91
Mobilier et Matériels Divers	24 195	23 704	5 175	1 320	6 495
Aménagements	33 808	33 505	6 319	1 835	8 155
Compteurs	105 415	135 983	11 509	6 636	18 146
Véhicules et engins d'exploitation	10 738	8 889	3 789	575	4 365
Immobilisations incorporelles	138 986	152 898	37 430	8 146	45 576
Projets informatiques	84 586	83 660	29 930	4 874	34 804
Autres immobilisations incorporelles	54 400	69 237	7 499	3 271	10 771

04

Le compte d'exploitation

4.1 La synthèse du compte d'exploitation 70

4.2 Les recettes 73

4.3 Les charges 77

4.4 L'équilibre financier 85

4.1 La synthèse du compte d'exploitation

Les données présentées dans ce compte d'exploitation constituent une vision synthétique de l'économie de votre concession. Ces données sont disponibles sous une forme plus détaillée dans le service « Plateforme de Données » accessible depuis « Ma Concession Gaz », l'espace sécurisé et dédié aux collectivités desservies en gaz naturel, sur le site **www.grdf.fr**.

Le principe de péréquation tarifaire

Le tarif de distribution de GRDF sur sa zone de desserte exclusive (tarif « péréqué ») est déterminé par la CRE à partir de l'ensemble des charges supportées par GRDF selon le principe de la juste couverture des coûts au niveau national d'un opérateur de distribution efficient.

Ainsi, le tarif de distribution péréqué est le même pour toutes les concessions concernées quels que soient le nombre de clients, leur consommation de gaz naturel, les dépenses nécessaires à la gestion du service concédé, les investissements passés, l'âge des ouvrages de la concession, les investissements à venir et la durée résiduelle du contrat de concession. La péréquation assure la stabilité du tarif dans le temps pour chaque concession, offrant ainsi la possibilité de réaliser d'importants programmes d'investissements.

La notion de compte d'exploitation de la concession

Pour un service de distribution péréqué, l'équilibre économique est réalisé à l'échelle nationale, et non concession par concession. Cependant il est important, pour chaque autorité concédante, de disposer d'un compte d'exploitation à son périmètre afin de pouvoir apprécier sa situation dans le système de péréquation national.

Le compte d'exploitation de la concession est la déclinaison locale des principes tarifaires de la CRE

Pour mettre en lumière sa situation dans le système de péréquation national, il est nécessaire que l'ensemble des recettes et des charges supportées par les usagers soit calculé selon les mêmes méthodes que celles adoptées par la CRE, mais en l'appliquant au périmètre de la concession. Il faut toutefois rester vigilant sur l'interprétation de la différence entre les recettes et les charges de la concession. En effet, le mécanisme tarifaire de la CRE permet la couverture des charges par les recettes en moyenne sur la période tarifaire, et non systématiquement sur chaque année. Par ailleurs, un certain nombre d'aléas sont couverts par un mécanisme de régularisation (le CRCP : Compte de Régularisation des Charges et des Produits) qui se répercute dans le mouvement tarifaire à la hausse ou à la baisse de l'année suivante. Il s'agit notamment des variations de recettes liées aux impacts climatiques, les aléas sur les charges d'investissement et la régulation incitative (gain ou perte par rapport à l'équilibre tarifaire initialement déterminé, incitation à la performance).

Ainsi, il convient de scinder la différence entre les recettes et les charges en trois items :

- la contribution à la péréquation tarifaire,
- l'impact du climat sur les recettes,
- la ligne « Autres », jusque-là intitulée « Part Locale de la Performance Nationale »

(au regard des principes de régulation incitative) correspondant à la différence entre les recettes constatées sur la concession corrigées de l'impact climatique et les charges de la concession et la valeur de la contribution à la péréquation. Cette ligne correspond donc au reliquat du compte d'exploitation économique, et constitue la résultante de nombreux mécanismes du modèle régulé. C'est la raison pour laquelle elle a été renommée sous l'intitulé « Autres » dans le CRAC 2018.

Le compte d'exploitation synthétique

Compte d'exploitation synthétique (montant en euros)	2018	2017	2016
Produits	908 576	849 656	815 045
Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel	846 486	786 974	775 019
Recettes liées aux prestations complémentaires	62 090	62 681	40 026
Recettes Acheminement du gaz vers réseau aval hors zone de desserte péréquée	0	0	0
Charges	1 011 227	957 007	904 443
Charges d'exploitation	521 541	501 761	470 151
Charges liées investissements sur les biens concédés	401 579	385 825	372 623
Charges liées investissements autres biens	88 106	69 421	61 669
Produits moins Charges	- 102 650	- 107 352	- 89 398
Impact climatique	- 79 176	4 791	- 7 262
Contribution à la péréquation	- 89 148	- 179 901	- 147 400
Autres (régularisation du tarif précédent, impayés…)	65 674	67 758	65 264

Rappels :

- Un impact climatique négatif signifie que les recettes de GRDF ont été inférieures à la prévision de la CRE en raison d'un climat globalement plus chaud que le climat moyen,
- Une contribution de la concession à la péréquation tarifaire négative signifie que la concession bénéficie du système de solidarité national.

En 2018, à l'échelle nationale, le climat a été plus chaud que le climat moyen, générant un impact climatique négatif d'environ 65 millions d'euros.

4.2 Les recettes

Le compte d'exploitation : les recettes

Recettes Acheminement et Hors Acheminement (montant en euros)			
	2018	2017	2016
Produits	908 576	849 655	815 045
Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel	846 486	786 974	775 018
Recettes liées aux prestations complémentaires	62 090	62 681	40 026
Recettes liées aux prestations du catalogue	42 539	37 210	35 409
Recettes liées aux prestations ponctuelles	22 649	17 960	17 568
Extens°, créat° de racco ou déplct/modif/supp de brancht	9 329	2 911	3 765
Prest. ponct. clients aux conditions standards de livraison	13 319	15 048	13 803
Prest. ponct. clients ayant un contrat de livraison direct	0	0	0
Recettes liées aux prestations récurrentes	19 890	19 249	17 825
Prest. rec. clients aux conditions standards de livraison	12 509	11 745	10 204
Prest. rec. clients ayant un contrat de livraison direct	7 380	7 503	7 621
Rec. liées aux prestat. destinées aux product. de biométhane	0	0	15
Recettes autres travaux (déplact d'ouvrages, abandons)	17 028	23 422	3 864
Autres recettes	2 522	2 048	752
Recettes Acheminement du gaz vers réseau aval hors zone de desserte péréquée	0	0	0

Les recettes sont constituées des :

- Recettes d'acheminement du gaz naturel,
- Recettes liées aux prestations complémentaires,
- Recettes d'acheminement du gaz naturel vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive.

Les recettes d'acheminement du gaz naturel

Pour les clients dont les compteurs sont relevés de manière mensuelle ou journalière, les recettes liées à l'acheminement sont directement disponibles dans le système de facturation de GRDF. Pour les clients dont les compteurs sont relevés semestriellement (ayant choisi les options tarifaires T1 ou T2), les consommations sont reconstituées pour obtenir une valeur sur l'année calendaire. Les recettes d'acheminement découlent de ce calcul par utilisation de la grille tarifaire.

Méthode d'élaboration des recettes d'acheminement

Depuis le courant de l'année 2016, GRDF a développé une nouvelle méthode qui se base sur la « méthode publique des profils », sur les dates de relevé, sur les index de consommation des usagers ainsi que sur un panel de clients ayant des compteurs télérelevés. Plus le déploiement des compteurs communicants se poursuivra, plus cette méthode reposera sur des consommations réelles.

Les recettes liées aux prestations complémentaires

Cette section du tableau des recettes (du compte d'exploitation) comporte plusieurs lignes : les recettes liées aux prestations du « catalogue », les recettes liées aux autres travaux (déplacements d'ouvrages, abandons d'ouvrages) et les autres recettes.

Recettes liées aux prestations du catalogue

GRDF réalise un certain nombre de prestations à la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel. Certaines sont couvertes par le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture). D'autres prestations sont payantes, facturées à l'acte ou périodiquement, suivant leur nature (mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux).

La CRE définit le tarif de chaque prestation dans le catalogue de prestations. La plupart des recettes sont individualisées dans le système de facturation de GRDF par un « code frais » (cf : « catalogue de prestations », disponible sur www.grdf.fr) et enregistrées au périmètre de chaque concession. Les recettes afférentes peuvent alors être directement retranscrites dans le compte d'exploitation de la concession.

La présentation de ces recettes, toutes identifiées par des « codes frais », respecte la structure du catalogue de prestations et est organisée selon les 4 familles suivantes :

- recettes liées aux prestations ponctuelles, à destination des clients aux conditions standard de livraison. Elles concernent les prestations suivantes : mises en service, coupures ou dépose du compteur à la demande du client et rétablissement, prestations liées à une modification contractuelle (changement de tarif acheminement et/ou de fréquence de relevé), interventions pour impayés facturées aux fournisseurs, relevés spéciaux et transmissions des données de relevé, vérifications des appareils de comptage, prestations suite à des absences multiples, et d'autres prestations facturées à l'acte (déplacement sans intervention, frais de dédit pour annulation tardive, etc.),

- recettes liées aux prestations récurrentes, à destination des clients aux conditions standard de livraison. Elles concernent les prestations suivantes : locations de matériel (comptage, poste de livraison), mises à disposition d'un équipement de comptage provisoire, fréquences de relevé supérieure à la fréquence standard, services de maintenance, services de pression non standard, relevés cycliques avec déplacement,
- recettes liées aux prestations ponctuelles ou récurrentes, à destination des clients ayant conclu un contrat de livraison direct ainsi que les recettes liées aux extensions et créations de raccordements ou déplacement / modification / suppression de branchements,
- recettes liées aux prestations destinées aux producteurs de biométhane. Elles concernent des prestations d'études, de raccordements, d'analyse de la qualité et des services d'injection du biométhane.

Recettes liées aux autres travaux (déplacements d'ouvrages, abandons d'ouvrages)
Ces recettes sont identifiées dans le système de gestion de GRDF par des natures comptables dédiées et retranscrites telles qu'enregistrées dans le compte d'exploitation de la concession.

Autres recettes
Seules les « autres recettes » ne sont pas directement rattachables à chaque concession. Il s'agit des :

- Recettes provenant d'activités régulées et dont le tarif est défini par la CRE dans le catalogue de prestations, mais non identifiées par code frais.
- Recettes provenant d'activités régulées et dont le tarif est défini par la CRE dans le catalogue de prestations, mais non liées à des activités sur le territoire de la concession (e.g. formations pour le personnel des fournisseurs).
- Recettes diverses provenant d'activités régulées, prises en compte par la CRE pour la détermination du tarif d'acheminement, mais non liées à des activités sur le territoire de la concession.

Ces recettes représentent environ 12 M€ sur 225 M€ à l'échelle de GRDF. Elles sont réparties sur l'ensemble des concessions au prorata des PDL (Point De Livraison, proche de la notion de client) de chaque concession.

Recettes d'acheminement du gaz vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive
Lorsqu'une concession de la zone péréquée (dite concession « amont ») permet l'acheminement du gaz naturel vers une concession hors de cette zone (dite concession « aval »), la concession amont facture à la concession aval une charge correspondant à 50% du tarif ATRD en vigueur appliqué aux volumes transités vers la concession aval.

Cette valeur de 50% est applicable quel que soit l'opérateur amont. Elle correspond à la couverture des charges d'exploitation normatives (en moyenne 47% du tarif ATRD) et d'une quote-part des charges de capital normatives au titre des renforcements futurs (en moyenne 3% du tarif de distribution), conformément à la délibération tarifaire de la CRE du 13 mars 2016 relative à l'ATRD5.

Pour la concession amont il s'agit d'une recette, et pour les concessions aval il s'agit d'une charge.

4.3 Les charges

Le compte d'exploitation : les charges d'exploitation de la concession

Charges d'exploitation (montant en euros)	2018	2017	2016
Charges d'exploitation de la concession	521 541	501 761	470 150
Main d'œuvre	221 683	227 469	216 975
Achats de matériel, fournitures et énergie	35 210	31 955	42 588
Sous-traitance	24 287	25 791	21 511
Autres charges d'exploitation	181 603	162 410	139 183
Dont immobilier	18 744	21 262	18 986
Dont informatique, poste et telecom	32 222	31 589	19 800
Dont assurances	14 445	13 020	16 481
Dont entretien des véhicules et carburant	2 055	3 837	4 149
Dont communication et développement des usages du gaz nature	9 192	9 404	14 415
Dont autres	42 853	20 612	25 323
Dont charges d'acheminent depuis un réseau amont	0	0	0
Dont charges d'acheminent depuis un réseau amont (K1)	0	0	0
Dont charges d'acheminent depuis un réseau amont (K2/K3)	0	0	0
Dont charges liées aux prestations complémentaires	62 090	62 681	40 026
Dont charges liées aux prestations complémentaires v2016	0	0	40 026
Redevances	19 326	10 964	9 880
Dont redevance contractuelle	16 359	8 018	7 597
Dont redevance d'occupation du domaine public	2 967	2 946	2 282
Impôts et taxes	11 757	11 683	11 654
Dont CVAE et taxes foncières	11 698	11 580	11 599
Dont autres impôts et taxes	58	102	54
Contribution des fonctions centrales mutualisées	27 671	31 486	28 357

Principes généraux

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître précisément l'ensemble des charges de la concession, qui sont de deux types : les charges d'exploitation (coûts d'exploitation nécessaires à l'exécution du service) et les charges liées aux investissements (remboursements des investissements et leur coût de financement).

S'agissant des charges d'exploitation, le tarif de distribution est construit à partir de l'ensemble des charges de GRDF sur le principe de la juste couverture des coûts d'un opérateur efficient, sans tenir compte des recettes et des charges propres à chaque contrat de concession. GRDF, opérateur national, ne tient pas une comptabilité spécifique

à chaque concession. L'entreprise mutualise sur plusieurs concessions les moyens permettant de répondre à ses missions de service public, dans un souci d'optimisation opérationnelle et économique.

L'infrastructure concédée à GRDF étant très diffuse sur le territoire, il se révèle complexe de rattacher directement certaines dépenses à la gestion d'une seule concession. Par exemple, les charges liées au salaire d'un agent d'intervention sont difficilement rattachables à telle ou telle concession si ce dernier intervient sur les réseaux de plusieurs collectivités. Dans ce cas, il devient nécessaire d'affecter ces charges en utilisant des règles, au plus près de la réalité de l'exploitation. Ces régles sont identiques pour toutes les concessions pour ne pas en pénaliser certaines et ne pas compter plusieurs fois ces charges.

Méthode d'élaboration des charges

Comme indiqué précédemment, une infrastructure de réseau diffuse et maillée sur plusieurs concessions rend complexe le rattachement des dépenses à chacun des contrats de concession. Ainsi, du fait de la mutualisation des moyens sur plusieurs concessions, il n'existe pas de manière parfaite pour rattacher ces charges à chacune des concessions. Par ailleurs, plus une méthode d'affectation des charges est sophistiquée, moins elle est lisible (bien que la traçabilité soit assurée), et plus les erreurs d'enregistrement dans les systèmes de gestion ont un poids sur l'économie reflétée par le compte d'exploitation.

Dans un souci de refléter au mieux la réalité de l'exploitation, qui peut varier en fonction de l'activité du concessionnaire, une méthode pertinente d'élaboration des charges d'exploitation doit trouver un juste compromis entre finesse d'affectation et reflet de l'activité au périmètre du contrat de concession. Il convient alors de retenir les principes suivants :

- L'exhaustivité des charges d'exploitation de GRDF relatives aux activités régulées doit être affectée à l'ensemble des contrats de concession.
- Les charges des équipes de GRDF doivent être affectées sur les concessions en fonction de leur périmètre géographique d'activité.
- Des clés de répartition opérationnelles, adaptées à la réalité de l'activité et correspondant à toutes les interventions ayant eu lieu sur une concession au cours de l'année, doivent être utilisées dès que cela est possible car elles permettent d'affecter les dépenses opérationnelles de GRDF à chaque concession. Pour qu'une clé opérationnelle soit retenue, trois conditions doivent être réunies :
    - Elle doit générer un coût et la charge associée doit être enregistrée dans les systèmes d'information de gestion de GRDF,
    - L'activité qu'elle représente doit être homogène,
    - L'activité doit être enregistrée dans les SI des métiers (GMAO, SIG,…) de GRDF, au périmètre des communes et selon un processus normé.
- Des clés patrimoniales doivent être utilisées lorsqu'il n'existe pas de clés opérationnelles pertinentes pour une charge. Elles se basent sur des caractéristiques plus générales de la concession, comme la longueur du réseau ou le nombre de clients. Elles sont principalement utilisées pour ventiler les charges liées aux fonctions support (Ressources Humaines ou Direction Juridique par exemple).

- En dernier recours, s'il n'y a ni clés opérationnelles, ni clés patrimoniales pertinentes, alors la charge est affectée par une clé financière déterminée par les dépenses opérationnelles préalablement affectées à la concession.
- La nature des charges doit être homogène et au plus près du contrat. Par exemple, on ne fusionne pas charges de main-d'œuvre et charges d'achat de matériel.

Focus sur trois rubriques spécifiques

- Les « charges liées aux prestations complémentaires » ne sont pas comptabilisées en tant que telles dans les SI, leur montant est strictement équivalent à celui des « recettes liées aux prestations complémentaires ». Ce choix méthodologique est la déclinaison de la méthode retenue par la CRE pour déterminer le revenu autorisé de GRDF : « les recettes liées aux prestations complémentaires » sont retranchées des charges d'exploitation couvertes par le tarif ATRD. Et donc par principe, les recettes complémentaires ne peuvent pas générer de marge commerciale.
- Les redevances présentées dans le compte d'exploitation correspondent aux redevances réellement payées par GRDF et sont directement rattachables à chaque concession. Ces charges peuvent légèrement différer du montant de la nature comptable « redevance » enregistré dans le système de gestion de GRDF, essentiellement pour cause de régularisations et de provisions diverses. Ce faible écart est ventilé par des clés patrimoniales et est affecté à la rubrique « autres charges d'exploitation ».
- La contribution des fonctions centrales est constituée des charges des directions fonctionnelles nationales sauf celles ayant une activité très opérationnelle (la direction en charge du déploiement des compteurs communicants gaz, l'unité comptable nationale, les unités opérationnelles d'approvisionnement, les unités opérationnelles informatiques), ou celles ayant une activité mise en évidence dans les rubriques du compte d'exploitation (la direction de la communication, la direction des systèmes d'information). La contribution des fonctions centrales est répartie sur l'ensemble des concessions au prorata des PDL de chaque concession. En moyenne à l'échelle nationale, cette contribution est de 6,2% pour 2016, de 6,8% pour 2017 et de 5,5% pour 2018.

Impact de la nouvelle organisation des activités d'intervention sur les charges d'exploitation

Depuis le 1er janvier 2018, GRDF a finalisé la réorganisation de ses activités d'intervention réseau et de clientèle. Auparavant les unités « clientèle » étaient mixtes GRDF/Enedis : un même agent pouvait intervenir chez un particulier pour une intervention gaz ou électrique. Désormais les agents sont dédiés à une énergie et n'appartiennent plus à des unités mixtes. En reprenant en propre ses activités clientèle, GRDF a dû repenser son maillage territorial pour conserver une haute qualité de service et pour assurer les interventions de sécurité dans les délais règlementaires. Les équipes clientèle sont désormais intégrées aux équipes d'intervention réseau dans des Agences d'Intervention avec un périmètre géographique de travail différent de l'ancienne organisation. Les charges d'exploitation présentées dans le CRAC étant ventilées en fonction de l'agence à l'origine de la charge, la réorganisation des activités d'intervention peut donc engendrer une évolution des montants affectés à chacune des concessions en 2018 par rapport aux années antérieures.

Les clés opérationnelles et patrimoniales retenues

1. Les clés opérationnelles

Chaque type de clés opérationnelles permet d'affecter les charges d'un certain nombre d'activités à chaque concession. Les principaux types de clés utilisées sont les suivants :

- nombre d'interventions avec déplacement suite à des demandes de clients,
- nombre de nouveaux clients domestiques,
- consommation prévisionnelle des nouveaux clients,
- nombre d'interventions suite à appels de tiers,
- montant des investissements réalisés,
- nombre de déclarations de travaux,
- nombre d'actes de maintenance préventive (par familles d'ouvrages),
- nombre de pose/dépose de compteurs industriels.

Ainsi, les charges directement liées à l'activité de la concession sont constituées des charges imputées directement (redevances payées), des charges affectées par des clés opérationnelles, et des charges réparties au prorata des charges affectées par des clés opérationnelles.

2. Les clés patrimoniales

Les types de clés patrimoniales utilisées sont les suivants :

- nombre de PDL,
- tarif d'acheminement,
- longueur de réseau.

Le principe d'affectation des charges est le suivant : plus l'activité est réalisée à une maille locale, plus l'utilisation de clés opérationnelles augmente. Ceci correspond à l'objectif de présenter des charges d'exploitation variant en fonction de l'activité sur le périmètre de la concession (cf : chapitre « Une organisation à votre service »).

Type de clés	Directement lié à l'activité	Patrimoniale	Total
Fct. Centrales	0,0%	5,5%	5,5%
Nationale	2,2%	27,0%	29,2%
Régionale	13,0%	15,2%	28,2%
Infrarégionale	4,4%	2,1%	6,5%
Locale	25,9%	4,6%	30,6%
Total	45,6%	54,4%	100,0%

données nationales

Les charges d'investissement de la concession

Charges d'investissements (montant en euros)	2018	2017	2016
BIENS CONCÉDÉS (Premier établissement et Renouvellement)	401 578	385824	372 622
Branchements (Premier étab. et Renouvellement)	137 172	129776	124 641
Branchements - Individuels	117 343	111628	108 251
Branchements - Collectifs	7 075	6556	5 595
Branchements - Conduites montantes	9 142	8475	8 212
Branchements - Conduites d'immeubles	3 610	3115	2 581
Premier établissement hors branchements	173 025	173896	172 379
Canalisations de distribution	122 188	122506	122 025
Installations techniques	50 837	51390	50 354
Postes de détente	0	1	0
Protection Cathodique	50 605	51153	50 152
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0
Autres équipements	231	235	201
Génie Civil	0	0	0
Terrains	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0
Aménagements	0	0	0
Renouvellement hors branchements	91 380	82152	75 600
Canalisations de distribution	90 426	81186	74 621
Installations techniques	954	965	979
Postes de détente	946	957	979
Protection Cathodique	7	8	0
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0
Autres équipements	0	0	0
Génie Civil	0	0	0
Terrains	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0
Aménagements	0	0	0

Principes généraux

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître l'exhaustivité des charges supportées par les usagers et liées aux investissements réalisés par le concessionnaire. Pour cela, en plus des informations sur les investissements et leur amortissement, il faut également faire apparaître les frais financiers liés au coût de financement de ces investissements. Par souci de cohérence globale, les charges d'investissement sont calculées selon les principes définis par la CRE.

Si les dépenses d'exploitation sont mutualisées et donc difficilement rattachables à une concession, à l'inverse, les charges liées aux investissements sont pour l'essentiel (95% en moyenne) directement rattachables à la concession car il s'agit d'ouvrages physiquement situés sur le territoire de la collectivité.

Méthode de calcul

Les charges d'investissement sont imputées directement au périmètre du contrat de

concession lorsqu'elles concernent des ouvrages localisés sur la concession. Dans les autres cas, elles sont réparties au prorata des PDL de chaque concession.

Le mode de calcul des charges relatives aux investissements et de la valeur nette réévaluée des ouvrages est cohérent avec celui retenu par la CRE, prenant en compte une durée de remboursement des ouvrages également déterminée par la CRE.

Le calcul réel des charges d'investissement et de la valeur nette réévaluée des ouvrages tient compte des spécificités imposées par la CRE : à titre d'exemple, les investissements sont pris en compte par la CRE le 1er juillet de chaque année, indépendamment de la date réelle de mise en service, et par conséquent la charge d'investissement de la première année de mise en service n'est comptée que sur une demi-année.

D'un point de vue théorique et légèrement simplifié par rapport au mode de calcul de la CRE, les charges d'investissement de l'année N (CCN_N) couvertes par le tarif sont composées de la somme du remboursement économique des investissements réévalué de l'année N (R_N) et du coût de financement de l'année N (CF_N).
Tel que : $CCN_N=R_N+CF_N$

L'exemple présenté dans le tableau ci-dessous illustre un investissement réalisé par GRDF pour un montant de 450 pour un ouvrage qui sera remboursé sur 45 ans, le coût du financement étant fixé à 5% sur toute la durée et l'hypothèse d'inflation étant de 1%. Il présente, pour chaque année de la durée de remboursement de l'ouvrage, les valeurs nettes réévaluées en début et en fin d'année, le remboursement économique réévalué, le coût de financement ainsi que le montant des charges d'investissement.

Année	VNR début d'année	VNR fin d'année	Remb. Eco. Réeval.	Coût de Financem.	Charges d'invest.
1	450,0	450,0 - 10,0 = 440,0	450,0 / 45 = 10,0	450,0 x 5% = 22,5	10,0 + 22,5 = 32,5
2	440,0 x 1,01 = 444,4	444,4 - 10,1 = 434,3	444,4 / 44 = 10,1	444,4 x 5% = 22,2	10,1 + 22,2 = 32,3
...					
45	15,3 x 1,01 = 15,5	15,5 - 15,5 = 0,0	15,5 / 1 = 15,5	15,5 x 5% = 0,8	15,5 + 0,8 = 16,3

Méthode de calcul du remboursement économique réévalué

Le remboursement économique de la première année (R_1) est la valeur initiale financée par GRDF de l'ouvrage (V_1) divisée par la durée de remboursement des ouvrages (D), tel que :
$R_1 = V_1 \div D$
Dans l'exemple ci-dessus, le remboursement économique de la première année est égal à :
450 ÷ 45 = 10

Le remboursement économique de l'année N (R_N) est la valeur nette réévaluée de l'ouvrage en début d'année ($VNR_N^{DébutAnnée}$) divisée par le nombre d'années de remboursement restant (D-N+1). Tel que : $R_N=(VNR_N^{DébutAnnée})\div(D-N+1)$

Méthode de calcul de la valeur nette réévaluée en fin d'année N et en début d'année N+1

On passe de la valeur fin d'année N-1 à la valeur début d'année N en réévaluant la valeur fin d'année N-1 d'un coefficient d'inflation annuelle. La valeur nette réévaluée en fin d'année N est la valeur nette réévaluée de début d'année diminuée du remboursement économique de l'année N :

$VNR_N^{DébutAnnée} = VNR_{N-1}^{FinAnnée} \times Inflation$

$VNR_N^{FinAnnée} = VNR_N^{DébutAnnée} - R_N$

Dans l'exemple ci-dessus, la valeur nette réévaluée en début d'année 2 est égale à :

$VNR_{FinAnnée1} \times Inflation = 440 \times 1{,}01 = 444{,}4$

Et la valeur nette réévaluée en fin d'année 2 est égale à :

$VNR_{DébutAnnée2} - R_2 = 444{,}4 - 10{,}1 = 434{,}3$

Méthode de calcul du coût de financement pour chaque année

Le coût de financement de la première année (CF_1) est la valeur initiale de l'ouvrage (V_1) multipliée par le taux de rémunération du capital réel avant impôts en vigueur la première année et fixé par la CRE (T_1), tel que :

$CF_1 = V_1 \times T_1$

Le coût de financement de l'année N (CF_N) est la valeur nette réévaluée en début d'année ($VNR_N^{DébutAnnée}$) multipliée par le taux de rémunération du capital réel avant impôts en vigueur l'année N et fixé par la CRE (T_N), tel que :

$CF_N = VNR_N^{DébutAnnée} \times T_N$

Dans l'exemple, le coût de financement est ainsi égal à :

Pour l'année 1 : $450 \times 5\% = 22{,}5$

Pour l'année 2 : $444{,}4 \times 5\% = 22{,}2$

Pour l'ATRD5, la CRE a fixé ce taux à 5%.

A noter : les charges d'investissement relatives aux branchements ne peuvent être découpées en premier établissement / renouvellement que pour les actifs construits depuis 2004. Cette information n'était pas enregistrée auparavant. La durée de remboursement des branchements étant de 45 ans, la grande majorité des charges d'investissement associées ne peut pas être présentée selon ce découpage.

Les charges d'investissement hors concession

En 2018, à l'échelle nationale, elles représentent environ 18% de toutes les charges d'investissement.

Charges d'investissements (montant en euros)	2018	2017	2016
AUTRES BIENS (Premier établissement et Renouvellement)	88 105	69 420	61 669
Canalisations de distribution	0	0	0
Installations techniques	5 222	3 408	3 115
Postes de détente	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	5 183	3 373	3 080
Autres équipements	38	35	34
Génie Civil	53	53	53
Terrains	91	88	84
Mobilier et Matériels Divers	6 495	6 171	5 430
Aménagements	8 155	6 658	5 946
Compteurs	18 146	12 318	11 326
Véhicules et engins d'exploitation	4 365	4 688	4 898
Immobilisations incorporelles	45 576	36 033	30 814
Projets informatiques	34 804	28 000	29 172
Autres immobilisations incorporelles	10 771	8 033	1 641

4.4 L'équilibre financier

L'impact du climat sur les quantités de gaz naturel acheminées par le réseau de distribution

La mise en évidence de la contribution à la péréquation suppose d'isoler l'impact des variations climatiques sur les recettes de la concession.

En effet, les quantités acheminées peuvent évoluer très fortement d'une année sur l'autre à cause des variations du nombre d'usagers, de la consommation de chaque usager et surtout de l'impact du climat. Ce dernier est un élément de variation prépondérant et masque largement les deux autres. Sur les années les plus froides et les plus chaudes, les quantités acheminées varient ainsi de plus ou moins 15% par rapport à la moyenne des 10 dernières années. Pour évaluer l'impact du climat sur les quantités acheminées (et donc sur ses recettes), GRDF utilise un modèle de calcul qui détermine « des quantités acheminées à climat de référence » (ou « climat moyen ») en s'appuyant notamment sur :

- des données météorologiques quotidiennes,
- des températures de référence,
- des variables climatiques : prise en compte des habitudes des usagers, qui ne réagissent pas de la même façon aux variations de températures en été ou en hiver,
- des variables calendaires : prise en compte des différences d'usages domestiques ou tertiaire/industriel, effet des années bissextiles.

Evolution de la température à climat réel et de la température à climat moyen en France en 2018

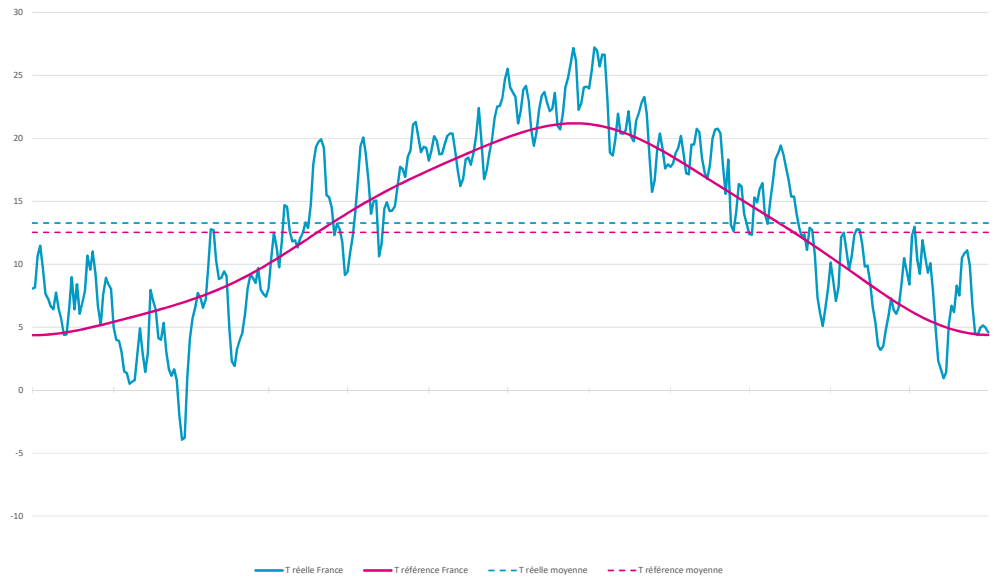

2018 a été une année plus chaude que la référence, avec un écart positif de 0,74°C.

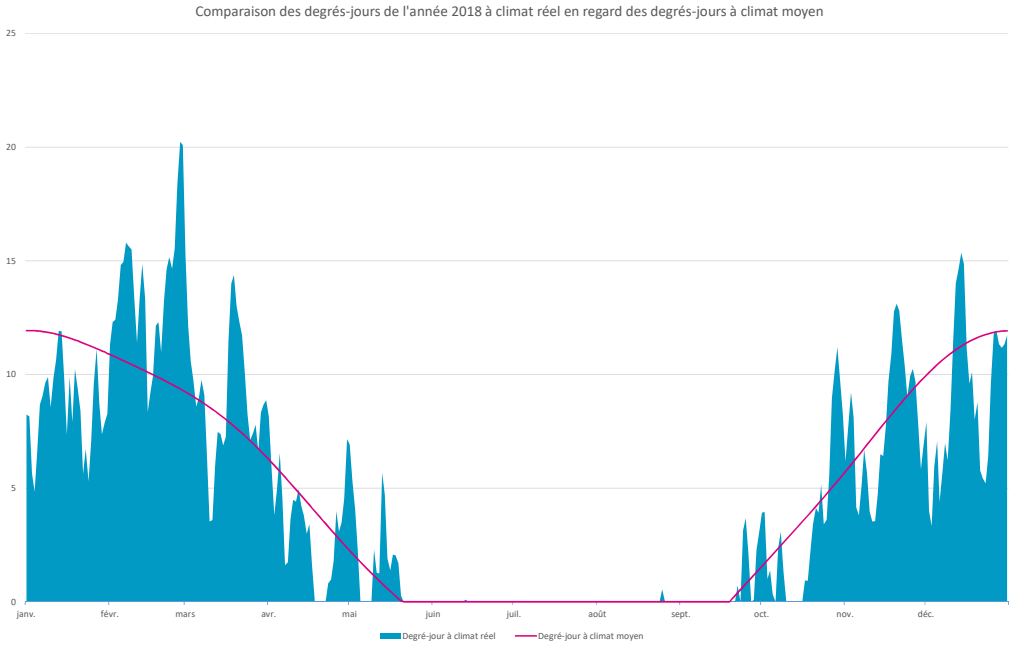

Ce modèle de calcul statistique, sophistiqué et en amélioration continue, simule une consommation « à climat moyen » client par client. Une fois les consommations évaluées à climat moyen, elles sont valorisées en euros. La différence entre les recettes d'acheminement effectivement constatées et cette valorisation « à climat moyen » constitue la ligne « impact climatique » du compte d'exploitation de la concession.

Lorsque ce chiffre est négatif, cela signifie que GRDF n'a pas obtenu toutes les recettes que la CRE avait estimées sur la base d'une température moyenne et constitue donc un manque à gagner pour GRDF (et inversement). Ce manque à gagner (respectivement, ce trop-perçu) est pris en compte par la CRE lors de l'évolution annuelle du tarif ATRD de l'année suivante de sorte que GRDF recouvre (ou restitue) auprès des usagers cet impact climatique.

La contribution de la concession à la péréquation tarifaire

La contribution de chaque concession à la péréquation est calculée par différence entre :

- les recettes d'acheminement de la concession corrigées du climat,
- la répartition, au prorata des charges de chaque concession, du total du revenu autorisé de la zone de desserte péréquée.

Cette contribution dépend donc de plusieurs facteurs : le nombre de clients, leur consommation, l'activité d'exploitation sur la concession, la quantité d'ouvrages, les valeurs initiales des ouvrages et l'âge de ceux-ci.

Lorsque la contribution à la péréquation est positive, cela signifie que la concession participe au système national de solidarité. Inversement, une contribution à la péréquation négative signifie que la concession bénéficie de ce système. La « valeur » de cette contribution permet à chaque autorité concédante de connaître sa situation

dans le système de solidarité, mais sans incidence sur le niveau du tarif, le niveau des investissements ou le niveau de qualité de service. Pour une même concession, la contribution à la péréquation peut évoluer dans le temps. Par exemple, un investissement important peut faire augmenter les charges d'investissement sur une période donnée, alors que les recettes restent stables : mécaniquement, la contribution à la péréquation va diminuer pour cette concession.

Le calcul de la contribution à la péréquation n'a de sens qu'au regard de l'ensemble de celles des autres concessions. Ainsi, même si les caractéristiques d'une concession en particulier ne changent pas (nombre de clients constant, recettes stables, investissements stables), l'évolution de ces mêmes caractéristiques pour d'autres concessions aura un impact sur sa propre contribution à la péréquation.

A partir des données fournies dans le compte d'exploitation, il n'est pas possible de vérifier directement le calcul de la contribution à la péréquation à l'échelle de chaque concession ; cela doit être fait à l'échelle de toutes les concessions de la zone de desserte péréquée. Dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociétale et de manière volontaire, GRDF mandate donc chaque année un Commissaire aux Comptes qui s'assure que les comptes d'exploitation des concessions sont élaborés conformément à la méthode retenue et que la contribution à la péréquation de chaque concession est correctement calculée. Votre interlocuteur de proximité tient à votre disposition le rapport de contrôle.

L'élaboration du tarif ATRD5 par la CRE et son évolution annuelle au 1er juillet 2018

Pour établir le tarif ATRD5, la CRE a retenu comme référence le niveau des charges de GRDF à fin 2015. Par rapport à cette référence, la CRE a pris en compte les coûts des nouveaux projets à forts enjeux pour GRDF (compteurs communicants, transformation organisationnelle) ainsi que les coûts en lien avec l'évolution du métier de GRDF dans le contexte de la transition énergétique (mise à disposition des données, développement des réseaux intelligents, essor des injections de biométhane). La CRE a également intégré les conséquences financières de la décision du comité de règlement des différends et des sanctions (CoRDiS) de septembre 2014 qui enjoint à GRDF de supporter les coûts de la part acheminement des factures impayées des consommateurs. Enfin, la trajectoire des charges d'exploitation retenue par la CRE comporte un objectif de productivité additionnel par rapport à celui de la période tarifaire précédente.

Au 1er juillet 2018, le tarif a augmenté de 2,01%

Sur la base de ces principes, le tarif ATRD5 défini par la CRE est entré en vigueur au 1er juillet 2016. Ce tarif est ensuite revu annuellement. Au 1er juillet 2018, il a augmenté de 2.01% par rapport au tarif en vigueur au 1er juillet 2017. Cette évolution tient compte de l'inflation moins 0,8%, mais également de l'apurement du CRCP généré au cours de l'année 2016 dont notamment l'impact climatique (GRDF restitue aux consommateurs des recettes trop-perçues sur l'année 2016, qui a été une année climatiquement plus froide que la référence).

En plus de l'évolution annuelle au 1er juillet, le tarif ATRD5 a également évoluer au 1er janvier 2018. Il intègre la décision du CorRDiS concernant la rémunération à un fournisseur de gaz lorsqu'il agit pour le compte du gestionnaire de réseau de distribution auprès du client final. Celle-ci a aboutie à la mise en place par la CRE, d'une mise à jour du tarif ATRD5, qui vient augmenter la part fixe (abonnement) à hauteur d'un terme Rf correspondant aux contreparties financières versées par GRDF aux fournisseurs. Ainsi, pour les clients ayant souscrit à une des options tarifaires T3, T4 ou TP, la hausse de la part fixe a été de 90,96€ par an et de 6,84€ par an pour les clients ayant opté pour une des options tarifaires T1 ou T2. L'évolution ainsi que les éléments de contexte et d'analyse ayant abouti à cette décision de la CRE ont été publiés dans la délibération n°2017-238 en date du 26 octobre 2017.

Comme précisé dans la délibération de la CRE, GRDF verse dorénavant aux fournisseurs une contrepartie financière pour la gestion de la clientèle. En moyenne, l'augmentation du tarif ATRD est directement et intégralement compensée par cette contrepartie financière versée aux fournisseurs. Cette augmentation sera donc en principe sans impact sur la facture de fourniture gaz des clients.

Dans le compte d'exploitation de la concession, cette charge liée au terme Rf a été ventilée en fonction de la clé patrimoniale nombre de PDL.

Dernière ligne du compte d'exploitation synthétique intitulée « Autres »

La ligne « Autres » du compte d'exploitation synthétique, jusqu'alors appelée « Part locale de la performance nationale de l'opérateur » est calculée par différence entre

les recettes, les charges de la concession, l'impact climatique et la contribution à la péréquation. Si le chiffre est positif cela signifie que les recettes perçues par GRDF ont dépassé les trajectoires de charges définies par la CRE pour fixer le tarif d'acheminement (et inversement). Une partie de ce trop-perçu, identifiée en année N sera reversée aux usagers via le CRCP dans le cadre des évolutions tarifaires annuelles en année N+1.

Il convient de noter que le tarif ATRD5 a introduit plusieurs changements importants qui sont pris en compte pour déterminer la performance de GRDF :

- l'apurement du CRCP de la période tarifaire ATRD4,
- la couverture de la quote-part acheminement distribution des charges d'impayés des fournisseurs de gaz,
- le choix de la CRE d'indexer le tarif de GRDF sur l'inflation moins 0,8%.

Apurement du CRCP ATRD4

Du fait d'une succession d'années chaudes et d'une surestimation des volumes acheminés lors de la définition du tarif ATRD4 par la CRE en 2012, les recettes tarifaires de GRDF ont été insuffisantes sur l'ensemble de la période 2012-2015 et ce malgré des hausses tarifaires importantes chaque année par application du mécanisme du CRCP. La CRE a reconnu dans sa décision tarifaire ATRD5 la nécessité de tenir compte du CRCP non apuré de la période ATRD4 qui était proche de 600 M€. Ce montant a été réparti en quatre annuités à percevoir sur la période 2016-2019. Un montant de près de 160 M€ vient donc majorer chaque année le revenu autorisé de GRDF.

Prise en compte des impayés des fournisseurs

A la suite d'une décision de justice, le tarif de GRDF doit désormais couvrir la quote-part d'acheminement des coûts d'impayés des fournisseurs de gaz. La CRE a donc intégré au tarif ATRD5 un montant annuel de 14,7 M€ sur la période 2016-2019 pour assurer le remboursement par GRDF des fournisseurs à titre rétroactif et un montant annuel de 29 M€ au titre du flux d'impayés annuels à partir de 2016. Compte tenu de la difficulté à prévoir les montants en question, ces charges sont intégrées au CRCP, le tarif baissera si les charges réelles sont inférieures au montant prévisionnel et augmentera dans le cas contraire.

Choix d'indexer le tarif sur inflation moins 0,8%

L'apurement du CRCP ATRD4 et la prise en compte du remboursement rétroactif des charges d'impayés ont donc conduit à majorer pendant les quatre années de la période tarifaire ATRD5 le revenu autorisé de GRDF de près de 170 M€ par an. Les trajectoires tarifaires ayant été recalées, notamment les prévisions de volume, il n'y a pas de raison, sauf aléa exceptionnel, que le CRCP de la période ATRD5 diverge comme cela a été le cas pour la période ATRD4. La majoration du revenu autorisé de 170 M€ devrait donc s'achever avec la fin de la période tarifaire ATRD5. Afin de résorber une partie de cet écart et d'éviter une baisse brutale du tarif à l'entrée en vigueur du tarif ATRD6 au 1er juillet 2020, la CRE a donc décidé d'indexer le tarif ATRD5 sur l'inflation moins 0,8%. L'équilibre tarifaire étant réalisé globalement sur la période 2016-2019, GRDF a perçu plus de revenus en 2017 et en percevera moins en 2019 que si la CRE avait retenu une indexation plus classique sur l'inflation.

La performance nationale de GRDF est donc le résultat de plusieurs effets, dont les principaux sont :

- les écarts des coûts d'exploitation et des charges d'investissements réalisés par rapport aux trajectoires prévues par la CRE,
- l'apurement du CRCP (compte de régularisation des charges et produits) de la période tarifaire précédente qui s'élève pour la période 2016-2019 à environ 160 M€ par an. L'écart entre les charges d'impayés sur les factures d'acheminement prévues par la CRE et les montants réellement impayés.

L'écart entre recettes tarifaires et revenu autorisé est illustré par le graphique ci-dessous.

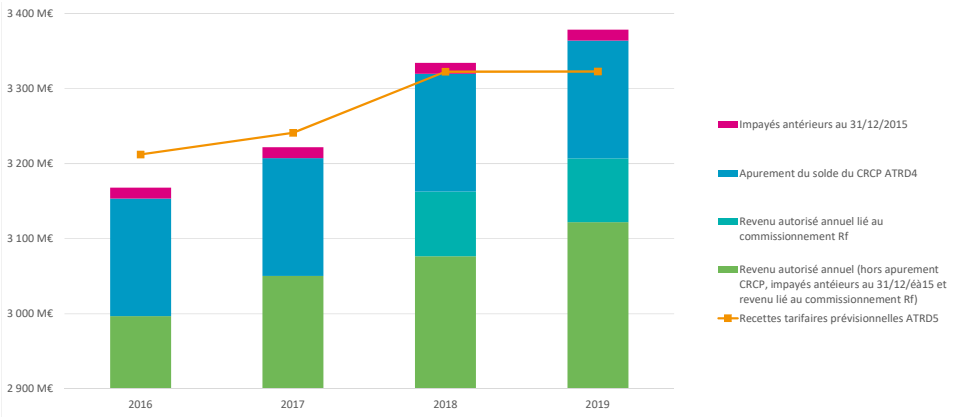

Ces différents éléments expliquent que sur l'année 2017 les recettes tarifaires ont été fixées pour couvrir non seulement les charges annuelles d'exploitation et d'investissement du réseau mais également d'autres éléments exceptionnels qui résultent du temps passé et futur. Il convient donc d'apprécier la performance sur un temps long durant lequel s'annulent les effets temporels. Ainsi, pour respecter l'équilibre tarifaire global défini par la CRE sur la période 2016-2019, les recettes autorisées pour l'année 2018 deviennent inférieures à la somme de tous ces éléments après avoir été supérieures au cours des deux premières années de la période tarifaire de l'ATRD5. Cela sera également le cas en 2019.

GRDF

05

La transition énergétique

5.1 Le gaz vert 94

5.2 La mobilité durable 96

5.3 Les données au service de la maitrise de l'énergie 98

5.1 Le gaz vert

Le gaz vert, vos déchets ont de l'avenir

Le « biométhane » est produit à partir de bio-déchets issus des exploitations agricoles, de l'industrie agroalimentaire, de stations d'épuration ou encore de déchets de restauration collective, d'entretien d'espaces publics verts. La méthanisation offre une solution à vos enjeux de réduction et de traitement des déchets. Il permet d'alimenter les clients en gaz renouvelable, produit localement, dans une logique d'économie circulaire. La méthanisation a plusieurs atouts : elle contribue à réduire les gaz à effets de serre, à améliorer la gestion des déchets ainsi que la qualité des sols et des nappes phréatiques en produisant un engrais naturel, elle permet de diversifier les revenus des exploitations agricoles, tout en devenant un vecteur de création d'emplois non délocalisables.

GRDF accompagne les porteurs de projets à chaque étape de leur projet d'injection. Tout d'abord en phase amont pour évaluer la faisabilité technique du projet (distance au réseau, potentiels d'absorption du réseau fonction des consommations locales, premières estimations de production de biométhane en fonction du type d'intrants…), puis lors d'études détaillées pour préciser les conditions de raccordement et d'injection. Enfin, GRDF réalise les travaux de raccordement et assure la mise en service, l'exploitation et la maintenance des ouvrages réseau (canalisations et postes d'injection) tout au long de la durée de vie du projet.

A fin 2018, sur le territoire national, 70 sites injectaient sur le réseau exploité par GRDF et plus de 600 projets étaient inscrits dans le « Registre des capacités certifiées ». Les équipes régionales sont à votre écoute pour évaluer le potentiel de production de biométhane sur votre territoire.

Les chiffres clés 2018 sur la région Nouvelle Aquitaine sont les suivants :

- 2 sites injectent du biométhane sur le réseau exploité par GRDF : 2 unités de méthanisation agricole à Audenge et à Cestas (33)

Cela représente 24 GWh de biométhane, soit l'équivalent de la consommation annuelle de près de 2000 foyers ou 98 bus*.

- 4 autres sites devraient être mis en service avant fin 2019
- 3 sites injectent également en 2018 sur les réseaux de transport à Villeneuve sur Lot (47), Préchacq-Navarrenx (64) sur le réseau TEREGA et Combrand (79) sur le réseau GRTgaz.

Près de 120 projets sont recensés par les équipes de GRDF en Nouvelle-Aquitaine et Occitanie

** Hypothèses : Consommation client moyen de GRDF = 12 MWh/an ; d'un autocar= 245 MWh/an*

5.2 La mobilité durable

Le GNV, un carburant qui préserve santé et environnement

La qualité de l'air et la lutte contre le réchauffement climatique sont des enjeux majeurs qui nécessitent l'engagement de l'ensemble des acteurs. S'il a déjà fortement réduit ses émissions, le secteur des transports reste un fort contributeur avec près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre et des émissions importantes de polluants locaux tels que particules et oxydes d'azote, notamment dans les centres-villes.

Les collectivités sont des acteurs incontournables en tant que gestionnaires de flottes de véhicules et en tant que prescripteurs via les documents de planification énergétique. Elles ont les leviers pour développer des transports plus propres sur leurs territoires.

En matière de transports plus propres, il existe un carburant alternatif aux carburants traditionnels, le Gaz Naturel Véhicule (GNV), qui dispose d'atouts écologiques et économiques. Le GNV, c'est l'usage du gaz naturel comme carburant. Ce carburant existe également dans une version 100% renouvelable, le BioGNV, produit à partir de déchets fermentescibles. Le BioGNV est un biocarburant avancé qui ne vient pas en concurrence avec les cultures alimentaires.

Le GNV apporte une réduction des émissions jusqu'à 50% pour les oxydes d'azote et 95% pour les particules fines par rapport à la nouvelle norme Euro VI. De plus, dans sa version renouvelable, le BioGNV émet 80% de CO_2 en moins par rapport au diesel grâce à un bilan carbone quasi neutre : le CO_2 libéré à l'échappement est équivalent au CO_2 absorbé par les végétaux méthanisés. Rouler au BioGNV, c'est également promouvoir la filière biométhane, génératrice d'emplois non délocalisables, et contribuer à l'indépendance énergétique du territoire. Enfin, sans odeur et peu bruyant, le GNV libère l'espace public de ses irritants et contribue à une ville plus apaisée.

Actuellement, près 18 000 véhicules circulent en France, et ce chiffre ne cesse de croitre sur le segment des véhicules lourds, que sont les camions, bus, cars, bennes à ordures ménagères et véhicules spéciaux.

Si le marché de l'autobus se développe depuis désormais plus de 15 ans, offrant à la technologie GNV un retour d'expérience hors du commun parmi les alternatives au diesel, le marché du camion offre la plus forte dynamique ces dernières années. Cette dynamique est tirée par la construction de nouvelles stations publiques (100 stations fin 2018). La filière s'est donnée comme objectif le développement de 250 stations accessibles au public en 2020.

La gamme de véhicules disponibles s'étoffe avec de nouveaux modèles adaptés aux différents marchés : les travaux publics pour des chantiers plus propres dans les villes, le transport scolaire ou intercité, le transport urbain et le transport de marchandises. Pour pouvoir répondre à l'ensemble des conditions d'exploitation, les constructeurs proposent des autonomies allant de 300 à 800 kilomètres.

Sur votre région administrative, la consommation des stations GNV correpond à 30 GWh.

Dans le cadre du contrat de service publie conclu avec l'Etat, GRDF s'est engagé à accompagner les collectivités dans leur projet de conversion au gaz naturel en fournissant l'expertise nécessaire pour mener à bien l'ensemble de leurs projets. Ainsi, de la simple information au dimensionnement de la station, GRDF accompagne les collectivités à chaque étape du projet de conversion de leur flotte :

- optimisation de l'emplacement des stations,
- études de potentiel de conversion de flotte autour du projet,
- conseils techniques, réglementaires, fiscaux et sur les politiques énergétiques locales,
- création d'outils d'aide à la décision,
- informations sur les aides financières,
- mise en relation avec les acteurs de la filière.

5.3 Les données au service de la maitrise de l'énergie

Croiser les données, un enjeu de planification énergétique

Dans le cadre de leurs décisions de planification, d'aménagement, d'investissement ou d'accompagnement des porteurs de projets, les collectivités et les autorités concédantes jouent un rôle clé dans la concrétisation locale de la transition énergétique : développement des énergies renouvelables, transformation des pratiques de mobilité en faveur de la qualité de l'air, maîtrise de la demande en énergie, détection de la précarité énergétique, …

Les données énergies, croisées avec les autres données du territoire, constituent une base essentielle pour comprendre les enjeux locaux et cibler les leviers d'actions :

- dès l'état des lieux, pour dresser un constat objectif du territoire et définir ses priorités,
- dans la définition de scénarios prospectifs, facilitant la prise de décision,
- dans la durée, pour suivre les impacts des actions réalisées, mesurer le résultats des politiques publiques et les réorienter si nécessaire.

La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte et la Loi pour une République Numérique ont apporté des évolutions majeures pour la mise à disposition des données de consommation et de production d'énergie aux personnes publiques.

Les données gaz mises à disposition des collectivités

GRDF s'inscrit dans ce cadre réglementaire et favorise l'utilisation des données gaz en proposant des canaux d'accès adaptés aux différents acteurs concernés :

- Des données en opendata, ouvertes, accessibles à tous et régulièrement enrichies. Sur opendata.grdf.fr, on trouve par exemple la consommation journalière de gaz en France, les consommations annuelles de gaz à la maille IRIS, les installations de biométhane raccordées au réseau de GRDF et leur quantité annuelle injectée…
- Des données à la demande, transmises à des acteurs autorisés. Dans ce cadre, les autorités concédantes peuvent accéder à des données de consommation agrégées sur des périmètres plus fins (à la maille adresse par exemple), adaptées à leur territoire. Les demandes peuvent être formulées sur le portail www.grdf.fr.
- Des données individuelles de consommation, accessibles à chaque consommateur ou transmises à des tiers autorisés (sous la condition préalable d'avoir recueilli le consentement du client). Les consommateurs peuvent ainsi suivre gratuitement leur consommation journalière de gaz naturel depuis leur espace GRDF, au fil du déploiement du compteur communicant.

Aux côtés des référents institutionnels et des acteurs locaux, GRDF travaille à l'amélioration de la qualité de ces données réglementaires pour en faciliter l'utilisation et l'analyse. Au-delà de la seule transmission des informations réglementaires, GRDF accompagne les acteurs du territoire pour comprendre les données gaz, les intégrer dans leurs travaux et les croiser avec d'autres données locales pour enrichir les analyses stratégiques.

06

GRDF & vous

6.1 La distribution du gaz, une mission de service public 102

6.2 Une organisation à votre service 107

6.3 Les outils digitaux à votre disposition 112

6.1 La distribution du gaz, une mission de service public

La chaîne gazière

La chaîne gazière est composée de trois activités principales :

- la production,
- l'acheminement (activités de « distribution » et « transport »), assuré par les gestionnaires de réseau,
- la commercialisation de gaz naturel, par les fournisseurs d'énergie.

GRDF est le principal opérateur de réseau pour l'activité de distribution du gaz naturel.

La triple autorité encadrant la distribution du gaz naturel

Trois autorités encadrent l'activité de GRDF :

- l'État : GRDF est lié à l'État par un contrat de service public signé pour une durée de 3 ans et soumis à la réglementation régissant son activité,
- la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) : elle fixe le tarif d'Accès des Tiers au Réseau de Distribution (ATRD) à l'intérieur de la zone de desserte de chaque distributeur ainsi que le contenu et le tarif des prestations complémentaires du Catalogue des Prestations de GRDF,
- l'Autorité Concédante : elle exerce notamment le contrôle du bon accomplissement par GRDF des missions de service public déléguées et des engagements du contrat de concession qui la lie à GRDF.

L'Etat a confié à GRDF des missions de service public. Le socle de ces engagements est rappelé dans le Contrat de Service Public (CSP) conclu entre les deux parties et signé le 30 novembre 2015 pour une durée de 3 ans, mettant un accent particulier sur la transition énergétique des territoires, le déploiement du compteur communicant gaz, les questions de sécurité et le développement de la filière gaz naturel.

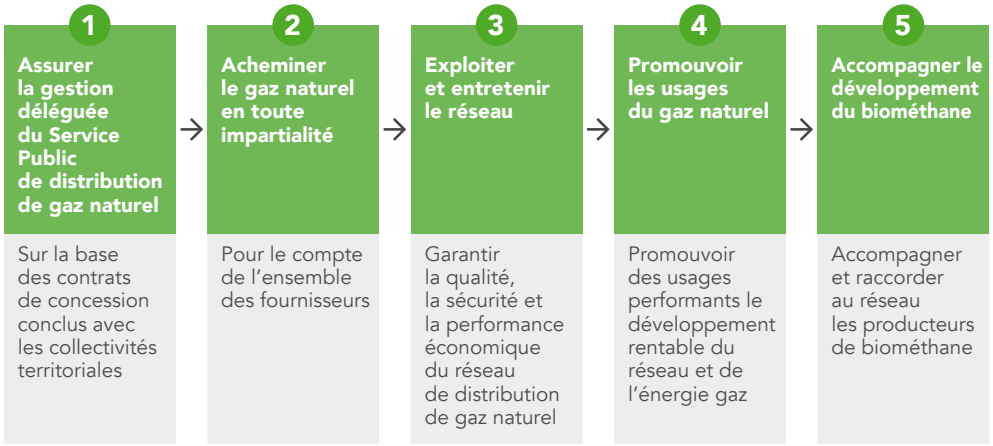

La péréquation tarifaire

La loi confie à GRDF, et aux autres distributeurs non nationalisés, la gestion déléguée du service public local de la distribution de gaz naturel sur leur zone de desserte exclusive.

GRDF exploite les équipements nécessaires au service public de la distribution de gaz naturel à ses risques et périls, supportant ainsi les charges financières et exerçant les responsabilités associées. GRDF assure également la maîtrise d'ouvrage et le financement de la quasi-totalité des investissements en concession. En contrepartie de ces obligations, GRDF est autorisé à percevoir auprès des clients finals, via les fournisseurs de gaz, une rémunération par le biais du tarif ATRD.

Le modèle français repose sur des notions indissociables : zone de desserte exclusive, régulation, péréquation tarifaire et mutualisation opérationnelle.

Pour les principaux distributeurs de gaz naturel, le tarif appliqué sur leur zone de desserte exclusive n'est pas fonction de l'équilibre économique de chaque concession, individuellement. Ce tarif s'applique sur l'ensemble des concessions de la zone desservie. C'est le principe de la « péréquation tarifaire » de la distribution.

Enfin, le modèle régulatoire français impose que chaque distributeur soit son successeur obligé au titre des contrats de concession sur sa zone de desserte exclusive historique. Toutefois, ce principe de péréquation ne s'applique pas aux nouvelles concessions (contrats signés pour la première fois depuis 2008) : sur celles-ci, le tarif de distribution est issu d'une mise en concurrence et est donc propre à chaque contrat.

Méthode de détermination du tarif de distribution

Depuis 2003, avec l'ouverture à la concurrence de la fourniture de gaz naturel et la séparation des activités d'infrastructure (distribution et transport) d'une part, et de

fourniture d'autre part, la loi a confié à la CRE la mission de définir notamment le tarif ATRD. Elle détermine la méthodologie ainsi que la structure et le niveau du tarif pour chacun des distributeurs de gaz naturel dans sa zone de desserte exclusive.

Ce tarif est fixé pour une période de quatre ans. Il est déterminé pour couvrir les coûts d'investissement et de fonctionnement d'un « opérateur efficace » (article L452-1, article L455-2 et article L452-3 du code de l'énergie).

Pour construire le cadre tarifaire péréqué en vigueur depuis le 1er juillet 2016 (délibération du 10 mars 2016), la CRE a retenu, dans la continuité des tarifs précédents, les principes généraux suivants :

- une incitation à la maîtrise des coûts portant, d'une part sur les charges d'exploitation de GRDF et, d'autre part, sur les programmes d'investissement,
- une structure composée des options tarifaires correspondant aux segments de clientèle (le tarif s'applique par point de livraison et, pour chacun, le choix de l'option tarifaire est laissé au fournisseur),
- une évolution mécanique de la grille tarifaire au 1er juillet de chaque année.

La grille tarifaire

Les délibérations de la CRE portent sur l'évolution de la grille tarifaire de GRDF au 1er juillet de chaque année.

La délibération du 12 avril 2018 a prévu une hausse tarifaire de 2,01% au 1er juillet 2018 par rapport au tarif précédent. La grille tarifaire ci-dessous s'applique du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019.

Grille tarifaire de GRDF au 1er juillet 2018					
Option Tarifaire	Description	Abonnement annuel	Prix proportionnel en €/MWh	Terme de souscription annuelle de capacité journalière en €/MWh/j	Terme annuel à la distance en €/m
T1	< 6 MWh/an	41,16 €	28,70 €		
T2	de 6 à 300 MWh/an	142,20 €	8,34 €		
T3	de 300 à 5 000 MWh/an	854,64 €	5,81 €		
T4	> 5 000 MWh /an	15 795,60 €	0,82 €	204,48 €	
TP	tarif de proximité	36 729,72 €		102,00 €	66,96 €

La facture type

Composantes de la facture d'un client résidentiel

La facture de gaz naturel est envoyée par le fournisseur à son client. Voici un exemple de facture sur la vente de gaz naturel au tarif réglementé, en moyenne sur l'année 2018 (source : site Internet CRE).

Facture type d'un client résidentiel

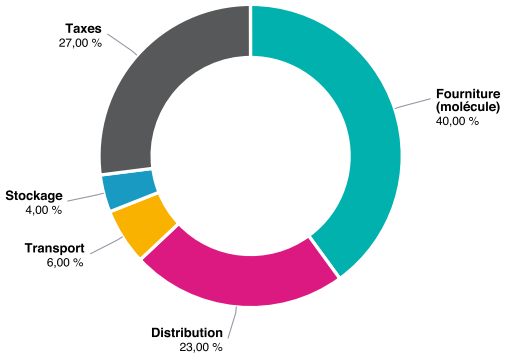

Prix moyen annuel des principales énergies de chauffage

Le gaz naturel est une des énergies les plus compétitives. Pour suivre l'évolution des prix des énergies, GRDF met à disposition de tous les clients sur son site Internet un outil interactif présentant un « baromètre » de ces prix : projet-gaz.grdf.fr/comparaison-prix-energies

Ci-dessous, le comparatif annuel sur une moyenne d'octobre 2017 à septembre 2018.
Source : Données du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (bases de données du SDES et de la DGEC).

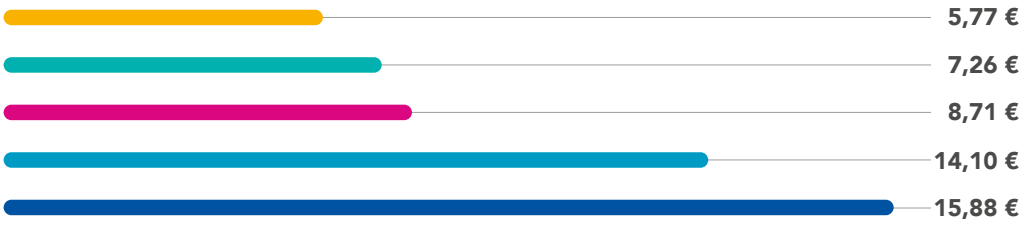

Bois granulés en vrac
Prix complet de 100 kWh PCI (livraison Vrac de 5 tonnes à 50 km). Source : CEBB/Propellet

Gaz naturel
Prix complet de 100 kWh PCI au tarif B1, 3 usages. Consommation annuelle de 23,26 MWh PCS.

Fioul domestique
100 kWh PCI de FOD, au tarif C1 (livraison de 2000 à 5000 litres). PCI 11,8 kWh/litre.

Propane
100 kWh PCI de propane en citerne. Hors mise à disposition et entretien de citerne et compteur.

Électricité
Prix complet de 100 kWh PCI (puissance 12 kVa double tarif). Consommation de 13 MWh dont 5 MWh en heures creuses.

6.2 Une organisation à votre service

L'organisation de GRDF

L'organisation de GRDF est composée d'un niveau national, regroupant des activités d'expertise et des fonctions supports, et d'un ancrage local basé sur six régions, dénommées « régions GRDF ». Ces deux niveaux d'organisation sont complémentaires pour mener à bien des actions mutualisées sur toute la France

Au National

- Les experts métiers
    - Acheminement & gestion de la clientèle
    - Technique industrielle & Développement de l'utilisation du réseau de gaz naturel
    - Concessions et nouveaux usages du gaz (filière biométhane, Gaz Naturel Véhicule...)
- Les fonctions support : Système d'informations, Ressources humaines, Finance & controlling

Dans chacune des 6 régions GRDF

- Direction Réseaux
    - Concevoir et construire au meilleur coût le réseau des collectivités
    - Exploiter et maintenir le réseau en maîtrisant les coûts et en assurant sa sécurité
    - Valoriser le patrimoine gazier des collectivités

    - Planification d'opérations de relevé et relation avec les prestataires
    - Planification, optimisation et réalisation des interventions (clients, fournisseurs)
- Direction Clients-Territoires
    - Être au plus près des problématiques locales en matière d'énergie
    - Promouvoir l'utilisation performante du gaz naturel
    - Satisfaire les clients au quotidien
    - Gérer la relation avec les fournisseurs
- Direction Fonctions Supports : Communication, Controlling, Autres fonctions d'appui
- Unités Services Régionaux (USR) : Ressources humaines (contrat de travail), Informatique et télécoms, Immobilier, Logistique

Avec l'arrivée des compteurs communicants et des énergies renouvelables électricité et gaz, les deux concessionnaires, GRDF et ENEDIS, ont décidé de faire évoluer l'organisation des interventions clientèle réalisées jusqu'à maintenant par les UCF au sein du Service Commun.

Les activités liées au réseau (dépannage) et à la clientèle (interventions) sont, à partir du 1er janvier 2018, spécialisées par énergie. Les activités gazières sont regroupées au sein d'une même entité appelée Agence d'Intervention (AI). 63 AI couvrent la zone de desserte de GRDF.

L'objectif de cette évolution de l'organisation est triple :

- renforcer le professionnalisme gazier orienté client,
- ancrer la proximité avec les autorités concédantes et les collectivités,
- moderniser les outils de programmation des interventions pour un service plus efficient.

Les engagements de GRDF en matière de sécurité restent inchangés, en particulier la capacité d'intervention en moins d'une heure.

Au sein des territoires, des agences locales portent les missions de GRDF.

Des agences locales

→ Relations Collectivités Territoriales.
Votre interlocuteur de proximité
→ Travaux
→ Exploitation
→ Gestion Clientèle

Le maillage local de GRDF s'appuie sur des agences régionales et des services nationaux.

Des agences régionales

- Acheminement
- Relations Collectivités Territoriales
- Développement
- Patrimoine
- Travaux
- Exploitation
- Services Supports

Des services nationaux

- Agence diagnostic qualité gaz
- Unités Urgence Sécurité Gaz
- Service comptabilité
- Directions fonctionnelles

La politique RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise)

En construisant son Projet d'Entreprise, GRDF a souhaité aborder deux questions majeures : la place du gaz dans la transition énergétique, et son rôle dans la société actuelle. Aujourd'hui, les attentes de la société civile envers les entreprises sont de plus en plus fortes, poussant ces dernières à s'investir sur les grands enjeux d'un monde en pleine mutation, en particulier dans le secteur de l'énergie, et à viser une performance globale, aussi bien économique qu'extra-financière : sociale, sociétale et environnementale.

Pour répondre à ces attentes, GRDF s'est doté d'une politique RSE composée de 7 engagements forts, articulés autour de 3 axes stratégiques : «viser l'excellence opérationnelle», «faire du gaz une énergie d'avenir» et «construire ensemble».

Pragmatiques et concrets, co-construits avec l'ensemble des métiers et des collaborateurs de GRDF, ces engagements RSE (et les objectifs associés) sont en prise directe avec les activités et le quotidien d'un gestionnaire de réseau responsable. L'organisation régionale et locale de GRDF est la première garante de l'intégration du développement durable dans les activités de l'entreprise.

Les actions lancées sont menées à deux niveaux :

- au service de la collectivité, en proposant des solutions pour la transition énergétique des territoires : développement du gaz vert et de la mobilité durable, déploiement d'outils de performance énergétique et de maîtrise de l'énergie, transformation du réseau de distribution de gaz naturel en outil de

pilotage de la transition énergétique,
- au service de la société civile, en mettant en œuvre au quotidien des actions locales de lutte contre la précarité énergétique, d'insertion sociale et professionnelle et de limitation des impacts environnementaux.

Les achats responsables

Conformément aux engagements de son Projet d'Entreprise, GRDF mène une politique d'achats responsables en se donnant pour missions d'associer ses fournisseurs et prestataires à ses objectifs RSE, et de développer ses relations avec le secteur protégé dans ses activités.

En particulier, GRDF collabore à l'économie des territoires en faisant appel à des PME implantées localement et des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT). En 2018, sur le département Gironde, GRDF a fait travailler 3 ESAT du département.

Les chiffres clefs de GRDF

Le plus long réseau de gaz naturel en Europe

200 715 km
de réseau de gaz naturel, soit plus de 5 fois le tour de la terre

286 TWh
de gaz naturel acheminé corrigé du climat

973 millions d'€
investis pour développer, entretenir et exploiter le réseau

1 million d'€
consacré chaque jour à la sécurité du réseau

Une entreprise dynamique

11 475
collaborateurs

432
embauches en CDI

662
alternants vont être formés chez GRDF

3,477
milliards d'€
de chiffre d'affaires

Un vecteur d'énergie au service des territoires

11 millions de clients
en France

9 557 communes
desservies par le réseau de distribution de gaz naturel

77 % de la population
habite une commune desservie en gaz par GRDF

330 stations GNV
raccordées sur le réseau GRDF

70 sites
d'injection de biométhane exploités dans le réseau GRDF

6.3 Les outils digitaux à votre disposition

Ma Concession Gaz, le portail digital de votre concession

Accessible sur www.grdf.fr, Ma Concession Gaz est un portail réservé aux collectivités concédantes. Cet espace digital vous permet d'accéder de façon sécurisée aux documents de votre concession, tels que le contrat de concession et ses éventuels avenants, ou les comptes rendus annuels d'activité. Ces derniers vous sont proposés en format digital et en version imprimable (pdf).

Le portail Ma Concession Gaz propose aussi des outils pratiques et des services interactifs comme l'affichage dynamique du réseau ou un comparateur des énergies. Votre espace collectivité vous informe également en temps réel sur les coupures d'alimentation en gaz, via le service « InfoCoupure ». Ce service permet de visualiser sur une carte les incidents en cours et les détails associés (date de déclenchement, impact estimé, délai prévisionnel de rétablissement). « InfoCoupure » offre aussi la possibilité d'être notifié en temps réel, via envoi de mail et/ou de sms, sur la mise à jour des informations d'intervention.

L'espace Ma Concession Gaz dispose enfin d'une plateforme de données vous permettant de visualiser et télécharger les informations détaillées relatives au patrimoine et à l'activité de GRDF sur votre territoire : données techniques, patrimoniales, clientèle et économiques.

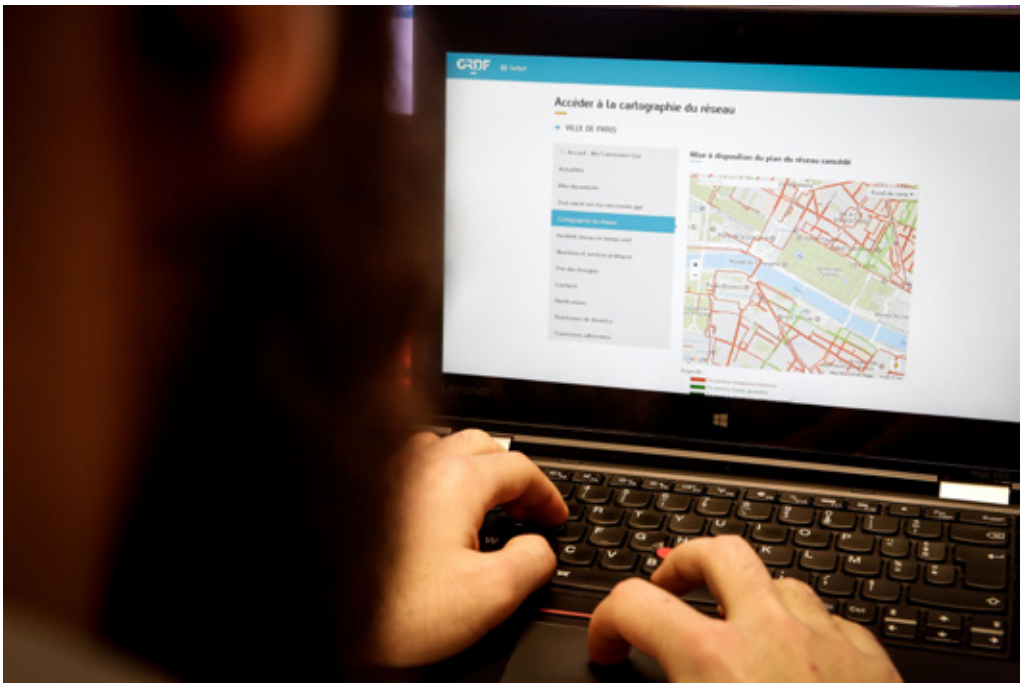

L'application mobile Mon réseau Gaz

Mon réseau Gaz est une application mobile développée par GRDF pour suivre l'actualité de votre réseau de gaz naturel.

Téléchargeable gratuitement sur les stores d'applications (App Store & Google Play Store) et compatible avec tous types de smartphones, elle vous accompagnera au quotidien. La première utilisation de cette application nécessite la saisie d'un code d'authentification, envoyé par GRDF et propre à votre collectivité.

Vous trouverez sur Mon réseau Gaz un large panel d'informations et de services comme vos contacts privilégiés, la cartographie de votre réseau, l'information en temps réel sur les coupures en gaz et des éléments de réponse à toutes les questions que vos administrés peuvent vous poser. Vous avez également la possibilité de déclarer en temps réel aux équipes de GRDF d'éventuelles anomalies (ex : coffret abîmé, enrobés problématiques...).

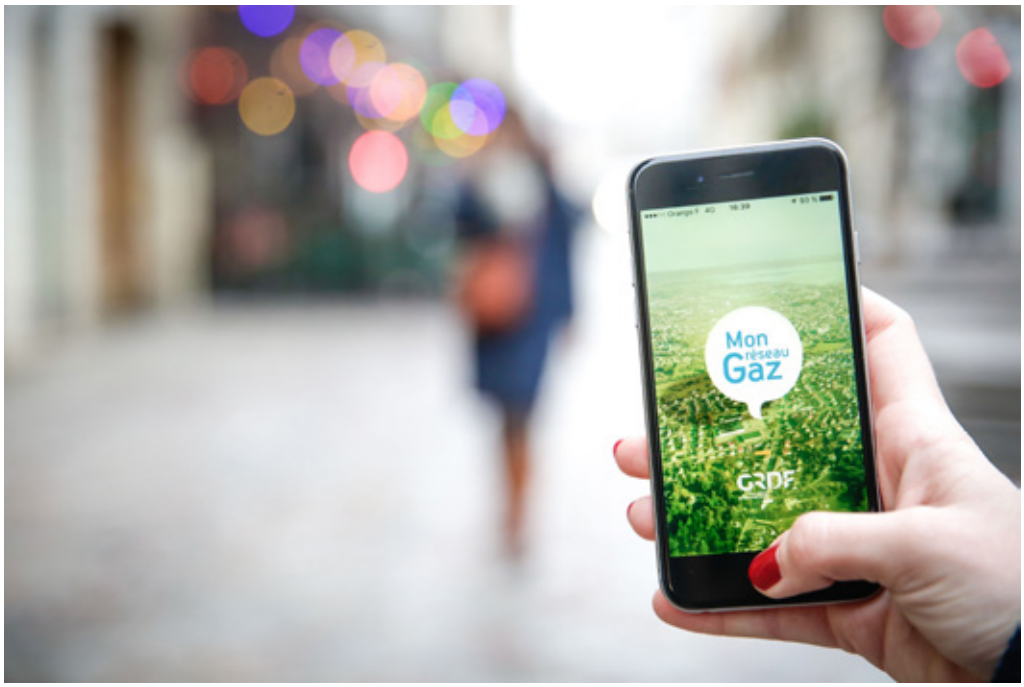

VANNE
ARRET GAZ

Lexique

Lexique

Branchement
Tuyauterie reliant une canalisation du réseau de distribution au Poste de Livraison ou, en l'absence de Poste de Livraison, au compteur. Quand celui-ci alimente un immeuble avec plusieurs logements c'est un « Branchement Collectif », dans tous les autres cas il s'agit d'un « Branchement Individuel ».

Branchement particulier
Le branchement particulier est la partie située juste en amont du compteur et qui permet de le raccorder aux parties de l'installation commune (conduite d'immeuble, conduite montante, conduite de coursive, nourrice de compteur).

Catalogue des prestations
Liste des prestations disponibles pour le client et/ou le fournisseur, établie par GRDF et publiée sur le site www.grdf.fr.

Compteur
Appareil de mesure du volume de gaz livré au client. Selon le cas, il fait partie du Dispositif Local de Mesurage ou le constitue.

Concentrateur
Le concentrateur est un matériel assurant le relais entre les compteurs et les systèmes d'information de GRDF.

Conditions standard de livraison (CSL)
Les Conditions Standard de Livraison (CSL) s'appliquent au client dont l'index au compteur est relevé semestriellement, quel que soit le débit maximum du compteur. Plus d'informations : Catalogue des prestations de GRDF, chapitre « Conditions générales ».

Conduite d'immeuble (CI)
La conduite d'immeuble est une tuyauterie qui peut être uniquement à l'intérieur de l'immeuble ou en partie à l'extérieur lorsque le coffret gaz est situé à distance de l'immeuble desservi.

Conduite montante (CM)
La conduite montante est une tuyauterie verticale pour la plus grande partie, raccordée à la conduite d'immeuble et alimentant les différents niveaux de l'immeuble.

Contrat d'acheminement
Contrat signé entre le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) et un fournisseur d'énergie, en application duquel le GRD achemine le gaz naturel vers le client final.

Contrat de fourniture
Contrat signé entre le client final et un fournisseur d'énergie de son choix, en application duquel celui-ci lui facture sa consommation de gaz naturel.

Contrat de livraison direct (CLD)
Le Contrat de Livraison Direct (CLD) est conclu avec GRDF par un client dont l'index au compteur est relevé mensuellement, et lorsque le débit maximum du compteur est supérieur à 100 m^3/h. Il se substitue aux Conditions Standard de Livraison (CSL). Plus d'informations : Catalogue des prestations de GRDF, chapitre « Conditions générales ».

Degré-jour (de chauffe)
Il correspond à la différence entre la température à partir de laquelle on considère que l'on commence à chauffer (16°C) et la température extérieure. De fait, un degré-jour de chauffe ne peut être que positif, quand celui-ci est à zéro la température est au-dessus de 16°C. Par exemple, s'il fait -4°C le degré-jour correspondra à 20.

Dispositif de mesurage
Ensemble des équipements de mesure, de calcul et de télétransmission localisés à l'extrémité aval du réseau de distribution, utilisé par le Distributeur pour déterminer les quantités livrées au point de livraison et leurs caractéristiques.

Fournisseur
Prestataire titulaire d'une autorisation délivrée par le Ministère chargé de l'énergie, qui vend une quantité de gaz au client en application d'un contrat de fourniture.

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)
Le gaz naturel est transporté par grandes quantités et sur de longues distances par le Gestionnaire du Réseau de Transport (GRT). Sur le territoire concédé, il est ensuite acheminé vers les clients finaux par GRDF, le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) communément désigné « distributeur ».

GNV
Utilisation du gaz naturel comme carburant. C'est le même gaz que celui utilisé pour le chauffage ou la cuisson. Le GNV existe sous deux états : liquide (GNL) ou comprimé (GNC).

Installation intérieure
L'installation intérieure du client commence à l'aval du compteur. Dans le cas des conduites montantes sans compteur individuel, elle commence à l'aval du robinet de coupure individuel.

Normo mètre cube (Nm^3)
Quantité de gaz sec (exempt de vapeur d'eau) qui occupe un volume d'un mètre cube.

Lexique

Poste d'injection
Equipement clef de l'intégration du biométhane au réseau GRDF. Il permet, en aval du méthaniseur et de l'épurateur du producteur, d'odoriser, de contrôler, de compter et d'injecter le gaz dans le réseau de distribution local.

Poste de livraison
Installation située à l'extrémité aval du réseau de distribution, assurant généralement, outre la mesure, le calcul et la télétransmission d'éléments permettant de déterminer les quantités livrées au point de livraison, les fonctions de détente et de régulation de pression.

Pouvoir Calorifique Supérieur (PCS)
Quantité de chaleur (en KWh) dégagée par la combustion complète d'un mètre cube de gaz sec donné dans l'air, à une pression constante (1,01325 bar) et à une température initiale de zéro celsius.

Pression de livraison
Pression relative du gaz au point de livraison.

Quantité acheminée
Quantité de gaz naturel livrée au point de livraison déterminée par relevé du compteur. En cas de dysfonctionnement du compteur, la quantité consommée peut être corrigée. En cas d'absence du client sur compteur inaccessible, la quantité acheminée est estimée.

Réseau de distribution
Le réseau de distribution est composé des ouvrages de distribution qui permettent au Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRDF) d'acheminer le gaz naturel jusqu'aux clients finals (résidentiels, entreprises ou commerces).

Réseau BP
Le Réseau BP (Basse Pression). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 19 et 21 millibars.

Réseau MPA / MPB
Le Réseau MPA (Moyenne Pression de type A) et MPB (Moyenne Pression de type B) représente 95% du réseau de distribution sur le territoire national. La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 0,4 bar et 4 bars.

Réseau MPC
Le Réseau MPC (Moyenne Pression de type C). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 4 et 25 bars.

Compte rendu d'activité de concession 2018

AMBARES-ET-LAGRAVE

Directeur de publication : Jérôme Chambin

Rédacteurs : Cécile Nivaud, Emilio Soba, Louis-Philippe Martim

Crédit photos : Grégory Brandel
Compte rendu d'activité créé par la Solution Paddix® (www.paddix.com)
Réalisé par IDIX - www.idix.fr

GRDF
GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

" Choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il devient de plus en plus vert

Aujourd'hui près d'une cinquantaine de sites injectent du gaz vert sur l'ensemble des réseaux de gaz français et près de 400 projets sont à l'étude. Produit à partir de déchets issus notamment de cultures agricoles, d'effluents d'élevages et de déchets ménagers, le biométhane offre une énergie plus responsable pour se chauffer, cuisiner et se déplacer. L'ambition est d'injecter 30% de gaz renouvelable dans les réseaux en France d'ici à 2030.

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il offre une mobilité moins polluante

Le Gaz Naturel Véhicule (GNV) permet d'améliorer la qualité de l'air, de préserver l'environnement et de réduire les nuisances sonores. Moins polluant, il offre une solution alternative aux carburants traditionnels : réduction de 95% les émissions de particules fines et de 50% les oxydes d'azote par rapport à la norme Euro VI. Aujourd'hui plus de 20 millions de véhicules roulent déjà au GNV et au BioGNV dans le monde.

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il est moderne et connecté

Le gaz répond aux nouveaux modes de consommation. Performants et connectés, le réseau de distribution et les équipements au gaz naturel offrent des fonctionnalités adaptées aux nouveaux usages et contribuent à l'atteinte des objectifs que s'est fixés la France en matière de performance énergétique.

Le gaz c'est l'avenir et il faut le dire

C'est tout l'enjeu de la nouvelle signature de GRDF, « choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir ». Des mots forts qui traduisent la conviction que le gaz est une énergie indispensable à un mix énergétique équilibré qui répond aux attentes des consommateurs et des territoires.

CHOISIR LE GAZ
C'EST AUSSI
CHOISIR L'AVENIR

GRDF

GAZ RÉSEAU
DISTRIBUTION FRANCE

QUEL QUE SOIT
VOTRE FOURNISSEUR

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

GRDF, Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 euros. Siège social : 6 rue Condorcet, 75009 Paris. RCS Paris 444 786 511

GRDF
GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Compte rendu d'activité de concession 2018

BORDEAUX MÉTROPOLE

AMBES

L'édito

Depuis 2016, la loi NOTRe a redécoupé les régions administratives françaises et en a élargi le champ de compétences, permettant désormais aux territoires de définir leurs politiques, notamment en matière énergétique. Désormais, les visions sont plus décentralisées et plus intégrées aux grands enjeux des territoires : mobilité, qualité de l'air, précarité, empreinte économique locale. Dans ce contexte, et pour vous accompagner toujours plus efficacement, nous nous devions de repenser notre découpage territorial.

GRDF compte, depuis le 1er janvier 2019, 6 grandes régions gazières en cohérence avec les nouvelles régions administratives françaises.

Au plus près des enjeux locaux, nous travaillons chaque jour pour vous proposer une énergie plus sûre, plus propre, plus respectueuse de la qualité de l'air et produite localement. A cet égard, je pense notamment au biométhane, un gaz renouvelable produit à partir de déchets provenant de l'agriculture, de l'industrie agroalimentaire et des collectivités. Le biométhane connaît un formidable essor avec près de 80 sites en service à fin 2018. Je pense également à la mobilité grâce au GNV et BioGNV, ainsi qu'aux compteurs communicants en cours d'installation chez nos 11 millions de clients.

En 2019, GRDF poursuit ses actions en faveur d'un réseau toujours plus fiable, plus sûr et un gaz de plus en plus renouvelable. Chez GRDF, nous investissons 1 million d'euros chaque jour pour la sécurité du réseau, et nous réalisons 300 000 actes de maintenance par an. La sécurité est le socle de l'activité de GRDF, ça l'a toujours été et ça le sera toujours.

Nous serons toujours et chaque jour à vos côtés pour vous accompagner dans la transition énergétique de votre territoire, convaincus que «choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir».

" Choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir

Édouard Sauvage,
Directeur Général de GRDF

Sommaire

01 **L'essentiel de votre concession** 6

Les chiffres clefs de votre concession 8
Vos interlocuteurs privilégiés 10
Votre contrat de concession 11

02 **L'activité au quotidien** 12

Les clients et leurs usages 14
Les services et les prestations 18
L'activité de comptage 20
L'écoute client 24
La chaine d'intervention 31
La sécurité du réseau 37

03 **Le patrimoine de votre concession** 44

Vos ouvrages 46
Les chantiers 53
Les investissements 56
La valorisation de votre patrimoine 63

04 **Le compte d'exploitation** 68

La synthèse du compte d'exploitation 70
Les recettes 73
Les charges 77
L'équilibre financier 85

05 **La transition énergétique** 92

Le gaz vert 94
La mobilité durable 96
Les données au service de la maitrise de l'énergie 98

06 **GRDF & vous** 100

La distribution du gaz, une mission de service public 102
Une organisation à votre service 107
Les outils digitaux à votre disposition 112

NPL12/110 G4
No. 31 16 B1 001260 12
Propriété inaliénable
GE Oil & Gas
2016
GRDF

01

L'essentiel de votre concession

1.1 Les chiffres clefs de votre concession 8

1.2 Vos interlocuteurs privilégiés 10

1.3 Votre contrat de concession 11

1.1 Les chiffres clefs de votre concession

Clientèle

726
Nombre de clients

4
Nombre de premières mises en service clients

15 GWh
Quantités de gaz acheminées

92,7%
Taux de satisfaction accueil dépannage gaz / exploitation maintenance (région)

2
Nombre de réclamations

89,9%
Taux de demandes fournisseurs traitées dans les délais

Contrat

2024
Année d'échéance du contrat

30
Durée du contrat

28/03/1994
Date d'entrée en vigueur du contrat

Économie

3 734 €
Redevance R1 versée

26 694 €
Investissements réalisés sur la concession

220 960 €
Recettes acheminement et hors acheminement

Maintenance et sécurité

100%
Taux de visites réalisées sur les robinets

15
Nombre d'interventions de sécurité gaz

15
Nombre d'incidents

Patrimoine

14,77 km
Longueur totale de canalisations

696
Nombre de compteurs résidentiels actifs

1.2 Vos interlocuteurs privilégiés

Maïlys HUET
Directrice Territoriale
06 69 52 79 17
mailys.huet@grdf.fr

1.3 Votre contrat de concession

GRDF est lié aux autorités concédantes par un contrat de concession qui précise les conditions d'exploitation du service public de la distribution de gaz naturel et les engagements contractuels des deux parties pendant la durée du contrat.

Date d'entrée en vigueur du contrat : 28/03/1994

Durée d'application : 30 ans

02

L'activité au quotidien

2.1 Les clients et leurs usages 14

2.2 Les services et les prestations 18

2.3 L'activité de comptage 20

2.4 L'écoute client 24

2.5 La chaine d'intervention 31

2.6 La sécurité du réseau 37

2.1 Les clients et leurs usages

Les clients et les consommations sur la concession

GRDF achemine le gaz naturel via le réseau de distribution pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente réalisée par le fournisseur d'énergie.

Le nombre de clients correspond, depuis 2017, au dénombrement des clients ayant un contrat de fourniture actif et ayant consommé sur l'année. Cette méthode de calcul permet d'avoir une meilleure cohérence avec les quantités de gaz naturel consommées sur l'année.

Les quantités de gaz naturel livrées aux clients sont déterminées lors des relevés périodiques ou de relevés ponctuels. Les volumes mesurés par les compteurs sont convertis en énergie par application d'un coefficient thermique. Les relevés périodiques ont lieu :

- chaque jour pour les clients avec l'option tarifaire T4 ou TP,
- chaque mois pour les clients avec l'option tarifaire T3,
- chaque semestre pour les clients avec l'option tarifaire T1 ou T2.

Lorsque GRDF ne peut pas accéder au compteur pour le relevé périodique, les quantités livrées sont déterminées à partir d'un index auto-relevé par le client ou d'une estimation sur la base d'un historique de consommation. De même, l'index utilisé lors de certains événements contractuels peut être un index auto-relevé ou un index calculé sur la base du dernier index connu et d'un historique de consommation. Enfin, dans le cas d'un dysfonctionnement du comptage, les quantités livrées sont déterminées au moyen d'une estimation.

Afin de donner une image des quantités acheminées sur l'année civile écoulée, il est nécessaire, pour les clients dont les compteurs ne sont pas relevés à une fréquence mensuelle ou journalière, d'utiliser une méthode de reconstitution de ces quantités sur la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre.

Votre interlocuteur GRDF est à votre disposition pour toute information complémentaire sur la méthode de reconstitution des quantités acheminées.

Les clients et la consommation par secteur d'activité
Le nombre de clients de la concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par secteur d'activité.

Evolution du nombre de clients par secteur d'activité

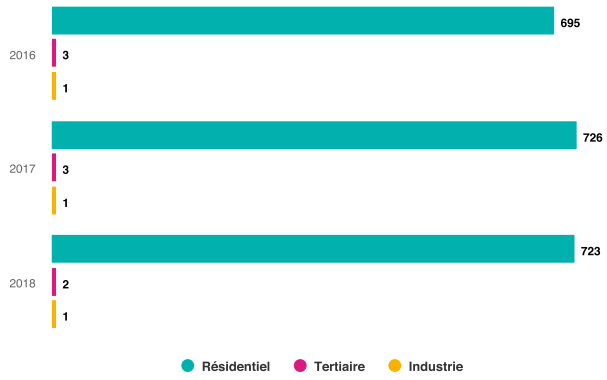

sur votre concession

En 2018, le nombre total de clients sur votre concession est de 726. Ce nombre était de 730 en 2017, et de 699 en 2016.

Evolution des quantités de gaz acheminées (en MWh) par secteur d'activité

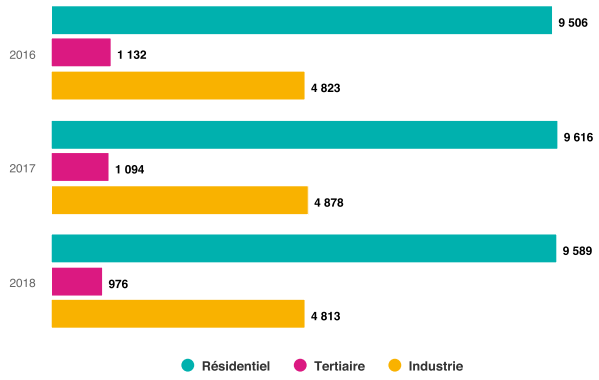

sur votre concession

En 2018, la quantité totale de gaz acheminé sur votre concession est de 15 GWh. Cette quantité était de 16 GWh en 2017, et de 15 GWh en 2016.

Les clients et les consommations par tarif d'acheminement

Le nombre de clients de la concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par tarif.
Vous trouverez la description des tarifs d'acheminement dans le chapitre 6.

Evolution du nombre de clients par tarif

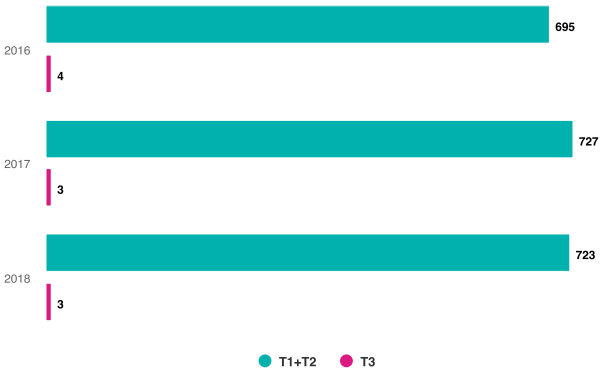

sur votre concession

Evolution des quantités de gaz acheminées (en MWh) par tarif

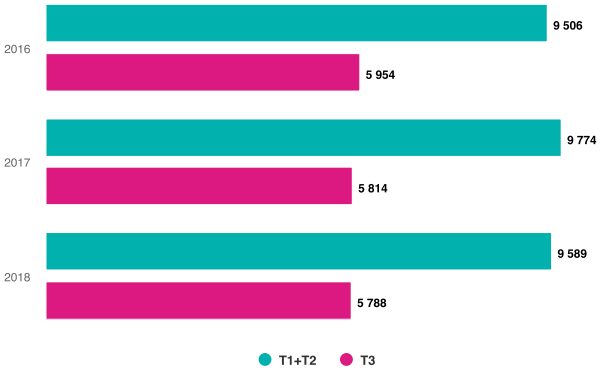

sur votre concession

L'efficacité énergétique du réseau

L'efficacité énergétique et la sécurité du réseau sont étroitement liées et constituent deux priorités essentielles tant pour GRDF que pour les autorités concédantes. Les émissions de méthane sur les ouvrages concédés ont principalement pour origine les incidents et les dommages aux ouvrages causés par des tiers.

GRDF observe l'évolution de ces émissions de méthane au niveau national. Ainsi, sur la période 2012-2018, on estime que les émissions fugitives ont baissé de 18% grâce à l'ensemble des actions volontaires menées par GRDF sur la conception des réseaux, la modernisation de la cartographie et la sensibilisation des entreprises de travaux publics notamment.

À titre de comparaison, le réseau exploité par GRDF se classe au plus bas niveau d'émissions fugitives en Europe, avec 0,12% de pertes estimées.

BIOGAZ

2.2 Les services et les prestations

Les prestations et services réalisés par GRDF sont définis dans le catalogue des prestations, lui-même fixé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE). Le catalogue des prestations est consultable sur le site **www.grdf.fr**

Les principales prestations réalisées

À la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel, GRDF réalise :

- des prestations comprises dans le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture,…),
- des prestations payantes, facturées à l'acte ou périodiquement suivant leur nature (mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux,…).

Principales demandes de prestations réalisées			
	2018	2017	2016
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	98	116	103
Mise hors service (initiative client ou fournisseur)	58	79	63
Intervention pour impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement)	0	4	28
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	51	61	52
Demande d'intervention urgente ou express par rapport au délai standard	6	9	9
Déplacement vain	3	5	1
1ère mise en service	4	17	27

Taux de respect du délai catalogue des demandes reçues des fournisseurs

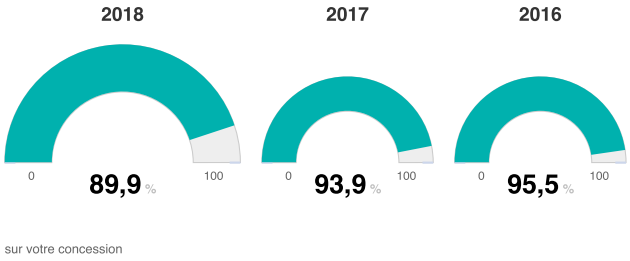

sur votre concession

Taux de raccordement dans les délais catalogue

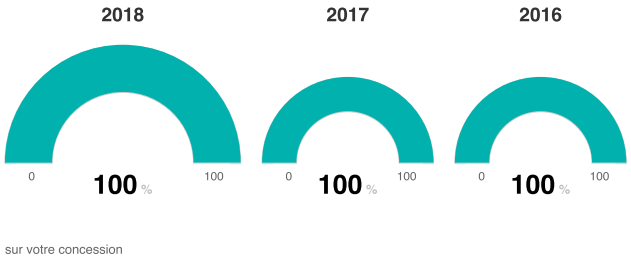

sur votre concession

En 2018, sur votre concession, 4 premières mises en service clients ont été effectuées, correspondant à autant de nouveaux raccordements suite à une demande fournisseur.

2.3 L'activité de comptage

Le relevé des compteurs

Le relevé des compteurs par GRDF est aujourd'hui séparé entre les gros consommateurs (environ 100 000 relevés à distance sur un rythme mensuel ou journalier), et le reste des clients (10 millions environ) dont le relevé est organisé sur un rythme semestriel.

Le relevé semestriel est réalisé par des entreprises prestataires, qui se rendent chez tous les clients disposant d'un compteur. Si le client a souscrit un contrat de fourniture avec un fournisseur, on parle de compteur actif. Si le client n'a pas de contrat avec un fournisseur, on parle de compteur inactif. GRDF relève les compteurs dans les deux cas, notamment pour vérifier l'absence de consommation irrégulière des compteurs inactifs.

La qualité du relevé des comptages

Les indicateurs de mesure tiennent compte de l'arrivée des compteurs communicants, qui viennent améliorer le relevé du comptage, en particulier pour certains compteurs inaccessibles.

Le « taux de relevés sur index réels », consolidé du télérelevé des nouveaux compteurs communicants, est de 99,6% pour votre concession.

L'indicateur « taux de relevés corrigés » correspond au nombre d'index corrigés rapporté au nombre de compteurs non communicants relevés. Il est de 0,2% sur votre concession.

Le « taux d'absence au relevé 2 fois et plus sur compteurs inaccessibles au relevé » concerne les compteurs non communicants et correspond au nombre de compteurs inaccessibles qui n'ont pas pu être relevés suite à l'absence du client, rapporté au nombre de compteurs inaccessibles devant faire l'objet d'un relevé du fait d'une précédente absence du client. Ce taux sur votre concession est de 0%.

Ces indicateurs sont conçus pour rendre compte de la qualité du service de relevé, en cohérence avec le déploiement des compteurs communicants, qui constitueront l'essentiel du parc de compteurs d'ici 2024.

L'accessibilité des compteurs

La majorité des compteurs est accessible sans nécessiter la présence du client. Dans le cas d'un compteur inaccessible (situé dans le logement du client), un rendez-vous client est nécessaire pour collecter l'index, et une annonce du passage du releveur est faite au préalable. Le client aura la possibilité, s'il ne peut pas être présent lors du passage du releveur, de fournir un auto-relevé qu'il pourra transmettre à GRDF.

Au niveau national, le taux d'accessibilité des compteurs s'élève à 80,31%.

Evolution du nombre de compteurs accessibles et inaccessibles

sur votre concession

En 2018, sur votre concession le nombre de compteurs est de 720. En 2017, ce nombre était de 741 et de 746 en 2016.

Evolution du nombre de compteurs actifs et inactifs

sur votre concession

Taux d'accessibilité des compteurs résidentiels

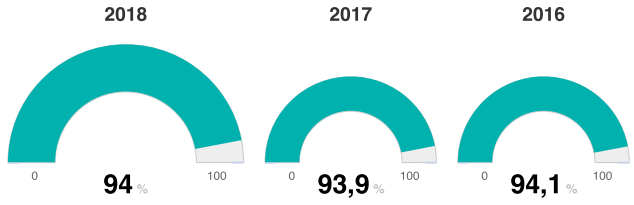

sur votre concession

L'organisation du relevé des compteurs évolue avec l'arrivée des compteurs communicants gaz qui réduisent, au fil de leur déploiement, la volumétrie du relevé à pied et amènent des évolutions profondes dans le pilotage de la qualité du comptage.

Le compteur communicant gaz de GRDF au service de la transition énergétique des territoires

Maîtriser la consommation d'énergie est l'un des grands enjeux pour réussir la transition énergétique dans les territoires. Les consommateurs sont prêts à en devenir acteurs, mais avant de maîtriser la consommation d'énergie, il faut d'abord la connaître et l'évaluer. C'est le rôle de Gazpar, le compteur communicant gaz de GRDF, dont le déploiement a débuté à grande échelle en 2017 et se poursuivra jusqu'en 2023.

En 2018, le déploiement a progressé dans les territoires
A fin 2018, plus d'un millier de communes avait démarré le déploiement programmé sur leur territoire. Le dialogue avec les parties prenantes locales s'est poursuivi tout au long de l'année afin d'accompagner l'installation des compteurs communicants gaz de GRDF dans les communes concernées. Ainsi, conformément à l'attendu, plus de 2,5 millions de dispositifs de comptage ont été installés en cumulé, à fin d'année. Le déploiement dit « par opportunités » réalisé à l'occasion d'interventions classiques de maintenance ou de mises en service a bénéficié à plus de 420 000 foyers. En parallèle, près de 4 400 concentrateurs ont été posés à fin 2018, assurant le relais entre les compteurs et les systèmes d'informations de GRDF. La majorité des communes raccordées au réseau de gaz naturel a signé une convention cadre d'hébergement pour permettre la pose de ces concentrateurs sur des bâtiments communaux.

En 2019, plus de 1 500 collectivités sont concernées par le déploiement programmé des compteurs communicants gaz de GRDF.

Au service des clients et de la collectivité, Gazpar facilite la maîtrise de l'énergie
Plus de 1,9 millions de compteurs étaient télé-relevés à fin 2018 permettant la mise à disposition des données quotidiennes de consommation aux clients, et mensuelles aux fournisseurs de gaz. La finalité de ces données est de permettre aux consommateurs de mieux maîtriser leurs consommations de gaz. Pour cela, la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'écosystème de la maîtrise de l'énergie (collectivités locales, fournisseurs d'énergie, sociétés de conseil en énergie, organismes de logement social, Agences Locales de l'Energie…) est déterminante.

Les consommateurs peuvent suivre gratuitement leur consommation journalière de gaz naturel depuis Mon Espace GRDF, espace privé et sécurisé sur grdf.fr. Ils ont également la possibilité d'accéder aux services des fournisseurs d'énergie, sous réserve de leur consentement pour disposer de la donnée quotidienne. De nouveaux services seront progressivement proposés par des tiers autorisés, grâce au projet GRDF ADICT de mise à disposition de données, sous forme de flux automatisé et adapté aux services digitaux.

Le déploiement des compteurs communicants gaz est l'opportunité, pour les acteurs de l'écosystème de la maîtrise de l'énergie, en particulier les collectivités, d'enrichir leurs démarches territoriales de planification et d'actions en faveur de la transition énergétique.

En 2018, sur votre concession 68 compteurs communicants ont été installés.

2.4 L'écoute client

Le Service Client GRDF

Le Service Client GRDF traite l'ensemble des appels (hors urgence sécurité gaz) concernant la demande de raccordement et le conseil en matière de solutions gaz naturel. Il est dédié à tous les clients, promoteurs, partenaires et fournisseurs.

Contactez nos conseillers du lundi au vendredi de 8h à 17h

N°Cristal 09 69 36 35 34
APPEL NON SURTAXE

83 751
appels tous motifs confondus sur votre région GRDF

Taux d'accessibilité de l'accueil téléphonique distributeur

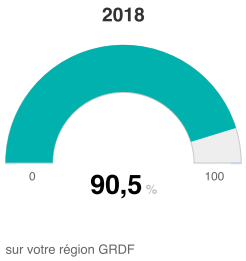

sur votre région GRDF

Satisfaction des collectivités locales
Comme chaque année, GRDF a réalisé une enquête de satisfaction auprès des collectivités locales desservies en gaz naturel. En 2018, plus de 1 000 élus et agents territoriaux se sont exprimés sur leur niveau de satisfaction et de confiance vis-à-vis de GRDF : 97% des collectivités interviewées sont satisfaites de GRDF.

L'image globale de GRDF demeure excellente, tout comme en 2017 : 97% des élus et fonctionnaires territoriaux interrogés déclarent avoir une bonne image de GRDF, 93% d'entre eux sont satisfaits des relations entretenues avec les interlocuteurs de GRDF et 89% font confiance à GRDF pour les accompagner dans les projets de biométhane sur leur territoire et pour développer l'usage du gaz dans les transports.
Lorsque l'on évoque le sujet des compteurs communicants gaz, ils sont 93% à déclarer faire confiance à GRDF pour agir en faveur de la maîtrise de l'énergie.

Le professionnalisme et la qualité des relations avec les équipes de GRDF sont fortement appréciés.
A l'attachement au gaz naturel s'ajoute la perception d'opportunités d'avenir comme la méthanisation. De plus en plus d'élus et de fonctionnaires territoriaux s'investissent dans le sujet de la transition énergétique. Ils visent d'une part la diversification énergétique et le développement d'énergies renouvelables avec des solutions décentralisées qui favorisent une indépendance énergétique. Et d'autre part, ils restent attachés à la desserte collective et publique du gaz par un concessionnaire dont l'expertise et la compétence sont saluées.

97% des collectivités interrogées sont satisfaites de GRDF

Les élus encouragent GRDF à les aider à s'approprier les opportunités offertes par le réseau et à les associer pour faire du réseau de gaz un outil essentiel de la transition énergétique. Ils attendent toujours plus de proximité et d'échanges avec GRDF pour les accompagner dans la réalisation de projets sur leurs territoires, pour nouer un véritable « partenariat pragmatique et territorial ».

Satisfaction des clients particuliers et professionnels
Un dispositif dématérialisé d'enquêtes de satisfaction est actif depuis 2015 qui permet, via des questionnaires en ligne, la mesure « à chaud » de la satisfaction des clients sur les prestations suivantes :

- Raccordement avec/sans extension au réseau (hors collectif) et première mise en service
- Modification de branchement
- Mise en service avec intervention
- Contact avec le Service Client
- Dépannage

90% de satisfaction, objectif du projet d'entreprise GRDF

Ces événements mettent en relation, physique ou à distance, les clients et les équipes de GRDF.
Les résultats de la satisfaction sur ces prestations ont progressé tant au niveau national qu'au niveau des régions de GRDF depuis 2015.
En vision nationale, sur 2018, certains items dépassent les 90% de satisfaction, objectif du projet d'entreprise GRDF à fin 2018.
Au-delà de la mesure, c'est le dispositif de rappel sous 3 jours des clients se déclarant « pas du tout satisfaits » qui soutient la démarche d'amélioration continue de GRDF. En 2018, toutes prestations confondues, il s'agit de près de 6 000 clients, ayant accepté de lever l'anonymat, qui ont pu être joints au téléphone et pour lesquels :

- Les raisons du mécontentement ont été identifiées
- Les explications ont été apportées
- Des mesures curatives ont été mises en œuvre, lorsque cela était possible

Ces clients saluent positivement cette initiative de rappel et, dans près de la moitié des cas, témoignent de leur satisfaction à l'issue de cette nouvelle interaction.

Taux de satisfaction des particuliers lors d'un raccordement (avec ou sans extension) - hors collectif

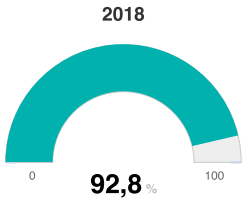

sur votre région GRDF

Taux de satisfaction des particuliers lors d'une mise en service avec intervention

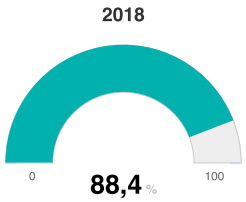

sur votre région GRDF

Taux de satisfaction des particuliers pour l'accueil distributeur

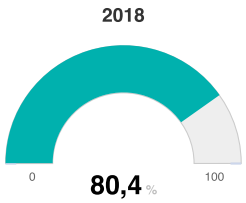

sur votre région GRDF

Taux de satisfaction des particuliers et professionnels pour l'accueil dépannage gaz / exploitation maintenance

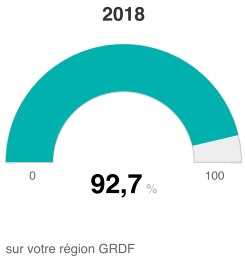

La gestion des réclamations émises par les fournisseurs pour le compte des clients

Le nombre de réclamations émises par les fournisseurs pour le compte des clients était en décroissance continue depuis 2013 avec une volumétrie en baisse de l'ordre de 10% par an entre 2014 et 2017.

Cependant l'année 2018 a été marquée par une rupture de cette tendance et une hausse de près de 40% des réclamations émises par les fournisseurs.

Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation :

- Des comportements propres à certains fournisseurs : des erreurs de procédures notamment sur les contestations d'index (non recours aux prestations de vérification de données de comptage avec/sans déplacement) ou des évolutions de pratiques de certains fournisseurs, qui ont tendance à déposer formellement plus de réclamations que précédemment ;
- Des problématiques organisationnelles ponctuelles : du fait de la mise en œuvre progressive au sein de GRDF de l'organisation mono-énergie ou de mouvements sociaux à mi-année ayant pu impacter localement les activités ;
- L'intensification du programme de déploiement de compteurs communicants :

des contestations d'index liées aux changements de compteurs (notamment du fait des déposes des anciens compteurs) et plusieurs incidents relatifs aux systèmes d'information de la chaîne de communication (calcul et/ou publication des données) impactant les relevés évènementiels et cycliques.

Ce dernier point, largement prépondérant dans cette évolution, est cependant à relativiser au regard du triplement du rythme de pose par rapport à 2017, avec environ 2,5 millions de compteurs posés à fin 2018 contre 700 000 à fin 2017, et tendra à disparaître avec la fin du déploiement.

A noter que malgré cette volumétrie en hausse, le délai de traitement sous 15 jours des réclamations émises par les fournisseurs n'a pas significativement évolué et se stabilise au dessus de 98%, avec un délai moyen de réponse de 7 jours.

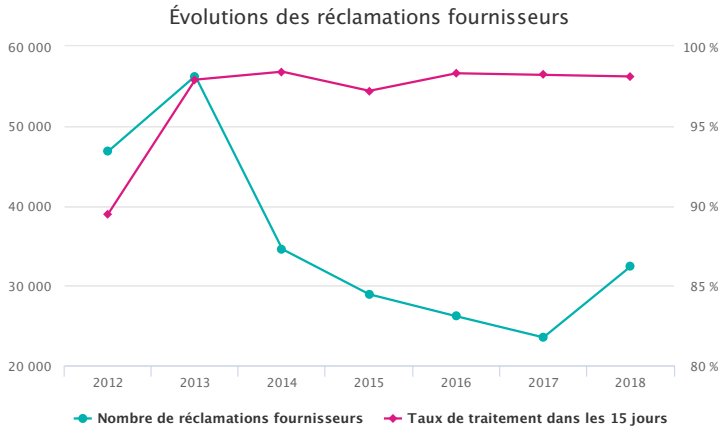

En 2018 sur votre maille régionale GRDF, le taux de réponse aux réclamations fournisseurs courantes sous 15 jours atteint 97,8%.

La gestion des réclamations directement émises par les clients

Les réclamations émises directement par les clients sont en augmentation de près de 90% entre 2017 et 2018.

Cette variation de la volumétrie des réclamations est la résultante de deux phénomènes :

- Une tendance générale à la hausse et progressive depuis 2014 ;
    - GRDF est plus connu des clients et ceux-ci l'interpellent directement sans passer par leur fournisseur d'énergie,
    - GRDF a fait évoluer son service Client en simplifiant et structurant son dispositif téléphonique et en modernisant son site www.grdf.fr où les contacts pour des demandes ou des réclamations y sont facilités. Le client est également mieux informé et mieux guidé dans son parcours réclamations,
    - Enfin une meilleure qualification des réclamations dans les outils de collecte permet d'en fiabiliser le dénombrement.
- Une intensification en 2018 du déploiement des compteurs communicants.

A iso périmètre, c'est-à-dire sans tenir compte des réclamations associées au déploiement

des compteurs communicants, la volumétrie des réclamations est en augmentation de 20% par rapport à 2017.
Le nombre de réclamations liées à ce déploiement généralisé est à relativiser. En effet, avec plus de 1,9 millions de compteurs installés en 2018, seul 1% des interventions a fait l'objet d'une réclamation.

Les délais de traitement de ces réclamations sont en baisse avec près de 97% de réponses apportées en moins de 30 jours.

Retrouvez ci-dessous l'évolution des réclamations clients directes, au niveau national.

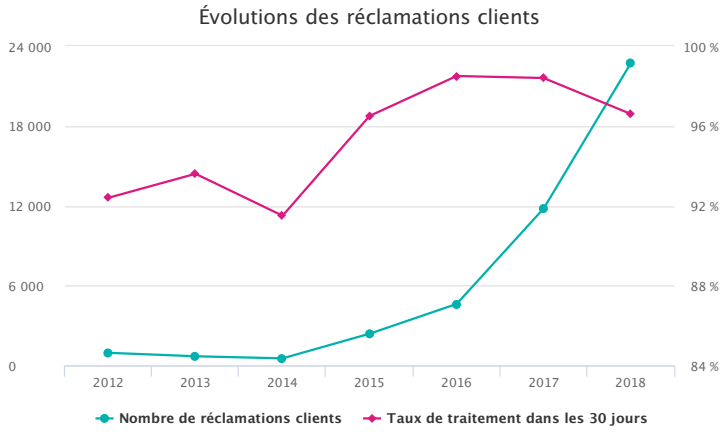

Les réclamations sur votre concession

Les réclamations émises par les clients se répartissent en plusieurs catégories :

- « Accueil » : accueil acheminement, livraison / gestion des demandes,
- « Conduite » : conduite et surveillance du réseau,
- « Comptage » : données de comptage (hors compteurs communicants),
- « Prestations » : gestion et réalisation des prestations,
- « Cpt. Com. » : données de comptage liées aux compteurs communicants,
- « Autres ».

Répartition des motifs de réclamations en 2018

sur votre concession

Evolution du nombre de réclamations par motif

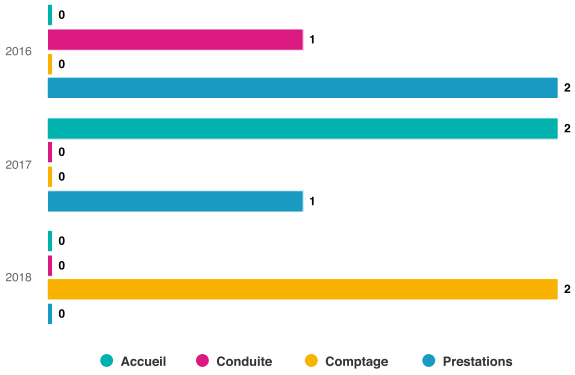

sur votre concession

En 2018, le nombre total de réclamations sur votre concession est de 2. Ce nombre total était de 3 en 2017, et de 3 en 2016.

En 2018 sur votre concession, le taux de réponse sous 30 jours aux réclamations (tous émetteurs confondus) s'élève à 100%.

2.5 La chaine d'intervention

Les appels de tiers sur votre concession

Lorsqu'un tiers appelle pour signaler une odeur ou un manque de gaz, l'appel est pris en charge par l'Urgence Sécurité Gaz qui qualifie l'appel puis décide de l'opportunité de déclencher, ou pas, une intervention. Dans 98% des cas, l'intervention ne nécessite pas une coordination complexe. Dans 2% des cas, une Procédure Gaz Renforcée est déclenchée.

- Plus d'un million d'appels sont traités chaque année par les 130 salariés des trois sites GRDF garantissant un traitement des appels 24h/24 et 7 jours/7, avec une traçabilité complète.
- Des lignes téléphoniques prioritaires sont réservées aux services d'incendie, de secours et aux entreprises de travaux ayant endommagé un ouvrage du réseau de distribution de gaz.

Les appels de tiers reçus sont répartis en « interventions de sécurité gaz » (fuites ou odeurs de gaz, incendies, explosions ou autres motifs de sécurité) et en « dépannages gaz » (manque de gaz et autres dépannages).

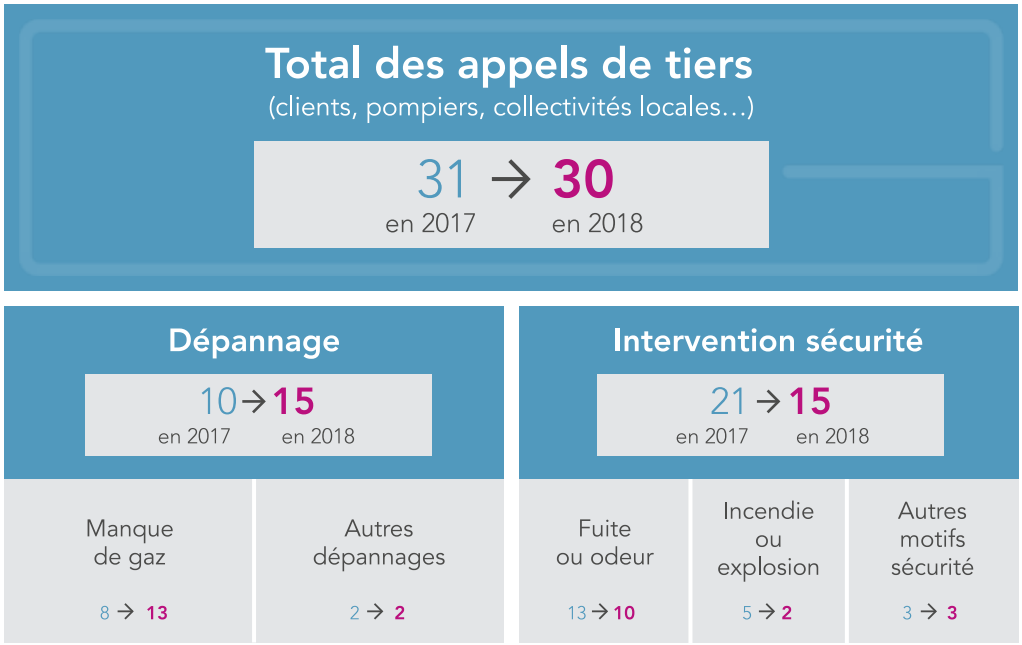

Les interventions de sécurité

Le délai d'intervention de sécurité suite à appel de tiers pour odeur de gaz fait l'objet d'un engagement dans le Contrat de Service Public signé avec l'État. Une attention particulière est apportée au suivi des interventions de sécurité.

Sur le département 33, le taux d'interventions en moins de 60 minutes est de 97,7%.

Les incidents sur votre concession

Les tableaux ci-après rassemblent l'ensemble des incidents ou anomalies survenus sur le territoire de votre concession, ainsi que leur répartition par nature, par siège, par cause et par type d'ouvrage.

Nombre total d'incidents

15 → **15**
en 2017 en 2018

Incidents, par nature

Manque de gaz ou défaut pression sans fuite	Fuite de gaz sans incendie ni explosion	Incendie et/ou explosion	Autres natures
5 → **2**	7 → **10**	2 → **2**	1 → **1**

Incidents, par siège du défaut

Installations intérieures desservies par GRDF	Ouvrages exploités par GRDF	Autres sièges
1 → **2**	12 → **12**	2 → **1**

Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par type d'ouvrage

Réseau	Branchement individuel ou collectif
0 → **0**	9 → **8**
CI, CM et branchement particulier	Poste de détente et protection cathodique
1 → **2**	0 → **0**
Autres ouvrages exploités par GRDF	
2 → **2**	

Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par cause de l'incident

Dommages	Défaut de mise en œuvre
4 → **0**	2 → **2**
Défaillance d'installations à proximité	Incendie
0 → **0**	0 → **0**
Environnement	Matériel
0 → **1**	6 → **9**

Clients concernés par une interruption de livraison suite à un incident

8 → **8**

Répartition du nombre d'incidents sur le réseau, par pression

Cet indicateur n'est pas calculable sur votre concession : il n'existe aucun point de mesure.

Certains des incidents répertoriés sont liés à des fuites de gaz. En 2018, les incidents ayant pour origine une fuite se répartissent comme suit :

Evolution du nombre de fuites par catégorie

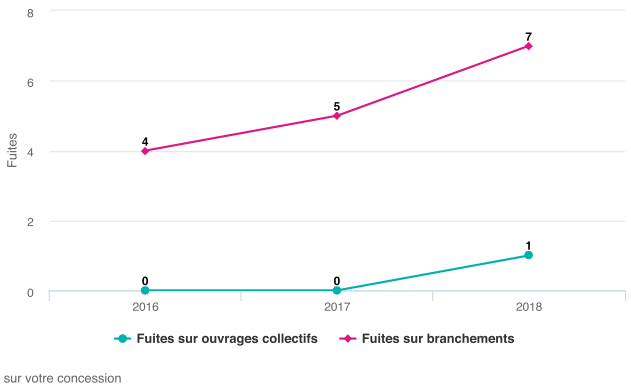

sur votre concession

Les incidents significatifs sur les ouvrages exploités par GRDF

Un incident est dit « significatif » ou « majeur » lorsqu'il entraîne :

- une coupure de la distribution de gaz pour au moins 500 clients,
- et/ou au moins une victime.

La Procédure Gaz Renforcée (PGR)

Déclenchée lors d'incidents spécifiques, la Procédure Gaz Renforcée se distingue des procédures d'intervention gaz classiques. L'objectif de la PGR est d'améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz naturel, notamment grâce à une coordination renforcée entre Sapeurs-Pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et exploitants du réseau gaz. La PGR représente 2% des interventions de sécurité.

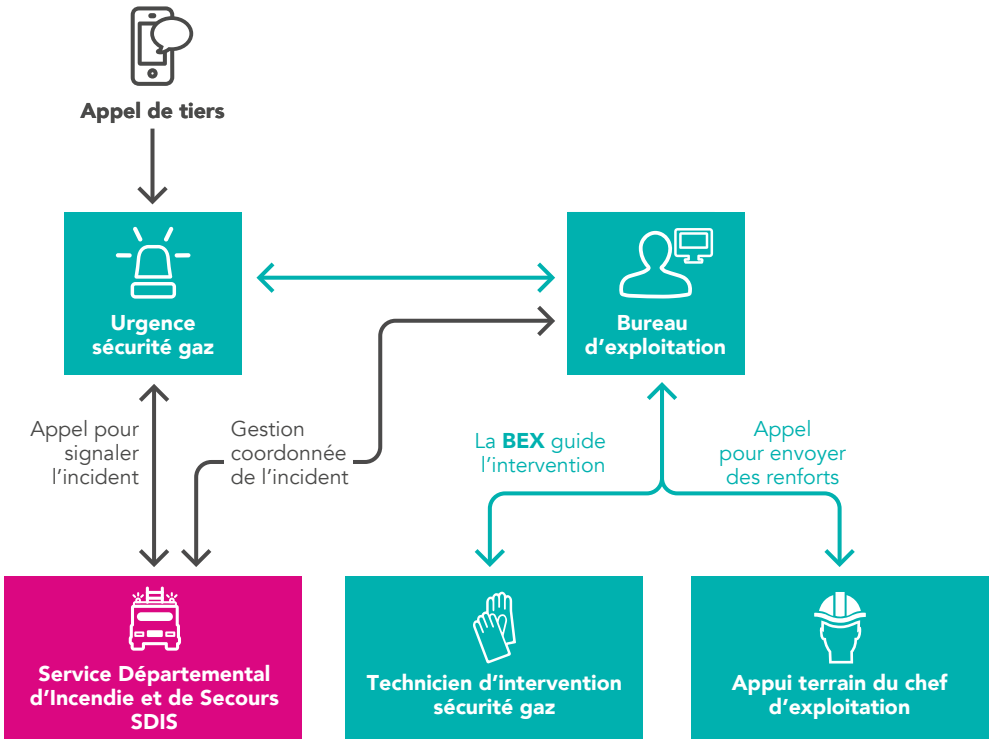

En 2018 sur votre concession, une Procédure Gaz Renforcée a été réalisée sur un total de 15 interventions de sécurité gaz.

Le délai d'interruption du flux gazeux

Le suivi du « délai d'interruption du flux gazeux » en cas de fuite sur la voie publique permet de mesurer à la fois l'efficacité de l'organisation, des moyens engagés et des décisions prises, et la qualité de la maintenance des robinets de sectionnement. Il comptabilise le temps écoulé entre l'appel du client et l'arrêt effectif du flux gazeux sur les lieux de l'incident.

Sur le département 33, le délai moyen d'interruption du flux gazeux est de 69 minutes.

ORIGAZ : le plan d'organisation et d'intervention gaz

GRDF a adopté un plan d'organisation et d'intervention, appelé ORIGAZ, permettant de prendre rapidement les mesures nécessaires pour limiter les répercussions, pour les personnes ou les biens, d'un événement important concernant la distribution du gaz naturel.

Le Chef d'Exploitation du Bureau d'Exploitation (BEX), assure la conduite du réseau sur un territoire donné, dirige toutes les opérations et actions lors des incidents. Il organise ainsi les moyens pour assurer la sécurité des personnes et des biens en coopération avec les opérateurs présents sur le terrain et en coordination avec les services de secours.

Un exercice ORIGAZ a été organisé le 19/06/2018 sur la commune Le Passage d'Agen dans le Lot-et-Garonne**.** Le scénario de cet exercice était un dommage sur un ouvrage gaz par une tarière lors de travaux sous la maitrise d'ouvrage de l'autorité concédante. Ont été impactés deux réseaux au droit du lieu du dommage avec une concomitance d'indisponibilité d'un poste d'alimentation de TEREGA, conséquence d'un incident sur réseau de Transport. Le SDIS a été associé à cet exercice.

Les plans ORIGAZ suivants ont été déclenchés en 2018 sur la zone qui couvre les départements de la Dordogne, des Landes, du Lot-et Garonne, des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées :

Le 01/06/2018 à Artiguelouve (64) : consécutif à un endommagement réseau sur une canalisation en polyéthylène qui a engendré la coupure de 780 clients.

Le 29/06/2018 à Libourne et à Arcachon (33) : deux dommages aux ouvrages sur des canalisations qui ont entraîné la coupure de 785 clients à Libourne et 390 clients à Arcachon.

Le 05/10/2018 à Bayonne (64) : un arrachage par un engin mécanique d'une prise sur un réseau en polyéthylène a entraîné la coupure de 889 clients.

InfoCoupure

GRDF met à disposition de ses clients « InfoCoupure », un service gratuit disponible 7j/7 et 24h/24 sur le site http://infocoupure.grdf.fr

Ce service permet en temps réel d'informer les clients sur la gestion par les équipes de GRDF d'un événement sur le réseau de distribution de gaz naturel, notamment sur la date et l'heure probable à laquelle la fourniture de gaz naturel sera rétablie. Son utilisation est simple : il suffit pour le client, dont l'alimentation de gaz naturel a été interrompue, de se connecter au site et d'y renseigner son adresse postale. En moyenne, plus de 20% des clients, dont l'alimentation de gaz naturel a été interrompue suite à un incident réseau, ont consulté ce site en 2018 (15% en 2017).

Par ailleurs, GRDF propose un service complémentaire spécifiquement dédié aux collectivités. Sur le portail Ma Concession Gaz (réservé aux autorités concédantes, sur www.grdf.fr), « InfoCoupure » permet de visualiser sur une carte les incidents en cours sur votre collectivité ainsi que les détails associés (date de déclenchement, impact estimé, délai prévisionnel de rétablissement). Vous avez également la possibilité d'être notifié en temps réel, via envoi de mail et/ou de sms, sur la mise à jour des informations d'intervention.

2.6 La sécurité du réseau

Le schéma de vannage

Un schéma de vannage permet d'interrompre rapidement et efficacement l'alimentation en gaz lors d'incidents ou de travaux, et de limiter le nombre de clients coupés. Il définit le nombre et le positionnement des organes de coupure (vannes ou robinets) sur le réseau.

Au niveau national, GRDF a investi en 2018, 14 millions d'euros de travaux d'optimisation des schémas de vannage (insertion d'organes de coupure sur des secteurs insuffisamment pourvus, suppression des superflus, travaux de structure du réseau…). Environ 120 000 organes de coupure sont exploités et entretenus sur les réseaux enterrés.

Le schéma suivant est une illustration synthétique d'un schéma de vannage. En fermant les organes de coupure C, D et E, il est possible d'isoler la zone 2, tout en conservant l'alimentation du reste du réseau.

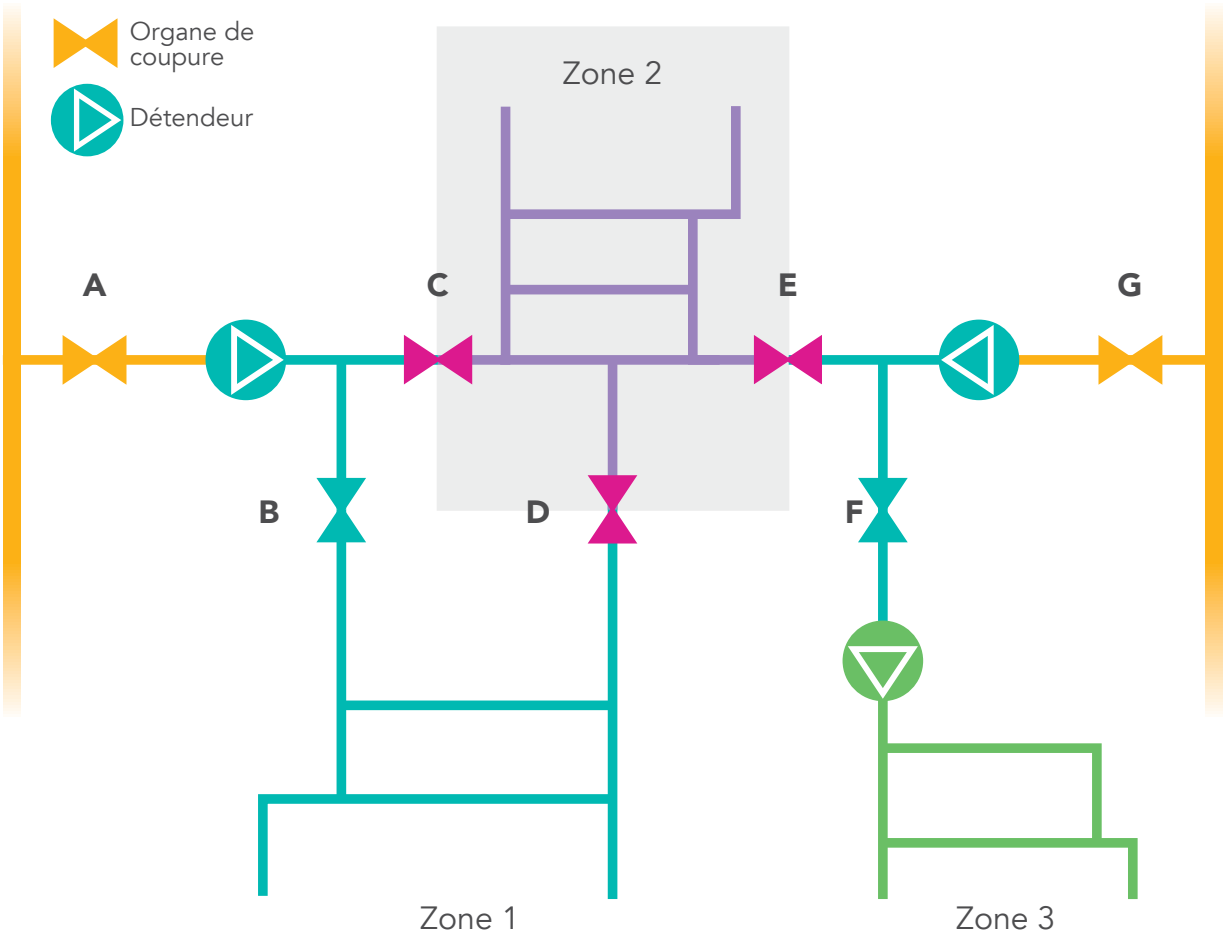

La maintenance des ouvrages

La politique de maintenance et de surveillance

La maintenance, qu'elle soit préventive ou corrective, vise à s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages dans la durée, prévenir les incidents par une intervention ciblée et corriger d'éventuelles anomalies ou défaillances constatées. GRDF définit une politique de maintenance pluriannuelle à l'échelle nationale, spécifique par type d'ouvrage et revue régulièrement en fonction des constats réalisés. Au total environ 80 « gammes de maintenance » sont gérées.

Maintenance des postes de détente réseau (en nombre de visites)

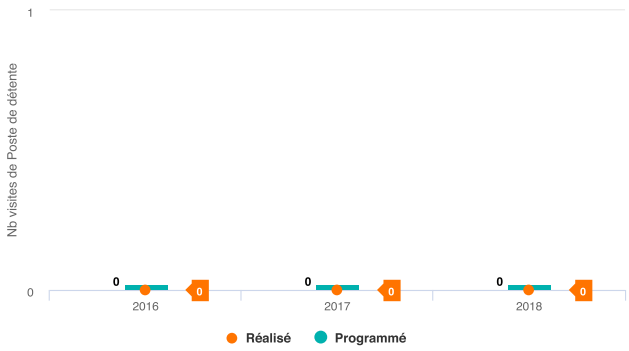

sur votre concession

Maintenance des robinets de réseau (en nombre de visites)

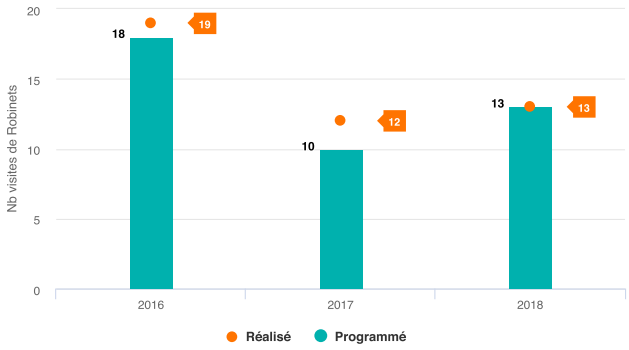

sur votre concession

Maintenance des branchements collectifs (en nombre de visites)

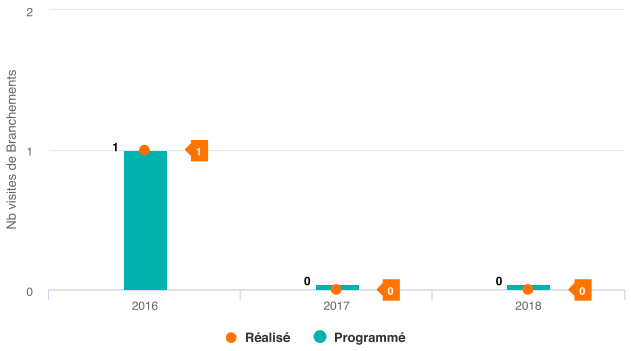

sur votre concession

La surveillance systématique du réseau

La Recherche Systématique de Fuite (RSF) s'effectue soit à l'aide de Véhicules de Surveillance Réseau (VSR) équipés de capteurs de méthane, soit à pied pour les canalisations situées dans des passages non accessibles aux véhicules. En cas de présence suspecte de méthane, le technicien procède à des analyses et peut faire appel à une équipe d'intervention.

La périodicité de surveillance dépend de deux facteurs :

- les caractéristiques du réseau (nature, pression),
- l'environnement du réseau (densité de population, présence de travaux tiers, terrain, etc.).

Surveillance du réseau (programmation et réalisation)

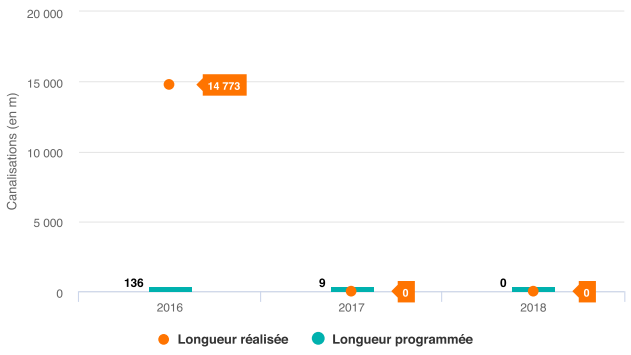

sur votre concession

La sécurité des installations intérieures

Les installations de distribution de gaz situées à l'intérieur des habitations sont placés sous la responsabilité de l'occupant du logement. Elles ne font pas partie du domaine concédé. Environ 97% des incidents en France liés au gaz trouvent leur origine sur ces installations.

En complément de la réglementation existante, GRDF mène une politique de prévention

fondée sur :

- la réalisation d'actions de communication sur la sécurité des installations, à destination des utilisateurs,
- la proposition de diagnostics sur les installations intérieures remises en service après une interruption de plus de 6 mois, dont le coût est pris en charge par GRDF.

En 2018, sur votre concession :

- 4 diagnostics ont été réalisés suite à l'accord du client,
- aucune situation de danger - grave et immédiat - n'a été mise en évidence nécessitant une interruption de la fourniture de gaz, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

Les opérations spécifiques pour nos clients les plus fragiles : CIVIGAZ et ISIGAZ

La précarité énergétique et la sécurité dégradée des installations gaz sont souvent liées. Ainsi, CIVIGAZ et ISIGAZ sont deux opérations spécifiques visant à promouvoir la sécurité des installations intérieures gaz de même que les éco-gestes permettant de réduire les consommations d'énergie et d'eau. Au total, 660 jeunes ont été missionnés, jusque fin 2018, pour visiter environ 100 000 foyers modestes alimentés au gaz naturel.

Au titre de l'opération ISIGAZ, menée chez les bailleurs sociaux de votre région (pour les communes en patrimoine classé Quartier politique de la ville), GRDF a fait réaliser 5 578 médiations chez les habitants. Dans le cadre le l'opération CIVIGAZ, 3 855 visites ont été effectuées par les intervenants sur votre région.

La vérification des dispositifs de comptage

Conformément à la réglementation et indépendamment des éventuelles demandes des

clients, GRDF procède à la vérification des dispositifs de comptage. La périodicité de vérification dépend de la technologie des compteurs.

Dépose et Pose des Compteurs				
Type de compteur	Périodicité	2018	2017	2016
Compteurs domestiques à soufflets	20 ans	48	38	0
Compteurs industriels à soufflets	15 ans	0	2	0
Compteurs industriels à pistons rotatifs ou de vitesse	5 ans	0	1	2

Le Plan anti-endommagement et l'AIPR

Le « Plan anti-endommagement » est un cadre réglementaire applicable depuis le 1er juillet 2012. Il concerne tous les intervenants des chantiers. Il est constitué d'un ensemble de mesures ayant pour objectif de renforcer la sécurité, de la conception des projets à la réalisation des travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens. Depuis 2015, un arrêté renforce le contrôle des compétences des maîtres d'ouvrages et du personnel de travaux intervenant sur les chantiers à proximité des réseaux. Depuis le 1er janvier 2018, les personnels chargés de concevoir ces chantiers et les exécutants de travaux doivent disposer d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) délivrée par leur employeur après réussite au test de compétences organisé par le Ministère de la Transition Energétique et Solidaire. Pour connaître les centres d'examen agréés les plus proches et pour plus d'information, il convient de consulter le site ministériel suivant : www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr (rubrique « construire sans détruire »)

Le suivi des travaux de tiers sur votre concession

GRDF traite les Déclarations de projet de Travaux (DT) et les Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) adressées par les tiers (responsables de projets, exécutants de travaux) avant la mise en œuvre des travaux sur la voirie. Les travaux ne peuvent en aucun cas commencer avant la réponse de l'exploitant. Ce traitement préalable a pour objectif de limiter les risques de dommages aux ouvrages.

Évolution du nombre de DT (déclarations de projet de travaux)

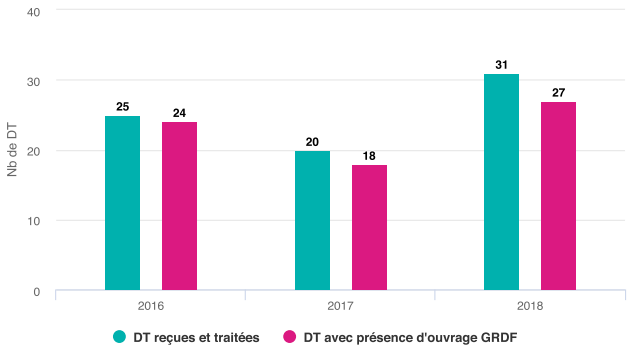

sur votre concession

Évolution du nombre de DICT (déclarations d'intention de commencement de travaux)

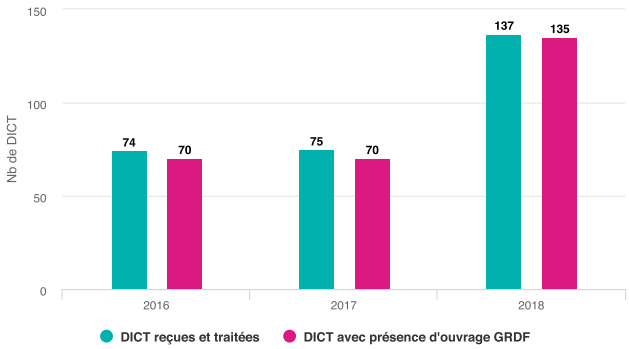

sur votre concession

Les dommages aux ouvrages

Les dommages aux ouvrages lors de travaux de tiers provoquent des incidents sur le réseau de distribution de gaz avec ou sans interruption de fourniture pour les clients.

En 2018, le nombre de dommages aux ouvrages avec fuite est resté quasiment stable au niveau national (-0,1% par rapport à 2017), dans un contexte de volume de travaux toujours orienté à la hausse pour la troisième année consécutive. Le nombre de chantiers à proximité des ouvrages gaz a ainsi augmenté de près de 5% en 2018 (+20% sur trois ans).

Il est donc indispensable de maintenir la vigilance sur les points suivants :

- la qualité des déclarations préalables de travaux (DT et DICT),
- l'analyse des risques avant le commencement du chantier,
- la mise en œuvre de techniques de détection préalable des réseaux dans le

sous-sol,

- le marquage au sol des réseaux et des branchements,
- l'adaptation impérative des techniques de terrassement dès lors que le décroûtage a été réalisé en employant des « techniques douces »,
- le recours systématique à des équipes travaux compétentes disposant de l'AIPR.

Evolution du nombre de dommages aux ouvrages

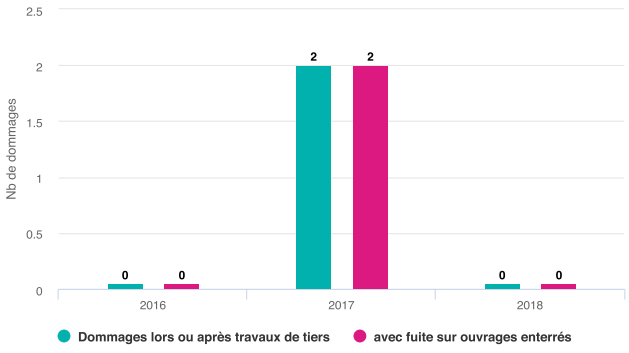

sur votre concession

03

Le patrimoine de votre concession

3.1 Vos ouvrages 46

3.2 Les chantiers 53

3.3 Les investissements 56

3.4 La valorisation de votre patrimoine 63

3.1 Vos ouvrages

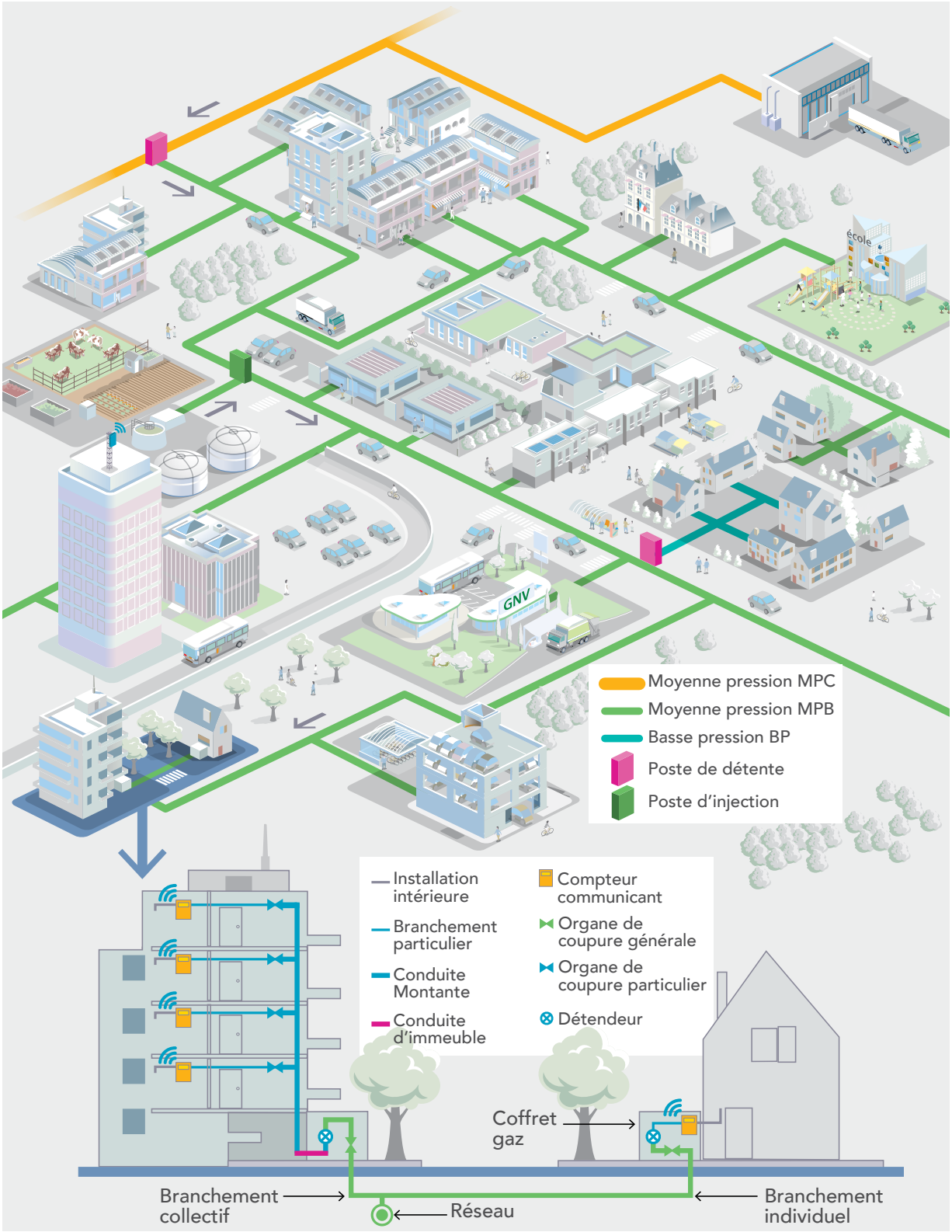

Sur le réseau de distribution de gaz naturel géré par GRDF sont connectés à fin d'année 2018 environ 5,6 millions de branchements individuels qui alimentent des maisons, des chaufferies collectives et des sites industriels, ainsi que 840 000 branchements collectifs d'immeubles reliant 5,3 millions d'appartements. 96% de ce réseau est constitué de Moyenne Pression (MP, pression ≥ 0,4 bar).

L'inventaire des canalisations

L'inventaire des canalisations par type de pression

Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations en basse et moyenne pression. Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

- la répartition de ces ouvrages par pression, sur l'année 2018,
- l'historique de la répartition par pression, sur les trois dernières années.

Répartition des canalisations par pression en 2018

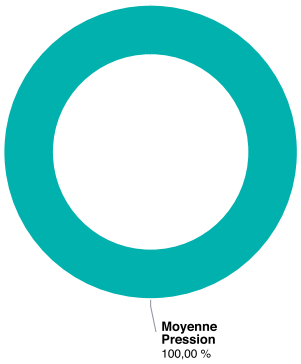

sur votre concession

Historique de la répartition par pression (en mètres de canalisations)

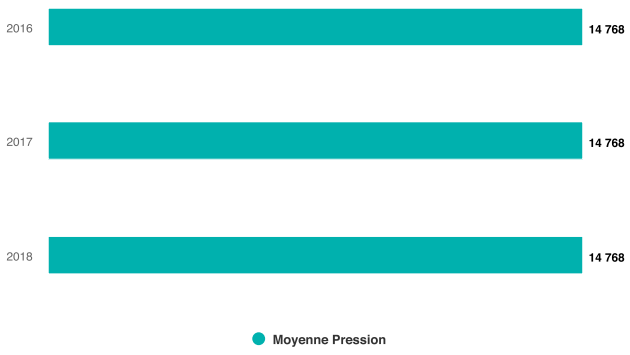

sur votre concession

En 2018, sur votre concession la longueur totale du réseau est de 14,77 km. En 2017, elle était de 14,77 km, et de 14,77 km en 2016.

L'inventaire des canalisations par type de matière

Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations de différentes matières. Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

- la répartition de ces ouvrages par matière sur l'année 2018,
- l'historique de la répartition par matière sur les trois dernières années.

Répartition des canalisations par matière en 2018

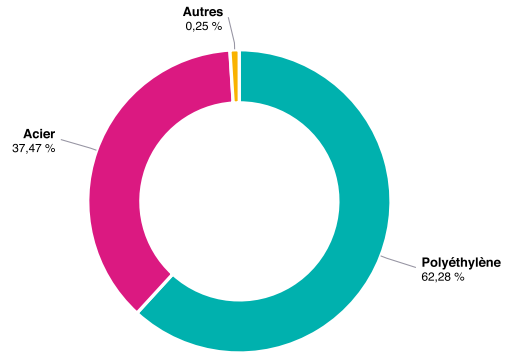

sur votre concession

Historique de la répartition par matière (en mètres de canalisations)

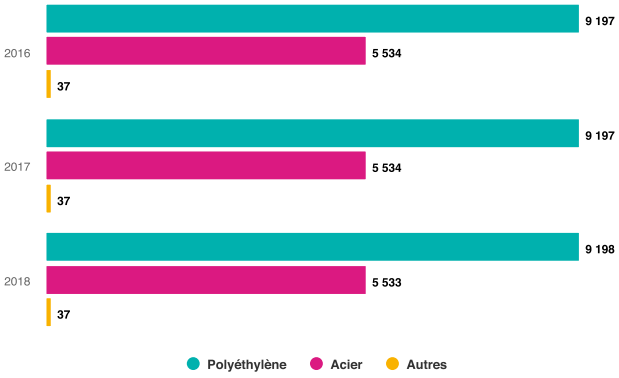

sur votre concession

L'inventaire des d'ouvrages

Retrouvez ci-dessous l'inventaire du patrimoine de votre concession par type d'ouvrage. Les données sont affichées en nombre d'ouvrages.

Inventaire des ouvrages			
	2018	2017	2016
Postes de détente réseau	0	0	0
Robinets de réseau	28	28	28
Branchements collectifs	12	12	9

L'amélioration de la cartographie du réseau de gaz

Les classes de précision
La réglementation « anti-endommagement » fixe des classes de précision (A, B et C), associées à la cartographie des réseaux. Elle précise également les modalités de réponse aux déclarations de travaux par les exploitants et les mesures de prévention des dommages sur les chantiers. GRDF classe en A (précision maximale) les réseaux neufs et renouvelés depuis la parution de l'arrêté du 15 février 2012 et a également engagé une démarche volontariste de classement en précision cartographique A des réseaux posés avant 2012.

Sur votre concession, le taux de réseau en précision cartographique classe A sur les réseaux neufs et renouvelés est proche de 100%.

La mise à jour de la cartographie
GRDF met à jour sa cartographie en continu, notamment suite aux travaux de pose et de renouvellement d'ouvrages gaz ou à l'occasion d'actions correctives. Il améliore sa cartographie en poursuivant une démarche de géoréférencement des fonds de plans Grande Échelle et celle de recalage des réseaux sur la cartographie moyenne échelle.

En 2018, sur votre concession 5 actes de mise à jour de la cartographie ont été réalisés.

Le Plan Corps de Rue Simplifié
GRDF a signé, en 2015, le protocole d'accord entre les exploitants de réseaux et les collectivités sur le déploiement du PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié), sous l'égide du Conseil National de l'Information Géographique (CNIG). Il vise à constituer des bases mutualisées de fonds de plan pour disposer du meilleur référentiel dans les réponses aux déclarations de travaux (DT-DICT). Ces démarches, porteuses de sécurité à proximité des réseaux, ont été initiées par quelques collectivités depuis 2016, auxquelles GRDF a apporté son concours.

La démarche d'inventaire complémentaire des ouvrages
GRDF a réalisé de 2004 à 2009 un inventaire de ses branchements collectifs en utilisant un référentiel unique et commun à toutes ses entités : ce référentiel a été appelé «Référentiel d'Inventaire d'Ouvrages» (RIO). Le projet RIO a ainsi permis de répertorier et de spécifier les caractéristiques techniques de 703 289 branchements collectifs pour, in fine, les intégrer dans l'outil de suivi de la maintenance GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur). Les retours d'expérience ont abouti au constat que cet inventaire était incomplet : environ 20% des branchements collectifs n'étaient pas recensés dans la GMAO.

En 2015, GRDF a donc lancé le projet RIO2 avec pour objectif de compléter l'inventaire technique des branchements collectifs. Entre 2015 et fin 2017, ce programme a consisté à visiter plus de 460 000 adresses et a ainsi permis d'identifier 150 000 branchements collectifs supplémentaires dans l'inventaire technique. Cette action a contribué à renforcer la sécurité industrielle en intégrant ces ouvrages supplémentaires dans le programme de maintenance.

Par ailleurs, à l'issue de la phase de recensement complémentaire du projet RIO2, GRDF a conduit fin 2018 une opération de recalage de l'inventaire comptable, dont les impacts financiers sur la valorisation de chaque concession sont très limités. Pour plus d'informations sur les modalités pratiques de ce recalage, vous pouvez vous adresser à votre interlocuteur local GRDF.

L'indice de connaissance du patrimoine

Le patrimoine de la distribution de gaz naturel est en constante évolution. La connaissance de ce patrimoine est assurée par des bases de données techniques et une base des immobilisations mises à jour en permanence pour garantir cohérence et exhaustivité.

Pour mesurer et objectiver le niveau de connaissance du patrimoine, GRDF a mis en place l'indice de connaissance du patrimoine. Cet indicateur, introduit il y a trois ans et affiché dans un premier temps au niveau national, est décliné à la maille contractuelle depuis 2016. L'indice est constitué de sous-indicateurs répartis en trois catégories (inventaire, cartographie et autres éléments de connaissance et de gestion). Ce système de mesure permet d'évaluer la progression de la connaissance du patrimoine au fil des années.

Au national en 2018, l'indice de connaissance du patrimoine est de 86.

Voici le détail de l'indice de connaissance du patrimoine à l'échelle de notre concession.

Indice de connaissance du patrimoine				
N°	Sous-indicateur	Pts max	Gradation	Note 2018
1	Existence d'un inventaire des réseaux et procédure de mise à jour	10	Binaire	10
2	Connaissance des matériaux et diamètre dans le système d'information géographique (SIG)	5	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	5
3	Connaissance de l'année de pose des ouvrages dans le SIG	5	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	5
4	Connaissance des branchements individuels (report sur le plan)	5	0 à 25% : 0 point, > 25% : Progressif	2
5	Taux de cohérence entre GMAO (gestion de la maintenance) et la base des immobilisations pour le nombre de branchements collectifs	4	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	3
6	Connaissance des branchements collectifs (report sur plan)	5	0 à 25% : 0 point, > 25% : Progressif	2
7	Connaissance des ouvrages d'immeuble collectif (nombre de CI/CM, longueur, matériau, nombre de branchements particuliers, année de pose, pression)	10	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	10
8	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (stock)	5	0 à 80% : 0 point, > 80% : Progressif	2
9	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (flux)	3	0 à 90% : 0 point, > 90% : Progressif	3
10	Taux de cohérence entre SIG et GMAO pour le nombre de vannes	4	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	3
11	Taux de cohérence entre SIG et GMAO pour les postes de détente réseau et poste d'injection biométhane	4	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	0
12	Existence d'une cartographie numérisée et procédure de mise à jour	5	Binaire	5
13	Taux de plans grande échelle géoréférencés	10	Progressif	10
14	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (stock)	5	Progressif	4
15	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (flux) (tolérance de 0,5% en cas d'opérations en cours de vérification)	5	Binaire	5
16	Mise à disposition, dans le portail Ma Concession Gaz, de données patrimoniales informatisées sur le périmètre de votre concession	10	Binaire	10
17	Existence d'une modélisation pour l'exploitation et la conception des réseaux	5	Binaire	5
	TOTAL	100		84

Ac 168 72
BETI
GC-17
TB 110 67
RUE
DANIELLE
Ac 168 72
CASANOVA
Ac 219
Ac 168 72
GC-18
TB 110 44
Ac 114
TB 301
Ac 324 79

3.2 Les chantiers

La politique d'investissement de GRDF

Les investissements réalisés en concession par GRDF se décomposent en trois grandes familles, selon leur degré de prévisibilité : les investissements de développement du réseau, les déplacements d'ouvrages à la demande de tiers et les investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages.

Les principaux chantiers sur votre territoire

Les chantiers de développement du réseau
Les travaux de développement du réseau concédé consistent à raccorder :

- des nouveaux clients, directement sur le réseau existant ou grâce à des extensions de réseau,
- des unités de production de biométhane,
- des stations GNV (Gaz Naturel Véhicule).

Les demandes de raccordement varient en fonction de nombreux facteurs externes tels que le dynamisme immobilier local ou la conjoncture économique.

Pour les projets d'extension, la réglementation prévoit la réalisation d'une étude économique appelée « B sur I » (Bénéfice sur Investissement). Ainsi, conformément au contrat de concession, le concessionnaire réalise à ses frais les travaux de développement du réseau dès lors que le critère de décision des investissements « B sur I », défini par l'arrêté du 28 juillet 2008, est au moins égal à zéro.

Les principaux chantiers de déplacement d'ouvrages
Dans la grande majorité des cas, les demandes de déplacements sont à l'initiative de collectivités. Ainsi GRDF peut être amené à déplacer des ouvrages, soit lors de grands projets urbains, soit suite à des modifications sur le réseau de transport de gaz ou bien encore à la demande de clients finals.

Les chantiers d'adaptation et de modernisation des ouvrages

Les investissements d'adaptation et de modernisation du réseau ont pour objectif de garantir la sécurité, la continuité de service et le maintien en conditions opérationnelles des ouvrages. Ils regroupent les investissements de structure (optimisation des schémas de vannage, restructurations et renforcements de réseau) et les investissements de modernisation.

Ils peuvent résulter d'exigences réglementaires (arrêté du 13 juillet 2000, décret du 2 mai 2012, décret du 10 novembre 2017), comme par exemple la mise en œuvre de « mesures compensatoires » suite aux résultats des études de dangers réalisées pour les canalisations « hautes caractéristiques ».

D'autres investissements sont le fruit de la politique volontariste de GRDF. Ils résultent d'une analyse de plusieurs facteurs : les anomalies constatées lors des opérations de maintenance et les incidents, la vulnérabilité aux dommages de tiers, les caractéristiques techniques (matériau, technique de construction et d'assemblage, …), la sensibilité à un environnement spécifique, les opportunités de coordination de travaux.

Les investissements de modernisation du réseau concernent notamment :

- le renouvellement des réseaux, centré sur les canalisations en fonte ductile, cuivre et certains réseaux acier (qui représentent environ 3 % du réseau exploité par GRDF),
- le renouvellement des branchements et ouvrages collectifs, concomitamment avec le renouvellement du réseau ou en fonction de leurs caractéristiques propres (ex. branchements plomb, certains branchements cuivre) et de la nature des incidents éventuels.

La sécurisation des branchements et ouvrages collectifs posés avant 2000 peut également être assurée sans renouvellement, quand la configuration le permet, par la pose d'un

dispositif de protection, appelé DPBE, permettant l'interruption du débit de gaz.

Les autres investissements concernent l'amélioration de la protection cathodique, le fonctionnement du réseau (télésurveillance et modernisation des postes réseaux stratégiques), les renouvellements suite à endommagement, …

Travaux d'Adaptation et de Modernisation	Longueur	Branchements collectifs	Branchements individuels
- AMBES	0 m	0	1

Le contrôle de la conformité des travaux

La conformité des travaux réalisés par les prestataires de GRDF est garantie par la mise en œuvre d'une démarche de contrôle au fil de l'eau sur un échantillon très représentatif des chantiers (plus de 50%), centrée sur les points techniques sensibles comme, par exemple :

- la qualification et l'habilitation du personnel en rapport avec le travail réalisé,
- la qualité de réalisation des fouilles,
- le respect de la couverture spécifiée et le respect des distances inter-ouvrages,
- la qualité de pose des ouvrages encastrés (en et hors sol),
- le plan de recollement cartographique après travaux.

Le contrôle de conformité est complété d'une démarche d'évaluation qui prévoit que tous les prestataires doivent être évalués par des visites sur leurs chantiers de quatre à douze fois par an (selon le volume des marchés). Cette évaluation très complète permet de coter les thématiques suivantes : sécurité, qualité des travaux, environnement, relation client, organisation / information. Tout écart révélé par cette démarche est tracé et fait l'objet d'actions correctives, pouvant aller jusqu'à l'arrêt définitif du marché en cas de récidive.

3.3 Les investissements

Une politique d'investissement nationale déclinée dans votre concession

L'une des missions essentielles du distributeur de gaz est de définir la politique d'investissement et de développement des réseaux de distribution de gaz naturel (articles L. 111-61 et L. 432-8 du Code de l'énergie).

Le mécanisme de régulation des investissements décidé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) repose sur plusieurs principes :

- Il incite le distributeur à investir suffisamment. Seuls les investissements effectivement réalisés donnent lieu à une rémunération et le distributeur gaz ne perçoit pas de marge sur l'activité d'exploitation.
- Il incite le distributeur à réaliser les trajectoires d'investissement sans dépassement et à maîtriser les coûts des programmes d'investissement.

Les projets d'investissement de GRDF s'inscrivent dans trois horizons temporels :

- À court terme : par la programmation des travaux en coordination avec les services des collectivités.
- À moyen terme : pour la prise en compte de ses investissements dans le tarif de distribution (visibilité stricto sensu de 4 ans)
- À long terme : pour les projets complexes sur lesquels des échanges ont lieu avec la CRE (ex : les compteurs communicants).

La politique d'investissement de GRDF est définie de manière globale à l'échelle nationale et est ensuite déclinée et adaptée localement. Par conséquent, les investissements ne sont pas réalisés en tenant compte de l'équilibre économique de chaque concession, mais en fonction des besoins et des priorités qui se dégagent à l'échelle de chaque concession. Les données présentées ci-après montrent l'impact économique de la réalisation de la politique d'investissement à l'échelle de votre concession.

Au niveau national, GRDF a investi environ 950 millions d'euros en 2018, un chiffre en hausse par rapport aux années précédentes. Ces investissements se décomposent en un tiers lié au développement du réseau, un tiers à l'adaptation et à la modernisation du réseau, et un tiers à d'autres dépenses (compteurs et systèmes d'information). Ils vont sensiblement augmenter les prochaines années avec le déploiement des 11 millions de compteurs communicants gaz (dont plus de 3 millions ont d'ores et déjà été installés à fin 2018) et devraient avoisiner le milliard d'euros en 2019.

Les investissements prévus dans le tarif ATRD5

Sur la période 2016-2019, les investissements envisagés par GRDF augmentent en moyenne de 23 % par rapport aux montants réalisés en 2015. La hausse des investissements est due, à parts égales :

- au démarrage de travaux d'études de dangers (décret dit « multifluides » et caractérisation du risque amiante), au développement de la télésurveillance des postes réseaux et à la reconstruction des systèmes d'informations de GRDF,
- au déploiement du projet compteurs communicants.

- aux premiers pilotes liés au programme changement de gaz pour la conversion du Nord de la France de gaz B en gaz H (augmentation du PCS)

La CRE a retenu l'intégralité des prévisions d'investissements demandées par GRDF tout en mettant en place, pour la période du tarif ATRD5, deux mécanismes de régulation incitative. Ils ont pour objectif d'encourager GRDF à la maîtrise de ses investissements sans compromettre la réalisation des ouvrages nécessaires à l'exploitation et à la sécurité du réseau, GRDF ayant investi pour cette dernière 300 millions d'euros en 2018, montant stable au cours des dix dernières années et ayant doublé en vingt ans.

Les clés de lecture pour comprendre les tableaux sur les investissements

GRDF prévoit ses investissements en fonction de la finalité de ceux-ci (développement du réseau, déplacements d'ouvrages, adaptation de la structure et modernisation du réseau…) et non par famille d'ouvrages (canalisations, branchements, postes de détente…). Cependant pour plus de visibilité, les investissements réalisés à l'échelle de votre concession sont présentés ci-après selon les deux logiques.

Deux approches de restitution des investissements
Les investissements sont rapportés suivant deux approches : les mises en service dans l'année (immobilisations) et le flux de dépenses de l'année (décaissées).

Les investissements des mises en service dans l'année correspondent à la valeur totale des ouvrages mis en service sur 2018. Ils sont présentés en 2 grandes familles de dépenses :

- sur les biens concédés : dépenses effectives pour la construction d'ouvrages

qui se situent physiquement sur le territoire de la concession, et dont l'objet est prévu au cahier des charges de la concession.
- sur les autres biens : il s'agit de la quote-part des investissements réalisés pour des ouvrages qui ne sont pas localisés sur le territoire de la concession ou qui servent à plusieurs concessions (ex : les systèmes d'informations).

Les investissements en flux de dépenses de l'année correspondent au montant effectivement dépensé (décaissé) sur une année.

Les deux approches sont complémentaires et sont équivalentes en moyenne sur une période longue.

Un écart important peut être noté sur les dépenses en systèmes d'informations selon qu'elles correspondent aux mises en service dans l'année ou au flux de dépenses de l'année. Cet écart s'explique par le délai important entre le développement des systèmes d'informations et leur mise en service effective. Par exemple, GRDF a construit les systèmes d'informations nécessaires à la chaîne de télétransmission des compteurs communicants. Ces développements informatiques ont duré plusieurs années et n'ont été mis en service qu'au début du déploiement de ces compteurs en 2017. D'une manière générale, le développement de nouveaux systèmes d'information peut générer des flux de dépenses sur plusieurs années avant leur mise en service. Il en est de même pour la modernisation des applications informatiques propres aux métiers de GRDF.

Les deux tableaux proposés ci-après vous présentent des synthèses de restitution des investissements :
- un premier tableau des mises en service dans l'année par famille d'ouvrages,
- un second tableau du flux de dépenses de l'année par finalités.

Les investissements sur la concession : mises en service de l'année par famille d'ouvrages

Le tableau ci-après présente la valeur totale des ouvrages (biens concédés et autres biens) mis en service (immobilisations) par famille d'ouvrages.

Invest. réalisés par famille d'ouvrages - mises en service (montant en euros)			
	2018	2017	2016
BIENS CONCÉDÉS (Premier établissement et Renouvellement)	4 242	29 057	3 396
Premier établissement	2 153	1 765	3 396
Canalisations de distribution	0	- 34	0
Branchements	2 153	1 799	3 396
Branchements - Individuels	2 153	1 799	1 833
Branchements - Collectifs	0	0	0
Branchements - Conduites montantes	0	0	1 139
Branchements - Conduites d'immeubles	0	0	424
Installations techniques	0	0	0
Postes de détente	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0
Autres équipements	0	0	0
Génie Civil	0	0	0
Terrains	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0
Aménagements	0	0	0
Renouvellement	2 089	27 292	0
Canalisations de distribution	0	15 857	0
Branchements	2 089	11 435	0
Branchements - Individuels	2 089	11 435	0
Branchements - Collectifs	0	0	0
Branchements - Conduites montantes	0	0	0
Branchements - Conduites d'immeubles	0	0	0
Installations techniques	0	0	0
Postes de détente	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0
Autres équipements	0	0	0
Génie Civil	0	0	0
Terrains	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0
Aménagements	0	0	0

Invest. réalisés par famille d'ouvrages - mises en service (montant en euros)			
	2018	2017	2016
AUTRES BIENS (Premier établissement et Renouvellement)	36 083	10 997	19 974
Canalisations de distribution	0	0	0
Installations techniques	10 359	130	55
Postes de détente	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	10 352	123	54
Autres équipements	7	6	1
Génie Civil	0	0	0
Terrains	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	1 196	1 607	1 463
Aménagements	2 662	1 531	863
Compteurs	9 209	1 834	1 030
Véhicules et engins d'exploitation	445	620	1 105
Immobilisations incorporelles	12 209	5 273	15 455
Projets informatiques	6 990	2 611	14 572
Autres immobilisations incorporelles	5 219	2 661	882

Les investissements sur la concession : flux de dépenses de l'année par finalité

Le tableau ci-après présente le montant effectivement dépensé (décaissé) par année suivant la finalité des investissements ainsi que les prévisions d'investissements.

Invest. réalisés et prévisionnels par finalité - flux (montant en euros)			
	2016	2017	2018
TOTAL	44 654	17 539	26 694
Développement du réseau	3 600	2 173	2 254
Raccordements individuels de pavillons et petits pros	2 034	2 173	2 254
sans extension	2 032	2 172	2 151
avec extension	1	0	103
Lotissements, zones d'aménagement	1 565	0	0
Raccordements de clients importants (logements collectifs..)	0	0	0
sans extension	0	0	0
avec extension	0	0	0
Transition énergétique (biométhane, GNV, Smart Gas Grids)	0	0	0
Dont raccordement en concession	0	0	0
Dont installations hors concession (ex poste biométhane...)	0	0	0
Extension sur territoire concédé pour desserte autre commune	0	0	0
Déplacements d'ouvrages à la demande de tiers	0	0	0
Adaptation et modernisation des ouvrages	28 046	808	2 700
Investissements de structure des ouvrages	27 279	0	0
Dont restructurations et renforcements	0	0	0
Dont schéma de vannage	27 279	0	0
Modernisation des ouvrages	32	9	2 088
Dont réseaux (fonte ductile, cuivre, autres matériaux,...)	0	0	0
Dont branchements et ouvrages collectifs	0	0	0
Autres investissements de modernisation	32	8	2 088
Modernisation de la cartographie	733	798	611
Comptage	2 032	2 579	8 333
Projet Compteurs Communicants Gaz	0	0	7 067
Postes de livraison clients	0	0	0
Compteurs et télérelevé	2 032	2 579	1 265
Autres	10 974	11 977	13 407
Logistique	3 994	4 665	3 251
Véhicules	1 105	620	445
Immobilier	1 375	2 255	1 575
Autres (outillage, télécom, matériel informatique,..)	1 512	1 788	1 230
Système d'information	6 980	7 312	10 155

3.4 La valorisation de votre patrimoine

Les origines de financement

Il s'agit de montrer qui de GRDF, de l'autorité concédante ou des tiers a réellement financé les ouvrages. Le tableau ci-dessous restitue l'origine de financement des tous les ouvrages de la concession à fin 2018.

Origine de financement (montant en euros)			
.	Financée par GRDF 2018	Financée par Autorité Concédante 2018	Financée par des tiers 2018
Biens concédés (Premier établissement et Renouvellement)	1 263 759	0	62 337
Branchements (Premier établissement et Renouvellement)	515 712	0	34 237
Branchements - Individuels	485 191	0	10 144
Branchements - Collectifs	14 576	0	1 744
Branchements - Conduites montantes	11 417	0	20 312
Branchements - Conduites d'immeubles	4 526	0	2 036
Premier établissement hors branchements	372 890	0	28 098
Canalisations de distribution	340 498	0	28 098
Installations techniques	32 392	0	0
Postes de détente	14 345	0	0
Protection Cathodique	17 642	0	0
Autres équipements	404	0	0
Renouvellement hors branchements	375 152	0	0
Canalisations de distribution	375 149	0	0
Installations techniques	3	0	0
Protection Cathodique	3	0	0

Origine de financement (montant en euros)			
.	Financée par GRDF 2018	Financée par Autorité Concédante 2018	Financée par des tiers 2018
Autres biens (Premier établissement et Renouvellement)	218 843	0	0
Installations techniques	34 414	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	27 948	0	0
Autres équipements	6 466	0	0
Génie Civil	299	0	0
Terrains	53	0	0
Mobilier et Matériels Divers	19 830	0	0
Aménagements	15 788	0	0
Compteurs	46 970	0	0
Véhicules et engins d'exploitation	7 739	0	0
Immobilisations incorporelles	93 747	0	0
Projets informatiques	74 681	0	0
Autres immobilisations incorporelles	19 065	0	0

La valeur nette réévaluée de votre concession

Il s'ait de montrer la valeur réelle du patrimoine de la concession déjà remboursé par les usagers vie le tarif de distribution et la valeur qui reste encore à rembourser. En effet, la valeur nette réévaluée de la part des ouvrages financés par le concessionnaire représente les charges liées aux investissements (remboursement économique et coût du financement) que les usagers auront encore à payer à travers la part acheminement de

leur facture, conformément au système de régulation qui repose sur le remboursement et la rémunération des investissements financés par le distributeur.

Le choix de la CRE dans le domaine du gaz a été d'effectuer ce remboursement et cette rémunération via un remboursement réévalué et un taux réel avant impôt appliqué à la valeur nette réévaluée des financements du distributeur. Il s'agit donc d'une donnée financière utile et porteuse de sens à l'échelle de la concession.

Valorisation du patrimoine (montant en euros)					
.	VNR Début d'année 2018	VNR fin d'année 2018	Remb. Eco. Réeval. 2018	Coût de Financement 2018	Charges d'Invest. 2018
BIENS CONCÉDÉS (Premier établissement et Renouvellement)	970 214	936 467	35 895	48 563	84 458
Branchements (Premier établissement et Renouvellement)	398 948	385 746	15 351	19 999	35 351
Branchements - Individuels	376 319	364 057	14 411	18 869	33 280
Branchements - Collectifs	11 698	11 287	410	584	995
Branchements - Conduites montantes	7 688	7 303	384	383	768
Branchements - Conduites d'immeubles	3 242	3 097	144	161	306
Premier établissement hors branchements	242 339	231 028	11 305	12 116	23 421
Canalisations de distribution	225 005	215 030	9 970	11 250	21 220
Installations techniques	17 333	15 997	1 334	866	2 200
Postes de détente	7 007	6 488	519	350	869
Protection Cathodique	10 055	9 280	773	502	1 276
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0	0	0
Autres équipements	270	228	41	13	55
Génie Civil	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0	0	0
Aménagements	0	0	0	0	0
Renouvellement hors branchements	328 927	319 692	9 238	16 446	25 684
Canalisations de distribution	328 927	319 688	9 238	16 446	25 684
Installations techniques	0	3	0	0	0
Postes de détente	0	0	0	0	0
Protection Cathodique	0	3	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0	0	0
Autres équipements	0	0	0	0	0
Génie Civil	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0	0	0
Aménagements	0	0	0	0	0

Valorisation du patrimoine (montant en euros)					
.	VNR Début d'année 2018	VNR fin d'année 2018	Remb. Eco. Réeval. 2018	Coût de Financement 2018	Charges d'Invest. 2018
AUTRES BIENS (Premier établissement et Renouvellement)	72 596	90 378	15 226	4 581	19 808
Canalisations de distribution	0	0	0	0	0
Installations techniques	1 519	11 286	787	433	1 221
Postes de détente	0	0	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	1 495	11 262	780	432	1 212
Autres équipements	23	23	7	1	8
Génie Civil	116	110	6	5	12
Terrains	413	413	0	20	20
Mobilier et Matériels Divers	5 450	5 340	1 165	297	1 463
Aménagements	7 616	7 548	1 423	413	1 837
Compteurs	23 748	29 231	2 557	1 445	4 002
Véhicules et engins d'exploitation	2 419	2 002	853	129	983
Immobilisations incorporelles	31 311	34 445	8 432	1 835	10 267
Projets informatiques	19 055	18 847	6 742	1 098	7 840
Autres immobilisations incorporelles	12 255	15 598	1 689	737	2 426

04

Le compte d'exploitation

4.1 La synthèse du compte d'exploitation 70

4.2 Les recettes 73

4.3 Les charges 77

4.4 L'équilibre financier 85

4.1 La synthèse du compte d'exploitation

Les données présentées dans ce compte d'exploitation constituent une vision synthétique de l'économie de votre concession. Ces données sont disponibles sous une forme plus détaillée dans le service « Plateforme de Données » accessible depuis « Ma Concession Gaz », l'espace sécurisé et dédié aux collectivités desservies en gaz naturel, sur le site **www.grdf.fr**.

Le principe de péréquation tarifaire

Le tarif de distribution de GRDF sur sa zone de desserte exclusive (tarif « péréqué ») est déterminé par la CRE à partir de l'ensemble des charges supportées par GRDF selon le principe de la juste couverture des coûts au niveau national d'un opérateur de distribution efficient.

Ainsi, le tarif de distribution péréqué est le même pour toutes les concessions concernées quels que soient le nombre de clients, leur consommation de gaz naturel, les dépenses nécessaires à la gestion du service concédé, les investissements passés, l'âge des ouvrages de la concession, les investissements à venir et la durée résiduelle du contrat de concession. La péréquation assure la stabilité du tarif dans le temps pour chaque concession, offrant ainsi la possibilité de réaliser d'importants programmes d'investissements.

La notion de compte d'exploitation de la concession

Pour un service de distribution péréqué, l'équilibre économique est réalisé à l'échelle nationale, et non concession par concession. Cependant il est important, pour chaque autorité concédante, de disposer d'un compte d'exploitation à son périmètre afin de pouvoir apprécier sa situation dans le système de péréquation national.

Le compte d'exploitation de la concession est la déclinaison locale des principes tarifaires de la CRE

Pour mettre en lumière sa situation dans le système de péréquation national, il est nécessaire que l'ensemble des recettes et des charges supportées par les usagers soit calculé selon les mêmes méthodes que celles adoptées par la CRE, mais en l'appliquant au périmètre de la concession. Il faut toutefois rester vigilant sur l'interprétation de la différence entre les recettes et les charges de la concession. En effet, le mécanisme tarifaire de la CRE permet la couverture des charges par les recettes en moyenne sur la période tarifaire, et non systématiquement sur chaque année. Par ailleurs, un certain nombre d'aléas sont couverts par un mécanisme de régularisation (le CRCP : Compte de Régularisation des Charges et des Produits) qui se répercute dans le mouvement tarifaire à la hausse ou à la baisse de l'année suivante. Il s'agit notamment des variations de recettes liées aux impacts climatiques, les aléas sur les charges d'investissement et la régulation incitative (gain ou perte par rapport à l'équilibre tarifaire initialement déterminé, incitation à la performance).

Ainsi, il convient de scinder la différence entre les recettes et les charges en trois items :

- la contribution à la péréquation tarifaire,
- l'impact du climat sur les recettes,
- la ligne « Autres », jusque-là intitulée « Part Locale de la Performance Nationale »

(au regard des principes de régulation incitative) correspondant à la différence entre les recettes constatées sur la concession corrigées de l'impact climatique et les charges de la concession et la valeur de la contribution à la péréquation. Cette ligne correspond donc au reliquat du compte d'exploitation économique, et constitue la résultante de nombreux mécanismes du modèle régulé. C'est la raison pour laquelle elle a été renommée sous l'intitulé « Autres » dans le CRAC 2018.

Le compte d'exploitation synthétique

Compte d'exploitation synthétique (montant en euros)			
	2018	2017	2016
Produits	220 961	218 918	215 765
Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel	212 954	208 711	205 737
Recettes liées aux prestations complémentaires	8 007	10 207	10 028
Recettes Acheminement du gaz vers réseau aval hors zone de desserte péréquée	0	0	0
Charges	208 659	202 095	200 732
Charges d'exploitation	104 392	102 249	103 289
Charges liées investissements sur les biens concédés	84 458	84 223	83 308
Charges liées investissements autres biens	19 808	15 623	14 135
Produits moins Charges	12 302	16 823	15 032
Impact climatique	- 2 227	574	- 1 744
Contribution à la péréquation	- 659	- 491	- 309
Autres (régularisation du tarif précédent, impayés…)	15 188	16 739	17 086

Rappels :

- Un impact climatique négatif signifie que les recettes de GRDF ont été inférieures à la prévision de la CRE en raison d'un climat globalement plus chaud que le climat moyen,
- Une contribution de la concession à la péréquation tarifaire négative signifie que la concession bénéficie du système de solidarité national.

En 2018, à l'échelle nationale, le climat a été plus chaud que le climat moyen, générant un impact climatique négatif d'environ 65 millions d'euros.

4.2 Les recettes

Le compte d'exploitation : les recettes

Recettes Acheminement et Hors Acheminement (montant en euros)			
	2018	2017	2016
Produits	220 960	218 917	215 764
Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel	212 954	208 711	205 737
Recettes liées aux prestations complémentaires	8 006	10 206	10 027
Recettes liées aux prestations du catalogue	7 265	9 461	9 781
Recettes liées aux prestations ponctuelles	2 863	4 135	4 539
Extens°, créat° de racco ou déplct/modif/supp de brancht	386	669	799
Prest. ponct. clients aux conditions standards de livraison	2 476	3 466	3 739
Prest. ponct. clients ayant un contrat de livraison direct	0	0	0
Recettes liées aux prestations récurrentes	4 402	5 325	5 238
Prest. rec. clients aux conditions standards de livraison	2 624	3 526	3 415
Prest. rec. clients ayant un contrat de livraison direct	1 777	1 799	1 823
Rec. liées aux prestat. destinées aux product. de biométhane	0	0	3
Recettes autres travaux (déplact d'ouvrages, abandons)	176	282	73
Autres recettes	564	462	173
Recettes Acheminement du gaz vers réseau aval hors zone de desserte péréquée	0	0	0

Les recettes sont constituées des :

- Recettes d'acheminement du gaz naturel,
- Recettes liées aux prestations complémentaires,
- Recettes d'acheminement du gaz naturel vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive.

Les recettes d'acheminement du gaz naturel

Pour les clients dont les compteurs sont relevés de manière mensuelle ou journalière, les recettes liées à l'acheminement sont directement disponibles dans le système de facturation de GRDF. Pour les clients dont les compteurs sont relevés semestriellement (ayant choisi les options tarifaires T1 ou T2), les consommations sont reconstituées pour obtenir une valeur sur l'année calendaire. Les recettes d'acheminement découlent de ce calcul par utilisation de la grille tarifaire.

Méthode d'élaboration des recettes d'acheminement

Depuis le courant de l'année 2016, GRDF a développé une nouvelle méthode qui se base sur la « méthode publique des profils », sur les dates de relevé, sur les index de consommation des usagers ainsi que sur un panel de clients ayant des compteurs télérelevés. Plus le déploiement des compteurs communicants se poursuivra, plus cette méthode reposera sur des consommations réelles.

Les recettes liées aux prestations complémentaires

Cette section du tableau des recettes (du compte d'exploitation) comporte plusieurs lignes : les recettes liées aux prestations du « catalogue », les recettes liées aux autres travaux (déplacements d'ouvrages, abandons d'ouvrages) et les autres recettes.

Recettes liées aux prestations du catalogue

GRDF réalise un certain nombre de prestations à la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel. Certaines sont couvertes par le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture). D'autres prestations sont payantes, facturées à l'acte ou périodiquement, suivant leur nature (mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux).

La CRE définit le tarif de chaque prestation dans le catalogue de prestations. La plupart des recettes sont individualisées dans le système de facturation de GRDF par un « code frais » (cf : « catalogue de prestations », disponible sur www.grdf.fr) et enregistrées au périmètre de chaque concession. Les recettes afférentes peuvent alors être directement retranscrites dans le compte d'exploitation de la concession.

La présentation de ces recettes, toutes identifiées par des « codes frais », respecte la structure du catalogue de prestations et est organisée selon les 4 familles suivantes :

- recettes liées aux prestations ponctuelles, à destination des clients aux conditions standard de livraison. Elles concernent les prestations suivantes : mises en service, coupures ou dépose du compteur à la demande du client et rétablissement, prestations liées à une modification contractuelle (changement de tarif acheminement et/ou de fréquence de relevé), interventions pour impayés facturées aux fournisseurs, relevés spéciaux et transmissions des données de relevé, vérifications des appareils de comptage, prestations suite à des absences multiples, et d'autres prestations facturées à l'acte (déplacement sans intervention, frais de dédit pour annulation tardive, etc.),

- recettes liées aux prestations récurrentes, à destination des clients aux conditions standard de livraison. Elles concernent les prestations suivantes : locations de matériel (comptage, poste de livraison), mises à disposition d'un équipement de comptage provisoire, fréquences de relevé supérieure à la fréquence standard, services de maintenance, services de pression non standard, relevés cycliques avec déplacement,
- recettes liées aux prestations ponctuelles ou récurrentes, à destination des clients ayant conclu un contrat de livraison direct ainsi que les recettes liées aux extensions et créations de raccordements ou déplacement / modification / suppression de branchements,
- recettes liées aux prestations destinées aux producteurs de biométhane. Elles concernent des prestations d'études, de raccordements, d'analyse de la qualité et des services d'injection du biométhane.

Recettes liées aux autres travaux (déplacements d'ouvrages, abandons d'ouvrages)
Ces recettes sont identifiées dans le système de gestion de GRDF par des natures comptables dédiées et retranscrites telles qu'enregistrées dans le compte d'exploitation de la concession.

Autres recettes
Seules les « autres recettes » ne sont pas directement rattachables à chaque concession. Il s'agit des :

- Recettes provenant d'activités régulées et dont le tarif est défini par la CRE dans le catalogue de prestations, mais non identifiées par code frais.
- Recettes provenant d'activités régulées et dont le tarif est défini par la CRE dans le catalogue de prestations, mais non liées à des activités sur le territoire de la concession (e.g. formations pour le personnel des fournisseurs).
- Recettes diverses provenant d'activités régulées, prises en compte par la CRE pour la détermination du tarif d'acheminement, mais non liées à des activités sur le territoire de la concession.

Ces recettes représentent environ 12 M€ sur 225 M€ à l'échelle de GRDF. Elles sont réparties sur l'ensemble des concessions au prorata des PDL (Point De Livraison, proche de la notion de client) de chaque concession.

Recettes d'acheminement du gaz vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive
Lorsqu'une concession de la zone péréquée (dite concession « amont ») permet l'acheminement du gaz naturel vers une concession hors de cette zone (dite concession « aval »), la concession amont facture à la concession aval une charge correspondant à 50% du tarif ATRD en vigueur appliqué aux volumes transités vers la concession aval.

Cette valeur de 50% est applicable quel que soit l'opérateur amont. Elle correspond à la couverture des charges d'exploitation normatives (en moyenne 47% du tarif ATRD) et d'une quote-part des charges de capital normatives au titre des renforcements futurs (en moyenne 3% du tarif de distribution), conformément à la délibération tarifaire de la CRE du 13 mars 2016 relative à l'ATRD5.

Pour la concession amont il s'agit d'une recette, et pour les concessions aval il s'agit d'une charge.

4.3 Les charges

Le compte d'exploitation : les charges d'exploitation de la concession

Charges d'exploitation (montant en euros)	2018	2017	2016
Charges d'exploitation de la concession	104 392	102 248	103 288
Main d'œuvre	44 330	45 257	45 714
Achats de matériel, fournitures et énergie	7 506	7 362	9 693
Sous-traitance	5 483	5 575	5 282
Autres charges d'exploitation	33 905	31 827	31 158
Dont immobilier	4 208	4 830	4 346
Dont informatique, poste et telecom	7 215	7 155	4 524
Dont assurances	3 254	2 960	3 782
Dont entretien des véhicules et carburant	452	884	952
Dont communication et développement des usages du gaz nature	1 330	1 359	2 061
Dont autres	9 437	4 429	5 462
Dont charges d'acheminent depuis un réseau amont	0	0	0
Dont charges d'acheminent depuis un réseau amont (K1)	0	0	0
Dont charges d'acheminent depuis un réseau amont (K2/K3)	0	0	0
Dont charges liées aux prestations complémentaires	8 006	10 206	10 027
Dont charges liées aux prestations complémentaires v2016	0	0	10 027
Redevances	4 335	2 453	2 308
Dont redevance contractuelle	3 734	1 861	1 844
Dont redevance d'occupation du domaine public	601	591	463
Impôts et taxes	2 596	2 606	2 621
Dont CVAE et taxes foncières	2 582	2 586	2 610
Dont autres impôts et taxes	13	20	11
Contribution des fonctions centrales mutualisées	6 233	7 166	6 508

Principes généraux

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître précisément l'ensemble des charges de la concession, qui sont de deux types : les charges d'exploitation (coûts d'exploitation nécessaires à l'exécution du service) et les charges liées aux investissements (remboursements des investissements et leur coût de financement).

S'agissant des charges d'exploitation, le tarif de distribution est construit à partir de l'ensemble des charges de GRDF sur le principe de la juste couverture des coûts d'un opérateur efficient, sans tenir compte des recettes et des charges propres à chaque contrat de concession. GRDF, opérateur national, ne tient pas une comptabilité spécifique

à chaque concession. L'entreprise mutualise sur plusieurs concessions les moyens permettant de répondre à ses missions de service public, dans un souci d'optimisation opérationnelle et économique.

L'infrastructure concédée à GRDF étant très diffuse sur le territoire, il se révèle complexe de rattacher directement certaines dépenses à la gestion d'une seule concession. Par exemple, les charges liées au salaire d'un agent d'intervention sont difficilement rattachables à telle ou telle concession si ce dernier intervient sur les réseaux de plusieurs collectivités. Dans ce cas, il devient nécessaire d'affecter ces charges en utilisant des règles, au plus près de la réalité de l'exploitation. Ces régles sont identiques pour toutes les concessions pour ne pas en pénaliser certaines et ne pas compter plusieurs fois ces charges.

Méthode d'élaboration des charges

Comme indiqué précédemment, une infrastructure de réseau diffuse et maillée sur plusieurs concessions rend complexe le rattachement des dépenses à chacun des contrats de concession. Ainsi, du fait de la mutualisation des moyens sur plusieurs concessions, il n'existe pas de manière parfaite pour rattacher ces charges à chacune des concessions. Par ailleurs, plus une méthode d'affectation des charges est sophistiquée, moins elle est lisible (bien que la traçabilité soit assurée), et plus les erreurs d'enregistrement dans les systèmes de gestion ont un poids sur l'économie reflétée par le compte d'exploitation.

Dans un souci de refléter au mieux la réalité de l'exploitation, qui peut varier en fonction de l'activité du concessionnaire, une méthode pertinente d'élaboration des charges d'exploitation doit trouver un juste compromis entre finesse d'affectation et reflet de l'activité au périmètre du contrat de concession. Il convient alors de retenir les principes suivants :

- L'exhaustivité des charges d'exploitation de GRDF relatives aux activités régulées doit être affectée à l'ensemble des contrats de concession.
- Les charges des équipes de GRDF doivent être affectées sur les concessions en fonction de leur périmètre géographique d'activité.
- Des clés de répartition opérationnelles, adaptées à la réalité de l'activité et correspondant à toutes les interventions ayant eu lieu sur une concession au cours de l'année, doivent être utilisées dès que cela est possible car elles permettent d'affecter les dépenses opérationnelles de GRDF à chaque concession. Pour qu'une clé opérationnelle soit retenue, trois conditions doivent être réunies :
    - Elle doit générer un coût et la charge associée doit être enregistrée dans les systèmes d'information de gestion de GRDF,
    - L'activité qu'elle représente doit être homogène,
    - L'activité doit être enregistrée dans les SI des métiers (GMAO, SIG,…) de GRDF, au périmètre des communes et selon un processus normé.
- Des clés patrimoniales doivent être utilisées lorsqu'il n'existe pas de clés opérationnelles pertinentes pour une charge. Elles se basent sur des caractéristiques plus générales de la concession, comme la longueur du réseau ou le nombre de clients. Elles sont principalement utilisées pour ventiler les charges liées aux fonctions support (Ressources Humaines ou Direction Juridique par exemple).

- En dernier recours, s'il n'y a ni clés opérationnelles, ni clés patrimoniales pertinentes, alors la charge est affectée par une clé financière déterminée par les dépenses opérationnelles préalablement affectées à la concession.
- La nature des charges doit être homogène et au plus près du contrat. Par exemple, on ne fusionne pas charges de main-d'œuvre et charges d'achat de matériel.

Focus sur trois rubriques spécifiques

- Les « charges liées aux prestations complémentaires » ne sont pas comptabilisées en tant que telles dans les SI, leur montant est strictement équivalent à celui des « recettes liées aux prestations complémentaires ». Ce choix méthodologique est la déclinaison de la méthode retenue par la CRE pour déterminer le revenu autorisé de GRDF : « les recettes liées aux prestations complémentaires » sont retranchées des charges d'exploitation couvertes par le tarif ATRD. Et donc par principe, les recettes complémentaires ne peuvent pas générer de marge commerciale.
- Les redevances présentées dans le compte d'exploitation correspondent aux redevances réellement payées par GRDF et sont directement rattachables à chaque concession. Ces charges peuvent légèrement différer du montant de la nature comptable « redevance » enregistré dans le système de gestion de GRDF, essentiellement pour cause de régularisations et de provisions diverses. Ce faible écart est ventilé par des clés patrimoniales et est affecté à la rubrique « autres charges d'exploitation ».
- La contribution des fonctions centrales est constituée des charges des directions fonctionnelles nationales sauf celles ayant une activité très opérationnelle (la direction en charge du déploiement des compteurs communicants gaz, l'unité comptable nationale, les unités opérationnelles d'approvisionnement, les unités opérationnelles informatiques), ou celles ayant une activité mise en évidence dans les rubriques du compte d'exploitation (la direction de la communication, la direction des systèmes d'information). La contribution des fonctions centrales est répartie sur l'ensemble des concessions au prorata des PDL de chaque concession. En moyenne à l'échelle nationale, cette contribution est de 6,2% pour 2016, de 6,8% pour 2017 et de 5,5% pour 2018.

Impact de la nouvelle organisation des activités d'intervention sur les charges d'exploitation

Depuis le 1er janvier 2018, GRDF a finalisé la réorganisation de ses activités d'intervention réseau et de clientèle. Auparavant les unités « clientèle » étaient mixtes GRDF/Enedis : un même agent pouvait intervenir chez un particulier pour une intervention gaz ou électrique. Désormais les agents sont dédiés à une énergie et n'appartiennent plus à des unités mixtes. En reprenant en propre ses activités clientèle, GRDF a dû repenser son maillage territorial pour conserver une haute qualité de service et pour assurer les interventions de sécurité dans les délais règlementaires. Les équipes clientèle sont désormais intégrées aux équipes d'intervention réseau dans des Agences d'Intervention avec un périmètre géographique de travail différent de l'ancienne organisation. Les charges d'exploitation présentées dans le CRAC étant ventilées en fonction de l'agence à l'origine de la charge, la réorganisation des activités d'intervention peut donc engendrer une évolution des montants affectés à chacune des concessions en 2018 par rapport aux années antérieures.

Les clés opérationnelles et patrimoniales retenues

1. Les clés opérationnelles

Chaque type de clés opérationnelles permet d'affecter les charges d'un certain nombre d'activités à chaque concession. Les principaux types de clés utilisées sont les suivants :

- nombre d'interventions avec déplacement suite à des demandes de clients,
- nombre de nouveaux clients domestiques,
- consommation prévisionnelle des nouveaux clients,
- nombre d'interventions suite à appels de tiers,
- montant des investissements réalisés,
- nombre de déclarations de travaux,
- nombre d'actes de maintenance préventive (par familles d'ouvrages),
- nombre de pose/dépose de compteurs industriels.

Ainsi, les charges directement liées à l'activité de la concession sont constituées des charges imputées directement (redevances payées), des charges affectées par des clés opérationnelles, et des charges réparties au prorata des charges affectées par des clés opérationnelles.

2. Les clés patrimoniales

Les types de clés patrimoniales utilisées sont les suivants :

- nombre de PDL,
- tarif d'acheminement,
- longueur de réseau.

Le principe d'affectation des charges est le suivant : plus l'activité est réalisée à une maille locale, plus l'utilisation de clés opérationnelles augmente. Ceci correspond à l'objectif de présenter des charges d'exploitation variant en fonction de l'activité sur le périmètre de la concession (cf : chapitre « Une organisation à votre service »).

Type de clés	Directement lié à l'activité	Patrimoniale	Total
Fct. Centrales	0,0%	5,5%	5,5%
Nationale	2,2%	27,0%	29,2%
Régionale	13,0%	15,2%	28,2%
Infrarégionale	4,4%	2,1%	6,5%
Locale	25,9%	4,6%	30,6%
Total	45,6%	54,4%	100,0%

données nationales

Les charges d'investissement de la concession

Charges d'investissements (montant en euros)	2018	2017	2016
BIENS CONCÉDÉS (Premier établissement et Renouvellement)	84 458	84222	83 308
Branchements (Premier étab. et Renouvellement)	35 351	35079	34 567
Branchements - Individuels	33 280	33153	32 670
Branchements - Collectifs	995	821	831
Branchements - Conduites montantes	768	790	762
Branchements - Conduites d'immeubles	306	313	303
Premier établissement hors branchements	23 421	23507	23 992
Canalisations de distribution	21 220	21286	21 614
Installations techniques	2 200	2221	2 377
Postes de détente	869	878	897
Protection Cathodique	1 276	1287	1 422
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0
Autres équipements	55	56	57
Génie Civil	0	0	0
Terrains	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0
Aménagements	0	0	0
Renouvellement hors branchements	25 684	25635	24 748
Canalisations de distribution	25 684	25635	24 748
Installations techniques	0	0	0
Postes de détente	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0
Autres équipements	0	0	0
Génie Civil	0	0	0
Terrains	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0
Aménagements	0	0	0

Principes généraux

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître l'exhaustivité des charges supportées par les usagers et liées aux investissements réalisés par le concessionnaire. Pour cela, en plus des informations sur les investissements et leur amortissement, il faut également faire apparaître les frais financiers liés au coût de financement de ces investissements. Par souci de cohérence globale, les charges d'investissement sont calculées selon les principes définis par la CRE.

Si les dépenses d'exploitation sont mutualisées et donc difficilement rattachables à une concession, à l'inverse, les charges liées aux investissements sont pour l'essentiel (95% en moyenne) directement rattachables à la concession car il s'agit d'ouvrages physiquement situés sur le territoire de la collectivité.

Méthode de calcul

Les charges d'investissement sont imputées directement au périmètre du contrat de

concession lorsqu'elles concernent des ouvrages localisés sur la concession. Dans les autres cas, elles sont réparties au prorata des PDL de chaque concession.

Le mode de calcul des charges relatives aux investissements et de la valeur nette réévaluée des ouvrages est cohérent avec celui retenu par la CRE, prenant en compte une durée de remboursement des ouvrages également déterminée par la CRE.

Le calcul réel des charges d'investissement et de la valeur nette réévaluée des ouvrages tient compte des spécificités imposées par la CRE : à titre d'exemple, les investissements sont pris en compte par la CRE le 1er juillet de chaque année, indépendamment de la date réelle de mise en service, et par conséquent la charge d'investissement de la première année de mise en service n'est comptée que sur une demi-année.

D'un point de vue théorique et légèrement simplifié par rapport au mode de calcul de la CRE, les charges d'investissement de l'année N (CCN_N) couvertes par le tarif sont composées de la somme du remboursement économique des investissements réévalué de l'année N (R_N) et du coût de financement de l'année N (CF_N).
Tel que : $CCN_N=R_N+CF_N$

L'exemple présenté dans le tableau ci-dessous illustre un investissement réalisé par GRDF pour un montant de 450 pour un ouvrage qui sera remboursé sur 45 ans, le coût du financement étant fixé à 5% sur toute la durée et l'hypothèse d'inflation étant de 1%. Il présente, pour chaque année de la durée de remboursement de l'ouvrage, les valeurs nettes réévaluées en début et en fin d'année, le remboursement économique réévalué, le coût de financement ainsi que le montant des charges d'investissement.

Année	VNR début d'année	VNR fin d'année	Remb. Eco. Réeval.	Coût de Financem.	Charges d'invest.
1	450,0	450,0 - 10,0 = 440,0	450,0 / 45 = 10,0	450,0 x 5% = 22,5	10,0 + 22,5 = 32,5
2	440,0 x 1,01 = 444,4	444,4 - 10,1 = 434,3	444,4 / 44 = 10,1	444,4 x 5% = 22,2	10,1 + 22,2 = 32,3
...					
45	15,3 x 1,01 = 15,5	15,5 - 15,5 = 0,0	15,5 / 1 = 15,5	15,5 x 5% = 0,8	15,5 + 0,8 = 16,3

Méthode de calcul du remboursement économique réévalué

Le remboursement économique de la première année (R_1) est la valeur initiale financée par GRDF de l'ouvrage (V_1) divisée par la durée de remboursement des ouvrages (D), tel que :
$R_1 = V_1 \div D$
Dans l'exemple ci-dessus, le remboursement économique de la première année est égal à :
$450 \div 45 = 10$

Le remboursement économique de l'année N (R_N) est la valeur nette réévaluée de l'ouvrage en début d'année ($VNR_N^{DébutAnnée}$) divisée par le nombre d'années de remboursement restant (D-N+1). Tel que : $R_N=(VNR_N^{DébutAnnée})\div(D-N+1)$

Méthode de calcul de la valeur nette réévaluée en fin d'année N et en début d'année N+1

On passe de la valeur fin d'année N-1 à la valeur début d'année N en réévaluant la valeur fin d'année N-1 d'un coefficient d'inflation annuelle. La valeur nette réévaluée en fin d'année N est la valeur nette réévaluée de début d'année diminuée du remboursement économique de l'année N :

$VNR_N^{DébutAnnée} = VNR_{N-1}^{FinAnnée} \times Inflation$

$VNR_N^{FinAnnée} = VNR_N^{DébutAnnée} - R_N$

Dans l'exemple ci-dessus, la valeur nette réévaluée en début d'année 2 est égale à :

$VNR_{FinAnnée1} \times Inflation = 440 \times 1{,}01 = 444{,}4$

Et la valeur nette réévaluée en fin d'année 2 est égale à :

$VNR_{DébutAnnée2} - R_2 = 444{,}4 - 10{,}1 = 434{,}3$

Méthode de calcul du coût de financement pour chaque année

Le coût de financement de la première année (CF_1) est la valeur initiale de l'ouvrage (V_1) multipliée par le taux de rémunération du capital réel avant impôts en vigueur la première année et fixé par la CRE (T_1), tel que :

$CF_1 = V_1 \times T_1$

Le coût de financement de l'année N (CF_N) est la valeur nette réévaluée en début d'année ($VNR_N^{DébutAnnée}$) multipliée par le taux de rémunération du capital réel avant impôts en vigueur l'année N et fixé par la CRE (T_N), tel que :

$CF_N = VNR_N^{DébutAnnée} \times T_N$

Dans l'exemple, le coût de financement est ainsi égal à :

Pour l'année 1 : $450 \times 5\% = 22{,}5$

Pour l'année 2 : $444{,}4 \times 5\% = 22{,}2$

Pour l'ATRD5, la CRE a fixé ce taux à 5%.

A noter : les charges d'investissement relatives aux branchements ne peuvent être découpées en premier établissement / renouvellement que pour les actifs construits depuis 2004. Cette information n'était pas enregistrée auparavant. La durée de remboursement des branchements étant de 45 ans, la grande majorité des charges d'investissement associées ne peut pas être présentée selon ce découpage.

Les charges d'investissement hors concession

En 2018, à l'échelle nationale, elles représentent environ 18% de toutes les charges d'investissement.

Charges d'investissements (montant en euros)	2018	2017	2016
AUTRES BIENS (Premier établissement et Renouvellement)	19 808	15 622	14 135
Canalisations de distribution	0	0	0
Installations techniques	1 221	597	695
Postes de détente	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	1 212	589	687
Autres équipements	8	8	7
Génie Civil	12	12	12
Terrains	20	20	19
Mobilier et Matériels Divers	1 463	1 404	1 246
Aménagements	1 837	1 515	1 364
Compteurs	4 002	2 803	2 599
Véhicules et engins d'exploitation	983	1 067	1 124
Immobilisations incorporelles	10 267	8 201	7 072
Projets informatiques	7 840	6 373	6 695
Autres immobilisations incorporelles	2 426	1 828	376

4.4 L'équilibre financier

L'impact du climat sur les quantités de gaz naturel acheminées par le réseau de distribution

La mise en évidence de la contribution à la péréquation suppose d'isoler l'impact des variations climatiques sur les recettes de la concession.

En effet, les quantités acheminées peuvent évoluer très fortement d'une année sur l'autre à cause des variations du nombre d'usagers, de la consommation de chaque usager et surtout de l'impact du climat. Ce dernier est un élément de variation prépondérant et masque largement les deux autres. Sur les années les plus froides et les plus chaudes, les quantités acheminées varient ainsi de plus ou moins 15% par rapport à la moyenne des 10 dernières années. Pour évaluer l'impact du climat sur les quantités acheminées (et donc sur ses recettes), GRDF utilise un modèle de calcul qui détermine « des quantités acheminées à climat de référence » (ou « climat moyen ») en s'appuyant notamment sur :

- des données météorologiques quotidiennes,
- des températures de référence,
- des variables climatiques : prise en compte des habitudes des usagers, qui ne réagissent pas de la même façon aux variations de températures en été ou en hiver,
- des variables calendaires : prise en compte des différences d'usages domestiques ou tertiaire/industriel, effet des années bissextiles.

Evolution de la température à climat réel et de la température à climat moyen en France en 2018

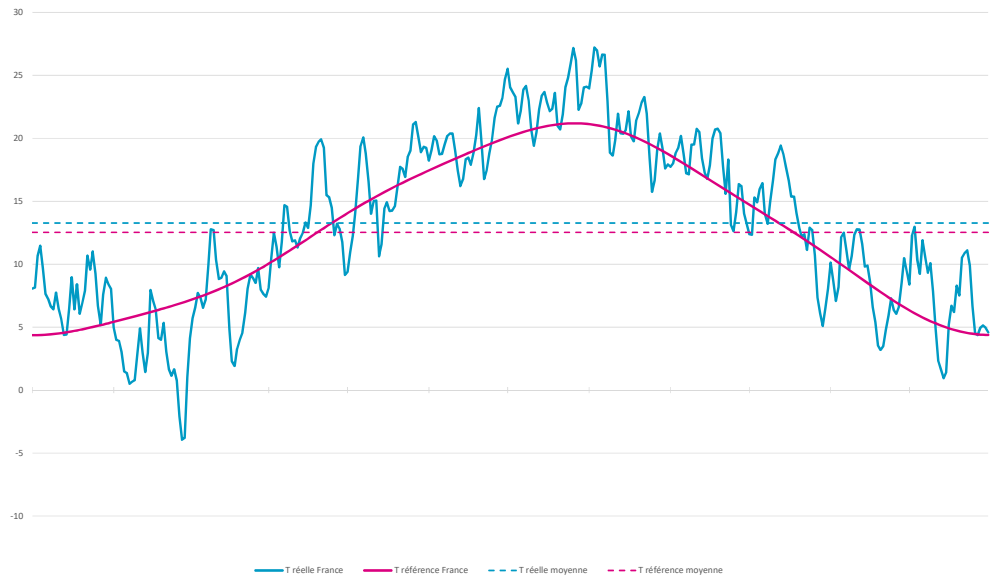

2018 a été une année plus chaude que la référence, avec un écart positif de 0,74°C.

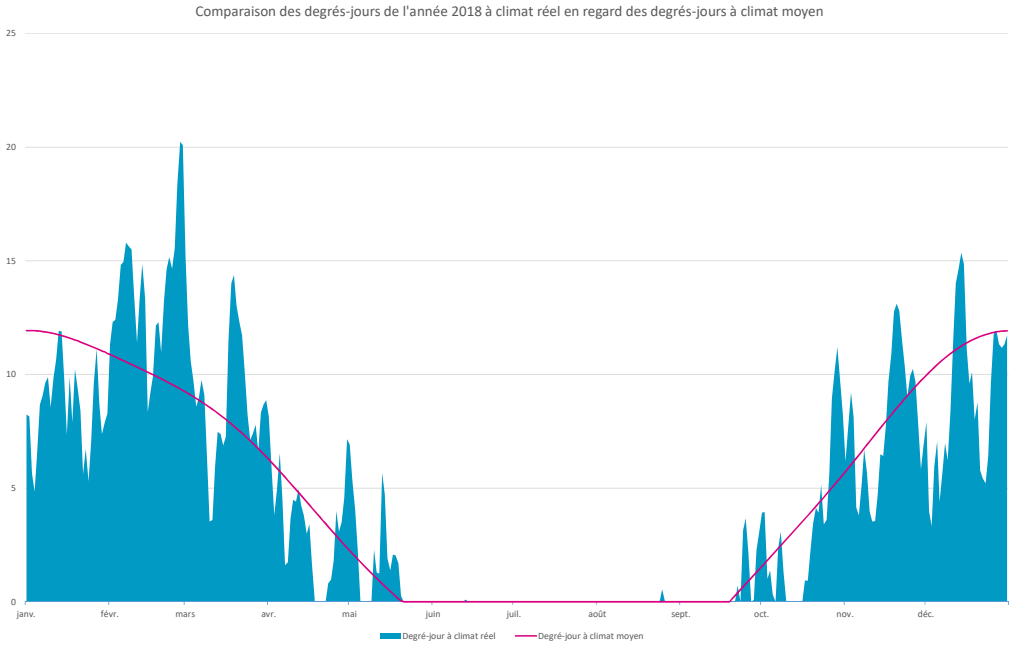

Ce modèle de calcul statistique, sophistiqué et en amélioration continue, simule une consommation « à climat moyen » client par client. Une fois les consommations évaluées à climat moyen, elles sont valorisées en euros. La différence entre les recettes d'acheminement effectivement constatées et cette valorisation « à climat moyen » constitue la ligne « impact climatique » du compte d'exploitation de la concession.

Lorsque ce chiffre est négatif, cela signifie que GRDF n'a pas obtenu toutes les recettes que la CRE avait estimées sur la base d'une température moyenne et constitue donc un manque à gagner pour GRDF (et inversement). Ce manque à gagner (respectivement, ce trop-perçu) est pris en compte par la CRE lors de l'évolution annuelle du tarif ATRD de l'année suivante de sorte que GRDF recouvre (ou restitue) auprès des usagers cet impact climatique.

La contribution de la concession à la péréquation tarifaire

La contribution de chaque concession à la péréquation est calculée par différence entre :

- les recettes d'acheminement de la concession corrigées du climat,
- la répartition, au prorata des charges de chaque concession, du total du revenu autorisé de la zone de desserte péréquée.

Cette contribution dépend donc de plusieurs facteurs : le nombre de clients, leur consommation, l'activité d'exploitation sur la concession, la quantité d'ouvrages, les valeurs initiales des ouvrages et l'âge de ceux-ci.

Lorsque la contribution à la péréquation est positive, cela signifie que la concession participe au système national de solidarité. Inversement, une contribution à la péréquation négative signifie que la concession bénéficie de ce système. La « valeur » de cette contribution permet à chaque autorité concédante de connaître sa situation

dans le système de solidarité, mais sans incidence sur le niveau du tarif, le niveau des investissements ou le niveau de qualité de service. Pour une même concession, la contribution à la péréquation peut évoluer dans le temps. Par exemple, un investissement important peut faire augmenter les charges d'investissement sur une période donnée, alors que les recettes restent stables : mécaniquement, la contribution à la péréquation va diminuer pour cette concession.

Le calcul de la contribution à la péréquation n'a de sens qu'au regard de l'ensemble de celles des autres concessions. Ainsi, même si les caractéristiques d'une concession en particulier ne changent pas (nombre de clients constant, recettes stables, investissements stables), l'évolution de ces mêmes caractéristiques pour d'autres concessions aura un impact sur sa propre contribution à la péréquation.

A partir des données fournies dans le compte d'exploitation, il n'est pas possible de vérifier directement le calcul de la contribution à la péréquation à l'échelle de chaque concession ; cela doit être fait à l'échelle de toutes les concessions de la zone de desserte péréquée. Dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociétale et de manière volontaire, GRDF mandate donc chaque année un Commissaire aux Comptes qui s'assure que les comptes d'exploitation des concessions sont élaborés conformément à la méthode retenue et que la contribution à la péréquation de chaque concession est correctement calculée. Votre interlocuteur de proximité tient à votre disposition le rapport de contrôle.

L'élaboration du tarif ATRD5 par la CRE et son évolution annuelle au 1er juillet 2018

Pour établir le tarif ATRD5, la CRE a retenu comme référence le niveau des charges de GRDF à fin 2015. Par rapport à cette référence, la CRE a pris en compte les coûts des nouveaux projets à forts enjeux pour GRDF (compteurs communicants, transformation organisationnelle) ainsi que les coûts en lien avec l'évolution du métier de GRDF dans le contexte de la transition énergétique (mise à disposition des données, développement des réseaux intelligents, essor des injections de biométhane). La CRE a également intégré les conséquences financières de la décision du comité de règlement des différends et des sanctions (CoRDiS) de septembre 2014 qui enjoint à GRDF de supporter les coûts de la part acheminement des factures impayées des consommateurs. Enfin, la trajectoire des charges d'exploitation retenue par la CRE comporte un objectif de productivité additionnel par rapport à celui de la période tarifaire précédente.

Au 1er juillet 2018, le tarif a augmenté de 2,01%

Sur la base de ces principes, le tarif ATRD5 défini par la CRE est entré en vigueur au 1er juillet 2016. Ce tarif est ensuite revu annuellement. Au 1er juillet 2018, il a augmenté de 2.01% par rapport au tarif en vigueur au 1er juillet 2017. Cette évolution tient compte de l'inflation moins 0,8%, mais également de l'apurement du CRCP généré au cours de l'année 2016 dont notamment l'impact climatique (GRDF restitue aux consommateurs des recettes trop-perçues sur l'année 2016, qui a été une année climatiquement plus froide que la référence).

En plus de l'évolution annuelle au 1er juillet, le tarif ATRD5 a également évoluer au 1er janvier 2018. Il intègre la décision du CorRDiS concernant la rémunération à un fournisseur de gaz lorsqu'il agit pour le compte du gestionnaire de réseau de distribution auprès du client final. Celle-ci a aboutie à la mise en place par la CRE, d'une mise à jour du tarif ATRD5, qui vient augmenter la part fixe (abonnement) à hauteur d'un terme Rf correspondant aux contreparties financières versées par GRDF aux fournisseurs. Ainsi, pour les clients ayant souscrit à une des options tarifaires T3, T4 ou TP, la hausse de la part fixe a été de 90,96€ par an et de 6,84€ par an pour les clients ayant opté pour une des options tarifaires T1 ou T2. L'évolution ainsi que les éléments de contexte et d'analyse ayant abouti à cette décision de la CRE ont été publiés dans la délibération n°2017-238 en date du 26 octobre 2017.

Comme précisé dans la délibération de la CRE, GRDF verse dorénavant aux fournisseurs une contrepartie financière pour la gestion de la clientèle. En moyenne, l'augmentation du tarif ATRD est directement et intégralement compensée par cette contrepartie financière versée aux fournisseurs. Cette augmentation sera donc en principe sans impact sur la facture de fourniture gaz des clients.

Dans le compte d'exploitation de la concession, cette charge liée au terme Rf a été ventilée en fonction de la clé patrimoniale nombre de PDL.

Dernière ligne du compte d'exploitation synthétique intitulée « Autres »

La ligne « Autres » du compte d'exploitation synthétique, jusqu'alors appelée « Part locale de la performance nationale de l'opérateur » est calculée par différence entre

les recettes, les charges de la concession, l'impact climatique et la contribution à la péréquation. Si le chiffre est positif cela signifie que les recettes perçues par GRDF ont dépassé les trajectoires de charges définies par la CRE pour fixer le tarif d'acheminement (et inversement). Une partie de ce trop-perçu, identifiée en année N sera reversée aux usagers via le CRCP dans le cadre des évolutions tarifaires annuelles en année N+1.

Il convient de noter que le tarif ATRD5 a introduit plusieurs changements importants qui sont pris en compte pour déterminer la performance de GRDF :

- l'apurement du CRCP de la période tarifaire ATRD4,
- la couverture de la quote-part acheminement distribution des charges d'impayés des fournisseurs de gaz,
- le choix de la CRE d'indexer le tarif de GRDF sur l'inflation moins 0,8%.

Apurement du CRCP ATRD4

Du fait d'une succession d'années chaudes et d'une surestimation des volumes acheminés lors de la définition du tarif ATRD4 par la CRE en 2012, les recettes tarifaires de GRDF ont été insuffisantes sur l'ensemble de la période 2012-2015 et ce malgré des hausses tarifaires importantes chaque année par application du mécanisme du CRCP. La CRE a reconnu dans sa décision tarifaire ATRD5 la nécessité de tenir compte du CRCP non apuré de la période ATRD4 qui était proche de 600 M€. Ce montant a été réparti en quatre annuités à percevoir sur la période 2016-2019. Un montant de près de 160 M€ vient donc majorer chaque année le revenu autorisé de GRDF.

Prise en compte des impayés des fournisseurs

A la suite d'une décision de justice, le tarif de GRDF doit désormais couvrir la quote-part d'acheminement des coûts d'impayés des fournisseurs de gaz. La CRE a donc intégré au tarif ATRD5 un montant annuel de 14,7 M€ sur la période 2016-2019 pour assurer le remboursement par GRDF des fournisseurs à titre rétroactif et un montant annuel de 29 M€ au titre du flux d'impayés annuels à partir de 2016. Compte tenu de la difficulté à prévoir les montants en question, ces charges sont intégrées au CRCP, le tarif baissera si les charges réelles sont inférieures au montant prévisionnel et augmentera dans le cas contraire.

Choix d'indexer le tarif sur inflation moins 0,8%

L'apurement du CRCP ATRD4 et la prise en compte du remboursement rétroactif des charges d'impayés ont donc conduit à majorer pendant les quatre années de la période tarifaire ATRD5 le revenu autorisé de GRDF de près de 170 M€ par an. Les trajectoires tarifaires ayant été recalées, notamment les prévisions de volume, il n'y a pas de raison, sauf aléa exceptionnel, que le CRCP de la période ATRD5 diverge comme cela a été le cas pour la période ATRD4. La majoration du revenu autorisé de 170 M€ devrait donc s'achever avec la fin de la période tarifaire ATRD5. Afin de résorber une partie de cet écart et d'éviter une baisse brutale du tarif à l'entrée en vigueur du tarif ATRD6 au 1er juillet 2020, la CRE a donc décidé d'indexer le tarif ATRD5 sur l'inflation moins 0,8%. L'équilibre tarifaire étant réalisé globalement sur la période 2016-2019, GRDF a perçu plus de revenus en 2017 et en percevera moins en 2019 que si la CRE avait retenu une indexation plus classique sur l'inflation.

La performance nationale de GRDF est donc le résultat de plusieurs effets, dont les principaux sont :

- les écarts des coûts d'exploitation et des charges d'investissements réalisés par rapport aux trajectoires prévues par la CRE,
- l'apurement du CRCP (compte de régularisation des charges et produits) de la période tarifaire précédente qui s'élève pour la période 2016-2019 à environ 160 M€ par an. L'écart entre les charges d'impayés sur les factures d'acheminement prévues par la CRE et les montants réellement impayés.

L'écart entre recettes tarifaires et revenu autorisé est illustré par le graphique ci-dessous.

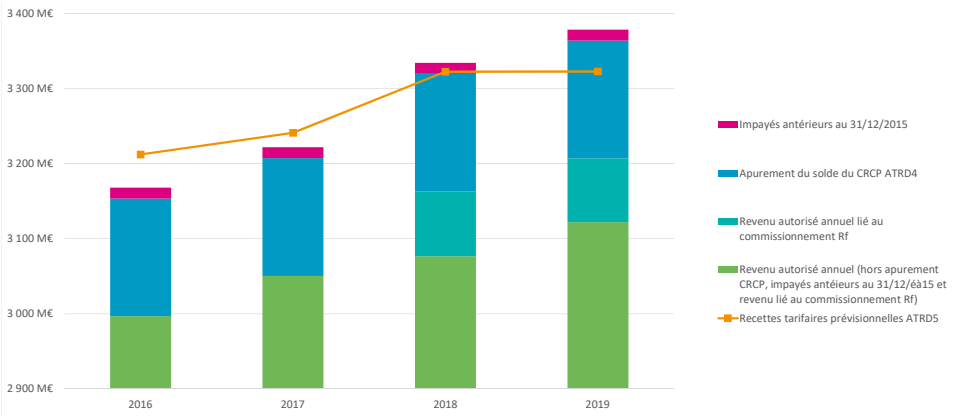

Ces différents éléments expliquent que sur l'année 2017 les recettes tarifaires ont été fixées pour couvrir non seulement les charges annuelles d'exploitation et d'investissement du réseau mais également d'autres éléments exceptionnels qui résultent du temps passé et futur. Il convient donc d'apprécier la performance sur un temps long durant lequel s'annulent les effets temporels. Ainsi, pour respecter l'équilibre tarifaire global défini par la CRE sur la période 2016-2019, les recettes autorisées pour l'année 2018 deviennent inférieures à la somme de tous ces éléments après avoir été supérieures au cours des deux premières années de la période tarifaire de l'ATRD5. Cela sera également le cas en 2019.

GRDF

05

La transition énergétique

5.1 Le gaz vert 94

5.2 La mobilité durable 96

5.3 Les données au service de la maitrise de l'énergie 98

5.1 Le gaz vert

Le gaz vert, vos déchets ont de l'avenir

Le « biométhane » est produit à partir de bio-déchets issus des exploitations agricoles, de l'industrie agroalimentaire, de stations d'épuration ou encore de déchets de restauration collective, d'entretien d'espaces publics verts. La méthanisation offre une solution à vos enjeux de réduction et de traitement des déchets. Il permet d'alimenter les clients en gaz renouvelable, produit localement, dans une logique d'économie circulaire. La méthanisation a plusieurs atouts : elle contribue à réduire les gaz à effets de serre, à améliorer la gestion des déchets ainsi que la qualité des sols et des nappes phréatiques en produisant un engrais naturel, elle permet de diversifier les revenus des exploitations agricoles, tout en devenant un vecteur de création d'emplois non délocalisables.

GRDF accompagne les porteurs de projets à chaque étape de leur projet d'injection. Tout d'abord en phase amont pour évaluer la faisabilité technique du projet (distance au réseau, potentiels d'absorption du réseau fonction des consommations locales, premières estimations de production de biométhane en fonction du type d'intrants…), puis lors d'études détaillées pour préciser les conditions de raccordement et d'injection. Enfin, GRDF réalise les travaux de raccordement et assure la mise en service, l'exploitation et la maintenance des ouvrages réseau (canalisations et postes d'injection) tout au long de la durée de vie du projet.

A fin 2018, sur le territoire national, 70 sites injectaient sur le réseau exploité par GRDF et plus de 600 projets étaient inscrits dans le « Registre des capacités certifiées ». Les équipes régionales sont à votre écoute pour évaluer le potentiel de production de biométhane sur votre territoire.

Les chiffres clés 2018 sur la région Nouvelle Aquitaine sont les suivants :

- 2 sites injectent du biométhane sur le réseau exploité par GRDF : 2 unités de méthanisation agricole à Audenge et à Cestas (33)

Cela représente 24 GWh de biométhane, soit l'équivalent de la consommation annuelle de près de 2000 foyers ou 98 bus*.

- 4 autres sites devraient être mis en service avant fin 2019
- 3 sites injectent également en 2018 sur les réseaux de transport à Villeneuve sur Lot (47), Préchacq-Navarrenx (64) sur le réseau TEREGA et Combrand (79) sur le réseau GRTgaz.

Près de 120 projets sont recensés par les équipes de GRDF en Nouvelle-Aquitaine et Occitanie

** Hypothèses : Consommation client moyen de GRDF = 12 MWh/an ; d'un autocar= 245 MWh/an*

5.2 La mobilité durable

Le GNV, un carburant qui préserve santé et environnement

La qualité de l'air et la lutte contre le réchauffement climatique sont des enjeux majeurs qui nécessitent l'engagement de l'ensemble des acteurs. S'il a déjà fortement réduit ses émissions, le secteur des transports reste un fort contributeur avec près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre et des émissions importantes de polluants locaux tels que particules et oxydes d'azote, notamment dans les centres-villes.

Les collectivités sont des acteurs incontournables en tant que gestionnaires de flottes de véhicules et en tant que prescripteurs via les documents de planification énergétique. Elles ont les leviers pour développer des transports plus propres sur leurs territoires.

En matière de transports plus propres, il existe un carburant alternatif aux carburants traditionnels, le Gaz Naturel Véhicule (GNV), qui dispose d'atouts écologiques et économiques. Le GNV, c'est l'usage du gaz naturel comme carburant. Ce carburant existe également dans une version 100% renouvelable, le BioGNV, produit à partir de déchets fermentescibles. Le BioGNV est un biocarburant avancé qui ne vient pas en concurrence avec les cultures alimentaires.

Le GNV apporte une réduction des émissions jusqu'à 50% pour les oxydes d'azote et 95% pour les particules fines par rapport à la nouvelle norme Euro VI. De plus, dans sa version renouvelable, le BioGNV émet 80% de CO_2 en moins par rapport au diesel grâce à un bilan carbone quasi neutre : le CO_2 libéré à l'échappement est équivalent au CO_2 absorbé par les végétaux méthanisés. Rouler au BioGNV, c'est également promouvoir la filière biométhane, génératrice d'emplois non délocalisables, et contribuer à l'indépendance énergétique du territoire. Enfin, sans odeur et peu bruyant, le GNV libère l'espace public de ses irritants et contribue à une ville plus apaisée.

Actuellement, près 18 000 véhicules circulent en France, et ce chiffre ne cesse de croitre sur le segment des véhicules lourds, que sont les camions, bus, cars, bennes à ordures ménagères et véhicules spéciaux.

Si le marché de l'autobus se développe depuis désormais plus de 15 ans, offrant à la technologie GNV un retour d'expérience hors du commun parmi les alternatives au diesel, le marché du camion offre la plus forte dynamique ces dernières années. Cette dynamique est tirée par la construction de nouvelles stations publiques (100 stations fin 2018). La filière s'est donnée comme objectif le développement de 250 stations accessibles au public en 2020.

La gamme de véhicules disponibles s'étoffe avec de nouveaux modèles adaptés aux différents marchés : les travaux publics pour des chantiers plus propres dans les villes, le transport scolaire ou intercité, le transport urbain et le transport de marchandises. Pour pouvoir répondre à l'ensemble des conditions d'exploitation, les constructeurs proposent des autonomies allant de 300 à 800 kilomètres.

Sur votre région administrative, la consommation des stations GNV correpond à 30 GWh.

Dans le cadre du contrat de service publie conclu avec l'Etat, GRDF s'est engagé à accompagner les collectivités dans leur projet de conversion au gaz naturel en fournissant l'expertise nécessaire pour mener à bien l'ensemble de leurs projets. Ainsi, de la simple information au dimensionnement de la station, GRDF accompagne les collectivités à chaque étape du projet de conversion de leur flotte :

- optimisation de l'emplacement des stations,
- études de potentiel de conversion de flotte autour du projet,
- conseils techniques, réglementaires, fiscaux et sur les politiques énergétiques locales,
- création d'outils d'aide à la décision,
- informations sur les aides financières,
- mise en relation avec les acteurs de la filière.

5.3 Les données au service de la maitrise de l'énergie

Croiser les données, un enjeu de planification énergétique

Dans le cadre de leurs décisions de planification, d'aménagement, d'investissement ou d'accompagnement des porteurs de projets, les collectivités et les autorités concédantes jouent un rôle clé dans la concrétisation locale de la transition énergétique : développement des énergies renouvelables, transformation des pratiques de mobilité en faveur de la qualité de l'air, maîtrise de la demande en énergie, détection de la précarité énergétique, …

Les données énergies, croisées avec les autres données du territoire, constituent une base essentielle pour comprendre les enjeux locaux et cibler les leviers d'actions :

- dès l'état des lieux, pour dresser un constat objectif du territoire et définir ses priorités,
- dans la définition de scénarios prospectifs, facilitant la prise de décision,
- dans la durée, pour suivre les impacts des actions réalisées, mesurer le résultats des politiques publiques et les réorienter si nécessaire.

La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte et la Loi pour une République Numérique ont apporté des évolutions majeures pour la mise à disposition des données de consommation et de production d'énergie aux personnes publiques.

Les données gaz mises à disposition des collectivités

GRDF s'inscrit dans ce cadre réglementaire et favorise l'utilisation des données gaz en proposant des canaux d'accès adaptés aux différents acteurs concernés :

- Des données en opendata, ouvertes, accessibles à tous et régulièrement enrichies. Sur opendata.grdf.fr, on trouve par exemple la consommation journalière de gaz en France, les consommations annuelles de gaz à la maille IRIS, les installations de biométhane raccordées au réseau de GRDF et leur quantité annuelle injectée…
- Des données à la demande, transmises à des acteurs autorisés. Dans ce cadre, les autorités concédantes peuvent accéder à des données de consommation agrégées sur des périmètres plus fins (à la maille adresse par exemple), adaptées à leur territoire. Les demandes peuvent être formulées sur le portail www.grdf.fr.
- Des données individuelles de consommation, accessibles à chaque consommateur ou transmises à des tiers autorisés (sous la condition préalable d'avoir recueilli le consentement du client). Les consommateurs peuvent ainsi suivre gratuitement leur consommation journalière de gaz naturel depuis leur espace GRDF, au fil du déploiement du compteur communicant.

Aux côtés des référents institutionnels et des acteurs locaux, GRDF travaille à l'amélioration de la qualité de ces données réglementaires pour en faciliter l'utilisation et l'analyse. Au-delà de la seule transmission des informations réglementaires, GRDF accompagne les acteurs du territoire pour comprendre les données gaz, les intégrer dans leurs travaux et les croiser avec d'autres données locales pour enrichir les analyses stratégiques.

06

GRDF & vous

6.1 La distribution du gaz, une mission de service public 102

6.2 Une organisation à votre service 107

6.3 Les outils digitaux à votre disposition 112

6.1 La distribution du gaz, une mission de service public

La chaîne gazière

La chaîne gazière est composée de trois activités principales :

- la production,
- l'acheminement (activités de « distribution » et « transport »), assuré par les gestionnaires de réseau,
- la commercialisation de gaz naturel, par les fournisseurs d'énergie.

GRDF est le principal opérateur de réseau pour l'activité de distribution du gaz naturel.

La triple autorité encadrant la distribution du gaz naturel

Trois autorités encadrent l'activité de GRDF :

- l'État : GRDF est lié à l'État par un contrat de service public signé pour une durée de 3 ans et soumis à la réglementation régissant son activité,
- la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) : elle fixe le tarif d'Accès des Tiers au Réseau de Distribution (ATRD) à l'intérieur de la zone de desserte de chaque distributeur ainsi que le contenu et le tarif des prestations complémentaires du Catalogue des Prestations de GRDF,
- l'Autorité Concédante : elle exerce notamment le contrôle du bon accomplissement par GRDF des missions de service public déléguées et des engagements du contrat de concession qui la lie à GRDF.

L'Etat a confié à GRDF des missions de service public. Le socle de ces engagements est rappelé dans le Contrat de Service Public (CSP) conclu entre les deux parties et signé le 30 novembre 2015 pour une durée de 3 ans, mettant un accent particulier sur la transition énergétique des territoires, le déploiement du compteur communicant gaz, les questions de sécurité et le développement de la filière gaz naturel.

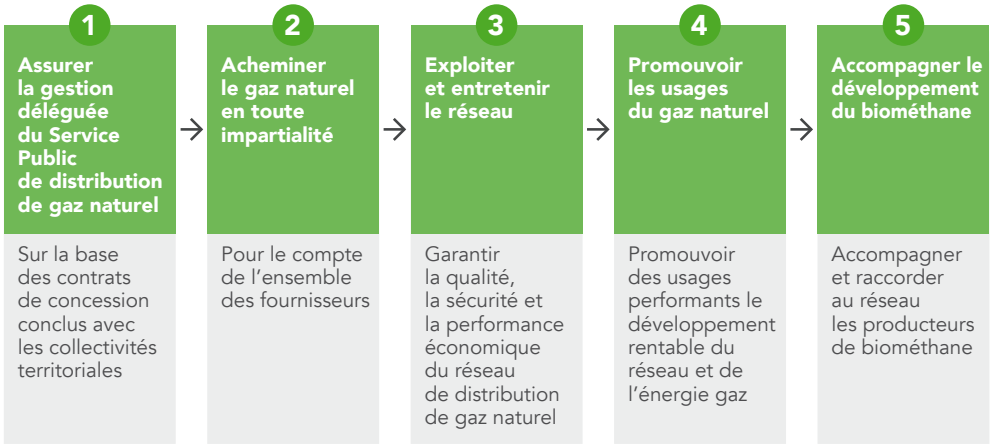

La péréquation tarifaire

La loi confie à GRDF, et aux autres distributeurs non nationalisés, la gestion déléguée du service public local de la distribution de gaz naturel sur leur zone de desserte exclusive.

GRDF exploite les équipements nécessaires au service public de la distribution de gaz naturel à ses risques et périls, supportant ainsi les charges financières et exerçant les responsabilités associées. GRDF assure également la maîtrise d'ouvrage et le financement de la quasi-totalité des investissements en concession. En contrepartie de ces obligations, GRDF est autorisé à percevoir auprès des clients finals, via les fournisseurs de gaz, une rémunération par le biais du tarif ATRD.

Le modèle français repose sur des notions indissociables : zone de desserte exclusive, régulation, péréquation tarifaire et mutualisation opérationnelle.

Pour les principaux distributeurs de gaz naturel, le tarif appliqué sur leur zone de desserte exclusive n'est pas fonction de l'équilibre économique de chaque concession, individuellement. Ce tarif s'applique sur l'ensemble des concessions de la zone desservie. C'est le principe de la « péréquation tarifaire » de la distribution.

Enfin, le modèle régulatoire français impose que chaque distributeur soit son successeur obligé au titre des contrats de concession sur sa zone de desserte exclusive historique. Toutefois, ce principe de péréquation ne s'applique pas aux nouvelles concessions (contrats signés pour la première fois depuis 2008) : sur celles-ci, le tarif de distribution est issu d'une mise en concurrence et est donc propre à chaque contrat.

Méthode de détermination du tarif de distribution

Depuis 2003, avec l'ouverture à la concurrence de la fourniture de gaz naturel et la séparation des activités d'infrastructure (distribution et transport) d'une part, et de

fourniture d'autre part, la loi a confié à la CRE la mission de définir notamment le tarif ATRD. Elle détermine la méthodologie ainsi que la structure et le niveau du tarif pour chacun des distributeurs de gaz naturel dans sa zone de desserte exclusive.

Ce tarif est fixé pour une période de quatre ans. Il est déterminé pour couvrir les coûts d'investissement et de fonctionnement d'un « opérateur efficace » (article L452-1, article L455-2 et article L452-3 du code de l'énergie).

Pour construire le cadre tarifaire péréqué en vigueur depuis le 1er juillet 2016 (délibération du 10 mars 2016), la CRE a retenu, dans la continuité des tarifs précédents, les principes généraux suivants :

- une incitation à la maîtrise des coûts portant, d'une part sur les charges d'exploitation de GRDF et, d'autre part, sur les programmes d'investissement,
- une structure composée des options tarifaires correspondant aux segments de clientèle (le tarif s'applique par point de livraison et, pour chacun, le choix de l'option tarifaire est laissé au fournisseur),
- une évolution mécanique de la grille tarifaire au 1er juillet de chaque année.

La grille tarifaire

Les délibérations de la CRE portent sur l'évolution de la grille tarifaire de GRDF au 1er juillet de chaque année.

La délibération du 12 avril 2018 a prévu une hausse tarifaire de 2,01% au 1er juillet 2018 par rapport au tarif précédent. La grille tarifaire ci-dessous s'applique du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019.

Grille tarifaire de GRDF au 1er juillet 2018					
Option Tarifaire	Description	Abonnement annuel	Prix proportionnel en €/MWh	Terme de souscription annuelle de capacité journalière en €/MWh/j	Terme annuel à la distance en €/m
T1	< 6 MWh/an	41,16 €	28,70 €		
T2	de 6 à 300 MWh/an	142,20 €	8,34 €		
T3	de 300 à 5 000 MWh/an	854,64 €	5,81 €		
T4	> 5 000 MWh /an	15 795,60 €	0,82 €	204,48 €	
TP	tarif de proximité	36 729,72 €		102,00 €	66,96 €

La facture type

Composantes de la facture d'un client résidentiel

La facture de gaz naturel est envoyée par le fournisseur à son client. Voici un exemple de facture sur la vente de gaz naturel au tarif réglementé, en moyenne sur l'année 2018 (source : site Internet CRE).

Facture type d'un client résidentiel

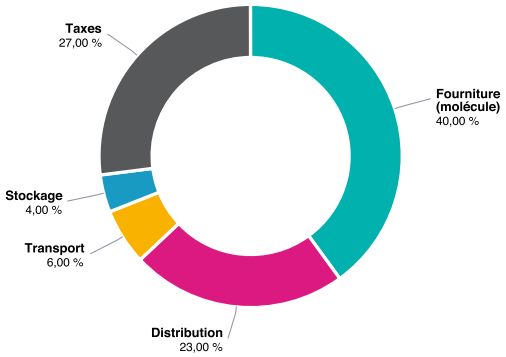

Prix moyen annuel des principales énergies de chauffage

Le gaz naturel est une des énergies les plus compétitives. Pour suivre l'évolution des prix des énergies, GRDF met à disposition de tous les clients sur son site Internet un outil interactif présentant un « baromètre » de ces prix : projet-gaz.grdf.fr/comparaison-prix-energies

Ci-dessous, le comparatif annuel sur une moyenne d'octobre 2017 à septembre 2018.
Source : Données du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (bases de données du SDES et de la DGEC).

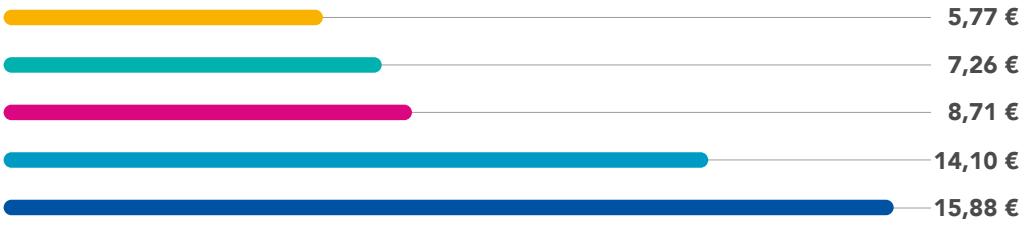

Bois granulés en vrac
Prix complet de 100 kWh PCI (livraison Vrac de 5 tonnes à 50 km). Source : CEBB/Propellet

Gaz naturel
Prix complet de 100 kWh PCI au tarif B1, 3 usages. Consommation annuelle de 23,26 MWh PCS.

Fioul domestique
100 kWh PCI de FOD, au tarif C1 (livraison de 2000 à 5000 litres). PCI 11,8 kWh/litre.

Propane
100 kWh PCI de propane en citerne. Hors mise à disposition et entretien de citerne et compteur.

Électricité
Prix complet de 100 kWh PCI (puissance 12 kVa double tarif). Consommation de 13 MWh dont 5 MWh en heures creuses.

6.2 Une organisation à votre service

L'organisation de GRDF

L'organisation de GRDF est composée d'un niveau national, regroupant des activités d'expertise et des fonctions supports, et d'un ancrage local basé sur six régions, dénommées « régions GRDF ». Ces deux niveaux d'organisation sont complémentaires pour mener à bien des actions mutualisées sur toute la France

Au National

- Les experts métiers
    - Acheminement & gestion de la clientèle
    - Technique industrielle & Développement de l'utilisation du réseau de gaz naturel
    - Concessions et nouveaux usages du gaz (filière biométhane, Gaz Naturel Véhicule...)
- Les fonctions support : Système d'informations, Ressources humaines, Finance & controlling

Dans chacune des 6 régions GRDF

- Direction Réseaux
    - Concevoir et construire au meilleur coût le réseau des collectivités
    - Exploiter et maintenir le réseau en maîtrisant les coûts et en assurant sa sécurité
    - Valoriser le patrimoine gazier des collectivités

    - Planification d'opérations de relevé et relation avec les prestataires
    - Planification, optimisation et réalisation des interventions (clients, fournisseurs)
- Direction Clients-Territoires
    - Être au plus près des problématiques locales en matière d'énergie
    - Promouvoir l'utilisation performante du gaz naturel
    - Satisfaire les clients au quotidien
    - Gérer la relation avec les fournisseurs
- Direction Fonctions Supports : Communication, Controlling, Autres fonctions d'appui
- Unités Services Régionaux (USR) : Ressources humaines (contrat de travail), Informatique et télécoms, Immobilier, Logistique

Avec l'arrivée des compteurs communicants et des énergies renouvelables électricité et gaz, les deux concessionnaires, GRDF et ENEDIS, ont décidé de faire évoluer l'organisation des interventions clientèle réalisées jusqu'à maintenant par les UCF au sein du Service Commun.

Les activités liées au réseau (dépannage) et à la clientèle (interventions) sont, à partir du 1er janvier 2018, spécialisées par énergie. Les activités gazières sont regroupées au sein d'une même entité appelée Agence d'Intervention (AI). 63 AI couvrent la zone de desserte de GRDF.

L'objectif de cette évolution de l'organisation est triple :

- renforcer le professionnalisme gazier orienté client,
- ancrer la proximité avec les autorités concédantes et les collectivités,
- moderniser les outils de programmation des interventions pour un service plus efficient.

Les engagements de GRDF en matière de sécurité restent inchangés, en particulier la capacité d'intervention en moins d'une heure.

Au sein des territoires, des agences locales portent les missions de GRDF.

Des agences locales

→ Relations Collectivités Territoriales.
Votre interlocuteur de proximité
→ Travaux
→ Exploitation
→ Gestion Clientèle

Le maillage local de GRDF s'appuie sur des agences régionales et des services nationaux.

Des agences régionales

- Acheminement
- Relations Collectivités Territoriales
- Développement
- Patrimoine
- Travaux
- Exploitation
- Services Supports

Des services nationaux

- Agence diagnostic qualité gaz
- Unités Urgence Sécurité Gaz
- Service comptabilité
- Directions fonctionnelles

La politique RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise)

En construisant son Projet d'Entreprise, GRDF a souhaité aborder deux questions majeures : la place du gaz dans la transition énergétique, et son rôle dans la société actuelle. Aujourd'hui, les attentes de la société civile envers les entreprises sont de plus en plus fortes, poussant ces dernières à s'investir sur les grands enjeux d'un monde en pleine mutation, en particulier dans le secteur de l'énergie, et à viser une performance globale, aussi bien économique qu'extra-financière : sociale, sociétale et environnementale.

Pour répondre à ces attentes, GRDF s'est doté d'une politique RSE composée de 7 engagements forts, articulés autour de 3 axes stratégiques : «viser l'excellence opérationnelle», «faire du gaz une énergie d'avenir» et «construire ensemble».

Pragmatiques et concrets, co-construits avec l'ensemble des métiers et des collaborateurs de GRDF, ces engagements RSE (et les objectifs associés) sont en prise directe avec les activités et le quotidien d'un gestionnaire de réseau responsable. L'organisation régionale et locale de GRDF est la première garante de l'intégration du développement durable dans les activités de l'entreprise.

Les actions lancées sont menées à deux niveaux :

- au service de la collectivité, en proposant des solutions pour la transition énergétique des territoires : développement du gaz vert et de la mobilité durable, déploiement d'outils de performance énergétique et de maîtrise de l'énergie, transformation du réseau de distribution de gaz naturel en outil de

pilotage de la transition énergétique,
- au service de la société civile, en mettant en œuvre au quotidien des actions locales de lutte contre la précarité énergétique, d'insertion sociale et professionnelle et de limitation des impacts environnementaux.

Les achats responsables

Conformément aux engagements de son Projet d'Entreprise, GRDF mène une politique d'achats responsables en se donnant pour missions d'associer ses fournisseurs et prestataires à ses objectifs RSE, et de développer ses relations avec le secteur protégé dans ses activités.

En particulier, GRDF collabore à l'économie des territoires en faisant appel à des PME implantées localement et des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT). En 2018, sur le département Gironde, GRDF a fait travailler 3 ESAT du département.

Les chiffres clefs de GRDF

Le plus long réseau de gaz naturel en Europe

200 715 km
de réseau de gaz naturel, soit plus de 5 fois le tour de la terre

286 TWh
de gaz naturel acheminé corrigé du climat

973 millions d'€
investis pour développer, entretenir et exploiter le réseau

1 million d'€
consacré chaque jour à la sécurité du réseau

Une entreprise dynamique

11 475
collaborateurs

432
embauches en CDI

662
alternants vont être formés chez GRDF

3,477
milliards d'€
de chiffre d'affaires

Un vecteur d'énergie au service des territoires

11 millions de clients
en France

9 557 communes
desservies par le réseau de distribution de gaz naturel

77 % de la population
habite une commune desservie en gaz par GRDF

330 stations GNV
raccordées sur le réseau GRDF

70 sites
d'injection de biométhane exploités dans le réseau GRDF

6.3 Les outils digitaux à votre disposition

Ma Concession Gaz, le portail digital de votre concession

Accessible sur www.grdf.fr, Ma Concession Gaz est un portail réservé aux collectivités concédantes. Cet espace digital vous permet d'accéder de façon sécurisée aux documents de votre concession, tels que le contrat de concession et ses éventuels avenants, ou les comptes rendus annuels d'activité. Ces derniers vous sont proposés en format digital et en version imprimable (pdf).

Le portail Ma Concession Gaz propose aussi des outils pratiques et des services interactifs comme l'affichage dynamique du réseau ou un comparateur des énergies. Votre espace collectivité vous informe également en temps réel sur les coupures d'alimentation en gaz, via le service « InfoCoupure ». Ce service permet de visualiser sur une carte les incidents en cours et les détails associés (date de déclenchement, impact estimé, délai prévisionnel de rétablissement). « InfoCoupure » offre aussi la possibilité d'être notifié en temps réel, via envoi de mail et/ou de sms, sur la mise à jour des informations d'intervention.

L'espace Ma Concession Gaz dispose enfin d'une plateforme de données vous permettant de visualiser et télécharger les informations détaillées relatives au patrimoine et à l'activité de GRDF sur votre territoire : données techniques, patrimoniales, clientèle et économiques.

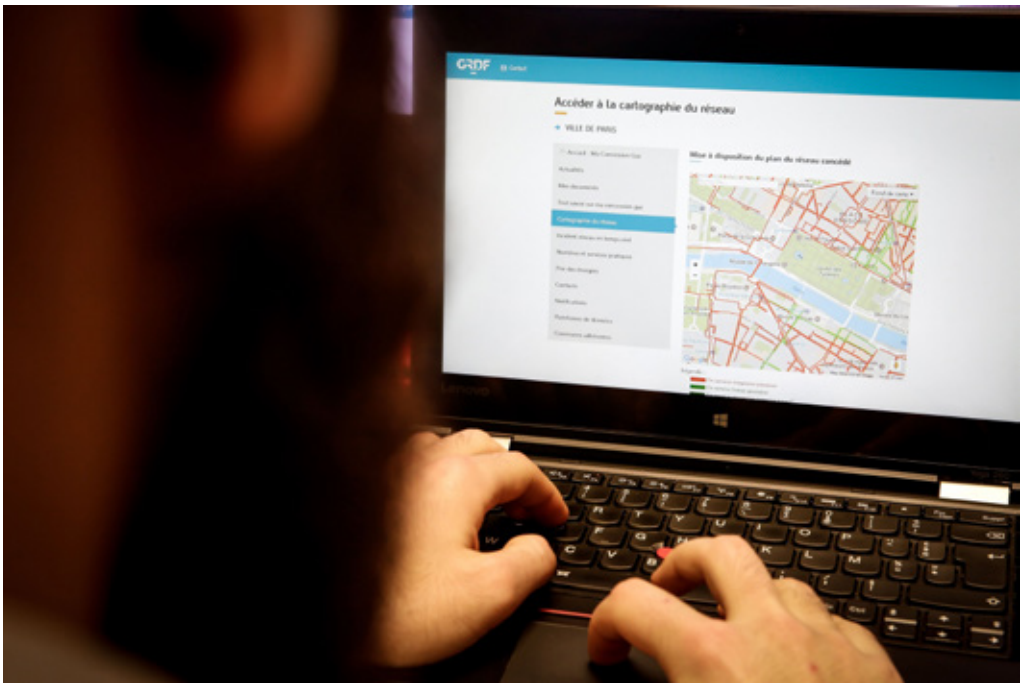

L'application mobile Mon réseau Gaz

Mon réseau Gaz est une application mobile développée par GRDF pour suivre l'actualité de votre réseau de gaz naturel.

Téléchargeable gratuitement sur les stores d'applications (App Store & Google Play Store) et compatible avec tous types de smartphones, elle vous accompagnera au quotidien. La première utilisation de cette application nécessite la saisie d'un code d'authentification, envoyé par GRDF et propre à votre collectivité.

Vous trouverez sur Mon réseau Gaz un large panel d'informations et de services comme vos contacts privilégiés, la cartographie de votre réseau, l'information en temps réel sur les coupures en gaz et des éléments de réponse à toutes les questions que vos administrés peuvent vous poser. Vous avez également la possibilité de déclarer en temps réel aux équipes de GRDF d'éventuelles anomalies (ex : coffret abîmé, enrobés problématiques...).

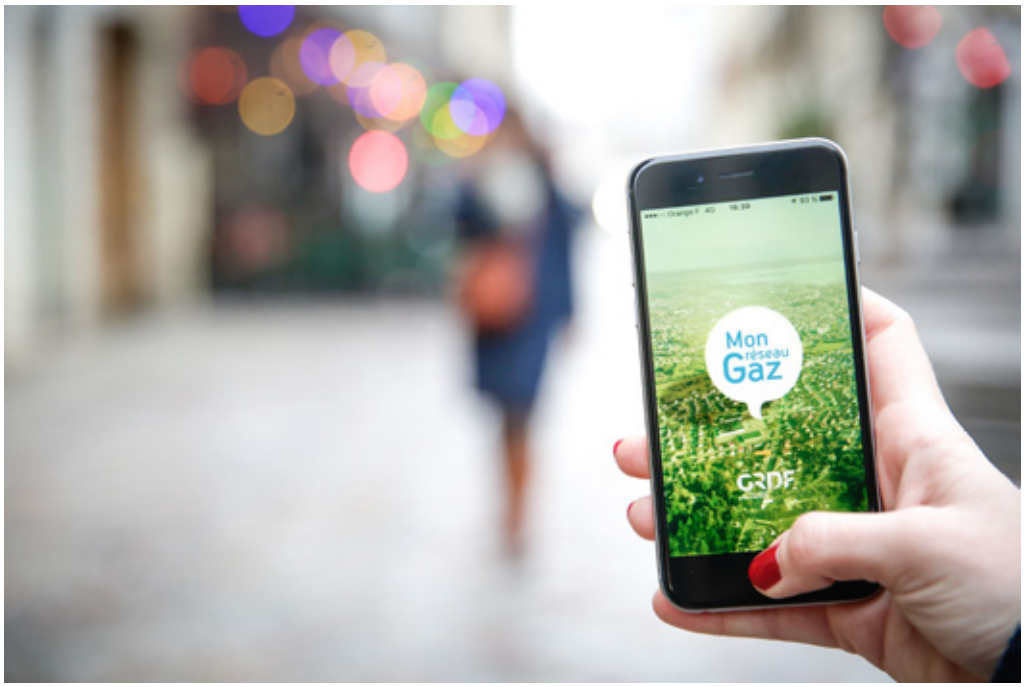

VANNE
ARRET GAZ

Lexique

Lexique

Branchement
Tuyauterie reliant une canalisation du réseau de distribution au Poste de Livraison ou, en l'absence de Poste de Livraison, au compteur. Quand celui-ci alimente un immeuble avec plusieurs logements c'est un « Branchement Collectif », dans tous les autres cas il s'agit d'un « Branchement Individuel ».

Branchement particulier
Le branchement particulier est la partie située juste en amont du compteur et qui permet de le raccorder aux parties de l'installation commune (conduite d'immeuble, conduite montante, conduite de coursive, nourrice de compteur).

Catalogue des prestations
Liste des prestations disponibles pour le client et/ou le fournisseur, établie par GRDF et publiée sur le site www.grdf.fr.

Compteur
Appareil de mesure du volume de gaz livré au client. Selon le cas, il fait partie du Dispositif Local de Mesurage ou le constitue.

Concentrateur
Le concentrateur est un matériel assurant le relais entre les compteurs et les systèmes d'information de GRDF.

Conditions standard de livraison (CSL)
Les Conditions Standard de Livraison (CSL) s'appliquent au client dont l'index au compteur est relevé semestriellement, quel que soit le débit maximum du compteur. Plus d'informations : Catalogue des prestations de GRDF, chapitre « Conditions générales ».

Conduite d'immeuble (CI)
La conduite d'immeuble est une tuyauterie qui peut être uniquement à l'intérieur de l'immeuble ou en partie à l'extérieur lorsque le coffret gaz est situé à distance de l'immeuble desservi.

Conduite montante (CM)
La conduite montante est une tuyauterie verticale pour la plus grande partie, raccordée à la conduite d'immeuble et alimentant les différents niveaux de l'immeuble.

Contrat d'acheminement
Contrat signé entre le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) et un fournisseur d'énergie, en application duquel le GRD achemine le gaz naturel vers le client final.

Contrat de fourniture
Contrat signé entre le client final et un fournisseur d'énergie de son choix, en application duquel celui-ci lui facture sa consommation de gaz naturel.

Contrat de livraison direct (CLD)
Le Contrat de Livraison Direct (CLD) est conclu avec GRDF par un client dont l'index au compteur est relevé mensuellement, et lorsque le débit maximum du compteur est supérieur à 100 m^3/h. Il se substitue aux Conditions Standard de Livraison (CSL). Plus d'informations : Catalogue des prestations de GRDF, chapitre « Conditions générales ».

Degré-jour (de chauffe)
Il correspond à la différence entre la température à partir de laquelle on considère que l'on commence à chauffer (16°C) et la température extérieure. De fait, un degré-jour de chauffe ne peut être que positif, quand celui-ci est à zéro la température est au-dessus de 16°C. Par exemple, s'il fait -4°C le degré-jour correspondra à 20.

Dispositif de mesurage
Ensemble des équipements de mesure, de calcul et de télétransmission localisés à l'extrémité aval du réseau de distribution, utilisé par le Distributeur pour déterminer les quantités livrées au point de livraison et leurs caractéristiques.

Fournisseur
Prestataire titulaire d'une autorisation délivrée par le Ministère chargé de l'énergie, qui vend une quantité de gaz au client en application d'un contrat de fourniture.

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)
Le gaz naturel est transporté par grandes quantités et sur de longues distances par le Gestionnaire du Réseau de Transport (GRT). Sur le territoire concédé, il est ensuite acheminé vers les clients finaux par GRDF, le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) communément désigné « distributeur ».

GNV
Utilisation du gaz naturel comme carburant. C'est le même gaz que celui utilisé pour le chauffage ou la cuisson. Le GNV existe sous deux états : liquide (GNL) ou comprimé (GNC).

Installation intérieure
L'installation intérieure du client commence à l'aval du compteur. Dans le cas des conduites montantes sans compteur individuel, elle commence à l'aval du robinet de coupure individuel.

Normo mètre cube (Nm^3)
Quantité de gaz sec (exempt de vapeur d'eau) qui occupe un volume d'un mètre cube.

Lexique

Poste d'injection
Equipement clef de l'intégration du biométhane au réseau GRDF. Il permet, en aval du méthaniseur et de l'épurateur du producteur, d'odoriser, de contrôler, de compter et d'injecter le gaz dans le réseau de distribution local.

Poste de livraison
Installation située à l'extrémité aval du réseau de distribution, assurant généralement, outre la mesure, le calcul et la télétransmission d'éléments permettant de déterminer les quantités livrées au point de livraison, les fonctions de détente et de régulation de pression.

Pouvoir Calorifique Supérieur (PCS)
Quantité de chaleur (en KWh) dégagée par la combustion complète d'un mètre cube de gaz sec donné dans l'air, à une pression constante (1,01325 bar) et à une température initiale de zéro celsius.

Pression de livraison
Pression relative du gaz au point de livraison.

Quantité acheminée
Quantité de gaz naturel livrée au point de livraison déterminée par relevé du compteur. En cas de dysfonctionnement du compteur, la quantité consommée peut être corrigée. En cas d'absence du client sur compteur inaccessible, la quantité acheminée est estimée.

Réseau de distribution
Le réseau de distribution est composé des ouvrages de distribution qui permettent au Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRDF) d'acheminer le gaz naturel jusqu'aux clients finals (résidentiels, entreprises ou commerces).

Réseau BP
Le Réseau BP (Basse Pression). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 19 et 21 millibars.

Réseau MPA / MPB
Le Réseau MPA (Moyenne Pression de type A) et MPB (Moyenne Pression de type B) représente 95% du réseau de distribution sur le territoire national. La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 0,4 bar et 4 bars.

Réseau MPC
Le Réseau MPC (Moyenne Pression de type C). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 4 et 25 bars.

Compte rendu d'activité de concession 2018

AMBES

Directeur de publication : Jérôme Chambin

Rédacteurs : Cécile Nivaud, Emilio Soba, Louis-Philippe Martim

Crédit photos : Grégory Brandel
Compte rendu d'activité créé par la Solution Paddix® (www.paddix.com)
Réalisé par IDIX - www.idix.fr

GRDF
GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

" Choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il devient de plus en plus vert

Aujourd'hui près d'une cinquantaine de sites injectent du gaz vert sur l'ensemble des réseaux de gaz français et près de 400 projets sont à l'étude. Produit à partir de déchets issus notamment de cultures agricoles, d'effluents d'élevages et de déchets ménagers, le biométhane offre une énergie plus responsable pour se chauffer, cuisiner et se déplacer. L'ambition est d'injecter 30% de gaz renouvelable dans les réseaux en France d'ici à 2030.

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il offre une mobilité moins polluante

Le Gaz Naturel Véhicule (GNV) permet d'améliorer la qualité de l'air, de préserver l'environnement et de réduire les nuisances sonores. Moins polluant, il offre une solution alternative aux carburants traditionnels : réduction de 95% les émissions de particules fines et de 50% les oxydes d'azote par rapport à la norme Euro VI. Aujourd'hui plus de 20 millions de véhicules roulent déjà au GNV et au BioGNV dans le monde.

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il est moderne et connecté

Le gaz répond aux nouveaux modes de consommation. Performants et connectés, le réseau de distribution et les équipements au gaz naturel offrent des fonctionnalités adaptées aux nouveaux usages et contribuent à l'atteinte des objectifs que s'est fixés la France en matière de performance énergétique.

Le gaz c'est l'avenir et il faut le dire

C'est tout l'enjeu de la nouvelle signature de GRDF, « choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir ». Des mots forts qui traduisent la conviction que le gaz est une énergie indispensable à un mix énergétique équilibré qui répond aux attentes des consommateurs et des territoires.

CHOISIR LE GAZ
C'EST AUSSI
CHOISIR L'AVENIR

GRDF

GAZ RÉSEAU
DISTRIBUTION FRANCE

QUEL QUE SOIT
VOTRE FOURNISSEUR

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

GRDF, Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 euros. Siège social : 6 rue Condorcet, 75009 Paris. RCS Paris 444 786 511

GRDF
GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Compte rendu d'activité de concession 2018

BORDEAUX MÉTROPOLE

ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

L'édito

Depuis 2016, la loi NOTRe a redécoupé les régions administratives françaises et en a élargi le champ de compétences, permettant désormais aux territoires de définir leurs politiques, notamment en matière énergétique. Désormais, les visions sont plus décentralisées et plus intégrées aux grands enjeux des territoires : mobilité, qualité de l'air, précarité, empreinte économique locale. Dans ce contexte, et pour vous accompagner toujours plus efficacement, nous nous devions de repenser notre découpage territorial.

GRDF compte, depuis le 1er janvier 2019, 6 grandes régions gazières en cohérence avec les nouvelles régions administratives françaises.

Au plus près des enjeux locaux, nous travaillons chaque jour pour vous proposer une énergie plus sûre, plus propre, plus respectueuse de la qualité de l'air et produite localement. A cet égard, je pense notamment au biométhane, un gaz renouvelable produit à partir de déchets provenant de l'agriculture, de l'industrie agroalimentaire et des collectivités. Le biométhane connaît un formidable essor avec près de 80 sites en service à fin 2018. Je pense également à la mobilité grâce au GNV et BioGNV, ainsi qu'aux compteurs communicants en cours d'installation chez nos 11 millions de clients.

En 2019, GRDF poursuit ses actions en faveur d'un réseau toujours plus fiable, plus sûr et un gaz de plus en plus renouvelable. Chez GRDF, nous investissons 1 million d'euros chaque jour pour la sécurité du réseau, et nous réalisons 300 000 actes de maintenance par an. La sécurité est le socle de l'activité de GRDF, ça l'a toujours été et ça le sera toujours.

Nous serons toujours et chaque jour à vos côtés pour vous accompagner dans la transition énergétique de votre territoire, convaincus que «choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir».

" Choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir

Édouard Sauvage,
Directeur Général de GRDF

Sommaire

01 **L'essentiel de votre concession** 6

Les chiffres clefs de votre concession 8
Vos interlocuteurs privilégiés 10
Votre contrat de concession 11

02 **L'activité au quotidien** 12

Les clients et leurs usages 14
Les services et les prestations 18
L'activité de comptage 20
L'écoute client 24
La chaine d'intervention 31
La sécurité du réseau 37

03 **Le patrimoine de votre concession** 44

Vos ouvrages 46
Les chantiers 53
Les investissements 56
La valorisation de votre patrimoine 63

04 **Le compte d'exploitation** 68

La synthèse du compte d'exploitation 70
Les recettes 73
Les charges 77
L'équilibre financier 85

05 **La transition énergétique** 92

Le gaz vert 94
La mobilité durable 96
Les données au service de la maitrise de l'énergie 98

06 **GRDF & vous** 100

La distribution du gaz, une mission de service public 102
Une organisation à votre service 107
Les outils digitaux à votre disposition 112

NPL12/110 G4
No. 31 16 B1 001260 12
Propriété inaliénable
GE Oil & Gas
2016
GRDF

01

L'essentiel de votre concession

1.1 Les chiffres clefs de votre concession 8

1.2 Vos interlocuteurs privilégiés 10

1.3 Votre contrat de concession 11

1.1 Les chiffres clefs de votre concession

Clientèle

1 835
Nombre de clients

21
Nombre de premières mises en service clients

29 GWh
Quantités de gaz acheminées

92,7%
Taux de satisfaction accueil dépannage gaz / exploitation maintenance (région)

7
Nombre de réclamations

92,5%
Taux de demandes fournisseurs traitées dans les délais

Contrat

2028
Année d'échéance du contrat

30
Durée du contrat

20/03/1998
Date d'entrée en vigueur du contrat

Économie

9 452 €
Redevance R1 versée

92 659 €
Investissements réalisés sur la concession

504 392 €
Recettes acheminement et hors acheminement

Maintenance et sécurité

102,9%
Taux d'atteinte de l'objectif de surveillance du réseau

100%
Taux de visites réalisées sur les robinets

100%
Taux de visites réalisées sur les branchements

31
Nombre d'interventions de sécurité gaz

23
Nombre d'incidents

Patrimoine

49,5 km
Longueur totale de canalisations

1 775
Nombre de compteurs résidentiels actifs

1.2 Vos interlocuteurs privilégiés

Maïlys HUET
Directrice Territoriale
06 69 52 79 17
mailys.huet@grdf.fr

1.3 Votre contrat de concession

GRDF est lié aux autorités concédantes par un contrat de concession qui précise les conditions d'exploitation du service public de la distribution de gaz naturel et les engagements contractuels des deux parties pendant la durée du contrat.

Date d'entrée en vigueur du contrat : 20/03/1998

Durée d'application : 30 ans

02

L'activité au quotidien

2.1 Les clients et leurs usages 14

2.2 Les services et les prestations 18

2.3 L'activité de comptage 20

2.4 L'écoute client 24

2.5 La chaine d'intervention 31

2.6 La sécurité du réseau 37

2.1 Les clients et leurs usages

Les clients et les consommations sur la concession

GRDF achemine le gaz naturel via le réseau de distribution pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente réalisée par le fournisseur d'énergie.

Le nombre de clients correspond, depuis 2017, au dénombrement des clients ayant un contrat de fourniture actif et ayant consommé sur l'année. Cette méthode de calcul permet d'avoir une meilleure cohérence avec les quantités de gaz naturel consommées sur l'année.

Les quantités de gaz naturel livrées aux clients sont déterminées lors des relevés périodiques ou de relevés ponctuels. Les volumes mesurés par les compteurs sont convertis en énergie par application d'un coefficient thermique. Les relevés périodiques ont lieu :

- chaque jour pour les clients avec l'option tarifaire T4 ou TP,
- chaque mois pour les clients avec l'option tarifaire T3,
- chaque semestre pour les clients avec l'option tarifaire T1 ou T2.

Lorsque GRDF ne peut pas accéder au compteur pour le relevé périodique, les quantités livrées sont déterminées à partir d'un index auto-relevé par le client ou d'une estimation sur la base d'un historique de consommation. De même, l'index utilisé lors de certains événements contractuels peut être un index auto-relevé ou un index calculé sur la base du dernier index connu et d'un historique de consommation. Enfin, dans le cas d'un dysfonctionnement du comptage, les quantités livrées sont déterminées au moyen d'une estimation.

Afin de donner une image des quantités acheminées sur l'année civile écoulée, il est nécessaire, pour les clients dont les compteurs ne sont pas relevés à une fréquence mensuelle ou journalière, d'utiliser une méthode de reconstitution de ces quantités sur la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre.

Votre interlocuteur GRDF est à votre disposition pour toute information complémentaire sur la méthode de reconstitution des quantités acheminées.

Les clients et la consommation par secteur d'activité
Le nombre de clients de la concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par secteur d'activité.

Evolution du nombre de clients par secteur d'activité

sur votre concession

En 2018, le nombre total de clients sur votre concession est de 1 835. Ce nombre était de 1 802 en 2017, et de 1 782 en 2016.

Evolution des quantités de gaz acheminées (en MWh) par secteur d'activité

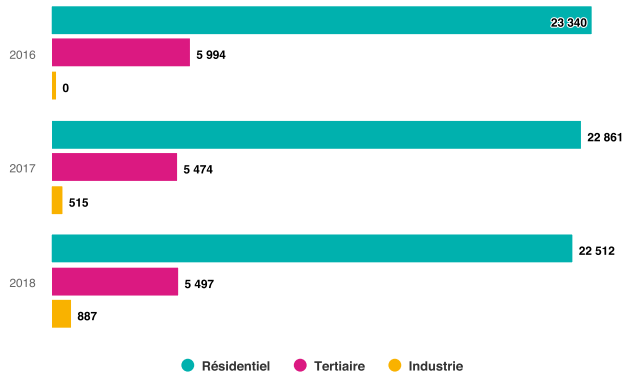

sur votre concession

En 2018, la quantité totale de gaz acheminé sur votre concession est de 29 GWh. Cette quantité était de 29 GWh en 2017, et de 29 GWh en 2016.

Les clients et les consommations par tarif d'acheminement

Le nombre de clients de la concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par tarif.
Vous trouverez la description des tarifs d'acheminement dans le chapitre 6.

Evolution du nombre de clients par tarif

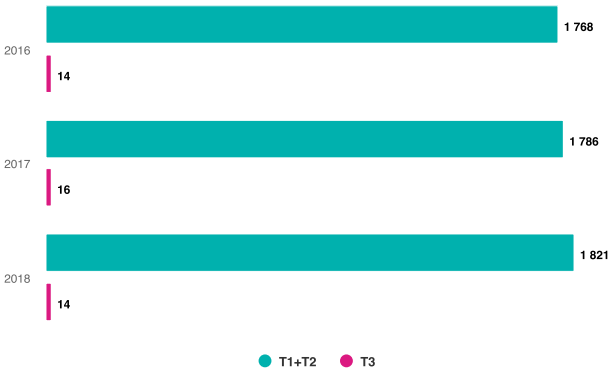

sur votre concession

Evolution des quantités de gaz acheminées (en MWh) par tarif

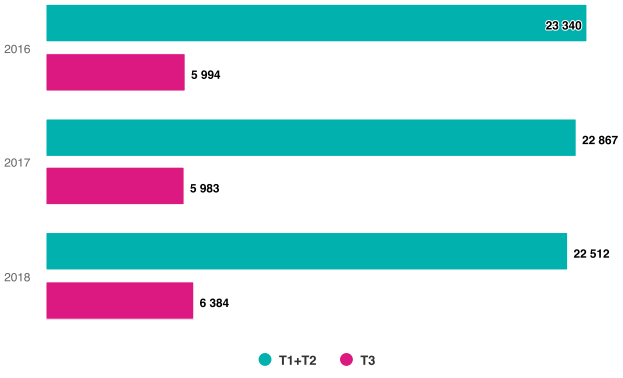

sur votre concession

L'efficacité énergétique du réseau

L'efficacité énergétique et la sécurité du réseau sont étroitement liées et constituent deux priorités essentielles tant pour GRDF que pour les autorités concédantes. Les émissions de méthane sur les ouvrages concédés ont principalement pour origine les incidents et les dommages aux ouvrages causés par des tiers.

GRDF observe l'évolution de ces émissions de méthane au niveau national. Ainsi, sur la période 2012-2018, on estime que les émissions fugitives ont baissé de 18% grâce à l'ensemble des actions volontaires menées par GRDF sur la conception des réseaux, la modernisation de la cartographie et la sensibilisation des entreprises de travaux publics notamment.

À titre de comparaison, le réseau exploité par GRDF se classe au plus bas niveau d'émissions fugitives en Europe, avec 0,12% de pertes estimées.

BIOGAZ

2.2 Les services et les prestations

Les prestations et services réalisés par GRDF sont définis dans le catalogue des prestations, lui-même fixé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE). Le catalogue des prestations est consultable sur le site **www.grdf.fr**

Les principales prestations réalisées

À la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel, GRDF réalise :

- des prestations comprises dans le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture,…),
- des prestations payantes, facturées à l'acte ou périodiquement suivant leur nature (mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux,…).

Principales demandes de prestations réalisées			
	2018	2017	2016
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	246	221	201
Mise hors service (initiative client ou fournisseur)	124	186	134
Intervention pour impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement)	8	10	26
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	114	84	150
Demande d'intervention urgente ou express par rapport au délai standard	17	17	5
Déplacement vain	8	6	2
1ère mise en service	21	5	27

Taux de respect du délai catalogue des demandes reçues des fournisseurs

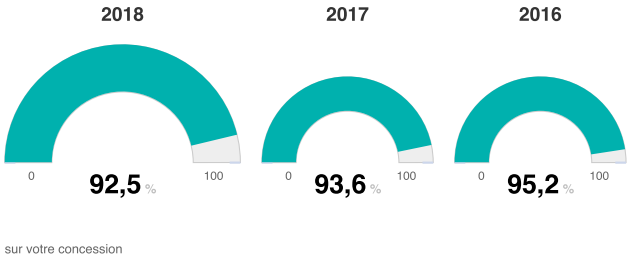

sur votre concession

Taux de raccordement dans les délais catalogue

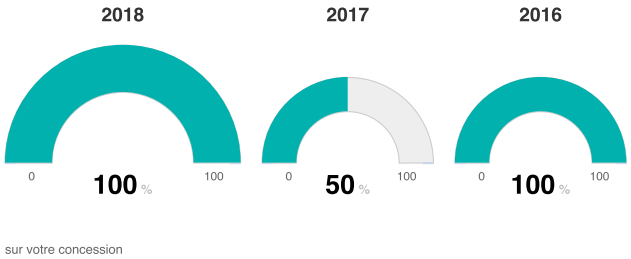

sur votre concession

En 2018, sur votre concession, 21 premières mises en service clients ont été effectuées, correspondant à autant de nouveaux raccordements suite à une demande fournisseur.

2.3 L'activité de comptage

Le relevé des compteurs

Le relevé des compteurs par GRDF est aujourd'hui séparé entre les gros consommateurs (environ 100 000 relevés à distance sur un rythme mensuel ou journalier), et le reste des clients (10 millions environ) dont le relevé est organisé sur un rythme semestriel.

Le relevé semestriel est réalisé par des entreprises prestataires, qui se rendent chez tous les clients disposant d'un compteur. Si le client a souscrit un contrat de fourniture avec un fournisseur, on parle de compteur actif. Si le client n'a pas de contrat avec un fournisseur, on parle de compteur inactif. GRDF relève les compteurs dans les deux cas, notamment pour vérifier l'absence de consommation irrégulière des compteurs inactifs.

La qualité du relevé des comptages

Les indicateurs de mesure tiennent compte de l'arrivée des compteurs communicants, qui viennent améliorer le relevé du comptage, en particulier pour certains compteurs inaccessibles.

Le « taux de relevés sur index réels », consolidé du télérelevé des nouveaux compteurs communicants, est de 99,5% pour votre concession.

L'indicateur « taux de relevés corrigés » correspond au nombre d'index corrigés rapporté au nombre de compteurs non communicants relevés. Il est de 0,1% sur votre concession.

Le « taux d'absence au relevé 2 fois et plus sur compteurs inaccessibles au relevé » concerne les compteurs non communicants et correspond au nombre de compteurs inaccessibles qui n'ont pas pu être relevés suite à l'absence du client, rapporté au nombre de compteurs inaccessibles devant faire l'objet d'un relevé du fait d'une précédente absence du client. Ce taux sur votre concession est de 4,4%.

Ces indicateurs sont conçus pour rendre compte de la qualité du service de relevé, en cohérence avec le déploiement des compteurs communicants, qui constitueront l'essentiel du parc de compteurs d'ici 2024.

L'accessibilité des compteurs

La majorité des compteurs est accessible sans nécessiter la présence du client. Dans le cas d'un compteur inaccessible (situé dans le logement du client), un rendez-vous client est nécessaire pour collecter l'index, et une annonce du passage du releveur est faite au préalable. Le client aura la possibilité, s'il ne peut pas être présent lors du passage du releveur, de fournir un auto-relevé qu'il pourra transmettre à GRDF.

Au niveau national, le taux d'accessibilité des compteurs s'élève à 80,31%.

Evolution du nombre de compteurs accessibles et inaccessibles

sur votre concession

En 2018, sur votre concession le nombre de compteurs est de 1 809. En 2017, ce nombre était de 1 774 et de 1 794 en 2016.

Evolution du nombre de compteurs actifs et inactifs

sur votre concession

Taux d'accessibilité des compteurs résidentiels

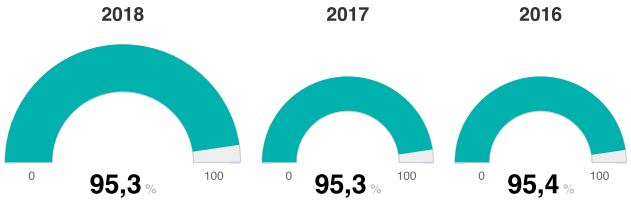

sur votre concession

L'organisation du relevé des compteurs évolue avec l'arrivée des compteurs communicants gaz qui réduisent, au fil de leur déploiement, la volumétrie du relevé à pied et amènent des évolutions profondes dans le pilotage de la qualité du comptage.

Le compteur communicant gaz de GRDF au service de la transition énergétique des territoires

Maîtriser la consommation d'énergie est l'un des grands enjeux pour réussir la transition énergétique dans les territoires. Les consommateurs sont prêts à en devenir acteurs, mais avant de maîtriser la consommation d'énergie, il faut d'abord la connaître et l'évaluer. C'est le rôle de Gazpar, le compteur communicant gaz de GRDF, dont le déploiement a débuté à grande échelle en 2017 et se poursuivra jusqu'en 2023.

En 2018, le déploiement a progressé dans les territoires
A fin 2018, plus d'un millier de communes avait démarré le déploiement programmé sur leur territoire. Le dialogue avec les parties prenantes locales s'est poursuivi tout au long de l'année afin d'accompagner l'installation des compteurs communicants gaz de GRDF dans les communes concernées. Ainsi, conformément à l'attendu, plus de 2,5 millions de dispositifs de comptage ont été installés en cumulé, à fin d'année. Le déploiement dit « par opportunités » réalisé à l'occasion d'interventions classiques de maintenance ou de mises en service a bénéficié à plus de 420 000 foyers. En parallèle, près de 4 400 concentrateurs ont été posés à fin 2018, assurant le relais entre les compteurs et les systèmes d'informations de GRDF. La majorité des communes raccordées au réseau de gaz naturel a signé une convention cadre d'hébergement pour permettre la pose de ces concentrateurs sur des bâtiments communaux.

En 2019, plus de 1 500 collectivités sont concernées par le déploiement programmé des compteurs communicants gaz de GRDF.

Au service des clients et de la collectivité, Gazpar facilite la maîtrise de l'énergie
Plus de 1,9 millions de compteurs étaient télé-relevés à fin 2018 permettant la mise à disposition des données quotidiennes de consommation aux clients, et mensuelles aux fournisseurs de gaz. La finalité de ces données est de permettre aux consommateurs de mieux maîtriser leurs consommations de gaz. Pour cela, la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'écosystème de la maîtrise de l'énergie (collectivités locales, fournisseurs d'énergie, sociétés de conseil en énergie, organismes de logement social, Agences Locales de l'Energie…) est déterminante.

Les consommateurs peuvent suivre gratuitement leur consommation journalière de gaz naturel depuis Mon Espace GRDF, espace privé et sécurisé sur grdf.fr. Ils ont également la possibilité d'accéder aux services des fournisseurs d'énergie, sous réserve de leur consentement pour disposer de la donnée quotidienne. De nouveaux services seront progressivement proposés par des tiers autorisés, grâce au projet GRDF ADICT de mise à disposition de données, sous forme de flux automatisé et adapté aux services digitaux.

Le déploiement des compteurs communicants gaz est l'opportunité, pour les acteurs de l'écosystème de la maîtrise de l'énergie, en particulier les collectivités, d'enrichir leurs démarches territoriales de planification et d'actions en faveur de la transition énergétique.

En 2018, sur votre concession 175 compteurs communicants ont été installés.

2.4 L'écoute client

Le Service Client GRDF

Le Service Client GRDF traite l'ensemble des appels (hors urgence sécurité gaz) concernant la demande de raccordement et le conseil en matière de solutions gaz naturel. Il est dédié à tous les clients, promoteurs, partenaires et fournisseurs.

Contactez nos conseillers du lundi au vendredi de 8h à 17h

N°Cristal 09 69 36 35 34
APPEL NON SURTAXE

83 751
appels tous motifs confondus sur votre région GRDF

Taux d'accessibilité de l'accueil téléphonique distributeur

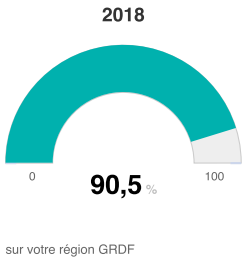

sur votre région GRDF

Satisfaction des collectivités locales
Comme chaque année, GRDF a réalisé une enquête de satisfaction auprès des collectivités locales desservies en gaz naturel. En 2018, plus de 1 000 élus et agents territoriaux se sont exprimés sur leur niveau de satisfaction et de confiance vis-à-vis de GRDF : 97% des collectivités interviewées sont satisfaites de GRDF.

L'image globale de GRDF demeure excellente, tout comme en 2017 : 97% des élus et fonctionnaires territoriaux interrogés déclarent avoir une bonne image de GRDF, 93% d'entre eux sont satisfaits des relations entretenues avec les interlocuteurs de GRDF et 89% font confiance à GRDF pour les accompagner dans les projets de biométhane sur leur territoire et pour développer l'usage du gaz dans les transports.
Lorsque l'on évoque le sujet des compteurs communicants gaz, ils sont 93% à déclarer faire confiance à GRDF pour agir en faveur de la maîtrise de l'énergie.

Le professionnalisme et la qualité des relations avec les équipes de GRDF sont fortement appréciés.
A l'attachement au gaz naturel s'ajoute la perception d'opportunités d'avenir comme la méthanisation. De plus en plus d'élus et de fonctionnaires territoriaux s'investissent dans le sujet de la transition énergétique. Ils visent d'une part la diversification énergétique et le développement d'énergies renouvelables avec des solutions décentralisées qui favorisent une indépendance énergétique. Et d'autre part, ils restent attachés à la desserte collective et publique du gaz par un concessionnaire dont l'expertise et la compétence sont saluées.

97% des collectivités interrogées sont satisfaites de GRDF

Les élus encouragent GRDF à les aider à s'approprier les opportunités offertes par le réseau et à les associer pour faire du réseau de gaz un outil essentiel de la transition énergétique. Ils attendent toujours plus de proximité et d'échanges avec GRDF pour les accompagner dans la réalisation de projets sur leurs territoires, pour nouer un véritable « partenariat pragmatique et territorial ».

Satisfaction des clients particuliers et professionnels
Un dispositif dématérialisé d'enquêtes de satisfaction est actif depuis 2015 qui permet, via des questionnaires en ligne, la mesure « à chaud » de la satisfaction des clients sur les prestations suivantes :

- Raccordement avec/sans extension au réseau (hors collectif) et première mise en service
- Modification de branchement
- Mise en service avec intervention
- Contact avec le Service Client
- Dépannage

90% de satisfaction, objectif du projet d'entreprise GRDF

Ces événements mettent en relation, physique ou à distance, les clients et les équipes de GRDF.
Les résultats de la satisfaction sur ces prestations ont progressé tant au niveau national qu'au niveau des régions de GRDF depuis 2015.
En vision nationale, sur 2018, certains items dépassent les 90% de satisfaction, objectif du projet d'entreprise GRDF à fin 2018.
Au-delà de la mesure, c'est le dispositif de rappel sous 3 jours des clients se déclarant « pas du tout satisfaits » qui soutient la démarche d'amélioration continue de GRDF. En 2018, toutes prestations confondues, il s'agit de près de 6 000 clients, ayant accepté de lever l'anonymat, qui ont pu être joints au téléphone et pour lesquels :

- Les raisons du mécontentement ont été identifiées
- Les explications ont été apportées
- Des mesures curatives ont été mises en œuvre, lorsque cela était possible

Ces clients saluent positivement cette initiative de rappel et, dans près de la moitié des cas, témoignent de leur satisfaction à l'issue de cette nouvelle interaction.

Taux de satisfaction des particuliers lors d'un raccordement (avec ou sans extension) - hors collectif

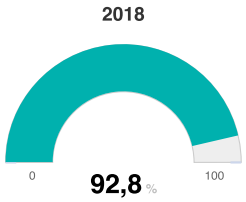

sur votre région GRDF

Taux de satisfaction des particuliers lors d'une mise en service avec intervention

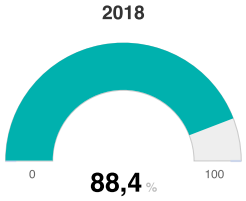

sur votre région GRDF

Taux de satisfaction des particuliers pour l'accueil distributeur

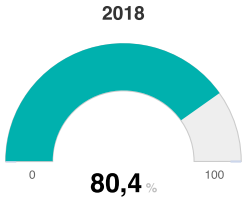

sur votre région GRDF

Taux de satisfaction des particuliers et professionnels pour l'accueil dépannage gaz / exploitation maintenance

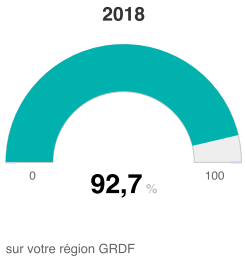

La gestion des réclamations émises par les fournisseurs pour le compte des clients

Le nombre de réclamations émises par les fournisseurs pour le compte des clients était en décroissance continue depuis 2013 avec une volumétrie en baisse de l'ordre de 10% par an entre 2014 et 2017.

Cependant l'année 2018 a été marquée par une rupture de cette tendance et une hausse de près de 40% des réclamations émises par les fournisseurs.

Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation :

- Des comportements propres à certains fournisseurs : des erreurs de procédures notamment sur les contestations d'index (non recours aux prestations de vérification de données de comptage avec/sans déplacement) ou des évolutions de pratiques de certains fournisseurs, qui ont tendance à déposer formellement plus de réclamations que précédemment ;
- Des problématiques organisationnelles ponctuelles : du fait de la mise en œuvre progressive au sein de GRDF de l'organisation mono-énergie ou de mouvements sociaux à mi-année ayant pu impacter localement les activités ;
- L'intensification du programme de déploiement de compteurs communicants :

des contestations d'index liées aux changements de compteurs (notamment du fait des déposes des anciens compteurs) et plusieurs incidents relatifs aux systèmes d'information de la chaîne de communication (calcul et/ou publication des données) impactant les relevés évènementiels et cycliques.

Ce dernier point, largement prépondérant dans cette évolution, est cependant à relativiser au regard du triplement du rythme de pose par rapport à 2017, avec environ 2,5 millions de compteurs posés à fin 2018 contre 700 000 à fin 2017, et tendra à disparaître avec la fin du déploiement.

A noter que malgré cette volumétrie en hausse, le délai de traitement sous 15 jours des réclamations émises par les fournisseurs n'a pas significativement évolué et se stabilise au dessus de 98%, avec un délai moyen de réponse de 7 jours.

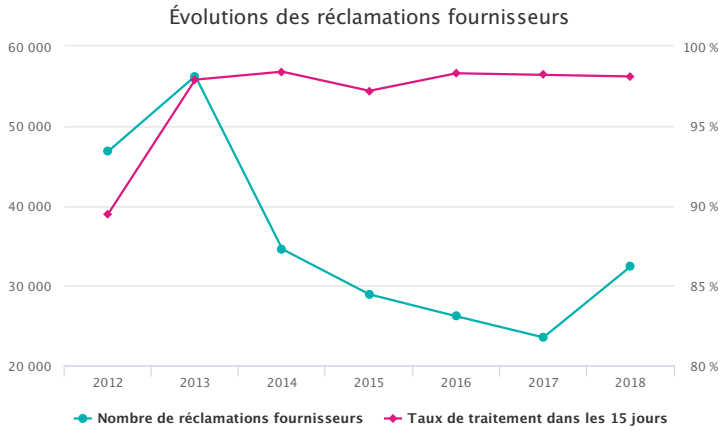

En 2018 sur votre maille régionale GRDF, le taux de réponse aux réclamations fournisseurs courantes sous 15 jours atteint 97,8%.

La gestion des réclamations directement émises par les clients

Les réclamations émises directement par les clients sont en augmentation de près de 90% entre 2017 et 2018.

Cette variation de la volumétrie des réclamations est la résultante de deux phénomènes :

- Une tendance générale à la hausse et progressive depuis 2014 ;
    - GRDF est plus connu des clients et ceux-ci l'interpellent directement sans passer par leur fournisseur d'énergie,
    - GRDF a fait évoluer son service Client en simplifiant et structurant son dispositif téléphonique et en modernisant son site www.grdf.fr où les contacts pour des demandes ou des réclamations y sont facilités. Le client est également mieux informé et mieux guidé dans son parcours réclamations,
    - Enfin une meilleure qualification des réclamations dans les outils de collecte permet d'en fiabiliser le dénombrement.
- Une intensification en 2018 du déploiement des compteurs communicants.

A iso périmètre, c'est-à-dire sans tenir compte des réclamations associées au déploiement

des compteurs communicants, la volumétrie des réclamations est en augmentation de 20% par rapport à 2017.
Le nombre de réclamations liées à ce déploiement généralisé est à relativiser. En effet, avec plus de 1,9 millions de compteurs installés en 2018, seul 1% des interventions a fait l'objet d'une réclamation.

Les délais de traitement de ces réclamations sont en baisse avec près de 97% de réponses apportées en moins de 30 jours.

Retrouvez ci-dessous l'évolution des réclamations clients directes, au niveau national.

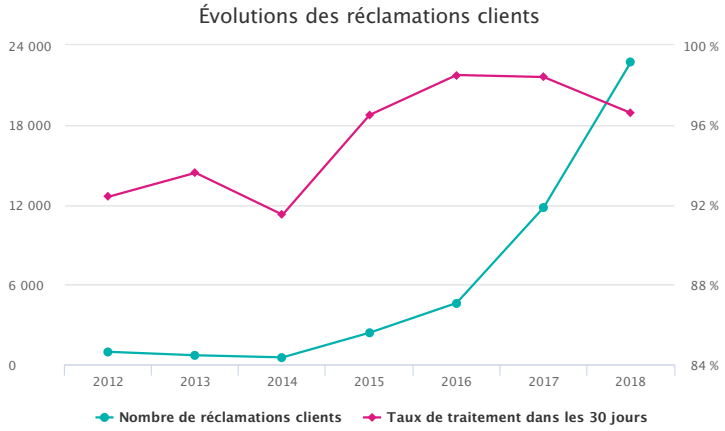

Les réclamations sur votre concession

Les réclamations émises par les clients se répartissent en plusieurs catégories :

- « Accueil » : accueil acheminement, livraison / gestion des demandes,
- « Conduite » : conduite et surveillance du réseau,
- « Comptage » : données de comptage (hors compteurs communicants),
- « Prestations » : gestion et réalisation des prestations,
- « Cpt. Com. » : données de comptage liées aux compteurs communicants,
- « Autres ».

Répartition des motifs de réclamations en 2018

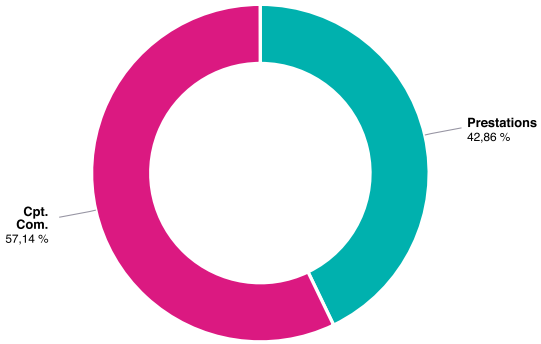

sur votre concession

Evolution du nombre de réclamations par motif

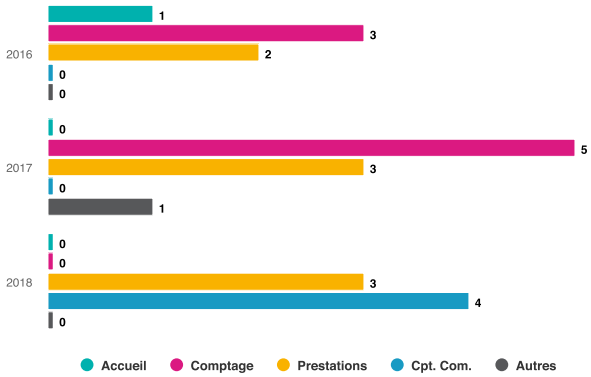

sur votre concession

En 2018, le nombre total de réclamations sur votre concession est de 7. Ce nombre total était de 9 en 2017, et de 6 en 2016.

En 2018 sur votre concession, le taux de réponse sous 30 jours aux réclamations (tous émetteurs confondus) s'élève à 100%.

2.5 La chaine d'intervention

Les appels de tiers sur votre concession

Lorsqu'un tiers appelle pour signaler une odeur ou un manque de gaz, l'appel est pris en charge par l'Urgence Sécurité Gaz qui qualifie l'appel puis décide de l'opportunité de déclencher, ou pas, une intervention. Dans 98% des cas, l'intervention ne nécessite pas une coordination complexe. Dans 2% des cas, une Procédure Gaz Renforcée est déclenchée.

- Plus d'un million d'appels sont traités chaque année par les 130 salariés des trois sites GRDF garantissant un traitement des appels 24h/24 et 7 jours/7, avec une traçabilité complète.
- Des lignes téléphoniques prioritaires sont réservées aux services d'incendie, de secours et aux entreprises de travaux ayant endommagé un ouvrage du réseau de distribution de gaz.

Les appels de tiers reçus sont répartis en « interventions de sécurité gaz » (fuites ou odeurs de gaz, incendies, explosions ou autres motifs de sécurité) et en « dépannages gaz » (manque de gaz et autres dépannages).

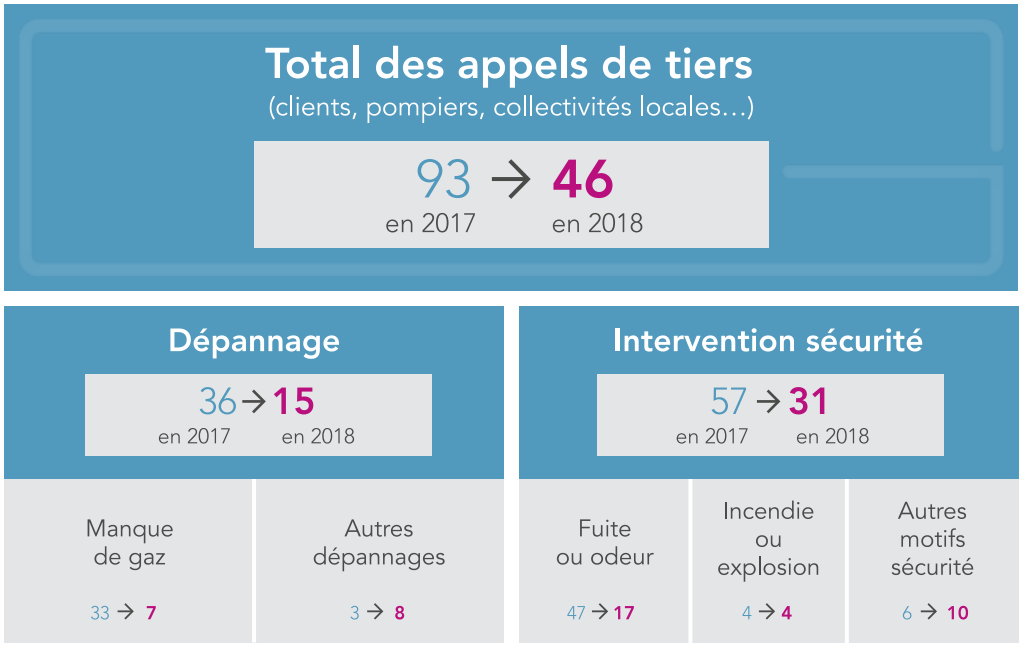

Les interventions de sécurité

Le délai d'intervention de sécurité suite à appel de tiers pour odeur de gaz fait l'objet d'un engagement dans le Contrat de Service Public signé avec l'État. Une attention particulière est apportée au suivi des interventions de sécurité.

Sur le département 33, le taux d'interventions en moins de 60 minutes est de 97,7%.

Les incidents sur votre concession

Les tableaux ci-après rassemblent l'ensemble des incidents ou anomalies survenus sur le territoire de votre concession, ainsi que leur répartition par nature, par siège, par cause et par type d'ouvrage.

Nombre total d'incidents

31 → **23**
en 2017 en 2018

Incidents, par nature

Manque de gaz ou défaut pression sans fuite	Fuite de gaz sans incendie ni explosion	Incendie et/ou explosion	Autres natures
10 → **4**	13 → **13**	2 → **1**	6 → **5**

Incidents, par siège du défaut

Installations intérieures desservies par GRDF	Ouvrages exploités par GRDF	Autres sièges
3 → **0**	25 → **23**	3 → **0**

Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par type d'ouvrage

Réseau	Branchement individuel ou collectif
2 → **2**	14 → **19**
CI, CM et branchement particulier	Poste de détente et protection cathodique
4 → **1**	0 → **0**
Autres ouvrages exploités par GRDF	
5 → **1**	

Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par cause de l'incident

Dommages	Défaut de mise en œuvre
5 → **4**	5 → **4**
Défaillance d'installations à proximité	Incendie
0 → **0**	0 → **1**
Environnement	Matériel
0 → **1**	15 → **13**

Clients concernés par une interruption de livraison suite à un incident

95 → **7**

Répartition du nombre d'incidents sur le réseau, par pression

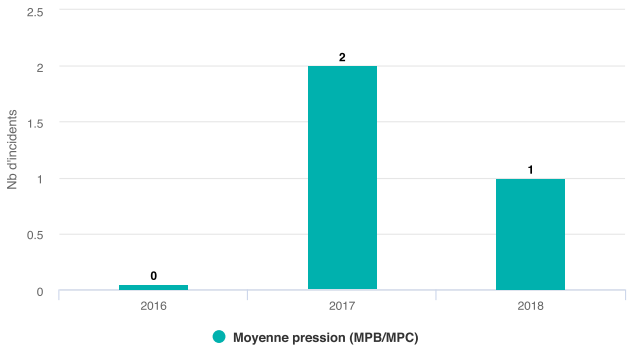

sur votre concession

Certains des incidents répertoriés sont liés à des fuites de gaz. En 2018, les incidents ayant pour origine une fuite se répartissent comme suit :

Evolution du nombre de fuites par catégorie

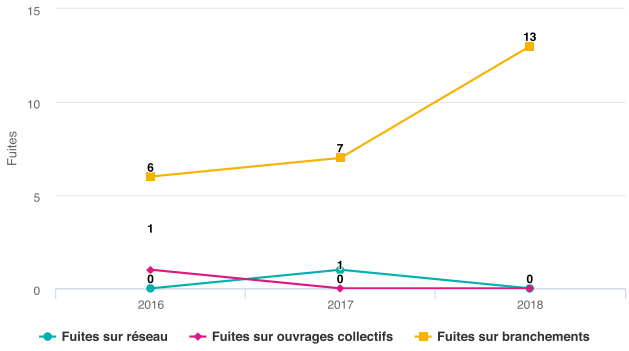

sur votre concession

Les incidents significatifs sur les ouvrages exploités par GRDF

Un incident est dit « significatif » ou « majeur » lorsqu'il entraîne :

- une coupure de la distribution de gaz pour au moins 500 clients,
- et/ou au moins une victime.

La Procédure Gaz Renforcée (PGR)

Déclenchée lors d'incidents spécifiques, la Procédure Gaz Renforcée se distingue des procédures d'intervention gaz classiques. L'objectif de la PGR est d'améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz naturel, notamment grâce à une coordination renforcée entre Sapeurs-Pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et exploitants du réseau gaz. La PGR représente 2% des interventions de sécurité.

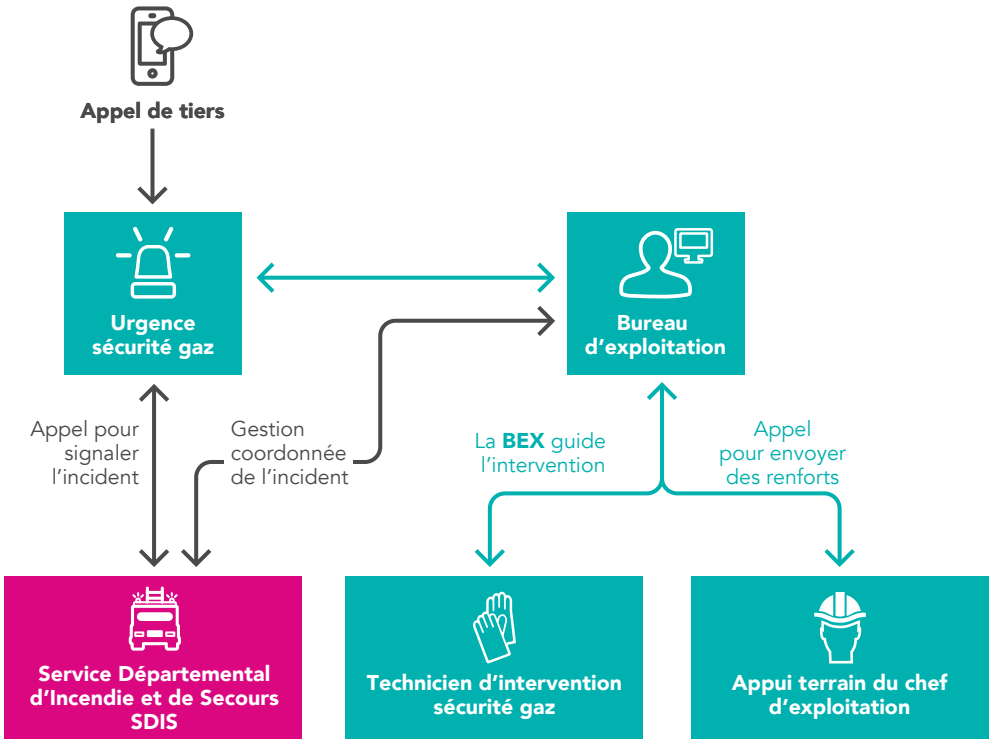

En 2018 sur votre concession, aucune Procédure Gaz Renforcée n'a été réalisée sur un total de 31 interventions de sécurité gaz.

Le délai d'interruption du flux gazeux

Le suivi du « délai d'interruption du flux gazeux » en cas de fuite sur la voie publique permet de mesurer à la fois l'efficacité de l'organisation, des moyens engagés et des décisions prises, et la qualité de la maintenance des robinets de sectionnement. Il comptabilise le temps écoulé entre l'appel du client et l'arrêt effectif du flux gazeux sur les lieux de l'incident.

Sur le département 33, le délai moyen d'interruption du flux gazeux est de 69 minutes.

ORIGAZ : le plan d'organisation et d'intervention gaz

GRDF a adopté un plan d'organisation et d'intervention, appelé ORIGAZ, permettant de prendre rapidement les mesures nécessaires pour limiter les répercussions, pour les personnes ou les biens, d'un événement important concernant la distribution du gaz naturel.

Le Chef d'Exploitation du Bureau d'Exploitation (BEX), assure la conduite du réseau sur un territoire donné, dirige toutes les opérations et actions lors des incidents. Il organise ainsi les moyens pour assurer la sécurité des personnes et des biens en coopération avec les opérateurs présents sur le terrain et en coordination avec les services de secours.

Un exercice ORIGAZ a été organisé le 19/06/2018 sur la commune Le Passage d'Agen dans le Lot-et-Garonne**.** Le scénario de cet exercice était un dommage sur un ouvrage gaz par une tarière lors de travaux sous la maitrise d'ouvrage de l'autorité concédante. Ont été impactés deux réseaux au droit du lieu du dommage avec une concomitance d'indisponibilité d'un poste d'alimentation de TEREGA, conséquence d'un incident sur réseau de Transport. Le SDIS a été associé à cet exercice.

Les plans ORIGAZ suivants ont été déclenchés en 2018 sur la zone qui couvre les départements de la Dordogne, des Landes, du Lot-et Garonne, des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées :

Le 01/06/2018 à Artiguelouve (64) : consécutif à un endommagement réseau sur une canalisation en polyéthylène qui a engendré la coupure de 780 clients.

Le 29/06/2018 à Libourne et à Arcachon (33) : deux dommages aux ouvrages sur des canalisations qui ont entraîné la coupure de 785 clients à Libourne et 390 clients à Arcachon.

Le 05/10/2018 à Bayonne (64) : un arrachage par un engin mécanique d'une prise sur un réseau en polyéthylène a entraîné la coupure de 889 clients.

InfoCoupure

GRDF met à disposition de ses clients « InfoCoupure », un service gratuit disponible 7j/7 et 24h/24 sur le site http://infocoupure.grdf.fr

Ce service permet en temps réel d'informer les clients sur la gestion par les équipes de GRDF d'un événement sur le réseau de distribution de gaz naturel, notamment sur la date et l'heure probable à laquelle la fourniture de gaz naturel sera rétablie. Son utilisation est simple : il suffit pour le client, dont l'alimentation de gaz naturel a été interrompue, de se connecter au site et d'y renseigner son adresse postale. En moyenne, plus de 20% des clients, dont l'alimentation de gaz naturel a été interrompue suite à un incident réseau, ont consulté ce site en 2018 (15% en 2017).

Par ailleurs, GRDF propose un service complémentaire spécifiquement dédié aux collectivités. Sur le portail Ma Concession Gaz (réservé aux autorités concédantes, sur www.grdf.fr), « InfoCoupure » permet de visualiser sur une carte les incidents en cours sur votre collectivité ainsi que les détails associés (date de déclenchement, impact estimé, délai prévisionnel de rétablissement). Vous avez également la possibilité d'être notifié en temps réel, via envoi de mail et/ou de sms, sur la mise à jour des informations d'intervention.

2.6 La sécurité du réseau

Le schéma de vannage

Un schéma de vannage permet d'interrompre rapidement et efficacement l'alimentation en gaz lors d'incidents ou de travaux, et de limiter le nombre de clients coupés. Il définit le nombre et le positionnement des organes de coupure (vannes ou robinets) sur le réseau.

Au niveau national, GRDF a investi en 2018, 14 millions d'euros de travaux d'optimisation des schémas de vannage (insertion d'organes de coupure sur des secteurs insuffisamment pourvus, suppression des superflus, travaux de structure du réseau…). Environ 120 000 organes de coupure sont exploités et entretenus sur les réseaux enterrés.

Le schéma suivant est une illustration synthétique d'un schéma de vannage. En fermant les organes de coupure C, D et E, il est possible d'isoler la zone 2, tout en conservant l'alimentation du reste du réseau.

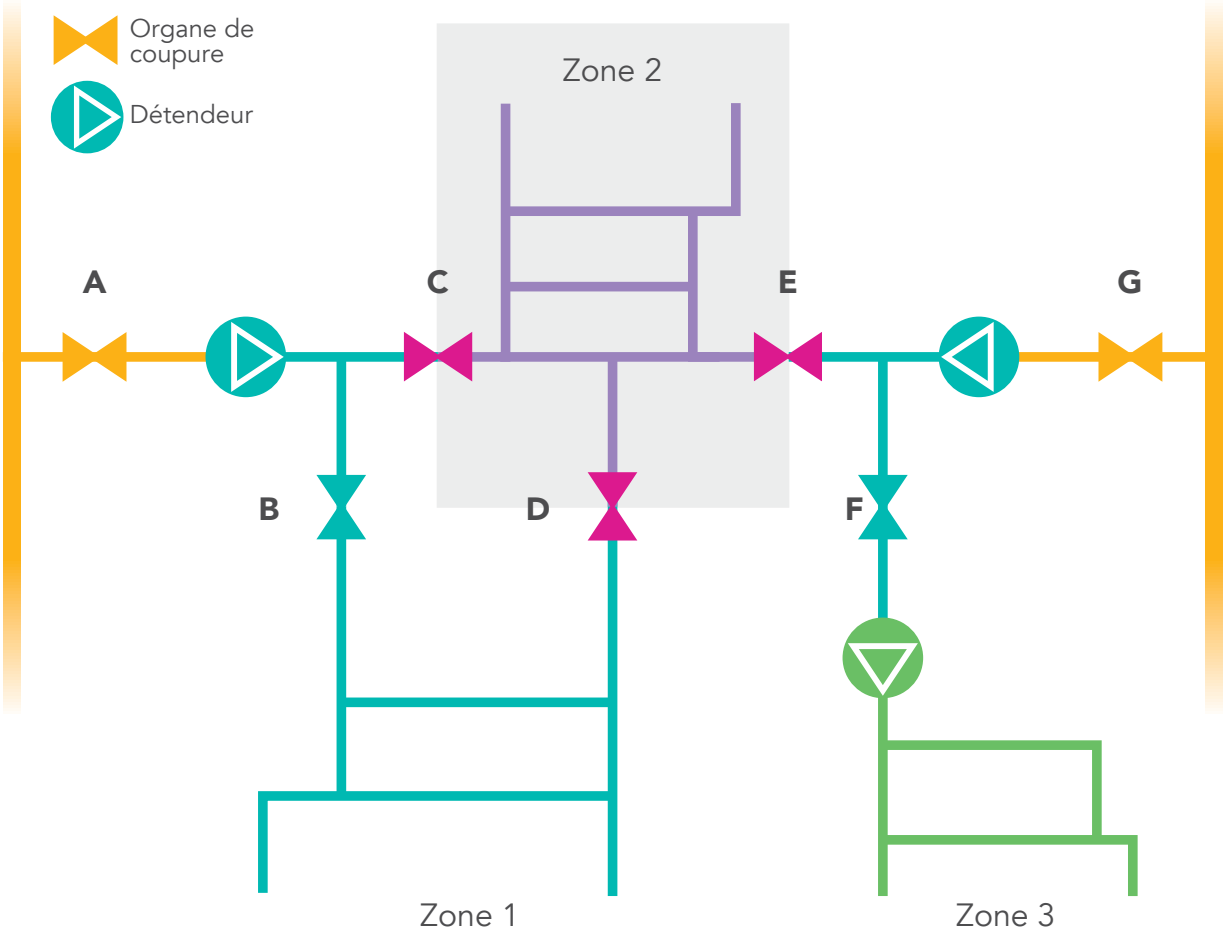

La maintenance des ouvrages

La politique de maintenance et de surveillance

La maintenance, qu'elle soit préventive ou corrective, vise à s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages dans la durée, prévenir les incidents par une intervention ciblée et corriger d'éventuelles anomalies ou défaillances constatées. GRDF définit une politique de maintenance pluriannuelle à l'échelle nationale, spécifique par type d'ouvrage et revue régulièrement en fonction des constats réalisés. Au total environ 80 « gammes de maintenance » sont gérées.

Maintenance des postes de détente réseau (en nombre de visites)

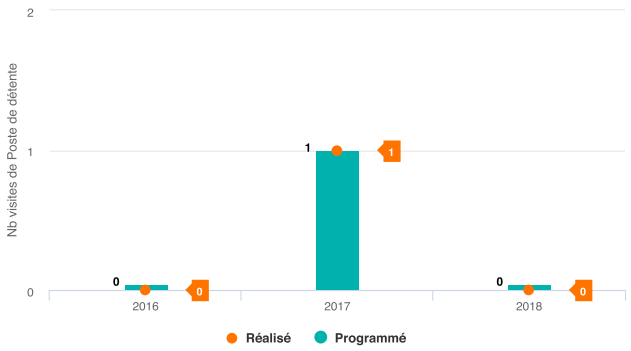

sur votre concession

Maintenance des robinets de réseau (en nombre de visites)

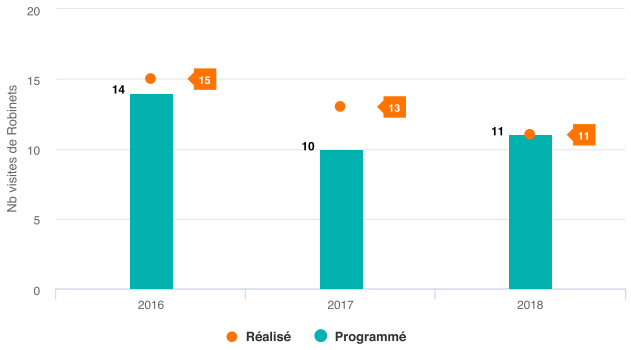

sur votre concession

Maintenance des branchements collectifs (en nombre de visites)

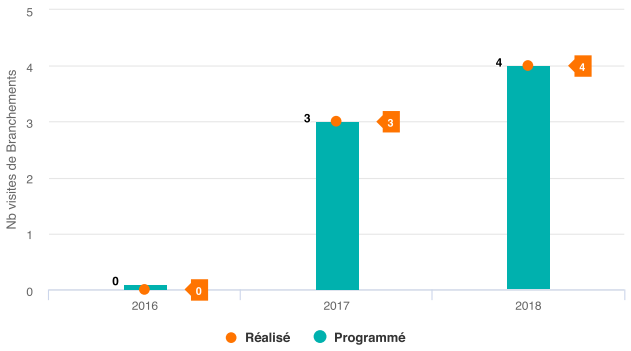

sur votre concession

La surveillance systématique du réseau

La Recherche Systématique de Fuite (RSF) s'effectue soit à l'aide de Véhicules de Surveillance Réseau (VSR) équipés de capteurs de méthane, soit à pied pour les canalisations situées dans des passages non accessibles aux véhicules. En cas de présence suspecte de méthane, le technicien procède à des analyses et peut faire appel à une équipe d'intervention.

La périodicité de surveillance dépend de deux facteurs :

- les caractéristiques du réseau (nature, pression),
- l'environnement du réseau (densité de population, présence de travaux tiers, terrain, etc.).

Surveillance du réseau (programmation et réalisation)

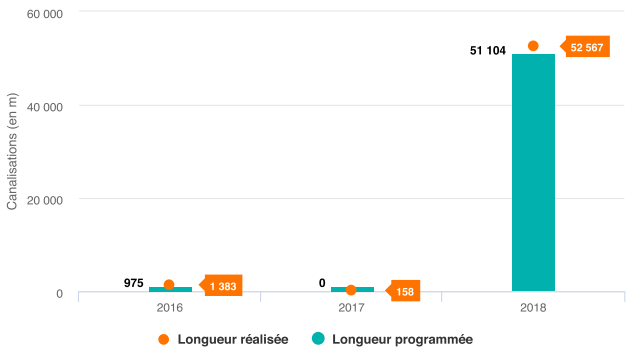

sur votre concession

La sécurité des installations intérieures

Les installations de distribution de gaz situées à l'intérieur des habitations sont placés sous la responsabilité de l'occupant du logement. Elles ne font pas partie du domaine concédé. Environ 97% des incidents en France liés au gaz trouvent leur origine sur ces installations.

En complément de la réglementation existante, GRDF mène une politique de prévention

fondée sur :

- la réalisation d'actions de communication sur la sécurité des installations, à destination des utilisateurs,
- la proposition de diagnostics sur les installations intérieures remises en service après une interruption de plus de 6 mois, dont le coût est pris en charge par GRDF.

En 2018, sur votre concession :

- 5 diagnostics ont été réalisés suite à l'accord du client,
- aucune situation de danger - grave et immédiat - n'a été mise en évidence nécessitant une interruption de la fourniture de gaz, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

Les opérations spécifiques pour nos clients les plus fragiles : CIVIGAZ et ISIGAZ

La précarité énergétique et la sécurité dégradée des installations gaz sont souvent liées. Ainsi, CIVIGAZ et ISIGAZ sont deux opérations spécifiques visant à promouvoir la sécurité des installations intérieures gaz de même que les éco-gestes permettant de réduire les consommations d'énergie et d'eau. Au total, 660 jeunes ont été missionnés, jusque fin 2018, pour visiter environ 100 000 foyers modestes alimentés au gaz naturel.

Au titre de l'opération ISIGAZ, menée chez les bailleurs sociaux de votre région (pour les communes en patrimoine classé Quartier politique de la ville), GRDF a fait réaliser 5 578 médiations chez les habitants. Dans le cadre le l'opération CIVIGAZ, 3 855 visites ont été effectuées par les intervenants sur votre région.

La vérification des dispositifs de comptage

Conformément à la réglementation et indépendamment des éventuelles demandes des

clients, GRDF procède à la vérification des dispositifs de comptage. La périodicité de vérification dépend de la technologie des compteurs.

Dépose et Pose des Compteurs				
Type de compteur	Périodicité	2018	2017	2016
Compteurs domestiques à soufflets	20 ans	103	50	-1
Compteurs industriels à soufflets	15 ans	1	1	6
Compteurs industriels à pistons rotatifs ou de vitesse	5 ans	2	0	1

Le Plan anti-endommagement et l'AIPR

Le « Plan anti-endommagement » est un cadre réglementaire applicable depuis le 1er juillet 2012. Il concerne tous les intervenants des chantiers. Il est constitué d'un ensemble de mesures ayant pour objectif de renforcer la sécurité, de la conception des projets à la réalisation des travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens. Depuis 2015, un arrêté renforce le contrôle des compétences des maîtres d'ouvrages et du personnel de travaux intervenant sur les chantiers à proximité des réseaux. Depuis le 1er janvier 2018, les personnels chargés de concevoir ces chantiers et les exécutants de travaux doivent disposer d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) délivrée par leur employeur après réussite au test de compétences organisé par le Ministère de la Transition Energétique et Solidaire. Pour connaître les centres d'examen agréés les plus proches et pour plus d'information, il convient de consulter le site ministériel suivant : www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr (rubrique « construire sans détruire »)

Le suivi des travaux de tiers sur votre concession

GRDF traite les Déclarations de projet de Travaux (DT) et les Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) adressées par les tiers (responsables de projets, exécutants de travaux) avant la mise en œuvre des travaux sur la voirie. Les travaux ne peuvent en aucun cas commencer avant la réponse de l'exploitant. Ce traitement préalable a pour objectif de limiter les risques de dommages aux ouvrages.

Évolution du nombre de DT (déclarations de projet de travaux)

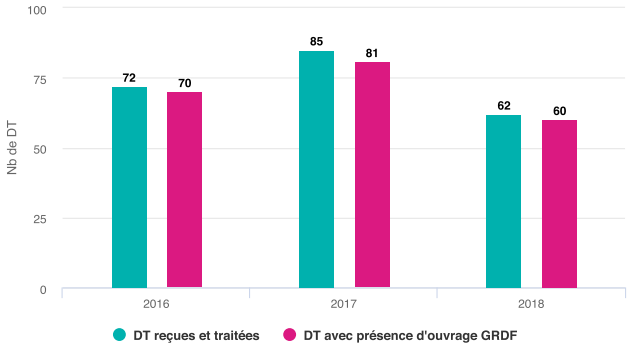

sur votre concession

Évolution du nombre de DICT (déclarations d'intention de commencement de travaux)

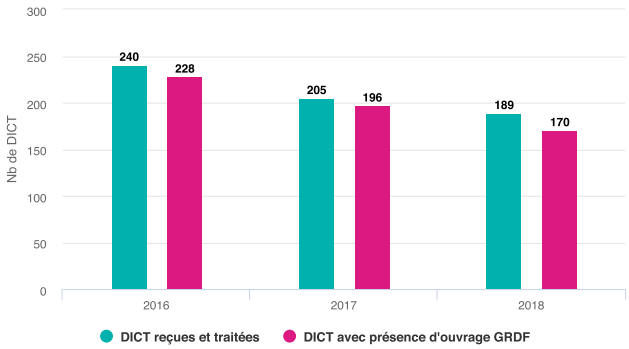

sur votre concession

Les dommages aux ouvrages

Les dommages aux ouvrages lors de travaux de tiers provoquent des incidents sur le réseau de distribution de gaz avec ou sans interruption de fourniture pour les clients.

En 2018, le nombre de dommages aux ouvrages avec fuite est resté quasiment stable au niveau national (-0,1% par rapport à 2017), dans un contexte de volume de travaux toujours orienté à la hausse pour la troisième année consécutive. Le nombre de chantiers à proximité des ouvrages gaz a ainsi augmenté de près de 5% en 2018 (+20% sur trois ans).

Il est donc indispensable de maintenir la vigilance sur les points suivants :

- la qualité des déclarations préalables de travaux (DT et DICT),
- l'analyse des risques avant le commencement du chantier,
- la mise en œuvre de techniques de détection préalable des réseaux dans le

sous-sol,

- le marquage au sol des réseaux et des branchements,
- l'adaptation impérative des techniques de terrassement dès lors que le décroûtage a été réalisé en employant des « techniques douces »,
- le recours systématique à des équipes travaux compétentes disposant de l'AIPR.

Evolution du nombre de dommages aux ouvrages

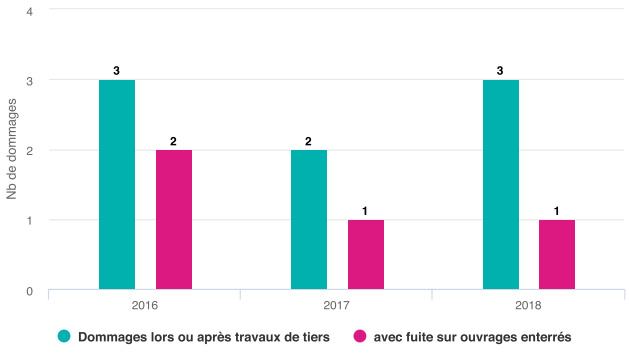

sur votre concession

03

Le patrimoine de votre concession

3.1 Vos ouvrages 46

3.2 Les chantiers 53

3.3 Les investissements 56

3.4 La valorisation de votre patrimoine 63

3.1 Vos ouvrages

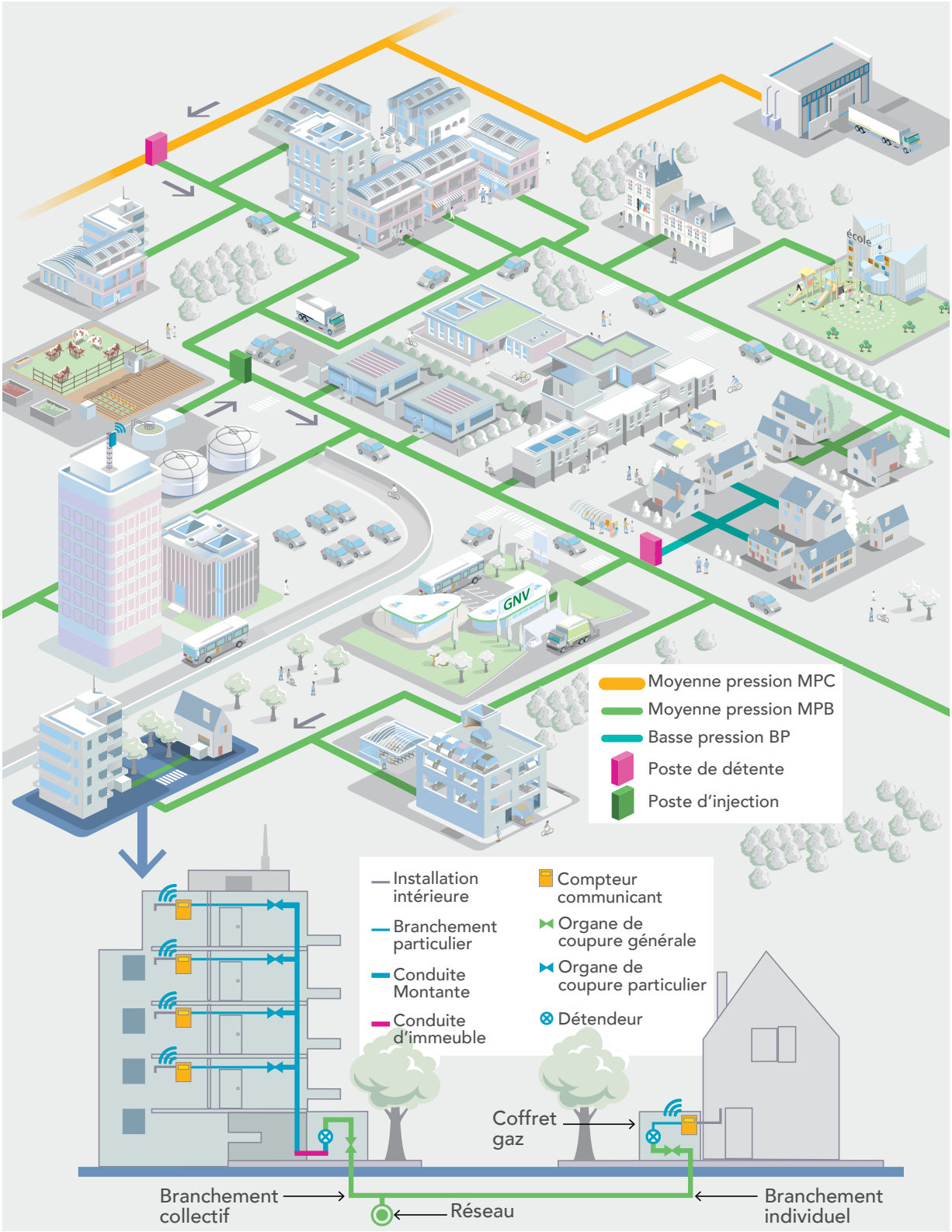

Sur le réseau de distribution de gaz naturel géré par GRDF sont connectés à fin d'année 2018 environ 5,6 millions de branchements individuels qui alimentent des maisons, des chaufferies collectives et des sites industriels, ainsi que 840 000 branchements collectifs d'immeubles reliant 5,3 millions d'appartements. 96% de ce réseau est constitué de Moyenne Pression (MP, pression ≥ 0,4 bar).

L'inventaire des canalisations

L'inventaire des canalisations par type de pression

Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations en basse et moyenne pression. Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

- la répartition de ces ouvrages par pression, sur l'année 2018,
- l'historique de la répartition par pression, sur les trois dernières années.

Répartition des canalisations par pression en 2018

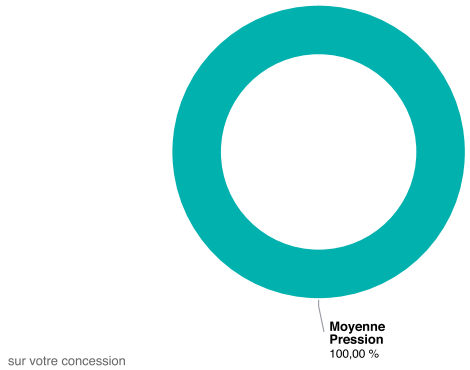

sur votre concession

Historique de la répartition par pression (en mètres de canalisations)

sur votre concession

En 2018, sur votre concession la longueur totale du réseau est de 49,5 km. En 2017, elle était de 49,5 km, et de 49,42 km en 2016.

L'inventaire des canalisations par type de matière

Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations de différentes matières. Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

- la répartition de ces ouvrages par matière sur l'année 2018,
- l'historique de la répartition par matière sur les trois dernières années.

Répartition des canalisations par matière en 2018

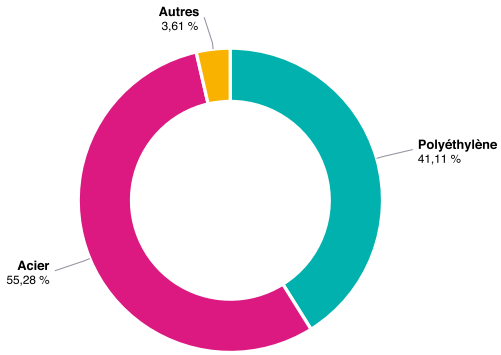

sur votre concession

Historique de la répartition par matière (en mètres de canalisations)

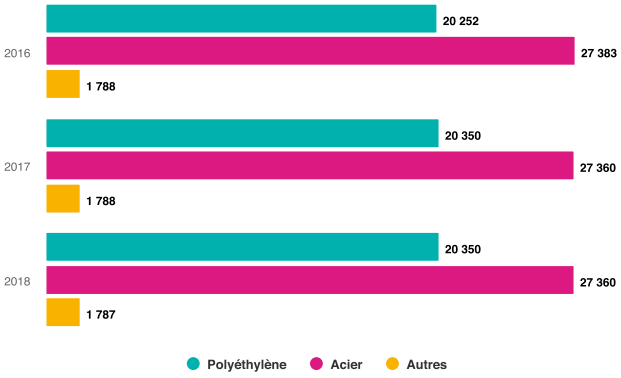

sur votre concession

L'inventaire des d'ouvrages

Retrouvez ci-dessous l'inventaire du patrimoine de votre concession par type d'ouvrage. Les données sont affichées en nombre d'ouvrages.

Inventaire des ouvrages			
	2018	2017	2016
Postes de détente réseau	1	1	1
Robinets de réseau	18	18	18
Branchements collectifs	44	46	45

L'amélioration de la cartographie du réseau de gaz

Les classes de précision
La réglementation « anti-endommagement » fixe des classes de précision (A, B et C), associées à la cartographie des réseaux. Elle précise également les modalités de réponse aux déclarations de travaux par les exploitants et les mesures de prévention des dommages sur les chantiers. GRDF classe en A (précision maximale) les réseaux neufs et renouvelés depuis la parution de l'arrêté du 15 février 2012 et a également engagé une démarche volontariste de classement en précision cartographique A des réseaux posés avant 2012.

Sur votre concession, le taux de réseau en précision cartographique classe A sur les réseaux neufs et renouvelés est proche de 100%.

La mise à jour de la cartographie
GRDF met à jour sa cartographie en continu, notamment suite aux travaux de pose et de renouvellement d'ouvrages gaz ou à l'occasion d'actions correctives. Il améliore sa cartographie en poursuivant une démarche de géoréférencement des fonds de plans Grande Échelle et celle de recalage des réseaux sur la cartographie moyenne échelle.

En 2018, sur votre concession 12 actes de mise à jour de la cartographie ont été réalisés.

Le Plan Corps de Rue Simplifié
GRDF a signé, en 2015, le protocole d'accord entre les exploitants de réseaux et les collectivités sur le déploiement du PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié), sous l'égide du Conseil National de l'Information Géographique (CNIG). Il vise à constituer des bases mutualisées de fonds de plan pour disposer du meilleur référentiel dans les réponses aux déclarations de travaux (DT-DICT). Ces démarches, porteuses de sécurité à proximité des réseaux, ont été initiées par quelques collectivités depuis 2016, auxquelles GRDF a apporté son concours.

La démarche d'inventaire complémentaire des ouvrages
GRDF a réalisé de 2004 à 2009 un inventaire de ses branchements collectifs en utilisant un référentiel unique et commun à toutes ses entités : ce référentiel a été appelé «Référentiel d'Inventaire d'Ouvrages» (RIO). Le projet RIO a ainsi permis de répertorier et de spécifier les caractéristiques techniques de 703 289 branchements collectifs pour, in fine, les intégrer dans l'outil de suivi de la maintenance GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur). Les retours d'expérience ont abouti au constat que cet inventaire était incomplet : environ 20% des branchements collectifs n'étaient pas recensés dans la GMAO.

En 2015, GRDF a donc lancé le projet RIO2 avec pour objectif de compléter l'inventaire technique des branchements collectifs. Entre 2015 et fin 2017, ce programme a consisté à visiter plus de 460 000 adresses et a ainsi permis d'identifier 150 000 branchements collectifs supplémentaires dans l'inventaire technique. Cette action a contribué à renforcer la sécurité industrielle en intégrant ces ouvrages supplémentaires dans le programme de maintenance.

Par ailleurs, à l'issue de la phase de recensement complémentaire du projet RIO2, GRDF a conduit fin 2018 une opération de recalage de l'inventaire comptable, dont les impacts financiers sur la valorisation de chaque concession sont très limités. Pour plus d'informations sur les modalités pratiques de ce recalage, vous pouvez vous adresser à votre interlocuteur local GRDF.

L'indice de connaissance du patrimoine

Le patrimoine de la distribution de gaz naturel est en constante évolution. La connaissance de ce patrimoine est assurée par des bases de données techniques et une base des immobilisations mises à jour en permanence pour garantir cohérence et exhaustivité.

Pour mesurer et objectiver le niveau de connaissance du patrimoine, GRDF a mis en place l'indice de connaissance du patrimoine. Cet indicateur, introduit il y a trois ans et affiché dans un premier temps au niveau national, est décliné à la maille contractuelle depuis 2016. L'indice est constitué de sous-indicateurs répartis en trois catégories (inventaire, cartographie et autres éléments de connaissance et de gestion). Ce système de mesure permet d'évaluer la progression de la connaissance du patrimoine au fil des années.

Au national en 2018, l'indice de connaissance du patrimoine est de 86.

Voici le détail de l'indice de connaissance du patrimoine à l'échelle de notre concession.

Indice de connaissance du patrimoine				
N°	Sous-indicateur	Pts max	Gradation	Note 2018
1	Existence d'un inventaire des réseaux et procédure de mise à jour	10	Binaire	10
2	Connaissance des matériaux et diamètre dans le système d'information géographique (SIG)	5	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	5
3	Connaissance de l'année de pose des ouvrages dans le SIG	5	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	5
4	Connaissance des branchements individuels (report sur le plan)	5	0 à 25% : 0 point, > 25% : Progressif	2
5	Taux de cohérence entre GMAO (gestion de la maintenance) et la base des immobilisations pour le nombre de branchements collectifs	4	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	3
6	Connaissance des branchements collectifs (report sur plan)	5	0 à 25% : 0 point, > 25% : Progressif	2
7	Connaissance des ouvrages d'immeuble collectif (nombre de CI/CM, longueur, matériau, nombre de branchements particuliers, année de pose, pression)	10	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	10
8	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (stock)	5	0 à 80% : 0 point, > 80% : Progressif	3
9	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (flux)	3	0 à 90% : 0 point, > 90% : Progressif	3
10	Taux de cohérence entre SIG et GMAO pour le nombre de vannes	4	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	4
11	Taux de cohérence entre SIG et GMAO pour les postes de détente réseau et poste d'injection biométhane	4	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	4
12	Existence d'une cartographie numérisée et procédure de mise à jour	5	Binaire	5
13	Taux de plans grande échelle géoréférencés	10	Progressif	10
14	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (stock)	5	Progressif	4
15	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (flux) (tolérance de 0,5% en cas d'opérations en cours de vérification)	5	Binaire	5
16	Mise à disposition, dans le portail Ma Concession Gaz, de données patrimoniales informatisées sur le périmètre de votre concession	10	Binaire	10
17	Existence d'une modélisation pour l'exploitation et la conception des réseaux	5	Binaire	5
	TOTAL	100		90

Ac 168 72
BETI
GC-17
TB 110 67
RUE
DANIELLE
CASANOVA
Ac 219
TB 110 44
GC-18
TB 301
Ac 114
Ac 324 79

3.2 Les chantiers

La politique d'investissement de GRDF

Les investissements réalisés en concession par GRDF se décomposent en trois grandes familles, selon leur degré de prévisibilité : les investissements de développement du réseau, les déplacements d'ouvrages à la demande de tiers et les investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages.

Les principaux chantiers sur votre territoire

Les chantiers de développement du réseau
Les travaux de développement du réseau concédé consistent à raccorder :

- des nouveaux clients, directement sur le réseau existant ou grâce à des extensions de réseau,
- des unités de production de biométhane,
- des stations GNV (Gaz Naturel Véhicule).

Les demandes de raccordement varient en fonction de nombreux facteurs externes tels que le dynamisme immobilier local ou la conjoncture économique.

Pour les projets d'extension, la réglementation prévoit la réalisation d'une étude économique appelée « B sur I » (Bénéfice sur Investissement). Ainsi, conformément au contrat de concession, le concessionnaire réalise à ses frais les travaux de développement du réseau dès lors que le critère de décision des investissements « B sur I », défini par l'arrêté du 28 juillet 2008, est au moins égal à zéro.

Travaux de Développement	Longueur	Branchements collectifs	Branchements individuels
AVENUE DU MIRAIL - ARTIGUES-PRES-BORDEAUX	0 m	2	0
BOULEVARD DE FEYDEAU - ARTIGUES-PRES-	0 m	0	1

Les principaux chantiers de déplacement d'ouvrages
Dans la grande majorité des cas, les demandes de déplacements sont à l'initiative de collectivités. Ainsi GRDF peut être amené à déplacer des ouvrages, soit lors de grands projets urbains, soit suite à des modifications sur le réseau de transport de gaz ou bien encore à la demande de clients finals.

En 2018, GRDF a déplacé 46 m de réseau sur votre concession.

	Longueur	Branchements collectifs	Branchements individuels
AVENUE DES PROVINCES - ARTIGUES-PRES-	46 m	0	1

Les chantiers d'adaptation et de modernisation des ouvrages

Les investissements d'adaptation et de modernisation du réseau ont pour objectif de garantir la sécurité, la continuité de service et le maintien en conditions opérationnelles des ouvrages. Ils regroupent les investissements de structure (optimisation des schémas de vannage, restructurations et renforcements de réseau) et les investissements de modernisation.

Ils peuvent résulter d'exigences réglementaires (arrêté du 13 juillet 2000, décret du 2 mai 2012, décret du 10 novembre 2017), comme par exemple la mise en œuvre de « mesures compensatoires » suite aux résultats des études de dangers réalisées pour les canalisations « hautes caractéristiques ».

D'autres investissements sont le fruit de la politique volontariste de GRDF. Ils résultent d'une analyse de plusieurs facteurs : les anomalies constatées lors des opérations de maintenance et les incidents, la vulnérabilité aux dommages de tiers, les caractéristiques techniques (matériau, technique de construction et d'assemblage, …), la sensibilité à un environnement spécifique, les opportunités de coordination de travaux.

Les investissements de modernisation du réseau concernent notamment :

- le renouvellement des réseaux, centré sur les canalisations en fonte ductile, cuivre et certains réseaux acier (qui représentent environ 3 % du réseau exploité par GRDF),
- le renouvellement des branchements et ouvrages collectifs, concomitamment avec le renouvellement du réseau ou en fonction de leurs caractéristiques propres (ex. branchements plomb, certains branchements cuivre) et de la nature des incidents éventuels.

La sécurisation des branchements et ouvrages collectifs posés avant 2000 peut également être assurée sans renouvellement, quand la configuration le permet, par la pose d'un

dispositif de protection, appelé DPBE, permettant l'interruption du débit de gaz.

Les autres investissements concernent l'amélioration de la protection cathodique, le fonctionnement du réseau (télésurveillance et modernisation des postes réseaux stratégiques), les renouvellements suite à endommagement, …

Le contrôle de la conformité des travaux

La conformité des travaux réalisés par les prestataires de GRDF est garantie par la mise en œuvre d'une démarche de contrôle au fil de l'eau sur un échantillon très représentatif des chantiers (plus de 50%), centrée sur les points techniques sensibles comme, par exemple :

- la qualification et l'habilitation du personnel en rapport avec le travail réalisé,
- la qualité de réalisation des fouilles,
- le respect de la couverture spécifiée et le respect des distances inter-ouvrages,
- la qualité de pose des ouvrages encastrés (en et hors sol),
- le plan de recollement cartographique après travaux.

Le contrôle de conformité est complété d'une démarche d'évaluation qui prévoit que tous les prestataires doivent être évalués par des visites sur leurs chantiers de quatre à douze fois par an (selon le volume des marchés). Cette évaluation très complète permet de coter les thématiques suivantes : sécurité, qualité des travaux, environnement, relation client, organisation / information. Tout écart révélé par cette démarche est tracé et fait l'objet d'actions correctives, pouvant aller jusqu'à l'arrêt définitif du marché en cas de récidive.

3.3 Les investissements

Une politique d'investissement nationale déclinée dans votre concession

L'une des missions essentielles du distributeur de gaz est de définir la politique d'investissement et de développement des réseaux de distribution de gaz naturel (articles L. 111-61 et L. 432-8 du Code de l'énergie).

Le mécanisme de régulation des investissements décidé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) repose sur plusieurs principes :

- Il incite le distributeur à investir suffisamment. Seuls les investissements effectivement réalisés donnent lieu à une rémunération et le distributeur gaz ne perçoit pas de marge sur l'activité d'exploitation.
- Il incite le distributeur à réaliser les trajectoires d'investissement sans dépassement et à maîtriser les coûts des programmes d'investissement.

Les projets d'investissement de GRDF s'inscrivent dans trois horizons temporels :

- À court terme : par la programmation des travaux en coordination avec les services des collectivités.
- À moyen terme : pour la prise en compte de ses investissements dans le tarif de distribution (visibilité stricto sensu de 4 ans)
- À long terme : pour les projets complexes sur lesquels des échanges ont lieu avec la CRE (ex : les compteurs communicants).

La politique d'investissement de GRDF est définie de manière globale à l'échelle nationale et est ensuite déclinée et adaptée localement. Par conséquent, les investissements ne sont pas réalisés en tenant compte de l'équilibre économique de chaque concession, mais en fonction des besoins et des priorités qui se dégagent à l'échelle de chaque concession. Les données présentées ci-après montrent l'impact économique de la réalisation de la politique d'investissement à l'échelle de votre concession.

Au niveau national, GRDF a investi environ 950 millions d'euros en 2018, un chiffre en hausse par rapport aux années précédentes. Ces investissements se décomposent en un tiers lié au développement du réseau, un tiers à l'adaptation et à la modernisation du réseau, et un tiers à d'autres dépenses (compteurs et systèmes d'information). Ils vont sensiblement augmenter les prochaines années avec le déploiement des 11 millions de compteurs communicants gaz (dont plus de 3 millions ont d'ores et déjà été installés à fin 2018) et devraient avoisiner le milliard d'euros en 2019.

Les investissements prévus dans le tarif ATRD5

Sur la période 2016-2019, les investissements envisagés par GRDF augmentent en moyenne de 23 % par rapport aux montants réalisés en 2015. La hausse des investissements est due, à parts égales :

- au démarrage de travaux d'études de dangers (décret dit « multifluides » et caractérisation du risque amiante), au développement de la télésurveillance des postes réseaux et à la reconstruction des systèmes d'informations de GRDF,
- au déploiement du projet compteurs communicants.

- aux premiers pilotes liés au programme changement de gaz pour la conversion du Nord de la France de gaz B en gaz H (augmentation du PCS)

La CRE a retenu l'intégralité des prévisions d'investissements demandées par GRDF tout en mettant en place, pour la période du tarif ATRD5, deux mécanismes de régulation incitative. Ils ont pour objectif d'encourager GRDF à la maîtrise de ses investissements sans compromettre la réalisation des ouvrages nécessaires à l'exploitation et à la sécurité du réseau, GRDF ayant investi pour cette dernière 300 millions d'euros en 2018, montant stable au cours des dix dernières années et ayant doublé en vingt ans.

Les clés de lecture pour comprendre les tableaux sur les investissements

GRDF prévoit ses investissements en fonction de la finalité de ceux-ci (développement du réseau, déplacements d'ouvrages, adaptation de la structure et modernisation du réseau…) et non par famille d'ouvrages (canalisations, branchements, postes de détente…). Cependant pour plus de visibilité, les investissements réalisés à l'échelle de votre concession sont présentés ci-après selon les deux logiques.

Deux approches de restitution des investissements
Les investissements sont rapportés suivant deux approches : les mises en service dans l'année (immobilisations) et le flux de dépenses de l'année (décaissées).

Les investissements des mises en service dans l'année correspondent à la valeur totale des ouvrages mis en service sur 2018. Ils sont présentés en 2 grandes familles de dépenses :

- sur les biens concédés : dépenses effectives pour la construction d'ouvrages

qui se situent physiquement sur le territoire de la concession, et dont l'objet est prévu au cahier des charges de la concession.
- sur les autres biens : il s'agit de la quote-part des investissements réalisés pour des ouvrages qui ne sont pas localisés sur le territoire de la concession ou qui servent à plusieurs concessions (ex : les systèmes d'informations).

Les investissements en flux de dépenses de l'année correspondent au montant effectivement dépensé (décaissé) sur une année.

Les deux approches sont complémentaires et sont équivalentes en moyenne sur une période longue.

Un écart important peut être noté sur les dépenses en systèmes d'informations selon qu'elles correspondent aux mises en service dans l'année ou au flux de dépenses de l'année. Cet écart s'explique par le délai important entre le développement des systèmes d'informations et leur mise en service effective. Par exemple, GRDF a construit les systèmes d'informations nécessaires à la chaîne de télétransmission des compteurs communicants. Ces développements informatiques ont duré plusieurs années et n'ont été mis en service qu'au début du déploiement de ces compteurs en 2017. D'une manière générale, le développement de nouveaux systèmes d'information peut générer des flux de dépenses sur plusieurs années avant leur mise en service. Il en est de même pour la modernisation des applications informatiques propres aux métiers de GRDF.

Les deux tableaux proposés ci-après vous présentent des synthèses de restitution des investissements :
- un premier tableau des mises en service dans l'année par famille d'ouvrages,
- un second tableau du flux de dépenses de l'année par finalités.

Les investissements sur la concession : mises en service de l'année par famille d'ouvrages

Le tableau ci-après présente la valeur totale des ouvrages (biens concédés et autres biens) mis en service (immobilisations) par famille d'ouvrages.

Invest. réalisés par famille d'ouvrages - mises en service (montant en euros)			
	2018	2017	2016
BIENS CONCÉDÉS (Premier établissement et Renouvellement)	32 636	39 420	65 359
Premier établissement	20 636	8 776	8 269
Canalisations de distribution	1	5 159	76
Branchements	20 010	3 617	8 193
Branchements - Individuels	8 515	3 617	4 063
Branchements - Collectifs	7 331	0	49
Branchements - Conduites montantes	2 914	0	4 080
Branchements - Conduites d'immeubles	1 248	0	0
Installations techniques	624	0	0
Postes de détente	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0
Autres équipements	624	0	0
Génie Civil	0	0	0
Terrains	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0
Aménagements	0	0	0
Renouvellement	12 000	30 643	57 089
Canalisations de distribution	10 872	24 403	44 959
Branchements	1 136	6 240	12 129
Branchements - Individuels	1 134	6 240	12 129
Branchements - Collectifs	1	0	0
Branchements - Conduites montantes	0	0	0
Branchements - Conduites d'immeubles	0	0	0
Installations techniques	- 8	0	0
Postes de détente	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0
Autres équipements	- 8	0	0
Génie Civil	0	0	0
Terrains	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0
Aménagements	0	0	0

Invest. réalisés par famille d'ouvrages - mises en service (montant en euros)			
	2018	2017	2016
AUTRES BIENS (Premier établissement et Renouvellement)	78 128	27 700	51 698
Canalisations de distribution	0	0	0
Installations techniques	12 764	327	143
Postes de détente	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	12 746	312	140
Autres équipements	18	15	3
Génie Civil	0	0	0
Terrains	0	1	0
Mobilier et Matériels Divers	3 028	4 048	3 788
Aménagements	6 736	3 856	2 234
Compteurs	23 577	4 620	2 668
Véhicules et engins d'exploitation	1 126	1 564	2 862
Immobilisations incorporelles	30 895	13 282	40 000
Projets informatiques	17 689	6 578	37 716
Autres immobilisations incorporelles	13 206	6 703	2 284

Les investissements sur la concession : flux de dépenses de l'année par finalité

Le tableau ci-après présente le montant effectivement dépensé (décaissé) par année suivant la finalité des investissements ainsi que les prévisions d'investissements.

Invest. réalisés et prévisionnels par finalité - flux (montant en euros)	2016	2017	2018
TOTAL	103 058	82 394	92 659
Développement du réseau	8 271	7 851	17 126
Raccordements individuels de pavillons et petits pros	4 065	4 344	2 168
sans extension	4 065	4 343	2 168
avec extension	0	1	0
Lotissements, zones d'aménagement	4 206	0	0
Raccordements de clients importants (logements collectifs..)	0	3 506	14 958
sans extension	0	3 505	14 957
avec extension	0	1	0
Transition énergétique (biométhane, GNV, Smart Gas Grids)	0	0	0
Dont raccordement en concession	0	0	0
Dont installations hors concession (ex poste biométhane...)	0	0	0
Extension sur territoire concédé pour desserte autre commune	0	0	0
Déplacements d'ouvrages à la demande de tiers	0	35 852	12 009
Adaptation et modernisation des ouvrages	61 119	2 021	7 153
Investissements de structure des ouvrages	0	0	0
Dont restructurations et renforcements	0	0	0
Dont schéma de vannage	0	0	0
Modernisation des ouvrages	59 220	10	5 605
Dont réseaux (fonte ductile, cuivre, autres matériaux,...)	59 220	0	0
Dont branchements et ouvrages collectifs	0	0	- 2
Autres investissements de modernisation	0	9	5 607
Modernisation de la cartographie	1 899	2 011	1 547
Comptage	5 261	6 498	22 444
Projet Compteurs Communicants Gaz	0	0	17 017
Postes de livraison clients	0	0	2 225
Compteurs et télérelevé	5 261	6 498	3 201
Autres	28 405	30 170	33 925
Logistique	10 338	11 751	8 226
Véhicules	2 862	1 564	1 126
Immobilier	3 560	5 681	3 987
Autres (outillage, télécom, matériel informatique,..)	3 915	4 505	3 113
Système d'information	18 066	18 419	25 698

3.4 La valorisation de votre patrimoine

Les origines de financement

Il s'agit de montrer qui de GRDF, de l'autorité concédante ou des tiers a réellement financé les ouvrages. Le tableau ci-dessous restitue l'origine de financement des tous les ouvrages de la concession à fin 2018.

Origine de financement (montant en euros)			
.	Financée par GRDF 2018	Financée par Autorité Concédante 2018	Financée par des tiers 2018
Biens concédés (Premier établissement et Renouvellement)	2 144 053	0	381 289
Branchements (Premier établissement et Renouvellement)	871 906	0	240 965
Branchements - Individuels	728 361	0	124 121
Branchements - Collectifs	45 578	0	21 785
Branchements - Conduites montantes	75 067	0	79 944
Branchements - Conduites d'immeubles	22 898	0	15 114
Premier établissement hors branchements	1 070 206	0	140 320
Canalisations de distribution	1 052 068	0	140 320
Installations techniques	18 137	0	0
Postes de détente	16 447	0	0
Protection Cathodique	5	0	0
Autres équipements	1 684	0	0
Renouvellement hors branchements	201 935	0	2
Canalisations de distribution	198 050	0	2
Installations techniques	3 884	0	0
Protection Cathodique	3 884	0	0

Origine de financement (montant en euros)			
.	Financée par GRDF 2018	Financée par Autorité Concédante 2018	Financée par des tiers 2018
Autres biens (Premier établissement et Renouvellement)	551 518	0	0
Installations techniques	84 566	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	68 204	0	0
Autres équipements	16 361	0	0
Génie Civil	757	0	0
Terrains	135	0	0
Mobilier et Matériels Divers	50 178	0	0
Aménagements	39 950	0	0
Compteurs	119 128	0	0
Véhicules et engins d'exploitation	19 584	0	0
Immobilisations incorporelles	237 217	0	0
Projets informatiques	188 973	0	0
Autres immobilisations incorporelles	48 243	0	0

La valeur nette réévaluée de votre concession

Il s'ait de montrer la valeur réelle du patrimoine de la concession déjà remboursé par les usagers vie le tarif de distribution et la valeur qui reste encore à rembourser. En effet, la valeur nette réévaluée de la part des ouvrages financés par le concessionnaire représente les charges liées aux investissements (remboursement économique et coût du financement) que les usagers auront encore à payer à travers la part acheminement de

leur facture, conformément au système de régulation qui repose sur le remboursement et la rémunération des investissements financés par le distributeur.

Le choix de la CRE dans le domaine du gaz a été d'effectuer ce remboursement et cette rémunération via un remboursement réévalué et un taux réel avant impôt appliqué à la valeur nette réévaluée des financements du distributeur. Il s'agit donc d'une donnée financière utile et porteuse de sens à l'échelle de la concession.

Valorisation du patrimoine (montant en euros)					
.	VNR Début d'année 2018	VNR fin d'année 2018	Remb. Eco. Réeval. 2018	Coût de Financement 2018	Charges d'Invest. 2018
BIENS CONCÉDÉS (Premier établissement et Renouvellement)	1 484 372	1 446 417	69 985	74 999	144 984
Branchements (Premier établissement et Renouvellement)	623 531	617 006	27 674	31 688	59 363
Branchements - Individuels	519 578	505 532	23 699	26 208	49 908
Branchements - Collectifs	30 947	37 125	1 154	1 728	2 882
Branchements - Conduites montantes	56 486	57 247	2 154	2 895	5 050
Branchements - Conduites d'immeubles	16 518	17 101	665	856	1 521
Premier établissement hors branchements	685 306	647 512	37 796	34 265	72 062
Canalisations de distribution	671 025	633 889	37 138	33 551	70 690
Installations techniques	14 280	13 622	657	714	1 371
Postes de détente	13 033	12 548	484	651	1 136
Protection Cathodique	0	0	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0	0	0
Autres équipements	1 247	1 074	172	62	235
Génie Civil	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0	0	0
Aménagements	0	0	0	0	0
Renouvellement hors branchements	175 534	181 898	4 513	9 045	13 559
Canalisations de distribution	175 534	181 898	4 513	9 045	13 559
Installations techniques	0	0	0	0	0
Postes de détente	0	0	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0	0	0
Autres équipements	0	0	0	0	0
Génie Civil	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0	0	0
Aménagements	0	0	0	0	0

Valorisation du patrimoine (montant en euros)					
.	VNR Début d'année 2018	VNR fin d'année 2018	Remb. Eco. Réeval. 2018	Coût de Financement 2018	Charges d'Invest. 2018
AUTRES BIENS (Premier établissement et Renouvellement)	186 834	217 811	39 067	11 274	50 342
Canalisations de distribution	0	0	0	0	0
Installations techniques	6 981	17 409	2 524	769	3 293
Postes de détente	0	0	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	6 921	17 350	2 505	765	3 271
Autres équipements	60	58	18	3	22
Génie Civil	295	279	15	14	30
Terrains	1 047	1 047	0	52	52
Mobilier et Matériels Divers	13 792	13 512	2 950	752	3 702
Aménagements	19 272	19 099	3 602	1 046	4 648
Compteurs	60 092	74 234	6 477	3 667	10 144
Véhicules et engins d'exploitation	6 121	5 067	2 160	328	2 488
Immobilisations incorporelles	79 229	87 160	21 337	4 643	25 980
Projets informatiques	48 218	47 691	17 061	2 778	19 840
Autres immobilisations incorporelles	31 011	39 469	4 275	1 865	6 140

04

Le compte d'exploitation

4.1 La synthèse du compte d'exploitation 70

4.2 Les recettes 73

4.3 Les charges 77

4.4 L'équilibre financier 85

4.1 La synthèse du compte d'exploitation

Les données présentées dans ce compte d'exploitation constituent une vision synthétique de l'économie de votre concession. Ces données sont disponibles sous une forme plus détaillée dans le service « Plateforme de Données » accessible depuis « Ma Concession Gaz », l'espace sécurisé et dédié aux collectivités desservies en gaz naturel, sur le site **www.grdf.fr**.

Le principe de péréquation tarifaire

Le tarif de distribution de GRDF sur sa zone de desserte exclusive (tarif « péréqué ») est déterminé par la CRE à partir de l'ensemble des charges supportées par GRDF selon le principe de la juste couverture des coûts au niveau national d'un opérateur de distribution efficient.

Ainsi, le tarif de distribution péréqué est le même pour toutes les concessions concernées quels que soient le nombre de clients, leur consommation de gaz naturel, les dépenses nécessaires à la gestion du service concédé, les investissements passés, l'âge des ouvrages de la concession, les investissements à venir et la durée résiduelle du contrat de concession. La péréquation assure la stabilité du tarif dans le temps pour chaque concession, offrant ainsi la possibilité de réaliser d'importants programmes d'investissements.

La notion de compte d'exploitation de la concession

Pour un service de distribution péréqué, l'équilibre économique est réalisé à l'échelle nationale, et non concession par concession. Cependant il est important, pour chaque autorité concédante, de disposer d'un compte d'exploitation à son périmètre afin de pouvoir apprécier sa situation dans le système de péréquation national.

Le compte d'exploitation de la concession est la déclinaison locale des principes tarifaires de la CRE

Pour mettre en lumière sa situation dans le système de péréquation national, il est nécessaire que l'ensemble des recettes et des charges supportées par les usagers soit calculé selon les mêmes méthodes que celles adoptées par la CRE, mais en l'appliquant au périmètre de la concession. Il faut toutefois rester vigilant sur l'interprétation de la différence entre les recettes et les charges de la concession. En effet, le mécanisme tarifaire de la CRE permet la couverture des charges par les recettes en moyenne sur la période tarifaire, et non systématiquement sur chaque année. Par ailleurs, un certain nombre d'aléas sont couverts par un mécanisme de régularisation (le CRCP : Compte de Régularisation des Charges et des Produits) qui se répercute dans le mouvement tarifaire à la hausse ou à la baisse de l'année suivante. Il s'agit notamment des variations de recettes liées aux impacts climatiques, les aléas sur les charges d'investissement et la régulation incitative (gain ou perte par rapport à l'équilibre tarifaire initialement déterminé, incitation à la performance).

Ainsi, il convient de scinder la différence entre les recettes et les charges en trois items :

- la contribution à la péréquation tarifaire,
- l'impact du climat sur les recettes,
- la ligne « Autres », jusque-là intitulée « Part Locale de la Performance Nationale »

(au regard des principes de régulation incitative) correspondant à la différence entre les recettes constatées sur la concession corrigées de l'impact climatique et les charges de la concession et la valeur de la contribution à la péréquation. Cette ligne correspond donc au reliquat du compte d'exploitation économique, et constitue la résultante de nombreux mécanismes du modèle régulé. C'est la raison pour laquelle elle a été renommée sous l'intitulé « Autres » dans le CRAC 2018.

Le compte d'exploitation synthétique

Compte d'exploitation synthétique (montant en euros)	2018	2017	2016
Produits	504 392	492 192	493 682
Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel	475 897	462 127	461 923
Recettes liées aux prestations complémentaires	28 495	30 065	31 759
Recettes Acheminement du gaz vers réseau aval hors zone de desserte péréquée	0	0	0
Charges	470 292	451 077	437 016
Charges d'exploitation	274 965	267 285	255 584
Charges liées investissements sur les biens concédés	144 985	143 670	144 107
Charges liées investissements autres biens	50 342	40 123	37 325
Produits moins Charges	34 100	41 114	56 666
Impact climatique	- 7 531	3 313	- 5 435
Contribution à la péréquation	8 537	1 173	24 278
Autres (régularisation du tarif précédent, impayés…)	33 093	36 628	37 823

Rappels :

- Un impact climatique négatif signifie que les recettes de GRDF ont été inférieures à la prévision de la CRE en raison d'un climat globalement plus chaud que le climat moyen,
- Une contribution de la concession à la péréquation tarifaire négative signifie que la concession bénéficie du système de solidarité national.

En 2018, à l'échelle nationale, le climat a été plus chaud que le climat moyen, générant un impact climatique négatif d'environ 65 millions d'euros.

4.2 Les recettes

Le compte d'exploitation : les recettes

Recettes Acheminement et Hors Acheminement (montant en euros)			
	2018	2017	2016
Produits	504 392	492 191	493 682
Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel	475 897	462 126	461 923
Recettes liées aux prestations complémentaires	28 495	30 064	31 758
Recettes liées aux prestations du catalogue	22 071	19 017	18 551
Recettes liées aux prestations ponctuelles	9 226	7 462	7 310
Extens°, créat° de racco ou déplct/modif/supp de brancht	2 100	1 482	1 827
Prest. ponct. clients aux conditions standards de livraison	7 125	5 979	5 482
Prest. ponct. clients ayant un contrat de livraison direct	0	0	0
Recettes liées aux prestations récurrentes	12 844	11 555	11 231
Prest. rec. clients aux conditions standards de livraison	12 510	11 063	10 734
Prest. rec. clients ayant un contrat de livraison direct	334	491	497
Rec. liées aux prestat. destinées aux product. de biométhane	0	0	8
Recettes autres travaux (déplact d'ouvrages, abandons)	4 985	9 900	12 768
Autres recettes	1 438	1 146	439
Recettes Acheminement du gaz vers réseau aval hors zone de desserte péréquée	0	0	0

Les recettes sont constituées des :

- Recettes d'acheminement du gaz naturel,
- Recettes liées aux prestations complémentaires,
- Recettes d'acheminement du gaz naturel vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive.

Les recettes d'acheminement du gaz naturel

Pour les clients dont les compteurs sont relevés de manière mensuelle ou journalière, les recettes liées à l'acheminement sont directement disponibles dans le système de facturation de GRDF. Pour les clients dont les compteurs sont relevés semestriellement (ayant choisi les options tarifaires T1 ou T2), les consommations sont reconstituées pour obtenir une valeur sur l'année calendaire. Les recettes d'acheminement découlent de ce calcul par utilisation de la grille tarifaire.

Méthode d'élaboration des recettes d'acheminement

Depuis le courant de l'année 2016, GRDF a développé une nouvelle méthode qui se base sur la « méthode publique des profils », sur les dates de relevé, sur les index de consommation des usagers ainsi que sur un panel de clients ayant des compteurs télérelevés. Plus le déploiement des compteurs communicants se poursuivra, plus cette méthode reposera sur des consommations réelles.

Les recettes liées aux prestations complémentaires

Cette section du tableau des recettes (du compte d'exploitation) comporte plusieurs lignes : les recettes liées aux prestations du « catalogue », les recettes liées aux autres travaux (déplacements d'ouvrages, abandons d'ouvrages) et les autres recettes.

Recettes liées aux prestations du catalogue

GRDF réalise un certain nombre de prestations à la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel. Certaines sont couvertes par le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture). D'autres prestations sont payantes, facturées à l'acte ou périodiquement, suivant leur nature (mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux).

La CRE définit le tarif de chaque prestation dans le catalogue de prestations. La plupart des recettes sont individualisées dans le système de facturation de GRDF par un « code frais » (cf : « catalogue de prestations », disponible sur www.grdf.fr) et enregistrées au périmètre de chaque concession. Les recettes afférentes peuvent alors être directement retranscrites dans le compte d'exploitation de la concession.

La présentation de ces recettes, toutes identifiées par des « codes frais », respecte la structure du catalogue de prestations et est organisée selon les 4 familles suivantes :

- recettes liées aux prestations ponctuelles, à destination des clients aux conditions standard de livraison. Elles concernent les prestations suivantes : mises en service, coupures ou dépose du compteur à la demande du client et rétablissement, prestations liées à une modification contractuelle (changement de tarif acheminement et/ou de fréquence de relevé), interventions pour impayés facturées aux fournisseurs, relevés spéciaux et transmissions des données de relevé, vérifications des appareils de comptage, prestations suite à des absences multiples, et d'autres prestations facturées à l'acte (déplacement sans intervention, frais de dédit pour annulation tardive, etc.),

- recettes liées aux prestations récurrentes, à destination des clients aux conditions standard de livraison. Elles concernent les prestations suivantes : locations de matériel (comptage, poste de livraison), mises à disposition d'un équipement de comptage provisoire, fréquences de relevé supérieure à la fréquence standard, services de maintenance, services de pression non standard, relevés cycliques avec déplacement,
- recettes liées aux prestations ponctuelles ou récurrentes, à destination des clients ayant conclu un contrat de livraison direct ainsi que les recettes liées aux extensions et créations de raccordements ou déplacement / modification / suppression de branchements,
- recettes liées aux prestations destinées aux producteurs de biométhane. Elles concernent des prestations d'études, de raccordements, d'analyse de la qualité et des services d'injection du biométhane.

Recettes liées aux autres travaux (déplacements d'ouvrages, abandons d'ouvrages)
Ces recettes sont identifiées dans le système de gestion de GRDF par des natures comptables dédiées et retranscrites telles qu'enregistrées dans le compte d'exploitation de la concession.

Autres recettes
Seules les « autres recettes » ne sont pas directement rattachables à chaque concession. Il s'agit des :

- Recettes provenant d'activités régulées et dont le tarif est défini par la CRE dans le catalogue de prestations, mais non identifiées par code frais.
- Recettes provenant d'activités régulées et dont le tarif est défini par la CRE dans le catalogue de prestations, mais non liées à des activités sur le territoire de la concession (e.g. formations pour le personnel des fournisseurs).
- Recettes diverses provenant d'activités régulées, prises en compte par la CRE pour la détermination du tarif d'acheminement, mais non liées à des activités sur le territoire de la concession.

Ces recettes représentent environ 12 M€ sur 225 M€ à l'échelle de GRDF. Elles sont réparties sur l'ensemble des concessions au prorata des PDL (Point De Livraison, proche de la notion de client) de chaque concession.

Recettes d'acheminement du gaz vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive
Lorsqu'une concession de la zone péréquée (dite concession « amont ») permet l'acheminement du gaz naturel vers une concession hors de cette zone (dite concession « aval »), la concession amont facture à la concession aval une charge correspondant à 50% du tarif ATRD en vigueur appliqué aux volumes transités vers la concession aval.

Cette valeur de 50% est applicable quel que soit l'opérateur amont. Elle correspond à la couverture des charges d'exploitation normatives (en moyenne 47% du tarif ATRD) et d'une quote-part des charges de capital normatives au titre des renforcements futurs (en moyenne 3% du tarif de distribution), conformément à la délibération tarifaire de la CRE du 13 mars 2016 relative à l'ATRD5.

Pour la concession amont il s'agit d'une recette, et pour les concessions aval il s'agit d'une charge.

4.3 Les charges

Le compte d'exploitation : les charges d'exploitation de la concession

Charges d'exploitation (montant en euros)	2018	2017	2016
Charges d'exploitation de la concession	274 965	267 284	255 584
Main d'œuvre	112 660	116 858	103 366
Achats de matériel, fournitures et énergie	19 567	18 216	25 013
Sous-traitance	12 589	14 978	11 046
Autres charges d'exploitation	96 345	85 957	86 608
Dont immobilier	10 619	12 206	11 137
Dont informatique, poste et telecom	18 382	18 169	11 753
Dont assurances	8 239	7 455	9 789
Dont entretien des véhicules et carburant	1 143	2 223	2 464
Dont communication et développement des usages du gaz nature	4 685	4 793	5 330
Dont autres	24 779	11 044	14 373
Dont charges d'acheminent depuis un réseau amont	0	0	0
Dont charges d'acheminent depuis un réseau amont (K1)	0	0	0
Dont charges d'acheminent depuis un réseau amont (K2/K3)	0	0	0
Dont charges liées aux prestations complémentaires	28 495	30 064	31 758
Dont charges liées aux prestations complémentaires v2016	0	0	31 758
Redevances	11 471	6 638	6 034
Dont redevance contractuelle	9 451	4 642	4 468
Dont redevance d'occupation du domaine public	2 019	1 996	1 565
Impôts et taxes	6 557	6 583	6 669
Dont CVAE et taxes foncières	6 523	6 529	6 641
Dont autres impôts et taxes	33	53	28
Contribution des fonctions centrales mutualisées	15 774	18 052	16 845

Principes généraux

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître précisément l'ensemble des charges de la concession, qui sont de deux types : les charges d'exploitation (coûts d'exploitation nécessaires à l'exécution du service) et les charges liées aux investissements (remboursements des investissements et leur coût de financement).

S'agissant des charges d'exploitation, le tarif de distribution est construit à partir de l'ensemble des charges de GRDF sur le principe de la juste couverture des coûts d'un opérateur efficient, sans tenir compte des recettes et des charges propres à chaque contrat de concession. GRDF, opérateur national, ne tient pas une comptabilité spécifique

à chaque concession. L'entreprise mutualise sur plusieurs concessions les moyens permettant de répondre à ses missions de service public, dans un souci d'optimisation opérationnelle et économique.

L'infrastructure concédée à GRDF étant très diffuse sur le territoire, il se révèle complexe de rattacher directement certaines dépenses à la gestion d'une seule concession. Par exemple, les charges liées au salaire d'un agent d'intervention sont difficilement rattachables à telle ou telle concession si ce dernier intervient sur les réseaux de plusieurs collectivités. Dans ce cas, il devient nécessaire d'affecter ces charges en utilisant des règles, au plus près de la réalité de l'exploitation. Ces régles sont identiques pour toutes les concessions pour ne pas en pénaliser certaines et ne pas compter plusieurs fois ces charges.

Méthode d'élaboration des charges

Comme indiqué précédemment, une infrastructure de réseau diffuse et maillée sur plusieurs concessions rend complexe le rattachement des dépenses à chacun des contrats de concession. Ainsi, du fait de la mutualisation des moyens sur plusieurs concessions, il n'existe pas de manière parfaite pour rattacher ces charges à chacune des concessions. Par ailleurs, plus une méthode d'affectation des charges est sophistiquée, moins elle est lisible (bien que la traçabilité soit assurée), et plus les erreurs d'enregistrement dans les systèmes de gestion ont un poids sur l'économie reflétée par le compte d'exploitation.

Dans un souci de refléter au mieux la réalité de l'exploitation, qui peut varier en fonction de l'activité du concessionnaire, une méthode pertinente d'élaboration des charges d'exploitation doit trouver un juste compromis entre finesse d'affectation et reflet de l'activité au périmètre du contrat de concession. Il convient alors de retenir les principes suivants :

- L'exhaustivité des charges d'exploitation de GRDF relatives aux activités régulées doit être affectée à l'ensemble des contrats de concession.
- Les charges des équipes de GRDF doivent être affectées sur les concessions en fonction de leur périmètre géographique d'activité.
- Des clés de répartition opérationnelles, adaptées à la réalité de l'activité et correspondant à toutes les interventions ayant eu lieu sur une concession au cours de l'année, doivent être utilisées dès que cela est possible car elles permettent d'affecter les dépenses opérationnelles de GRDF à chaque concession. Pour qu'une clé opérationnelle soit retenue, trois conditions doivent être réunies :
    - Elle doit générer un coût et la charge associée doit être enregistrée dans les systèmes d'information de gestion de GRDF,
    - L'activité qu'elle représente doit être homogène,
    - L'activité doit être enregistrée dans les SI des métiers (GMAO, SIG,…) de GRDF, au périmètre des communes et selon un processus normé.
- Des clés patrimoniales doivent être utilisées lorsqu'il n'existe pas de clés opérationnelles pertinentes pour une charge. Elles se basent sur des caractéristiques plus générales de la concession, comme la longueur du réseau ou le nombre de clients. Elles sont principalement utilisées pour ventiler les charges liées aux fonctions support (Ressources Humaines ou Direction Juridique par exemple).

- En dernier recours, s'il n'y a ni clés opérationnelles, ni clés patrimoniales pertinentes, alors la charge est affectée par une clé financière déterminée par les dépenses opérationnelles préalablement affectées à la concession.
- La nature des charges doit être homogène et au plus près du contrat. Par exemple, on ne fusionne pas charges de main-d'œuvre et charges d'achat de matériel.

Focus sur trois rubriques spécifiques

- Les « charges liées aux prestations complémentaires » ne sont pas comptabilisées en tant que telles dans les SI, leur montant est strictement équivalent à celui des « recettes liées aux prestations complémentaires ». Ce choix méthodologique est la déclinaison de la méthode retenue par la CRE pour déterminer le revenu autorisé de GRDF : « les recettes liées aux prestations complémentaires » sont retranchées des charges d'exploitation couvertes par le tarif ATRD. Et donc par principe, les recettes complémentaires ne peuvent pas générer de marge commerciale.
- Les redevances présentées dans le compte d'exploitation correspondent aux redevances réellement payées par GRDF et sont directement rattachables à chaque concession. Ces charges peuvent légèrement différer du montant de la nature comptable « redevance » enregistré dans le système de gestion de GRDF, essentiellement pour cause de régularisations et de provisions diverses. Ce faible écart est ventilé par des clés patrimoniales et est affecté à la rubrique « autres charges d'exploitation ».
- La contribution des fonctions centrales est constituée des charges des directions fonctionnelles nationales sauf celles ayant une activité très opérationnelle (la direction en charge du déploiement des compteurs communicants gaz, l'unité comptable nationale, les unités opérationnelles d'approvisionnement, les unités opérationnelles informatiques), ou celles ayant une activité mise en évidence dans les rubriques du compte d'exploitation (la direction de la communication, la direction des systèmes d'information). La contribution des fonctions centrales est répartie sur l'ensemble des concessions au prorata des PDL de chaque concession. En moyenne à l'échelle nationale, cette contribution est de 6,2% pour 2016, de 6,8% pour 2017 et de 5,5% pour 2018.

Impact de la nouvelle organisation des activités d'intervention sur les charges d'exploitation

Depuis le 1er janvier 2018, GRDF a finalisé la réorganisation de ses activités d'intervention réseau et de clientèle. Auparavant les unités « clientèle » étaient mixtes GRDF/Enedis : un même agent pouvait intervenir chez un particulier pour une intervention gaz ou électrique. Désormais les agents sont dédiés à une énergie et n'appartiennent plus à des unités mixtes. En reprenant en propre ses activités clientèle, GRDF a dû repenser son maillage territorial pour conserver une haute qualité de service et pour assurer les interventions de sécurité dans les délais règlementaires. Les équipes clientèle sont désormais intégrées aux équipes d'intervention réseau dans des Agences d'Intervention avec un périmètre géographique de travail différent de l'ancienne organisation. Les charges d'exploitation présentées dans le CRAC étant ventilées en fonction de l'agence à l'origine de la charge, la réorganisation des activités d'intervention peut donc engendrer une évolution des montants affectés à chacune des concessions en 2018 par rapport aux années antérieures.

Les clés opérationnelles et patrimoniales retenues

1. Les clés opérationnelles

Chaque type de clés opérationnelles permet d'affecter les charges d'un certain nombre d'activités à chaque concession. Les principaux types de clés utilisées sont les suivants :

- nombre d'interventions avec déplacement suite à des demandes de clients,
- nombre de nouveaux clients domestiques,
- consommation prévisionnelle des nouveaux clients,
- nombre d'interventions suite à appels de tiers,
- montant des investissements réalisés,
- nombre de déclarations de travaux,
- nombre d'actes de maintenance préventive (par familles d'ouvrages),
- nombre de pose/dépose de compteurs industriels.

Ainsi, les charges directement liées à l'activité de la concession sont constituées des charges imputées directement (redevances payées), des charges affectées par des clés opérationnelles, et des charges réparties au prorata des charges affectées par des clés opérationnelles.

2. Les clés patrimoniales

Les types de clés patrimoniales utilisées sont les suivants :

- nombre de PDL,
- tarif d'acheminement,
- longueur de réseau.

Le principe d'affectation des charges est le suivant : plus l'activité est réalisée à une maille locale, plus l'utilisation de clés opérationnelles augmente. Ceci correspond à l'objectif de présenter des charges d'exploitation variant en fonction de l'activité sur le périmètre de la concession (cf : chapitre « Une organisation à votre service »).

Type de clés	Directement lié à l'activité	Patrimoniale	Total
Fct. Centrales	0,0%	5,5%	5,5%
Nationale	2,2%	27,0%	29,2%
Régionale	13,0%	15,2%	28,2%
Infrarégionale	4,4%	2,1%	6,5%
Locale	25,9%	4,6%	30,6%
Total	45,6%	54,4%	100,0%

données nationales

Les charges d'investissement de la concession

Charges d'investissements (montant en euros)	2018	2017	2016
BIENS CONCÉDÉS (Premier établissement et Renouvellement)	144 984	143669	144 107
Branchements (Premier étab. et Renouvellement)	59 363	59009	59 469
Branchements - Individuels	49 908	49972	50 259
Branchements - Collectifs	2 882	2551	2 596
Branchements - Conduites montantes	5 050	4992	5 089
Branchements - Conduites d'immeubles	1 521	1493	1 524
Premier établissement hors branchements	72 062	72305	74 586
Canalisations de distribution	70 690	71022	73 285
Installations techniques	1 371	1282	1 301
Postes de détente	1 136	1138	1 153
Protection Cathodique	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0
Autres équipements	235	143	148
Génie Civil	0	0	0
Terrains	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0
Aménagements	0	0	0
Renouvellement hors branchements	13 558	12354	10 050
Canalisations de distribution	13 558	12227	9 785
Installations techniques	0	127	265
Postes de détente	0	0	0
Protection Cathodique	0	127	265
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0
Autres équipements	0	0	0
Génie Civil	0	0	0
Terrains	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0
Aménagements	0	0	0

Principes généraux

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître l'exhaustivité des charges supportées par les usagers et liées aux investissements réalisés par le concessionnaire. Pour cela, en plus des informations sur les investissements et leur amortissement, il faut également faire apparaître les frais financiers liés au coût de financement de ces investissements. Par souci de cohérence globale, les charges d'investissement sont calculées selon les principes définis par la CRE.

Si les dépenses d'exploitation sont mutualisées et donc difficilement rattachables à une concession, à l'inverse, les charges liées aux investissements sont pour l'essentiel (95% en moyenne) directement rattachables à la concession car il s'agit d'ouvrages physiquement situés sur le territoire de la collectivité.

Méthode de calcul

Les charges d'investissement sont imputées directement au périmètre du contrat de

concession lorsqu'elles concernent des ouvrages localisés sur la concession. Dans les autres cas, elles sont réparties au prorata des PDL de chaque concession.

Le mode de calcul des charges relatives aux investissements et de la valeur nette réévaluée des ouvrages est cohérent avec celui retenu par la CRE, prenant en compte une durée de remboursement des ouvrages également déterminée par la CRE.

Le calcul réel des charges d'investissement et de la valeur nette réévaluée des ouvrages tient compte des spécificités imposées par la CRE : à titre d'exemple, les investissements sont pris en compte par la CRE le 1er juillet de chaque année, indépendamment de la date réelle de mise en service, et par conséquent la charge d'investissement de la première année de mise en service n'est comptée que sur une demi-année.

D'un point de vue théorique et légèrement simplifié par rapport au mode de calcul de la CRE, les charges d'investissement de l'année N (CCN_N) couvertes par le tarif sont composées de la somme du remboursement économique des investissements réévalué de l'année N (R_N) et du coût de financement de l'année N (CF_N).
Tel que : $CCN_N=R_N+CF_N$

L'exemple présenté dans le tableau ci-dessous illustre un investissement réalisé par GRDF pour un montant de 450 pour un ouvrage qui sera remboursé sur 45 ans, le coût du financement étant fixé à 5% sur toute la durée et l'hypothèse d'inflation étant de 1%. Il présente, pour chaque année de la durée de remboursement de l'ouvrage, les valeurs nettes réévaluées en début et en fin d'année, le remboursement économique réévalué, le coût de financement ainsi que le montant des charges d'investissement.

Année	VNR début d'année	VNR fin d'année	Remb. Eco. Réeval.	Coût de Financem.	Charges d'invest.
1	450,0	450,0 - 10,0 = 440,0	450,0 / 45 = 10,0	450,0 x 5% = 22,5	10,0 + 22,5 = 32,5
2	440,0 x 1,01 = 444,4	444,4 - 10,1 = 434,3	444,4 / 44 = 10,1	444,4 x 5% = 22,2	10,1 + 22,2 = 32,3
...					
45	15,3 x 1,01 = 15,5	15,5 - 15,5 = 0,0	15,5 / 1 = 15,5	15,5 x 5% = 0,8	15,5 + 0,8 = 16,3

Méthode de calcul du remboursement économique réévalué

Le remboursement économique de la première année (R_1) est la valeur initiale financée par GRDF de l'ouvrage (V_1) divisée par la durée de remboursement des ouvrages (D), tel que :
$R_1 = V_1 \div D$
Dans l'exemple ci-dessus, le remboursement économique de la première année est égal à :
$450 \div 45 = 10$

Le remboursement économique de l'année N (R_N) est la valeur nette réévaluée de l'ouvrage en début d'année ($VNR_N^{DébutAnnée}$) divisée par le nombre d'années de remboursement restant (D-N+1). Tel que : $R_N=(VNR_N^{DébutAnnée})\div(D-N+1)$

Méthode de calcul de la valeur nette réévaluée en fin d'année N et en début d'année N+1

On passe de la valeur fin d'année N-1 à la valeur début d'année N en réévaluant la valeur fin d'année N-1 d'un coefficient d'inflation annuelle. La valeur nette réévaluée en fin d'année N est la valeur nette réévaluée de début d'année diminuée du remboursement économique de l'année N :

$VNR_N^{DébutAnnée} = VNR_{N-1}^{FinAnnée} \times Inflation$

$VNR_N^{FinAnnée} = VNR_N^{DébutAnnée} - R_N$

Dans l'exemple ci-dessus, la valeur nette réévaluée en début d'année 2 est égale à :

$VNR_{FinAnnée1} \times Inflation = 440 \times 1{,}01 = 444{,}4$

Et la valeur nette réévaluée en fin d'année 2 est égale à :

$VNR_{DébutAnnée2} - R_2 = 444{,}4 - 10{,}1 = 434{,}3$

Méthode de calcul du coût de financement pour chaque année

Le coût de financement de la première année (CF_1) est la valeur initiale de l'ouvrage (V_1) multipliée par le taux de rémunération du capital réel avant impôts en vigueur la première année et fixé par la CRE (T_1), tel que :

$CF_1 = V_1 \times T_1$

Le coût de financement de l'année N (CF_N) est la valeur nette réévaluée en début d'année ($VNR_N^{DébutAnnée}$) multipliée par le taux de rémunération du capital réel avant impôts en vigueur l'année N et fixé par la CRE (T_N), tel que :

$CF_N = VNR_N^{DébutAnnée} \times T_N$

Dans l'exemple, le coût de financement est ainsi égal à :

Pour l'année 1 : $450 \times 5\% = 22{,}5$

Pour l'année 2 : $444{,}4 \times 5\% = 22{,}2$

Pour l'ATRD5, la CRE a fixé ce taux à 5%.

A noter : les charges d'investissement relatives aux branchements ne peuvent être découpées en premier établissement / renouvellement que pour les actifs construits depuis 2004. Cette information n'était pas enregistrée auparavant. La durée de remboursement des branchements étant de 45 ans, la grande majorité des charges d'investissement associées ne peut pas être présentée selon ce découpage.

Les charges d'investissement hors concession

En 2018, à l'échelle nationale, elles représentent environ 18% de toutes les charges d'investissement.

Charges d'investissements (montant en euros)	2018	2017	2016
AUTRES BIENS (Premier établissement et Renouvellement)	50 342	40 122	37 324
Canalisations de distribution	0	0	0
Installations techniques	3 293	2 275	2 540
Postes de détente	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	3 271	2 255	2 520
Autres équipements	22	20	20
Génie Civil	30	30	31
Terrains	52	50	50
Mobilier et Matériels Divers	3 702	3 538	3 226
Aménagements	4 648	3 817	3 532
Compteurs	10 144	7 062	6 728
Véhicules et engins d'exploitation	2 488	2 688	2 910
Immobilisations incorporelles	25 980	20 659	18 305
Projets informatiques	19 840	16 053	17 330
Autres immobilisations incorporelles	6 140	4 605	975

4.4 L'équilibre financier

L'impact du climat sur les quantités de gaz naturel acheminées par le réseau de distribution

La mise en évidence de la contribution à la péréquation suppose d'isoler l'impact des variations climatiques sur les recettes de la concession.

En effet, les quantités acheminées peuvent évoluer très fortement d'une année sur l'autre à cause des variations du nombre d'usagers, de la consommation de chaque usager et surtout de l'impact du climat. Ce dernier est un élément de variation prépondérant et masque largement les deux autres. Sur les années les plus froides et les plus chaudes, les quantités acheminées varient ainsi de plus ou moins 15% par rapport à la moyenne des 10 dernières années. Pour évaluer l'impact du climat sur les quantités acheminées (et donc sur ses recettes), GRDF utilise un modèle de calcul qui détermine « des quantités acheminées à climat de référence » (ou « climat moyen ») en s'appuyant notamment sur :

- des données météorologiques quotidiennes,
- des températures de référence,
- des variables climatiques : prise en compte des habitudes des usagers, qui ne réagissent pas de la même façon aux variations de températures en été ou en hiver,
- des variables calendaires : prise en compte des différences d'usages domestiques ou tertiaire/industriel, effet des années bissextiles.

Evolution de la température à climat réel et de la température à climat moyen en France en 2018

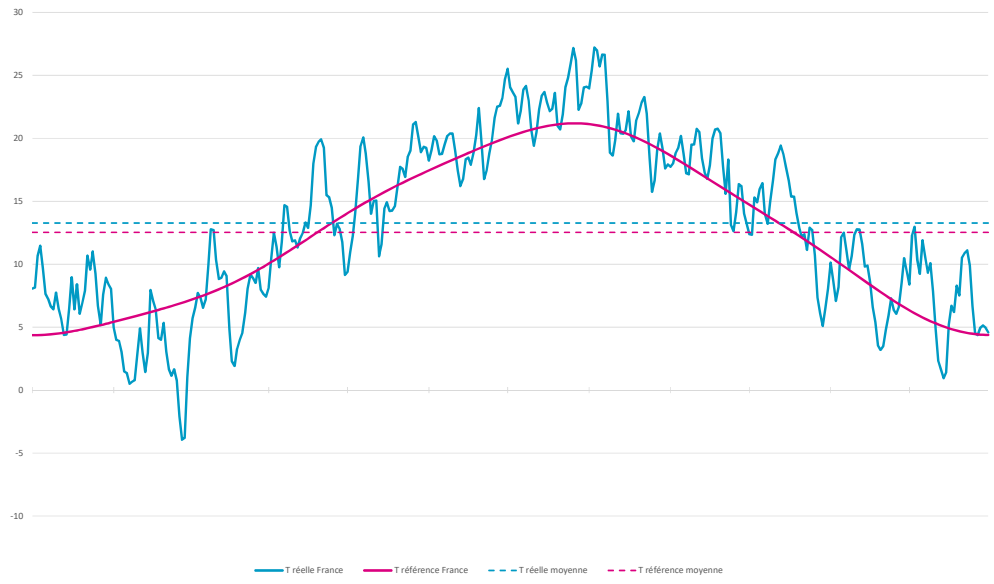

2018 a été une année plus chaude que la référence, avec un écart positif de 0,74°C.

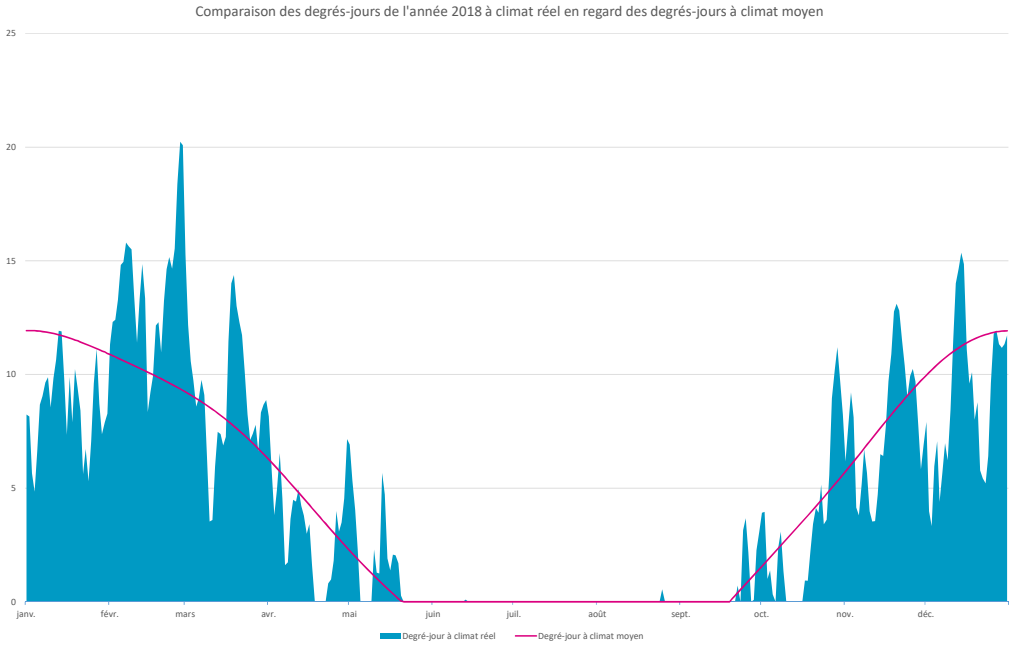

Ce modèle de calcul statistique, sophistiqué et en amélioration continue, simule une consommation « à climat moyen » client par client. Une fois les consommations évaluées à climat moyen, elles sont valorisées en euros. La différence entre les recettes d'acheminement effectivement constatées et cette valorisation « à climat moyen » constitue la ligne « impact climatique » du compte d'exploitation de la concession.

Lorsque ce chiffre est négatif, cela signifie que GRDF n'a pas obtenu toutes les recettes que la CRE avait estimées sur la base d'une température moyenne et constitue donc un manque à gagner pour GRDF (et inversement). Ce manque à gagner (respectivement, ce trop-perçu) est pris en compte par la CRE lors de l'évolution annuelle du tarif ATRD de l'année suivante de sorte que GRDF recouvre (ou restitue) auprès des usagers cet impact climatique.

La contribution de la concession à la péréquation tarifaire

La contribution de chaque concession à la péréquation est calculée par différence entre :

- les recettes d'acheminement de la concession corrigées du climat,
- la répartition, au prorata des charges de chaque concession, du total du revenu autorisé de la zone de desserte péréquée.

Cette contribution dépend donc de plusieurs facteurs : le nombre de clients, leur consommation, l'activité d'exploitation sur la concession, la quantité d'ouvrages, les valeurs initiales des ouvrages et l'âge de ceux-ci.

Lorsque la contribution à la péréquation est positive, cela signifie que la concession participe au système national de solidarité. Inversement, une contribution à la péréquation négative signifie que la concession bénéficie de ce système. La « valeur » de cette contribution permet à chaque autorité concédante de connaître sa situation

dans le système de solidarité, mais sans incidence sur le niveau du tarif, le niveau des investissements ou le niveau de qualité de service. Pour une même concession, la contribution à la péréquation peut évoluer dans le temps. Par exemple, un investissement important peut faire augmenter les charges d'investissement sur une période donnée, alors que les recettes restent stables : mécaniquement, la contribution à la péréquation va diminuer pour cette concession.

Le calcul de la contribution à la péréquation n'a de sens qu'au regard de l'ensemble de celles des autres concessions. Ainsi, même si les caractéristiques d'une concession en particulier ne changent pas (nombre de clients constant, recettes stables, investissements stables), l'évolution de ces mêmes caractéristiques pour d'autres concessions aura un impact sur sa propre contribution à la péréquation.

A partir des données fournies dans le compte d'exploitation, il n'est pas possible de vérifier directement le calcul de la contribution à la péréquation à l'échelle de chaque concession ; cela doit être fait à l'échelle de toutes les concessions de la zone de desserte péréquée. Dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociétale et de manière volontaire, GRDF mandate donc chaque année un Commissaire aux Comptes qui s'assure que les comptes d'exploitation des concessions sont élaborés conformément à la méthode retenue et que la contribution à la péréquation de chaque concession est correctement calculée. Votre interlocuteur de proximité tient à votre disposition le rapport de contrôle.

L'élaboration du tarif ATRD5 par la CRE et son évolution annuelle au 1er juillet 2018

Pour établir le tarif ATRD5, la CRE a retenu comme référence le niveau des charges de GRDF à fin 2015. Par rapport à cette référence, la CRE a pris en compte les coûts des nouveaux projets à forts enjeux pour GRDF (compteurs communicants, transformation organisationnelle) ainsi que les coûts en lien avec l'évolution du métier de GRDF dans le contexte de la transition énergétique (mise à disposition des données, développement des réseaux intelligents, essor des injections de biométhane). La CRE a également intégré les conséquences financières de la décision du comité de règlement des différends et des sanctions (CoRDiS) de septembre 2014 qui enjoint à GRDF de supporter les coûts de la part acheminement des factures impayées des consommateurs. Enfin, la trajectoire des charges d'exploitation retenue par la CRE comporte un objectif de productivité additionnel par rapport à celui de la période tarifaire précédente.

Au 1er juillet 2018, le tarif a augmenté de 2,01%

Sur la base de ces principes, le tarif ATRD5 défini par la CRE est entré en vigueur au 1er juillet 2016. Ce tarif est ensuite revu annuellement. Au 1er juillet 2018, il a augmenté de 2.01% par rapport au tarif en vigueur au 1er juillet 2017. Cette évolution tient compte de l'inflation moins 0,8%, mais également de l'apurement du CRCP généré au cours de l'année 2016 dont notamment l'impact climatique (GRDF restitue aux consommateurs des recettes trop-perçues sur l'année 2016, qui a été une année climatiquement plus froide que la référence).

En plus de l'évolution annuelle au 1er juillet, le tarif ATRD5 a également évoluer au 1er janvier 2018. Il intègre la décision du CorRDiS concernant la rémunération à un fournisseur de gaz lorsqu'il agit pour le compte du gestionnaire de réseau de distribution auprès du client final. Celle-ci a aboutie à la mise en place par la CRE, d'une mise à jour du tarif ATRD5, qui vient augmenter la part fixe (abonnement) à hauteur d'un terme Rf correspondant aux contreparties financières versées par GRDF aux fournisseurs. Ainsi, pour les clients ayant souscrit à une des options tarifaires T3, T4 ou TP, la hausse de la part fixe a été de 90,96€ par an et de 6,84€ par an pour les clients ayant opté pour une des options tarifaires T1 ou T2. L'évolution ainsi que les éléments de contexte et d'analyse ayant abouti à cette décision de la CRE ont été publiés dans la délibération n°2017-238 en date du 26 octobre 2017.

Comme précisé dans la délibération de la CRE, GRDF verse dorénavant aux fournisseurs une contrepartie financière pour la gestion de la clientèle. En moyenne, l'augmentation du tarif ATRD est directement et intégralement compensée par cette contrepartie financière versée aux fournisseurs. Cette augmentation sera donc en principe sans impact sur la facture de fourniture gaz des clients.

Dans le compte d'exploitation de la concession, cette charge liée au terme Rf a été ventilée en fonction de la clé patrimoniale nombre de PDL.

Dernière ligne du compte d'exploitation synthétique intitulée « Autres »

La ligne « Autres » du compte d'exploitation synthétique, jusqu'alors appelée « Part locale de la performance nationale de l'opérateur » est calculée par différence entre

les recettes, les charges de la concession, l'impact climatique et la contribution à la péréquation. Si le chiffre est positif cela signifie que les recettes perçues par GRDF ont dépassé les trajectoires de charges définies par la CRE pour fixer le tarif d'acheminement (et inversement). Une partie de ce trop-perçu, identifiée en année N sera reversée aux usagers via le CRCP dans le cadre des évolutions tarifaires annuelles en année N+1.

Il convient de noter que le tarif ATRD5 a introduit plusieurs changements importants qui sont pris en compte pour déterminer la performance de GRDF :

- l'apurement du CRCP de la période tarifaire ATRD4,
- la couverture de la quote-part acheminement distribution des charges d'impayés des fournisseurs de gaz,
- le choix de la CRE d'indexer le tarif de GRDF sur l'inflation moins 0,8%.

Apurement du CRCP ATRD4

Du fait d'une succession d'années chaudes et d'une surestimation des volumes acheminés lors de la définition du tarif ATRD4 par la CRE en 2012, les recettes tarifaires de GRDF ont été insuffisantes sur l'ensemble de la période 2012-2015 et ce malgré des hausses tarifaires importantes chaque année par application du mécanisme du CRCP. La CRE a reconnu dans sa décision tarifaire ATRD5 la nécessité de tenir compte du CRCP non apuré de la période ATRD4 qui était proche de 600 M€. Ce montant a été réparti en quatre annuités à percevoir sur la période 2016-2019. Un montant de près de 160 M€ vient donc majorer chaque année le revenu autorisé de GRDF.

Prise en compte des impayés des fournisseurs

A la suite d'une décision de justice, le tarif de GRDF doit désormais couvrir la quote-part d'acheminement des coûts d'impayés des fournisseurs de gaz. La CRE a donc intégré au tarif ATRD5 un montant annuel de 14,7 M€ sur la période 2016-2019 pour assurer le remboursement par GRDF des fournisseurs à titre rétroactif et un montant annuel de 29 M€ au titre du flux d'impayés annuels à partir de 2016. Compte tenu de la difficulté à prévoir les montants en question, ces charges sont intégrées au CRCP, le tarif baissera si les charges réelles sont inférieures au montant prévisionnel et augmentera dans le cas contraire.

Choix d'indexer le tarif sur inflation moins 0,8%

L'apurement du CRCP ATRD4 et la prise en compte du remboursement rétroactif des charges d'impayés ont donc conduit à majorer pendant les quatre années de la période tarifaire ATRD5 le revenu autorisé de GRDF de près de 170 M€ par an. Les trajectoires tarifaires ayant été recalées, notamment les prévisions de volume, il n'y a pas de raison, sauf aléa exceptionnel, que le CRCP de la période ATRD5 diverge comme cela a été le cas pour la période ATRD4. La majoration du revenu autorisé de 170 M€ devrait donc s'achever avec la fin de la période tarifaire ATRD5. Afin de résorber une partie de cet écart et d'éviter une baisse brutale du tarif à l'entrée en vigueur du tarif ATRD6 au 1er juillet 2020, la CRE a donc décidé d'indexer le tarif ATRD5 sur l'inflation moins 0,8%. L'équilibre tarifaire étant réalisé globalement sur la période 2016-2019, GRDF a perçu plus de revenus en 2017 et en percevera moins en 2019 que si la CRE avait retenu une indexation plus classique sur l'inflation.

La performance nationale de GRDF est donc le résultat de plusieurs effets, dont les principaux sont :

- les écarts des coûts d'exploitation et des charges d'investissements réalisés par rapport aux trajectoires prévues par la CRE,
- l'apurement du CRCP (compte de régularisation des charges et produits) de la période tarifaire précédente qui s'élève pour la période 2016-2019 à environ 160 M€ par an. L'écart entre les charges d'impayés sur les factures d'acheminement prévues par la CRE et les montants réellement impayés.

L'écart entre recettes tarifaires et revenu autorisé est illustré par le graphique ci-dessous.

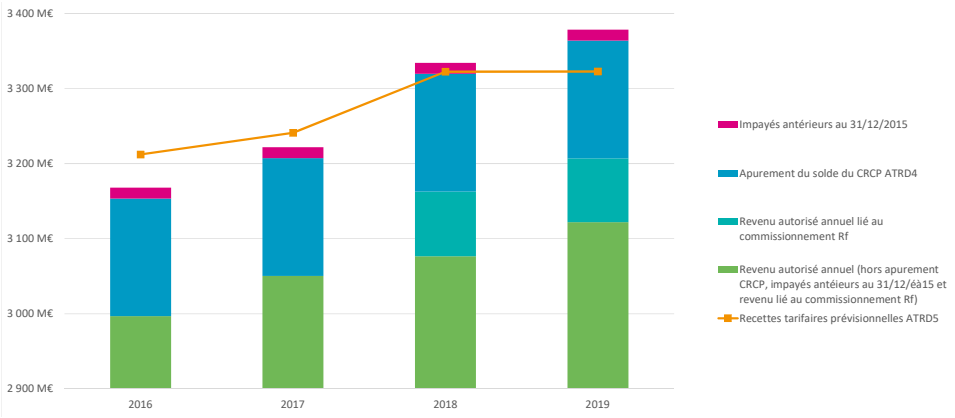

Ces différents éléments expliquent que sur l'année 2017 les recettes tarifaires ont été fixées pour couvrir non seulement les charges annuelles d'exploitation et d'investissement du réseau mais également d'autres éléments exceptionnels qui résultent du temps passé et futur. Il convient donc d'apprécier la performance sur un temps long durant lequel s'annulent les effets temporels. Ainsi, pour respecter l'équilibre tarifaire global défini par la CRE sur la période 2016-2019, les recettes autorisées pour l'année 2018 deviennent inférieures à la somme de tous ces éléments après avoir été supérieures au cours des deux premières années de la période tarifaire de l'ATRD5. Cela sera également le cas en 2019.

GRDF

05

La transition énergétique

5.1 Le gaz vert 94

5.2 La mobilité durable 96

5.3 Les données au service de la maitrise de l'énergie 98

5.1 Le gaz vert

Le gaz vert, vos déchets ont de l'avenir

Le « biométhane » est produit à partir de bio-déchets issus des exploitations agricoles, de l'industrie agroalimentaire, de stations d'épuration ou encore de déchets de restauration collective, d'entretien d'espaces publics verts. La méthanisation offre une solution à vos enjeux de réduction et de traitement des déchets. Il permet d'alimenter les clients en gaz renouvelable, produit localement, dans une logique d'économie circulaire. La méthanisation a plusieurs atouts : elle contribue à réduire les gaz à effets de serre, à améliorer la gestion des déchets ainsi que la qualité des sols et des nappes phréatiques en produisant un engrais naturel, elle permet de diversifier les revenus des exploitations agricoles, tout en devenant un vecteur de création d'emplois non délocalisables.

GRDF accompagne les porteurs de projets à chaque étape de leur projet d'injection. Tout d'abord en phase amont pour évaluer la faisabilité technique du projet (distance au réseau, potentiels d'absorption du réseau fonction des consommations locales, premières estimations de production de biométhane en fonction du type d'intrants…), puis lors d'études détaillées pour préciser les conditions de raccordement et d'injection. Enfin, GRDF réalise les travaux de raccordement et assure la mise en service, l'exploitation et la maintenance des ouvrages réseau (canalisations et postes d'injection) tout au long de la durée de vie du projet.

A fin 2018, sur le territoire national, 70 sites injectaient sur le réseau exploité par GRDF et plus de 600 projets étaient inscrits dans le « Registre des capacités certifiées ». Les équipes régionales sont à votre écoute pour évaluer le potentiel de production de biométhane sur votre territoire.

Les chiffres clés 2018 sur la région Nouvelle Aquitaine sont les suivants :

- 2 sites injectent du biométhane sur le réseau exploité par GRDF : 2 unités de méthanisation agricole à Audenge et à Cestas (33)

Cela représente 24 GWh de biométhane, soit l'équivalent de la consommation annuelle de près de 2000 foyers ou 98 bus*.

- 4 autres sites devraient être mis en service avant fin 2019
- 3 sites injectent également en 2018 sur les réseaux de transport à Villeneuve sur Lot (47), Préchacq-Navarrenx (64) sur le réseau TEREGA et Combrand (79) sur le réseau GRTgaz.

Près de 120 projets sont recensés par les équipes de GRDF en Nouvelle-Aquitaine et Occitanie

** Hypothèses : Consommation client moyen de GRDF = 12 MWh/an ; d'un autocar= 245 MWh/an*

5.2 La mobilité durable

Le GNV, un carburant qui préserve santé et environnement

La qualité de l'air et la lutte contre le réchauffement climatique sont des enjeux majeurs qui nécessitent l'engagement de l'ensemble des acteurs. S'il a déjà fortement réduit ses émissions, le secteur des transports reste un fort contributeur avec près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre et des émissions importantes de polluants locaux tels que particules et oxydes d'azote, notamment dans les centres-villes.

Les collectivités sont des acteurs incontournables en tant que gestionnaires de flottes de véhicules et en tant que prescripteurs via les documents de planification énergétique. Elles ont les leviers pour développer des transports plus propres sur leurs territoires.

En matière de transports plus propres, il existe un carburant alternatif aux carburants traditionnels, le Gaz Naturel Véhicule (GNV), qui dispose d'atouts écologiques et économiques. Le GNV, c'est l'usage du gaz naturel comme carburant. Ce carburant existe également dans une version 100% renouvelable, le BioGNV, produit à partir de déchets fermentescibles. Le BioGNV est un biocarburant avancé qui ne vient pas en concurrence avec les cultures alimentaires.

Le GNV apporte une réduction des émissions jusqu'à 50% pour les oxydes d'azote et 95% pour les particules fines par rapport à la nouvelle norme Euro VI. De plus, dans sa version renouvelable, le BioGNV émet 80% de CO_2 en moins par rapport au diesel grâce à un bilan carbone quasi neutre : le CO_2 libéré à l'échappement est équivalent au CO_2 absorbé par les végétaux méthanisés. Rouler au BioGNV, c'est également promouvoir la filière biométhane, génératrice d'emplois non délocalisables, et contribuer à l'indépendance énergétique du territoire. Enfin, sans odeur et peu bruyant, le GNV libère l'espace public de ses irritants et contribue à une ville plus apaisée.

Actuellement, près 18 000 véhicules circulent en France, et ce chiffre ne cesse de croitre sur le segment des véhicules lourds, que sont les camions, bus, cars, bennes à ordures ménagères et véhicules spéciaux.

Si le marché de l'autobus se développe depuis désormais plus de 15 ans, offrant à la technologie GNV un retour d'expérience hors du commun parmi les alternatives au diesel, le marché du camion offre la plus forte dynamique ces dernières années. Cette dynamique est tirée par la construction de nouvelles stations publiques (100 stations fin 2018). La filière s'est donnée comme objectif le développement de 250 stations accessibles au public en 2020.

La gamme de véhicules disponibles s'étoffe avec de nouveaux modèles adaptés aux différents marchés : les travaux publics pour des chantiers plus propres dans les villes, le transport scolaire ou intercité, le transport urbain et le transport de marchandises. Pour pouvoir répondre à l'ensemble des conditions d'exploitation, les constructeurs proposent des autonomies allant de 300 à 800 kilomètres.

Sur votre région administrative, la consommation des stations GNV correpond à 30 GWh.

Dans le cadre du contrat de service publie conclu avec l'Etat, GRDF s'est engagé à accompagner les collectivités dans leur projet de conversion au gaz naturel en fournissant l'expertise nécessaire pour mener à bien l'ensemble de leurs projets. Ainsi, de la simple information au dimensionnement de la station, GRDF accompagne les collectivités à chaque étape du projet de conversion de leur flotte :

- optimisation de l'emplacement des stations,
- études de potentiel de conversion de flotte autour du projet,
- conseils techniques, réglementaires, fiscaux et sur les politiques énergétiques locales,
- création d'outils d'aide à la décision,
- informations sur les aides financières,
- mise en relation avec les acteurs de la filière.

5.3 Les données au service de la maitrise de l'énergie

Croiser les données, un enjeu de planification énergétique

Dans le cadre de leurs décisions de planification, d'aménagement, d'investissement ou d'accompagnement des porteurs de projets, les collectivités et les autorités concédantes jouent un rôle clé dans la concrétisation locale de la transition énergétique : développement des énergies renouvelables, transformation des pratiques de mobilité en faveur de la qualité de l'air, maîtrise de la demande en énergie, détection de la précarité énergétique, …

Les données énergies, croisées avec les autres données du territoire, constituent une base essentielle pour comprendre les enjeux locaux et cibler les leviers d'actions :

- dès l'état des lieux, pour dresser un constat objectif du territoire et définir ses priorités,
- dans la définition de scénarios prospectifs, facilitant la prise de décision,
- dans la durée, pour suivre les impacts des actions réalisées, mesurer le résultats des politiques publiques et les réorienter si nécessaire.

La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte et la Loi pour une République Numérique ont apporté des évolutions majeures pour la mise à disposition des données de consommation et de production d'énergie aux personnes publiques.

Les données gaz mises à disposition des collectivités

GRDF s'inscrit dans ce cadre réglementaire et favorise l'utilisation des données gaz en proposant des canaux d'accès adaptés aux différents acteurs concernés :

- Des données en opendata, ouvertes, accessibles à tous et régulièrement enrichies. Sur opendata.grdf.fr, on trouve par exemple la consommation journalière de gaz en France, les consommations annuelles de gaz à la maille IRIS, les installations de biométhane raccordées au réseau de GRDF et leur quantité annuelle injectée…
- Des données à la demande, transmises à des acteurs autorisés. Dans ce cadre, les autorités concédantes peuvent accéder à des données de consommation agrégées sur des périmètres plus fins (à la maille adresse par exemple), adaptées à leur territoire. Les demandes peuvent être formulées sur le portail www.grdf.fr.
- Des données individuelles de consommation, accessibles à chaque consommateur ou transmises à des tiers autorisés (sous la condition préalable d'avoir recueilli le consentement du client). Les consommateurs peuvent ainsi suivre gratuitement leur consommation journalière de gaz naturel depuis leur espace GRDF, au fil du déploiement du compteur communicant.

Aux côtés des référents institutionnels et des acteurs locaux, GRDF travaille à l'amélioration de la qualité de ces données réglementaires pour en faciliter l'utilisation et l'analyse. Au-delà de la seule transmission des informations réglementaires, GRDF accompagne les acteurs du territoire pour comprendre les données gaz, les intégrer dans leurs travaux et les croiser avec d'autres données locales pour enrichir les analyses stratégiques.

06

GRDF & vous

6.1 La distribution du gaz, une mission de service public 102

6.2 Une organisation à votre service 107

6.3 Les outils digitaux à votre disposition 112

6.1 La distribution du gaz, une mission de service public

La chaîne gazière

La chaîne gazière est composée de trois activités principales :

- la production,
- l'acheminement (activités de « distribution » et « transport »), assuré par les gestionnaires de réseau,
- la commercialisation de gaz naturel, par les fournisseurs d'énergie.

GRDF est le principal opérateur de réseau pour l'activité de distribution du gaz naturel.

La triple autorité encadrant la distribution du gaz naturel

Trois autorités encadrent l'activité de GRDF :

- l'État : GRDF est lié à l'État par un contrat de service public signé pour une durée de 3 ans et soumis à la réglementation régissant son activité,
- la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) : elle fixe le tarif d'Accès des Tiers au Réseau de Distribution (ATRD) à l'intérieur de la zone de desserte de chaque distributeur ainsi que le contenu et le tarif des prestations complémentaires du Catalogue des Prestations de GRDF,
- l'Autorité Concédante : elle exerce notamment le contrôle du bon accomplissement par GRDF des missions de service public déléguées et des engagements du contrat de concession qui la lie à GRDF.

L'Etat a confié à GRDF des missions de service public. Le socle de ces engagements est rappelé dans le Contrat de Service Public (CSP) conclu entre les deux parties et signé le 30 novembre 2015 pour une durée de 3 ans, mettant un accent particulier sur la transition énergétique des territoires, le déploiement du compteur communicant gaz, les questions de sécurité et le développement de la filière gaz naturel.

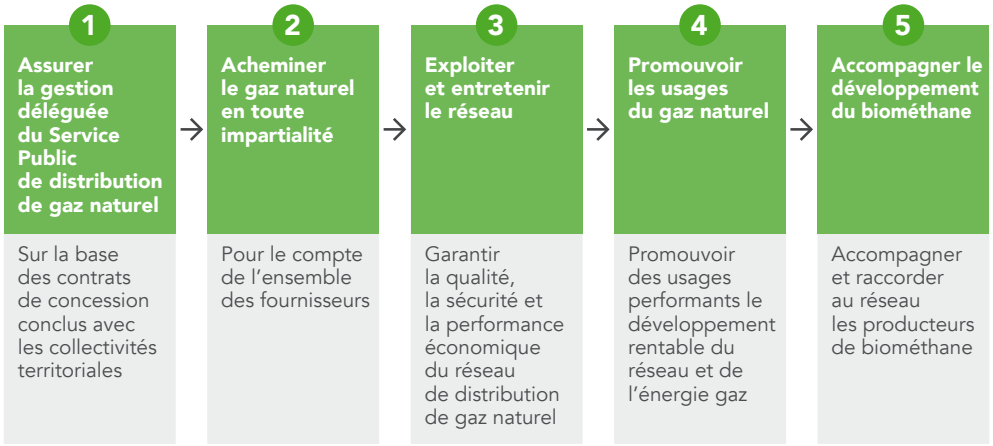

La péréquation tarifaire

La loi confie à GRDF, et aux autres distributeurs non nationalisés, la gestion déléguée du service public local de la distribution de gaz naturel sur leur zone de desserte exclusive.

GRDF exploite les équipements nécessaires au service public de la distribution de gaz naturel à ses risques et périls, supportant ainsi les charges financières et exerçant les responsabilités associées. GRDF assure également la maîtrise d'ouvrage et le financement de la quasi-totalité des investissements en concession. En contrepartie de ces obligations, GRDF est autorisé à percevoir auprès des clients finals, via les fournisseurs de gaz, une rémunération par le biais du tarif ATRD.

Le modèle français repose sur des notions indissociables : zone de desserte exclusive, régulation, péréquation tarifaire et mutualisation opérationnelle.

Pour les principaux distributeurs de gaz naturel, le tarif appliqué sur leur zone de desserte exclusive n'est pas fonction de l'équilibre économique de chaque concession, individuellement. Ce tarif s'applique sur l'ensemble des concessions de la zone desservie. C'est le principe de la « péréquation tarifaire » de la distribution.

Enfin, le modèle régulatoire français impose que chaque distributeur soit son successeur obligé au titre des contrats de concession sur sa zone de desserte exclusive historique. Toutefois, ce principe de péréquation ne s'applique pas aux nouvelles concessions (contrats signés pour la première fois depuis 2008) : sur celles-ci, le tarif de distribution est issu d'une mise en concurrence et est donc propre à chaque contrat.

Méthode de détermination du tarif de distribution

Depuis 2003, avec l'ouverture à la concurrence de la fourniture de gaz naturel et la séparation des activités d'infrastructure (distribution et transport) d'une part, et de

fourniture d'autre part, la loi a confié à la CRE la mission de définir notamment le tarif ATRD. Elle détermine la méthodologie ainsi que la structure et le niveau du tarif pour chacun des distributeurs de gaz naturel dans sa zone de desserte exclusive.

Ce tarif est fixé pour une période de quatre ans. Il est déterminé pour couvrir les coûts d'investissement et de fonctionnement d'un « opérateur efficace » (article L452-1, article L455-2 et article L452-3 du code de l'énergie).

Pour construire le cadre tarifaire péréqué en vigueur depuis le 1er juillet 2016 (délibération du 10 mars 2016), la CRE a retenu, dans la continuité des tarifs précédents, les principes généraux suivants :

- une incitation à la maîtrise des coûts portant, d'une part sur les charges d'exploitation de GRDF et, d'autre part, sur les programmes d'investissement,
- une structure composée des options tarifaires correspondant aux segments de clientèle (le tarif s'applique par point de livraison et, pour chacun, le choix de l'option tarifaire est laissé au fournisseur),
- une évolution mécanique de la grille tarifaire au 1er juillet de chaque année.

La grille tarifaire

Les délibérations de la CRE portent sur l'évolution de la grille tarifaire de GRDF au 1er juillet de chaque année.

La délibération du 12 avril 2018 a prévu une hausse tarifaire de 2,01% au 1er juillet 2018 par rapport au tarif précédent. La grille tarifaire ci-dessous s'applique du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019.

Grille tarifaire de GRDF au 1er juillet 2018					
Option Tarifaire	Description	Abonnement annuel	Prix proportionnel en €/MWh	Terme de souscription annuelle de capacité journalière en €/MWh/j	Terme annuel à la distance en €/m
T1	< 6 MWh/an	41,16 €	28,70 €		
T2	de 6 à 300 MWh/an	142,20 €	8,34 €		
T3	de 300 à 5 000 MWh/an	854,64 €	5,81 €		
T4	> 5 000 MWh /an	15 795,60 €	0,82 €	204,48 €	
TP	tarif de proximité	36 729,72 €		102,00 €	66,96 €

La facture type

Composantes de la facture d'un client résidentiel

La facture de gaz naturel est envoyée par le fournisseur à son client. Voici un exemple de facture sur la vente de gaz naturel au tarif réglementé, en moyenne sur l'année 2018 (source : site Internet CRE).

Facture type d'un client résidentiel

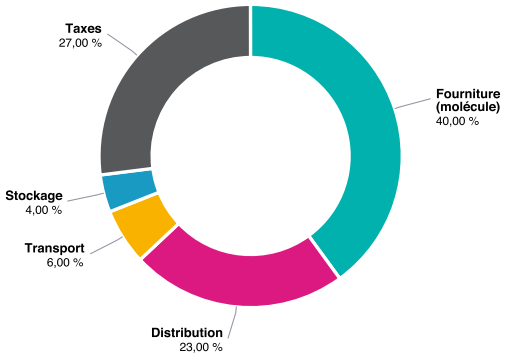

Prix moyen annuel des principales énergies de chauffage

Le gaz naturel est une des énergies les plus compétitives. Pour suivre l'évolution des prix des énergies, GRDF met à disposition de tous les clients sur son site Internet un outil interactif présentant un « baromètre » de ces prix : projet-gaz.grdf.fr/comparaison-prix-energies

Ci-dessous, le comparatif annuel sur une moyenne d'octobre 2017 à septembre 2018.
Source : Données du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (bases de données du SDES et de la DGEC).

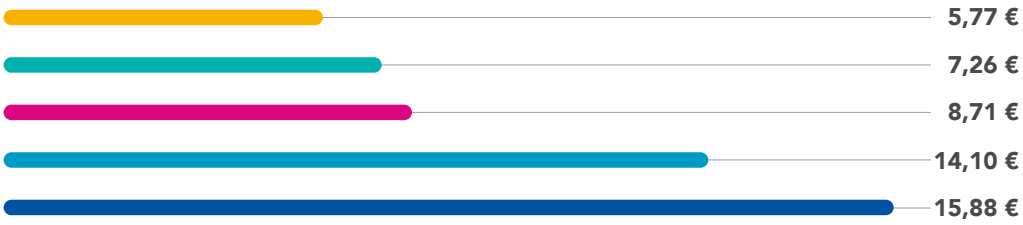

Bois granulés en vrac
Prix complet de 100 kWh PCI (livraison Vrac de 5 tonnes à 50 km). Source : CEBB/Propellet

Gaz naturel
Prix complet de 100 kWh PCI au tarif B1, 3 usages. Consommation annuelle de 23,26 MWh PCS.

Fioul domestique
100 kWh PCI de FOD, au tarif C1 (livraison de 2000 à 5000 litres). PCI 11,8 kWh/litre.

Propane
100 kWh PCI de propane en citerne. Hors mise à disposition et entretien de citerne et compteur.

Électricité
Prix complet de 100 kWh PCI (puissance 12 kVa double tarif). Consommation de 13 MWh dont 5 MWh en heures creuses.

6.2 Une organisation à votre service

L'organisation de GRDF

L'organisation de GRDF est composée d'un niveau national, regroupant des activités d'expertise et des fonctions supports, et d'un ancrage local basé sur six régions, dénommées « régions GRDF ». Ces deux niveaux d'organisation sont complémentaires pour mener à bien des actions mutualisées sur toute la France

Au National

- Les experts métiers
    - Acheminement & gestion de la clientèle
    - Technique industrielle & Développement de l'utilisation du réseau de gaz naturel
    - Concessions et nouveaux usages du gaz (filière biométhane, Gaz Naturel Véhicule...)
- Les fonctions support : Système d'informations, Ressources humaines, Finance & controlling

Dans chacune des 6 régions GRDF

- Direction Réseaux
    - Concevoir et construire au meilleur coût le réseau des collectivités
    - Exploiter et maintenir le réseau en maîtrisant les coûts et en assurant sa sécurité
    - Valoriser le patrimoine gazier des collectivités

    - Planification d'opérations de relevé et relation avec les prestataires
    - Planification, optimisation et réalisation des interventions (clients, fournisseurs)
- Direction Clients-Territoires
    - Être au plus près des problématiques locales en matière d'énergie
    - Promouvoir l'utilisation performante du gaz naturel
    - Satisfaire les clients au quotidien
    - Gérer la relation avec les fournisseurs
- Direction Fonctions Supports : Communication, Controlling, Autres fonctions d'appui
- Unités Services Régionaux (USR) : Ressources humaines (contrat de travail), Informatique et télécoms, Immobilier, Logistique

Avec l'arrivée des compteurs communicants et des énergies renouvelables électricité et gaz, les deux concessionnaires, GRDF et ENEDIS, ont décidé de faire évoluer l'organisation des interventions clientèle réalisées jusqu'à maintenant par les UCF au sein du Service Commun.

Les activités liées au réseau (dépannage) et à la clientèle (interventions) sont, à partir du 1er janvier 2018, spécialisées par énergie. Les activités gazières sont regroupées au sein d'une même entité appelée Agence d'Intervention (AI). 63 AI couvrent la zone de desserte de GRDF.

L'objectif de cette évolution de l'organisation est triple :

- renforcer le professionnalisme gazier orienté client,
- ancrer la proximité avec les autorités concédantes et les collectivités,
- moderniser les outils de programmation des interventions pour un service plus efficient.

Les engagements de GRDF en matière de sécurité restent inchangés, en particulier la capacité d'intervention en moins d'une heure.

Au sein des territoires, des agences locales portent les missions de GRDF.

Des agences locales

→ Relations Collectivités Territoriales.
Votre interlocuteur de proximité
→ Travaux
→ Exploitation
→ Gestion Clientèle

Le maillage local de GRDF s'appuie sur des agences régionales et des services nationaux.

Des agences régionales

- Acheminement
- Relations Collectivités Territoriales
- Développement
- Patrimoine
- Travaux
- Exploitation
- Services Supports

Des services nationaux

- Agence diagnostic qualité gaz
- Unités Urgence Sécurité Gaz
- Service comptabilité
- Directions fonctionnelles

La politique RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise)

En construisant son Projet d'Entreprise, GRDF a souhaité aborder deux questions majeures : la place du gaz dans la transition énergétique, et son rôle dans la société actuelle. Aujourd'hui, les attentes de la société civile envers les entreprises sont de plus en plus fortes, poussant ces dernières à s'investir sur les grands enjeux d'un monde en pleine mutation, en particulier dans le secteur de l'énergie, et à viser une performance globale, aussi bien économique qu'extra-financière : sociale, sociétale et environnementale.

Pour répondre à ces attentes, GRDF s'est doté d'une politique RSE composée de 7 engagements forts, articulés autour de 3 axes stratégiques : «viser l'excellence opérationnelle», «faire du gaz une énergie d'avenir» et «construire ensemble».

Pragmatiques et concrets, co-construits avec l'ensemble des métiers et des collaborateurs de GRDF, ces engagements RSE (et les objectifs associés) sont en prise directe avec les activités et le quotidien d'un gestionnaire de réseau responsable. L'organisation régionale et locale de GRDF est la première garante de l'intégration du développement durable dans les activités de l'entreprise.

Les actions lancées sont menées à deux niveaux :

- au service de la collectivité, en proposant des solutions pour la transition énergétique des territoires : développement du gaz vert et de la mobilité durable, déploiement d'outils de performance énergétique et de maîtrise de l'énergie, transformation du réseau de distribution de gaz naturel en outil de

pilotage de la transition énergétique,
- au service de la société civile, en mettant en œuvre au quotidien des actions locales de lutte contre la précarité énergétique, d'insertion sociale et professionnelle et de limitation des impacts environnementaux.

Les achats responsables

Conformément aux engagements de son Projet d'Entreprise, GRDF mène une politique d'achats responsables en se donnant pour missions d'associer ses fournisseurs et prestataires à ses objectifs RSE, et de développer ses relations avec le secteur protégé dans ses activités.

En particulier, GRDF collabore à l'économie des territoires en faisant appel à des PME implantées localement et des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT). En 2018, sur le département Gironde, GRDF a fait travailler 3 ESAT du département.

Les chiffres clefs de GRDF

Le plus long réseau de gaz naturel en Europe

200 715 km
de réseau de gaz naturel, soit plus de 5 fois le tour de la terre

286 TWh
de gaz naturel acheminé corrigé du climat

973 millions d'€
investis pour développer, entretenir et exploiter le réseau

1 million d'€
consacré chaque jour à la sécurité du réseau

Une entreprise dynamique

11 475
collaborateurs

432
embauches en CDI

662
alternants vont être formés chez GRDF

3,477
milliards d'€
de chiffre d'affaires

Un vecteur d'énergie au service des territoires

11 millions de clients
en France

9 557 communes
desservies par le réseau de distribution de gaz naturel

77 % de la population
habite une commune desservie en gaz par GRDF

330 stations GNV
raccordées sur le réseau GRDF

70 sites
d'injection de biométhane exploités dans le réseau GRDF

6.3 Les outils digitaux à votre disposition

Ma Concession Gaz, le portail digital de votre concession

Accessible sur www.grdf.fr, Ma Concession Gaz est un portail réservé aux collectivités concédantes. Cet espace digital vous permet d'accéder de façon sécurisée aux documents de votre concession, tels que le contrat de concession et ses éventuels avenants, ou les comptes rendus annuels d'activité. Ces derniers vous sont proposés en format digital et en version imprimable (pdf).

Le portail Ma Concession Gaz propose aussi des outils pratiques et des services interactifs comme l'affichage dynamique du réseau ou un comparateur des énergies. Votre espace collectivité vous informe également en temps réel sur les coupures d'alimentation en gaz, via le service « InfoCoupure ». Ce service permet de visualiser sur une carte les incidents en cours et les détails associés (date de déclenchement, impact estimé, délai prévisionnel de rétablissement). « InfoCoupure » offre aussi la possibilité d'être notifié en temps réel, via envoi de mail et/ou de sms, sur la mise à jour des informations d'intervention.

L'espace Ma Concession Gaz dispose enfin d'une plateforme de données vous permettant de visualiser et télécharger les informations détaillées relatives au patrimoine et à l'activité de GRDF sur votre territoire : données techniques, patrimoniales, clientèle et économiques.

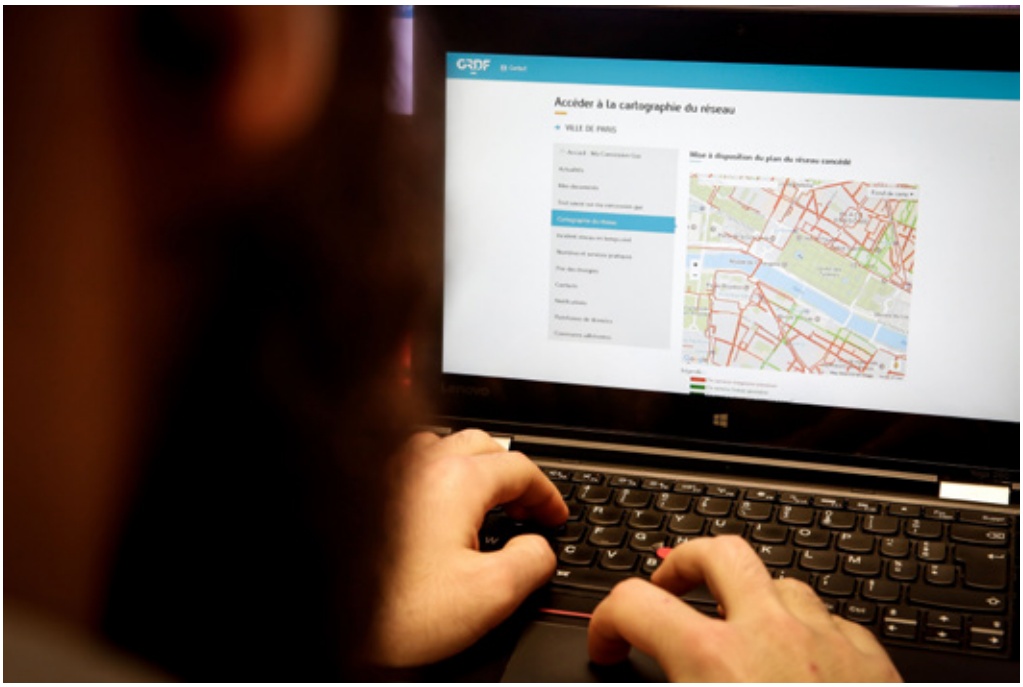

L'application mobile Mon réseau Gaz

Mon réseau Gaz est une application mobile développée par GRDF pour suivre l'actualité de votre réseau de gaz naturel.

Téléchargeable gratuitement sur les stores d'applications (App Store & Google Play Store) et compatible avec tous types de smartphones, elle vous accompagnera au quotidien. La première utilisation de cette application nécessite la saisie d'un code d'authentification, envoyé par GRDF et propre à votre collectivité.

Vous trouverez sur Mon réseau Gaz un large panel d'informations et de services comme vos contacts privilégiés, la cartographie de votre réseau, l'information en temps réel sur les coupures en gaz et des éléments de réponse à toutes les questions que vos administrés peuvent vous poser. Vous avez également la possibilité de déclarer en temps réel aux équipes de GRDF d'éventuelles anomalies (ex : coffret abîmé, enrobés problématiques...).

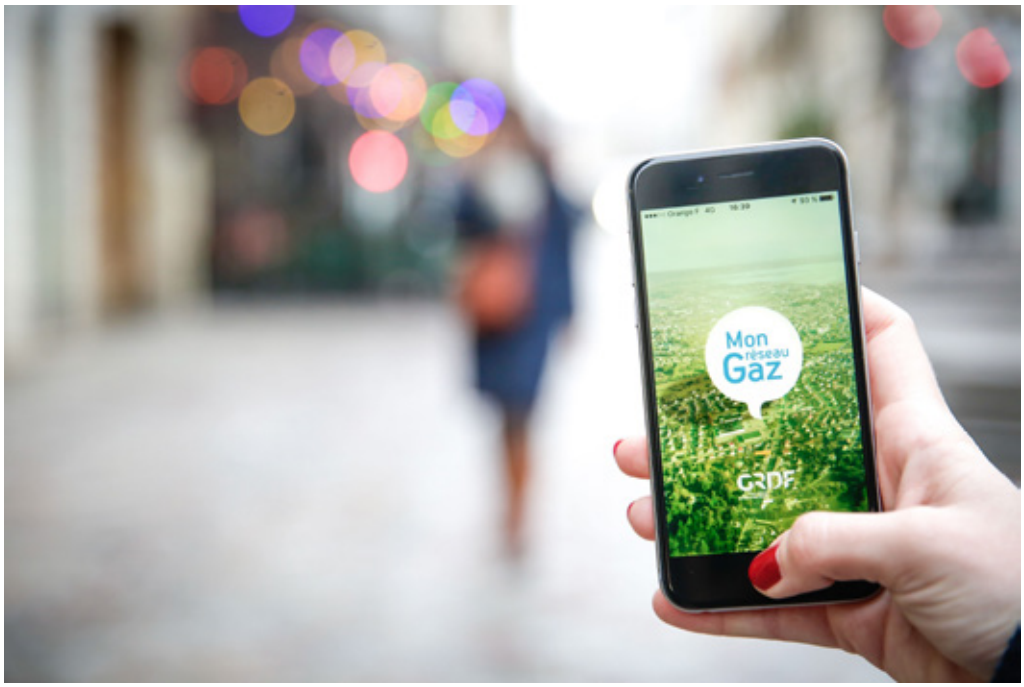

VANNE
ARRET GAZ

Lexique

Lexique

Branchement
Tuyauterie reliant une canalisation du réseau de distribution au Poste de Livraison ou, en l'absence de Poste de Livraison, au compteur. Quand celui-ci alimente un immeuble avec plusieurs logements c'est un « Branchement Collectif », dans tous les autres cas il s'agit d'un « Branchement Individuel ».

Branchement particulier
Le branchement particulier est la partie située juste en amont du compteur et qui permet de le raccorder aux parties de l'installation commune (conduite d'immeuble, conduite montante, conduite de coursive, nourrice de compteur).

Catalogue des prestations
Liste des prestations disponibles pour le client et/ou le fournisseur, établie par GRDF et publiée sur le site www.grdf.fr.

Compteur
Appareil de mesure du volume de gaz livré au client. Selon le cas, il fait partie du Dispositif Local de Mesurage ou le constitue.

Concentrateur
Le concentrateur est un matériel assurant le relais entre les compteurs et les systèmes d'information de GRDF.

Conditions standard de livraison (CSL)
Les Conditions Standard de Livraison (CSL) s'appliquent au client dont l'index au compteur est relevé semestriellement, quel que soit le débit maximum du compteur. Plus d'informations : Catalogue des prestations de GRDF, chapitre « Conditions générales ».

Conduite d'immeuble (CI)
La conduite d'immeuble est une tuyauterie qui peut être uniquement à l'intérieur de l'immeuble ou en partie à l'extérieur lorsque le coffret gaz est situé à distance de l'immeuble desservi.

Conduite montante (CM)
La conduite montante est une tuyauterie verticale pour la plus grande partie, raccordée à la conduite d'immeuble et alimentant les différents niveaux de l'immeuble.

Contrat d'acheminement
Contrat signé entre le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) et un fournisseur d'énergie, en application duquel le GRD achemine le gaz naturel vers le client final.

Contrat de fourniture
Contrat signé entre le client final et un fournisseur d'énergie de son choix, en application duquel celui-ci lui facture sa consommation de gaz naturel.

Contrat de livraison direct (CLD)
Le Contrat de Livraison Direct (CLD) est conclu avec GRDF par un client dont l'index au compteur est relevé mensuellement, et lorsque le débit maximum du compteur est supérieur à 100 m^3/h. Il se substitue aux Conditions Standard de Livraison (CSL). Plus d'informations : Catalogue des prestations de GRDF, chapitre « Conditions générales ».

Degré-jour (de chauffe)
Il correspond à la différence entre la température à partir de laquelle on considère que l'on commence à chauffer (16°C) et la température extérieure. De fait, un degré-jour de chauffe ne peut être que positif, quand celui-ci est à zéro la température est au-dessus de 16°C. Par exemple, s'il fait -4°C le degré-jour correspondra à 20.

Dispositif de mesurage
Ensemble des équipements de mesure, de calcul et de télétransmission localisés à l'extrémité aval du réseau de distribution, utilisé par le Distributeur pour déterminer les quantités livrées au point de livraison et leurs caractéristiques.

Fournisseur
Prestataire titulaire d'une autorisation délivrée par le Ministère chargé de l'énergie, qui vend une quantité de gaz au client en application d'un contrat de fourniture.

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)
Le gaz naturel est transporté par grandes quantités et sur de longues distances par le Gestionnaire du Réseau de Transport (GRT). Sur le territoire concédé, il est ensuite acheminé vers les clients finaux par GRDF, le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) communément désigné « distributeur ».

GNV
Utilisation du gaz naturel comme carburant. C'est le même gaz que celui utilisé pour le chauffage ou la cuisson. Le GNV existe sous deux états : liquide (GNL) ou comprimé (GNC).

Installation intérieure
L'installation intérieure du client commence à l'aval du compteur. Dans le cas des conduites montantes sans compteur individuel, elle commence à l'aval du robinet de coupure individuel.

Normo mètre cube (Nm^3)
Quantité de gaz sec (exempt de vapeur d'eau) qui occupe un volume d'un mètre cube.

Lexique

Poste d'injection
Equipement clef de l'intégration du biométhane au réseau GRDF. Il permet, en aval du méthaniseur et de l'épurateur du producteur, d'odoriser, de contrôler, de compter et d'injecter le gaz dans le réseau de distribution local.

Poste de livraison
Installation située à l'extrémité aval du réseau de distribution, assurant généralement, outre la mesure, le calcul et la télétransmission d'éléments permettant de déterminer les quantités livrées au point de livraison, les fonctions de détente et de régulation de pression.

Pouvoir Calorifique Supérieur (PCS)
Quantité de chaleur (en KWh) dégagée par la combustion complète d'un mètre cube de gaz sec donné dans l'air, à une pression constante (1,01325 bar) et à une température initiale de zéro celsius.

Pression de livraison
Pression relative du gaz au point de livraison.

Quantité acheminée
Quantité de gaz naturel livrée au point de livraison déterminée par relevé du compteur. En cas de dysfonctionnement du compteur, la quantité consommée peut être corrigée. En cas d'absence du client sur compteur inaccessible, la quantité acheminée est estimée.

Réseau de distribution
Le réseau de distribution est composé des ouvrages de distribution qui permettent au Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRDF) d'acheminer le gaz naturel jusqu'aux clients finals (résidentiels, entreprises ou commerces).

Réseau BP
Le Réseau BP (Basse Pression). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 19 et 21 millibars.

Réseau MPA / MPB
Le Réseau MPA (Moyenne Pression de type A) et MPB (Moyenne Pression de type B) représente 95% du réseau de distribution sur le territoire national. La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 0,4 bar et 4 bars.

Réseau MPC
Le Réseau MPC (Moyenne Pression de type C). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 4 et 25 bars.

Compte rendu d'activité de concession 2018

ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

Directeur de publication : Jérôme Chambin

Rédacteurs : Cécile Nivaud, Emilio Soba, Louis-Philippe Martim

Crédit photos : Grégory Brandel
Compte rendu d'activité créé par la Solution Paddix® (www.paddix.com)
Réalisé par IDIX - www.idix.fr

GRDF
GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

" Choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il devient de plus en plus vert

Aujourd'hui près d'une cinquantaine de sites injectent du gaz vert sur l'ensemble des réseaux de gaz français et près de 400 projets sont à l'étude. Produit à partir de déchets issus notamment de cultures agricoles, d'effluents d'élevages et de déchets ménagers, le biométhane offre une énergie plus responsable pour se chauffer, cuisiner et se déplacer. L'ambition est d'injecter 30% de gaz renouvelable dans les réseaux en France d'ici à 2030.

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il offre une mobilité moins polluante

Le Gaz Naturel Véhicule (GNV) permet d'améliorer la qualité de l'air, de préserver l'environnement et de réduire les nuisances sonores. Moins polluant, il offre une solution alternative aux carburants traditionnels : réduction de 95% les émissions de particules fines et de 50% les oxydes d'azote par rapport à la norme Euro VI. Aujourd'hui plus de 20 millions de véhicules roulent déjà au GNV et au BioGNV dans le monde.

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il est moderne et connecté

Le gaz répond aux nouveaux modes de consommation. Performants et connectés, le réseau de distribution et les équipements au gaz naturel offrent des fonctionnalités adaptées aux nouveaux usages et contribuent à l'atteinte des objectifs que s'est fixés la France en matière de performance énergétique.

Le gaz c'est l'avenir et il faut le dire

C'est tout l'enjeu de la nouvelle signature de GRDF, « choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir ». Des mots forts qui traduisent la conviction que le gaz est une énergie indispensable à un mix énergétique équilibré qui répond aux attentes des consommateurs et des territoires.

CHOISIR LE GAZ
C'EST AUSSI
CHOISIR L'AVENIR

GRDF

GAZ RÉSEAU
DISTRIBUTION FRANCE

QUEL QUE SOIT
VOTRE FOURNISSEUR

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

GRDF, Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 euros. Siège social : 6 rue Condorcet, 75009 Paris. RCS Paris 444 786 511

GRDF
GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Compte rendu d'activité de concession 2018

BORDEAUX MÉTROPOLE

BOULIAC

L'édito

Depuis 2016, la loi NOTRe a redécoupé les régions administratives françaises et en a élargi le champ de compétences, permettant désormais aux territoires de définir leurs politiques, notamment en matière énergétique. Désormais, les visions sont plus décentralisées et plus intégrées aux grands enjeux des territoires : mobilité, qualité de l'air, précarité, empreinte économique locale. Dans ce contexte, et pour vous accompagner toujours plus efficacement, nous nous devions de repenser notre découpage territorial.

GRDF compte, depuis le 1er janvier 2019, 6 grandes régions gazières en cohérence avec les nouvelles régions administratives françaises.

Au plus près des enjeux locaux, nous travaillons chaque jour pour vous proposer une énergie plus sûre, plus propre, plus respectueuse de la qualité de l'air et produite localement. A cet égard, je pense notamment au biométhane, un gaz renouvelable produit à partir de déchets provenant de l'agriculture, de l'industrie agroalimentaire et des collectivités. Le biométhane connaît un formidable essor avec près de 80 sites en service à fin 2018. Je pense également à la mobilité grâce au GNV et BioGNV, ainsi qu'aux compteurs communicants en cours d'installation chez nos 11 millions de clients.

En 2019, GRDF poursuit ses actions en faveur d'un réseau toujours plus fiable, plus sûr et un gaz de plus en plus renouvelable. Chez GRDF, nous investissons 1 million d'euros chaque jour pour la sécurité du réseau, et nous réalisons 300 000 actes de maintenance par an. La sécurité est le socle de l'activité de GRDF, ça l'a toujours été et ça le sera toujours.

Nous serons toujours et chaque jour à vos côtés pour vous accompagner dans la transition énergétique de votre territoire, convaincus que «choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir».

" Choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir

Édouard Sauvage,
Directeur Général de GRDF

Sommaire

01 **L'essentiel de votre concession** 6

Les chiffres clefs de votre concession 8
Vos interlocuteurs privilégiés 10
Votre contrat de concession 11

02 **L'activité au quotidien** 12

Les clients et leurs usages 14
Les services et les prestations 18
L'activité de comptage 20
L'écoute client 24
La chaine d'intervention 31
La sécurité du réseau 37

03 **Le patrimoine de votre concession** 44

Vos ouvrages 46
Les chantiers 53
Les investissements 56
La valorisation de votre patrimoine 63

04 **Le compte d'exploitation** 68

La synthèse du compte d'exploitation 70
Les recettes 73
Les charges 77
L'équilibre financier 85

05 **La transition énergétique** 92

Le gaz vert 94
La mobilité durable 96
Les données au service de la maitrise de l'énergie 98

06 **GRDF & vous** 100

La distribution du gaz, une mission de service public 102
Une organisation à votre service 107
Les outils digitaux à votre disposition 112

NPL12/110 G4
No. 31 16 B1 001260 12
Propriété inaliénable
GE Oil & Gas
2016
GRDF

01

L'essentiel de votre concession

1.1 Les chiffres clefs de votre concession 8

1.2 Vos interlocuteurs privilégiés 10

1.3 Votre contrat de concession 11

1.1 Les chiffres clefs de votre concession

Clientèle

887
Nombre de clients

1
Nombre de premières mises en service clients

15 GWh
Quantités de gaz acheminées

92,7%
Taux de satisfaction accueil dépannage gaz / exploitation maintenance (région)

1
Nombre de réclamations

97,3%
Taux de demandes fournisseurs traitées dans les délais

Contrat

2028
Année d'échéance du contrat

30
Durée du contrat

17/03/1998
Date d'entrée en vigueur du contrat

Économie

4 449 €
Redevance R1 versée

64 222 €
Investissements réalisés sur la concession

249 596 €
Recettes acheminement et hors acheminement

Maintenance et sécurité

314,2%
Taux d'atteinte de l'objectif de surveillance du réseau

100%
Taux de visites réalisées sur les robinets

100%
Taux de visites réalisées sur les branchements

8
Nombre d'interventions de sécurité gaz

9
Nombre d'incidents

Patrimoine

25,07 km
Longueur totale de canalisations

854
Nombre de compteurs résidentiels actifs

34 m
Longueur de réseau développé

1.2 Vos interlocuteurs privilégiés

Maïlys HUET
Directrice Territoriale
06 69 52 79 17
mailys.huet@grdf.fr

1.3 Votre contrat de concession

GRDF est lié aux autorités concédantes par un contrat de concession qui précise les conditions d'exploitation du service public de la distribution de gaz naturel et les engagements contractuels des deux parties pendant la durée du contrat.

Date d'entrée en vigueur du contrat : 17/03/1998

Durée d'application : 30 ans

02

L'activité au quotidien

2.1 Les clients et leurs usages 14

2.2 Les services et les prestations 18

2.3 L'activité de comptage 20

2.4 L'écoute client 24

2.5 La chaine d'intervention 31

2.6 La sécurité du réseau 37

2.1 Les clients et leurs usages

Les clients et les consommations sur la concession

GRDF achemine le gaz naturel via le réseau de distribution pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente réalisée par le fournisseur d'énergie.

Le nombre de clients correspond, depuis 2017, au dénombrement des clients ayant un contrat de fourniture actif et ayant consommé sur l'année. Cette méthode de calcul permet d'avoir une meilleure cohérence avec les quantités de gaz naturel consommées sur l'année.

Les quantités de gaz naturel livrées aux clients sont déterminées lors des relevés périodiques ou de relevés ponctuels. Les volumes mesurés par les compteurs sont convertis en énergie par application d'un coefficient thermique. Les relevés périodiques ont lieu :

- chaque jour pour les clients avec l'option tarifaire T4 ou TP,
- chaque mois pour les clients avec l'option tarifaire T3,
- chaque semestre pour les clients avec l'option tarifaire T1 ou T2.

Lorsque GRDF ne peut pas accéder au compteur pour le relevé périodique, les quantités livrées sont déterminées à partir d'un index auto-relevé par le client ou d'une estimation sur la base d'un historique de consommation. De même, l'index utilisé lors de certains événements contractuels peut être un index auto-relevé ou un index calculé sur la base du dernier index connu et d'un historique de consommation. Enfin, dans le cas d'un dysfonctionnement du comptage, les quantités livrées sont déterminées au moyen d'une estimation.

Afin de donner une image des quantités acheminées sur l'année civile écoulée, il est nécessaire, pour les clients dont les compteurs ne sont pas relevés à une fréquence mensuelle ou journalière, d'utiliser une méthode de reconstitution de ces quantités sur la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre.

Votre interlocuteur GRDF est à votre disposition pour toute information complémentaire sur la méthode de reconstitution des quantités acheminées.

Les clients et la consommation par secteur d'activité
Le nombre de clients de la concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par secteur d'activité.

Evolution du nombre de clients par secteur d'activité

sur votre concession

En 2018, le nombre total de clients sur votre concession est de 887. Ce nombre était de 895 en 2017, et de 873 en 2016.

Evolution des quantités de gaz acheminées (en MWh) par secteur d'activité

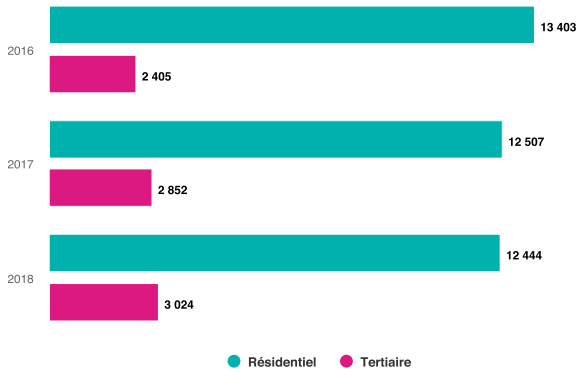

sur votre concession

En 2018, la quantité totale de gaz acheminé sur votre concession est de 15 GWh. Cette quantité était de 15 GWh en 2017, et de 16 GWh en 2016.

Les clients et les consommations par tarif d'acheminement

Le nombre de clients de la concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par tarif.
Vous trouverez la description des tarifs d'acheminement dans le chapitre 6.

Evolution du nombre de clients par tarif

sur votre concession

Evolution des quantités de gaz acheminées (en MWh) par tarif

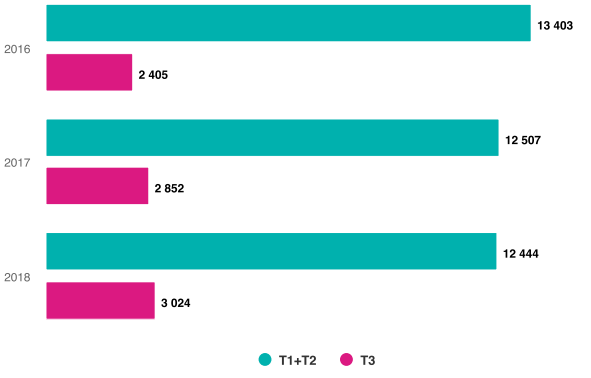

sur votre concession

L'efficacité énergétique du réseau

L'efficacité énergétique et la sécurité du réseau sont étroitement liées et constituent deux priorités essentielles tant pour GRDF que pour les autorités concédantes. Les émissions de méthane sur les ouvrages concédés ont principalement pour origine les incidents et les dommages aux ouvrages causés par des tiers.

GRDF observe l'évolution de ces émissions de méthane au niveau national. Ainsi, sur la période 2012-2018, on estime que les émissions fugitives ont baissé de 18% grâce à l'ensemble des actions volontaires menées par GRDF sur la conception des réseaux, la modernisation de la cartographie et la sensibilisation des entreprises de travaux publics notamment.

À titre de comparaison, le réseau exploité par GRDF se classe au plus bas niveau d'émissions fugitives en Europe, avec 0,12% de pertes estimées.

BIOGAZ

2.2 Les services et les prestations

Les prestations et services réalisés par GRDF sont définis dans le catalogue des prestations, lui-même fixé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE). Le catalogue des prestations est consultable sur le site **www.grdf.fr**

Les principales prestations réalisées

À la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel, GRDF réalise :

- des prestations comprises dans le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture,…),
- des prestations payantes, facturées à l'acte ou périodiquement suivant leur nature (mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux,…).

Principales demandes de prestations réalisées			
	2018	2017	2016
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	102	145	151
Mise hors service (initiative client ou fournisseur)	67	105	73
Intervention pour impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement)	0	6	7
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	49	30	52
Demande d'intervention urgente ou express par rapport au délai standard	4	6	7
Déplacement vain	1	2	2
1ère mise en service	1	12	25

Taux de respect du délai catalogue des demandes reçues des fournisseurs

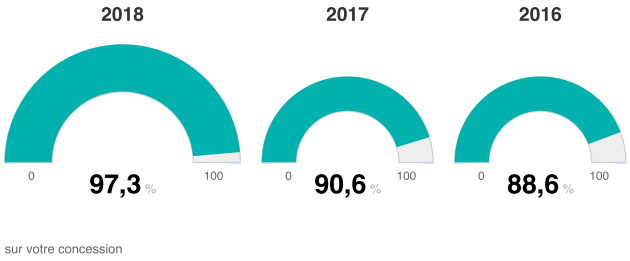

Taux de raccordement dans les délais catalogue

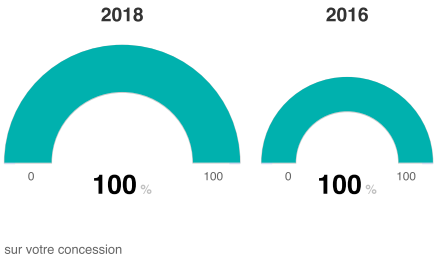

sur votre concession

En 2018, sur votre concession, une première mise en service a été effectuée, correspondant à un nouveau raccordement suite à une demande fournisseur.

2.3 L'activité de comptage

Le relevé des compteurs

Le relevé des compteurs par GRDF est aujourd'hui séparé entre les gros consommateurs (environ 100 000 relevés à distance sur un rythme mensuel ou journalier), et le reste des clients (10 millions environ) dont le relevé est organisé sur un rythme semestriel.

Le relevé semestriel est réalisé par des entreprises prestataires, qui se rendent chez tous les clients disposant d'un compteur. Si le client a souscrit un contrat de fourniture avec un fournisseur, on parle de compteur actif. Si le client n'a pas de contrat avec un fournisseur, on parle de compteur inactif. GRDF relève les compteurs dans les deux cas, notamment pour vérifier l'absence de consommation irrégulière des compteurs inactifs.

La qualité du relevé des comptages

Les indicateurs de mesure tiennent compte de l'arrivée des compteurs communicants, qui viennent améliorer le relevé du comptage, en particulier pour certains compteurs inaccessibles.

Le « taux de relevés sur index réels », consolidé du télérelevé des nouveaux compteurs communicants, est de 98% pour votre concession.

L'indicateur « taux de relevés corrigés » correspond au nombre d'index corrigés rapporté au nombre de compteurs non communicants relevés. Il est de 0,4% sur votre concession.

Le « taux d'absence au relevé 2 fois et plus sur compteurs inaccessibles au relevé » concerne les compteurs non communicants et correspond au nombre de compteurs inaccessibles qui n'ont pas pu être relevés suite à l'absence du client, rapporté au nombre de compteurs inaccessibles devant faire l'objet d'un relevé du fait d'une précédente absence du client. Ce taux sur votre concession est de 2,4%.

Ces indicateurs sont conçus pour rendre compte de la qualité du service de relevé, en cohérence avec le déploiement des compteurs communicants, qui constitueront l'essentiel du parc de compteurs d'ici 2024.

L'accessibilité des compteurs

La majorité des compteurs est accessible sans nécessiter la présence du client. Dans le cas d'un compteur inaccessible (situé dans le logement du client), un rendez-vous client est nécessaire pour collecter l'index, et une annonce du passage du releveur est faite au préalable. Le client aura la possibilité, s'il ne peut pas être présent lors du passage du releveur, de fournir un auto-relevé qu'il pourra transmettre à GRDF.

Au niveau national, le taux d'accessibilité des compteurs s'élève à 80,31%.

Evolution du nombre de compteurs accessibles et inaccessibles

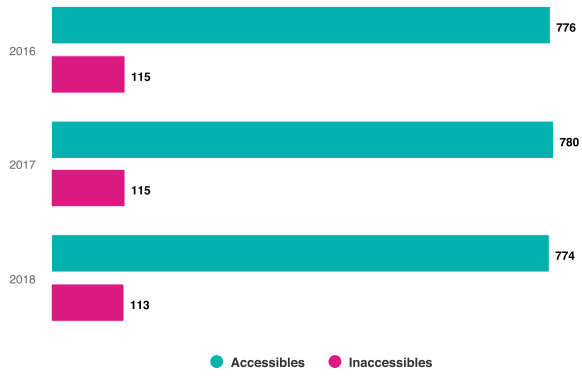

sur votre concession

En 2018, sur votre concession le nombre de compteurs est de 887. En 2017, ce nombre était de 895 et de 891 en 2016.

Evolution du nombre de compteurs actifs et inactifs

sur votre concession

Taux d'accessibilité des compteurs résidentiels

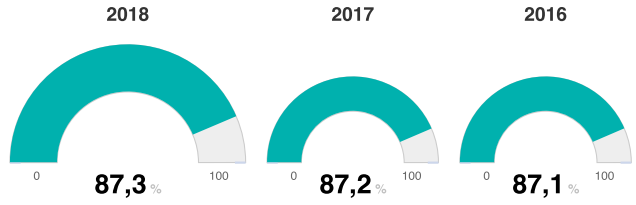

sur votre concession

L'organisation du relevé des compteurs évolue avec l'arrivée des compteurs communicants gaz qui réduisent, au fil de leur déploiement, la volumétrie du relevé à pied et amènent des évolutions profondes dans le pilotage de la qualité du comptage.

Le compteur communicant gaz de GRDF au service de la transition énergétique des territoires

Maîtriser la consommation d'énergie est l'un des grands enjeux pour réussir la transition énergétique dans les territoires. Les consommateurs sont prêts à en devenir acteurs, mais avant de maîtriser la consommation d'énergie, il faut d'abord la connaître et l'évaluer. C'est le rôle de Gazpar, le compteur communicant gaz de GRDF, dont le déploiement a débuté à grande échelle en 2017 et se poursuivra jusqu'en 2023.

En 2018, le déploiement a progressé dans les territoires
A fin 2018, plus d'un millier de communes avait démarré le déploiement programmé sur leur territoire. Le dialogue avec les parties prenantes locales s'est poursuivi tout au long de l'année afin d'accompagner l'installation des compteurs communicants gaz de GRDF dans les communes concernées. Ainsi, conformément à l'attendu, plus de 2,5 millions de dispositifs de comptage ont été installés en cumulé, à fin d'année. Le déploiement dit « par opportunités » réalisé à l'occasion d'interventions classiques de maintenance ou de mises en service a bénéficié à plus de 420 000 foyers. En parallèle, près de 4 400 concentrateurs ont été posés à fin 2018, assurant le relais entre les compteurs et les systèmes d'informations de GRDF. La majorité des communes raccordées au réseau de gaz naturel a signé une convention cadre d'hébergement pour permettre la pose de ces concentrateurs sur des bâtiments communaux.

En 2019, plus de 1 500 collectivités sont concernées par le déploiement programmé des compteurs communicants gaz de GRDF.

Au service des clients et de la collectivité, Gazpar facilite la maîtrise de l'énergie
Plus de 1,9 millions de compteurs étaient télé-relevés à fin 2018 permettant la mise à disposition des données quotidiennes de consommation aux clients, et mensuelles aux fournisseurs de gaz. La finalité de ces données est de permettre aux consommateurs de mieux maîtriser leurs consommations de gaz. Pour cela, la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'écosystème de la maîtrise de l'énergie (collectivités locales, fournisseurs d'énergie, sociétés de conseil en énergie, organismes de logement social, Agences Locales de l'Energie…) est déterminante.

Les consommateurs peuvent suivre gratuitement leur consommation journalière de gaz naturel depuis Mon Espace GRDF, espace privé et sécurisé sur grdf.fr. Ils ont également la possibilité d'accéder aux services des fournisseurs d'énergie, sous réserve de leur consentement pour disposer de la donnée quotidienne. De nouveaux services seront progressivement proposés par des tiers autorisés, grâce au projet GRDF ADICT de mise à disposition de données, sous forme de flux automatisé et adapté aux services digitaux.

Le déploiement des compteurs communicants gaz est l'opportunité, pour les acteurs de l'écosystème de la maîtrise de l'énergie, en particulier les collectivités, d'enrichir leurs démarches territoriales de planification et d'actions en faveur de la transition énergétique.

En 2018, sur votre concession 44 compteurs communicants ont été installés.

2.4 L'écoute client

Le Service Client GRDF

Le Service Client GRDF traite l'ensemble des appels (hors urgence sécurité gaz) concernant la demande de raccordement et le conseil en matière de solutions gaz naturel. Il est dédié à tous les clients, promoteurs, partenaires et fournisseurs.

Contactez nos conseillers du lundi au vendredi de 8h à 17h

N°Cristal 09 69 36 35 34
APPEL NON SURTAXE

83 751
appels tous motifs confondus sur votre région GRDF

Taux d'accessibilité de l'accueil téléphonique distributeur

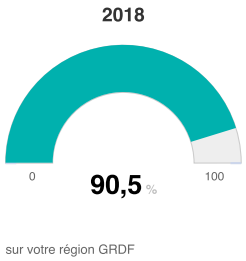

sur votre région GRDF

Satisfaction des collectivités locales
Comme chaque année, GRDF a réalisé une enquête de satisfaction auprès des collectivités locales desservies en gaz naturel. En 2018, plus de 1 000 élus et agents territoriaux se sont exprimés sur leur niveau de satisfaction et de confiance vis-à-vis de GRDF : 97% des collectivités interviewées sont satisfaites de GRDF.

L'image globale de GRDF demeure excellente, tout comme en 2017 : 97% des élus et fonctionnaires territoriaux interrogés déclarent avoir une bonne image de GRDF, 93% d'entre eux sont satisfaits des relations entretenues avec les interlocuteurs de GRDF et 89% font confiance à GRDF pour les accompagner dans les projets de biométhane sur leur territoire et pour développer l'usage du gaz dans les transports.
Lorsque l'on évoque le sujet des compteurs communicants gaz, ils sont 93% à déclarer faire confiance à GRDF pour agir en faveur de la maîtrise de l'énergie.

Le professionnalisme et la qualité des relations avec les équipes de GRDF sont fortement appréciés.
A l'attachement au gaz naturel s'ajoute la perception d'opportunités d'avenir comme la méthanisation. De plus en plus d'élus et de fonctionnaires territoriaux s'investissent dans le sujet de la transition énergétique. Ils visent d'une part la diversification énergétique et le développement d'énergies renouvelables avec des solutions décentralisées qui favorisent une indépendance énergétique. Et d'autre part, ils restent attachés à la desserte collective et publique du gaz par un concessionnaire dont l'expertise et la compétence sont saluées.

97% des collectivités interrogées sont satisfaites de GRDF

Les élus encouragent GRDF à les aider à s'approprier les opportunités offertes par le réseau et à les associer pour faire du réseau de gaz un outil essentiel de la transition énergétique. Ils attendent toujours plus de proximité et d'échanges avec GRDF pour les accompagner dans la réalisation de projets sur leurs territoires, pour nouer un véritable « partenariat pragmatique et territorial ».

Satisfaction des clients particuliers et professionnels
Un dispositif dématérialisé d'enquêtes de satisfaction est actif depuis 2015 qui permet, via des questionnaires en ligne, la mesure « à chaud » de la satisfaction des clients sur les prestations suivantes :

- Raccordement avec/sans extension au réseau (hors collectif) et première mise en service
- Modification de branchement
- Mise en service avec intervention
- Contact avec le Service Client
- Dépannage

90% de satisfaction, objectif du projet d'entreprise GRDF

Ces événements mettent en relation, physique ou à distance, les clients et les équipes de GRDF.
Les résultats de la satisfaction sur ces prestations ont progressé tant au niveau national qu'au niveau des régions de GRDF depuis 2015.
En vision nationale, sur 2018, certains items dépassent les 90% de satisfaction, objectif du projet d'entreprise GRDF à fin 2018.
Au-delà de la mesure, c'est le dispositif de rappel sous 3 jours des clients se déclarant « pas du tout satisfaits » qui soutient la démarche d'amélioration continue de GRDF. En 2018, toutes prestations confondues, il s'agit de près de 6 000 clients, ayant accepté de lever l'anonymat, qui ont pu être joints au téléphone et pour lesquels :

- Les raisons du mécontentement ont été identifiées
- Les explications ont été apportées
- Des mesures curatives ont été mises en œuvre, lorsque cela était possible

Ces clients saluent positivement cette initiative de rappel et, dans près de la moitié des cas, témoignent de leur satisfaction à l'issue de cette nouvelle interaction.

Taux de satisfaction des particuliers lors d'un raccordement (avec ou sans extension) - hors collectif

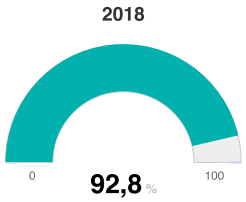

sur votre région GRDF

Taux de satisfaction des particuliers lors d'une mise en service avec intervention

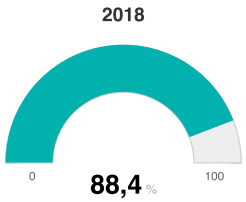

sur votre région GRDF

Taux de satisfaction des particuliers pour l'accueil distributeur

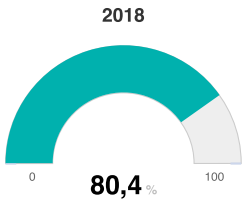

sur votre région GRDF

Taux de satisfaction des particuliers et professionnels pour l'accueil dépannage gaz / exploitation maintenance

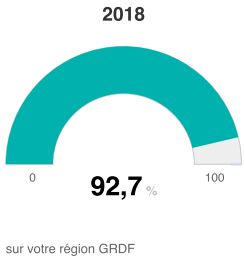

La gestion des réclamations émises par les fournisseurs pour le compte des clients

Le nombre de réclamations émises par les fournisseurs pour le compte des clients était en décroissance continue depuis 2013 avec une volumétrie en baisse de l'ordre de 10% par an entre 2014 et 2017.

Cependant l'année 2018 a été marquée par une rupture de cette tendance et une hausse de près de 40% des réclamations émises par les fournisseurs.

Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation :

- Des comportements propres à certains fournisseurs : des erreurs de procédures notamment sur les contestations d'index (non recours aux prestations de vérification de données de comptage avec/sans déplacement) ou des évolutions de pratiques de certains fournisseurs, qui ont tendance à déposer formellement plus de réclamations que précédemment ;
- Des problématiques organisationnelles ponctuelles : du fait de la mise en œuvre progressive au sein de GRDF de l'organisation mono-énergie ou de mouvements sociaux à mi-année ayant pu impacter localement les activités ;
- L'intensification du programme de déploiement de compteurs communicants :

des contestations d'index liées aux changements de compteurs (notamment du fait des déposes des anciens compteurs) et plusieurs incidents relatifs aux systèmes d'information de la chaîne de communication (calcul et/ou publication des données) impactant les relevés évènementiels et cycliques.

Ce dernier point, largement prépondérant dans cette évolution, est cependant à relativiser au regard du triplement du rythme de pose par rapport à 2017, avec environ 2,5 millions de compteurs posés à fin 2018 contre 700 000 à fin 2017, et tendra à disparaître avec la fin du déploiement.

A noter que malgré cette volumétrie en hausse, le délai de traitement sous 15 jours des réclamations émises par les fournisseurs n'a pas significativement évolué et se stabilise au dessus de 98%, avec un délai moyen de réponse de 7 jours.

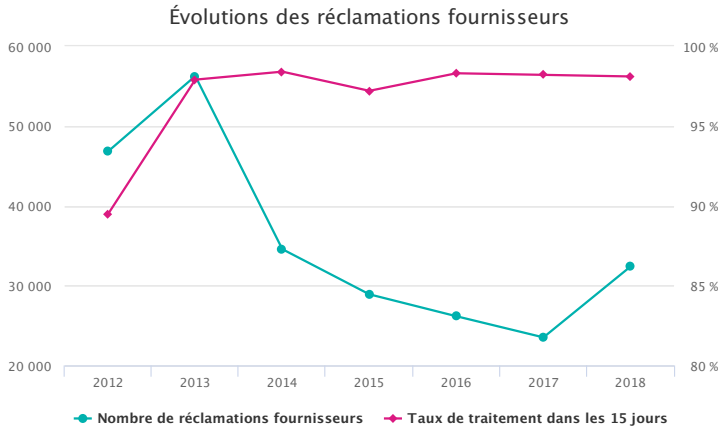

En 2018 sur votre maille régionale GRDF, le taux de réponse aux réclamations fournisseurs courantes sous 15 jours atteint 97,8%.

La gestion des réclamations directement émises par les clients

Les réclamations émises directement par les clients sont en augmentation de près de 90% entre 2017 et 2018.

Cette variation de la volumétrie des réclamations est la résultante de deux phénomènes :

- Une tendance générale à la hausse et progressive depuis 2014 ;
    - GRDF est plus connu des clients et ceux-ci l'interpellent directement sans passer par leur fournisseur d'énergie,
    - GRDF a fait évoluer son service Client en simplifiant et structurant son dispositif téléphonique et en modernisant son site www.grdf.fr où les contacts pour des demandes ou des réclamations y sont facilités. Le client est également mieux informé et mieux guidé dans son parcours réclamations,
    - Enfin une meilleure qualification des réclamations dans les outils de collecte permet d'en fiabiliser le dénombrement.
- Une intensification en 2018 du déploiement des compteurs communicants.

A iso périmètre, c'est-à-dire sans tenir compte des réclamations associées au déploiement

des compteurs communicants, la volumétrie des réclamations est en augmentation de 20% par rapport à 2017.
Le nombre de réclamations liées à ce déploiement généralisé est à relativiser. En effet, avec plus de 1,9 millions de compteurs installés en 2018, seul 1% des interventions a fait l'objet d'une réclamation.

Les délais de traitement de ces réclamations sont en baisse avec près de 97% de réponses apportées en moins de 30 jours.

Retrouvez ci-dessous l'évolution des réclamations clients directes, au niveau national.

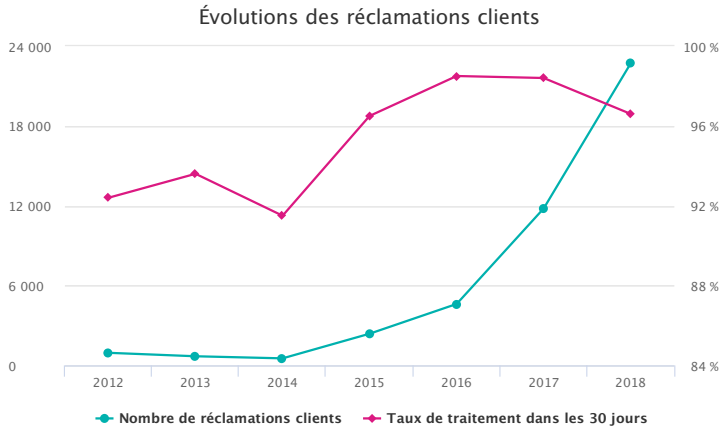

Les réclamations sur votre concession

Les réclamations émises par les clients se répartissent en plusieurs catégories :

- « Accueil » : accueil acheminement, livraison / gestion des demandes,
- « Conduite » : conduite et surveillance du réseau,
- « Comptage » : données de comptage (hors compteurs communicants),
- « Prestations » : gestion et réalisation des prestations,
- « Cpt. Com. » : données de comptage liées aux compteurs communicants,
- « Autres ».

Répartition des motifs de réclamations en 2018

sur votre concession

Evolution du nombre de réclamations par motif

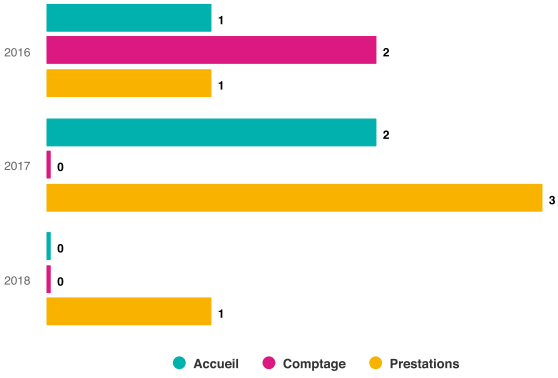

sur votre concession

Ce nombre total était de 5 en 2017, et de 4 en 2016.

En 2018 sur votre concession, le taux de réponse sous 30 jours aux réclamations (tous émetteurs confondus) s'élève à 100%.

2.5 La chaine d'intervention

Les appels de tiers sur votre concession

Lorsqu'un tiers appelle pour signaler une odeur ou un manque de gaz, l'appel est pris en charge par l'Urgence Sécurité Gaz qui qualifie l'appel puis décide de l'opportunité de déclencher, ou pas, une intervention. Dans 98% des cas, l'intervention ne nécessite pas une coordination complexe. Dans 2% des cas, une Procédure Gaz Renforcée est déclenchée.

- Plus d'un million d'appels sont traités chaque année par les 130 salariés des trois sites GRDF garantissant un traitement des appels 24h/24 et 7 jours/7, avec une traçabilité complète.
- Des lignes téléphoniques prioritaires sont réservées aux services d'incendie, de secours et aux entreprises de travaux ayant endommagé un ouvrage du réseau de distribution de gaz.

Les appels de tiers reçus sont répartis en « interventions de sécurité gaz » (fuites ou odeurs de gaz, incendies, explosions ou autres motifs de sécurité) et en « dépannages gaz » (manque de gaz et autres dépannages).

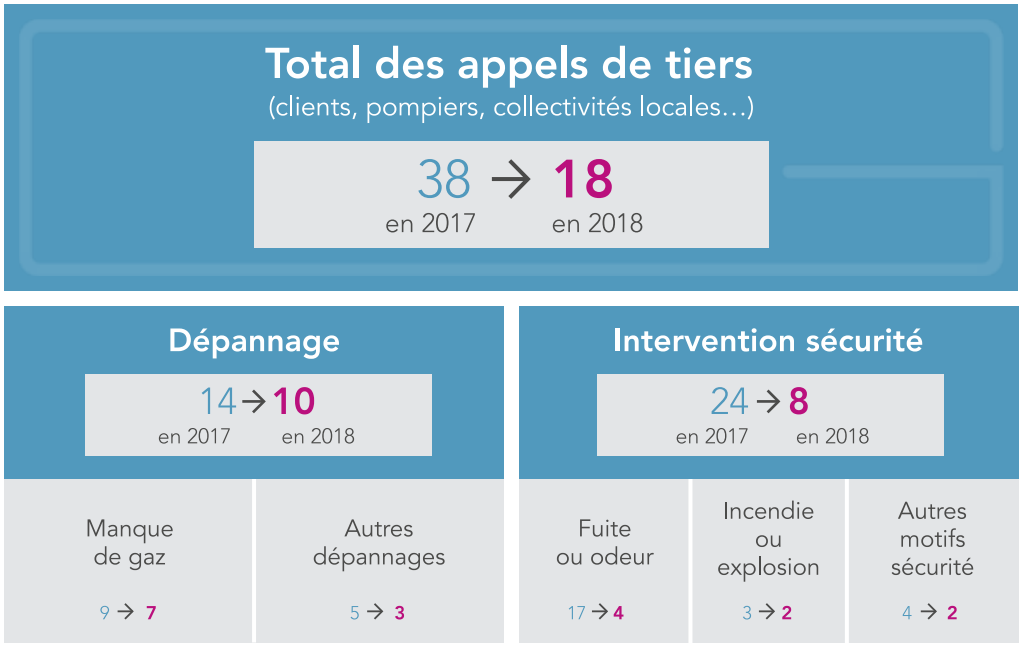

Les interventions de sécurité

Le délai d'intervention de sécurité suite à appel de tiers pour odeur de gaz fait l'objet d'un engagement dans le Contrat de Service Public signé avec l'État. Une attention particulière est apportée au suivi des interventions de sécurité.

Sur le département 33, le taux d'interventions en moins de 60 minutes est de 97,7%.

Les incidents sur votre concession

Les tableaux ci-après rassemblent l'ensemble des incidents ou anomalies survenus sur le territoire de votre concession, ainsi que leur répartition par nature, par siège, par cause et par type d'ouvrage.

Nombre total d'incidents

17 → **9**
en 2017 en 2018

Incidents, par nature

Manque de gaz ou défaut pression sans fuite	Fuite de gaz sans incendie ni explosion	Incendie et/ou explosion	Autres natures
5 → **2**	10 → **3**	0 → **0**	2 → **4**

Incidents, par siège du défaut

Installations intérieures desservies par GRDF	Ouvrages exploités par GRDF	Autres sièges
3 → **1**	14 → **8**	0 → **0**

Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par type d'ouvrage

Réseau	Branchement individuel ou collectif
0 → **1**	12 → **6**
CI, CM et branchement particulier	Poste de détente et protection cathodique
1 → **0**	0 → **0**
Autres ouvrages exploités par GRDF	
1 → **1**	

Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par cause de l'incident

Dommages	Défaut de mise en œuvre
0 → **0**	2 → **0**
Défaillance d'installations à proximité	Incendie
0 → **0**	0 → **0**
Environnement	Matériel
1 → **0**	11 → **8**

Clients concernés par une interruption de livraison suite à un incident

14 → **3**

Répartition du nombre d'incidents sur le réseau, par pression

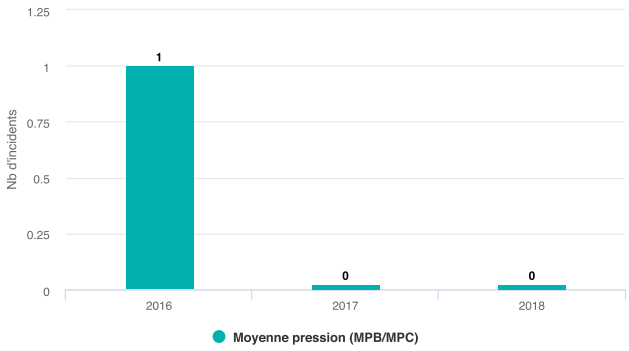

sur votre concession

Certains des incidents répertoriés sont liés à des fuites de gaz. En 2018, les incidents ayant pour origine une fuite se répartissent comme suit :

Evolution du nombre de fuites par catégorie

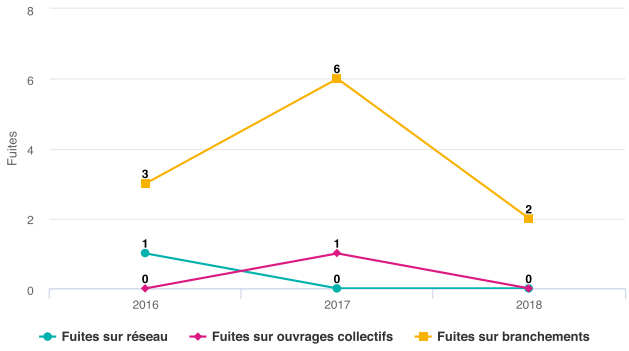

sur votre concession

Les incidents significatifs sur les ouvrages exploités par GRDF

Un incident est dit « significatif » ou « majeur » lorsqu'il entraîne :

- une coupure de la distribution de gaz pour au moins 500 clients,
- et/ou au moins une victime.

La Procédure Gaz Renforcée (PGR)

Déclenchée lors d'incidents spécifiques, la Procédure Gaz Renforcée se distingue des procédures d'intervention gaz classiques. L'objectif de la PGR est d'améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz naturel, notamment grâce à une coordination renforcée entre Sapeurs-Pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et exploitants du réseau gaz. La PGR représente 2% des interventions de sécurité.

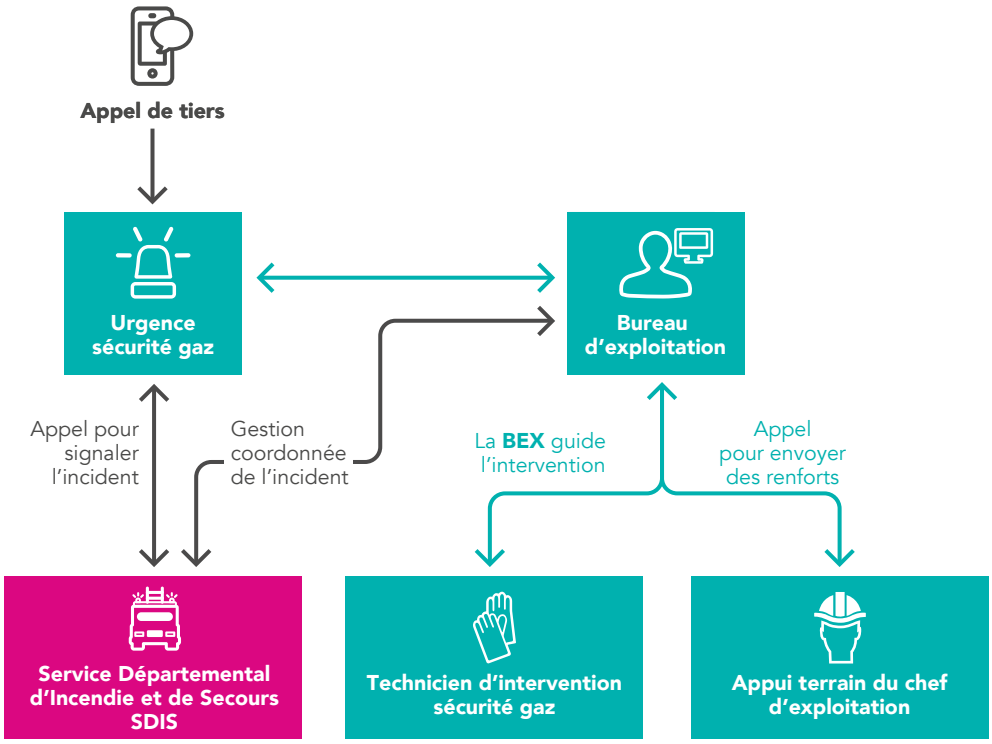

En 2018 sur votre concession, aucune Procédure Gaz Renforcée n'a été réalisée sur un total de 8 interventions de sécurité gaz.

Le délai d'interruption du flux gazeux

Le suivi du « délai d'interruption du flux gazeux » en cas de fuite sur la voie publique permet de mesurer à la fois l'efficacité de l'organisation, des moyens engagés et des décisions prises, et la qualité de la maintenance des robinets de sectionnement. Il comptabilise le temps écoulé entre l'appel du client et l'arrêt effectif du flux gazeux sur les lieux de l'incident.

Sur le département 33, le délai moyen d'interruption du flux gazeux est de 69 minutes.

ORIGAZ : le plan d'organisation et d'intervention gaz

GRDF a adopté un plan d'organisation et d'intervention, appelé ORIGAZ, permettant de prendre rapidement les mesures nécessaires pour limiter les répercussions, pour les personnes ou les biens, d'un événement important concernant la distribution du gaz naturel.

Le Chef d'Exploitation du Bureau d'Exploitation (BEX), assure la conduite du réseau sur un territoire donné, dirige toutes les opérations et actions lors des incidents. Il organise ainsi les moyens pour assurer la sécurité des personnes et des biens en coopération avec les opérateurs présents sur le terrain et en coordination avec les services de secours.

Un exercice ORIGAZ a été organisé le 19/06/2018 sur la commune Le Passage d'Agen dans le Lot-et-Garonne**.** Le scénario de cet exercice était un dommage sur un ouvrage gaz par une tarière lors de travaux sous la maitrise d'ouvrage de l'autorité concédante. Ont été impactés deux réseaux au droit du lieu du dommage avec une concomitance d'indisponibilité d'un poste d'alimentation de TEREGA, conséquence d'un incident sur réseau de Transport. Le SDIS a été associé à cet exercice.

Les plans ORIGAZ suivants ont été déclenchés en 2018 sur la zone qui couvre les départements de la Dordogne, des Landes, du Lot-et Garonne, des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées :

Le 01/06/2018 à Artiguelouve (64) : consécutif à un endommagement réseau sur une canalisation en polyéthylène qui a engendré la coupure de 780 clients.

Le 29/06/2018 à Libourne et à Arcachon (33) : deux dommages aux ouvrages sur des canalisations qui ont entraîné la coupure de 785 clients à Libourne et 390 clients à Arcachon.

Le 05/10/2018 à Bayonne (64) : un arrachage par un engin mécanique d'une prise sur un réseau en polyéthylène a entraîné la coupure de 889 clients.

InfoCoupure

GRDF met à disposition de ses clients « InfoCoupure », un service gratuit disponible 7j/7 et 24h/24 sur le site http://infocoupure.grdf.fr

Ce service permet en temps réel d'informer les clients sur la gestion par les équipes de GRDF d'un événement sur le réseau de distribution de gaz naturel, notamment sur la date et l'heure probable à laquelle la fourniture de gaz naturel sera rétablie. Son utilisation est simple : il suffit pour le client, dont l'alimentation de gaz naturel a été interrompue, de se connecter au site et d'y renseigner son adresse postale. En moyenne, plus de 20% des clients, dont l'alimentation de gaz naturel a été interrompue suite à un incident réseau, ont consulté ce site en 2018 (15% en 2017).

Par ailleurs, GRDF propose un service complémentaire spécifiquement dédié aux collectivités. Sur le portail Ma Concession Gaz (réservé aux autorités concédantes, sur www.grdf.fr), « InfoCoupure » permet de visualiser sur une carte les incidents en cours sur votre collectivité ainsi que les détails associés (date de déclenchement, impact estimé, délai prévisionnel de rétablissement). Vous avez également la possibilité d'être notifié en temps réel, via envoi de mail et/ou de sms, sur la mise à jour des informations d'intervention.

2.6 La sécurité du réseau

Le schéma de vannage

Un schéma de vannage permet d'interrompre rapidement et efficacement l'alimentation en gaz lors d'incidents ou de travaux, et de limiter le nombre de clients coupés. Il définit le nombre et le positionnement des organes de coupure (vannes ou robinets) sur le réseau.

Au niveau national, GRDF a investi en 2018, 14 millions d'euros de travaux d'optimisation des schémas de vannage (insertion d'organes de coupure sur des secteurs insuffisamment pourvus, suppression des superflus, travaux de structure du réseau…). Environ 120 000 organes de coupure sont exploités et entretenus sur les réseaux enterrés.

Le schéma suivant est une illustration synthétique d'un schéma de vannage. En fermant les organes de coupure C, D et E, il est possible d'isoler la zone 2, tout en conservant l'alimentation du reste du réseau.

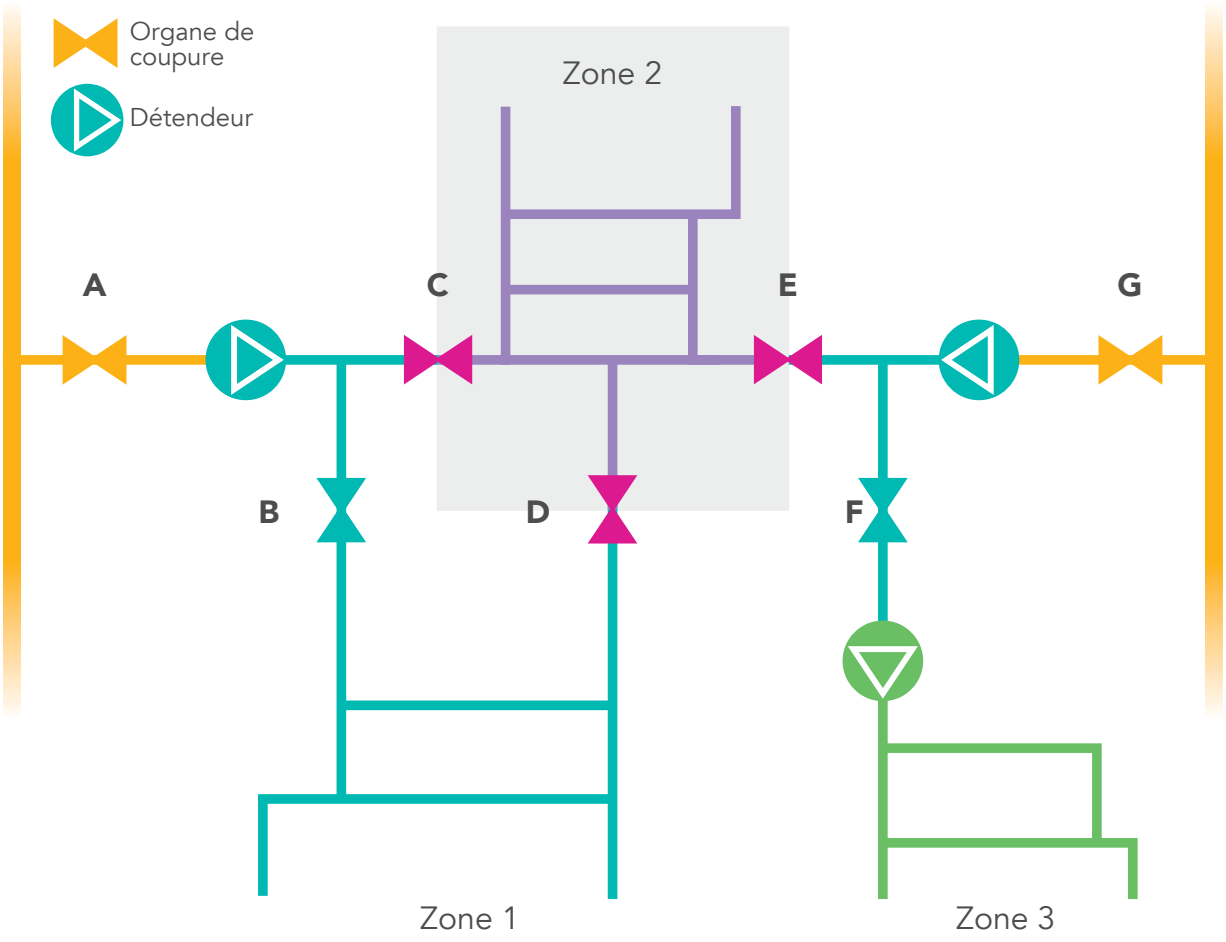

La maintenance des ouvrages

La politique de maintenance et de surveillance

La maintenance, qu'elle soit préventive ou corrective, vise à s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages dans la durée, prévenir les incidents par une intervention ciblée et corriger d'éventuelles anomalies ou défaillances constatées. GRDF définit une politique de maintenance pluriannuelle à l'échelle nationale, spécifique par type d'ouvrage et revue régulièrement en fonction des constats réalisés. Au total environ 80 « gammes de maintenance » sont gérées.

Maintenance des postes de détente réseau (en nombre de visites)

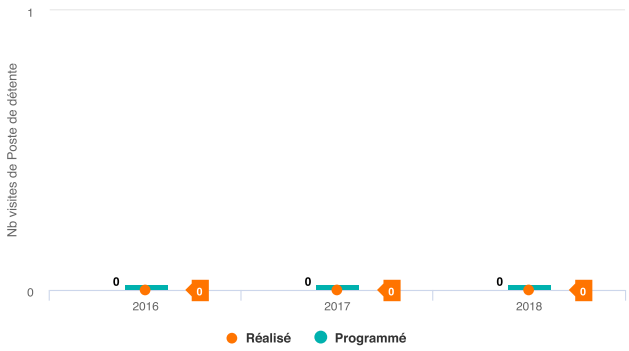

sur votre concession

Maintenance des robinets de réseau (en nombre de visites)

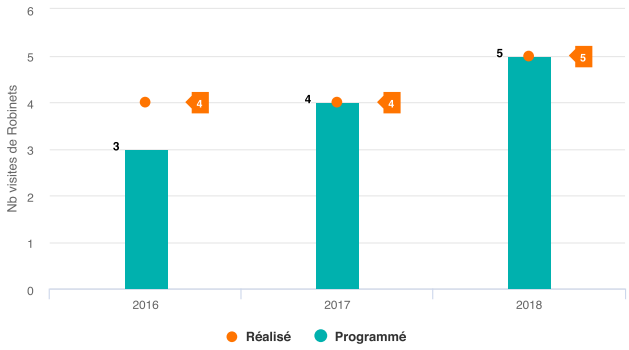

sur votre concession

Maintenance des branchements collectifs (en nombre de visites)

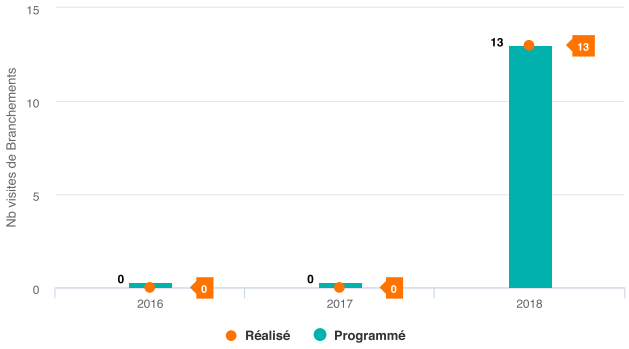

sur votre concession

La surveillance systématique du réseau

La Recherche Systématique de Fuite (RSF) s'effectue soit à l'aide de Véhicules de Surveillance Réseau (VSR) équipés de capteurs de méthane, soit à pied pour les canalisations situées dans des passages non accessibles aux véhicules. En cas de présence suspecte de méthane, le technicien procède à des analyses et peut faire appel à une équipe d'intervention.

La périodicité de surveillance dépend de deux facteurs :

- les caractéristiques du réseau (nature, pression),
- l'environnement du réseau (densité de population, présence de travaux tiers, terrain, etc.).

Surveillance du réseau (programmation et réalisation)

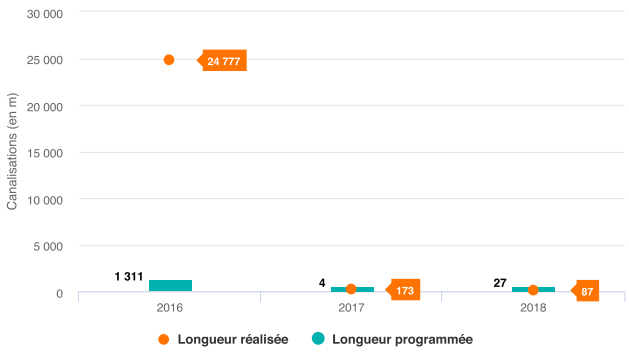

sur votre concession

La sécurité des installations intérieures

Les installations de distribution de gaz situées à l'intérieur des habitations sont placés sous la responsabilité de l'occupant du logement. Elles ne font pas partie du domaine concédé. Environ 97% des incidents en France liés au gaz trouvent leur origine sur ces installations.

En complément de la réglementation existante, GRDF mène une politique de prévention

fondée sur :

- la réalisation d'actions de communication sur la sécurité des installations, à destination des utilisateurs,
- la proposition de diagnostics sur les installations intérieures remises en service après une interruption de plus de 6 mois, dont le coût est pris en charge par GRDF.

En 2018, sur votre concession :

- 5 diagnostics ont été réalisés suite à l'accord du client,
- aucune situation de danger - grave et immédiat - n'a été mise en évidence nécessitant une interruption de la fourniture de gaz, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

Les opérations spécifiques pour nos clients les plus fragiles : CIVIGAZ et ISIGAZ

La précarité énergétique et la sécurité dégradée des installations gaz sont souvent liées. Ainsi, CIVIGAZ et ISIGAZ sont deux opérations spécifiques visant à promouvoir la sécurité des installations intérieures gaz de même que les éco-gestes permettant de réduire les consommations d'énergie et d'eau. Au total, 660 jeunes ont été missionnés, jusque fin 2018, pour visiter environ 100 000 foyers modestes alimentés au gaz naturel.

Au titre de l'opération ISIGAZ, menée chez les bailleurs sociaux de votre région (pour les communes en patrimoine classé Quartier politique de la ville), GRDF a fait réaliser 5 578 médiations chez les habitants. Dans le cadre le l'opération CIVIGAZ, 3 855 visites ont été effectuées par les intervenants sur votre région.

La vérification des dispositifs de comptage

Conformément à la réglementation et indépendamment des éventuelles demandes des

clients, GRDF procède à la vérification des dispositifs de comptage. La périodicité de vérification dépend de la technologie des compteurs.

Dépose et Pose des Compteurs				
Type de compteur	Périodicité	2018	2017	2016
Compteurs domestiques à soufflets	20 ans	48	3	0
Compteurs industriels à soufflets	15 ans	0	0	1
Compteurs industriels à pistons rotatifs ou de vitesse	5 ans	0	0	0

Le Plan anti-endommagement et l'AIPR

Le « Plan anti-endommagement » est un cadre réglementaire applicable depuis le 1er juillet 2012. Il concerne tous les intervenants des chantiers. Il est constitué d'un ensemble de mesures ayant pour objectif de renforcer la sécurité, de la conception des projets à la réalisation des travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens. Depuis 2015, un arrêté renforce le contrôle des compétences des maîtres d'ouvrages et du personnel de travaux intervenant sur les chantiers à proximité des réseaux. Depuis le 1er janvier 2018, les personnels chargés de concevoir ces chantiers et les exécutants de travaux doivent disposer d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) délivrée par leur employeur après réussite au test de compétences organisé par le Ministère de la Transition Energétique et Solidaire. Pour connaître les centres d'examen agréés les plus proches et pour plus d'information, il convient de consulter le site ministériel suivant : www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr (rubrique « construire sans détruire »)

Le suivi des travaux de tiers sur votre concession

GRDF traite les Déclarations de projet de Travaux (DT) et les Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) adressées par les tiers (responsables de projets, exécutants de travaux) avant la mise en œuvre des travaux sur la voirie. Les travaux ne peuvent en aucun cas commencer avant la réponse de l'exploitant. Ce traitement préalable a pour objectif de limiter les risques de dommages aux ouvrages.

Évolution du nombre de DT (déclarations de projet de travaux)

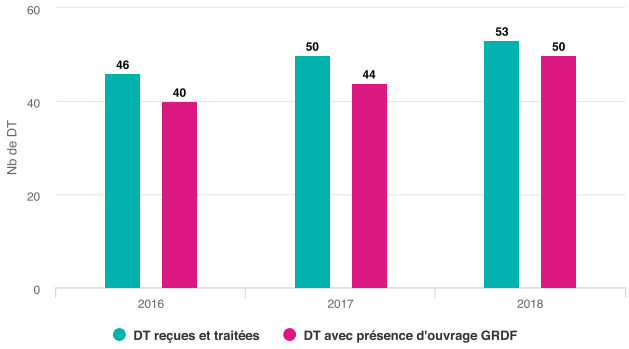

sur votre concession

Évolution du nombre de DICT (déclarations d'intention de commencement de travaux)

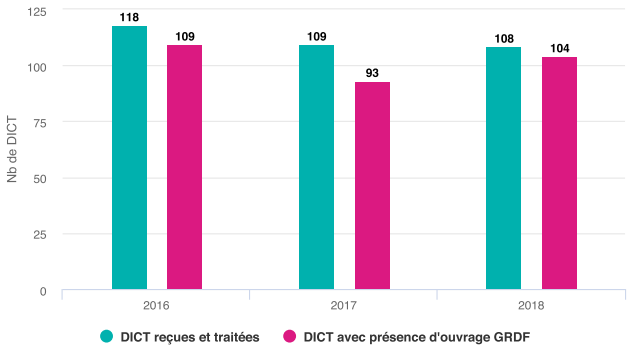

sur votre concession

Les dommages aux ouvrages

Les dommages aux ouvrages lors de travaux de tiers provoquent des incidents sur le réseau de distribution de gaz avec ou sans interruption de fourniture pour les clients.

En 2018, le nombre de dommages aux ouvrages avec fuite est resté quasiment stable au niveau national (-0,1% par rapport à 2017), dans un contexte de volume de travaux toujours orienté à la hausse pour la troisième année consécutive. Le nombre de chantiers à proximité des ouvrages gaz a ainsi augmenté de près de 5% en 2018 (+20% sur trois ans).

Il est donc indispensable de maintenir la vigilance sur les points suivants :

- la qualité des déclarations préalables de travaux (DT et DICT),
- l'analyse des risques avant le commencement du chantier,
- la mise en œuvre de techniques de détection préalable des réseaux dans le

sous-sol,

- le marquage au sol des réseaux et des branchements,
- l'adaptation impérative des techniques de terrassement dès lors que le décroûtage a été réalisé en employant des « techniques douces »,
- le recours systématique à des équipes travaux compétentes disposant de l'AIPR.

Evolution du nombre de dommages aux ouvrages

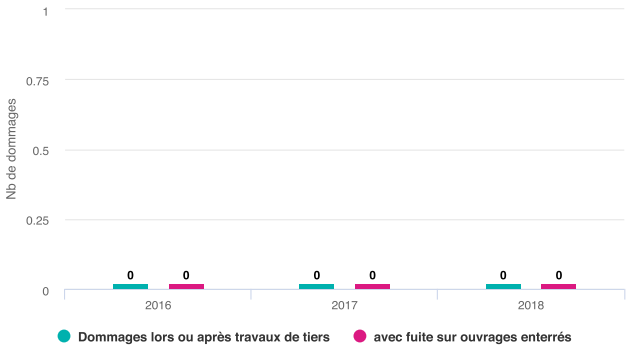

sur votre concession

03

Le patrimoine de votre concession

3.1 Vos ouvrages 46

3.2 Les chantiers 53

3.3 Les investissements 56

3.4 La valorisation de votre patrimoine 63

3.1 Vos ouvrages

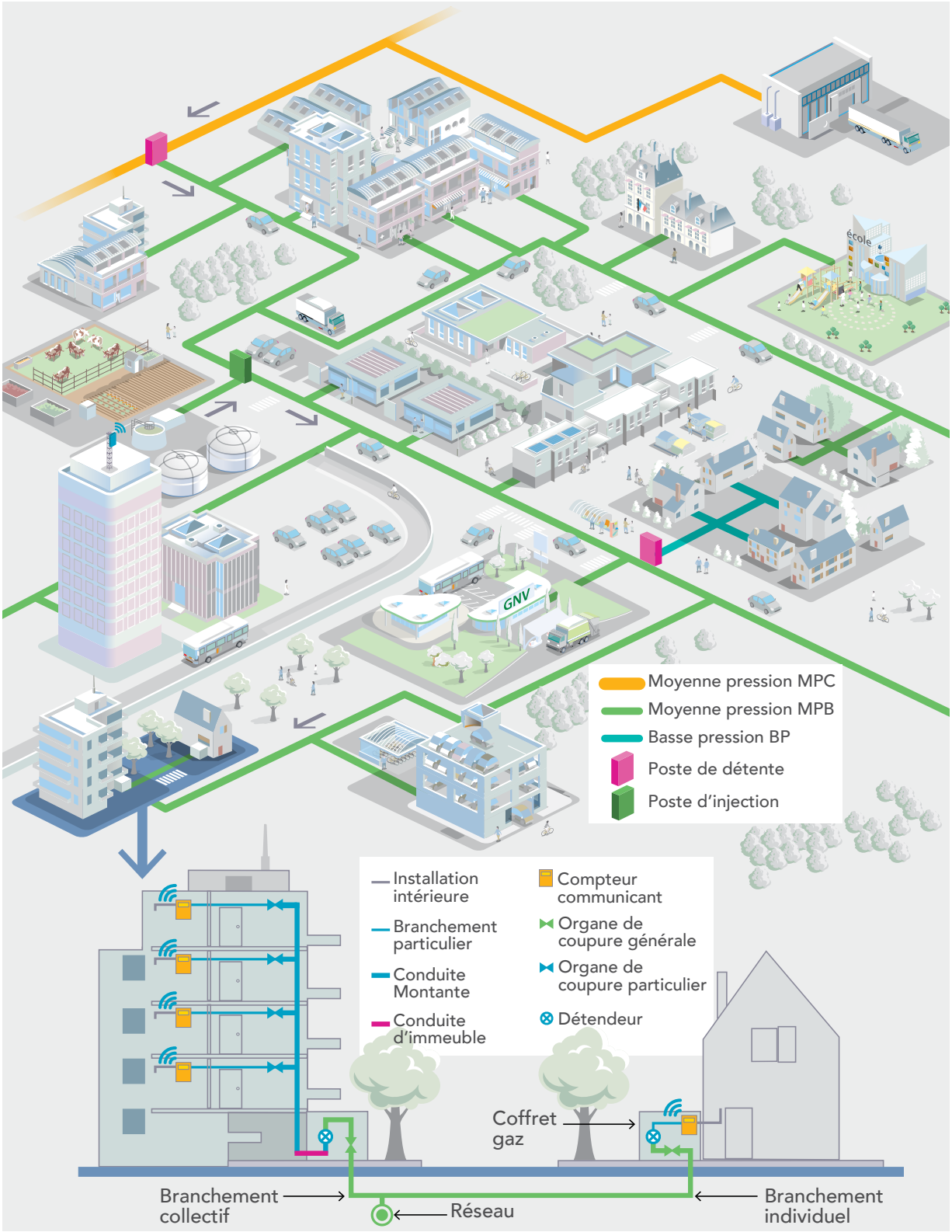

Sur le réseau de distribution de gaz naturel géré par GRDF sont connectés à fin d'année 2018 environ 5,6 millions de branchements individuels qui alimentent des maisons, des chaufferies collectives et des sites industriels, ainsi que 840 000 branchements collectifs d'immeubles reliant 5,3 millions d'appartements. 96% de ce réseau est constitué de Moyenne Pression (MP, pression ≥ 0,4 bar).

L'inventaire des canalisations

L'inventaire des canalisations par type de pression

Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations en basse et moyenne pression. Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

- la répartition de ces ouvrages par pression, sur l'année 2018,
- l'historique de la répartition par pression, sur les trois dernières années.

Répartition des canalisations par pression en 2018

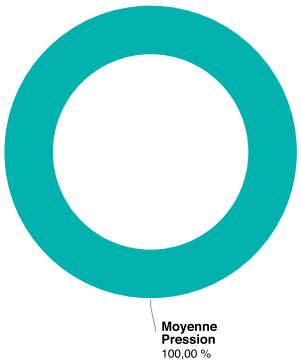

sur votre concession

Historique de la répartition par pression (en mètres de canalisations)

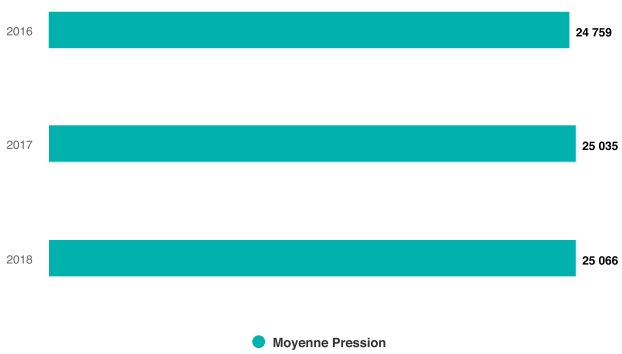

sur votre concession

En 2018, sur votre concession la longueur totale du réseau est de 25,07 km. En 2017, elle était de 25,04 km, et de 24,76 km en 2016.

L'inventaire des canalisations par type de matière

Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations de différentes matières. Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

- la répartition de ces ouvrages par matière sur l'année 2018,
- l'historique de la répartition par matière sur les trois dernières années.

Répartition des canalisations par matière en 2018

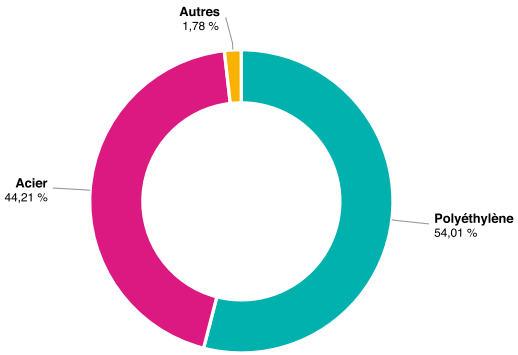

sur votre concession

Historique de la répartition par matière (en mètres de canalisations)

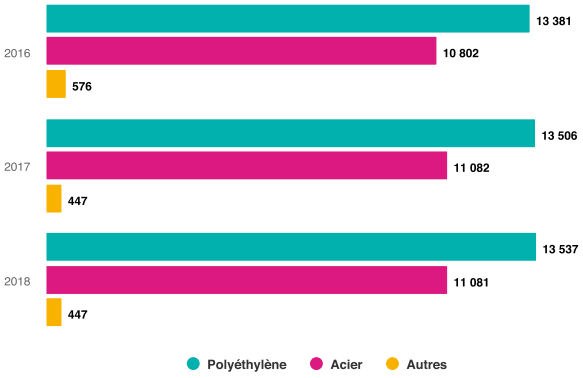

sur votre concession

L'inventaire des d'ouvrages

Retrouvez ci-dessous l'inventaire du patrimoine de votre concession par type d'ouvrage. Les données sont affichées en nombre d'ouvrages.

Inventaire des ouvrages			
	2018	2017	2016
Postes de détente réseau	0	0	0
Robinets de réseau	7	7	7
Branchements collectifs	43	43	43

L'amélioration de la cartographie du réseau de gaz

Les classes de précision
La réglementation « anti-endommagement » fixe des classes de précision (A, B et C), associées à la cartographie des réseaux. Elle précise également les modalités de réponse aux déclarations de travaux par les exploitants et les mesures de prévention des dommages sur les chantiers. GRDF classe en A (précision maximale) les réseaux neufs et renouvelés depuis la parution de l'arrêté du 15 février 2012 et a également engagé une démarche volontariste de classement en précision cartographique A des réseaux posés avant 2012.

Sur votre concession, le taux de réseau en précision cartographique classe A sur les réseaux neufs et renouvelés est proche de 100%.

La mise à jour de la cartographie
GRDF met à jour sa cartographie en continu, notamment suite aux travaux de pose et de renouvellement d'ouvrages gaz ou à l'occasion d'actions correctives. Il améliore sa cartographie en poursuivant une démarche de géoréférencement des fonds de plans Grande Échelle et celle de recalage des réseaux sur la cartographie moyenne échelle.

En 2018, sur votre concession 11 actes de mise à jour de la cartographie ont été réalisés.

Le Plan Corps de Rue Simplifié
GRDF a signé, en 2015, le protocole d'accord entre les exploitants de réseaux et les collectivités sur le déploiement du PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié), sous l'égide du Conseil National de l'Information Géographique (CNIG). Il vise à constituer des bases mutualisées de fonds de plan pour disposer du meilleur référentiel dans les réponses aux déclarations de travaux (DT-DICT). Ces démarches, porteuses de sécurité à proximité des réseaux, ont été initiées par quelques collectivités depuis 2016, auxquelles GRDF a apporté son concours.

La démarche d'inventaire complémentaire des ouvrages
GRDF a réalisé de 2004 à 2009 un inventaire de ses branchements collectifs en utilisant un référentiel unique et commun à toutes ses entités : ce référentiel a été appelé «Référentiel d'Inventaire d'Ouvrages» (RIO). Le projet RIO a ainsi permis de répertorier et de spécifier les caractéristiques techniques de 703 289 branchements collectifs pour, in fine, les intégrer dans l'outil de suivi de la maintenance GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur). Les retours d'expérience ont abouti au constat que cet inventaire était incomplet : environ 20% des branchements collectifs n'étaient pas recensés dans la GMAO.

En 2015, GRDF a donc lancé le projet RIO2 avec pour objectif de compléter l'inventaire technique des branchements collectifs. Entre 2015 et fin 2017, ce programme a consisté à visiter plus de 460 000 adresses et a ainsi permis d'identifier 150 000 branchements collectifs supplémentaires dans l'inventaire technique. Cette action a contribué à renforcer la sécurité industrielle en intégrant ces ouvrages supplémentaires dans le programme de maintenance.

Par ailleurs, à l'issue de la phase de recensement complémentaire du projet RIO2, GRDF a conduit fin 2018 une opération de recalage de l'inventaire comptable, dont les impacts financiers sur la valorisation de chaque concession sont très limités. Pour plus d'informations sur les modalités pratiques de ce recalage, vous pouvez vous adresser à votre interlocuteur local GRDF.

L'indice de connaissance du patrimoine

Le patrimoine de la distribution de gaz naturel est en constante évolution. La connaissance de ce patrimoine est assurée par des bases de données techniques et une base des immobilisations mises à jour en permanence pour garantir cohérence et exhaustivité.

Pour mesurer et objectiver le niveau de connaissance du patrimoine, GRDF a mis en place l'indice de connaissance du patrimoine. Cet indicateur, introduit il y a trois ans et affiché dans un premier temps au niveau national, est décliné à la maille contractuelle depuis 2016. L'indice est constitué de sous-indicateurs répartis en trois catégories (inventaire, cartographie et autres éléments de connaissance et de gestion). Ce système de mesure permet d'évaluer la progression de la connaissance du patrimoine au fil des années.

Au national en 2018, l'indice de connaissance du patrimoine est de 86.

Voici le détail de l'indice de connaissance du patrimoine à l'échelle de notre concession.

Indice de connaissance du patrimoine				
N°	Sous-indicateur	Pts max	Gradation	Note 2018
1	Existence d'un inventaire des réseaux et procédure de mise à jour	10	Binaire	10
2	Connaissance des matériaux et diamètre dans le système d'information géographique (SIG)	5	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	5
3	Connaissance de l'année de pose des ouvrages dans le SIG	5	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	5
4	Connaissance des branchements individuels (report sur le plan)	5	0 à 25% : 0 point, > 25% : Progressif	2
5	Taux de cohérence entre GMAO (gestion de la maintenance) et la base des immobilisations pour le nombre de branchements collectifs	4	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	4
6	Connaissance des branchements collectifs (report sur plan)	5	0 à 25% : 0 point, > 25% : Progressif	2
7	Connaissance des ouvrages d'immeuble collectif (nombre de CI/CM, longueur, matériau, nombre de branchements particuliers, année de pose, pression)	10	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	10
8	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (stock)	5	0 à 80% : 0 point, > 80% : Progressif	3
9	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (flux)	3	0 à 90% : 0 point, > 90% : Progressif	3
10	Taux de cohérence entre SIG et GMAO pour le nombre de vannes	4	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	3
11	Taux de cohérence entre SIG et GMAO pour les postes de détente réseau et poste d'injection biométhane	4	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	0
12	Existence d'une cartographie numérisée et procédure de mise à jour	5	Binaire	5
13	Taux de plans grande échelle géoréférencés	10	Progressif	10
14	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (stock)	5	Progressif	4
15	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (flux) (tolérance de 0,5% en cas d'opérations en cours de vérification)	5	Binaire	5
16	Mise à disposition, dans le portail Ma Concession Gaz, de données patrimoniales informatisées sur le périmètre de votre concession	10	Binaire	10
17	Existence d'une modélisation pour l'exploitation et la conception des réseaux	5	Binaire	5
	TOTAL	100		86

Ac 168 72
BETI
GC-17
TB 110 67
RUE
DANIELLE
CASANOVA
Ac 219
TB 110 44
GC-18
TB 301
Ac 114
Ac 324 79

3.2 Les chantiers

La politique d'investissement de GRDF

Les investissements réalisés en concession par GRDF se décomposent en trois grandes familles, selon leur degré de prévisibilité : les investissements de développement du réseau, les déplacements d'ouvrages à la demande de tiers et les investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages.

Les principaux chantiers sur votre territoire

Les chantiers de développement du réseau
Les travaux de développement du réseau concédé consistent à raccorder :

- des nouveaux clients, directement sur le réseau existant ou grâce à des extensions de réseau,
- des unités de production de biométhane,
- des stations GNV (Gaz Naturel Véhicule).

Les demandes de raccordement varient en fonction de nombreux facteurs externes tels que le dynamisme immobilier local ou la conjoncture économique.

Pour les projets d'extension, la réglementation prévoit la réalisation d'une étude économique appelée « B sur I » (Bénéfice sur Investissement). Ainsi, conformément au contrat de concession, le concessionnaire réalise à ses frais les travaux de développement du réseau dès lors que le critère de décision des investissements « B sur I », défini par l'arrêté du 28 juillet 2008, est au moins égal à zéro.

En 2018, GRDF a développé le réseau de votre concession de 34 m.

Travaux de Développement	Longueur	Branchements collectifs	Branchements individuels
CHEMIN DE MALUS - BOULIAC	34 m	0	1

Les principaux chantiers de déplacement d'ouvrages
Dans la grande majorité des cas, les demandes de déplacements sont à l'initiative de collectivités. Ainsi GRDF peut être amené à déplacer des ouvrages, soit lors de grands projets urbains, soit suite à des modifications sur le réseau de transport de gaz ou bien encore à la demande de clients finals.

Les chantiers d'adaptation et de modernisation des ouvrages

Les investissements d'adaptation et de modernisation du réseau ont pour objectif de garantir la sécurité, la continuité de service et le maintien en conditions opérationnelles des ouvrages. Ils regroupent les investissements de structure (optimisation des schémas de vannage, restructurations et renforcements de réseau) et les investissements de modernisation.

Ils peuvent résulter d'exigences réglementaires (arrêté du 13 juillet 2000, décret du 2 mai 2012, décret du 10 novembre 2017), comme par exemple la mise en œuvre de « mesures compensatoires » suite aux résultats des études de dangers réalisées pour les canalisations « hautes caractéristiques ».

D'autres investissements sont le fruit de la politique volontariste de GRDF. Ils résultent d'une analyse de plusieurs facteurs : les anomalies constatées lors des opérations de maintenance et les incidents, la vulnérabilité aux dommages de tiers, les caractéristiques techniques (matériau, technique de construction et d'assemblage, …), la sensibilité à un environnement spécifique, les opportunités de coordination de travaux.

Les investissements de modernisation du réseau concernent notamment :

- le renouvellement des réseaux, centré sur les canalisations en fonte ductile, cuivre et certains réseaux acier (qui représentent environ 3 % du réseau exploité par GRDF),
- le renouvellement des branchements et ouvrages collectifs, concomitamment avec le renouvellement du réseau ou en fonction de leurs caractéristiques propres (ex. branchements plomb, certains branchements cuivre) et de la nature des incidents éventuels.

La sécurisation des branchements et ouvrages collectifs posés avant 2000 peut également être assurée sans renouvellement, quand la configuration le permet, par la pose d'un

dispositif de protection, appelé DPBE, permettant l'interruption du débit de gaz.

Les autres investissements concernent l'amélioration de la protection cathodique, le fonctionnement du réseau (télésurveillance et modernisation des postes réseaux stratégiques), les renouvellements suite à endommagement, …

En 2018, GRDF a modernisé 1 m de réseau sur votre concession.

Travaux d'Adaptation et de Modernisation	Longueur	Branchements collectifs	Branchements individuels
RUE DE LA GABARE - BOULIAC	1 m	0	0
RUE DE MANIERE - BOULIAC	0 m	0	8

Le contrôle de la conformité des travaux

La conformité des travaux réalisés par les prestataires de GRDF est garantie par la mise en œuvre d'une démarche de contrôle au fil de l'eau sur un échantillon très représentatif des chantiers (plus de 50%), centrée sur les points techniques sensibles comme, par exemple :

- la qualification et l'habilitation du personnel en rapport avec le travail réalisé,
- la qualité de réalisation des fouilles,
- le respect de la couverture spécifiée et le respect des distances inter-ouvrages,
- la qualité de pose des ouvrages encastrés (en et hors sol),
- le plan de recollement cartographique après travaux.

Le contrôle de conformité est complété d'une démarche d'évaluation qui prévoit que tous les prestataires doivent être évalués par des visites sur leurs chantiers de quatre à douze fois par an (selon le volume des marchés). Cette évaluation très complète permet de coter les thématiques suivantes : sécurité, qualité des travaux, environnement, relation client, organisation / information. Tout écart révélé par cette démarche est tracé et fait l'objet d'actions correctives, pouvant aller jusqu'à l'arrêt définitif du marché en cas de récidive.

3.3 Les investissements

Une politique d'investissement nationale déclinée dans votre concession

L'une des missions essentielles du distributeur de gaz est de définir la politique d'investissement et de développement des réseaux de distribution de gaz naturel (articles L. 111-61 et L. 432-8 du Code de l'énergie).

Le mécanisme de régulation des investissements décidé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) repose sur plusieurs principes :

- Il incite le distributeur à investir suffisamment. Seuls les investissements effectivement réalisés donnent lieu à une rémunération et le distributeur gaz ne perçoit pas de marge sur l'activité d'exploitation.
- Il incite le distributeur à réaliser les trajectoires d'investissement sans dépassement et à maîtriser les coûts des programmes d'investissement.

Les projets d'investissement de GRDF s'inscrivent dans trois horizons temporels :

- À court terme : par la programmation des travaux en coordination avec les services des collectivités.
- À moyen terme : pour la prise en compte de ses investissements dans le tarif de distribution (visibilité stricto sensu de 4 ans)
- À long terme : pour les projets complexes sur lesquels des échanges ont lieu avec la CRE (ex : les compteurs communicants).

La politique d'investissement de GRDF est définie de manière globale à l'échelle nationale et est ensuite déclinée et adaptée localement. Par conséquent, les investissements ne sont pas réalisés en tenant compte de l'équilibre économique de chaque concession, mais en fonction des besoins et des priorités qui se dégagent à l'échelle de chaque concession. Les données présentées ci-après montrent l'impact économique de la réalisation de la politique d'investissement à l'échelle de votre concession.

Au niveau national, GRDF a investi environ 950 millions d'euros en 2018, un chiffre en hausse par rapport aux années précédentes. Ces investissements se décomposent en un tiers lié au développement du réseau, un tiers à l'adaptation et à la modernisation du réseau, et un tiers à d'autres dépenses (compteurs et systèmes d'information). Ils vont sensiblement augmenter les prochaines années avec le déploiement des 11 millions de compteurs communicants gaz (dont plus de 3 millions ont d'ores et déjà été installés à fin 2018) et devraient avoisiner le milliard d'euros en 2019.

Les investissements prévus dans le tarif ATRD5

Sur la période 2016-2019, les investissements envisagés par GRDF augmentent en moyenne de 23 % par rapport aux montants réalisés en 2015. La hausse des investissements est due, à parts égales :

- au démarrage de travaux d'études de dangers (décret dit « multifluides » et caractérisation du risque amiante), au développement de la télésurveillance des postes réseaux et à la reconstruction des systèmes d'informations de GRDF,
- au déploiement du projet compteurs communicants.

- aux premiers pilotes liés au programme changement de gaz pour la conversion du Nord de la France de gaz B en gaz H (augmentation du PCS)

La CRE a retenu l'intégralité des prévisions d'investissements demandées par GRDF tout en mettant en place, pour la période du tarif ATRD5, deux mécanismes de régulation incitative. Ils ont pour objectif d'encourager GRDF à la maîtrise de ses investissements sans compromettre la réalisation des ouvrages nécessaires à l'exploitation et à la sécurité du réseau, GRDF ayant investi pour cette dernière 300 millions d'euros en 2018, montant stable au cours des dix dernières années et ayant doublé en vingt ans.

Les clés de lecture pour comprendre les tableaux sur les investissements

GRDF prévoit ses investissements en fonction de la finalité de ceux-ci (développement du réseau, déplacements d'ouvrages, adaptation de la structure et modernisation du réseau…) et non par famille d'ouvrages (canalisations, branchements, postes de détente…). Cependant pour plus de visibilité, les investissements réalisés à l'échelle de votre concession sont présentés ci-après selon les deux logiques.

Deux approches de restitution des investissements
Les investissements sont rapportés suivant deux approches : les mises en service dans l'année (immobilisations) et le flux de dépenses de l'année (décaissées).

Les investissements des mises en service dans l'année correspondent à la valeur totale des ouvrages mis en service sur 2018. Ils sont présentés en 2 grandes familles de dépenses :

- sur les biens concédés : dépenses effectives pour la construction d'ouvrages

qui se situent physiquement sur le territoire de la concession, et dont l'objet est prévu au cahier des charges de la concession.
- sur les autres biens : il s'agit de la quote-part des investissements réalisés pour des ouvrages qui ne sont pas localisés sur le territoire de la concession ou qui servent à plusieurs concessions (ex : les systèmes d'informations).

Les investissements en flux de dépenses de l'année correspondent au montant effectivement dépensé (décaissé) sur une année.

Les deux approches sont complémentaires et sont équivalentes en moyenne sur une période longue.

Un écart important peut être noté sur les dépenses en systèmes d'informations selon qu'elles correspondent aux mises en service dans l'année ou au flux de dépenses de l'année. Cet écart s'explique par le délai important entre le développement des systèmes d'informations et leur mise en service effective. Par exemple, GRDF a construit les systèmes d'informations nécessaires à la chaîne de télétransmission des compteurs communicants. Ces développements informatiques ont duré plusieurs années et n'ont été mis en service qu'au début du déploiement de ces compteurs en 2017. D'une manière générale, le développement de nouveaux systèmes d'information peut générer des flux de dépenses sur plusieurs années avant leur mise en service. Il en est de même pour la modernisation des applications informatiques propres aux métiers de GRDF.

Les deux tableaux proposés ci-après vous présentent des synthèses de restitution des investissements :
- un premier tableau des mises en service dans l'année par famille d'ouvrages,
- un second tableau du flux de dépenses de l'année par finalités.

Les investissements sur la concession : mises en service de l'année par famille d'ouvrages

Le tableau ci-après présente la valeur totale des ouvrages (biens concédés et autres biens) mis en service (immobilisations) par famille d'ouvrages.

Invest. réalisés par famille d'ouvrages - mises en service (montant en euros)			
	2018	2017	2016
BIENS CONCÉDÉS (Premier établissement et Renouvellement)	92 774	39 331	74 169
Premier établissement	12 793	9 354	58 583
Canalisations de distribution	9 525	2 988	51 372
Branchements	3 268	6 366	7 210
Branchements - Individuels	3 268	6 366	7 210
Branchements - Collectifs	0	0	0
Branchements - Conduites montantes	0	0	0
Branchements - Conduites d'immeubles	0	0	0
Installations techniques	0	0	0
Postes de détente	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0
Autres équipements	0	0	0
Génie Civil	0	0	0
Terrains	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0
Aménagements	0	0	0
Renouvellement	79 980	29 976	15 585
Canalisations de distribution	67 281	27 503	0
Branchements	12 699	2 472	15 585
Branchements - Individuels	12 699	2 472	15 585
Branchements - Collectifs	0	0	0
Branchements - Conduites montantes	0	0	0
Branchements - Conduites d'immeubles	0	0	0
Installations techniques	0	0	0
Postes de détente	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0
Autres équipements	0	0	0
Génie Civil	0	0	0
Terrains	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0
Aménagements	0	0	0

Invest. réalisés par famille d'ouvrages - mises en service (montant en euros)			
	2018	2017	2016
AUTRES BIENS (Premier établissement et Renouvellement)	27 444	22 033	24 675
Canalisations de distribution	0	0	0
Installations techniques	- 318	8 616	68
Postes de détente	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	- 326	8 608	67
Autres équipements	8	7	1
Génie Civil	0	0	0
Terrains	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	1 460	1 984	1 808
Aménagements	3 248	1 890	1 066
Compteurs	7 613	2 264	1 273
Véhicules et engins d'exploitation	543	766	1 366
Immobilisations incorporelles	14 897	6 510	19 092
Projets informatiques	8 529	3 224	18 002
Autres immobilisations incorporelles	6 367	3 285	1 090

Les investissements sur la concession : flux de dépenses de l'année par finalité

Le tableau ci-après présente le montant effectivement dépensé (décaissé) par année suivant la finalité des investissements ainsi que les prévisions d'investissements.

Invest. réalisés et prévisionnels par finalité - flux (montant en euros)			
	2016	2017	2018
TOTAL	82 362	113 112	64 222
Développement du réseau	58 784	9 716	6 623
Raccordements individuels de pavillons et petits pros	4 065	2	6 623
sans extension	4 065	0	2 142
avec extension	0	1	4 480
Lotissements, zones d'aménagement	54 718	9 712	0
Raccordements de clients importants (logements collectifs..)	0	2	0
sans extension	0	0	0
avec extension	0	1	0
Transition énergétique (biométhane, GNV, Smart Gas Grids)	0	0	0
Dont raccordement en concession	0	0	0
Dont installations hors concession (ex poste biométhane...)	0	0	0
Extension sur territoire concédé pour desserte autre commune	0	0	0
Déplacements d'ouvrages à la demande de tiers	6 602	4 586	0
Adaptation et modernisation des ouvrages	906	71 226	35 899
Investissements de structure des ouvrages	0	32 143	35 152
Dont restructurations et renforcements	0	0	0
Dont schéma de vannage	0	32 143	35 152
Modernisation des ouvrages	0	38 096	0
Dont réseaux (fonte ductile, cuivre, autres matériaux,...)	0	38 072	0
Dont branchements et ouvrages collectifs	0	5	0
Autres investissements de modernisation	0	18	0
Modernisation de la cartographie	906	985	746
Comptage	2 511	12 794	5 341
Projet Compteurs Communicants Gaz	0	9 609	3 797
Postes de livraison clients	0	0	0
Compteurs et télérelevé	2 511	3 185	1 543
Autres	13 557	14 787	16 358
Logistique	4 934	5 759	3 966
Véhicules	1 366	766	543
Immobilier	1 699	2 784	1 922
Autres (outillage, télécom, matériel informatique,..)	1 869	2 208	1 501
Système d'information	8 623	9 028	12 391

3.4 La valorisation de votre patrimoine

Les origines de financement

Il s'agit de montrer qui de GRDF, de l'autorité concédante ou des tiers a réellement financé les ouvrages. Le tableau ci-dessous restitue l'origine de financement des tous les ouvrages de la concession à fin 2018.

Origine de financement (montant en euros)			
.	Financée par GRDF 2018	Financée par Autorité Concédante 2018	Financée par des tiers 2018
Biens concédés (Premier établissement et Renouvellement)	1 439 318	0	214 003
Branchements (Premier établissement et Renouvellement)	546 855	0	91 705
Branchements - Individuels	452 124	0	78 025
Branchements - Collectifs	24 504	0	4 902
Branchements - Conduites montantes	55 607	0	6 100
Branchements - Conduites d'immeubles	14 619	0	2 677
Premier établissement hors branchements	611 262	0	122 295
Canalisations de distribution	611 257	0	122 295
Installations techniques	4	0	0
Protection Cathodique	4	0	0
Renouvellement hors branchements	275 796	0	2
Canalisations de distribution	272 614	0	2
Installations techniques	3 181	0	0
Protection Cathodique	3 181	0	0

Origine de financement (montant en euros)			
.	Financée par GRDF 2018	Financée par Autorité Concédante 2018	Financée par des tiers 2018
Autres biens (Premier établissement et Renouvellement)	251 094	0	0
Installations techniques	29 720	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	21 831	0	0
Autres équipements	7 889	0	0
Génie Civil	365	0	0
Terrains	65	0	0
Mobilier et Matériels Divers	24 195	0	0
Aménagements	19 263	0	0
Compteurs	53 656	0	0
Véhicules et engins d'exploitation	9 443	0	0
Immobilisations incorporelles	114 383	0	0
Projets informatiques	91 121	0	0
Autres immobilisations incorporelles	23 262	0	0

La valeur nette réévaluée de votre concession

Il s'ait de montrer la valeur réelle du patrimoine de la concession déjà remboursé par les usagers vie le tarif de distribution et la valeur qui reste encore à rembourser. En effet, la valeur nette réévaluée de la part des ouvrages financés par le concessionnaire représente les charges liées aux investissements (remboursement économique et coût du financement) que les usagers auront encore à payer à travers la part acheminement de

leur facture, conformément au système de régulation qui repose sur le remboursement et la rémunération des investissements financés par le distributeur.

Le choix de la CRE dans le domaine du gaz a été d'effectuer ce remboursement et cette rémunération via un remboursement réévalué et un taux réel avant impôt appliqué à la valeur nette réévaluée des financements du distributeur. Il s'agit donc d'une donnée financière utile et porteuse de sens à l'échelle de la concession.

Valorisation du patrimoine (montant en euros)					
.	VNR Début d'année 2018	VNR fin d'année 2018	Remb. Eco. Réeval. 2018	Coût de Financement 2018	Charges d'Invest. 2018
BIENS CONCÉDÉS (Premier établissement et Renouvellement)	1 026 463	1 067 263	39 367	53 300	92 667
Branchements (Premier établissement et Renouvellement)	422 929	409 701	16 497	21 224	37 721
Branchements - Individuels	359 176	349 100	13 345	18 038	31 384
Branchements - Collectifs	16 482	15 671	811	824	1 635
Branchements - Conduites montantes	38 286	36 480	1 806	1 913	3 719
Branchements - Conduites d'immeubles	8 983	8 449	534	448	982
Premier établissement hors branchements	428 335	415 463	17 052	21 520	38 572
Canalisations de distribution	428 333	415 461	17 052	21 519	38 572
Installations techniques	2	1	0	0	0
Postes de détente	0	0	0	0	0
Protection Cathodique	2	1	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0	0	0
Autres équipements	0	0	0	0	0
Génie Civil	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0	0	0
Aménagements	0	0	0	0	0
Renouvellement hors branchements	175 198	242 098	5 817	10 555	16 373
Canalisations de distribution	174 141	241 232	5 625	10 502	16 127
Installations techniques	1 057	865	192	52	245
Postes de détente	0	0	0	0	0
Protection Cathodique	1 057	865	192	52	245
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0	0	0
Autres équipements	0	0	0	0	0
Génie Civil	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0	0	0
Aménagements	0	0	0	0	0

Valorisation du patrimoine (montant en euros)					
.	VNR Début d'année 2018	VNR fin d'année 2018	Remb. Eco. Réeval. 2018	Coût de Financement 2018	Charges d'Invest. 2018
AUTRES BIENS (Premier établissement et Renouvellement)	100 041	105 017	18 929	5 796	24 725
Canalisations de distribution	0	0	0	0	0
Installations techniques	13 318	12 076	1 403	860	2 263
Postes de détente	0	0	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	13 289	12 048	1 394	858	2 253
Autres équipements	29	28	9	1	10
Génie Civil	142	134	7	7	14
Terrains	505	505	0	25	25
Mobilier et Matériels Divers	6 650	6 515	1 422	362	1 785
Aménagements	9 293	9 209	1 737	504	2 241
Compteurs	28 975	32 103	3 028	1 638	4 667
Véhicules et engins d'exploitation	2 951	2 443	1 041	158	1 199
Immobilisations incorporelles	38 203	42 027	10 288	2 239	12 527
Projets informatiques	23 250	22 996	8 227	1 339	9 566
Autres immobilisations incorporelles	14 953	19 031	2 061	899	2 960

04

Le compte d'exploitation

4.1 La synthèse du compte d'exploitation 70

4.2 Les recettes 73

4.3 Les charges 77

4.4 L'équilibre financier 85

4.1 La synthèse du compte d'exploitation

Les données présentées dans ce compte d'exploitation constituent une vision synthétique de l'économie de votre concession. Ces données sont disponibles sous une forme plus détaillée dans le service « Plateforme de Données » accessible depuis « Ma Concession Gaz », l'espace sécurisé et dédié aux collectivités desservies en gaz naturel, sur le site **www.grdf.fr**.

Le principe de péréquation tarifaire

Le tarif de distribution de GRDF sur sa zone de desserte exclusive (tarif « péréqué ») est déterminé par la CRE à partir de l'ensemble des charges supportées par GRDF selon le principe de la juste couverture des coûts au niveau national d'un opérateur de distribution efficient.

Ainsi, le tarif de distribution péréqué est le même pour toutes les concessions concernées quels que soient le nombre de clients, leur consommation de gaz naturel, les dépenses nécessaires à la gestion du service concédé, les investissements passés, l'âge des ouvrages de la concession, les investissements à venir et la durée résiduelle du contrat de concession. La péréquation assure la stabilité du tarif dans le temps pour chaque concession, offrant ainsi la possibilité de réaliser d'importants programmes d'investissements.

La notion de compte d'exploitation de la concession

Pour un service de distribution péréqué, l'équilibre économique est réalisé à l'échelle nationale, et non concession par concession. Cependant il est important, pour chaque autorité concédante, de disposer d'un compte d'exploitation à son périmètre afin de pouvoir apprécier sa situation dans le système de péréquation national.

Le compte d'exploitation de la concession est la déclinaison locale des principes tarifaires de la CRE

Pour mettre en lumière sa situation dans le système de péréquation national, il est nécessaire que l'ensemble des recettes et des charges supportées par les usagers soit calculé selon les mêmes méthodes que celles adoptées par la CRE, mais en l'appliquant au périmètre de la concession. Il faut toutefois rester vigilant sur l'interprétation de la différence entre les recettes et les charges de la concession. En effet, le mécanisme tarifaire de la CRE permet la couverture des charges par les recettes en moyenne sur la période tarifaire, et non systématiquement sur chaque année. Par ailleurs, un certain nombre d'aléas sont couverts par un mécanisme de régularisation (le CRCP : Compte de Régularisation des Charges et des Produits) qui se répercute dans le mouvement tarifaire à la hausse ou à la baisse de l'année suivante. Il s'agit notamment des variations de recettes liées aux impacts climatiques, les aléas sur les charges d'investissement et la régulation incitative (gain ou perte par rapport à l'équilibre tarifaire initialement déterminé, incitation à la performance).

Ainsi, il convient de scinder la différence entre les recettes et les charges en trois items :

- la contribution à la péréquation tarifaire,
- l'impact du climat sur les recettes,
- la ligne « Autres », jusque-là intitulée « Part Locale de la Performance Nationale »

(au regard des principes de régulation incitative) correspondant à la différence entre les recettes constatées sur la concession corrigées de l'impact climatique et les charges de la concession et la valeur de la contribution à la péréquation. Cette ligne correspond donc au reliquat du compte d'exploitation économique, et constitue la résultante de nombreux mécanismes du modèle régulé. C'est la raison pour laquelle elle a été renommée sous l'intitulé « Autres » dans le CRAC 2018.

Le compte d'exploitation synthétique

Compte d'exploitation synthétique (montant en euros)	2018	2017	2016
Produits	249 596	245 055	247 421
Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel	241 439	235 730	237 315
Recettes liées aux prestations complémentaires	8 158	9 325	10 105
Recettes Acheminement du gaz vers réseau aval hors zone de desserte péréquée	0	0	0
Charges	241 310	229 059	241 031
Charges d'exploitation	123 916	122 865	136 495
Charges liées investissements sur les biens concédés	92 668	86 213	86 840
Charges liées investissements autres biens	24 726	19 980	17 696
Produits moins Charges	8 287	15 997	6 389
Impact climatique	- 3 730	1 826	- 2 130
Contribution à la péréquation	- 5 203	- 4 707	- 11 010
Autres (régularisation du tarif précédent, impayés…)	17 220	18 878	19 530

Rappels :

- Un impact climatique négatif signifie que les recettes de GRDF ont été inférieures à la prévision de la CRE en raison d'un climat globalement plus chaud que le climat moyen,
- Une contribution de la concession à la péréquation tarifaire négative signifie que la concession bénéficie du système de solidarité national.

En 2018, à l'échelle nationale, le climat a été plus chaud que le climat moyen, générant un impact climatique négatif d'environ 65 millions d'euros.

4.2 Les recettes

Le compte d'exploitation : les recettes

Recettes Acheminement et Hors Acheminement (montant en euros)			
	2018	2017	2016
Produits	249 596	245 055	247 420
Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel	241 438	235 730	237 315
Recettes liées aux prestations complémentaires	8 157	9 324	10 105
Recettes liées aux prestations du catalogue	6 888	8 625	9 628
Recettes liées aux prestations ponctuelles	2 202	3 868	5 326
Extens°, créat° de racco ou déplct/modif/supp de brancht	- 187	377	1 263
Prest. ponct. clients aux conditions standards de livraison	2 390	3 490	4 063
Prest. ponct. clients ayant un contrat de livraison direct	0	0	0
Recettes liées aux prestations récurrentes	4 685	4 756	4 297
Prest. rec. clients aux conditions standards de livraison	3 739	3 800	3 327
Prest. rec. clients ayant un contrat de livraison direct	945	956	969
Rec. liées aux prestat. destinées aux product. de biométhane	0	0	4
Recettes autres travaux (déplact d'ouvrages, abandons)	581	137	260
Autres recettes	687	562	215
Recettes Acheminement du gaz vers réseau aval hors zone de desserte péréquée	0	0	0

Les recettes sont constituées des :

- Recettes d'acheminement du gaz naturel,
- Recettes liées aux prestations complémentaires,
- Recettes d'acheminement du gaz naturel vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive.

Les recettes d'acheminement du gaz naturel

Pour les clients dont les compteurs sont relevés de manière mensuelle ou journalière, les recettes liées à l'acheminement sont directement disponibles dans le système de facturation de GRDF. Pour les clients dont les compteurs sont relevés semestriellement (ayant choisi les options tarifaires T1 ou T2), les consommations sont reconstituées pour obtenir une valeur sur l'année calendaire. Les recettes d'acheminement découlent de ce calcul par utilisation de la grille tarifaire.

Méthode d'élaboration des recettes d'acheminement

Depuis le courant de l'année 2016, GRDF a développé une nouvelle méthode qui se base sur la « méthode publique des profils », sur les dates de relevé, sur les index de consommation des usagers ainsi que sur un panel de clients ayant des compteurs télérelevés. Plus le déploiement des compteurs communicants se poursuivra, plus cette méthode reposera sur des consommations réelles.

Les recettes liées aux prestations complémentaires

Cette section du tableau des recettes (du compte d'exploitation) comporte plusieurs lignes : les recettes liées aux prestations du « catalogue », les recettes liées aux autres travaux (déplacements d'ouvrages, abandons d'ouvrages) et les autres recettes.

Recettes liées aux prestations du catalogue

GRDF réalise un certain nombre de prestations à la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel. Certaines sont couvertes par le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture). D'autres prestations sont payantes, facturées à l'acte ou périodiquement, suivant leur nature (mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux).

La CRE définit le tarif de chaque prestation dans le catalogue de prestations. La plupart des recettes sont individualisées dans le système de facturation de GRDF par un « code frais » (cf : « catalogue de prestations », disponible sur www.grdf.fr) et enregistrées au périmètre de chaque concession. Les recettes afférentes peuvent alors être directement retranscrites dans le compte d'exploitation de la concession.

La présentation de ces recettes, toutes identifiées par des « codes frais », respecte la structure du catalogue de prestations et est organisée selon les 4 familles suivantes :

- recettes liées aux prestations ponctuelles, à destination des clients aux conditions standard de livraison. Elles concernent les prestations suivantes : mises en service, coupures ou dépose du compteur à la demande du client et rétablissement, prestations liées à une modification contractuelle (changement de tarif acheminement et/ou de fréquence de relevé), interventions pour impayés facturées aux fournisseurs, relevés spéciaux et transmissions des données de relevé, vérifications des appareils de comptage, prestations suite à des absences multiples, et d'autres prestations facturées à l'acte (déplacement sans intervention, frais de dédit pour annulation tardive, etc.),

- recettes liées aux prestations récurrentes, à destination des clients aux conditions standard de livraison. Elles concernent les prestations suivantes : locations de matériel (comptage, poste de livraison), mises à disposition d'un équipement de comptage provisoire, fréquences de relevé supérieure à la fréquence standard, services de maintenance, services de pression non standard, relevés cycliques avec déplacement,
- recettes liées aux prestations ponctuelles ou récurrentes, à destination des clients ayant conclu un contrat de livraison direct ainsi que les recettes liées aux extensions et créations de raccordements ou déplacement / modification / suppression de branchements,
- recettes liées aux prestations destinées aux producteurs de biométhane. Elles concernent des prestations d'études, de raccordements, d'analyse de la qualité et des services d'injection du biométhane.

Recettes liées aux autres travaux (déplacements d'ouvrages, abandons d'ouvrages)
Ces recettes sont identifiées dans le système de gestion de GRDF par des natures comptables dédiées et retranscrites telles qu'enregistrées dans le compte d'exploitation de la concession.

Autres recettes
Seules les « autres recettes » ne sont pas directement rattachables à chaque concession. Il s'agit des :

- Recettes provenant d'activités régulées et dont le tarif est défini par la CRE dans le catalogue de prestations, mais non identifiées par code frais.
- Recettes provenant d'activités régulées et dont le tarif est défini par la CRE dans le catalogue de prestations, mais non liées à des activités sur le territoire de la concession (e.g. formations pour le personnel des fournisseurs).
- Recettes diverses provenant d'activités régulées, prises en compte par la CRE pour la détermination du tarif d'acheminement, mais non liées à des activités sur le territoire de la concession.

Ces recettes représentent environ 12 M€ sur 225 M€ à l'échelle de GRDF. Elles sont réparties sur l'ensemble des concessions au prorata des PDL (Point De Livraison, proche de la notion de client) de chaque concession.

Recettes d'acheminement du gaz vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive
Lorsqu'une concession de la zone péréquée (dite concession « amont ») permet l'acheminement du gaz naturel vers une concession hors de cette zone (dite concession « aval »), la concession amont facture à la concession aval une charge correspondant à 50% du tarif ATRD en vigueur appliqué aux volumes transités vers la concession aval.

Cette valeur de 50% est applicable quel que soit l'opérateur amont. Elle correspond à la couverture des charges d'exploitation normatives (en moyenne 47% du tarif ATRD) et d'une quote-part des charges de capital normatives au titre des renforcements futurs (en moyenne 3% du tarif de distribution), conformément à la délibération tarifaire de la CRE du 13 mars 2016 relative à l'ATRD5.

Pour la concession amont il s'agit d'une recette, et pour les concessions aval il s'agit d'une charge.

4.3 Les charges

Le compte d'exploitation : les charges d'exploitation de la concession

Charges d'exploitation (montant en euros)	2018	2017	2016
Charges d'exploitation de la concession	123 916	122 865	136 495
Main d'œuvre	52 757	55 822	64 756
Achats de matériel, fournitures et énergie	8 963	8 475	12 411
Sous-traitance	5 881	6 897	6 346
Autres charges d'exploitation	40 093	36 410	38 713
Dont immobilier	5 116	5 953	5 395
Dont informatique, poste et telecom	8 808	8 865	5 663
Dont assurances	3 970	3 655	4 673
Dont entretien des véhicules et carburant	547	1 092	1 176
Dont communication et développement des usages du gaz nature	1 743	2 005	4 441
Dont autres	11 748	5 513	7 257
Dont charges d'acheminent depuis un réseau amont	0	0	0
Dont charges d'acheminent depuis un réseau amont (K1)	0	0	0
Dont charges d'acheminent depuis un réseau amont (K2/K3)	0	0	0
Dont charges liées aux prestations complémentaires	8 157	9 324	10 105
Dont charges liées aux prestations complémentaires v2016	0	0	10 105
Redevances	5 472	3 199	2 909
Dont redevance contractuelle	4 448	2 185	2 110
Dont redevance d'occupation du domaine public	1 023	1 013	799
Impôts et taxes	3 141	3 212	3 315
Dont CVAE et taxes foncières	3 125	3 186	3 299
Dont autres impôts et taxes	16	26	16
Contribution des fonctions centrales mutualisées	7 606	8 848	8 040

Principes généraux

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître précisément l'ensemble des charges de la concession, qui sont de deux types : les charges d'exploitation (coûts d'exploitation nécessaires à l'exécution du service) et les charges liées aux investissements (remboursements des investissements et leur coût de financement).

S'agissant des charges d'exploitation, le tarif de distribution est construit à partir de l'ensemble des charges de GRDF sur le principe de la juste couverture des coûts d'un opérateur efficient, sans tenir compte des recettes et des charges propres à chaque contrat de concession. GRDF, opérateur national, ne tient pas une comptabilité spécifique

à chaque concession. L'entreprise mutualise sur plusieurs concessions les moyens permettant de répondre à ses missions de service public, dans un souci d'optimisation opérationnelle et économique.

L'infrastructure concédée à GRDF étant très diffuse sur le territoire, il se révèle complexe de rattacher directement certaines dépenses à la gestion d'une seule concession. Par exemple, les charges liées au salaire d'un agent d'intervention sont difficilement rattachables à telle ou telle concession si ce dernier intervient sur les réseaux de plusieurs collectivités. Dans ce cas, il devient nécessaire d'affecter ces charges en utilisant des règles, au plus près de la réalité de l'exploitation. Ces régles sont identiques pour toutes les concessions pour ne pas en pénaliser certaines et ne pas compter plusieurs fois ces charges.

Méthode d'élaboration des charges

Comme indiqué précédemment, une infrastructure de réseau diffuse et maillée sur plusieurs concessions rend complexe le rattachement des dépenses à chacun des contrats de concession. Ainsi, du fait de la mutualisation des moyens sur plusieurs concessions, il n'existe pas de manière parfaite pour rattacher ces charges à chacune des concessions. Par ailleurs, plus une méthode d'affectation des charges est sophistiquée, moins elle est lisible (bien que la traçabilité soit assurée), et plus les erreurs d'enregistrement dans les systèmes de gestion ont un poids sur l'économie reflétée par le compte d'exploitation.

Dans un souci de refléter au mieux la réalité de l'exploitation, qui peut varier en fonction de l'activité du concessionnaire, une méthode pertinente d'élaboration des charges d'exploitation doit trouver un juste compromis entre finesse d'affectation et reflet de l'activité au périmètre du contrat de concession. Il convient alors de retenir les principes suivants :

- L'exhaustivité des charges d'exploitation de GRDF relatives aux activités régulées doit être affectée à l'ensemble des contrats de concession.
- Les charges des équipes de GRDF doivent être affectées sur les concessions en fonction de leur périmètre géographique d'activité.
- Des clés de répartition opérationnelles, adaptées à la réalité de l'activité et correspondant à toutes les interventions ayant eu lieu sur une concession au cours de l'année, doivent être utilisées dès que cela est possible car elles permettent d'affecter les dépenses opérationnelles de GRDF à chaque concession. Pour qu'une clé opérationnelle soit retenue, trois conditions doivent être réunies :
    - Elle doit générer un coût et la charge associée doit être enregistrée dans les systèmes d'information de gestion de GRDF,
    - L'activité qu'elle représente doit être homogène,
    - L'activité doit être enregistrée dans les SI des métiers (GMAO, SIG,…) de GRDF, au périmètre des communes et selon un processus normé.
- Des clés patrimoniales doivent être utilisées lorsqu'il n'existe pas de clés opérationnelles pertinentes pour une charge. Elles se basent sur des caractéristiques plus générales de la concession, comme la longueur du réseau ou le nombre de clients. Elles sont principalement utilisées pour ventiler les charges liées aux fonctions support (Ressources Humaines ou Direction Juridique par exemple).

- En dernier recours, s'il n'y a ni clés opérationnelles, ni clés patrimoniales pertinentes, alors la charge est affectée par une clé financière déterminée par les dépenses opérationnelles préalablement affectées à la concession.
- La nature des charges doit être homogène et au plus près du contrat. Par exemple, on ne fusionne pas charges de main-d'œuvre et charges d'achat de matériel.

Focus sur trois rubriques spécifiques

- Les « charges liées aux prestations complémentaires » ne sont pas comptabilisées en tant que telles dans les SI, leur montant est strictement équivalent à celui des « recettes liées aux prestations complémentaires ». Ce choix méthodologique est la déclinaison de la méthode retenue par la CRE pour déterminer le revenu autorisé de GRDF : « les recettes liées aux prestations complémentaires » sont retranchées des charges d'exploitation couvertes par le tarif ATRD. Et donc par principe, les recettes complémentaires ne peuvent pas générer de marge commerciale.
- Les redevances présentées dans le compte d'exploitation correspondent aux redevances réellement payées par GRDF et sont directement rattachables à chaque concession. Ces charges peuvent légèrement différer du montant de la nature comptable « redevance » enregistré dans le système de gestion de GRDF, essentiellement pour cause de régularisations et de provisions diverses. Ce faible écart est ventilé par des clés patrimoniales et est affecté à la rubrique « autres charges d'exploitation ».
- La contribution des fonctions centrales est constituée des charges des directions fonctionnelles nationales sauf celles ayant une activité très opérationnelle (la direction en charge du déploiement des compteurs communicants gaz, l'unité comptable nationale, les unités opérationnelles d'approvisionnement, les unités opérationnelles informatiques), ou celles ayant une activité mise en évidence dans les rubriques du compte d'exploitation (la direction de la communication, la direction des systèmes d'information). La contribution des fonctions centrales est répartie sur l'ensemble des concessions au prorata des PDL de chaque concession. En moyenne à l'échelle nationale, cette contribution est de 6,2% pour 2016, de 6,8% pour 2017 et de 5,5% pour 2018.

Impact de la nouvelle organisation des activités d'intervention sur les charges d'exploitation

Depuis le 1er janvier 2018, GRDF a finalisé la réorganisation de ses activités d'intervention réseau et de clientèle. Auparavant les unités « clientèle » étaient mixtes GRDF/Enedis : un même agent pouvait intervenir chez un particulier pour une intervention gaz ou électrique. Désormais les agents sont dédiés à une énergie et n'appartiennent plus à des unités mixtes. En reprenant en propre ses activités clientèle, GRDF a dû repenser son maillage territorial pour conserver une haute qualité de service et pour assurer les interventions de sécurité dans les délais règlementaires. Les équipes clientèle sont désormais intégrées aux équipes d'intervention réseau dans des Agences d'Intervention avec un périmètre géographique de travail différent de l'ancienne organisation. Les charges d'exploitation présentées dans le CRAC étant ventilées en fonction de l'agence à l'origine de la charge, la réorganisation des activités d'intervention peut donc engendrer une évolution des montants affectés à chacune des concessions en 2018 par rapport aux années antérieures.

Les clés opérationnelles et patrimoniales retenues

1. Les clés opérationnelles

Chaque type de clés opérationnelles permet d'affecter les charges d'un certain nombre d'activités à chaque concession. Les principaux types de clés utilisées sont les suivants :

- nombre d'interventions avec déplacement suite à des demandes de clients,
- nombre de nouveaux clients domestiques,
- consommation prévisionnelle des nouveaux clients,
- nombre d'interventions suite à appels de tiers,
- montant des investissements réalisés,
- nombre de déclarations de travaux,
- nombre d'actes de maintenance préventive (par familles d'ouvrages),
- nombre de pose/dépose de compteurs industriels.

Ainsi, les charges directement liées à l'activité de la concession sont constituées des charges imputées directement (redevances payées), des charges affectées par des clés opérationnelles, et des charges réparties au prorata des charges affectées par des clés opérationnelles.

2. Les clés patrimoniales

Les types de clés patrimoniales utilisées sont les suivants :

- nombre de PDL,
- tarif d'acheminement,
- longueur de réseau.

Le principe d'affectation des charges est le suivant : plus l'activité est réalisée à une maille locale, plus l'utilisation de clés opérationnelles augmente. Ceci correspond à l'objectif de présenter des charges d'exploitation variant en fonction de l'activité sur le périmètre de la concession (cf : chapitre « Une organisation à votre service »).

Type de clés	Directement lié à l'activité	Patrimoniale	Total
Fct. Centrales	0,0%	5,5%	5,5%
Nationale	2,2%	27,0%	29,2%
Régionale	13,0%	15,2%	28,2%
Infrarégionale	4,4%	2,1%	6,5%
Locale	25,9%	4,6%	30,6%
Total	45,6%	54,4%	100,0%

données nationales

Les charges d'investissement de la concession

Charges d'investissements (montant en euros)	2018	2017	2016
BIENS CONCÉDÉS (Premier établissement et Renouvellement)	92 474	86212	86 839
Branchements (Premier étab. et Renouvellement)	37 721	33975	33 659
Branchements - Individuels	31 384	30449	30 043
Branchements - Collectifs	1 635	742	755
Branchements - Conduites montantes	3 719	2164	2 223
Branchements - Conduites d'immeubles	982	618	636
Premier établissement hors branchements	38 572	39507	41 311
Canalisations de distribution	38 572	39507	41 311
Installations techniques	0	0	0
Postes de détente	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0
Autres équipements	0	0	0
Génie Civil	0	0	0
Terrains	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0
Aménagements	0	0	0
Renouvellement hors branchements	16 179	12730	11 869
Canalisations de distribution	15 934	12480	11 611
Installations techniques	245	249	257
Postes de détente	0	0	0
Protection Cathodique	245	249	257
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0
Autres équipements	0	0	0
Génie Civil	0	0	0
Terrains	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0
Aménagements	0	0	0

Principes généraux

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître l'exhaustivité des charges supportées par les usagers et liées aux investissements réalisés par le concessionnaire. Pour cela, en plus des informations sur les investissements et leur amortissement, il faut également faire apparaître les frais financiers liés au coût de financement de ces investissements. Par souci de cohérence globale, les charges d'investissement sont calculées selon les principes définis par la CRE.

Si les dépenses d'exploitation sont mutualisées et donc difficilement rattachables à une concession, à l'inverse, les charges liées aux investissements sont pour l'essentiel (95% en moyenne) directement rattachables à la concession car il s'agit d'ouvrages physiquement situés sur le territoire de la collectivité.

Méthode de calcul

Les charges d'investissement sont imputées directement au périmètre du contrat de

concession lorsqu'elles concernent des ouvrages localisés sur la concession. Dans les autres cas, elles sont réparties au prorata des PDL de chaque concession.

Le mode de calcul des charges relatives aux investissements et de la valeur nette réévaluée des ouvrages est cohérent avec celui retenu par la CRE, prenant en compte une durée de remboursement des ouvrages également déterminée par la CRE.

Le calcul réel des charges d'investissement et de la valeur nette réévaluée des ouvrages tient compte des spécificités imposées par la CRE : à titre d'exemple, les investissements sont pris en compte par la CRE le 1er juillet de chaque année, indépendamment de la date réelle de mise en service, et par conséquent la charge d'investissement de la première année de mise en service n'est comptée que sur une demi-année.

D'un point de vue théorique et légèrement simplifié par rapport au mode de calcul de la CRE, les charges d'investissement de l'année N (CCN_N) couvertes par le tarif sont composées de la somme du remboursement économique des investissements réévalué de l'année N (R_N) et du coût de financement de l'année N (CF_N).
Tel que : $CCN_N=R_N+CF_N$

L'exemple présenté dans le tableau ci-dessous illustre un investissement réalisé par GRDF pour un montant de 450 pour un ouvrage qui sera remboursé sur 45 ans, le coût du financement étant fixé à 5% sur toute la durée et l'hypothèse d'inflation étant de 1%. Il présente, pour chaque année de la durée de remboursement de l'ouvrage, les valeurs nettes réévaluées en début et en fin d'année, le remboursement économique réévalué, le coût de financement ainsi que le montant des charges d'investissement.

Année	VNR début d'année	VNR fin d'année	Remb. Eco. Réeval.	Coût de Financem.	Charges d'invest.
1	450,0	450,0 - 10,0 = 440,0	450,0 / 45 = 10,0	450,0 x 5% = 22,5	10,0 + 22,5 = 32,5
2	440,0 x 1,01 = 444,4	444,4 - 10,1 = 434,3	444,4 / 44 = 10,1	444,4 x 5% = 22,2	10,1 + 22,2 = 32,3
...					
45	15,3 x 1,01 = 15,5	15,5 - 15,5 = 0,0	15,5 / 1 = 15,5	15,5 x 5% = 0,8	15,5 + 0,8 = 16,3

Méthode de calcul du remboursement économique réévalué

Le remboursement économique de la première année (R_1) est la valeur initiale financée par GRDF de l'ouvrage (V_1) divisée par la durée de remboursement des ouvrages (D), tel que :
$R_1 = V_1 \div D$
Dans l'exemple ci-dessus, le remboursement économique de la première année est égal à :
$450 \div 45 = 10$

Le remboursement économique de l'année N (R_N) est la valeur nette réévaluée de l'ouvrage en début d'année ($VNR_N^{DébutAnnée}$) divisée par le nombre d'années de remboursement restant (D-N+1). Tel que : $R_N=(VNR_N^{DébutAnnée})\div(D-N+1)$

Méthode de calcul de la valeur nette réévaluée en fin d'année N et en début d'année N+1

On passe de la valeur fin d'année N-1 à la valeur début d'année N en réévaluant la valeur fin d'année N-1 d'un coefficient d'inflation annuelle. La valeur nette réévaluée en fin d'année N est la valeur nette réévaluée de début d'année diminuée du remboursement économique de l'année N :

$VNR_N^{DébutAnnée} = VNR_{N-1}^{FinAnnée} \times Inflation$

$VNR_N^{FinAnnée} = VNR_N^{DébutAnnée} - R_N$

Dans l'exemple ci-dessus, la valeur nette réévaluée en début d'année 2 est égale à :

$VNR_{FinAnnée1} \times Inflation = 440 \times 1{,}01 = 444{,}4$

Et la valeur nette réévaluée en fin d'année 2 est égale à :

$VNR_{DébutAnnée2} - R_2 = 444{,}4 - 10{,}1 = 434{,}3$

Méthode de calcul du coût de financement pour chaque année

Le coût de financement de la première année (CF_1) est la valeur initiale de l'ouvrage (V_1) multipliée par le taux de rémunération du capital réel avant impôts en vigueur la première année et fixé par la CRE (T_1), tel que :

$CF_1 = V_1 \times T_1$

Le coût de financement de l'année N (CF_N) est la valeur nette réévaluée en début d'année ($VNR_N^{DébutAnnée}$) multipliée par le taux de rémunération du capital réel avant impôts en vigueur l'année N et fixé par la CRE (T_N), tel que :

$CF_N = VNR_N^{DébutAnnée} \times T_N$

Dans l'exemple, le coût de financement est ainsi égal à :

Pour l'année 1 : $450 \times 5\% = 22{,}5$

Pour l'année 2 : $444{,}4 \times 5\% = 22{,}2$

Pour l'ATRD5, la CRE a fixé ce taux à 5%.

A noter : les charges d'investissement relatives aux branchements ne peuvent être découpées en premier établissement / renouvellement que pour les actifs construits depuis 2004. Cette information n'était pas enregistrée auparavant. La durée de remboursement des branchements étant de 45 ans, la grande majorité des charges d'investissement associées ne peut pas être présentée selon ce découpage.

Les charges d'investissement hors concession

En 2018, à l'échelle nationale, elles représentent environ 18% de toutes les charges d'investissement.

Charges d'investissements (montant en euros)	2018	2017	2016
AUTRES BIENS (Premier établissement et Renouvellement)	24 725	19 980	17 695
Canalisations de distribution	0	0	0
Installations techniques	2 263	1 430	1 093
Postes de détente	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	2 253	1 420	1 083
Autres équipements	10	9	9
Génie Civil	14	15	15
Terrains	25	24	23
Mobilier et Matériels Divers	1 785	1 734	1 539
Aménagements	2 241	1 871	1 686
Compteurs	4 667	3 461	3 211
Véhicules et engins d'exploitation	1 199	1 317	1 388
Immobilisations incorporelles	12 527	10 125	8 737
Projets informatiques	9 566	7 868	8 271
Autres immobilisations incorporelles	2 960	2 257	465

4.4 L'équilibre financier

L'impact du climat sur les quantités de gaz naturel acheminées par le réseau de distribution

La mise en évidence de la contribution à la péréquation suppose d'isoler l'impact des variations climatiques sur les recettes de la concession.

En effet, les quantités acheminées peuvent évoluer très fortement d'une année sur l'autre à cause des variations du nombre d'usagers, de la consommation de chaque usager et surtout de l'impact du climat. Ce dernier est un élément de variation prépondérant et masque largement les deux autres. Sur les années les plus froides et les plus chaudes, les quantités acheminées varient ainsi de plus ou moins 15% par rapport à la moyenne des 10 dernières années. Pour évaluer l'impact du climat sur les quantités acheminées (et donc sur ses recettes), GRDF utilise un modèle de calcul qui détermine « des quantités acheminées à climat de référence » (ou « climat moyen ») en s'appuyant notamment sur :

- des données météorologiques quotidiennes,
- des températures de référence,
- des variables climatiques : prise en compte des habitudes des usagers, qui ne réagissent pas de la même façon aux variations de températures en été ou en hiver,
- des variables calendaires : prise en compte des différences d'usages domestiques ou tertiaire/industriel, effet des années bissextiles.

Evolution de la température à climat réel et de la température à climat moyen en France en 2018

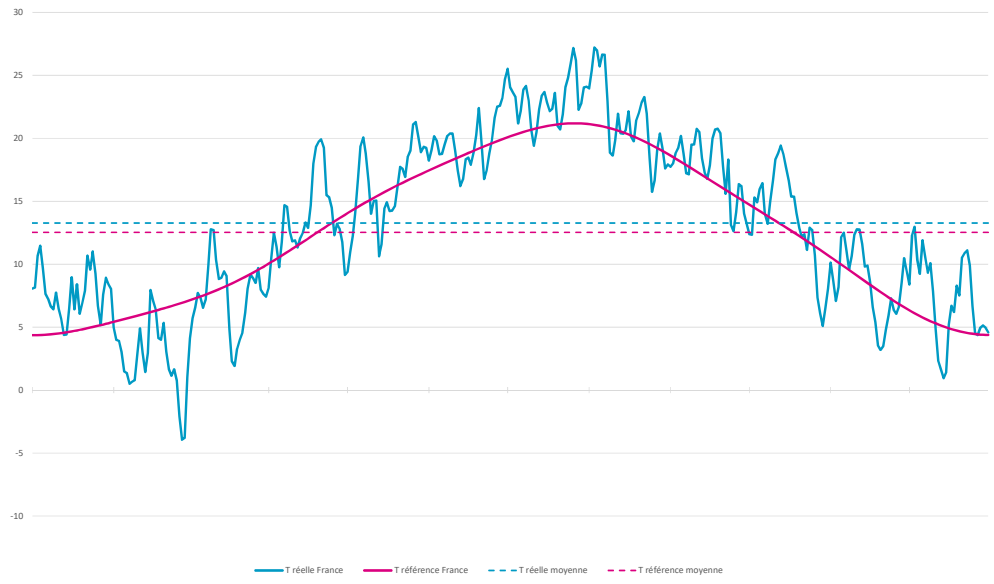

2018 a été une année plus chaude que la référence, avec un écart positif de 0,74°C.

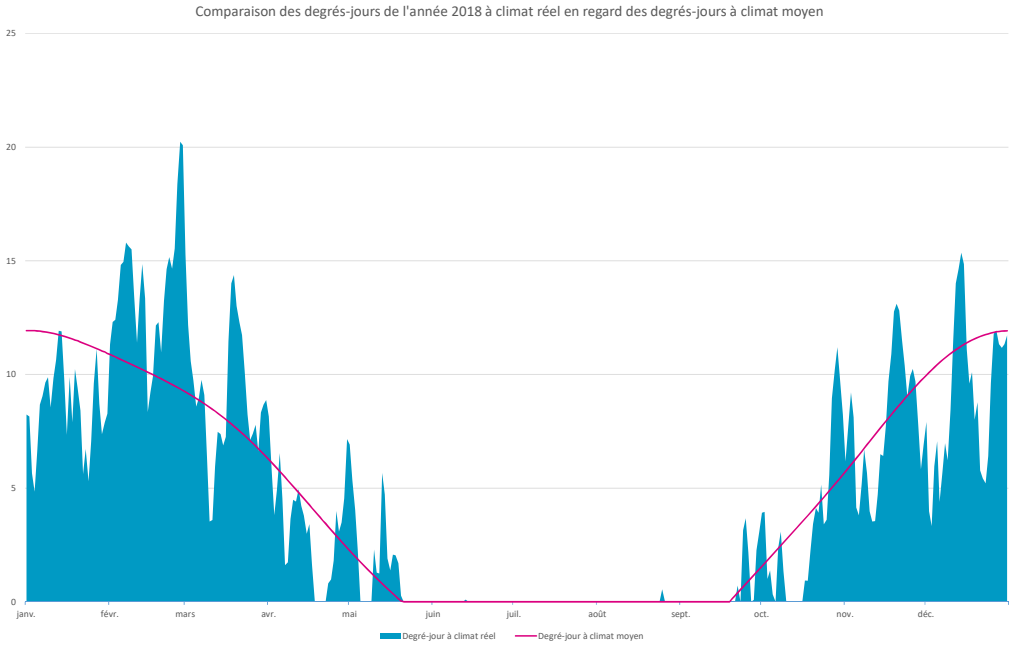

Ce modèle de calcul statistique, sophistiqué et en amélioration continue, simule une consommation « à climat moyen » client par client. Une fois les consommations évaluées à climat moyen, elles sont valorisées en euros. La différence entre les recettes d'acheminement effectivement constatées et cette valorisation « à climat moyen » constitue la ligne « impact climatique » du compte d'exploitation de la concession.

Lorsque ce chiffre est négatif, cela signifie que GRDF n'a pas obtenu toutes les recettes que la CRE avait estimées sur la base d'une température moyenne et constitue donc un manque à gagner pour GRDF (et inversement). Ce manque à gagner (respectivement, ce trop-perçu) est pris en compte par la CRE lors de l'évolution annuelle du tarif ATRD de l'année suivante de sorte que GRDF recouvre (ou restitue) auprès des usagers cet impact climatique.

La contribution de la concession à la péréquation tarifaire

La contribution de chaque concession à la péréquation est calculée par différence entre :

- les recettes d'acheminement de la concession corrigées du climat,
- la répartition, au prorata des charges de chaque concession, du total du revenu autorisé de la zone de desserte péréquée.

Cette contribution dépend donc de plusieurs facteurs : le nombre de clients, leur consommation, l'activité d'exploitation sur la concession, la quantité d'ouvrages, les valeurs initiales des ouvrages et l'âge de ceux-ci.

Lorsque la contribution à la péréquation est positive, cela signifie que la concession participe au système national de solidarité. Inversement, une contribution à la péréquation négative signifie que la concession bénéficie de ce système. La « valeur » de cette contribution permet à chaque autorité concédante de connaître sa situation

dans le système de solidarité, mais sans incidence sur le niveau du tarif, le niveau des investissements ou le niveau de qualité de service. Pour une même concession, la contribution à la péréquation peut évoluer dans le temps. Par exemple, un investissement important peut faire augmenter les charges d'investissement sur une période donnée, alors que les recettes restent stables : mécaniquement, la contribution à la péréquation va diminuer pour cette concession.

Le calcul de la contribution à la péréquation n'a de sens qu'au regard de l'ensemble de celles des autres concessions. Ainsi, même si les caractéristiques d'une concession en particulier ne changent pas (nombre de clients constant, recettes stables, investissements stables), l'évolution de ces mêmes caractéristiques pour d'autres concessions aura un impact sur sa propre contribution à la péréquation.

A partir des données fournies dans le compte d'exploitation, il n'est pas possible de vérifier directement le calcul de la contribution à la péréquation à l'échelle de chaque concession ; cela doit être fait à l'échelle de toutes les concessions de la zone de desserte péréquée. Dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociétale et de manière volontaire, GRDF mandate donc chaque année un Commissaire aux Comptes qui s'assure que les comptes d'exploitation des concessions sont élaborés conformément à la méthode retenue et que la contribution à la péréquation de chaque concession est correctement calculée. Votre interlocuteur de proximité tient à votre disposition le rapport de contrôle.

L'élaboration du tarif ATRD5 par la CRE et son évolution annuelle au 1er juillet 2018

Pour établir le tarif ATRD5, la CRE a retenu comme référence le niveau des charges de GRDF à fin 2015. Par rapport à cette référence, la CRE a pris en compte les coûts des nouveaux projets à forts enjeux pour GRDF (compteurs communicants, transformation organisationnelle) ainsi que les coûts en lien avec l'évolution du métier de GRDF dans le contexte de la transition énergétique (mise à disposition des données, développement des réseaux intelligents, essor des injections de biométhane). La CRE a également intégré les conséquences financières de la décision du comité de règlement des différends et des sanctions (CoRDiS) de septembre 2014 qui enjoint à GRDF de supporter les coûts de la part acheminement des factures impayées des consommateurs. Enfin, la trajectoire des charges d'exploitation retenue par la CRE comporte un objectif de productivité additionnel par rapport à celui de la période tarifaire précédente.

Au 1er juillet 2018, le tarif a augmenté de 2,01%

Sur la base de ces principes, le tarif ATRD5 défini par la CRE est entré en vigueur au 1er juillet 2016. Ce tarif est ensuite revu annuellement. Au 1er juillet 2018, il a augmenté de 2.01% par rapport au tarif en vigueur au 1er juillet 2017. Cette évolution tient compte de l'inflation moins 0,8%, mais également de l'apurement du CRCP généré au cours de l'année 2016 dont notamment l'impact climatique (GRDF restitue aux consommateurs des recettes trop-perçues sur l'année 2016, qui a été une année climatiquement plus froide que la référence).

En plus de l'évolution annuelle au 1er juillet, le tarif ATRD5 a également évoluer au 1er janvier 2018. Il intègre la décision du CorRDiS concernant la rémunération à un fournisseur de gaz lorsqu'il agit pour le compte du gestionnaire de réseau de distribution auprès du client final. Celle-ci a aboutie à la mise en place par la CRE, d'une mise à jour du tarif ATRD5, qui vient augmenter la part fixe (abonnement) à hauteur d'un terme Rf correspondant aux contreparties financières versées par GRDF aux fournisseurs. Ainsi, pour les clients ayant souscrit à une des options tarifaires T3, T4 ou TP, la hausse de la part fixe a été de 90,96€ par an et de 6,84€ par an pour les clients ayant opté pour une des options tarifaires T1 ou T2. L'évolution ainsi que les éléments de contexte et d'analyse ayant abouti à cette décision de la CRE ont été publiés dans la délibération n°2017-238 en date du 26 octobre 2017.

Comme précisé dans la délibération de la CRE, GRDF verse dorénavant aux fournisseurs une contrepartie financière pour la gestion de la clientèle. En moyenne, l'augmentation du tarif ATRD est directement et intégralement compensée par cette contrepartie financière versée aux fournisseurs. Cette augmentation sera donc en principe sans impact sur la facture de fourniture gaz des clients.

Dans le compte d'exploitation de la concession, cette charge liée au terme Rf a été ventilée en fonction de la clé patrimoniale nombre de PDL.

Dernière ligne du compte d'exploitation synthétique intitulée « Autres »

La ligne « Autres » du compte d'exploitation synthétique, jusqu'alors appelée « Part locale de la performance nationale de l'opérateur » est calculée par différence entre

les recettes, les charges de la concession, l'impact climatique et la contribution à la péréquation. Si le chiffre est positif cela signifie que les recettes perçues par GRDF ont dépassé les trajectoires de charges définies par la CRE pour fixer le tarif d'acheminement (et inversement). Une partie de ce trop-perçu, identifiée en année N sera reversée aux usagers via le CRCP dans le cadre des évolutions tarifaires annuelles en année N+1.

Il convient de noter que le tarif ATRD5 a introduit plusieurs changements importants qui sont pris en compte pour déterminer la performance de GRDF :

- l'apurement du CRCP de la période tarifaire ATRD4,
- la couverture de la quote-part acheminement distribution des charges d'impayés des fournisseurs de gaz,
- le choix de la CRE d'indexer le tarif de GRDF sur l'inflation moins 0,8%.

Apurement du CRCP ATRD4

Du fait d'une succession d'années chaudes et d'une surestimation des volumes acheminés lors de la définition du tarif ATRD4 par la CRE en 2012, les recettes tarifaires de GRDF ont été insuffisantes sur l'ensemble de la période 2012-2015 et ce malgré des hausses tarifaires importantes chaque année par application du mécanisme du CRCP. La CRE a reconnu dans sa décision tarifaire ATRD5 la nécessité de tenir compte du CRCP non apuré de la période ATRD4 qui était proche de 600 M€. Ce montant a été réparti en quatre annuités à percevoir sur la période 2016-2019. Un montant de près de 160 M€ vient donc majorer chaque année le revenu autorisé de GRDF.

Prise en compte des impayés des fournisseurs

A la suite d'une décision de justice, le tarif de GRDF doit désormais couvrir la quote-part d'acheminement des coûts d'impayés des fournisseurs de gaz. La CRE a donc intégré au tarif ATRD5 un montant annuel de 14,7 M€ sur la période 2016-2019 pour assurer le remboursement par GRDF des fournisseurs à titre rétroactif et un montant annuel de 29 M€ au titre du flux d'impayés annuels à partir de 2016. Compte tenu de la difficulté à prévoir les montants en question, ces charges sont intégrées au CRCP, le tarif baissera si les charges réelles sont inférieures au montant prévisionnel et augmentera dans le cas contraire.

Choix d'indexer le tarif sur inflation moins 0,8%

L'apurement du CRCP ATRD4 et la prise en compte du remboursement rétroactif des charges d'impayés ont donc conduit à majorer pendant les quatre années de la période tarifaire ATRD5 le revenu autorisé de GRDF de près de 170 M€ par an. Les trajectoires tarifaires ayant été recalées, notamment les prévisions de volume, il n'y a pas de raison, sauf aléa exceptionnel, que le CRCP de la période ATRD5 diverge comme cela a été le cas pour la période ATRD4. La majoration du revenu autorisé de 170 M€ devrait donc s'achever avec la fin de la période tarifaire ATRD5. Afin de résorber une partie de cet écart et d'éviter une baisse brutale du tarif à l'entrée en vigueur du tarif ATRD6 au 1er juillet 2020, la CRE a donc décidé d'indexer le tarif ATRD5 sur l'inflation moins 0,8%. L'équilibre tarifaire étant réalisé globalement sur la période 2016-2019, GRDF a perçu plus de revenus en 2017 et en percevera moins en 2019 que si la CRE avait retenu une indexation plus classique sur l'inflation.

La performance nationale de GRDF est donc le résultat de plusieurs effets, dont les principaux sont :

- les écarts des coûts d'exploitation et des charges d'investissements réalisés par rapport aux trajectoires prévues par la CRE,
- l'apurement du CRCP (compte de régularisation des charges et produits) de la période tarifaire précédente qui s'élève pour la période 2016-2019 à environ 160 M€ par an. L'écart entre les charges d'impayés sur les factures d'acheminement prévues par la CRE et les montants réellement impayés.

L'écart entre recettes tarifaires et revenu autorisé est illustré par le graphique ci-dessous.

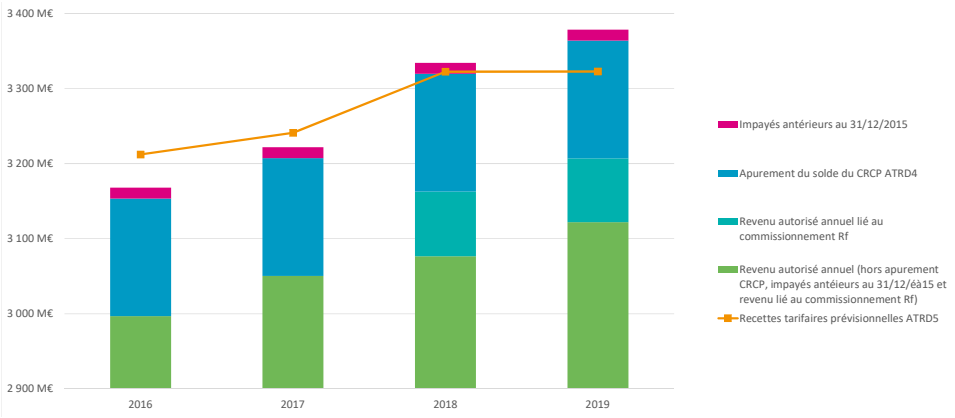

Ces différents éléments expliquent que sur l'année 2017 les recettes tarifaires ont été fixées pour couvrir non seulement les charges annuelles d'exploitation et d'investissement du réseau mais également d'autres éléments exceptionnels qui résultent du temps passé et futur. Il convient donc d'apprécier la performance sur un temps long durant lequel s'annulent les effets temporels. Ainsi, pour respecter l'équilibre tarifaire global défini par la CRE sur la période 2016-2019, les recettes autorisées pour l'année 2018 deviennent inférieures à la somme de tous ces éléments après avoir été supérieures au cours des deux premières années de la période tarifaire de l'ATRD5. Cela sera également le cas en 2019.

GRDF

05

La transition énergétique

5.1 Le gaz vert 94

5.2 La mobilité durable 96

5.3 Les données au service de la maitrise de l'énergie 98

5.1 Le gaz vert

Le gaz vert, vos déchets ont de l'avenir

Le « biométhane » est produit à partir de bio-déchets issus des exploitations agricoles, de l'industrie agroalimentaire, de stations d'épuration ou encore de déchets de restauration collective, d'entretien d'espaces publics verts. La méthanisation offre une solution à vos enjeux de réduction et de traitement des déchets. Il permet d'alimenter les clients en gaz renouvelable, produit localement, dans une logique d'économie circulaire. La méthanisation a plusieurs atouts : elle contribue à réduire les gaz à effets de serre, à améliorer la gestion des déchets ainsi que la qualité des sols et des nappes phréatiques en produisant un engrais naturel, elle permet de diversifier les revenus des exploitations agricoles, tout en devenant un vecteur de création d'emplois non délocalisables.

GRDF accompagne les porteurs de projets à chaque étape de leur projet d'injection. Tout d'abord en phase amont pour évaluer la faisabilité technique du projet (distance au réseau, potentiels d'absorption du réseau fonction des consommations locales, premières estimations de production de biométhane en fonction du type d'intrants…), puis lors d'études détaillées pour préciser les conditions de raccordement et d'injection. Enfin, GRDF réalise les travaux de raccordement et assure la mise en service, l'exploitation et la maintenance des ouvrages réseau (canalisations et postes d'injection) tout au long de la durée de vie du projet.

A fin 2018, sur le territoire national, 70 sites injectaient sur le réseau exploité par GRDF et plus de 600 projets étaient inscrits dans le « Registre des capacités certifiées ». Les équipes régionales sont à votre écoute pour évaluer le potentiel de production de biométhane sur votre territoire.

Les chiffres clés 2018 sur la région Nouvelle Aquitaine sont les suivants :

- 2 sites injectent du biométhane sur le réseau exploité par GRDF : 2 unités de méthanisation agricole à Audenge et à Cestas (33)

Cela représente 24 GWh de biométhane, soit l'équivalent de la consommation annuelle de près de 2000 foyers ou 98 bus*.

- 4 autres sites devraient être mis en service avant fin 2019
- 3 sites injectent également en 2018 sur les réseaux de transport à Villeneuve sur Lot (47), Préchacq-Navarrenx (64) sur le réseau TEREGA et Combrand (79) sur le réseau GRTgaz.

Près de 120 projets sont recensés par les équipes de GRDF en Nouvelle-Aquitaine et Occitanie

** Hypothèses : Consommation client moyen de GRDF = 12 MWh/an ; d'un autocar= 245 MWh/an*

5.2 La mobilité durable

Le GNV, un carburant qui préserve santé et environnement

La qualité de l'air et la lutte contre le réchauffement climatique sont des enjeux majeurs qui nécessitent l'engagement de l'ensemble des acteurs. S'il a déjà fortement réduit ses émissions, le secteur des transports reste un fort contributeur avec près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre et des émissions importantes de polluants locaux tels que particules et oxydes d'azote, notamment dans les centres-villes.

Les collectivités sont des acteurs incontournables en tant que gestionnaires de flottes de véhicules et en tant que prescripteurs via les documents de planification énergétique. Elles ont les leviers pour développer des transports plus propres sur leurs territoires.

En matière de transports plus propres, il existe un carburant alternatif aux carburants traditionnels, le Gaz Naturel Véhicule (GNV), qui dispose d'atouts écologiques et économiques. Le GNV, c'est l'usage du gaz naturel comme carburant. Ce carburant existe également dans une version 100% renouvelable, le BioGNV, produit à partir de déchets fermentescibles. Le BioGNV est un biocarburant avancé qui ne vient pas en concurrence avec les cultures alimentaires.

Le GNV apporte une réduction des émissions jusqu'à 50% pour les oxydes d'azote et 95% pour les particules fines par rapport à la nouvelle norme Euro VI. De plus, dans sa version renouvelable, le BioGNV émet 80% de CO_2 en moins par rapport au diesel grâce à un bilan carbone quasi neutre : le CO_2 libéré à l'échappement est équivalent au CO_2 absorbé par les végétaux méthanisés. Rouler au BioGNV, c'est également promouvoir la filière biométhane, génératrice d'emplois non délocalisables, et contribuer à l'indépendance énergétique du territoire. Enfin, sans odeur et peu bruyant, le GNV libère l'espace public de ses irritants et contribue à une ville plus apaisée.

Actuellement, près 18 000 véhicules circulent en France, et ce chiffre ne cesse de croitre sur le segment des véhicules lourds, que sont les camions, bus, cars, bennes à ordures ménagères et véhicules spéciaux.

Si le marché de l'autobus se développe depuis désormais plus de 15 ans, offrant à la technologie GNV un retour d'expérience hors du commun parmi les alternatives au diesel, le marché du camion offre la plus forte dynamique ces dernières années. Cette dynamique est tirée par la construction de nouvelles stations publiques (100 stations fin 2018). La filière s'est donnée comme objectif le développement de 250 stations accessibles au public en 2020.

La gamme de véhicules disponibles s'étoffe avec de nouveaux modèles adaptés aux différents marchés : les travaux publics pour des chantiers plus propres dans les villes, le transport scolaire ou intercité, le transport urbain et le transport de marchandises. Pour pouvoir répondre à l'ensemble des conditions d'exploitation, les constructeurs proposent des autonomies allant de 300 à 800 kilomètres.

Sur votre région administrative, la consommation des stations GNV correpond à 30 GWh.

Dans le cadre du contrat de service publie conclu avec l'Etat, GRDF s'est engagé à accompagner les collectivités dans leur projet de conversion au gaz naturel en fournissant l'expertise nécessaire pour mener à bien l'ensemble de leurs projets. Ainsi, de la simple information au dimensionnement de la station, GRDF accompagne les collectivités à chaque étape du projet de conversion de leur flotte :

- optimisation de l'emplacement des stations,
- études de potentiel de conversion de flotte autour du projet,
- conseils techniques, réglementaires, fiscaux et sur les politiques énergétiques locales,
- création d'outils d'aide à la décision,
- informations sur les aides financières,
- mise en relation avec les acteurs de la filière.

5.3 Les données au service de la maitrise de l'énergie

Croiser les données, un enjeu de planification énergétique

Dans le cadre de leurs décisions de planification, d'aménagement, d'investissement ou d'accompagnement des porteurs de projets, les collectivités et les autorités concédantes jouent un rôle clé dans la concrétisation locale de la transition énergétique : développement des énergies renouvelables, transformation des pratiques de mobilité en faveur de la qualité de l'air, maîtrise de la demande en énergie, détection de la précarité énergétique, …

Les données énergies, croisées avec les autres données du territoire, constituent une base essentielle pour comprendre les enjeux locaux et cibler les leviers d'actions :

- dès l'état des lieux, pour dresser un constat objectif du territoire et définir ses priorités,
- dans la définition de scénarios prospectifs, facilitant la prise de décision,
- dans la durée, pour suivre les impacts des actions réalisées, mesurer le résultats des politiques publiques et les réorienter si nécessaire.

La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte et la Loi pour une République Numérique ont apporté des évolutions majeures pour la mise à disposition des données de consommation et de production d'énergie aux personnes publiques.

Les données gaz mises à disposition des collectivités

GRDF s'inscrit dans ce cadre réglementaire et favorise l'utilisation des données gaz en proposant des canaux d'accès adaptés aux différents acteurs concernés :

- Des données en opendata, ouvertes, accessibles à tous et régulièrement enrichies. Sur opendata.grdf.fr, on trouve par exemple la consommation journalière de gaz en France, les consommations annuelles de gaz à la maille IRIS, les installations de biométhane raccordées au réseau de GRDF et leur quantité annuelle injectée…
- Des données à la demande, transmises à des acteurs autorisés. Dans ce cadre, les autorités concédantes peuvent accéder à des données de consommation agrégées sur des périmètres plus fins (à la maille adresse par exemple), adaptées à leur territoire. Les demandes peuvent être formulées sur le portail www.grdf.fr.
- Des données individuelles de consommation, accessibles à chaque consommateur ou transmises à des tiers autorisés (sous la condition préalable d'avoir recueilli le consentement du client). Les consommateurs peuvent ainsi suivre gratuitement leur consommation journalière de gaz naturel depuis leur espace GRDF, au fil du déploiement du compteur communicant.

Aux côtés des référents institutionnels et des acteurs locaux, GRDF travaille à l'amélioration de la qualité de ces données réglementaires pour en faciliter l'utilisation et l'analyse. Au-delà de la seule transmission des informations réglementaires, GRDF accompagne les acteurs du territoire pour comprendre les données gaz, les intégrer dans leurs travaux et les croiser avec d'autres données locales pour enrichir les analyses stratégiques.

06

GRDF & vous

6.1 La distribution du gaz, une mission de service public 102

6.2 Une organisation à votre service 107

6.3 Les outils digitaux à votre disposition 112

6.1 La distribution du gaz, une mission de service public

La chaîne gazière

La chaîne gazière est composée de trois activités principales :

- la production,
- l'acheminement (activités de « distribution » et « transport »), assuré par les gestionnaires de réseau,
- la commercialisation de gaz naturel, par les fournisseurs d'énergie.

GRDF est le principal opérateur de réseau pour l'activité de distribution du gaz naturel.

La triple autorité encadrant la distribution du gaz naturel

Trois autorités encadrent l'activité de GRDF :

- l'État : GRDF est lié à l'État par un contrat de service public signé pour une durée de 3 ans et soumis à la réglementation régissant son activité,
- la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) : elle fixe le tarif d'Accès des Tiers au Réseau de Distribution (ATRD) à l'intérieur de la zone de desserte de chaque distributeur ainsi que le contenu et le tarif des prestations complémentaires du Catalogue des Prestations de GRDF,
- l'Autorité Concédante : elle exerce notamment le contrôle du bon accomplissement par GRDF des missions de service public déléguées et des engagements du contrat de concession qui la lie à GRDF.

L'Etat a confié à GRDF des missions de service public. Le socle de ces engagements est rappelé dans le Contrat de Service Public (CSP) conclu entre les deux parties et signé le 30 novembre 2015 pour une durée de 3 ans, mettant un accent particulier sur la transition énergétique des territoires, le déploiement du compteur communicant gaz, les questions de sécurité et le développement de la filière gaz naturel.

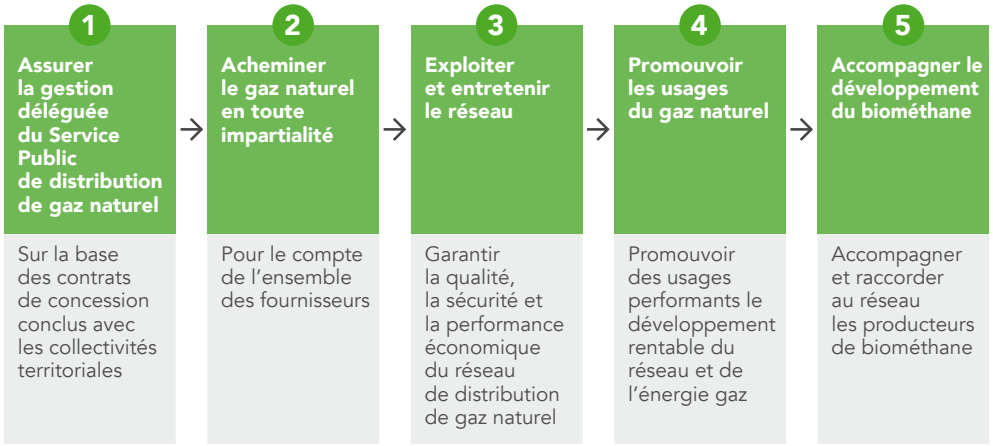

La péréquation tarifaire

La loi confie à GRDF, et aux autres distributeurs non nationalisés, la gestion déléguée du service public local de la distribution de gaz naturel sur leur zone de desserte exclusive.

GRDF exploite les équipements nécessaires au service public de la distribution de gaz naturel à ses risques et périls, supportant ainsi les charges financières et exerçant les responsabilités associées. GRDF assure également la maîtrise d'ouvrage et le financement de la quasi-totalité des investissements en concession. En contrepartie de ces obligations, GRDF est autorisé à percevoir auprès des clients finals, via les fournisseurs de gaz, une rémunération par le biais du tarif ATRD.

Le modèle français repose sur des notions indissociables : zone de desserte exclusive, régulation, péréquation tarifaire et mutualisation opérationnelle.

Pour les principaux distributeurs de gaz naturel, le tarif appliqué sur leur zone de desserte exclusive n'est pas fonction de l'équilibre économique de chaque concession, individuellement. Ce tarif s'applique sur l'ensemble des concessions de la zone desservie. C'est le principe de la « péréquation tarifaire » de la distribution.

Enfin, le modèle régulatoire français impose que chaque distributeur soit son successeur obligé au titre des contrats de concession sur sa zone de desserte exclusive historique. Toutefois, ce principe de péréquation ne s'applique pas aux nouvelles concessions (contrats signés pour la première fois depuis 2008) : sur celles-ci, le tarif de distribution est issu d'une mise en concurrence et est donc propre à chaque contrat.

Méthode de détermination du tarif de distribution

Depuis 2003, avec l'ouverture à la concurrence de la fourniture de gaz naturel et la séparation des activités d'infrastructure (distribution et transport) d'une part, et de

fourniture d'autre part, la loi a confié à la CRE la mission de définir notamment le tarif ATRD. Elle détermine la méthodologie ainsi que la structure et le niveau du tarif pour chacun des distributeurs de gaz naturel dans sa zone de desserte exclusive.

Ce tarif est fixé pour une période de quatre ans. Il est déterminé pour couvrir les coûts d'investissement et de fonctionnement d'un « opérateur efficace » (article L452-1, article L455-2 et article L452-3 du code de l'énergie).

Pour construire le cadre tarifaire péréqué en vigueur depuis le 1er juillet 2016 (délibération du 10 mars 2016), la CRE a retenu, dans la continuité des tarifs précédents, les principes généraux suivants :

- une incitation à la maîtrise des coûts portant, d'une part sur les charges d'exploitation de GRDF et, d'autre part, sur les programmes d'investissement,
- une structure composée des options tarifaires correspondant aux segments de clientèle (le tarif s'applique par point de livraison et, pour chacun, le choix de l'option tarifaire est laissé au fournisseur),
- une évolution mécanique de la grille tarifaire au 1er juillet de chaque année.

La grille tarifaire

Les délibérations de la CRE portent sur l'évolution de la grille tarifaire de GRDF au 1er juillet de chaque année.

La délibération du 12 avril 2018 a prévu une hausse tarifaire de 2,01% au 1er juillet 2018 par rapport au tarif précédent. La grille tarifaire ci-dessous s'applique du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019.

Grille tarifaire de GRDF au 1er juillet 2018					
Option Tarifaire	Description	Abonnement annuel	Prix proportionnel en €/MWh	Terme de souscription annuelle de capacité journalière en €/MWh/j	Terme annuel à la distance en €/m
T1	< 6 MWh/an	41,16 €	28,70 €		
T2	de 6 à 300 MWh/an	142,20 €	8,34 €		
T3	de 300 à 5 000 MWh/an	854,64 €	5,81 €		
T4	> 5 000 MWh /an	15 795,60 €	0,82 €	204,48 €	
TP	tarif de proximité	36 729,72 €		102,00 €	66,96 €

La facture type

Composantes de la facture d'un client résidentiel

La facture de gaz naturel est envoyée par le fournisseur à son client. Voici un exemple de facture sur la vente de gaz naturel au tarif réglementé, en moyenne sur l'année 2018 (source : site Internet CRE).

Facture type d'un client résidentiel

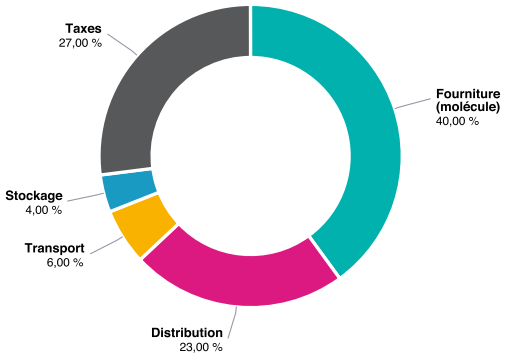

Prix moyen annuel des principales énergies de chauffage

Le gaz naturel est une des énergies les plus compétitives. Pour suivre l'évolution des prix des énergies, GRDF met à disposition de tous les clients sur son site Internet un outil interactif présentant un « baromètre » de ces prix : projet-gaz.grdf.fr/comparaison-prix-energies

Ci-dessous, le comparatif annuel sur une moyenne d'octobre 2017 à septembre 2018.
Source : Données du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (bases de données du SDES et de la DGEC).

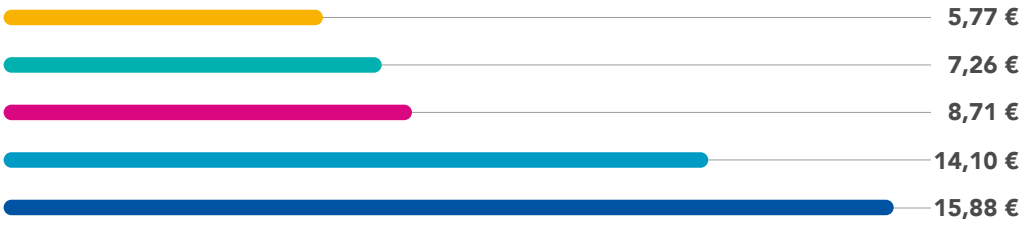

Bois granulés en vrac
Prix complet de 100 kWh PCI (livraison Vrac de 5 tonnes à 50 km). Source : CEBB/Propellet

Gaz naturel
Prix complet de 100 kWh PCI au tarif B1, 3 usages. Consommation annuelle de 23,26 MWh PCS.

Fioul domestique
100 kWh PCI de FOD, au tarif C1 (livraison de 2000 à 5000 litres). PCI 11,8 kWh/litre.

Propane
100 kWh PCI de propane en citerne. Hors mise à disposition et entretien de citerne et compteur.

Électricité
Prix complet de 100 kWh PCI (puissance 12 kVa double tarif). Consommation de 13 MWh dont 5 MWh en heures creuses.

6.2 Une organisation à votre service

L'organisation de GRDF

L'organisation de GRDF est composée d'un niveau national, regroupant des activités d'expertise et des fonctions supports, et d'un ancrage local basé sur six régions, dénommées « régions GRDF ». Ces deux niveaux d'organisation sont complémentaires pour mener à bien des actions mutualisées sur toute la France

Au National

- Les experts métiers
    - Acheminement & gestion de la clientèle
    - Technique industrielle & Développement de l'utilisation du réseau de gaz naturel
    - Concessions et nouveaux usages du gaz (filière biométhane, Gaz Naturel Véhicule...)
- Les fonctions support : Système d'informations, Ressources humaines, Finance & controlling

Dans chacune des 6 régions GRDF

- Direction Réseaux
    - Concevoir et construire au meilleur coût le réseau des collectivités
    - Exploiter et maintenir le réseau en maîtrisant les coûts et en assurant sa sécurité
    - Valoriser le patrimoine gazier des collectivités

    - Planification d'opérations de relevé et relation avec les prestataires
    - Planification, optimisation et réalisation des interventions (clients, fournisseurs)
- Direction Clients-Territoires
    - Être au plus près des problématiques locales en matière d'énergie
    - Promouvoir l'utilisation performante du gaz naturel
    - Satisfaire les clients au quotidien
    - Gérer la relation avec les fournisseurs
- Direction Fonctions Supports : Communication, Controlling, Autres fonctions d'appui
- Unités Services Régionaux (USR) : Ressources humaines (contrat de travail), Informatique et télécoms, Immobilier, Logistique

Avec l'arrivée des compteurs communicants et des énergies renouvelables électricité et gaz, les deux concessionnaires, GRDF et ENEDIS, ont décidé de faire évoluer l'organisation des interventions clientèle réalisées jusqu'à maintenant par les UCF au sein du Service Commun.

Les activités liées au réseau (dépannage) et à la clientèle (interventions) sont, à partir du 1er janvier 2018, spécialisées par énergie. Les activités gazières sont regroupées au sein d'une même entité appelée Agence d'Intervention (AI). 63 AI couvrent la zone de desserte de GRDF.

L'objectif de cette évolution de l'organisation est triple :

- renforcer le professionnalisme gazier orienté client,
- ancrer la proximité avec les autorités concédantes et les collectivités,
- moderniser les outils de programmation des interventions pour un service plus efficient.

Les engagements de GRDF en matière de sécurité restent inchangés, en particulier la capacité d'intervention en moins d'une heure.

Au sein des territoires, des agences locales portent les missions de GRDF.

Des agences locales

→ Relations Collectivités Territoriales.
Votre interlocuteur de proximité
→ Travaux
→ Exploitation
→ Gestion Clientèle

Le maillage local de GRDF s'appuie sur des agences régionales et des services nationaux.

Des agences régionales

- Acheminement
- Relations Collectivités Territoriales
- Développement
- Patrimoine
- Travaux
- Exploitation
- Services Supports

Des services nationaux

- Agence diagnostic qualité gaz
- Unités Urgence Sécurité Gaz
- Service comptabilité
- Directions fonctionnelles

La politique RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise)

En construisant son Projet d'Entreprise, GRDF a souhaité aborder deux questions majeures : la place du gaz dans la transition énergétique, et son rôle dans la société actuelle. Aujourd'hui, les attentes de la société civile envers les entreprises sont de plus en plus fortes, poussant ces dernières à s'investir sur les grands enjeux d'un monde en pleine mutation, en particulier dans le secteur de l'énergie, et à viser une performance globale, aussi bien économique qu'extra-financière : sociale, sociétale et environnementale.

Pour répondre à ces attentes, GRDF s'est doté d'une politique RSE composée de 7 engagements forts, articulés autour de 3 axes stratégiques : «viser l'excellence opérationnelle», «faire du gaz une énergie d'avenir» et «construire ensemble».

Pragmatiques et concrets, co-construits avec l'ensemble des métiers et des collaborateurs de GRDF, ces engagements RSE (et les objectifs associés) sont en prise directe avec les activités et le quotidien d'un gestionnaire de réseau responsable. L'organisation régionale et locale de GRDF est la première garante de l'intégration du développement durable dans les activités de l'entreprise.

Les actions lancées sont menées à deux niveaux :

- au service de la collectivité, en proposant des solutions pour la transition énergétique des territoires : développement du gaz vert et de la mobilité durable, déploiement d'outils de performance énergétique et de maîtrise de l'énergie, transformation du réseau de distribution de gaz naturel en outil de

pilotage de la transition énergétique,
- au service de la société civile, en mettant en œuvre au quotidien des actions locales de lutte contre la précarité énergétique, d'insertion sociale et professionnelle et de limitation des impacts environnementaux.

Les achats responsables

Conformément aux engagements de son Projet d'Entreprise, GRDF mène une politique d'achats responsables en se donnant pour missions d'associer ses fournisseurs et prestataires à ses objectifs RSE, et de développer ses relations avec le secteur protégé dans ses activités.

En particulier, GRDF collabore à l'économie des territoires en faisant appel à des PME implantées localement et des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT). En 2018, sur le département Gironde, GRDF a fait travailler 3 ESAT du département.

Les chiffres clefs de GRDF

Le plus long réseau de gaz naturel en Europe

200 715 km
de réseau de gaz naturel, soit plus de 5 fois le tour de la terre

286 TWh
de gaz naturel acheminé corrigé du climat

973 millions d'€
investis pour développer, entretenir et exploiter le réseau

1 million d'€
consacré chaque jour à la sécurité du réseau

Une entreprise dynamique

11 475
collaborateurs

432
embauches en CDI

662
alternants vont être formés chez GRDF

3,477
milliards d'€
de chiffre d'affaires

Un vecteur d'énergie au service des territoires

11 millions de clients
en France

9 557 communes
desservies par le réseau de distribution de gaz naturel

77 % de la population
habite une commune desservie en gaz par GRDF

330 stations GNV
raccordées sur le réseau GRDF

70 sites
d'injection de biométhane exploités dans le réseau GRDF

6.3 Les outils digitaux à votre disposition

Ma Concession Gaz, le portail digital de votre concession

Accessible sur www.grdf.fr, Ma Concession Gaz est un portail réservé aux collectivités concédantes. Cet espace digital vous permet d'accéder de façon sécurisée aux documents de votre concession, tels que le contrat de concession et ses éventuels avenants, ou les comptes rendus annuels d'activité. Ces derniers vous sont proposés en format digital et en version imprimable (pdf).

Le portail Ma Concession Gaz propose aussi des outils pratiques et des services interactifs comme l'affichage dynamique du réseau ou un comparateur des énergies. Votre espace collectivité vous informe également en temps réel sur les coupures d'alimentation en gaz, via le service « InfoCoupure ». Ce service permet de visualiser sur une carte les incidents en cours et les détails associés (date de déclenchement, impact estimé, délai prévisionnel de rétablissement). « InfoCoupure » offre aussi la possibilité d'être notifié en temps réel, via envoi de mail et/ou de sms, sur la mise à jour des informations d'intervention.

L'espace Ma Concession Gaz dispose enfin d'une plateforme de données vous permettant de visualiser et télécharger les informations détaillées relatives au patrimoine et à l'activité de GRDF sur votre territoire : données techniques, patrimoniales, clientèle et économiques.

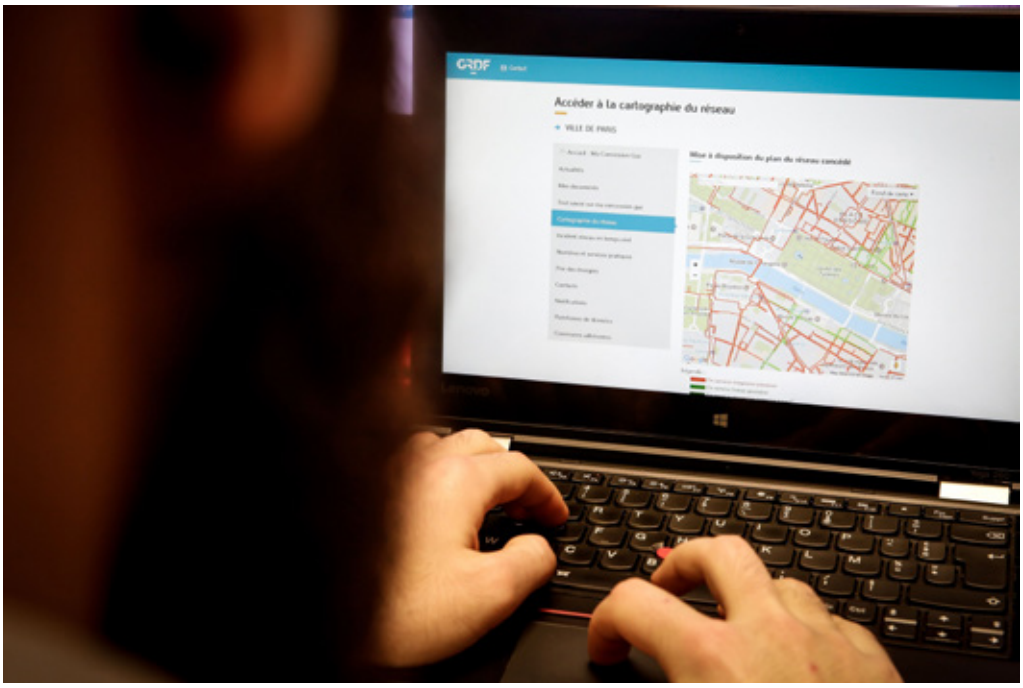

L'application mobile Mon réseau Gaz

Mon réseau Gaz est une application mobile développée par GRDF pour suivre l'actualité de votre réseau de gaz naturel.

Téléchargeable gratuitement sur les stores d'applications (App Store & Google Play Store) et compatible avec tous types de smartphones, elle vous accompagnera au quotidien. La première utilisation de cette application nécessite la saisie d'un code d'authentification, envoyé par GRDF et propre à votre collectivité.

Vous trouverez sur Mon réseau Gaz un large panel d'informations et de services comme vos contacts privilégiés, la cartographie de votre réseau, l'information en temps réel sur les coupures en gaz et des éléments de réponse à toutes les questions que vos administrés peuvent vous poser. Vous avez également la possibilité de déclarer en temps réel aux équipes de GRDF d'éventuelles anomalies (ex : coffret abîmé, enrobés problématiques...).

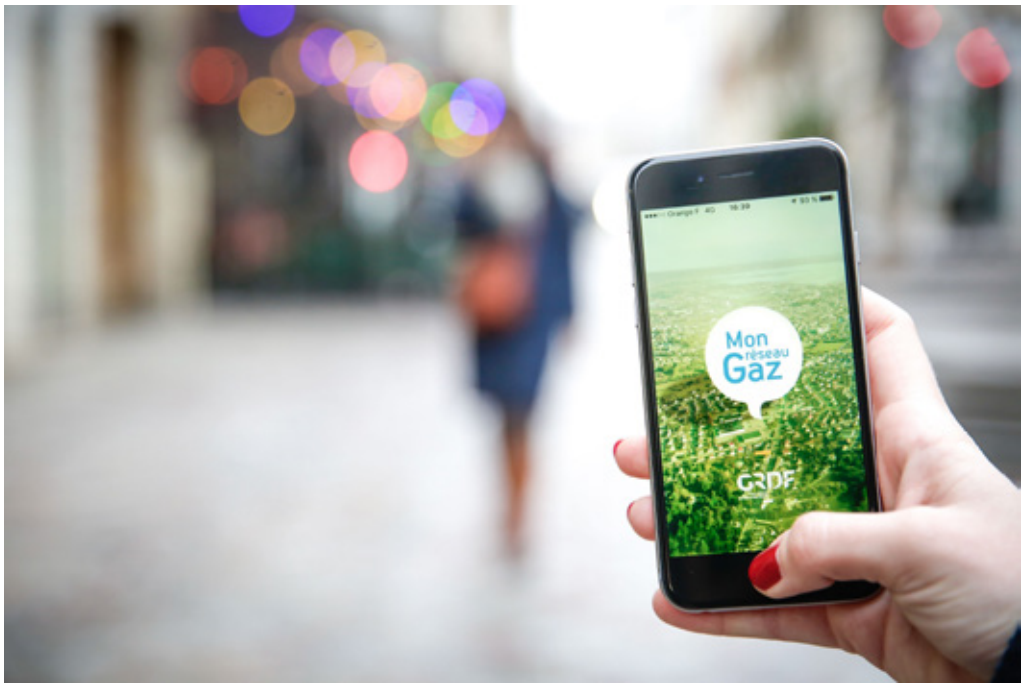

VANNE
ARRET GAZ

Lexique

Lexique

Branchement
Tuyauterie reliant une canalisation du réseau de distribution au Poste de Livraison ou, en l'absence de Poste de Livraison, au compteur. Quand celui-ci alimente un immeuble avec plusieurs logements c'est un « Branchement Collectif », dans tous les autres cas il s'agit d'un « Branchement Individuel ».

Branchement particulier
Le branchement particulier est la partie située juste en amont du compteur et qui permet de le raccorder aux parties de l'installation commune (conduite d'immeuble, conduite montante, conduite de coursive, nourrice de compteur).

Catalogue des prestations
Liste des prestations disponibles pour le client et/ou le fournisseur, établie par GRDF et publiée sur le site www.grdf.fr.

Compteur
Appareil de mesure du volume de gaz livré au client. Selon le cas, il fait partie du Dispositif Local de Mesurage ou le constitue.

Concentrateur
Le concentrateur est un matériel assurant le relais entre les compteurs et les systèmes d'information de GRDF.

Conditions standard de livraison (CSL)
Les Conditions Standard de Livraison (CSL) s'appliquent au client dont l'index au compteur est relevé semestriellement, quel que soit le débit maximum du compteur. Plus d'informations : Catalogue des prestations de GRDF, chapitre « Conditions générales ».

Conduite d'immeuble (CI)
La conduite d'immeuble est une tuyauterie qui peut être uniquement à l'intérieur de l'immeuble ou en partie à l'extérieur lorsque le coffret gaz est situé à distance de l'immeuble desservi.

Conduite montante (CM)
La conduite montante est une tuyauterie verticale pour la plus grande partie, raccordée à la conduite d'immeuble et alimentant les différents niveaux de l'immeuble.

Contrat d'acheminement
Contrat signé entre le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) et un fournisseur d'énergie, en application duquel le GRD achemine le gaz naturel vers le client final.

Contrat de fourniture
Contrat signé entre le client final et un fournisseur d'énergie de son choix, en application duquel celui-ci lui facture sa consommation de gaz naturel.

Contrat de livraison direct (CLD)
Le Contrat de Livraison Direct (CLD) est conclu avec GRDF par un client dont l'index au compteur est relevé mensuellement, et lorsque le débit maximum du compteur est supérieur à 100 m^3/h. Il se substitue aux Conditions Standard de Livraison (CSL). Plus d'informations : Catalogue des prestations de GRDF, chapitre « Conditions générales ».

Degré-jour (de chauffe)
Il correspond à la différence entre la température à partir de laquelle on considère que l'on commence à chauffer (16°C) et la température extérieure. De fait, un degré-jour de chauffe ne peut être que positif, quand celui-ci est à zéro la température est au-dessus de 16°C. Par exemple, s'il fait -4°C le degré-jour correspondra à 20.

Dispositif de mesurage
Ensemble des équipements de mesure, de calcul et de télétransmission localisés à l'extrémité aval du réseau de distribution, utilisé par le Distributeur pour déterminer les quantités livrées au point de livraison et leurs caractéristiques.

Fournisseur
Prestataire titulaire d'une autorisation délivrée par le Ministère chargé de l'énergie, qui vend une quantité de gaz au client en application d'un contrat de fourniture.

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)
Le gaz naturel est transporté par grandes quantités et sur de longues distances par le Gestionnaire du Réseau de Transport (GRT). Sur le territoire concédé, il est ensuite acheminé vers les clients finaux par GRDF, le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) communément désigné « distributeur ».

GNV
Utilisation du gaz naturel comme carburant. C'est le même gaz que celui utilisé pour le chauffage ou la cuisson. Le GNV existe sous deux états : liquide (GNL) ou comprimé (GNC).

Installation intérieure
L'installation intérieure du client commence à l'aval du compteur. Dans le cas des conduites montantes sans compteur individuel, elle commence à l'aval du robinet de coupure individuel.

Normo mètre cube (Nm^3)
Quantité de gaz sec (exempt de vapeur d'eau) qui occupe un volume d'un mètre cube.

Lexique

Poste d'injection
Equipement clef de l'intégration du biométhane au réseau GRDF. Il permet, en aval du méthaniseur et de l'épurateur du producteur, d'odoriser, de contrôler, de compter et d'injecter le gaz dans le réseau de distribution local.

Poste de livraison
Installation située à l'extrémité aval du réseau de distribution, assurant généralement, outre la mesure, le calcul et la télétransmission d'éléments permettant de déterminer les quantités livrées au point de livraison, les fonctions de détente et de régulation de pression.

Pouvoir Calorifique Supérieur (PCS)
Quantité de chaleur (en KWh) dégagée par la combustion complète d'un mètre cube de gaz sec donné dans l'air, à une pression constante (1,01325 bar) et à une température initiale de zéro celsius.

Pression de livraison
Pression relative du gaz au point de livraison.

Quantité acheminée
Quantité de gaz naturel livrée au point de livraison déterminée par relevé du compteur. En cas de dysfonctionnement du compteur, la quantité consommée peut être corrigée. En cas d'absence du client sur compteur inaccessible, la quantité acheminée est estimée.

Réseau de distribution
Le réseau de distribution est composé des ouvrages de distribution qui permettent au Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRDF) d'acheminer le gaz naturel jusqu'aux clients finals (résidentiels, entreprises ou commerces).

Réseau BP
Le Réseau BP (Basse Pression). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 19 et 21 millibars.

Réseau MPA / MPB
Le Réseau MPA (Moyenne Pression de type A) et MPB (Moyenne Pression de type B) représente 95% du réseau de distribution sur le territoire national. La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 0,4 bar et 4 bars.

Réseau MPC
Le Réseau MPC (Moyenne Pression de type C). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 4 et 25 bars.

Compte rendu d'activité de concession 2018

BOULIAC

Directeur de publication : Jérôme Chambin

Rédacteurs : Cécile Nivaud, Emilio Soba, Louis-Philippe Martim

Crédit photos : Grégory Brandel
Compte rendu d'activité créé par la Solution Paddix® (www.paddix.com)
Réalisé par IDIX - www.idix.fr

GRDF
GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

" Choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il devient de plus en plus vert

Aujourd'hui près d'une cinquantaine de sites injectent du gaz vert sur l'ensemble des réseaux de gaz français et près de 400 projets sont à l'étude. Produit à partir de déchets issus notamment de cultures agricoles, d'effluents d'élevages et de déchets ménagers, le biométhane offre une énergie plus responsable pour se chauffer, cuisiner et se déplacer. L'ambition est d'injecter 30% de gaz renouvelable dans les réseaux en France d'ici à 2030.

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il offre une mobilité moins polluante

Le Gaz Naturel Véhicule (GNV) permet d'améliorer la qualité de l'air, de préserver l'environnement et de réduire les nuisances sonores. Moins polluant, il offre une solution alternative aux carburants traditionnels : réduction de 95% les émissions de particules fines et de 50% les oxydes d'azote par rapport à la norme Euro VI. Aujourd'hui plus de 20 millions de véhicules roulent déjà au GNV et au BioGNV dans le monde.

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il est moderne et connecté

Le gaz répond aux nouveaux modes de consommation. Performants et connectés, le réseau de distribution et les équipements au gaz naturel offrent des fonctionnalités adaptées aux nouveaux usages et contribuent à l'atteinte des objectifs que s'est fixés la France en matière de performance énergétique.

Le gaz c'est l'avenir et il faut le dire

C'est tout l'enjeu de la nouvelle signature de GRDF, « choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir ». Des mots forts qui traduisent la conviction que le gaz est une énergie indispensable à un mix énergétique équilibré qui répond aux attentes des consommateurs et des territoires.

CHOISIR LE GAZ
C'EST AUSSI
CHOISIR L'AVENIR

GRDF

GAZ RÉSEAU
DISTRIBUTION FRANCE

QUEL QUE SOIT
VOTRE FOURNISSEUR

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

GRDF, Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 euros. Siège social : 6 rue Condorcet, 75009 Paris. RCS Paris 444 786 511

GRDF
GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Compte rendu d'activité de concession 2018

BORDEAUX MÉTROPOLE

SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND

L'édito

Depuis 2016, la loi NOTRe a redécoupé les régions administratives françaises et en a élargi le champ de compétences, permettant désormais aux territoires de définir leurs politiques, notamment en matière énergétique. Désormais, les visions sont plus décentralisées et plus intégrées aux grands enjeux des territoires : mobilité, qualité de l'air, précarité, empreinte économique locale. Dans ce contexte, et pour vous accompagner toujours plus efficacement, nous nous devions de repenser notre découpage territorial.

GRDF compte, depuis le 1er janvier 2019, 6 grandes régions gazières en cohérence avec les nouvelles régions administratives françaises.

Au plus près des enjeux locaux, nous travaillons chaque jour pour vous proposer une énergie plus sûre, plus propre, plus respectueuse de la qualité de l'air et produite localement. A cet égard, je pense notamment au biométhane, un gaz renouvelable produit à partir de déchets provenant de l'agriculture, de l'industrie agroalimentaire et des collectivités. Le biométhane connaît un formidable essor avec près de 80 sites en service à fin 2018. Je pense également à la mobilité grâce au GNV et BioGNV, ainsi qu'aux compteurs communicants en cours d'installation chez nos 11 millions de clients.

En 2019, GRDF poursuit ses actions en faveur d'un réseau toujours plus fiable, plus sûr et un gaz de plus en plus renouvelable. Chez GRDF, nous investissons 1 million d'euros chaque jour pour la sécurité du réseau, et nous réalisons 300 000 actes de maintenance par an. La sécurité est le socle de l'activité de GRDF, ça l'a toujours été et ça le sera toujours.

Nous serons toujours et chaque jour à vos côtés pour vous accompagner dans la transition énergétique de votre territoire, convaincus que «choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir».

" Choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir

Édouard Sauvage,
Directeur Général de GRDF

Sommaire

01 **L'essentiel de votre concession** 6

Les chiffres clefs de votre concession 8
Vos interlocuteurs privilégiés 10
Votre contrat de concession 11

02 **L'activité au quotidien** 12

Les clients et leurs usages 14
Les services et les prestations 18
L'activité de comptage 20
L'écoute client 24
La chaine d'intervention 31
La sécurité du réseau 37

03 **Le patrimoine de votre concession** 44

Vos ouvrages 46
Les chantiers 53
Les investissements 56
La valorisation de votre patrimoine 63

04 **Le compte d'exploitation** 68

La synthèse du compte d'exploitation 70
Les recettes 73
Les charges 77
L'équilibre financier 85

05 **La transition énergétique** 92

Le gaz vert 94
La mobilité durable 96
Les données au service de la maitrise de l'énergie 98

06 **GRDF & vous** 100

La distribution du gaz, une mission de service public 102
Une organisation à votre service 107
Les outils digitaux à votre disposition 112

NPL12/110 G4
No. 31 16 B1 001260 12
Propriété inaliénable
GE Oil & Gas
2016
GRDF

01

L'essentiel de votre concession

1.1 Les chiffres clefs de votre concession 8

1.2 Vos interlocuteurs privilégiés 10

1.3 Votre contrat de concession 11

1.1 Les chiffres clefs de votre concession

Clientèle

345

Nombre de clients

4 070 MWh

Quantités de gaz acheminées

92,7%

Taux de satisfaction accueil dépannage gaz / exploitation maintenance (région)

96,0%

Taux de demandes fournisseurs traitées dans les délais

Contrat

2024

Année d'échéance du contrat

30

Durée du contrat

18/04/1994

Date d'entrée en vigueur du contrat

Économie

2 919 €
Redevance R1 versée

22 526 €
Investissements réalisés sur la concession

81 442 €
Recettes acheminement et hors acheminement

Maintenance et sécurité

100%
Taux de visites réalisées sur les robinets

6
Nombre d'interventions de sécurité gaz

8
Nombre d'incidents

Patrimoine

13,21 km
Longueur totale de canalisations

338
Nombre de compteurs résidentiels actifs

1.2 Vos interlocuteurs privilégiés

Maïlys HUET
Directrice Territoriale
06 69 52 79 17
mailys.huet@grdf.fr

1.3 Votre contrat de concession

GRDF est lié aux autorités concédantes par un contrat de concession qui précise les conditions d'exploitation du service public de la distribution de gaz naturel et les engagements contractuels des deux parties pendant la durée du contrat.

Date d'entrée en vigueur du contrat : 18/04/1994

Durée d'application : 30 ans

02

L'activité au quotidien

2.1 Les clients et leurs usages 14

2.2 Les services et les prestations 18

2.3 L'activité de comptage 20

2.4 L'écoute client 24

2.5 La chaine d'intervention 31

2.6 La sécurité du réseau 37

2.1 Les clients et leurs usages

Les clients et les consommations sur la concession

GRDF achemine le gaz naturel via le réseau de distribution pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente réalisée par le fournisseur d'énergie.

Le nombre de clients correspond, depuis 2017, au dénombrement des clients ayant un contrat de fourniture actif et ayant consommé sur l'année. Cette méthode de calcul permet d'avoir une meilleure cohérence avec les quantités de gaz naturel consommées sur l'année.

Les quantités de gaz naturel livrées aux clients sont déterminées lors des relevés périodiques ou de relevés ponctuels. Les volumes mesurés par les compteurs sont convertis en énergie par application d'un coefficient thermique. Les relevés périodiques ont lieu :

- chaque jour pour les clients avec l'option tarifaire T4 ou TP,
- chaque mois pour les clients avec l'option tarifaire T3,
- chaque semestre pour les clients avec l'option tarifaire T1 ou T2.

Lorsque GRDF ne peut pas accéder au compteur pour le relevé périodique, les quantités livrées sont déterminées à partir d'un index auto-relevé par le client ou d'une estimation sur la base d'un historique de consommation. De même, l'index utilisé lors de certains événements contractuels peut être un index auto-relevé ou un index calculé sur la base du dernier index connu et d'un historique de consommation. Enfin, dans le cas d'un dysfonctionnement du comptage, les quantités livrées sont déterminées au moyen d'une estimation.

Afin de donner une image des quantités acheminées sur l'année civile écoulée, il est nécessaire, pour les clients dont les compteurs ne sont pas relevés à une fréquence mensuelle ou journalière, d'utiliser une méthode de reconstitution de ces quantités sur la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre.

Votre interlocuteur GRDF est à votre disposition pour toute information complémentaire sur la méthode de reconstitution des quantités acheminées.

Les clients et la consommation par secteur d'activité
Le nombre de clients de la concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par secteur d'activité.

Evolution du nombre de clients par secteur d'activité

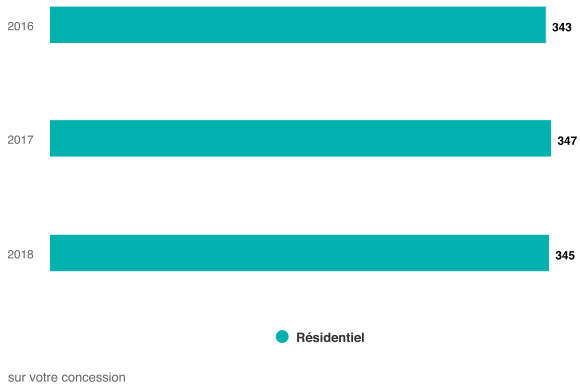

sur votre concession

En 2018, le nombre total de clients sur votre concession est de 345. Ce nombre était de 347 en 2017, et de 343 en 2016.

Evolution des quantités de gaz acheminées (en MWh) par secteur d'activité

sur votre concession

En 2018, la quantité totale de gaz acheminé sur votre concession est de 4 070 MWh. Cette quantité était de 4 420 MWh en 2017, et de 4 386 MWh en 2016.

Les clients et les consommations par tarif d'acheminement

Le nombre de clients de la concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par tarif.
Vous trouverez la description des tarifs d'acheminement dans le chapitre 6.

Evolution du nombre de clients par tarif

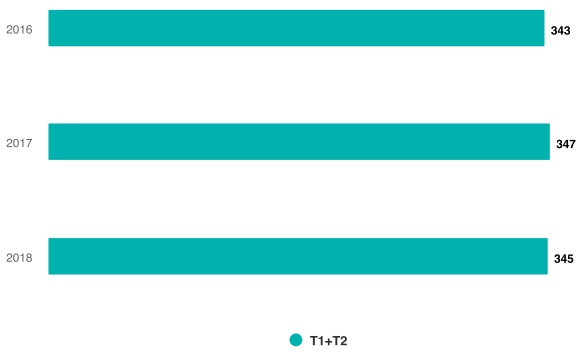

sur votre concession

Evolution des quantités de gaz acheminées (en MWh) par tarif

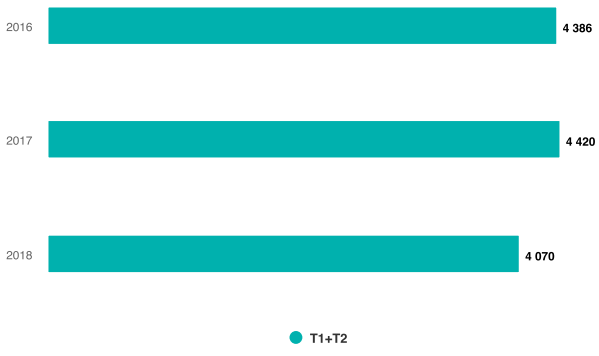

sur votre concession

L'efficacité énergétique du réseau

L'efficacité énergétique et la sécurité du réseau sont étroitement liées et constituent deux priorités essentielles tant pour GRDF que pour les autorités concédantes. Les émissions de méthane sur les ouvrages concédés ont principalement pour origine les incidents et les dommages aux ouvrages causés par des tiers.

GRDF observe l'évolution de ces émissions de méthane au niveau national. Ainsi, sur la période 2012-2018, on estime que les émissions fugitives ont baissé de 18% grâce à l'ensemble des actions volontaires menées par GRDF sur la conception des réseaux, la modernisation de la cartographie et la sensibilisation des entreprises de travaux publics notamment.

À titre de comparaison, le réseau exploité par GRDF se classe au plus bas niveau d'émissions fugitives en Europe, avec 0,12% de pertes estimées.

BIOGAZ

2.2 Les services et les prestations

Les prestations et services réalisés par GRDF sont définis dans le catalogue des prestations, lui-même fixé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE). Le catalogue des prestations est consultable sur le site **www.grdf.fr**

Les principales prestations réalisées

À la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel, GRDF réalise :

- des prestations comprises dans le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture,…),
- des prestations payantes, facturées à l'acte ou périodiquement suivant leur nature (mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux,…).

Principales demandes de prestations réalisées			
	2018	2017	2016
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	26	33	32
Mise hors service (initiative client ou fournisseur)	15	27	24
Intervention pour impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement)	1	3	8
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	20	28	25
Demande d'intervention urgente ou express par rapport au délai standard	0	2	2
Déplacement vain	1	0	0
1ère mise en service	0	2	2

Taux de respect du délai catalogue des demandes reçues des fournisseurs

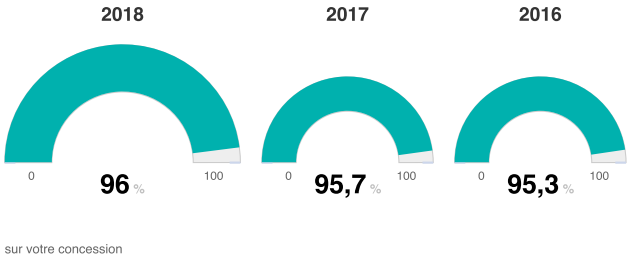

sur votre concession

Taux de raccordement dans les délais catalogue

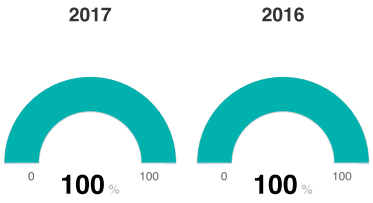

En 2018, sur votre concession, aucune première mise en service n'a été effectuée, donc aucun nouveau raccordement réalisé suite à une demande fournisseur.

2.3 L'activité de comptage

Le relevé des compteurs

Le relevé des compteurs par GRDF est aujourd'hui séparé entre les gros consommateurs (environ 100 000 relevés à distance sur un rythme mensuel ou journalier), et le reste des clients (10 millions environ) dont le relevé est organisé sur un rythme semestriel.

Le relevé semestriel est réalisé par des entreprises prestataires, qui se rendent chez tous les clients disposant d'un compteur. Si le client a souscrit un contrat de fourniture avec un fournisseur, on parle de compteur actif. Si le client n'a pas de contrat avec un fournisseur, on parle de compteur inactif. GRDF relève les compteurs dans les deux cas, notamment pour vérifier l'absence de consommation irrégulière des compteurs inactifs.

La qualité du relevé des comptages

Les indicateurs de mesure tiennent compte de l'arrivée des compteurs communicants, qui viennent améliorer le relevé du comptage, en particulier pour certains compteurs inaccessibles.

Le « taux de relevés sur index réels », consolidé du télérelevé des nouveaux compteurs communicants, est de 99,3% pour votre concession.

L'indicateur « taux de relevés corrigés » correspond au nombre d'index corrigés rapporté au nombre de compteurs non communicants relevés. Il est de 0% sur votre concession.

Le « taux d'absence au relevé 2 fois et plus sur compteurs inaccessibles au relevé » concerne les compteurs non communicants et correspond au nombre de compteurs inaccessibles qui n'ont pas pu être relevés suite à l'absence du client, rapporté au nombre de compteurs inaccessibles devant faire l'objet d'un relevé du fait d'une précédente absence du client. Ce taux sur votre concession est de 2,9%.

Ces indicateurs sont conçus pour rendre compte de la qualité du service de relevé, en cohérence avec le déploiement des compteurs communicants, qui constitueront l'essentiel du parc de compteurs d'ici 2024.

L'accessibilité des compteurs

La majorité des compteurs est accessible sans nécessiter la présence du client. Dans le cas d'un compteur inaccessible (situé dans le logement du client), un rendez-vous client est nécessaire pour collecter l'index, et une annonce du passage du releveur est faite au préalable. Le client aura la possibilité, s'il ne peut pas être présent lors du passage du releveur, de fournir un auto-relevé qu'il pourra transmettre à GRDF.

Au niveau national, le taux d'accessibilité des compteurs s'élève à 80,31%.

Evolution du nombre de compteurs accessibles et inaccessibles

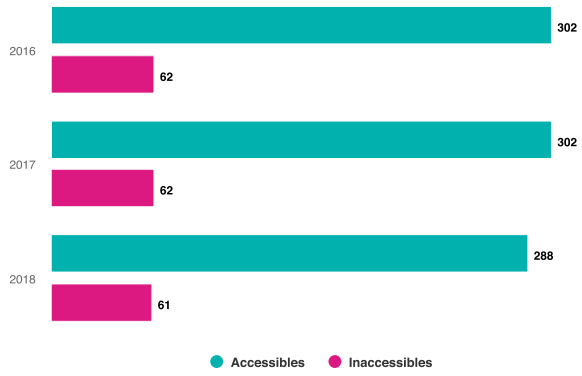

sur votre concession

En 2018, sur votre concession le nombre de compteurs est de 349. En 2017, ce nombre était de 364 et de 364 en 2016.

Evolution du nombre de compteurs actifs et inactifs

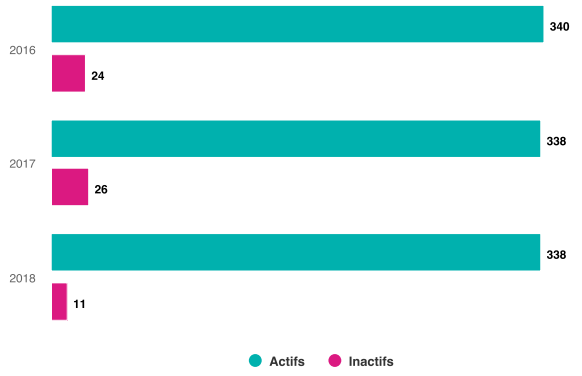

sur votre concession

Taux d'accessibilité des compteurs résidentiels

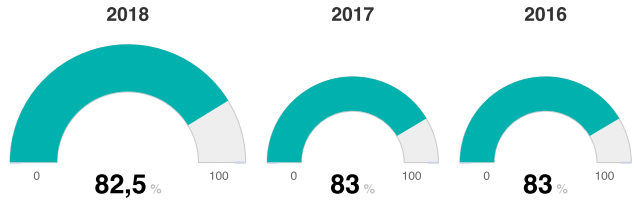

sur votre concession

L'organisation du relevé des compteurs évolue avec l'arrivée des compteurs communicants gaz qui réduisent, au fil de leur déploiement, la volumétrie du relevé à pied et amènent des évolutions profondes dans le pilotage de la qualité du comptage.

Le compteur communicant gaz de GRDF au service de la transition énergétique des territoires

Maîtriser la consommation d'énergie est l'un des grands enjeux pour réussir la transition énergétique dans les territoires. Les consommateurs sont prêts à en devenir acteurs, mais avant de maîtriser la consommation d'énergie, il faut d'abord la connaître et l'évaluer. C'est le rôle de Gazpar, le compteur communicant gaz de GRDF, dont le déploiement a débuté à grande échelle en 2017 et se poursuivra jusqu'en 2023.

En 2018, le déploiement a progressé dans les territoires
A fin 2018, plus d'un millier de communes avait démarré le déploiement programmé sur leur territoire. Le dialogue avec les parties prenantes locales s'est poursuivi tout au long de l'année afin d'accompagner l'installation des compteurs communicants gaz de GRDF dans les communes concernées. Ainsi, conformément à l'attendu, plus de 2,5 millions de dispositifs de comptage ont été installés en cumulé, à fin d'année. Le déploiement dit « par opportunités » réalisé à l'occasion d'interventions classiques de maintenance ou de mises en service a bénéficié à plus de 420 000 foyers. En parallèle, près de 4 400 concentrateurs ont été posés à fin 2018, assurant le relais entre les compteurs et les systèmes d'informations de GRDF. La majorité des communes raccordées au réseau de gaz naturel a signé une convention cadre d'hébergement pour permettre la pose de ces concentrateurs sur des bâtiments communaux.

En 2019, plus de 1 500 collectivités sont concernées par le déploiement programmé des compteurs communicants gaz de GRDF.

Au service des clients et de la collectivité, Gazpar facilite la maîtrise de l'énergie
Plus de 1,9 millions de compteurs étaient télé-relevés à fin 2018 permettant la mise à disposition des données quotidiennes de consommation aux clients, et mensuelles aux fournisseurs de gaz. La finalité de ces données est de permettre aux consommateurs de mieux maîtriser leurs consommations de gaz. Pour cela, la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'écosystème de la maîtrise de l'énergie (collectivités locales, fournisseurs d'énergie, sociétés de conseil en énergie, organismes de logement social, Agences Locales de l'Energie…) est déterminante.

Les consommateurs peuvent suivre gratuitement leur consommation journalière de gaz naturel depuis Mon Espace GRDF, espace privé et sécurisé sur grdf.fr. Ils ont également la possibilité d'accéder aux services des fournisseurs d'énergie, sous réserve de leur consentement pour disposer de la donnée quotidienne. De nouveaux services seront progressivement proposés par des tiers autorisés, grâce au projet GRDF ADICT de mise à disposition de données, sous forme de flux automatisé et adapté aux services digitaux.

Le déploiement des compteurs communicants gaz est l'opportunité, pour les acteurs de l'écosystème de la maîtrise de l'énergie, en particulier les collectivités, d'enrichir leurs démarches territoriales de planification et d'actions en faveur de la transition énergétique.

En 2018, sur votre concession 39 compteurs communicants ont été installés.

2.4 L'écoute client

Le Service Client GRDF

Le Service Client GRDF traite l'ensemble des appels (hors urgence sécurité gaz) concernant la demande de raccordement et le conseil en matière de solutions gaz naturel. Il est dédié à tous les clients, promoteurs, partenaires et fournisseurs.

Contactez nos conseillers du lundi au vendredi de 8h à 17h

N°Cristal 09 69 36 35 34
APPEL NON SURTAXE

83 751
appels tous motifs confondus sur votre région GRDF

Taux d'accessibilité de l'accueil téléphonique distributeur

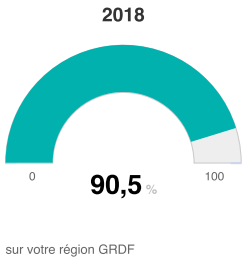

sur votre région GRDF

Satisfaction des collectivités locales
Comme chaque année, GRDF a réalisé une enquête de satisfaction auprès des collectivités locales desservies en gaz naturel. En 2018, plus de 1 000 élus et agents territoriaux se sont exprimés sur leur niveau de satisfaction et de confiance vis-à-vis de GRDF : 97% des collectivités interviewées sont satisfaites de GRDF.

L'image globale de GRDF demeure excellente, tout comme en 2017 : 97% des élus et fonctionnaires territoriaux interrogés déclarent avoir une bonne image de GRDF, 93% d'entre eux sont satisfaits des relations entretenues avec les interlocuteurs de GRDF et 89% font confiance à GRDF pour les accompagner dans les projets de biométhane sur leur territoire et pour développer l'usage du gaz dans les transports.
Lorsque l'on évoque le sujet des compteurs communicants gaz, ils sont 93% à déclarer faire confiance à GRDF pour agir en faveur de la maîtrise de l'énergie.

Le professionnalisme et la qualité des relations avec les équipes de GRDF sont fortement appréciés.
A l'attachement au gaz naturel s'ajoute la perception d'opportunités d'avenir comme la méthanisation. De plus en plus d'élus et de fonctionnaires territoriaux s'investissent dans le sujet de la transition énergétique. Ils visent d'une part la diversification énergétique et le développement d'énergies renouvelables avec des solutions décentralisées qui favorisent une indépendance énergétique. Et d'autre part, ils restent attachés à la desserte collective et publique du gaz par un concessionnaire dont l'expertise et la compétence sont saluées.

97% des collectivités interrogées sont satisfaites de GRDF

Les élus encouragent GRDF à les aider à s'approprier les opportunités offertes par le réseau et à les associer pour faire du réseau de gaz un outil essentiel de la transition énergétique. Ils attendent toujours plus de proximité et d'échanges avec GRDF pour les accompagner dans la réalisation de projets sur leurs territoires, pour nouer un véritable « partenariat pragmatique et territorial ».

Satisfaction des clients particuliers et professionnels
Un dispositif dématérialisé d'enquêtes de satisfaction est actif depuis 2015 qui permet, via des questionnaires en ligne, la mesure « à chaud » de la satisfaction des clients sur les prestations suivantes :

- Raccordement avec/sans extension au réseau (hors collectif) et première mise en service
- Modification de branchement
- Mise en service avec intervention
- Contact avec le Service Client
- Dépannage

90% de satisfaction, objectif du projet d'entreprise GRDF

Ces événements mettent en relation, physique ou à distance, les clients et les équipes de GRDF.
Les résultats de la satisfaction sur ces prestations ont progressé tant au niveau national qu'au niveau des régions de GRDF depuis 2015.
En vision nationale, sur 2018, certains items dépassent les 90% de satisfaction, objectif du projet d'entreprise GRDF à fin 2018.
Au-delà de la mesure, c'est le dispositif de rappel sous 3 jours des clients se déclarant « pas du tout satisfaits » qui soutient la démarche d'amélioration continue de GRDF. En 2018, toutes prestations confondues, il s'agit de près de 6 000 clients, ayant accepté de lever l'anonymat, qui ont pu être joints au téléphone et pour lesquels :

- Les raisons du mécontentement ont été identifiées
- Les explications ont été apportées
- Des mesures curatives ont été mises en œuvre, lorsque cela était possible

Ces clients saluent positivement cette initiative de rappel et, dans près de la moitié des cas, témoignent de leur satisfaction à l'issue de cette nouvelle interaction.

Taux de satisfaction des particuliers lors d'un raccordement (avec ou sans extension) - hors collectif

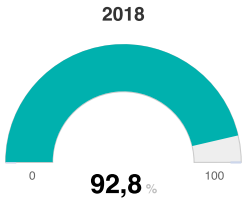

sur votre région GRDF

Taux de satisfaction des particuliers lors d'une mise en service avec intervention

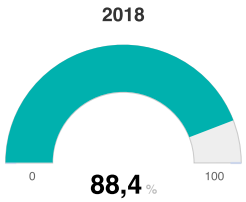

sur votre région GRDF

Taux de satisfaction des particuliers pour l'accueil distributeur

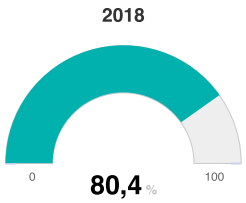

sur votre région GRDF

Taux de satisfaction des particuliers et professionnels pour l'accueil dépannage gaz / exploitation maintenance

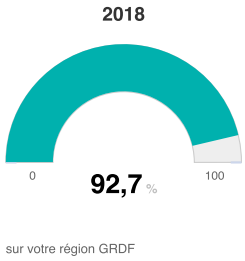

La gestion des réclamations émises par les fournisseurs pour le compte des clients

Le nombre de réclamations émises par les fournisseurs pour le compte des clients était en décroissance continue depuis 2013 avec une volumétrie en baisse de l'ordre de 10% par an entre 2014 et 2017.

Cependant l'année 2018 a été marquée par une rupture de cette tendance et une hausse de près de 40% des réclamations émises par les fournisseurs.

Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation :

- Des comportements propres à certains fournisseurs : des erreurs de procédures notamment sur les contestations d'index (non recours aux prestations de vérification de données de comptage avec/sans déplacement) ou des évolutions de pratiques de certains fournisseurs, qui ont tendance à déposer formellement plus de réclamations que précédemment ;
- Des problématiques organisationnelles ponctuelles : du fait de la mise en œuvre progressive au sein de GRDF de l'organisation mono-énergie ou de mouvements sociaux à mi-année ayant pu impacter localement les activités ;
- L'intensification du programme de déploiement de compteurs communicants :

des contestations d'index liées aux changements de compteurs (notamment du fait des déposes des anciens compteurs) et plusieurs incidents relatifs aux systèmes d'information de la chaîne de communication (calcul et/ou publication des données) impactant les relevés évènementiels et cycliques.

Ce dernier point, largement prépondérant dans cette évolution, est cependant à relativiser au regard du triplement du rythme de pose par rapport à 2017, avec environ 2,5 millions de compteurs posés à fin 2018 contre 700 000 à fin 2017, et tendra à disparaître avec la fin du déploiement.

A noter que malgré cette volumétrie en hausse, le délai de traitement sous 15 jours des réclamations émises par les fournisseurs n'a pas significativement évolué et se stabilise au dessus de 98%, avec un délai moyen de réponse de 7 jours.

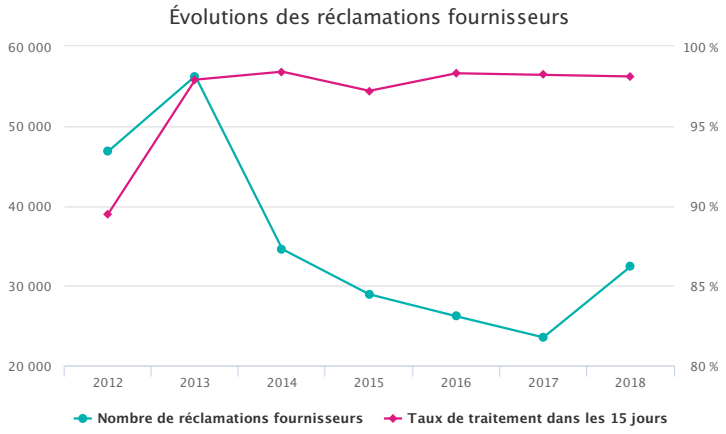

En 2018 sur votre maille régionale GRDF, le taux de réponse aux réclamations fournisseurs courantes sous 15 jours atteint 97,8%.

La gestion des réclamations directement émises par les clients

Les réclamations émises directement par les clients sont en augmentation de près de 90% entre 2017 et 2018.

Cette variation de la volumétrie des réclamations est la résultante de deux phénomènes :

- Une tendance générale à la hausse et progressive depuis 2014 ;
    - GRDF est plus connu des clients et ceux-ci l'interpellent directement sans passer par leur fournisseur d'énergie,
    - GRDF a fait évoluer son service Client en simplifiant et structurant son dispositif téléphonique et en modernisant son site www.grdf.fr où les contacts pour des demandes ou des réclamations y sont facilités. Le client est également mieux informé et mieux guidé dans son parcours réclamations,
    - Enfin une meilleure qualification des réclamations dans les outils de collecte permet d'en fiabiliser le dénombrement.
- Une intensification en 2018 du déploiement des compteurs communicants.

A iso périmètre, c'est-à-dire sans tenir compte des réclamations associées au déploiement

des compteurs communicants, la volumétrie des réclamations est en augmentation de 20% par rapport à 2017.
Le nombre de réclamations liées à ce déploiement généralisé est à relativiser. En effet, avec plus de 1,9 millions de compteurs installés en 2018, seul 1% des interventions a fait l'objet d'une réclamation.

Les délais de traitement de ces réclamations sont en baisse avec près de 97% de réponses apportées en moins de 30 jours.

Retrouvez ci-dessous l'évolution des réclamations clients directes, au niveau national.

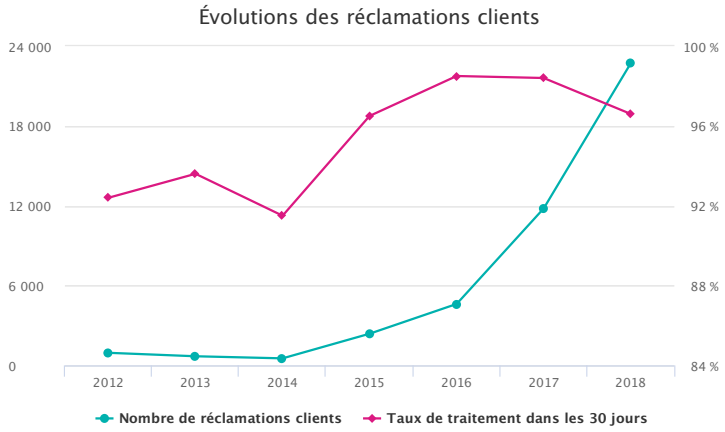

Les réclamations sur votre concession

Les réclamations émises par les clients se répartissent en plusieurs catégories :

- « Accueil » : accueil acheminement, livraison / gestion des demandes,
- « Conduite » : conduite et surveillance du réseau,
- « Comptage » : données de comptage (hors compteurs communicants),
- « Prestations » : gestion et réalisation des prestations,
- « Cpt. Com. » : données de comptage liées aux compteurs communicants,
- « Autres ».

Répartition des motifs de réclamations en 2018

**Cet indicateur n'est pas calculable sur votre concession :
il n'existe aucun point de mesure.**

Evolution du nombre de réclamations par motif

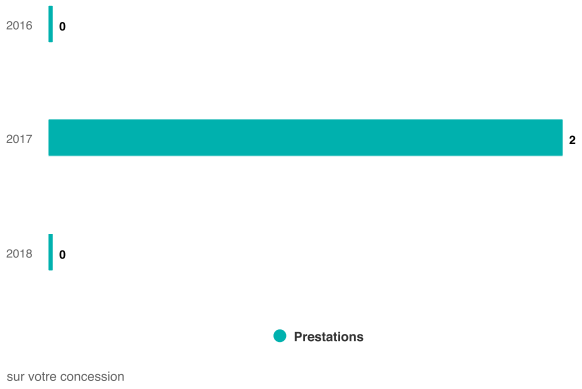

Ce nombre total était de 2 en 2017,

En 2018 sur votre concession, le taux de réponse sous 30 jours aux réclamations (tous émetteurs confondus) n'est pas calculable car il n'y a aucune réclamation.

2.5 La chaine d'intervention

Les appels de tiers sur votre concession

Lorsqu'un tiers appelle pour signaler une odeur ou un manque de gaz, l'appel est pris en charge par l'Urgence Sécurité Gaz qui qualifie l'appel puis décide de l'opportunité de déclencher, ou pas, une intervention. Dans 98% des cas, l'intervention ne nécessite pas une coordination complexe. Dans 2% des cas, une Procédure Gaz Renforcée est déclenchée.

- Plus d'un million d'appels sont traités chaque année par les 130 salariés des trois sites GRDF garantissant un traitement des appels 24h/24 et 7 jours/7, avec une traçabilité complète.
- Des lignes téléphoniques prioritaires sont réservées aux services d'incendie, de secours et aux entreprises de travaux ayant endommagé un ouvrage du réseau de distribution de gaz.

Les appels de tiers reçus sont répartis en « interventions de sécurité gaz » (fuites ou odeurs de gaz, incendies, explosions ou autres motifs de sécurité) et en « dépannages gaz » (manque de gaz et autres dépannages).

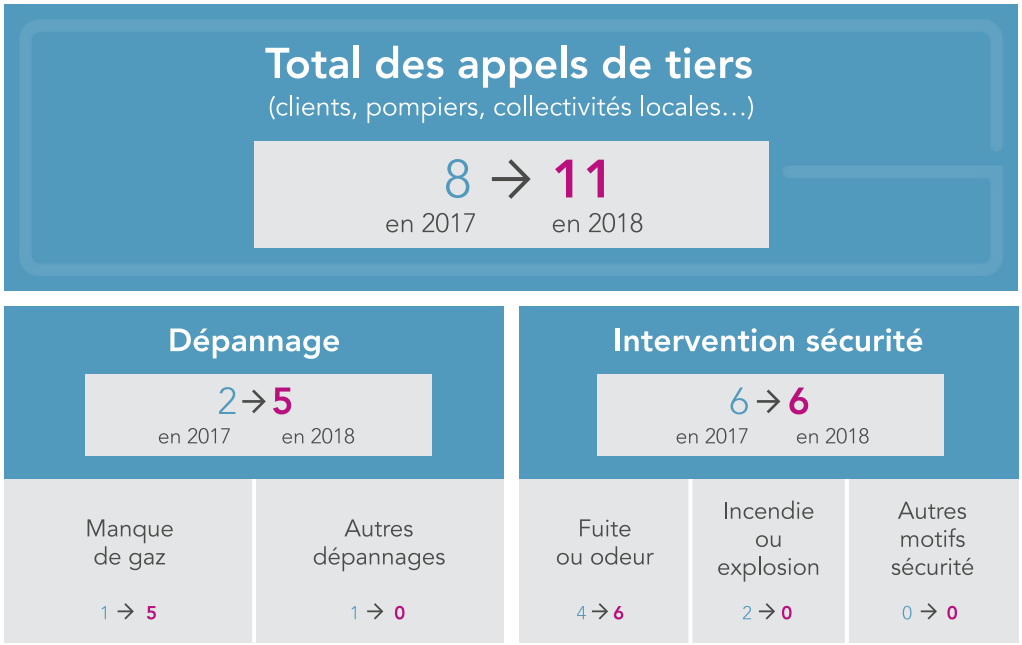

Les interventions de sécurité

Le délai d'intervention de sécurité suite à appel de tiers pour odeur de gaz fait l'objet d'un engagement dans le Contrat de Service Public signé avec l'État. Une attention particulière est apportée au suivi des interventions de sécurité.

Sur le département 33, le taux d'interventions en moins de 60 minutes est de 97,7%.

Les incidents sur votre concession

Les tableaux ci-après rassemblent l'ensemble des incidents ou anomalies survenus sur le territoire de votre concession, ainsi que leur répartition par nature, par siège, par cause et par type d'ouvrage.

Nombre total d'incidents

5 → **8**
en 2017 en 2018

Incidents, par nature

Manque de gaz ou défaut pression sans fuite	Fuite de gaz sans incendie ni explosion	Incendie et/ou explosion	Autres natures
0 → **3**	3 → **5**	0 → **0**	2 → **0**

Incidents, par siège du défaut

Installations intérieures desservies par GRDF	Ouvrages exploités par GRDF	Autres sièges
0 → **1**	5 → **7**	0 → **0**

Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par type d'ouvrage

Réseau	Branchement individuel ou collectif
0 → **0**	5 → **7**
CI, CM et branchement particulier	Poste de détente et protection cathodique
0 → **0**	0 → **0**
Autres ouvrages exploités par GRDF	
0 → **0**	

Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par cause de l'incident

Dommages	Défaut de mise en œuvre
0 → **1**	0 → **0**
Défaillance d'installations à proximité	Incendie
0 → **0**	0 → **0**
Environnement	Matériel
0 → **0**	5 → **6**

Clients concernés par une interruption de livraison suite à un incident

1 → **4**

Répartition du nombre d'incidents sur le réseau, par pression

Cet indicateur n'est pas calculable sur votre concession : il n'existe aucun point de mesure.

Certains des incidents répertoriés sont liés à des fuites de gaz. En 2018, les incidents ayant pour origine une fuite se répartissent comme suit :

Evolution du nombre de fuites par catégorie

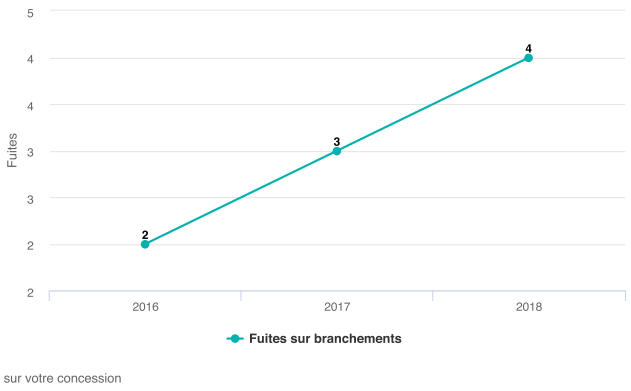

sur votre concession

Les incidents significatifs sur les ouvrages exploités par GRDF

Un incident est dit « significatif » ou « majeur » lorsqu'il entraîne :

- une coupure de la distribution de gaz pour au moins 500 clients,
- et/ou au moins une victime.

La Procédure Gaz Renforcée (PGR)

Déclenchée lors d'incidents spécifiques, la Procédure Gaz Renforcée se distingue des procédures d'intervention gaz classiques. L'objectif de la PGR est d'améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz naturel, notamment grâce à une coordination renforcée entre Sapeurs-Pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et exploitants du réseau gaz. La PGR représente 2% des interventions de sécurité.

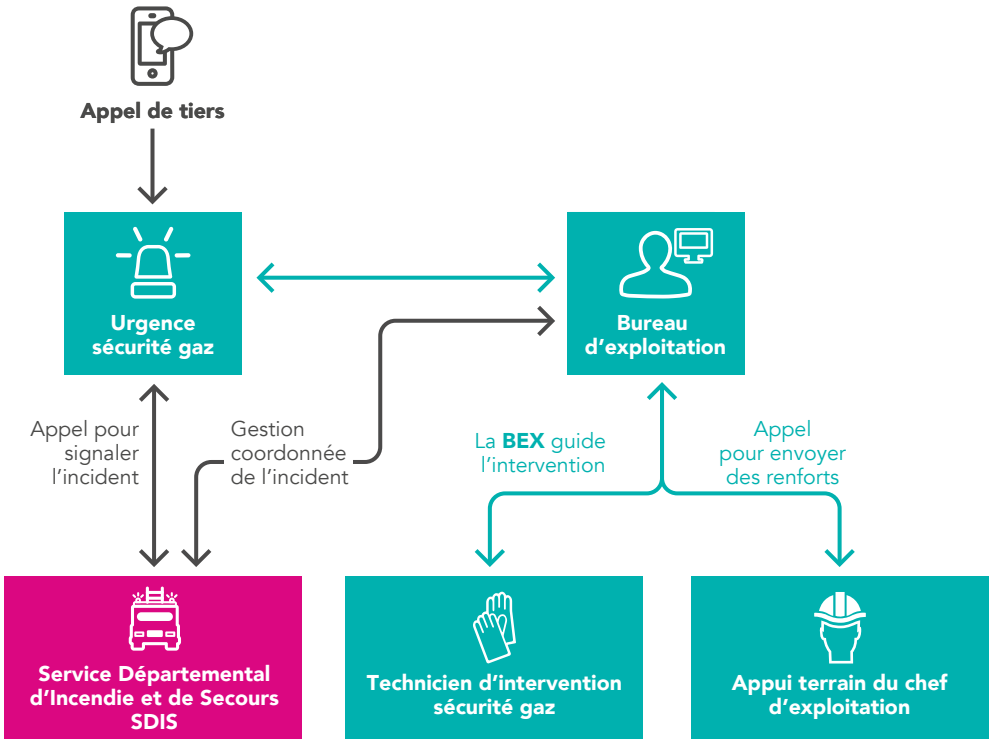

En 2018 sur votre concession, aucune Procédure Gaz Renforcée n'a été réalisée sur un total de 6 interventions de sécurité gaz.

Le délai d'interruption du flux gazeux

Le suivi du « délai d'interruption du flux gazeux » en cas de fuite sur la voie publique permet de mesurer à la fois l'efficacité de l'organisation, des moyens engagés et des décisions prises, et la qualité de la maintenance des robinets de sectionnement. Il comptabilise le temps écoulé entre l'appel du client et l'arrêt effectif du flux gazeux sur les lieux de l'incident.

Sur le département 33, le délai moyen d'interruption du flux gazeux est de 69 minutes.

ORIGAZ : le plan d'organisation et d'intervention gaz

GRDF a adopté un plan d'organisation et d'intervention, appelé ORIGAZ, permettant de prendre rapidement les mesures nécessaires pour limiter les répercussions, pour les personnes ou les biens, d'un événement important concernant la distribution du gaz naturel.

Le Chef d'Exploitation du Bureau d'Exploitation (BEX), assure la conduite du réseau sur un territoire donné, dirige toutes les opérations et actions lors des incidents. Il organise ainsi les moyens pour assurer la sécurité des personnes et des biens en coopération avec les opérateurs présents sur le terrain et en coordination avec les services de secours.

Un exercice ORIGAZ a été organisé le 19/06/2018 sur la commune Le Passage d'Agen dans le Lot-et-Garonne**.** Le scénario de cet exercice était un dommage sur un ouvrage gaz par une tarière lors de travaux sous la maitrise d'ouvrage de l'autorité concédante. Ont été impactés deux réseaux au droit du lieu du dommage avec une concomitance d'indisponibilité d'un poste d'alimentation de TEREGA, conséquence d'un incident sur réseau de Transport. Le SDIS a été associé à cet exercice.

Les plans ORIGAZ suivants ont été déclenchés en 2018 sur la zone qui couvre les départements de la Dordogne, des Landes, du Lot-et Garonne, des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées :

Le 01/06/2018 à Artiguelouve (64) : consécutif à un endommagement réseau sur une canalisation en polyéthylène qui a engendré la coupure de 780 clients.

Le 29/06/2018 à Libourne et à Arcachon (33) : deux dommages aux ouvrages sur des canalisations qui ont entraîné la coupure de 785 clients à Libourne et 390 clients à Arcachon.

Le 05/10/2018 à Bayonne (64) : un arrachage par un engin mécanique d'une prise sur un réseau en polyéthylène a entraîné la coupure de 889 clients.

InfoCoupure

GRDF met à disposition de ses clients « InfoCoupure », un service gratuit disponible 7j/7 et 24h/24 sur le site http://infocoupure.grdf.fr

Ce service permet en temps réel d'informer les clients sur la gestion par les équipes de GRDF d'un événement sur le réseau de distribution de gaz naturel, notamment sur la date et l'heure probable à laquelle la fourniture de gaz naturel sera rétablie. Son utilisation est simple : il suffit pour le client, dont l'alimentation de gaz naturel a été interrompue, de se connecter au site et d'y renseigner son adresse postale. En moyenne, plus de 20% des clients, dont l'alimentation de gaz naturel a été interrompue suite à un incident réseau, ont consulté ce site en 2018 (15% en 2017).

Par ailleurs, GRDF propose un service complémentaire spécifiquement dédié aux collectivités. Sur le portail Ma Concession Gaz (réservé aux autorités concédantes, sur www.grdf.fr), « InfoCoupure » permet de visualiser sur une carte les incidents en cours sur votre collectivité ainsi que les détails associés (date de déclenchement, impact estimé, délai prévisionnel de rétablissement). Vous avez également la possibilité d'être notifié en temps réel, via envoi de mail et/ou de sms, sur la mise à jour des informations d'intervention.

2.6 La sécurité du réseau

Le schéma de vannage

Un schéma de vannage permet d'interrompre rapidement et efficacement l'alimentation en gaz lors d'incidents ou de travaux, et de limiter le nombre de clients coupés. Il définit le nombre et le positionnement des organes de coupure (vannes ou robinets) sur le réseau.

Au niveau national, GRDF a investi en 2018, 14 millions d'euros de travaux d'optimisation des schémas de vannage (insertion d'organes de coupure sur des secteurs insuffisamment pourvus, suppression des superflus, travaux de structure du réseau…). Environ 120 000 organes de coupure sont exploités et entretenus sur les réseaux enterrés.

Le schéma suivant est une illustration synthétique d'un schéma de vannage. En fermant les organes de coupure C, D et E, il est possible d'isoler la zone 2, tout en conservant l'alimentation du reste du réseau.

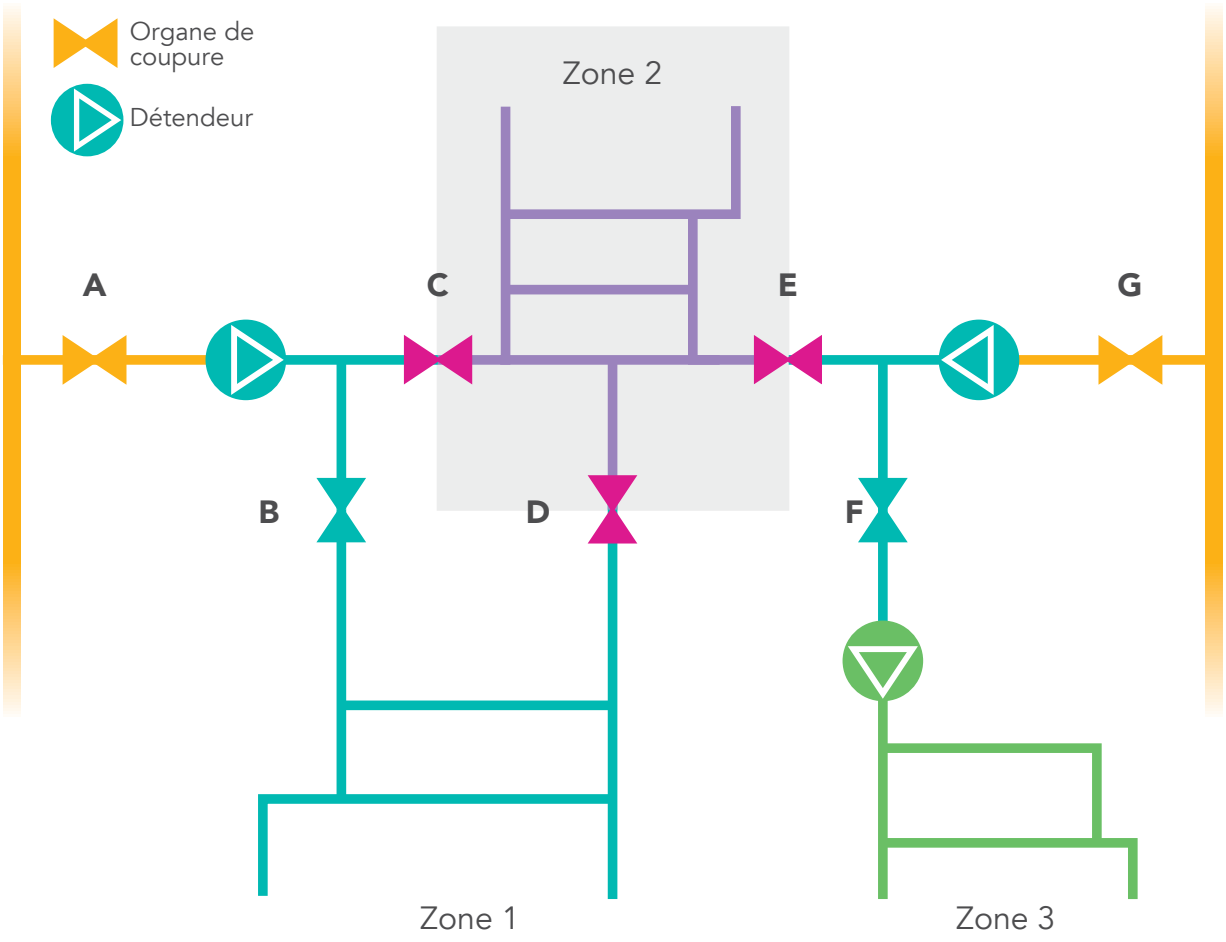

La maintenance des ouvrages

La politique de maintenance et de surveillance

La maintenance, qu'elle soit préventive ou corrective, vise à s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages dans la durée, prévenir les incidents par une intervention ciblée et corriger d'éventuelles anomalies ou défaillances constatées. GRDF définit une politique de maintenance pluriannuelle à l'échelle nationale, spécifique par type d'ouvrage et revue régulièrement en fonction des constats réalisés. Au total environ 80 « gammes de maintenance » sont gérées.

Maintenance des postes de détente réseau (en nombre de visites)

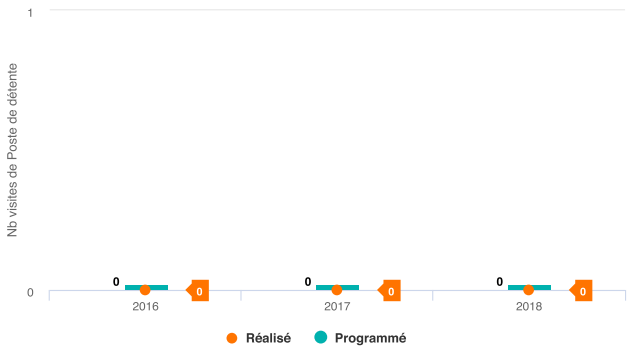

sur votre concession

Maintenance des robinets de réseau (en nombre de visites)

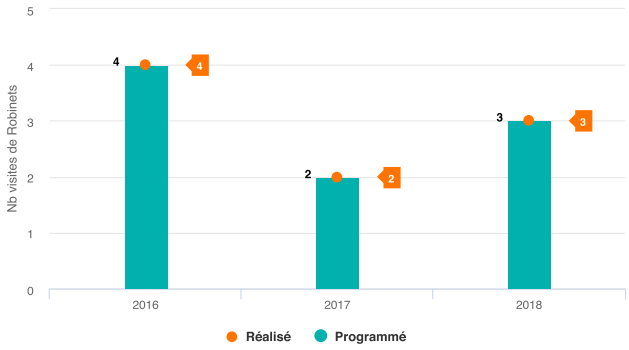

sur votre concession

Maintenance des branchements collectifs (en nombre de visites)

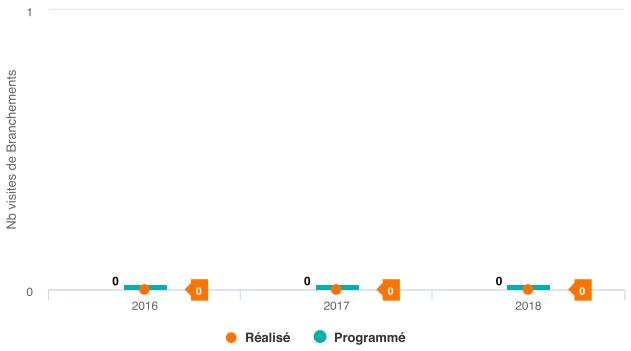

sur votre concession

La surveillance systématique du réseau

La Recherche Systématique de Fuite (RSF) s'effectue soit à l'aide de Véhicules de Surveillance Réseau (VSR) équipés de capteurs de méthane, soit à pied pour les canalisations situées dans des passages non accessibles aux véhicules. En cas de présence suspecte de méthane, le technicien procède à des analyses et peut faire appel à une équipe d'intervention.

La périodicité de surveillance dépend de deux facteurs :

- les caractéristiques du réseau (nature, pression),
- l'environnement du réseau (densité de population, présence de travaux tiers, terrain, etc.).

Surveillance du réseau (programmation et réalisation)

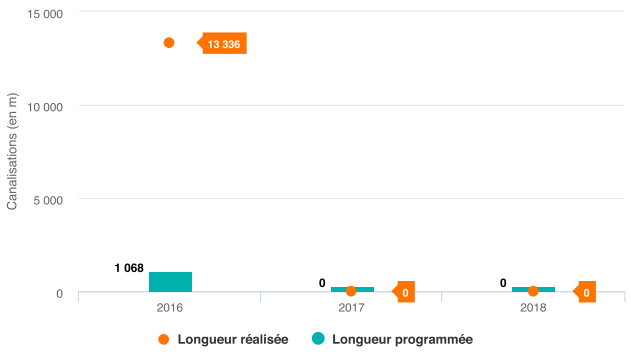

sur votre concession

La sécurité des installations intérieures

Les installations de distribution de gaz situées à l'intérieur des habitations sont placés sous la responsabilité de l'occupant du logement. Elles ne font pas partie du domaine concédé. Environ 97% des incidents en France liés au gaz trouvent leur origine sur ces installations.

En complément de la réglementation existante, GRDF mène une politique de prévention

fondée sur :

- la réalisation d'actions de communication sur la sécurité des installations, à destination des utilisateurs,
- la proposition de diagnostics sur les installations intérieures remises en service après une interruption de plus de 6 mois, dont le coût est pris en charge par GRDF.

En 2018, sur votre concession :

- aucun diagnostic n'a été réalisé suite à l'accord du client,
- aucune situation de danger - grave et immédiat - n'a été mise en évidence nécessitant une interruption de la fourniture de gaz, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

Les opérations spécifiques pour nos clients les plus fragiles : CIVIGAZ et ISIGAZ

La précarité énergétique et la sécurité dégradée des installations gaz sont souvent liées. Ainsi, CIVIGAZ et ISIGAZ sont deux opérations spécifiques visant à promouvoir la sécurité des installations intérieures gaz de même que les éco-gestes permettant de réduire les consommations d'énergie et d'eau. Au total, 660 jeunes ont été missionnés, jusque fin 2018, pour visiter environ 100 000 foyers modestes alimentés au gaz naturel.

Au titre de l'opération ISIGAZ, menée chez les bailleurs sociaux de votre région (pour les communes en patrimoine classé Quartier politique de la ville), GRDF a fait réaliser 5 578 médiations chez les habitants. Dans le cadre le l'opération CIVIGAZ, 3 855 visites ont été effectuées par les intervenants sur votre région.

La vérification des dispositifs de comptage

Conformément à la réglementation et indépendamment des éventuelles demandes des

clients, GRDF procède à la vérification des dispositifs de comptage. La périodicité de vérification dépend de la technologie des compteurs.

Dépose et Pose des Compteurs				
Type de compteur	Périodicité	2018	2017	2016
Compteurs domestiques à soufflets	20 ans	34	17	2
Compteurs industriels à soufflets	15 ans	1	0	0
Compteurs industriels à pistons rotatifs ou de vitesse	5 ans	0	0	0

Le Plan anti-endommagement et l'AIPR

Le « Plan anti-endommagement » est un cadre réglementaire applicable depuis le 1er juillet 2012. Il concerne tous les intervenants des chantiers. Il est constitué d'un ensemble de mesures ayant pour objectif de renforcer la sécurité, de la conception des projets à la réalisation des travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens. Depuis 2015, un arrêté renforce le contrôle des compétences des maîtres d'ouvrages et du personnel de travaux intervenant sur les chantiers à proximité des réseaux. Depuis le 1er janvier 2018, les personnels chargés de concevoir ces chantiers et les exécutants de travaux doivent disposer d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) délivrée par leur employeur après réussite au test de compétences organisé par le Ministère de la Transition Energétique et Solidaire. Pour connaître les centres d'examen agréés les plus proches et pour plus d'information, il convient de consulter le site ministériel suivant : www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr (rubrique « construire sans détruire »)

Le suivi des travaux de tiers sur votre concession

GRDF traite les Déclarations de projet de Travaux (DT) et les Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) adressées par les tiers (responsables de projets, exécutants de travaux) avant la mise en œuvre des travaux sur la voirie. Les travaux ne peuvent en aucun cas commencer avant la réponse de l'exploitant. Ce traitement préalable a pour objectif de limiter les risques de dommages aux ouvrages.

Évolution du nombre de DT (déclarations de projet de travaux)

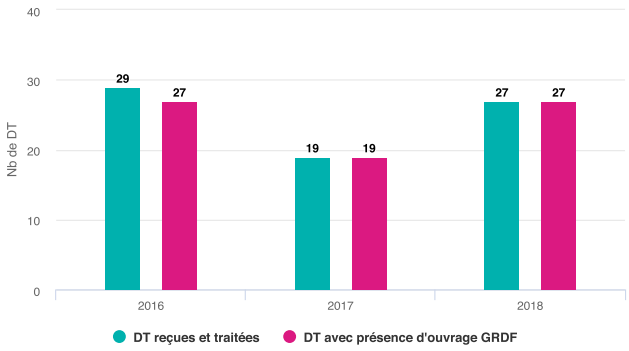

sur votre concession

Évolution du nombre de DICT (déclarations d'intention de commencement de travaux)

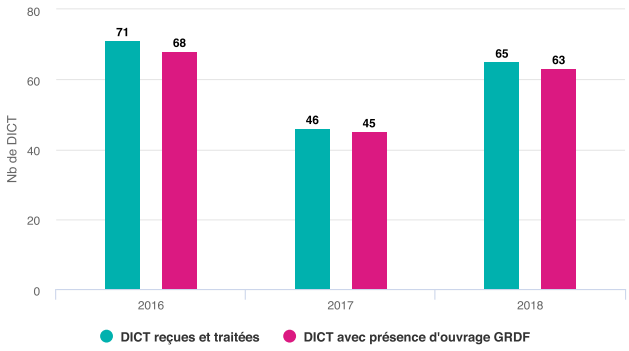

sur votre concession

Les dommages aux ouvrages

Les dommages aux ouvrages lors de travaux de tiers provoquent des incidents sur le réseau de distribution de gaz avec ou sans interruption de fourniture pour les clients.

En 2018, le nombre de dommages aux ouvrages avec fuite est resté quasiment stable au niveau national (-0,1% par rapport à 2017), dans un contexte de volume de travaux toujours orienté à la hausse pour la troisième année consécutive. Le nombre de chantiers à proximité des ouvrages gaz a ainsi augmenté de près de 5% en 2018 (+20% sur trois ans).

Il est donc indispensable de maintenir la vigilance sur les points suivants :

- la qualité des déclarations préalables de travaux (DT et DICT),
- l'analyse des risques avant le commencement du chantier,
- la mise en œuvre de techniques de détection préalable des réseaux dans le

sous-sol,

- le marquage au sol des réseaux et des branchements,
- l'adaptation impérative des techniques de terrassement dès lors que le décroûtage a été réalisé en employant des « techniques douces »,
- le recours systématique à des équipes travaux compétentes disposant de l'AIPR.

Evolution du nombre de dommages aux ouvrages

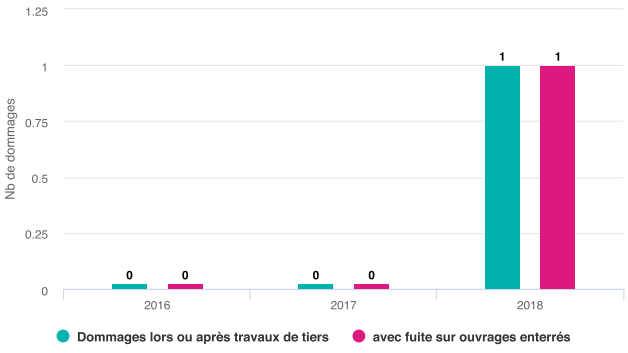

sur votre concession

03

Le patrimoine de votre concession

3.1 Vos ouvrages 46

3.2 Les chantiers 53

3.3 Les investissements 56

3.4 La valorisation de votre patrimoine 63

3.1 Vos ouvrages

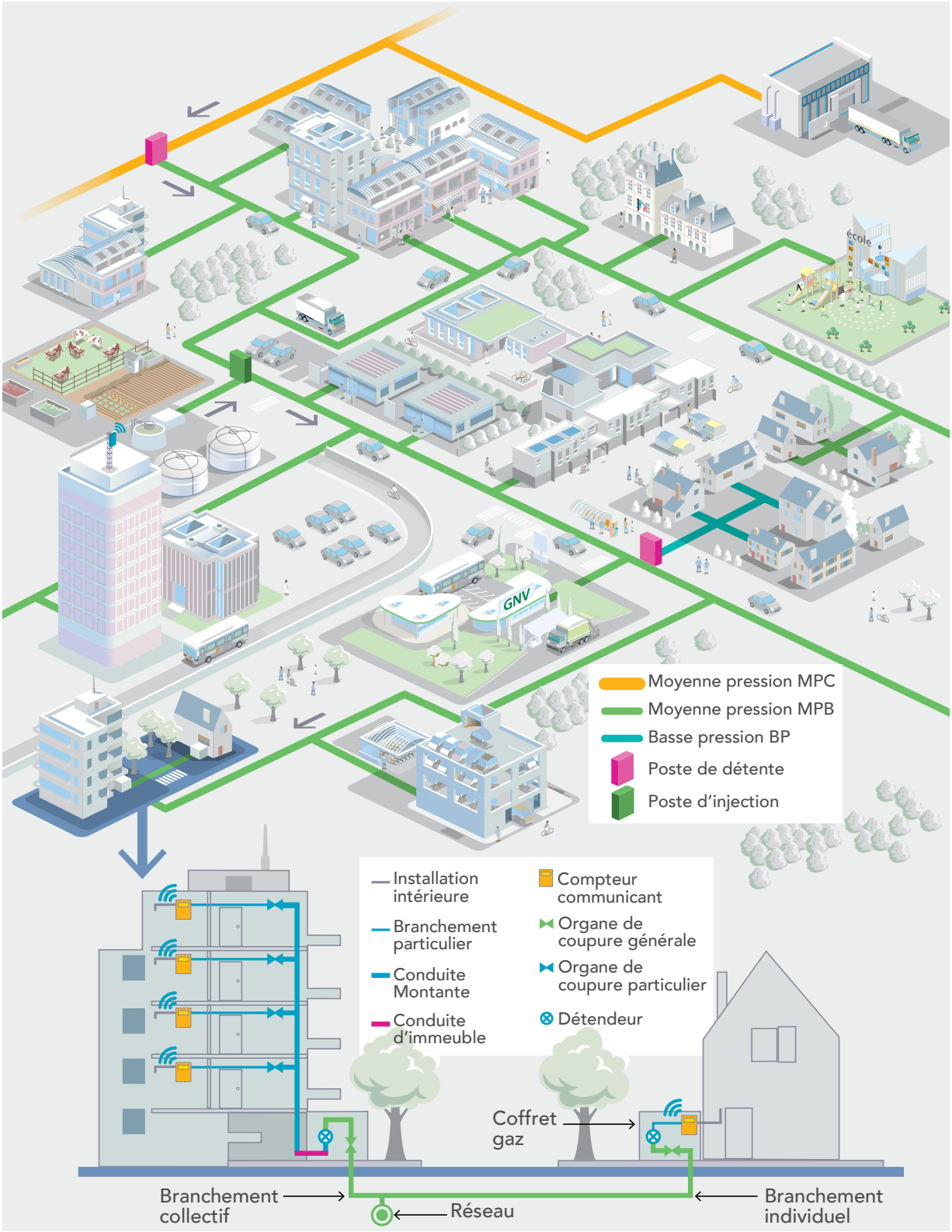

Sur le réseau de distribution de gaz naturel géré par GRDF sont connectés à fin d'année 2018 environ 5,6 millions de branchements individuels qui alimentent des maisons, des chaufferies collectives et des sites industriels, ainsi que 840 000 branchements collectifs d'immeubles reliant 5,3 millions d'appartements. 96% de ce réseau est constitué de Moyenne Pression (MP, pression ≥ 0,4 bar).

L'inventaire des canalisations

L'inventaire des canalisations par type de pression

Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations en basse et moyenne pression. Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

- la répartition de ces ouvrages par pression, sur l'année 2018,
- l'historique de la répartition par pression, sur les trois dernières années.

Répartition des canalisations par pression en 2018

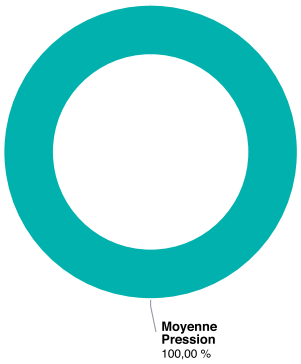

sur votre concession

Historique de la répartition par pression (en mètres de canalisations)

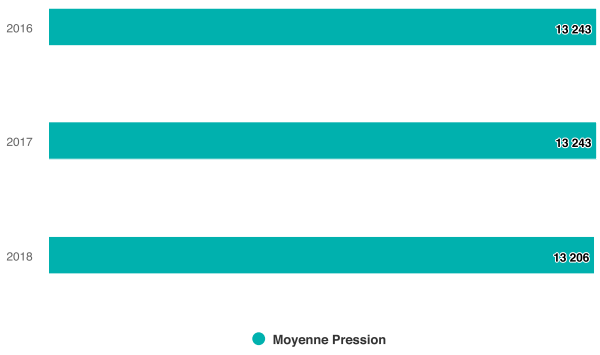

sur votre concession

En 2018, sur votre concession la longueur totale du réseau est de 13,21 km. En 2017, elle était de 13,24 km, et de 13,24 km en 2016.

L'inventaire des canalisations par type de matière

Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations de différentes matières. Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

- la répartition de ces ouvrages par matière sur l'année 2018,
- l'historique de la répartition par matière sur les trois dernières années.

Répartition des canalisations par matière en 2018

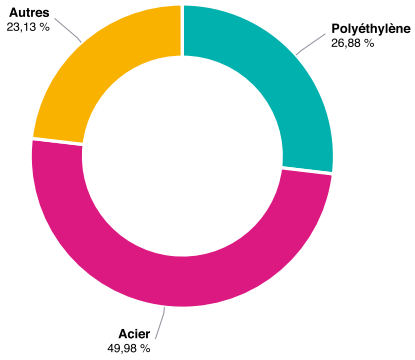

sur votre concession

Historique de la répartition par matière (en mètres de canalisations)

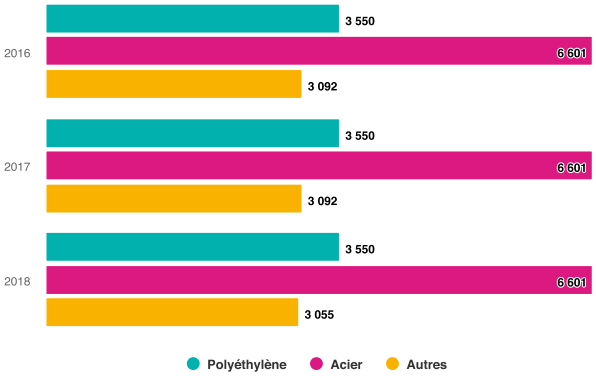

sur votre concession

L'inventaire des d'ouvrages

Retrouvez ci-dessous l'inventaire du patrimoine de votre concession par type d'ouvrage. Les données sont affichées en nombre d'ouvrages.

Inventaire des ouvrages			
	2018	2017	2016
Postes de détente réseau	0	0	0
Robinets de réseau	3	3	4
Branchements collectifs	8	8	8

L'amélioration de la cartographie du réseau de gaz

Les classes de précision
La réglementation « anti-endommagement » fixe des classes de précision (A, B et C), associées à la cartographie des réseaux. Elle précise également les modalités de réponse aux déclarations de travaux par les exploitants et les mesures de prévention des dommages sur les chantiers. GRDF classe en A (précision maximale) les réseaux neufs et renouvelés depuis la parution de l'arrêté du 15 février 2012 et a également engagé une démarche volontariste de classement en précision cartographique A des réseaux posés avant 2012.

Sur votre concession, le taux de réseau en précision cartographique classe A sur les réseaux neufs et renouvelés est proche de 100%.

La mise à jour de la cartographie
GRDF met à jour sa cartographie en continu, notamment suite aux travaux de pose et de renouvellement d'ouvrages gaz ou à l'occasion d'actions correctives. Il améliore sa cartographie en poursuivant une démarche de géoréférencement des fonds de plans Grande Échelle et celle de recalage des réseaux sur la cartographie moyenne échelle.

En 2018, sur votre concession 5 actes de mise à jour de la cartographie ont été réalisés.

Le Plan Corps de Rue Simplifié
GRDF a signé, en 2015, le protocole d'accord entre les exploitants de réseaux et les collectivités sur le déploiement du PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié), sous l'égide du Conseil National de l'Information Géographique (CNIG). Il vise à constituer des bases mutualisées de fonds de plan pour disposer du meilleur référentiel dans les réponses aux déclarations de travaux (DT-DICT). Ces démarches, porteuses de sécurité à proximité des réseaux, ont été initiées par quelques collectivités depuis 2016, auxquelles GRDF a apporté son concours.

La démarche d'inventaire complémentaire des ouvrages
GRDF a réalisé de 2004 à 2009 un inventaire de ses branchements collectifs en utilisant un référentiel unique et commun à toutes ses entités : ce référentiel a été appelé «Référentiel d'Inventaire d'Ouvrages» (RIO). Le projet RIO a ainsi permis de répertorier et de spécifier les caractéristiques techniques de 703 289 branchements collectifs pour, in fine, les intégrer dans l'outil de suivi de la maintenance GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur). Les retours d'expérience ont abouti au constat que cet inventaire était incomplet : environ 20% des branchements collectifs n'étaient pas recensés dans la GMAO.

En 2015, GRDF a donc lancé le projet RIO2 avec pour objectif de compléter l'inventaire technique des branchements collectifs. Entre 2015 et fin 2017, ce programme a consisté à visiter plus de 460 000 adresses et a ainsi permis d'identifier 150 000 branchements collectifs supplémentaires dans l'inventaire technique. Cette action a contribué à renforcer la sécurité industrielle en intégrant ces ouvrages supplémentaires dans le programme de maintenance.

Par ailleurs, à l'issue de la phase de recensement complémentaire du projet RIO2, GRDF a conduit fin 2018 une opération de recalage de l'inventaire comptable, dont les impacts financiers sur la valorisation de chaque concession sont très limités. Pour plus d'informations sur les modalités pratiques de ce recalage, vous pouvez vous adresser à votre interlocuteur local GRDF.

L'indice de connaissance du patrimoine

Le patrimoine de la distribution de gaz naturel est en constante évolution. La connaissance de ce patrimoine est assurée par des bases de données techniques et une base des immobilisations mises à jour en permanence pour garantir cohérence et exhaustivité.

Pour mesurer et objectiver le niveau de connaissance du patrimoine, GRDF a mis en place l'indice de connaissance du patrimoine. Cet indicateur, introduit il y a trois ans et affiché dans un premier temps au niveau national, est décliné à la maille contractuelle depuis 2016. L'indice est constitué de sous-indicateurs répartis en trois catégories (inventaire, cartographie et autres éléments de connaissance et de gestion). Ce système de mesure permet d'évaluer la progression de la connaissance du patrimoine au fil des années.

Au national en 2018, l'indice de connaissance du patrimoine est de 86.

Voici le détail de l'indice de connaissance du patrimoine à l'échelle de notre concession.

Indice de connaissance du patrimoine				
N°	Sous-indicateur	Pts max	Gradation	Note 2018
1	Existence d'un inventaire des réseaux et procédure de mise à jour	10	Binaire	10
2	Connaissance des matériaux et diamètre dans le système d'information géographique (SIG)	5	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	5
3	Connaissance de l'année de pose des ouvrages dans le SIG	5	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	5
4	Connaissance des branchements individuels (report sur le plan)	5	0 à 25% : 0 point, > 25% : Progressif	2
5	Taux de cohérence entre GMAO (gestion de la maintenance) et la base des immobilisations pour le nombre de branchements collectifs	4	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	1
6	Connaissance des branchements collectifs (report sur plan)	5	0 à 25% : 0 point, > 25% : Progressif	2
7	Connaissance des ouvrages d'immeuble collectif (nombre de CI/CM, longueur, matériau, nombre de branchements particuliers, année de pose, pression)	10	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	10
8	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (stock)	5	0 à 80% : 0 point, > 80% : Progressif	5
9	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (flux)	3	0 à 90% : 0 point, > 90% : Progressif	0
10	Taux de cohérence entre SIG et GMAO pour le nombre de vannes	4	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	4
11	Taux de cohérence entre SIG et GMAO pour les postes de détente réseau et poste d'injection biométhane	4	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	0
12	Existence d'une cartographie numérisée et procédure de mise à jour	5	Binaire	5
13	Taux de plans grande échelle géoréférencés	10	Progressif	10
14	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (stock)	5	Progressif	0
15	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (flux) (tolérance de 0,5% en cas d'opérations en cours de vérification)	5	Binaire	5
16	Mise à disposition, dans le portail Ma Concession Gaz, de données patrimoniales informatisées sur le périmètre de votre concession	10	Binaire	10
17	Existence d'une modélisation pour l'exploitation et la conception des réseaux	5	Binaire	5
	TOTAL	100		79

Ac 168 72
BETI
GC-17
TB 110 67
RUE
DANIELLE
Ac 168 72
CASANOVA
Ac 219
Ac 168 72
GC-18
TB 110 44
Ac 114
TB 301
Ac 324 79

3.2 Les chantiers

La politique d'investissement de GRDF

Les investissements réalisés en concession par GRDF se décomposent en trois grandes familles, selon leur degré de prévisibilité : les investissements de développement du réseau, les déplacements d'ouvrages à la demande de tiers et les investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages.

Les principaux chantiers sur votre territoire

Les chantiers de développement du réseau
Les travaux de développement du réseau concédé consistent à raccorder :

- des nouveaux clients, directement sur le réseau existant ou grâce à des extensions de réseau,
- des unités de production de biométhane,
- des stations GNV (Gaz Naturel Véhicule).

Les demandes de raccordement varient en fonction de nombreux facteurs externes tels que le dynamisme immobilier local ou la conjoncture économique.

Pour les projets d'extension, la réglementation prévoit la réalisation d'une étude économique appelée « B sur I » (Bénéfice sur Investissement). Ainsi, conformément au contrat de concession, le concessionnaire réalise à ses frais les travaux de développement du réseau dès lors que le critère de décision des investissements « B sur I », défini par l'arrêté du 28 juillet 2008, est au moins égal à zéro.

Les principaux chantiers de déplacement d'ouvrages
Dans la grande majorité des cas, les demandes de déplacements sont à l'initiative de collectivités. Ainsi GRDF peut être amené à déplacer des ouvrages, soit lors de grands projets urbains, soit suite à des modifications sur le réseau de transport de gaz ou bien encore à la demande de clients finals.

Les chantiers d'adaptation et de modernisation des ouvrages

Les investissements d'adaptation et de modernisation du réseau ont pour objectif de garantir la sécurité, la continuité de service et le maintien en conditions opérationnelles des ouvrages. Ils regroupent les investissements de structure (optimisation des schémas de vannage, restructurations et renforcements de réseau) et les investissements de modernisation.

Ils peuvent résulter d'exigences réglementaires (arrêté du 13 juillet 2000, décret du 2 mai 2012, décret du 10 novembre 2017), comme par exemple la mise en œuvre de « mesures compensatoires » suite aux résultats des études de dangers réalisées pour les canalisations « hautes caractéristiques ».

D'autres investissements sont le fruit de la politique volontariste de GRDF. Ils résultent d'une analyse de plusieurs facteurs : les anomalies constatées lors des opérations de maintenance et les incidents, la vulnérabilité aux dommages de tiers, les caractéristiques techniques (matériau, technique de construction et d'assemblage, …), la sensibilité à un environnement spécifique, les opportunités de coordination de travaux.

Les investissements de modernisation du réseau concernent notamment :

- le renouvellement des réseaux, centré sur les canalisations en fonte ductile, cuivre et certains réseaux acier (qui représentent environ 3 % du réseau exploité par GRDF),
- le renouvellement des branchements et ouvrages collectifs, concomitamment avec le renouvellement du réseau ou en fonction de leurs caractéristiques propres (ex. branchements plomb, certains branchements cuivre) et de la nature des incidents éventuels.

La sécurisation des branchements et ouvrages collectifs posés avant 2000 peut également être assurée sans renouvellement, quand la configuration le permet, par la pose d'un

dispositif de protection, appelé DPBE, permettant l'interruption du débit de gaz.

Les autres investissements concernent l'amélioration de la protection cathodique, le fonctionnement du réseau (télésurveillance et modernisation des postes réseaux stratégiques), les renouvellements suite à endommagement, …

Le contrôle de la conformité des travaux

La conformité des travaux réalisés par les prestataires de GRDF est garantie par la mise en œuvre d'une démarche de contrôle au fil de l'eau sur un échantillon très représentatif des chantiers (plus de 50%), centrée sur les points techniques sensibles comme, par exemple :

- la qualification et l'habilitation du personnel en rapport avec le travail réalisé,
- la qualité de réalisation des fouilles,
- le respect de la couverture spécifiée et le respect des distances inter-ouvrages,
- la qualité de pose des ouvrages encastrés (en et hors sol),
- le plan de recollement cartographique après travaux.

Le contrôle de conformité est complété d'une démarche d'évaluation qui prévoit que tous les prestataires doivent être évalués par des visites sur leurs chantiers de quatre à douze fois par an (selon le volume des marchés). Cette évaluation très complète permet de coter les thématiques suivantes : sécurité, qualité des travaux, environnement, relation client, organisation / information. Tout écart révélé par cette démarche est tracé et fait l'objet d'actions correctives, pouvant aller jusqu'à l'arrêt définitif du marché en cas de récidive.

3.3 Les investissements

Une politique d'investissement nationale déclinée dans votre concession

L'une des missions essentielles du distributeur de gaz est de définir la politique d'investissement et de développement des réseaux de distribution de gaz naturel (articles L. 111-61 et L. 432-8 du Code de l'énergie).

Le mécanisme de régulation des investissements décidé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) repose sur plusieurs principes :

- Il incite le distributeur à investir suffisamment. Seuls les investissements effectivement réalisés donnent lieu à une rémunération et le distributeur gaz ne perçoit pas de marge sur l'activité d'exploitation.
- Il incite le distributeur à réaliser les trajectoires d'investissement sans dépassement et à maîtriser les coûts des programmes d'investissement.

Les projets d'investissement de GRDF s'inscrivent dans trois horizons temporels :

- À court terme : par la programmation des travaux en coordination avec les services des collectivités.
- À moyen terme : pour la prise en compte de ses investissements dans le tarif de distribution (visibilité stricto sensu de 4 ans)
- À long terme : pour les projets complexes sur lesquels des échanges ont lieu avec la CRE (ex : les compteurs communicants).

La politique d'investissement de GRDF est définie de manière globale à l'échelle nationale et est ensuite déclinée et adaptée localement. Par conséquent, les investissements ne sont pas réalisés en tenant compte de l'équilibre économique de chaque concession, mais en fonction des besoins et des priorités qui se dégagent à l'échelle de chaque concession. Les données présentées ci-après montrent l'impact économique de la réalisation de la politique d'investissement à l'échelle de votre concession.

Au niveau national, GRDF a investi environ 950 millions d'euros en 2018, un chiffre en hausse par rapport aux années précédentes. Ces investissements se décomposent en un tiers lié au développement du réseau, un tiers à l'adaptation et à la modernisation du réseau, et un tiers à d'autres dépenses (compteurs et systèmes d'information). Ils vont sensiblement augmenter les prochaines années avec le déploiement des 11 millions de compteurs communicants gaz (dont plus de 3 millions ont d'ores et déjà été installés à fin 2018) et devraient avoisiner le milliard d'euros en 2019.

Les investissements prévus dans le tarif ATRD5

Sur la période 2016-2019, les investissements envisagés par GRDF augmentent en moyenne de 23 % par rapport aux montants réalisés en 2015. La hausse des investissements est due, à parts égales :

- au démarrage de travaux d'études de dangers (décret dit « multifluides » et caractérisation du risque amiante), au développement de la télésurveillance des postes réseaux et à la reconstruction des systèmes d'informations de GRDF,
- au déploiement du projet compteurs communicants.

- aux premiers pilotes liés au programme changement de gaz pour la conversion du Nord de la France de gaz B en gaz H (augmentation du PCS)

La CRE a retenu l'intégralité des prévisions d'investissements demandées par GRDF tout en mettant en place, pour la période du tarif ATRD5, deux mécanismes de régulation incitative. Ils ont pour objectif d'encourager GRDF à la maîtrise de ses investissements sans compromettre la réalisation des ouvrages nécessaires à l'exploitation et à la sécurité du réseau, GRDF ayant investi pour cette dernière 300 millions d'euros en 2018, montant stable au cours des dix dernières années et ayant doublé en vingt ans.

Les clés de lecture pour comprendre les tableaux sur les investissements

GRDF prévoit ses investissements en fonction de la finalité de ceux-ci (développement du réseau, déplacements d'ouvrages, adaptation de la structure et modernisation du réseau…) et non par famille d'ouvrages (canalisations, branchements, postes de détente…). Cependant pour plus de visibilité, les investissements réalisés à l'échelle de votre concession sont présentés ci-après selon les deux logiques.

Deux approches de restitution des investissements
Les investissements sont rapportés suivant deux approches : les mises en service dans l'année (immobilisations) et le flux de dépenses de l'année (décaissées).

Les investissements des mises en service dans l'année correspondent à la valeur totale des ouvrages mis en service sur 2018. Ils sont présentés en 2 grandes familles de dépenses :

- sur les biens concédés : dépenses effectives pour la construction d'ouvrages

qui se situent physiquement sur le territoire de la concession, et dont l'objet est prévu au cahier des charges de la concession.
- sur les autres biens : il s'agit de la quote-part des investissements réalisés pour des ouvrages qui ne sont pas localisés sur le territoire de la concession ou qui servent à plusieurs concessions (ex : les systèmes d'informations).

Les investissements en flux de dépenses de l'année correspondent au montant effectivement dépensé (décaissé) sur une année.

Les deux approches sont complémentaires et sont équivalentes en moyenne sur une période longue.

Un écart important peut être noté sur les dépenses en systèmes d'informations selon qu'elles correspondent aux mises en service dans l'année ou au flux de dépenses de l'année. Cet écart s'explique par le délai important entre le développement des systèmes d'informations et leur mise en service effective. Par exemple, GRDF a construit les systèmes d'informations nécessaires à la chaîne de télétransmission des compteurs communicants. Ces développements informatiques ont duré plusieurs années et n'ont été mis en service qu'au début du déploiement de ces compteurs en 2017. D'une manière générale, le développement de nouveaux systèmes d'information peut générer des flux de dépenses sur plusieurs années avant leur mise en service. Il en est de même pour la modernisation des applications informatiques propres aux métiers de GRDF.

Les deux tableaux proposés ci-après vous présentent des synthèses de restitution des investissements :
- un premier tableau des mises en service dans l'année par famille d'ouvrages,
- un second tableau du flux de dépenses de l'année par finalités.

Les investissements sur la concession : mises en service de l'année par famille d'ouvrages

Le tableau ci-après présente la valeur totale des ouvrages (biens concédés et autres biens) mis en service (immobilisations) par famille d'ouvrages.

Invest. réalisés par famille d'ouvrages - mises en service (montant en euros)	2018	2017	2016
BIENS CONCÉDÉS (Premier établissement et Renouvellement)	318	5 313	4 540
Premier établissement	322	3 622	4 239
Canalisations de distribution	0	0	0
Branchements	18	3 622	4 063
Branchements - Individuels	18	3 622	4 063
Branchements - Collectifs	0	0	0
Branchements - Conduites montantes	0	0	0
Branchements - Conduites d'immeubles	0	0	0
Installations techniques	304	0	176
Postes de détente	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0
Autres équipements	304	0	176
Génie Civil	0	0	0
Terrains	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0
Aménagements	0	0	0
Renouvellement	- 4	1 690	300
Canalisations de distribution	0	0	0
Branchements	0	1 690	300
Branchements - Individuels	0	1 690	300
Branchements - Collectifs	0	0	0
Branchements - Conduites montantes	0	0	0
Branchements - Conduites d'immeubles	0	0	0
Installations techniques	- 4	0	0
Postes de détente	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0
Autres équipements	- 4	0	0
Génie Civil	0	0	0
Terrains	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0
Aménagements	0	0	0

Invest. réalisés par famille d'ouvrages - mises en service (montant en euros)			
	2018	2017	2016
AUTRES BIENS (Premier établissement et Renouvellement)	12 919	5 317	10 008
Canalisations de distribution	0	0	0
Installations techniques	55	62	27
Postes de détente	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	52	59	27
Autres équipements	3	3	0
Génie Civil	0	0	0
Terrains	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	569	777	733
Aménagements	1 267	740	432
Compteurs	5 000	887	516
Véhicules et engins d'exploitation	211	300	554
Immobilisations incorporelles	5 813	2 549	7 743
Projets informatiques	3 328	1 263	7 301
Autres immobilisations incorporelles	2 485	1 286	442

Les investissements sur la concession : flux de dépenses de l'année par finalité

Le tableau ci-après présente le montant effectivement dépensé (décaissé) par année suivant la finalité des investissements ainsi que les prévisions d'investissements.

Invest. réalisés et prévisionnels par finalité - flux (montant en euros)			
	2016	2017	2018
TOTAL	13 563	13 075	22 526
Développement du réseau	4 065	4 343	22
Raccordements individuels de pavillons et petits pros	4 065	4 343	22
sans extension	4 065	4 343	22
avec extension	0	0	0
Lotissements, zones d'aménagement	0	0	- 1
Raccordements de clients importants (logements collectifs..)	0	0	1
sans extension	0	0	0
avec extension	0	0	1
Transition énergétique (biométhane, GNV, Smart Gas Grids)	0	0	0
Dont raccordement en concession	0	0	0
Dont installations hors concession (ex poste biométhane...)	0	0	0
Extension sur territoire concédé pour desserte autre commune	0	0	0
Déplacements d'ouvrages à la demande de tiers	2 436	0	2
Adaptation et modernisation des ouvrages	544	1 692	11 888
Investissements de structure des ouvrages	0	0	0
Dont restructurations et renforcements	0	0	0
Dont schéma de vannage	0	0	0
Modernisation des ouvrages	176	1 305	11 596
Dont réseaux (fonte ductile, cuivre, autres matériaux,...)	0	1 198	4
Dont branchements et ouvrages collectifs	0	104	11 288
Autres investissements de modernisation	176	2	303
Modernisation de la cartographie	367	386	291
Comptage	1 018	1 247	4 228
Projet Compteurs Communicants Gaz	0	0	3 626
Postes de livraison clients	0	0	0
Compteurs et télérelevé	1 018	1 247	602
Autres	5 498	5 792	6 383
Logistique	2 001	2 256	1 548
Véhicules	554	300	211
Immobilier	689	1 090	750
Autres (outillage, télécom, matériel informatique,..)	758	865	585
Système d'information	3 497	3 536	4 835

3.4 La valorisation de votre patrimoine

Les origines de financement

Il s'agit de montrer qui de GRDF, de l'autorité concédante ou des tiers a réellement financé les ouvrages. Le tableau ci-dessous restitue l'origine de financement des tous les ouvrages de la concession à fin 2018.

Origine de financement (montant en euros)			
.	Financée par GRDF 2018	Financée par Autorité Concédante 2018	Financée par des tiers 2018
Biens concédés (Premier établissement et Renouvellement)	508 035	0	68 303
Branchements (Premier établissement et Renouvellement)	207 453	0	39 538
Branchements - Individuels	175 596	0	25 547
Branchements - Collectifs	8 088	0	3 432
Branchements - Conduites montantes	18 310	0	6 513
Branchements - Conduites d'immeubles	5 458	0	4 044
Premier établissement hors branchements	250 090	0	28 764
Canalisations de distribution	222 740	0	28 764
Installations techniques	27 349	0	0
Protection Cathodique	26 462	0	0
Autres équipements	886	0	0
Renouvellement hors branchements	50 490	0	0
Canalisations de distribution	50 484	0	0
Installations techniques	5	0	0
Protection Cathodique	5	0	0

Origine de financement (montant en euros)			
.	Financée par GRDF 2018	Financée par Autorité Concédante 2018	Financée par des tiers 2018
Autres biens (Premier établissement et Renouvellement)	95 573	0	0
Installations techniques	7 136	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	4 057	0	0
Autres équipements	3 078	0	0
Génie Civil	142	0	0
Terrains	25	0	0
Mobilier et Matériels Divers	9 442	0	0
Aménagements	7 517	0	0
Compteurs	22 985	0	0
Véhicules et engins d'exploitation	3 685	0	0
Immobilisations incorporelles	44 637	0	0
Projets informatiques	35 559	0	0
Autres immobilisations incorporelles	9 078	0	0

La valeur nette réévaluée de votre concession

Il s'ait de montrer la valeur réelle du patrimoine de la concession déjà remboursé par les usagers vie le tarif de distribution et la valeur qui reste encore à rembourser. En effet, la valeur nette réévaluée de la part des ouvrages financés par le concessionnaire représente les charges liées aux investissements (remboursement économique et coût du financement) que les usagers auront encore à payer à travers la part acheminement de

leur facture, conformément au système de régulation qui repose sur le remboursement et la rémunération des investissements financés par le distributeur.

Le choix de la CRE dans le domaine du gaz a été d'effectuer ce remboursement et cette rémunération via un remboursement réévalué et un taux réel avant impôt appliqué à la valeur nette réévaluée des financements du distributeur. Il s'agit donc d'une donnée financière utile et porteuse de sens à l'échelle de la concession.

Valorisation du patrimoine (montant en euros)					
.	VNR Début d'année 2018	VNR fin d'année 2018	Remb. Eco. Réeval. 2018	Coût de Financement 2018	Charges d'Invest. 2018
BIENS CONCÉDÉS (Premier établissement et Renouvellement)	328 003	309 515	18 795	16 404	35 200
Branchements (Premier établissement et Renouvellement)	152 020	145 507	6 513	7 598	14 111
Branchements - Individuels	128 342	122 817	5 524	6 415	11 939
Branchements - Collectifs	6 147	5 898	248	307	556
Branchements - Conduites montantes	13 593	13 027	565	679	1 245
Branchements - Conduites d'immeubles	3 936	3 762	173	196	370
Premier établissement hors branchements	132 778	121 957	11 121	6 646	17 768
Canalisations de distribution	117 161	107 559	9 600	5 858	15 458
Installations techniques	15 616	14 398	1 521	788	2 309
Postes de détente	0	0	0	0	0
Protection Cathodique	15 192	13 743	1 446	759	2 205
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0	0	0
Autres équipements	424	654	74	28	103
Génie Civil	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0	0	0
Aménagements	0	0	0	0	0
Renouvellement hors branchements	43 205	42 050	1 160	2 160	3 320
Canalisations de distribution	43 205	42 044	1 160	2 160	3 320
Installations techniques	0	5	0	0	0
Postes de détente	0	0	0	0	0
Protection Cathodique	0	5	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0	0	0
Autres équipements	0	0	0	0	0
Génie Civil	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0	0	0
Aménagements	0	0	0	0	0

Valorisation du patrimoine (montant en euros)					
.	VNR Début d'année 2018	VNR fin d'année 2018	Remb. Eco. Réeval. 2018	Coût de Financement 2018	Charges d'Invest. 2018
AUTRES BIENS (Premier établissement et Renouvellement)	35 829	39 946	7 248	2 096	9 345
Canalisations de distribution	0	0	0	0	0
Installations techniques	1 986	1 681	358	100	458
Postes de détente	0	0	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	1 975	1 670	354	99	454
Autres équipements	11	11	3	0	4
Génie Civil	55	52	2	2	5
Terrains	197	197	0	9	9
Mobilier et Matériels Divers	2 595	2 542	555	141	696
Aménagements	3 626	3 594	677	196	874
Compteurs	11 307	14 523	1 233	709	1 942
Véhicules et engins d'exploitation	1 151	953	406	61	468
Immobilisations incorporelles	14 908	16 401	4 015	873	4 888
Projets informatiques	9 073	8 974	3 210	522	3 733
Autres immobilisations incorporelles	5 835	7 427	804	350	1 155

04

Le compte d'exploitation

4.1 La synthèse du compte d'exploitation 70

4.2 Les recettes 73

4.3 Les charges 77

4.4 L'équilibre financier 85

4.1 La synthèse du compte d'exploitation

Les données présentées dans ce compte d'exploitation constituent une vision synthétique de l'économie de votre concession. Ces données sont disponibles sous une forme plus détaillée dans le service « Plateforme de Données » accessible depuis « Ma Concession Gaz », l'espace sécurisé et dédié aux collectivités desservies en gaz naturel, sur le site **www.grdf.fr**.

Le principe de péréquation tarifaire

Le tarif de distribution de GRDF sur sa zone de desserte exclusive (tarif « péréqué ») est déterminé par la CRE à partir de l'ensemble des charges supportées par GRDF selon le principe de la juste couverture des coûts au niveau national d'un opérateur de distribution efficient.

Ainsi, le tarif de distribution péréqué est le même pour toutes les concessions concernées quels que soient le nombre de clients, leur consommation de gaz naturel, les dépenses nécessaires à la gestion du service concédé, les investissements passés, l'âge des ouvrages de la concession, les investissements à venir et la durée résiduelle du contrat de concession. La péréquation assure la stabilité du tarif dans le temps pour chaque concession, offrant ainsi la possibilité de réaliser d'importants programmes d'investissements.

La notion de compte d'exploitation de la concession

Pour un service de distribution péréqué, l'équilibre économique est réalisé à l'échelle nationale, et non concession par concession. Cependant il est important, pour chaque autorité concédante, de disposer d'un compte d'exploitation à son périmètre afin de pouvoir apprécier sa situation dans le système de péréquation national.

Le compte d'exploitation de la concession est la déclinaison locale des principes tarifaires de la CRE

Pour mettre en lumière sa situation dans le système de péréquation national, il est nécessaire que l'ensemble des recettes et des charges supportées par les usagers soit calculé selon les mêmes méthodes que celles adoptées par la CRE, mais en l'appliquant au périmètre de la concession. Il faut toutefois rester vigilant sur l'interprétation de la différence entre les recettes et les charges de la concession. En effet, le mécanisme tarifaire de la CRE permet la couverture des charges par les recettes en moyenne sur la période tarifaire, et non systématiquement sur chaque année. Par ailleurs, un certain nombre d'aléas sont couverts par un mécanisme de régularisation (le CRCP : Compte de Régularisation des Charges et des Produits) qui se répercute dans le mouvement tarifaire à la hausse ou à la baisse de l'année suivante. Il s'agit notamment des variations de recettes liées aux impacts climatiques, les aléas sur les charges d'investissement et la régulation incitative (gain ou perte par rapport à l'équilibre tarifaire initialement déterminé, incitation à la performance).

Ainsi, il convient de scinder la différence entre les recettes et les charges en trois items :

- la contribution à la péréquation tarifaire,
- l'impact du climat sur les recettes,
- la ligne « Autres », jusque-là intitulée « Part Locale de la Performance Nationale »

(au regard des principes de régulation incitative) correspondant à la différence entre les recettes constatées sur la concession corrigées de l'impact climatique et les charges de la concession et la valeur de la contribution à la péréquation. Cette ligne correspond donc au reliquat du compte d'exploitation économique, et constitue la résultante de nombreux mécanismes du modèle régulé. C'est la raison pour laquelle elle a été renommée sous l'intitulé « Autres » dans le CRAC 2018.

Le compte d'exploitation synthétique

Compte d'exploitation synthétique (montant en euros)	2018	2017	2016
Produits	81 443	87 590	85 930
Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel	80 108	83 377	80 736
Recettes liées aux prestations complémentaires	1 335	4 213	5 194
Recettes Acheminement du gaz vers réseau aval hors zone de desserte péréquée	0	0	0
Charges	91 659	89 017	96 502
Charges d'exploitation	47 112	45 981	53 695
Charges liées investissements sur les biens concédés	35 200	35 383	35 674
Charges liées investissements autres biens	9 346	7 653	7 133
Produits moins Charges	- 10 216	- 1 427	- 10 572
Impact climatique	- 1 153	514	- 855
Contribution à la péréquation	- 14 804	- 8 837	- 16 472
Autres (régularisation du tarif précédent, impayés…)	5 741	6 896	6 755

Rappels :

- Un impact climatique négatif signifie que les recettes de GRDF ont été inférieures à la prévision de la CRE en raison d'un climat globalement plus chaud que le climat moyen,
- Une contribution de la concession à la péréquation tarifaire négative signifie que la concession bénéficie du système de solidarité national.

En 2018, à l'échelle nationale, le climat a été plus chaud que le climat moyen, générant un impact climatique négatif d'environ 65 millions d'euros.

4.2 Les recettes

Le compte d'exploitation : les recettes

Recettes Acheminement et Hors Acheminement (montant en euros)			
	2018	2017	2016
Produits	81 442	87 590	85 930
Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel	80 107	83 376	80 736
Recettes liées aux prestations complémentaires	1 335	4 213	5 193
Recettes liées aux prestations du catalogue	1 061	2 197	1 195
Recettes liées aux prestations ponctuelles	521	1 700	611
Extens°, créat° de racco ou déplct/modif/supp de brancht	10	861	- 486
Prest. ponct. clients aux conditions standards de livraison	510	838	1 097
Prest. ponct. clients ayant un contrat de livraison direct	0	0	0
Recettes liées aux prestations récurrentes	539	497	581
Prest. rec. clients aux conditions standards de livraison	539	497	581
Prest. rec. clients ayant un contrat de livraison direct	0	0	0
Rec. liées aux prestat. destinées aux product. de biométhane	0	0	1
Recettes autres travaux (déplact d'ouvrages, abandons)	3	1 795	3 913
Autres recettes	270	220	84
Recettes Acheminement du gaz vers réseau aval hors zone de desserte péréquée	0	0	0

Les recettes sont constituées des :

- Recettes d'acheminement du gaz naturel,
- Recettes liées aux prestations complémentaires,
- Recettes d'acheminement du gaz naturel vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive.

Les recettes d'acheminement du gaz naturel

Pour les clients dont les compteurs sont relevés de manière mensuelle ou journalière, les recettes liées à l'acheminement sont directement disponibles dans le système de facturation de GRDF. Pour les clients dont les compteurs sont relevés semestriellement (ayant choisi les options tarifaires T1 ou T2), les consommations sont reconstituées pour obtenir une valeur sur l'année calendaire. Les recettes d'acheminement découlent de ce calcul par utilisation de la grille tarifaire.

Méthode d'élaboration des recettes d'acheminement

Depuis le courant de l'année 2016, GRDF a développé une nouvelle méthode qui se base sur la « méthode publique des profils », sur les dates de relevé, sur les index de consommation des usagers ainsi que sur un panel de clients ayant des compteurs télérelevés. Plus le déploiement des compteurs communicants se poursuivra, plus cette méthode reposera sur des consommations réelles.

Les recettes liées aux prestations complémentaires

Cette section du tableau des recettes (du compte d'exploitation) comporte plusieurs lignes : les recettes liées aux prestations du « catalogue », les recettes liées aux autres travaux (déplacements d'ouvrages, abandons d'ouvrages) et les autres recettes.

Recettes liées aux prestations du catalogue

GRDF réalise un certain nombre de prestations à la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel. Certaines sont couvertes par le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture). D'autres prestations sont payantes, facturées à l'acte ou périodiquement, suivant leur nature (mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux).

La CRE définit le tarif de chaque prestation dans le catalogue de prestations. La plupart des recettes sont individualisées dans le système de facturation de GRDF par un « code frais » (cf : « catalogue de prestations », disponible sur www.grdf.fr) et enregistrées au périmètre de chaque concession. Les recettes afférentes peuvent alors être directement retranscrites dans le compte d'exploitation de la concession.

La présentation de ces recettes, toutes identifiées par des « codes frais », respecte la structure du catalogue de prestations et est organisée selon les 4 familles suivantes :

- recettes liées aux prestations ponctuelles, à destination des clients aux conditions standard de livraison. Elles concernent les prestations suivantes : mises en service, coupures ou dépose du compteur à la demande du client et rétablissement, prestations liées à une modification contractuelle (changement de tarif acheminement et/ou de fréquence de relevé), interventions pour impayés facturées aux fournisseurs, relevés spéciaux et transmissions des données de relevé, vérifications des appareils de comptage, prestations suite à des absences multiples, et d'autres prestations facturées à l'acte (déplacement sans intervention, frais de dédit pour annulation tardive, etc.),

- recettes liées aux prestations récurrentes, à destination des clients aux conditions standard de livraison. Elles concernent les prestations suivantes : locations de matériel (comptage, poste de livraison), mises à disposition d'un équipement de comptage provisoire, fréquences de relevé supérieure à la fréquence standard, services de maintenance, services de pression non standard, relevés cycliques avec déplacement,
- recettes liées aux prestations ponctuelles ou récurrentes, à destination des clients ayant conclu un contrat de livraison direct ainsi que les recettes liées aux extensions et créations de raccordements ou déplacement / modification / suppression de branchements,
- recettes liées aux prestations destinées aux producteurs de biométhane. Elles concernent des prestations d'études, de raccordements, d'analyse de la qualité et des services d'injection du biométhane.

Recettes liées aux autres travaux (déplacements d'ouvrages, abandons d'ouvrages)
Ces recettes sont identifiées dans le système de gestion de GRDF par des natures comptables dédiées et retranscrites telles qu'enregistrées dans le compte d'exploitation de la concession.

Autres recettes
Seules les « autres recettes » ne sont pas directement rattachables à chaque concession. Il s'agit des :

- Recettes provenant d'activités régulées et dont le tarif est défini par la CRE dans le catalogue de prestations, mais non identifiées par code frais.
- Recettes provenant d'activités régulées et dont le tarif est défini par la CRE dans le catalogue de prestations, mais non liées à des activités sur le territoire de la concession (e.g. formations pour le personnel des fournisseurs).
- Recettes diverses provenant d'activités régulées, prises en compte par la CRE pour la détermination du tarif d'acheminement, mais non liées à des activités sur le territoire de la concession.

Ces recettes représentent environ 12 M€ sur 225 M€ à l'échelle de GRDF. Elles sont réparties sur l'ensemble des concessions au prorata des PDL (Point De Livraison, proche de la notion de client) de chaque concession.

Recettes d'acheminement du gaz vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive
Lorsqu'une concession de la zone péréquée (dite concession « amont ») permet l'acheminement du gaz naturel vers une concession hors de cette zone (dite concession « aval »), la concession amont facture à la concession aval une charge correspondant à 50% du tarif ATRD en vigueur appliqué aux volumes transités vers la concession aval.

Cette valeur de 50% est applicable quel que soit l'opérateur amont. Elle correspond à la couverture des charges d'exploitation normatives (en moyenne 47% du tarif ATRD) et d'une quote-part des charges de capital normatives au titre des renforcements futurs (en moyenne 3% du tarif de distribution), conformément à la délibération tarifaire de la CRE du 13 mars 2016 relative à l'ATRD5.

Pour la concession amont il s'agit d'une recette, et pour les concessions aval il s'agit d'une charge.

4.3 Les charges

Le compte d'exploitation : les charges d'exploitation de la concession

Charges d'exploitation (montant en euros)	2018	2017	2016
Charges d'exploitation de la concession	47 112	45 981	53 695
Main d'œuvre	18 942	18 898	23 552
Achats de matériel, fournitures et énergie	3 840	3 129	5 232
Sous-traitance	3 055	2 428	2 270
Autres charges d'exploitation	13 632	14 841	16 254
Dont immobilier	1 993	2 322	2 187
Dont informatique, poste et telecom	3 410	3 427	2 249
Dont assurances	1 549	1 430	1 895
Dont entretien des véhicules et carburant	211	433	477
Dont communication et développement des usages du gaz nature	573	801	1 367
Dont autres	4 558	2 212	2 883
Dont charges d'acheminent depuis un réseau amont	0	0	0
Dont charges d'acheminent depuis un réseau amont (K1)	0	0	0
Dont charges d'acheminent depuis un réseau amont (K2/K3)	0	0	0
Dont charges liées aux prestations complémentaires	1 335	4 213	5 193
Dont charges liées aux prestations complémentaires v2016	0	0	5 193
Redevances	3 456	1 984	1 816
Dont redevance contractuelle	2 918	1 453	1 400
Dont redevance d'occupation du domaine public	537	530	416
Impôts et taxes	1 216	1 233	1 306
Dont CVAE et taxes foncières	1 209	1 223	1 300
Dont autres impôts et taxes	6	9	6
Contribution des fonctions centrales mutualisées	2 968	3 465	3 261

Principes généraux

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître précisément l'ensemble des charges de la concession, qui sont de deux types : les charges d'exploitation (coûts d'exploitation nécessaires à l'exécution du service) et les charges liées aux investissements (remboursements des investissements et leur coût de financement).

S'agissant des charges d'exploitation, le tarif de distribution est construit à partir de l'ensemble des charges de GRDF sur le principe de la juste couverture des coûts d'un opérateur efficient, sans tenir compte des recettes et des charges propres à chaque contrat de concession. GRDF, opérateur national, ne tient pas une comptabilité spécifique

à chaque concession. L'entreprise mutualise sur plusieurs concessions les moyens permettant de répondre à ses missions de service public, dans un souci d'optimisation opérationnelle et économique.

L'infrastructure concédée à GRDF étant très diffuse sur le territoire, il se révèle complexe de rattacher directement certaines dépenses à la gestion d'une seule concession. Par exemple, les charges liées au salaire d'un agent d'intervention sont difficilement rattachables à telle ou telle concession si ce dernier intervient sur les réseaux de plusieurs collectivités. Dans ce cas, il devient nécessaire d'affecter ces charges en utilisant des règles, au plus près de la réalité de l'exploitation. Ces régles sont identiques pour toutes les concessions pour ne pas en pénaliser certaines et ne pas compter plusieurs fois ces charges.

Méthode d'élaboration des charges

Comme indiqué précédemment, une infrastructure de réseau diffuse et maillée sur plusieurs concessions rend complexe le rattachement des dépenses à chacun des contrats de concession. Ainsi, du fait de la mutualisation des moyens sur plusieurs concessions, il n'existe pas de manière parfaite pour rattacher ces charges à chacune des concessions. Par ailleurs, plus une méthode d'affectation des charges est sophistiquée, moins elle est lisible (bien que la traçabilité soit assurée), et plus les erreurs d'enregistrement dans les systèmes de gestion ont un poids sur l'économie reflétée par le compte d'exploitation.

Dans un souci de refléter au mieux la réalité de l'exploitation, qui peut varier en fonction de l'activité du concessionnaire, une méthode pertinente d'élaboration des charges d'exploitation doit trouver un juste compromis entre finesse d'affectation et reflet de l'activité au périmètre du contrat de concession. Il convient alors de retenir les principes suivants :

- L'exhaustivité des charges d'exploitation de GRDF relatives aux activités régulées doit être affectée à l'ensemble des contrats de concession.
- Les charges des équipes de GRDF doivent être affectées sur les concessions en fonction de leur périmètre géographique d'activité.
- Des clés de répartition opérationnelles, adaptées à la réalité de l'activité et correspondant à toutes les interventions ayant eu lieu sur une concession au cours de l'année, doivent être utilisées dès que cela est possible car elles permettent d'affecter les dépenses opérationnelles de GRDF à chaque concession. Pour qu'une clé opérationnelle soit retenue, trois conditions doivent être réunies :
    - Elle doit générer un coût et la charge associée doit être enregistrée dans les systèmes d'information de gestion de GRDF,
    - L'activité qu'elle représente doit être homogène,
    - L'activité doit être enregistrée dans les SI des métiers (GMAO, SIG,…) de GRDF, au périmètre des communes et selon un processus normé.
- Des clés patrimoniales doivent être utilisées lorsqu'il n'existe pas de clés opérationnelles pertinentes pour une charge. Elles se basent sur des caractéristiques plus générales de la concession, comme la longueur du réseau ou le nombre de clients. Elles sont principalement utilisées pour ventiler les charges liées aux fonctions support (Ressources Humaines ou Direction Juridique par exemple).

- En dernier recours, s'il n'y a ni clés opérationnelles, ni clés patrimoniales pertinentes, alors la charge est affectée par une clé financière déterminée par les dépenses opérationnelles préalablement affectées à la concession.
- La nature des charges doit être homogène et au plus près du contrat. Par exemple, on ne fusionne pas charges de main-d'œuvre et charges d'achat de matériel.

Focus sur trois rubriques spécifiques

- Les « charges liées aux prestations complémentaires » ne sont pas comptabilisées en tant que telles dans les SI, leur montant est strictement équivalent à celui des « recettes liées aux prestations complémentaires ». Ce choix méthodologique est la déclinaison de la méthode retenue par la CRE pour déterminer le revenu autorisé de GRDF : « les recettes liées aux prestations complémentaires » sont retranchées des charges d'exploitation couvertes par le tarif ATRD. Et donc par principe, les recettes complémentaires ne peuvent pas générer de marge commerciale.
- Les redevances présentées dans le compte d'exploitation correspondent aux redevances réellement payées par GRDF et sont directement rattachables à chaque concession. Ces charges peuvent légèrement différer du montant de la nature comptable « redevance » enregistré dans le système de gestion de GRDF, essentiellement pour cause de régularisations et de provisions diverses. Ce faible écart est ventilé par des clés patrimoniales et est affecté à la rubrique « autres charges d'exploitation ».
- La contribution des fonctions centrales est constituée des charges des directions fonctionnelles nationales sauf celles ayant une activité très opérationnelle (la direction en charge du déploiement des compteurs communicants gaz, l'unité comptable nationale, les unités opérationnelles d'approvisionnement, les unités opérationnelles informatiques), ou celles ayant une activité mise en évidence dans les rubriques du compte d'exploitation (la direction de la communication, la direction des systèmes d'information). La contribution des fonctions centrales est répartie sur l'ensemble des concessions au prorata des PDL de chaque concession. En moyenne à l'échelle nationale, cette contribution est de 6,2% pour 2016, de 6,8% pour 2017 et de 5,5% pour 2018.

Impact de la nouvelle organisation des activités d'intervention sur les charges d'exploitation

Depuis le 1er janvier 2018, GRDF a finalisé la réorganisation de ses activités d'intervention réseau et de clientèle. Auparavant les unités « clientèle » étaient mixtes GRDF/Enedis : un même agent pouvait intervenir chez un particulier pour une intervention gaz ou électrique. Désormais les agents sont dédiés à une énergie et n'appartiennent plus à des unités mixtes. En reprenant en propre ses activités clientèle, GRDF a dû repenser son maillage territorial pour conserver une haute qualité de service et pour assurer les interventions de sécurité dans les délais règlementaires. Les équipes clientèle sont désormais intégrées aux équipes d'intervention réseau dans des Agences d'Intervention avec un périmètre géographique de travail différent de l'ancienne organisation. Les charges d'exploitation présentées dans le CRAC étant ventilées en fonction de l'agence à l'origine de la charge, la réorganisation des activités d'intervention peut donc engendrer une évolution des montants affectés à chacune des concessions en 2018 par rapport aux années antérieures.

Les clés opérationnelles et patrimoniales retenues

1. Les clés opérationnelles

Chaque type de clés opérationnelles permet d'affecter les charges d'un certain nombre d'activités à chaque concession. Les principaux types de clés utilisées sont les suivants :

- nombre d'interventions avec déplacement suite à des demandes de clients,
- nombre de nouveaux clients domestiques,
- consommation prévisionnelle des nouveaux clients,
- nombre d'interventions suite à appels de tiers,
- montant des investissements réalisés,
- nombre de déclarations de travaux,
- nombre d'actes de maintenance préventive (par familles d'ouvrages),
- nombre de pose/dépose de compteurs industriels.

Ainsi, les charges directement liées à l'activité de la concession sont constituées des charges imputées directement (redevances payées), des charges affectées par des clés opérationnelles, et des charges réparties au prorata des charges affectées par des clés opérationnelles.

2. Les clés patrimoniales

Les types de clés patrimoniales utilisées sont les suivants :

- nombre de PDL,
- tarif d'acheminement,
- longueur de réseau.

Le principe d'affectation des charges est le suivant : plus l'activité est réalisée à une maille locale, plus l'utilisation de clés opérationnelles augmente. Ceci correspond à l'objectif de présenter des charges d'exploitation variant en fonction de l'activité sur le périmètre de la concession (cf : chapitre « Une organisation à votre service »).

Type de clés	Directement lié à l'activité	Patrimoniale	Total
Fct. Centrales	0,0%	5,5%	5,5%
Nationale	2,2%	27,0%	29,2%
Régionale	13,0%	15,2%	28,2%
Infrarégionale	4,4%	2,1%	6,5%
Locale	25,9%	4,6%	30,6%
Total	45,6%	54,4%	100,0%

données nationales

Les charges d'investissement de la concession

Charges d'investissements (montant en euros)	2018	2017	2016
BIENS CONCÉDÉS (Premier établissement et Renouvellement)	35 200	35383	35 673
Branchements (Premier étab. et Renouvellement)	14 111	14134	13 994
Branchements - Individuels	11 939	11929	11 755
Branchements - Collectifs	556	557	565
Branchements - Conduites montantes	1 245	1269	1 288
Branchements - Conduites d'immeubles	370	378	384
Premier établissement hors branchements	17 768	17935	18 336
Canalisations de distribution	15 458	15623	15 980
Installations techniques	2 309	2312	2 356
Postes de détente	0	0	0
Protection Cathodique	2 205	2229	2 285
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0
Autres équipements	103	82	70
Génie Civil	0	0	0
Terrains	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0
Aménagements	0	0	0
Renouvellement hors branchements	3 320	3313	3 343
Canalisations de distribution	3 320	3312	3 343
Installations techniques	0	0	0
Postes de détente	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0
Autres équipements	0	0	0
Génie Civil	0	0	0
Terrains	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0
Aménagements	0	0	0

Principes généraux

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître l'exhaustivité des charges supportées par les usagers et liées aux investissements réalisés par le concessionnaire. Pour cela, en plus des informations sur les investissements et leur amortissement, il faut également faire apparaître les frais financiers liés au coût de financement de ces investissements. Par souci de cohérence globale, les charges d'investissement sont calculées selon les principes définis par la CRE.

Si les dépenses d'exploitation sont mutualisées et donc difficilement rattachables à une concession, à l'inverse, les charges liées aux investissements sont pour l'essentiel (95% en moyenne) directement rattachables à la concession car il s'agit d'ouvrages physiquement situés sur le territoire de la collectivité.

Méthode de calcul

Les charges d'investissement sont imputées directement au périmètre du contrat de

concession lorsqu'elles concernent des ouvrages localisés sur la concession. Dans les autres cas, elles sont réparties au prorata des PDL de chaque concession.

Le mode de calcul des charges relatives aux investissements et de la valeur nette réévaluée des ouvrages est cohérent avec celui retenu par la CRE, prenant en compte une durée de remboursement des ouvrages également déterminée par la CRE.

Le calcul réel des charges d'investissement et de la valeur nette réévaluée des ouvrages tient compte des spécificités imposées par la CRE : à titre d'exemple, les investissements sont pris en compte par la CRE le 1er juillet de chaque année, indépendamment de la date réelle de mise en service, et par conséquent la charge d'investissement de la première année de mise en service n'est comptée que sur une demi-année.

D'un point de vue théorique et légèrement simplifié par rapport au mode de calcul de la CRE, les charges d'investissement de l'année N (CCN_N) couvertes par le tarif sont composées de la somme du remboursement économique des investissements réévalué de l'année N (R_N) et du coût de financement de l'année N (CF_N).
Tel que : $CCN_N=R_N+CF_N$

L'exemple présenté dans le tableau ci-dessous illustre un investissement réalisé par GRDF pour un montant de 450 pour un ouvrage qui sera remboursé sur 45 ans, le coût du financement étant fixé à 5% sur toute la durée et l'hypothèse d'inflation étant de 1%. Il présente, pour chaque année de la durée de remboursement de l'ouvrage, les valeurs nettes réévaluées en début et en fin d'année, le remboursement économique réévalué, le coût de financement ainsi que le montant des charges d'investissement.

Année	VNR début d'année	VNR fin d'année	Remb. Eco. Réeval.	Coût de Financem.	Charges d'invest.
1	450,0	450,0 - 10,0 = 440,0	450,0 / 45 = 10,0	450,0 x 5% = 22,5	10,0 + 22,5 = 32,5
2	440,0 x 1,01 = 444,4	444,4 - 10,1 = 434,3	444,4 / 44 = 10,1	444,4 x 5% = 22,2	10,1 + 22,2 = 32,3
...					
45	15,3 x 1,01 = 15,5	15,5 - 15,5 = 0,0	15,5 / 1 = 15,5	15,5 x 5% = 0,8	15,5 + 0,8 = 16,3

Méthode de calcul du remboursement économique réévalué

Le remboursement économique de la première année (R_1) est la valeur initiale financée par GRDF de l'ouvrage (V_1) divisée par la durée de remboursement des ouvrages (D), tel que :
$R_1 = V_1 \div D$
Dans l'exemple ci-dessus, le remboursement économique de la première année est égal à :
$450 \div 45 = 10$

Le remboursement économique de l'année N (R_N) est la valeur nette réévaluée de l'ouvrage en début d'année ($VNR_N^{DébutAnnée}$) divisée par le nombre d'années de remboursement restant (D-N+1). Tel que : $R_N=(VNR_N^{DébutAnnée})\div(D-N+1)$

Méthode de calcul de la valeur nette réévaluée en fin d'année N et en début d'année N+1

On passe de la valeur fin d'année N-1 à la valeur début d'année N en réévaluant la valeur fin d'année N-1 d'un coefficient d'inflation annuelle. La valeur nette réévaluée en fin d'année N est la valeur nette réévaluée de début d'année diminuée du remboursement économique de l'année N :

$VNR_N^{DébutAnnée} = VNR_{N-1}^{FinAnnée} \times Inflation$

$VNR_N^{FinAnnée} = VNR_N^{DébutAnnée} - R_N$

Dans l'exemple ci-dessus, la valeur nette réévaluée en début d'année 2 est égale à :

$VNR_{FinAnnée1} \times Inflation = 440 \times 1{,}01 = 444{,}4$

Et la valeur nette réévaluée en fin d'année 2 est égale à :

$VNR_{DébutAnnée2} - R_2 = 444{,}4 - 10{,}1 = 434{,}3$

Méthode de calcul du coût de financement pour chaque année

Le coût de financement de la première année (CF_1) est la valeur initiale de l'ouvrage (V_1) multipliée par le taux de rémunération du capital réel avant impôts en vigueur la première année et fixé par la CRE (T_1), tel que :

$CF_1 = V_1 \times T_1$

Le coût de financement de l'année N (CF_N) est la valeur nette réévaluée en début d'année ($VNR_N^{DébutAnnée}$) multipliée par le taux de rémunération du capital réel avant impôts en vigueur l'année N et fixé par la CRE (T_N), tel que :

$CF_N = VNR_N^{DébutAnnée} \times T_N$

Dans l'exemple, le coût de financement est ainsi égal à :

Pour l'année 1 : $450 \times 5\% = 22{,}5$

Pour l'année 2 : $444{,}4 \times 5\% = 22{,}2$

Pour l'ATRD5, la CRE a fixé ce taux à 5%.

A noter : les charges d'investissement relatives aux branchements ne peuvent être découpées en premier établissement / renouvellement que pour les actifs construits depuis 2004. Cette information n'était pas enregistrée auparavant. La durée de remboursement des branchements étant de 45 ans, la grande majorité des charges d'investissement associées ne peut pas être présentée selon ce découpage.

Les charges d'investissement hors concession

En 2018, à l'échelle nationale, elles représentent environ 18% de toutes les charges d'investissement.

Charges d'investissements (montant en euros)	2018	2017	2016
AUTRES BIENS (Premier établissement et Renouvellement)	9 345	7 652	7 133
Canalisations de distribution	0	0	0
Installations techniques	458	387	399
Postes de détente	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	454	383	395
Autres équipements	4	3	3
Génie Civil	5	5	6
Terrains	9	9	9
Mobilier et Matériels Divers	696	679	624
Aménagements	874	732	683
Compteurs	1 942	1 355	1 302
Véhicules et engins d'exploitation	468	516	563
Immobilisations incorporelles	4 888	3 966	3 543
Projets informatiques	3 733	3 081	3 354
Autres immobilisations incorporelles	1 155	884	188

4.4 L'équilibre financier

L'impact du climat sur les quantités de gaz naturel acheminées par le réseau de distribution

La mise en évidence de la contribution à la péréquation suppose d'isoler l'impact des variations climatiques sur les recettes de la concession.

En effet, les quantités acheminées peuvent évoluer très fortement d'une année sur l'autre à cause des variations du nombre d'usagers, de la consommation de chaque usager et surtout de l'impact du climat. Ce dernier est un élément de variation prépondérant et masque largement les deux autres. Sur les années les plus froides et les plus chaudes, les quantités acheminées varient ainsi de plus ou moins 15% par rapport à la moyenne des 10 dernières années. Pour évaluer l'impact du climat sur les quantités acheminées (et donc sur ses recettes), GRDF utilise un modèle de calcul qui détermine « des quantités acheminées à climat de référence » (ou « climat moyen ») en s'appuyant notamment sur :

- des données météorologiques quotidiennes,
- des températures de référence,
- des variables climatiques : prise en compte des habitudes des usagers, qui ne réagissent pas de la même façon aux variations de températures en été ou en hiver,
- des variables calendaires : prise en compte des différences d'usages domestiques ou tertiaire/industriel, effet des années bissextiles.

Evolution de la température à climat réel et de la température à climat moyen en France en 2018

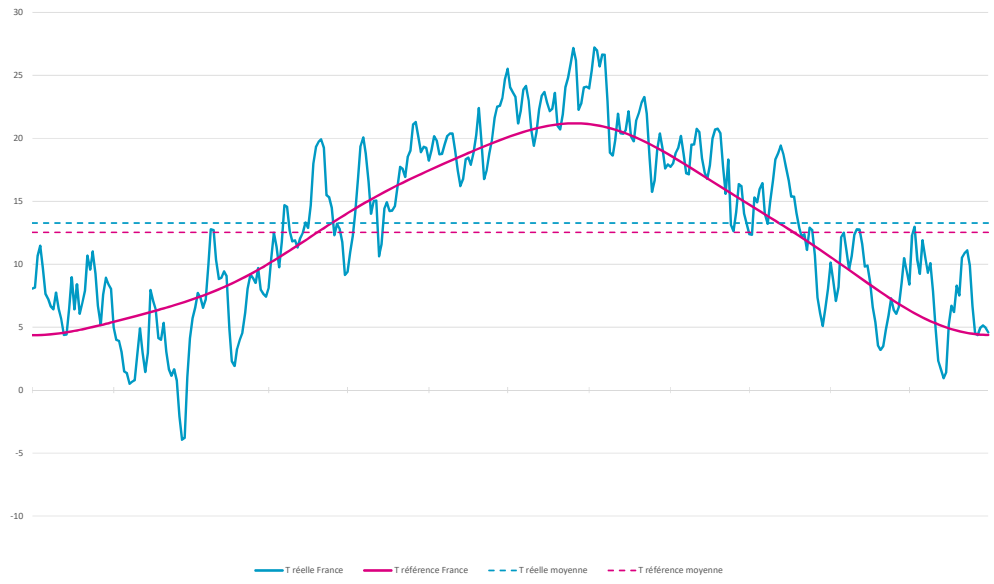

2018 a été une année plus chaude que la référence, avec un écart positif de 0,74°C.

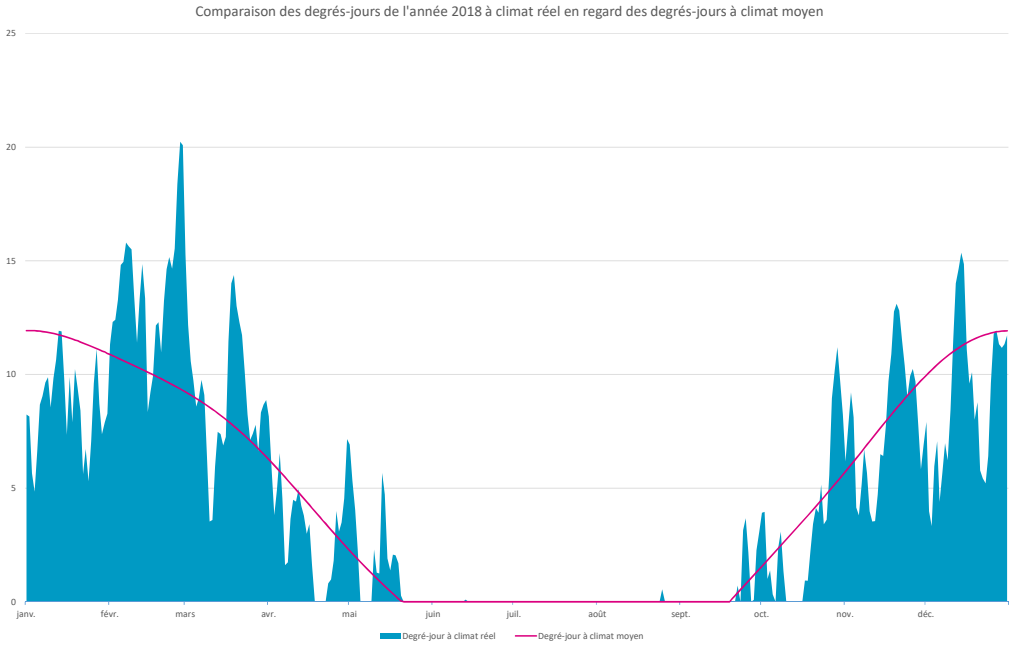

Ce modèle de calcul statistique, sophistiqué et en amélioration continue, simule une consommation « à climat moyen » client par client. Une fois les consommations évaluées à climat moyen, elles sont valorisées en euros. La différence entre les recettes d'acheminement effectivement constatées et cette valorisation « à climat moyen » constitue la ligne « impact climatique » du compte d'exploitation de la concession.

Lorsque ce chiffre est négatif, cela signifie que GRDF n'a pas obtenu toutes les recettes que la CRE avait estimées sur la base d'une température moyenne et constitue donc un manque à gagner pour GRDF (et inversement). Ce manque à gagner (respectivement, ce trop-perçu) est pris en compte par la CRE lors de l'évolution annuelle du tarif ATRD de l'année suivante de sorte que GRDF recouvre (ou restitue) auprès des usagers cet impact climatique.

La contribution de la concession à la péréquation tarifaire

La contribution de chaque concession à la péréquation est calculée par différence entre :

- les recettes d'acheminement de la concession corrigées du climat,
- la répartition, au prorata des charges de chaque concession, du total du revenu autorisé de la zone de desserte péréquée.

Cette contribution dépend donc de plusieurs facteurs : le nombre de clients, leur consommation, l'activité d'exploitation sur la concession, la quantité d'ouvrages, les valeurs initiales des ouvrages et l'âge de ceux-ci.

Lorsque la contribution à la péréquation est positive, cela signifie que la concession participe au système national de solidarité. Inversement, une contribution à la péréquation négative signifie que la concession bénéficie de ce système. La « valeur » de cette contribution permet à chaque autorité concédante de connaître sa situation

dans le système de solidarité, mais sans incidence sur le niveau du tarif, le niveau des investissements ou le niveau de qualité de service. Pour une même concession, la contribution à la péréquation peut évoluer dans le temps. Par exemple, un investissement important peut faire augmenter les charges d'investissement sur une période donnée, alors que les recettes restent stables : mécaniquement, la contribution à la péréquation va diminuer pour cette concession.

Le calcul de la contribution à la péréquation n'a de sens qu'au regard de l'ensemble de celles des autres concessions. Ainsi, même si les caractéristiques d'une concession en particulier ne changent pas (nombre de clients constant, recettes stables, investissements stables), l'évolution de ces mêmes caractéristiques pour d'autres concessions aura un impact sur sa propre contribution à la péréquation.

A partir des données fournies dans le compte d'exploitation, il n'est pas possible de vérifier directement le calcul de la contribution à la péréquation à l'échelle de chaque concession ; cela doit être fait à l'échelle de toutes les concessions de la zone de desserte péréquée. Dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociétale et de manière volontaire, GRDF mandate donc chaque année un Commissaire aux Comptes qui s'assure que les comptes d'exploitation des concessions sont élaborés conformément à la méthode retenue et que la contribution à la péréquation de chaque concession est correctement calculée. Votre interlocuteur de proximité tient à votre disposition le rapport de contrôle.

L'élaboration du tarif ATRD5 par la CRE et son évolution annuelle au 1er juillet 2018

Pour établir le tarif ATRD5, la CRE a retenu comme référence le niveau des charges de GRDF à fin 2015. Par rapport à cette référence, la CRE a pris en compte les coûts des nouveaux projets à forts enjeux pour GRDF (compteurs communicants, transformation organisationnelle) ainsi que les coûts en lien avec l'évolution du métier de GRDF dans le contexte de la transition énergétique (mise à disposition des données, développement des réseaux intelligents, essor des injections de biométhane). La CRE a également intégré les conséquences financières de la décision du comité de règlement des différends et des sanctions (CoRDiS) de septembre 2014 qui enjoint à GRDF de supporter les coûts de la part acheminement des factures impayées des consommateurs. Enfin, la trajectoire des charges d'exploitation retenue par la CRE comporte un objectif de productivité additionnel par rapport à celui de la période tarifaire précédente.

Au 1er juillet 2018, le tarif a augmenté de 2,01%

Sur la base de ces principes, le tarif ATRD5 défini par la CRE est entré en vigueur au 1er juillet 2016. Ce tarif est ensuite revu annuellement. Au 1er juillet 2018, il a augmenté de 2.01% par rapport au tarif en vigueur au 1er juillet 2017. Cette évolution tient compte de l'inflation moins 0,8%, mais également de l'apurement du CRCP généré au cours de l'année 2016 dont notamment l'impact climatique (GRDF restitue aux consommateurs des recettes trop-perçues sur l'année 2016, qui a été une année climatiquement plus froide que la référence).

En plus de l'évolution annuelle au 1er juillet, le tarif ATRD5 a également évoluer au 1er janvier 2018. Il intègre la décision du CorRDiS concernant la rémunération à un fournisseur de gaz lorsqu'il agit pour le compte du gestionnaire de réseau de distribution auprès du client final. Celle-ci a aboutie à la mise en place par la CRE, d'une mise à jour du tarif ATRD5, qui vient augmenter la part fixe (abonnement) à hauteur d'un terme Rf correspondant aux contreparties financières versées par GRDF aux fournisseurs. Ainsi, pour les clients ayant souscrit à une des options tarifaires T3, T4 ou TP, la hausse de la part fixe a été de 90,96€ par an et de 6,84€ par an pour les clients ayant opté pour une des options tarifaires T1 ou T2. L'évolution ainsi que les éléments de contexte et d'analyse ayant abouti à cette décision de la CRE ont été publiés dans la délibération n°2017-238 en date du 26 octobre 2017.

Comme précisé dans la délibération de la CRE, GRDF verse dorénavant aux fournisseurs une contrepartie financière pour la gestion de la clientèle. En moyenne, l'augmentation du tarif ATRD est directement et intégralement compensée par cette contrepartie financière versée aux fournisseurs. Cette augmentation sera donc en principe sans impact sur la facture de fourniture gaz des clients.

Dans le compte d'exploitation de la concession, cette charge liée au terme Rf a été ventilée en fonction de la clé patrimoniale nombre de PDL.

Dernière ligne du compte d'exploitation synthétique intitulée « Autres »

La ligne « Autres » du compte d'exploitation synthétique, jusqu'alors appelée « Part locale de la performance nationale de l'opérateur » est calculée par différence entre

les recettes, les charges de la concession, l'impact climatique et la contribution à la péréquation. Si le chiffre est positif cela signifie que les recettes perçues par GRDF ont dépassé les trajectoires de charges définies par la CRE pour fixer le tarif d'acheminement (et inversement). Une partie de ce trop-perçu, identifiée en année N sera reversée aux usagers via le CRCP dans le cadre des évolutions tarifaires annuelles en année N+1.

Il convient de noter que le tarif ATRD5 a introduit plusieurs changements importants qui sont pris en compte pour déterminer la performance de GRDF :

- l'apurement du CRCP de la période tarifaire ATRD4,
- la couverture de la quote-part acheminement distribution des charges d'impayés des fournisseurs de gaz,
- le choix de la CRE d'indexer le tarif de GRDF sur l'inflation moins 0,8%.

Apurement du CRCP ATRD4

Du fait d'une succession d'années chaudes et d'une surestimation des volumes acheminés lors de la définition du tarif ATRD4 par la CRE en 2012, les recettes tarifaires de GRDF ont été insuffisantes sur l'ensemble de la période 2012-2015 et ce malgré des hausses tarifaires importantes chaque année par application du mécanisme du CRCP. La CRE a reconnu dans sa décision tarifaire ATRD5 la nécessité de tenir compte du CRCP non apuré de la période ATRD4 qui était proche de 600 M€. Ce montant a été réparti en quatre annuités à percevoir sur la période 2016-2019. Un montant de près de 160 M€ vient donc majorer chaque année le revenu autorisé de GRDF.

Prise en compte des impayés des fournisseurs

A la suite d'une décision de justice, le tarif de GRDF doit désormais couvrir la quote-part d'acheminement des coûts d'impayés des fournisseurs de gaz. La CRE a donc intégré au tarif ATRD5 un montant annuel de 14,7 M€ sur la période 2016-2019 pour assurer le remboursement par GRDF des fournisseurs à titre rétroactif et un montant annuel de 29 M€ au titre du flux d'impayés annuels à partir de 2016. Compte tenu de la difficulté à prévoir les montants en question, ces charges sont intégrées au CRCP, le tarif baissera si les charges réelles sont inférieures au montant prévisionnel et augmentera dans le cas contraire.

Choix d'indexer le tarif sur inflation moins 0,8%

L'apurement du CRCP ATRD4 et la prise en compte du remboursement rétroactif des charges d'impayés ont donc conduit à majorer pendant les quatre années de la période tarifaire ATRD5 le revenu autorisé de GRDF de près de 170 M€ par an. Les trajectoires tarifaires ayant été recalées, notamment les prévisions de volume, il n'y a pas de raison, sauf aléa exceptionnel, que le CRCP de la période ATRD5 diverge comme cela a été le cas pour la période ATRD4. La majoration du revenu autorisé de 170 M€ devrait donc s'achever avec la fin de la période tarifaire ATRD5. Afin de résorber une partie de cet écart et d'éviter une baisse brutale du tarif à l'entrée en vigueur du tarif ATRD6 au 1er juillet 2020, la CRE a donc décidé d'indexer le tarif ATRD5 sur l'inflation moins 0,8%. L'équilibre tarifaire étant réalisé globalement sur la période 2016-2019, GRDF a perçu plus de revenus en 2017 et en percevera moins en 2019 que si la CRE avait retenu une indexation plus classique sur l'inflation.

La performance nationale de GRDF est donc le résultat de plusieurs effets, dont les principaux sont :

- les écarts des coûts d'exploitation et des charges d'investissements réalisés par rapport aux trajectoires prévues par la CRE,
- l'apurement du CRCP (compte de régularisation des charges et produits) de la période tarifaire précédente qui s'élève pour la période 2016-2019 à environ 160 M€ par an. L'écart entre les charges d'impayés sur les factures d'acheminement prévues par la CRE et les montants réellement impayés.

L'écart entre recettes tarifaires et revenu autorisé est illustré par le graphique ci-dessous.

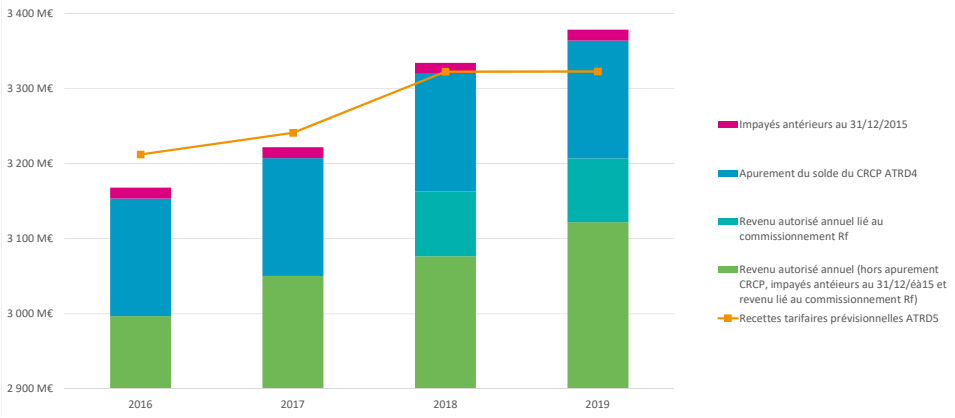

Ces différents éléments expliquent que sur l'année 2017 les recettes tarifaires ont été fixées pour couvrir non seulement les charges annuelles d'exploitation et d'investissement du réseau mais également d'autres éléments exceptionnels qui résultent du temps passé et futur. Il convient donc d'apprécier la performance sur un temps long durant lequel s'annulent les effets temporels. Ainsi, pour respecter l'équilibre tarifaire global défini par la CRE sur la période 2016-2019, les recettes autorisées pour l'année 2018 deviennent inférieures à la somme de tous ces éléments après avoir été supérieures au cours des deux premières années de la période tarifaire de l'ATRD5. Cela sera également le cas en 2019.

GRDF

05

La transition énergétique

5.1 Le gaz vert 94

5.2 La mobilité durable 96

5.3 Les données au service de la maitrise de l'énergie 98

5.1 Le gaz vert

Le gaz vert, vos déchets ont de l'avenir

Le « biométhane » est produit à partir de bio-déchets issus des exploitations agricoles, de l'industrie agroalimentaire, de stations d'épuration ou encore de déchets de restauration collective, d'entretien d'espaces publics verts. La méthanisation offre une solution à vos enjeux de réduction et de traitement des déchets. Il permet d'alimenter les clients en gaz renouvelable, produit localement, dans une logique d'économie circulaire. La méthanisation a plusieurs atouts : elle contribue à réduire les gaz à effets de serre, à améliorer la gestion des déchets ainsi que la qualité des sols et des nappes phréatiques en produisant un engrais naturel, elle permet de diversifier les revenus des exploitations agricoles, tout en devenant un vecteur de création d'emplois non délocalisables.

GRDF accompagne les porteurs de projets à chaque étape de leur projet d'injection. Tout d'abord en phase amont pour évaluer la faisabilité technique du projet (distance au réseau, potentiels d'absorption du réseau fonction des consommations locales, premières estimations de production de biométhane en fonction du type d'intrants…), puis lors d'études détaillées pour préciser les conditions de raccordement et d'injection. Enfin, GRDF réalise les travaux de raccordement et assure la mise en service, l'exploitation et la maintenance des ouvrages réseau (canalisations et postes d'injection) tout au long de la durée de vie du projet.

A fin 2018, sur le territoire national, 70 sites injectaient sur le réseau exploité par GRDF et plus de 600 projets étaient inscrits dans le « Registre des capacités certifiées ». Les équipes régionales sont à votre écoute pour évaluer le potentiel de production de biométhane sur votre territoire.

Les chiffres clés 2018 sur la région Nouvelle Aquitaine sont les suivants :

- 2 sites injectent du biométhane sur le réseau exploité par GRDF : 2 unités de méthanisation agricole à Audenge et à Cestas (33)

Cela représente 24 GWh de biométhane, soit l'équivalent de la consommation annuelle de près de 2000 foyers ou 98 bus*.

- 4 autres sites devraient être mis en service avant fin 2019
- 3 sites injectent également en 2018 sur les réseaux de transport à Villeneuve sur Lot (47), Préchacq-Navarrenx (64) sur le réseau TEREGA et Combrand (79) sur le réseau GRTgaz.

Près de 120 projets sont recensés par les équipes de GRDF en Nouvelle-Aquitaine et Occitanie

** Hypothèses : Consommation client moyen de GRDF = 12 MWh/an ; d'un autocar= 245 MWh/an*

5.2 La mobilité durable

Le GNV, un carburant qui préserve santé et environnement

La qualité de l'air et la lutte contre le réchauffement climatique sont des enjeux majeurs qui nécessitent l'engagement de l'ensemble des acteurs. S'il a déjà fortement réduit ses émissions, le secteur des transports reste un fort contributeur avec près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre et des émissions importantes de polluants locaux tels que particules et oxydes d'azote, notamment dans les centres-villes.

Les collectivités sont des acteurs incontournables en tant que gestionnaires de flottes de véhicules et en tant que prescripteurs via les documents de planification énergétique. Elles ont les leviers pour développer des transports plus propres sur leurs territoires.

En matière de transports plus propres, il existe un carburant alternatif aux carburants traditionnels, le Gaz Naturel Véhicule (GNV), qui dispose d'atouts écologiques et économiques. Le GNV, c'est l'usage du gaz naturel comme carburant. Ce carburant existe également dans une version 100% renouvelable, le BioGNV, produit à partir de déchets fermentescibles. Le BioGNV est un biocarburant avancé qui ne vient pas en concurrence avec les cultures alimentaires.

Le GNV apporte une réduction des émissions jusqu'à 50% pour les oxydes d'azote et 95% pour les particules fines par rapport à la nouvelle norme Euro VI. De plus, dans sa version renouvelable, le BioGNV émet 80% de CO_2 en moins par rapport au diesel grâce à un bilan carbone quasi neutre : le CO_2 libéré à l'échappement est équivalent au CO_2 absorbé par les végétaux méthanisés. Rouler au BioGNV, c'est également promouvoir la filière biométhane, génératrice d'emplois non délocalisables, et contribuer à l'indépendance énergétique du territoire. Enfin, sans odeur et peu bruyant, le GNV libère l'espace public de ses irritants et contribue à une ville plus apaisée.

Actuellement, près 18 000 véhicules circulent en France, et ce chiffre ne cesse de croitre sur le segment des véhicules lourds, que sont les camions, bus, cars, bennes à ordures ménagères et véhicules spéciaux.

Si le marché de l'autobus se développe depuis désormais plus de 15 ans, offrant à la technologie GNV un retour d'expérience hors du commun parmi les alternatives au diesel, le marché du camion offre la plus forte dynamique ces dernières années. Cette dynamique est tirée par la construction de nouvelles stations publiques (100 stations fin 2018). La filière s'est donnée comme objectif le développement de 250 stations accessibles au public en 2020.

La gamme de véhicules disponibles s'étoffe avec de nouveaux modèles adaptés aux différents marchés : les travaux publics pour des chantiers plus propres dans les villes, le transport scolaire ou intercité, le transport urbain et le transport de marchandises. Pour pouvoir répondre à l'ensemble des conditions d'exploitation, les constructeurs proposent des autonomies allant de 300 à 800 kilomètres.

Sur votre région administrative, la consommation des stations GNV correpond à 30 GWh.

Dans le cadre du contrat de service publie conclu avec l'Etat, GRDF s'est engagé à accompagner les collectivités dans leur projet de conversion au gaz naturel en fournissant l'expertise nécessaire pour mener à bien l'ensemble de leurs projets. Ainsi, de la simple information au dimensionnement de la station, GRDF accompagne les collectivités à chaque étape du projet de conversion de leur flotte :

- optimisation de l'emplacement des stations,
- études de potentiel de conversion de flotte autour du projet,
- conseils techniques, réglementaires, fiscaux et sur les politiques énergétiques locales,
- création d'outils d'aide à la décision,
- informations sur les aides financières,
- mise en relation avec les acteurs de la filière.

5.3 Les données au service de la maitrise de l'énergie

Croiser les données, un enjeu de planification énergétique

Dans le cadre de leurs décisions de planification, d'aménagement, d'investissement ou d'accompagnement des porteurs de projets, les collectivités et les autorités concédantes jouent un rôle clé dans la concrétisation locale de la transition énergétique : développement des énergies renouvelables, transformation des pratiques de mobilité en faveur de la qualité de l'air, maîtrise de la demande en énergie, détection de la précarité énergétique, …

Les données énergies, croisées avec les autres données du territoire, constituent une base essentielle pour comprendre les enjeux locaux et cibler les leviers d'actions :

- dès l'état des lieux, pour dresser un constat objectif du territoire et définir ses priorités,
- dans la définition de scénarios prospectifs, facilitant la prise de décision,
- dans la durée, pour suivre les impacts des actions réalisées, mesurer le résultats des politiques publiques et les réorienter si nécessaire.

La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte et la Loi pour une République Numérique ont apporté des évolutions majeures pour la mise à disposition des données de consommation et de production d'énergie aux personnes publiques.

Les données gaz mises à disposition des collectivités

GRDF s'inscrit dans ce cadre réglementaire et favorise l'utilisation des données gaz en proposant des canaux d'accès adaptés aux différents acteurs concernés :

- Des données en opendata, ouvertes, accessibles à tous et régulièrement enrichies. Sur opendata.grdf.fr, on trouve par exemple la consommation journalière de gaz en France, les consommations annuelles de gaz à la maille IRIS, les installations de biométhane raccordées au réseau de GRDF et leur quantité annuelle injectée…
- Des données à la demande, transmises à des acteurs autorisés. Dans ce cadre, les autorités concédantes peuvent accéder à des données de consommation agrégées sur des périmètres plus fins (à la maille adresse par exemple), adaptées à leur territoire. Les demandes peuvent être formulées sur le portail www.grdf.fr.
- Des données individuelles de consommation, accessibles à chaque consommateur ou transmises à des tiers autorisés (sous la condition préalable d'avoir recueilli le consentement du client). Les consommateurs peuvent ainsi suivre gratuitement leur consommation journalière de gaz naturel depuis leur espace GRDF, au fil du déploiement du compteur communicant.

Aux côtés des référents institutionnels et des acteurs locaux, GRDF travaille à l'amélioration de la qualité de ces données réglementaires pour en faciliter l'utilisation et l'analyse. Au-delà de la seule transmission des informations réglementaires, GRDF accompagne les acteurs du territoire pour comprendre les données gaz, les intégrer dans leurs travaux et les croiser avec d'autres données locales pour enrichir les analyses stratégiques.

06

GRDF & vous

6.1 La distribution du gaz, une mission de service public 102

6.2 Une organisation à votre service 107

6.3 Les outils digitaux à votre disposition 112

6.1 La distribution du gaz, une mission de service public

La chaîne gazière

La chaîne gazière est composée de trois activités principales :

- la production,
- l'acheminement (activités de « distribution » et « transport »), assuré par les gestionnaires de réseau,
- la commercialisation de gaz naturel, par les fournisseurs d'énergie.

GRDF est le principal opérateur de réseau pour l'activité de distribution du gaz naturel.

La triple autorité encadrant la distribution du gaz naturel

Trois autorités encadrent l'activité de GRDF :

- l'État : GRDF est lié à l'État par un contrat de service public signé pour une durée de 3 ans et soumis à la réglementation régissant son activité,
- la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) : elle fixe le tarif d'Accès des Tiers au Réseau de Distribution (ATRD) à l'intérieur de la zone de desserte de chaque distributeur ainsi que le contenu et le tarif des prestations complémentaires du Catalogue des Prestations de GRDF,
- l'Autorité Concédante : elle exerce notamment le contrôle du bon accomplissement par GRDF des missions de service public déléguées et des engagements du contrat de concession qui la lie à GRDF.

L'Etat a confié à GRDF des missions de service public. Le socle de ces engagements est rappelé dans le Contrat de Service Public (CSP) conclu entre les deux parties et signé le 30 novembre 2015 pour une durée de 3 ans, mettant un accent particulier sur la transition énergétique des territoires, le déploiement du compteur communicant gaz, les questions de sécurité et le développement de la filière gaz naturel.

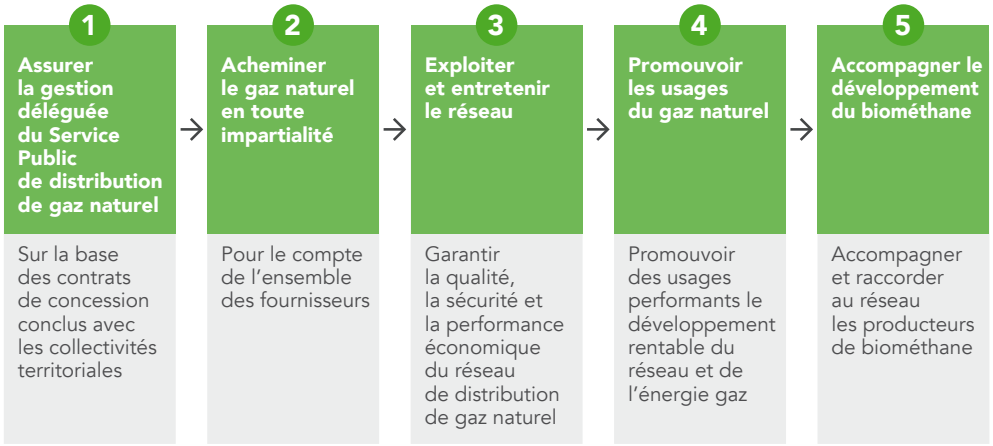

La péréquation tarifaire

La loi confie à GRDF, et aux autres distributeurs non nationalisés, la gestion déléguée du service public local de la distribution de gaz naturel sur leur zone de desserte exclusive.

GRDF exploite les équipements nécessaires au service public de la distribution de gaz naturel à ses risques et périls, supportant ainsi les charges financières et exerçant les responsabilités associées. GRDF assure également la maîtrise d'ouvrage et le financement de la quasi-totalité des investissements en concession. En contrepartie de ces obligations, GRDF est autorisé à percevoir auprès des clients finals, via les fournisseurs de gaz, une rémunération par le biais du tarif ATRD.

Le modèle français repose sur des notions indissociables : zone de desserte exclusive, régulation, péréquation tarifaire et mutualisation opérationnelle.

Pour les principaux distributeurs de gaz naturel, le tarif appliqué sur leur zone de desserte exclusive n'est pas fonction de l'équilibre économique de chaque concession, individuellement. Ce tarif s'applique sur l'ensemble des concessions de la zone desservie. C'est le principe de la « péréquation tarifaire » de la distribution.

Enfin, le modèle régulatoire français impose que chaque distributeur soit son successeur obligé au titre des contrats de concession sur sa zone de desserte exclusive historique. Toutefois, ce principe de péréquation ne s'applique pas aux nouvelles concessions (contrats signés pour la première fois depuis 2008) : sur celles-ci, le tarif de distribution est issu d'une mise en concurrence et est donc propre à chaque contrat.

Méthode de détermination du tarif de distribution

Depuis 2003, avec l'ouverture à la concurrence de la fourniture de gaz naturel et la séparation des activités d'infrastructure (distribution et transport) d'une part, et de

fourniture d'autre part, la loi a confié à la CRE la mission de définir notamment le tarif ATRD. Elle détermine la méthodologie ainsi que la structure et le niveau du tarif pour chacun des distributeurs de gaz naturel dans sa zone de desserte exclusive.

Ce tarif est fixé pour une période de quatre ans. Il est déterminé pour couvrir les coûts d'investissement et de fonctionnement d'un « opérateur efficace » (article L452-1, article L455-2 et article L452-3 du code de l'énergie).

Pour construire le cadre tarifaire péréqué en vigueur depuis le 1er juillet 2016 (délibération du 10 mars 2016), la CRE a retenu, dans la continuité des tarifs précédents, les principes généraux suivants :

- une incitation à la maîtrise des coûts portant, d'une part sur les charges d'exploitation de GRDF et, d'autre part, sur les programmes d'investissement,
- une structure composée des options tarifaires correspondant aux segments de clientèle (le tarif s'applique par point de livraison et, pour chacun, le choix de l'option tarifaire est laissé au fournisseur),
- une évolution mécanique de la grille tarifaire au 1er juillet de chaque année.

La grille tarifaire

Les délibérations de la CRE portent sur l'évolution de la grille tarifaire de GRDF au 1er juillet de chaque année.

La délibération du 12 avril 2018 a prévu une hausse tarifaire de 2,01% au 1er juillet 2018 par rapport au tarif précédent. La grille tarifaire ci-dessous s'applique du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019.

Grille tarifaire de GRDF au 1er juillet 2018					
Option Tarifaire	Description	Abonnement annuel	Prix proportionnel en €/MWh	Terme de souscription annuelle de capacité journalière en €/MWh/j	Terme annuel à la distance en €/m
T1	< 6 MWh/an	41,16 €	28,70 €		
T2	de 6 à 300 MWh/an	142,20 €	8,34 €		
T3	de 300 à 5 000 MWh/an	854,64 €	5,81 €		
T4	> 5 000 MWh /an	15 795,60 €	0,82 €	204,48 €	
TP	tarif de proximité	36 729,72 €		102,00 €	66,96 €

La facture type

Composantes de la facture d'un client résidentiel

La facture de gaz naturel est envoyée par le fournisseur à son client. Voici un exemple de facture sur la vente de gaz naturel au tarif réglementé, en moyenne sur l'année 2018 (source : site Internet CRE).

Facture type d'un client résidentiel

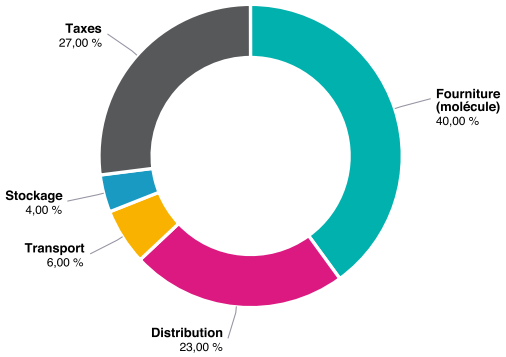

Prix moyen annuel des principales énergies de chauffage

Le gaz naturel est une des énergies les plus compétitives. Pour suivre l'évolution des prix des énergies, GRDF met à disposition de tous les clients sur son site Internet un outil interactif présentant un « baromètre » de ces prix : projet-gaz.grdf.fr/comparaison-prix-energies

Ci-dessous, le comparatif annuel sur une moyenne d'octobre 2017 à septembre 2018.
Source : Données du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (bases de données du SDES et de la DGEC).

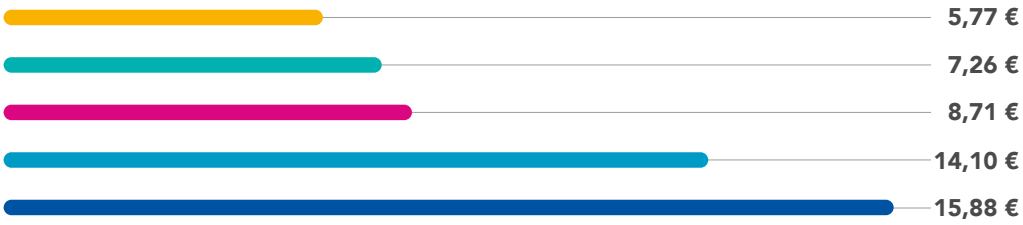

Bois granulés en vrac
Prix complet de 100 kWh PCI (livraison Vrac de 5 tonnes à 50 km). Source : CEBB/Propellet

Gaz naturel
Prix complet de 100 kWh PCI au tarif B1, 3 usages. Consommation annuelle de 23,26 MWh PCS.

Fioul domestique
100 kWh PCI de FOD, au tarif C1 (livraison de 2000 à 5000 litres). PCI 11,8 kWh/litre.

Propane
100 kWh PCI de propane en citerne. Hors mise à disposition et entretien de citerne et compteur.

Électricité
Prix complet de 100 kWh PCI (puissance 12 kVa double tarif). Consommation de 13 MWh dont 5 MWh en heures creuses.

6.2 Une organisation à votre service

L'organisation de GRDF

L'organisation de GRDF est composée d'un niveau national, regroupant des activités d'expertise et des fonctions supports, et d'un ancrage local basé sur six régions, dénommées « régions GRDF ». Ces deux niveaux d'organisation sont complémentaires pour mener à bien des actions mutualisées sur toute la France

Au National

- Les experts métiers
    - Acheminement & gestion de la clientèle
    - Technique industrielle & Développement de l'utilisation du réseau de gaz naturel
    - Concessions et nouveaux usages du gaz (filière biométhane, Gaz Naturel Véhicule...)
- Les fonctions support : Système d'informations, Ressources humaines, Finance & controlling

Dans chacune des 6 régions GRDF

- Direction Réseaux
    - Concevoir et construire au meilleur coût le réseau des collectivités
    - Exploiter et maintenir le réseau en maîtrisant les coûts et en assurant sa sécurité
    - Valoriser le patrimoine gazier des collectivités

    - Planification d'opérations de relevé et relation avec les prestataires
    - Planification, optimisation et réalisation des interventions (clients, fournisseurs)
- Direction Clients-Territoires
    - Être au plus près des problématiques locales en matière d'énergie
    - Promouvoir l'utilisation performante du gaz naturel
    - Satisfaire les clients au quotidien
    - Gérer la relation avec les fournisseurs
- Direction Fonctions Supports : Communication, Controlling, Autres fonctions d'appui
- Unités Services Régionaux (USR) : Ressources humaines (contrat de travail), Informatique et télécoms, Immobilier, Logistique

Avec l'arrivée des compteurs communicants et des énergies renouvelables électricité et gaz, les deux concessionnaires, GRDF et ENEDIS, ont décidé de faire évoluer l'organisation des interventions clientèle réalisées jusqu'à maintenant par les UCF au sein du Service Commun.

Les activités liées au réseau (dépannage) et à la clientèle (interventions) sont, à partir du 1er janvier 2018, spécialisées par énergie. Les activités gazières sont regroupées au sein d'une même entité appelée Agence d'Intervention (AI). 63 AI couvrent la zone de desserte de GRDF.

L'objectif de cette évolution de l'organisation est triple :
- renforcer le professionnalisme gazier orienté client,
- ancrer la proximité avec les autorités concédantes et les collectivités,
- moderniser les outils de programmation des interventions pour un service plus efficient.

Les engagements de GRDF en matière de sécurité restent inchangés, en particulier la capacité d'intervention en moins d'une heure.

Au sein des territoires, des agences locales portent les missions de GRDF.

Des agences locales

→ Relations Collectivités Territoriales.
Votre interlocuteur de proximité
→ Travaux
→ Exploitation
→ Gestion Clientèle

Le maillage local de GRDF s'appuie sur des agences régionales et des services nationaux.

Des agences régionales

- Acheminement
- Relations Collectivités Territoriales
- Développement
- Patrimoine
- Travaux
- Exploitation
- Services Supports

Des services nationaux

- Agence diagnostic qualité gaz
- Unités Urgence Sécurité Gaz
- Service comptabilité
- Directions fonctionnelles

La politique RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise)

En construisant son Projet d'Entreprise, GRDF a souhaité aborder deux questions majeures : la place du gaz dans la transition énergétique, et son rôle dans la société actuelle. Aujourd'hui, les attentes de la société civile envers les entreprises sont de plus en plus fortes, poussant ces dernières à s'investir sur les grands enjeux d'un monde en pleine mutation, en particulier dans le secteur de l'énergie, et à viser une performance globale, aussi bien économique qu'extra-financière : sociale, sociétale et environnementale.

Pour répondre à ces attentes, GRDF s'est doté d'une politique RSE composée de 7 engagements forts, articulés autour de 3 axes stratégiques : «viser l'excellence opérationnelle», «faire du gaz une énergie d'avenir» et «construire ensemble».

Pragmatiques et concrets, co-construits avec l'ensemble des métiers et des collaborateurs de GRDF, ces engagements RSE (et les objectifs associés) sont en prise directe avec les activités et le quotidien d'un gestionnaire de réseau responsable. L'organisation régionale et locale de GRDF est la première garante de l'intégration du développement durable dans les activités de l'entreprise.

Les actions lancées sont menées à deux niveaux :

- au service de la collectivité, en proposant des solutions pour la transition énergétique des territoires : développement du gaz vert et de la mobilité durable, déploiement d'outils de performance énergétique et de maîtrise de l'énergie, transformation du réseau de distribution de gaz naturel en outil de

pilotage de la transition énergétique,
- au service de la société civile, en mettant en œuvre au quotidien des actions locales de lutte contre la précarité énergétique, d'insertion sociale et professionnelle et de limitation des impacts environnementaux.

Les achats responsables

Conformément aux engagements de son Projet d'Entreprise, GRDF mène une politique d'achats responsables en se donnant pour missions d'associer ses fournisseurs et prestataires à ses objectifs RSE, et de développer ses relations avec le secteur protégé dans ses activités.

En particulier, GRDF collabore à l'économie des territoires en faisant appel à des PME implantées localement et des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT). En 2018, sur le département Gironde, GRDF a fait travailler 3 ESAT du département.

Les chiffres clefs de GRDF

Le plus long réseau de gaz naturel en Europe

200 715 km
de réseau de gaz naturel, soit plus de 5 fois le tour de la terre

286 TWh
de gaz naturel acheminé corrigé du climat

973 millions d'€
investis pour développer, entretenir et exploiter le réseau

1 million d'€
consacré chaque jour à la sécurité du réseau

Une entreprise dynamique

11 475
collaborateurs

432
embauches en CDI

662
alternants vont être formés chez GRDF

3,477
milliards d'€
de chiffre d'affaires

Un vecteur d'énergie au service des territoires

11 millions de clients
en France

9 557 communes
desservies par le réseau de distribution de gaz naturel

77 % de la population
habite une commune desservie en gaz par GRDF

330 stations GNV
raccordées sur le réseau GRDF

70 sites
d'injection de biométhane exploités dans le réseau GRDF

6.3 Les outils digitaux à votre disposition

Ma Concession Gaz, le portail digital de votre concession

Accessible sur www.grdf.fr, Ma Concession Gaz est un portail réservé aux collectivités concédantes. Cet espace digital vous permet d'accéder de façon sécurisée aux documents de votre concession, tels que le contrat de concession et ses éventuels avenants, ou les comptes rendus annuels d'activité. Ces derniers vous sont proposés en format digital et en version imprimable (pdf).

Le portail Ma Concession Gaz propose aussi des outils pratiques et des services interactifs comme l'affichage dynamique du réseau ou un comparateur des énergies. Votre espace collectivité vous informe également en temps réel sur les coupures d'alimentation en gaz, via le service « InfoCoupure ». Ce service permet de visualiser sur une carte les incidents en cours et les détails associés (date de déclenchement, impact estimé, délai prévisionnel de rétablissement). « InfoCoupure » offre aussi la possibilité d'être notifié en temps réel, via envoi de mail et/ou de sms, sur la mise à jour des informations d'intervention.

L'espace Ma Concession Gaz dispose enfin d'une plateforme de données vous permettant de visualiser et télécharger les informations détaillées relatives au patrimoine et à l'activité de GRDF sur votre territoire : données techniques, patrimoniales, clientèle et économiques.

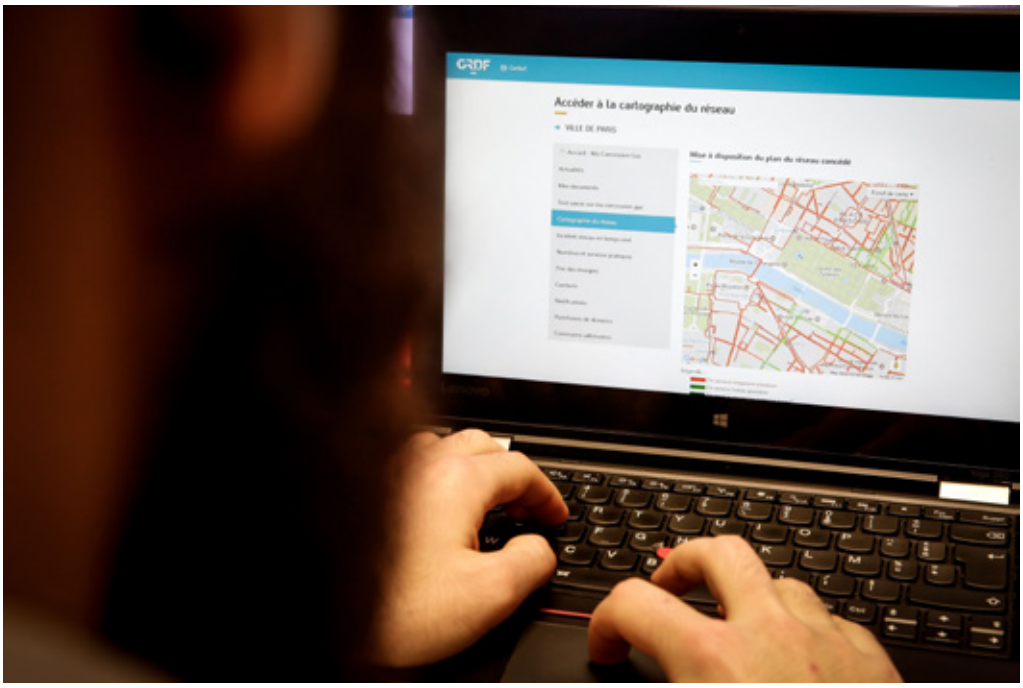

L'application mobile Mon réseau Gaz

Mon réseau Gaz est une application mobile développée par GRDF pour suivre l'actualité de votre réseau de gaz naturel.

Téléchargeable gratuitement sur les stores d'applications (App Store & Google Play Store) et compatible avec tous types de smartphones, elle vous accompagnera au quotidien. La première utilisation de cette application nécessite la saisie d'un code d'authentification, envoyé par GRDF et propre à votre collectivité.

Vous trouverez sur Mon réseau Gaz un large panel d'informations et de services comme vos contacts privilégiés, la cartographie de votre réseau, l'information en temps réel sur les coupures en gaz et des éléments de réponse à toutes les questions que vos administrés peuvent vous poser. Vous avez également la possibilité de déclarer en temps réel aux équipes de GRDF d'éventuelles anomalies (ex : coffret abîmé, enrobés problématiques...).

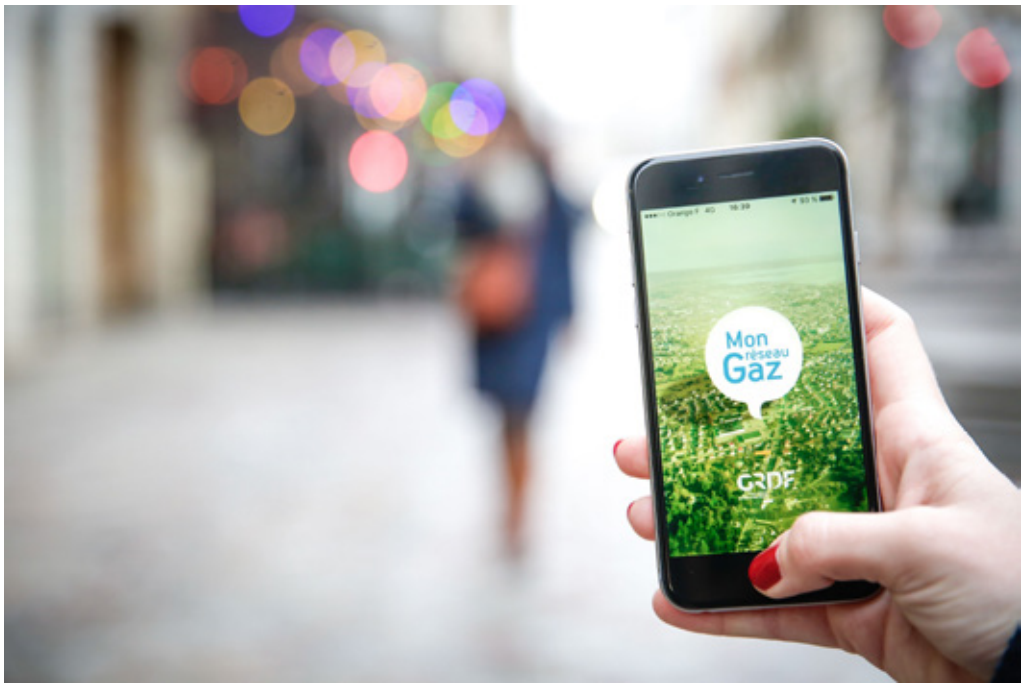

VANNE
ARRET GAZ

Lexique

Lexique

Branchement
Tuyauterie reliant une canalisation du réseau de distribution au Poste de Livraison ou, en l'absence de Poste de Livraison, au compteur. Quand celui-ci alimente un immeuble avec plusieurs logements c'est un « Branchement Collectif », dans tous les autres cas il s'agit d'un « Branchement Individuel ».

Branchement particulier
Le branchement particulier est la partie située juste en amont du compteur et qui permet de le raccorder aux parties de l'installation commune (conduite d'immeuble, conduite montante, conduite de coursive, nourrice de compteur).

Catalogue des prestations
Liste des prestations disponibles pour le client et/ou le fournisseur, établie par GRDF et publiée sur le site www.grdf.fr.

Compteur
Appareil de mesure du volume de gaz livré au client. Selon le cas, il fait partie du Dispositif Local de Mesurage ou le constitue.

Concentrateur
Le concentrateur est un matériel assurant le relais entre les compteurs et les systèmes d'information de GRDF.

Conditions standard de livraison (CSL)
Les Conditions Standard de Livraison (CSL) s'appliquent au client dont l'index au compteur est relevé semestriellement, quel que soit le débit maximum du compteur. Plus d'informations : Catalogue des prestations de GRDF, chapitre « Conditions générales ».

Conduite d'immeuble (CI)
La conduite d'immeuble est une tuyauterie qui peut être uniquement à l'intérieur de l'immeuble ou en partie à l'extérieur lorsque le coffret gaz est situé à distance de l'immeuble desservi.

Conduite montante (CM)
La conduite montante est une tuyauterie verticale pour la plus grande partie, raccordée à la conduite d'immeuble et alimentant les différents niveaux de l'immeuble.

Contrat d'acheminement
Contrat signé entre le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) et un fournisseur d'énergie, en application duquel le GRD achemine le gaz naturel vers le client final.

Contrat de fourniture
Contrat signé entre le client final et un fournisseur d'énergie de son choix, en application duquel celui-ci lui facture sa consommation de gaz naturel.

Contrat de livraison direct (CLD)
Le Contrat de Livraison Direct (CLD) est conclu avec GRDF par un client dont l'index au compteur est relevé mensuellement, et lorsque le débit maximum du compteur est supérieur à 100 m^3/h. Il se substitue aux Conditions Standard de Livraison (CSL). Plus d'informations : Catalogue des prestations de GRDF, chapitre « Conditions générales ».

Degré-jour (de chauffe)
Il correspond à la différence entre la température à partir de laquelle on considère que l'on commence à chauffer (16°C) et la température extérieure. De fait, un degré-jour de chauffe ne peut être que positif, quand celui-ci est à zéro la température est au-dessus de 16°C. Par exemple, s'il fait -4°C le degré-jour correspondra à 20.

Dispositif de mesurage
Ensemble des équipements de mesure, de calcul et de télétransmission localisés à l'extrémité aval du réseau de distribution, utilisé par le Distributeur pour déterminer les quantités livrées au point de livraison et leurs caractéristiques.

Fournisseur
Prestataire titulaire d'une autorisation délivrée par le Ministère chargé de l'énergie, qui vend une quantité de gaz au client en application d'un contrat de fourniture.

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)
Le gaz naturel est transporté par grandes quantités et sur de longues distances par le Gestionnaire du Réseau de Transport (GRT). Sur le territoire concédé, il est ensuite acheminé vers les clients finaux par GRDF, le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) communément désigné « distributeur ».

GNV
Utilisation du gaz naturel comme carburant. C'est le même gaz que celui utilisé pour le chauffage ou la cuisson. Le GNV existe sous deux états : liquide (GNL) ou comprimé (GNC).

Installation intérieure
L'installation intérieure du client commence à l'aval du compteur. Dans le cas des conduites montantes sans compteur individuel, elle commence à l'aval du robinet de coupure individuel.

Normo mètre cube (Nm^3)
Quantité de gaz sec (exempt de vapeur d'eau) qui occupe un volume d'un mètre cube.

Lexique

Poste d'injection
Equipement clef de l'intégration du biométhane au réseau GRDF. Il permet, en aval du méthaniseur et de l'épurateur du producteur, d'odoriser, de contrôler, de compter et d'injecter le gaz dans le réseau de distribution local.

Poste de livraison
Installation située à l'extrémité aval du réseau de distribution, assurant généralement, outre la mesure, le calcul et la télétransmission d'éléments permettant de déterminer les quantités livrées au point de livraison, les fonctions de détente et de régulation de pression.

Pouvoir Calorifique Supérieur (PCS)
Quantité de chaleur (en KWh) dégagée par la combustion complète d'un mètre cube de gaz sec donné dans l'air, à une pression constante (1,01325 bar) et à une température initiale de zéro celsius.

Pression de livraison
Pression relative du gaz au point de livraison.

Quantité acheminée
Quantité de gaz naturel livrée au point de livraison déterminée par relevé du compteur. En cas de dysfonctionnement du compteur, la quantité consommée peut être corrigée. En cas d'absence du client sur compteur inaccessible, la quantité acheminée est estimée.

Réseau de distribution
Le réseau de distribution est composé des ouvrages de distribution qui permettent au Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRDF) d'acheminer le gaz naturel jusqu'aux clients finals (résidentiels, entreprises ou commerces).

Réseau BP
Le Réseau BP (Basse Pression). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 19 et 21 millibars.

Réseau MPA / MPB
Le Réseau MPA (Moyenne Pression de type A) et MPB (Moyenne Pression de type B) représente 95% du réseau de distribution sur le territoire national. La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 0,4 bar et 4 bars.

Réseau MPC
Le Réseau MPC (Moyenne Pression de type C). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 4 et 25 bars.

Compte rendu d'activité de concession 2018

SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND

Directeur de publication : Jérôme Chambin

Rédacteurs : Cécile Nivaud, Emilio Soba, Louis-Philippe Martim

Crédit photos : Grégory Brandel
Compte rendu d'activité créé par la Solution Paddix® (www.paddix.com)
Réalisé par IDIX - www.idix.fr

GRDF
GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

" Choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il devient de plus en plus vert

Aujourd'hui près d'une cinquantaine de sites injectent du gaz vert sur l'ensemble des réseaux de gaz français et près de 400 projets sont à l'étude. Produit à partir de déchets issus notamment de cultures agricoles, d'effluents d'élevages et de déchets ménagers, le biométhane offre une énergie plus responsable pour se chauffer, cuisiner et se déplacer. L'ambition est d'injecter 30% de gaz renouvelable dans les réseaux en France d'ici à 2030.

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il offre une mobilité moins polluante

Le Gaz Naturel Véhicule (GNV) permet d'améliorer la qualité de l'air, de préserver l'environnement et de réduire les nuisances sonores. Moins polluant, il offre une solution alternative aux carburants traditionnels : réduction de 95% les émissions de particules fines et de 50% les oxydes d'azote par rapport à la norme Euro VI. Aujourd'hui plus de 20 millions de véhicules roulent déjà au GNV et au BioGNV dans le monde.

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il est moderne et connecté

Le gaz répond aux nouveaux modes de consommation. Performants et connectés, le réseau de distribution et les équipements au gaz naturel offrent des fonctionnalités adaptées aux nouveaux usages et contribuent à l'atteinte des objectifs que s'est fixés la France en matière de performance énergétique.

Le gaz c'est l'avenir et il faut le dire

C'est tout l'enjeu de la nouvelle signature de GRDF, « choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir ». Des mots forts qui traduisent la conviction que le gaz est une énergie indispensable à un mix énergétique équilibré qui répond aux attentes des consommateurs et des territoires.

CHOISIR LE GAZ
C'EST AUSSI
CHOISIR L'AVENIR

GRDF

GAZ RÉSEAU
DISTRIBUTION FRANCE

QUEL QUE SOIT
VOTRE FOURNISSEUR

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

GRDF, Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 euros. Siège social : 6 rue Condorcet, 75009 Paris. RCS Paris 444 786 511

GRDF
GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Compte rendu d'activité de concession 2018

BORDEAUX MÉTROPOLE

SAINT-VINCENT-DE-PAUL

L'édito

Depuis 2016, la loi NOTRe a redécoupé les régions administratives françaises et en a élargi le champ de compétences, permettant désormais aux territoires de définir leurs politiques, notamment en matière énergétique. Désormais, les visions sont plus décentralisées et plus intégrées aux grands enjeux des territoires : mobilité, qualité de l'air, précarité, empreinte économique locale. Dans ce contexte, et pour vous accompagner toujours plus efficacement, nous nous devions de repenser notre découpage territorial.

GRDF compte, depuis le 1er janvier 2019, 6 grandes régions gazières en cohérence avec les nouvelles régions administratives françaises.

Au plus près des enjeux locaux, nous travaillons chaque jour pour vous proposer une énergie plus sûre, plus propre, plus respectueuse de la qualité de l'air et produite localement. A cet égard, je pense notamment au biométhane, un gaz renouvelable produit à partir de déchets provenant de l'agriculture, de l'industrie agroalimentaire et des collectivités. Le biométhane connaît un formidable essor avec près de 80 sites en service à fin 2018. Je pense également à la mobilité grâce au GNV et BioGNV, ainsi qu'aux compteurs communicants en cours d'installation chez nos 11 millions de clients.

En 2019, GRDF poursuit ses actions en faveur d'un réseau toujours plus fiable, plus sûr et un gaz de plus en plus renouvelable. Chez GRDF, nous investissons 1 million d'euros chaque jour pour la sécurité du réseau, et nous réalisons 300 000 actes de maintenance par an. La sécurité est le socle de l'activité de GRDF, ça l'a toujours été et ça le sera toujours.

Nous serons toujours et chaque jour à vos côtés pour vous accompagner dans la transition énergétique de votre territoire, convaincus que «choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir».

" Choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir

Édouard Sauvage,
Directeur Général de GRDF

Sommaire

01 **L'essentiel de votre concession** 6

Les chiffres clefs de votre concession 8
Vos interlocuteurs privilégiés 10
Votre contrat de concession 11

02 **L'activité au quotidien** 12

Les clients et leurs usages 14
Les services et les prestations 18
L'activité de comptage 20
L'écoute client 24
La chaine d'intervention 31
La sécurité du réseau 37

03 **Le patrimoine de votre concession** 44

Vos ouvrages 46
Les chantiers 53
Les investissements 56
La valorisation de votre patrimoine 63

04 **Le compte d'exploitation** 68

La synthèse du compte d'exploitation 70
Les recettes 73
Les charges 77
L'équilibre financier 85

05 **La transition énergétique** 92

Le gaz vert 94
La mobilité durable 96
Les données au service de la maitrise de l'énergie 98

06 **GRDF & vous** 100

La distribution du gaz, une mission de service public 102
Une organisation à votre service 107
Les outils digitaux à votre disposition 112

NPL12/110 G4
No. 31 16 B1 001260 12
Propriété inaliénable
GE Oil & Gas
2016
GRDF

01

L'essentiel de votre concession

1.1 Les chiffres clefs de votre concession 8

1.2 Vos interlocuteurs privilégiés 10

1.3 Votre contrat de concession 11

1.1 Les chiffres clefs de votre concession

Clientèle

130
Nombre de clients

1 757 MWh
Quantités de gaz acheminées

92,7%
Taux de satisfaction accueil dépannage gaz / exploitation maintenance (région)

100,0%
Taux de demandes fournisseurs traitées dans les délais

Contrat

2042
Année d'échéance du contrat

30
Durée du contrat

03/01/2012
Date d'entrée en vigueur du contrat

Économie

2 024 €
Redevance R1 versée

6 864 €
Investissements réalisés sur la concession

32 832 €
Recettes acheminement et hors acheminement

Maintenance et sécurité

100%
Taux de visites réalisées sur les robinets

3
Nombre d'interventions de sécurité gaz

2
Nombre d'incidents

Patrimoine

5,38 km
Longueur totale de canalisations

128
Nombre de compteurs résidentiels actifs

1.2 Vos interlocuteurs privilégiés

Maïlys HUET
Directrice Territoriale
06 69 52 79 17
mailys.huet@grdf.fr

1.3 Votre contrat de concession

GRDF est lié aux autorités concédantes par un contrat de concession qui précise les conditions d'exploitation du service public de la distribution de gaz naturel et les engagements contractuels des deux parties pendant la durée du contrat.

Date d'entrée en vigueur du contrat : 03/01/2012

Durée d'application : 30 ans

02

L'activité au quotidien

2.1 Les clients et leurs usages 14

2.2 Les services et les prestations 18

2.3 L'activité de comptage 20

2.4 L'écoute client 24

2.5 La chaine d'intervention 31

2.6 La sécurité du réseau 37

2.1 Les clients et leurs usages

Les clients et les consommations sur la concession

GRDF achemine le gaz naturel via le réseau de distribution pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente réalisée par le fournisseur d'énergie.

Le nombre de clients correspond, depuis 2017, au dénombrement des clients ayant un contrat de fourniture actif et ayant consommé sur l'année. Cette méthode de calcul permet d'avoir une meilleure cohérence avec les quantités de gaz naturel consommées sur l'année.

Les quantités de gaz naturel livrées aux clients sont déterminées lors des relevés périodiques ou de relevés ponctuels. Les volumes mesurés par les compteurs sont convertis en énergie par application d'un coefficient thermique. Les relevés périodiques ont lieu :

- chaque jour pour les clients avec l'option tarifaire T4 ou TP,
- chaque mois pour les clients avec l'option tarifaire T3,
- chaque semestre pour les clients avec l'option tarifaire T1 ou T2.

Lorsque GRDF ne peut pas accéder au compteur pour le relevé périodique, les quantités livrées sont déterminées à partir d'un index auto-relevé par le client ou d'une estimation sur la base d'un historique de consommation. De même, l'index utilisé lors de certains événements contractuels peut être un index auto-relevé ou un index calculé sur la base du dernier index connu et d'un historique de consommation. Enfin, dans le cas d'un dysfonctionnement du comptage, les quantités livrées sont déterminées au moyen d'une estimation.

Afin de donner une image des quantités acheminées sur l'année civile écoulée, il est nécessaire, pour les clients dont les compteurs ne sont pas relevés à une fréquence mensuelle ou journalière, d'utiliser une méthode de reconstitution de ces quantités sur la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre.

Votre interlocuteur GRDF est à votre disposition pour toute information complémentaire sur la méthode de reconstitution des quantités acheminées.

Les clients et la consommation par secteur d'activité
Le nombre de clients de la concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par secteur d'activité.

Evolution du nombre de clients par secteur d'activité

sur votre concession

En 2018, le nombre total de clients sur votre concession est de 130. Ce nombre était de 133 en 2017, et de 131 en 2016.

Evolution des quantités de gaz acheminées (en MWh) par secteur d'activité

sur votre concession

En 2018, la quantité totale de gaz acheminé sur votre concession est de 1 757 MWh. Cette quantité était de 1 805 MWh en 2017, et de 1 862 MWh en 2016.

Les clients et les consommations par tarif d'acheminement

Le nombre de clients de la concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par tarif.
Vous trouverez la description des tarifs d'acheminement dans le chapitre 6.

Evolution du nombre de clients par tarif

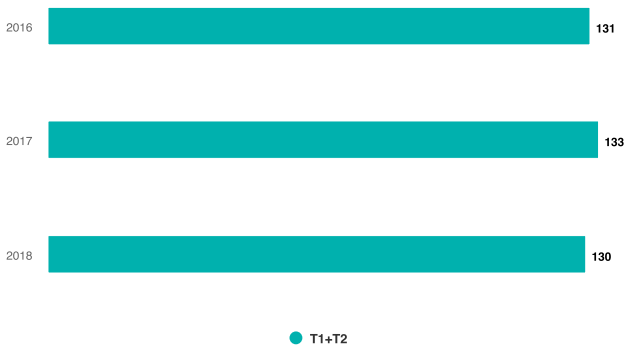

sur votre concession

Evolution des quantités de gaz acheminées (en MWh) par tarif

sur votre concession

L'efficacité énergétique du réseau

L'efficacité énergétique et la sécurité du réseau sont étroitement liées et constituent deux priorités essentielles tant pour GRDF que pour les autorités concédantes. Les émissions de méthane sur les ouvrages concédés ont principalement pour origine les incidents et les dommages aux ouvrages causés par des tiers.

GRDF observe l'évolution de ces émissions de méthane au niveau national. Ainsi, sur la période 2012-2018, on estime que les émissions fugitives ont baissé de 18% grâce à l'ensemble des actions volontaires menées par GRDF sur la conception des réseaux, la modernisation de la cartographie et la sensibilisation des entreprises de travaux publics notamment.

À titre de comparaison, le réseau exploité par GRDF se classe au plus bas niveau d'émissions fugitives en Europe, avec 0,12% de pertes estimées.

BIOGAZ

2.2 Les services et les prestations

Les prestations et services réalisés par GRDF sont définis dans le catalogue des prestations, lui-même fixé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE). Le catalogue des prestations est consultable sur le site **www.grdf.fr**

Les principales prestations réalisées

À la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel, GRDF réalise :

- des prestations comprises dans le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture,…),
- des prestations payantes, facturées à l'acte ou périodiquement suivant leur nature (mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux,…).

Principales demandes de prestations réalisées			
	2018	2017	2016
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	10	10	8
Mise hors service (initiative client ou fournisseur)	6	8	7
Intervention pour impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement)	0	0	0
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	3	17	2
Demande d'intervention urgente ou express par rapport au délai standard	1	0	0
Déplacement vain	0	0	0
1ère mise en service	0	0	0

Taux de respect du délai catalogue des demandes reçues des fournisseurs

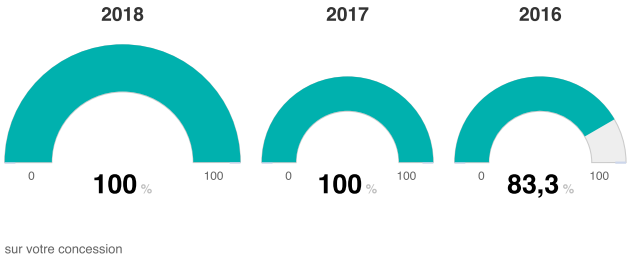

sur votre concession

Taux de raccordement dans les délais catalogue

Cet indicateur n'est pas calculable sur votre concession : il n'existe aucun point de mesure.

En 2018, sur votre concession, aucune première mise en service n'a été effectuée, donc aucun nouveau raccordement réalisé suite à une demande fournisseur.

2.3 L'activité de comptage

Le relevé des compteurs

Le relevé des compteurs par GRDF est aujourd'hui séparé entre les gros consommateurs (environ 100 000 relevés à distance sur un rythme mensuel ou journalier), et le reste des clients (10 millions environ) dont le relevé est organisé sur un rythme semestriel.

Le relevé semestriel est réalisé par des entreprises prestataires, qui se rendent chez tous les clients disposant d'un compteur. Si le client a souscrit un contrat de fourniture avec un fournisseur, on parle de compteur actif. Si le client n'a pas de contrat avec un fournisseur, on parle de compteur inactif. GRDF relève les compteurs dans les deux cas, notamment pour vérifier l'absence de consommation irrégulière des compteurs inactifs.

La qualité du relevé des comptages

Les indicateurs de mesure tiennent compte de l'arrivée des compteurs communicants, qui viennent améliorer le relevé du comptage, en particulier pour certains compteurs inaccessibles.

Le « taux de relevés sur index réels », consolidé du télérelevé des nouveaux compteurs communicants, est de 98,4% pour votre concession.

L'indicateur « taux de relevés corrigés » correspond au nombre d'index corrigés rapporté au nombre de compteurs non communicants relevés. Il est de 0% sur votre concession.

Le « taux d'absence au relevé 2 fois et plus sur compteurs inaccessibles au relevé » concerne les compteurs non communicants et correspond au nombre de compteurs inaccessibles qui n'ont pas pu être relevés suite à l'absence du client, rapporté au nombre de compteurs inaccessibles devant faire l'objet d'un relevé du fait d'une précédente absence du client. Ce taux sur votre concession est de 0%.

Ces indicateurs sont conçus pour rendre compte de la qualité du service de relevé, en cohérence avec le déploiement des compteurs communicants, qui constitueront l'essentiel du parc de compteurs d'ici 2024.

L'accessibilité des compteurs

La majorité des compteurs est accessible sans nécessiter la présence du client. Dans le cas d'un compteur inaccessible (situé dans le logement du client), un rendez-vous client est nécessaire pour collecter l'index, et une annonce du passage du releveur est faite au préalable. Le client aura la possibilité, s'il ne peut pas être présent lors du passage du releveur, de fournir un auto-relevé qu'il pourra transmettre à GRDF.

Au niveau national, le taux d'accessibilité des compteurs s'élève à 80,31%.

Evolution du nombre de compteurs accessibles et inaccessibles

sur votre concession

En 2018, sur votre concession le nombre de compteurs est de 132. En 2017, ce nombre était de 134 et de 136 en 2016.

Evolution du nombre de compteurs actifs et inactifs

sur votre concession

Taux d'accessibilité des compteurs résidentiels

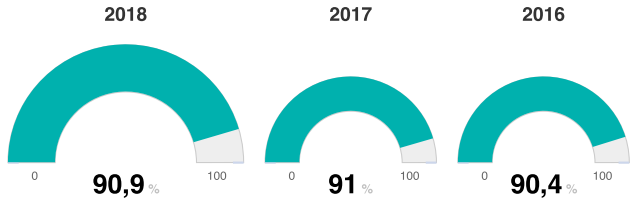

sur votre concession

L'organisation du relevé des compteurs évolue avec l'arrivée des compteurs communicants gaz qui réduisent, au fil de leur déploiement, la volumétrie du relevé à pied et amènent des évolutions profondes dans le pilotage de la qualité du comptage.

Le compteur communicant gaz de GRDF au service de la transition énergétique des territoires

Maîtriser la consommation d'énergie est l'un des grands enjeux pour réussir la transition énergétique dans les territoires. Les consommateurs sont prêts à en devenir acteurs, mais avant de maîtriser la consommation d'énergie, il faut d'abord la connaître et l'évaluer. C'est le rôle de Gazpar, le compteur communicant gaz de GRDF, dont le déploiement a débuté à grande échelle en 2017 et se poursuivra jusqu'en 2023.

En 2018, le déploiement a progressé dans les territoires
A fin 2018, plus d'un millier de communes avait démarré le déploiement programmé sur leur territoire. Le dialogue avec les parties prenantes locales s'est poursuivi tout au long de l'année afin d'accompagner l'installation des compteurs communicants gaz de GRDF dans les communes concernées. Ainsi, conformément à l'attendu, plus de 2,5 millions de dispositifs de comptage ont été installés en cumulé, à fin d'année. Le déploiement dit « par opportunités » réalisé à l'occasion d'interventions classiques de maintenance ou de mises en service a bénéficié à plus de 420 000 foyers. En parallèle, près de 4 400 concentrateurs ont été posés à fin 2018, assurant le relais entre les compteurs et les systèmes d'informations de GRDF. La majorité des communes raccordées au réseau de gaz naturel a signé une convention cadre d'hébergement pour permettre la pose de ces concentrateurs sur des bâtiments communaux.

En 2019, plus de 1 500 collectivités sont concernées par le déploiement programmé des compteurs communicants gaz de GRDF.

Au service des clients et de la collectivité, Gazpar facilite la maîtrise de l'énergie
Plus de 1,9 millions de compteurs étaient télé-relevés à fin 2018 permettant la mise à disposition des données quotidiennes de consommation aux clients, et mensuelles aux fournisseurs de gaz. La finalité de ces données est de permettre aux consommateurs de mieux maîtriser leurs consommations de gaz. Pour cela, la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'écosystème de la maîtrise de l'énergie (collectivités locales, fournisseurs d'énergie, sociétés de conseil en énergie, organismes de logement social, Agences Locales de l'Energie…) est déterminante.

Les consommateurs peuvent suivre gratuitement leur consommation journalière de gaz naturel depuis Mon Espace GRDF, espace privé et sécurisé sur grdf.fr. Ils ont également la possibilité d'accéder aux services des fournisseurs d'énergie, sous réserve de leur consentement pour disposer de la donnée quotidienne. De nouveaux services seront progressivement proposés par des tiers autorisés, grâce au projet GRDF ADICT de mise à disposition de données, sous forme de flux automatisé et adapté aux services digitaux.

Le déploiement des compteurs communicants gaz est l'opportunité, pour les acteurs de l'écosystème de la maîtrise de l'énergie, en particulier les collectivités, d'enrichir leurs démarches territoriales de planification et d'actions en faveur de la transition énergétique.

En 2018, sur votre concession 44 compteurs communicants ont été installés.

2.4 L'écoute client

Le Service Client GRDF

Le Service Client GRDF traite l'ensemble des appels (hors urgence sécurité gaz) concernant la demande de raccordement et le conseil en matière de solutions gaz naturel. Il est dédié à tous les clients, promoteurs, partenaires et fournisseurs.

Contactez nos conseillers du lundi au vendredi de 8h à 17h

N°Cristal 09 69 36 35 34
APPEL NON SURTAXE

83 751
appels tous motifs confondus sur votre région GRDF

Taux d'accessibilité de l'accueil téléphonique distributeur

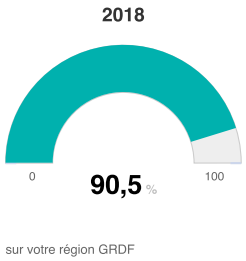

sur votre région GRDF

Satisfaction des collectivités locales
Comme chaque année, GRDF a réalisé une enquête de satisfaction auprès des collectivités locales desservies en gaz naturel. En 2018, plus de 1 000 élus et agents territoriaux se sont exprimés sur leur niveau de satisfaction et de confiance vis-à-vis de GRDF : 97% des collectivités interviewées sont satisfaites de GRDF.

L'image globale de GRDF demeure excellente, tout comme en 2017 : 97% des élus et fonctionnaires territoriaux interrogés déclarent avoir une bonne image de GRDF, 93% d'entre eux sont satisfaits des relations entretenues avec les interlocuteurs de GRDF et 89% font confiance à GRDF pour les accompagner dans les projets de biométhane sur leur territoire et pour développer l'usage du gaz dans les transports.
Lorsque l'on évoque le sujet des compteurs communicants gaz, ils sont 93% à déclarer faire confiance à GRDF pour agir en faveur de la maîtrise de l'énergie.

Le professionnalisme et la qualité des relations avec les équipes de GRDF sont fortement appréciés.
A l'attachement au gaz naturel s'ajoute la perception d'opportunités d'avenir comme la méthanisation. De plus en plus d'élus et de fonctionnaires territoriaux s'investissent dans le sujet de la transition énergétique. Ils visent d'une part la diversification énergétique et le développement d'énergies renouvelables avec des solutions décentralisées qui favorisent une indépendance énergétique. Et d'autre part, ils restent attachés à la desserte collective et publique du gaz par un concessionnaire dont l'expertise et la compétence sont saluées.

97% des collectivités interrogées sont satisfaites de GRDF

Les élus encouragent GRDF à les aider à s'approprier les opportunités offertes par le réseau et à les associer pour faire du réseau de gaz un outil essentiel de la transition énergétique. Ils attendent toujours plus de proximité et d'échanges avec GRDF pour les accompagner dans la réalisation de projets sur leurs territoires, pour nouer un véritable « partenariat pragmatique et territorial ».

Satisfaction des clients particuliers et professionnels
Un dispositif dématérialisé d'enquêtes de satisfaction est actif depuis 2015 qui permet, via des questionnaires en ligne, la mesure « à chaud » de la satisfaction des clients sur les prestations suivantes :

- Raccordement avec/sans extension au réseau (hors collectif) et première mise en service
- Modification de branchement
- Mise en service avec intervention
- Contact avec le Service Client
- Dépannage

90% de satisfaction, objectif du projet d'entreprise GRDF

Ces événements mettent en relation, physique ou à distance, les clients et les équipes de GRDF.
Les résultats de la satisfaction sur ces prestations ont progressé tant au niveau national qu'au niveau des régions de GRDF depuis 2015.
En vision nationale, sur 2018, certains items dépassent les 90% de satisfaction, objectif du projet d'entreprise GRDF à fin 2018.
Au-delà de la mesure, c'est le dispositif de rappel sous 3 jours des clients se déclarant « pas du tout satisfaits » qui soutient la démarche d'amélioration continue de GRDF. En 2018, toutes prestations confondues, il s'agit de près de 6 000 clients, ayant accepté de lever l'anonymat, qui ont pu être joints au téléphone et pour lesquels :

- Les raisons du mécontentement ont été identifiées
- Les explications ont été apportées
- Des mesures curatives ont été mises en œuvre, lorsque cela était possible

Ces clients saluent positivement cette initiative de rappel et, dans près de la moitié des cas, témoignent de leur satisfaction à l'issue de cette nouvelle interaction.

Taux de satisfaction des particuliers lors d'un raccordement (avec ou sans extension) - hors collectif

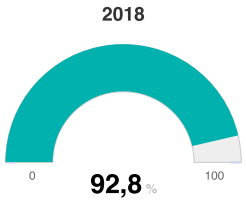

sur votre région GRDF

Taux de satisfaction des particuliers lors d'une mise en service avec intervention

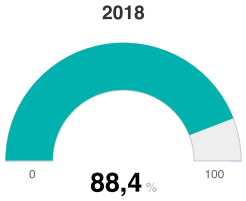

sur votre région GRDF

Taux de satisfaction des particuliers pour l'accueil distributeur

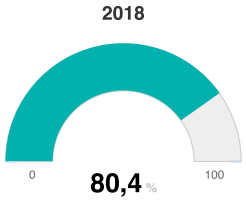

sur votre région GRDF

Taux de satisfaction des particuliers et professionnels pour l'accueil dépannage gaz / exploitation maintenance

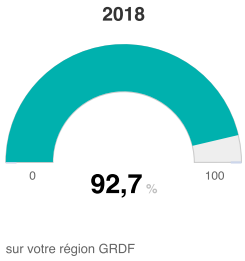

La gestion des réclamations émises par les fournisseurs pour le compte des clients

Le nombre de réclamations émises par les fournisseurs pour le compte des clients était en décroissance continue depuis 2013 avec une volumétrie en baisse de l'ordre de 10% par an entre 2014 et 2017.

Cependant l'année 2018 a été marquée par une rupture de cette tendance et une hausse de près de 40% des réclamations émises par les fournisseurs.

Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation :

- Des comportements propres à certains fournisseurs : des erreurs de procédures notamment sur les contestations d'index (non recours aux prestations de vérification de données de comptage avec/sans déplacement) ou des évolutions de pratiques de certains fournisseurs, qui ont tendance à déposer formellement plus de réclamations que précédemment ;
- Des problématiques organisationnelles ponctuelles : du fait de la mise en œuvre progressive au sein de GRDF de l'organisation mono-énergie ou de mouvements sociaux à mi-année ayant pu impacter localement les activités ;
- L'intensification du programme de déploiement de compteurs communicants :

des contestations d'index liées aux changements de compteurs (notamment du fait des déposes des anciens compteurs) et plusieurs incidents relatifs aux systèmes d'information de la chaîne de communication (calcul et/ou publication des données) impactant les relevés évènementiels et cycliques.

Ce dernier point, largement prépondérant dans cette évolution, est cependant à relativiser au regard du triplement du rythme de pose par rapport à 2017, avec environ 2,5 millions de compteurs posés à fin 2018 contre 700 000 à fin 2017, et tendra à disparaître avec la fin du déploiement.

A noter que malgré cette volumétrie en hausse, le délai de traitement sous 15 jours des réclamations émises par les fournisseurs n'a pas significativement évolué et se stabilise au dessus de 98%, avec un délai moyen de réponse de 7 jours.

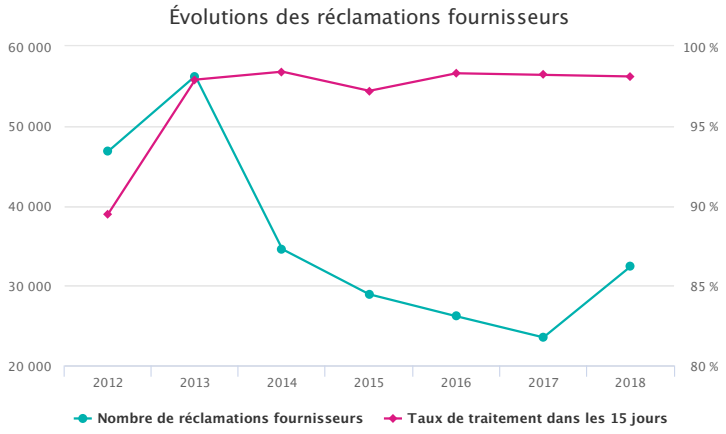

En 2018 sur votre maille régionale GRDF, le taux de réponse aux réclamations fournisseurs courantes sous 15 jours atteint 97,8%.

La gestion des réclamations directement émises par les clients

Les réclamations émises directement par les clients sont en augmentation de près de 90% entre 2017 et 2018.

Cette variation de la volumétrie des réclamations est la résultante de deux phénomènes :

- Une tendance générale à la hausse et progressive depuis 2014 ;
    - GRDF est plus connu des clients et ceux-ci l'interpellent directement sans passer par leur fournisseur d'énergie,
    - GRDF a fait évoluer son service Client en simplifiant et structurant son dispositif téléphonique et en modernisant son site www.grdf.fr où les contacts pour des demandes ou des réclamations y sont facilités. Le client est également mieux informé et mieux guidé dans son parcours réclamations,
    - Enfin une meilleure qualification des réclamations dans les outils de collecte permet d'en fiabiliser le dénombrement.
- Une intensification en 2018 du déploiement des compteurs communicants.

A iso périmètre, c'est-à-dire sans tenir compte des réclamations associées au déploiement

des compteurs communicants, la volumétrie des réclamations est en augmentation de 20% par rapport à 2017.
Le nombre de réclamations liées à ce déploiement généralisé est à relativiser. En effet, avec plus de 1,9 millions de compteurs installés en 2018, seul 1% des interventions a fait l'objet d'une réclamation.

Les délais de traitement de ces réclamations sont en baisse avec près de 97% de réponses apportées en moins de 30 jours.

Retrouvez ci-dessous l'évolution des réclamations clients directes, au niveau national.

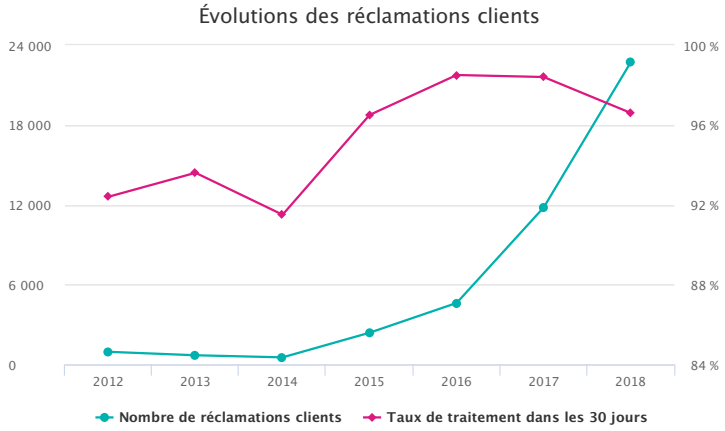

Les réclamations sur votre concession

Les réclamations émises par les clients se répartissent en plusieurs catégories :

- « Accueil » : accueil acheminement, livraison / gestion des demandes,
- « Conduite » : conduite et surveillance du réseau,
- « Comptage » : données de comptage (hors compteurs communicants),
- « Prestations » : gestion et réalisation des prestations,
- « Cpt. Com. » : données de comptage liées aux compteurs communicants,
- « Autres ».

Répartition des motifs de réclamations en 2018

Cet indicateur n'est pas calculable sur votre concession : il n'existe aucun point de mesure.

Evolution du nombre de réclamations par motif

Cet indicateur n'est pas calculable sur votre concession : il n'existe aucun point de mesure.

En 2018 sur votre concession, le taux de réponse sous 30 jours aux réclamations (tous émetteurs confondus) n'est pas calculable car il n'y a aucune réclamation.

2.5 La chaine d'intervention

Les appels de tiers sur votre concession

Lorsqu'un tiers appelle pour signaler une odeur ou un manque de gaz, l'appel est pris en charge par l'Urgence Sécurité Gaz qui qualifie l'appel puis décide de l'opportunité de déclencher, ou pas, une intervention. Dans 98% des cas, l'intervention ne nécessite pas une coordination complexe. Dans 2% des cas, une Procédure Gaz Renforcée est déclenchée.

- Plus d'un million d'appels sont traités chaque année par les 130 salariés des trois sites GRDF garantissant un traitement des appels 24h/24 et 7 jours/7, avec une traçabilité complète.
- Des lignes téléphoniques prioritaires sont réservées aux services d'incendie, de secours et aux entreprises de travaux ayant endommagé un ouvrage du réseau de distribution de gaz.

Les appels de tiers reçus sont répartis en « interventions de sécurité gaz » (fuites ou odeurs de gaz, incendies, explosions ou autres motifs de sécurité) et en « dépannages gaz » (manque de gaz et autres dépannages).

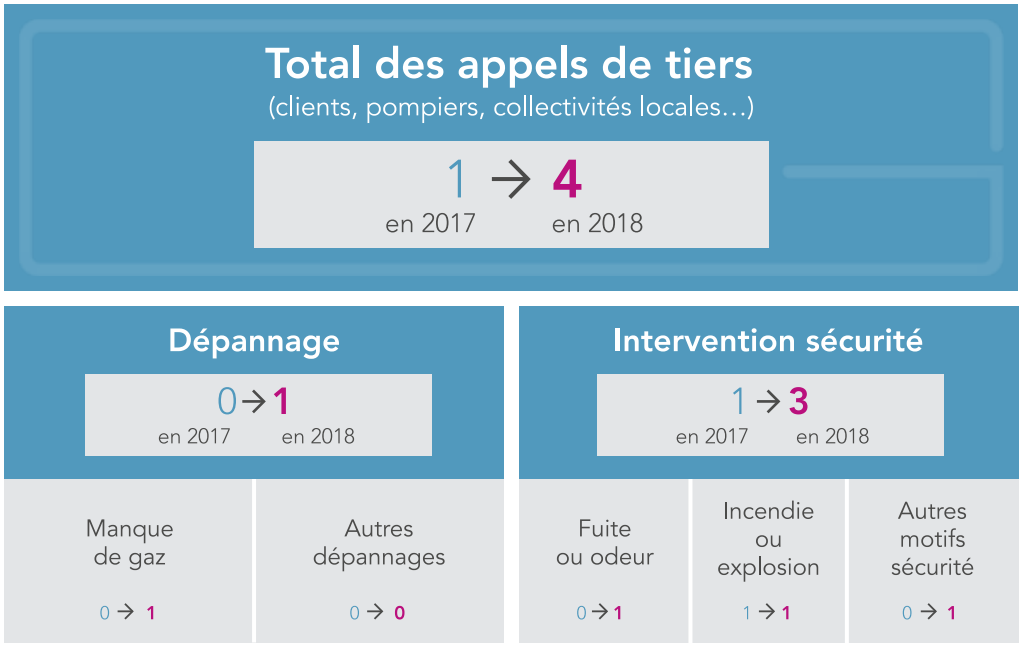

Les interventions de sécurité

Le délai d'intervention de sécurité suite à appel de tiers pour odeur de gaz fait l'objet d'un engagement dans le Contrat de Service Public signé avec l'État. Une attention particulière est apportée au suivi des interventions de sécurité.

Sur le département 33, le taux d'interventions en moins de 60 minutes est de 97,7%.

Les incidents sur votre concession

Les tableaux ci-après rassemblent l'ensemble des incidents ou anomalies survenus sur le territoire de votre concession, ainsi que leur répartition par nature, par siège, par cause et par type d'ouvrage.

Nombre total d'incidents

0 → **2**

en 2017 — en 2018

Incidents, par nature

Manque de gaz ou défaut pression sans fuite	Fuite de gaz sans incendie ni explosion	Incendie et/ou explosion	Autres natures
0 → **1**	0 → **0**	0 → **0**	0 → **1**

Incidents, par siège du défaut

Installations intérieures desservies par GRDF	Ouvrages exploités par GRDF	Autres sièges
0 → **0**	0 → **2**	0 → **0**

Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par type d'ouvrage

Réseau	Branchement individuel ou collectif
0 → **0**	0 → **2**
CI, CM et branchement particulier	Poste de détente et protection cathodique
0 → **0**	0 → **0**
Autres ouvrages exploités par GRDF	
0 → **0**	

Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par cause de l'incident

Dommages	Défaut de mise en œuvre
0 → **1**	0 → **0**
Défaillance d'installations à proximité	Incendie
0 → **0**	0 → **0**
Environnement	Matériel
0 → **0**	0 → **1**

Clients concernés par une interruption de livraison suite à un incident

0 → **1**

Répartition du nombre d'incidents sur le réseau, par pression

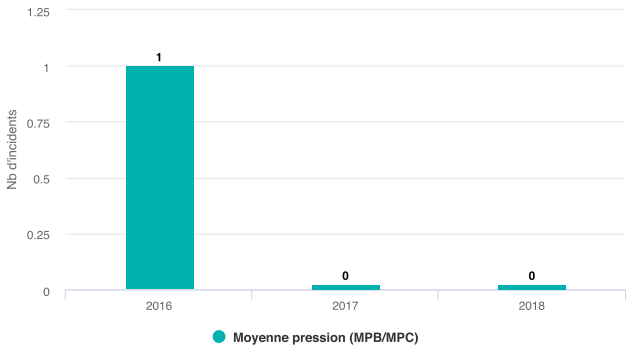

sur votre concession

Certains des incidents répertoriés sont liés à des fuites de gaz. En 2018, les incidents ayant pour origine une fuite se répartissent comme suit :

Evolution du nombre de fuites par catégorie

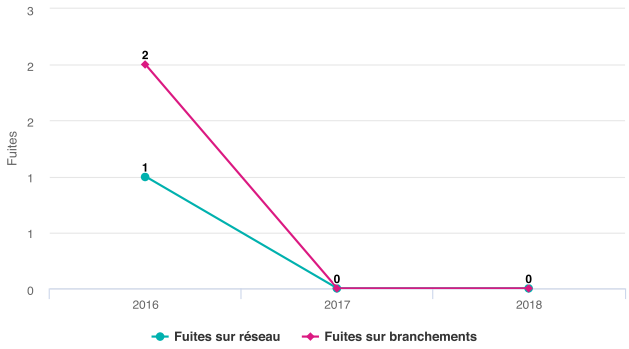

sur votre concession

Les incidents significatifs sur les ouvrages exploités par GRDF

Un incident est dit « significatif » ou « majeur » lorsqu'il entraîne :

- une coupure de la distribution de gaz pour au moins 500 clients,
- et/ou au moins une victime.

La Procédure Gaz Renforcée (PGR)

Déclenchée lors d'incidents spécifiques, la Procédure Gaz Renforcée se distingue des procédures d'intervention gaz classiques. L'objectif de la PGR est d'améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz naturel, notamment grâce à une coordination renforcée entre Sapeurs-Pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et exploitants du réseau gaz. La PGR représente 2% des interventions de sécurité.

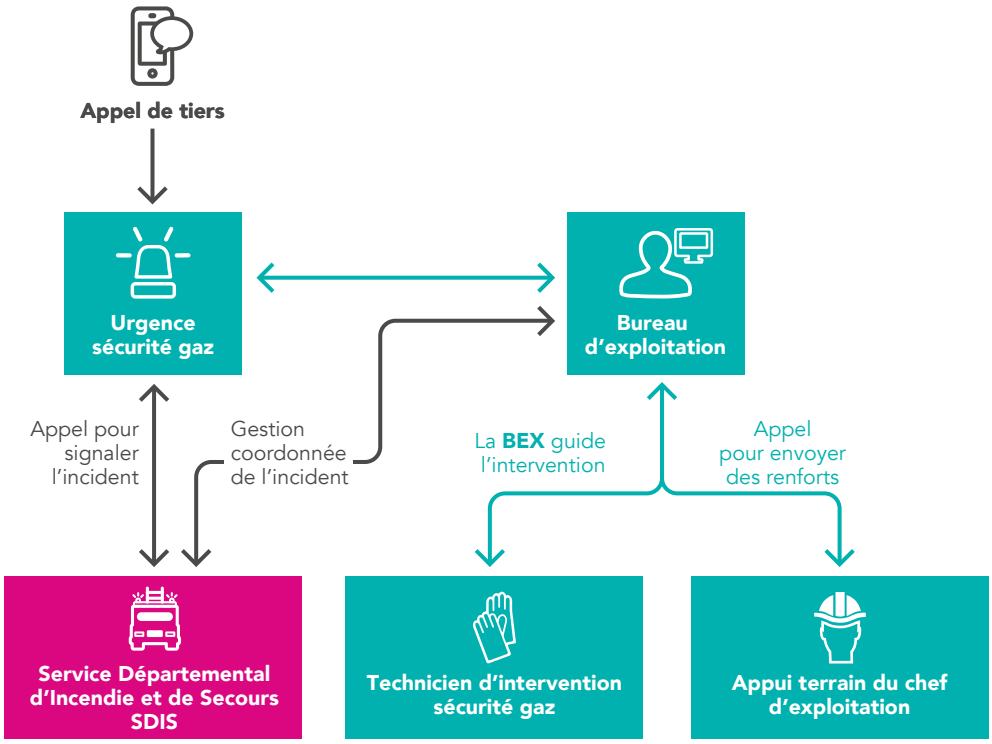

En 2018 sur votre concession, aucune Procédure Gaz Renforcée n'a été réalisée sur un total de 3 interventions de sécurité gaz.

Le délai d'interruption du flux gazeux

Le suivi du « délai d'interruption du flux gazeux » en cas de fuite sur la voie publique permet de mesurer à la fois l'efficacité de l'organisation, des moyens engagés et des décisions prises, et la qualité de la maintenance des robinets de sectionnement. Il comptabilise le temps écoulé entre l'appel du client et l'arrêt effectif du flux gazeux sur les lieux de l'incident.

Sur le département 33, le délai moyen d'interruption du flux gazeux est de 69 minutes.

ORIGAZ : le plan d'organisation et d'intervention gaz

GRDF a adopté un plan d'organisation et d'intervention, appelé ORIGAZ, permettant de prendre rapidement les mesures nécessaires pour limiter les répercussions, pour les personnes ou les biens, d'un événement important concernant la distribution du gaz naturel.

Le Chef d'Exploitation du Bureau d'Exploitation (BEX), assure la conduite du réseau sur un territoire donné, dirige toutes les opérations et actions lors des incidents. Il organise ainsi les moyens pour assurer la sécurité des personnes et des biens en coopération avec les opérateurs présents sur le terrain et en coordination avec les services de secours.

Un exercice ORIGAZ a été organisé le 19/06/2018 sur la commune Le Passage d'Agen dans le Lot-et-Garonne**.** Le scénario de cet exercice était un dommage sur un ouvrage gaz par une tarière lors de travaux sous la maitrise d'ouvrage de l'autorité concédante. Ont été impactés deux réseaux au droit du lieu du dommage avec une concomitance d'indisponibilité d'un poste d'alimentation de TEREGA, conséquence d'un incident sur réseau de Transport. Le SDIS a été associé à cet exercice.

Les plans ORIGAZ suivants ont été déclenchés en 2018 sur la zone qui couvre les départements de la Dordogne, des Landes, du Lot-et Garonne, des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées :

Le 01/06/2018 à Artiguelouve (64) : consécutif à un endommagement réseau sur une canalisation en polyéthylène qui a engendré la coupure de 780 clients.

Le 29/06/2018 à Libourne et à Arcachon (33) : deux dommages aux ouvrages sur des canalisations qui ont entraîné la coupure de 785 clients à Libourne et 390 clients à Arcachon.

Le 05/10/2018 à Bayonne (64) : un arrachage par un engin mécanique d'une prise sur un réseau en polyéthylène a entraîné la coupure de 889 clients.

InfoCoupure

GRDF met à disposition de ses clients « InfoCoupure », un service gratuit disponible 7j/7 et 24h/24 sur le site http://infocoupure.grdf.fr

Ce service permet en temps réel d'informer les clients sur la gestion par les équipes de GRDF d'un événement sur le réseau de distribution de gaz naturel, notamment sur la date et l'heure probable à laquelle la fourniture de gaz naturel sera rétablie. Son utilisation est simple : il suffit pour le client, dont l'alimentation de gaz naturel a été interrompue, de se connecter au site et d'y renseigner son adresse postale. En moyenne, plus de 20% des clients, dont l'alimentation de gaz naturel a été interrompue suite à un incident réseau, ont consulté ce site en 2018 (15% en 2017).

Par ailleurs, GRDF propose un service complémentaire spécifiquement dédié aux collectivités. Sur le portail Ma Concession Gaz (réservé aux autorités concédantes, sur www.grdf.fr), « InfoCoupure » permet de visualiser sur une carte les incidents en cours sur votre collectivité ainsi que les détails associés (date de déclenchement, impact estimé, délai prévisionnel de rétablissement). Vous avez également la possibilité d'être notifié en temps réel, via envoi de mail et/ou de sms, sur la mise à jour des informations d'intervention.

2.6 La sécurité du réseau

Le schéma de vannage

Un schéma de vannage permet d'interrompre rapidement et efficacement l'alimentation en gaz lors d'incidents ou de travaux, et de limiter le nombre de clients coupés. Il définit le nombre et le positionnement des organes de coupure (vannes ou robinets) sur le réseau.

Au niveau national, GRDF a investi en 2018, 14 millions d'euros de travaux d'optimisation des schémas de vannage (insertion d'organes de coupure sur des secteurs insuffisamment pourvus, suppression des superflus, travaux de structure du réseau…). Environ 120 000 organes de coupure sont exploités et entretenus sur les réseaux enterrés.

Le schéma suivant est une illustration synthétique d'un schéma de vannage. En fermant les organes de coupure C, D et E, il est possible d'isoler la zone 2, tout en conservant l'alimentation du reste du réseau.

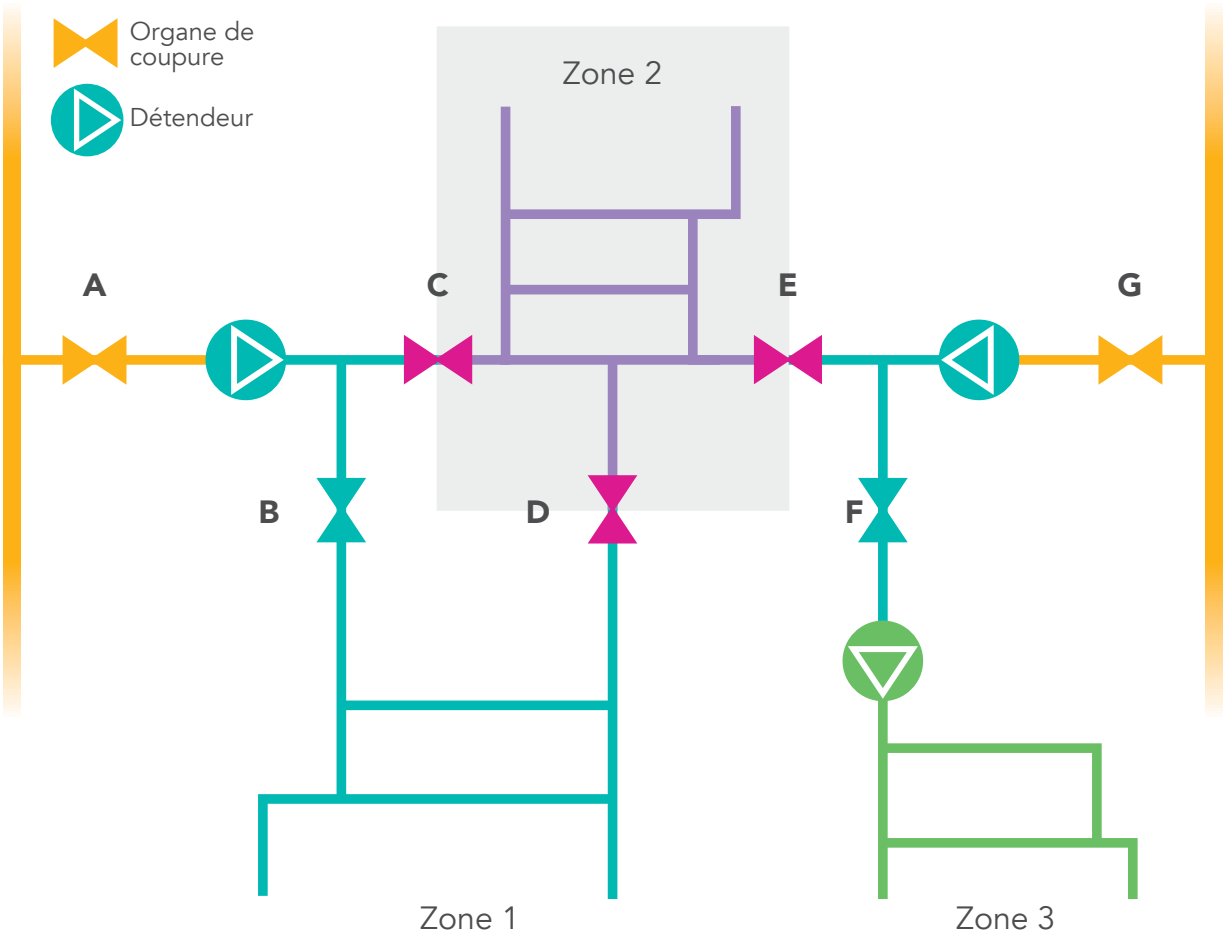

La maintenance des ouvrages

La politique de maintenance et de surveillance

La maintenance, qu'elle soit préventive ou corrective, vise à s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages dans la durée, prévenir les incidents par une intervention ciblée et corriger d'éventuelles anomalies ou défaillances constatées. GRDF définit une politique de maintenance pluriannuelle à l'échelle nationale, spécifique par type d'ouvrage et revue régulièrement en fonction des constats réalisés. Au total environ 80 « gammes de maintenance » sont gérées.

Maintenance des postes de détente réseau (en nombre de visites)

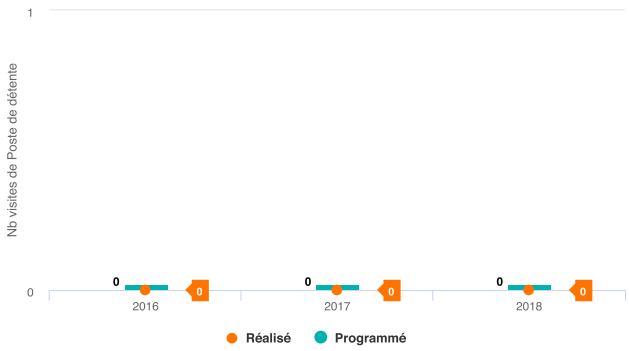

sur votre concession

Maintenance des robinets de réseau (en nombre de visites)

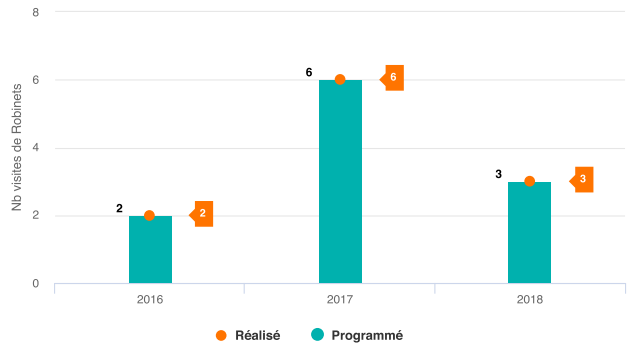

sur votre concession

Maintenance des branchements collectifs (en nombre de visites)

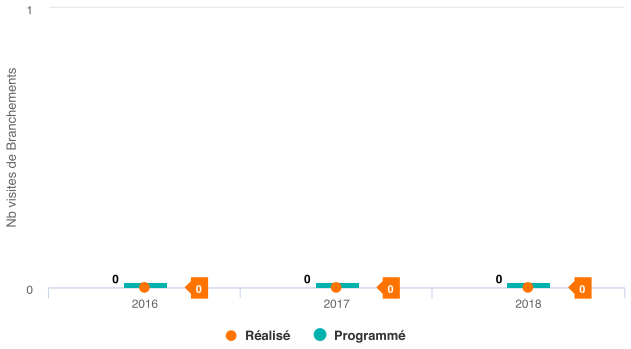

sur votre concession

La surveillance systématique du réseau

La Recherche Systématique de Fuite (RSF) s'effectue soit à l'aide de Véhicules de Surveillance Réseau (VSR) équipés de capteurs de méthane, soit à pied pour les canalisations situées dans des passages non accessibles aux véhicules. En cas de présence suspecte de méthane, le technicien procède à des analyses et peut faire appel à une équipe d'intervention.

La périodicité de surveillance dépend de deux facteurs :

- les caractéristiques du réseau (nature, pression),
- l'environnement du réseau (densité de population, présence de travaux tiers, terrain, etc.).

Surveillance du réseau (programmation et réalisation)

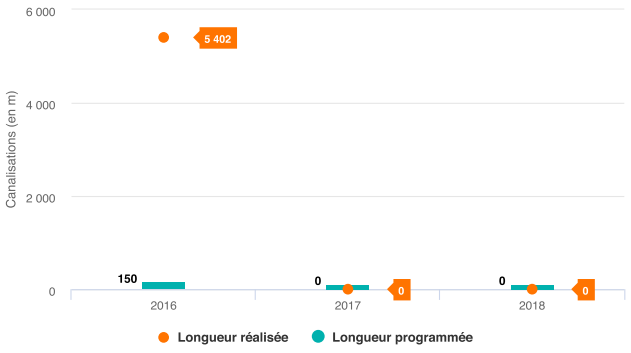

sur votre concession

La sécurité des installations intérieures

Les installations de distribution de gaz situées à l'intérieur des habitations sont placés sous la responsabilité de l'occupant du logement. Elles ne font pas partie du domaine concédé. Environ 97% des incidents en France liés au gaz trouvent leur origine sur ces installations.

En complément de la réglementation existante, GRDF mène une politique de prévention

fondée sur :

- la réalisation d'actions de communication sur la sécurité des installations, à destination des utilisateurs,
- la proposition de diagnostics sur les installations intérieures remises en service après une interruption de plus de 6 mois, dont le coût est pris en charge par GRDF.

En 2018, sur votre concession :

- aucun diagnostic n'a été réalisé suite à l'accord du client,
- aucune situation de danger - grave et immédiat - n'a été mise en évidence nécessitant une interruption de la fourniture de gaz, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

Les opérations spécifiques pour nos clients les plus fragiles : CIVIGAZ et ISIGAZ

La précarité énergétique et la sécurité dégradée des installations gaz sont souvent liées. Ainsi, CIVIGAZ et ISIGAZ sont deux opérations spécifiques visant à promouvoir la sécurité des installations intérieures gaz de même que les éco-gestes permettant de réduire les consommations d'énergie et d'eau. Au total, 660 jeunes ont été missionnés, jusque fin 2018, pour visiter environ 100 000 foyers modestes alimentés au gaz naturel.

Au titre de l'opération ISIGAZ, menée chez les bailleurs sociaux de votre région (pour les communes en patrimoine classé Quartier politique de la ville), GRDF a fait réaliser 5 578 médiations chez les habitants. Dans le cadre le l'opération CIVIGAZ, 3 855 visites ont été effectuées par les intervenants sur votre région.

La vérification des dispositifs de comptage

Conformément à la réglementation et indépendamment des éventuelles demandes des

clients, GRDF procède à la vérification des dispositifs de comptage. La périodicité de vérification dépend de la technologie des compteurs.

Dépose et Pose des Compteurs				
Type de compteur	Périodicité	2018	2017	2016
Compteurs domestiques à soufflets	20 ans	9	6	1
Compteurs industriels à soufflets	15 ans	0	0	0
Compteurs industriels à pistons rotatifs ou de vitesse	5 ans	0	0	0

Le Plan anti-endommagement et l'AIPR

Le « Plan anti-endommagement » est un cadre réglementaire applicable depuis le 1er juillet 2012. Il concerne tous les intervenants des chantiers. Il est constitué d'un ensemble de mesures ayant pour objectif de renforcer la sécurité, de la conception des projets à la réalisation des travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens. Depuis 2015, un arrêté renforce le contrôle des compétences des maîtres d'ouvrages et du personnel de travaux intervenant sur les chantiers à proximité des réseaux. Depuis le 1er janvier 2018, les personnels chargés de concevoir ces chantiers et les exécutants de travaux doivent disposer d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) délivrée par leur employeur après réussite au test de compétences organisé par le Ministère de la Transition Energétique et Solidaire. Pour connaître les centres d'examen agréés les plus proches et pour plus d'information, il convient de consulter le site ministériel suivant : www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr (rubrique « construire sans détruire »)

Le suivi des travaux de tiers sur votre concession

GRDF traite les Déclarations de projet de Travaux (DT) et les Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) adressées par les tiers (responsables de projets, exécutants de travaux) avant la mise en œuvre des travaux sur la voirie. Les travaux ne peuvent en aucun cas commencer avant la réponse de l'exploitant. Ce traitement préalable a pour objectif de limiter les risques de dommages aux ouvrages.

Évolution du nombre de DT (déclarations de projet de travaux)

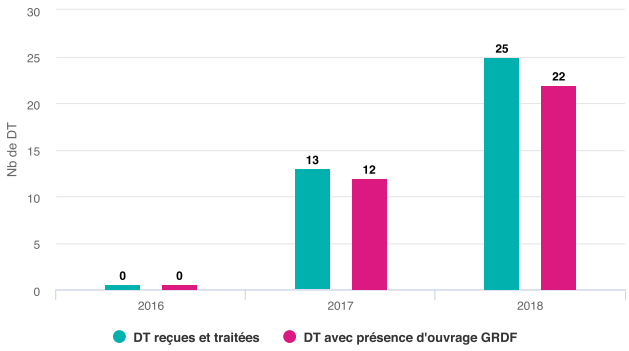

sur votre concession

Évolution du nombre de DICT (déclarations d'intention de commencement de travaux)

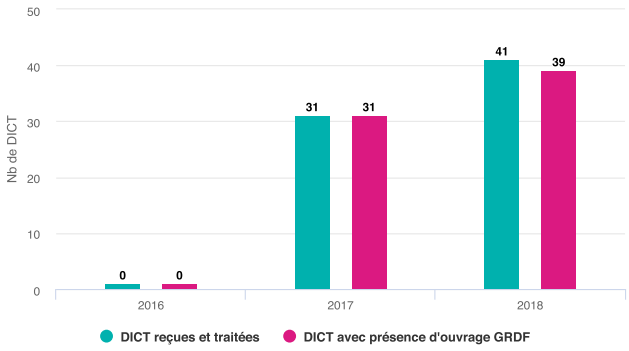

sur votre concession

Les dommages aux ouvrages

Les dommages aux ouvrages lors de travaux de tiers provoquent des incidents sur le réseau de distribution de gaz avec ou sans interruption de fourniture pour les clients.

En 2018, le nombre de dommages aux ouvrages avec fuite est resté quasiment stable au niveau national (-0,1% par rapport à 2017), dans un contexte de volume de travaux toujours orienté à la hausse pour la troisième année consécutive. Le nombre de chantiers à proximité des ouvrages gaz a ainsi augmenté de près de 5% en 2018 (+20% sur trois ans).

Il est donc indispensable de maintenir la vigilance sur les points suivants :

- la qualité des déclarations préalables de travaux (DT et DICT),
- l'analyse des risques avant le commencement du chantier,
- la mise en œuvre de techniques de détection préalable des réseaux dans le

sous-sol,

- le marquage au sol des réseaux et des branchements,
- l'adaptation impérative des techniques de terrassement dès lors que le décroûtage a été réalisé en employant des « techniques douces »,
- le recours systématique à des équipes travaux compétentes disposant de l'AIPR.

Evolution du nombre de dommages aux ouvrages

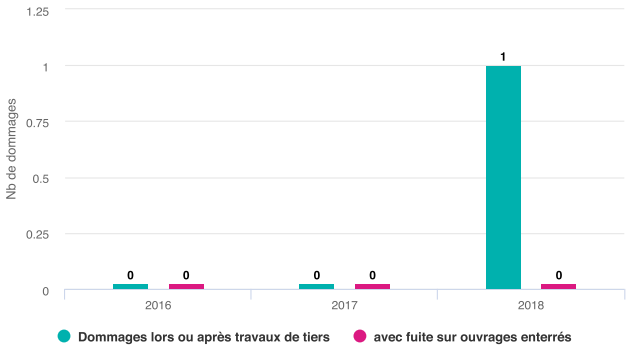

sur votre concession

03

Le patrimoine de votre concession

3.1 Vos ouvrages 46

3.2 Les chantiers 53

3.3 Les investissements 56

3.4 La valorisation de votre patrimoine 63

3.1 Vos ouvrages

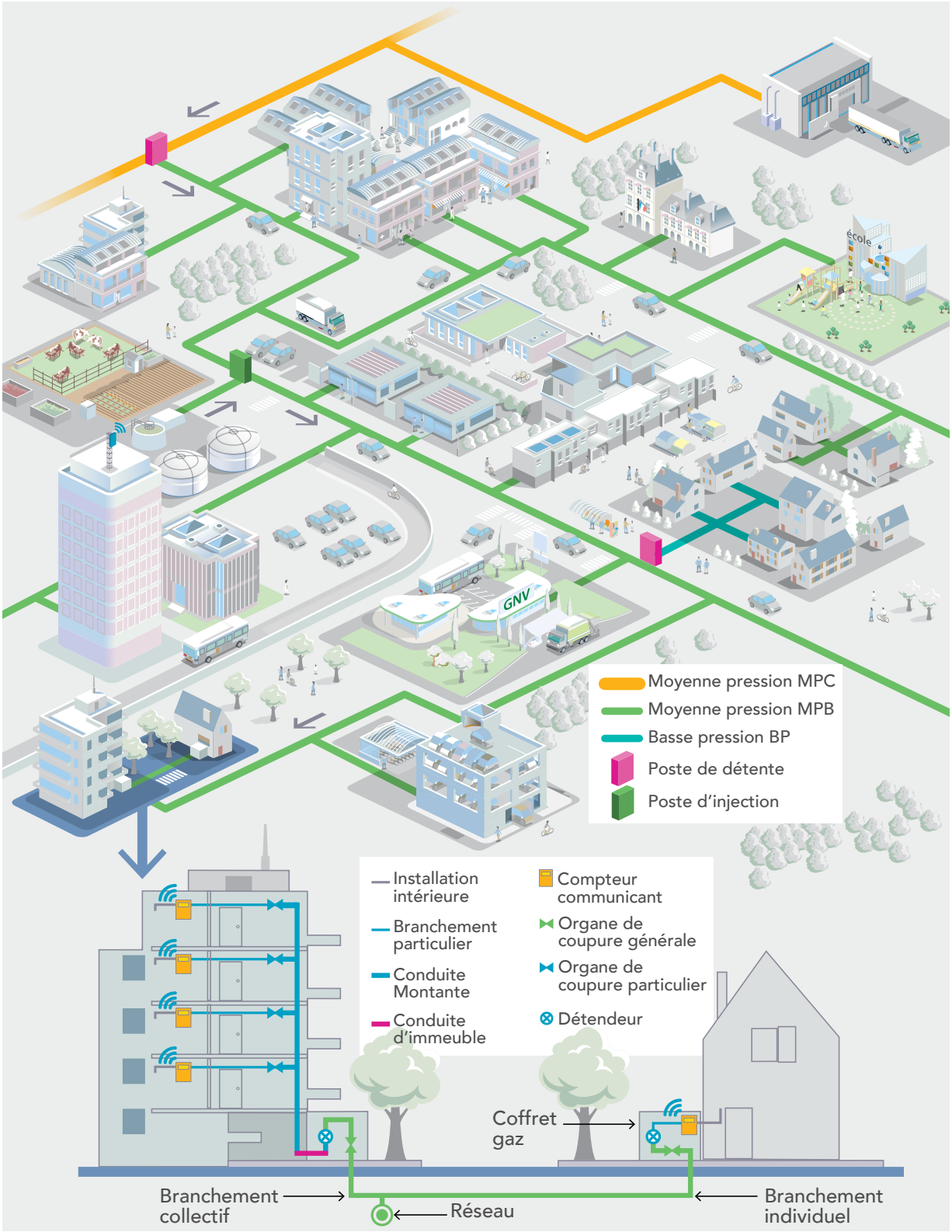

Sur le réseau de distribution de gaz naturel géré par GRDF sont connectés à fin d'année 2018 environ 5,6 millions de branchements individuels qui alimentent des maisons, des chaufferies collectives et des sites industriels, ainsi que 840 000 branchements collectifs d'immeubles reliant 5,3 millions d'appartements. 96% de ce réseau est constitué de Moyenne Pression (MP, pression ≥ 0,4 bar).

L'inventaire des canalisations

L'inventaire des canalisations par type de pression

Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations en basse et moyenne pression. Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

- la répartition de ces ouvrages par pression, sur l'année 2018,
- l'historique de la répartition par pression, sur les trois dernières années.

Répartition des canalisations par pression en 2018

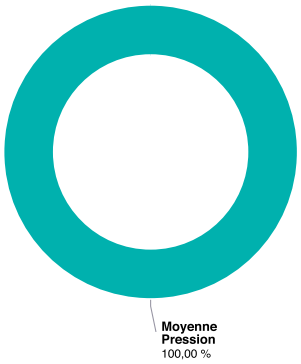

sur votre concession

Historique de la répartition par pression (en mètres de canalisations)

sur votre concession

En 2018, sur votre concession la longueur totale du réseau est de 5,38 km. En 2017, elle était de 5,38 km, et de 5,38 km en 2016.

L'inventaire des canalisations par type de matière

Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations de différentes matières. Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

- la répartition de ces ouvrages par matière sur l'année 2018,
- l'historique de la répartition par matière sur les trois dernières années.

Répartition des canalisations par matière en 2018

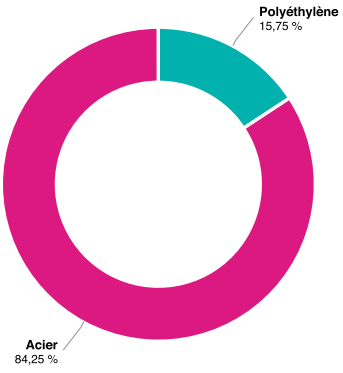

sur votre concession

Historique de la répartition par matière (en mètres de canalisations)

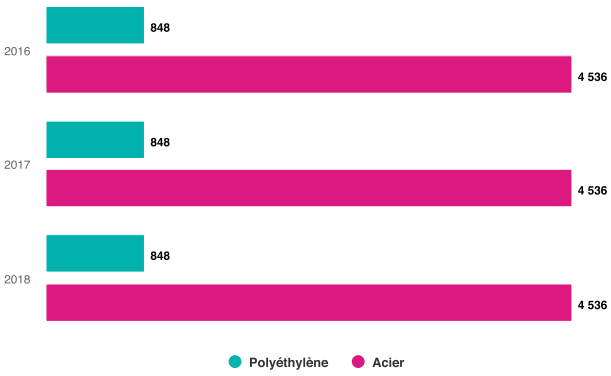

sur votre concession

L'inventaire des d'ouvrages

Retrouvez ci-dessous l'inventaire du patrimoine de votre concession par type d'ouvrage. Les données sont affichées en nombre d'ouvrages.

Inventaire des ouvrages			
	2018	2017	2016
Postes de détente réseau	0	0	0
Robinets de réseau	7	7	7
Branchements collectifs	0	0	0

L'amélioration de la cartographie du réseau de gaz

Les classes de précision
La réglementation « anti-endommagement » fixe des classes de précision (A, B et C), associées à la cartographie des réseaux. Elle précise également les modalités de réponse aux déclarations de travaux par les exploitants et les mesures de prévention des dommages sur les chantiers. GRDF classe en A (précision maximale) les réseaux neufs et renouvelés depuis la parution de l'arrêté du 15 février 2012 et a également engagé une démarche volontariste de classement en précision cartographique A des réseaux posés avant 2012.

Sur votre concession, le taux de réseau en précision cartographique classe A sur les réseaux neufs et renouvelés est proche de 100%.

La mise à jour de la cartographie
GRDF met à jour sa cartographie en continu, notamment suite aux travaux de pose et de renouvellement d'ouvrages gaz ou à l'occasion d'actions correctives. Il améliore sa cartographie en poursuivant une démarche de géoréférencement des fonds de plans Grande Échelle et celle de recalage des réseaux sur la cartographie moyenne échelle.

En 2018, sur votre concession un acte de mise à jour de la cartographie a été réalisé.

Le Plan Corps de Rue Simplifié
GRDF a signé, en 2015, le protocole d'accord entre les exploitants de réseaux et les collectivités sur le déploiement du PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié), sous l'égide du Conseil National de l'Information Géographique (CNIG). Il vise à constituer des bases mutualisées de fonds de plan pour disposer du meilleur référentiel dans les réponses aux déclarations de travaux (DT-DICT). Ces démarches, porteuses de sécurité à proximité des réseaux, ont été initiées par quelques collectivités depuis 2016, auxquelles GRDF a apporté son concours.

La démarche d'inventaire complémentaire des ouvrages
GRDF a réalisé de 2004 à 2009 un inventaire de ses branchements collectifs en utilisant un référentiel unique et commun à toutes ses entités : ce référentiel a été appelé «Référentiel d'Inventaire d'Ouvrages» (RIO). Le projet RIO a ainsi permis de répertorier et de spécifier les caractéristiques techniques de 703 289 branchements collectifs pour, in fine, les intégrer dans l'outil de suivi de la maintenance GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur). Les retours d'expérience ont abouti au constat que cet inventaire était incomplet : environ 20% des branchements collectifs n'étaient pas recensés dans la GMAO.

En 2015, GRDF a donc lancé le projet RIO2 avec pour objectif de compléter l'inventaire technique des branchements collectifs. Entre 2015 et fin 2017, ce programme a consisté à visiter plus de 460 000 adresses et a ainsi permis d'identifier 150 000 branchements collectifs supplémentaires dans l'inventaire technique. Cette action a contribué à renforcer la sécurité industrielle en intégrant ces ouvrages supplémentaires dans le programme de maintenance.

Par ailleurs, à l'issue de la phase de recensement complémentaire du projet RIO2, GRDF a conduit fin 2018 une opération de recalage de l'inventaire comptable, dont les impacts financiers sur la valorisation de chaque concession sont très limités. Pour plus d'informations sur les modalités pratiques de ce recalage, vous pouvez vous adresser à votre interlocuteur local GRDF.

L'indice de connaissance du patrimoine

Le patrimoine de la distribution de gaz naturel est en constante évolution. La connaissance de ce patrimoine est assurée par des bases de données techniques et une base des immobilisations mises à jour en permanence pour garantir cohérence et exhaustivité.

Pour mesurer et objectiver le niveau de connaissance du patrimoine, GRDF a mis en place l'indice de connaissance du patrimoine. Cet indicateur, introduit il y a trois ans et affiché dans un premier temps au niveau national, est décliné à la maille contractuelle depuis 2016. L'indice est constitué de sous-indicateurs répartis en trois catégories (inventaire, cartographie et autres éléments de connaissance et de gestion). Ce système de mesure permet d'évaluer la progression de la connaissance du patrimoine au fil des années.

Au national en 2018, l'indice de connaissance du patrimoine est de 86.

Voici le détail de l'indice de connaissance du patrimoine à l'échelle de notre concession.

Indice de connaissance du patrimoine				
N°	Sous-indicateur	Pts max	Gradation	Note 2018
1	Existence d'un inventaire des réseaux et procédure de mise à jour	10	Binaire	10
2	Connaissance des matériaux et diamètre dans le système d'information géographique (SIG)	5	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	5
3	Connaissance de l'année de pose des ouvrages dans le SIG	5	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	5
4	Connaissance des branchements individuels (report sur le plan)	5	0 à 25% : 0 point, > 25% : Progressif	2
5	Taux de cohérence entre GMAO (gestion de la maintenance) et la base des immobilisations pour le nombre de branchements collectifs	4	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	0
6	Connaissance des branchements collectifs (report sur plan)	5	0 à 25% : 0 point, > 25% : Progressif	2
7	Connaissance des ouvrages d'immeuble collectif (nombre de CI/CM, longueur, matériau, nombre de branchements particuliers, année de pose, pression)	10	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	0
8	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (stock)	5	0 à 80% : 0 point, > 80% : Progressif	3
9	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (flux)	3	0 à 90% : 0 point, > 90% : Progressif	0
10	Taux de cohérence entre SIG et GMAO pour le nombre de vannes	4	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	4
11	Taux de cohérence entre SIG et GMAO pour les postes de détente réseau et poste d'injection biométhane	4	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	0
12	Existence d'une cartographie numérisée et procédure de mise à jour	5	Binaire	5
13	Taux de plans grande échelle géoréférencés	10	Progressif	10
14	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (stock)	5	Progressif	5
15	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (flux) (tolérance de 0,5% en cas d'opérations en cours de vérification)	5	Binaire	5
16	Mise à disposition, dans le portail Ma Concession Gaz, de données patrimoniales informatisées sur le périmètre de votre concession	10	Binaire	10
17	Existence d'une modélisation pour l'exploitation et la conception des réseaux	5	Binaire	5
	TOTAL	100		71

Ac 168 72
BETI
GC-17
TB 110 67
RUE
DANIELLE
Ac 168 72
CASANOVA
Ac 219
TB 110 44
GC-18
Ac 168 72
Ac 114
TB 301
Ac 324 79

3.2 Les chantiers

La politique d'investissement de GRDF

Les investissements réalisés en concession par GRDF se décomposent en trois grandes familles, selon leur degré de prévisibilité : les investissements de développement du réseau, les déplacements d'ouvrages à la demande de tiers et les investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages.

Les principaux chantiers sur votre territoire

Les chantiers de développement du réseau
Les travaux de développement du réseau concédé consistent à raccorder :

- des nouveaux clients, directement sur le réseau existant ou grâce à des extensions de réseau,
- des unités de production de biométhane,
- des stations GNV (Gaz Naturel Véhicule).

Les demandes de raccordement varient en fonction de nombreux facteurs externes tels que le dynamisme immobilier local ou la conjoncture économique.

Pour les projets d'extension, la réglementation prévoit la réalisation d'une étude économique appelée « B sur I » (Bénéfice sur Investissement). Ainsi, conformément au contrat de concession, le concessionnaire réalise à ses frais les travaux de développement du réseau dès lors que le critère de décision des investissements « B sur I », défini par l'arrêté du 28 juillet 2008, est au moins égal à zéro.

Les principaux chantiers de déplacement d'ouvrages
Dans la grande majorité des cas, les demandes de déplacements sont à l'initiative de collectivités. Ainsi GRDF peut être amené à déplacer des ouvrages, soit lors de grands projets urbains, soit suite à des modifications sur le réseau de transport de gaz ou bien encore à la demande de clients finals.

Les chantiers d'adaptation et de modernisation des ouvrages

Les investissements d'adaptation et de modernisation du réseau ont pour objectif de garantir la sécurité, la continuité de service et le maintien en conditions opérationnelles des ouvrages. Ils regroupent les investissements de structure (optimisation des schémas de vannage, restructurations et renforcements de réseau) et les investissements de modernisation.

Ils peuvent résulter d'exigences réglementaires (arrêté du 13 juillet 2000, décret du 2 mai 2012, décret du 10 novembre 2017), comme par exemple la mise en œuvre de « mesures compensatoires » suite aux résultats des études de dangers réalisées pour les canalisations « hautes caractéristiques ».

D'autres investissements sont le fruit de la politique volontariste de GRDF. Ils résultent d'une analyse de plusieurs facteurs : les anomalies constatées lors des opérations de maintenance et les incidents, la vulnérabilité aux dommages de tiers, les caractéristiques techniques (matériau, technique de construction et d'assemblage, …), la sensibilité à un environnement spécifique, les opportunités de coordination de travaux.

Les investissements de modernisation du réseau concernent notamment :

- le renouvellement des réseaux, centré sur les canalisations en fonte ductile, cuivre et certains réseaux acier (qui représentent environ 3 % du réseau exploité par GRDF),
- le renouvellement des branchements et ouvrages collectifs, concomitamment avec le renouvellement du réseau ou en fonction de leurs caractéristiques propres (ex. branchements plomb, certains branchements cuivre) et de la nature des incidents éventuels.

La sécurisation des branchements et ouvrages collectifs posés avant 2000 peut également être assurée sans renouvellement, quand la configuration le permet, par la pose d'un

dispositif de protection, appelé DPBE, permettant l'interruption du débit de gaz.

Les autres investissements concernent l'amélioration de la protection cathodique, le fonctionnement du réseau (télésurveillance et modernisation des postes réseaux stratégiques), les renouvellements suite à endommagement, …

Le contrôle de la conformité des travaux

La conformité des travaux réalisés par les prestataires de GRDF est garantie par la mise en œuvre d'une démarche de contrôle au fil de l'eau sur un échantillon très représentatif des chantiers (plus de 50%), centrée sur les points techniques sensibles comme, par exemple :

- la qualification et l'habilitation du personnel en rapport avec le travail réalisé,
- la qualité de réalisation des fouilles,
- le respect de la couverture spécifiée et le respect des distances inter-ouvrages,
- la qualité de pose des ouvrages encastrés (en et hors sol),
- le plan de recollement cartographique après travaux.

Le contrôle de conformité est complété d'une démarche d'évaluation qui prévoit que tous les prestataires doivent être évalués par des visites sur leurs chantiers de quatre à douze fois par an (selon le volume des marchés). Cette évaluation très complète permet de coter les thématiques suivantes : sécurité, qualité des travaux, environnement, relation client, organisation / information. Tout écart révélé par cette démarche est tracé et fait l'objet d'actions correctives, pouvant aller jusqu'à l'arrêt définitif du marché en cas de récidive.

3.3 Les investissements

Une politique d'investissement nationale déclinée dans votre concession

L'une des missions essentielles du distributeur de gaz est de définir la politique d'investissement et de développement des réseaux de distribution de gaz naturel (articles L. 111-61 et L. 432-8 du Code de l'énergie).

Le mécanisme de régulation des investissements décidé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) repose sur plusieurs principes :

- Il incite le distributeur à investir suffisamment. Seuls les investissements effectivement réalisés donnent lieu à une rémunération et le distributeur gaz ne perçoit pas de marge sur l'activité d'exploitation.
- Il incite le distributeur à réaliser les trajectoires d'investissement sans dépassement et à maîtriser les coûts des programmes d'investissement.

Les projets d'investissement de GRDF s'inscrivent dans trois horizons temporels :

- À court terme : par la programmation des travaux en coordination avec les services des collectivités.
- À moyen terme : pour la prise en compte de ses investissements dans le tarif de distribution (visibilité stricto sensu de 4 ans)
- À long terme : pour les projets complexes sur lesquels des échanges ont lieu avec la CRE (ex : les compteurs communicants).

La politique d'investissement de GRDF est définie de manière globale à l'échelle nationale et est ensuite déclinée et adaptée localement. Par conséquent, les investissements ne sont pas réalisés en tenant compte de l'équilibre économique de chaque concession, mais en fonction des besoins et des priorités qui se dégagent à l'échelle de chaque concession. Les données présentées ci-après montrent l'impact économique de la réalisation de la politique d'investissement à l'échelle de votre concession.

Au niveau national, GRDF a investi environ 950 millions d'euros en 2018, un chiffre en hausse par rapport aux années précédentes. Ces investissements se décomposent en un tiers lié au développement du réseau, un tiers à l'adaptation et à la modernisation du réseau, et un tiers à d'autres dépenses (compteurs et systèmes d'information). Ils vont sensiblement augmenter les prochaines années avec le déploiement des 11 millions de compteurs communicants gaz (dont plus de 3 millions ont d'ores et déjà été installés à fin 2018) et devraient avoisiner le milliard d'euros en 2019.

Les investissements prévus dans le tarif ATRD5

Sur la période 2016-2019, les investissements envisagés par GRDF augmentent en moyenne de 23 % par rapport aux montants réalisés en 2015. La hausse des investissements est due, à parts égales :

- au démarrage de travaux d'études de dangers (décret dit « multifluides » et caractérisation du risque amiante), au développement de la télésurveillance des postes réseaux et à la reconstruction des systèmes d'informations de GRDF,
- au déploiement du projet compteurs communicants.

- aux premiers pilotes liés au programme changement de gaz pour la conversion du Nord de la France de gaz B en gaz H (augmentation du PCS)

La CRE a retenu l'intégralité des prévisions d'investissements demandées par GRDF tout en mettant en place, pour la période du tarif ATRD5, deux mécanismes de régulation incitative. Ils ont pour objectif d'encourager GRDF à la maîtrise de ses investissements sans compromettre la réalisation des ouvrages nécessaires à l'exploitation et à la sécurité du réseau, GRDF ayant investi pour cette dernière 300 millions d'euros en 2018, montant stable au cours des dix dernières années et ayant doublé en vingt ans.

Les clés de lecture pour comprendre les tableaux sur les investissements

GRDF prévoit ses investissements en fonction de la finalité de ceux-ci (développement du réseau, déplacements d'ouvrages, adaptation de la structure et modernisation du réseau…) et non par famille d'ouvrages (canalisations, branchements, postes de détente…). Cependant pour plus de visibilité, les investissements réalisés à l'échelle de votre concession sont présentés ci-après selon les deux logiques.

Deux approches de restitution des investissements
Les investissements sont rapportés suivant deux approches : les mises en service dans l'année (immobilisations) et le flux de dépenses de l'année (décaissées).

Les investissements des mises en service dans l'année correspondent à la valeur totale des ouvrages mis en service sur 2018. Ils sont présentés en 2 grandes familles de dépenses :

- sur les biens concédés : dépenses effectives pour la construction d'ouvrages

qui se situent physiquement sur le territoire de la concession, et dont l'objet est prévu au cahier des charges de la concession.
- sur les autres biens : il s'agit de la quote-part des investissements réalisés pour des ouvrages qui ne sont pas localisés sur le territoire de la concession ou qui servent à plusieurs concessions (ex : les systèmes d'informations).

Les investissements en flux de dépenses de l'année correspondent au montant effectivement dépensé (décaissé) sur une année.

Les deux approches sont complémentaires et sont équivalentes en moyenne sur une période longue.

Un écart important peut être noté sur les dépenses en systèmes d'informations selon qu'elles correspondent aux mises en service dans l'année ou au flux de dépenses de l'année. Cet écart s'explique par le délai important entre le développement des systèmes d'informations et leur mise en service effective. Par exemple, GRDF a construit les systèmes d'informations nécessaires à la chaîne de télétransmission des compteurs communicants. Ces développements informatiques ont duré plusieurs années et n'ont été mis en service qu'au début du déploiement de ces compteurs en 2017. D'une manière générale, le développement de nouveaux systèmes d'information peut générer des flux de dépenses sur plusieurs années avant leur mise en service. Il en est de même pour la modernisation des applications informatiques propres aux métiers de GRDF.

Les deux tableaux proposés ci-après vous présentent des synthèses de restitution des investissements :
- un premier tableau des mises en service dans l'année par famille d'ouvrages,
- un second tableau du flux de dépenses de l'année par finalités.

Les investissements sur la concession : mises en service de l'année par famille d'ouvrages

Le tableau ci-après présente la valeur totale des ouvrages (biens concédés et autres biens) mis en service (immobilisations) par famille d'ouvrages.

Invest. réalisés par famille d'ouvrages - mises en service (montant en euros)	2018	2017	2016
BIENS CONCÉDÉS (Premier établissement et Renouvellement)	0	- 185	2 431
Premier établissement	0	0	0
Canalisations de distribution	0	0	0
Branchements	0	0	0
Branchements - Individuels	0	0	0
Branchements - Collectifs	0	0	0
Branchements - Conduites montantes	0	0	0
Branchements - Conduites d'immeubles	0	0	0
Installations techniques	0	0	0
Postes de détente	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0
Autres équipements	0	0	0
Génie Civil	0	0	0
Terrains	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0
Aménagements	0	0	0
Renouvellement	0	- 185	2 431
Canalisations de distribution	0	0	0
Branchements	0	- 185	2 431
Branchements - Individuels	0	- 185	2 431
Branchements - Collectifs	0	0	0
Branchements - Conduites montantes	0	0	0
Branchements - Conduites d'immeubles	0	0	0
Installations techniques	0	0	0
Postes de détente	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0
Autres équipements	0	0	0
Génie Civil	0	0	0
Terrains	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0
Aménagements	0	0	0

Invest. réalisés par famille d'ouvrages - mises en service (montant en euros)	2018	2017	2016
AUTRES BIENS (Premier établissement et Renouvellement)	7 632	2 027	3 853
Canalisations de distribution	0	0	0
Installations techniques	21	23	10
Postes de détente	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	19	22	10
Autres équipements	1	1	0
Génie Civil	0	0	0
Terrains	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	217	296	282
Aménagements	483	282	166
Compteurs	4 615	338	198
Véhicules et engins d'exploitation	80	114	213
Immobilisations incorporelles	2 215	972	2 981
Projets informatiques	1 268	481	2 811
Autres immobilisations incorporelles	946	490	170

Les investissements sur la concession : flux de dépenses de l'année par finalité

Le tableau ci-après présente le montant effectivement dépensé (décaissé) par année suivant la finalité des investissements ainsi que les prévisions d'investissements.

Invest. réalisés et prévisionnels par finalité - flux (montant en euros)			
	2016	2017	2018
TOTAL	5 087	2 830	6 864
Développement du réseau	0	0	0
Raccordements individuels de pavillons et petits pros	0	0	0
sans extension	0	0	0
avec extension	0	0	0
Lotissements, zones d'aménagement	0	0	0
Raccordements de clients importants (logements collectifs..)	0	0	0
sans extension	0	0	0
avec extension	0	0	0
Transition énergétique (biométhane, GNV, Smart Gas Grids)	0	0	0
Dont raccordement en concession	0	0	0
Dont installations hors concession (ex poste biométhane...)	0	0	0
Extension sur territoire concédé pour desserte autre commune	0	0	0
Déplacements d'ouvrages à la demande de tiers	2 436	0	0
Adaptation et modernisation des ouvrages	141	147	110
Investissements de structure des ouvrages	0	0	0
Dont restructurations et renforcements	0	0	0
Dont schéma de vannage	0	0	0
Modernisation des ouvrages	0	0	0
Dont réseaux (fonte ductile, cuivre, autres matériaux,...)	0	0	0
Dont branchements et ouvrages collectifs	0	0	0
Autres investissements de modernisation	0	0	0
Modernisation de la cartographie	141	147	110
Comptage	392	475	4 321
Projet Compteurs Communicants Gaz	0	0	4 091
Postes de livraison clients	0	0	0
Compteurs et télérelevé	392	475	229
Autres	2 117	2 208	2 432
Logistique	770	860	589
Véhicules	213	114	80
Immobilier	265	415	285
Autres (outillage, télécom, matériel informatique,..)	291	329	223
Système d'information	1 346	1 348	1 842

3.4 La valorisation de votre patrimoine

Les origines de financement

Il s'agit de montrer qui de GRDF, de l'autorité concédante ou des tiers a réellement financé les ouvrages. Le tableau ci-dessous restitue l'origine de financement des tous les ouvrages de la concession à fin 2018.

Origine de financement (montant en euros)			
.	Financée par GRDF 2018	Financée par Autorité Concédante 2018	Financée par des tiers 2018
Biens concédés (Premier établissement et Renouvellement)	175 815	0	936
Branchements (Premier établissement et Renouvellement)	81 937	0	894
Branchements - Individuels	81 937	0	894
Premier établissement hors branchements	93 860	0	42
Canalisations de distribution	90 232	0	42
Installations techniques	3 628	0	0
Protection Cathodique	3 223	0	0
Autres équipements	404	0	0
Renouvellement hors branchements	17	0	0
Canalisations de distribution	16	0	0
Installations techniques	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0

Origine de financement (montant en euros)			
.	Financée par GRDF 2018	Financée par Autorité Concédante 2018	Financée par des tiers 2018
Autres biens (Premier établissement et Renouvellement)	42 810	0	0
Installations techniques	6 380	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	5 207	0	0
Autres équipements	1 173	0	0
Génie Civil	54	0	0
Terrains	9	0	0
Mobilier et Matériels Divers	3 597	0	0
Aménagements	2 864	0	0
Compteurs	11 490	0	0
Véhicules et engins d'exploitation	1 404	0	0
Immobilisations incorporelles	17 009	0	0
Projets informatiques	13 549	0	0
Autres immobilisations incorporelles	3 459	0	0

La valeur nette réévaluée de votre concession

Il s'ait de montrer la valeur réelle du patrimoine de la concession déjà remboursé par les usagers vie le tarif de distribution et la valeur qui reste encore à rembourser. En effet, la valeur nette réévaluée de la part des ouvrages financés par le concessionnaire représente les charges liées aux investissements (remboursement économique et coût du financement) que les usagers auront encore à payer à travers la part acheminement de leur facture, conformément au système de régulation qui repose sur le remboursement et la rémunération des investissements financés par le distributeur.

Le choix de la CRE dans le domaine du gaz a été d'effectuer ce remboursement et cette rémunération via un remboursement réévalué et un taux réel avant impôt appliqué à la valeur nette réévaluée des financements du distributeur. Il s'agit donc d'une donnée financière utile et porteuse de sens à l'échelle de la concession.

Valorisation du patrimoine (montant en euros)					
.	VNR Début d'année 2018	VNR fin d'année 2018	Remb. Eco. Réeval. 2018	Coût de Financement 2018	Charges d'Invest. 2018
BIENS CONCÉDÉS (Premier établissement et Renouvellement)	101 410	92 632	8 776	5 070	13 847
Branchements (Premier établissement et Renouvellement)	54 585	51 926	2 659	2 729	5 388
Branchements - Individuels	54 585	51 926	2 659	2 729	5 388
Branchements - Collectifs	0	0	0	0	0
Branchements - Conduites montantes	0	0	0	0	0
Branchements - Conduites d'immeubles	0	0	0	0	0
Premier établissement hors branchements	46 812	40 695	6 116	2 340	8 456
Canalisations de distribution	45 469	39 589	5 879	2 273	8 153
Installations techniques	1 342	1 105	236	67	303
Postes de détente	0	0	0	0	0
Protection Cathodique	1 072	877	194	53	248
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0	0	0
Autres équipements	270	228	41	13	55
Génie Civil	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0	0	0
Aménagements	0	0	0	0	0
Renouvellement hors branchements	11	10	0	0	1
Canalisations de distribution	11	10	0	0	1
Installations techniques	0	0	0	0	0
Postes de détente	0	0	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0	0	0
Autres équipements	0	0	0	0	0
Génie Civil	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0	0	0
Aménagements	0	0	0	0	0

Valorisation du patrimoine (montant en euros)					
.	VNR Début d'année 2018	VNR fin d'année 2018	Remb. Eco. Réeval. 2018	Coût de Financement 2018	Charges d'Invest. 2018
AUTRES BIENS (Premier établissement et Renouvellement)	15 178	19 165	3 075	969	4 044
Canalisations de distribution	0	0	0	0	0
Installations techniques	2 282	1 921	381	114	496
Postes de détente	0	0	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	2 278	1 916	380	114	494
Autres équipements	4	4	1	0	1
Génie Civil	21	20	1	1	2
Terrains	75	75	0	3	3
Mobilier et Matériels Divers	988	968	211	53	265
Aménagements	1 381	1 369	258	75	333
Compteurs	4 308	8 197	537	364	902
Véhicules et engins d'exploitation	438	363	154	23	178
Immobilisations incorporelles	5 680	6 249	1 529	332	1 862
Projets informatiques	3 457	3 419	1 223	199	1 422
Autres immobilisations incorporelles	2 223	2 830	306	133	440

04

Le compte d'exploitation

4.1 La synthèse du compte d'exploitation 70

4.2 Les recettes 73

4.3 Les charges 77

4.4 L'équilibre financier 85

4.1 La synthèse du compte d'exploitation

Les données présentées dans ce compte d'exploitation constituent une vision synthétique de l'économie de votre concession. Ces données sont disponibles sous une forme plus détaillée dans le service « Plateforme de Données » accessible depuis « Ma Concession Gaz », l'espace sécurisé et dédié aux collectivités desservies en gaz naturel, sur le site **www.grdf.fr**.

Le principe de péréquation tarifaire

Le tarif de distribution de GRDF sur sa zone de desserte exclusive (tarif « péréqué ») est déterminé par la CRE à partir de l'ensemble des charges supportées par GRDF selon le principe de la juste couverture des coûts au niveau national d'un opérateur de distribution efficient.

Ainsi, le tarif de distribution péréqué est le même pour toutes les concessions concernées quels que soient le nombre de clients, leur consommation de gaz naturel, les dépenses nécessaires à la gestion du service concédé, les investissements passés, l'âge des ouvrages de la concession, les investissements à venir et la durée résiduelle du contrat de concession. La péréquation assure la stabilité du tarif dans le temps pour chaque concession, offrant ainsi la possibilité de réaliser d'importants programmes d'investissements.

La notion de compte d'exploitation de la concession

Pour un service de distribution péréqué, l'équilibre économique est réalisé à l'échelle nationale, et non concession par concession. Cependant il est important, pour chaque autorité concédante, de disposer d'un compte d'exploitation à son périmètre afin de pouvoir apprécier sa situation dans le système de péréquation national.

Le compte d'exploitation de la concession est la déclinaison locale des principes tarifaires de la CRE

Pour mettre en lumière sa situation dans le système de péréquation national, il est nécessaire que l'ensemble des recettes et des charges supportées par les usagers soit calculé selon les mêmes méthodes que celles adoptées par la CRE, mais en l'appliquant au périmètre de la concession. Il faut toutefois rester vigilant sur l'interprétation de la différence entre les recettes et les charges de la concession. En effet, le mécanisme tarifaire de la CRE permet la couverture des charges par les recettes en moyenne sur la période tarifaire, et non systématiquement sur chaque année. Par ailleurs, un certain nombre d'aléas sont couverts par un mécanisme de régularisation (le CRCP : Compte de Régularisation des Charges et des Produits) qui se répercute dans le mouvement tarifaire à la hausse ou à la baisse de l'année suivante. Il s'agit notamment des variations de recettes liées aux impacts climatiques, les aléas sur les charges d'investissement et la régulation incitative (gain ou perte par rapport à l'équilibre tarifaire initialement déterminé, incitation à la performance).

Ainsi, il convient de scinder la différence entre les recettes et les charges en trois items :

- la contribution à la péréquation tarifaire,
- l'impact du climat sur les recettes,
- la ligne « Autres », jusque-là intitulée « Part Locale de la Performance Nationale »

(au regard des principes de régulation incitative) correspondant à la différence entre les recettes constatées sur la concession corrigées de l'impact climatique et les charges de la concession et la valeur de la contribution à la péréquation. Cette ligne correspond donc au reliquat du compte d'exploitation économique, et constitue la résultante de nombreux mécanismes du modèle régulé. C'est la raison pour laquelle elle a été renommée sous l'intitulé « Autres » dans le CRAC 2018.

Le compte d'exploitation synthétique

Compte d'exploitation synthétique (montant en euros)	2018	2017	2016
Produits	32 832	32 389	36 131
Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel	32 417	31 946	32 606
Recettes liées aux prestations complémentaires	415	442	3 525
Recettes Acheminement du gaz vers réseau aval hors zone de desserte péréquée	0	0	0
Charges	37 694	33 687	42 820
Charges d'exploitation	19 803	16 447	25 495
Charges liées investissements sur les biens concédés	13 847	13 995	14 242
Charges liées investissements autres biens	4 045	3 244	3 083
Produits moins Charges	- 4 862	- 1 298	- 6 689
Impact climatique	- 484	265	- 316
Contribution à la péréquation	- 6 692	- 4 226	- 9 092
Autres (régularisation du tarif précédent, impayés…)	2 313	2 662	2 719

Rappels :

- Un impact climatique négatif signifie que les recettes de GRDF ont été inférieures à la prévision de la CRE en raison d'un climat globalement plus chaud que le climat moyen,
- Une contribution de la concession à la péréquation tarifaire négative signifie que la concession bénéficie du système de solidarité national.

En 2018, à l'échelle nationale, le climat a été plus chaud que le climat moyen, générant un impact climatique négatif d'environ 65 millions d'euros.

4.2 Les recettes

Le compte d'exploitation : les recettes

Recettes Acheminement et Hors Acheminement (montant en euros)			
	2018	2017	2016
Produits	32 832	32 388	36 131
Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel	32 416	31 946	32 605
Recettes liées aux prestations complémentaires	415	442	3 525
Recettes liées aux prestations du catalogue	311	337	316
Recettes liées aux prestations ponctuelles	221	247	224
Extens°, créat° de racco ou déplct/modif/supp de brancht	3	56	82
Prest. ponct. clients aux conditions standards de livraison	217	191	141
Prest. ponct. clients ayant un contrat de livraison direct	0	0	0
Recettes liées aux prestations récurrentes	90	89	92
Prest. rec. clients aux conditions standards de livraison	89	89	92
Prest. rec. clients ayant un contrat de livraison direct	0	0	0
Rec. liées aux prestat. destinées aux product. de biométhane	0	0	0
Recettes autres travaux (déplact d'ouvrages, abandons)	1	20	3 176
Autres recettes	102	84	32
Recettes Acheminement du gaz vers réseau aval hors zone de desserte péréquée	0	0	0

Les recettes sont constituées des :

- Recettes d'acheminement du gaz naturel,
- Recettes liées aux prestations complémentaires,
- Recettes d'acheminement du gaz naturel vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive.

Les recettes d'acheminement du gaz naturel

Pour les clients dont les compteurs sont relevés de manière mensuelle ou journalière, les recettes liées à l'acheminement sont directement disponibles dans le système de facturation de GRDF. Pour les clients dont les compteurs sont relevés semestriellement (ayant choisi les options tarifaires T1 ou T2), les consommations sont reconstituées pour obtenir une valeur sur l'année calendaire. Les recettes d'acheminement découlent de ce calcul par utilisation de la grille tarifaire.

Méthode d'élaboration des recettes d'acheminement

Depuis le courant de l'année 2016, GRDF a développé une nouvelle méthode qui se base sur la « méthode publique des profils », sur les dates de relevé, sur les index de consommation des usagers ainsi que sur un panel de clients ayant des compteurs télérelevés. Plus le déploiement des compteurs communicants se poursuivra, plus cette méthode reposera sur des consommations réelles.

Les recettes liées aux prestations complémentaires

Cette section du tableau des recettes (du compte d'exploitation) comporte plusieurs lignes : les recettes liées aux prestations du « catalogue », les recettes liées aux autres travaux (déplacements d'ouvrages, abandons d'ouvrages) et les autres recettes.

Recettes liées aux prestations du catalogue

GRDF réalise un certain nombre de prestations à la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel. Certaines sont couvertes par le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture). D'autres prestations sont payantes, facturées à l'acte ou périodiquement, suivant leur nature (mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux).

La CRE définit le tarif de chaque prestation dans le catalogue de prestations. La plupart des recettes sont individualisées dans le système de facturation de GRDF par un « code frais » (cf : « catalogue de prestations », disponible sur www.grdf.fr) et enregistrées au périmètre de chaque concession. Les recettes afférentes peuvent alors être directement retranscrites dans le compte d'exploitation de la concession.

La présentation de ces recettes, toutes identifiées par des « codes frais », respecte la structure du catalogue de prestations et est organisée selon les 4 familles suivantes :

- recettes liées aux prestations ponctuelles, à destination des clients aux conditions standard de livraison. Elles concernent les prestations suivantes : mises en service, coupures ou dépose du compteur à la demande du client et rétablissement, prestations liées à une modification contractuelle (changement de tarif acheminement et/ou de fréquence de relevé), interventions pour impayés facturées aux fournisseurs, relevés spéciaux et transmissions des données de relevé, vérifications des appareils de comptage, prestations suite à des absences multiples, et d'autres prestations facturées à l'acte (déplacement sans intervention, frais de dédit pour annulation tardive, etc.),

- recettes liées aux prestations récurrentes, à destination des clients aux conditions standard de livraison. Elles concernent les prestations suivantes : locations de matériel (comptage, poste de livraison), mises à disposition d'un équipement de comptage provisoire, fréquences de relevé supérieure à la fréquence standard, services de maintenance, services de pression non standard, relevés cycliques avec déplacement,
- recettes liées aux prestations ponctuelles ou récurrentes, à destination des clients ayant conclu un contrat de livraison direct ainsi que les recettes liées aux extensions et créations de raccordements ou déplacement / modification / suppression de branchements,
- recettes liées aux prestations destinées aux producteurs de biométhane. Elles concernent des prestations d'études, de raccordements, d'analyse de la qualité et des services d'injection du biométhane.

Recettes liées aux autres travaux (déplacements d'ouvrages, abandons d'ouvrages)
Ces recettes sont identifiées dans le système de gestion de GRDF par des natures comptables dédiées et retranscrites telles qu'enregistrées dans le compte d'exploitation de la concession.

Autres recettes
Seules les « autres recettes » ne sont pas directement rattachables à chaque concession. Il s'agit des :

- Recettes provenant d'activités régulées et dont le tarif est défini par la CRE dans le catalogue de prestations, mais non identifiées par code frais.
- Recettes provenant d'activités régulées et dont le tarif est défini par la CRE dans le catalogue de prestations, mais non liées à des activités sur le territoire de la concession (e.g. formations pour le personnel des fournisseurs).
- Recettes diverses provenant d'activités régulées, prises en compte par la CRE pour la détermination du tarif d'acheminement, mais non liées à des activités sur le territoire de la concession.

Ces recettes représentent environ 12 M€ sur 225 M€ à l'échelle de GRDF. Elles sont réparties sur l'ensemble des concessions au prorata des PDL (Point De Livraison, proche de la notion de client) de chaque concession.

Recettes d'acheminement du gaz vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive
Lorsqu'une concession de la zone péréquée (dite concession « amont ») permet l'acheminement du gaz naturel vers une concession hors de cette zone (dite concession « aval »), la concession amont facture à la concession aval une charge correspondant à 50% du tarif ATRD en vigueur appliqué aux volumes transités vers la concession aval.

Cette valeur de 50% est applicable quel que soit l'opérateur amont. Elle correspond à la couverture des charges d'exploitation normatives (en moyenne 47% du tarif ATRD) et d'une quote-part des charges de capital normatives au titre des renforcements futurs (en moyenne 3% du tarif de distribution), conformément à la délibération tarifaire de la CRE du 13 mars 2016 relative à l'ATRD5.

Pour la concession amont il s'agit d'une recette, et pour les concessions aval il s'agit d'une charge.

4.3 Les charges

Le compte d'exploitation : les charges d'exploitation de la concession

Charges d'exploitation (montant en euros)	2018	2017	2016
Charges d'exploitation de la concession	19 802	16 447	25 495
Main d'œuvre	7 958	6 908	11 378
Achats de matériel, fournitures et énergie	1 384	1 162	2 204
Sous-traitance	1 405	954	1 134
Autres charges d'exploitation	5 209	4 412	7 848
Dont immobilier	761	885	848
Dont informatique, poste et telecom	1 316	1 301	871
Dont assurances	590	545	729
Dont entretien des véhicules et carburant	81	166	183
Dont communication et développement des usages du gaz nature	236	203	656
Dont autres	1 807	867	1 032
Dont charges d'acheminent depuis un réseau amont	0	0	0
Dont charges d'acheminent depuis un réseau amont (K1)	0	0	0
Dont charges d'acheminent depuis un réseau amont (K2/K3)	0	0	0
Dont charges liées aux prestations complémentaires	415	442	3 525
Dont charges liées aux prestations complémentaires v2016	0	0	3 525
Redevances	2 243	1 222	1 161
Dont redevance contractuelle	2 024	1 006	992
Dont redevance d'occupation du domaine public	219	215	169
Impôts et taxes	469	465	511
Dont CVAE et taxes foncières	467	462	508
Dont autres impôts et taxes	2	3	2
Contribution des fonctions centrales mutualisées	1 131	1 321	1 255

Principes généraux

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître précisément l'ensemble des charges de la concession, qui sont de deux types : les charges d'exploitation (coûts d'exploitation nécessaires à l'exécution du service) et les charges liées aux investissements (remboursements des investissements et leur coût de financement).

S'agissant des charges d'exploitation, le tarif de distribution est construit à partir de l'ensemble des charges de GRDF sur le principe de la juste couverture des coûts d'un opérateur efficient, sans tenir compte des recettes et des charges propres à chaque contrat de concession. GRDF, opérateur national, ne tient pas une comptabilité spécifique

à chaque concession. L'entreprise mutualise sur plusieurs concessions les moyens permettant de répondre à ses missions de service public, dans un souci d'optimisation opérationnelle et économique.

L'infrastructure concédée à GRDF étant très diffuse sur le territoire, il se révèle complexe de rattacher directement certaines dépenses à la gestion d'une seule concession. Par exemple, les charges liées au salaire d'un agent d'intervention sont difficilement rattachables à telle ou telle concession si ce dernier intervient sur les réseaux de plusieurs collectivités. Dans ce cas, il devient nécessaire d'affecter ces charges en utilisant des règles, au plus près de la réalité de l'exploitation. Ces régles sont identiques pour toutes les concessions pour ne pas en pénaliser certaines et ne pas compter plusieurs fois ces charges.

Méthode d'élaboration des charges

Comme indiqué précédemment, une infrastructure de réseau diffuse et maillée sur plusieurs concessions rend complexe le rattachement des dépenses à chacun des contrats de concession. Ainsi, du fait de la mutualisation des moyens sur plusieurs concessions, il n'existe pas de manière parfaite pour rattacher ces charges à chacune des concessions. Par ailleurs, plus une méthode d'affectation des charges est sophistiquée, moins elle est lisible (bien que la traçabilité soit assurée), et plus les erreurs d'enregistrement dans les systèmes de gestion ont un poids sur l'économie reflétée par le compte d'exploitation.

Dans un souci de refléter au mieux la réalité de l'exploitation, qui peut varier en fonction de l'activité du concessionnaire, une méthode pertinente d'élaboration des charges d'exploitation doit trouver un juste compromis entre finesse d'affectation et reflet de l'activité au périmètre du contrat de concession. Il convient alors de retenir les principes suivants :

- L'exhaustivité des charges d'exploitation de GRDF relatives aux activités régulées doit être affectée à l'ensemble des contrats de concession.
- Les charges des équipes de GRDF doivent être affectées sur les concessions en fonction de leur périmètre géographique d'activité.
- Des clés de répartition opérationnelles, adaptées à la réalité de l'activité et correspondant à toutes les interventions ayant eu lieu sur une concession au cours de l'année, doivent être utilisées dès que cela est possible car elles permettent d'affecter les dépenses opérationnelles de GRDF à chaque concession. Pour qu'une clé opérationnelle soit retenue, trois conditions doivent être réunies :
    - Elle doit générer un coût et la charge associée doit être enregistrée dans les systèmes d'information de gestion de GRDF,
    - L'activité qu'elle représente doit être homogène,
    - L'activité doit être enregistrée dans les SI des métiers (GMAO, SIG,…) de GRDF, au périmètre des communes et selon un processus normé.
- Des clés patrimoniales doivent être utilisées lorsqu'il n'existe pas de clés opérationnelles pertinentes pour une charge. Elles se basent sur des caractéristiques plus générales de la concession, comme la longueur du réseau ou le nombre de clients. Elles sont principalement utilisées pour ventiler les charges liées aux fonctions support (Ressources Humaines ou Direction Juridique par exemple).

- En dernier recours, s'il n'y a ni clés opérationnelles, ni clés patrimoniales pertinentes, alors la charge est affectée par une clé financière déterminée par les dépenses opérationnelles préalablement affectées à la concession.
- La nature des charges doit être homogène et au plus près du contrat. Par exemple, on ne fusionne pas charges de main-d'œuvre et charges d'achat de matériel.

Focus sur trois rubriques spécifiques

- Les « charges liées aux prestations complémentaires » ne sont pas comptabilisées en tant que telles dans les SI, leur montant est strictement équivalent à celui des « recettes liées aux prestations complémentaires ». Ce choix méthodologique est la déclinaison de la méthode retenue par la CRE pour déterminer le revenu autorisé de GRDF : « les recettes liées aux prestations complémentaires » sont retranchées des charges d'exploitation couvertes par le tarif ATRD. Et donc par principe, les recettes complémentaires ne peuvent pas générer de marge commerciale.
- Les redevances présentées dans le compte d'exploitation correspondent aux redevances réellement payées par GRDF et sont directement rattachables à chaque concession. Ces charges peuvent légèrement différer du montant de la nature comptable « redevance » enregistré dans le système de gestion de GRDF, essentiellement pour cause de régularisations et de provisions diverses. Ce faible écart est ventilé par des clés patrimoniales et est affecté à la rubrique « autres charges d'exploitation ».
- La contribution des fonctions centrales est constituée des charges des directions fonctionnelles nationales sauf celles ayant une activité très opérationnelle (la direction en charge du déploiement des compteurs communicants gaz, l'unité comptable nationale, les unités opérationnelles d'approvisionnement, les unités opérationnelles informatiques), ou celles ayant une activité mise en évidence dans les rubriques du compte d'exploitation (la direction de la communication, la direction des systèmes d'information). La contribution des fonctions centrales est répartie sur l'ensemble des concessions au prorata des PDL de chaque concession. En moyenne à l'échelle nationale, cette contribution est de 6,2% pour 2016, de 6,8% pour 2017 et de 5,5% pour 2018.

Impact de la nouvelle organisation des activités d'intervention sur les charges d'exploitation

Depuis le 1er janvier 2018, GRDF a finalisé la réorganisation de ses activités d'intervention réseau et de clientèle. Auparavant les unités « clientèle » étaient mixtes GRDF/Enedis : un même agent pouvait intervenir chez un particulier pour une intervention gaz ou électrique. Désormais les agents sont dédiés à une énergie et n'appartiennent plus à des unités mixtes. En reprenant en propre ses activités clientèle, GRDF a dû repenser son maillage territorial pour conserver une haute qualité de service et pour assurer les interventions de sécurité dans les délais règlementaires. Les équipes clientèle sont désormais intégrées aux équipes d'intervention réseau dans des Agences d'Intervention avec un périmètre géographique de travail différent de l'ancienne organisation. Les charges d'exploitation présentées dans le CRAC étant ventilées en fonction de l'agence à l'origine de la charge, la réorganisation des activités d'intervention peut donc engendrer une évolution des montants affectés à chacune des concessions en 2018 par rapport aux années antérieures.

Les clés opérationnelles et patrimoniales retenues

1. Les clés opérationnelles

Chaque type de clés opérationnelles permet d'affecter les charges d'un certain nombre d'activités à chaque concession. Les principaux types de clés utilisées sont les suivants :

- nombre d'interventions avec déplacement suite à des demandes de clients,
- nombre de nouveaux clients domestiques,
- consommation prévisionnelle des nouveaux clients,
- nombre d'interventions suite à appels de tiers,
- montant des investissements réalisés,
- nombre de déclarations de travaux,
- nombre d'actes de maintenance préventive (par familles d'ouvrages),
- nombre de pose/dépose de compteurs industriels.

Ainsi, les charges directement liées à l'activité de la concession sont constituées des charges imputées directement (redevances payées), des charges affectées par des clés opérationnelles, et des charges réparties au prorata des charges affectées par des clés opérationnelles.

2. Les clés patrimoniales

Les types de clés patrimoniales utilisées sont les suivants :

- nombre de PDL,
- tarif d'acheminement,
- longueur de réseau.

Le principe d'affectation des charges est le suivant : plus l'activité est réalisée à une maille locale, plus l'utilisation de clés opérationnelles augmente. Ceci correspond à l'objectif de présenter des charges d'exploitation variant en fonction de l'activité sur le périmètre de la concession (cf : chapitre « Une organisation à votre service »).

Type de clés	Directement lié à l'activité	Patrimoniale	Total
Fct. Centrales	0,0%	5,5%	5,5%
Nationale	2,2%	27,0%	29,2%
Régionale	13,0%	15,2%	28,2%
Infrarégionale	4,4%	2,1%	6,5%
Locale	25,9%	4,6%	30,6%
Total	45,6%	54,4%	100,0%

données nationales

Les charges d'investissement de la concession

Charges d'investissements (montant en euros)	2018	2017	2016
BIENS CONCÉDÉS (Premier établissement et Renouvellement)	13 847	13995	14 241
Branchements (Premier étab. et Renouvellement)	5 388	5404	5 414
Branchements - Individuels	5 388	5404	5 414
Branchements - Collectifs	0	0	0
Branchements - Conduites montantes	0	0	0
Branchements - Conduites d'immeubles	0	0	0
Premier établissement hors branchements	8 456	8589	8 826
Canalisations de distribution	8 153	8280	8 508
Installations techniques	303	308	318
Postes de détente	0	0	0
Protection Cathodique	248	252	260
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0
Autres équipements	55	56	57
Génie Civil	0	0	0
Terrains	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0
Aménagements	0	0	0
Renouvellement hors branchements	1	1	0
Canalisations de distribution	1	1	0
Installations techniques	0	0	0
Postes de détente	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0
Autres équipements	0	0	0
Génie Civil	0	0	0
Terrains	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0
Aménagements	0	0	0

Principes généraux

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître l'exhaustivité des charges supportées par les usagers et liées aux investissements réalisés par le concessionnaire. Pour cela, en plus des informations sur les investissements et leur amortissement, il faut également faire apparaître les frais financiers liés au coût de financement de ces investissements. Par souci de cohérence globale, les charges d'investissement sont calculées selon les principes définis par la CRE.

Si les dépenses d'exploitation sont mutualisées et donc difficilement rattachables à une concession, à l'inverse, les charges liées aux investissements sont pour l'essentiel (95% en moyenne) directement rattachables à la concession car il s'agit d'ouvrages physiquement situés sur le territoire de la collectivité.

Méthode de calcul

Les charges d'investissement sont imputées directement au périmètre du contrat de

concession lorsqu'elles concernent des ouvrages localisés sur la concession. Dans les autres cas, elles sont réparties au prorata des PDL de chaque concession.

Le mode de calcul des charges relatives aux investissements et de la valeur nette réévaluée des ouvrages est cohérent avec celui retenu par la CRE, prenant en compte une durée de remboursement des ouvrages également déterminée par la CRE.

Le calcul réel des charges d'investissement et de la valeur nette réévaluée des ouvrages tient compte des spécificités imposées par la CRE : à titre d'exemple, les investissements sont pris en compte par la CRE le 1er juillet de chaque année, indépendamment de la date réelle de mise en service, et par conséquent la charge d'investissement de la première année de mise en service n'est comptée que sur une demi-année.

D'un point de vue théorique et légèrement simplifié par rapport au mode de calcul de la CRE, les charges d'investissement de l'année N (CCN_N) couvertes par le tarif sont composées de la somme du remboursement économique des investissements réévalué de l'année N (R_N) et du coût de financement de l'année N (CF_N).
Tel que : $CCN_N=R_N+CF_N$

L'exemple présenté dans le tableau ci-dessous illustre un investissement réalisé par GRDF pour un montant de 450 pour un ouvrage qui sera remboursé sur 45 ans, le coût du financement étant fixé à 5% sur toute la durée et l'hypothèse d'inflation étant de 1%. Il présente, pour chaque année de la durée de remboursement de l'ouvrage, les valeurs nettes réévaluées en début et en fin d'année, le remboursement économique réévalué, le coût de financement ainsi que le montant des charges d'investissement.

Année	VNR début d'année	VNR fin d'année	Remb. Eco. Réeval.	Coût de Financem.	Charges d'invest.
1	450,0	450,0 - 10,0 = 440,0	450,0 / 45 = 10,0	450,0 x 5% = 22,5	10,0 + 22,5 = 32,5
2	440,0 x 1,01 = 444,4	444,4 - 10,1 = 434,3	444,4 / 44 = 10,1	444,4 x 5% = 22,2	10,1 + 22,2 = 32,3
...					
45	15,3 x 1,01 = 15,5	15,5 - 15,5 = 0,0	15,5 / 1 = 15,5	15,5 x 5% = 0,8	15,5 + 0,8 = 16,3

Méthode de calcul du remboursement économique réévalué

Le remboursement économique de la première année (R_1) est la valeur initiale financée par GRDF de l'ouvrage (V_1) divisée par la durée de remboursement des ouvrages (D), tel que :
$R_1 = V_1 \div D$
Dans l'exemple ci-dessus, le remboursement économique de la première année est égal à :
$450 \div 45 = 10$

Le remboursement économique de l'année N (R_N) est la valeur nette réévaluée de l'ouvrage en début d'année ($VNR_N^{DébutAnnée}$) divisée par le nombre d'années de remboursement restant (D-N+1). Tel que : $R_N=(VNR_N^{DébutAnnée})\div(D-N+1)$

Méthode de calcul de la valeur nette réévaluée en fin d'année N et en début d'année N+1

On passe de la valeur fin d'année N-1 à la valeur début d'année N en réévaluant la valeur fin d'année N-1 d'un coefficient d'inflation annuelle. La valeur nette réévaluée en fin d'année N est la valeur nette réévaluée de début d'année diminuée du remboursement économique de l'année N :

$VNR_N^{DébutAnnée} = VNR_{N-1}^{FinAnnée} \times Inflation$

$VNR_N^{FinAnnée} = VNR_N^{DébutAnnée} - R_N$

Dans l'exemple ci-dessus, la valeur nette réévaluée en début d'année 2 est égale à :

$VNR_{FinAnnée1} \times Inflation = 440 \times 1{,}01 = 444{,}4$

Et la valeur nette réévaluée en fin d'année 2 est égale à :

$VNR_{DébutAnnée2} - R_2 = 444{,}4 - 10{,}1 = 434{,}3$

Méthode de calcul du coût de financement pour chaque année

Le coût de financement de la première année (CF_1) est la valeur initiale de l'ouvrage (V_1) multipliée par le taux de rémunération du capital réel avant impôts en vigueur la première année et fixé par la CRE (T_1), tel que :

$CF_1 = V_1 \times T_1$

Le coût de financement de l'année N (CF_N) est la valeur nette réévaluée en début d'année ($VNR_N^{DébutAnnée}$) multipliée par le taux de rémunération du capital réel avant impôts en vigueur l'année N et fixé par la CRE (T_N), tel que :

$CF_N = VNR_N^{DébutAnnée} \times T_N$

Dans l'exemple, le coût de financement est ainsi égal à :

Pour l'année 1 : $450 \times 5\% = 22{,}5$

Pour l'année 2 : $444{,}4 \times 5\% = 22{,}2$

Pour l'ATRD5, la CRE a fixé ce taux à 5%.

A noter : les charges d'investissement relatives aux branchements ne peuvent être découpées en premier établissement / renouvellement que pour les actifs construits depuis 2004. Cette information n'était pas enregistrée auparavant. La durée de remboursement des branchements étant de 45 ans, la grande majorité des charges d'investissement associées ne peut pas être présentée selon ce découpage.

Les charges d'investissement hors concession

En 2018, à l'échelle nationale, elles représentent environ 18% de toutes les charges d'investissement.

Charges d'investissements (montant en euros)	2018	2017	2016
AUTRES BIENS (Premier établissement et Renouvellement)	4 044	3 244	3 082
Canalisations de distribution	0	0	0
Installations techniques	496	474	489
Postes de détente	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	494	473	488
Autres équipements	1	1	1
Génie Civil	2	2	2
Terrains	3	3	3
Mobilier et Matériels Divers	265	258	240
Aménagements	333	279	263
Compteurs	902	516	501
Véhicules et engins d'exploitation	178	196	216
Immobilisations incorporelles	1 862	1 511	1 364
Projets informatiques	1 422	1 174	1 291
Autres immobilisations incorporelles	440	337	72

4.4 L'équilibre financier

L'impact du climat sur les quantités de gaz naturel acheminées par le réseau de distribution

La mise en évidence de la contribution à la péréquation suppose d'isoler l'impact des variations climatiques sur les recettes de la concession.

En effet, les quantités acheminées peuvent évoluer très fortement d'une année sur l'autre à cause des variations du nombre d'usagers, de la consommation de chaque usager et surtout de l'impact du climat. Ce dernier est un élément de variation prépondérant et masque largement les deux autres. Sur les années les plus froides et les plus chaudes, les quantités acheminées varient ainsi de plus ou moins 15% par rapport à la moyenne des 10 dernières années. Pour évaluer l'impact du climat sur les quantités acheminées (et donc sur ses recettes), GRDF utilise un modèle de calcul qui détermine « des quantités acheminées à climat de référence » (ou « climat moyen ») en s'appuyant notamment sur :

- des données météorologiques quotidiennes,
- des températures de référence,
- des variables climatiques : prise en compte des habitudes des usagers, qui ne réagissent pas de la même façon aux variations de températures en été ou en hiver,
- des variables calendaires : prise en compte des différences d'usages domestiques ou tertiaire/industriel, effet des années bissextiles.

Evolution de la température à climat réel et de la température à climat moyen en France en 2018

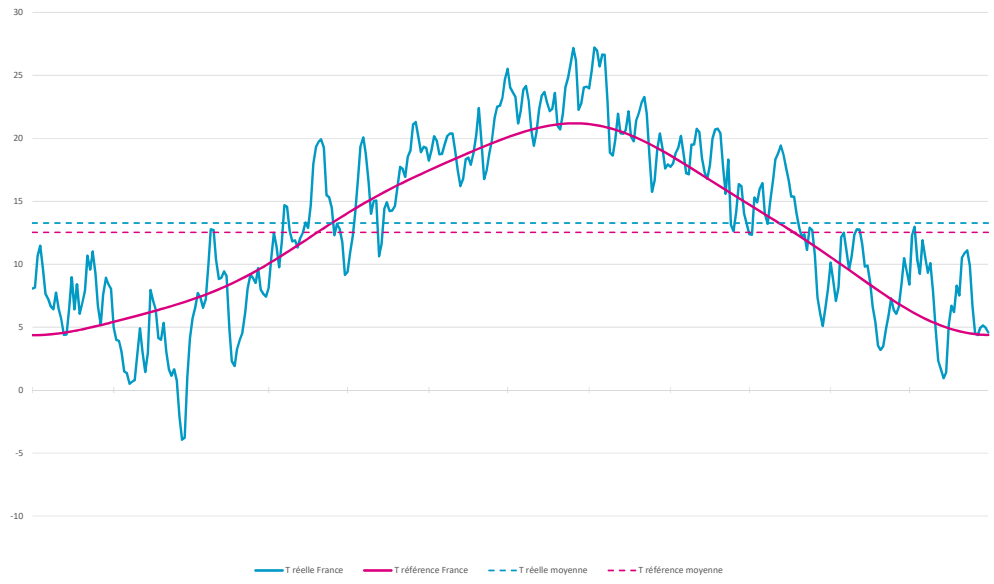

2018 a été une année plus chaude que la référence, avec un écart positif de 0,74°C.

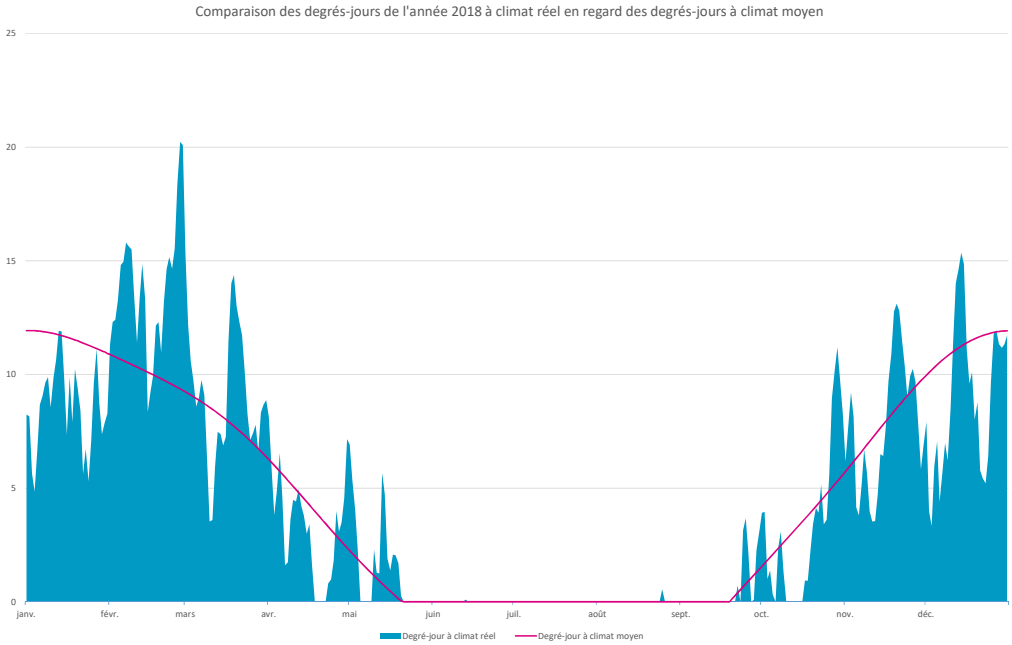

Ce modèle de calcul statistique, sophistiqué et en amélioration continue, simule une consommation « à climat moyen » client par client. Une fois les consommations évaluées à climat moyen, elles sont valorisées en euros. La différence entre les recettes d'acheminement effectivement constatées et cette valorisation « à climat moyen » constitue la ligne « impact climatique » du compte d'exploitation de la concession.

Lorsque ce chiffre est négatif, cela signifie que GRDF n'a pas obtenu toutes les recettes que la CRE avait estimées sur la base d'une température moyenne et constitue donc un manque à gagner pour GRDF (et inversement). Ce manque à gagner (respectivement, ce trop-perçu) est pris en compte par la CRE lors de l'évolution annuelle du tarif ATRD de l'année suivante de sorte que GRDF recouvre (ou restitue) auprès des usagers cet impact climatique.

La contribution de la concession à la péréquation tarifaire

La contribution de chaque concession à la péréquation est calculée par différence entre :

- les recettes d'acheminement de la concession corrigées du climat,
- la répartition, au prorata des charges de chaque concession, du total du revenu autorisé de la zone de desserte péréquée.

Cette contribution dépend donc de plusieurs facteurs : le nombre de clients, leur consommation, l'activité d'exploitation sur la concession, la quantité d'ouvrages, les valeurs initiales des ouvrages et l'âge de ceux-ci.

Lorsque la contribution à la péréquation est positive, cela signifie que la concession participe au système national de solidarité. Inversement, une contribution à la péréquation négative signifie que la concession bénéficie de ce système. La « valeur » de cette contribution permet à chaque autorité concédante de connaître sa situation

dans le système de solidarité, mais sans incidence sur le niveau du tarif, le niveau des investissements ou le niveau de qualité de service. Pour une même concession, la contribution à la péréquation peut évoluer dans le temps. Par exemple, un investissement important peut faire augmenter les charges d'investissement sur une période donnée, alors que les recettes restent stables : mécaniquement, la contribution à la péréquation va diminuer pour cette concession.

Le calcul de la contribution à la péréquation n'a de sens qu'au regard de l'ensemble de celles des autres concessions. Ainsi, même si les caractéristiques d'une concession en particulier ne changent pas (nombre de clients constant, recettes stables, investissements stables), l'évolution de ces mêmes caractéristiques pour d'autres concessions aura un impact sur sa propre contribution à la péréquation.

A partir des données fournies dans le compte d'exploitation, il n'est pas possible de vérifier directement le calcul de la contribution à la péréquation à l'échelle de chaque concession ; cela doit être fait à l'échelle de toutes les concessions de la zone de desserte péréquée. Dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociétale et de manière volontaire, GRDF mandate donc chaque année un Commissaire aux Comptes qui s'assure que les comptes d'exploitation des concessions sont élaborés conformément à la méthode retenue et que la contribution à la péréquation de chaque concession est correctement calculée. Votre interlocuteur de proximité tient à votre disposition le rapport de contrôle.

L'élaboration du tarif ATRD5 par la CRE et son évolution annuelle au 1er juillet 2018

Pour établir le tarif ATRD5, la CRE a retenu comme référence le niveau des charges de GRDF à fin 2015. Par rapport à cette référence, la CRE a pris en compte les coûts des nouveaux projets à forts enjeux pour GRDF (compteurs communicants, transformation organisationnelle) ainsi que les coûts en lien avec l'évolution du métier de GRDF dans le contexte de la transition énergétique (mise à disposition des données, développement des réseaux intelligents, essor des injections de biométhane). La CRE a également intégré les conséquences financières de la décision du comité de règlement des différends et des sanctions (CoRDiS) de septembre 2014 qui enjoint à GRDF de supporter les coûts de la part acheminement des factures impayées des consommateurs. Enfin, la trajectoire des charges d'exploitation retenue par la CRE comporte un objectif de productivité additionnel par rapport à celui de la période tarifaire précédente.

Au 1er juillet 2018, le tarif a augmenté de 2,01%

Sur la base de ces principes, le tarif ATRD5 défini par la CRE est entré en vigueur au 1er juillet 2016. Ce tarif est ensuite revu annuellement. Au 1er juillet 2018, il a augmenté de 2.01% par rapport au tarif en vigueur au 1er juillet 2017. Cette évolution tient compte de l'inflation moins 0,8%, mais également de l'apurement du CRCP généré au cours de l'année 2016 dont notamment l'impact climatique (GRDF restitue aux consommateurs des recettes trop-perçues sur l'année 2016, qui a été une année climatiquement plus froide que la référence).

En plus de l'évolution annuelle au 1er juillet, le tarif ATRD5 a également évoluer au 1er janvier 2018. Il intègre la décision du CorRDiS concernant la rémunération à un fournisseur de gaz lorsqu'il agit pour le compte du gestionnaire de réseau de distribution auprès du client final. Celle-ci a aboutie à la mise en place par la CRE, d'une mise à jour du tarif ATRD5, qui vient augmenter la part fixe (abonnement) à hauteur d'un terme Rf correspondant aux contreparties financières versées par GRDF aux fournisseurs. Ainsi, pour les clients ayant souscrit à une des options tarifaires T3, T4 ou TP, la hausse de la part fixe a été de 90,96€ par an et de 6,84€ par an pour les clients ayant opté pour une des options tarifaires T1 ou T2. L'évolution ainsi que les éléments de contexte et d'analyse ayant abouti à cette décision de la CRE ont été publiés dans la délibération n°2017-238 en date du 26 octobre 2017.

Comme précisé dans la délibération de la CRE, GRDF verse dorénavant aux fournisseurs une contrepartie financière pour la gestion de la clientèle. En moyenne, l'augmentation du tarif ATRD est directement et intégralement compensée par cette contrepartie financière versée aux fournisseurs. Cette augmentation sera donc en principe sans impact sur la facture de fourniture gaz des clients.

Dans le compte d'exploitation de la concession, cette charge liée au terme Rf a été ventilée en fonction de la clé patrimoniale nombre de PDL.

Dernière ligne du compte d'exploitation synthétique intitulée « Autres »

La ligne « Autres » du compte d'exploitation synthétique, jusqu'alors appelée « Part locale de la performance nationale de l'opérateur » est calculée par différence entre

les recettes, les charges de la concession, l'impact climatique et la contribution à la péréquation. Si le chiffre est positif cela signifie que les recettes perçues par GRDF ont dépassé les trajectoires de charges définies par la CRE pour fixer le tarif d'acheminement (et inversement). Une partie de ce trop-perçu, identifiée en année N sera reversée aux usagers via le CRCP dans le cadre des évolutions tarifaires annuelles en année N+1.

Il convient de noter que le tarif ATRD5 a introduit plusieurs changements importants qui sont pris en compte pour déterminer la performance de GRDF :

- l'apurement du CRCP de la période tarifaire ATRD4,
- la couverture de la quote-part acheminement distribution des charges d'impayés des fournisseurs de gaz,
- le choix de la CRE d'indexer le tarif de GRDF sur l'inflation moins 0,8%.

Apurement du CRCP ATRD4

Du fait d'une succession d'années chaudes et d'une surestimation des volumes acheminés lors de la définition du tarif ATRD4 par la CRE en 2012, les recettes tarifaires de GRDF ont été insuffisantes sur l'ensemble de la période 2012-2015 et ce malgré des hausses tarifaires importantes chaque année par application du mécanisme du CRCP. La CRE a reconnu dans sa décision tarifaire ATRD5 la nécessité de tenir compte du CRCP non apuré de la période ATRD4 qui était proche de 600 M€. Ce montant a été réparti en quatre annuités à percevoir sur la période 2016-2019. Un montant de près de 160 M€ vient donc majorer chaque année le revenu autorisé de GRDF.

Prise en compte des impayés des fournisseurs

A la suite d'une décision de justice, le tarif de GRDF doit désormais couvrir la quote-part d'acheminement des coûts d'impayés des fournisseurs de gaz. La CRE a donc intégré au tarif ATRD5 un montant annuel de 14,7 M€ sur la période 2016-2019 pour assurer le remboursement par GRDF des fournisseurs à titre rétroactif et un montant annuel de 29 M€ au titre du flux d'impayés annuels à partir de 2016. Compte tenu de la difficulté à prévoir les montants en question, ces charges sont intégrées au CRCP, le tarif baissera si les charges réelles sont inférieures au montant prévisionnel et augmentera dans le cas contraire.

Choix d'indexer le tarif sur inflation moins 0,8%

L'apurement du CRCP ATRD4 et la prise en compte du remboursement rétroactif des charges d'impayés ont donc conduit à majorer pendant les quatre années de la période tarifaire ATRD5 le revenu autorisé de GRDF de près de 170 M€ par an. Les trajectoires tarifaires ayant été recalées, notamment les prévisions de volume, il n'y a pas de raison, sauf aléa exceptionnel, que le CRCP de la période ATRD5 diverge comme cela a été le cas pour la période ATRD4. La majoration du revenu autorisé de 170 M€ devrait donc s'achever avec la fin de la période tarifaire ATRD5. Afin de résorber une partie de cet écart et d'éviter une baisse brutale du tarif à l'entrée en vigueur du tarif ATRD6 au 1er juillet 2020, la CRE a donc décidé d'indexer le tarif ATRD5 sur l'inflation moins 0,8%. L'équilibre tarifaire étant réalisé globalement sur la période 2016-2019, GRDF a perçu plus de revenus en 2017 et en percevera moins en 2019 que si la CRE avait retenu une indexation plus classique sur l'inflation.

La performance nationale de GRDF est donc le résultat de plusieurs effets, dont les principaux sont :

- les écarts des coûts d'exploitation et des charges d'investissements réalisés par rapport aux trajectoires prévues par la CRE,
- l'apurement du CRCP (compte de régularisation des charges et produits) de la période tarifaire précédente qui s'élève pour la période 2016-2019 à environ 160 M€ par an. L'écart entre les charges d'impayés sur les factures d'acheminement prévues par la CRE et les montants réellement impayés.

L'écart entre recettes tarifaires et revenu autorisé est illustré par le graphique ci-dessous.

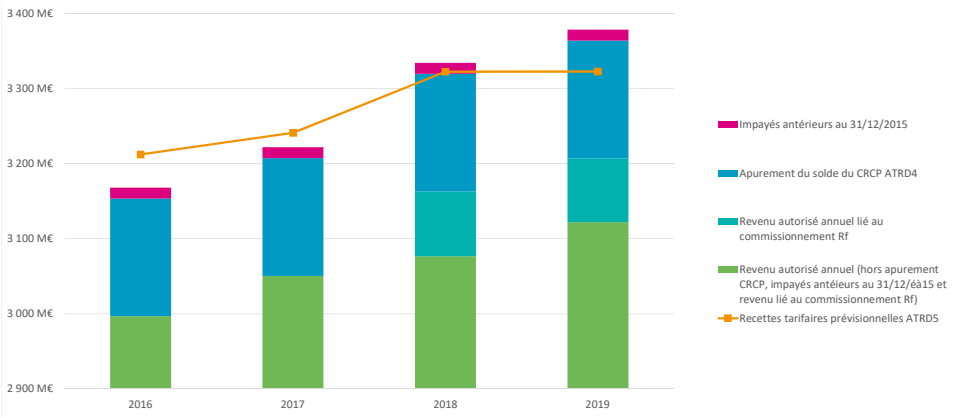

Ces différents éléments expliquent que sur l'année 2017 les recettes tarifaires ont été fixées pour couvrir non seulement les charges annuelles d'exploitation et d'investissement du réseau mais également d'autres éléments exceptionnels qui résultent du temps passé et futur. Il convient donc d'apprécier la performance sur un temps long durant lequel s'annulent les effets temporels. Ainsi, pour respecter l'équilibre tarifaire global défini par la CRE sur la période 2016-2019, les recettes autorisées pour l'année 2018 deviennent inférieures à la somme de tous ces éléments après avoir été supérieures au cours des deux premières années de la période tarifaire de l'ATRD5. Cela sera également le cas en 2019.

GRDF

05

La transition énergétique

5.1 Le gaz vert 94

5.2 La mobilité durable 96

5.3 Les données au service de la maitrise de l'énergie 98

5.1 Le gaz vert

Le gaz vert, vos déchets ont de l'avenir

Le « biométhane » est produit à partir de bio-déchets issus des exploitations agricoles, de l'industrie agroalimentaire, de stations d'épuration ou encore de déchets de restauration collective, d'entretien d'espaces publics verts. La méthanisation offre une solution à vos enjeux de réduction et de traitement des déchets. Il permet d'alimenter les clients en gaz renouvelable, produit localement, dans une logique d'économie circulaire. La méthanisation a plusieurs atouts : elle contribue à réduire les gaz à effets de serre, à améliorer la gestion des déchets ainsi que la qualité des sols et des nappes phréatiques en produisant un engrais naturel, elle permet de diversifier les revenus des exploitations agricoles, tout en devenant un vecteur de création d'emplois non délocalisables.

GRDF accompagne les porteurs de projets à chaque étape de leur projet d'injection. Tout d'abord en phase amont pour évaluer la faisabilité technique du projet (distance au réseau, potentiels d'absorption du réseau fonction des consommations locales, premières estimations de production de biométhane en fonction du type d'intrants…), puis lors d'études détaillées pour préciser les conditions de raccordement et d'injection. Enfin, GRDF réalise les travaux de raccordement et assure la mise en service, l'exploitation et la maintenance des ouvrages réseau (canalisations et postes d'injection) tout au long de la durée de vie du projet.

A fin 2018, sur le territoire national, 70 sites injectaient sur le réseau exploité par GRDF et plus de 600 projets étaient inscrits dans le « Registre des capacités certifiées ». Les équipes régionales sont à votre écoute pour évaluer le potentiel de production de biométhane sur votre territoire.

Les chiffres clés 2018 sur la région Nouvelle Aquitaine sont les suivants :

- 2 sites injectent du biométhane sur le réseau exploité par GRDF : 2 unités de méthanisation agricole à Audenge et à Cestas (33)

Cela représente 24 GWh de biométhane, soit l'équivalent de la consommation annuelle de près de 2000 foyers ou 98 bus*.

- 4 autres sites devraient être mis en service avant fin 2019
- 3 sites injectent également en 2018 sur les réseaux de transport à Villeneuve sur Lot (47), Préchacq-Navarrenx (64) sur le réseau TEREGA et Combrand (79) sur le réseau GRTgaz.

Près de 120 projets sont recensés par les équipes de GRDF en Nouvelle-Aquitaine et Occitanie

** Hypothèses : Consommation client moyen de GRDF = 12 MWh/an ; d'un autocar= 245 MWh/an*

5.2 La mobilité durable

Le GNV, un carburant qui préserve santé et environnement

La qualité de l'air et la lutte contre le réchauffement climatique sont des enjeux majeurs qui nécessitent l'engagement de l'ensemble des acteurs. S'il a déjà fortement réduit ses émissions, le secteur des transports reste un fort contributeur avec près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre et des émissions importantes de polluants locaux tels que particules et oxydes d'azote, notamment dans les centres-villes.

Les collectivités sont des acteurs incontournables en tant que gestionnaires de flottes de véhicules et en tant que prescripteurs via les documents de planification énergétique. Elles ont les leviers pour développer des transports plus propres sur leurs territoires.

En matière de transports plus propres, il existe un carburant alternatif aux carburants traditionnels, le Gaz Naturel Véhicule (GNV), qui dispose d'atouts écologiques et économiques. Le GNV, c'est l'usage du gaz naturel comme carburant. Ce carburant existe également dans une version 100% renouvelable, le BioGNV, produit à partir de déchets fermentescibles. Le BioGNV est un biocarburant avancé qui ne vient pas en concurrence avec les cultures alimentaires.

Le GNV apporte une réduction des émissions jusqu'à 50% pour les oxydes d'azote et 95% pour les particules fines par rapport à la nouvelle norme Euro VI. De plus, dans sa version renouvelable, le BioGNV émet 80% de CO_2 en moins par rapport au diesel grâce à un bilan carbone quasi neutre : le CO_2 libéré à l'échappement est équivalent au CO_2 absorbé par les végétaux méthanisés. Rouler au BioGNV, c'est également promouvoir la filière biométhane, génératrice d'emplois non délocalisables, et contribuer à l'indépendance énergétique du territoire. Enfin, sans odeur et peu bruyant, le GNV libère l'espace public de ses irritants et contribue à une ville plus apaisée.

Actuellement, près 18 000 véhicules circulent en France, et ce chiffre ne cesse de croitre sur le segment des véhicules lourds, que sont les camions, bus, cars, bennes à ordures ménagères et véhicules spéciaux.

Si le marché de l'autobus se développe depuis désormais plus de 15 ans, offrant à la technologie GNV un retour d'expérience hors du commun parmi les alternatives au diesel, le marché du camion offre la plus forte dynamique ces dernières années. Cette dynamique est tirée par la construction de nouvelles stations publiques (100 stations fin 2018). La filière s'est donnée comme objectif le développement de 250 stations accessibles au public en 2020.

La gamme de véhicules disponibles s'étoffe avec de nouveaux modèles adaptés aux différents marchés : les travaux publics pour des chantiers plus propres dans les villes, le transport scolaire ou intercité, le transport urbain et le transport de marchandises. Pour pouvoir répondre à l'ensemble des conditions d'exploitation, les constructeurs proposent des autonomies allant de 300 à 800 kilomètres.

Sur votre région administrative, la consommation des stations GNV correpond à 30 GWh.

Dans le cadre du contrat de service publie conclu avec l'Etat, GRDF s'est engagé à accompagner les collectivités dans leur projet de conversion au gaz naturel en fournissant l'expertise nécessaire pour mener à bien l'ensemble de leurs projets. Ainsi, de la simple information au dimensionnement de la station, GRDF accompagne les collectivités à chaque étape du projet de conversion de leur flotte :

- optimisation de l'emplacement des stations,
- études de potentiel de conversion de flotte autour du projet,
- conseils techniques, réglementaires, fiscaux et sur les politiques énergétiques locales,
- création d'outils d'aide à la décision,
- informations sur les aides financières,
- mise en relation avec les acteurs de la filière.

5.3 Les données au service de la maitrise de l'énergie

Croiser les données, un enjeu de planification énergétique

Dans le cadre de leurs décisions de planification, d'aménagement, d'investissement ou d'accompagnement des porteurs de projets, les collectivités et les autorités concédantes jouent un rôle clé dans la concrétisation locale de la transition énergétique : développement des énergies renouvelables, transformation des pratiques de mobilité en faveur de la qualité de l'air, maîtrise de la demande en énergie, détection de la précarité énergétique, …

Les données énergies, croisées avec les autres données du territoire, constituent une base essentielle pour comprendre les enjeux locaux et cibler les leviers d'actions :

- dès l'état des lieux, pour dresser un constat objectif du territoire et définir ses priorités,
- dans la définition de scénarios prospectifs, facilitant la prise de décision,
- dans la durée, pour suivre les impacts des actions réalisées, mesurer le résultats des politiques publiques et les réorienter si nécessaire.

La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte et la Loi pour une République Numérique ont apporté des évolutions majeures pour la mise à disposition des données de consommation et de production d'énergie aux personnes publiques.

Les données gaz mises à disposition des collectivités

GRDF s'inscrit dans ce cadre réglementaire et favorise l'utilisation des données gaz en proposant des canaux d'accès adaptés aux différents acteurs concernés :

- Des données en opendata, ouvertes, accessibles à tous et régulièrement enrichies. Sur opendata.grdf.fr, on trouve par exemple la consommation journalière de gaz en France, les consommations annuelles de gaz à la maille IRIS, les installations de biométhane raccordées au réseau de GRDF et leur quantité annuelle injectée…
- Des données à la demande, transmises à des acteurs autorisés. Dans ce cadre, les autorités concédantes peuvent accéder à des données de consommation agrégées sur des périmètres plus fins (à la maille adresse par exemple), adaptées à leur territoire. Les demandes peuvent être formulées sur le portail www.grdf.fr.
- Des données individuelles de consommation, accessibles à chaque consommateur ou transmises à des tiers autorisés (sous la condition préalable d'avoir recueilli le consentement du client). Les consommateurs peuvent ainsi suivre gratuitement leur consommation journalière de gaz naturel depuis leur espace GRDF, au fil du déploiement du compteur communicant.

Aux côtés des référents institutionnels et des acteurs locaux, GRDF travaille à l'amélioration de la qualité de ces données réglementaires pour en faciliter l'utilisation et l'analyse. Au-delà de la seule transmission des informations réglementaires, GRDF accompagne les acteurs du territoire pour comprendre les données gaz, les intégrer dans leurs travaux et les croiser avec d'autres données locales pour enrichir les analyses stratégiques.

06

GRDF & vous

6.1 La distribution du gaz, une mission de service public 102

6.2 Une organisation à votre service 107

6.3 Les outils digitaux à votre disposition 112

6.1 La distribution du gaz, une mission de service public

La chaîne gazière

La chaîne gazière est composée de trois activités principales :

- la production,
- l'acheminement (activités de « distribution » et « transport »), assuré par les gestionnaires de réseau,
- la commercialisation de gaz naturel, par les fournisseurs d'énergie.

GRDF est le principal opérateur de réseau pour l'activité de distribution du gaz naturel.

La triple autorité encadrant la distribution du gaz naturel

Trois autorités encadrent l'activité de GRDF :

- l'État : GRDF est lié à l'État par un contrat de service public signé pour une durée de 3 ans et soumis à la réglementation régissant son activité,
- la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) : elle fixe le tarif d'Accès des Tiers au Réseau de Distribution (ATRD) à l'intérieur de la zone de desserte de chaque distributeur ainsi que le contenu et le tarif des prestations complémentaires du Catalogue des Prestations de GRDF,
- l'Autorité Concédante : elle exerce notamment le contrôle du bon accomplissement par GRDF des missions de service public déléguées et des engagements du contrat de concession qui la lie à GRDF.

L'Etat a confié à GRDF des missions de service public. Le socle de ces engagements est rappelé dans le Contrat de Service Public (CSP) conclu entre les deux parties et signé le 30 novembre 2015 pour une durée de 3 ans, mettant un accent particulier sur la transition énergétique des territoires, le déploiement du compteur communicant gaz, les questions de sécurité et le développement de la filière gaz naturel.

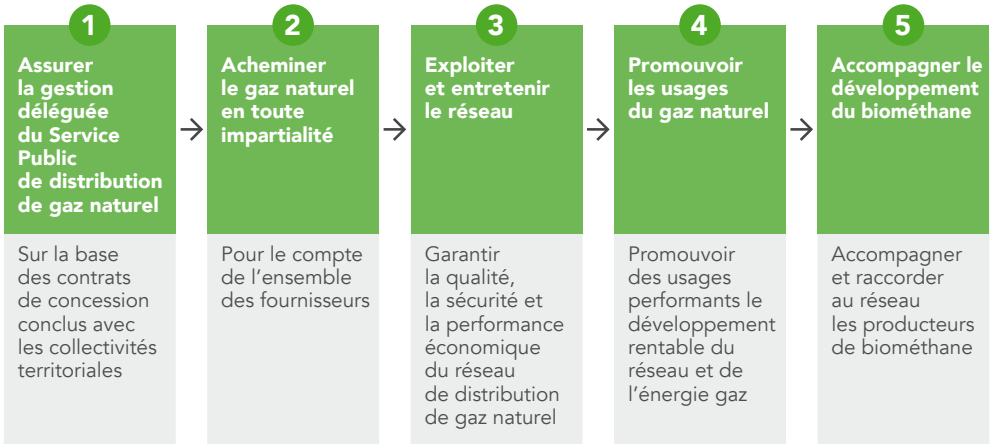

La péréquation tarifaire

La loi confie à GRDF, et aux autres distributeurs non nationalisés, la gestion déléguée du service public local de la distribution de gaz naturel sur leur zone de desserte exclusive.

GRDF exploite les équipements nécessaires au service public de la distribution de gaz naturel à ses risques et périls, supportant ainsi les charges financières et exerçant les responsabilités associées. GRDF assure également la maîtrise d'ouvrage et le financement de la quasi-totalité des investissements en concession. En contrepartie de ces obligations, GRDF est autorisé à percevoir auprès des clients finals, via les fournisseurs de gaz, une rémunération par le biais du tarif ATRD.

Le modèle français repose sur des notions indissociables : zone de desserte exclusive, régulation, péréquation tarifaire et mutualisation opérationnelle.

Pour les principaux distributeurs de gaz naturel, le tarif appliqué sur leur zone de desserte exclusive n'est pas fonction de l'équilibre économique de chaque concession, individuellement. Ce tarif s'applique sur l'ensemble des concessions de la zone desservie. C'est le principe de la « péréquation tarifaire » de la distribution.

Enfin, le modèle régulatoire français impose que chaque distributeur soit son successeur obligé au titre des contrats de concession sur sa zone de desserte exclusive historique. Toutefois, ce principe de péréquation ne s'applique pas aux nouvelles concessions (contrats signés pour la première fois depuis 2008) : sur celles-ci, le tarif de distribution est issu d'une mise en concurrence et est donc propre à chaque contrat.

Méthode de détermination du tarif de distribution

Depuis 2003, avec l'ouverture à la concurrence de la fourniture de gaz naturel et la séparation des activités d'infrastructure (distribution et transport) d'une part, et de

fourniture d'autre part, la loi a confié à la CRE la mission de définir notamment le tarif ATRD. Elle détermine la méthodologie ainsi que la structure et le niveau du tarif pour chacun des distributeurs de gaz naturel dans sa zone de desserte exclusive.

Ce tarif est fixé pour une période de quatre ans. Il est déterminé pour couvrir les coûts d'investissement et de fonctionnement d'un « opérateur efficace » (article L452-1, article L455-2 et article L452-3 du code de l'énergie).

Pour construire le cadre tarifaire péréqué en vigueur depuis le 1er juillet 2016 (délibération du 10 mars 2016), la CRE a retenu, dans la continuité des tarifs précédents, les principes généraux suivants :

- une incitation à la maîtrise des coûts portant, d'une part sur les charges d'exploitation de GRDF et, d'autre part, sur les programmes d'investissement,
- une structure composée des options tarifaires correspondant aux segments de clientèle (le tarif s'applique par point de livraison et, pour chacun, le choix de l'option tarifaire est laissé au fournisseur),
- une évolution mécanique de la grille tarifaire au 1er juillet de chaque année.

La grille tarifaire

Les délibérations de la CRE portent sur l'évolution de la grille tarifaire de GRDF au 1er juillet de chaque année.

La délibération du 12 avril 2018 a prévu une hausse tarifaire de 2,01% au 1er juillet 2018 par rapport au tarif précédent. La grille tarifaire ci-dessous s'applique du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019.

Grille tarifaire de GRDF au 1er juillet 2018					
Option Tarifaire	Description	Abonnement annuel	Prix proportionnel en €/MWh	Terme de souscription annuelle de capacité journalière en €/MWh/j	Terme annuel à la distance en €/m
T1	< 6 MWh/an	41,16 €	28,70 €		
T2	de 6 à 300 MWh/an	142,20 €	8,34 €		
T3	de 300 à 5 000 MWh/an	854,64 €	5,81 €		
T4	> 5 000 MWh /an	15 795,60 €	0,82 €	204,48 €	
TP	tarif de proximité	36 729,72 €		102,00 €	66,96 €

La facture type

Composantes de la facture d'un client résidentiel

La facture de gaz naturel est envoyée par le fournisseur à son client. Voici un exemple de facture sur la vente de gaz naturel au tarif réglementé, en moyenne sur l'année 2018 (source : site Internet CRE).

Facture type d'un client résidentiel

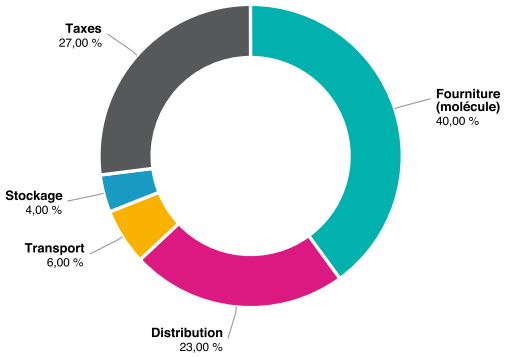

Prix moyen annuel des principales énergies de chauffage

Le gaz naturel est une des énergies les plus compétitives. Pour suivre l'évolution des prix des énergies, GRDF met à disposition de tous les clients sur son site Internet un outil interactif présentant un « baromètre » de ces prix : projet-gaz.grdf.fr/comparaison-prix-energies

Ci-dessous, le comparatif annuel sur une moyenne d'octobre 2017 à septembre 2018. Source : Données du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (bases de données du SDES et de la DGEC).

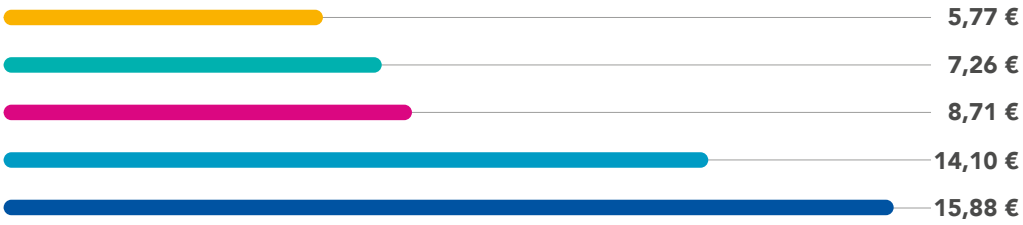

Bois granulés en vrac
Prix complet de 100 kWh PCI (livraison Vrac de 5 tonnes à 50 km). Source : CEBB/Propellet

Gaz naturel
Prix complet de 100 kWh PCI au tarif B1, 3 usages. Consommation annuelle de 23,26 MWh PCS.

Fioul domestique
100 kWh PCI de FOD, au tarif C1 (livraison de 2000 à 5000 litres). PCI 11,8 kWh/litre.

Propane
100 kWh PCI de propane en citerne. Hors mise à disposition et entretien de citerne et compteur.

Électricité
Prix complet de 100 kWh PCI (puissance 12 kVa double tarif). Consommation de 13 MWh dont 5 MWh en heures creuses.

6.2 Une organisation à votre service

L'organisation de GRDF

L'organisation de GRDF est composée d'un niveau national, regroupant des activités d'expertise et des fonctions supports, et d'un ancrage local basé sur six régions, dénommées « régions GRDF ». Ces deux niveaux d'organisation sont complémentaires pour mener à bien des actions mutualisées sur toute la France

Au National

- Les experts métiers
    - Acheminement & gestion de la clientèle
    - Technique industrielle & Développement de l'utilisation du réseau de gaz naturel
    - Concessions et nouveaux usages du gaz (filière biométhane, Gaz Naturel Véhicule...)
- Les fonctions support : Système d'informations, Ressources humaines, Finance & controlling

Dans chacune des 6 régions GRDF

- Direction Réseaux
    - Concevoir et construire au meilleur coût le réseau des collectivités
    - Exploiter et maintenir le réseau en maîtrisant les coûts et en assurant sa sécurité
    - Valoriser le patrimoine gazier des collectivités

    - Planification d'opérations de relevé et relation avec les prestataires
    - Planification, optimisation et réalisation des interventions (clients, fournisseurs)
- Direction Clients-Territoires
    - Être au plus près des problématiques locales en matière d'énergie
    - Promouvoir l'utilisation performante du gaz naturel
    - Satisfaire les clients au quotidien
    - Gérer la relation avec les fournisseurs
- Direction Fonctions Supports : Communication, Controlling, Autres fonctions d'appui
- Unités Services Régionaux (USR) : Ressources humaines (contrat de travail), Informatique et télécoms, Immobilier, Logistique

Avec l'arrivée des compteurs communicants et des énergies renouvelables électricité et gaz, les deux concessionnaires, GRDF et ENEDIS, ont décidé de faire évoluer l'organisation des interventions clientèle réalisées jusqu'à maintenant par les UCF au sein du Service Commun.

Les activités liées au réseau (dépannage) et à la clientèle (interventions) sont, à partir du 1er janvier 2018, spécialisées par énergie. Les activités gazières sont regroupées au sein d'une même entité appelée Agence d'Intervention (AI). 63 AI couvrent la zone de desserte de GRDF.

L'objectif de cette évolution de l'organisation est triple :

- renforcer le professionnalisme gazier orienté client,
- ancrer la proximité avec les autorités concédantes et les collectivités,
- moderniser les outils de programmation des interventions pour un service plus efficient.

Les engagements de GRDF en matière de sécurité restent inchangés, en particulier la capacité d'intervention en moins d'une heure.

Au sein des territoires, des agences locales portent les missions de GRDF.

Des agences locales

→ Relations Collectivités Territoriales.
Votre interlocuteur de proximité

→ Travaux

→ Exploitation

→ Gestion Clientèle

Le maillage local de GRDF s'appuie sur des agences régionales et des services nationaux.

Des agences régionales

- Acheminement
- Relations Collectivités Territoriales
- Développement
- Patrimoine
- Travaux
- Exploitation
- Services Supports

Des services nationaux

- Agence diagnostic qualité gaz
- Unités Urgence Sécurité Gaz
- Service comptabilité
- Directions fonctionnelles

La politique RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise)

En construisant son Projet d'Entreprise, GRDF a souhaité aborder deux questions majeures : la place du gaz dans la transition énergétique, et son rôle dans la société actuelle. Aujourd'hui, les attentes de la société civile envers les entreprises sont de plus en plus fortes, poussant ces dernières à s'investir sur les grands enjeux d'un monde en pleine mutation, en particulier dans le secteur de l'énergie, et à viser une performance globale, aussi bien économique qu'extra-financière : sociale, sociétale et environnementale.

Pour répondre à ces attentes, GRDF s'est doté d'une politique RSE composée de 7 engagements forts, articulés autour de 3 axes stratégiques : «viser l'excellence opérationnelle», «faire du gaz une énergie d'avenir» et «construire ensemble».

Pragmatiques et concrets, co-construits avec l'ensemble des métiers et des collaborateurs de GRDF, ces engagements RSE (et les objectifs associés) sont en prise directe avec les activités et le quotidien d'un gestionnaire de réseau responsable. L'organisation régionale et locale de GRDF est la première garante de l'intégration du développement durable dans les activités de l'entreprise.

Les actions lancées sont menées à deux niveaux :

- au service de la collectivité, en proposant des solutions pour la transition énergétique des territoires : développement du gaz vert et de la mobilité durable, déploiement d'outils de performance énergétique et de maîtrise de l'énergie, transformation du réseau de distribution de gaz naturel en outil de

pilotage de la transition énergétique,
- au service de la société civile, en mettant en œuvre au quotidien des actions locales de lutte contre la précarité énergétique, d'insertion sociale et professionnelle et de limitation des impacts environnementaux.

Les achats responsables

Conformément aux engagements de son Projet d'Entreprise, GRDF mène une politique d'achats responsables en se donnant pour missions d'associer ses fournisseurs et prestataires à ses objectifs RSE, et de développer ses relations avec le secteur protégé dans ses activités.

En particulier, GRDF collabore à l'économie des territoires en faisant appel à des PME implantées localement et des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT). En 2018, sur le département Gironde, GRDF a fait travailler 3 ESAT du département.

Les chiffres clefs de GRDF

Le plus long réseau de gaz naturel en Europe

200 715 km
de réseau de gaz naturel, soit plus de 5 fois le tour de la terre

286 TWh
de gaz naturel acheminé corrigé du climat

973 millions d'€
investis pour développer, entretenir et exploiter le réseau

1 million d'€
consacré chaque jour à la sécurité du réseau

Une entreprise dynamique

11 475
collaborateurs

432
embauches en CDI

662
alternants vont être formés chez GRDF

3,477
milliards d'€
de chiffre d'affaires

Un vecteur d'énergie au service des territoires

11 millions de clients
en France

9 557 communes
desservies par le réseau de distribution de gaz naturel

77 % de la population
habite une commune desservie en gaz par GRDF

330 stations GNV
raccordées sur le réseau GRDF

70 sites
d'injection de biométhane exploités dans le réseau GRDF

6.3 Les outils digitaux à votre disposition

Ma Concession Gaz, le portail digital de votre concession

Accessible sur www.grdf.fr, Ma Concession Gaz est un portail réservé aux collectivités concédantes. Cet espace digital vous permet d'accéder de façon sécurisée aux documents de votre concession, tels que le contrat de concession et ses éventuels avenants, ou les comptes rendus annuels d'activité. Ces derniers vous sont proposés en format digital et en version imprimable (pdf).

Le portail Ma Concession Gaz propose aussi des outils pratiques et des services interactifs comme l'affichage dynamique du réseau ou un comparateur des énergies. Votre espace collectivité vous informe également en temps réel sur les coupures d'alimentation en gaz, via le service « InfoCoupure ». Ce service permet de visualiser sur une carte les incidents en cours et les détails associés (date de déclenchement, impact estimé, délai prévisionnel de rétablissement). « InfoCoupure » offre aussi la possibilité d'être notifié en temps réel, via envoi de mail et/ou de sms, sur la mise à jour des informations d'intervention.

L'espace Ma Concession Gaz dispose enfin d'une plateforme de données vous permettant de visualiser et télécharger les informations détaillées relatives au patrimoine et à l'activité de GRDF sur votre territoire : données techniques, patrimoniales, clientèle et économiques.

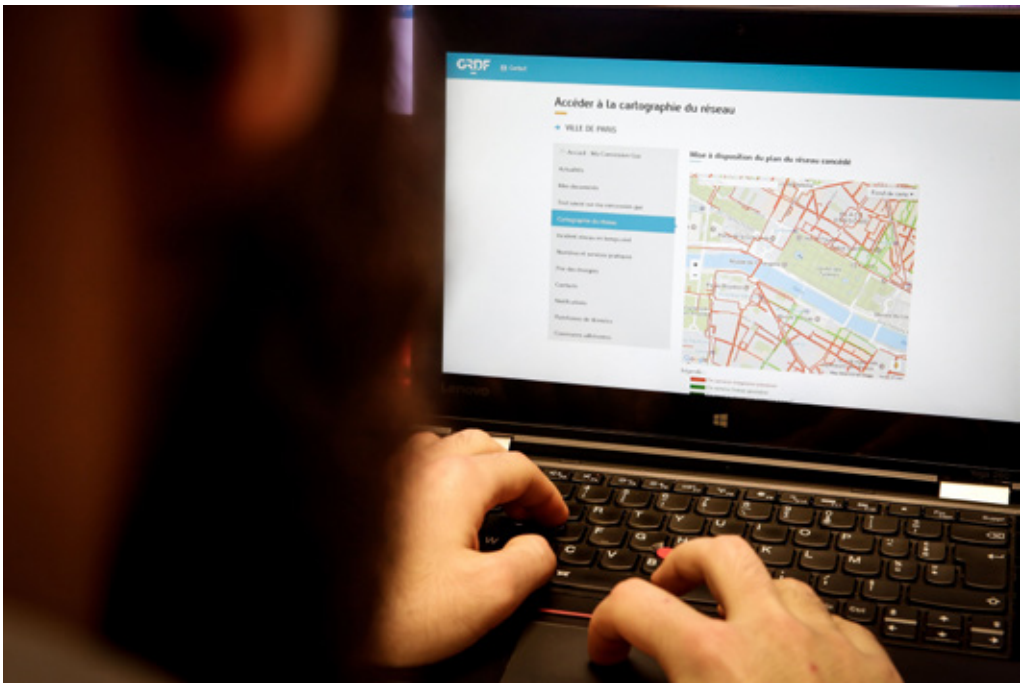

L'application mobile Mon réseau Gaz

Mon réseau Gaz est une application mobile développée par GRDF pour suivre l'actualité de votre réseau de gaz naturel.

Téléchargeable gratuitement sur les stores d'applications (App Store & Google Play Store) et compatible avec tous types de smartphones, elle vous accompagnera au quotidien. La première utilisation de cette application nécessite la saisie d'un code d'authentification, envoyé par GRDF et propre à votre collectivité.

Vous trouverez sur Mon réseau Gaz un large panel d'informations et de services comme vos contacts privilégiés, la cartographie de votre réseau, l'information en temps réel sur les coupures en gaz et des éléments de réponse à toutes les questions que vos administrés peuvent vous poser. Vous avez également la possibilité de déclarer en temps réel aux équipes de GRDF d'éventuelles anomalies (ex : coffret abîmé, enrobés problématiques...).

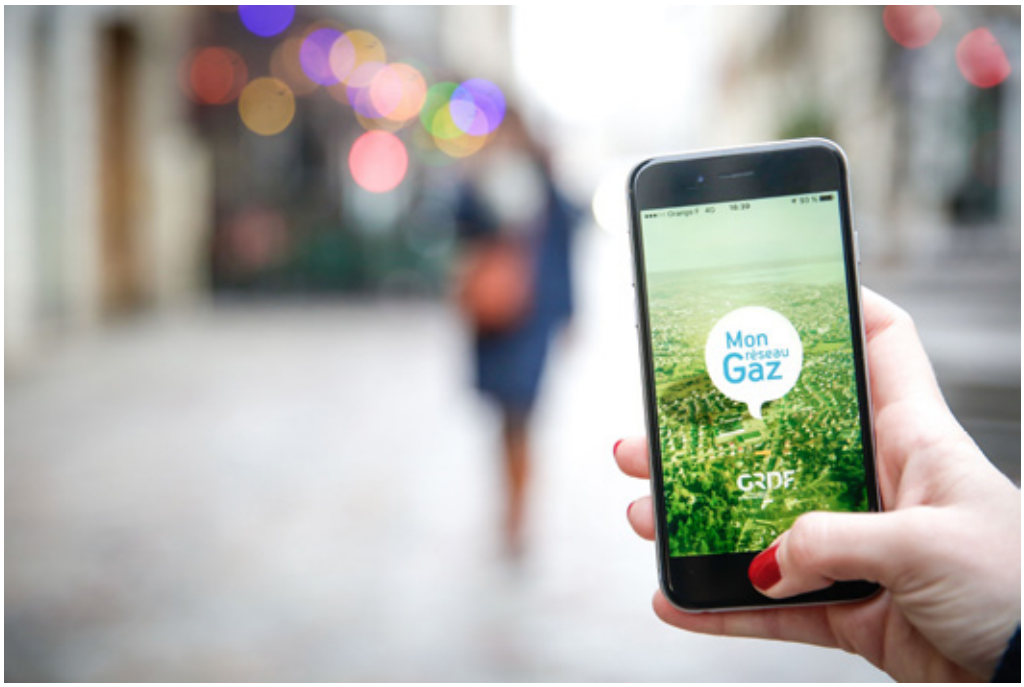

VANNE
ARRET GAZ

Lexique

Lexique

Branchement
Tuyauterie reliant une canalisation du réseau de distribution au Poste de Livraison ou, en l'absence de Poste de Livraison, au compteur. Quand celui-ci alimente un immeuble avec plusieurs logements c'est un « Branchement Collectif », dans tous les autres cas il s'agit d'un « Branchement Individuel ».

Branchement particulier
Le branchement particulier est la partie située juste en amont du compteur et qui permet de le raccorder aux parties de l'installation commune (conduite d'immeuble, conduite montante, conduite de coursive, nourrice de compteur).

Catalogue des prestations
Liste des prestations disponibles pour le client et/ou le fournisseur, établie par GRDF et publiée sur le site www.grdf.fr.

Compteur
Appareil de mesure du volume de gaz livré au client. Selon le cas, il fait partie du Dispositif Local de Mesurage ou le constitue.

Concentrateur
Le concentrateur est un matériel assurant le relais entre les compteurs et les systèmes d'information de GRDF.

Conditions standard de livraison (CSL)
Les Conditions Standard de Livraison (CSL) s'appliquent au client dont l'index au compteur est relevé semestriellement, quel que soit le débit maximum du compteur. Plus d'informations : Catalogue des prestations de GRDF, chapitre « Conditions générales ».

Conduite d'immeuble (CI)
La conduite d'immeuble est une tuyauterie qui peut être uniquement à l'intérieur de l'immeuble ou en partie à l'extérieur lorsque le coffret gaz est situé à distance de l'immeuble desservi.

Conduite montante (CM)
La conduite montante est une tuyauterie verticale pour la plus grande partie, raccordée à la conduite d'immeuble et alimentant les différents niveaux de l'immeuble.

Contrat d'acheminement
Contrat signé entre le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) et un fournisseur d'énergie, en application duquel le GRD achemine le gaz naturel vers le client final.

Contrat de fourniture
Contrat signé entre le client final et un fournisseur d'énergie de son choix, en application duquel celui-ci lui facture sa consommation de gaz naturel.

Contrat de livraison direct (CLD)
Le Contrat de Livraison Direct (CLD) est conclu avec GRDF par un client dont l'index au compteur est relevé mensuellement, et lorsque le débit maximum du compteur est supérieur à 100 m^3/h. Il se substitue aux Conditions Standard de Livraison (CSL). Plus d'informations : Catalogue des prestations de GRDF, chapitre « Conditions générales ».

Degré-jour (de chauffe)
Il correspond à la différence entre la température à partir de laquelle on considère que l'on commence à chauffer (16°C) et la température extérieure. De fait, un degré-jour de chauffe ne peut être que positif, quand celui-ci est à zéro la température est au-dessus de 16°C. Par exemple, s'il fait -4°C le degré-jour correspondra à 20.

Dispositif de mesurage
Ensemble des équipements de mesure, de calcul et de télétransmission localisés à l'extrémité aval du réseau de distribution, utilisé par le Distributeur pour déterminer les quantités livrées au point de livraison et leurs caractéristiques.

Fournisseur
Prestataire titulaire d'une autorisation délivrée par le Ministère chargé de l'énergie, qui vend une quantité de gaz au client en application d'un contrat de fourniture.

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)
Le gaz naturel est transporté par grandes quantités et sur de longues distances par le Gestionnaire du Réseau de Transport (GRT). Sur le territoire concédé, il est ensuite acheminé vers les clients finaux par GRDF, le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) communément désigné « distributeur ».

GNV
Utilisation du gaz naturel comme carburant. C'est le même gaz que celui utilisé pour le chauffage ou la cuisson. Le GNV existe sous deux états : liquide (GNL) ou comprimé (GNC).

Installation intérieure
L'installation intérieure du client commence à l'aval du compteur. Dans le cas des conduites montantes sans compteur individuel, elle commence à l'aval du robinet de coupure individuel.

Normo mètre cube (Nm^3)
Quantité de gaz sec (exempt de vapeur d'eau) qui occupe un volume d'un mètre cube.

Lexique

Poste d'injection
Equipement clef de l'intégration du biométhane au réseau GRDF. Il permet, en aval du méthaniseur et de l'épurateur du producteur, d'odoriser, de contrôler, de compter et d'injecter le gaz dans le réseau de distribution local.

Poste de livraison
Installation située à l'extrémité aval du réseau de distribution, assurant généralement, outre la mesure, le calcul et la télétransmission d'éléments permettant de déterminer les quantités livrées au point de livraison, les fonctions de détente et de régulation de pression.

Pouvoir Calorifique Supérieur (PCS)
Quantité de chaleur (en KWh) dégagée par la combustion complète d'un mètre cube de gaz sec donné dans l'air, à une pression constante (1,01325 bar) et à une température initiale de zéro celsius.

Pression de livraison
Pression relative du gaz au point de livraison.

Quantité acheminée
Quantité de gaz naturel livrée au point de livraison déterminée par relevé du compteur. En cas de dysfonctionnement du compteur, la quantité consommée peut être corrigée. En cas d'absence du client sur compteur inaccessible, la quantité acheminée est estimée.

Réseau de distribution
Le réseau de distribution est composé des ouvrages de distribution qui permettent au Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRDF) d'acheminer le gaz naturel jusqu'aux clients finals (résidentiels, entreprises ou commerces).

Réseau BP
Le Réseau BP (Basse Pression). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 19 et 21 millibars.

Réseau MPA / MPB
Le Réseau MPA (Moyenne Pression de type A) et MPB (Moyenne Pression de type B) représente 95% du réseau de distribution sur le territoire national. La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 0,4 bar et 4 bars.

Réseau MPC
Le Réseau MPC (Moyenne Pression de type C). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 4 et 25 bars.

Compte rendu d'activité de concession 2018

SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Directeur de publication : Jérôme Chambin

Rédacteurs : Cécile Nivaud, Emilio Soba, Louis-Philippe Martim

Crédit photos : Grégory Brandel
Compte rendu d'activité créé par la Solution Paddix® (www.paddix.com)
Réalisé par IDIX - www.idix.fr

GRDF
GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

" Choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il devient de plus en plus vert

Aujourd'hui près d'une cinquantaine de sites injectent du gaz vert sur l'ensemble des réseaux de gaz français et près de 400 projets sont à l'étude. Produit à partir de déchets issus notamment de cultures agricoles, d'effluents d'élevages et de déchets ménagers, le biométhane offre une énergie plus responsable pour se chauffer, cuisiner et se déplacer. L'ambition est d'injecter 30% de gaz renouvelable dans les réseaux en France d'ici à 2030.

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il offre une mobilité moins polluante

Le Gaz Naturel Véhicule (GNV) permet d'améliorer la qualité de l'air, de préserver l'environnement et de réduire les nuisances sonores. Moins polluant, il offre une solution alternative aux carburants traditionnels : réduction de 95% les émissions de particules fines et de 50% les oxydes d'azote par rapport à la norme Euro VI. Aujourd'hui plus de 20 millions de véhicules roulent déjà au GNV et au BioGNV dans le monde.

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il est moderne et connecté

Le gaz répond aux nouveaux modes de consommation. Performants et connectés, le réseau de distribution et les équipements au gaz naturel offrent des fonctionnalités adaptées aux nouveaux usages et contribuent à l'atteinte des objectifs que s'est fixés la France en matière de performance énergétique.

Le gaz c'est l'avenir et il faut le dire

C'est tout l'enjeu de la nouvelle signature de GRDF, « choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir ». Des mots forts qui traduisent la conviction que le gaz est une énergie indispensable à un mix énergétique équilibré qui répond aux attentes des consommateurs et des territoires.

CHOISIR LE GAZ
C'EST AUSSI
CHOISIR L'AVENIR

GRDF

GAZ RÉSEAU
DISTRIBUTION FRANCE

QUEL QUE SOIT
VOTRE FOURNISSEUR

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

GRDF, Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 euros. Siège social : 6 rue Condorcet, 75009 Paris. RCS Paris 444 786 511